MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1915, Tome III, 15 septembre-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1915, Tome III, 15 septembre-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [sous la direction de Jean-Claude Montant] ; [rédigé par Vincent Bourdin, Daniel Desmarquest, Nicole Montant]. 2004.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1915

TOME III

(15 SEPTEMBRE – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1915

TOME III

(15 SEPTEMBRE – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E.-Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2004

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2004

Éditeur : P.I.E.-Peter Lang s.a.
Presses Interuniversitaires Européennes
Bruxelles, 2004
1 avenue Maurice, 1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.net

ISSN 1377-8773
ISBN 90-5201-204-0
D/2004/5678/26

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. ROBIN, ambassadeur de France.

Membres de droit :

Mme MUSSO, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. BARIÉTY, professeur émérite de l'université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

Mlle CONSTANT, conservateur général, adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme DE BOISDEFFRE, conseiller d'État, directrice des Archives de France.

M. JEANNENEY, président de la Bibliothèque nationale de France.

Général LE BOURDONNEC, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

Colonel SENANT, chef du Service historique de l'armée de Terre.

Contre-amiral BELLOT, chef du Service historique de la Marine.

Mme DREYFUS, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

Membres à titre personnel :

M. AGERON, professeur émérite de l'université de Paris-XII.

M. D'AUMALE, ambassadeur de France.

M. DEJEAN DE LA BÂTIE, ministre plénipotentiaire.

M. FRANK, professeur de l'université de Paris-I.

Mme FRITSCH-BOURNAZEL, directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. GUILLEN, professeur émérite de l'université de Grenoble-II.

M. HUSSON, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation du ministère des Affaires étrangères.

M. JOYAUX, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. KASPI, professeur à l'université de Paris-I.

M. LAFRANCE, ambassadeur de France.

M. Maillard, ambassadeur de France.
M. Mélandri, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.
M. Michel, professeur émérite de l'université d'Aix-en-Provence.
M. Milza, professeur émérite de l'Institut d'études politiques de Paris.
M. Montant, professeur à l'université d'Arras.
M. de Montbrial, membre de l'Institut.
M. Noiville, ministre plénipotentiaire.
M. Nouailhat, professeur émérite de l'université de Nantes.
M. Pagniez, ministre plénipotentiaire.
M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre des Affaires étrangères.
Mme du Réau, professeur à l'université de Paris-III.
M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.
M. Soutou, professeur à l'université de Paris-IV.
M. Thobie, professeur émérite de l'université de Paris-VIII.
M. Tiné, ambassadeur de France.
M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.
M. Vergès, professeur à l'université de Paris-I.
M. Vernet, journaliste.
M. Zorgbibe, professeur à l'université de Paris-I.

Secrétaire :

Mme Veyssiere, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Jean-Claude MONTANT :

M. Vincent BOURDIN, DESS de diplomatie.

M. Daniel DESMARQUEST, conseiller d'édition.

Mme Nicole MONTANT, docteur en histoire.

AVERTISSEMENT

C'est aux difficiles derniers mois de 1915 que s'attache ce volume. De la mi-septembre au 31 décembre, l'activité diplomatique est intense et délicate. Delcassé se retire, marqué par certains échecs de la diplomatie dans les Balkans et par la captivité de son fils. Il est clair qu'après le choc produit par l'entrée en guerre des Bulgares aux côtés des Empires Centraux, la diplomatie de la coalition ne peut réussir qu'en s'appuyant sur une force tangible avant même la décision des Grecs et des Roumains. Cette force s'exercerait au nord pour contrer la manœuvre germano-bulgare, au sud par la constitution d'une armée à Salonique sans abandonner les Dardanelles et sans dégarnir le front occidental.

La question d'Orient domine donc cette période et ravive le problème de l'unité d'action parallèlement à celui des divergences d'intérêts entre les Alliés. Avec l'arrivée du nouveau président du Conseil au Quai d'Orsay, la volonté d'une cohésion au sein de la Quadruple Entente s'affirme. Pour Briand, l'unité d'action et l'unité de direction sont indispensables. Elles peuvent se réaliser soit par des conférences interalliées soit par l'envoi dans les pays alliés de personnalités militaires ou politiques, telles que les généraux Joffre à Londres, Gouraud au Quartier général italien, Doumer à Petrograd, Léon Bourgeois à Rome, Denys Cochin en Grèce par exemple. Briand insistera en particulier sur le groupement des forces franco-britanniques à Salonique sous la conduite d'un chef unique ayant la confiance des deux gouvernements afin de rendre possible une importante opération stratégique dans les Balkans. Il manifeste également beaucoup de fermeté quant au maintien d'une cohésion entre la France et l'Angleterre dans le domaine économique, et d'une coordination de leurs actions. Toutefois la participation de l'Italie aux conférences et aux engagements militaires pose problème dans la mesure où elle ne se trouve pas encore en guerre avec l'Allemagne. Seule, la Russie a adopté une position diplomatique similaire à celle des Franco-Britanniques « en raison de l'importance qu'il y a à maintenir une union intime de l'action des Alliés », selon une déclaration de Sazonov à Paléologue en date du 25 novembre 1915.

Les initiatives isolées demeurent cependant : Briand insiste inlassablement sur la nécessité de « s'assurer plutôt deux fois qu'une que l'on est d'accord, qu'aucun malentendu n'est possible et que les démarches seront faites en temps utile et ensemble ». Briand envisage la création d'un organisme diplomatique interallié à réunions périodiques centralisé à Paris. Au 30 décembre, la Russie et la Grande-Bretagne avaient adhéré pleinement à cette suggestion, l'Italie faisait attendre sa réponse.

Briand donne un autre ton aux télégrammes. Il est exigeant, exhaustif, précis, directif. Il attend des ambassadeurs et ministres de la fermeté mais pas de coercition. Ses recommandations à Guillemin à Athènes sont significatives de cet esprit. La tâche n'est pas facile car certains diplomates témoignent d'une évidente nervosité et d'une irritation qu'ils ne cachent pas. Le sentiment d'être incompris de Paris s'accentue : le Quai d'Orsay leur semble être éloigné des réalités fluctuantes du terrain. Le doute et l'appréhension non pas sur la victoire finale mais sur la portée de l'action diplomatique, voire sur d'éventuelles erreurs dans la diplomatie conduite jusque là s'insinuent chez Paléologue, Guillemin, Defrance, Regnault, Conty. En octobre, en novembre et décembre à nouveau, Cambon presse le Quai d'Orsay d'agir avec plus de rapidité, il met en garde Briand contre tout atermoiement avec les Balkaniques, écrivant qu'il faut « toujours sous les paroles courtoises faire sentir la résolution de ne pas se payer de vaines promesses ». Paléologue estime que le ministère des Affaires étrangères à Paris agit avec une « excessive prudence ». Pour lui, le seul but à atteindre au plus vite est de donner aux Russes la possibilité d'agir militairement. Defrance, au Caire, envoie dépêche sur dépêche pour se faire entendre du gouvernement, le problème de la Syrie devenant de plus en plus préoccupant dans la mesure où les Anglais intensifient leur propagande antifrançaise auprès des Syriens d'Égypte.

En outre, les diplomates en poste admettent mal la venue de ces personnalités choisies par Paris, leur présence interférant avec leur propre responsabilité. Il est vrai que certaines d'entre elles outrepassent leur mission et font des déclarations qui paraissent aller à l'encontre des pourparlers en cours. Briand tente pendant un certain temps de les apaiser en affirmant que l'intervention de ces personnalités ne doit être perçue que comme un « appui » et que les diplomates en poste demeurent les seuls représentants du gouvernement français. Toutefois, Briand dut remettre en cause cette initiative à la suite de la mission de Denys Cochin en Grèce.

L'affaire grecque est effectivement très complexe. Dès l'entrée en guerre de la Bulgarie et la décision des Alliés de s'installer militairement à Salonique, la Grèce se trouve, qu'elle le veuille ou non, concernée. Les diverses tentatives diplomatiques portant sur le rappel au gouvernement grec de ses engagements envers la Serbie en cas d'agression de la Bulgarie en vertu du traité de 1913, sur une aide financière, sur l'envoi de blé en novembre 1915 échouent. Les promesses territoriales divisent les Alliés, surtout en ce qui concerne la Thrace grecque et Chypre. Les discours différents, voire contradictoires, tenus par les présidents du Conseil Zaïmis et Skouloudis à Guillemin, l'engagement incertain de Venizelos mal vu par le roi et placé dans une situation politique très précaire conduisent Briand, à la fin novembre 1915, à considérer que la Grèce a choisi d'éviter de prendre part à la guerre. Les Alliés finissent par se limiter à lui demander des garanties pour laisser passer les troupes via Salonique.

L'affaire de Salonique va mettre une fois de plus à l'épreuve l'unité de l'Entente. Comment doit être composé le corps expéditionnaire franco-anglais, sous quel commandement doit-il être placé et, finalement, doit-on évacuer Salonique ? C'est sur ces interrogations que se termine l'année

1915, après la conférence franco-britannique de Calais le 4 décembre. Les intérêts propres à chaque pays et les susceptibilités relationnelles sont aggravées par l'entrée en guerre de l'Italie. La promesse des trois alliés d'associer le gouvernement italien à toute décision est contrariée par le fait que l'Italie n'est pas en guerre avec l'Allemagne ; sa volonté de ne pas entretenir de relations diplomatiques avec les Serbes est aussi une entrave considérable. L'Italie n'applique pas non plus les conventions militaires et navales signées avec les Alliés, par exemple à Salonique, et elle témoigne de beaucoup de lenteur dans sa correspondance avec eux. Le point de friction essentiel reste le statut de l'Albanie. Fin novembre 1915, le gouvernement français apprend que les Britanniques négocient seuls avec l'Italie la constitution d'un état albanais indépendant sous protectorat italien, au risque d'inquiéter la Grèce et de mécontenter les Serbes. Cette initiative britannique mécontente aussi bien les Français que les Russes qui estimaient dangereux, sur le plan international et pour l'avenir, l'inclusion de « tribus » chrétiennes dans la petite Albanie musulmane. L'Italie traitait également directement avec les Britanniques plutôt qu'avec les Russes même au détriment de l'efficacité. C'est ainsi que dans la question du soutien militaire à la Russie, la Grande-Bretagne accorda une aide financière à l'Italie, laquelle, en contrepartie, lui offrait des fusils que la Grande-Bretagne cédait à la Russie. Ce détour ralentissait dramatiquement l'arrivée des armes dans ce pays qui en avait un besoin urgent pour se maintenir sur le front germano-bulgare. L'armée russe ne disposait à la fin octobre 1915 que de sept cent mille fusils pour toute l'infanterie positionnée sur un front de mille deux cents kilomètres. Par cet exemple, l'amertume de Paléologue évoquée précédemment semble tout à fait compréhensible : poussé par son gouvernement d'insister auprès de Sazonov pour que les Russes déclenchent au plus tôt une offensive dans les Balkans, il s'entend répondre inlassablement par le tsar : « oui, mais avec quelles armes ? ». D'une manière plus générale, le problème de l'armement continue à se poser pour tous les pays en guerre. Les usines d'armement arrivent au maximum de leurs facultés de production, en particulier au Japon et les négociations s'avèrent de plus en plus difficiles. On peut noter une nette mauvaise volonté des neutres, qu'ils soient vendeurs ou intermédiaires. Les États-Unis contraignent les pays acheteurs à placer de l'argent aux États-Unis mêmes pour financer l'achat d'armes et de munitions, le Danemark s'oppose encore à cette date à laisser sortir les fusils vendus à la France. C'est finalement avec l'Espagne que ce commerce fonctionne le mieux. Au fur et à mesure des livraisons, les paiements sont effectués par la France, sans intermédiaire comme cela est souvent le cas dans ce type de transactions. La France a besoin d'un approvisionnement de plus en plus important parce qu'elle revend soit aux Italiens soit aux Serbes. Mais, étant donné qu'elle accomplit ainsi un certain sacrifice, elle s'efforce de surveiller que ses alliés utilisent eux-mêmes ces armes et ne les revendent pas à leur tour. Cette méfiance est née du fait que les Serbes, dans le domaine financier, empruntaient de plus en plus à ses alliés et prêtaient aux Russes. La découverte de ces circuits parallèles incita donc Français et Britanniques à plus de vigilance et à l'institution d'un contrôle. Tous ces faits confirment à quel point la complexité des affaires croît avec le temps.

La question musulmane reste d'actualité. Le souci du gouvernement est de bien faire sentir aux sujets musulmans établis dans les colonies et protectorats français qu'ils sont membres de la communauté française, dans le but de tenter d'éviter les dissentiments de plus en plus sensibles au sein de l'armée d'Afrique. Sur le plan administratif, l'Afrique du Nord relevait de deux instances gouvernementales, l'Algérie du sous-secrétariat d'État à l'Intérieur, le Maroc et la Tunisie du sous-secrétariat d'État aux Affaires étrangères. Afin de faciliter la surveillance et le contrôle de l'état d'esprit des indigènes, on pensa créer un ministère de l'Afrique du Nord. C'était dans ce sens qu'avait été instituée, en 1911, la Commission interministérielle des Affaires musulmanes. Elle avait pour attribution de s'occuper de tous les sujets musulmans et non seulement de ceux de l'Afrique du Nord. La création d'un organe directeur de la politique musulmane de la France finit par apparaître inutile et, en décembre 1915, on décida de s'en tenir aux avertissements et conseils donnés par la Commission et de réfléchir à des réformes susceptibles d'améliorer la situation morale et matérielle des populations musulmanes et, plus largement, des indigènes des colonies et protectorats français. Le Quai d'Orsay s'en remet de plus en plus aux rapports des gouverneurs, Lutaud, Alapetite, Lyautey et du ministre Defrance au Caire.

En Extrême-Orient, par contre, une certaine complicité naît entre Britanniques et Français pour défendre leurs intérêts économiques. Dans une Chine secouée par une instabilité politique qui devient chronique, ils donnent leur adhésion au désir de Yuan Che Kaï de convertir la république en monarchie à la condition que l'ordre soit maintenu : il s'agit d'assurer la continuité des activités industrielles et, pour ce qui touche la France, d'éviter toute contamination de l'Indo-Chine. Enfin, ils se montrent d'accord pour que le Japon obtienne, après la guerre, la province du Shantoung.

Sur le plan économique, la volonté de structuration d'institutions consacrées au développement de la guerre économique est nette. Les neutres créent de grands organismes avec l'appui de la Grande-Bretagne et de la France, visant à réglementer le trafic des denrées alimentaires et des matières premières, comme le Nederlandsche Oversee Trustmaatschappij (N.O.T.) aux Pays-Bas et la Société Suisse de Surveillance économique (S.S.S.) en Suisse. Les États-Unis font de même. Les Alliés veillent à la stricte application des décrets et ordres en Conseil pris en riposte à la déclaration allemande de blocus et réajustent les listes de prohibition absolue et conditionnelle. Il y a un durcissement marqué dans la surveillance des échanges économiques. En France, ce durcissement a entraîné la restructuration et la hiérarchisation des divers organismes créés dans les ministères et chargés de la guerre économique. Toutefois, dans ce système, les mêmes points faibles demeurent, à savoir l'entrave au commerce des pays neutres. La Suède, les États-Unis, la Suisse, les pays d'Amérique latine veillent à sauvegarder leur indépendance commerciale et représentent une faille importante dans la mise en place d'un blocus de réelle efficacité. Par ailleurs, cette arme est délicate à utiliser. Le cas de la Grèce en est un exemple probant et révèle une fois encore des points de mésentente entre

Alliés. Dans ce domaine aussi, Briand ne cesse de rappeler la nécessité de « bien marquer la parfaite conformité d'attitude des Alliés ».

Avec l'arrivée de Briand, la propagande prend un net essor sous l'impulsion de Philippe Berthelot dont il faut souligner le rôle croissant au Quai d'Orsay. Les archives du ministère contiennent de très nombreux brouillons de télégrammes écrits de la main de Berthelot, très raturés, témoins d'un travail consciencieux, scrupuleux dans la terminologie. Autres traces de son attention soutenue : les annotations en marge des télégrammes à l'arrivée. Elles sont incisives, le plus souvent assez longues. Berthelot est omniprésent : quelle que soit la provenance des télégrammes et leur contenu, ils passent entre ses mains. Berthelot supplante Margerie et, semble-t-il, Paul Cambon que Delcassé consultait régulièrement. Ainsi se pose la question de savoir qui de Briand ou de Berthelot donne le souffle à la politique étrangère de la France. De qui émane la volonté de maintenir la cohésion entre les Alliés ? Les papiers de Berthelot et ses annotations montrent ses réserves certaines envers les Britanniques. Il mettait en marge d'un rapport secret de la Section d'Études de la Défense Nationale portant sur un plan d'action des Alliés en Orient : « Il y a une erreur évidente et capitale : donner le commandement à un général anglais. L'expérience si coûteuse déjà faite ne servirait-elle à rien ? » Après la conférence de Calais, le samedi 4 décembre au soir, il rédige une note rapide pour Briand : « N'y aurait-il pas lieu de dégager la responsabilité du gouvernement français… il faut la laisser à l'Angleterre. Il faut protester à Londres… La conception de la guerre des Anglais est égoïste et enfantine… L'Angleterre tire son épingle du jeu, l'Italie également. »

Berthelot est l'homme de la Maison de la Presse qui va être créée en janvier 1916. C'est lui qui donne à la propagande française toute son impulsion. Au cours de ces trois mois, des sommes importantes sont accordées pour l'achat de grands quotidiens espagnols, grecs, sud-américains. En marge d'un télégramme de Gallieni, ministre de la guerre, à Briand, daté du 27 novembre, Berthelot faisait quelques remarques générales sur sa conception de la propagande française à l'étranger : elle devait s'exercer dans trois domaines, journaux, cinéma, conférences. Il soulignait quelques principes de base : ne pas représenter de zouaves, donner une image bucolique de la France de l'arrière. C'est en Grèce, en Espagne et en Suisse qu'ont été constitués les premiers bureaux de propagande autour de Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, avec l'appui de Geoffray, ambassadeur à Madrid et de Beau, ambassadeur à Berne.

Au 31 décembre 1915, la situation de la France comme celle de ses alliés semble préoccupante tant sur le plan militaire que sur le plan diplomatique. Si certains mouvements politiques, socialistes surtout, le Saint-Siège et quelques industriels pensent à la paix, les gouvernements ne l'envisagent pas malgré les difficultés à poursuivre la guerre. Diplomatiquement, on cherche de nouveaux alliés, on soutient ceux qui sont en difficulté, on développe certains volets de la lutte, dans le domaine économique et dans celui de la propagande, et on tend vers plus de cohésion. Militairement, le Quai d'Orsay écoute de plus en plus Joffre, l'idée de

l'unité de commandement défendue par Joffre et par Gallieni, ministre de la Guerre, rejoint celle de l'unité d'action diplomatique. Malgré une politique dirigée par des hommes énergiques et tenaces, la France reste dépendante d'une coalition au ciment fragile.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. EUROPE OCCIDENTALE				
1. GÉNÉRALITÉS				
1915				
16 sept.	Petrograd à Département	Mécontentement au sein du gouvernement russe.	T.	7
17	Stockholm à Département	Le gouvernement allemand demande que les troupes de couleur ne soient plus employées sur le théâtre européen de la guerre.	T.	14
17	Département au Caire	La France demande des renseignements sur les Arméniens de Djebel Moussa.	T.	17
19	Petrograd à Département	Les Neutres doutent de la victoire finale des Alliés.	T.	28
23	Londres à Département	La Russie hésite à traiter la Bulgarie en ennemie.	T.	49
23	Madrid à Département	Le Roi d'Espagne fait un tour d'horizon des problèmes actuels.	L.	51

[1] Les lettres et abréviations D., L., M., N., T., C., P. V., MÉMO, Ann. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une minute, une note, un télégramme, une convention, un procès-verbal officiel, un mémoire, une annexe.

Le classement par ordre chronologique suivant la date et l'heure d'envoi des télégrammes conduit à des inversions dans leur publication : la première partie d'un télégramme peut ainsi se trouver publiée après la seconde par suite de l'encombrement dans les communications en cette période troublée.

Les documents sont issus de la collection de télégrammes sauf indications particulières. Quand certains télégrammes font référence à d'autres, ceux-ci n'ont pas été reproduits dans la mesure où la teneur du texte retenu laisse implicitement comprendre ce qu'ils contenaient.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
23 sept.	Lisbonne à Département	Le Portugal ne se range pas aux côtés des Alliés.	D.	52
25	Petrograd à Département	L'opinion russe est très hostile à la crise bulgare.	T.	61
28	*Idem*	L'offensive française a enthousiasmé les Russes.	T.	87
3 oct.	Département à Londres	Nécessité pour les gouvernements alliés de se concerter avant d'entamer toute action diplomatique.	T.	118
4	Ministère de la Guerre à Département	Création à la suite de la conférence du 11 septembre 1915 d'un Bureau Interalliés, organe commun où seraient échangés les divers renseignements et communications d'ordre militaire.	L.	121
5	Département à Londres	Nouveau texte concernant le règlement des litiges portant sur les dommages de guerre causés par l'armée britannique en France.	T.	129
5	Ministère de la Guerre à Département	Protection contre la guerre chimique.	D.	131
6	Département à Petrograd	Le Président de la République française insiste auprès du tsar sur le maintien de la coopération russe.	T.	139
9	Département à Londres	Projet d'exposé devant les Chambres de la politique diplomatique suivie par la France.	T.	153
10	Londres à Département	Remarques anglaises sur l'exposé du ministre des Affaires étrangères français devant les Chambres.	T.	157
11	Département à Berne	Nécessité de convaincre la Roumanie	T.	
11	Département à Londres	Viviani réexamine son exposé devant les Chambres en fonction des remarques anglaises.	T.	162
11	Londres à Département	Problème de l'exposé de Viviani devant les Chambres.	T.	163
12	Berne à Département	Internement du fils Delcassé.	T.	169
12	Département à Petrograd	Le ministre de la guerre craint que l'on ne divulgue certains secrets sur les gaz asphyxiants.	T.	170
12	Département à Rome	Viviani annonce à la séance de la Chambre que la Russie se joint à la France et à la Grande-Bretagne en Serbie.	T.	171
12	Rome à Département	Rapport sur l'opinion publique contre la France à l'Italie.	D.	172
12	Ministère de la Guerre à Département	La France ne fournit pas d'armes chimiques à la Grèce.	D.	173

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
16 oct.	Département à Petrograd, Londres	Point sur la participation éventuelle de l'Italie.	T.	189
17	Département à destinataires non désignés	Organisation en Italie d'une mission militaire de ravitaillement.	N.	193
18	Christiania à Département	La Suède incite les États du Nord à réagir contre le blocus.	T.	204
18	Copenhague à Département	Le Danemark cherche à organiser sa défense.	T.	205
21	Petrograd à Département	La Russie semble mal comprendre l'intérêt des Britanniques et des Français dans les Balkans.	T.	217
22	Département à Londres	Changement de gouvernement au Portugal.	T.	230
25	Note interne au Département	Les commissions interministérielles de contrôle télégraphique devraient se concerter à nouveau compte tenu de l'état de guerre.	N.	256
27	Londres à Département	Britanniques et Français discutent de l'affaire de Tanger.	T.	264
27	Département à ministère de la Guerre	La France envisage une coordination des censures britannique et française.	T.	266
28	Département à Petrograd	Nécessité impérieuse de montrer aux Russes combien leur présence dans les Balkans est importante.	T.	270
28	Département à Ministre de Serbie à Paris	Création à Paris d'un Bureau Interalliés, organe commun d'échanges et communications d'ordre militaire.	M.	271
28	Département à Bucarest	La Grèce s'en tient toujours à sa déclaration de neutralité bienveillante.	T.	272
29	Département à Londres, Madrid, Rabat, Tanger	Bienveillance de l'Espagne à l'égard de la France. Les Britanniques remettent en question la remise de Tanger à l'Espagne.	T.	276
2 nov.	Département à Rome	Le général Gouraud doit s'entretenir en Italie de la coopération militaire italienne dans les Balkans.	T.	301
3	Rome à Département	Insistance française pour une intervention militaire urgente de l'Italie.	T.	310
4	Berne à Département	Situation en Allemagne et volonté de paix.	T.	316
4	Madrid à Département	Audience du colonel Tillion, attaché militaire à Madrid, auprès du roi d'Espagne.	D.	320
7	Département à Washington	La France manque de navires pétroliers.	T.	330
11	Département à Madrid	La seule question en suspens entre la France et l'Espagne semble être celle de la révision des listes des protégés des agents consulaires.	M.	357

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
12 nov.	Département à Petrograd	Préparation de la mission Paul Doumer en Russie.	T.	361
13	Département à Londres	Le gouvernement anglais a manifesté l'intention de se prêter à la création très prochaine d'un conseil mixte franco-britannique de la direction de la guerre.	T.	370
13	Département à Stockholm	Problème de l'établissement d'un contrôle de la correspondance télégraphique.	T.	373
16	Madrid à Département	Il n'est pas question pour le gouvernement français de poser le problème de Tanger qui entraînerait une modification du statut international.	T.	390
18	Département à Londres	Dégâts causés par les troupes anglaises dans les départements français.	T.	399
20	Copenhague à Département	Relations tendues entre le Danemark et la France à cause des mitrailleuses Madsen.	T.	412
21	Département à Rome	Mission de Léon Bourgeois à Rome.	T.	421
21	Département à destinataires non désignés	Rapport au sujet de l'envoi de missions militaires dans les pays alliés et neutres.	T.	423
22	Berne à Département	Beau envisage de créer une organisation de renseignements sur les étrangers et en particulier sur les Musulmans installés en Suisse.	D.	433
23	Rome à Département	Mission de Léon Bourgeois à Rome.	T.	435
23	Petrograd à Département	Les Russes sont irrités par le non respect de l'Italie de ses engagements envers les Alliés.	T.	437
23	Londres à Département	L'Italie se déclare prête à adhérer à l'accord du 5 septembre 1914.	T.	439
24	Département à Londres, Rome, Petrograd	Les conférences réunies en vue de la coordination diplomatique des Alliés se tiendront à Paris.	T.	446
24	Petrograd à Département	Mission Doumer et Pau en Russie.	T.	448
24	Note interne au Département	Prochaine conférence à Genève de socialistes français et allemands.	N.	452
30	Londres à Département	Déclaration par laquelle la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Russie s'engagent à ne pas conclure de paix séparée.	T.	491
30	Département à Londres, Petrograd, Rome	L'Italie ne respecte pas le pacte de Londres.	T.	496
2 déc.	Petrograd à Département	Mission Doumer en Russie.	T.	511

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
2 déc.	Département à Londres, Petrograd, Rome, Athènes	Préparation d'une conférence entre Alliés sur les questions de l'unité de commandement et de Salonique.	T.	513
3	Département à Londres	Préparation de la Conférence de Calais.	T.	523
3	Département à Petrograd	Préparation de la mission Doumer en Russie.	T.	524
3	Lisbonne à Département	Formation d'un nouveau ministère à Lisbonne.	D.	526
3	Note interne au Département	La Russie est informée de la conférence de Calais.	L.	527
4	Athènes à Département	Problème du passage en France de trois sujets ottomans exilés par le gouvernement turc.	T.	531
4	Département à La Haye	Nomination de Joffre comme commandant en chef de toutes les armées françaises.	T.	533
4	P. V.	Conseil franco-anglais tenu à Calais le 4 décembre 1915.	P. V.	540
4	Note interne au Département	Note de Berthelot à Briand en vue de la conférence de Calais.	N.	541
5	Rome à Département	L'Italie annonce son adhésion à la Déclaration de Londres du 5 septembre 1914.	T.	542
5	Département à Londres, Petrograd, Rome	Réactions françaises au lendemain de la conférence de Calais.	T.	545
5	Londres à Département	Consignes à la presse française au sujet de la conférence de Calais.	T.	548
6	Rome à Département	La France insiste pour que l'Italie s'implique davantage dans la guerre.	T.	553
7	Petrograd à Département	Mission Doumer en Russie.	T.	564
8	Département à destinataires non désignés	Jugements du Vatican sur les belligérants.	N.	581
9	Département à Londres	Réparations des dommages causés par les Anglais en France.	T.	580
9	Ministère de la Guerre à Département	Conclusions de la conférence des techniciens militaires des Alliés à Chantilly (5-9 décembre 1915).	P. V.	585
10	Département à la presse	Organisation d'un haut commandement unique des forces alliées.	N.	591
11	Christiania à Département	Achat de navires à la Norvège.	T.	592
11	Département à Londres, Petrograd, Copenhague, Stockholm et Guerre	Attitude de la Suède.	T.	596

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
12 déc.	Ministère de la Guerre à Département	Appel à la Russie pour fournir de la main-d'œuvre à l'industrie française.	M.	603
13	La Haye à Département	Les Pays-Bas affirmant leur volonté de résister à toute violation de leur territoire.	T.	607
13	Département à Londres	Nécessité de la coordination des actions diplomatiques et militaires des Alliés.	T.	610
13	La Haye à Département	Attitude de la Hollande dans le conflit européen.	D.	614
14	Londres à ministère de la Guerre	Urgence à développer une opération militaire de grande envergure dans les Balkans.	T.	622
16	Département à Londres	Préoccupations françaises au sujet du ravitaillement alimentaire de la population civile.	T.	635
18	Petrograd à Département	Mission Doumer et Pau en Russie.	T.	646
18	Département à tous les postes	Contre-projet d'instructions soumis à la marine française.	M.	647
20	La Haye à Département	Aide humanitaire à la Pologne.	T.	655
21	Petrograd à Département	Situation morale et politique en Hongrie.	T.	658
23	*Idem*	Mission Doumer en Russie.	T.	675
23	Londres à Département	Les Britanniques acceptent que se constitue à Paris un organe de coordination diplomatique des Alliés.	T.	76
24	Département à Madrid, Bucarest	Éventualité de la création d'un service français de renseignements et de contre-espionnage dans la péninsule ibérique.	T.	684
26	Petrograd à Département	Lassitude de l'opinion russe.	T.	691
30	Département à Rome, Londres, Petrograd	Problème de la centralisation de l'action militaire et diplomatique de la Quadruple Entente.	T.	710

2. TENTATIVES D'OUVERTURES ET DE NÉGOCIATIONS DE PAIX

1915				
18 sept.	Christiania à Département	Mission Lange pour la paix.	D.	26
2/3 oct.	Département à Christiania	La France est opposée à toute action des Neutres en faveur de la paix.	T.	117
15	Berne à Département	Organisation centrale pour une paix durable fondée en Hollande en avril 1915.	D.	183

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
22 oct.	Département à Christiania	La France fait savoir à Christiania qu'elle est opposée à toute négociation de paix.	T.	231
31	Note interne au Département	Démarches faites à Paris par MM. André Mercier et de Montenach en faveur d'un congrès pour la « paix durable ».	N.	289
1er nov.	Madrid à Département	Bruits concernant plusieurs tentatives de négociations de paix.	T.	292
12	*Idem*	Le roi d'Espagne se propose comme médiateur pour la paix.	T.	366
14	Berne à Département	Les Allemands seraient prêts à engager des ouvertures de paix par l'intermédiaire du pape.	T.	379
17	Madrid à Département	Les Espagnols seraient favorables à l'ouverture de négociations de paix sous l'autorité du pape.	T.	395
5 déc.	Copenhague à Département	Impressions que l'Allemagne devient de plus en plus « pacifique ».	T.	544

3. Achats d'armes

1915				
16 sept.	Département à Athènes	Des sous-marins grecs ont été réquisitionnés par la France.	T.	8
21	Département à Londres	Les Anglais et les Français sont prêts à négocier l'achat de munitions aux États-Unis.	T.	36
21	Saint-Sébastien à Département	Paiement d'une nouvelle livraison d'armes à la France.	D.	37
23	Bucarest à Département	Essai d'électrocution par jet d'eau.	T.	46
24	Département à Lisbonne	La livraison des armes commandées en décembre n'est pas encore exécutée.	T.	53
25	Département à Petrograd	La Serbie demande des armes.	T.	65
28	La Haye à Département	Les Allemands revendraient aux Hollandais des armes pris aux Russes.	T.	83
29	Département à Londres	Comment faire les mitrailleuses Madsen du Danemark.	T.	92
1er oct.	Saint-Sébastien à Département	Achat d'armes en Espagne.	T.	105
2	Copenhague à Département	La question de la sortie des armes du Danemark reste encore sans solution.	T.	108
8	Département à Nisch	Commande de fusils par la Serbie passée par les Britanniques aux Etats-Unis.	T.	150
18	Département à Londres	Décision concernant les besoins du front en fusils.	T.	207
18	*Idem*	Britanniques et Français ont besoin de matériel de chemin de fer.	T.	208

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
18 oct.	Département à ministère de la Guerre	Les Russes s'inquiètent des problèmes d'intendance concernant leur détachement en Macédoine.	M.	209
21	Département à Petrograd	Les fusils Wetterli achetés par les Russes à l'Italie vont parvenir à la Russie.	T.	224
23	La Havane à Département	Les Alliés refusent d'acheter des armes aux Cubains.	T.	241
28	Copenhague à Département	Le gouvernement danois a autorisé l'exportation en Norvège de 90 fusils-mitrailleurs.	T.	268
28	Madrid à Département	Difficultés pour les Espagnols de vendre aux Français des grenades et des cartouches.	T.	269
29	Département à destinataires non désignés	Les Pays-Bas font des difficultés aux Alliés dans le commerce de l'armement.	N.	280
3 nov.	Note interne au Département	Poursuite des tentatives d'achat russes de fusils au Brésil.	M.	312
8	Département à Londres, Rio de Janeiro, Bucarest	Affaires des achats de fusils par la Russie au Brésil.	T.	333
9	Lisbonne à Département	Les Russes demandent au Portugal de servir d'intermédiaire pour l'achat de fusils au Brésil.	T.	340
10	*Idem*	Difficultés pour faire sortir les mitrailleuses Madsen du Danemark.	T.	350
22	Département à Londres	Problèmes des mitrailleuses Madsen achetées par la France au Danemark.	T.	427
26	Saint-Sébastien à Département	Réclamations des fabricants d'Eibar, fournisseurs d'armes de la France.	T.	459
29	Département à ministère de la Marine	L'Italie demande que le gouvernement français lui remette les contre-torpilleurs prévus par la Convention navale du 11 mai.	M.	487
29	Département à Petrograd	Cession par la France de fusils à la Russie.	T.	517
16 déc.	Ministère de la Guerre à Département	Achat de mitrailleuses au Canada	M.	644
25	Copenhague à Département	Exportation d'armes par le Danemark vers les pays alliés.	T.	687
28	Département à Londres	La France réclame au Portugal la remise de navires allemands.	T.	701
29	Département à Petrograd	Cession de fusils à la Russie.	T.	707

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÉRES		
1915 16 sept.	Washington à Département	Les Américains sembleraient s'opposer au projet d'emprunt franco-anglais.	T.	11
16	Rome à Département	Les Allemands tentent de maintenir leurs relations avec les centres économiques italiens.	D.	12
17	Département à ministère des Finances	La France remboursera les bons du Trésor belge et de la colonie du Congo après la cessation des hostilités.	M.	19
19	Département à Petrograd	Russes, Britanniques et Français se partageront l'avance au Monténégro.	T.	27
21	Londres à Département	Renouvellement des bons du Trésor français payables à Londres le 5 octobre.	L.	38
21	Département à destinataires non désignés	Les Russes négocient l'ouverture de crédits en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis.	M.	39
21	*Idem*	Relations commerciales avec la Russie.	N.	40
25	Département à tous les postes	Émission par la France d'un emprunt de Défense Nationale.	T.	64
26	New York à Département	La banque Morgan relance l'affaire de l'emprunt français.	T.	74
29	Copenhague à Département	Le gouvernement danois ne fera aucune publicité pour l'emprunt français.	T.	90
1er oct.	New York à Département	Problème juridique pour l'autorisation de l'émision d'un emprunt conjoint franco-anglais avec responsabilité solidaire.	T.	100
2	Département à destinataires non désignés	Négociations financières entre la Russie et les États-Unis.	M.	115
4	Londres à Département	Placement de l'emprunt français de Défense Nationale.	T.	122
4	Département à Petrograd	Difficultés pour la France d'ouvrir au gouvernement russe un crédit global de 1.500 millions de francs.	T.	140
6	Ministère des Finances à Département	Texte du protocole du 4 octobre 1915 avec annexe entre la France et la Russie portant sur une aide financière française.	D.	141
8	Département à Londres, Rome	Les engagements financiers de l'Angleterre envers l'Italie.	T.	148
8	Département à Petrograd	La France demande à la Serbie que les versements russes à la Serbie soient effectués en roubles.	T.	149
22	Département à Rome	Relations économiques franco-italiennes après la guerre.	M.	233

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
23 oct.	Berne à Département	Les Suisses ont l'impression que les Allemands cherchent à ruiner leur industrie.	T.	234
23	Département à Londres, Petrograd	Le gouvernement russe négocie sur le marché américain le placement de 60 millions de dollars de bons de garantie.	T.	239
25	Département à destinataires non désignés	Nécessités d'ouvertures de crédits spéciaux pour faire face aux besoins en Orient.	M.	255
30	Département à Petrograd	Les Russes seraient prêts à vendre aux Alliés les blés achetés en Russie méridionale.	T.	284
8 nov.	Guatemala à Département	Création en Allemagne d'une association économique pour le sud et le centre Amérique.	D.	336
9	Département à destinataires non désignés	Contrat entre la France et la Roumanie pour l'installation d'une usine de matériel de guerre.	M.	346
13	Département à Petrograd	Les cargos transportant les blés russes depuis Arkhangelsk doivent éventuellement être remplis par d'autres denrées.	T.	368
18	Londres à Département	Accord franco-britannique concernant les souscriptions françaises en Grande-Bretagne.	T.	401
18	New York à Département	La France va procéder à un second appel de fonds sur le produit de l'emprunt franco-anglais aux États-Unis.	T.	404
22	Washington à Département	Placement dans le public de l'emprunt franco-anglais.	T.	431
23	Département à Berne	Propagande à développer en Suisse pour inciter les banques à recueillir des souscriptions à l 'emprunt français.	T.	440
23	Département à Madrid	Propagande à développer en Espagne pour inciter les banques à recueillir des souscriptions à l'emprunt français.	T.	441
25	Département à New York	Les titres de l'emprunt franco-anglais aux États-Unis n'ont pu être placés dans le public.	T.	455
27	Berne à Département	Certaines banques suisses acceptent de prêter leur concours à l'emprunt français.	T.	464
27	Département à Petrograd	Achat des blés russes par la France.	T.	468
27	Washington à Département	La France s'inquiète de l'absence de marché sur les titres de l'emprunt anglo-français aux États-Unis.	T.	480
2 déc.	Londres à Département	Situation des titres de l'emprunt franco-anglais aux États-Unis.	T.	512
2	Ministère de la Guerre à Département	Problème du règlement des achats des Alliés à l'Italie.	M.	518

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
2 déc.	Département à Comité de Restriction des Approvisionnements et du Commerce de l'ennemi	Soutien commercial et industriel à la Belgique.	P. V.	519
3	Département à Londres	Moyens de soutenir les titres de l'emprunt franco-anglais aux États-Unis.	T.	522
5	Département à Petrograd	Inquiétudes françaises concernant les tractations financières russes aux États-Unis.	T.	540
7	Londres à Département	La maison Morgan semble être le seul interlocuteur possible pour la France concernant la conclusion d'emprunts.	T.	566
11	Note interne au Département	Nécessité de réglementer le commerce entre la Grande-Bretagne et la France.	N.	599
12	Département à Secrétariat d'état au Ravitaillement, ministère du Commerce, Industrie et Postes, Télégraphes et Téléphones, ministère de la Marine, ministère de l'Agriculture	Pourparlers franco-britanniques en vue de l'achat par la France de produits de consommation à la Grande-Bretagne.	M.	605
15	Londres à Département	Nécessité de soutenir les cours de l'emprunt anglo-américain.	T.	632
15	New York à Département	Importance de créer un marché large sur l'emprunt franco-anglais.	T.	633
16	Londres à ministère des Finances	Emprunt français en Grande-Bretagne.	T.	636
20	Département à Association nationale d'expansion économique	Défense et développement des intérêts français dans le monde.	L.	656
21	Département à Londres, New York	Opérations de crédit des Alliés aux États-Unis.	T.	660
21	Département à Londres, Rome, Petrograd	Le gouvernement français souhaite un règlement commun entre Alliés de certaines questions économiques posées par l'état de guerre.	T.	661
31	Département à destinataires non désignés	Achat des blés roumains.	M.	720

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
31 déc.	Note interne au Département	Participation de la France à la Banca Commerciale italienne	N.	721
31	Rome à Département	Mission de Paul Claudel en Italie. Projet douanier entre Italie et France pour l'après-guerre.	MÉMO	723

5. CONTREBANDE DE GUERRE / BLOCUS

1915				
4 sept.	Département à Berne	Création en Suisse d'un syndicat d'importateurs de coton.	T.	55
26	Département à Berne, Rome	Les Britanniques acceptent d'organiser à Paris une agence de centralisation pour le contrôle des produits importés en Suisse.	T.	71
26	Ambassade de Grande-Bretagne à Paris à Département	Réglementation de l'achat de conserves par les gouvernements alliés.	L.	76
26	Département à destinataires non désignés	Comité international de rationnement des neutres.	N.	77
28	La Haye à Département	Négociations avec le N.O.T.	T.	84
29	Christiania à Département	Le gouvernement britannique ne fournit plus de coton aux Norvégiens.	T.	93
6 oct.	Département à Londres	Certains industriels demandent un assouplissement de la législation sur les droits de douanes et la circulation de certains produits.	T.	138
11	Département à Rome	Problèmes contingents à allouer à la Suisse.	T.	161
11	Département à Berne	Organisation d'un comité international de rationnement qui s'intéressera d'abord à la Suisse.	T.	168
14	Département à Petrograd	Conférence prévue le 16 octobre à Paris pour déterminer entre Alliés les quantités de marchandises de contrebande de guerre dont l'importation pourra être autorisée en Suisse.	T.	177
17	Département à *Journal Officiel*	Notification de l'état de blocus des côtes de Bulgarie.	M.	201
24	Département à Londres	Note précisant la notion de blocus.	T.	247
29	Département à Stockholm	Éventualité de déclaration du blocus des côtes allemandes de la mer du Nord et de la Baltique.	T.	275
30	Stockholm à Département	Thiébaut estime que le blocus des côtes allemandes de la mer du Nord et de la Baltique seraient prématurés.	T.	283

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
1er nov.	Département à Petrograd	Difficultés d'application du blocus.	T.	293
2	Département à Washington	Attente de la note américaine sur le blocus.	T.	306
4	Département à Petrograd	Surveillance du trafic des lubrifiants.	T.	318
8	Département à Stockholm, Petrograd, Londres	La Suède doit préciser sa position concernant la circulation de ses bâtiments en mer Baltique.	T.	332
8	Département à ministère de la Marine	Droit d'arrestation sur les navires neutres en haute mer de sujets ennemis.	M.	335
10	Londres à Département	Le gouvernement russe souhaite que les sous-marins britanniques en mer Baltique n'arrêtent pas les navires neutres.	T.	347
15	Département à Rio de Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres, La Havane, Santiago du Chili, Washington	Prochain entrée en fonction de la S.S.S.	T.	383
16	Berne à Département	La Suisse est gênée par l'interdiction des Alliés d'importer du coton.	T.	388
25	Département à Ministre de la Marine	Les Britanniques viennent de publier le texte de deux Ordres en Conseil concernant la réquisition des navires marchands.	M.	456
27	Département à Londres	La Grande-Bretagne et le Danemark se sont entendus sur des conditions de trafic sans tenir compte de la France.	T.	463
27	Christiania à Département	La Suède demande à la Norvège de réviser la règle de circulation des sous-marins belligérants dans leurs eaux territoriales.	T.	466
27	Stockholm à Département	Le gouvernement suédois se propose de modifier les règles de neutralité proclamées au début de la guerre.	T.	467
28	Département à Londres	Le directeur de la S.S.S. prend contact à Paris avec la « Commission permanente internationale des contingents ».	T.	477
29	Département à Rome	Proposition par le directeur de la S.S.S. de créer un bureau centralisateur à Paris.	T.	482
4 déc.	*Idem*	Fonctionnement de la Commission internationale permanente des contingents.	T.	528
4	Stockholm à Département	Régime des sous-marins belligérants dans les eaux territoriales suédoises.	T.	534
4	Département à ministère des Finances	Modification des attributions des services français pour le contrôle des exportations.	M.	537

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
6 déc.	La Haye à Département	Suspicions de la France au sujet d'opérations de fraude et de contrebande aux Pays-Bas.	T.	550
9	Département à Stockholm	Addition aux règles de neutralité de la Suède.	T.	584
12	Département à Petrograd	Les Alliés demandent à la Russie de réquisitionner pour eux platine et minerai de platine.	T.	601
14	Département à Petrograd, Rabat, La Haye, Rome, Londres, Tunis, ministère des Colonies, ministère des Finances, ministère de l'Intérieur, ministère de la Guerre	Statuts et règlement intérieur de la S.S.S.	T.	623
24	La Haye à Département	Exportation de produits néerlandais vers l'Allemagne.	D.	686
25	Ambassade de Grande-Bretagne à Paris	Projet d'additions et d'amendements à la liste de contrebande de guerre.	L.	688
31	Département à Washington, Madrid, Lisbonne, Buenos-Ayres, Rio de Janeiro, Montevideo	Problème de l'établissement d'un contrôle des approvisionnements grecs.	T.	718
31	Département à destinataires non désignés	Organes de renseignements et d'études pour la guerre économique.	M.	724
31	Note interne au Département	Observations sur la conduite et les résultats de la guerre économique au cours du second semestre de 1915.	N.	725
31	Note pour le président du Conseil	Bilan de la politique économique de guerre.	N.	726

6. Propagande

1915				
27 sept.	Département à Londres, Washington	Propagande française en Grande-Bretagne et aux États-Unis.	T.	79
30	Nisch à Département	Propagande française en Serbie.	T.	96
1er oct.	Washington à Département	Traduction anglaise du Livre sur les violations de la guerre par l'Allemagne.	D.	106

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
8 oct.	Département à Washington	Il faut démentir les arguments avancés aux États-Unis pour prouver que l'opération franco-anglaise a violé la neutralité grecque.	T.	151
13	Athènes à Département	Propagande française en Grèce.	T.	175
14	Nisch à Département	Propagande française en Serbie.	T.	178
14	Département à Athènes	Propagande française en Grèce.	T.	179
16	Berne à Département	Échec de la représentation d'une pièce de théâtre en Suisse. Propagande à rebours.	T.	188
20	Département à Rome	Achat du *Corriere d'Italia*, organe des catholiques modérés.	T.	215
20	Athènes à Département	Propagande française en Grèce.	T.	216
25	Département à Athènes	Problème de la propagande française en Grèce.	T.	249
25	*Idem*	Informations mises au service de la propagande en Grèce sur les questions balkaniques.	T.	250
29	Madrid à Département	La propagande allemande en Espagne met en danger la propagande française.	T.	277
1er nov.	Berne à Département	Distribution de la traduction allemande de l'ouvrage *Les violations des lois de la guerre* en Suisse.	T.	297
5	Assomption à Département	Propagande française au Paraguay.	D.	322
5	La Paz à Département	Propagande française en Bolivie.	D.	323
8	Département à destinataires non désignés	Action à exercer sur la presse italienne.	T.	338
19	Athènes à Département	Bilan sur la propagande française en Grèce.	T.	406
20	Département à Rio de Janeiro, Buenos-Ayres, Santiago du Chili, La Havane, Lima, Montevideo	Propagande à La Havane et dans l'Amérique du Sud.	T.	413
28	Bucarest à Département	Préparation d'une campagne française de propagande en Roumanie.	T.	476
3 déc.	Londres à Département	Propagande cinématographique française en Grande-Bretagne.	D.	525
4	*Idem*	Taxes anglaises sur la production cinématographique française de propagande.	L.	539

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
13 déc.	Athènes à Département	Soutien financier de la France à des journaux grecs en difficulté.	T.	606
13	Département à Athènes	Budget de la propagande française en Grèce.	T.	613
15	Département à destinataires non désignés	Note sur la Nouvelle Librairie de Bâle.	N.	630
20	Département à Chambre de Commerce de Paris	Propagande française par le film.	L.	652
22	Stockholm à Département	Propagande française par le film en Suède.	T.	666
22	Madrid à Département	Achat de journaux espagnols.	L.	668
22	*Idem*	Projet d'une mission intellectuelle française à Madrid.	L.	669
23	Petrograd à Département	Propositions en vue du développement de la propagande française en Russie.	D.	681
30	Rapport au Département	Préparation d'une action de propagande en Roumanie.	N.	716
31	Berne à Département	Propagande allemande en Suisse.	T.	727

7. Questions des responsabilités de guerre et organisation de l'Europe après signature de la paix

1915				
2 déc.	Petrograd à Département	Conditions de certains industriels alliés en vue d'un traité de paix.	T.	515
3	Note interne au Département	Questions commerciales à discuter en vue du futur traité de paix.	P. V.	Ann. I
19	Tokyo à Département	Reconnaissance par le Japon de la culpabilité allemande dans la guerre.	T.	648
23	Copenhague à Département	Développement des relations commerciales franco-danoises après la guerre.	D.	682
31	Département à Londres	Revendications territoriales de la Belgique pour l'après-guerre.	T.	719

B. LES ÉTATS BALKANIQUES

1. Généralités

1915				
15 sept.	Petrograd à Département	Les négociations avec Nisch et Sofia doivent se terminer au plus vite.	T.	1
15	Rome à Département	La Bulgarie ne doit plus tarder à se décider.	T.	3

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
15 sept.	Londres à Département	La Bulgarie semble ne plus s'engager.	T.	4
15	Département à Nisch	Les Alliés poursuivent leurs négociations avec la Bulgarie.	T.	5
16	Département à Londres, Petrograd, Rome, Bucarest, Sofia, Nisch	L'Allemagne laisse passer des bruits au sujet de la Roumanie.	T.	9
17	Sofia à Département	La politique de Venizelos ne vise que les intérêts de son pays.	T.	13
17	Département à Petrograd	Les Alliés continuent à avancer de l'argent aux Serbes.	T.	16
18	Nisch à Département	La Serbie peut compter sur l'appui des Alliés.	T.	21
18	Sofia à Département	La menace de la Turquie sur la Serbie semble être écartée pour le moment.	T.	23
20	Athènes à Département	Bruits de mobilisation partielle en Bulgarie qui inquiètent la Grèce.	T.	30
20	Département à Athènes	Le gouvernement roumain ne veut pas encore engager de pourparlers avec la Grèce.	T.	31
21	Athènes à Département	Guillemin insiste pour que la Grèce se décide maintenant à marcher contre la Bulgarie.	T.	32
21	Nisch à Département	Les diplomates en poste à Sofia demandent à leur gouvernement de pouvoir tenir un langage ferme au gouvernement bulgare.	T.	33
21	Petrograd à Département	Réactions russes à l'annonce de la mobilisation bulgare.	T.	35
22	Département à Nisch	La Serbie doit adopter une attitude prudente à l'égard de la Bulgarie pour ne pas susciter une agression.	T.	42
22	Département à Athènes, Bucarest	La France ne croit pas encore à une attaque austro-allemande sur la Serbie.	T.	43
22	Athènes à Département	La France conseille une attitude prudente à la Grèce.	T.	44
24	Bucarest à Département	Problèmes soulevés par la mobilisation bulgare.	T.	56
24	Athènes à Département	Guillemin demande du personnel pour l'ambassade.	T.	57
24	Petrograd à Département	Envoi de troupes alliées au secours de la Serbie.	T.	58
24	Département à Rome, Petrograd	La France demande au gouvernement grec de mettre fin aux intrigues allemandes en Grèce.	T.	59
25	Athènes à Département	Le Roi de Grèce est hostile à un débarquement à Salonique.	T.	62

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
25 sept.	Athènes à Département	Les Alliés ne négocient plus avec la Bulgarie mais Sazonov n'abandonne pas l'idée de discuter encore.	T.	63
26	Londres à Département	Venizelos souhaiterait que le Département ne s'effectue pas directement à Salonique.	T.	72
26	Département à Athènes	Problème de l'application du traité serbo-grec.	T.	73
26	Département à Londres, Petrograd, Rome	La France propose la rédaction commune par les Alliés d'une note au gouvernement bulgare.	T.	75
27	Nisch à Département	Attitude diplomatique indécise dans les affaires balkaniques.	T.	78
28	Athènes à Département	Les Grecs estiment que la Bulgarie n'attaquera pas la Serbie.	T.	85
28	Département à Londres	La Serbie demande une nouvelle ouverture de crédits aux Alliés.	T.	86
29	Département à Petrograd	Opposition de certains officiers bulgares à tirer contre les Russes.	T.	91
30	*Idem*	La France estime que la présence des troupes russes dans les Balkans est nécessaire.	T.	95
30	Petrograd à Département	L'Angleterre s'oppose à la procédure d'ultimatum à la Bulgarie.	T.	97
1er oct.	Département à Sofia	Note alliée adressée aux Bulgares concernant la mobilisation.	T.	102
1er	Londres à Département	L'état d'esprit en Grèce est inquiétant.	T.	103
1er	Département à destinataires non désignés	Récapitulatif des négociations franco-serbes depuis le 4 août.	M.	107
2	Département à Athènes	Toutes les offres faites à la Bulgarie sont rendues caduques par la mobilisation bulgare.	T.	110
2	Sofia à Département	Si la Bulgarie s'engage militairement à côté de l'Allemagne, les quatre puissances alliées rompront toute relation avec le gouvernement bulgare.	T.	111
2	Département à Londres	Précisions des Alliés à la Grèce sur les conséquences de la rupture avec la Bulgarie.	T.	112
2	Département à Nisch	La mobilisation bulgare constitue une menace contre la Serbie.	T.	113
2	Département à destinataires non désignés	Serbie : récapitulatif des négociations pour la cession de territoires à la Bulgarie.	M.	116
3	Département à Londres	Propositions de cessions territoriales à la Grèce.	T.	119
3	Rome à Département	Propositions anglaises concernant l'intégralité des territoires grecs.	T.	120

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
4 oct.	Londres à Département	Ultimatum russe à la Bulgarie.	T.	123
4	Sofia à Département	Difficultés pour les Alliés à s'entendre sur les termes d'une communication commune à faire au gouvernement bulgare.	T.	124
4	Département à Sofia	La France soutient l'ultimatum russe.	T.	125
4	Nisch à Département	Les Serbes sont tranquillisés par l'ultimatum russe à la Bulgarie et par l'abandon des Anglais de concessions territoriales à la Bulgarie.	T.	126
4	Cettigné à Département	Nouvelle ouverture de crédit au Monténégro.	D.	127
5	Sofia à Département	Réponse du gouvernement bulgare à l'ultimatum russe.	T.	128
5	Note interne au Département	Promesses d'acquisitions territoriales à faire à la Grèce.	N.	132
6	Athènes à Département	Le roi de Grèce n'entend pas entrer dans un conflit avec les Austro-Hongrois.	T.	133
6	*Idem*	Remise en question de l'avance financière des Alliés à la Grèce après le départ de Venizélos.	T.	135
7	Washington à Département	Réactions grecques à la nouvelle du débarquement de troupes françaises en Grèce.	T.	142
7	Londres à Département	Nouvelle situation diplomatique et militaire créée aux Alliés par l'intervention bulgaro-allemande.	T.	144
7	Département à Athènes	Avance financière de la France à la Grèce.	T.	145
9	Département à Rome, Petrograd, Nisch, Athènes, Bucarest	Déclaration du nouveau gouvernement serbe.	T.	151
9	Département à destinataires non désignés	L'intervention de la Bulgarie pourrait impliquer celle de la Grèce pour défendre son territoire.	M.	155
10	Département à Petrograd, Londres	La démission de Venizelos ne remet pas en cause l'avance à la Grèce de 30 millions.	T.	158
11	Petrograd à Département	Le tsar est prêt à engager ses troupes dans les Balkans si la Bulgarie fait acte d'hostilité contre la Serbie.	T.	159
11	Département à Londres, Petrograd, Rome	Le ministère français de la Guerre envisage la création d'une seconde loi de ravitaillement des troupes alliées en Serbie.	T.	165
11	Département à Athènes	La Grèce n'a aucun avantage à rester dans la neutralité.	T.	166

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
11 oct.	Département à Petrograd	Les Russes participeront aux opérations franco-britanniques en Serbie.	T.	167
13	Rome à Département	La France attache un grand prix à la participation militaire italienne dans les Balkans.	T.	174
15	Département à Rome, Londres, Bucarest, Nisch, Athènes	La Russie souhaite que la Roumanie n'adopte pas d'attitude agressive.	T.	182
16	Département à Londres, Petrograd, Rome	La France est prête à accorder à la Grèce tout le littoral bulgare de la mer Égée.	T.	186
16	Département à Bucarest	La Grande-Bretagne estime que le seul moyen efficace de porter secours à la Serbie est d'obtenir l'entrée en action de la Roumanie et de la Grèce.	T.	187
16	Département à Petrograd	La Roumanie entrerait en guerre aux côtés de la Quadruple Entente et la Russie est pressée par la France et l'Angleterre d'entrer en action sur le front balkanique.	T.	191
16	Département à Petrograd et Rome	Les Alliés devraient déclarer immédiatement la guerre à la Bulgarie.	T.	192
17	Bucarest à Département	Situation générale dans les Balkans.	T.	194
17	Département à Rome, Petrograd, Londres, Nisch, Athènes, Bucarest, Le Caire	La France déclare l'état de guerre entre la France et la Bulgarie à dater du 16 octobre 1915, 6 h. du matin.	T.	195
17	Athènes à Département	Promesses territoriales de la Grande-Bretagne à la Grèce en échange de son entrée en guerre.	T.	196
17	Petrograd à Département	Engagement des troupes russes dans les Balkans.	T.	197
17	Département à Londres, Rome, Petrograd	Le général Cadorna contrairement au gouvernement italien estime que les troupes italiennes peuvent coopérer dans les Balkans.	T.	198
21	Département à Athènes	La Grèce semble vouloir entraver l'action des Alliés à Monastir et à Salonique.	T.	221
21	Sénat	Bilan de la situation dans les Balkans.	P. V.	Ann.2
25	Département à Petrograd	Question du passage des troupes russes par la Roumanie.	T.	252

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
2 nov.	Département à Athènes	La Grèce demande du blé à la France.	T.	302
2	Département à Petrograd	Urgence pour les Russes à attaquer sur le front nord du théâtre d'opérations balkaniques.	T.	303
2	Département à Rome, Londres, Petrograd	Assistance humanitaire au Monténégro.	T.	304
2	Département à Rome	Note sur les conditions d'une intervention italienne dans les Balkans.	N.	308
3	Petrograd à Département	Avantages à continuer à ravitailler le Monténégro.	T.	309
3	*Idem*	Conditions supplémentaires de Bratiano pour la coopération éventuelle roumaine annoncées aux Austro-Allemands.	T.	311
4	Département à Londres, Rome, Petrograd	Impact sur la Grèce de la jonction germano-bulgare.	T.	315
6	Athènes à Département	Nécessité de créer à Athènes un poste d'attaché naval.	T.	325
6	Petrograd à Département	Toute intervention de la Roumanie est exclue pour le moment.	T.	326
8	Département à Petrograd, Londres	Le gouvernement grec demande une nouvelle avance en or aux Alliés.	T.	334
9	Département à Londres, Petrograd	Les Serbes demandent de la farine.	T.	341
9	Petrograd à Département	La Russie adopte la politique de prudence de la diplomatie française concernant la Grèce.	T.	342
9	Département à Guillemin	Le roi de Grèce réaffirme sa volonté de rester neutre.	M.	344
9	Département à Londres, Rome, Athènes, Petrograd, Bucarest, Nisch	La Grèce se maintient dans la neutralité.	T.	345
10	Département à Athènes	Le gouvernement français se montre ferme à l'égard de la Grèce quant aux sujets français, britanniques et serbes chassés à la suite des évènements macédoniens en Grèce.	T.	351
10	*Idem*	Préparation de la mission de Denys Cochin en Grèce.	T.	352
11	Londres à Département	Toute tentative de désarmement des troupes franco-britanniques par la Grèce serait un acte d'hostilité.	T.	353
11	Petrograd à Département	L'Allemagne presse la Roumanie de se déclarer en sa faveur.	T.	355

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
11 nov.	Département à destinataires non désignés	Guillemin fait le point sur la situation en Grèce.	N.	358
12	Département à Petrograd, Londres, Rome	La France a avantage à maintenir le contact avec Venizelos.	T.	363
13	Département à Rome	La France répond au projet de note anglaise à la Grèce.	T.	372
13	Département au Caire	Méfiance à l'égard de l'emploi des Arméniens dans la rade de Moudros.	T.	375
14	Athènes à Département	Réactions de la Grèce à l'arrivée de Denys Cochin.	T.	377
14	Petrograd à Département	Relations entre la Russie et la Roumanie.	T.	378
15	Athènes à Département	Il importe que la Grèce cède devant les demandes des Alliés, puis de poser la question de Salonique.	T.	382
15	Département à Athènes	Mission de Denys Cochin en Grèce.	T.	384
15	Département à Rome, Londres	Les Britanniques bloquent les navires en partance pour la Grèce.	T.	386
15	Département à Mitrovica, Cettigné, Petrograd	Le ravitaillement en vivres des Serbes et des Monténégrins sera l'affaire du gouvernement britannique. Pour le ravitaillement en matériel de guerre et en munitions, l'un ou l'autre des gouvernements s'en chargera.	T.	387
16	Département à Athènes	Le gouvernement grec réagit aux accusations du gouvernement britannique de stocker du pétrole pour les sous-marins allemands.	T.	389
16	Département à Londres, Petrograd, Athènes	Bilan de l'action des Alliés à l'égard de la Grèce.	T.	391
16	Département à Londres	Les Russes suggèrent de reprendre l'envoi d'une brigade russe dans les Balkans par Arkhangelsk.	T.	393
17	Note interne au Département	Conclusions générales de la conférence franco-anglaise du 17 novembre 1915 sur les affaires balkaniques.	P. V.	398
19	Département à Londres, Petrograd, Athènes	Préparation de la note des Alliés à la Grèce.	T.	407
19	Londres à Département	Préparation de la note des Alliés à la Grèce.	T.	408
20	Rome à Département	Les Italiens montrent leur volonté de ne s'occuper que des problèmes touchant à la mer Adriatique.	T.	415

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915 20 nov.	Département à La Haye, Athènes, Londres, Petrograd	Problèmes des prisonniers bulgares.	T.	418
21	Petrograd à Département	Négociations entre Russie et Italie au sujet des territoires albanais.	T.	420
22	Département à Athènes	Désaccord entre Britanniques et Français concernant la note destinée à la Grèce.	T.	424
22	Athènes à Département	Désaccord au sujet de la date de remise de la note à la Grèce.	T.	425
22	Département à Athènes	Mission Denys Cochin en Grèce.	T.	426
22	*Idem*	Mission Denys Cochin en Grèce.	T.	428
22	Petrograd à Département	État des relations entre la Bulgarie et la Russie.	T.	429
22	Département à destinataires non désignés	La France estime qu'une réponse grecque doit être donnée très rapidement.	M.	434
23	Londres à Département	Les Britanniques font des propositions quant au statut futur de l'Albanie.	T.	438
23	Département à Londres	Du point de vue britannique, l'Albanie pourrait devenir un État indépendant sous protectorat italien.	T.	442
23	Département à destinataires non désignés	Les Italiens refusent de participer à l'opération de Salonique.	M.	443
24	Athènes à Département	Texte de la réponse grecque à la note des Alliés.	T.	444
24	Département à Cettigné	Ouverture de crédit par le gouvernement monténégrin au gouvernement français.	T.	449
24	Département à Athènes, Petrograd, Londres, Rome	Briand est pressé d'obtenir de la Grèce son acquiescement à la note des Alliés.	T.	450
25	Athènes à Département	Problèmes diplomatiques soulevés par la présence de Denys Cochin en Grèce.	T.	453
26	Ministère de la Guerre à Département	Rapport au sujet du ravitaillement de la Serbie et de la reconstitution de l'armée serbe.	M.	461
27	Département à Londres	La France demande qu'aucune décision ne soit prise aux Dardanelles sans son accord.	T.	471
27	Note interne au Département	Réponse de Pachitch au mémorandum des Alliés.	T.	472
28	Salonique à Département	Propagande française à Monastir.	T.	478
28	Le Caire à Département	Le gouvernement français affirme sa volonté de soutenir les Serbes.	T.	479

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
28 nov.	Département à Podgoritza	Point de vue britannique sur la situation militaire des Alliés dans les Balkans et au Moyen-Orient.	T.	481
29	Bucarest à Département	Propagande française en Roumanie.	T.	483
29	Département à Londres, Athènes	Question spécifique des Serbes combattant à Monastir.	T.	484
29	Département à Athènes	La Grèce répond au mémorandum des Alliés.	T.	486
30	Département à Christiania, Petrograd	Propagande française en Roumanie.	T.	495
1er déc.	Bucarest à Département	Le gouvernement négocie la vente de blé et de maïs à l'Allemagne.	T.	498
1er	Département à Petrograd	Problème de l'intervention roumaine.	T.	503
1er	Département à Londres, Bucarest	La France souhaite la reprise de la pression économique alliée sur la Grèce.	T.	505
2	Scutari à Département	Situation militaire des Serbes.	T.	514
4	Athènes à Département	Attitude réservée de Venizelos sur l'entrée en guerre de la Grèce.	T.	532
4	Département à Athènes	Tentative d'achat par la France de deux journaux grecs.	T.	538
7	Département à Londres	Mesures de restriction à la circulation des navires grecs en partance de l'Afrique du Nord.	T.	561
7	*Idem*	Les Anglais ménagent encore la Bulgarie.	T.	562
8	Athènes à Département	Problèmes juridiques posés par la présence de sous-marins allemands au large de la Grèce.	T.	572
8	Département à Scutari, Cettigné	Arrivée des premiers envois de vivres aux serbes et aux Monténégrins.	T.	573
8	Département à destinataires non désignés	Note récapitulative sur l'attitude de la Grèce depuis le début de la guerre.	N.	576
10	Département à Athènes	Soutien alimentaire demandé par l'Union des colonies grecques pour la Grèce.	T.	587
10	Rome à Département	Aide italienne aux Serbes.	T.	588
11	Département à Londres	Nouvelles négociations avec le gouvernement roumain pour l'achat des blés.	T.	594
11	Département à destinataires non désignés	Certains Grecs vénizélistes promettent à la France de développer dans leur pays une propagande en faveur des Alliés.	M.	597

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
12 déc.	Département à Londres, Rome	Relâchement de la pression économique franco-britannique sur la Grèce.	T.	604
13	Cettigné à Département	Velléités de paix séparée au Monténégro et en Serbie.	T.	608
13	Londres à Département	Achat des blés roumains.	T.	609
13	Athènes à Département	Relations diplomatiques délicates entre les gouvernements grec et français.	T.	611
13	Département à Scutari	Question du regroupement de l'armée serbe.	T.	615
14	Département à Londres	La France veut hâter le ravitaillement de la Serbie et la reconstitution de l'armée serbe.	T.	618
14	Département à Athènes	Mauvaise volonté de la Grèce à l'égard des Alliés.	T.	619
15	Bucarest à Département	Tentative d'achat d'un journal roumain.	T.	624
16	Département à Athènes	Briand conseille fermeté et mesure à Guillemin.	T.	639
16	Traduction d'une note anglaise	Mémorandum anglais sur l'aide des Alliés à la Serbie.	N.	642
16	Département à Athènes	Briand précise la mission de Guillemin.	T.	643
17	Athènes à Département	Achat par la France de quotidiens grecs.	T.	645
19	Département à Londres, Petrograd, Scutari	Problème de la participation militaire de l'Italie dans les Balkans.	T.	649
19	Département à Rome	Soutien de la France à la Serbie.	T.	651
21	Bucarest à Département	Propagande française en Roumanie.	T.	659
22	Athènes à Département	Participation de la France à la création d'un comité pour la propagande pro-française.	T.	664
22	Département à Rome	Situation dramatique de l'armée serbe. Difficultés d'organisation de la retraite.	T.	667
23	Athènes à Rome	Difficultés à contrôler le commerce grec.	T.	673
23	Département à Petrograd, Bucarest	Mouvement tendant à la fédération à Paris des colonies helléniques dans le monde.	T.	674
23	Département à Londres	Participation française à l'achat des blés roumains.	T.	677
23	Département à Bucarest	Participation britannique à l'achat des blés roumains.	T.	678
23	Département à Ambassade de Russie à Paris	Les Russes seraient prêts à collaborer à l'achat des blés roumains.	N.	680

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
24 déc.	Département à Londres, Petrograd, Athènes	Ouverture par les Alliés d'un crédit à la Grèce.	T.	683
24	Département à Rome	Rôle de l'Italie dans le ravitaillement de l'armée serbe.	T.	685
26	*Idem*	Question du transport de l'armée serbe.	T.	690
27	Département à Rome, Londres, Petrograd, Scutari, Athènes	Réaffirmation de l'appui des Alliés à la Serbie.	T.	694
27	Département à Rome, Londres, Petrograd, Athènes	Le Monténégro a un besoin urgent d'aide alimentaire et militaire.	T.	695
27	Département à Cettigné, Scutari	Relations entre le Monténégro et les Alliés.	T.	696
27	Département à destinataires non désignés	Achat des blés roumains.	N.	698
27		Séance du 27 décembre de la Commission internationale des Rationnements portant sur la Grèce.	P. V.	699
28	Département à Athènes	Restriction de l'approvisionnement de la Grèce.	T.	700
29	Scutari à Département	Menaces italiennes sur Scutari.	T.	708

2. Salonique

1915				
25 sept.	Note interne au Département	Il serait souhaitable de notifier aux Grecs le débarquement allié à Salonique.	N.	69
1er oct.	Athènes à Département	Urgence à arrêter tout débarquement des troupes à Salonique.	T.	101
2	*Idem*	Le roi de Grèce accepte le débarquement des troupes franco-anglaises à Salonique.	T.	109
6	Londres à Département	L'accord de la Grèce est nécessaire pour un débarquement à Salonique.	T.	136
6	Petrograd à Département	La France estime que le départ de Venizelos ne doit pas entraver l'occupation miliaire de Salonique.	T.	137
7	Département à Petrograd	L'empereur de Russie attache une grande importance à la ligne de Salonique comme moyen de communication entre Russie et Alliés.	T.	143

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
18 oct.	Ministère de la Guerre à Département	Pour les Britanniques, l'envoi de troupes à Salonique est subordonné à l'engagement de la Grèce.	T.	206
21	Département à Londres	Les Français ont répondu immédiatement à l'envoi de soldats à Salonique. Les Anglais réagissent très lentement.	T.	223
21	Département à destinataires non désignés	Question des réfugiés dans la région de Salonique.	M.	259
29	Département à Londres	Le retard du débarquement des troupes anglaises à Salonique est nuisible aux intérêts alliés.	T.	278
30	Londres à Département	Le général Joffre s'efforce de convaincre les Britanniques d'engager des opérations à Salonique et en Serbie.	T.	282
1er nov.	Département à Petrograd	Joffre insiste sur l'urgence de la concentration de troupes russes sur le Danube sans attendre l'arrivée de fusils.	T.	298
4	Londres à Département	L'expédition de Macédoine nécessite une collaboration plus étroite entre Français et Britanniques.	T.	317
7	Département à Athènes	La position des troupes à Salonique pose le problème du ravitaillement, des relations avec la Grèce dans ce domaine, de celles avec la Bulgarie pour les voies ferrées.	T.	329
10	Département à Londres	Situation délicate du général Sarrail. Nécessité d'un soutien anglais.	T.	348
11	Département à Athènes	Difficultés d'utilisation du port de Salonique et des voies ferrées.	T.	354
11	Département à Athènes	Les Français projettent d'adjoindre un agent diplomatique à Guillemin.	T.	356
21	*Idem*	Discussions avec la Grèce au sujet de Salonique.	T.	422
24	Département à Petrograd, Londres, Rome	La France veut un accord ferme entre les trois alliés avant de presser l'Italie d'intervenir à Salonique.	T.	451
27	Département à Athènes	Briand demande à Guillemin de préciser à nouveau au gouvernement grec les objectifs militaires des Alliés à Salonique.	T.	469
30	Londres à Département	Nécessité d'une entente entre les gouvernements français et britannique sur les points à régler à Salonique, dans la presqu'île de Gallipoli, en Égypte, à Suez et en Syrie.		492
1er déc.	Athènes à Département	Question de l'évacuation de Salonique.	T.	499
1er	Londres à Département	Les Britanniques se prononcent pour l'évacuation de Salonique.	T.	500

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
1er déc.	Département à Londres, Rome, Petrograd, Athènes	La France insiste pour un accord définitif franco-britannique au sujet de Salonique.	T.	504
2	Département à Londres	Le gouvernement anglais souhaite l'évacuation de Salonique.	T.	510
2	Département à Petrograd	Vues générales des Français sur la politique des Alliés dans les Balkans et dans la Méditerranée orientale.	T.	516
4	Petrograd à Département	Les Russes sont favorables au maintien des Français à Salonique.	T.	529
4	Athènes à Département	Difficultés des troupes françaises en Macédoine.	T.	530
4	*Idem*	Entraves grecques à la poursuite des travaux défensifs à Salonique.	T.	536
6	Athènes à Département	La France croit à la possibilité de rester à Salonique.	T.	551
6	Londres à Département	La France souhaite le maintien des troupes franco-anglaises à Salonique.	T.	552
6	*Idem*	Inquiétudes françaises concernant les réactions britanniques dans l'affaire de Salonique.	D.	555
7	Petrograd à Département	La Roumanie souhaite le maintien des troupes alliées à Salonique.	T.	557
7	Département à Athènes	Question de l'évacuation de Salonique.	T.	558
7	Athènes à Département	Guillemin demande au Département de laisser le général Sarrail discuter lui-même les points litigieux avec les Grecs.	T.	565
7	Salonique à Département	État d'esprit des Saloniciens.	D.	568
8	Département à Londres	Nécessité de reconsidérer la puissance militaire alliée à Salonique.	T.	571
8	Département à Athènes, Petrograd, Rome	Insistance des Français pour l'établissement des troupes franco-britanniques à Salonique.	T.	574
9	Département à Athènes	Mesures de rétorsion envisagées par les Franco-Britanniques à l'égard de la Grèce.	T.	579
12	*Idem*	Berthelot fait des propositions sur le ton diplomatique à adopter à l'égard de la Grèce.	T.	600
13	Athènes à Département	Relations délicates entre le ministre de France à Athènes, le général Sarrail et le Département.	T.	612
14	*Idem*	Le général Sarrail relève les difficultés qu'opposent les Grecs.	T.	617

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
14 déc.	Département à Ambassade de Grande-Bretagne à Paris	Français et Britanniques envisagent la question de l'approvisionnement de Salonique en cas de siège.	M.	621
15	Athènes à Département	Entraves grecques à l'installation des Alliés à Salonique.	T.	625
15	*Idem*	Entraves grecques à l'installation des Alliés en Macédoine.	T.	627
16	Département à Rome	Opposition française de rationnement de la Grèce.	T.	637
16	Athènes à Département	Mise à l'étude d'une diplomatie commune franco-britannique à l'égard de la Grèce.	T.	638
16	Département à Londres, Rome, Athènes	Pressions françaises sur la Grèce.	T.	641
20	Département à Athènes	Difficultés d'installation des Alliés à Salonique.	T.	657
23	Département à Londres	Principe de l'unité de commandement des troupes alliées.	T.	679
25	Département à tous les postes	Note sur le maintien de troupes alliées à Salonique.	N.	689
28	Département à Athènes	Ravitaillement de Salonique.	T.	702
30	Département à Londres	Principe de l'unité de commandement des troupes basées à Salonique	T.	712

C. TURQUIE

1915				
15 sept.	Athènes à Département	Protestation du gouverneur d'Asie Mineure et de Thrace contre les Turcs.	D.	6
16	Petrograd à Département	Des bruits courent sur la possibilité d'ouverture d'un passage vers la Bulgarie et Constantinople par les Allemands.	T.	10
22	Washington à Département	Cruautés des Turcs à l'égard des Arméniens.	D.	45
23	Le Caire à Département	Quel pays aura la charge des Arméniens et peut-on les utiliser pour des mouvements insurrectionnels ?	T.	47
25	Département à destinataires non désignés	Les Britanniques envisagent le retrait des Dardanelles d'une partie ou même de la totalités des contingents alliés.	M.	68
26	Département au Caire	Utilisation des Arméniens pou provoquer un soulèvement en Turquie.	T.	70
9 oct.	Ministère de la Guerre à Département	Nécessité de ne pas abandonner les Dardanelles.	M.	154

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
10 oct.	Département à Londres	L'évacuation totale de la presqu'île de Gallipoli est diplomatiquement impossible.	T.	156
12 nov.	Département à destinataires non désignés	L'état de guerre entre la Turquie et la France est un état de fait établi par des événements successifs.	N.	367
15 déc.	Salonique à Département	Inquiétudes au sujet de l'absence de tout rapport entre les Jeunes Turcs et l'Entente.	D.	629
26	Département à destinataires non désignés	Éventualité d'entretiens confidentiels entre Djemal Pacha et les Alliés.	M.	692
29	Département à Rome, Londres, Petrograd	Revendications de Djemal Pacha.	T.	706
31	Département à Washington	Protection des intérêts turcs au Maroc.	T.	717

II. – AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET CANADA				
1915				
18 sept.	New York à Département	Il semble difficile de placer l'emprunt franco-anglais aux États-Unis.	T.	25
23	Département à Londres	Les Alliés craignent que les Italiens veuillent emprunter aux États-Unis.	T.	48
24	*Idem*	Campagne allemande contre l'emprunt franco-anglais aux États-Unis.	T.	54
24	New York à Département	Développement d'un mouvement anti-français aux États-Unis sur le plan financier.	T.	60
28	Washington à Département	Considérables efforts français pour essayer de placer aux États-Unis de gros emprunts franco-anglais.	T.	88
30	*Idem*	L'opinion publique française et les États-Unis.	D.	99
22 oct.	Département à Washington	La France fait savoir aux États-Unis qu'elle tient à défendre ses intérêts en Haïti.	T.	229

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
9 nov.	Washington à Département	La France se félicite des louanges à son égard par le secrétaire d'État de l'Intérieur.	T.	343
7 déc.	Département à Berne, La Haye, Stockholm, Copenhague, Christiania	Mission pacifiste en Europe de l'industriel américain Ford.	T.	567
14	Londres à Département	Les États-Unis veulent éviter toute spéculation boursière sur les titres de l'emprunt anglo-français.	T.	620
20	Petrograd à Département	La France n'est pas favorable à un emprunt russe aux États-Unis.	T.	654
28	New York à Département	Problèmes du marché de l'emprunt anglo-français aux États-Unis.	T.	703
		1. Blocus		
1915				
24 nov.	Washington à Département	Les gênes inhérentes au blocus, les Américains se montrent favorables aux Alliés.	T.	445
27	Londres à Département	La France estime que les Alliés ne peuvent plus faire de concessions aux États-Unis pour ce qui concerne le blocus.	T.	470
30 déc.	Département à La Haye	Accord entre les États-Unis et la France.	T.	713
		2. Propagande des belligérants aux États-Unis		
1915				
27 nov.	Ministère de la Guerre à Département	Offre d'organisation d'une propagande de presse aux États-Unis en faveur des Alliés.	L.	474
		B. AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD		
1915				
17 sept.	Département à Buenos Ayres	Défaillance de la banque française de Rio de La Plata.	T.	18
11 oct.	Département à Washington	Reconnaissance du nouveau gouvernement Carranza.	T.	164
15	Bahia à Département	Constitution à Bahia d'un comité propagandiste pro-allié.	D.	185
21	Département à Washington	Problème de la reconnaissance du général Carranza.	T.	218
22	Santiago du Chili à Département	Organisation d'une Journée française au Chili.	D.	232

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
23 oct.	Département à Washington	Les États-Unis ont reconnu la gouvernement de Carranza.	T.	237
23	Département à Londres	Les Alliés doivent adopter une attitude solidaire dans la reconnaissance de Carranza.	T.	243
31	Département à Mexico	La France ne reconnaîtra le gouvernement Carranza qu'avec l'accord de ses alliés.	T.	287
31	Département à Londres, Washington, Mexico	Le représentant de Carranza demande à la France de poser ses conditions à sa reconnaissance.	T.	288
6 nov.	Département à Washington	Les intentions de Carranza demeurent inconnues.	T.	327
18	*Idem*	Problème de la reconnaissance du général Carranza.	T.	402
25	*Idem*	La France ne reconnaîtra Carranza qu'après s'être assurée de la position du gouvernement américain.	T.	454
30	Département à Petrograd	Problèmes de la reconnaissance du gouvernement Carranza.	T.	493
30	Département à Mexico	Problèmes de la reconnaissance du gouvernement Carranza.	T.	494
1er déc.	Mexico à Département	Reconnaissance du gouvernement Carranza.	T.	497
7	Rio de Janeiro à Département	Propagande française par voie de presse au Brésil.	T.	559
9	Département à Rio	Le Brésil se plaint des atteintes portées à sa liberté commerciale.	T.	582
9	Département à Londres	Les Alliés tentent d'entraver le commerce allemand en Amérique du Sud.	T.	583
16	Département à Washington	Difficultés de la défense des intérêts financiers français au Mexique.	T.	634
21	*Idem*	Reconnaissance de Carranza comme chef de l'État mexicain.	T.	662

III. – AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
18 sept.	Département au Caire	Les Senoussis se montrent corrects à l'égard de la France.	T.	20
3 nov.	Ministère des Colonies à Département	Condominium franco-anglais du Cameroun.	D.	313

IV. – AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
15 sept.	Londres à Département	Problème des Arméniens de Djebel Moussa.	T.	2
17	Département à Londres	Des Arméniens se réfugient sur la côte syrienne à Djebel Moussa.	T.	15
18	Tunis à Département	Vive animosité entre Musulmans et Arméniens en Afrique du Nord.	T.	22
19	Département à Rome	Les Italiens adhéreraient à l'abrogation des Capitulations mais il n'est pas question qu'il fasse obstacle à l'action de la France au Maroc.	T.	29
22	Le Caire à Département	Visite du camp des Arméniens du Djebel Moussa.	T.	41
23	Rabat à Département	Problème du pèlerinage à La Mecque.	D.	50
27	Londres à Département	Question des Arméniens réfugiés en Égypte.	T.	80
27	Note interne au Département	Question des Arméniens réfugiés en Égypte.	M.	81
27	Ministère de la Guerre à Département	Pour ne pas inquiéter les Nord-Africains, la presse doit éviter de parler des sous-marins ennemis en Méditerranée orientale.	M.	82
28	Zanzibar à Département	Question de la naturalisation des indigènes. Question du khalifat.	D.	89
29	Le Caire à Département	Comité de la défense nationale arménienne au sujet d'un mouvement insurrectionnel en Cilicie.	D.	94
30	Département à Londres	Question de l'organisation provisoire de Constantinople.	T.	98
1er oct.	Le Caire à Département	Évacuation de la population arménienne de Djebel Moussa.	D.	104
2	*Idem*	Intrigues de certains fonctionnaires syriens et anglais à propos de la Syrie.	T.	114
6	Département à Madrid	L'Allemagne songerait à une intervention armée au Maroc.	T.	134
7	Téhéran à Département	Les Russes et les Anglais sont prêts à faire une première avance aux Persans.	D.	146
14	Département à Tunis	Point sur l'action senoussiste.	D.	181
15	Le Caire à Département	Répercussions des évènements des Balkans en Égypte.	D.	184
17	Département à Berne	Situation dramatique des prisonniers Nord-Africains près de Berlin.	T.	199
17	Alexandrie à Département	Réunion de la Commission des Affaires musulmanes du 16 septembre.	D.	200

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
19 oct.	Genève à Département	Agitation panislamique en Suisse.	T.	211
19	Département à destinataires non désignés	Proposition d'utilisation des Arméniens pour agir en Syrie ou en Cilicie.	N.	214
21	Londres à Département	Situation inquiétante en Perse et en Afghanistan.	T.	219
21	Alger à Département	Rôle du journal *Akhbar el Harb* pour influencer les sujets musulmans d'Afrique du Nord.	D.	225
24	Département à Londres	Les Français souhaitent que les Britanniques reconnaissent leurs aspirations sur la Syrie et la Cilicie.	T.	246
25	Département à Londres	La France exige la reconnaissance rapide de ses droits sur la Syrie.	T.	251
27	Le Caire à Département	L'Égypte craint une nouvelle attaque germano-turque.	D.	265
28	*Idem*	Les Arabes de Bassorah et de Bagdad sont prêts à accueillir les Anglais. Quant aux régions d'Aden et du Yémen, les Britanniques savent qu'on ne peut pas acheter leur concours. Question du Khalifat de La Mecque.	D.	273
29	Le Caire à Département	Les Arméniens d'Égypte n'apportent pas d'aide à leurs compatriotes réfugiés à Port-Saïd.	D.	280
31	Petrograd à Département	Conclusion imminente d'une alliance entre la Perse, la Turquie et l'Allemagne.	T.	286
2 nov.	Le Caire à Département	Création d'un État arabe avec Bagdad, Bassorah, Koweit, Aden et Égypte mais sans la presqu'île du Sinaï ni aucun pays plus à l'ouest.	T.	300
2	*Idem*	Question de l'État arabe, de la Syrie et d'Alexandrette.	D.	305
2	Département à Beyrouth	Pourparlers avec les Anglais concernant les limites de la Syrie.	L.	307
3	Département à destinataires non désignés	Note sur les pays arabes et l'action des Alliés en Syrie.	M.	314
4	Londres à Département	Agissements anglais à l'égard des Syriens d'Égypte contraires aux intérêts français.	L.	319
5	Rabat à Département.	Synthèse de Lyautey sur la situation au Maroc et à Tanger.	T.	321
5	Département à destinataires non désignés	La diplomatie française a sans doute mal compris l'importance des grandes familles arabes, voire de l'Islam dans son ensemble.	N.	324
7	Le Caire à Département	Inquiétudes des Syriens du Caire. Menées anglaises anti-françaises en Égypte.	T.	328

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
8 nov.	Département à destinataires non désignés	Les soldats musulmans destinés au corps expéditionnaire d'Orient risquent d'être soumis à l'influence allemande.	M.	337
9	Le Caire à Département	Les Anglais font ouvertement état de leur projet de création d' un État arabe indépendant.	T.	339
10	Petrograd à Département	Le gouvernement persan demande le retrait des troupes russes.	T.	349
12	Département à Londres	Les Anglais sont susceptibles d'engager une action dans la région d'Alexandrette.	T.	361
12	*Idem*	Toute action en Syrie, Cilicie, Alexandrette doit se faire avec des troupes franco-anglaises.	T.	362
13	*Idem*	Discussions des ministres de la Guerre britannique et français eu sujet d'un débarquement à Alexandrette.	T.	369
13	Londres à Département	La France soutient l'Angleterre dans ses efforts pour constituer un empire arabe.	T.	371
13	Le Caire à Département	Défense du Canal de Suez et de l'Égypte.	D	374
14	*Idem*	L'École française du Caire et la défense des intérêts français en Égypte.	D.	380
15	Londres à Département	Les Anglais examinent la possibilité d'un débarquement à Alexandrette.	T.	385
17	Le Caire à Département	Les Britanniques restent attachés à une opération en Syrie et même en Palestine.	T.	396
18	Département à Rome, Londres, Petrograd, Athènes	Accord franco-anglais sur la situation en Orient.	T.	400
19	Département à ministère de la Guerre	Le ministre de France au Caire suggère de provoquer un soulèvement arménien en Cilicie et d'exécuter une opération en Syrie.	M.	409
19	Département à destinataires non désignés	Projet de création d'un ministère de l'Afrique du Nord.	N.	410
20	Téhéran à Département	Le shah affirme son amitié à la Russie.	T.	411
20	Département à Tanger et Rabat	Entretiens entre représentants français et espagnols au sujet des affaires du Maroc et de Tanger.	T.	419
22	Rabat à Département	État d'esprit des milieux algériens du Maroc.	D.	432
23	Tanger à Département	Problème de la cession de Tanger à l'Espagne.	T.	436
24	Tripoli de Libye à Département	Les Tripolitains se montrent peu favorables aux Français.	D.	447

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
26 nov.	Petrograd à Département	Le gouvernement persan a proposé une alliance au gouvernement britannique et russe.	T.	457
26	Londres à Département	Premier entretien Picot-Nicholson.	D.	460
29	Département au Caire	Le gouvernement français demande à ses agents de lui transmettre tout renseignement militaire concernant la Turquie, la Cilicie, la Syrie septentrionale.	M.	488
30	Département à Rome	Problème de la renonciation de l'Italie au régime des Capitulations au Maroc.	T.	490
1er déc.	Département à destinataires non désignés	Les Britanniques armeraient certains réfugiés arméniens.	T.	501
1er	Le Caire à Département	Projet anglais d'expédition en Syrie.	D.	506
1er	*Idem*	Politique anglaise en Égypte.	D.	507
1er	Téhéran à Département	Relations russo-persanes.	D.	508
2	Département à Londres, Athènes, Petrograd, Rome	Briand pose le problème des quatre questions en Orient : Salonique, Dardanelles, Alexandrette, Égypte.	T.	509
2	Sénat français à Département	Projet de réformes concernant l'amélioration de la situation morale et matérielle des Algériens.	L.	520
4	Petrograd à Département	Relations russo-persanes.	T.	535
5	Département à Sénat	Volonté de Clemenceau de faire appliquer les réformes visant à améliorer la situation des Algériens.	L.	549
6	Département à Madrid	Réponse aux demandes de l'Espagne concernant le commerce avec Tanger et Rabat.	T.	554
7	Note interne au ministère	La Commission des Affaires musulmanes a émis le vœu d'organiser une « Journée de l'Afrique française ».	N.	570
8	Le Caire à Département	Situation générale au Liban.	D.	575
8	Département à destinataires non désignés	Danger du développement du mouvement panislamiste.	M.	577
9	Décret	Décret français portant sur la création d'hôtelleries pour les pèlerins musulmans d'Afrique du Nord.		586
10	Londres à Département	Suite des entretiens Picot-Nicholson.	T.	589
11	Département à Londres	Mésentente franco-anglaise sur l'attitude à adopter à l'égard des Arabes.	T.	593

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
11 déc.	Le Caire à Département	Projet de constitution d'un empire arabe. Inquiétude des Syriens.	D.	595
11	Ministère de la Guerre à Département	Projet de construction d'hôtelleries pour accueillir les pèlerins d'Afrique du Nord.	M.	598
12	Le Caire à Département	Préparatifs pour la défense de l'Égypte.	D.	602
13	Le Caire à Département	Position des Anglais au sujet de la Syrie, de l'Égypte et des Arabes à l'égard des Turcs.	D.	616
15	Rabat à Département	Résumé de la portée politique des réformes accomplies en faveur de la population marocaine.	M.	628
15	Petrograd à Département	Le shah de Perse menace d'abdiquer.	T.	631
20	Londres à Département	Préparation des entretiens Picot-Nicholson concernant la Syrie.	T.	635
21	Note interne au ministère	Pourparlers franco-anglais concernant les limites de la Syrie.	N.	663
22	Rabat à Département	Réactions de Lyautey après la réunion du 11 novembre de la Commission des Affaires musulmanes.	L.	670
22	Londres à Département	Entretiens Picot-Nicholson sur la délimitation de la Syrie.	T.	671
26	Alger à Département	Problème de l'état d'esprit des Algériens et des Marocains.	D.	693
27	Département à destinataires non désignés	Développement de l'influence française dans le monde musulman.	N.	697
28	Téhéran à Département	Nouveau cabinet en Perse.	D.	704
29	Tunis à Département	Relations entre la France et Tripoli.	L.	709
30	Téhéran à Département	Point sur la situation en Perse.	D.	714

V. – ASIE-OCÉANIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. JAPON		
1915				
18 sept.	Département à Londres, Petrograd, Tokyo	Les Alliés souhaitent que le Japon adhère à la Convention du 5 septembre 1914.	T.	24
21	Tokyo à Département	L'envoi de troupes japonaises en Europe n'est pas envisageable.	T.	34
14 oct.	Département à Londres	Question de l'adhésion du Japon à l'accord du 5 septembre 1914.	T.	176
1er nov.	Tokyo à Département	Nomination d'un nouvel ambassadeur japonais à Paris.	D.	296
27	Londres à Département	Le Japon se plaint de la politique des Alliés en Chine.	T.	465
5 déc.	Tokyo à Département	Résistance du gouvernement japonais à l'expulsion des Austro-Allemands.	T.	543
10	*Idem*	Défense des intérêts français en Extrême-Orient.	T.	590
30	*Idem*	Collaboration économique et militaire du Japon.	T.	711
		B. CHINE ET INDO-CHINE		
1915				
25 sept.	Pékin à Département	Situation générale.	D.	66
25	*Idem*	Ressources du bassin du Yang-tseu. Perspectives sur le plan militaire.	D.	67
5 oct.	Long-tcheou à Département	Troubles menaçants à la frontière de l'Indo-Chine et des provinces du sud de la Chine.	D.	130
7	Pékin à Département	Problèmes des restaurateurs d'un nouvel empire chinois.	D.	147
14	*Idem*	Modification de la forme du gouvernement chinois.	D.	180
27	*Idem*	Les Alliés se joignent au Japon pour remettre à plus tard la proclamation de la monarchie constitutionnelle.	T.	261
27	Tokyo à Département	Risques de troubles en Chine si la monarchie est proclamée.	T.	263
28	Département à Londres	Le Japon ne veut pas s'immiscer dans la politique intérieure chinoise.	T.	274
1er nov.	Londres à Département	La question de la monarchie chinoise donne lieu à des pourparlers très confus.	T.	295

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
2 nov.	Pékin à Département	Les Alliés attachent beaucoup d'importance au maintien de l'ordre en Chine.	T.	299
8	*Idem*	Question de la participation de la Chine en faveur d'une entrée en guerre aux côtés des Alliés.	T.	3 31
11	Département à destinataires non désignés	Principaux motifs de la Chine en faveur d'une entrée en guerre aux côtés des Alliés.	M.	359
12	Foreign Office à Ambassadeur du Japon à Londres	Troubles en Chine, Indo-Chine, Siam.	N.	364
12	Département à Londres, Petrograd, Pékin	Éventualité envisagée par des personnalités chinoises d'une participation de la Chine à la guerre aux côtés des Alliés.	T.	365
13	Ambassade de Grande-Bretagne au Département	La Chine accepterait de fournir des armes aux Alliés.	L.	376
14	Département à Ministre de Belgique à Paris	Évolution de l'idée de restauration de la monarchie en Chine.	L.	381
16	Département à destinataires non désignés	Les Chinois mettraient leurs arsenaux à la disposition de l'Angleterre et de la Russie.	M.	394
17	Pékin à Département	Les délégués chinois se prononcent pour une restauration monarchique.	D.	397
18	Tokyo à Département	Les Alliés demandent au Japon d'intervenir en Chine pour mettre fin aux manœuvres et intrigues allemandes.	T.	403
20	Département à Londres, Petrograd, Pékin	Question de l'emprunt chinois.	T.	416
20	Département à Londres, Petrograd, Tokyo	Les Alliés cherchent à amener la Chine à déclarer la guerre à l'Allemagne.	T.	417
22	Département à Londres, Petrograd	Question de la restauration de la monarchie en Chine.	T.	430
26	Département à Londres, Petrograd, Tokyo, Pékin	La Triple Entente souhaite que la Chine rompe avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.	T.	458
27	Londres à Département	Les puissances alliées attendent de la Chine qu'elle n'accepte plus la présence d'Austro-Allemands.	L.	473
27	Hong Kong à Département	Projet de création de centres de fabrication d'obus dans les établissements franco-anglais du continent asiatique.	D.	475
1er déc.	Département à Petrograd	Emploi d'ouvriers chinois dans les entreprises métallurgiques françaises.	T.	502

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1915				
3 déc.	Pékin à Département	Négociations en vue de l'envoi de coolies en France.	T.	521
7	*Idem*	Méfiance des Russes et des Français à l'égard des Japonais concernant la Chine.	T.	556
7	*Idem*	Négociations au sujet de l'envoi de coolies en France.	T.	560
7	Petrograd à Département	Utilisation par les Russes de travailleurs chinois.	T.	563
7	Ministère des Colonies à Département	Dispositions pour l'envoi de tirailleurs indo-chinois en France.	T.	569
9	Pékin à Département	Problèmes posés par la présence japonaise en Chine.	T.	578
15	Petrograd à Département	Question de l'expulsion de Chine des agents et ressortissants allemands.	T.	626
19	Département à Londres, Rome, Petrograd, Tokyo	Reconnaissance officielle de l'empire chinois.	T.	650
22	Londres à Département	Eventualité d'intrigues allemandes ourdies en Chine contre l'Indo-Chine.	T.	665
23	Tokyo à Département	Transport de coolies indo-chinois en France.	T.	672
29	Département à Bangkok	Agissements allemands au Siam.	T.	705
30	Note interne au Département	Envoi de coolies en France.	M.	715
31	*Idem*	Place économique des différents pays en Chine.	L.	722

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1915

TOME III

(15 SEPTEMBRE – 31 DÉCEMBRE)

1

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1124. *Petrograd, 15 septembre 1915, 14 h. 40.*

Chiffré.

(Reçu: 19 h. 50).

M. Sazonov m'a remis la note suivante : « M. Sazonov estimant de la plus haute importance de faire aboutir les négociations engagées à Sofia et à Nisch croit indispensable de se servir du moyen de pression financière sur le gouvernement serbe que possèdent les Alliés. Cette pression devrait être exercée par un ajournement de la réponse à la nouvelle demande de crédits faite par la Serbie. Cet ajournement, bien entendu, ne devrait aucunement arrêter l'exécution des commandes militaires de la Serbie faites en Angleterre et ailleurs. M. Sazonov partage sur ce point l'avis de sir Edward Grey que les puissances alliées doivent dans leur propre intérêt assurer dans la plus large mesure l'approvisionnement en munitions de l'armée serbe. Les frais en seront, comme il avait été convenu, supportés par les Alliés à parts égales ».

2

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2075. *Londres, 15 septembre 1915, 19 h. 20.*

Chiffré. Fil direct.

Réponse au télégramme 2868.

J'ai parlé de nouveau à sir Edward Grey des Arméniens de Djebel Moussa[1]. Il m'a dit que les représentants britanniques en Égypte et à

[1] Cf. télégramme n° 2823, chiffré, Paris 11 septembre 1915 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

Le 18 septembre 1915, par télégramme n° 2103, chiffré, Cambon posait la question : « Réponse à votre télégramme n° 2909. Avant de prier sir Edward Grey de s'associer à une démarche à

Chypre insistaient pour qu'on leur épargnât le débarquement de ces malheureux, leurs ressources de toute nature étant consacrées aux malades et blessés des Dardanelles. Il a ajouté que le refus du résident au Caire se justifiait encore par des raisons politiques. Les musulmans d'Égypte travaillés par les Senoussis sont très excités et l'asile donné à des Arméniens considérés comme rebelles au Sultan serait une clause d'agitation. Il ne paraît donc pas possible d'obtenir le concours du gouvernement anglais. Nous pouvons nous adresser à l'Italie pour Rhodes et en cas d'insuccès nous résoudre à transporter les Arméniens en Tunisie[1].

3

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 727. *Rome, 15 septembre 1915, 21 h. 10.*

Chiffré.

(Reçu : 22 h. 15).

Réponse à votre télégramme n° 1345.

En exprimant l'opinion que les puissances alliées ne doivent ménager aucun effort pour ramener la Bulgarie à leurs vues alors même que les chances de succès seraient minimes et que d'autres sacrifices deviendraient nécessaires pour l'assurer, M. Venizelos donne une preuve de plus de sa sagacité politique et de la sûreté de son jugement.

Je trouve digne d'intérêt sa suggestion de conclure un traité défensif entre la Roumanie, la Grèce et la Serbie en vue d'une attaque bulgare ; et il me paraît qu'il conviendrait de ne pas tarder à s'assurer des dispositions de M. Bratiano : en dehors des avantages intrinsèques d'un tel accord, celui-ci présenterait le grand avantage de contenir les velléités équivoques de la Bulgarie et peut-être de l'arrêter à mi-chemin dans la voie où elle paraît engagée, surtout s'il était stipulé qu'une occupation quelconque du

Petrograd pour le rapatriement dans le Caucase des Arméniens de Djebel Moussa (mot passé) par quelle voie le gouvernement russe pourra faire ce rapatriement ? »

Télégramme n° 2909, chiffré, Paris, 17 septembre 1915 à Londres : « Environ cinq mille Arméniens, fuyant les massacres et les persécutions, s'étaient réfugiés sur la côte de Syrie à l'endroit appelé le Djebel Moussa. Ils ont tenté d'y résister, par les armes, aux troupes turques. La flotte française est heureusement intervenue à temps pour les sauver d'une destruction complète, elle les a embarqués et amenés à Port-Saïd.

Le gouvernement anglo-égyptien, encombré de réfugiés ottomans de toute religion, et craignant les effets du contact de ces Arméniens avec la population musulmane d'Égypte, ne peut pas leur accorder un asile définitif. Pour une raison semblable il n'est pas possible de les recevoir à Rhodes ni à Chypre.

Dans ces conditions, j'estime qu'il conviendrait de demander au gouvernement russe s'il ne croirait pas possible de faire rapatrier ces Arméniens dans le Caucase où ils trouveraient, parmi leurs coreligionnaires, assistance et appui.

Je vous serai obligé de demander à sir Edward Grey s'il voudrait bien s'associer à la démarche que je me proposerais de faire à Petrograd à cet effet. »

Cf. dépêches n° 298, Le Caire, 29 septembre 1915 et n° 300, Le Caire, 1er octobre 1915.

[1] Le 22 septembre, par télégramme n° 2140, Cambon ajoutait : « Je me permets de vous faire observer que dans le moment actuel on ne peut songer à faire transporter 5.000 Arméniens par la Serbie et la Roumanie. »

territoire serbe par la Bulgarie ou son assentiment au passage de son territoire par une force austro-allemande pour attaquer la Serbie constituerait un *casus belli* pour les trois états alliés[1].

4

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2074. *Londres, s.d.*
Chiffré. Fil direct.
(Reçu : le 15 septembre 1915, 19 h. 35).

Réponse à vos télégrammes n° 2863 à 2865.

Le concours de la Bulgarie ne peut être espéré et ne doit plus être recherché. La démarche de nos représentants à Sofia dans la journée d'hier est de pure forme et n'a d'autre objet que de nous fournir le moment venu un moyen de répondre aux récriminations de la Bulgarie. Il y a donc lieu de chercher un appui à Bucarest, à Nisch et à Athènes et de seconder les efforts de M. Venizelos contre la Bulgarie. Ce sera par la force des choses une certaine garantie contre une entreprise austro-allemande dans la direction de Constantinople. À Bucarest, nous avons laissé tomber trop complètement la conversation avec M. Bratiano lorsqu'il nous a dit qu'il se sentait trop exposé pour signer avec un accord politique. Il conviendrait de profiter de la suggestion de M. Venizelos s'il lui est permis de la tenter pour reprendre l'entretien à Bucarest. Même si le roi de Grèce se refusait à laisser agir son Premier ministre, il serait utile d'envisager avec M. Bratiano toutes les éventualités et de le pousser à une entente militaire avec la Serbie.

J'ai fait lire aujourd'hui à sir Edward Grey les intéressants télégrammes de notre ministre à Athènes. Il partage mon sentiment sur la nécessité de soutenir M. Venizelos. Quant à une reprise de conversation avec M. Bratiano il désire rechercher dans quelles conditions elle a été interrompue. D'après ses informations l'offensive austro-allemande pour pénétrer en Bulgarie ne serait pas aussi prochaine qu'on le dit et la résistance des Russes serait telle qu'il est difficile de détourner du front est des forces importantes. Nous reprendrons notre entretien après-demain vendredi[2].

[1] Transmis à Londres, Petrograd, Athènes, Nisch, Sofia, Bucarest.

[2] Transmis à Rome, Petrograd, Bucarest, Nisch, Athènes, Sofia.

5

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH.

T. n° 451. *Paris, 15 septembre 1915.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 680[1].

Les Alliés n'ont nullement abandonné leur action en Bulgarie et l'entrée en guerre de cette puissance demeure toujours la condition *sine qua non* de la concession de la Macédoine serbe. Les télégrammes de notre ministre à Sofia que je vous transmets aujourd'hui même, vous montreront que la négociation continue à Sofia.

Il est simplement entré dans les préoccupations de l'Angleterre et dans les nôtres de rechercher les arguments les plus propres à persuader à la Serbie qu'elle a intérêt à accepter l'occupation provisoire par les Alliés de la rive gauche du Vardar. Il semble, à ce point de vue, que le risque d'une agression des Bulgares, tendant à l'occupation immédiate par eux-mêmes de cette région soit le motif le mieux fait pour emporter rapidement le consentement du gouvernement serbe à notre occupation. En effet, ce motif est de nature à peser sur l'esprit de M. Pachitch plus que toute autre raison, notamment plus que l'intérêt que les Alliés ont à s'assurer le concours de l'armée bulgare pour le succès de l'opération contre les Dardanelles et Constantinople[2].

6

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 211. *Athènes, 15 septembre 1915.*

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, à toutes fins utiles, à Votre Excellence une protestation des Grecs d'Asie mineure et de Thrace contre les persécutions dont ils sont l'objet de la part des Turcs, protestation qui a été également adressée au gouvernement grec et à mes collègues des grandes puissances.

ANNEXE

À Son Excellence l'Ambassadeur de France à Athènes

Tous les originaires de l'Asie mineure et de la Thrace domiciliés et réfugiés à Cavala, indignés, ainsi que la population de cette ville, contre les déplacements arbitraires, les cruautés, les tortures, les plus honteux

[1] Télégramme du 13 septembre 1915, document n° 512 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

[2] Cf. télégramme n° 690-692-693-694, chiffré, Nisch 18 septembre 1915.

outrages, les conversions forcées à l'islamisme, et les meurtres même que les Turcs commettent contre l'élément grec de l'Asie mineure et de la Thrace ; réunis ce dimanche 23 août 1915 à 10 heures du matin sur la place Néapolis dans une manifestation populaire,

Émettent le vœu suivant :

1. Ils expriment leur exécration et leur indignation contre les férocités inouïes qui abattent des milliers de nos frères victimes et martyrs, et en Asie mineure et en Thrace.

2. Ils protestent énergiquement à la face du monde civilisé et dénoncent comme sans précédents dans l'histoire de l'humanité, les crimes inconvenables des Turcs contre la population grecque d'Asie mineure et de Thrace, et le plan monstrueux de l'anéantissement inhumain de tout un peuple dans sa propre patrie.

3. Ne voyant nulle part aucun autre moyen de salut, ils supplient le Vénérable gouvernement grec, d'accourir, par les mesures les plus énergiques et les plus efficaces, au secours de ces portions très précieuses de la race grecque et en général des autres Chrétiens de Turquie.

4. Ils décident que le présent vote sera adressé spécialement au Vénérable gouvernement grec, et que des copies de ce vote seront remises aux représentants à Athènes des grandes puissances européennes, des États-Unis, et des États balkaniques, avec prière de les transmettre à leurs gouvernements respectifs.

La Commission

(s) M. Serauroglou L.C. Sareifoglou P. Kazandjides A. Sigala F. Belle

7

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1128. *Petrograd, 16 septembre 1915, 1 h. 15.*

Chiffré. Confidentiel.

(Reçu : 7 h. 45).

Je viens de dîner dans l'intimité avec M. Kowalesky, président du parti progressiste, M. Milioukov, président du parti « cadet » et quelques membres de ces deux partis. Ils sont presque certains que la Douma va être prorogée et leur émotion est vive. Ils m'ont confié qu'ils ont résolu de se retirer des commissions qui coopèrent à la fabrication de munitions de guerre afin de décliner dorénavant toute responsabilité dans la défense nationale. Je leur ai représenté dans l'occasion combien leur abstention était coupable : « Je ne me permettrai pas, leur ai-je dit, d'apprécier vos intentions politiques, mais comme représentant de la France alliée j'ai le droit de vous rappeler que vous êtes *en face de l'ennemi* et que vous devez vous interdire tout acte, toute manifestation qui risquerait de paralyser votre effort militaire »[1].

[1] Le 21 septembre, par télégramme n° 1149, chiffré, Paléologue faisait à nouveau le point sur la situation : « Les grèves de Petrograd et de Moscou sont virtuellement terminées. L'union des

Je doute de les avoir persuadés tant ils sont irrités contre l'Empereur.

Je reporte néanmoins de cette soirée l'impression que la crise qui s'annonce ne semble pas *quant à présent* devoir mettre en jeu les forces révolutionnaires.

8

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 388. *Paris, 16 septembre 1915, 15 h. 10.*

Chiffré.

Par ma dépêche politique n° 92 du 7 juin, j'ai prié votre prédécesseur de faire savoir au gouvernement grec que le ministre de la Marine, en raison des nécessités de la défense nationale, se voyait dans l'obligation de réquisitionner les deux sous-marins en construction dans les chantiers et ateliers de la Gironde pour le compte de la Grèce.

Cette notification n'a pas été portée à la connaissance de la commission navale grecque se trouvant en France pour surveiller l'achèvement de ces navires.

Je vous prie de rechercher l'origine de cette omission et de me la faire connaître par le télégraphe[1].

9

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n° 2893 ; 1353 ; 360 ; 473 ; 496 ; 457. *Paris, 16 septembre 1915, 16 h. 35.*

Chiffré. Confidentiel.

Le ministre de Grèce à Berlin télégraphie à mon gouvernement que la Roumanie aurait déclaré qu'elle n'attaquerait pas la Bulgarie et lui laisserait toute liberté d'action pourvu que la Bulgarie prît le même engagement

zemstvo et l'union des municipalités qui siègent à Moscou s'accordent à demander la réunion de la Douma et la constitution d'un ministère ayant la confiance du pays. L'état général de l'opinion publique permet de croire que la crise intérieure se poursuivra sans désordres graves. En tout cas il y a unanimité pour la continuation de la guerre à outrance … »

[1] Le 20 septembre, dans une note s. n°, non reproduite, Delcassé répondait que la décision du ministère français de la Marine avait été portée à la connaissance du gouvernement hellénique par la légation de France en Grèce en date du 15 juin.

à son égard *et sous réserve du maintien de la liberté de ses communications par voie ferrée avec Salonique*. M. Theotokis ajoute que cette double condition a été approuvée à Berlin.

Le fait que la Roumanie aurait envisagé l'avenir de ses communications avec Salonique et que l'Allemagne lui aurait donné des assurances à cet égard prouve d'une part que la Roumanie admet la possibilité d'une occupation par les troupes austro-hongroises des districts de Kraina et de Timok par où passe la voie ferrée qui l'intéresse et, d'autre part, que l'Allemagne tient à laisser cette croyance s'accréditer, tout en rassurant le gouvernement roumain sur les conséquences à son égard, de cette occupation.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que le ministre de Grèce à Berlin est un partisan avéré de l'Allemagne et que les déclarations qu'on lui fait à la Wilhelmstrasse peuvent être tendancieuses[1].

10

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1133-1138. *Petrograd, 16 septembre 1915, 21 h. 36.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : le 17, 9 h. 40)

Réponse à votre télégramme n° 1336.

Malgré les multiples confidences que l'état-major et la diplomatie helléniques prétendent avoir reçues de Berlin, j'ai peine à croire qu'une armée austro-allemande se dispose à attaquer la Serbie pour s'ouvrir un passage vers la Bulgarie et Constantinople.

1°/ Si tel était en effet l'intention de l'état-major austro-allemand je serais tout d'abord surpris qu'il en fit la confidence à des gens aussi bavards que les Grecs. Pour une opération aussi aventurée (car *géographiquement* l'accès de la Bulgarie par la rive droite du Danube où le cours du fleuve semble d'une difficulté énorme) un secret absolu serait la première condition du succès.

2°/ D'après les renseignements les plus véridiques, aucune armée austro-allemande n'est encore concentrée dans le Banat.

3°/ Sur le front oriental l'état-major russe n'a aucun motif de croire que des effectifs importants aient disparu ces derniers temps. Le fait même que les armées austro-allemandes poursuivent leur offensive sur toute la ligne et que les armées russes leur disputent le terrain obstinément ne suffirait-il pas à prouver que l'état-major austro-allemand n'a déjà pas trop de forces à employer contre la Russie ?

[1] Cf. télégramme n° 2805-2806 ; 473-474, Paris 11 et 13 septembre 1915 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

4°/ Quant à un transport ultérieur de corps allemands sur le front occidental, nous ne saurions trop y penser. Mais si l'état-major allemand représente déjà la Russie comme « battue » il se vante. Certes la Russie est « mal en point » : elle n'est nullement « hors de cause ». La violence des combats qui se livrent chaque jour tout le long du front démontre évidemment que l'armée russe garde encore un « mordant » énergique.

T. n° 1138. *Petrograd, 17 septembre 1915.*

(Reçu : le 18, 5 h. 15)

Suite à mon télégramme n° 1133.

Tant que nous ne serons pas en mesure de prouver que l'état-major allemand médite réellement de s'ouvrir la route de Constantinople par le territoire bulgare nous manquerons de l'argument principal qui pourrait déterminer la Grèce et la Roumanie à se coaliser avec la Serbie contre la Bulgarie.

Et même dans cette hypothèse je doute que nous réussirions à obtenir la coopération de l'armée grecque ; car M. Venizelos me paraît avoir beaucoup plus besoin de notre appui qu'il n'est capable de nous procurer le sien.

Plus que jamais je crois que notre action politique dans les Balkans est conditionnée par la situation stratégique.

Ainsi s'explique la longue suite d'échecs que notre diplomatie a enregistrés depuis un an. Les plus séduisantes promesses que nous puissions offrir resteront vaines jusqu'au jour où un événement militaire fera présager notre victoire finale. La négociation que M. Venizelos nous suggère d'ouvrir actuellement à Bucarest ne nous réserverait donc selon moi qu'un *fiasco* de plus.

Je ne conclus nullement que nous devions rester inactifs. J'ignorais que la conversation fut interrompue à Bucarest. Des entretiens amicaux et habiles, conduits comme ceux que notre nouveau ministre à Athènes vient d'avoir avec M. Venizelos, me paraissent la meilleure forme d'action pour une période d'attente. Quant à la Bulgarie si nous sommes impuissants à obtenir son concours nous pouvons du moins l'empêcher de nous nuire, de tous les sentiments qui agissent sur le roi Ferdinand la peur est de beaucoup le plus efficace ; j'en ai eu mainte preuve pendant mon long séjour à Sofia. Je me permets donc de rappeler à Votre Excellence la proposition formulée dans mon télégramme n° 1029 du 21 août. Nous devons déclarer au Roi que nous le tiendrons pour *personnellement responsable* de sa politique.

11

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 610. *Washington, 16 septembre 1915.*

Chiffré. Confidentiel.

(Reçu : le 17, 7 h. 45).

Je m'assure auprès du secrétaire d'État, tout en évitant de lui poser aucune question directe, que nulle opposition à notre projet d'emprunt n'est à craindre de la part du gouvernement américain.

Les Germano-Américains mènent contre ce projet une campagne active et bruyante. Leurs chances de succès qui ne semblent pas bien grandes seraient encore diminuées, m'a dit M. Lansing, si le gouvernement britannique mettait quelque hâte à accorder présentement les suppléments de facilités au commerce américain qu'il serait en principe disposé à concéder. Les demandes ont trait surtout à l'autorisation d'importer aux États-Unis diverses marchandises allemandes nécessaires à l'industrie américaine et, ce qui serait moins difficile à accorder, à la lenteur avec laquelle il est procédé à l'encontre de nombreux bâtiments américains qui ne seraient même relâchés parfois que moyennant renoncement écrit à toute plainte ultérieure. Je fais part de ces indications à mon collègue d'Angleterre qui me dit que le retard sur le premier point vient de ce que Londres qui nous a interrogés n'a pas encore reçu notre réponse.

Les grands journaux favorables à notre cause nous maintiennent leur appui dans l'affaire de l'emprunt.

12

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 438. *Rome, 16 septembre 1915.*

Il n'est pas téméraire de présumer que, malgré la guerre et l'interruption virtuelle des échanges commerciaux entre l'Allemagne et l'Italie, les commerçants allemands cherchent à maintenir par des moyens plus ou moins clandestins leurs relations avec les centres économiques de ce pays, et que leurs intentions au lendemain de la guerre soit de faire un grand effort pour reconquérir les marchés sur lesquels ils avaient acquis une situation prépondérante.

La reprise et le développement des rapports commerciaux franco-italiens méritent donc, à ce point de vue, un examen particulier, et il y aurait un avantage sérieux à ce qu'un agent du Département connaissant bien les procédés commerciaux de nos ennemis fût à même d'étudier sur place la situation et les moyens de les combattre. M. Claudel, consul général de France à Hambourg, me paraîtrait tout désigné, par ses connaissances spéciales en la matière, pour entreprendre, sous les auspices de

l'ambassade, une étude aussi importante. Si le Département était porté à accueillir ma suggestion, je serais heureux qu'il fût chargé d'entreprendre ce travail[1].

13

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 473-474-475 *Sofia, 17 septembre 1915, 11 h.*
Chiffré.
(Reçu: le 18, 6 h. 45).

Je réponds à votre télégramme 486 et suivant.

Des conversations que notre ministre en Grèce a eues avec M. Venizelos il me paraît résulter que ce dernier ne peut se libérer de ses préoccupations balkaniques. Il se laisse influencer par son désir de mettre définitivement la Bulgarie dans l'impossibilité de nuire à la Grèce et de la supplanter en Thrace en vue de préparer le triomphe de l'hellénisme à Constantinople même dans son rêve de patriote. M. Venizelos fait bon marché des intérêts qui ne sont pas ceux de son pays ; la situation difficile des Alliés dans la presqu'île de Gallipoli ne le préoccupe pas et il s'applaudirait de voir les Turcs rester à Constantinople si la Grèce ne peut pas prendre leur place.

Pour abattre un rival dangereux il profite des armes que celui-ci lui donne par son attitude malveillante à l'égard des puissances de l'Entente et il sollicite leur concours afin de reconstituer la ligue de 1913 contre la Bulgarie.

Les projets de M. Venizelos ne me semblent pas réalisables.

T. n° 474

(Reçu: le 18, 5 h. 30).

Si les tendances actuelles du gouvernement bulgare ne sont pas douteuses, si même il est engagé vis-à-vis des puissances germaniques, il n'est pas assez imprudent pour se lancer seul dans une aventure en déclarant la guerre à la Serbie. Une intervention de la Bulgarie dans ce sens ne se produira qu'après la signature d'une convention avec l'Allemagne, simultanément avec l'action militaire allemande ou postérieurement à cette action. Aucun doute ne peut subsister à cet égard.

Dans ces conditions, une attaque de la Grèce et de la Roumanie contre la Bulgarie amènerait presque certainement une rupture entre ces deux États et l'Allemagne. Or, M. Venizelos reconnaît lui-même que la politique de son souverain est essentiellement neutraliste à l'égard des grandes puissances et que les déclarations du général Dousmanie (communiquées

[1] Note marginale de Berthelot : « 20 septembre 1915. (…) : la suggestion de M. Barrère est entièrement approuvée par M. de Margerie et la direction (…). Il appartient au (…) de la réaliser. (…) a fait le nécessaire et le ministre a approuvé l'envoi de M. Claudel à l'ambassade pour cette mission commerciale. »

par le télégramme n° 489), ne sont que le reflet des idées du roi Constantin. D'autre part, d'après les renseignements parvenus de Bucarest, il paraît également très probable que tout au moins le gouvernement roumaine ne veut pas courir le risque de se trouver en conflit soit avec l'Allemagne, soit avec la Bulgarie, et que la Serbie n'a pas à compter sur le concours de son armée.

T. n° 475

(Reçu: le 18, 6 h. 40).

Comment M. Venizelos pourrait-il amener la Roumanie et son propre roi à conclure avec la Serbie une nouvelle alliance qui serait inévitablement quoique indirectement dirigée contre l'Allemagne ?

En admettant même que cette alliance put être réalisée avec les bons offices des puissances de l'Entente, ne serait-ce pas le plus sûr moyen de jeter définitivement la Bulgarie du côté de l'Allemagne et de lui interdire toute possibilité d'un changement d'orientation politique si les négociations en cours avec Berlin et Constantinople aboutissent au dernier moment à un échec et si le Roi, sous la pression de l'opinion publique, se décide enfin à faire appel à un nouveau ministère.

14

M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 302. *Stockholm, 17 septembre 1915, 18 h. 15.*

Chiffré.

(Reçu : le 18, 2 h. 25).

Comme réplique à nos rapports sur les atrocités allemandes, la chancellerie impériale publie un livre blanc pour protester « au nom des conventions conclues en vue d'adoucir les maux de la guerre » contre l'emploi que la France et l'Angleterre font de troupes de couleur. « Dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation » le gouvernement allemand demande énergiquement que ces troupes ne soient plus employées sur le théâtre européen de la guerre.

Dans un communiqué officiel la légation d'Allemagne signale et commente le livre blanc qui a été remis au gouvernement suédois.

Le *Social-Democrate* s'étonne que l'Allemagne invoque aujourd'hui des conventions dont elle n'a tenu aucun compte dans les régions de la Belgique et de la France qu'elle occupe puisqu'elle en a terrorisé les populations au nom de la doctrine d'un militarisme barbare pour qui la guerre la plus brutale est la plus humaine … : « si la barbarie primitive des troupes de couleur est déplorable, combien plus dangereuse est celle d'une haute civilisation qui se persuade que le moyen d'atteindre le plus vite le but de la guerre est de fouler aux pieds de sang-froid et méthodiquement tous les préceptes du droit et de l'humanité. »

15

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 2909. *Paris, 17 septembre 1915, 22 h. 05.*
Chiffré.

Environ cinq mille Arméniens, fuyant les massacres et les persécutions, s'étaient réfugiés sur la côte de Syrie à l'endroit appelé le Djebel Moussa. Ils ont tenté d'y résister, par les armes, aux troupes turques. La flotte française est heureusement intervenue à temps pour les sauver d'une destruction complète ; elle les a embarqués et amenés à Port-Saïd.

Le gouvernement anglo-égyptien, encombré de réfugiés ottomans de toute religion, et craignant les effets du contact de ces Arméniens avec la population musulmane d'Égypte, ne peut pas leur accorder un asile définitif. Pour une raison semblable il n'est pas possible de les recevoir à Rhodes[1] ni à Chypre.

Dans ces conditions, j'estime qu'il conviendrait de demander au gouvernement russe s'il ne croirait pas possible de faire rapatrier ces Arméniens dans le Caucase où ils trouveraient parmi leurs coreligionnaires, assistance et appui.

Je vous serai obligé de demander à sir Edward Grey s'il voudrait bien s'associer à la démarche que je me proposerais de faire à Petrograd à cet effet.

[1] Delcassé avait télégraphié le 15 septembre à Barrère à Rome pour savoir dans quelle mesure le gouvernement italien pourrait offrir asile aux Arméniens à Rhodes (télégramme n° 1354, chiffré, non reproduit). Le 16 septembre, Delcassé s'adressait au gouverneur général à Alger (télégramme n° 92, chiffré), aux résidents généraux à Tunis (télégramme n° 205, chiffré), à Rabat (télégramme n° 264, chiffré) : « Cinq mille Arméniens de Syrie qui avaient pris les armes à la suite des massacres des Ottomans et tentaient de résister aux troupes turques, ont finalement été embarqués sur la côte de Syrie à Djebel Moussa par l'escadre française arrivée heureusement à leur secours. L'escadre a débarqué ces malheureux à Port-Saïd. Les autorités anglaises ne peuvent ni les recevoir ni les hospitaliser en Égypte, où le nombre des réfugiés de toute provenance et de toute religion, est déjà considérable. Je désirerais savoir si, dans le pays de votre résidence, il serait possible de faire accueil à un certain nombre de ces réfugiés et de leur trouver du travail. Vous voudrez bien me faire connaître en même temps si, au point de vue politique, vous voyez quelque inconvénient à l'installation de ces sujets ottomans chrétiens et émigrés de l'empire ottoman. » Cf. télégramme n° 2075, chiffré, fil direct, Londres, 15 septembre 1915.

16

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1362. *Paris, 17 septembre 1915, 22 h. 05.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 1124.

La réponse favorable de la Bulgarie aux offres de la Triple Entente ne dépend plus à l'heure actuelle d'une modification de la réponse serbe ; une pression financière risque non seulement d'indisposer vivement la Serbie sans utilité directe, mais d'affaiblir et gêner sa défense : les 150 millions demandés par le gouvernement serbe sont déjà en majeure partie dépensés et doivent servir à couvrir les commandes s'élevant en Angleterre à plus de cent millions et en France à près de 25 millions.

J'insiste pour que le gouvernement russe donne son adhésion dans les mêmes conditions que précédemment, l'Angleterre et la France assureront à titre d'avance outre leur tiers propre, la moitié chacune de la participation russe.

17

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE.

T. n° 135. *Paris, 17 septembre 1915, 22 h. 05.*

Chiffré.

Pourriez-vous me fournir quelques renseignements précis sur les Arméniens du Djebel Moussa ; tels que leur nombre exact, leur répartition en hommes (a) adultes (b) vieillards, en femmes et enfants, leurs aptitudes au travail et à quel genre de travail ; enfin serait-il possible de recruter parmi eux des hommes pour le bataillon étranger qui opère en Orient ?[1]

[1] Defrance répondait le 19 septembre 1915 (télégramme n° 224, chiffré) : « Réponse à votre télégramme (mot passé). Le chef des insurgés de Mont Moïse est arrivé au Caire appelé par le général Maxwell. J'étais malheureusement à Alexandrie où j'avais à faire. Il a vu le lieutenant de Saint-Quentin auquel il a dit que les Arméniens réfugiés à Port-Saïd en état de porter les armes étaient au nombre de 869 âgés de 15 à 60 ans, 500 d'entre eux pourraient faire de bons soldats. Il a ajouté que le général Maxwell lui avait proposé de rester en Égypte pour former avec ses 500 camarades et 500 volontaires arméniens à recruter sur place une légion arménienne qui pourrait (mot passé) l'appoint d'Arméniens d'Amérique et être employée à des coups de mains et des incursions sur les côtes turques, notamment dans la région d'Alexandrette. Le chef arménien a dit avoir été assez embarrassé par ces propositions car il désirerait plutôt combattre avec nous.

J'irai moi-même à Port-Saïd après-demain pour me rendre compte de la façon dont sont installés les réfugiés et recueillir les renseignements que vous m'avez demandés. » (Télégramme communiqué à Londres). Delcassé demandait à Defrance à quel point était fondé le projet d'incursion sur Alexandrette prêté au général Maxwell par le chef des insurgés arméniens (télégramme n° 137, chiffré, on reproduit).

Cf. télégramme n° 226-227-228, chiffré, Le Caire, 22 septembre 1915.

18

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jullemier, Ministre de France à Buenos Ayres.

T. n° 168-169. *Paris, 17 septembre 1915, 22 h. 30 et 23 h.*

Chiffré. Confidentiel.

M. Pierre Baudin m'a entretenu de mesures qui seraient à envisager pour réparer le dommage qui a pu être causé à notre influence en République argentine par la défaillance de la banque française du Rio de la Plata : il pense que le conseil d'administration constitué sur place, mêlé aux querelles locales, devrait faire place à un établissement légalement français, dont le siège serait à Paris, qui n'aurait à Buenos Ayres qu'une gérance laquelle, assistée d'un comité local, recevrait de Paris ses directions. Ces vues paraissent conforment à celles que vous exprimez dans votre lettre 45 du 6 mai 1915.

Mais, d'après M. Pierre Baudin, la banque française du Rio de la Plata ne peut réaliser elle-même ces modifications : d'une part elle ne peut changer sa nationalité argentine et ses statuts s'opposent au transfert du conseil d'administration à Paris ; d'autre part, si un comité était créé siégeant à Paris alors que le conseil d'administration demeurerait à Buenos Ayres, il ne semble pas que ce comité, d'après les tendances déjà manifestées à Buenos Ayres, puisse réellement exercer un contrôle.

Dans ces conditions, M. Pierre Baudin me demande d'appuyer et de favoriser une combinaison qui consisterait dans l'absorption de la Banque française du Rio de la Plata par une autre banque à orientation similaire, suffisamment importante, dont le siège est à Paris. Cette banque serait la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, société française, au capital de 25 millions, fondée par la Société générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banca commerciale italiana, les deux groupes français et italiens ayant à peu près la même part dans le capital.

Cette absorption nécessiterait l'élévation à un chiffre de 50 à 60 millions du capital de la banque française et italienne et cette élévation pourrait être réalisée au moyen de capitaux français, avec la participation des principaux établissements de crédit français, ce qui rendrait l'influence française dans l'affaire prépondérante sur l'influence italienne.

La finance française aurait ainsi, d'après M. Pierre Baudin, un représentant pour toutes ses affaires en Amérique du Sud et la liquidation de la Banque française du Rio de la Plata serait facilitée et rendue plus avantageuse que si cet établissement restait livré à ses propres moyens.

La Banque Argentine et Française et M. Dubourq-Lagelouse seraient au courant de ce projet qui doit rester secret à Buenos Ayres.

Veuillez me télégraphier votre avis et le faire suivre au besoin d'un rapport plus détaillé.

19

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. RIBOT, MINISTRE DES FINANCES.

M. n° 996. *Paris, 17 septembre 1915.*

Par votre lettre du 12 août dernier vous m'avez fait connaître que vous étiez disposé à délivrer au gouvernement belge, en vue de rembourser les bons du Trésor belge et de la colonie du Congo, arrivés à échéance, à concurrence des sommes nécessaires, des obligations de la Défense nationale qui ne pourraient être négociées pendant le délai d'une année entière après la conclusion de la paix.

Le ministre de Belgique à Paris, informé de votre décision, me répond que le ministre des Finances vous prie d'accepter ses sincères remerciements pour la décision gracieuse que vous avez prise à ce sujet, et se rallie à votre proposition « portant à une année entière, *après la cessation des hostilités*, le délai pendant lequel les titres remis ne pourraient être négociés ». Il me paraît nécessaire d'appeler votre attention sur cette divergence dans la formule employée. La demande primitive formulée par M. van de Vyvere à la date du 19 juillet et que je vous ai transmise par ma lettre du 27 juillet visait bien, comme point de départ du délai de non remboursement, *la cessation des hostilités*, et je présume que vous n'avez voulu, par votre lettre du 12 août que prolonger ce délai de 6 mois sans lui substituer comme point de départ celui de la *conclusion du traité de paix*, qui peut être très postérieur à la cessation des hostilités.

Au cas où il en serait autrement je vous serais obligé de me le faire connaître afin que je puisse le notifier au ministre de Belgique.

Le gouvernement belge s'engage, d'après la communication que je reçois du baron Guillaume, à assurer le service des intérêts et à fournir, lors de l'échéance des obligations, une somme suffisante pour le remboursement du capital. Le ministre des Finances de Belgique se mettra d'autre part en rapports directs avec votre Département pour le règlement des modalités de l'opération d'échange des bons. [1]

[1] Cf. document n° 431 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, 2003.

20

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE.

T. n° 136. *Paris, 18 septembre 1915, 13 h. 30.*

Chiffré.

Je réponds à votre dépêche n° 264 (28 août).

Les Senoussis semblent s'être montrés jusqu'ici parfaitement corrects à notre égard, et les rebelles tripolitains paraissent nous avoir attaqués récemment sur la frontière tripolitaine malgré les ordres du cheikh Senoussi.

Dans ces conditions, en raison même des appréhensions que l'attitude du cheikh cause aux autorités britanniques, il n'y a pas intérêt à ce que le général Maxwell donne suite à sa proposition d'intervenir en notre faveur auprès du représentant du cheikh au Caire.

Vous voudrez bien en conséquence, en remerciant le général Maxwell, lui faire comprendre que nos relations actuelles avec les Senoussis ne nécessitent pas pour le moment une telle intervention qui pourrait leur faire croire que nous doutons de leurs intentions[1].

[1] Cf. dépêche s. n°, Alger, 12 septembre 1915, document n° 510, in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003. D'Alger, le 23 septembre, Lutaud transmettait à Millerand, Delcassé et Malvy (télégramme s. n° en clair) : « J'appelle toute l'attention du gouvernement sur les répercussions possibles en Algérie des incidents de la frontière entre Tunisie et Tripolitaine. Il ne serait pas impossible de découvrir entre les Senoussistes et d'autres forces agissantes à l'autre extrémité du territoire des liens et des relations. Senoussistes et Derkaoua par exemple se rattachant à des traditions, à des généalogies communes d'origine idrissite. Des indigènes réputés fidèles à la France ont pu dire depuis l'insurrection tripolitaine que leurs milieux résisteraient à l'action des Turcs, aux intrigues des Allemands, mais répondraient à l'appel d'un mahdi. Je crois donc à la nécessité, d'une part d'éteindre à tout prix par des moyens militaires l'offensive dirigée contre la région de Dehibat et d'autre part de redoubler de précautions d'ordre politique à l'égard du Senoussi ou des milieux religieux sur lesquels s'exerce incontestablement son ascendant en Algérie. J'ai adressé sur ce point depuis plusieurs années des rapports dont mon représentant aura prochainement l'occasion de soutenir les conclusions devant la commission des Affaires musulmanes. » Delcassé communiquait à Rome (télégramme n° 808), à Millerand (Minute n° 4941), à Malvy (Minute n° 715) à Tunis (télégramme n° 518), à Cambon (télégramme n° 1546), à Doumergue (Minute n° 656), le 23 septembre, en joignant la dépêche s. n° d'Alger, 12 septembre 1915 : « Le gouverneur général de l'Algérie m'a adressé la note dont vous trouverez ci-joint une copie, au sujet de l'action des Senoussistes. M. Lutaud conclut à la nécessité d'envoyer en Tripolitaine des Chioukhs algériens des Senoussya, des Quadria, des Rahmania et des Tidjania, pour se renseigner sur les intentions de Senoussistes. Ce n'est pas la première fois que le gouverneur général de l'Algérie, qui assure avoir sous la main des marabouts sur lesquels il peut compter, fait des propositions de cette nature. Elles n'avaient jusqu'ici pas été adoptées. Les différents ministères compétents ont craint que l'envoi d'émissaires officiels ne pût d'une part porter le cheikh des Senoussis à s'exagérer sa propre importance et d'autre part éveiller les susceptibilités des Anglais et des Italiens. Mais est-il permis dans les circonstances actuelles, de négliger un moyen d'obtenir des renseignements certains sur les agissements et les plans des Senoussistes ? Les inconvénients d'ordre différent qui avaient fait rejeter les suggestions du gouverneur général de l'Algérie pourraient être évités si le voyage en Tripolitaine, à Koufra et à Djagboub, de personnages religieux algériens, était effectué à titre privé, sans aucune mission des autorités françaises et sans qu'aucun document leur fût remis les accréditant auprès du Cheikh des Senoussis en quelle qualité que ce soit. Je serais heureux de connaître les observations que vous suggérerait un projet de voyage effectué dans de telles conditions et aux frais du budget algérien par des personnages de la discrétion et du loyalisme desquels le gouvernement général de l'Algérie se porterait garant. Dans sa note, M. Lutaud fait allusion à une diversion tendant à prendre à revers les Senoussistes

21

M BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 690-692-693-694. *Nisch, 18 septembre 1915, 16 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 19, 1 h. 10).

Quoique la démarche faite à Sofia le 14 ne puisse être considérée que comme de pure forme (les Alliés ne peuvent plus sérieusement compter sur l'entrée en action de la Bulgarie contre la Turquie), on n'en doit pas moins appréhender l'effet qu'elle produira à Nisch quand elle y sera exactement connue et on peut toujours craindre que le Cabinet de coalition présidé par M. Pachitch ne soit amené à donner sa démission. Ce serait un grave échec pour la Quadruple Entente.

Le moment est venu de parler avec franchise aux Serbes : or les représentants des quatre puissances à Nisch ont des instructions si vagues et si contradictoires qu'aucun d'eux n'a pu, depuis quinze jours, tenir à M. Pachitch un langage précis[1].

Quelle est actuellement la politique de l'Entente à l'égard de la Serbie ? Le gouvernement serbe ignore si sa note responsive a été ou non prise en considération par les quatre puissances alliées et cette incertitude l'inquiète d'autant plus que le ministre des Finances de Russie a déclaré à un membre du Cabinet à son passage à Nisch que des raisons politiques retardent le versement de l'avance de 150 millions attendue par la Serbie. (*À suivre*)

T. n° 692 *19 h. 50.*

(Reçu : 5 h. 25).

Je réponds à votre télégramme 461.

Les Alliés veulent-ils occuper la Macédoine au profit des Bulgares ou au profit des Serbes ? Il n'avait été question jusqu'ici que de la première hypothèse. C'était comme garantie pour la Bulgarie de la possession de la Macédoine à la paix que les Alliés projetaient d'occuper la rive gauche du Vardar et M. Pachitch paraissait disposé à accepter, moyennant certaines conditions, cette occupation qui pouvait garantir aux Serbes que les Bulgares ne s'empareraient pas de la Macédoine avant la fin de la guerre et

et à menacer Koufra, centre de la Confrérie. Une telle diversion avait fait l'objet d'une discussion au sein de la commission interministérielle des Affaires musulmanes. Mon Département estime que le jour où les Senoussistes auraient attaqué soit l'Égypte, soit le Sud Tunisien la diversion suggérée, si elle était réalisable, pourrait avoir un effet très heureux. Mais il convient d'attendre, pour pressentir à ce sujet les gouvernements britannique et italien, d'une part que les Senoussistes aient franchement manifesté leurs intentions agressives, d'autre part que nous soyons sûrs de disposer au Borkou des éléments militaires nécessaires pour engager une action vouée à un succès certain. »

[1] Cf. télégramme n° 2735-3740, chiffré, le 4 septembre 1915, document n° 475 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003 et télégramme n° 451, chiffré, Paris 15 septembre 1915.

n'entreraient en possession de ce territoire que s'ils se conformaient exactement aux vues des Alliés, mais il semble que les Bulgares n'aient pas voulu cette occupation.

M. de Panafieu envisage aujourd'hui la seconde hypothèse : la défense du territoire serbe par des troupes alliées. Il ne s'agit plus d'une simple opération de police. C'est un contingent important qu'il faudrait envoyer en Macédoine. (*À suivre*)

T. n° 693.

J'estime que si des troupes sont disponibles, c'est sur les Dardanelles qu'elles doivent être d'abord dirigées. Pourrait-on en même temps en envoyer en Serbie ? Il faudrait alors qu'elles fussent en nombre suffisant pour apporter aux Serbes un concours utile et pour pouvoir en cas de besoin résister aux Bulgares. Mais M. de Panafieu est-il assuré qu'avant l'arrivée des troupes alliées, les Bulgares n'auront pas fait franchir la frontière serbe à la division macédonienne rassemblée depuis quelques jours ?

Pour empêcher que le conflit balkanique, qui m'a toujours paru devoir être la conséquence de la politique que nous avons suivie dans nos relations avec la Bulgarie, tourne au détriment de la Serbie et de nos propres intérêts, nous devrions nous efforcer d'assurer aussitôt que possible la conclusion d'une alliance défensive de la Grèce, de la Roumanie et de la Serbie contre la Bulgarie. Mais quel que soit le parti auquel nous nous arrêterons, nous devons sans retard faire savoir à M. Pachitch que la Serbie peut compter sur tout notre appui. (*À suivre*)

T. n° 694. *10 h. 45.*

(Reçu : le 19, 9 h. 58)

J'ai pu m'assurer que le ministre de Serbie à Sofia n'avait pas reçu d'instructions particulières de M. Pachitch pour tenir le langage dont M. de Panafieu fait rapport à Votre Excellence. Il savait que la suggestion tendant au renforcement de l'armée serbe en Macédoine par des troupes anglo-françaises répondait au désir du gouvernement serbe qui, à plusieurs reprises depuis le début de la guerre, a sollicité des Alliés l'envoi de troupes en Serbie.

22

M. Alapetite, Résident général de France à Tunis,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 217. *Tunis, 18 septembre 1915, 18 h. 45.*

Chiffré.

(Reçu : le 18, 20 h.)

Le gouvernement tunisien consulté estime que l'animosité entre les Musulmans et les Arméniens serait telle ici qu'il faudrait que les Arméniens fussent gardés militairement. Il serait dangereux d'ajouter

encore cette complication à celles qui résultent des derniers événements du sud[1].

Il semble que ce serait plutôt en Corse ou dans le midi de la France que ces gens pourraient être employés à des travaux appropriés à leur faible résistance physique.

23

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 481-482-483-483 suite-484. *Sofia, 18 septembre 1915, 22 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 19, 4 h. 25).

Mes télégrammes d'hier indiquaient qu'une légère détente s'était produite dans la situation, le danger de voir la Bulgarie coopérer avec l'Allemagne contre la Serbie paraît écarté mais il n'est pas à espérer cependant que la réponse à notre communication du 14 soit favorable. Suivant toutes probabilités elle ne contiendra qu'une nouvelle assurance de neutralité.

Or le même danger pouvant se présenter dans l'avenir il est urgent de mettre la Bulgarie dans l'impossibilité de se lier avec nos ennemis et en le faisant nous sauvegarderons en même temps nos intérêts et ceux de nos alliés. Ainsi que l'exposait mon télégramme n° 473 il n'est pas probable que la Grèce et la Roumanie se décident à intervenir si une action germano-bulgare se produit contre la Serbie. Dans ce cas l'armée serbe n'ayant à compter que sur ses seules forces, a bien peu de chances d'être victorieuse. La route entre l'Autriche et la Turquie sera assurée par la Bulgarie, la Serbie sera écrasée et les communications entre la Russie et les puissances occidentales seront coupées. (*À suivre*)

[1] Cf. télégramme n° 2909, chiffré, Paris, 17 septembre 1915. Lyautey faisait une réponse similaire (dépêche n° 362-G, Rabat, 20 septembre 1915) : « Je réponds à votre télégramme n° 264 du 17 septembre, au sujet des cinq mille Arméniens de Syrie sauvés des massacres ottomans et momentanément réfugiés à Port-Saïd. Il ne me paraît malheureusement pas possible d'accueillir au Maroc une partie de ces réfugiés. Leur seule présence y causerait une profonde impression dans les milieux indigènes déjà si travaillés par la propagande étrangère et on ne manquerait pas d'y voir la preuve certaine de notre insuccès en Orient et de la victoire des Turcs sur les armées alliées. J'ai donc le regret d'émettre formellement l'avis qu'ils ne peuvent recevoir ici l'hospitalité. » Le gouverneur général d'Algérie, Lutaud, répondait par télégramme s. n°, chiffré, le 9 octobre 1915 : « Réponse à votre télégramme du 17 septembre concernant Arméniens de Syrie débarqués à Port-Saïd, préfets Algérie déclarent ne pouvoir leur trouver aucune occupation dans leurs départements ; si certain nombre d'entre eux étaient aptes à faire des débardeurs, le ministère de la Guerre pourrait peut-être les employer comme tels à Moudros où cette main-d'œuvre est réclamée ; des établissements industriels métropolitains qui fabriquent munitions et réclament personnel ouvrier ne pourraient-ils également recevoir ceux des Arméniens aptes à ce travail pour lequel avons déjà recruté ici main-d'œuvre indigène à peu près épuisée aujourd'hui ? »

T. n° 482.

(Reçu : le 19, 4 h. 15).

Suite du n° précédent.

Les puissances alliées n'ont qu'un moyen de conjurer un aussi grave péril, c'est ainsi que je me suis permis de le suggérer à Votre Excellence d'occuper la Macédoine et le chemin de fer de Salonique-Uskub. Cette occupation devrait avoir lieu aussitôt que possible, toutefois bien entendu après la remise de la réponse bulgare qui nous déliera de nos promesses. (*À suivre*)

T. n° 483.

(Reçu : le 19, 5 h. 50).

Suite du n° précédent.

Le gouvernement serbe paraissant désirer l'envoi de renforts serbo-anglais l'occupation serait ainsi faite dans son propre intérêt et son assentiment. La présence de troupes franco-anglaises dissuaderait probablement l'état-major allemand de poursuivre ses projets dans les conditions offensives et permettrait en tout cas à l'armée serbe, si cette offensive se produisait, de la repousser en lui enlevant toute appréhension du côté de la Bulgarie. La liberté des communications avec la Russie serait en même temps maintenue.

Cet acte de décision et d'énergie produirait le plus heureux effet sur tous les pays balkaniques en faisant naître la confiance chez les uns et la crainte chez les autres. La Bulgarie serait mise dans l'impossibilité de poursuivre ses desseins contre la Serbie car aucun gouvernement n'aurait le pouvoir de faire marcher l'armée bulgare contre des troupes anglo-françaises. Bien plus je ne serai pas surpris de voir le gouvernement se décider dans ce cas à nous offrir spontanément sa coopération militaire contre la Turquie en nous priant avec instances de faire revivre nos promesses précédentes au sujet de la Macédoine. C'est le seul moyen qui nous reste de provoquer cette coopération qui nous serait si utile pour faire aboutir avant l'hiver nos projets sur Constantinople et les Dardanelles. (*À suivre*)

T. n° 483 suite.

Suite du n° précédent.

En prévision de cette éventualité, il faudrait éviter de faire connaître à la Serbie et à la Grèce, quand la réponse négative de la Bulgarie nous sera donnée, que les précédentes communications qui leur ont été faites en vue d'obtenir leur consentement aux concessions à la Bulgarie n'ont plus d'objet et sont par conséquent non avenues. Les puissances alliées agiraient prudemment en ne prenant aucun engagement à leur égard et en se réservant de disposer de la zone non contestée de la Macédoine comme elles l'entendaient. (*À suivre*)

T. n° 484.

(Reçu : le 19, 9 h. 30)

Suite du n° précédent.

Quant à l'occupation elle-même du chemin de fer de la zone non contestée par les renforts anglo-français elle ne peut soulever d'objections que de la part de la Grèce. Si les moyens de persuasion amicale n'étaient pas suffisants, et sans user des procédés d'intimidation, la Grèce ne s'opposerait pas sans doute à la cession provisoire par la Serbie aux puissances alliées de la zone franche dont celle-ci a la jouissance dans le port de Salonique pour les nécessités de la liberté de son trafic. Cette zone franche servirait au débarquement de nos troupes qui n'auraient qu'à traverser la ville pour se rendre à la gare. On pourrait à la rigueur se dispenser d'occuper la petite partie de la ligne ferrée se trouvant sur le territoire grec.

Les informations que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par sa lettre du 26 août n° 68 et qui viennent de me parvenir me font espérer que cet envoi de troupes de renfort a déjà été décidé en principe par le gouvernement de la République et qu'il pourra être effectué. Les considérations que je soumets à toute l'attention de Votre Excellence me paraissent de nature à accélérer l'exécution de cette décision dont les conséquences seraient, à mon avis, considérables, et qui modifieraient immédiatement la situation dans les Balkans.

24

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n° 2933 ; 1375 ; 107. *Paris, 18 septembre 1915, 22 h. 25.*

Chiffré.

M. Sazonov m'informe qu'il adhère aux vues de sir Edward Grey tendant à ce que les trois ambassadeurs au Japon avisent privément le gouvernement japonais qu'ils se proposent de lui adresser officiellement l'invitation d'adhérer à l'accord du 5 septembre au jour fixé par le gouvernement japonais : l'ambassadeur de Russie au Japon a reçu des instructions dans ce sens.

Le gouvernement anglais a proposé également d'élaborer à Londres la formule d'adhésion avec l'ambassadeur du Japon et d'y procéder à la signature de l'acte.

Je suis prêt à accepter cette procédure, mais j'estime indispensable que l'adhésion du Japon à un accord auquel il se considérait déjà comme lié par l'article 2 du traité anglo-japonais ne puisse être considéré soit par les co-signataires, soit par l'opinion étrangère comme un acte de pure forme épuisant le concours que le Japon serait susceptible de donner à la Triple Entente en dehors de fournitures militaires à la Russie.

L'adhésion du Japon à l'accord du 5 septembre lui donnera le droit de discuter nos conditions de paix et, ne fut-ce qu'à ce titre, il y aurait intérêt

à l'engager plus directement dans la guerre contre l'Allemagne qui compte des sympathies admiratives au Japon et ne désespère pas de l'amener à un rapprochement après la guerre.

La formule d'adhésion doit être rédigée de manière à donner à cet acte la portée publique d'une manifestation de l'accord plus étroit qui se noue entre l'Entente et le Japon, et dont les effets se manifesteront ultérieurement ; en un mot, notre accord nouveau ne doit pas seulement consacrer le passé mais préparer l'avenir[1].

25

M. GUEYRAUD, EN MISSION À NEW YORK,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1698. *New York, 18 septembre 1915.*

Chiffré.

(Reçu: le 19, 5 h. 20).

Pour le ministre des Finances et le Bureau de la presse de la part de MM. Homberg et Mallet.

Nous ne connaissons pas la note donnée par les dépêches d'agences venant de New York ; mais il serait très dangereux que cette note fût trop optimiste. La négociation se heurte en effet à des difficultés grandissantes surtout en ce qui concerne le montant ; l'organisation bancaire est ici si peu appropriée au placement de titres que nous serons sans doute obligés de réduire beaucoup nos espérances et de procéder par étapes successives et combinaisons de divers moyens. Il est déplorable que la presse américaine ait lancé le jour même de notre arrivée, dans le seul but de faire sensation, la manchette de l'emprunt géant d'un milliard de dollars maintenant qu'il apparaît que nous ne pourrons pas réussir cette énorme montant en une seule fois, nos ennemis pourraient exploiter contre notre crédit une réduction qui est due à l'organisation spéciale du marché américain. C'est sur le fait que les États-Unis n'ont jamais prêté, que le placement d'un gros emprunt y est sans précédent, que les banques n'y ont rien qui même de loin ressemble à nos guichets de placements, que notre presse et la presse anglaise doivent insister. Nous venons de voir M. Melville Stone, propriétaire de l'agence Associated Press et notre ami. Il lui est impossible de contrôler ce que les correspondants des agences européennes glanent dans la presse américaine, mais il s'est mis à notre disposition pour faire passer des câbles ; nous lui en avons remis un premier ainsi conçut : « Les négociations relatives à l'emprunt anglo-français se poursuivent. Les délégués anglais et français nous ont déclaré n'avoir qu'à se louer de la bonne volonté et de l'empressement que manifestent les maisons de banque. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue les difficultés inévitables que rencontre une opération de cette nature, dont le montant sera arrêté par la commission après examen approfondi des conditions locales, mais qui sera

[1] Cf. télégramme n° 2783 ; 100 ; 1303, chiffré, Paris, 8 septembre 1915, document n° 495 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

sans doute la plus considérable qui n'ait été jamais tentée sur un marché étranger. En outre, l'organisation bancaire américaine n'est naturellement pas encore appropriée aux placements de fonds d'état à revenu fixe, car le public américain ne s'est pas intéressé jusqu'ici qu'aux titres des entreprises du pays même, entreprises qu'il pouvait suivre et dont le développement était souvent susceptible de l'enrichir rapidement. C'est donc une transformation qu'il s'agit de déterminer dans les habitudes du public américain, rien d'étonnant à ce que le travail soit laborieux. »

Veuillez me télégraphier si ce câblogramme a bien été transmis par l'agence Havas à qui l'agence Associated Press doit le remettre.

D'ailleurs nous devons signaler que la décision récente de la Cour anglaise des prises a soulevé contre l'Angleterre, même dans la presse, la plus favorable aux Alliés, une irritation qui n'est pas sans nous gêner très sensiblement[1].

26

M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE EN NORVÈGE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 270. *Christiania, 18 septembre 1915.*

M. Lange, secrétaire de l'Union interparlementaire pour la paix, part lundi pour un nouveau voyage en Europe, comprenant Allemagne, Hollande, Belgique, puis Autriche, Suisse, France et Angleterre. Il compte arriver en France du 5 au 10 octobre. Ce tour d'Europe a pour objet, m'a-t-il dit, de garder le contact entre les diverses fractions du Bureau interparlementaire pour la paix. Il a reconnu avec moi, de bonne grâce, que s'il y avait toujours occasion de travailler pour *la* paix, il n'était pas nécessairement opportun, même en vue de cet objet général, de faire en ce moment de la propagande pour *une* paix, j'entends une paix quelconque. C'est en effet une erreur fréquente chez un grand nombre de pacifistes, de socialistes scandinaves (et j'ajouterai de financiers, car les financiers sont en cette affaire infiniment plus redoutables et plus adroits), de se figurer qu'ils servent l'avenir en travaillant à une paix dont le principal argument à leurs yeux, est que les Allemands sont trop puissants pour être vaincus.

Je connais trop M. Lange pour suspecter ses intentions. Dans le fond, il est pour nous. Les éminents amis dont il se réclame en France, M. Léon Bourgeois, M. d'Estournelles de Constant, M. Louis Renault, M. Weiss, M. Flandin, maint autre parlementaire, sans compter maint financier pacifiste, le connaissent d'ailleurs depuis plus longtemps que moi. Mais j'ai déjà signalé par une dépêche antérieure les concessions qu'avec bien d'autres socialistes scandinaves, il fait consciemment ou inconsciemment, aux points de vue des Allemands dans ses conférences et écrits populaires.

[1] Le 20 septembre, Gueyraud précisait dans le télégramme n° 1713, chiffré, non reproduit : « … Très Confidentiel : en réalité la plus grosse difficulté que nous retournons dans tous les sens est la question du montant pour lequel nous pourrons obtenir une garantie des banques … » Cf. télégramme n° 1757, chiffré, New York, s.d.

À cet égard, il n'est peut-être pas inutile de noter qu'un grand nombre de Scandinaves, même bien intentionnés, nous apportent un genre de sympathie qui n'est pas celui que nous pouvons accepter. L'un d'eux, financier influent, disait par exemple l'autre jour, après avoir admiré l'attitude de la France, et, par compensation, la capacité organisatrice de l'Allemagne, qu'il espérait après cette guerre, voir l'union de ces deux pays, seule capable d'assurer dans le monde les progrès de la civilisation. Il va sans dire que dans sa pensée, la puissance directrice, serait aussi la meilleure organisatrice. Ils sont comme cela beaucoup qui, spéculateurs inconscients, veulent bien jouer la France placée, mais avec l'Allemagne première.

Leur propagande en Scandinavie, et, je le crains, en France, est surtout dirigée contre la Russie et l'Angleterre qu'ils accusent à la fois d'incapacité et d'égoïsme. Je connais trop mal la Russie pour leur répondre, bien que la conduite récente de ses armées et de son souverain puisse dispenser de toute réponse. Quant aux Anglais, j'étudie depuis vingt-cinq ans leur vie politique et j'ai dit publiquement bien des fois leurs lourdes fautes passées, leur lenteur, leur défaut de prescience et d'imagination. Je puis donc, sans outrecuidance, signaler en passant à nos amis scandinaves qu'outre l'empire des mers, la formation par les Anglais d'une énorme armée de volontaires n'est dans la nation un témoignage ni de faiblesse, ni d'incapacité. Il est utile que les neutres comprennent que les Alliés demeurent unis moralement.

Au surplus, ce n'est pas seulement par des moyens moraux que, volontairement ou non, ils tendent à nous séparer. Je me réfère sur ce point à ma dépêche n° 2408. Il me semble en ce moment voir éclore dans le Nord une floraison d'entreprises matérielles communes avec la France, l'Angleterre ou la Russie, contre lesquelles il n'y aurait aucune objection si les promoteurs scandinaves n'avaient pas d'avance, des intérêts spécialement communs avec l'Allemagne. J'ai dit naguère le rôle de M. Sam Eyde. Je vois maintenant M. Thor Thoressen, chef de la ligne norvégienne sur Madagascar, qui se rend en France pour organiser une compagnie de frigorification. Il était soupçonné, non sans apparence de raison, de servir le ravitaillement de l'Afrique orientale allemande, ainsi que m'en a prévenu le Département. M. Lorentzen se rendait hier à Paris, ayant fondé une banque norvégienne d'exportation, pour y trouver des concours. Il a des rapports singulièrement étroits depuis longtemps avec les banques de Hambourg. Ce ne sont là que des exemples. Mais, plus je connais les Scandinaves, sans en excepter les Norvégiens, plus je redoute le travail en France de ceux qui ont depuis longtemps partie liée avec nos ennemis.

Si les pays du nord étaient animés du même esprit de résistance à l'injustice, à l'oppression, pour tout dire, à l'hégémonie allemande, qui a soulevé le reste du monde, leur attitude serait autre devant les violences dont eux-mêmes sont victimes. Non seulement ils eurent assez de force pour supporter les maux d'autres neutres, ceux de la Belgique par exemple, mais ils tendent de plus en plus le cou devant le joug allemand, et, plus le temps passe, plus ils se prélassent sur l'oreiller du renoncement. Non qu'on leur demande de partir en guerre, mais c'est d'eux que devrait venir, et que ne vient point, l'indomptable protestation morale dont l'Europe aurait besoin.

Telles sont quelques unes des impressions que pourraient, avec fruit, rapporter de leurs voyages ces socialistes, ou pacifistes, et financiers scandinaves, qui font en ce moment le tour de l'Europe en rentrant par la France et l'Angleterre.

Les membres du Bureau de l'Union interparlementaire sont plus qualifiés que moi pour faire entendre ce langage à leurs collègues des parlements neutres[1].

(A Paix)

27

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1376. *Paris, 19 septembre 1915, 2 h. du matin.*

Chiffré.

Suite à votre télégramme n° 1125.

Le gouvernement français se rallie à la proposition du gouvernement britannique, acceptée par le gouvernement russe, de faire supporter par parts égales par les trois gouvernements la totalité des frais occasionnés par l'approvisionnement du Monténégro. Il est également d'accord pour ajourner le règlement des comptes jusqu'à la fin de la guerre[2].

[1] Note marginale : « Copie pour M. le Président du Conseil. Fait le 8 octobre ».

[2] Cf. télégramme n° 287, chiffré, 7 septembre 1915, document n° 488 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003. Delaroche-Vernet transmettait de Cettigné, le 25 septembre 1915, au sujet des nouveaux besoins du Monténégro (télégramme n° 301, chiffré) : « Comme le faisait prévoir à Votre Excellence mon télégramme n° 299 du 23 de ce mois (2ème paragraphe) le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances ont adressé hier verbalement aux représentants de la Grande-Bretagne et de la Russie ainsi qu'à moi-même une demande d'ouverture de nouveaux crédits destinés notamment à l'achat de munitions et de matériel pour l'armée et pour les ambulances. En fait, il s'agit, avec certaines modifications, de la seconde tranche du crédit dont j'ai entretenu Votre Excellence par ma dépêche n° 50 du 21 avril dernier. Certaines des demandes du gouvernement monténégrin me semblent absolument justifiées ; d'autres enfin me paraissent devoir être rejetées. Mais avant d'entrer dans l'examen détaillé du mémorandum que va nous remettre à ce sujet le président du Conseil et dont il nous a donné lecture hier, deux questions préjudicielles se posent tout d'abord :

1° les puissances alliées admettent-elles le principe de l'ouverture de nouveaux crédits en faveur du Monténégro ?

2° dans le cas de l'affirmative, y a-t-il lieu de saisir également de cette question le ministre d'Italie et de le faire participer à nos délibérations comme le ministre d'Angleterre en a exprimé le désir ?

Afin d'être en mesure de répondre à la demande de crédits ainsi formulée officiellement par le gouvernement monténégrin, j'ai l'honneur de solliciter au préalable les instructions de Votre Excellence sur les deux points ci-dessus.

Le chargé d'affaires de Russie télégraphie dans le même sens à son gouvernement. »

Et au sujet de l'emprunt monténégrin, une note interne du cabinet du ministre des Affaires étrangères, en date du 7 octobre, indiquait :

« Le chargé d'affaires de Russie à Cettigné a fait part au gouvernement impérial de la prière adressée par le gouvernement monténégrin aux grandes puissances alliées, y compris l'Italie, de lui consentir un emprunt de 21 millions de francs destiné à faire face aux différentes dépenses provoquées par la guerre, durant les six prochains mois.

28

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1146. *Petrograd, 19 septembre 1915, 20 h. 28.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : le 20, 5 h. 45).

Réponse à votre télégramme n° 1364.

Tant que l'armée russe reculera, tant que l'armée française n'avancera pas, tant que l'Italie n'osera pas déclarer la guerre à l'Allemagne, les neutres ne croiront pas à notre victoire finale et se déroberont à nos avances. Il vaut mieux s'abstenir de toute négociation avec eux que d'avoir à enregistrer de nouveaux échecs qui souligneraient notre impuissance temporaire.

Il ne se passe guère de jour où je ne constate chez les neutres, même chez ceux qui nous sont le plus sympathiques, la tendance à douter que nous puissions écraser l'Allemagne. Au premier succès de nos armés, tous reconnaîtront leur erreur. Mais jusque-là nous n'avons selon moi qu'à rester avec eux en contact amical.

29

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 1381-1382. *Paris, 19 septembre 1915, 21 h. 30 – 22 h.*

Chiffré.

La valise vous porte le récit des conversations que le général Lyautey a eues avec M. Lago, au cours de la visite que ce dernier a faite au Résident général. Le représentant de l'Italie a annoncé comme très prochain l'assentiment de l'Italie à l'abrogation des capitulations ; et il a formulé, à ce sujet, il s'est défendu de dire des conditions, mais des désirs qu'il a recommandés vivement au bon accueil du Haut commissaire. Ces désirs visant essentiellement le traitement qui sera fait aux ouvriers italiens, les établissements de bienfaisance à créer, les écoles à ouvrir. Le général Lyautey qui veut activer le développement des travaux publics et qui a besoin de main-d'œuvre, sent la nécessité d'une législation protectrice du travail ; et, par justice autant que par politique, il est décidé à en faire profiter les Italiens, quand ces derniers seront justiciables des tribunaux du Protectorat. Il ne voit non plus aucun inconvénient à autoriser les Italiens à ouvrir des établissements de bienfaisance qui seraient soumis aux règlements de police et au contrôle des autorités locales et des écoles qui seraient exclusivement réservées aux Italiens. Je pense comme le général Lyautey : mais tenant à prévenir toute illusion

L'ambassadeur de Russie est en conséquence chargé de s'enquérir auprès de Son Excellence M. Delcassé sur l'accueil que le gouvernement de la République compte réserver à la demande susmentionnée du gouvernement monténégrin. »

sur le caractère de ces avantages ou à la dissiper avant qu'elle ait pris consistance, je me suis expliqué nettement avec M. Tittoni qui m'avait interrogé et qui part ce soir pour Rome. Je lui ai dit : quand nous avons fait nos arrangements méditerranéens, il a été convenu que la France ne traverserait pas les desseins de l'Italie en Tripolitaine, et que l'Italie ne ferait point obstacle à l'action de la France au Maroc. Liberté complète vous a été laissée par nous à Tripoli ; nous voulons liberté complète au Maroc. Il vous plaît de reconnaître les facilités de vie que trouvent en France vos compatriotes. Nous n'avons aucune envie de les traiter moins bien au Maroc. Mais nous agissons ainsi parce que nous sommes un pays civilisé, parce que nous sommes vos amis et, que répondant au vœu que vous exprimiez tout à l'heure, nous voulons rendre plus étroites, plus intimes, pour leur bien commun, les relations de nos deux pays. Pourtant, au Maroc comme en France, nous entendons rester maîtres de notre législation et de nos règlements, et les avantages dont y jouiront les Italiens, ne sauraient avoir à aucun degré un caractère contractuel.

M. Tittoni m'a parfaitement compris. Il m'a remercié de mes déclarations, dont vous voudrez bien vous inspirer dans vos entretiens avec M. Sonnino.

30

M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 435-436. *Athènes, 20 septembre 1915, 22 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 21, 2 h.)

Le ministre de Serbie a trouvé aujourd'hui M. Venizelos très ému par les bruits de mobilisation partielle en Bulgarie qui ont couru ici avec persistance. Le ministre de Grèce à Sofia télégraphie à ce sujet qu'il s'agit d'environ 50.000 comitadjis, déserteurs, etc. qu'on incorporerait dans l'armée bulgare et que tous les chemins de fer sont réquisitionnés sauf la ligne Dédéagatch – Constantinople. M. Venizelos a dit à mon collègue qu'il se demandait s'il pourrait supporter longtemps encore la situation dans laquelle il se trouve et qui ne lui permet pas de se dire à lui-même si la Grèce pourra tenir ses engagements ou si elle devra laisser toute liberté d'action à la Bulgarie. « Je ne suis rien ici, a-t-il ajouté, tout dépend du roi et par conséquent de l'état-major. »

Mes collègues sont comme moi assez inquiets de ces accès de découragement si fréquents chez un homme dont la présence au pouvoir nous est indispensable bien que, comme il le dit lui-même, son action ne s'exerce que dans des limites de plus en plus restreintes[1]. *(À suivre)*

[1] Le 25 septembre 1915, Guillemin faisait connaître à Delcassé par télégramme n° 460-461-462, chiffré, les discussions que le corps diplomatique allié avaient eues avec Venizelos : « Le président du Conseil ayant annoncé à diverses personnes qu'il comptait avoir demain matin avec le roi une entrevue décisive à la suite de laquelle il donnerait connaissance de sa démission si Sa Majesté n'adhérait pas à ses vues, nous nous sommes rendus chez lui ce soir à 8 heures, mes

Suite du n° précédent.

Le ministre serbe s'est rendu ensuite chez le général Dousmanis avec qui il est intimement lié et dont les déclarations peuvent se résumer ainsi : « Sans doute nous devons en principe vous garantir contre les Bulgares mais si la Bulgarie vous attaque ce ne sera que comme alliée de l'Allemagne et alors, ainsi que je vous l'ai déjà dit, nous ne pourrons rien faire car nous ne voulons nous heurter ni politiquement ni militairement aux Allemands. Je persiste à croire que ceux-ci vont diriger leur effort contre la France ; s'ils peuvent disposer de 5 ou 600.000 hommes ils ne perdront pas leur temps à vous attaquer. S'ils n'en ont que 2 à 300.000 alors ils vous demanderont simplement un passage par un coin de votre territoire : au cas où vous refuseriez ce serait une folie car ils lanceront les Bulgares contre vous et vous ne serez défendus ni par nous ni par la Roumanie qui ne veut pas elle non plus affronter la puissance allemande. »

collègues d'Angleterre, de Russie et moi pour le prier instamment de ne pas donner suite à ce projet. Après une discussion très animée qui a duré près d'une heure nous avons fini par obtenir de M. Venizelos la promesse d'attendre une occasion plus favorable pour cette explication, qui ne nous paraissait nullement nécessaire en ce moment où il venait de remporter un succès en faisant décréter la mobilisation. À l'issue de notre entretien il nous a dit que nous avions gain de cause, que son intention avait été d'aller voir le roi pour provoquer une rupture mais il nous promettait de faire au contraire tout son possible pour l'éviter.

Le départ de M. Venizelos serait un désastre car avec lui s'écroulerait tout l'édifice de sa politique que lui seul peut soutenir contre la volonté du souverain. Celui-ci est à n'en pas douter lié par des accords personnels avec l'empereur d'Allemagne ; il intrigue avec le ministre d'Allemagne et tout récemment il a reçu en cachette le ministre bulgare, à qui il a fait sans doute les déclarations invoquées ensuite par M. Radoslavoff comme un engagement de la part de la Grèce. Tout cela affole le président du Conseil, enfant gâté de la popularité, qui n'a pas été habitué à lutter pour gouverner à sa guise un pays dont il était l'idole. Aussi n'a-t-il qu'une idée c'est de s'en aller pour revenir plus tard en maître incontesté. »

(*À suivre*)

Suite du n° précédent.

« Il s'agit donc de le retenir au pouvoir au moins pendant quelques jours jusqu'à ce que la Grèce soit définitivement engagée dans la voie où nous voulons l'amener. Le parlement qui doit (mot passé) ses séances mercredi sera pour lui un puissant appui et l'annonce du concours éventuel des troupes alliées ne peut manquer de produire le plus heureux effet sur l'opinion. Malheureusement la question financière se pose déjà de la façon la plus pressante : la mobilisation coûtera un million et demi par jour et la Grèce n'a pour faire face que 15 millions avancés par la Banque nationale. M. Venizelos considère que d'ici à 3 ou 4 jours le gouvernement grec se trouvera dans l'impérieuse nécessité de s'adresser soit aux puissances alliées en leur promettant de secourir la Serbie soit à l'Allemagne qui exigera d'elle une neutralité définitive. Il en conclut que le choix entre ces deux politiques, la sienne ou celle du roi, s'impose immédiatement et que ne pouvant faire triompher la sienne il doit se retirer avant la réunion du parlement. Or la Grèce est en ce moment le pivot de l'action balkanique qui seule peut sauver la situation en empêchant la réalisation du plan allemand. »

(*À suivre*)

Suite du n° précédent.

« En raison des conséquences incalculables qui résulteraient de l'écrasement de la Serbie nous avons pensé mon collègue anglais et moi que nos deux gouvernements consentiraient sans doute à avancer à la Grèce sans conditions la somme nécessaire pour achever la mobilisation soit 30.000.000 de francs ou 15.000.000 pour chacun. M. Venizelos n'a rien demandé et nous ne lui avons rien offert n'y étant pas autorisés, mais il nous a déclaré que si cette somme pouvait lui être promise d'ici à trois ou quatre jours au plus à titre d'avance remboursable et sans engagement définitif de la part de la Grèce il ne se croirait plus tenu d'imposer immédiatement au roi le choix entre sa démission et une adhésion sans réserve à sa politique d'intervention.

Le ministre d'Angleterre télégraphie dans le même sens à son gouvernement et espère comme moi que notre suggestion sera accueillie. C'est à notre avis à tous deux le seul moyen d'éviter que le concours de la Grèce nous échappe dès à présent et sans doute pour toute la durée de la guerre. »

Il y aurait évidemment beaucoup de réserves à faire sur ces déclarations mais je crois devoir les rapporter à Votre Excellence telles que mon collègue les a reçues de l'homme qui passe pour être le confident du roi et l'inspirateur de sa politique extérieure.

31

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 418. *Paris, 20 septembre 1915, 23 h.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 426.

Les télégrammes de M. Blondel vous ont appris que M. Bratiano a été saisi immédiatement du projet de M. Venizelos sans que ce dernier ait en aucune façon été nommé. Et vous savez aussi les répugnances du président du Conseil roumain à engager avant l'heure avec Athènes des pourparlers qui, par le roi de Grèce, seraient immédiatement connus de l'empereur d'Allemagne. On peut se résigner à cette solution : mais il y a mieux à désirer que de voir les États balkaniques immobilisés à se contenir les uns les autres des forces qui, coordonnées et agissantes, serviraient les intérêts de chacun en facilitant la victoire des Alliés.

La Roumanie ne cède pas à la pression austro-allemande. Un télégramme de M. Blondel, arrivé ce matin, nous informe qu'elle a déclaré au ministre d'Allemagne qu'elle considérerait une attaque contre la Serbie comme un acte inamical. Et l'envoi de nombreuses troupes roumaines à la frontière a suivi cette déclaration. Depuis, on signale la retraite de quelques régiments autrichiens, qui étaient rassemblés à Brassow.

Nous encourageons M. Bratiano à se montrer ferme. Mais il a, lui aussi, à compter avec le roi. À ce mot qui lui a échappé, en causant avec M. Blondel, M. Bratiano a marqué qu'il appréhende, de la part de son souverain, des velléités de résistance provenant évidemment des derniers succès des Allemands en Russie, qui fortifient la croyance, où il se complait, dans la victoire finale de l'Allemagne.

32

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 442. *Athènes, 21 septembre 1915, 0 h.*

Chiffré. Confidentiel.

(Reçu : le 22, 8 h. 30).

Je n'ai rien voulu ajouter ni modifier à mon télégramme 440 et 41[1] dont mes collègues avaient approuvé la rédaction mais je crois devoir le compléter par les indications suivantes :

1. Il n'échappera pas à Votre Excellence que si nous laissons passer l'occasion qui s'offre peut-être à nous de faire marcher la Grèce contre la Bulgarie alliée à l'Allemagne nous devrons renoncer à son concours pour toute la durée de la guerre. M. Venizelos nous a déclaré formellement, tout en nous priant de n'en pas faire état dans notre correspondance officielle, que s'il obtenait l'appui militaire qu'il demande et que le roi refusât de mobiliser il abandonnerait nécessairement le pouvoir. Sa Majesté hésitera sans doute, à le pousser à cette extrémité étant donné la haine contre les Bulgares. Je considère que nous devrions nous porter fort pour

[1] Télégramme du 21 septembre 1915, chiffré, très urgent :

« Le Président du Conseil m'a convoqué ce soir à 7 heures avec mes collègues anglais et russe.

M. Venizelos nous dit que d'après des nouvelles reçues ce matin de Sofia le gouvernement bulgare avait décrété la mobilisation de quatre divisions (environs 150.000 hommes) et que des troupes de cavalerie avaient été dirigées sur la frontière serbe pour couvrir cette mobilisation. Il ne croit pas impossible que ce décret dont l'exécution aurait été différée soit une sorte de ballon d'essai pour sonder les intentions de la Roumanie et de la Grèce ainsi que celle des puissances. Toutefois il considère la situation comme très grave et il a tenu à conférer immédiatement avec le roi et le chef d'État-major. Ces derniers ont été d'avis que la Serbie devant faire face à l'attaque allemande et ne pouvant par suite fournir contre la Bulgarie le contingent de 150.000 hommes prévu par le traité serbo-grec la Grèce se trouvait libérée de ses engagements. D'autre part, le souverain, le général Dousmanis et M. Venizelos lui-même ont été d'accord pour reconnaître que ne disposant elle-même que de 150.000 hommes elle ne pouvait affronter la lutte sans un appui équivalent ailleurs.

En présence de cette situation, le président du Conseil désire savoir *d'urgence* si ces 150.000 hommes dont la Serbie ne peut disposer pourraient être fournis immédiatement par les Alliés en troupes européennes et non coloniales. Au cas où la Roumanie se déciderait à se joindre à la Grèce l'envoi de ces troupes ne serait pas nécessaire mais dès à présent M. Venizelos, qui ne croit pas pouvoir prendre l'initiative de négociations avec Bucarest, demande à savoir d'une façon certaine s'il pourrait compter le cas échéant sur 150.000 hommes de troupes alliées. Il attache le plus grand prix à ce que la réponse lui parvienne si possible d'ici à 24 heures car il estime que la Grèce devrait riposter immédiatement à la mobilisation bulgare par une mobilisation équivalente dont le concours des Alliés ou de la Roumanie est même à ses yeux la condition nécessaire.

Suite du n° précédent.

La France et l'Angleterre paraissent être les deux puissances désignées par les circonstances pour fournir éventuellement ce contingent, M. Venizelos demande que la réponse de Paris et de Londres nous soit envoyée d'urgence sans consultation préalable entre les deux gouvernements afin de lui fournir tout au moins un élément d'appréciation et un argument pour son entretien décisif avec le roi qu'il voudrait avoir le plus tôt possible. Si les deux réponses concordent en principe il proposera à la majorité de décréter la mobilisation immédiate aussitôt que la Bulgarie aura mobilisé.

Nous avons mes collègues et moi la conviction que dans le cas où le roi refuserait, M. Venizelos abandonnerait le pouvoir mais il nous a déclaré que s'il recevait la promesse du concours qu'il sollicite il croirait être assuré d'obtenir le consentement du souverain.

Mes collègues de Grande-Bretagne et de Russie télégraphient dans les mêmes termes à leurs gouvernements. »

nos alliés et répondre sans consulter personne que nous garantissons le concours de la Roumanie ou de 150.000 hommes. Quelque inusité que soit ce procédé sollicité avec insistance par M. Venizélos, je crois que les circonstances le justifieront.

2. Si les déclarations de M. Bratiano étaient sincères, je ne vois pas comment il se déroberait à l'obligation de mobiliser aussitôt que la mobilisation de la Bulgarie sera un fait accompli. Je crois connaître la situation en Roumanie : le roi, que M. Bratiano met en avant pour les besoins de sa cause, a déclaré dix fois qu'il agirait en souverain constitutionnel et ferait ce que son gouvernement aurait décidé.

À la suite de notre entretien de ce soir, le président du Conseil a reçu le ministre de Serbie et lui a déclaré que la Grèce si elle prêtait son concours à la Serbie contre une attaque bulgare demanderait en échange :

1) la cession de l'enclave Doiran-Guevgueli en tout état de cause ;

2) la renonciation de la Serbie à toute prétention sur la Stroumitza au cas où ce district serait conquis sur la Bulgarie.

Le ministre d'Italie que M. Venizelos n'avait pas convoqué a paru très froissé de cette omission qu'il est difficile de croire involontaire.

33

M. Boppe, Ministre de France à Nisch,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 701. *Nisch, 21 septembre 1915, 5 h. 20.*
Chiffré.
(Reçu : 22 h. 30).

Mon collègue de Russie a reçu de M. Savinski, et m'a donné ce matin seulement communication du télégramme identique que les représentants des quatre puissances à Sofia ont adressé à leurs gouvernements pour leur suggérer de déclarer à la Bulgarie que la Quadruple Entente considérera comme un acte hostile envers elle une attaque de la Bulgarie contre la Serbie et pour demander l'occupation par les troupes alliées de la Macédoine et des ports de Dédéagatch, de Varna et de Bourgas.

J'ose espérer que les quatre gouvernements accepteront ces suggestions et autoriseront sans retard leurs représentants à Sofia à tenir le langage énergique qui est le seul qui convient avec les Bulgares. Nous devons en même temps soutenir de toutes nos forces nos alliés serbes et en attendant que nous soyons en mesure d'envoyer des troupes noires, nous devons leur procurer l'appui des Roumains et des Grecs. La haine du Bulgare entraînera ces deux peuples à se ranger malgré les hésitations de leurs souverains, aux côtés des Serbes, et par suite à nos côtés.

Il ne faut plus chercher à conjurer ce nouveau conflit balkanique qui offrira moins de péril pour nous que la continuation de la neutralité.

34

M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 117. *Tokyo, 21 septembre 1915, 18 h. 10.*

Chiffré.

(Reçu : le 22, 2 h. 15).

Le télégramme n° 107 m'est parvenu hier. Nous avons (mot passé) le 18 la démarche, après avoir comparé nos instructions. Celles reçues par mes deux collègues ne les autorisaient pas à donner à la demande une portée plus étendue que accession pure et simple du Japon à la déclaration de Londres : celle-ci ne vise que la paix en commun et les deux ambassadeurs étaient convaincus qu'on aboutirait à un échec si l'on faisait entrevoir à M. Okuma une participation quelconque du Japon à la guerre.

Je rappelle que l'ambassadeur d'Angleterre à défaut d'instructions précises s'est toujours montré opposé à l'envoi de troupes japonaises et que l'ambassadeur de Russie a pris la même attitude depuis le mois de décembre dernier. La Russie me disait-il (1 gr. fx.) encore disposer de plus de soldats qu'elle ne peut en armer elle veut obtenir des armes du Japon et non des troupes. Toute demande d'envoi en Europe de corps japonais irait à l'encontre des intérêts russes. Dans ces conditions il n'a pas été possible d'amener mes collègues à faire entendre au Japon que la Triple Entente recherchait éventuellement son concours militaire en dehors de l'armée pour la Russie. Opinion de mes deux collègues a d'ailleurs été confirmée par le langage tenu à l'ambassadeur d'Angleterre par M. Okuma. Le Premier ministre lui a dit que si les puissances avaient intention d'invoquer ultérieurement adhésion du Japon à la convention de Londres pour réclamer une participation militaire, le Japon déclinerait la requête afin d'écarter éventuellement toute proposition de ce genre, en se maintenant sur la position prise précédemment : mon collège a répondu que ses instructions se limitaient à l'objet précisé dans la déclaration de Londres.

Le Premier ministre a ajouté qu'il interprétait demande actuelle des puissances comme se substituant au projet de quadruple alliance dont examen avait été ajourné à la fin de la guerre conformément à avis de sir Edward Grey. L'ambassadeur d'Angleterre a répondu qu'il le comprenait ainsi.

Il en résulte que, si le Japon adhère à ladite déclaration, il aura fait le maximum de ce qu'on peut obtenir de lui dans les conditions présentes. Son adhésion aura d'ailleurs ici une portée politique considérable, elle montrera qu'après un an de guerre et malgré les efforts de la propagande allemande le gouvernement japonais n'hésite pas à se solidariser plus étroitement avec la Triple Entente.

35

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1150. *Petrograd, 21 septembre 1915, 21 h. 11.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : le 22, 4 h. 40).

Le ministre des Affaires étrangères vient d'apprendre que la Bulgarie mobilise son armée avec l'intention d'attaquer la Serbie.

D'accord avec ses collègues des puissances alliées le ministre de Russie à Sofia propose au gouvernement impérial :

1) de déclarer la guerre à la Bulgarie ;

2) de faire occuper la Macédoine par les troupes alliées, et de bombarder Varna, Bourgas et Dédéagatch.

Voici la première impression de M. Sazonov :

« 1) une déclaration de guerre à la Bulgarie lui paraît comporter plus d'inconvénients que d'avantages ; elle risquerait en tout cas de solidariser contre les puissances alliées le sentiment de toute la nation ;

2) occupation de la Macédoine par les troupes alliées semble pratiquement impossible ;

3) les préparatifs de défense opérés à Varna et à Bourgas ne permettraient sans doute pas à la flotte russe d'attaquer ces ports. Le bombardement de Dédéagatch semble au contraire facile. »

Parlant à titre personnel j'ai insisté auprès de M. Sazonov afin que l'empereur de Russie adresse un manifeste au peuple bulgare pour le détourner du crime qu'il se prépare à commettre contre la famille slave et pour dénoncer le roi Ferdinand à la vindicte nationale[1].

[1] Note marginale : « Transmis à Rome, Londres, Nisch, Sofia, Athènes, Bucarest. » Par le télégramme n° 1154, chiffré, secret, Petrograd, 12 septembre 1915, Paléologue précisait sur la position de la Russie à l'égard de la Bulgarie : « Je viens de conférer avec le ministre des Affaires étrangères au sujet de la situation en Bulgarie. De notre échange d'idées je retiens principalement : 1°– le gouvernement russe est dans l'impossibilité morale de traiter la Bulgarie en ennemi. 2°– qu'il voudrait s'appuyer sur la masse du peuple bulgare pour faire échec à la politique personnelle du roi Ferdinand. Pratiquement M. Sazonov aboutit aux conclusions suivantes : 1°– le gouvernement bulgare doit être mis en demeure de s'expliquer sur ses intentions à l'égard de la Serbie. 2°– si ses explications ne sont pas satisfaisantes les ministres des quatre puissances devront être rappelés en laissant des chargés d'affaires. 3°– la flotte russe bloquera Varna et Bourgas. La flotte des autres puissances alliées bloquera Dédéagatch. (J'ai dû insister pour que la Russie assume sa part des mesures coercitives qui deviendraient nécessaires). Par une note interne du ministre des Affaires étrangères en date du 22 septembre 1915, il est précisé que le blocus rigoureux des ports de la mer Égée doit être préparé immédiatement par les Alliés. 4°– en quittant Sofia les ministres des quatre puissances notifieront au gouvernement bulgare que leurs gouvernements tiendront le roi Ferdinand pour responsable personnellement de tout acte d'hostilité envers la Serbie. L'empereur Nicolas adressera au peuple bulgare un manifeste particulier en invoquant les intérêts supérieurs de la cause slave. (J'ai fait observer à M. Sazonov que vraisemblablement la notification concernant la responsabilité personnelle du roi ne permettrait pas le maintien des chargés d'affaires. Il en a convenu ; mais il préfère laisser au gouvernement bulgare l'initiative de la rupture définitive). » (Transmis à Londres, Rome, Athènes, Nisch, Sofia, Bucarest).

Le 23 septembre, la Russie modifiait sa position (télégramme n° 1157, chiffré, secret, Paléologue à Delcassé) : « Ce matin j'ai trouvé M. Sazonov sensiblement changé dans ses dispositions envers

36

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 2981. *Paris, 21 septembre 1915, 22 h. 30.*

Chiffré.

Je vous signale à la demande du ministère des Finances le télégramme ci-après, qui a été expédié aujourd'hui de New York par le correspondant de l'agence Reuter :

« New York. Commission anglo-française discuta avec fabricants munitions conditions contrats futurs. Commission aurait proposé que avenir fabricants qui jusqu'ici reçurent paiements or acceptent au moins partie en bons échéant à divers termes. Cet arrangement servirait à conserver stocks or anglais français ».

Le ministère des Finances trouve qu'il n'est pas à propos de faire état, dans la presse de la corrélation qui peut exister entre nos commandes de munitions ou de matériel aux États-Unis et nos besoins financiers actuels.

D'une manière générale il souhaiterait qu'on recommandât une grande prudence à l'agence Reuter et que la censure anglaise examinât de près ses télégrammes sur la question de l'emprunt à faire à New York.

37

M. BOULOT, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAINT-SÉBASTIEN,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 112. *Saint-Sébastien, 21 septembre 1915.*

Conformément aux instructions contenues dans le télégramme n° 81 que Votre Excellence a bien voulu m'adresser à la date du 19 de ce mois, j'ai effectué le paiement de la quatrième livraison de 2.000 revolvers faite par la maison Garate, Anitua y cia d'Eibar.

38

la Bulgarie : « Le gouvernement serbe, m'a-t-il dit, doit céder immédiatement à la Bulgarie le territoire de la Macédoine jusqu'à la frontière de 1912. – Et si la Bulgarie réclame l'occupation immédiate de ce territoire ? – Nous aviserons alors à ce qu'il faudra faire ; pour l'instant exigeons du gouvernement serbe qu'il retire toutes ses restrictions aux demandes des puissances. – Mais ces demandes avaient pour condition expresse une action militaire de la Bulgarie contre la Turquie. – Nous maintiendrons cette condition. – Mais il est notoire que la Bulgarie a lié parti avec Turquie. – N'importe. Il faut que la Serbie cède. J'ai déjà télégraphié dans ce sens à Nisch. »

J'ai représenté à M. Sazonov combien cette politique est difficile à concilier avec celle qu'il a proposée hier aux Puissances (rappel des ministres accrédités à Sofia, blocus des ports bulgares, déclaration solennelle à l'adresse du roi Ferdinand, etc.). J'ai fait valoir en outre que si nous capitulions ainsi devant un bluff de l'Allemagne et une menace impudente de la Bulgarie nous perdrions du même coup le peu de crédit qui nous reste en Grèce et en Roumanie. »

(Transmis à Rome, Londres, Nisch, Sofia, Athènes, Bucarest).

Cf. télégramme n° 2165, chiffré, Londres, s.d.

Je serais très obligé à Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir à M. le ministre de la Guerre la facture ci-jointe relative à cette livraison[1].

38

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 518. *Londres, 21 septembre 1915.*

Par un télégramme du 17 courant n° 2899 que j'ai reçu le même jour à une heure assez avancée vous m'avez informé d'un accord intervenu entre M. le ministre des Finances et la maison Rothschild de Londres par l'intermédiaire de M. Edouard de Rothschild pour le renouvellement des bons du Trésor français payables à Londres le 5 octobre prochain. Vous m'avez prié en même temps de transmettre cette information au gouvernement britannique et de vous faire connaître si j'avais des observations à formuler.

D'après ce que j'avais entendu lors de notre émission de l'an dernier je pouvais supposer que la Trésorerie anglaise ne verrait pas sans déplaisir le renouvellement d'une opération qui lui avait inspiré tout d'abord des impressions défavorables. J'ai donc prié M. de Peyster, représentant à Londres de M. le ministre des Finances, de se rendre samedi matin 18 à la Trésorerie afin de faire la communication prescrite et de s'enquérir en même temps des impressions du gouvernement britannique.

Mon télégramme du même jour, n° 2104 vous a rendu compte de cette démarche.

J'avais été quelque peu surpris de la facilité avec laquelle sir John Bradbury s'était montré disposé à se prêter à notre émission mais j'ai eu l'explication de son attitude en me reportant au *Times* de la veille vendredi 17 septembre, qui contenait dans la colonne de ses informations financières l'entrefilet ci-joint :

« French Treasury Bill Renewal. Arrangements were made yesterday for the renewal of the £ 2.000.000.000 of French Treasury Bills which fall due for repayment on October 5. The bills were originally placed on a five-percent basis, plus commission, but, owing to the higher value of money now, the terms for renewal are 5 ½ per cent, plus commission. As we observed last week would be the case, holders were glad of the opportunity to renew the bills, for in consequence of the scarcity of ordinary commercial paper, difficulty is experienced in employing liquid balances profitably. »

Dès le jeudi 16 l'opération était donc arrêtée entre le gouvernement français et la maison Rothschild de Londres, la Trésorerie anglaise en était informée et m'a-t-on dit la maison Rothschild avait déjà lancé sa circulaire aux banques pour annoncer l'émission à 5 ¾ pour cent alors que

[1] Cf. télégramme n° 91, Saint-Sébastien, 17 août 1915, in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

dans le télégramme qui me fut adressé le 17 dans la journée on me prescrivait d'annoncer que les bons porteraient intérêt à 5 plus 5 huitièmes pour cent.

Que le ministère des Finances règle directement les affaires de ce genre avec la maison Rothschild, il n'y a pas lieu de s'en étonner, c'est tout naturel mais alors pourquoi charger après coup l'ambassade de communications inutiles et inexactes ? Pourquoi lui demander si elle a des observations à formuler ? Pourquoi alors que déjà le taux de 5 ¾ est adopté ? C'était me faire jouer un rôle un peu ridicule et donner à penser à la Trésorerie que le représentant du ministère des Finances à Londres n'était pas au courant des intentions de son ministère.

Déjà au mois de septembre 1914 lors de l'émission primitive il y avait eu des malentendus et des confusions à cause de la double négociation menée à Bordeaux et à Londres. Je crois qu'il serait préférable de laisser le ministère des Finances traiter seul et complètement les questions de ce genre et de ne charger l'ambassade d'aucune mission auprès de la Trésorerie surtout lorsqu'il s'agit de questions déjà réglées.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien communiquer cette dépêche à M. le ministre des Finances.

39

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 21 septembre 1915.*

ENTREVUE DE MM. BARK ET RIBOT

M. Bark a fourni à M. Ribot, au cours de l'entrevue qu'il a eue avec lui au ministère des Finances, le 20 septembre, les renseignements suivants :

L'ouverture de crédit nécessaire à la Russie pour payer pendant 12 mois les dépenses du gouvernement russe en Angleterre, en France et aux États-Unis s'élève à 3 millions de roubles. Les dépenses à payer en France tant pour le service des coupons (qui s'élève à huit cent millions) que pour les commandes à l'industrie française sont de 550 millions de roubles, soit environ un milliard et demi de francs, destiné à rester en France. M. Ribot tout en se rendant compte qu'il lui sera difficile de ne pas consentir cette avance au gouvernement russe, a cependant réservé sa réponse.

En outre, M. Bark sollicite l'ouverture de crédits d'un montant encore indéterminé pour améliorer le change russe. Parmi les combinaisons auxquelles il paraît vouloir recourir, figure l'envoi d'*un milliard de francs en or*, à la Banque d'Angleterre (non en France) en échange de l'ouverture d'un crédit d'un milliard de *roubles*, devant servir à solder les commandes en Angleterre et peut-être aux États-Unis. Il compte, en outre, donner à cet envoi d'or l'apparence d'un gage sur lequel la Banque d'État russe pourrait accroître la circulation fiduciaire intérieure de la Russie. La situation financière intérieure de l'Empire, où la faculté d'emprunter est très diminuée, va l'obliger, en effet, à vivre principalement sur la Banque.

M. Ribot a télégraphié à Londres qu'il est disposé à se rendre à Londres *si M. Mac Kenna le lui demande*, mais pas avant le 29 septembre, car il doit faire voter le 28 la loi sur l'emprunt français.

M. Bark a dit à M. Ribot qu'en outre de l'avance de 1.250 millions consentie en février (par moitié chacune) par la France et l'Angleterre, cette dernière aurait consenti à la Russie seule, de nouvelles avances s'élevant à 2 milliards et demi de francs[1].

40

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

Note pour le ministre. *Paris, 21 septembre 1915.*

M. Bark, ministre des Finances russes, s'est fait accompagner, dans son voyage en France, par le directeur des douanes impériales. Suivant notre ambassadeur à Petrograd, ce fait indiquerait qu'il a l'intention de discuter et peut-être de régler à Paris tout ou partie des difficultés qui affectent actuellement les relations commerciales franco-russes et dont la plupart ont fait l'objet de vœux de la commission Méline[2].

Il y aurait lieu de s'en assurer.

M. Paléologue estime que, pour faciliter le règlement de ces difficultés, nous devrions établir une liaison entre ce règlement et le service financier que la Russie va nous demander.

Que l'on établisse ou non cette liaison, il semble qu'il n'y ait que des avantages à profiter du séjour en France du ministre russe et du technicien qui l'accompagne, pour présenter, en les groupant, nos réclamations d'ordre commercial et faire valoir l'intérêt que nous attachons à ce qu'il leur soit donné aussi complètement que possible satisfaction.

De ces réclamations, les principales et les plus urgentes touchent aux questions suivantes :

1. Récentes majorations du tarif douanier russe, et retrait, fort préjudiciable à notre commerce, du bénéfice des droits qui étaient inscrits dans les conventions russo-allemande et russo-austro-hongroise.

2. Réglementation douanière russe ; améliorations qu'on pourrait y apporter au profit du commerce français ; reprise des conférences douanières de Paris, de 1914 ; création de bureaux de douane russe en France (d'après notre attaché commercial à Petrograd, l'administration russe se

[1] Ribot télégraphiât à Paul Cambon le 21 septembre (télégramme n° 83bis, chiffré, non reproduit) qu'il réservait sa réponse au sujet de l'ouverture de crédits indéterminés pour améliorer le change russe. Ribot demandait à Cambon de communiquer ce télégramme à titre confidentiel au Chancelier de l'Échiquier qu'il priait en même temps de le tenir au courant de ses entretiens avec Bark. Cf. note s. n°, Paris, 2 octobre 1915.

[2] Note marginale : « M. Bark n'ayant passé que 24 heures à Paris et étant parti pour Londres, il conviendra de réunir la conférence à son retour. »

serait ralliée au principe de cette dernière réforme, et la présence auprès de M. Bark du directeur des Douanes aurait principalement pour objet d'en discuter les conditions et les modalités).

3. Nouveau régime administratif et fiscal des vins et spiritueux dans l'empire. L'existence même de cette branche de notre exportation en Russie en dépend.

4. Nouvelle réglementation sur l'application de l'impôt des patentes, réglementation anti-commerciale et rendant cet impôt très onéreux pour les maisons étrangères qui font du commerce en Russie.

On pourrait ajouter à cette liste :

5. Protection des titres volés ou détruits par suite de la guerre, protection à l'organisation de laquelle la Russie s'est refusée jusqu'à présent.

Les services intéressés sont prêts à discuter de ces questions. Ainsi que le suggère M. le ministre des Finances par sa lettre du 18 septembre, il semble que la réunion d'une conférence, semblable à celle qui s'est tenue à Paris en avril-mai 1914, entre les représentants de ces services et le ou les délégués que choisirait M. Bark, serait le mode de discussion le plus pratique et le mieux approprié aux circonstances. La présence à Paris de notre attaché commercial la rendrait particulièrement opportune.

Il paraît également utile que la commission Méline fasse auprès du ministre russe une démarche, une démonstration quelconque, qui permettrait à son président de bien préciser l'objet et l'importance de ses travaux, et par suite de redresser l'opinion peu favorable qui s'est accréditée à leur sujet dans la presse russe. Elle assurerait d'ailleurs par là, dans la mesure présentement possible, la continuation de son œuvre ; et elle pourrait même atteindre dès maintenant certains des résultats qu'elle attend de l'envoi en Russie de sa délégation. Cela serait d'autant plus désirable que le départ de cette délégation devra être sans doute différé longtemps encore.

Il y a actuellement dans nos rapports commerciaux avec la Russie un malentendu, ou du moins, dans l'attitude de la Russie, une contradiction absolue. D'une part, les ministres russes ne cessent de prôner et d'encourager par la parole le développement des relations économiques entre les deux pays. Après les déclarations formelles de M. Sazonov, ce sont celles que M. Bark lui-même vient de réitérer par le canal des grands journaux de Paris. D'autre part, nous sommes forcés de constater que l'administration russe, depuis quelques mois, multiplie les entraves imposées au commerce extérieur (non pas seulement à celui des pays ennemis). Il se trouve même que l'exportation française est en cela particulièrement atteinte. Les innovations et les tendances que notre ambassadeur nous signale presque par chaque courrier et qui menacent de survivre à la guerre, sont à cet égard de plus en plus défavorables.

Il semble donc qu'il soit devenu important et urgent de s'expliquer, et, espérons-le, de s'entendre.

41

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 226-227-228. *Le Caire, 22 septembre 1915, 4 h. 25.*
Chiffré.

(Reçu : 8 h. 10).

J'ai visité hier matin à Port-Saïd le camp des Arméniens du Djebel installés à la quarantaine sur la côte asiatique sous des tentes fournies par l'autorité militaire britannique ; c'est cette autorité qui les nourrit, le commandant du camp est un major anglais ; nos autorités navales ne s'en occupent plus.

Leur nombre total est de 4.083 se décomposant ainsi : 912 hommes, 1.296 femmes, 697 garçons, 547 filles, 631 tout jeunes enfants ; parmi les hommes 500 sont vigoureux et aptes à combattre ; 300 peuvent travailler ; les autres sont des vieillards. Les 300 hommes valides et un nombre égal de femmes peuvent être employés au tissage de la soie et à la fabrication des peignes et des cuillers en bois et en os. Des jeunes filles pourraient aider à ce travail ou être employées comme domestiques ; les garçons pourraient être employés dans la culture ou placés dans certaines manufactures arménienes de tabac. (*À suivre*)

T. n° 227.

Suite du n° précédent.

Les combattants arméniens ont résisté pendant plus de 40 jours aux Turcs jusqu'à ce qu'un de nos croiseurs vint les sauver ; ils voulaient des armes et des munitions pour continuer ; l'amiral n'ayant pu leur en donner ils ont consenti à s'embarquer. J'ai vu et interrogé plusieurs de leurs chefs : tous demandent à être armés et à partir pour se venger des Turcs.

Le chef principal est intelligent et énergique. Il m'a confirmé que le général Maxwell après l'avoir reçu l'avait confié aux officiers de l'*Intelligence Office*, ceux-ci lui ont parlé d'une opération à tenter dans la région d'Alexandrette, débarquer entre Totrak-Kalé et l'embouchure de l'Oronte et détruire le tunnel Bagtché destiné à faire communiquer la région d'Alep avec celle d'Adana et détruire également des usines électriques qui seraient établies en cet endroit.

Le commandant anglais de Port-Saïd m'a également et spontanément parlé de cette opération à faire effectuer par l'Arménien.

Étant donné en outre l'idée qu'a depuis longtemps le général Maxwell qu'une action du côté d'Alexandrette serait le meilleur moyen d'assurer la sécurité de l'Égypte il n'est pas douteux que l'exécution de ce projet soit sérieusement envisagé par l'état-major anglais.

Le commandant de Port-Saïd, qui est un homme de confiance du général Maxwell, m'a dit en outre qu'il allait étudier le plan de cette opération mais qu'il n'en saisirait pas le général avant d'avoir causé avec l'amiral Darriens, lequel est absent et doit revenir à Port-Saïd le 28 septembre. (*À suivre*)

T. n° 228.

Suite du n° précédent.

Le chef arménien m'a dit que le désir de tous était d'agir avec les Français mais que si les Anglais leur demandaient leur concours, leur donnaient des armes, des munitions et des officiers, ils ne pourraient pas refuser ; le chef m'a même consulté sur ce qu'il devrait répondre à une demande ferme. Je lui ai dit que les gouvernements français et anglais se concertaient au sujet des Arméniens et je lui ai conseillé d'avoir de la patience et d'attendre ce qui serait décidé.

Ces Arméniens sont des pays montagneux ; ils sont certainement d'excellents partisans ; je doute qu'ils fassent de bons soldats réguliers ; avec des armes et des officiers pour les diriger on pourrait faire des incursions hardies et soulever les populations arméniennes. Ce qui me paraît surtout à éviter, et c'est ce à quoi je m'emploierai en attendant vos instructions, c'est de ne pas paraître en rivalité avec les autorités militaires anglaises pour l'emploi exclusif de ces combattants arméniens. Si cet emploi est jugé opportun il devrait résulter d'un accord[1].

42

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n° 494. *Paris, 22 septembre 1915, 11 h. 20.*

Chiffré.

Au cours d'un entretien que j'ai eu hier avec M. Vesnitch au sujet de l'attitude de la Bulgarie, je lui ai marqué combien il importait que la Serbie tint dans les circonstances présentes une conduite prudente. Alors même que le gouvernement bulgare manifesterait des velléités inquiétantes, il importait essentiellement que la Serbie ne prît aucune initiative susceptible de fournir un prétexte à une agression bulgare.

Je vous prie de vous exprimer dans le même sens auprès de M. Pachitch. Il comprendra, je n'en doute pas, que si la Serbie doit être attentive à sa propre sécurité sur sa frontière orientale, elle a le plus sérieux intérêt à éviter toute mesure dont on pourrait prétendre, à Sofia, se prévaloir pour justifier une action hostile[2].

[1] Cf. télégramme n° 155, chiffré, Paris, 17 septembre 1915, et n° 140, chiffré, Paris, 26 septembre 1915.

[2] Le 25 septembre, Paléologue télégraphiait à Delcassé (télégramme n° 1167, chiffré, secret) : « M. Sazonov insiste auprès du ministre de Serbie pour que l'armée serbe s'abstienne d'attaquer la Bulgarie tant que celle-ci n'aura pas fait acte d'hostilité. M. Spalaïokovitch qui sort de chez moi est fort ému de cette insistance ; il considère en effet que l'armée serbe a un intérêt majeur à ne pas laisser l'armée bulgare achever sa concentration. Je lui ai répondu que la coopération prochaine de l'armée française et de l'armée anglaise oblige désormais l'état-major serbe à suivre exactement les conseils qui lui seront envoyés de Paris et de Londres : La question, ai-je dit, échappe dorénavant aux représentants pour devenir stratégique. [Mais personnellement je partage l'opinion de M. Spalaïokovitch]. Si l'armée bulgare a le loisir d'achever sa concentration elle sera bientôt maîtresse des Balkans ; elle en tiendra tous les défilés, elle commandera la

43

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 436 ; 521. *Paris, 22 septembre 1915, 21 h. 50.*
Chiffré.

Pour Athènes seulement : Je me réfère à vos télégrammes n° 440 à 442.

Pour Athènes et Bucarest : Mon télégramme, Bucarest n° 512 et Athènes n° 431, vous a indiqué qu'il n'y a, sans doute, qu'une tentative de bluff dans la menace austro-allemande d'une attaque sérieuse contre la Serbie. Par conséquent une attitude nette du pays de votre résidence marquant à l'Autriche sa volonté d'affirmer pratiquement sa solidarité avec la Serbie (pour Athènes : et la Roumanie, pour Bucarest : et la Grèce) aurait pour avantage de faire évanouir plus vite les menaces dont l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie cherchent à accréditer la réalité. Je vous prie de ne rien négliger pour faire valoir ce point de vue auprès du président du Conseil.

Pour Athènes : Si, contrairement à vos renseignements, l'Allemagne attaquait la Serbie et entraînait la Bulgarie dans son action, nous examinerions la demande de M. Venizelos avec le désir de lui donner satisfaction. Nous agissons dès maintenant à Bucarest pour déterminer M. Bratiano à manifester sa solidarité avec la Grèce et la Serbie.

44

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 445-446. *Athènes, 22 septembre 1915, 22 h.*
Chiffré.
(Reçu : le 23, 3 h. 15).

Sur la demande instante de M. Venizelos et vu la gravité de la situation, j'ai cru devoir adresser directement à notre ministre à Bucarest un télégramme dont le texte est ci-après. L'initiative qu'il m'a paru nécessaire de prendre dans cette circonstance est d'ailleurs conforme aux vues que Votre Excellence a bien voulu m'exposer par son télégramme 418. Il y a un intérêt évident à ce que les dispositions du gouvernement roumain soient connues ici avant l'entretien décisif que le président du Conseil voudrait avoir dès demain avec le roi.

Je trouve moi-même que M. Venizelos est trop impatient de hâter le dénouement de la crise intérieure que son attitude a déjà virtuellement

route de Constantinople. L'Allemagne aura ainsi le temps d'improviser l'armée dont le gouvernement bulgare a eu la naïveté d'escompter l'offensive immédiate et qui n'est qu'à l'état de fantôme aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que Sofia n'est qu'à 60 kilomètres de la frontière serbe ; la capitale bulgare est donc à la merci d'un coup de force. »

ouverte. Je le lui ai dit ce matin en m'efforçant de le convaincre qu'il devait en tout cas garder le pouvoir pour ne pas faire le jeu de ses adversaires qui sont les nôtres et qu'il pourrait fort bien, au cas où le roi refuserait de signer immédiatement le décret de mobilisation, gagner du temps et convoquer au besoin le parlement dont l'appui lui est acquis, mais il est intraitable sur ce point et décidé à s'en aller s'il ne peut faire prévaloir ses vues.

Afin de mettre les chances autant que possible de notre côté, j'ai l'intention d'aller voir aujourd'hui le chef d'état-major général dont l'influence est prépondérante sur l'esprit du roi. M. Venizelos a approuvé mon projet et il a même ajouté que ma visite le dispenserait d'avoir avec le général Dousmanis un entretien qui eût risqué d'aggraver entre eux une situation déjà très tendue.

Voici le texte de mon télégramme à M. Blondel. (*À suivre*)

T. n° 446.

(Reçu : le 23, 4 h. 05).

Suite du n° précédent.

Le gouvernement grec ne croit pas pouvoir à lui seul défendre la Serbie contre une attaque bulgare ; le traité d'alliance prévoit 150.000 hommes à fournir par la Serbie mais celle-ci ne paraît pouvoir distraire ce contingent du front menacé par l'attaque allemande. Toutefois si des forces équivalentes étaient promises soit par la Roumanie soit par les Alliés, M. Venizelos présenterait dès demain au roi un décret de mobilisation partielle (100.000 hommes environ) comme riposte à la mobilisation bulgare et demanderait qu'en cas d'attaque effective des Bulgares contre la Serbie, la totalité des forces grecques immédiatement disponibles (soit en tout environ 150.000 hommes) fût employée contre la Bulgarie. Il est indispensable de savoir dès à présent quelle sera l'attitude du gouvernement roumain. D'après votre télégramme au Département en date du 31 août, M. Bratiano a déclaré à Sofia qu'au cas où la Bulgarie tenterait quelque chose contre la Serbie, « la Roumanie ne saurait demeurer indifférente ». D'après un autre télégramme qui m'a été communiqué sous la date du 16 septembre, il vous a déclaré à vous-même « qu'il n'hésiterait pas le cas échéant à se mettre d'accord avec M. Venizelos pour une action commune mais qu'il ne le ferait qu'au jour où cette action devrait s'exercer ». Le gouvernement grec croit d'après des rapports de son ministre à Berlin que ces déclarations n'étaient peut-être pas sincères et que la Roumanie aurait promis à l'Allemagne sous certaines conditions de se désintéresser d'une attaque bulgare contre la Serbie. Pour cette raison et malgré la gravité de la situation intérieure et extérieure, M. Venizelos n'avait pas cru devoir tenter une démarche auprès du gouvernement roumain. Il vient sur mon conseil de télégraphier au ministre de Grèce à Bucarest d'aller voir M. Bratiano après s'être entendu avec vous sur ce qu'il pourra lui dire. Je ne puis que vous laisser le soin d'apprécier dans quelle mesure vous pourrez lui prêter votre appui que M. Venizelos m'a instamment prié de solliciter directement.

J'envoie par le télégraphe au Département copie du présent télégramme. Vous estimerez, j'espère, qu'il est justifié par les circonstances

exceptionnelles dans lesquelles on se trouve ici ; la clef de la situation est à Bucarest : si vous croyez pouvoir rappeler à M. Bratiano les déclarations qu'il vous a faites et si vous obtenez de lui la promesse d'une mobilisation partielle et éventuellement d'une action militaire énergique, ou bien le conflit sera évité ou bien les plans austro-allemands seront déjoués par la défaite de la Bulgarie[1].

45

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 790. *Washington, 22 septembre 1915.*

Je viens de recevoir de l'Union nationale américaine pour la défense de l'Arménie une lettre signalant les faits de pillage, de massacre et de déportation commis par les Turcs dans le pays en question. Un appel a été fait au gouvernement des États-Unis afin que, s'inspirant de sentiments humanitaires, il adresse à la Porte ottomane les remontrances que comportent des actes aussi cruels. Le vœu est exprimé que l'ambassade de France et probablement celles des autres pays alliés, exercent auprès du peuple et du gouvernement américains leur action dans le même sens.

Je me propose, à toutes fins utiles, d'attirer, aussitôt que j'en trouverai l'occasion, l'attention du secrétaire d'État, présentement absent, sur la déplorable situation de l'Arménie.

Je joins, en attendant, à la présente lettre, copie de la communication que j'ai reçue en même temps que l'original de la note imprimée qui y était annexée.

46

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 449-450. *Bucarest, 23 septembre 1915, 13 h. 45.*

Chiffré. Très confidentiel. Très urgent.

(Reçu : le 24, 7 h. 30).

J'ai assisté aujourd'hui dans les caves de la faculté de médecine à une expérience dont je me suis engagé à garder le secret.

Trois inventeurs roumains ont découvert un procédé pratique d'électrocution par jet de l'eau. Le résultat sur les animaux d'expérience, ânes et brebis, a été particulièrement impressionnant. Personne sauf le doyen de la faculté et moi n'a eu connaissance de ces essais. Le matériel improvisé a donné des résultats pourtant décisifs : ils seraient autrement formidables avec des pompes spéciales dont la portée atteint cent mètres.

[1] Cf. télégramme n° 481, chiffré, Athènes, 28 septembre 1915.

Les Allemands qui utilisent les liquides inflammables et les courants à haute tension dans les réseaux de fil de fer n'hésiteraient certainement pas à s'approprier ce moyen de destruction. (*À suivre*)

T. n° 450.

(Reçu : le 24, 6 h. 25).

Suite du n° précédent.

Je verrais donc de l'intérêt à ce qu'on accepte la (mot passé) de ces messieurs, dont l'un est ancien élève de l'École polytechnique ; ils me demandent à ce qu'on leur donne les moyens d'aller en France et d'y séjourner pendant le temps nécessaire aux expériences.

Je recommande cette solution parce qu'elle leur éviterait la tentation de porter ailleurs leur invention : ils ont besoin d'argent et pourraient manquer de scrupules.

Je leur ai promis une prompte réponse et j'estime qu'il y aurait intérêt à m'en fournir les termes dans le plus bref délai possible[1].

47

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 231. *Le Caire, 23 septembre 1915, 18 h. 50.*

Chiffré.

(Reçu : 19 h. 35).

Général Maxwell m'a demandé ce matin qui supporterait en définitive les frais occasionnés par les Arméniens du Mont Moïse. Je lui ai répondu que je l'ignorais. Il m'a demandé également si nous n'allions pas employer les 500 hommes aptes et disposés à combattre les Turcs. J'ai répondu que je ne connaissais pas les intentions du gouvernement français à cet égard et qu'il me paraissait à moi personnellement que débarquer cette troupe sur un point quelconque de la côte sans but déterminé était l'exposer à être plus ou moins rapidement mais certainement anéantie ; que si au contraire les états-majors estimaient utile d'entreprendre à un moment donné une action précise dans la région d'où ils sont originaires, ces Arméniens soutenus, renforcés et dirigés au besoin pourraient être très utiles.

Le général m'a dit partager cette opinion.

Cependant il a déclaré d'autre part à M. de Saint-Quentin qu'il conseille à Londres de laisser au gouvernement français la charge et la responsabilité entières des réfugiés arméniens, que nous devrions donner des armes

[1] Transmis au ministre de la Guerre. Le 12 octobre, Blondel télégraphiait à Viviani (télégramme n° 494, chiffré) : « Pour Guerre de la part attaché militaire. N'ayant reçu aucune réponse de votre part j'ai pu obtenir des inventeurs visés par mes télégrammes n° 449 et 479 qu'ils se mettent en route samedi prochain par la Russie avec une avance fixe de 10.000 francs. Il est urgent de les faire partir d'ici. Je sens parfaitement que deux d'entre eux sont en regret de n'avoir pas apporté leur idée à l'Allemagne et j'ai grande peine à les tenir. Si nous risquons un échec j'estime ce risque moindre que de voir l'idée réalisée par nos ennemis. »

aux 500 hommes valides et les renvoyer dans leurs montagnes où ils créeraient un foyer d'insurrection lequel attirerait apparemment les volontaires arméniens de tout le pays.

C'est possible et même probable mais il me semble que nous ne pourrions favoriser cette insurrection que si nous étions décidés à l'appuyer effectivement et à en profiter[1].

48

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3027. *Paris, 23 septembre 1915, 22 h. 40.*

Chiffré.

La mission financière franco-anglaise aux États-Unis a été mise au courant par une démarche indirecte de la maison américaine Lee-Higginson près de Morgan d'une tentative italienne d'emprunter 125 millions de francs en Amérique. Sir Edward Holden a dû signaler au gouvernement anglais l'étonnement et la contrariété causés à la mission par cette tentative isolée de l'Italie au moment où l'Angleterre et la France sont engagées publiquement dans une très importante négociation d'emprunt aux États-Unis.

Notre négociation ne peut que souffrir de ces démarches qui viennent à la traverse de nos efforts et les banquiers américains ne manqueront pas d'être surpris de ce manque d'entente.

Il appartient tout spécialement au gouvernement britannique, qui a ouvert au gouvernement italien un crédit d'un milliard et demi pour ses achats à l'étranger, d'agir à Rome pour signaler les graves inconvénients d'une négociation de cette nature en ce moment.

Je donne pour instruction à M. Barrère de s'entretenir de la question avec son collègue d'Angleterre et de lui prêter son appui si sir Rennell Rodd y fait appel[2].

[1] Cf. télégramme n° 140, chiffré, Paris, 26 septembre 1915.

[2] Le 29 septembre, Delcassé insistait auprès de Cambon (télégramme n° 3124, chiffré) et de Bosseront d'Anglade, consul général de France à New York : « Pour M. Homberg : Sir Arthur Nicholson a signalé au marquis Imperiali les inconvénients que présentaient pour notre importante négociation aux États-Unis des pourparlers poursuivis pour une émission de 125 millions de bons du trésor italien. De son côté l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, informé par M. Barrère en a parlé M. Sonnino bien que sans instructions de son Département. Le ministre italien a convenu du fait et dit que, sur la nouvelle venue de Londres que la mission anglo-française aux États-Unis désirait voir suspendre l'opération envisagée par le gouvernement italien afin de ne pas nuire à l'emprunt anglo-français, il donnerait l'instruction d'arrêter l'émission si nous consentions à comprendre les intérêts italiens dans nos opérations financières en Amérique. Il a télégraphié dans ce sens à Londres. Évidemment il ne peut être question de partager avec l'élément italien l'emprunt que nous négocions, dont le montant si élevé qu'il puisse être devra déjà pourvoir aux besoins de l'Angleterre, de la France et de la Russie, qui ont accepté de faire des sacrifices d'or en échange. Un retard dans la négociation italienne, qui porte sur un chiffre relativement faible, ne saurait la faire échouer. »

49

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2165. *Londres, s.d.*

Chiffré.

(Reçu: le 23 septembre 1915, 20 h. 25).

Réponse à votre télégramme 3012.

Je ne puis pas dissimuler que je trouve inadmissible l'opinion de M. Sazonov sur l'impossibilité morale de traiter la Bulgarie en ennemie.

La Russie est l'alliée de la Serbie. C'est pour protéger cette puissance qu'elle a déchaîné la guerre et elle a eu raison. Aujourd'hui que la Serbie est exposée à une attaque qui peut entraîner sa perte, comment la Russie peut-elle hésiter à se prononcer contre l'agresseur.

En outre, la France et l'Angleterre peuvent être exposées aux Dardanelles aux plus périlleuses aventures. C'est principalement pour ouvrir un débouché à la Russie qu'elles ont tenté cette entreprise et le succès de la Bulgarie ne serait pas seulement un échec aux Dardanelles, ce serait d'un bout à l'autre du monde musulman un soulèvement contre la France et l'Angleterre.

Que le tsar, comme le suggère M. Paléologue, adresse aux frères slaves et orthodoxes de Bulgarie un appel chaleureux, ce serait d'un heureux effet mais déclarer *a priori* que la Russie ne considérera jamais la Bulgarie comme ennemie, c'est manquer aux obligations les plus élémentaires de l'alliance[1].

50

GÉNÉRAL LYAUTEY, RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7444 sge. *Rabat, 23 septembre 1915.*

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de ses dépêches n° 628 du 14 août et 653 du 19 août 1915, relatives au pèlerinage à La Mecque[2].

J'estime également qu'en raison des événements actuels, il y aurait de gros inconvénients à autoriser nos protégés musulmans à se rendre en Orient et que l'interdiction du pèlerinage à La Mecque s'impose pour cette année. Toutefois, en ce qui concerne le Maroc, mon sentiment est qu'il serait impolitique de procéder ouvertement et par les voies ordinaires à l'application de cette mesure. Toute décision officielle ayant un caractère prohibitif ne manquerait pas d'être utilisée contre nous par nos adversaires.

[1] Cf. télégramme n° 1150, chiffré, secret, Petrograd, 21 septembre 1915.

[2] Document n° 390 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, 2003.

Il me paraît préférable, dans ces conditions, d'adresser aux consuls des ports de la zone française du Protectorat des instructions confidentielles portant interdiction de délivrer aux indigènes des passeports pour le pèlerinage de La Mecque, motif pris de ce que le gouvernement du Protectorat ne peut assumer la responsabilité d'autoriser nos protégés à s'exposer aux difficultés et aux dangers d'un voyage en Orient. Il est d'ailleurs à prévoir que ces demandes seront très rares, la plupart des indigènes n'ignorant pas les aléas que comporterait actuellement le pèlerinage à La Mecque, y renonceront d'eux-mêmes, et ceux d'entre eux qui ne seraient pas éclairés sur ce point, seront facilement convaincus par les autorités de contrôle qu'ils ont tout intérêt à remettre à une époque ultérieure le pèlerinage aux Lieux Saints[1].

51

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Saint-Sébastien, 23 septembre 1915.*

Le Roi, revenu ce matin de Madrid, m'a reçu quelques heures après en audience.

Sa Majesté, que j'ai commencé par remercier du don qu'Elle avait bien voulu faire remettre à ma femme pour son œuvre des mutilés du Quai de la Rapée, m'a répondu qu'Elle s'intéressait profondément à tous nos efforts militaires aussi bien que secourables et qu'Elle les admirait profondément.

Le Roi a ensuite immédiatement abordé le sujet de la guerre dont le développement, m'a-t-il dit, renverse complètement ses prévisions. La défaite de la Russie le surprend, tout au moins dans les proportions qu'elle a prise, et l'on peut se demander si elle pourra continuer la lutte. J'ai répondu que tous les renseignements qui m'étaient communiqués sur ce point ne paraissaient laisser aucun doute sur ce sujet ; le Roi m'a semblé refléter le pessimisme régnant ici dans une partie du personnel de l'ambassade de Russie.

Le Roi a continué en disant que les informations reçues par lui ce matin encore sont absolument contradictoires : d'après celles de Berlin et de Vienne, une partie de l'armée russe serait coupée et devrait prochainement mettre bas les armes. De Petrograd au contraire, on assurerait que les troupes impériales auraient échappé et que si quelques prisonniers étaient faits, ce seraient des hommes provenant des troupes d'arrière-garde, ce qui, a observé Sa Majesté, n'aurait aucune importance et serait le développement normal d'une retraite opérée très remarquablement jusqu'à présent.

Le Roi s'attendait un peu, il m'a semblé, à une offensive de notre part. Il croit qu'elle a été entravée par le commandement anglais, dont les forces ne

[1] Transmis à Rabat, Alger, ministère de l'Intérieur, Tunis, ministère des Colonies le 9 octobre 1915.

sont pas prêtes. « Elles ne le seront jamais complètement », a ajouté le souverain, qui ne paraît pas avoir désarmé contre le gouvernement britannique. Mais, à tout prendre, il estime que si on augmente pendant ce temps les accumulations de matériel et de munitions, l'expectative ne serait pas un mauvais calcul.

Aux Dardanelles, nos troupes ont été beaucoup mieux employées et ont fait beaucoup meilleure figure que les troupes anglaises et surtout que les troupes coloniales anglaises ou anglo-indiennes : cela tient certainement à la supériorité du commandement.

Quant aux Italiens, qui n'avancent pas, on dit qu'ils ont trois cent mille hommes sur leur front et qu'ils gardent un million d'hommes en arrière pour empêcher une révolution menaçante. Et comme je souriais, il ajouta : « Je ne vous dis pas que je le crois, je dis simplement qu'on me l'a raconté. Vous devinez d'où cela vient ».

Les Bulgares ont mobilisé : mais il est douteux qu'ils entrent en lutte tant que l'issue de la guerre restera indécise. « Si les Empires du Centre sont vaincus, ce que je persiste à considérer comme probable, Ferdinand les lâchera sans hésitation. Je le connais : je sais ce qu'il peut faire ».

Le Roi m'a ensuite parlé de l'article de M. Long paru dans le *Journal* et dont il s'est déclaré fort satisfait. À ce propos, il m'a reproduit, à peu près dans les mêmes termes, tout ce qu'il avait dit au député de la Drôme tel que celui-ci avait bien voulu me le rapporter à son dernier passage à Saint-Sébastien. Il s'est longuement étendu sur ce sujet, disant que les offres des Empires du Centre faisaient beaucoup d'effet sur ce pays, et que c'était certainement à cela qu'il fallait attribuer la germanophilie d'une partie de l'opinion espagnole. « De votre côté, a continué Alphonse XIII, on ne dit rien. Ce n'est pourtant pas à nous de formuler des demandes. Nous ne voulons rien formuler, et nous ne formulerons rien, parce que nous ne voulons pas avoir l'air de pratiquer un chantage. Mais chez vous, on devrait comprendre qu'on peut faire ce qu'on veut des Espagnols avec assez peu de chose : les bons procédés, les attentions exercent toujours sur notre peuple une action prédominante. Heureusement pour vous l'ambassade d'Allemagne a la main lourde. Je vous dis cela parce que je parle librement avec vous, à cœur ouvert. On a l'air de ne pas toujours bien se rendre compte, chez vous, que mon rôle n'est pas facile, et je sais que des gens ne craignent pas d'insinuer que je joue un double jeu ».

J'ai, bien entendu, protesté de mon mieux, mais ces idées sont profondément ancrées dans l'esprit du Roi.

Il en est venu de là à s'occuper de l'entrevue du général Lyautey avec le général Jordana : « J'espère, a-t-il dit avec une certaine pointe de scepticisme, qu'elle produira de bons résultats. Mais il est bien possible qu'ils se soient disputés, car ils sont aussi entêtés l'un que l'autre. En tout cas, permettez-moi d'appeler votre attention la plus sérieuse sur l'appui que, de chez vous, on prête aux tribus qui nous combattent dans notre zone ; de votre côté, on aide leur résistance en leur fournissant des approvisionnements, particulièrement du blé : un certain Ben Hait est au fond de toutes les manœuvres qui nous sont hostiles. Et cependant, vous avez autant d'intérêt que nous à ce que nous rétablissions la paix dans ces régions, où nous ne

pouvons rien faire actuellement et que les Allemands utilisent comme point d'appui pour diriger contre vous des attaques dont, par dessus le marché, vous nous rendez responsables. D'autre part, quels griefs l'administration française au Maroc formule-t-elle contre nous ? Un soldat avait la phrase « Vive le Kaiser » dans le fond de sa coiffure. C'était inepte : on l'a puni. Mais on ne peut cependant pas nous faire un grief de ne pas l'avoir fusillé. Des individus ont parlé contre la France ; mais est-ce que des Français ne parlent pas contre l'Espagne, par hasard ? Les journaux de notre zone ont enregistré des nouvelles de succès allemands et publié des bulletins allemands ? Il ne faudrait pas oublier que l'Espagne est officiellement neutre, et c'est, en tout cas, un singulier grief que de lui imputer la publication d'informations qu'on trouve tous les jours dans les colonnes des journaux alliés, dans le *Times* par exemple. Enfin, on a été jusqu'à prétendre (on l'a même dit à M. Long, comme une preuve de la campagne que nous menions contre vous) que des tabords d'El Ksar avaient été prendre la tête du mouvement des forces dirigées par Raissouli contre votre zone. De tels faits peuvent-ils seulement se discuter et ne devrait-on pas les traiter par le ridicule, si de telles récriminations ne créaient pas, en fait, une situation sérieuse ».

Le Roi s'est exprimé d'un ton grave et concentré, qui n'est pas habituel. Il était vraiment plein de son sujet, et l'on sentait chez lui de la peine, de la tristesse et jusqu'à un certain ressentiment qu'on ne trouve pas dans ses manifestations habituelles. J'en ai été frappé et je me permets de vous le signaler tout particulièrement.

Nous traversons des moments où tous les indices doivent être relevés et où il ne faut pas risquer de trop tendre la corde. Or il est incontestable, pour tout esprit non prévenu, que, de part et d'autre au Maroc, les esprits sont surexcités et qu'on est disposé à se jouer tous les mauvais tours imaginables. Évidemment ce sont en général les sous-ordres qui agissent ainsi et qui croient par là rendre service à leur pays et donner satisfaction à leurs chefs. J'ai vu cela en Angleterre après la signature des arrangements d'avril 1904, et je me souviens de la peine qu'on a eue à amener les agents inférieurs français et anglais à ne pas continuer la guerre qu'ils pratiquaient depuis des années. Il a fallu du temps et beaucoup d'énergie pour y arriver.

Bien entendu, j'ai fait observer au Roi qu'il nous chargeait assez bénévolement de tous les péchés d'Israël, mais que nous n'étions pas seuls en cause. Je lui ai marqué que, tout dernièrement, j'avais signalé au marquis de Lema la propagande d'un certain nombre de fonctionnaires espagnols contre nous.

Il m'a parlé *Dépêche Marocaine*, j'ai répondu *Porvenir*. Le Roi a défendu son journal, qu'il prétend être très sage actuellement. « Et puis, vous avez la censure ». J'ai répliqué qu'elle ne s'adressait qu'aux informations militaires, et je lui ai cité les campagnes d'un certain nombre de feuilles espagnoles de Madrid et de la province : il ne les a pas défendues, et a même exprimé quelques appréciations plutôt sévères sur la presse de la péninsule en général.

Le Roi m'a également mentionné le fait qu'un navire de commerce espagnol aurait été arrêté dans les parages nord-ouest de l'Espagne et

traité assez cavalièrement. La presse menacerait de faire du bruit au sujet de cette affaire, à propos de laquelle je vous transmets officiellement un rapport venant de notre consul à Bilbao. Notre conversation, toujours courtoise et amicale, s'étant déjà prolongée pendant plus d'une heure, Sa Majesté, qui s'était rassérénée me demanda, en se levant pour prendre congé de moi, si je savais quand et comment cette guerre pourrait finir. Je lui répondis que personne dans le camp des Alliés ne saurait songer, dans les circonstances présentes, à la conclusion de la paix ; que je ne lui parlais du reste là qu'à titre personnel et que tout ce que je pouvais dire c'est que les gouvernements alliés avaient résolument décliné tout ce qui, de près ou de loin, aurait pu être considéré comme des ouvertures en ce sens. « Je comprends bien cela, a dit Alphonse XIII, et c'est pourquoi je me suis refusé à me mêler des tentatives plus ou moins directes du président des États-Unis et du Pape. Mais enfin, n'y aurait-il rien à faire ? Je ne parle pas en ce moment à l'ambassadeur ».

Je répondis qu'il n'y avait, à mon avis, aucune chance de paix d'ici assez longtemps, que par conséquent toute proposition de médiation ne pourrait que gêner les puissances alliées. La seule manière – le jour où Sa Majesté voudrait nous manifester sa bonne volonté et je persistais à exprimer l'avis que l'instant n'était pas venu – consisterait à ce qu'Elle voulut bien nous faire savoir qu'Elle était disposée à nous offrir ses bons offices, au moment et dans la forme qu'il nous conviendrait d'indiquer. Le Roi m'a remercié, m'assurant qu'il s'inspirerait, le cas échéant, de mes suggestions.

Il m'a semblé que c'était là le moyen de répondre, sans rien compromettre à la demande d'un souverain qui continue à caresser l'espoir de jouer un rôle dans la conclusion de la paix et dont nous avons avantage à ne pas nous repousser *de plano* la sympathie et les bonnes dispositions.

52

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115. *Lisbonne, 23 septembre 1915.*

La correspondance de la légation vous a tenu au courant des principales manifestations qui à diverses reprises ont pu faire croire que le Portugal allait se ranger ouvertement aux côtés des puissances alliées.

Ce fut d'abord la séance du 7 août 1914 où les Chambres portugaises au milieu d'acclamations enthousiastes confièrent au gouvernement tout pouvoir pour prendre telles mesures qu'il jugerait nécessaires pour assurer la sécurité du pays et sauvegarder l'honneur national : le ministre d'Allemagne prépara ses valises et se tint prêt à recevoir des passeports qui ne vinrent pas.

Plus tard au mois de décembre, à la suite des laborieuses négociations pour la cession des batteries portugaises, un nouveau vote du Congrès autorisa le gouvernement de M. Bernardino Machado à organiser une division de campagne qui serait formée d'éléments tirés d'autres divisions

à constituer ultérieurement – et qui ne le furent d'ailleurs jamais, et si le ministre d'Allemagne fit encore une fois ses valises il attendit ses passeports encore en vain et ses compatriotes qui avaient cru prudent de passer la frontière d'Espagne, ne tardèrent pas à revenir.

Plus récemment enfin après divers changements ministériels, le soulèvement du 14 mai renversa le Cabinet du général Pimenta de Castro principalement sous le prétexte que non content de ne pas tirer vengeance de l'échec subi en Angola par les troupes du Portugal, il continuait à supporter sur le territoire national la présence du ministre d'Allemagne et de ses nombreux ressortissants qui l'emploient à réaliser dans les affaires des bénéfices très importants. Les cris de « à bas l'Allemagne » retentirent à toute occasion et le Cabinet nouvellement au pouvoir proclama solennellement qu'il allait « rectifier » la situation internationale du Portugal.

Cette fois pourtant le ministre d'Allemagne ne refit pas ses bagages, il rassura ses compatriotes un peu inquiets et partit s'installer pour l'été à Cintra où après plus de quatre mois il se trouve encore en repos.

En cessant d'appréhender rien des velléités belliqueuses du gouvernement portugais le Dr Rosen semble avoir vu juste tout au moins jusqu'à présent.

Le Dr Rosen sait en effet que dans son ensemble le peuple portugais, si le plus souvent il déteste les Teutons, n'en est pas à désirer beaucoup faire la guerre surtout comme elle se pratique dans le Nord ; le corps des officiers partage entièrement cet avis et quant à l'armée elle-même elle ne constitue guère qu'une milice dépourvue d'esprit militaire et où l'indolence à tous les degrés tient lieu de toute discipline ; quant aux classes sociales non ralliées au régime républicain elles s'opposent de toutes leurs forces à toute mesure qui pourrait aux yeux de l'Europe paraître le faire consacrer.

Seuls sont véritablement partisans de la rupture avec l'Allemagne les éléments les plus ardents du parti républicain, soit par patriotisme vrai, soit par sympathie pour la France et la cause de la liberté qu'elle défend, et ceux des hommes politiques dont les vues ont assez de portée pour aspirer à faire figurer la République portugaise à côté et sur le pied des puissances européennes au moment du règlement des comptes et de la nouvelle répartition des territoires européens et coloniaux.

Pour retenir ceux-ci le Dr Rosen compte avec raison sur l'action très efficace de nombre de ses compatriotes établis depuis longtemps à Lisbonne et qui ont su dans leur industrie ou leur commerce faire partager leurs intérêts à certaines personnalités portugaises dont le gouvernement peut difficilement négliger l'opposition.

C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on voit proclamer dans certains journaux la prochaine entrée en guerre du Portugal, et, si je ne me trompe, le ministre actuel de la République à Paris serait de ceux qui en laissent entrevoir l'imminence.

Néanmoins avec le gouvernement actuel au pouvoir il est très possible que la confiance dédaigneuse du ministre d'Allemagne se fût déjà trouvée en défaut, si le gouvernement britannique n'eût pas formellement insisté de nouveau sur les objections que depuis le début de la guerre il

oppose aux instances du Portugal à lui faire accepter son concours officiel et avoué et par concours officiel et avoué – il n'est plus même question d'un envoi de troupes mais simplement de se proclamer en état de guerre et de prendre toutes les mesures de rupture publique qui en seraient la conséquence.

Le gouvernement portugais fait observer que depuis le début du conflit il n'a cessé de déroger en faveur de l'Angleterre aux obligations les plus élémentaires d'une véritable neutralité ; il a donné des fusils et des cartouches pour l'Afrique du Sud, des canons pour l'armée d'Europe, il a remis au vu et au su de tous, à un croiseur anglais qui est resté plusieurs jours dans le Tage, un contre-torpilleur acheté par lui, depuis la guerre, en Italie, comme prête-nom de l'Angleterre.

Toutes ces infractions sont connues et notées du ministre d'Allemagne qui ne manque pas de les signaler et laisse entendre que le compte s'en règlera plus tard quoi qu'il arrive. Or le gouvernement portugais ne regrette rien de ces complaisances, il est prêt à en courir les risques et en affronter les conséquences, mais il demande que tout au moins on lui laisse retirer le bénéfice.

À l'exposé de ces arguments, le gouvernement anglais oppose des considérations que le ministre portugais qualifie, avec quelque amertume, de sentimentales, sur la situation financière du pays, sur le danger que la guerre peut faire courir au Portugal et notamment les risques d'un raid de sous-marins dans les eaux et dans le nord de Lisbonne même. Mais le gouvernement de Londres ajoute que si le Cabinet portugais passe outre, il le fera à ses risques et périls et sans aucune garantie présente ou future de la part de l'Angleterre.

La protection séculaire de la Grande-Bretagne a trop façonné le Portugal à l'obéissance pour que celui-ci ne s'incline pas devant un pareil veto. On peut seulement se demander si les habitudes autoritaires du gouvernement britannique et sa tendance à ne considérer que l'intérêt immédiat des choses ne lui fait pas négliger certains côtés de la participation possible du Portugal à la guerre.

Nous n'avons pas quant à nous d'intérêt direct à une pareille éventualité ; le concours que le Portugal nous prête à bien des égards pour le ravitaillement et la répression de la contrebande est le seul que nous puissions lui donner et nos paquebots qui touchent à Lisbonne trouvent en outre dans son port des sécurités qu'ils risqueraient peut-être de perdre.

Mais il y a dans ce même port de Lisbonne 30 navires de commerce allemands qui ajoutés à ceux qui dans les colonies portugaises attendent le moment de recommencer à concurrencer les nôtres, donnent un total de 80 navires de commerce, dont quelques-uns sont de fort tonnage et dont le concours serait infiniment précieux dans les circonstances actuelles pour le ravitaillement et les transports des Alliés. Or le Portugal qui, de son côté, aspire à se constituer la flotte commerciale qui lui manque est tout prêt à se conformer à l'article de la Convention de La Haye (qu'au début de la guerre le gouvernement britannique lui a lui-même rappelé) qui dispense un état belligérant de faire bénéficier des garanties stipulées en leur faveur les bâtiments de commerce ennemis qui se trouvent dans ses ports,

lorsque l'un des états ligués contre lui n'est pas partie à la Convention : or la Turquie alliée de l'Allemagne n'a pas signé les accords de La Haye[1].

L'éventualité de la prise de possession par le Portugal et de la mise en service de ces 80 bâtiments peut nous intéresser nous-mêmes autant que le gouvernement anglais.

D'autre part, à l'abri de la neutralité portugaise, les industriels, commerçants et financiers allemands établis dans le pays y conservent et y développent leur situation déjà considérable et si rien ne vient entraver leurs efforts, nous les trouverons après la guerre plus forts qu'ils ne l'étaient avant : les possibilités qui s'offriront encore à nos propres nationaux ne seront guère faites pour donner à notre commerce le développement que nous ambitionnons et qui devrait en effet s'établir entre les deux pays.

On peut se demander si dans ces conditions nous n'aurions pas intérêt, l'Angleterre aussi bien que nous, à voir le gouvernement portugais « rectifier » comme il dit sa position, mettre la situation de droit d'accord avec la situation de fait, expulser ou interner les Allemands établis sur son sol et mettre leurs biens sous séquestre ; ce serait également le meilleur moyen de fermer le Portugal au commerce venant d'Allemagne ou y allant et qui se poursuit surtout par la Hollande. Quant au gouvernement portugais il y trouverait lui-même cet autre avantage d'éloigner de son territoire les propagateurs les plus actifs des intrigues et des excitations politiques qui entretiennent dans le pays le malaise et l'inquiétude.

Il m'a paru qu'il n'était pas sans intérêt d'appeler votre attention sur ce côté de la question.

Il faut s'attendre en effet à ce que M. Bernardino Machado devenu président de la République cherchera de nouveau à faire aboutir une politique nationale qu'il poursuivait déjà étant président du Conseil, et dont l'éclat rejaillirait sur lui, qu'il s'efforcera de vaincre l'opposition de l'Angleterre et il est possible qu'il en vienne à solliciter dans ce but nos bons offices. Il est assuré à cet égard du complet appui de M. Chagas[2].

53

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne.

T. n° 96. *Paris, 24 septembre 1915, 0 h. 30.*

Chiffré.

Je me réfère à mon télégramme n°

Le sous-secrétaire d'État de l'aviation serait disposé à envoyer à Lisbonne le capitaine Fonssegrive qui revient de Copenhague.

Il rechercherait avec vous les moyens d'envoyer à Copenhague un ingénieur portugais qui serait chargé de demander et de presser la livraison

[1] Note marginale : « La Turquie a signé mais n'a pas ratifié. Il en est de même de Italie, Monténégro, Serbie. »

[2] Communiqué au Président de la République.

des armes commandées dans cette ville et d'obtenir du gouvernement danois que les conditions antérieurement posées par le gouvernement danois et acceptées par le gouvernement portugais soient maintenues telles quelles.

Ce représentant de l'administration portugaise pourrait, en passant à Londres, s'entendre avec l'administration britannique qui est intéressée comme nous à obtenir la livraison des armes commandées en Danemark et lui donnerait peut-être quelque nouveau moyen de pression sur le gouvernement danois.

Je vous serai obligé de me faire connaître le plus tôt possible ce que vous pensez de cette suggestion de M. Besnard[1].

54

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3028. *Paris, 24 septembre 1915, 2 h. matin.*

Chiffré.

M. Homberg m'informe que la campagne allemande contre l'emprunt franco-anglais aux États-Unis augmente d'efficacité et que les difficultés augmentent. La maison Kühn-Loeb fait dire qu'elle ne peut s'intéresser à un emprunt destiné à payer des munitions de guerre et venir en aide aux Russes ; les Armour de Chicago manifestent leur mécontentement contre la récente décision de la Cour des prises anglaises ; M. Rockefeller se déclare peu enclin à aider le gouvernement anglais qui combat la Standard Oil et soutien le groupe rival Shell ; enfin le budget de M. Mac Kenna confirme les craintes de faillite des belligérants.

La banque Morgan, sans laquelle on ne peut aborder le marché américain et former un syndicat de garantie, se montre hésitante : après avoir paru accepter des obligations 5 % à 5 ans prises ferme à 97 ½ et émises à 99, il déclare ces conditions insuffisantes et voudrait limiter la première opération à 250 millions de dollars ; si l'on doublait il voudrait un prix de 96 et une émission dans le public à 97 ½ (prix que nous avons payé pour

[1] Le 25 septembre 1915, Bizouard de Montilles, secrétaire à l'ambassade de France à Lisbonne télégraphiait à Delcassé (télégramme n° 113, chiffré) : « Réponse à télégramme n° 96. M. Daeschner se rend à Paris et vous entretiendra de la question. En tout cas je crois savoir que l'Angleterre a jusqu'ici suspendu la commande projetée au syndicat danois par l'entremis du Portugal attendant de savoir si la livraison de nos armes avait pu s'effectuer. » Et le 29 septembre 1915 (télégramme n° 117, chiffré) : « Je réponds à votre télégramme n° 96 relatif aux mitrailleuses danoises. Tout en étant prêt à accéder à notre désir le gouvernement portugais estime que l'envoi d'un ingénieur à Copenhague est inutile, puisque les efforts de son représentant officiel auprès du syndicat danois n'ont pas abouti. Son ministre, de Stockholm où il est de retour, vient de lui télégraphier suggérant comme unique moyen de pression possible une démarche des gouvernements anglais et français : ceux-ci agissant comme associés et amis du Portugal se déclareraient disposés, en mesure de représailles, à empêcher toute exportation de matériel de guerre vers le Danemark tant que ce pays s'opposerait à l'expédition des armes livrables au gouvernement portugais. » Cf. document n° 516 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

10 millions de dollars il y a 10 mois). La mission française soutient à ses collègues anglais que le montant importe bien plus que les conditions : c'est une question de nécessité et une question de prestige. Une légère élévation du prix de revient ne peut entrer en balance avec ces considérations primordiales.

Mais lord Reading craint que ses ennemis ne lui reprochent de gâcher le crédit anglais et résiste à des raisons dont il reconnaît la valeur : il télégraphie pour consulter M. Mac Kenna.

Je vous serais obligé d'intervenir après du ministre des Finances anglais dans le sens de notre mission, en raison de l'importance capitale d'aboutir et d'obtenir le plus gros chiffre possible d'emprunt[1].

55

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE.

T. n° 909. *Paris, 24 septembre 1915, 2 h. 45.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique m'a fait part des instructions qu'il a données à ses représentants en Suisse afin de constituer le plus tôt possible un syndicat d'importateurs de coton. Le but de cette institution serait de permettre le maintien en activité des industries suisses, notamment de Saint-Gall, tout en donnant aux Alliés des garanties contre la réexportation vers nos ennemis de ce produit de contrebande.

Étant donné l'importance que nous attachons à la question du coton, je vous prie de suivre très attentivement les démarches de nos alliés et de me tenir très régulièrement informé des négociations en cours[2].

[1] Cf. télégramme n° 1643, chiffré, New York, 14 septembre 1915 document n° 513 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003, et télégramme n° 1757, chiffré, New York, s.d.

[2] Cf. document n° 494 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003. Le 18 novembre 1915, Briand télégraphiait à Beau (télégramme n° 1146, chiffré) : « Je réponds à votre télégramme n° 1378. La question du coton a été si peu présentée à M. Frey comme un ultimatum que les délégués, après lui avoir marqué l'importance que leurs gouvernements attachaient à la non réexportation des cotons fils et tissus vers les pays ennemis, ont d'un commun accord ajouté que d'ailleurs les gouvernements alliés étaient prêts à examiner les propositions que pourrait vouloir faire à ce sujet le gouvernement fédéral. Les délégués alliés étaient même disposés à remettre la discussion du contingent du coton jusqu'après la réponse du gouvernement fédéral. C'est M. Frey qui a insisté pour discuter immédiatement le contingent en se plaçant au point de vue de l'interdiction absolue d'exportation vers les pays ennemis. C'est en tenant compte de cette situation et pour permettre à la Suisse de développer ses exportations vers les pays neutres en profitant de la cessation de la concurrence allemande et de la diminution des exportations des pays alliés que le contingent d'importation en Suisse des cotons bruts et de certains filés a été notablement relevé. Si donc le gouvernement fédéral a des propositions à faire pour certains tissus, dont l'utilisation militaire peut être considérée comme nulle, il a toute facilité pour le faire, et je reste persuadé que l'émotion que vous avez remarqué provient d'un malentendu qu'il vous sera à vos collègues et à vous facile de dissiper par les explications qui précèdent. Je communique ce télégramme à Londres et à Rome. »

56

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 454, 455, 456, 457. *Bucarest, 24 septembre 1915, 6 h. 30.*

Chiffré. Urgent.

(Reçu : le 25, 10 h. 20).

J'ai abordé ce matin avec le Premier ministre toutes les questions que soulève la mobilisation bulgare et j'ai particulièrement insisté sur les avantages que présenterait selon nous une mobilisation roumaine comme réponse aux mesures prises en Bulgarie. Je lui ai communiqué les indications recueillies par nos aviateurs, les informations et les opinions de notre Grand Quartier Général. J'ai tenté en un mot de l'amener à envisager sans crainte une attitude résolue de nature à en imposer à la Bulgarie et correspondant aux dispositions manifestées par M. Venizelos.

M. Bratiano m'a de nouveau longuement et minutieusement exposé son plan politique et militaire. Bien que ses conclusions ne fassent que confirmer ses précédentes déclarations je crois utile de les résumer ci-après :

« La Roumanie, m'a-t-il dit, est vis-à-vis des puissances de l'Entente dans la situation où s'est mise la Bulgarie vis-à-vis des Empires centraux, c'est-à-dire que je me suis orienté vers vous et que je me suis engagé à collaborer avec vous dans certaines conditions que je jugeais et que je juge encore indispensables de réaliser afin d'assurer le triomphe final. La Bulgarie qui depuis le début des hostilités a des engagements avec l'Allemagne et l'Autriche vient de choisir le moment qu'elle juge opportun pour remplir ses engagements.

En ce qui nous concerne je ne crois pas que ce moment soit encore venu et que l'heure soit favorable pour notre entrée en action ». (*À suivre*)

T. n° 455.

(Reçu : 12 h. 05).

Suite du n° précédent.

J'ai interrompu le président du Conseil en lui faisant observer qu'une mobilisation ou même un ferme avertissement donné à la Bulgarie n'impliquerait pas une entrée en campagne immédiate et pourrait au contraire avoir pour résultat, en affirmant une complète unité de vues entre le Grèce, la Serbie et la Roumanie, d'arrêter l'agression contre la Serbie.

M. Bratiano m'a expliqué que s'il mobilisait, il s'exposerait à des demandes d'explications de la part des Austro-Allemands qui protesteraient en alléguant une menace contre leurs alliés bulgares et qu'il devra alors ou s'humilier en revenant sur son décret ou subir les conséquences d'une guerre avec l'Allemagne dont il redoute l'agression et qui, dit-il, « préférerait alors marcher vers Constantinople à travers la Roumanie plus facile à traverser que le territoire serbe ». « Or, a continué le président du Conseil, je veux conserver toutes nos forces pour être à même de rendre à notre

cause commune les plus grands services et ne pas risquer de les dépenser en pure perte. J'estime que le sort de la guerre générale, dont l'issue ne fait pas de doute pour moi, et qui assurera le triomphe de l'Entente, ne se décidera pas dans les Balkans et que même si comme vous en envisagez l'éventualité le chemin de la Méditerranée nous était coupé par une coopération austro-bulgare nous pourrons plus tard venir victorieusement reprendre nos communications et la liberté de nos mouvements. » (*À suivre*)

T. n° 456.

(Reçu : le 25, 9 h. 45).

Suite du n° précédent.

Ne vaudrait-il pas mieux, lui ai-je dit, prévenir cet encerclement qui ne semble pas vous impressionner et ne croyez vous pas que vous allez recommencer la faute que vous avez, à mon avis, commise en permettant, après la prise de Lemberg, à l'armée autrichienne de se reformer au lieu de faire obstacle à sa reconstitution par votre intervention ?

« Non, m'a vivement répondu le président. Vous ne me connaissez pas : ma ligne de conduite est depuis longtemps arrêtée, je suis compromis avec vous et j'ai la conviction que ma politique aussi bien sur le terrain diplomatique que sur le terrain militaire est la seule qui puisse, sans trop heurter des sentiments que vous devez pressentir chez certains facteurs responsables, servir utilement nos intérêts communs.

Si des agitations comme celle qui semble s'accuser depuis quelques jours s'accentuent je suis décidé à la réprimer et à user des moyens que la loi met à ma disposition.

Je regretterai d'autant plus d'être acculé à cette extrémité que l'on interprétera peut-être les mesures que je prendrai au désir de ménager nos ennemis. Il n'en sera cependant rien et si j'applique l'état de siège en tout ou en partie ce sera pour assurer l'ordre, garder au pays et au gouvernement la force et l'autorité dont ils ont besoin en cette grave circonstance afin de ne pas être entraîné dans une aventure que je juge encore trop périlleuse pour nous. » (*À suivre*)

T. n° 457.

(Reçu : le 25, 10 h.)

Suite du n° précédent.

« D'ailleurs, a conclu le Premier ministre, j'ai la conviction que la Bulgarie n'attaquera pas la Serbie et que l'incertitude où elle est sur nos intentions suffira à la retenir. »

« Je préférerais, lui ai-je objecté, que vous donniez à la Serbie l'assurance que vous veillerez sur l'attitude de ses voisins. Cela lui permettrait de concentrer toutes ses forces contre les Austro-Allemands et de s'opposer avec des chances de succès à leur attaque. »

Mes insistances m'ont paru d'autant moins convaincre le président du Conseil que le ministre des Affaires étrangères avait ce matin même reçu

du ministre de Bulgarie l'assurance « que la Bulgarie, malgré sa mobilisation motivée par la situation générale, continuerait à négocier avec les deux groupes de puissances et que, par conséquent, la Roumanie ne devait redouter aucune attaque contre la Serbie. »

Je n'ai pas manqué de le mettre en garde contre ce que je considère, jusqu'à preuve nouvelle, comme une manœuvre de nos adversaires pour endormir la vigilance de la Roumanie.

57

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 459. *Athènes, 24 septembre 1915, 15 h.*

Chiffré. Urgent.

(Reçu : le 24, 22 h. 45).

En prévision de la rupture de nos relations avec la Bulgarie, je serai reconnaissant à Votre Excellence de m'autoriser à garder ici, lors de leur passage, deux des collaborateurs de M. de Panafieu, M. Alicot et un autre.

La légation de France a maintenant ici la première place au point de vue politique ; pour les affaires de commerce, contrebande, navigation, ravitaillement, dont le nombre croît chaque jour, elle vient immédiatement après la légation d'Angleterre. Or le personnel de celle-ci se compose actuellement de six secrétaires ou attachés diplomatiques et quatorze commerciaux, dont le nombre va être encore augmenté. Quant à moi, je dispose d'un secrétaire, d'un vice-consul et de deux auxiliaires recrutés sur place.

Malgré mes efforts et le zèle de M. Jaunez et de M. Dubedout, qui travaillent comme moi toute la journée et souvent une partie de la nuit, il est matériellement impossible, dans les circonstances actuelles, d'assurer le service avec un personnel aussi insuffisant.

Je désirerais aussi recevoir en annexe à la prochaine valise, une machine à écrire en bon état et, si possible, une Smith premier express. Nous en avons un besoin urgent.

Enfin, pour compléter la liste de mes *desiderata*, je prie Votre Excellence d'examiner avec bienveillance la demande que je lui ai adressée par ma lettre n° 15 du 8 septembre sous le timbre comptabilité, en vue d'obtenir le remboursement de mes frais de logement à l'hôtel depuis le 1er septembre jusqu'à la fin des travaux reconnus nécessaires pour rendre la légation habitable. Cette faveur m'avait été accordée dans des circonstances analogues à Lima en 1910 par un des prédécesseurs de Votre Excellence pendant six mois environ. Elle ne coûterait rien cette fois au Département puisque j'ai proposé de réduire d'autant les dépenses imputables sur le crédit de 20.000 francs qui m'a été alloué par (mot passé) du 7 août dernier.

Si comme je l'espère j'ai acquis depuis mon arrivée à Athènes quelques titres à la bienveillance du Département, je serai très reconnaissant à Votre

Excellence de vouloir bien réserver à mes trois demandes un accueil favorable et m'aviser par le télégraphe aussitôt qu'elle le jugera possible.

J'use moi-même de cette voie à titre d'exception et pour motif d'urgence.

58

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1163. *Petrograd, 24 septembre 1915, 18 h. 50.*

Chiffré.

(Reçu: le 25, 4 h.).

Réponse à votre télégramme n° 1421.

[La prompte et vigoureuse décision du gouvernement de la République a subitement effacé chez M. Sazonov l'impression sous laquelle je l'avais quitté hier.

L'envoi de troupes alliées au secours de la Serbie lui paraît changer tout l'aspect du problème balkanique. Il souhaite que cet envoi puisse être connu assez tôt à Sofia pour que le gouvernement bulgare ait le temps d'arrêter ses préparatifs militaires ; il va s'appliquer d'autre part à empêcher l'armée serbe d'attaquer l'armée bulgare avant que celle-ci n'ait pris manifestement l'offensive. J'ai peine à comprendre cette dernière préoccupation. Au point où en sont les choses une brusque irruption de l'armée serbe sur le territoire bulgare aurait un retentissement énorme en Allemagne et en Autriche comme en Turquie, en Grèce et en Roumanie[1].]

Le salut de la Bulgarie ne nous regarde plus. Si nous pouvons nous procurer à son détriment un succès facile et rapide nous ne devons pas y manquer[2]. Il ne saurait plus être question d'équilibre balkanique et de souvenir historique. La victoire avant tout.

[1] Partie entre crochets transmise le 25 septembre 1915 à Londres, Rome, Nisch, Bucarest, Athènes, Sofia.

[2] Par le télégramme n° 728, chiffré, secret, Nisch, 26 septembre 1915, transmis à Londres, Rome et Petrograd, Boppe traduisait le même état d'esprit : « … Comment peut-on avoir encore des doutes sur les sentiments du roi Ferdinand et négocier avec M. Radoslavoff qui ont tous deux lié visiblement partie contre nous avec les Germano-Turcs. Nous n'avons plus de ménagements à garder envers eux. Forçons les Bulgares à se prononcer et s'ils se refusent à suspendre leur mobilisation, autorisons les Serbes à profiter de l'avantage capital que leur donne pendant quelques jours encore l'avance de la préparation de leur armée. Les Alliés encourent les plus graves responsabilités en retardant l'entrée en action des Serbes et l'envoi au secours de la Serbie de leurs troupes. C'est peut-être dans les Balkans que se décidera l'avenir de l'Europe et il ne semble pas que l'Angleterre et la France savent ce qu'elles veulent faire ; il faut que sans se laisser influencer par les hésitations de la Russie, ou des arrières pensées de l'Italie, elles mettent à exécution des décisions dont dépend avec le sort de la Serbie le succès de notre entreprise aux Dardanelles et la sécurité de nos possessions musulmanes. »

59

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 3040 ; 1450 ; 1443. *Paris, 24 septembre 1915, 23 h. 30.*

Chiffré.

Je télégraphie au ministre de la République à Athènes pour le prier d'attirer l'attention du gouvernement hellénique sur les manœuvres et les intrigues d'agents allemands à Corfou et dans les îles ioniennes et pour l'inviter à mettre un terme au ravitaillement des sous-marins ennemis qui semblent être organisé dans ces îles ; j'ajoute, à la demande du ministre de la Marine, que si les autorités grecques ne prennent pas des mesures sérieuses pour mettre fin à ces menées, les flottes alliées se verront obligées de faire procéder à la police des eaux grecques par leurs propres flottilles.

Je vous serai obligé de demander au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité de donner à ses représentants à Athènes des instructions en vue des démarches communes à faire auprès de M. Venizelos.

60

M. GUEYRAUD, EN MISSION À NEW YORK,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1757. *New York, s.d.*

Chiffré.

(Reçu: le 24 septembre 1915, 19 h. 25).

Pour le ministre des Finances de la part de MM. Homberg et Mallet.

La situation est restée extrêmement tendue ; les négociations ont manqué plusieurs fois d'être rompues. Les meetings de protestations se multiplient dans tout le pays ; on exploite tout contre nous. Les banquiers prennent peur ; beaucoup ne cherchent qu'un prétexte pour se retirer et la banque Morgan, qui n'a pas assez d'autorité pour les retenir, est sur le point de perdre courage.

Après tout le bruit fait, d'ailleurs contre notre gré, un échec serait un désastre pour le crédit des Alliés.

Dans un moment si psychologique, se montrer intransigeant sur les conditions de prix est une folie dont nous ne saurions prendre aucune part de responsabilité.

M. Homberg a usé de tous les arguments et de toute l'influence personnelle qu'il peut avoir sur lord Reading pour lui faire entendre que le retard dans des concessions qui sont d'ailleurs inévitables, peut avoir des conséquences irréparables.

Lord Reading paraît convaincu, mais il n'ose pas descendre de 97,5 % à 96 % ce qui augmente le prix de revient de 30 centimes pour cent par an,

en supposant que tous les bons devront être remboursés au bout de cinq années. Il attend des instructions de Londres.

Nous ne pouvons que vous prier d'apprécier si vous devez de votre côté exercer une pression à Londres. Dans ce cas, il faudrait agir d'extrême urgence.

Nous faisons de notre mieux ici, mais nous sommes convaincus que l'hésitation des Anglais fait courir à cette affaire si importante le plus grave danger[1].

61

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1165. *Petrograd, 25 septembre 1915, 14 h. 04.*

Chiffré.

(Reçu: 22 h. 15).

La conduite de la Bulgarie provoque dans le public russe une violente indignation. Les journaux même qui jusqu'ici professaient le plus d'indulgence et de complaisance pour la cause bulgare suivent le mouvement général en s'efforçant toutefois d'opposer la politique personnelle du roi Ferdinand aux sentiments de son peuple.

Ainsi s'explique l'importance que M. Sazonov attache à publier sans retard la déclaration qui fait l'objet de mon télégramme 1164.

Confidentiel

L'opinion russe constate avec amertume l'impuissance de la diplomatie impériale dans les Balkans et le rôle prépondérant des Alliés. Comme de juste elle s'en prend au ministre des Affaires étrangères. La situation de M. Sazonov en est rendue difficile. On ne le critique pas seulement pour sa politique extérieure ; on cherche à lui nuire auprès de l'empereur pour son rôle dans la crise intérieure où il s'est très courageusement prononcé en faveur des solutions libérales.

62

M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 466-467. *Athènes, 25 septembre 1915, 21 h. 20.*

(Reçu : le 26, 4 h. 50).

En arrivant à midi et demi au ministère des Affaires étrangères j'y ai trouvé mes collègues russe et anglais et, comme hier soir, nous sommes entrés ensemble chez M. Venizelos. Il nous a dit qu'il se félicitait d'avoir

[1] Cf. télégramme n° 1698, chiffré, New York, 18 septembre 1915 et télégramme n° 3028, chiffré, Paris, 24 septembre 1915.

suivi nos conseils, que son entrevue avec le roi avait été très satisfaisante et qu'il croyait avoir impressionné Sa Majesté en insistant sur le danger qu'il y aurait pour la Grèce, même si elle ne devait pas être attaquée immédiatement par la Bulgarie, à laisser celle-ci arracher à la Serbie soit par la force soit par le menace la zone incontestée sur les frontières helléniques. Il a donc été entendu que la mobilisation continuerait et qu'on attendrait les évènements pour soulever la question d'abandon de la neutralité qui divise encore le roi et son ministre. Sa Majesté ayant objecté toutefois que cette question se posait dès à présent, en raison de la nécessité pour la Grèce de demander avant huit jours une avance à l'un ou à l'autre groupement des puissances, le président du Conseil a répliqué qu'il avait quelque espoir d'obtenir de la France et de l'Angleterre, sur la proposition spontanée de leurs ministres à Athènes, une avance de trente millions de francs sans qu'on demandât à la Grèce dès à présent l'engagement formel de sortir de la neutralité. Le roi a déclaré que dans ces contions une pareille offre serait acceptable.

(*À suivre*)

T. n° 467.

(Reçu : le 26, 7 h. 30).

Suite du n° précédent.

Quant à l'appui militaire des puissances le roi paraît admettre qu'il pourrait être accueilli plus tard mais pour le moment il ne veut pas que des troupes alliées puissent débarquer à Salonique. M. Venizelos est personnellement d'un avis opposé : « Tant que je serai là, nous a-t-il dit, le gouvernement grec se bornera dans ce cas à une protestation de pure forme et je vous donnerai toutes facilités. Mais je demande notamment que pour éviter la rupture entre le roi et moi, la France et l'Angleterre ne soulèvent pas actuellement cette question de débarquement. Il est toutefois très nécessaire de concentrer vos troupes à partir de Salonique, par exemple à Lemnos, pour pouvoir les amener rapidement à notre secours en cas de besoin. »

Je ne saurai trop insister sur l'intérêt qu'il y a à suivre les indications de M. Venizelos tant sur la question des trente millions que sur celle de l'envoi des troupes alliées. Cette dernière nouvelle qu'il n'avait pas voulu publier avant d'en avoir parlé au roi, sera donnée ce soir aux journaux par un communiqué dont les termes ont été arrêtés d'un commun accord entre M. Venizelos et nous. J'estime que cette publication aura un excellent effet sur l'opinion qui envisage jusqu'ici la mobilisation avec plus d'appréhension que d'enthousiasme. J'espère qu'il ne sera pas malséant de ma part d'ajouter que comme je sortais du cabinet de M. Venizelos à la suite de mes collègues qui venaient de lui renouveler leurs félicitations, il m'a retenu un instant sur le seuil de la porte et m'a dit en me prenant des deux mains : « C'est à vous, plus qu'à tout autre, que reviennent ces félicitations. »

Sans doute, la situation n'est pas définitivement sauvée, étant donné la mobilité du roi et le découragement facile de son ministre, mais elle est en tout cas infiniment meilleure qu'hier à pareille heure. La foule, massée devant le ministère pendant notre entretien avec le président du Conseil

nous a bruyamment acclamés, manifestant ainsi son enthousiasme pour les puissances alliées qui, d'après les journaux grecs, auraient définitivement rompu leurs négociations avec la Bulgarie.

63

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 469. *Athènes, 25 septembre 1915, 21 h. 20.*
(Reçu : le 26, 5 h. 35).

M. Venizelos à qui je viens de communiquer les indications de votre télégramme 462-463 relatives aux trente millions m'écrit qu'il est très heureux « de cette bonne nouvelle » et me charge de ses remerciements auxquels je me permets de joindre les miens.

La décision prise si rapidement par le gouvernement de la République et à laquelle le gouvernement britannique conformera sans doute la sienne aura la plus heureuse influence sur les dispositions de la Grèce. Je ne crains qu'une chose c'est que la Bulgarie effrayée par l'attitude résolue des puissances alliées ne s'humilie et que M. Sazonov persistant dans sont inconcevable aberration ne veuille reprendre la lamentable comédie des négociations de Sofia. Pour détruire le fâcheux effet de la dernière démarche russe à Nisch il serait très nécessaire de déclarer qu'en présence de l'attitude impudente de la Bulgarie, les puissances alliées ont définitivement renoncé à rechercher son alliance et par suite à lui offrir aux dépens de la Grèce et de la Serbie les cessions territoriales qui avaient été envisagées.

64

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
M. BARRET, CONSUL DE FRANCE À BOMBAY,
M. DELVINCOURT, MINISTRE DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
M. DES PORTES DE LA FOSSE, MINISTRE DE FRANCE À LIMA,
M. BONIN, CHARGÉ DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À MONTRÉAL,
M. FLÈCHE, VICE-CONSUL DE FRANCE À BATAVIA,
M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE EN NORVÈGE,
M. THIÉBAUT, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM,
M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. KLOBUKOWSKI, MINISTRE DE FRANCE AU HAVRE,
M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

M. Boppe, Ministre de France à Nisch,
M. Lanel, Ministre de France à Rio de Janeiro,
M. de Clercq, Ministre de France à La Havane,
M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
M. Jore, Consul général de France au Cap,
M. Lefèvre-Pontalis, Ministre de France à Bangkok,
Général Lyautey, Commissaire résident général à Rabat,
M. Dejean de la Batie, Consul général de France à Calcutta,
M. Jules Lefaivre, Ministre de France à Montevideo,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
M. Alapetite, Résident général de France à Tunis,
M. Conty, Ministre de France à Pékin,
M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Aires,
M. Jules Lefaivre, Ministre de France à Mexico,
M. Couget, Ministre de France à Tanger,
M. Bizel, Chargé d'affaires de France à Panama,
M. Jousselin, Consul de France à Tripoli de Libye,
M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,
M. Chayet, Consul général de France à Sydney.

T. n° 3056 ; 110 ; 307 ; 470 ; 139 ; 14 ; 39 ; 20 ; 25 ; 7 ; 528 ; 263 ; 227 ; 476 ; 1462 ; 127 ; 553 ; 534 ; 74 ; 24 ; 99 ; 7 ; 31 ; 280 ; 14 ; 51 ; 1453 ; 950 ; 258 ; 211 ; 127 ; 177 ; 90 ; 112 ; 11 ; 4 ; 115. 53 ; 9..

Paris, 25 septembre 1915, 22 h. 50

Chiffré.

Le gouvernement français a décidé de procéder à la fin d'octobre à l'émission par voie de souscription publique d'un emprunt de la Défense nationale. Il estime qu'à tous les égards il y aurait un grand intérêt à ce que les souscriptions fussent reçues non seulement en France et dans nos colonies mais encore dans les pays étrangers amis ou neutres. Il importe également beaucoup que, outre nos compatriotes, les étrangers soient mis à même de témoigner de cette manière efficace leur sympathie pour la France et leur confiance dans ses destinées.

Pour qu'un emprunt au dehors donne des résultats considérables il est indispensable que nos agents à l'étranger exercent dès maintenant leur action sur toutes les personnalités et auprès de tous les groupements de quelque nature qu'ils soient dont ils estiment pouvoir escompter la sympathie afin d'obtenir d'eux, soit des promesses de souscription, soit une propagande efficace ; les conditions de l'emprunt vous seront prochainement communiquées.

Le moment venu les fonds devront pouvoir être recueillis non seulement dans nos chancelleries mais dans les succursales de toutes les banques

françaises ou amies qu'il faudra prier d'agir de tout leur pouvoir sur leur clientèle. L'emprunt ne pourra se traduire à l'étranger que par des souscriptions en numéraire qui seraient immédiatement libérées à un cours de change fixé par nos consuls.

Je vous prie de saisir d'urgence de cette question tous les agents français du pays de votre circonscription en leur donnant les instructions adaptées à la situation et aux coutumes locales les plus propres à diriger et à augmenter leur zèle. Vous ne manquerez pas de leur marquer combien ils peuvent utilement servir leur pays dans cette occasion et donner la preuve de la bonne situation qu'ils ont su acquérir. L'efficacité de leur propagande en sera un signe tangible.

Je vous serais également reconnaissance de me faire connaître vos suggestions sur les moyens qui vous paraîtraient les plus propres à assurer dans le pays de votre résidence le succès de notre emprunt.

65

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1452. *Paris, 25 septembre 1915, 24 h.*

Chiffré.

Le gouvernement serbe a prié le gouvernement britannique de commander pour lui, en Amérique, 100.000 fusils. Ce dernier n'est pas disposé à en faire l'objet d'une avance à sa charge exclusive et ne peut d'avantage transporter la commande sur sa part de l'avance de 150 millions, plus qu'absorbée par les commandes serbes. Sir Edward Grey a proposé au gouvernement français d'augmenter de la somme nécessaire au paiement des fusils l'avance collective afin que chacune des trois puissances en supporte le tiers. J'ai acquiescé à cette proposition pour laquelle je vous prie d'obtenir également l'agrément du gouvernement impérial.

66

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 224. *Pékin, 25 septembre 1915.*

À la date du 6 de ce mois, sous le n° 201, j'ai fait parvenir à Votre Excellence la traduction de la déclaration adressée par le président de la République chinoise à la Chambre consultative, qui tient actuellement ici lieu de Parlement, au sujet du mouvement monarchiste.

Cette déclaration avait pour objet non pas d'écarter définitivement l'idée d'une restauration, mais d'en ajourner la réalisation et surtout de couvrir le président manifestement compromis par les excès de zèle de son entourage.

Il semble que l'ajournement ne soit pas de longue durée.

L'agitation monarchiste se poursuit.

La Chambre consultative a décidé qu'on hâterait la réunion de l'Assemblée législative qui doit être prochainement élue. La session prévue pour le début de 1916 s'ouvrirait avant la fin de cette année de façon que les représentants de la nation puissent voter ou tout au moins ratifier sans retard le changement de régime.

Des pétitions demandent que, sans qu'on attende la fin des élections, les délégués élus au premier degré soient invités à se prononcer dans chacune des capitales provinciales sur la substitution de l'Empire à la République.

Les impatients parlent d'un *pronunciamento* militaire.

Personne n'exprime de doute sur le succès de l'entreprise. Toutefois Yuan Che Kaï ne sera probablement pas proclamé Empereur sans avoir à réprimer quelques troubles au sud du Yang-tseu.

Le régime de la terreur provoque comme toujours des réactions anarchistes. À Shanghai des attentats ont eu lieu et des dépôts de bombes ont été découverts. Mais il est encore difficile d'y distinguer l'action des révolutionnaires de celle des agents provocateurs.

À Canton, le gouverneur militaire, qui a récemment échappé à une tentative d'assassinat, n'ose plus sortir de sa résidence et le gouverneur civil a dû employer de véritables ruses pour dépister ses adversaires en allant faire visite aux consuls étrangers.

À Pékin, la foule est passive et l'opinion docile.

D'une part, les perquisitions dans les clubs, les hôtels et les maisons privées inspirent aux Chinois une sage prudence. D'autre part, le gouvernement fait preuve à l'égard des journaux d'une générosité qui chasse les préjugés les plus tenaces.

Les restaurateurs de l'Empire n'ont pas d'ailleurs oublié que dans un coin de l'enceinte du Palais se trouvent quelques pavillons où végète une Cour désuète et besogneuse autour d'un enfant impérial dont le titre subsiste encore. On projette d'exiler ces reliques d'un passé aboli soit à Jéhol, soit en quelque autre ville éloignée de la capitale. On a aussi répandu le bruit que le dernier empereur de la dynastie des Tsing pourrait mener, comme bonze, dans un monastère du Shansi, une vie obscure et sans postérité.

Cependant, l'opinion des étrangers est d'un grand poids sur l'esprit de Yuan Che Kaï.

La question de la reconnaissance du futur régime par les puissances étrangères a été agitée dans les Conseils du gouvernement chinois. On y entretient toujours l'ambition de faire figurer la Chine au congrès qui terminera la guerre actuelle. On se demande avec une certaine inquiétude si la reconnaissance officielle sera un fait acquis pour ce moment-là. On a jugé bon de pressentir discrètement les ministres étrangers. Le ministre d'Allemagne a nettement encouragé les tendances monarchistes et déclaré que son gouvernement n'hésiterait pas à reconnaître le nouveau régime.

Mon collègue britannique ne m'a pas caché qu'il avait nettement critiqué le projet de restauration. Il y voit une occasion de conflits et de troubles et craint que les intérêts britanniques n'en souffrent.

Mon collègue russe et moi nous sommes contentés d'écarter les questions qu'on nous a posées. Nous avons déclaré que nous n'avions pas à nous immiscer dans la politique intérieure chinoise, étant uniquement préoccupés du maintien des traités et de la sauvegarde de nos intérêts nationaux.

On n'a pas encore abordé la légation japonaise dont le ministre est absent. Mais M. Soun Pao Chi, ancien ministre des Affaires étrangères, à qui je faisais récemment une allusion au train que mènent les journaux, m'a dit en souriant : « … Je ne veux plus parler de cette question, je crains notre voisin ».

Toute cette agitation politique ne contribue pas au progrès de l'administration chinoise.

L'insuccès du dernier emprunt intérieur a prouvé que le gouvernement chinois, en dépit ou peut être à cause d'une pression sans vergogne, ne peut trouver en son pays soixante millions de francs. Le ministre des Finances montre l'esprit le plus arriéré. Partout c'est le même désordre, la même corruption, le même enfantillage. L'étiquette du régime pourra changer mais les mœurs demeurent les mêmes[1].

67

CAPITAINE DE LAPOMARÈDE, ATTACHÉ MILITAIRE À LA LÉGATION DE FRANCE À PÉKIN,

À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 37. *Pékin, 25 septembre 1915.*

La vallée du Yang-tzeu abonde en matières premières utilisables pour les arsenaux ou pour les troupes. Sa proximité relative de notre gouvernement de l'Indo-Chine la rend particulièrement intéressante au point de vue des besoins possibles de notre colonie.

On peut notamment se procurer à Han-keou et par l'intermédiaire de la compagnie chinoise Han Ye Ping, du charbon, du fer, de la fonte, de l'acier qu'une enquête prochaine permettra peut-être de considérer comme utilisable pour la fabrication des obus. On trouve également du manganèse ; de l'antimoine en grande quantité à Tchang-cha (Hou-nan) ; du zinc, du plomb. Ta-Ye a une cimenterie ; Han-keou, des minoteries, des fabriques de viandes frigorifiées.

La présence de nombreux Allemands dans la région peut susciter des difficultés en temps de guerre. La solution serait d'agir avec discrétion et sans doute en cas de besoin de passer la commande au nom de tierces personnes. Les consuls de Shanghai et de Han-keou sont très au courant de ces questions.

[1] Note marginale : « Une copie pour le président de la République ».

Ressources du bassin du Yang-tzeu utilisables au point de vue militaire

Une demande récente du ministère de la Guerre (voir rapport n° 35 du 20 septembre 1915) m'a amené dans les premiers jours de septembre à visiter les hauts fourneaux et aciéries de Han Yang et par la vallée du Yang-tzeu à poursuivre mon voyage jusqu'à Shanghai. Ce court passage à travers une région si favorisée au point de vue économique, et d'autre part, si rapprochée de nos possessions d'Extrême-Orient et si bien reliée avec elles par voie fluviale et maritime, donne à penser que l'Indo-Chine y pourrait puiser, soit pour elle-même soit pour la métropole, bon nombre de matières premières indispensables à nos arsenaux ou à nos troupes.

Je crois donc utile de résumer dans un rapport les renseignements recueillis à ce sujet. Ces renseignements ne seront pas complets, mais ils forment la base d'une étude qui devra être continuée chaque fois que les circonstances le permettront.

A. Charbon, fer, fonte et acier

La production de ces matières premières se trouve tout entière dans les mains de la compagnie chinoise de Han Ye Ping. On peut dire que la société anonyme de Han Ye Ping fondée en 1910 est encore à l'heure actuelle une entreprise purement chinoise puisque le président de son conseil d'administration Sun Pao-ki est chinois, que son directeur commercial Wang Ko-chang et, à quelques exceptions près, tout le personnel administratif et technique sont chinois.

Cependant il faut noter le fait que les capitalistes japonais forment 30 % des actionnaires, que le Japon est un gros client et, par les avances qu'il consent, un créancier important, et que l'accord sino-japonais de 1915 lui garantit des droits de contrôle.

La société de Han Ye Ping comprend :

1) les mines de charbon de Ping-Hsiang ;

2) les mines de fer de Ta-Ye ;

3) les hauts fourneaux et aciéries de Han Yang.

Le siège administratif de la société est à Shanghai (36 Seu-Tchouan-Road).

1. Mines de charbon de Ping-Hsiang

Ping-Hsiang est situé dans le Kiang-si (270 km au sud de Han-keou) sur la voie ferrée de Tchang-cha à Yuan-cheou.

En 1910, la production de Ping-Hsiang était de 640.000 tonnes de charbon, dont 180.000 étaient converties en coke ; les usines de Han Yang recevaient alors annuellement de Ping-Hsiang 78.000 tonnes de charbon et 160.000 tonnes de coke. J'ignore le chiffre de la production actuelle, mais je sais que la mine fournit aux usines de Han Yang 400 tonnes de coke et 300 tonnes de charbon par jour (soit par an 109.000 tonnes de charbon et 146.000 tonnes de coke).

Prix du charbon : 7 taels (22 francs) la tonne.

À Ping-Hsiang, on me signale la présence de 7 ou 8 contremaîtres allemands. Il y en aurait eu environ une vingtaine avant la guerre : une partie aurait rejoint la garnison de Tsing-tao.

2. Mines de fer de Ta-Ye

Ta-Ye est situé non loin du Yang-tzeu à 50 kilomètres au sud-est de Han-keou.

Le minerai de Ta-Ye est très riche : sa teneur est d'environ 60 % de métal.

La production annuelle est de 250.000 tonnes, dont la moitié va aux usines du Han Yang et l'autre moitié au Japon (fonderies de Wakamatsu).

Prix du minerai : 10 taels (32 francs) la tonne.

On me signale la présence à Ta-Ye d'un ou deux ingénieurs japonais probablement délégués par les usines qui achètent le minerai (renseignement de source belge). Un télégramme du consul de Shanghai en date du 15 août signale que la direction technique est aux mains des Allemands, mais je n'ai pas confirmation de ce fait.

3. Hauts fourneaux et aciéries de Han Yang

La production annuelle de la fonte y est de 140.000 tonnes ; celle de l'acier, 65.000 tonnes (avec un fort déchet de 30 %). La fonte, de bonne qualité, est pour moitié expédiée au Japon. L'acier sert surtout à la fabrication des rails de chemin de fer : nous serons bientôt à même de savoir s'il conviendrait le cas échéant pour la fabrication des obus.

Prix de la fonte : 15 à 20 taels (45 à 60 francs la tonne).

Prix de l'acier : 60 taels (180 à 200 francs la tonne).

Il y a, aux usines de Han Yang 2 ingénieurs (un Allemand, un Belge) : 6 ou 7 contremaîtres européens (3 Belges, 1 Allemand, 2 ou 3 Luxembourgeois). Le contrat de ces Européens expire prochainement, et aucun, sauf le contremaître électricien allemand, n'a l'intention de le renouveler. La direction technique tend donc à n'être que chinoise. Toutefois les Japonais ont un *technical adviser*, ingénieur auprès du directeur.

B. Manganèse

Les mines de Ta-Ye renferment aussi des gisements de manganèse. Les aciers produits par les usines de Han Yang contiennent d'ailleurs une forte proportion de ce métal (teneur en carbone : 0,40 à 0,45 % – teneur en manganèse : 0,45 à 0,55 %).

C. Antimoine

Les mines d'antimoine sont situées près de Tchang-cha, capitale de Hu-nan.

La production en 7 mois (de août 1914 à mars 1915) a été d'environ 3.000 tonnes de regulus (soit du minerai pur à 98 %) et de 12.000 tonnes de crude ou minerai impur.

Les prix qui ont considérablement augmenté (soit : septuplé) depuis la guerre sont pour le regulus de 1250 taels (4.000 francs) la tonne et pour le crude de 62 taels (2.000 francs) la tonne.

La compagnie chinoise Houa Chang Smelting C° a le monopole de l'exportation du regulus : elle en envoie 300 tonnes par mois à la Chinese Antimony Company de Londres à laquelle elle est liée par contrat.

Il y a aussi à Tchang-cha deux maisons allemandes (Schnabel Gaumer and C°) ; Alf and C°) qui font du regulus et auraient réussi à faire accepter leurs ingénieurs par les usines chinoises.

L'exportation se fait donc pour l'Angleterre et aussi pour le Japon, les États-Unis et Vladivostock où de gros stocks sont expédiés. Les Allemands feraient des efforts pour en expédier chez eux, mais avec peu de succès.

D. Zinc

Les mines de zinc sont à Shui-kou-chan, dans la région de Tchang-cha. Elles ont fourni en 7 mois (août 1914 à mars 1915) près de 11.000 tonnes de minerai de zinc.

Une partie du minerai est traitée sur place ; une partie est envoyée à la maison allemande Carlowitz de Hou-tchang.

E. Plomb

Han-keou est aussi un centre de vente de minerai de plomb. Le plomb vient sans doute du Hu-nan. En 1910, il s'est vendu à Han-keou pour 125.000 taels (400.000 francs). En 1913, le rapport des Douanes chinoises signale à Tchang-cha, l'exportation de 3.500 tonnes (d'une valeur de 560.000 francs) ; à Han-keou, l'exportation de 750 tonnes (d'une valeur de 50.000 francs) de minerai. Je n'ai pas de détails à ce sujet.

F. Ciment

Il y a lieu de signaler la cimenterie de Ta-Ye dont le ciment d'excellente qualité est vendu moins cher que les ciments étrangers et est en train de conquérir le marché local.

G. Denrées alimentaires

Il y a lieu de signaler à Han-keou :

1) les 4 minoteries qui travaillent sur le blé du Hu-nan ;

2) les fabriques de viandes frigorifiées qui appartiennent à l'International Export Society de Liverpool.

Conclusion

La vallée du Yang-tzeu renferme donc un grand nombre de matières premières susceptibles d'être utilisées le cas échéant par nos arsenaux ou nos troupes, en premier lieu par ceux de l'Indo-Chine.

Je citerai surtout la fonte et l'acier de Han Yang, l'antimoine de Tchang-cha, dont la production est réellement importante.

Han-kéou est pour toutes ces matières premières le véritable centre de production et de transaction. Pour certaines affaires, telle que celle de Han Yang, Shanghai est le centre commercial.

La présence dans le pays de nombreuses maisons allemandes et à l'intérieur des sociétés chinoises, d'ingénieurs ou contremaîtres allemands donne à craindre que des obstacles ne soient opposés à des commandes faites par nous en temps de guerre.

La solution serait sans doute dans la plupart des cas d'agir avec discrétion et de passer les commandes au nom de tierces personnes ou de sociétés industrielles et commerciales. L'intérêt nous procurera probablement parmi les Chinois des intermédiaires complaisants. Toutes ces questions sont connues à fond de nos consuls de Shanghai et de Han-keou.

68

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRE NON DÉSIGNÉS.

M. s. n°. *Paris, 25 septembre 1915.*

Secret.

EXTRAIT D'UNE NOTE AU MINISTRE

Il résulte d'autre part des communications de lord Kitchener que le gouvernement britannique envisage le retrait des Dardanelles d'une partie *ou même de la totalité* des contingents alliés.

Ce serait une faute diplomatique et militaire que d'abandonner la presqu'île de Gallipoli.

Au point de vue diplomatique, ce serait l'aveu de notre échec avec sa répercussion sur l'attitude de la Turquie, de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Grèce. Elle aurait son contrecoup parmi nos populations musulmanes.

L'opinion publique en France n'admettrait jamais que nous renoncions aux sacrifices consentis en Orient.

Au point de vue militaire, le réembarquement est irréalisable, au moins pour les derniers échelons.

Sir Hamilton confierait probablement la dernière résistance aux unités françaises, sous prétexte qu'elles disposent seules de l'artillerie nécessaire ; ces unités seraient sacrifiées.

On permettrait aux Turcs de disposer des 150.000 hommes qu'ils nous opposent dans la presqu'île de Gallipoli ; ils porteraient sur leur frontière occidentale, en soutien de l'armée bulgare.

N'étant plus sous la menace d'une diversion sur la côte asiatique des Dardanelles, dans la région de Smyrne ou celle d'Alexandrette, ils disposeraient bientôt des 150.000 hommes qui y sont en surveillance, et de l'armée de réserve du Bosphore.

Il n'est pas inutile, en fin, de rappeler que le rendement de la ligne de communication Salonique-Nisch est strictement suffisant pour le

ravitaillement, à l'exclusion de tout transport de troupes, de l'armée et de la population serbes, de Russie et du corps expéditionnaire français qui peut être porté ultérieurement à six divisions. Dans ces conditions, la collaboration anglaise, tout en n'apportant qu'un appui militaire secondaire, se traduira par une absorption notable du rendement du port de Salonique et de la voie ferrée. Elle obligera en outre le corps français à seconder le corps anglais par son artillerie et ses munitions, dont la grande consommation en Orient a fait déjà l'objet des préoccupations du général Joffre.

En résumé :

1) il est indispensable qu'une division française soit prélevée immédiatement sur le corps expéditionnaire d'Orient et débarquée à Salonique sans attendre la collaboration anglaise ;

2) il n'est pas possible d'envisager l'abandon des actions des Dardanelles par les contingents alliés.

69

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Note interne. *Paris, 25 septembre 1915.*

Au cours d'une conversation que M. de Margerie a eue avec M. Romanos aujourd'hui, celui-ci s'est félicité des bonnes nouvelles qui lui avaient été données hier soir par M. le président du Conseil au cours d'une brève conversation. M. Romanos pense que, plus rapide sera l'envoi de premiers contingents, *surtout français* à Salonique, plus efficace sera l'impression sur le gouvernement grec. Il pense qu'il est préférable de ne pas demander au gouvernement grec l'autorisation de débarquer à Salonique, mais seulement de lui notifier d'intention d'effectuer ce débarquement.

Au cours de cet entretien, comme M. de Margerie exprimait l'idée que ceux qui ne partagent pas en Grèce les idées de M. Venizelos ne pourraient cependant pas ne pas être frappés de l'immense danger qui menacerait Salonique le jour où les Bulgares auraient été laissés libres d'occuper la ligne du Vardar, le ministre de Grèce a dit très confidentiellement qu'il redoutait que des assurances trompeuses n'eussent été données par le gouvernement bulgare *à l'état-major grec*. D'après une indication qui lui a été donnée par quelqu'un arrivé d'Athènes, il semble que l'état-major grec se serait prêté à des conversations avec l'état-major bulgare et que celui-ci se serait efforcé d'assurer qu'aucune action militaire bulgare contre la Serbie ne menacerait la Grèce.

Le chargé d'Affaires de Bulgarie ne cache pas qu'il fait ses préparatifs de départ[1].

[1] Dans une note consécutive à un entretien avec Philippe Berthelot au sujet de l'urgence d'un débarquement français à Salonique en date du 25 septembre, Hamelin indiquait : « … En demandant au gouvernement hellénique l'autorisation de débarquement à Salonique, le gouvernement britannique place M. Venizelos dans une situation des plus difficiles, vis-à-vis du roi. Il provoque un échec et une disgrâce du ministre grec.

70

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE.

T. n° 140. *Paris, 26 septembre 1915, 10 h. 40.*

Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes n° 226 et 281[1].

D'après ce que m'assurent certaines personnalités arméniennes de Paris, les Arméniens d'Egypte seraient en mesure de venir en aide à leurs compatriotes réfugiés. Ils pourraient en tous cas vous aider à trouver du travail à ceux qui sont valides. Je pense qu'il ne vous sera pas difficile, d'accord avec les autorités anglaises de faire constituer un comité arménien qui s'occupera des réfugiés et fera appel aux Arméniens des divers pays et notamment d'Amérique.

J'approuve le langage que vous avez tenu au général Maxwell pour l'utilisation éventuelle de combattants arméniens. Notre opinion, que partage le gouvernement britannique, est qu'on ne saurait encourager de rébellion en Turquie qu'à la condition d'être en mesure de soutenir efficacement les rebelles. Dans les circonstances présentes ni l'Angleterre, ni nous, ne pouvons songer à rien entreprendre en dehors des théâtres actuels de la guerre ; il faut donc éviter des coups de main appelés à ne pas avoir de résultats. Si le général Maxwell revenait sur cette question, vous pourrez lui rappeler que rien ne doit être fait dans ce sens, qu'après une décision prise par les deux gouvernements eux-mêmes.

En débarquant une division française à Salonique, il s'agit de *faire un geste immédiat*, qui pèsera sur l'attitude de la Grèce et de la Roumanie, donnera satisfaction à la Serbie, et pourra faire hésiter les Bulgares à attaquer les communications serbes.

M. Venizelos compte maintenant sur le débarquement de la division française pour servir sa politique ; revenir sur l'ordre donné ou même l'ajourner, serait un acte de faiblesse, dont la répercussion politique et militaire serait immédiate.

Attendre la collaboration des troupes anglaises des Dardanelles, est se condamner sciemment à des retards inhérents aux entreprises anglaises, alors que notre division peut être dans huit jours à Salonique, dût-elle n'être relevée provisoirement au cap Hellès que par la seconde division de notre corps expéditionnaire.

Abandonner au général Hamilton la direction du transport est renoncer à l'occasion qui se présenterait d'obtenir l'autonomie de notre division de Serbie et des troupes de la métropole qui pourront ultérieurement venir la renforcer.

Le débarquement de la division française peut conduire les Bulgares à renoncer, au moins provisoirement, à entrer en Macédoine ; le débarquement anglais est au contraire de nature à hâter leur intervention… »

Cf. note s.n°, Paris, 25 septembre 1915.

[1] Cf. télégramme n° 226-227-228, chiffré, Le Caire, 22 septembre 1915, et télégramme n° 231, chiffré, Le Caire, 23 septembre 1915.

71

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 923 ; 1467. *Paris, 26 septembre 1915, 18 h. 30.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique me fait connaître son agrément à la proposition, qui avait été faite au cours des conférences du début de ce mois, d'organiser à Paris un organe de centralisation pour le contrôle en commun des produits destinés à l'importation en Suisse et soumis au rationnement.

L'intention du gouvernement britannique serait de réunir ce comité le plus promptement possible, dans les premiers jours d'octobre, afin de hâter la mise en fonctionnement de la Société Suisse de Surveillance.

Pour Berne : J'estime qu'il y aurait avantage dans cet ordre d'idée :

1) à faire désigner, en vous inspirant des communications que je vous ai fait parvenir antérieurement, les membres du comité directeur de la Société Suisse de Surveillance. J'appelle tout particulièrement votre attention sur le choix à faire des délégués représentant la Suisse romande, dont les intérêts doivent être largement représentés ;

2) à faire désigner le plus promptement possible le représentant du Conseil fédéral qui pourrait venir régler à Paris avec le comité technique la question du rationnement des produits d'importation soumis au contingent.

Pour Rome : Le comité spécial devant être appelé dans un avenir plus ou moins proche à étendre son action au rationnement des pays scandinaves, je vous prie d'insister auprès du gouvernement royal pour qu'il désigne un délégué ayant des connaissances étendues en matière économique et au courant des questions de statistiques et de douanes[1].

[1] Au sujet du comité spécial, Delcassé télégraphiait à Petrograd le 26 septembre 1915 (télégramme n° 1459, chiffré) : « Le gouvernement suisse a donné son adhésion à la constitution d'un trust d'importation, agréé par les gouvernements français, anglais et italien. Pour veiller à ce que les importations en Suisse ne dépassent pas les quantités normales déterminées d'un commun accord, un comité spécial va être prochainement institué à Paris par les Alliés. Il est à prévoir que le rôle de ce comité s'étendra ultérieurement au rationnement des pays scandinaves, soit qu'il s'y organise des trusts, soit que le rationnement soit appliqué par interprétation de l'ordre en conseil du 11 mars et du décret du 13 mars.

Je vous serai obligé de faire, d'accord avec vos collègues anglais et italien, une démarche auprès du gouvernement impérial pour vous enquérir s'il a l'intention de se faire représenter à ce comité et pour l'inviter à désigner son délégué. Le comité pourrait se réunir d'ici une quinzaine de jours. »

72

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2191. *Londres, 26 septembre 1915, 19 h. 45.*

Chiffré.

L'attaché militaire de cette ambassade appelé ce matin au *War Office* a reçu communication d'un télégramme du ministre britannique à Athènes en date du 25 ainsi conçu :

« M. Venizelos maintient ses vues. Il espère fermement que tout ira bien mais il pense qu'il serait imprudent de vouloir faire avaler si promptement au Roi une autre pilule désagréable. Au lieu d'envoyer directement les troupes à Salonique il vaudrait mieux les diriger sur Moudros ou Mitylène. Cependant, il n'y aurait pas d'objection à faire débarquer et emmagasiner à Salonique les munitions de guerre, chevaux, etc., avec des hommes en habit civil sous prétexte que le tout est destiné à la Serbie. »[1]

On a fait observer au colonel Lapanouse que le général Bailloud avait reçu l'ordre d'envoyer une division à Salonique sans entente entre les états-majors et sans que le général Hamilton fût prévenu. Le colonel a donné des explications plus ou moins plausibles mais qui ont suffi pour dissiper la première impression du *War Office*.

Lord Kitchner serait disposé à prendre une ou deux divisions aux Dardannelles sans compter une quinzaine de mille hommes qui sont en route et qui pourraient être envoyés à Salonique.

[1] Le 17 septembre 1915, par télégramme n° 2095, chiffré, confidentiel, Cambon télégraphiait à Delcassé : « Réponse à votre télégramme n° 2893 et 2900. Les propos du ministre grec à Berlin relativement à de prétendues déclarations de la Roumanie ne paraissaient pas à sir Edward Grey reposer sur un fondement sérieux. Il n'en est pas de même du télégramme du ministre de Serbie à Athènes informant M. Pachitch que la Grèce ne se range pas aux côtés de la Serbie en cas d'attaque simultanée bulgare et austro-alllemande. Cette information donne à penser que M. Venizelos ne peut pas faire prévaloir ses vues et qu'il ne réussira pas à entraîner le roi dans une négociation d'alliance défensive avec la Roumanie et la Serbie. Cependant d'après le télégramme de notre ministre à Nisch, M. Pachitch aurait déjà pris l'initiative d'une négociation dans ce sens. On l'ignore à Londres et je ne sais si Votre Excellence en a connaissance mais sir Edward Grey est d'avis qu'il convient de soutenir M. Pachitch. Il s'est demandé s'il ne serait pas utile de s'adresser à M. Bratiano et de le prier de nous dire s'il se prête au projet d'alliance défensive contre la Bulgarie. J'ai fait observer à sir Edward Grey qu'une démarche des quatre puissances exige un accord préalable et que nous savons par expérience les lenteurs et difficultés de ces accords, que M. Bratiano hésite à s'expliquer avec nous et qu'il était plus facile et plus sûr de charger le ministre d'Angleterre de saisir la première occasion de poser la question à M. Bratiano qui s'explique d'autant plus volontiers qu'on donne moins d'importance à la démarche. Sir Edward Grey m'a répondu qu'une occasion se présente à propos de l'emprunt roumain. Il a ajouté que le gouvernement britannique ne met qu'une condition à cette emprunt : il demande à être garanti contre un changement de politique dans le cas où le cabinet roumain serait modifié. Une fois l'emprunt réalisé il se pourrait qu'un nouveau ministère ne tînt l'engagement relatif au transit des munitions pour la Turquie. Au cours de son entretien à ce sujet le ministre d'Angleterre pourra aisément obtenir quelques éclaircissements sur les vues de M. Bratiano au sujet de l'alliance contre la Bulgarie. C'est le meilleur moyen d'être renseigné et d'être ensuite en mesure de s'entendre entre Alliés. »

Mais aucun débarquement ne doit être opéré sur ce point sans accord avec le gouvernement grec et une précipitation excessive risquerait de faire revenir le roi Constantin sur ses dispositions premières. C'est de toute évidence.

73

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 474. *Paris, 26 septembre 1915, 20 h.*

Chiffré.

Le cas pourrait se produire où la Serbie, que menace évidemment la mobilisation bulgare, se verrait réduite, pour assurer sa défense, à prendre les devants. Il ne faudrait pas alors que, dénaturant le caractère de cette initiative forcée, on s'avisât à Athènes de prétendre que le traité serbo-grec, étant purement défensif, ne s'applique pas. M. Venizelos ne consentirait certainement pas à faire sienne une telle interprétation. Au cours de vos entretiens avec lui, tâchez d'amener la conversation sur ce sujet, et de vous assurer que sa conduite, en pareille circonstance, serait bien celle qu'on ne peut pas ne pas attendre de sa haute loyauté et de son esprit politique.

74

M. GUEYRAUD, EN MISSION À NEW YORK,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1774. *New York, s.d.*

Chiffré.

(Reçu: le 26 septembre 1915, 5 h.).

Pour le ministre des Finances de la part de MM. Homberg et Mallet.

Lord Reading a en effet reçu du gouvernement britannique l'avis de faire pour le mieux ; il était temps car un arrêt dans la négociation eût provoqué l'échec. Après une longue discussion il a été décidé que la maison Morgan allait se mettre en campagne pour former un syndicat de garantie dans les conditions envisagées : émission de 500 millions de dollar nominale bons 5 % à 5 ans, remboursables à terme ou convertibles à la demande du porteur en rente 4 1/2 % remboursables elles-mêmes dans un délai pas encore fixé, probablement de 15 années.

Ces bons seront offerts au public à 98 % au pair pris ferme par le syndicat de garantie à 96 % ; les frais de publicité décidés par le syndicat de garantie seront supportés par les gouvernements emprunteurs dans la limite de 1/8 % et s'ils vont au-delà, par le syndicat jusqu'au maximum d'un nouveau 1/8 %.

Nous avons repoussé toutes les conditions qui avaient été lancées dans la presse américaine par nos ennemis et avaient été recueillies par le groupe Kühn-Loeb :

1) que le produit de l'emprunt ne servirait pas à payer des munitions de guerre ;

2) que le produit de l'emprunt ne servirait ni directement ni indirectement à la Russie ;

3) que l'emprunt était un emprunt extérieur avec priorité sur les emprunts intérieurs des deux pays emprunteurs. Il a été décidé que le prospectus de l'emprunt serait absolument muet sur ces divers points ; nous allons travailler à son élaboration.

Nous avons déclaré à la banque Morgan que nos deux grands gouvernements s'étant rangés à ses avis, elle assumait une lourde responsabilité morale et devait ne rien négliger pour le succès de cette grande opération. Elle s'est engagée à faire de son mieux, mais a encore une fois fait ressortir les difficultés d'une opération énorme et toute nouvelle pour les États-Unis. Elle nous a demandé de collaborer avec elle quotidiennement. Elle estime que, si l'on doit réussir, il faudra bien une dizaine de jours pour former le syndicat de garantie et pouvoir signer un contrat[1].

75

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 3064 ; 1455 ; 1464. *Paris, 26 septembre 1915.*

Chiffré. Pour Londres, fil direct.

Le retrait de la proposition faite par M. Sazonov à la suite du décret ordonnant la mobilisation de l'armée bulgare[2], nous paraît rendre d'autant plus nécessaire une communication directe des puissances alliées au gouvernement de Sofia.

Le gouvernement français propose donc aux gouvernements alliés de faire remettre à M. Radoslavoff, par leurs représentants à Sofia, la note identique suivante : « Les puissances alliées ont déclaré, le 14 septembre, au gouvernement royal qu'elles étaient en mesure de garantir la cession, après la guerre, par la Serbie à la Bulgarie, de la Macédoine non contestée. À cette déclaration, qui témoigne manifestement des dispositions pacifiques et conciliantes de la Serbie, le gouvernement royal n'a répondu

[1] Cf. télégramme n° 3028, chiffré, Paris, 24 septembre 1915 et télégramme n° 1839, chiffré, New York, 1er octobre 1915.

[2] Télégramme de Paléologue n° 1170, chiffré, secret, Petrograd, 27 septembre 1915 : « Le ministre des Affaires étrangères propose aux gouvernements alliés de remettre au gouvernement bulgare la note suivante : "Les puissances alliées, ayant les plus graves motifs de suspecter les intentions qui ont déterminé la mobilisation générale de l'armée bulgare et attachant, d'autre part, le plus grand prix à conserver les relations amicales qui les unissent à la Bulgarie, croient devoir, au nom même de cette amitié, demander au gouvernement royal de révoquer l'ordre de mobilisation ou se déclarer prêt à coopérer avec les dites puissances contre la Turquie. Si dans un délai de 24 heures le gouvernement royal n'a pas acquiescé à l'un ou l'autre de ces partis, les puissances alliées rompront aussitôt tout rapport avec la Bulgarie." »

jusqu'à présent que par un décret de mobilisation, où la Serbie est fondée à voir une menace à sa sécurité. Les puissances alliées demandent au gouvernement royal de supprimer la menace en arrêtant la mobilisation, et de les informer dans les deux jours de sa décision. »

76

SIR FRANCIS BERTIE OF THAME, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE
À PARIS,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 26 septembre 1915.*

J'ai été chargé par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de saisir Votre Excellence des questions soulevées à la conférence, tenue au *Foreign Office*, entre les délégués alliés au sujet de l'achat en commun de rations en conserve par les divers gouvernements alliés.

Conformément aux résolutions passées à l'unanimité à la conférence, les délégués présents furent d'accord de représenter à leurs gouvernements l'avantage qu'il y aurait à établir un arrangement par lequel l'achat des conserves par les gouvernements alliés serait coordonné. Le règlement des dispositions de détail pour mettre cette résolution à exécution fut différé jusqu'à une conférence ultérieure pour permettre de produire des renseignements complets sur les commandes déjà faites par chaque gouvernement depuis le commencement de la guerre, sur le type de rations dont on avait besoin et sur la probabilité des besoins ultérieurs. Les délégués, cependant, favorisèrent l'adoption d'un projet par lequel tous les achats faits en pays neutres pour le compte des gouvernements alliés soient faits par la commission internationale de ravitaillement après consultation avec le ministère de la Guerre et l'amirauté de la Grande-Bretagne.

Une autre résolution enregistra l'opinion des délégués qu'il était désirable que les arrangements proposés pour l'achat en commun de rations de conserve fussent étendus, lorsque la chose serait possible, à l'achat de tels autres approvisionnements qui pourraient être nécessaires en commun aux gouvernements alliés.

Je suis chargé par sir Edward Grey d'insister auprès du gouvernement français sur l'importance qu'il y a à régler, à une date aussi rapprochée que possible, le projet proposé d'achats en commun, et, dans ce but, à fournir immédiatement les renseignements nécessaires à l'étude convenable de tout le problème.

Le gouvernement de Sa Majesté considère qu'il est essentiel, quelque soit le projet d'achats en commun adopté, qu'il n'ait aucun changement au procédé établi de sorte qu'aucun achat ne puisse être fait par d'autres voies que celles sur lesquelles on serait tombé d'accord.

77

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

Note de Jules Cambon. *Paris, 26 septembre 1915.*

Comité international de rationnement des neutres

Ce comité, prévu à l'origine pour surveiller le fonctionnement du trust suisse, se verra appelé à étendre son action au rationnement des pays scandinaves.

Il siégera à Paris, ville centrale pour les Alliés.

Ses membres devront être choisis avec soin parmi les personnes au courant des questions économiques et douanières. Je pense que parmi les hauts fonctionnaires des douanes il sera possible de trouver l'homme compétent.

Il faudrait dès maintenant s'occuper de trouver un local où l'installer et lui procurer un personnel capable.

(Fonds Blocus)

78

M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 729. *Nisch, 27 septembre 1915, 12 h.*
Chiffré.
(Reçu : 17 h. 50).

La crise si dangereuse pour nos intérêts que traversent en ce moment les Balkans est l'œuvre de la politique russe (lettre 495) et c'est la Russie complètement (1 gr. fx.) et c'est la Russie qui met obstacle à sa solution.

Par une attitude énergique à l'égard des gouvernements actuels de la Bulgarie, alliée des Allemands et des Turcs, par un manifeste du tsar au peuple bulgare, par le blocus immédiat des ports de Bourgas, (1 gr. fx.) Varna, la Russie entraînerait la décision de la Grèce en vue de celle de la Roumanie compromise mais la Russie ne peut admettre que les Bulgares soient des ennemis pour elle ; elle veut les traiter avec ménagements et maintenir toujours un certain équilibre (1 gr. passé) eux et la Serbie. La Grèce et la Roumanie s'en rendent compte et se demandent sans doute si après être venues au secours des Serbes elles ne seront pas empêchées par la Russie de profiter de leurs succès.

La Russie par son attitude indécise risque (1 gr. fx.) de faire perdre aux Alliés et à la Serbie l'occasion qui leur est offerte de mater la Bulgarie qui n'est, comme l'a été la Turquie, qu'un instrument entre les mains des Austro-Allemands. Les Alliés, et les Russes avec eux, seront forcés d'être en guerre avec les Bulgares ; doivent-ils attendre que l'Allemagne choisisse pour cette guerre le moment qui leur sera le plus défavorable ?

79

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 3083 ; 530. *Paris, 27 septembre 1915, 18 h. 15.*

Chiffré.

Le volume sur *Les violations des lois de la guerre par l'Allemagne* qui est publié par les soins du ministère des Affaires étrangères sera mis en librairie à Paris le 28 septembre. La traduction anglaise sera mise en librairie le même jour en Angleterre et aux États-Unis.

Je vous adresse par la valise quelques exemplaires de l'ouvrage en français. Je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir si vous croyez devoir faire remettre directement par votre ambassade la traduction anglaise à certaines personnalités et approximativement de combien d'exemplaires en anglais vous penserez avoir besoin afin que j'avise au moyen de mettre à votre disposition une somme vous permettant de les acheter sur place.

80

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2195-2195bis. *Londres, 27 septembre 1915, 19 h. 15.*

Fil direct, chiffré, confidentiel.

Réponse à votre télégramme n° 3064.

Sir Edward Grey nous a réunis aujourd'hui mes collègues russe, italien et moi pour nous entretenir de la situation dans les Balkans. J'ai fait connaître à la réunion la formule de Votre Excellence pour une déclaration à Sofia. La dernière phrase avait une allure d'ultimatum et sir Edward Grey ainsi que mes deux collègues ont pensé qu'étant donné le caractère du roi Ferdinand elle n'aurait d'autre effet que de précipiter les événements, d'indisposer le roi de Grèce et de mettre les Alliés dans une fausse situation puisque le débarquement à Salonique n'est pas encore praticable.

J'ai proposé de substituer à la phrase finale un avertissement au gouvernement bulgare le prévenant que les Alliés se considéraient comme solidaires de la Serbie. Mais on a discuté l'opportunité d'une communication à l'heure présente et après avoir reçu diverses informations de sir Edward Grey l'avis général a été d'attendre trois ou quatre jours. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères n'est d'ailleurs pas partisan des manifestations collectives qui entraînent des délais interminables pour s'accorder sur des formules et il préfère qu'une fois d'accord sur le sens général des déclarations on laisse aux représentants locaux le soin de les faire ensemble ou séparément sous la forme la plus appropriée. (*À suivre*)

T. n° 2195bis.

(Reçu : le 27, 19 h. 45).

Suite du n° précédent.

Sir Edward Grey a reçu hier la visite du ministre de Bulgarie qui d'ordre de son gouvernement lui a déclaré que la Bulgarie n'avait aucune intention offensive contre la Serbie et s'est réclamé des exemples de la Suisse et de la Hollande pour établir la nécessité de s'armer pour défendre sa neutralité. Sir Edward Grey l'a mandé aujourd'hui pour lui répondre, sans doute après avoir consulté le Premier ministre, que les déclarations pacifiques du gouvernement de Sofia étaient reçues avec plaisir parce qu'une attaque contre la Serbie mettrait les Alliés dans l'obligation de la soutenir. Il demandera en même temps l'explication du silence opposé par le gouvernement bulgare à la déclaration des Alliés du 14 septembre. Il nous a dit avoir reçu du ministre d'Angleterre à Sofia un télégramme annonçant cette réponse dans deux ou trois jours.

Les assurances pacifiques et les promesses de réponse peuvent n'être que des moyens dilatoires. Aussi sir Edward Grey qui sera questionné demain à la Chambre des Communes sur la mobilisation bulgare a-t-il l'intention de répondre de la façon la plus nette. Il nous a communiqué son projet de déclaration. J'en envoie copie à Votre Excellence par courrier. Ce projet sera développé mais l'essentiel s'y trouve. Nous avons pensé qu'il convenait d'attendre l'effet du discours du secrétaire d'État et la réalisation de la promesse de réponse dans deux ou trois jours. Si passé ce délai les Alliés n'ont rien reçu, une déclaration à Sofia s'imposera.

On a échangé des informations sur l'état d'esprit des Serbes qui veulent prendre l'offensive avant que les Bulgares n'aient achevé leur mobilisation. Lord Kitchener leur a fait donner le conseil d'observer en Macédoine une attitude défensive et de garder le gros de leurs forces sur le Danube et la Save. On considère une offensive de la Serbie comme devant faire reculer la Grèce qui n'est tenue d'intervenir que dans le cas d'une agression bulgare.

81

M. Jules Cambon, Ancien ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

M. s. n°. *Paris, 27 septembre 1915.*

M. Tchobanian est venu m'entretenir de la question des Arméniens réfugiés en Égypte. Il estime, après en avoir parlé avec Boghos Pacha, que la colonie arménienne d'Égypte doit prendre à sa charge ces réfugiés, et qu'elle est en mesure de leur venir en aide, soit en leur donnant du travail, soit en recueillant ceux qui ne sont pas valides.

M. Tchobanian m'a assuré que Boghos Pacha avait écrit dans ce sens au Caire et qu'il ne négligerait rien pour faire organiser des secours par ses compatriotes.

M. Tchobanian demande toutefois que, si nous en étions sollicités, nous consentions à recommander au gouvernement britannique de faciliter aux plus jeunes Arméniens et aux plus valides l'embauchage dans les usines ou sur les chantiers qui travaillent pour l'armée anglaise en Égypte[1].

82

M. Millerand, Ministre de la Guerre,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

M. n° 1002. *Paris, 27 septembre 1915.*

En réponse à votre lettre n° 4902 du 21 septembre, j'estime comme vous que si l'on envisage spécialement l'impression produite sur les indigènes de l'Afrique du Nord, il y aurait effectivement intérêt à ne pas laisser les journaux parler des manifestations éventuelles d'activité des sous-marins ennemis dans la Méditerranée occidentale[2].

[1] Note marginale : « Vu par le ministre ». Le 29 septembre 1915, Jules Cambon recevait une lettre de Tchobanian :

« Cher Monsieur,

J'ai revu Boghos Pacha. Il a reçu d'Égypte une lettre par laquelle on l'informe que les autorités britanniques ont décidé de garder les 4.000 réfugiés arméniens et de les entretenir jusqu'à la fin de la guerre en les considérant comme des prisonniers de guerre. C'est une manière déguisée de leur accorder de l'assistance. J'ai écrit quand même à Londres pour demander qu'on veuille bien faire travailler ceux qui le peuvent.

J'apprends par le *Temps* que 8.000 Arméniens ont encore été transportés par les bateaux français à Port-Saïd et qu'ils doivent être envoyés en Algérie et en Tunisie.

Nulles paroles ne pouvaient exprimer la reconnaissance du peuple arménien pour le sauvetage de tous ces débris de la population arménienne de Cilicie, que nous devons à la France. Tous ces débris reformeront demain la nation que les Turcs défient et croient pouvoir tuer.

Si ces nouveaux réfugiés doivent être envoyés en Algérie et en Tunisie, j'adresse la même prière au gouvernement français : qu'il veuille bien faire travailler ceux qui le peuvent.

Quant aux hommes valides qui pourront se battre, parmi ceux qui restent en Égypte comme ceux qui iront en Algérie et en Tunisie, je désire vivement que Français et Anglais veuillent bien les exercer et former les légions arméniennes qui coopéreront à l'action des Alliés en Cilicie quand le moment viendra d'entreprendre cette action ; il peuvent être très utiles, et ils doivent le vouloir eux-mêmes ardemment.

Et pour ma part, je le répète, si un mouvement arménien isolé me semble imprudent en ce moment, je trouve très désirable qu'une action des Alliés, avec la coopération arménienne, ne tarde pas, qu'elle coïncide même avec le grand effort qui doit être tenté contre Constantinople. Je ne crois pas que les Turcs aient beaucoup de forces en ce moment en Cilicie. Une invasion subite, préparée dans le secret absolu, avec contingents arméniens qui connaissent le pays et qui y soulèveraient ce qui y reste de combattants, et il doit certainement en rester retranchés dans les montagnes, pourrait fort bien réussir à constituer une bonne diversion et aboutir à l'occupation rapide de toute la Cilicie.

Votre cordialement dévoué,

Signé : A. Tchobanian.

Paris, 29 septembre 1915.

P.S. : Je reçois à l'instant le journal *Horizon* de Tiflis où je lis, dans une correspondance, ces lignes : "Sur les sommets de Sassoun et de Zeitoun la lutte pour la liberté se poursuit toujours." Tous les combattants de Zeitoun et de Hadjin n'ont certainement pas été pris ni déportés : nos partis sont encore là, dans les montagnes. »

[2] Minute, urgent : « Le résident général de la République à Tunis m'a signalé la bien fâcheuse impression produite sur les indigènes de la Régence par les récentes démonstrations des sous-marins allemands sur la côte algérienne. La résidence générale à Rabat a constaté des sentiments d'inquiétude analogues chez nos protégés marocains. Je vous serai obligé, dans ces conditions, de bien vouloir donner aux officiers de la censure de votre Département des instructions pour que les manifestations éventuelles d'activité des sous-marins austro-allemands dans la Méditerranée occidentale ne soient pas publiées. »

Mais, à un point de vue plus général, le silence absolu en pareille matière ne serait peut-être pas sans inconvénients et d'autre part il semble pratiquement impossible d'éviter que la nouvelle du torpillage d'un bâtiment en Méditerranée ne soit ébruitée.

Dans ces conditions, je ne vois rien de mieux à faire que d'inviter les services de Contrôle de Presse à veiller à ce que les informations de cette nature ne soient pas l'objet, dans les journaux, de commentaires pessimistes ou trop inquiétants.

De plus, j'appellerai particulièrement sur la question l'attention du général, commandant en chef dans l'Afrique du Nord, en lui donnant le soin de prendre en cas d'urgence les mesures spéciales que l'état d'esprit de la population indigène lui paraîtrait rendre nécessaire.

83

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 984. *La Haye, 28 septembre 1915, 8 h. 55.*

Chiffré.

(Reçu : 23 h. 55).

On m'a signalé les démarches qui étaient faites par les Allemands auprès du gouvernement néerlandais pour essayer de vendre à la Hollande une partie des canons pris à la Russie au cours de cette guerre. Une personnalité hollandaise autorisée m'a même interrogé pour me demander ce que je penserais éventuellement de l'acceptation de cette proposition.

Je lui ai répondu q'il était préférable de s'adresser au ministre de Russie pour avoir le sentiment du gouvernement russe à ce sujet mais que personnellement je considérerais comme un acte peu courtois de la part d'un gouvernement neutre d'acquérir un matériel provenant de butin de guerre.

Tout en prévenant le ministre de Russie de ce projet, je crois bon de vous le faire connaître aussi pour le cas où, partageant l'opinion que j'ai exprimée, vous croiriez devoir mettre les neutres en garde à l'égard des propositions du genre de celle dont la Hollande est saisie.[1]

[1] Cf. note du Cabinet du ministère des Affaires étrangères, Paris, 29 octobre 1915.

84

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 985 ; 986 ; 986bis. *La Haye, 28 septembre 1915, 8 h. 58.*

Chiffré.

(Reçu : le 29, 2 h. 30)

Dès la réception de votre télégramme n° 293, j'ai entamé des négociations avec le trust sur les points qui y étaient mentionnés.

1°) Article 6. Cet article étant peu clair pourrait être remplacé par le texte suivant :

« En vue de laisser s'exécuter les contrats passés avant le 1er juillet, il ne sera pas mis obstacle à l'exportation des produits de non contrebande fabriqués avec des produits de contrebande importés avant le 1er juillet sous les conditions des accords des 26 décembre et 11 avril.

Le trust s'engage à communiquer à la légation de France les demandes dont il serait saisi par application de cet article et à lui donner connaissance, quand elle le désirera, des documents produits à cet effet. »

Cette rédaction pourrait nous permettre de contrôler à toutes époques les produits auxquels se réfère cet article. Le trust me dit qu'ils sont en très petit nombre et il me produira la liste des contrats qui restent à exécuter.

2°) Le gouvernement britannique paraît ne plus insister sur la (1 gr. fx.) des stocks mais demander que l'on règle les importations suivant les besoins de la consommation qui seraient fixés trimestriellement.

3°) Le trust accepte notre formule au sujet de la Belgique. Elle pourrait faire l'objet d'une lettre spéciale.

4°) Au sujet des articles 11 et 12, je vous proposerai les rédactions suivantes qui institueraient un contrôle sur l'origine des produits qui y sont visés car l'article 13 ne vise que le contrôle des cargaisons :

Article 11, les marchandises suivantes : tabac, quinine, café, ne seront pas assujettis à l'obligation de consommation intérieure si elles arrivent en Hollande sous le contrôle du trust et accompagnés de pièces établissant :

A. qu'elles sont produites dans une colonie hollandaise ;

B. qu'elles sont adressées aux représentants en Hollande des domaines sur lesquels les marchandises sont produites pour être vendues aux enchères ;

C. que la vente aux enchères aura lieu effectivement en Hollande.

Le contrôle s'exercera par l'examen des papiers et par la visite des cargaisons à leur arrivée dans les ports hollandais ainsi qu'il est dit à l'article 13.

Rédaction semblable pour l'article 12.

5°) Les pétroles ainsi que les cuivres et autres métaux seront ajoutés à l'article 9.

(*À suivre*)

T. n° 986 ; 986bis. *9 h. 05.*

(Reçu : le 29, 7 h. 55).

Suite du n° précédent.

6°) La question de la suppression des permis d'exportation pour les produits similaires à ceux qui arrivent consignés au trust, qu'ils fassent partis de stocks ou qu'ils soient des produits hollandais, était la plus délicate à régler.

Après de nombreux pourparlers, nous sommes arrivés à la rédaction suivante qui prendrait place dans la lettre que m'adresserait le trust, sur le modèle de celle qui fût adressée à la légation d'Angleterre le 20 juillet et qui est comprise dans le document annexé à ma lettre du 29 juillet dernier plutôt en nous référant aux pourparlers qui ont eu lieu à ce sujet, nous ajoutons que le trust veillera autant que possible à ce qu'il ne soit délivré aucune permis d'exportation sous forme directe ou indirecte (admission temporaire notamment) pour les marchandises existantes ou produites dans le pays, libres par conséquent de toute consignation au trust, similaires à celles qui arrivent par voie de mer consignées au trust.

Cette observation vise notamment les marchandises mentionnées à l'article 9 de l'arrangement ainsi que les huiles et graisses, le coton et la laine.

En ce qui concerne le terme « similaires », il est à remarquer que nous considérons comme similaires aux marchandises importées les marchandises qui peuvent être travaillées ou utilisées aux Pays-Bas pour les mêmes besoins et de la même façon que celles consignées au trust, de sorte qu'elles en constituent vraiment l'équivalent.

Si donc pour des marchandises *similaires* dans le sens indiqué ci-dessus, à celles qui arrivent par voie de mer consignées au trust, des demandes d'exportation sont formulées le trust émettra un avis favorable. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il s'agit de marchandises ne pouvant être ni travaillées ni utilisées dans les Pays-Bas de la même façon et pour les mêmes besoins que les marchandises consignées au trust, le trust avant d'émettre un avis favorable avisera la légation de France de la demande d'exportation.

Si, après avoir reçu cette communication, la légation de France n'estimait pas qu'il s'agisse en l'espèce de marchandises similaires dans le sens indiqué plus haut, et si elle fait connaître en temps utile au trust ses objections à cet égard avec les motifs qui les justifient, nous nous engageons à soumettre la question à un nouvel examen en tenant compte spécialement des arguments qui nous auront été fournis. Un exposé détaillé des résultats aux examens sera remis à la légation de France et les frais de ce nouvel examen seront à la charge du trust. Mais si le gouvernement ne se range pas à l'opinion exprimée par le représentant du trust, ou s'il n'existe pas de prohibition d'exportation pour le produit dont il est question, ou si même le trust n'a pas été consulté, le N.O.T. déclinera alors son intermédiaire pour l'importation desquels son assentiment a été refusé ou l'aurait été s'il avait été consulté.

Cette rédaction nous permettrait d'instituer une sorte d'expertise sur les demandes d'exportation qui serait introduite lorsqu'elles porteraient sur

des produits plus ou moins similaires et cette sorte de contrôle empêcherait certainement beaucoup de complaisances de se produire, beaucoup d'abus de se commettre.

(Fonds Blocus)

85

M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 481. *Athènes, 28 septembre 1915, 21 h. 20.*
Chiffré.
(Reçu : le 29, 0 h. 05).

Après entente avec le roi M. Venizelos m'a fait verbalement ce matin en même temps qu'à mon collègue anglais la déclaration suivante qui constitue la réponse officielle de la Grèce à notre offre d'appui militaire éventuel :

« Le gouvernement grec remercie les gouvernements français et anglais de l'offre qu'ils ont faite de fournir à la Grèce un contingent de 150.000 hommes pour la mettre en mesure de remplir éventuellement ses obligations envers la Serbie ; toutefois il ne pense pas qu'il y ait lieu de prendre dès à présent une décision au sujet de cette offre le gouvernement bulgare ayant déclaré à Athènes aussi bien qu'à Nisch qu'il n'avait nullement l'intention d'attaquer la Serbie ».

Le président du Conseil n'a paru attacher d'importance ni à la forme ni au fond de cette déclaration qu'il nous a faite en souriant et c'est de mémoire qu'il nous a répété approximativement ce qu'il avait promis au Roi de nous dire[1].

86

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3107. *Paris, 28 septembre 1915, 22 h.*
Chiffré.

Le gouvernement serbe a sollicité et l'ambassadeur de Russie a été chargé d'appuyer auprès du gouvernement français une demande d'ouverture de crédit spécial de sept millions et demi à la Serbie à faire par les trois pays pour l'achèvement du tronçon de chemin de fer à voie large de Nisch à Krajevatz, servant au trafic direct entre Salonique et le Danube. En raison de l'importance extrême de cette construction déjà assez avancée, le gouvernement français donne son assentiment à cette avance. Je vous prie de me faire connaître le plus tôt possible l'assentiment du gouvernement britannique. L'avance serait ajoutée à celle de 150 millions comme il a été

[1] Cf. télégramme n° 445-446, chiffré, Athènes, 22 septembre 1915.

fait déjà pour la commande de fusils et versée de la même manière, c'est-à-dire que la France et l'Angleterre avanceraient par moitié la quote-part de la Russie.

87

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1175. *Petrograd, 28 septembre 1915, 22 h. 42.*
Chiffré.
(Reçu: le 29, 15 h. 15).

La nouvelle de la brillante offensive que vient d'engager l'armée française provoque dans toute la Russie un grand mouvement d'admiration et d'enthousiasme.

La déception que causait l'immobilité apparente de notre front devenait inquiétante car elle se propageait parmi les troupes combattantes. Et nos compatriotes m'ont souvent signalé combien leur situation devenait difficile dans les milieux russes.

La *Novoié Vremia* traduit exactement l'impression générale par ces mots : « alors que la majeure partie des forces allemandes et presque toute l'armée austro-hongroise s'acharnait contre nous nos alliés d'Occident se sont abstenus de toute action. Cette passivité du général Joffre pendant nos pénibles épreuves était incompréhensible. L'offensive franco-anglaise met fin à toutes les équivoques, il est désormais évident que l'inactivité illusoire de nos alliés fut en réalité une période de préparation »[1].

88

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 637. *Washington, 28 septembre 1915.*
Chiffré.
(Reçu : le 29, 8 h. 20).

Réponse à votre télégramme n° 928.

Je ne peux, pour répondre à la demande d'avis que Votre Excellence me fait l'honneur de m'adresser, que lui exposer que, dans le moment où nous nous efforçons de placer ici même, au milieu de grandes difficultés, un emprunt considérable, l'espèce de concurrence que nos consuls seraient invités à lui faire aurait un effet désastreux. Ces agents s'adresseraient naturellement aux mêmes banques et aux mêmes financiers sur lesquels comptent les membres du syndicat français en formation, et en leur rendant plus difficile l'écoulement de l'emprunt dont ceux-ci vont assumer la charge, décourageraient leur bon vouloir. Nous pourrions nous en ressentir gravement maintenant et par la suite.

[1] Cf. télégramme n° 988, chiffré, Petrograd, août 1915.

Il y a aussi à prévoir des froissements sérieux avec le gouvernement fédéral qui a bien voulu interpréter que notre emprunt actuel ne contrevenait pas à ses déclarations antérieures pour ce qu'il s'agissait de crédits à ouvrir en vue de paiements à effectuer ici : interprétation qui lui vaut du reste de violentes attaques de la part des Allemands. L'intervention de fonctionnaires français officiels accrédités ici et agissant à l'encontre des décisions du gouvernement du pays et cherchant à faire sortir du pays le numéraire en vue de nos dépenses courantes provoquerait infailliblement des incidents graves qui feraient à souhait l'affaire de nos ennemis.[1]

89

M. Maggiar, Consul de France à Zanzibar,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Zanzibar, 28 septembre 1915.*

Confidentiel.

Par sa dépêche en date du 23 juillet n° 6, Votre Excellence a bien voulu me consulter sur les questions qui ont été traitées à la Commission interministérielle des Affaires musulmanes dans sa séance du 8 du même mois. Je l'en remercie sincèrement et me permettrai de ne retenir que deux de ces questions : celle de la naturalisation des indigènes et celle du Califat.

Pour la première, qui sort un peu de ma compétence, je donnerai tout de suite raison à M. Alapetite. Quel que soit en effet le haut prix que nous reconnaissions à la qualité de citoyen français, il est hors de doute qu'un musulman n'en a que faire s'il doit, pour l'acquérir, renoncer aux prescriptions juridiques du Coran qui, pour lui, ont valeur de dogmes. Il faut donc arriver à concilier l'une et les autres. Peut-être en octroyant la qualité de citoyen français dans sa plénitude donne-t-on trop : elle contient des droits dont les indigènes se passeraient volontiers.

Un Arabe d'Algérie ne tient guère, j'imagine, à pouvoir voter ou être élu dans un collège électoral de France. Peut-être même ne tient-il pas à avoir des représentants au Parlement ayant part aux débats dans les questions intéressant la seule métropole. Ce qu'il voudrait sans doute, c'est être, chez lui, le maître de ses affaires, jouir de larges libertés locales, être l'égal du Français (qui aura toujours la supériorité de fournir les agents du pouvoir central). C'est là l'essentiel, et c'est peut-être ce que l'on ne voudrait pas donner, et à la place de quoi on préférerait décerner les pleins droits usuels de citoyens français à un nombre plus ou moins grand de privilégiés par persuasion ; cela manquerait le but.

Craint-on de morceler l'unité de notre statut civique ? Il faut pourtant s'y résoudre si l'on veut trouver le moyen de satisfaire nos musulmans et par la même occasion ceux du monde entier qui s'intéressent à leur sort. C'est un des plus grands griefs que j'aie entendu formuler dans les milieux de l'Islam que les Français, fameux théoriciens de la liberté et de l'égalité,

[1] Cf. télégramme n° 777-778-779, chiffré, Washington, novembre 1915.

les refusaient à leurs sujets arabes. Demain, le même problème se posera pour les populations de l'Alsace et de la Lorraine reconquises et des territoires adventices.

Quant à la question du Califat, il me semble que tout le monde, du côté français, est déjà d'accord sur un certain nombre de points :

1) le Califat Osmanli va s'effondrer. Déjà l'Islam, hors des territoires turcs (et même au-dedans) est resté sourd à ses appels ;

2) le monde musulman, de lui-même, ou travaillé par des influences étrangères, va chercher à le remplacer ;

3) c'est notre intérêt que l'Islam se morcelle ;

4) nous devons éviter de paraître y mettre le doigt ;

5) nous gardons le Califat marocain, ou plutôt il se garde tout seul.

Les divergences d'opinion apparaissent dans les programmes que chacun voudrait tracer à l'Islam.

Il faut étendre, dit le général Lyautey, l'autorité du sultan du Maroc sur le Sahara, l'Algérie et la Tunisie. Gardons celle du sultan turc sur la Syrie et combattons celle de l'émir de La Mecque sans reculer devant la tâche de faire tomber le pèlerinage en désuétude.

Malgré les opinions de son chef, M. Gaillard se montre favorable au Califat de l'émir de La Mecque pour l'Orient et il demeure sceptique sur la possibilité d'étendre celui du sultan marocain sur l'Algérie et la Tunisie. L'idée du *statu quo* dans ces deux pays ne lui déplairait probablement pas.

M. Paléologue, plus en contact avec les Turcs (ou plutôt les Tatars de Russie, qui sont plus Turcs que les Turcs) garde ses préférences pour un sultan Osmanli transféré à Damas.

Que devons-nous faire ? Telle est la question qui se pose et voici, selon moi, la réponse :

Ne toucher à rien provisoirement. C'est d'ailleurs ce que l'on fait. Je vois que l'on a continué en Tunisie la prière au nom de Mohammed Rechad. Ici, on procède de même, sauf que le Cadi a modifié sa formule (ci-jointe en annexe sous sa forme ancienne et sa forme nouvelle). Je ne comprends pas très bien l'essai que les Anglais ont fait en Égypte et qui a fourni à M. Defrance matière à sa lettre du 21 mars. A-t-on substitué le nom du sultan Hussein à celui de Mohammed Rechad ? Alors, où sont les projets sur l'émir de La Mecque.

Notre rôle est d'abord d'observer soigneusement les événements qui vont se passer et de démêler les tendances et les propagandes.

Si les Turcs ont l'heureuse idée d'aller installer un califat à Damas, nous devrons en effet nous en réjouir et en laisser largement la nouvelle se répandre, sans toutefois donner notre adhésion. Cela permettra au monde musulman d'accueillir avec moins d'émoi la nouvelle, qui le touchera plus que tout, de la chute de Constantinople entre les mains des Infidèles. Beaucoup de doigté sera nécessaire dans cette occurrence.

Plus tard, nous verrons venir. Un calife ne se proclamera pas tout seul dans les territoires où nous sommes les maîtres. Si on veut le proclamer en

dehors de nous, à notre insu, nous nous y opposerons résolument et avec facilité. À moins d'une propagande bien faite et bien dissimulée à notre vigilance, il ne saurait y avoir d'accord sur la désignation d'un calife dans les diverses sociétés musulmanes : elles sont trop anarchiques pour cela. Si, on nous demande notre concours, avec l'agrément d'un candidat, alors nous poserons des conditions, même si le candidat présenté est celui de nos vœux, et nous prendrons nos mesures. Cela nous donnera une tout autre attitude que celle qui consisterait à avoir quelqu'un prêt et à vouloir le faire adapter. Voit-on les musulmans nous disant, comme nous les montre le général Lyautey : « Vous laissez les Anglais vous imposer leur Calife. Soutenez le vôtre ! » Si cette ironie est possible, elle est instructive.

Quant à l'intérêt que nous aurions à agréer tel personnage plutôt que tel autre, il est assez difficile de le préciser *maintenant*. Mais il y a quelques notes à prendre.

L'émir de La Mecque ne doit pas être écarté *a priori*. Il n'est pas plus dangereux en Orient que le Sultan du Maroc en Occident. Le général Lyautey ne voit pas d'empêchement dirimant à l'extension des pouvoirs de ce dernier sur toute l'Afrique du Nord-ouest. Il réunira donc sous l'influence d'un homme d'immenses pays contigus peuplés de races guerrières, ayant même rite (malékite) parlant des dialectes à peine différents les uns des autres, vivant avec les mêmes mœurs, sans mélange avec des populations hétérogènes. Le général compte évidemment sur notre force, morale autant que matérielle, et il n'a sans doute pas tort. Cependant, il appréhende fort d'un principicule perdu au fond de l'Arabie on ne sait par qui ni comment (ceux qui posent d'ores et déjà la candidature de l'émir de La Mecque n'ont pas songé à cela) vivant misérablement dans un pays sans ressources entouré de royaumes hétérodoxes et le plus souvent hostiles comme ceux des Wanabites, des Mascatais, des Yéménites, etc. Une fausse assimilation du Califat avec le sacerdoce et du Calife avec le Pontife Suprême du catholicisme (de laquelle le général déduit d'autres erreurs) lui montre dans la personne du futur calife mecquois une puissance spirituelle dégagée des intérêts politiques (manœuvrée cependant par l'Angleterre) jouissant d'une haute autorité morale et obligeant les autorités des États musulmans à lutter contre le « clergé national ». Que la réalité possible est loin de cette vision.

Il est seulement regrettable, pour le dire en passant, que cette crainte ait amené notre résident général au Maroc à préconiser l'affaiblissement des liens qui rattachant par le pèlerinage nos populations maghrébines aux Lieux saints du Hedjaz. Ce pèlerinage – j'ai déjà eu l'occasion de l'écrire au Département en voyant les pèlerins d'Égypte, de Russie et des Indes venir prendre le train à Caiffa – qu'il faudrait organiser, faciliter chez nous, et qui nous paierait en influence non seulement en Syrie, mais encore à Medina ou à La Mecque, et aussi en beaux profits pour notre commerce et notre navigation !

Dans l'éventualité de la création d'un Calife mecquois, nous pouvons, tout aussi bien qu'au Maroc, compter sur notre force et sur notre politique pour maintenir le bon ordre. Quelle est la base d'opérations des Anglais au Hedjaz ? C'est l'Égypte. Nous nous serions mieux placés en Syrie. Nous

tiendrions la porte et la clef (le chemin de fer). Donnerons-nous d'un côté un beau brevet de maladresse aux Anglais et de l'autre craindrons-nous si fort leur rivalité dans les conseils d'un émir de La Mecque ? Nos amis n'ont acquis une telle prépondérance à La Mecque que parce que nous en avons été volontairement absents.

Enfin, il y a une considération qui domine toute la question : l'importance d'un calife est bien moins grande qu'on ne le croit. Le titre est presque inusité. On dit en Turquie : le sultan ; au Maroc, on dit : émir el mouminin (prince des Croyants). Ces deux appellations sont même celles que prenaient soit les sultans de Bagdad et du Caire, véritables maires du Palais détenteurs de toute l'autorité tandis que le Calife se contentait, selon la locution proverbiale arabe « de la Khotbas et de la Sikka (la prière pour lui et son nom sur les monnaies), soit les Omeyades d'Espagne qui, tout en refusant de reconnaître la légitimité des Abbassides, ne voulaient pas se proclamer califes.

Le calife n'a aucune compétence religieuse et vain serait l'espoir de lui faire contrebalancer l'influence des Confréries. La Prière pour lui, c'est tout son apanage, avec un titre analogue à ceux que le protocole accorde aux divers souverains. Abd el Hamid en avait, il est vrai, relevé le prestige par sa magnificence : argent, grades, décorations, flatteries de toutes sortes avaient dû être prodiguées par lui pour attirer les hommages du monde musulman et masquer les pertes de territoires qui se suivaient. Les jeunes Turcs voulurent ramasser le califat et en orner la couronne de leur créateur. Mais il manquait l'essentiel et l'effet manqua.

Pratiquement, il n'y a plus de califat. Ce qui le remplacera pourra en garder le nom, ce n'en sera que l'ombre, ombre d'une ombre, propre tout au plus à flatter la vanité à moins qu'elle ne remplisse l'escarcelle de quelque sultan du Maroc ou de quelque émir de La Mecque.

Annexe

Le texte est tiré du Recueil de Khotbas d'Ibn Noubata

Formule ancienne suivie avant la Guerre :

Ô mon Dieu ! Donne force à l'Islam et aux Musulmans, abaisse les Infidèles, les Novateurs, les Idolâtres en faisant durer le gouvernement de ton serviteur le Sultan, fils du Sultan, le Seigneur fils du Seigneur, Sultan des Deux Mers, Seigneur des deux Continents, victorieusement zélé et combattant dans la Voie de Dieu, le Sultan … (ici le nom du Sultan régnant à Constantinople). Que Dieu perpétue son pouvoir et son autorité ! Ô mon Dieu ! secours-le, secours ses soldats ! Soit, ô mon Dieu, son gardien, son appui, son aide, ô Toi qui tiens dans Tes mains le sort de ce monde d'ici-bas et de l'autre monde ! Ô mon Dieu ! secours celui qui secourt la Religion, abaisse celui qui abaisse les Musulmans ! Ô mon Dieu ! secourt celui qui secourt la religion de Mahomet, abaisse celui qui abaisse la religion de Mahomet ! Ô mon Dieu donne la sécurité et la tranquillité à tous les pays des Musulmans, Ô maître des mondes !

Khotba actuelle :

Ô mon Dieu ! Donne force à l'Islam et aux Musulmans ! Fais réussir le Sultan actuel, le Sultan Mohammed Recha Khan, fils du Sultan Abd el Medjid Khan, en tout ce qui est le bien de la Communauté musulmane et de la Religion ; fais le suivre les idées justes et fais le s'écarter des intrigues apparentes et cachées !

(A Paix)

90

M. BAPST, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T ; n° 610 ; 611. Copenhague, 29 septembre 1915, 6 h. 50.

Chiffré.

(Reçu : 21 h. 20).

Je réponds à votre télégramme n° 258.

Le gouvernement danois qui n'a permis aucune publicité pour l'emprunt allemand, n'en permettra pas davantage pour l'emprunt français. Les banques françaises, n'ayant aucune succursale ici, pourrait s'adresser à leur correspondant pour leur demander, moyennant commission, à chercher à placer (…) dans leur clientèle des titres de l'emprunt français ; c'est ainsi qu'ont agi les banques allemandes, mais sans succès, le gouvernement danois ayant recommandé aux banques danoises l'abstention complète. Il est probable que dans notre cas, les choses se passeront de même.

Reste la souscription en chancellerie. Il est difficile d'en prévoir l'issue ; celle-ci dépendra des conditions de l'emprunt. Le télégramme n° 251 de Votre Excellence a prescrit de porter à 75 ore le cours de change du franc, alors que le cours à vue sur la place oscille entre 66 et 67 ; si le cours de change devait être maintenu, mieux vaudrait ne pas ouvrir de souscription. *(À suivre)*

T. n° 611.

(Reçu : 21 h. 25).

Suite du n° précédent.

À part l'Islande et les Antilles danoises il n'y a pas au Danemark de fonctionnaires consulaires français et l'on ne peut demander aux agents consulaires de nationalité danoise d'aller contre le gré de l'autorité locale. Toute la souscription devra donc être centralisée à la chancellerie de la légation ; dans ces conditions il me paraît indispensable d'envoyer ici un fonctionnaire spécial pour préparer et recevoir la souscription si le ministère des Finances se décide à l'ouvrir ; mais je dois ajouter que plusieurs financiers danois, bien au courant du marché local, m'assurent qu'il n'y a pas ici en ce moment de grosses sommes disponibles.

91

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1489. *Paris, 29 septembre 1915, 20 h. 10.*

Chiffré.

M. Pachitch vous prie d'appuyer auprès du gouvernement russe la demande d'envoi d'une division qui produirait, affirme-t-il, en Bulgarie, une profonde impression. Je viens d'interroger de nouveau M. Iswolsky qui m'a dit n'avoir encore rien appris des intentions du gouvernement impérial. Il me semble pourtant impossible que la Russie soit matériellement absente des Balkans. En dehors de sa collaboration navale sur la côte occidentale de la mer Noire, il faut, dans son intérêt particulier non moins que dans l'intérêt commun des Alliés, qu'elle montre aux Bulgares le soldat russe. Un télégramme de M. de Panafieu, que je reçois à l'instant, constate que « dans toutes les parties de la province, on signale des manifestations de mobilisés en l'honneur de la Russie. Certains auraient dit à leurs officiers qu'ils tireraient sur eux s'ils voulaient les faire marcher contre les Russes ». Je vous prie de représenter à M. Sazonov l'urgente nécessité de tirer parti de cette situation[1].

[1] Le 1er octobre 1915, Delcassé insiste auprès de Paléologue (télégramme n° 1499, chiffré) : « Je voudrais bien savoir de vous si, pour appuyer la procédure qu'il suggère, le gouvernement russe n'est pas enfin décidé à envoyer des troupes, dont tous les témoignages s'accordent à reconnaître que la présence sur le territoire bulgare pourrait avoir un effet décisif. À plusieurs reprises, j'ai insisté auprès de M. Iswolsky sur la nécessité de cet envoi. Je vous ai chargé vous-même d'intervenir auprès de M. Sazonov. Quand aurons-nous une réponse ?

Avant même la publication du décret de mobilisation bulgare, mais le prévoyant, nous avons promis à la Grèce, pour la déterminer à remplir les obligations de son traité avec la Serbie, notre appui militaire et financier. L'Angleterre a donné à Athènes les mêmes assurances. Il serait incompréhensible que la Russie demeurât sourde à l'appel de M. Pachitch. »

Le 2 octobre, Delcassé par le télégramme n° 1515, chiffré, précisait : « Le gouvernement ne s'explique pas la réponse que vous a faite M. Sazonov. Le général de Laguiche nous a télégraphié que 1900 compagnies nouvelles allaient être portées tout armées sur le front. Et, comme vous avez pu le voir par le télégramme du Président à l'Empereur, ce que nous désirons c'est la présence morale de la Russie plutôt qu'une force militaire réelle. Je vous rappelle d'ailleurs que M. Sazonov vous a déclaré envisager une démonstration de la flotte russe à Varna et à Bourgas. »

Le 17 octobre, Viviani témoignait à nouveau son impatience (télégramme n° 1633, chiffré) : « Aux termes de votre télégramme n° 1219, l'Empereur vous a déclaré que "l'escadre russe recevra l'ordre de bombarder les forts de Varna et de Bourgas lorsque l'armée bulgare aurait fait acte d'hostilité contre la Serbie."

Cette condition est aujourd'hui remplie puisque la Bulgarie a officiellement déclaré qu'elle était en état de guerre avec la Serbie. Le moment est donc venu pour la Russie de donner suite à ses engagements et de manifester qu'elle prend sa part de l'expédition des Alliés dans les Balkans.

Je vous prie, d'autre part, de renouveler vos instances auprès du gouvernement impérial pour l'envoi de troupes dans des conditions qui leur permettent de se trouver sur le théâtre des opérations dans le plus bref délai. »

Le 11 octobre, Viviani télégraphiait à Paléologue (télégramme n° 1584, chiffré) : « Je réponds à votre télégramme n° 1219 qui m'annonce l'heureuse décision de l'Empereur.

La question de la participation russe à nos opérations militaires en Serbie est une de celles qui préoccupent et inquiètent le plus l'opinion publique en France. Devant faire jeudi, devant les Chambres un exposé de notre situation diplomatique dans les Balkans où je parlerai de ces opérations il serait indispensable que je puisse faire état de la décision si impatiemment attendue de l'Empereur.

92

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3126-3127. *Paris, 29 septembre 1915, 22 h.*

Chiffré.

Le ministre de la Guerre, en réponse à la dépêche n° 704 du colonel de La Panouse me fait connaître qu'en principe il admet la proposition de fournir par le Portugal des éléments de cartouches au Danemark pour assurer la sortie des mitrailleuses Madsen pour notre armée et pour l'armée anglaise.

Mais au même moment M. Bapst me télégraphie que le gouvernement danois vient d'obtenir en Amérique une fourniture de 30 millions de cartouches. Il est donc à présumer que l'offre du Portugal de procurer des éléments de cartouches n'aura guère d'effet sur les décisions du gouvernement danois. On ne pourrait faire utilement pression sur lui qu'en lui faisant entendre que les cartouches américaines seront arrêtées, à moins qu'il ne change son attitude vis-à-vis des commandes portugaises. La façon dont il a favorisé l'expédition de la commande bulgare, manifestement soutenue par les Allemands, nous autorise à réclamer pour le pays neutre et ami qu'est le Portugal un traitement aussi favorable. J'estime que le gouvernement britannique pourrait tenir ce langage à Copenhague ; pour ce qui nous concerne j'ai fait entendre au ministre danois à Paris, qui demandait des permis d'exportation de tourteaux d'arachides, que les plaintes du gouvernement portugais nous étaient parvenues et que nous n'y étions pas insensibles.

Veuillez me faire connaître d'urgence si le gouvernement britannique est disposé à faire une pression dans ce sens sur le gouvernement danois. S'il apparaît que cette pression obtient du succès le gouvernement français s'entendra volontiers avec le gouvernement portugais pour faire passer la commande des 900 mitrailleuses Madsen désirées par le *War Office*.

93

M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE À CHRISTIANIA,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 531. *Christiania, 29 septembre 1915, 22 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : 5 h. 15).

Pour gêner le ravitaillement ennemi le gouvernement britannique ne fournit plus de charbon aux courtiers norvégiens qui ravitaillent en combustible les navires trafiquant avec l'Allemagne. Pour éviter que les navires

Veuillez lui faire demander si je puis annoncer la participation des troupes russes. Dans le cas où cette annonce formelle paraîtrait prématurée à Sa Majesté, il conviendrait tout au moins que je fusse en état de la laisser espérer.

Veuillez agir sans retard. »

suédois ou danois faisant des transports pour l'Allemagne tournent cette règle en venant s'approvisionner en Norvège de charbon anglais, il a posé en principe que les navires suédois et danois n'auraient, (mot passé) charbon anglais qu'en Suède et, pas en Norvège. Cette règle est d'autant plus avantageuse aux Alliés que pour toute tonne de charbon qu'elle fournit à la Suède, l'Angleterre exige le transit de 3 tonnes de marchandises générales pour la Russie, quelle qu'en soit l'origine. Or depuis quelques jours, plusieurs navires suédois qui font du transport sud-américain pour l'Allemagne, en particulier « Princess Ingeborg » qui a évité les croisières alliées, ont obtenu ou essayé d'obtenir toucher le charbon anglais à Christiania. Le gouvernement suédois proteste auprès du gouvernement norvégien et en tout cas du gouvernement britannique contre les difficultés qu'éprouvent ces navires à se ravitailler de charbon en Norvège. Il est possible qu'une coalition d'intérêts privés s'exerçant à Christiania et Londres réussisse à faire changer les règles établies par les Anglais. Ce serait alors la fin du contrôle du commerce par le charbon qui est dans le nord l'arme la plus solide et presque la seule efficace qu'aient les Alliés contre le ravitaillement allemand.

Je communique ce qui précède à Londres.

(Fonds Blocus)

94

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 298. *Le Caire, 29 septembre 1915.*

M. Malézian, Arménien, avocat au Caire et secrétaire général de l'Union générale arménienne et du Comité de la Défense nationale arménienne, est venu dernièrement me voir pour m'entretenir de diverses questions relatives aux Arméniens du Djebel Moussa actuellement réfugiés à Port-Saïd.

Il m'a notamment parlé du désir de ceux de ses compatriotes qui sont en état de porter les armes d'être renvoyés en Cilicie pour y combattre les Turcs conformément à un projet déjà formé depuis quelque temps et soumis à l'Autorité militaire britannique.

Sur ma demande, M. Malézian m'a fait parvenir la copie des deux notes ci-jointes adressées à ce propos au général Maxwell.

Ces deux notes sont des 20 et 24 juillet : elles datent, par conséquent, de plus de deux mois et la première se réfère à une note antérieure ; la dernière mentionne qu'elle a été rééditée sur la demande du général Maxwell. Ceci démontre que, bien avant le sauvetage par nos croiseurs des Arméniens du Djebel Moussa, les autorités militaires anglaises envisageaient l'opportunité d'encourager et d'appuyer un mouvement insurrectionnel arménien dans la région d'Alexandrette.

Il est, en outre, intéressant de remarquer que l'opération indiquée dans le plan du Comité arménien, comme devant être effectuée en premier lieu, est l'occupation et la mise en état de résistance de Suédia avec le

Moussadagh et de Kessab avec le Djebel Akhran : or, la région de Suédia est celle dont sont originaires les Arméniens réfugiés à Port-Saïd et le Moussadagh est le Djebel Moussa, montagne sur laquelle les Arméniens ont résisté pendant quarante jours aux Turcs et qu'ils n'ont évacuée, étant à bout de munitions, que pour se réfugier à bord de nos croiseurs.

Cette première opération s'est donc déclenchée spontanément, mais sans l'aide extérieure qui, seule, aurait pu la faire réussir. La longue résistance opposée par les 500 Arméniens du Djebel Moussa malgré leur manque de ressources en armes (260 fusils seulement) et en munitions, et l'isolement dans lequel ils se trouvaient, prouve cependant que le plan du Comité de Défense arménienne était bien conçu et qu'il eût été facile aux Alliés, s'ils l'avaient estimé opportun, de créer aux Turcs des difficultés considérables en Cilicie et dans le nord de la Syrie.

Étant donné la saison avancée, les massacres et les déportations en masse des Arméniens, un mouvement de cette nature rencontrerait sans doute actuellement, sur ce point spécial, des conditions moins favorables.

J'ai en tout cas répondu à M. Malézian, qui m'interrogeait sur l'utilisation immédiate des 500 Arméniens valides, que débarquer ces hommes sur la côte en les abandonnant à eux-mêmes serait vraisemblablement les vouer à l'écrasement et à la mort, qu'ils me paraissaient ne pouvoir entreprendre aucune action utile sans être soutenus par des forces régulières, mais qu'une opération particulière de ce genre dépendait nécessairement des opérations générales et qu'il me semblait impossible, en ce moment, pour les Alliés, de rien entreprendre de nouveau en dehors du théâtre actuel de la guerre[1].

Annexe 1

Note du Comité de la Défense nationale arménienne sur la Cilicie

Nous référant à notre précédente note sur l'éventualité d'une opération militaire en Cilicie, nous avons l'honneur de soumettre à Son Excellence le général commandant en chef les forces de Sa Majesté britannique en Égypte nos vues nationales sur cette question.

Comme nous estimons qu'à la suite de l'expédition aux Dardanelles, notre première demande d'un débarquement effectif des Alliés sur les côtes de la Cilicie ne présente pas à l'heure qu'il est la chance d'être favorablement accueillie ; mais comme, d'autre part, les Arméniens résidant à l'étranger ne sauraient plus longtemps rester indifférents et inactifs devant l'horrible situation créée à leurs malheureux compatriotes de cette contrée, notre comité se permet de préciser et en quelque sorte de modifier le programme qu'il avait déjà eu l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Excellence.

[1] Notes marginales : « À communiquer à M. le Président de la République ». Communiqué à Guerre, Marine, Londres en indiquant que nous approuvons la réserve de M. Defrance et qu'une insurrection tentée des ces conditions ne conduirait qu'à des massacres généraux dont les Alliés porteraient la responsabilité ».

Cf. télégramme n° 2075, chiffré, Londres, 15 septembre 1915 et dépêche n° 300, Le Caire, 1er octobre 1915.

En effet, nous recevons quotidiennement les nouvelles les plus alarmantes au sujet des massacres des Arméniens en Cilicie et de leur persécution sous différentes formes, notamment par leur déportation en masses, qui finiraient par exterminer toute la population arménienne de cette région si une défense sérieuse n'était pas organisée sans plus de retard.

Un mouvement de volontaires arméniens vient déjà de se produire dans ce but en Amérique, en Bulgarie, en Roumanie, et dans d'autres colonies arméniennes. Notre Comité a pris la décision d'en assumer la direction. Mais avant de mettre à exécution notre projet de défense nationale, nous croyons de notre premier devoir d'obtenir l'autorisation du gouvernement de Sa Majesté britannique. Nous n'avons aucun doute que Votre Excellence voudra bien nous appuyer dans cette voie, appréciant à sa juste valeur cette initiative patriotique d'un petit peuple écrasé par les Turcs, mais inébranlable dans sa foi pour la liberté et résolu de faire son devoir en défendant ses frères en détresse dans la mesure de ses très modestes moyens.

Afin de pouvoir réussir dans notre tâche, nous ne saurions assez vivement implorer aussi l'assistance du gouvernement britannique. Cette assistance pourrait consister, à notre avis, dans certaines facilités que les autorités militaires accorderaient à nos volontaires, soit en leur permettant de se consacrer à Chypre, qui leur servirait de base d'opérations pour la Cilicie, soit en leur fournissant des moyens de transport aux endroits visés pour le débarquement, soit enfin en disposant des munitions et un petit contingent allié, pour assurer le succès de ce mouvement, lequel appuyé par les populations chrétiennes de la Cilicie, qui se sont déjà livrées désespérément à des guérillas, serait en mesure de défendre les Arméniens contre les atrocités des Turcs et même d'occuper des positions stratégiques assez importantes.

Il serait même inutile d'ajouter que tout ce mouvement serait conduit sous la direction ou le contrôle des autorités militaires britanniques.

Dans un moment extrêmement critique que les Arméniens de Cilicie traversent à la grande désolation de notre nation, nous sommes convaincus que le gouvernement de Sa Majesté britannique, fidèle à ses traditions libérales, ne laissera pas cette malheureuse population à son triste sort, sans défense aucune dans les mains de ses bourreaux germano-turcs, d'autant plus que l'assistance que nous sollicitons si instamment, loin d'apporter un changement quelconque à son plan militaire, aurait plutôt l'avantage de créer une diversion utile, en déviant l'attention du gouvernement turc, et en coupant toutes ses communications directes.

Qu'il nous soit permis de citer à cet effet l'exemple de Van où l'héroïsme de quelques milliers d'insurgés et de volontaires a suffi pour assurer l'occupation russe de toute une province et, par là, la défense de la population arménienne des régions avoisinantes menacées par les Kurdes.

Le Caire, le 20 juillet 1915.

Annexe 2

Note sur une opération militaire en Cilicie

Comme suite à notre note en date du 20 juillet et sur la demande de Son Excellence sir John Maxwell, commandant en chef les forces de Sa Majesté britannique en Égypte, nous avons l'honneur de résumer ci-après le plan d'action du Comité de la Défense nationale arménienne.

Cette action se trouve réduite à une petite opération militaire et pourrait donner des résultats satisfaisants, en attendant que la demande de notre président, Son Excellence Boghos Pacha Nubar, relative à un débarquement sur les côtes de la Cilicie, puisse être accueillie en temps plus opportun. Qu'il nous soit cependant permis d'ajouter que ce débarquement n'aurait nécessité que l'emploi d'une force de 10 à 12.000 soldats alliés pour assurer : l'occupation d'Alexandrette, Mersine et Adana (avec les défilés) la jonction d'un corps de volontaires arméniens (10.000 environ), ainsi que le concours effectif de toute la population arménienne de cette région ; car dans une pareille éventualité, nous pourrions compter sur l'appui de 25.000 insurgés arméniens de la Cilicie et de 15.000 insurgés qui accouraient des provinces avoisinantes. Cette force considérable, de 50.000 au moins, réussirait à avancer au-delà même des frontières ciliciennes et constituerait certainement un important facteur pour les Alliés. Nous croyons faire une simple affirmation, maintes fois constatée, en disant qu'en Turquie seules les populations arméniennes de l'Arménie et de la Cilicie ont des tendances insurrectionnelles très accentuées contre le régime turc.

Ce projet est et demeure toujours notre idéal national et nous nous tenons volontiers, avec tous nos compatriotes, à la disposition des autorités militaires de Sa Majesté britannique, pour sa réalisation.

Notre présente demande, modifiée par suite des considérations qui s'opposent au débarquement immédiat des Alliés, consiste dans l'opportunité de porter notre secours à nos frères persécutés de la Cilicie. Il ne s'agit donc, en réalité, que de quelques opérations préliminaires qui prépareront un terrain propice pour le moment où, peut-être prochainement, le débarquement se fera par les Alliés dans des conditions plus heureuses.

Ces opérations peuvent se résumer ainsi :

1) se servir de l'île de Chypre comme base d'opérations : les volontaires arméniens y seront concentrés et les autorités militaires voudront bien délivrer des sauf-conduits aux personnes signalées par notre Comité ;

2) nous autoriser en Chypre d'entrer en relations secrètes avec les côtes de la Cilicie, soit pour nous enquérir de la situation politique et militaire de cette contrée, soit pour y organiser le mouvement insurrectionnel, soit pour transporter des armes et de l'argent ;

3) affecter des officiers à la préparation des volontaires arméniens ;

4) les autorités militaires de Chypre voudront bien faciliter le transport des troupes de volontaires en Cilicie ;

5) en principe, nous pourvoirons nous-mêmes aux besoins de nos volontaires. Au gouvernement de Sa Majesté britannique, s'il le juge opportun,

de faire accompagner les volontaires par des officiers, d'accorder des secours en armes et munitions, d'appuyer l'opération par un petit contingent naval ou militaire, etc. ; cette assistance effective ne dépendra que de la bienveillance du gouvernement britannique ;

6) les autorités militaires auront la haute surveillance, et même la direction si elles le désirent, de toutes ces opérations ;

7) les autorités militaires britanniques et le Comité de Défense arménienne seront toujours en rapports directs ; les autorités donneront les instructions et le Comité leur fournira tous les renseignements qu'il pourra recueillir de la Cilicie.

Si nos opérations doivent être limitées dans leur plus étroites lignes, le nombre de nos volontaires pourra être de suite de 5.000, mais dès les premiers succès ou en cas d'un débarquement des Alliés, ce chiffre pourra atteindre 10.000.

Avec ces forces nous pouvons exécuter les opérations suivantes :

1. Occuper et mettre en état de résistance Suédia ou le Moussadagh et Kessab ou le Djebel-Akran. Ces deux localités sont peuplées, avec les villages des deux rives du fleuve Orontès, de 25.000 Arméniens.

2. Occuper Dort-Yol, sur le golfe d'Alexandrette, et en réunissant les populations arméniennes du voisinage, organiser une sérieuse résistance.

3. En cas de succès des deux premières opérations, nous pouvons tenter d'occuper Alexandrette et le défilé de Bélian.

4. Dans tous les cas, nous pouvons concentrer des insurgés dans les montagnes et étendre le système de guérillas dans toute la Cilicie ; si les circonstances nous aident, nous pourrons occuper quelques positions stratégiques dans les localités peuplées d'Arméniens, comme à Hadjin, Sis, etc.

5. Nous pouvons également, et sur une grande échelle, couper les fils télégraphiques, abîmer les lignes de chemin de fer, faire sauter les ponts, et ainsi rompre les moyens de communication de l'ennemi.

Nous devons commencer immédiatement à l'œuvre pour l'exécution de ce modeste projet, non seulement parce que nos malheureux compatriotes implorent d'urgence notre secours, mais aussi parce que dans deux mois les pluies commencent à tomber dans les montagnes, les fleuves débordent et les routes deviennent impraticables. Si nos volontaires et insurgés parviennent à occuper quelques positions importantes, les Turcs ne pourront pas employer leurs forces pendant toute la durée de la saison d'hiver.

Le Caire, le 24 juillet 1915.

95

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1491-1492. *Paris, 30 septembre 1915, 13 h. 30 et 14 h. 15.*

Chiffré.

Veuillez remettre à M. Sazonov avec prière de le faire parvenir à l'Empereur le télégramme suivant du Président de la République :

« La grave situation créée par l'attitude définitivement hostile du roi Ferdinand et par la mobilisation bulgare inquiète vivement le gouvernement français. Nous avons les plus sérieuses raisons de craindre que les Bulgares ne cherchent à intercepter la ligne de Salonique à Nisch et ne nous mettent ainsi dans l'impossibilité prochaine de communiquer non seulement avec la Serbie, mais avec la Russie elle-même, et d'envoyer régulièrement à nos alliés les munitions que nous fabriquons pour eux. Aujourd'hui notre fabrication quotidienne des obus destinés à la Russie est de 3 à 4.000 ; elle va s'accroître progressivement, pour atteindre en janvier le chiffre de 10.000 demandé par le gouvernement de Votre Majesté. La Russie et la France ont un intérêt capital à maintenir la liberté de leurs communications. Nous nous entendons avec l'Angleterre pour envoyer le plus tôt possible des troupes en Serbie. Mais la présence de troupes russes produirait certainement sur le peuple bulgare l'impression la plus forte. Si Votre Majesté ne dispose pas dès maintenant d'une division ou si Elle ne croit pas avoir le moyen de la faire parvenir en Serbie, il semblerait, tout au moins nécessaire, que des groupes suffisants de soldats russes fussent chargés d'aller garder avec les nôtres, la voie de Salonique. La reconnaissance du peuple bulgare envers Votre Majesté l'arrêterait peut-être alors sur le chemin d'une lutte fratricide et, en tout cas, l'accord des pays alliés apparaîtrait clairement à tous les peuples balkaniques. Je prie Votre Majesté d'excuser mon insistance et de croire à mes sentiments de fidèle amitié.

Raymond Poincaré[1]. »

96

M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 745. *Nisch, 30 septembre 1915, 14 h.*

Chiffré.

(Reçu : 1er octobre, 4 h. 30).

En juillet dernier le Département a envoyé à Sofia en qualité de correspondant du *Temps*, M. Marcel Dunan pour y organiser un service de propagande française. La rupture des relations diplomatiques entre

[1] Cf. télégramme n° 1559-1560, chiffré, Paris, 7 octobre 1915.

la Bulgarie et la France qui semble inévitable mettra fin à la mission de M. Dunan ; il y aurait le plus grand intérêt à ce qu'il pût la continuer en Serbie.

M. Pachitch compte d'ailleurs charger M. Vesnitch de prier Votre Excellence de vouloir bien autoriser M. Dunan si les circonstances l'obligent à quitter Sofia, à rester à Nisch pour y prendre la direction du journal français que le ministère royal des Affaires étrangères se préoccupe extrêmement de créer (voir ma dépêche 194 du 17 [mot passé]).

97

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1180. *Petrograd, 30 septembre 1915, 14 h. 05.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : 18 h. 35).

Mon collègue d'Angleterre m'apprend que le gouvernement britannique, désirant garder encore quelque ménagement envers la Bulgarie, s'oppose à la procédure d'ultimatum suggérée par le gouvernement russe[1].

Cette politique me paraît une aberration. Allons-nous donc recommencer avec la Bulgarie la faute que nous avons commise avec la Turquie et que nous n'avons pas fini d'expier ? Sir Edward Grey ne sait-il donc pas que, chaque jour, les Allemands s'implantent davantage en Bulgarie et qu'ils y parleront bientôt en maîtres ? Serait-il assez naïf pour croire aux assurances pacifiques du roi Ferdinand ? Veut-il attendre pour agir à Sofia que l'armée bulgare ait achevé sa concentration et que les officiers allemands aient pris possession de leur commandement ?

Il a plu à l'Allemagne de nous faire la guerre sur le territoire bulgare. Or il dépend de nous aujourd'hui de lui infliger sur ce territoire même un échec immédiat. « Et nous délibérons ! »

[1] Paléologue faisait savoir par télégramme n° 1183, chiffré, Petrograd, 1er octobre 1915 (non reproduit) que le gouvernement russe adhérait à la démarche du gouvernement britannique envers Sofia. La rupture des relations diplomatiques envisagée par Sazonov impliquait à plus ou moins long terme un engagement militaire de la Russie aux côtés des Alliés. Or, cet effort militaire n'était plus à la portée de la Russie. Sazonov disait à ce sujet à Paléologue (télégramme n° 1181, chiffré, secret, non reproduit, Petrograd, 1er octobre 1915) : « Ne vous rendez-vous donc pas compte des pertes effroyables que nous avons subies depuis cinq mois ? Je n'oserai pas vous dire ce que nous a coûté cette retraite de cinq cents kilomètres ! Il y a cependant une limite aux forces humaines. Nos troupes sont exténuées, nos effectifs décimés. Ne nous demandez pas un effort de plus. »

98

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3137. *Paris, 30 septembre 1915, 23 h.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme 1958 et à votre dépêche 498.

À la fin du mois d'août le gouvernement français a été saisi par le gouvernement russe d'une proposition tendant à étudier à Paris entre les ambassades de Russie, d'Angleterre et le Département la question de l'organisation provisoire de Constantinople : j'ai acquiescé de suite officieusement à cette proposition et je vous ai signalé l'intérêt de vous mettre d'urgence et préalablement d'accord avec le gouvernement anglais.

Le conseiller de l'ambassade de Russie ayant insisté à plusieurs reprises pour commencer l'étude en commun, qui présente d'autant moins de difficultés que, comme je vous l'avais télégraphié le premier septembre, le gouvernement russe est d'accord avec nous sur la plupart de nos suggestions, j'adhère définitivement à la suggestion russe.

Dans ces conditions, la discussion directe que l'ambassadeur d'Angleterre à Petrograd avait entamée n'a plus de raison d'être : M. Sazonov m'a, d'ailleurs, déclaré à cet égard « que le gouvernement russe penche, en ce qui concerne les questions principales, du côté de l'opinion du gouvernement de la République » et souhaite en conséquence que l'accord définitif se réalise à Paris « dans un bref délai ».

Je vous prie de demander à sir Edward Grey de vous faire connaître son point de vue et dans tous les cas de donner à son ambassadeur les instructions nécessaires pour que la discussion s'ouvre à Paris, dans les conditions proposées par le gouvernement russe[1].

[1] Le même jour, Delcassé faisait transmettre une note à l'ambassade de Russie à Paris : « Par un office du 14/27 août dernier, M. Iswolsky a bien voulu faire connaître qu'il avait été chargé par son gouvernement, de proposer à M. Delcassé de réunir au ministère des Affaires étrangères français une conférence à laquelle prendraient part les ambassades de Grande-Bretagne et de Russie, pour examiner toutes les questions soulevées par l'organisation provisoire de Constantinople, afin de réaliser l'accord des vues des trois gouvernements. Son Excellence M. Iswolsky voulait bien porter en même temps à la connaissance de M. Delcassé que le gouvernement impérial, qui avait été saisi des suggestions britanniques et françaises, penchait, en ce qui concerne les questions principales, du côté de l'opinion du gouvernement de la République. Le ministre des Affaires étrangères en prenant acte de cette obligeante déclaration, a l'honneur d'informer Son Excellence M. Iswolsky qu'il se rallie volontiers à la proposition du gouvernement russe. »

99

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 817. *Washington, 30 septembre 1915.*

En m'excusant de revenir une fois de plus sur cette question, je ne crois pas pouvoir me dispenser de signaler qu'à force de ne pas proportionner nos plaintes à ce dont nous avons à nous plaindre, et nos expressions de gratitude à ce dont nous avons à remercier, comme si nous trouvions une satisfaction plus vive à formuler les premières que les secondes, les fâcheux effets pronostiqués antérieurement commencent à se produire.

Par sa lettre du 1er septembre, qui me faisait justement observer que, contrairement à ce que j'avais cru par erreur, la substance des indications fournies par mon télégramme du 14 juillet avait été reproduite par le *Temps*, Votre Excellence spécifiait que beaucoup de nos journaux étaient mal disposés pour les États-Unis en raison du ton des notes successives du président Wilson à l'Allemagne ; d'où la difficulté d'obtenir qu'ils mentionnent ce que peuvent faire et dire en notre faveur les compatriotes du président Wilson. Il ne semblerait pas que l'un dût nécessairement dépendre de l'autre ; mais surtout ce qui, à mon sens, devrait guider notre presse et notre opinion, pour ne rien dire d'aucune considération de sentiment, est l'intérêt présent de notre pays. Or quel intérêt pouvons-nous avoir, même en admettant la justesse de toutes critiques, à agir et parler comme si, dans la République américaine, le président pouvait dire, comme jadis le roi chez nous : l'État c'est moi.

Or l'État américain, la nation, l'opinion américaines nous ont montré de bien des manières une sympathie que je ne sache pas avoir été surpassée en aucun pays neutre et qui a valu du reste aux mêmes Américains, y compris leur président, de vives animosités allemandes dont le danger pourra être plus évident par la suite. À l'ignorer, n'en pas tenir compte, ne pas remercier, ne pas « marquer un point » quand une manifestation américaine nous honore, ou le faire en rechignant, en petit, de médiocre grâce, généralisant en revanche nos mécontentements et y enveloppant tout le pays, nous nous faisons un tort qui ira grandissant alors que nous pourrions si facilement, et sans dépenser les millions que consacrent les Allemands à leur vaine propagande, affermir les bons vouloirs et les dévouements.

La meilleure propagande des Allemands aux États-Unis n'est pas celle que leur gouvernement paye, mais celle que finiront par constituer pour eux les vitupérations et ironies intempestives de quelques-uns d'entre nous à l'adresse de ce pays. À force de s'entendre dire qu'ils ne s'intéressent qu'aux dollars, les Américains, que nos associations charitables quêtent néanmoins sans relâche, s'abstiendront de nous envoyer un produit de leur pays que nous honnissons ; mais surtout, et c'est là ce qui compte vraiment, cet enthousiasme qu'ils ont en si grand nombre pour la France, cette ardeur à défendre notre cause, quelques-uns aux tranchées beaucoup par la parole et par la plume, ira s'atténuant.

Je constate avec regret que l'impression rapportée de France par M. House, et que signalait ma lettre du 12 de ce mois, se généralise. Il revient de plus en plus de chez nous des Américains rapportant l'impression qu'en dépit de quelques assurances données par politesse, et même de quelques cérémonies officielles, dont l'une du moins fut très belle et a eu heureusement son écho ici, leur pays n'est pas aimé dans le nôtre. Cette impression ne leur est pas causée simplement par la lecture de nos journaux, mais par les propos qu'ils entendent et qui leur sont tenus parfois dans les bureaux mêmes de notre administration. Tel partisan dévoué de notre cause et qui, sans être fort riche, a consacré bien des dollars à secourir nos victimes de la guerre, est revenu ces jours-ci fort attristé de remarques qui lui avaient été faites dans notre ministère où il ne lui avait été aucunement caché que les Américains étaient tenus parmi nous pour gens ne s'intéressant qu'à leur argent. Le sentiment de cet Américain est heureusement de trop bonne trempe pour être modifié par de tels propos. Mais il ne saurait en être de même pour tous ; et nous voyons paraître maintenant des articles comme ceux de l'ancien maire de New York, M. Mac Clellan, personnage qui compte, membre influent du parti au pouvoir, de dispositions générales pro-françaises, et qui, après un séjour à Paris, s'exprime avec indignation sur la manière dont il affirme qu'il est parlé chez nous de « la neutralité de M. Wilson, laquelle n'est certainement pas hostile aux Alliés, mais qui n'en est pas moins violemment condamnée dans les milieux officiels ». Nos milieux officiels, notre gouvernement, notre administration sont là-dessus, par échange de mauvais procédés, fort injustement « condamnés » à leur tour, pendant que tout ce que le voyageur a pu recueillir de données favorables pendant un séjour subséquent en Allemagne est mis dans la meilleure lumière possible. Il ne fait du reste, sur ce dernier chapitre, que répéter, pour ainsi dire mot pour mot, ce que les Allemands n'ont cessé d'inviter, depuis le commencement, leurs visiteurs à dire sur leurs mérites et chances de succès. Il a été déjà fait, au surplus, quelques vertes réponses à M. Mac Clellan par des amis de notre pays ; deux ou trois d'entre elles provenant d'Alsaciens d'Amérique.

L'*Outlook*, revue très lue et qui nous est très favorable, publie un article intitulé « l'Amérique mercenaire » et qui montre le dépit grandissant qu'on éprouve en ce pays à se voir sans cesse ainsi qualifié. Une récapitulation (incomplète) y est faite de ce qui a été tenté aux États-Unis pour montrer, par secours personnels, par risques encourus, par dons de toute sorte, que l'Américain n'est pas un être sans coeur.

Que le département veuille bien être persuadé que je ne trouve, il s'en faut, aucun plaisir à revenir sur ce sujet. Mais dans une heure si sérieuse, où l'ennemi tire tant d'avantages de l'art qu'il a de ne rien laisser perdre, il semble que ce soit un devoir de rappeler ce que, au contraire, il nous arrive à nous de gaspiller.

100

M. GUEYRAUD, CHARGÉ DE MISSION À NEW YORK,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1839-1849. *New York, 1er octobre 1915, 1 h. 45.*
Chiffré. Urgent.

(Reçu : le 2, 11 h. 50).

Pour le ministre des Finances de la part de MM. Homberg et Mallet.

Nous espérons que la formation du syndicat sera rapidement terminée ; les conditions générales se sont beaucoup améliorées ; la sympathie et l'entrain du public ont encouragé les banquiers ; enfin nos gros fournisseurs ont pris, sans trop se faire prier, de larges participations dans le syndicat et garderont une bonne partie des titres. Dès lors l'émission doit avoir lieu le plus tôt possible et avant tout il faut régulariser l'opération.

Une loi est évidemment nécessaire en France comme en Angleterre pour autoriser l'émission d'un emprunt conjoint franco-anglais avec responsabilité solidaire, ainsi que pour exempter les titres de cet emprunt de toute taxe française présente et future.

Deux procédures sont possibles : suivant la première, nous pour le gouvernement français, lord Reading pour le gouvernement britannique, signerions un contrat complet et définitif mais sous réserve de la ratification des parlements ; il faudrait alors soumettre le contrat entier aux Chambres entre la signature et l'émission, en télégraphiant le texte à une virgule près pour assurer une exacte concordance. Nos collègues anglais objectent vivement à cette procédure en raison :

1) des risques d'erreur ;

2) de la plus grande perte de temps ;

3) et surtout de la crainte qu'a lord Reading que ses adversaires aux Communes profitent de ce que le contrat est soumis à la ratification pour discuter tel ou tel détail et demander des changements.

La seconde procédure, qui nous paraît évidemment préférable, consiste à faire voter par le Parlement une loi autorisant les gouvernements à émettre aux États-Unis un emprunt dont les conditions générales seulement (caractère conjoint, solidarité montant, exemption des taxes) seront spécifiées dans le texte même de la loi).

Lord Reading a télégraphié à M. Mac Kenna pour lui recommander cette seconde procédure. Sans avis de votre part nous considérons que de votre côté vous voulez bien adopter.

Nous nous mettrons alors d'accord avec les légistes américains et notre collègue anglais pour rédiger le projet de loi français aussi voisin que possible du bill anglais. Nous vous télégraphierons notre texte d'ici 48 heures ; si vous voulez apporter des modifications vous voudrez bien nous câbler d'urgence.

L'essentiel sera que les Chambres veuillent bien voter ce projet de loi *d'extrême urgence* et sur rapport verbal des commissions. Les Anglais ont

même demandé que leur bill puisse être introduit dès lundi prochain et ils nous disent qu'il passera en 48 heures. (*À suivre*)

T. n° 1840. *New York, 2 octobre 1915, s. h.*

(Reçu : le 2, 23 h. 35).

Pour ministre des Finances de la part de MM. Homberg et Mallet.

La formation du syndicat Kühn-Loeb et Speyer toutes les banques de New York y participent et beaucoup de gros industriels qui désirent garder leurs titres en font aussi partie ; hier soir le montant atteint dépassait 400 millions de dollars et l'on présume que les 500 millions étant réunis aujourd'hui, le syndicat pourra être formé lundi. L'émission dans le public sera sans doute un succès car c'est un véritable mouvement populaire qui a encouragé les banquiers et déterminé les plus hésitants à participer. Ainsi M. Rockefeller, après avoir déclaré publiquement qu'il s'abstiendrait, a fini par prendre une participation syndicale de 10 millions de dollars, évidemment sous la pression de l'opinion publique. Dans toutes les réunions organisées en l'honneur de la mission, même dans celles des groupements anglo-américains, nous avons constaté une sympathie particulière pour la France. Le crédit anglais est apprécié par les banquiers assurément, mais c'est à cause de la France, et de la France seule, que le public s'intéresse à l'opération avec un empressement qui étonne les banquiers. Nous croyons devoir assister sur cette situation pour permettre au gouvernement français d'apprécier ses moyens d'action ici dans l'avenir. Nous répétons que l'apport des deux pays doit être considéré comme sensiblement égal dans l'opération présente. Sans les Anglais nous n'aurions pas abouti à ce taux, mais sans nous les Anglais n'auraient certainement pas abouti à un montant de 500 millions de dollars car le soutien du public leur aurait absolument manqué.

Battant le fer pendant qu'il est chaud, nous étudions en ce moment, de concert avec nos collègues anglais, la possibilité d'une grosse opération conjointe sur traite. Nous vous télégraphierons prochainement à ce sujet[1].

[1] Cf. télégramme n° 1774, chiffré, New York, s.d., reçu le 26 septembre 1915. Gueyraud télégraphiait de New York (télégramme n° 1882, chiffré, urgent, s.d., reçu à Paris le 8 octobre) :

« Pour le ministre des Finances de la part de MM. Homberg et Mallet.

Très confidentiel.

La discussion du contrat d'emprunt se poursuit, trop lentement à notre gré, avec les légistes américains. Nous vous remercions d'avoir fait diligence pour le vote de la loi en France ; lord Reading est fort mécontent du retard qu'on met à Londres pour introduire le bill et il s'est plaint vivement qu'on ne fit pas en Angleterre ce qui se fait en France.

Une délicate et difficile question vient de surgir avec les Morgan : c'est celle du service de l'emprunt. Nous avions toujours considéré que ce service devrait être partagé entre les 5 ou 6 principales banques de New York et centralisé seulement chez Morgan. Se fondant sur ce que d'ordinaire une seule banque est désignée sur les titres américains pour le paiement du coupon, la banque Morgan insiste vivement pour être chargée seule du service de l'emprunt.

Il y a lieu de remarquer :

1°/ que la banque Morgan a souscrit seulement 10 millions de dollars dans le syndicat et qu'il est vraiment anormal qu'une banque ayant garanti 2 % du montant d'un emprunt en accapare à elle seule tout le service.

2°/ que la maison Morgan pratique une politique exclusive et qu'elle a déjà par la manière dont elle effectue les achats des Alliés suscité une très vive opposition et de grandes jalousies.

3°/ que dans la négociation du présent emprunt en dépit de tout ce que nous avons fait pour entrer en contact avec tous, elle a toujours cherché à s'interposer entre le marché américain et nous.

4°/ que par suite lorsque nous aurons à entamer de nouvelles négociations ici (ce qui ne tardera pas) nous devrons craindre d'être entièrement entre les mains des Morgan ; or ceux-ci se sont montrés singulièrement dépourvus d'initiative et de décision et il s'en faut que le succès soit dû à leurs seuls efforts.

Par suite, nous estimons qu'il serait sage et prudent même au risque de mécontenter temporairement Morgan d'essayer de ne pas lui abandonner à lui seul le service de l'emprunt.

Toutefois nous avons à craindre une résistance acharnée des associés de Morgan qui défendent leurs intérêts avec une âpreté extrême. Nous céderons s'il le faut pour éviter une crise qui serait bien dangereuse en ce moment mais nous vous prions de nous télégraphier d'urgence votre sentiment.

Lord Reading envoie à M. Mac Kenna un télégramme analogue à celui-ci mais très confidentiel également car M. Grenfell a des intelligences dans l'entourage du chancelier. »

Au Journal Officiel du 9 octobre 1915, paraissait la loi portant autorisation d'emprunt aux États-Unis :

« Loi portant autorisation d'emprunt aux États-Unis.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Le gouvernement est autorisé à émettre aux États-Unis, conjointement et solidairement avec le gouvernement britannique, un ou plusieurs emprunts dont le montant et les conditions seront fixés par lui au mieux des intérêts du Trésor.

Les titres de ces emprunts seront exempts de tous impôts présents et futurs.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 8 octobre 1915.

R. Poincaré.

Par le président de la République :

Le ministre des Finances,

A. Ribot. »

Par télégramme n° 1938, chiffré, confidentiel, Gueyraud faisait part de la lenteur de l'exécution (New York s.d., reçu à Paris le 13 octobre 1915) :

« Pour le ministre des Finances de la part de MM. Homberg et Mallet.

Maintenant que le bill anglais est passé, nous sommes en ce qui nous concerne prêts à signer le contrat pour nos gouvernements. Malheureusement la banque Morgan est complètement noyée par le travail et n'arrive pas à établir mes documents indispensables, tels que la liste des membres du syndicat et celle des banques où les fonds seront laissés en dépôt ; pour faciliter la formation du syndicat, les « Morgan » ont supprimé, à notre insu, le minimum convenu et accepté même de petits souscripteurs dans des villes éloignées ; le syndicat comprend ainsi des centaines de personnes dont on n'a pas encore les signatures et pour lesquelles, malgré notre insistance, M. P. Morgan ne veut pas se porter fort. Les mêmes lacunes existent pour les banques beaucoup trop nombreuses et réparties dans tout le pays, dans lesquelles M. P. Morgan nous oblige à laisser des fonds en dépôt.

En dépit de ces maladresses de la banque Morgan qu'entraîneront de nombreuses complications, nous faisons tout pour aboutir au plus vite et signer le contrat, même en ajournant certaines régularisations qui pourtant seraient bien nécessaires.

Nous espérons, sans le garantir, que le contrat pourra être signé jeudi. »

Le 15 octobre, Gueyraud pouvait annoncer (télégramme n° 1969, chiffré) :

« Pour le ministre des Finances de la part de MM. Homberg et Mallet.

Très urgent.

Le contrat pour 500 millions de dollars vient d'être signé à la banque Morgan. Lord Reading a signé pour l'Angleterre ; nous avons signé pour la France ; 62 banques, trusts et maisons de banque ont signé pour un syndicat qui comprend près de 800 membres. »

Et le 28 octobre, par télégramme n° 2093, Gueyraud précisait :

« Pour le ministre des Finances de la part de M. Homberg.

Sur des réclamations renouvelées chaque jour de plus en plus vivement, la banque Morgan vient de nous remettre enfin une liste provisoire des banques dépositaires des Fonds de l'emprunt anglo-français. Cette liste n'est pas encore tout à fait complète, mais nous permettra cependant au délégué anglais et à moi, de faire le premier appel de fonds conjointement. Notre moitié sera d'environ 31.500.000 dollars, sur lesquels 10.000.000 de dollars seront prélevés pour le remboursement des bons du Trésor français venant à échéance le 4 novembre. Je pense que le solde doit être versé au crédit de notre compte chez Morgan. M. Johannet me dit que ces 21.500.000 dollars constitueront provisions pour un peu plus de trois semaines. »

101

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 494-495. *Athènes, 1er octobre 1915, 13 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : 16 h.).

Les prévisions de mon télégramme n° 490 ne se sont que trop rapidement confirmées et nous nous trouvons ici en présence d'une situation d'une gravité exceptionnelle, exigeant des décisions immédiates[1].

J'ai été convoqué ce matin avec mon collègue anglais chez le président du Conseil que nous avons trouvé dans un état de vive surexcitation. Il nous a dit que le discours de sir Edward Grey lui avait ouvert les yeux et qu'en présence de l'attitude des puissances envers la Bulgarie, il craignait maintenant de s'être lamentablement trompé dans sa politique de confiance et d'amitié envers les puissances alliées. Il a ajouté que dans ces conditions il redoutait que les troupes franco-anglaises ne fussent pas employées pour exercer une pression sur la Grèce ou pour procéder en faveur de la Bulgarie à une occupation de la Macédoine et qu'il ne pouvait pas comme chef du gouvernement responsable vis-à-vis du roi et envers son pays autoriser même facilement le débarquement de troupes alliées à Salonique jusqu'à ce que les puissances de l'Entente eussent précisé nettement leurs intentions et l'objet de leurs opérations militaires. (*À suivre*)

T. n° 495. *Athènes, 1er octobre 1915, 14 h.*

(Reçu : 19 h. 45).

Suite du numéro précédent.

Pendant que nous nous efforcions de calmer M. Venizelos, on lui a (mot passé) un télégramme de Salonique l'avisant que le général anglais Hamilton avait débarqué hier et émet la prétention de prendre immédiatement des dispositions en vue d'une occupation de la ville et d'une main mise sur le chemin de fer. Il avait même, d'après cette communication officielle, tenté de procéder à l'installation d'un barrage de fils de fer dans la rade mais il en avait été empêché par la menace des autorités militaires de couler à coups de canons les embarcations chargées de ce travail. Cette nouvelle a mis le comble à l'excitation et je dois le dire l'irritation du président du Conseil qui s'est écrié que les puissances traitaient la Grèce en pays conquis et foulaient au pieds sa souveraineté, que si nos troupes se présentaient à Salonique après cet incident au milieu de la mobilisation grecque et sans que la situation eût été éclaircie par une déclaration des puissances il

[1] Dans le télégramme n° 490-491, chiffré, non reproduit, du 30 septembre 1915, Guillemin insistait sur la « stupeur » engendrée en Grèce par l'attitude de la Quadruple Entente à l'égard de la Bulgarie : malgré l'adhésion de la Bulgarie à l'alliance germano-turque et la mobilisation bulgare, les quatre puissances alliées maintenaient leurs offres du 14 septembre. L'armée et l'opinion publique grecque considéraient cette attitude comme une duperie et affichaient une méfiance certaine. On croyait que sous l'air d'appuyer la Grèce et de défendre la Serbie, les Alliés ne cherchent qu'à occuper la Macédoine serbe au profit des Bulgares.

ne pouvait empêcher l'autorité militaire de s'opposer par la force à leur débarquement ni même d'interdire le séjour du port aux navires qui les transporteraient, qu'il fallait à tout prix en arrêter l'envoi pour éviter un désastre.

Dans ces conditions me trouvant sans information du Département qui n'a répondu à aucun de mes télégrammes depuis le 26 septembre j'ai pris sur moi conformément à la demande de M. Venizelos d'envoyer d'urgence à l'amiral commandant l'escadre à Moudros, au général Bailloud et au général Baumann le télégramme suivant : En présence de nouveaux événements d'une gravité exceptionnelle, je vous prie de prendre d'urgence toutes mesures possibles pour arrêter tout envoi de troupes vers Salonique et empêcher tout débarquement. Si transports déjà partis veuillez les faire revenir de préférence à Moudros en attendant nouvelles instructions du gouvernement.

102

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 600. *Paris, 1er octobre 1915, 15 h. 30.*

Chiffré

À la suite d'un échange de vues avec sir Edward Grey, je vous autorise à vous concerter avec vos collègues pour établir sur les bases suivantes le texte de la communication qui devra être faite au gouvernement bulgare par les représentants de la Quadruple Entente :

« En l'absence de toute réponse à la dernière note des puissances alliées, la mobilisation bulgare ne peut être considérée que comme une menace contre la Serbie, concertée avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, d'autant plus qu'elle est accompagnée de l'arrivée à Sofia d'officiers allemands.

Dans ces conditions les puissances ne peuvent empêcher la Serbie d'entrer en action pour défendre son existence.

Si les hostilités éclatent dans la péninsule balkanique, en raison de la mobilisation bulgare, qui ne peut, dans les circonstances présentes être regardée autrement que comme une provocation, les quatre puissances seront obligées de rompre les relations avec la Bulgarie et de soutenir leurs amis. »

D'autre part, il faut se rappeler que la présence d'officiers allemands à Constantinople a précédé l'attaque de la Russie par la Turquie. Vous pourrez donc, si M. Radoslavoff demande ce qui pourrait être fait, faute de démobiliser, pour détendre la situation, lui dire que, s'il n'est pas déjà trop tard, il dépend de lui de seconder les efforts des quatre puissances pour empêcher une guerre balkanique par l'éloignement immédiat des officiers allemands qui sont actuellement à Sofia[1].

[1] Le 3 octobre 1915 à 12 h 40, par télégramme n° 607, chiffré, Delcassé insistait auprès de Panafieu : « Réponse à vos télégrammes n° 557 et 558. Nous sommes aussi pénétrés que vous de

103

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2246-2246bis. *Londres, s.d.*

Chiffré. Très urgent.
Confidentiel. Fil direct.

(Reçu : 1er octobre 1915, 19 h.)

Réponse à votre télégramme n° 3140.

L'état d'esprit en Grèce signalé par notre ministre à Athènes est inquiétant. Les fausses démarches de M. Sazonov à Nisch et certains propos maladroits ont pu faire croire aux Grecs que les quatre puissances maintenaient toujours leurs offres relatives à la Macédoine et à Cavala. Il importe de couper court à cette opinion erronée. Si Votre Excellence me permet d'exprimer mon sentiment sur l'attitude à prendre il me semble que sans tarder maintenant et *sans consulter personne* vous pourriez prescrire à M. Guillemin de déclarer à M. Venizelos que les offres de certains avantages faites à la Bulgarie ont toujours été subordonnées à l'entrée en campagne de cette puissance contre la Turquie que l'Entente intervenue entre le gouvernement de Sofia et la Sublime Porte non moins que la mobilisation bulgare et l'appel d'officiers allemands rendent nulles toutes les propositions des quatre puissances, il n'y a donc pas lieu pour le gouvernement grec de concevoir aucune inquiétude.

Cette déclaration devrait être faite dès maintenant car si nos troupes débarquent demain à Salonique il faut qu'elles y soient bien accueillies.

(*À suivre*)

T. n° 2246bis. *Londres, 1er octobre 1915, 19 h. 15.*

Suite du n° précédent.

Cet après-midi, j'ai fait part à lord Crewe qui gère le *Foreign Office* en l'absence de sir Edward Grey jusqu'à lundi prochain de mon opinion et de ma suggestion. Je lui ai demandé si sans consulter le Cabinet il croit pouvoir prescrire au ministre d'Angleterre à Athènes de faire à M. Venizelos la même déclaration.

Il m'a répondu qu'il partage mon avis et qu'il adresserait au ministre d'Angleterre instructions dans ce sens.

la conviction qu'une démarche immédiate s'impose auprès du gouvernement bulgare. Tâchez de vous mettre d'accord avec vos collègues sur une formule identique ou analogue. Si vous n'y réussissez pas faites la démarche avec celui ou ceux d'entre eux qui acceptent la formule la plus énergique. Au besoin faites-la seul et au plus tard dans la journée de demain et déclarez qu'en présence de la mobilisation ordonnée par le gouvernement bulgare, nous tenons pour caduques les offres qui lui ont été faites et auxquelles il n'a pas répondu ». À 13 h. Delcassé télégraphiait à nouveau à Panafieu (télégramme n° 608, chiffré) : « J'apprends par ambassadeur d'Angleterre que votre collègue anglais reçoit toute latitude pour se mettre d'accord avec ses collègues sur la formule à présenter au gouvernement bulgare. »

M. Guillemin pourrait s'entendre avec son collègue et l'amener à tenir exactement le même langage que lui.

Lord Crewe ne m'a pas caché en effet qu'il se montrerait moins net que s'il avait l'approbation du Cabinet mais qu'il ne manquerait pas de dire que l'attitude de la Bulgarie rend caduque tous les pourparlers antérieurs avec nous. Le point délicat est que nous venons de mettre le gouvernement bulgare en demeure de répondre à nos propositions et qu'en parlant à Athènes nous préjugeons une réponse négative mais la situation est telle qu'il n'y a pas lieu d'hésiter.

En tous cas si M. Guillemin n'obtient pas de son collègue anglais une déclaration identique il n'en doit pas moins à mon sens faire celle que Votre Excellence lui prescrira[1].

104

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 300. *Le Caire, 1er octobre 1915.*

Le contre-amiral Darrieus, commandant p.i. la 3ème escadre, a bien voulu me donner communication de deux rapports qu'il vient d'adresser à M. le ministre de la Marine.

Le premier rend compte en détail des raisons qui ont poussé les Arméniens de la rive nord de l'Oronte à s'enfuir dans la montagne, de la situation dans laquelle ils se trouvaient sur le Djebel Moussa lorsque notre escadre est venue à leur secours et des opérations de sauvetage et d'évacuation de cette malheureuse population.

Dans le second rapport, l'amiral Darrieus expose la question syrienne en général et les solutions alternatives qu'elle lui paraît exiger à bref délai.

Les solutions possibles se réduisent, d'après l'amiral à deux : une expédition française ou franco-anglaise avec large prépondérance française, et l'armement des populations hostiles à la domination turque.

L'amiral Darrieus estime que le montant n'a jamais été aussi favorable que maintenant à une expédition en Syrie : je pense qu'il a raison. Une expédition en Syrie eût été facilement réalisable au mois de novembre dernier : à ce moment, les populations syriennes accueillant l'entrée en guerre de la Turquie comme le signe de leur délivrance, attendaient une intervention immédiate pour se soulever ; les troupes ottomanes étaient

[1] Cambon transmettait la position de lord Crewe par télégramme n° 2252, Londres, 2 octobre 1915 : « J'ai donné connaissance ce matin à lord Crewe de vos télégrammes à M. Guillemin. Il en a beaucoup approuvé les termes. Il m'a communiqué à son tour le télégramme qu'il a adressé au ministre anglais à Athènes et dont le sens est conforme au votre. Nos deux représentants pourront donc se concerter pour faire à M. Venizelos des communications identique ou analogues. Il faut espérer qu'elles seront (mot passé) aujourd'hui même. Lord Crewe pense que nous devons nous abstenir d'une semblable communication à Nisch. Les Serbes pourraient d'après lui la considérer comme un encouragement à prendre l'offensive. Le gouvernement britannique considère qu'il faut laisser à la Bulgarie la responsabilité de l'agression. »

relativement peu nombreuses en Syrie, aucun préparatif de défense n'avait encore été fait sur les côtes ou dans l'intérieur du pays.

Deux mois après, le moment favorable était passé : les Turcs préparant leur expédition contre le Canal de Suez, avaient amené en Syrie des forces importantes, le pays avait été mis plus ou moins en état de défense, les populations déçues dans leurs premiers espoirs restaient passives.

Mais actuellement toute la région au sud du Taurus et de l'Amanus se trouve de nouveau dégarnie, la plus grande partie des troupes ayant été envoyée vers les Dardanelles et Constantinople, les approvisionnements sont rares et les populations syriennes ou arméniennes, excédées par les tracasseries de l'autorité, par les réquisitions, par les enrôlements forcés, par les massacres, sont prêtes à se révolter et à accueillir en libérateurs ceux qui se présenteront.

Comme plan d'opérations l'amiral Darrieus propose celui que le Comité de Défense des Arméniens a préconisé dans une note adressée au général Maxwell et dont j'envoie, par ce courrier, copie au Département : débarquement dans la région d'Alexandrette, occupation par surprise des passes du Taurus et de l'Amanus, isolement de la Syrie du reste de l'empire et progression vers le Sud.

Mais l'amiral ne se dissimule pas la difficulté ou même l'impossibilité pour nous de distraire actuellement du front principal des hostilités les effectifs, si modestes soient-ils, nécessaires à une expédition en Syrie.

Il n'hésite pas alors à conseiller fortement de procéder sans retard à l'armement des populations arméniennes et syriennes que nous inciterions ainsi à se révolter. Il demande d'abord 800 fusils avec leurs munitions pour armer les Arméniens valides réfugiés à Port-Saïd qui seraient exercés et débarqués sur la côte : il demande également qu'un stock de 20.000 fusils avec leurs munitions soit mis à la disposition de la 3ème escadre pour être distribués en des points déterminés du littoral.

Je ne doute pas qu'il nous soit facile, en distribuant des armes en nombre suffisant, de provoquer le soulèvement des Arméniens de Cilicie, ou de ce qui en reste, des Syriens et, spécialement, des Libanais : il est probable que le nombre des insurgés augmenterait rapidement et que des complications très graves en résulteraient pour les Turcs ; il serait même fort possible, étant donné le petit nombre des effectifs turcs et la qualité déplorable des troupes, que les populations parvinssent à chasser les autorités ottomanes et à se rendre maîtresse de la Syrie.

Il me paraît cependant qu'il serait dangereux de favoriser une insurrection en Syrie avant de vouloir, ou de pouvoir, intervenir avec des forces régulières suffisantes. Si le mouvement échouait sur un point quelconque, soit par manque de décision des populations abandonnées à elles-mêmes, soit par défaut d'entente entre ces populations ou entre les groupes insurrectionnels, il s'ensuivrait certainement une répression terrible, une démoralisation extrême parmi nos partisans et une atteinte grave à notre prestige. Et dans le cas, d'ailleurs vraisemblable, où la révolte triompherait et où les autorités turques seraient réduites à l'impuissance ou chassées de Syrie, nous n'en serions pas moins obligés de procéder à l'occupation du

pays, sans avoir le bénéfice de l'avoir libéré nous-mêmes, pour le protéger contre un retour offensif possible des Turcs et pour l'organiser sous peine d'y voir naître des intrigues sans nombre et une anarchie qu'aucun pouvoir local ne serait à même de réprimer.

J'en reviens donc aux idées que j'ai déjà exposées à plusieurs reprises : la seule vraie solution serait une intervention en Syrie et une occupation du pays, opérations qui seraient relativement aisées, surtout actuellement, grâce à la situation des Turcs et au concours de la population : si l'envoi d'un corps expéditionnaire est impossible, ce qui paraît être le cas au moment où nos armes s'apprêtent à apporter leur coopération sur un nouveau front de bataille européen, toute action tendant à fomenter une insurrection générale en Syrie, sans appui et sans direction de notre part, serait dangereuse, autant pour nous que pour les populations : enfin, des contingents irréguliers, comme celui que pourraient former les Arméniens réfugiés à Port-Saïd, ne devraient être employés sans appui de notre part, sauf en ce qui concerne l'équipement et le transport, que dans le cas où un but bien déterminé serait envisagé, tel que : incursion rapide pour la destruction d'un ouvrage, pont, tunnel, dépôt de munitions, etc. ; la troupe devrait être débarquée et réembarquée aussitôt l'objectif atteint.

En terminant, je noterai le regret tout dernièrement exprimé par le général Maxwell, qui, depuis longtemps, aurait désiré, ainsi que j'en ai informé Votre Excellence, agir dans le nord de la Syrie pour écarter le danger d'une agression contre l'Égypte. « Oui, a dit le général à quelqu'un qui me l'a rapporté, c'est dans la région d'Alexandrette qu'il faudrait agir ; mais les Français n'ont pas de forces disponibles pour une opération dans ces parages et nous, nous n'osons pas y aller pour ne pas déplaire aux Français »[1].

105

M. Boulot, Consul général de France à Saint-Sébastien,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 120. *Saint-Sébastien, 1er octobre 1915.*

Par un télégramme n° 87, en date du 30 septembre dernier, Votre Excellence a bien voulu m'inviter de la part de M. le ministre de la Guerre à effectuer le paiement d'une fourniture de 2.500 revolvers faite le 24 septembre à Bayonne par MM. Orbea y Cia, d'Eibar.

J'ai l'honneur de faire parvenir sous ce pli à Votre Excellence la facture relative à cette livraison et je lui serais très obligé de vouloir bien la transmettre à M. Millerand.

[1] Notes marginales : « À communiquer à M. Le Président de la République ». « Guerre, Marine, Londres ».
Cf. dépêche n° 298, Le Caire, 29 septembre 1915.

106

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 822. *Washington, 1er octobre 1915.*

Je n'avais pas manqué de transmettre à la maison Putnam les indications contenues dans le télégramme de Votre Excellence, n° 471, au sujet de la publication de l'édition anglaise de l'ouvrage sur *Les violations des lois de la guerre par l'Allemagne*.

Cette maison semble persuadée que le gouvernement de la République est, malgré ce que j'ai pu déjà écrire, disposé à la garantir contre les pertes que pourrait lui causer la publication de cette édition. Mon télégramme du 24 août indiquait comment le coût en avait été sensiblement accru par la hâte réclamée par la maison Berger-Levrault, parlant, semblait-il, au nom de notre administration.

Pour montrer qu'il s'agirait d'une publication quasi-gouvernementale, M. Putnam m'envoie copie d'une lettre de MM. Berger-Levrault qui se flattent « d'avoir fait adresser un câble à M. Jusserand pour qu'il mette quelqu'un de son Département à la disposition de M. Putnam ».

Cette maison ne semble pas avoir une idée exacte de ce que peut être le personnel de mon Département.

De même source, je reçois aujourd'hui la copie ci-jointe d'une lettre adressée aussi par MM. Berger-Levrault à M. Heinemann (correspondant à Londres de ceux-ci) et où il est nettement affirmé, que le ministère est derrière cette entreprise, ce qui est semble-t-il, manière de lui donner à entendre que l'éditeur américain peut aller de l'avant.

J'ai peine à débrouiller cet imbroglio et je serais reconnaissant au Département pour toutes indications supplémentaires qu'il voudrait bien me fournir[1].

[1] Cf. télégramme n° 415, chiffré, Paris 3 août 1915, in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

Note marginale : « Répondre à M. Jusserand que le ministère a traité ave la maison Berger-Levrault, qu'il lui a accordé une subvention sous forme d'achats de volumes, que seule la maison Berger-Levrault a traité avec les maisons anglaise et américaine, que néanmoins nous verrions avec plaisir l'ambassade faire achat des quelques exemplaires de l'édition américaine et en répandre aux États-Unis. » « Rechercher et envoyer une copie du traité fait avec Berger-Levrault. »

Viviani répondait à Jusserand par télégramme n° 403, chiffré, Paris 25 octobre 1915 (elle avait été préparée par Berthelot) : « Par votre lettre 822 du 1er octobre vous me demandez si le gouvernement de la République est disposé à garantir la maison Putnam contre les pertes que pourrait lui causer la publication du livre intitulé *Les violations des lois de la guerre par l'Allemagne*.

Le livre, préparé par les soins du ministère des Affaires étrangères, a été édité par la maison Berger-Levrault qui le vend au prix de 1 franc et qui en a cédé au ministère 5.000 exemplaires au prix de 0 franc 50. Aux termes de son traité la maison Berger-Levrault devait assurer la publication simultanée à Londres et à New York d'une édition en langue anglaise. Elle a à cet effet traité avec MM. Heinemann et Putnam, vis-à-vis desquels nous n'avons pris aucun engagement financier.

À la demande de M. Putnam qui estimait à juste titre que votre patronage et votre influence aideraient à la diffusion de cet ouvrage aux États-Unis, il vous a été télégraphié de recevoir son représentant et de lui prêter votre concours. J'estime que, en outre de l'appui moral que peut lui prêter votre ambassade, il y aurait avantage à faciliter matériellement la diffusion du volume. À

107

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 1er octobre 1915.*

Les négociations avec la Serbie ont eu pour point de départ la nécessité de lui demander :

a) des sacrifices en Macédoine pour satisfaire les aspirations de la Bulgarie dont on considérait le concours comme capital au point de vue du succès de l'opération des Dardanelles ;

b) des sacrifices dans ses aspirations sur le Banat de Temesvar, pour satisfaire les prétentions roumaines, dont le concours était également recherché.

Dès le début, les puissances estimèrent qu'elles ne sauraient exiger de leur alliée des sacrifices jugés cruels par l'opinion publique et par une armée victorieuse des Autrichiens qu'en lui assurant d'importantes contre parties, en Bosnie-Herzégovine, sur le littoral de l'Adriatique et dans les régions comprises entre la Save et le Danube, en lui garantissant que les droits et les intérêts de la population serbe, si important dans le Banat de Temesvar, seraient sauvegardés, et en l'assurant qu'aucune fortification dans cette région voisine ne viendrait à en rendre l'acquisition par la Roumanie dangereuse pour la Serbie et pour sa capitale.

Ces diverses considérations formèrent la base de la note remise par les puissances à M. Pachitch, le 4 août 1915.

Aux précisions demandées par celui-ci les puissances répondirent le 15 août, et lui firent connaître officieusement en outre, qu'elles envisageaient une occupation de la zone de Macédoine cédée à la Bulgarie par des contingents alliés.

Les restrictions apportées par la Serbie aux demandes des puissances, dans sa réponse du 4 septembre ne permirent malheureusement pas de donner à la Bulgarie les satisfactions entières dont les puissances avaient espéré qu'elles réussiraient à entraîner ce pays dans le camp des Alliés.

L'idée, conservée de certains côtés, que des concessions nouvelles de la Serbie réussiraient à vaincre les hésitations bulgares est venue se butter à la mobilisation bulgare et dès lors les puissances ne pouvaient que déclarer caduques les offres qu'elles avaient faites à la Bulgarie au détriment de la Serbie.

cet effet, vous pourriez vous entendre avec la maison Putnam pour qu'elle vous cède à un prix raisonnable le nombre d'exemplaires que vous croirez pouvoir distribuer utilement à des personnalités américaines en recommandant vous-même le livre à leur attention. Vous me ferez connaître au besoin par télégramme le montant de la dépense à engager, et je vous ouvrirai un crédit sur les fonds de propagande.

Je crois devoir vous signaler que cet ouvrage a été révisé par MM. Joseph Bédier, Louis Renault et Léon Bourgeois. M. Louis Renault l'a présenté à l'Académie des Sciences morales, qui en a agréé l'hommage. Il illustre d'ailleurs la lecture faite par le jurisconsulte du Département pendant le mois d'octobre 1914 à la séance solennelle des classes de l'Institut. »

D'une manière générale, le gouvernement serbe s'est efforcé d'amener l'état-major et le Parlement à accepter la nécessité d'un abandon à la Bulgarie de la zone non contestée de la Macédoine fixée par un article du traité de 1912 ; la Serbie subordonnait son acception à l'acquisition d'importants territoires nouveaux et à la fin de la guerre ; elle faisait également des restrictions sur quelques points, même en Macédoine non contestée ; mais dans l'ensemble, sa réponse constituait un sacrifice cruel et méritoire, et aurait pu servir de base à une négociation si la Bulgarie avait été sincère dans ses pourparlers.

Le développement de la négociation a montré que le roi Ferdinand était déjà engagé avec les Empires centraux et ne cherchait qu'à gagner du temps pour arriver à l'époque où les Allemands pourraient concerter leur action militaire avec la sienne.

La Serbie a fait appel au concours des Alliés dès la mobilisation bulgare ; elle a demandé vainement à Athènes l'exécution du traité défensif conclu après la seconde guerre balkanique ; enfin elle a, sans succès, cherché à obtenir l'appui de la Roumanie pour le respect du traité de Bucarest et la défense des intérêts communs des deux peuples.

Attaquée sur ses deux frontières du Nord et de l'Est, la Serbie se défend avec acharnement contre des ennemis supérieurs en nombre et en armement et attend anxieusement le secours de la Quadruple Entente.

(A Paix)

108

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 617. *Copenhague, 2 octobre 1915, 6 h. 20.*

Chiffré.

(Reçu : le 2, 23 h. 20)

Je réponds à votre télégramme n° 261[1].

J'ai évité jusqu'ici de mentionner au ministre danois l'affaire des fusils portugais ; c'était la seule manière de maintenir la fiction au moins officiellement ; car le ministère danois sait à quoi s'en tenir sur la destination

[1] Télégramme du 1er octobre 1915 : « Je réponds à votre télégramme n° 613. Le ministre de Danemark n'a fait encore aucune démarche auprès de moi pour une livraison d'aéroplanes. J'ai néanmoins saisi l'occasion d'une demande d'autorisation d'exportation de tourteaux, pour indiquer à M. Bernhoft que le gouvernement portugais nous avait mis au courant des difficultés qu'il rencontrait pour faire sortir des mitrailleuses du Danemark. Le ministre danois hésite naturellement à faire parvenir ce renseignement à son gouvernement. Je vous serai obligé de me faire savoir si vous avez eu vous-même l'occasion d'indiquer au gouvernement danois que vous aviez été mis, par le ministre de Portugal en Suède, au courant des difficultés qu'il rencontrait. Je crois, en effet, qu'il y aurait avantage à ce que, d'accord avec votre collègue d'Angleterre, vous fissiez pressentir au gouvernement danois que son attitude vis-à-vis du Portugal, allié de l'Angleterre et ami de la France, ne peut pas laisser ces gouvernements indifférents, quand on voit avec quelle facilité il a accordé à la Bulgarie, amie de l'Allemagne et peut-être son alliée dans la présente guerre, les autorisations d'exportation d'armes qui non seulement ont pu sortir de Danemark, mais qui ont été immédiatement transportées en territoire allemand. Veuillez me faire connaître d'urgence votre opinion sur cette suggestion. »

des fusils, la mission du capitaine Navelle ayant été, comme je l'ai dit en son temps, éventée par la légation d'Allemagne et signalée par elle au gouvernement danois.

Mon collègue anglais est très hostile à l'idée de mêler sa légation à l'affaire portugaise ; il dit que, chargé de pourchasser ici la contrebande, il affaiblirait sa position s'il paraissait s'intéresser à l'exportation des fusils portugais. Il m'a déclaré que sir Edward Grey pensait comme lui et ne lui enverrait des instructions pour agir en cette question à Copenhague que si le gouvernement portugais demandait officiellement à Londres l'assistance du gouvernement britannique[1]. Cette démarche peut-elle être obtenue ? Le gouvernement anglais est-il disposé à arrêter les cartouches que le gouvernement danois a commandées en Amérique, et à refuser les fournitures diverses de munitions que les Danois, dit-on, voudraient demander à l'Angleterre[2] ? Mon collègue anglais n'a pas pu me fixer sur les intentions de son gouvernement à cet égard.

Le ministre de Portugal que la santé chancelante de sa femme retenait à Stockholm doit, par suite du décès de celle-ci, être plus libre de venir ici et de presser le gouvernement danois ; s'il peut venir, et s'il n'obtient pas satisfaction, la déclaration indiquée par Votre Excellence trouvera plus normalement sa place que maintenant où l'action portugaise a été molle.

[1] Dépêche n° 104 très confidentielle de Viviani à Daeschner à Lisbonne : « Le gouvernement britannique ne s'est pas montré disposé à exercer sur le gouvernement danois la pression que nous lui demandions en vue d'obtenir la sortie des mitrailleuses destinées au Portugal Vous trouverez ci-joint en copie une lettre que sir Edward Grey a envoyé à ce sujet à M. Paul Cambon, ainsi qu'un télégramme de M. Bapst qui indique peut-être les véritables raisons de l'abstention des Anglais. D'autre part, l'attaché militaire à Londres a télégraphié que le gouvernement danois aurait besoin de 70 millions de cartouches en plus des 30 millions qu'il a commandées aux États-Unis et que dans ces conditions on pourrait reprendre la combinaison d'offres de cartouches en échanges des mitrailleuses. J'ai communiqué ce télégramme à M. Bapst, dont je vous envoie ci-joint la réponse. Je demande à notre ambassadeur à Londres d'exposer de nouveau la situation au gouvernement anglais. »

[2] Le 14 octobre, Viviani télégraphiait à Cambon (télégramme s. n°) : « Le ministre de la Guerre, en réponse à la dépêche n° 704 du colonel de la Panouse, me fait connaître qu'en principe il admet la proposition de fournir, par le Portugal, des éléments de cartouches au Danemark pour assurer la sortie des mitrailleuses Madsen pour notre armée et pour l'armée anglaise.

Mais au même moment M. Bapst me télégraphie que le gouvernement danois vient d'obtenir en Amérique une fourniture de 30 millions de cartouches. Il est donc à présumer que l'offre du Portugal de procurer des éléments de cartouches n'aura guère d'effet sur les décisions du gouvernement danois. On ne pourrait faire utilement pression sur lui qu'en lui faisant entendre que les cartouches américaines seront arrêtées, à moins qu'il ne change son attitude vis-à-vis des commandes portugaises. La façon dont il a favorisé l'expédition de la commande bulgare, manifestement soutenue par les Allemands, nous autorise à réclamer pour le pays neutre et ainsi qu'est le Portugal un traitement aussi favorable. J'estime que le gouvernement britannique pourrait tenir ce langage à Copenhague : pour ce qui nous concerne j'ai fait entendre au ministre danois à Paris, qui demandait des permis d'exportation de tourteaux d'arachides, que les plaintes du gouvernement portugais nous étaient parvenues et que nous n'y étions pas insensibles.

Veuillez me faire connaître d'urgence si le gouvernement britannique est disposé à faire une pression dans ce sens sur le gouvernement danois. S'il apparaît que cette pression obtient du succès le gouvernement français s'entendra volontiers avec le gouvernement portugais pour faire passer la commande des 900 mitrailleuses Madsen désirées par le *War Office*. »

Cf. télégramme n° 657, chiffré secret, Copenhague, 28 octobre 1915.

109

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 502 ; 503 ; 504 ; 505 ; 506. *Athènes, 2 octobre 1915, 10 h. 40.*

Chiffré.

(Reçu : le 3, 2 h. 15)

Reçu votre télégramme n° 504[1].

Tous obstacles aplanis, j'ai reçu protestation de pure forme, mais ordres déjà donnés Salonique pour faciliter débarquement troupes qui recevront le meilleur accueil. Je télégraphie instructions à nos autorités navales et militaires en les invitant à hâter autant que possible transport de nos forces à Salonique. Détails et texte protestation par télégramme suivant.

(À suivre)

T. n° 503. *Athènes, 3 octobre 1915, 12 h. 45.*

(Reçu : 17 h.)

Suite du n° précédent.

Les déclarations si nettes de votre télégramme n° 504 ont transformé la situation. L'ayant reçu vers 8 heures du soir je me suis rendu immédiatement chez M. Venizelos accompagné de mon collègue d'Angleterre et je lui en ai remis un extrait en le priant de le communiquer d'urgence au roi. Le président du Conseil a manifesté la plus vive satisfaction et dès ce moment tous les obstacles ont été aplanis.

Dans la soirée M. Venizelos a télégraphié au général commandant le troisième corps d'armée à Salonique, d'accord avec le roi, que le gouvernement grec avait cru devoir protester pour la forme contre le débarquement de forces franco-anglaises à Salonique, mais, qu'en présence des déclarations faites aujourd'hui au nom du gouvernement français, il était certain désormais que le débarquement de nos troupes était conforme aux intérêts de la Grèce et qu'il fallait en conséquence, non seulement cesser d'y mettre obstacle, mais le faciliter au contraire autant que possible. D'autre part le ministre des voies et communications partant cette nuit sur un contre-torpilleur rapide sera à Salonique aujourd'hui dans la matinée pour compléter les dispositions nécessaires et préparer l'acheminement de nos troupes vers Nisch. Je viens de faire connaître à M. Venizelos, conformément aux indications de votre télégramme n° 505, les instructions données à ce sujet au général Bailloud. Comme Votre Excellence l'a très justement pensé, cette communication achèvera de rassurer le président du Conseil et le gouvernement grec sur nos intentions. *(À suivre)*

[1] Paris, 2 octobre 1915.
Cf. télégramme n° 494-495, Athènes, 1er octobre 1915.

T. n° 504.

(Reçu : 16 h. 40)

Suite du n° précédent.

Votre Excellence peut difficilement se faire une idée de la méfiance qui régnait ici depuis quelques jours. L'attaché militaire anglais ayant dit hier, assez maladroitement d'ailleurs, qu'à son avis, pour éviter un mélange de troupes de nationalités différentes sur la voie ferrée, il serait préférable d'envoyer des Anglais garder Cavala, M. Venizelos avait conçu de ce propos les plus vives inquiétudes. De là, peut-être, ses instructions au général commandant à Salonique qui, d'après ce que me télégraphie notre consul général, a déclaré formellement qu'il avait ordre de tirer sur nos troupes si elles tentaient de débarquer. Je crois que le fait est exact, bien que M. Venizelos n'ait pas osé me l'avouer hier matin.

En tous cas, il est très heureux que, contrairement à ce qu'il m'avait également annoncé hier, nos transports aient pu être rappelés à Moudros d'après les instructions que j'avais pris sur moi d'envoyer à nos autorités militaires et navales pour éviter un conflit certain et des conséquences peut-être désastreuses. Usant de la faculté que Votre Excellence a bien voulu m'accorder par le télégramme n° 504, je viens de leur télégraphier de nouveau pour leur expliquer brièvement la situation et les inviter à procéder désormais, avec toute la diligence possible, au transport et au débarquement à Salonique des troupes, services, matériel destinés à notre corps expéditionnaire de Serbie. (*À suivre*)

T. n° 505.

(Reçu : 16 h. 10)

Suite du n° précédent.

Il avait toujours été entendu qu'une protestation nous serait adressée pour la forme, à mon collègue anglais et à moi, en réponse à la communication par laquelle nous annoncerions l'arrivée des premiers détachements de troupes anglaises et françaises. Aussi M. Venizelos s'est-il montré fort surpris lorsque le ministre d'Angleterre lui a fait savoir mercredi soir que le gouvernement britannique ne voulait pas de cette protestation. En vue d'écarter cette difficulté inattendue, il a été convenu, sur la proposition de M. Venizelos, que puisque ma déclaration dont les termes étaient approuvés par votre télégramme n° 496 mentionnait l'arrivée de troupes anglaises et françaises sans préciser davantage et que mon collège n'était pas en mesure de faire une communication semblable, la mienne serait considérée par le gouvernement grec comme valable pour les deux pays, qu'il y serait répondu par la protestation convenue et que le ministre d'Angleterre n'ayant pas de notification à faire ne recevrait pas de protestation.

La prétention du gouvernement britannique dans cette circonstance paraît véritablement injustifiée car il est bien évident que la sauvegarde de sa neutralité est pour le gouvernement royal une nécessité impérieuse surtout pendant la période de sa mobilisation dont tous les transports s'effectuent par mer dans les eaux malheureusement sillonnées par des sous-marins allemands et autrichiens. (*À suivre*)

T. n° 506.

(Reçu : 16 h.)

Suite du n° précédent.

Voici le texte de ma déclaration d'hier et de la réponse de M. Venizelos. Ces deux documents ont été communiqués à la presse par le gouvernement grec et sont publiés ce matin *in extenso* dans tous les journaux :

« M. le Président,

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence l'arrivée à Salonique d'un premier détachement de troupes françaises et de déclarer en même temps que la France et l'Angleterre, alliées de la Serbie, envoient leurs troupes pour secourir celle-ci, ainsi que pour maintenir leurs communications avec elle et que les deux Puissances comptent sur la Grèce, qui leur a déjà donné tant de preuves d'amitié, pour ne pas s'opposer à des mesures prises dans l'intérêt de la Serbie dont elle est également l'alliée. Signé : Guillemin. »

« M. le Ministre,

Par lettre de ce jour, vous avez bien voulu m'informer de l'arrivée à Salonique d'un premier détachement de troupes françaises et de la décision prise par la France et l'Angleterre d'envoyer de leurs troupes au secours de la Serbie, leur alliée, en ajoutant que les deux puissances comptent sur la Grèce pour ne pas s'opposer à ces mesures prises dans l'intérêt de la Serbie dont elle est également l'alliée.

En réponse à cette lettre j'ai l'honneur de déclarer à Votre Excellence qu'étant neutre dans la guerre européenne, le gouvernement royal ne saurait autoriser les actes envisagés car ils portent à la neutralité de la Grèce une atteinte d'autant plus caractérisée qu'ils émanent de deux grandes puissances belligérantes.

Le gouvernement royal a dès lors le devoir de protester contre le passage de troupes étrangères à travers le territoire hellénique.

La circonstance que ces troupes sont destinées uniquement à venir en aide à la Serbie alliée de la Grèce ne modifient nullement la condition juridique du gouvernement du roi ; car même au point de vue balkanique la neutralité de la Grèce ne saurait avant la réalisation du *casus foederis* être affectée par le danger qui en menaçant actuellement la Serbie provoque l'envoi à son secours de troupes internationales. Signé : Venizelos. »

110

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 504. *Paris, 2 octobre 1915, 11 h. 20.*

Chiffré.

Je vous confirme mes télégrammes 496 et 503. Il est de toute évidence que les propositions faites à la Bulgarie étaient subordonnées à son attitude et que la mobilisation bulgare a rendu caduques les offres qui avaient été

faites. Nous sommes résolus à défendre avec la Grèce les clauses du traité de Bucarest. Veuillez répéter à M. Venizelos que nous venons au secours de la Serbie, alliée de la Grèce et menacée par la Bulgarie[1]. Inspirez-vous des circonstances pour donner ordres et indications utiles aux transports et aux troupes qui, n'ayant pas été touchés par vos télégrammes arriveraient devant Salonique. Tenez compte des dangers auxquels les exposerait de la part des sous-marins ennemis le retard du débarquement. Faites en sorte que le gouvernement grec ne mette pas plus longtemps obstacle au passage de nos troupes sur le territoire grec vers la Serbie et prévenez aussitôt que possible toutes autorités militaires et navales.

111

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 557-558. *Sofia, 2 octobre 1915, 19 h. 20.*

Chiffré.

(Reçu : le 3, 6 h.)

Je réponds à votre télégramme 589.

D'accord avec mes collègues, j'avais rédigé le texte de la communication identique à faire à M. Radoslavoff et nous devions la remettre ce matin. Cette communication se terminait par la déclaration « que si la Bulgarie venait à s'engager militairement du côté de leurs ennemis, les quatre puissances alliées seraient obligées de rompre toutes relations avec le gouvernement bulgare et donneraient à leurs amis tout le concours dont ils auront besoin ».

Mais dans la soirée d'hier, le ministre de Russie a reçu l'instruction catégorique de M. Sazonov de faire une démarche dans la forme précédemment proposée par lui, sauf en ce qui concerne le délai prévu qui était porté à 48 heures. M. Sazonov ajoutait que cet ultimatum devait être remis aujourd'hui au plus tard vendredi. Conformément aux précédentes instructions que Votre Excellence m'a adressées par son télégramme n° 554, je me serais rallié à cette proposition, si mes collègues d'Angleterre et d'Italie n'avaient déclaré ne pouvoir s'y associer, en l'absence d'ordres de leurs gouvernements. D'autre part, le premier secrétaire de la légation de Russie, qui supplée M. Savinski, gravement malade d'une attaque d'appendicite, n'a pas cru pouvoir passer outre aux directions de M. Sazonov. *(À suivre)*

[1] Delcassé insistait et précisait auprès de Guillemin par télégramme n° 513, chiffré, Paris, 2 octobre 1915 : « Sir Edward Grey me fait communiquer le télégramme qu'il adresse à votre collègue anglais et où il charge sir Francis Elliot de déclarer à M. Venizelos que, loin de vouloir employer les troupes alliées à arracher des concessions pour la Bulgarie au détriment de la Grèce et de la Serbie, il considère les offres faites à la Bulgarie comme caduques, à cause de la mobilisation bulgare. Sir Edward Grey exprime l'espoir qu'en cas de guerre serbo-bulgare, la Grèce et la Serbie se mettront immédiatement d'accord pour une action commune contre la Bulgarie. »

T. n° 558. *Sofia, 2 octobre 1915, 19 h.*

(Reçu : le 3, 4 h. 55)

Suite du n° précédent.

Dans ces conditions toute démarche qui n'aurait pas été faite par les représentants des quatre puissances était impossible et nous avons dû ajourner notre visite au président du Conseil.

Ce contretemps est tout à fait regrettable. Comme je l'ai déjà télégraphié à Votre Excellence il est absolument nécessaire et urgent que nous fassions une communication au gouvernement bulgare, soit que M. Sazonov se rallie au point de vue de sir Edward Grey, soit que l'Angleterre et l'Italie acceptent l'ultimatum.

En permettant au gouvernement bulgare de garder l'équivoque et de terminer ses préparatifs militaires, les puissances alliées font le jeu des Austro-Allemands, et, les Serbes ayant abandonné, m'assure-t-on, leur projet d'attaque préventive, nous pouvons être surpris dans quelques jours par une attaque bulgare. Les assurances données par M. Radoslavoff et les représentants de la Bulgarie n'ont pour but que de gagner du temps. Une démarche catégorique qui forcera le gouvernement à se prononcer ou qui l'avertira des conséquences d'une agression est indispensable dans le plus bref délai que possible. Elle sauvegardera au moins la dignité des puissances alliées[1].

112

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3173. *Paris, 2 octobre 1915, 22 h.*

Chiffré.

Les assurances que nous avons fait donner à M. Venizelos ont dû dissiper ses inquiétudes sur la disposition réelle des Alliés à l'égard de la Bulgarie[2].

[1] Delcassé répondait par télégramme n° 607, chiffré, urgent, Paris, 3 octobre 1915, à Panafieu : « Réponse à vos télégrammes n° 557 et 558. Nous sommes aussi pénétrés que vous de la conviction qu'une démarche immédiate s'impose auprès du gouvernement bulgare. Tâchez de vous mettre d'accord avec vos collègues sur une formule identique et analogue. Si vous n'y réussissiez pas, faites la démarche avec celui ou ceux d'entre eux qui accepteront la formule la plus énergique. Au besoin faites-la seul, au plus tard dans la journée de demain et déclarez qu'en présence de la mobilisation agressive ordonnée par le gouvernement bulgare nous tenons pour caduque les offres qui lui ont été faites et auxquelles il n'a pas répondu. » Sur la nécessité d'un action diplomatique énergique de la part des puissances alliées, Panafieu avait déjà fait remarquer à Delcassé (télégramme n° 549, chiffré, Sofia, 30 septembre 1915, non reproduit) : « … Vis-à-vis des Orientaux, les ménagements et la trop grande bienveillance sont considérés comme des signes de faiblesse surtout dans des questions aussi graves que celle qui est posée. Seuls les actes de décision et d'énergie politique font réfléchir et, à cet égard, j'espère que le débarquement des premières troupes alliées à Salonique sera un fait accompli avant la fin de la semaine. »

[2] Le 6 octobre 1915, Cambon, par télégramme n° 2301, chiffré, télégraphiait au sujet du changement de politique en Grèce :

« Dans le conseil d'aujourd'hui le Cabinet a longuement examiné la situation créée par la démission de M. Venizelos. Sir Edward Grey a été prié de prescrire au ministre d'Angleterre

Il déclare toutefois dans un télégramme dont M. Romanos m'a donné lecture, que le débarquement, une fois accepté, ne pourra se réaliser :

1) sans protestation préalable de forme dont le gouvernement anglais nous a informé ne pas vouloir ;

2) sans le maintien absolu des pouvoirs de nos autorités qui seules décideraient des mesures concernant l'emploi de notre port et de nos voies ferrées, de manière à ne pas compromettre les transports et la concentration de nos armées.

Cette dernière condition est trop naturelle pour n'être pas immédiatement acceptée.

Quant à la première, je vous prie d'insister auprès de sir Edward Grey pour qu'il y souscrive sans plus de retard. Il sera toujours facile d'établir, au besoin, que le gouvernement grec a d'avance accepté et même proposé le débarquement contre lequel il juge que l'état de neutralité où se trouve encore la Grèce, lui fait un devoir de protester.

113

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH.

T. n° 586. *Paris, 2 octobre 1915, 22 h. 20.*

Chiffré.

Vous avez vu que, dans leur communication au gouvernement bulgare, les représentants des puissances doivent déclarer que la mobilisation bulgare ne pouvant être considérée que comme une menace contre la Serbie, les puissances ne peuvent empêcher la Serbie d'entrer en action pour défendre son existence.

La France estime, en effet, pour sa part, qu'elle ne peut pas prendre la responsabilité de retenir la Serbie, si la Serbie, devant les intentions manifestement agressives de la Bulgarie, jugeait indispensable à sa défense de ne pas laisser son ennemie achever ses préparatifs.

à Athènes de s'enquérir des intentions du roi et de lui faire observer que c'était sur la demande expresse de M. Venizelos approuvée par Sa Majesté que nous avions débarqué à Salonique pour assurer la protection de la Grèce et de la Serbie et qu'il était nécessaire d'éclaircir la situation.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères nous a fait connaître, à mes collègues de Russie, d'Italie et à moi, la décision du Cabinet. J'ai fait observer que cette démarche auprès du roi Constantin risquait de nous attirer une réponse qui ne nous permettrait pas de continuer nos débarquements. L'ambassadeur d'Italie pense que le roi répondra qu'il est souverain constitutionnel et qu'il attendra la formation du nouveau cabinet pour se prononcer.

Le comte Benckendorff et moi, nous avons insisté sur le danger d'un écrasement de la Serbie et d'un passage rapide des Austro-Allemands jusqu'à Constantinople. Nous avons émis l'avis qu'il convenait de débarquer le plus vite possible le plus de troupes possibles. À titre personnel j'ai suggéré l'évacuation complète de la presqu'île de Gallipoli qui absorbe des forces importantes et que nous ne pourrons garder si Constantinople tombe aux mains des Austro-Allemands et des Bulgares. »

114

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 301. *Le Caire, 2 octobre 1915.*

Votre Excellence a bien voulu me communiquer, par sa lettre du 15 septembre n° 206, le compte rendu de la démarche faite, le 31 août dernier, au *Foreign Office* par l'ambassadeur de la République au sujet des intrigues de certains fonctionnaires syriens et anglais à propos de la Syrie.

Cette lettre m'est parvenue hier par la valise ; mais depuis quelques temps déjà je me doutais qu'une démarche avait dû être faite à Londres et communiquée au Caire : l'attitude des fonctionnaires syriens et anglais dont les intrigues avaient motivé nos observations se modifiait en effet d'une manière sensible.

Et aujourd'hui même, le général Maxwell avait sur sa table un long rapport et la copie de la note remise au *Foreign Office* par M. Paul Cambon : il venait sans doute de recevoir ces documents par le courrier ; il m'en a lu quelques extraits et m'a paru un peu gêné. Il a naturellement rejeté tous les torts sur les Syriens ; je lui ai simplement répondu en lui signalant les inconvénients devant nécessairement résulter de tout encouragement donné par d'autres aux tendances bien connues des Syriens à l'intrigue et en lui rappelant que j'avais très franchement signalé au Haut-commissaire les faits portés ensuite à la connaissance du gouvernement britannique par notre ambassadeur à Londres.

Je ne doute pas que les observations envoyées par sir Edward Grey aient un effet salutaire ; j'ai déjà indiqué dans des lettres récentes l'heureux effet produit sur les Syriens d'Égypte par l'activité de notre 3ème escadre, par le blocus de la côte de Syrie, par l'occupation de Rouad et par le sauvetage des Arméniens du Djebel Moussa : nos partisans en ont été réconfortés et affermis dans leurs sentiments à notre égard ; les hésitants ont trouvé leur voie ; et ceux qui nous étaient hostiles se demandaient s'ils n'auraient point intérêt à modifier leur attitude : l'évolution de ces derniers a déjà commencé et ne fera sans doute que s'accentuer.

Quant aux fonctionnaires anglais, ils prendront, il faut l'espérer, la part qui leur revient des observations envoyées de Londres : leur influence sur les Syriens sera, en tout cas, notablement réduite.

Les avertissements donnés à ces fonctionnaires anglais pourraient bien avoir comme conséquences certaines tracasseries des autorités anglo-égyptiennes à l'égard des Syriens qu'ils soient ou non fonctionnaires du gouvernement : cela serait regrettable pour ceux qui auraient à en souffrir mais ne pourrait que nous être profitable.

Ce n'est, en effet, pas sans quelque dépit que les partisans de la prédominance anglaise en Syrie abandonnent leurs espérances : au cours de notre entretien très amical le général Maxwell n'a pu s'empêcher de manifester indirectement ce sentiment : « Eh bien, m'a-t-il dit, lorsque les Français

auront à organiser et à gouverner la Syrie, je leur souhaite bien du plaisir avec les Syriens : je ne voudrais pas être à leur place ! »[1].

115

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 2 octobre 1915.*

Un accord a été signé le 30 septembre 1915 entre M. Bark et M. Mac Kenna par lequel le ministre des Finances russe paraît avoir obtenu pratiquement la totalité de ce qu'il demandait :

1. Il est ouvert à Londres, au gouvernement russe un crédit de 625 millions par mois pendant 12 mois, soit au total 7 ½ milliards destinés au règlement des commandes faites par la Russie aux États-Unis.

Ces avances sont faites au taux de 1 % de plus que celui de la Banque d'Angleterre c'est-à-dire à 6 %, remboursables dans un délai de 5 ans après la fin de la guerre.

À titre de garantie le gouvernement russe renonce à faire aucune commande par lui-même. Toutes les commandes seront centralisées à Londres, et passées et soldées par le gouvernement britannique pour le compte du gouvernement russe.

2. La Russie s'engage à exporter de l'or aux Etats-Unis jusqu'à concurrence de ½ milliard de francs pour les 6 premiers mois et de 1 milliard pour une année complète. Cette exportation aura lieu *pari passu* avec celles de la France et de l'Angleterre. *L'or est prêté* sans intérêt à l'Angleterre en échange de la considérable ouverture de crédit consentie. Il doit être rendu en nature dans un certain délai après la paix et est représenté par des bons spéciaux du Trésor britannique ne portant pas intérêt (certificat d'or) qui seront détruits au fur et à mesure des restitutions.

3. La Russie obtient une ouverture de crédit *en écritures* de 6 milliards sur le Trésor anglais, pour lui permettre d'élargir la circulation fiduciaire intérieure russe. Ce crédit est représenté par des bons du Trésor britannique, sans intérêt, non transférables remis à la Banque nationale russe en couverture de son émission de billets.

[1] Cf. dépêche n° 483, Londres, 3 septembre 1915, in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

Note marginale : « À communiquer à M. le Président de la République. »

Le 27 octobre 1915, Viviani transmettait au Caire (dépêche n° 251, très confidentielle) : « D'après des renseignements fournis à mon Département par une personnalité syrienne en résidence à Paris, Djemal Pacha aurait envoyé au Caire des émissaires syriens musulmans et étrangers dont le cheikh de Damas, Kamal el Kassar, afin de sonder les autorités anglaises en vue de la constitution future à son projet du protectorat anglais en Syrie, lors d'un démembrement.

Djemal Pacha aurait en outre constitué au Caire un comité de Syriens musulmans ayant à leur tête Refik-el-Azam et le cheikh Rechid Riza qui serait un écrivain connu et rédacteur en chef de la revue panislamique *El Manar* soutenue, paraît-il, financièrement par le gouvernement anglais.

Je vous serais obligé de me faire savoir dans quelle mesure il convient de donner créance à cette information. »

Il semble que cet accord, notamment l'ouverture de gros crédits à la Russie, rende inutile la participation de la Russie à l'emprunt anglo-américain, mais M. Ribot s'attend un peu à ce que M. Mac Kenna demande à conserver les 2/3 du produit de l'emprunt conjoint, le second tiers représentant la part de la Russie à titre de contrepartie des charges assumées par le Trésor britannique. Dans ce cas, M. Ribot compte lui demander d'élargir le crédit mensuel ouvert à Londres à la France qui n'est que de 125 millions, tandis que celui ouvert à la Russie est de 625 millions.

M. Bark arrivera demain dimanche à Paris et sera reçu par M. Ribot dans l'après-midi. Le ministre des Finances compte ne pas prendre d'engagement à long terme. Il promettra de faire, tant que l'état des finances françaises le permettra, le coupon russe et les avances pour le montant des commandes militaires faites au ministère français de la Guerre (afin de limiter dans la mesure du possible les abus des commandes russes à l'industrie française)[1].

116

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 2 octobre 1915.*

Serbie – Négociations pour les cessions de territoires à la Bulgarie :

1) 2 juillet — Opinion de M. Boppe sur la limite des sacrifices à exiger de la Serbie.
2) 12 juillet — Résultat de l'entrevue de Calais. Projet de déclaration à la Serbie : si le Banat va à la Roumanie, la Smyrnie et Semlin iront à la Serbie, et la région du Banat voisine de Belgrade ne sera pas fortifiée.
3) 4 août — Texte (anglais) de la note remise à M. Pachitch.
4) 5 août — Télégramme du président de la République au prince héritier de Serbie, pour presser la Serbie de céder. (Remis finalement au roi).

Précisions réclamées par M. Pachitch concernant la note du 4 août :

1) 5 août — M. Pachitch réclame des précisions :
1/ sur les compensations envisagées pour la Serbie,
2/ sur la nature de la condition relative à la ligne de 1912,
3/ sur la frontière commune entre l'Italie et la Grèce.
2) 8 août — Projet de réponse à cette demande.
3) 11 août — Le projet de réponse, modifié par sir Edward Grey, et accepté par M. Delcassé.
4) 12 août — Proposition de suggérer à M. Pachitch de remettre la Macédoine aux Alliés.

[1] Cf. note s. n°, Paris, 21 septembre 1915, et protocole du 4 octobre 1915.

5) 15 août Texte de la réponse remise à M. Pachitch contenant les précisions demandées par lui.

Serbie – Attitude de l'Italie

12 août En présence du refus de l'Italie de donner des éclaircissements à la Serbie concernant le sort de la Croatie, M. Sazonov propose une déclaration confidentielle à Nisch de la part de la France, de l'Angleterre et de la Russie, rassurant les Serbes sur l'étendue des compensations qui leur seront accordées.

18 août M. Boppe peut laisser entendre que la France ne s'opposera pas à la réunion de la Croatie à la Serbie.

Serbie – Après la remise de la note explicative à M. Pachitch :

24 août Proposition à Londres d'envisager l'occupation de la Macédoine par les Alliés.

25 août Réponse de Londres.

26 août Même sujet, réponse à Londres.

28 août Communication à faire à ce sujet à M. Pachitch.

Serbie – Réponse de Pachitch :

4 septembre Réponse de M. Pachitch aux démarches de la Quadruple Entente.

4 septembre Proposition d'un voyage de M. Pachitch à Paris pour s'entendre directement avec lui.

8 septembre Même sujet.

12 septembre Insistance pour amener M. Pachitch à des concessions nouvelles.

Serbie – Mobilisation bulgare et attitude de la Serbie :

21 septembre La Serbie expose aux Alliés la situation que lui fait l'éventualité de la mobilisation bulgare.

22 septembre Conseils de prudence à la Serbie.

24 septembre La Russie veut encore insister pour que la Serbie fasse des concessions.

2 octobre La France décline la responsabilité de retenir la Serbie si celle-ci juge nécessaire pour sa sécurité de ne pas laisser la Bulgarie achever ses préparatifs.

117

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE À CHRISTIANIA.

T. n° 291. *Paris, 2-3 octobre 1915, 0 h. 30.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 587.

Je pense que vous avez nettement marqué à M. Ihlen que nous sommes opposés à toute action des neutres en faveur de la paix tant que l'Allemagne n'aura pas été vaincue par les Alliés, condition indispensable pour que la paix puisse être rétablie d'une manière durable dans les termes fixés par la Quadruple Entente sur la base du respect du droit, de l'indépendance des petites nations, de la justice et de la liberté.

(A Paix)

118

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3181. *Paris, 3 octobre 1915, 13 h. 30.*

Chiffré.

En vous communiquant les instructions que le gouvernement de la République envoie à Sofia, j'attire votre attention sur la gravité des dangers que la déclaration de sir Edward Grey aux Communes a fait courir à la diplomatie de l'Entente et même à la sécurité de nos troupes. Elle a failli empêcher notre débarquement à Salonique, entraîner la démission de M. Venizelos et nous brouiller avec la Grèce[1]. Elle a le plus grand intérêt à ce qu'à l'avenir les gouvernements alliés concertent leurs instructions et leurs déclarations publiques. Les renseignements que nous avions reçu des Balkans nous auraient certainement permis de mettre sir Edward Grey en garde contre l'inconvénient de tenir un langage trop bienveillant et trop faible vis-à-vis de la Bulgarie.

[1] Sur les concessions à la Grèce, Delcassé télégraphiait à Cambon le 3 octobre 1915 (télégramme n° 3193, chiffré) : « À une question de lord Bertie, j'ai répondu, et je vous prie de dire à sir Edward Grey que le gouvernement de la République est prêt à garantir à la Grèce l'intégrité de ses possessions territoriales actuelles et à lui attribuer, après la guerre, Smyrne et son hinterland, si elle donne à la Serbie et aux Alliés tout son concours contre la Bulgarie.

Vous voudrez bien ajouter que, pour faciliter l'entrée en action de la Grèce, il me paraît avoir tout avantage à ce que les Alliés informent le plus tôt possible M. Venizelos de leurs intentions. »

Le 3 octobre également, Delcassé faisait savoir à Cambon et à Guillemin (télégramme n° 3192 à Londres, chiffré, et télégramme n° 523 à Athènes, chiffré, non reproduit que Grey semblait devoir ne plus s'opposer à la protestation de pure forme de Venizelos.

119

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3191. *Paris, 3 octobre 1915, 21 h. 30.*

Chiffré.

À une question de lord Bertie j'ai répondu et je vous prie de dire à sir Edward Grey que le gouvernement de la République est prêt à garantir à la Grèce l'intégrité de ses possessions territoriales actuelles et à lui attribuer, après la guerre, Smyrne et son hinterland, si elle donne à la Serbie et aux Alliés tout son concours contre la Bulgarie.

Vous voudrez bien ajouter que, pour faciliter l'entrée en action de la Grèce, il me paraît y avoir tout avantage à ce que les Alliés informent le plus tôt possible M. Venizelos de leur intention[1].

120

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 779. *Rome, 3 octobre 1915, 21 h. 30.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : le 4, 0 h. 25)

Sir Edward Grey a fait demander son avis à M. Sonnino sur l'opportunité de proposer à M. Venizelos de garantir à la Grèce l'intégralité de son territoire et de lui promettre Smyrne et un hinterland. M. Sonnino est d'une opinion contraire.

Ce serait, a-t-il dit, exposer M. Venizelos à la tentation de faire son « petit Bratiano » et de faire peu en recevant beaucoup.

[1] Note marginale : « Communiqué à Petrograd, Rome, Athènes, Bucarest, Sofia, Nisch. » Cambon répondait le 4 octobre 1915 par télégramme n° 2281, chiffré : « Réponse à votre télégramme n° 3191. L'opinion de sir Edward Grey relative à une garantie pour la Grèce des possessions territoriales actuelles et de Smyrne se rapproche beaucoup de celle de M. Sonnino sans être aussi absolu. D'après lui, nous ne devons pas offrir notre garantie mais devons attendre qu'elle nous soit demandée et lorsqu'elle le sera il convient de ne nous prêter à l'accorder pour les possessions territoriales actuelles qu'après l'entrée en campagne de l'armée grecque contre les Bulgares. Quant à la garantie pour Smyrne, sir Edward Grey la subordonne à l'entrée en action contre la Turquie. »

121

M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 22, 2B.I. *Paris, 3 octobre 1915.*

À la suite de la conférence tenue le 11 septembre 1915 à l'état-major de l'Armée, entre les délégués anglais, belges, français, italiens et russes, il a été proposé de créer à Paris sous le nom de « Bureau interalliés », un organe commun où seraient échangés les divers renseignements et communications d'ordre militaire.

Les puissances intéressées ont adopté cette proposition. Le « Bureau interalliés » sera constitué par la réunion de missions militaires appartenant à chacune des puissances représentées à la Conférence. Il aura pour objets principaux la constitution et la tenue d'archives qui seront à la disposition des états alliés, ainsi que l'étude de certaines mesures d'ordre militaire à prendre en commun. La mission française sera spécialement chargée de la direction du fonctionnement du Bureau et de la tenue des archives, elle le représentera auprès des tiers.

Je fais procéder à l'installation du Bureau interalliés, boulevard Saint Germain, n° 282, au 1er étage. Le commandant Hue, du 102ème régiment d'infanterie, est désigné comme chef de la mission française et directeur des Archives. La correspondance concernant ce bureau sera adressée sous le timbre « État-major de l'Armée, Archives communes ».

La mission française a reçu les ordres nécessaires pour tenir à votre disposition tous les renseignements qui lui seront communiqués et qui pourraient vous être utiles. Les archives seront ouvertes au mandataire que, le cas échéant, vous voudriez bien accréditer à cet effet auprès du chef de la mission française[1].

[1] Delcassé, par lettre n° 5148 (non reproduite), le 9 octobre 1915, disait avoir désigné Jules Laroche, secrétaire d'ambassade de 1ère classe, chef de bureau à la sous-direction d'Europe au ministère des Affaires étrangères pour se mettre en rapport avec le commandant Hue, « toutes les fois qu'il [me] paraîtra désirable d'avoir recours aux sources diplomatiques d'informations dont dispose le Bureau interalliés ».

Le 17 octobre, Jules Cambon, dans une note à usage interne exprimait un avis réservé : « Il est à remarquer que voici un organe international créé par un service du ministère de la Guerre, absolument en dehors de nous. J'estime que nous ne pouvons plus l'empêcher, mais qu'il y a lieu, en avisant la Guerre de la nomination des officiers italiens de spécifier : 1° que ce bureau doit borner son activité aux seules questions militaires ; 2° qu'il ne peut avoir qu'un rôle purement consultatif ; 3° que ses études devant porter sur des questions qui touchent à la politique étrangère (passeports, surveillance des frontières et des étrangers) nous exigeons qu'il y ait un représentant du ministère dans son sein. On pourrait désigner quelqu'un comme Fouques-Duparc. »

122

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2279. *Londres, 4 octobre 1915, 17 h. 25.*

Chiffré.

Votre télégramme n° 3056 relatif aux souscriptions à faire recueillir à l'étranger par nos consuls pour le prochain emprunt de la Défense nationale était une circulaire dont les instructions générales ne peuvent être appliquées dans les États alliés et notamment en Grande-Bretagne.

Il est actuellement impossible, et ma correspondance l'a plusieurs fois indiqué au Département, de faire en Angleterre aucun placement de titres étrangers sans le consentement de la Trésorerie britannique. Au surplus il existe entre les gouvernements français et anglais des accords financiers aux termes desquels nous devons nous entendre avec le gouvernement britannique avant de faire appel aux capitalistes britanniques.

Il serait donc indispensable avant de prendre en Grande-Bretagne les mesures indiquées par votre télégramme n° 3056 de s'assurer de l'assentiment du gouvernement britannique. Je ne crois pas que cet assentiment nous soit donné et, en tout cas, je m'abstiendrai de toute communication à ce sujet avant de connaître l'avis de M. le ministre des Finances. M. Ribot préférera sans doute les avantages certains que lui donnent actuellement la coopération de la Trésorerie britannique pour des emprunts en Angleterre aux avantages incertains que lui offrirait la vente de titres français dans quelques consulats. Je me permets de faire observer que d'une manière générale, l'intervention des agents diplomatiques et consulaires dans le placement des titres français à l'étranger présente de graves inconvénients. Nos agents n'ont ni la compétence ni les relations nécessaires pour ces opérations financières ; les leur confier, ce sera éveiller les jalousies des banquiers et des courtiers, qui vivent du placement des titres. Ce sera aussi soulever des commentaires défavorables au crédit de l'État français.

123

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2282. *Londres, 4 octobre 1915, 18 h. 50.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique approuve l'ultimatum russe à la Bulgarie. Sir Edward Grey a donné pour instructions au ministre d'Angleterre à Sofia de s'entendre avec ses collègues français et italien pour appuyer l'ultimatum et quitter Sofia 24 heures après la communication des ministres anglais, français et italien. En outre si l'effet de l'ultimatum russe est tel qu'on ait des raisons sérieuses de supposer chez le gouvernement bulgare un changement d'attitude, M. O'Beirne est autorisé à suspendre son départ

et à demander les instructions de son gouvernement. Un télégramme lui a été adressé dans ce sens.

J'ai fait observer au sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères que la faculté donnée au représentant britannique à Sofia ouvrait la porte à de nouveaux atermoiements, que le roi Ferdinand pourrait jouer la crainte et nous offrir une reprise de la conversation sur la Macédoine pendant que les troupes bulgares et austro-allemandes continueraient à se concentrer.

Mon collègue de Russie a fait observer de son côté que les représentants de l'Angleterre, France et Italie pourraient se retirer en même temps que celui de la Russie et que leur donner 24 heures de délai après leur communication c'était encore faire gagner du temps à la Bulgarie et aux Austro-Allemands. Assurément il serait préférable que les quatre ministres partissent en même temps mais si le retard n'est que de 24 heures c'est de peu d'importance.

Il importe au contraire de ne pas se laisser entraîner dans des conversations d'une durée indéfinie avec le gouvernement du roi Ferdinand. Il me semble donc que notre ministre à Sofia ne devrait pas s'y prêter et pourrait quitter Sofia sans plus attendre aussitôt après le départ de son collègue russe.

124

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 565-566-567. *Sofia, 4 octobre 1915, 21 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : le 5, 10 h. 55)

À défaut d'instructions conformes, les représentants des puissances alliées n'ont pu tomber d'accord sur une formule identique pour la communication à faire au gouvernement bulgare. Le ministre de Russie a reçu de M. Sazonov un texte (ne variatus) mentionnant des considérations particulières à la Russie qui a libéré la Bulgarie du joug turc et invoquant le point de vue purement slave. À 4 heures, aujourd'hui, cet ultimatum a été remis au président du Conseil par le premier secrétaire de la légation, au nom de son ministre.

M'inspirant des précédentes instructions de Votre Excellence et me conformant à celui de son télégramme n° 607, j'ai rédigé une note dont l'exposé diffère nécessairement de la note russe, mais dont la conclusion est la même, c'est-à-dire renvoi immédiat des officiers allemands attachés à l'armée bulgare et avis d'une décision dans ce sens dans les 24 heures.

Voici le texte de cette note que j'ai remise à 5 heures à M. Radoslavoff : « Les puissances alliées ont déclaré le 14 septembre au gouvernement royal qu'elles étaient en mesure de garantir la cession par la Serbie à la Bulgarie de la Macédoine non contestée.

À cette communication, il n'a été fait aucune réponse et la mobilisation générale a été ordonnée quelques jours après.

Bien que par la suite le gouvernement royal ait fait déclarer par ses représentants auprès des puissances alliées qu'il n'avait d'intentions agressives envers aucun de ses voisins, la mobilisation générale ne peut être considérée que comme une menace contre la Serbie, menace concertée avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

D'ordre de son gouvernement le ministre de France est chargé de faire connaître au gouvernement royal que le gouvernement de la République tient pour caduques les offres qui lui ont été faites et que si les hostilités éclatent dans la péninsule balkanique, il en fera porter l'entière responsabilité sur le gouvernement bulgare. Le gouvernement de la République demande au gouvernement royal de renvoyer immédiatement les officiers allemands qui sont déjà attachés, à des titres divers à l'armée bulgare et de l'informer dans les 24 heures de sa décision. » *(À suivre)*

T. n° 566. *Sofia, 4 octobre 1915, 12 h. 30.*

(Reçu : le 5, 17 h. 05)

Suite du n° précédent.

Le président du Conseil m'a accueilli en me disant qu'il venait de recevoir la communication du gouvernement russe et que c'était « très grave ». Je lui ai répondu qu'en effet c'était très grave et je lui ai donné lecture de ma note qu'il a écoutée en silence.

Puis il a protesté qu'il ne connaissait pas la présence d'officiers allemands en Bulgarie, à l'exception de l'attaché militaire de la légation, que la Bulgarie n'avait aucunement l'intention d'attaquer la Serbie, qu'on ne voulait pas ajouter foi à cette déclaration solennelle qu'il avait faite à ce sujet, que la Bulgarie avait toujours eu une politique favorable à la France, que la France ne pouvait rien lui reprocher etc., etc. Il a même essayé de nier, mais avec un certain embarras, que la Bulgarie était liée à l'Allemagne, et feignant de croire que l'accord turco-bulgare était seulement en cause, il a juré qu'aucune des clauses ne prévoyait une attaque contre la Serbie : j'ai répondu comme il convenait à tous ces mensonges débités avec une apparence de sincérité vraiment inconcevable.

Je crois que jusqu'au dernier moment malgré nos avertissements répétés, M. Radoslavoff a eu la naïveté de croire que les puissances alliées se contenteraient de remontrances et n'iraient pas jusqu'à la rupture. J'ai eu l'impression qu'il était désemparé. Il a parlé d'un ton très affecté du débarquement des troupes anglo-françaises à Salonique, en ajoutant avec une nuance d'interrogation qu'elles étaient destinées à marcher contre la Bulgarie. J'ai répondu : « Oui, contre la Bulgarie. » *(À suivre)*

T. n° 567. *Sofia, 4 octobre 1915, 5 h.*

(Reçu : le 5, 13 h. 05)

Suite du n° précédent.

J'ai dû interrompre ses lamentations et ses gémissements. Le président du Conseil a exprimé l'intention de nous répondre dans le délai fixé.

La réponse dira sans doute qu'il n'y a pas d'officiers allemands en Bulgarie. Dans ce cas je répliquerai que d'après toutes les informations, leur présence ne peut pas être contestée, et que satisfaction n'étant pas donnée à la demande du gouvernement de la République, je prie le président du Conseil de me faire remettre mes passeports et d'assurer mon départ ainsi que celui du personnel de la légation et des consulats.

Le ministre de Russie agira de même, quoi que son état de santé lui interdise de partir. Il restera à Sofia à titre privé jusqu'à ce qu'il soit transportable.

Le ministre d'Angleterre n'ayant pas reçu d'instructions de son gouvernement au sujet de la remise d'ultimatum a fait aujourd'hui également une communication dans le sens de celle que nous avions l'intention de faire samedi, mentionnant que l'entière responsabilité des hostilités éventuelles dans la péninsule balkanique incombera à la Bulgarie et que l'Angleterre devra rompre ses relations avec le gouvernement bulgare et soutenir la Serbie de tout son pouvoir. Il a ajouté verbalement qu'il s'associerait demain à la démarche de la Russie et qu'il attendait les ordres de son gouvernement à ce sujet.

Le ministre d'Italie a reçu ce soir seulement ses instructions pour une démarche dans le même sens. Dès que des directions complémentaires lui seront parvenues, il fera en même temps que notre collègue d'Angleterre la communication comportant l'ultimatum[1].

125

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 619. *Paris, 4 octobre 1915, 22 h. 30.*

Chiffré.

Sans nouvelles de vous depuis le 2 octobre, je vous prie, conformément à l'esprit des instructions que vous a apportées mon télégramme d'hier, n° 607, de vous entendre avec vos collègues anglais et italien pour appuyer auprès du gouvernement bulgare l'ultimatum russe[2].

[1] Cf. télégramme n° 570, chiffré, Sofia, 5 octobre 1915.

[2] Paléologue transmettait le 2 octobre 1915 (télégramme n° 1189, chiffré) : « Voici le texte de la communication écrite que le ministre de Russie à Sofia vient d'être chargé de faire sans délai à M. Radoslavoff : "Les évènements qui se déroulent en ce moment en Bulgarie témoignent de la résolution définitive du gouvernement du roi Ferdinand de remettre le sort du pays entre les mains de l'Allemagne. La présence des officiers allemands et autrichiens au ministère de la Guerre et à l'état-major de l'armée, la concentration des troupes dans la zone limitrophe de la Serbie, le large secours financier accepté de nos ennemis par le cabinet de Sofia ne laissent plus de doutes quant au but visé par les préparatifs militaires actuels du gouvernement bulgare. Les puissances de l'Entente, qui ont pris à cœur la réalisation des aspirations du peuple bulgare, ont à maintes reprises prévenu M. Radoslavoff que tout acte hostile contre la Serbie serait considéré comme dirigé contre elles-mêmes. Les assurances prodiguées par le chef du cabinet bulgare en répondant à ces avertissements sont contredites par les faits. Le représentant de la Russie, liée à la Bulgarie par les impérissables souvenirs de sa libération du joug turc, ne peut sanctionner par sa présence les préparatifs d'une agression fratricide contre un peuple slave et allié. Le ministre de Russie a reçu

Si, dans le délai fixé par l'ultimatum, le gouvernement bulgare n'avait pas donné satisfaction, vous quitteriez immédiatement Sofia.

126

M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 755. *Nisch, 4 octobre 1915, 23 h. 30.*
Chiffré.
(Reçu : le 5, 10 h.)

M'autorisant des indications contenues dans le 586 de Votre Excellence, j'ai cru pouvoir hier soir faire pressentir à M. Pachitch en quel sens serait rédigé la communication que les représentants des puissances avaient mission de faire au gouvernement bulgare. M. Pachitch qui attendait anxieusement la décision des Alliés a reçu avec une réelle émotion ces assurances de l'appui de la France.

Aujourd'hui mon collègue d'(mot passé) lui a fait confidentiellement savoir que sir Edward Grey n'insistait plus sur la question des concessions territoriales accordées à la Bulgarie[1].

en conséquence l'ordre de quitter la Bulgarie avec tout le personnel de la légation et des consulats si dans un délai de 24 heures le gouvernement bulgare ne rompt ouvertement avec les ennemis de la cause slave et ne procède à l'éloignement immédiat des officiers appartenant aux armées des États se trouvant en guerre avec les puissances de l'Entente." » Les représentants de la Quadruple Entente s'entendirent pour envoyer une communication au gouvernement bulgare sur la proposition de Delcassé (télégramme n° 600, chiffré, urgent, Delcassé à Panafieu, Paris, 1er octobre 1915) : « À la suite d'un échange de vues avec sir Edward Grey, je vous autorise à vous concerter avec vos collègues pour établir sur les bases suivantes le texte de la communication qui devra être faite au gouvernement bulgare par les représentants de la Quadruple Entente : "En l'absence de toute réponse à la dernière note des puissances alliées, la mobilisation bulgare ne peut être considérée que comme une menace contre la Serbie, concertée avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, d'autant plus qu'elle est accompagnée de l'arrivée à Sofia d'officiers allemands. Dans ces conditions les puissances ne peuvent empêcher la Serbie d'entrer en action pour défendre son existence. Si les hostilités éclatent dans la péninsule balkanique, en raison de la mobilisation bulgare, qui ne peut, dans les circonstances présentes, être regardée autrement que comme une provocation, les quatre puissances seront obligées de rompre les relations avec la Bulgarie et de soutenir leurs amis." D'autre part, il faut se rappeler que la présence d'officiers allemands à Constantinople a précédé l'attaque de la Russie par la Turquie. Vous pourriez donc, si M. Radoslavoff demande ce qui pourrait être fait, faute de démobiliser, pour détendre la situation, lui dire que, s'il n'est pas déjà trop tard, il dépend de lui de seconder les efforts des quatre puissances pour empêcher une guerre balkanique par l'éloignement immédiat des officiers allemands qui sont actuellement à Sofia. »

[1] Le gouvernement serbe avait été inquiété par la déclaration des Alliés faite aux Bulgares sur initiative française (Delcassé à Cambon, télégramme n° 3064, chiffré, à Paléologue, télégramme n° 1455, chiffré, et à Barrère, télégramme n° 1464, chiffré, Paris, 26 septembre 1915) :

« Le retrait de la proposition faite par M. Sazonov à la suite du décret ordonnant la mobilisation de l'armée bulgare, nous paraît rendre d'autant plus nécessaire une communication directe des puissances alliées au gouvernement de Sofia.

Le gouvernement français propose donc aux gouvernements alliés de faire remettre à M. Radoslavoff, par leurs représentants à Sofia, la note identique suivante : "Les puissances alliées ont déclaré, le 14 septembre, au gouvernement royal qu'elles étaient en mesure de garantir la cession, après la guerre, par la Serbie à la Bulgarie, de la Macédoine non contestée. À cette déclaration, qui témoigne manifestement des dispositions pacifiques et conciliantes de la Serbie, le gouvernement royal n'a répondu jusqu'à présent que par un décret de mobilisation, où la Serbie est fondée à voir une menace à sa sécurité. Les puissances alliées demandent au gouvernement

Rasséréné par ces communications et par la nouvelle de l'ultimatum de la Russie à la Bulgarie, M. Pachitch envisage maintenant la situation avec la plus grande confiance. Il ne doute pas que, grâce à la politique qu'elles viennent d'adopter, les puissances alliées ne se soient attachées la Grèce et n'attirent bientôt à elles la Roumanie.

127

M. DELAROCHE-VERNET, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 87. *Cettigné, 4 octobre 1915.*

Chiffré.

Grâce à l'obligeance du chargé d'affaires d'Italie je profite de l'occasion sûre que m'offre le départ de sa valise pour transmettre à Votre Excellence le texte de la nouvelle communication relative à une ouverture de crédits que le gouvernement monténégrin vient d'adresser aux représentants à Cettigné de la France, de l'Italie, de la Russie et de la Grande-Bretagne.

Cette communication a été annoncée à Votre Excellence par mon télégramme n° 301 du 25 septembre dernier. Elle reprend avec certaines modifications les demandes déjà formulées au mois d'avril par le gouvernement monténégrin et je ne peux, en la circonstance, que me référer aux considérations que j'ai développées dans ma dépêche chiffrée n° 50 du 21 avril dernier.

Je suis toujours d'avis :

1°/ qu'il faut aider les Monténégrins en leur fournissant dans la mesure du possible les armes, les munitions et les approvisionnements nécessaires pour continuer la lutte contre l'ennemi commun ;

2°/ qu'il peut être utile de leur procurer aussi des médicaments et du matériel sanitaire ;

3°/ que tout secours donné au Monténégro doit l'être *en nature* et non sous la forme d'un envoi d'argent ;

4°/ que les autres crédits (secours aux réfugiés, construction de routes, etc.) risquant d'être détourné de leur emploi, il serait préférable de les ajourner. S'ils sont néanmoins accordés par les puissances de la Quadruple Entente il sera indispensable, pour éviter les virements et le gaspillage, de prendre un certain nombre de mesures dont j'ai d'ores et déjà étudié l'application éventuelle et que je suis prêt à exposer à Votre Excellence dès le jour où les quatre puissances se seront mises d'accord en principe pour l'ouverture des crédits en question. Si j'en juge par l'attitude de mon collègue d'Angleterre cet accord ne paraît pas devoir être réalisé de si tôt[1].

royal de supprimer la menace en arrêtant la mobilisation, et de les informer dans les deux jours de sa décision." »

[1] Cf. télégramme n° 1752-1753 ; 3644-3645 ; 1790-1791, chiffré, secret, Paris, 2 novembre 1915.

ANNEXE :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DE MONTÉNÉGRO.

Cettigné, les 12/25 septembre 1915.

Monsieur le Ministre,

Dès le début de la grande guerre européenne à laquelle le Monténégro prît part, spontanément et sans hésitation, à côté de ses nobles et vaillants alliés luttant pour le droit et la justice, l'armée monténégrine remplit dignement la tâche qui lui fût assignée par les circonstances de sa situation géographique ainsi que par les intérêts généraux des Alliés. Quoique épuisé par les guerres balkaniques, qui lui coûtèrent tant de sacrifices sensibles, le Monténégro, avec une nouvelle énergie et un nouvel élan, se dépensa sans compter pour la cause commune dans cette guerre formidable. Déjà pauvre par sa nature, il était depuis longtemps à bout de ses ressources. La durée démesurée de cette longue campagne ne faisait qu'aggraver cet état de choses, et la modeste allocation qui lui est servie mensuellement par la Serbie se trouve insuffisante pour subvenir aux charges toujours croissantes.

Ainsi le gouvernement royal s'est vu obligé de recourir à la bienveillance des puissances alliées en en sollicitant l'appui financier dans la forme d'un emprunt, et mon prédécesseur a eu l'honneur d'en discuter le projet avec Votre Excellence ainsi qu'avec les honorables ministres de Russie et de Grande-Bretagne à Cettigné.

À l'entre-temps, soit par la marche des événements, soit par le changement des circonstances, le gouvernement royal, suivant les exigences du temps, devait introduire quelques modifications dans le nouveau compte approximatif de dépenses indispensables, en réduisant en même temps leur total.

En conséquence, j'ai l'honneur de transmettre ci-après à Votre Excellence le compte approximatif des dépenses indispensables à l'entretien de l'armée etc., ainsi qu'un relevé des recettes et des dépenses du crédit militaire depuis le 15 juillet 1914 jusqu'au 1er septembre 1915, le tout accompagné d'un office de mon collègue des Finances.

En soumettant ces documents à vote attention bienveillante, j'ai l'honneur de recourir à l'extrême obligeance de Votre Excellence de vouloir bien prêter à nos *desiderata* votre appui puissant auprès de votre Haut gouvernement en vue d'obtenir un emprunt qui nous est d'une extrême urgence et qui nous mettra à même de remplir nos devoirs de fidèles et loyaux alliés.

Général Janko Vukotitch,

Président du Conseil et ministre de la Guerre.

128

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 570. *Sofia, 5 octobre 1915, 10 h. 10.*

Chiffré.

(Reçu : le 6, 18 h. 40)

Le gouvernement bulgare nous a fait remettre aujourd'hui à 2 heures 45 au ministre de Russie et à moi, sa réponse à notre ultimatum d'hier.[1] En voici le résumé : Il considère la mobilisation générale comme un acte d'ordre intérieur, ne visant qu'à la sécurité du pays et s'élevant de toute son énergie contre l'idée d'une menace, conçue de concert avec de tierces puissances. Le gouvernement royal s'incline devant la résolution du gouvernement de la République de retirer les offres précédemment faites et lui en donne acte. « Mais il décline formellement toute responsabilité si des hostilités éclataient dans la péninsule balkanique d'autant plus que le débarquement des troupes alliées à Salonique et l'encouragement non dissimulé donné par là à la Serbie ne sont point des symptômes rassurants quant aux intentions amicales de ces puissances envers la Bulgarie. Le gouvernement royal regrette par ailleurs de ne pouvoir donner satisfaction à la demande du gouvernement français de renvoyer immédiatement les officiers allemands vu que, à l'exception des attachés militaires officiels, il n'y a pas un seul officier allemand détaché dans les rangs de l'armée bulgare à quelque autre titre que ce soit. »

La réponse remise au ministre de Russie est conçue dans des termes différents mais ne donne non plus ni assurances ni satisfaction. Nous venons de faire porter au président du Conseil une lettre identique pour le prier de nous faire délivrer nos passeports et de donner les instructions nécessaires afin que notre voyage ainsi que celui du personnel et des consulats soit assuré jusqu'à la frontière.

Le ministre d'Angleterre ayant reçu ce matin ses instructions, fait de son côté une communication pour s'associer, d'ordre de son gouvernement, à l'ultimatum de la Russie et pour demander ses passeports en raison de la réponse non satisfaisante du gouvernement bulgare.

Le ministre d'Italie agit de même.

[1] Cf. télégramme n° 565-566-567, chiffré, Sofia, 4 et 5 octobre 1915. Par télégramme n° 571, chiffré, du 5 octobre 1915, Panafieu précisait : « Malgré ma communication d'hier déclarant caduques les offres précédentes des puissances alliées le gouvernement bulgare a cru devoir nous faire remettre aujourd'hui à une heure sa réponse à notre note du 14 septembre. Ce document n'est évidemment destiné qu'à être publié dans un recueil d'actes diplomatiques pour démontrer les désirs de conciliation que la Bulgarie n'a cessé de montrer jusqu'à la fin et il sera utile en même temps pour donner le change à l'opinion bulgare. Il ne contient (1 gr.fx.) qu'une nouvelle demande d'éclaircissement sur les avantages territoriaux que peut espérer la Bulgarie en même temps que les assurances de gratitudes et de profonde reconnaissance. Me basant sur ma communication d'hier, j'ai retourné le document au ministère des Affaires étrangères en déclarant que je ne pouvais l'accepter. »

Quant au ministre de Serbie, il a reçu l'ordre de quitter Sofia en même temps que nous et il en avisera demain matin M. Radoslavoff.

Il est probable qu'on nous fera partir par Bucarest.

129

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3206-3207. *Paris, 5 octobre 1915, 11 h. 45.*
Chiffré.

D'accord avec mes collègues de la Guerre et des Finances je donne mon adhésion complète à la nouvelle rédaction du projet d'accord proposé par vous et que M. Alphand m'a apportée relativement au règlement des litiges concernant la réquisition et dommages causés par l'armée britannique opérant en France[1]. On pourrait même ne pas soulever la question des intérêts qui serait traitée lors du règlement des comptes.

Je vous prie de vouloir bien soumettre au gouvernement britannique le texte modifié de l'accord qui est de nature à donner une satisfaction pratique aux désirs exprimés par lord Kitchener lors de son entrevue avec M. Millerand. Vous voudrez bien, en présentant les arguments formulés dans le projet de note que vous m'avez communiqué, faire le nécessaire pour terminer le plus rapidement possible cette affaire.

Je vous autorise d'ailleurs à accepter, le cas échéant toutes modifications qui pourraient être proposées pour mettre certains articles en harmonie avec la nouvelle rédaction de l'article 6.

D'autre part, comme le gouvernement anglais désire que cet accord ne soit pas publié, il me semble préférable de le constater par un échange de note entre le *Foreign Office* et l'ambassade au lieu de recourir à une convention qui devrait sans doute être soumise au Parlement.

Il résulte enfin d'un rapport de M. le Contrôleur général du Mesnil, attaché à la mission française près l'armée britannique, qu'on avait envisagé la création d'une commission supérieure mixte qui réviserait les prix offerts par la Commission de réquisition ou la Claim Commission et proposerait à l'autorité britannique de nouvelles offres. Cette création dépend de l'autorité militaire anglaise seule. Vous pourriez, si vous le jugez à propos, la recommander au gouvernement anglais comme de nature à réduire dans une proportion importante le nombre des litiges à soumettre aux tribunaux français.

[1] Fin janvier 1915, les Anglais ont créé une commission de dommages pour évaluer les dégâts commis par les raids aériens (télégramme n° 3205, de Berthelot à Cambon, chiffré, fil spécial, Paris, 5 octobre 1915, non reproduit).

130

M. POINT, VICE-CONSUL DE FRANCE À LONG-TCHEOU ET NANNING,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9. *Long-tcheou, 5 octobre 1915.*

Pendant le mois écoulé le Kouang-si est demeuré absolument calme, tant à l'intérieur que sur la frontière de l'Indo-Chine. Il y a lieu tout d'abord de tenir compte des travaux des champs qui, favorisés par l'état de la température, ont réclamé tous les bras disponibles. C'est ici le premier élément de sécurité. En second lieu la récolte promet d'être belle, ce qui, après les dix-huit mois de disette que vient de traverser la province, après les prix fabuleux qu'atteignait le riz il y a peu de temps encore, doit singulièrement améliorer l'état des esprits et y laisser peu de place pour les idées d'aventures politiques ou guerrières, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. D'autre part, les autorités se montrent aussi fort prudentes pour des raisons d'ordre soit général, soit local. Le projet attribué à Yuan Che-Kaï de ceindre la couronne a jeté dans la perplexité le général Louk, maître de cette province. Il n'oserait pas, comme ses prédécesseurs de 1911, lever la bannière de la révolte, mais il craindrait d'autre part, s'il acceptait le rétablissement de l'Empire, de tomber victime des révolutionnaires. Il s'est alors fait accorder un mois de congé. Mais le mois s'est écoulé et Yuan Che-Kaï n'a pas encore parlé. Il est vrai qu'un autre événement vient de se produire qui enlève à Louk une part de sa responsabilité, mais aussi de sa liberté : Pékin vient de placer auprès de lui un Siün-ngan-che (gouverneur civil), nommé Wang Tsou-t'ong, qui est un homme d'âge, sûr, bien dans la main de son gouvernement. Je ne crois pas, à vrai dire, que, en dépit d'édits récents, il parvienne à enlever à Louk le commandement des troupes c'est-à-dire la puissance effective ; mais il pourra le contrôler et, j'espère, veiller du moins à ce qu'il ne serve pas de ses troupes ou de ses armes pour soulever des difficultés sur la frontière du Tonkin. J'ignore si c'est l'arrivée de Wang ou toute autre cause qui a produit dernièrement un changement dans l'attitude des autorités, mais celles-ci se montrent en ce moment correctes à notre égard. Des bandits qui avaient essayé d'obtenir des armes d'abord d'un officier-pirate (dont nous avons jadis obtenu le déplacement), puis de Louk lui-même, ont essuyé, paraît-il, un double refus accompagné, de la part du général, d'une sévère admonestation. Peut-être n'y a-t-il là qu'un stratagème ou de la simple prudence de la part de ces autorités ; peut-être cette histoire n'a-t-elle été lancée que pour m'être rapportée, mais, ce que je suis en mesure d'affirmer, c'est qu'aucune tentative sérieuse de recrutement n'a été faite dernièrement par les agitateurs chinois ou annamites. Ces derniers, d'ailleurs, se dissimulent actuellement avec un soin extrême. Et cette prudence, comme l'attitude des autorités chinoises, est si frappante, qu'elle ne peut être que le résultat de causes précises ; il est difficile de les connaître exactement, mais je suis en droit de supposer que :

1) les remarques faites par notre légation à Pékin ont inspiré aux autorités, et particulièrement au commissaire de la police mixte, une terreur salutaire ;

2) que ces autorités redoutent de se créer des difficultés à l'extérieur à un moment où la situation intérieure est si incertaine ;

3) qu'elles ne se soucient pas de fournir des armes à des gens sans aveu qui, en cas de proclamation de la monarchie, pourraient, au lieu de se jeter sur le Tonkin trop bien défendu, se mettre à la disposition des révolutionnaires chinois – ou encore piller simplement pour leur propre compte.

Il est encore un autre ordre de faits qui peut à l'heure actuelle, influer sur les dispositions des Chinois à notre égard : ce sont les nouvelles de la guerre européenne. Or, si étrange que puisse paraître cette affirmation, je ne crois pas me tromper en avançant qu'il est plus difficile de se renseigner à cet égard que sur des questions de politique purement chinoise. D'une part, en effet, les indigènes n'osent pas s'exprimer en toute liberté sur ce sujet devant un Européen, précisément parce qu'ils craignent de le blesser ; d'autre part, les gens du Kouang-si partent d'une idée préconçue : ils préfèrent les nouvelles et les pronostics défavorables à la France. Il en est résulté une singulière habitude : lorsque les Allemands annoncent leurs succès, soit en les exagérant, soit en les fabriquant de toutes pièces, ces nouvelles sont colportées avec empressement (dans toutes les classes). Lorsque les événements sont moins « favorables », les Chinois se taisent … simplement. Si bien qu'en définitive on peut arriver à se rendre compte par ce mutisme même que l'Allemagne n'est pas considérée toujours et partout comme complètement victorieuse. Les mensonges allemands ont pu même dans une certaine mesure se retourner contre leurs auteurs, car il est difficile aux indigènes de comprendre comment, après avoir remporté de telles victoires (et pris Paris !), les Allemands doivent lutter encore. Quoi qu'il en soit, la situation est toujours loin de nous être favorable à ce point de vue, et il faudra que d'importants événements militaires se produisent avant que les indigènes soient convaincus – s'ils le sont jamais – de la supériorité de la France. Mais la conduite des autorités tend, je le répète, à laisser supposer qu'elles sont mieux informées que leurs ressortissants, et que, en tout cas, elles jugent prudent de se tenir sur la réserve. C'est à peu près tout ce que nous pouvons leur demander jusqu'à ce que le succès final nous permette d'exiger d'elles qu'elles écartent ou suppriment définitivement tout élément de trouble sur nos frontières.

131

M. Millerand, Ministre de la Guerre,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135.144-2/3. *Paris, 5 octobre 1915.*

En réponse à votre dépêche n° 5004 du 30 septembre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je prescris d'adresser à M. le chargé d'Affaires de Grèce, un modèle de tampon utilisé dans l'Armée française pour combattre les effets des gaz asphyxiants, ainsi qu'un modèle de lunettes employées dans le même but[1].

[1] Cf. minute n° 4585, Paris, 26 août 1915 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003, et dépêche n° 139.134-2/3, 12 octobre 1915.

132

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Note pour le ministre. *Paris, 5 octobre 1915.*

Le 3 octobre dernier, lord Bertie a remis à M. Delcassé une note aux termes de laquelle sir Edward Grey proposait que les représentants des puissances à Athènes fissent connaître à M. Venizelos que les Alliés, en dehors de leur assistance militaire à la Serbie et à la Grèce, étaient prêts à garantir à la Grèce l'intégrité de ses possessions territoriales actuelles et à lui promettre en outre, pour prix de son assistance à la Serbie et aux Alliés contre la Bulgarie, la ville de Smyrne et son hinterland, dans la mesure où ils pourraient disposer de cette région à la fin de la guerre.

Par un télégramme du même jour, M. Delcassé a fait connaître à M. Paul Cambon qu'il partageait les vues de sir Edward Grey et qu'il y aurait intérêt, selon lui, à ce que M. Venizelos en fût informé le plus tôt possible. Ce télégramme a été communiqué à Petrograd, Rome, Athènes, Bucarest, Sofia et Nisch.

M. Iswolsky a fait connaître, de son côté, à la date d'hier, 4 octobre, que le gouvernement russe partageait la même opinion.

Par contre, un télégramme de M. Paul Cambon du 4 octobre déclare que : « L'opinion de sir Edward Grey relative à une garantie pour la Grèce de ses possessions territoriales actuelles et de Smyrne se rapproche beaucoup de celle de M. Sonnino sans être aussi absolue. D'après lui, nous ne devons pas offrir notre garantie, mais devons attendre qu'elle nous soit demandée et lorsqu'elle le sera, il convient de ne nous prêter à l'accord pour les possessions territoriales actuelles qu'après l'entrée en campagne de l'armée grecque contre les Bulgares. Quant à la garantie pour Smyrne, sir Edward Grey la subordonne à l'entrée en action contre la Turquie. »

Il y a une différence très sensible entre la communication de lord Bertie et le télégramme de M. Paul Cambon, puisque d'après cette dernière communication :

1. Sir Edward Grey déclare que pour offrir à la Grèce la garantie de ses possessions territoriales actuelles, nous devons attendre que celle-ci nous la demande et exiger en retour le concours de l'armée grecque *contre les Bulgares*.

2. Sir Edward Grey subordonne la garantie pour Smyrne et son hinterland à l'entrée en action de la Grèce *contre la Turquie*.

Il ne paraît pas douteux que l'opinion de sir Edward Grey telle que la présente M. Paul Cambon est la seule qui réponde pleinement aux nécessités de la situation.

Si le ministre partage ce sentiment, le directeur des Affaires étrangères soumet à son appréciation le télégramme ci-joint qui viendrait compléter le télégramme adressé à Londres et aux autres postes le 3 octobre[1].

[1] Note marginale : « Le ministre demande qu'on attende. »

133

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 520-521-522. *Athènes, 6 octobre 1915, 0 h. 45.*

Chiffré. Urgent.

(Reçu : 4 h. 35)

Nous nous sommes rendus ce soir mes collègues de Grande-Bretagne, d'Italie, de Russie et moi, chez M. Venizelos. Il nous a confirmé les renseignements que j'ai déjà donnés à Votre Excellence par mon télégramme 519. Le roi ayant, paraît-il, reçu ce matin la visite du ministre d'Allemagne, est venu en ville cet après-midi, a fait appeler d'urgence M. Venizelos et lui a reproché d'avoir soutenu à la Chambre une politique qui n'était pas celle de son souverain en déclarant que la Grèce défendrait la Serbie contre la Bulgarie. La thèse de Sa Majesté est que le traité d'alliance gréco-serbe ne visait qu'un conflit balkanique et qu'il n'oblige pas la Grèce à entrer éventuellement en conflit avec l'Allemagne et l'Autriche.

J'ai dit à M. Venizelos tout ce qu'il était possible de lui dire pour lui faire comprendre qu'en raison de la confiance que lui ont témoigné les puissances alliées, il ne pouvait s'en aller sans avoir tout tenté pour faire respecter les engagements pris par lui au nom de son pays. J'ai ajouté qu'il serait responsable du châtiment que les Alliés pourraient infliger à la Grèce pour la punir de sa trahison, il a répondu qu'à moins de déchaîner la guerre civile il ne pouvait que s'incliner devant la volonté du roi. En même temps il nous conseille d'activer nos envois de troupes à Salonique pour pouvoir secourir efficacement la Serbie. (*À suivre*)

T. n° 521.

(Reçu : 6 h. 35)

Suite du numéro précédent.

Il appartient aux gouvernements des Alliés de choisir entre deux politiques : ou bien envoyer à Salonique des troupes en quantité suffisante pour secourir efficacement la Serbie et déjouer le plan allemand sans le concours de la Grèce, ou bien exercer sur celle-ci une pression suffisante pour la forcer à marcher avec nous contre la Bulgarie. Dans la première hypothèse, il ne faut pas nous dissimuler que nous entreprendrons une tâche très difficile ; si nous n'avons pas l'alliance et le concours de la Grèce, il faut amener à pied d'œuvre dans un temps très court des effectifs considérables malgré le danger des sous-marins et les difficultés du ravitaillement. Il ne m'appartient pas d'exprimer une opinion sur les différentes opérations que l'on pourrait envisager, mais il me paraît en tous cas que nous ne devrions pas rester indifférents à l'acte inamical que constitue le renvoi de M. Venizelos dans les circonstances actuelles. Mes collègues et moi nous sommes d'avis qu'une démarche faite auprès du roi au nom des puissances alliées par le ministre d'Angleterre qui est le plus ancien d'entre nous pourrait avoir un effet utile si sir Francis Elliot était autorisé à faire entendre un langage énergique et au besoin comminatoire. (*À suivre*)

T. n° 522. *Athènes, 6 octobre 1915, 13 h. 50.*

(Reçu : 16 h.)

Le ministre d'Angleterre ayant d'accord avec moi demandé une audience au roi a été reçu dès ce matin à 11 heures. Les déclarations que Sa Majesté lui a faites peuvent se résumer ainsi : « Rien n'est changé ; il ne compte pas dissoudre la Chambre si l'opposition ne rend pas son fonctionnement impossible ; la mobilisation continue, votre débarquement à Salonique aussi ; j'ai protesté mais j'ai trouvé rassurante l'intention du gouvernement français de diriger ses troupes immédiatement vers la Serbie qui a en effet besoin de votre secours. Quant à moi j'ai toujours déclaré que je ne voulais pas exposer la Grèce à entrer en conflit avec les troupes d'une grande puissance que ce (mot passé) des Allemands, Français ou des (mot passé) ; je conserverai la neutralité aussi longtemps que cela nous sera possible, voilà ma politique ».

Le ministre d'Angleterre ayant demandé s'il fallait entendre par là que la Grèce reniait définitivement ses obligations envers la Serbie, le roi a répondu que la question ne se posait pas encore et qu'il se réservait de l'examiner avec M. Zaïmis à qui il a offert la présidence du Conseil ; le nouveau ministre comprendra probablement les principaux chefs des partis antivénizelistes : M. Théotokis, Rallis, Gounlaris et peut-être M. Dragoumis. Le ministre d'Angleterre a saisi cette occasion pour déclarer au roi qu'il recommanderait à son gouvernement de prendre en main la surveillance des côtes et des îles de la Grèce si le nouveau ministre de la Marine devait être un germanophile et à plus forte raison si c'était M. Stratos « notoirement vendu aux Allemands ».

L'impression de mes collègues et la mienne est que pour le moment le coup de force du roi a réussi, l'opinion générale étant que la chute de M. Venizelos écarte le danger d'une guerre avec la Bulgarie qui est redoutée plus encore qu'elle n'est haïe.

Annexe

Traité d'alliance greco-serbe

(Indications données par M. le ministre de Serbie à Paris, le 4 octobre 1915)

Les deux parties contractantes s'engagent à se prêter mutuel secours militaire si l'une ou l'autre d'entre elles se trouvait attaquée sans provocation (l'agresseur n'est pas spécifiquement désigné).

Au cas où une guerre éclaterait entre l'une des parties contractantes et une tierce puissance ou dans le cas où la Bulgarie attaquerait l'une d'entre elles avec des forces importantes (au moins deux divisions), les deux États contractants se promettent réciproquement le concours de toutes leurs forces militaires. Dans le second cas (agression de l'une des deux puissances par la Bulgarie), la puissance attaquée devra fournir 150.000 hommes et l'autre 90.000 hommes dès le commencement même des hostilités.

Si l'un des deux alliés se trouvant déjà en guerre avec un troisième État (qui ne serait pas la Bulgarie), la Bulgarie l'attaquait à son tour, l'autre allié s'engage à venir à son secours avec une force militaire que les états-majors fixeront d'un commun accord.

134

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. n° 491. *Paris, 6 octobre 1915, 2 h. 55.*

Chiffré. Secret.

De source secrète et sûre, je sais que les stipulations d'un accord pour une intervention armée au Maroc à l'instigation de l'Allemagne sont discutées et peut-être même déjà arrêtées entre le prince Ratibor, Pahir Bey et Moulay Hafid[1]. On y fixe le paiement des contingents, les conditions du transport des armes et des munitions, les points de débarquement, la coopération d'officiers turcs, ainsi que l'établissement des communications entre Pahir Bey et Moulay Hafid et l'assistance des consuls d'Allemagne à Melilla et à Larache.

Je vous serais obligé d'examiner comment il vous serait possible d'utiliser ces indications auprès du ministre d'État à qui nous ne devons pas laisser ignorer que l'Espagne ne saurait tolérer la préparation par des consuls allemands dans sa zone marocaine d'une cession contre la zone française.

135

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 523. *Athènes, 6 octobre 1915, 13 h. 40.*

Chiffré.

(Reçu : 15 h. 25)

Il est possible qu'en raison du renvoi de M. Venizelos l'un des gouvernements qui participent à l'avance de trente millions propose de revenir sur cette promesse. J'estime pour les raisons suivantes que nous aurions tort d'agir de cette façon :

1) la mobilisation continue ;

2) nous avons intérêt à ne pas attribuer un caractère personnel aux engagements pris soit envers M. Venizelos soit par lui d'accord avec le souverain ;

[1] Berthelot transmettait à Geoffray (télégramme n° 468, chiffré, secret) et à Lyautey (télégramme n° 277, chiffré, secret), le 24 septembre 1915 : « J'apprends de source secrète et sûre que des officiers allemands sont déjà arrivés au Maroc où se trouve un agent de l'Allemagne qui échangerait de nombreux messages chiffrés avec l'ambassade d'Allemagne à Madrid. La Dresdner Bank a fait payer récemment 300.000 marks pour des dépenses se rapportant à une entrée en campagne projetée. »

3) le roi a laissé entendre ce matin au ministre d'Angleterre qu'il trouverait en Allemagne s'il le voulait tout l'argent dont il aurait besoin ;

4) il ne serait pas très digne ayant offert le (mot passé) sans conditions d'en subordonner ensuite le paiement à une condition pour ainsi dire rétroactive.

Mes collègues à qui j'ai exposé ces considérations partagent mon avis. Il va de soi que si votre Excellence adopte cette manière de voir, les paiements devront continuer à être échelonnés au fur et à mesure du développement de la mobilisation.

136

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2301-2302. *Londres, 6 octobre 1915, 19 h. 50.*

Chiffré.

Dans le conseil d'aujourd'hui le Cabinet a longuement examiné la situation créée par la démission de M. Venizelos. Sir Edward Grey a été prié de prescrire au ministre d'Angleterre à Athènes de s'enquérir des intentions du roi et de lui faire observer que c'était sur la demande expresse de M. Venizelos approuvée par Sa Majesté que nous avions débarqué à Salonique pour assurer la protection de la Grèce et de la Serbie et qu'il était nécessaire d'éclaircir la situation.

Le secrétaire d'état des Affaires étrangères nous a fait connaître à mes collègues de Russie, d'Italie et à moi la décision du Cabinet. J'ai fait observer que cette démarche auprès du roi Constantin risquait de nous attirer une réponse qui ne nous permettait pas de continuer nos débarquements. L'ambassadeur d'Italie pense que le roi répondra qu'il est un souverain constitutionnel et qu'il attendra la formation du nouveau cabinet pour se prononcer.

Le comte Benckendorff et moi nous avons insisté sur le danger d'un écrasement de la Serbie et d'un passage rapide des Austro-Allemands jusqu'à Constantinople. Nous avons émis l'avis qu'il convenait de débarquer le plus vite possible le plus de troupes possible. À titre personnel j'ai suggéré l'évacuation complète de la presqu'île de Gallipoli qui absorbe des forces importantes et que nous ne pourrons garder si Constantinople tombe aux mains des Austro-Allemands et des Bulgares. (*À suivre*)

T. n° 2302. *19 h. 40.*

Suite du n° précédent.

Sir Edward Grey ne méconnaît pas ce danger mais il déclare nettement que la continuation du débarquement à Salonique est impossible sans accord avec la Grèce. Autrement c'est la guerre avec cette puissance et l'impossibilité de ravitailler nos troupes une fois sur la route de Nisch. Il est vrai que nous avons été appelés par M. Venizelos et que sa protestation était de

pure forme mais il n'est plus chef du gouvernement et nous ne devons pas compter sur la complicité de son successeur. Cependant sir Edward Grey ne fait pas *a priori* d'objection à l'abandon de la presqu'île de Gallipoli, et comme j'insiste sur la nécessité de détourner une partie des forces bulgares, il a envisagé la possibilité d'un débarquement à Dédéagatch ou sur un autre point de la côte de la mer Egée.

137

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1199. *Petrograd, 6 octobre 1915, 21 h. 01.*

Chiffré. Urgent.

(Reçu : le 7, 0 h. 25)

Ne connaissant pas encore les motifs exacts qui ont provoqué la retraite de M. Venizelos je ne saurais dès maintenant émettre un avis sur la portée de cet événement.

Mais quels que soient ces motifs, il me semble que notre conduite est toute tracée : activer autant que possible le débarquement de nos troupes et, s'il le faut, occuper militairement Salonique. Peut-être nous reste-t-il encore une chance d'entraîner la Grèce dans notre cause : c'est d'affirmer notre résolution inflexible de secourir la Serbie. Le débarquement rapide d'un contingent important et l'envoi immédiat d'une escadre anglo-française dans le golfe de Salonique me paraissent le seul moyen de parer le coup dangereux qui vient de nous être porté.

Prière de me faire savoir si notre débarquement est commencé. Je ne possède aucun renseignement.

138

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3235. *Paris, 6 octobre 1915, 21 h. 20.*

Chiffré. Fil spécial.

Je réponds à vos télégrammes n° 2241 et 2251.

J'ai pris acte avec grande satisfaction des importantes concessions que vous avez obtenues du gouvernement anglais, en ce qui concerne les droits de douane sur les automobiles destinées à certains usages, les pneumatiques, les chapeaux et les glaces. Je vous prie de transmettre à cette occasion aux ministres anglais les remerciements du gouvernement de la République.

De nouvelles réclamations me sont parvenues depuis lors émanant d'autres corporations industrielles. Les fabricants français d'horlogerie, d'instruments de musique et accessoires, de mécaniques et claviers pour pianos, pour qui le marché anglais est un des principaux débouchés extérieurs, s'élèvent à

leur tour contre les droits qui les menacent et qu'ils regardent comme absolument prohibitifs. Si ces droits sont maintenus, leur commerce avec l'Angleterre cessera, et le fisc anglais se trouvera par le fait frustré du profit qu'il en attend. L'industrie française des mécaniques pour pianos, en particulier, dont le débouché est pour les deux tiers en Angleterre, envisage l'obligation, pour continuer à vivre, de se transporter dans ce pays.

Ces industriels demandent donc pour leurs exportations en Angleterre le même traitement que vous avez déjà obtenu pour les articles précités, ou tout au moins d'importantes atténuations au tarif prévu. Ils vous seront grandement redevables, si vous réussissez à profiter en leur faveur des bienveillantes dispositions déjà montrées par le Chancelier de l'Échiquier.

(Fonds Blocus)

139

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1548. *Paris, 6 octobre 1915, 21 h. 55.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 1196.

M. le Président de la République a rédigé pour vous le télégramme suivant :

« Si, comme vous l'annoncez, la réponse de l'Empereur au Président de la République est actuellement négative, il n'y a pas à se dissimuler la gravité de la situation créée par la Russie[1]. L'hypothèque que la Russie s'est fait attribuer sur Constantinople pèse, depuis plusieurs mois, sur la question des Balkans. Elle n'est certainement étrangère, ni aux indécisions de la Roumanie, ni à l'hostilité du roi Ferdinand, ni au succès de l'influence allemande auprès du roi Constantin. Lorsque l'expédition des Dardanelles a été entreprise par l'Angleterre, la France ne s'y est associée que dans l'espoir de conquérir Constantinople pour son alliée et sur l'assurance que des troupes russes seraient amenées par la mer Noire. Aujourd'hui, et au lendemain de l'ultimatum russe à la Bulgarie, le gouvernement impérial laisse à la France et à l'Angleterre toute la charge du secours à porter à la Serbie. Or, tous les renseignements qui nous viennent de Sofia montrent qu'une grande partie de l'armée bulgare déclare refuser de marcher contre la Russie. La présence de troupes russes en Macédoine et une démonstration navale devant Bourgas et Varna auraient donc une importance capitale, tandis que l'abstention de la Russie sera certainement exploitée comme un encouragement aux Bulgares. Il ne nous paraît pas admissible qu'alors qu'il s'agit maintenant d'assurer le maintien de nos communications avec la Russie, la coopération russe fasse défaut à la France et à l'Angleterre. Veuillez faire valoir, avec une fermeté amicale, ces sérieuses considérations auprès du gouvernement impérial ».

[1] Cf. télégramme n° 1489, chiffré, Paris, 29 septembre 1915 et télégramme n° 1491-1492, chiffré, Paris, 30 septembre 1915.

140

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1550. *Paris, 6 octobre 1915, 23 h. 10.*

Chiffré.

Au cours de ses entrevues avec M. Ribot, M. Bark a exposé les besoins de la Russie pour ses paiements en France pendant une période de 12 mois. Ces besoins sont de 1.500 millions de francs. M. Ribot n'a pu, vu les charges financières de la France, prendre l'engagement ferme d'ouvrir au gouvernement russe un crédit global de pareille somme, mais a accordé l'ouverture de crédits mensuels dans les conditions résumées suivantes :

1) la moyenne des avances mensuelles à la Russie pour ses paiements à effectuer en France ne pourra excéder 125 millions par mois ;

2) les avances, faites au moyen de Bons du Trésor français sans intérêt escomptés par le gouvernement impérial à la Banque de France, seront employées exclusivement au paiement en France, des intérêts et de l'amortissement des emprunts d'État ou garantis par l'État russe, ainsi que des achats ou commandes de munitions et matériel de guerre du gouvernement russe. Les achats et commandes en France ne pourront être faits qu'après entente avec le ministère de la Guerre français en vue d'assurer à la Russie les prix les plus favorables et d'empêcher en France une concurrence fâcheuse pour les deux pays. Un accord particulier va être discuté sur ce point entre les 2 ministres de la Guerre ;

3) le paiement en roubles, pour les comptes du gouvernement français, par le gouvernement russe, des achats de blé et d'alcool du gouvernement français, à l'exception des contrats déjà passés en francs. Le montant de ces paiements converti en francs au cours du jour du règlement (un an après cessation des hostilités) viendra en déduction du montant des avances faites par le gouvernement français. Taux des intérêts identiques pour les avances en roubles et en francs que s'accordent mutuellement les deux gouvernements ;

4) remboursement du solde des avances faites à la Russie, un an après cessation des hostilités, par un emprunt dont le montant reste à fixer que la Russie se propose de faire en France dès que les circonstances le permettront.

Cet accord est complété par une annexe visant les questions d'ordre économique suivantes :

1. Présentation à bref délai par le gouvernement impérial d'un projet de loi qui sera communiqué au gouvernement français, pour sauvegarder les intérêts des porteurs de titres russes volés ou perdus par suite des événements de guerre.

2. Préparation, pour donner satisfaction au désir du gouvernement français, d'un projet de loi portant création en France de bureaux de douane russes régis par la législation russe, en vue de faciliter les opérations du Commerce.

3. M. Bark s'engage à prendre en très sérieuse considération la question de l'importation et de la vente des vins français en Russie pendant la guerre.

J'ajoute, à titre d'information, que M. Bark a réussi à conclure avec le Chancelier de l'Échiquier anglais un accord ouvrant à la Russie, pour le règlement de ses commandes en Angleterre, et aux États-Unis, un crédit mensuel à Londres, de 25 millions de livres pendant douze mois, à condition que les achats de la Russie seront faits à Londres et sous le contrôle du gouvernement britannique.

La Russie mettra à la disposition du gouvernement britannique vingt millions de livres en or et, après le 31 mars 1916, une autre somme de 20 millions de livres en or. Cet or sera envoyé, s'il en est besoin, aux États-Unis *pari passu* avec les envois d'or de la France et de l'Angleterre, et sera restitué en nature à la Russie, après la paix.

La Russie obtient une ouverture de crédit en écriture de 240 millions de livres, sur le trésor anglais, pour permettre d'élargir la circulation fiduciaire intérieure russe.

141

M. Ribot, Ministre des Finances,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. s.n°. *Paris, 6 octobre 1915.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en copie un exemplaire du protocole du 4 octobre 1915 et de l'annexe audit protocole en date du même jour, que j'ai signée avec M. Bark, ministre des Finances de Russie.

Je vous serais obligé de vouloir bien prier M. Paul Cambon de remettre ces documents à M. Mac Kenna[1].

Protocole

Le ministre des Finances de Russie et le ministre des Finances de la République française ont examiné la situation présente et les besoins de la Russie pour une période de douze mois à partir de ce jour. Il résulte des chiffres fournis par M. Bark que les paiements à faire en France durant cette période devraient être évalués à 1.500 millions de francs. Sans discuter cette évaluation, M. Ribot a fait remarquer que les charges financières du gouvernement français ne lui permettent pas de prendre l'engagement ferme d'ouvrir dès à présent au gouvernement russe un crédit global de pareille somme et qu'il lui paraît préférable de procéder par l'ouverture de crédits mensuels.

[1] Notes marginales : « Accuser réception. Remercier des résultats obtenus dans l'annexe. » « Londres remercié le 8 octobre. »
Cf. note s. n°, Paris, 2 octobre 1915.

Sous le bénéfice de ces observations les ministres soussignés sont tombés d'accord pour soumettre à l'approbation de leurs gouvernements respectifs les dispositions suivantes :

I. Le gouvernement français continuera de faire des avances mensuelles à la Russie pour les paiements à effectuer en France. La moyenne de ces avances ne pourra excéder 125 millions de francs par mois.

II. Ces avances seront faites au moyen de la remise de bons du Trésor français sans intérêts au gouvernement impérial qui les escomptera à la Banque de France.

Elles seront employées exclusivement à assurer le paiement en France :

1) des intérêts et de l'amortissement des emprunts émis ou garantis par le gouvernement russe,

2) des achats ou commandes de munitions et de matériel de guerre faits en France par le gouvernement russe.

Le ministre des Finances de Russie et le ministre des Finances de France sont d'accord pour reconnaître qu'il est de l'intérêt des deux pays que ces achats et commandes ne soient faits qu'après entente avec le ministère de la Guerre français, de manière à assurer au gouvernement russe les prix les plus favorables et à empêcher une concurrence qui ne peut qu'être préjudiciable à la France aussi bien qu'à la Russie. Cette question fera l'objet d'un accord particulier entre le ministre de la Guerre de France et le ministre de la Guerre de Russie.

III. Le gouvernement impérial s'engage à payer en roubles pour le compte du gouvernement français tous les achats de blé et d'alcool que le gouvernement français fera en Russie d'accord avec le gouvernement russe à l'exception des contrats d'achat d'alcool déjà passés où le prix a été stipulé en francs. Le montant de ces paiements sera converti en francs, au cours du jour du règlement qui interviendra entre les deux gouvernements un an après la cessation des hostilités. Il viendra en déduction du montant des avances faites par le gouvernement français au gouvernement russe. Le taux d'intérêt sera le même pour les avances en roubles que pour les avances en francs au débit des deux gouvernements respectifs.

IV. Le remboursement du solde des avances sera fait par le gouvernement russe, un an après la cessation des hostilités au moyen d'un emprunt que le gouvernement russe se propose de faire en France sous les auspices du gouvernement français, dès que les circonstances le permettront et dont le montant sera fixé d'accord entre les deux gouvernements.

Si ce chiffre était insuffisant pour faire face à la tonalité du remboursement, le surplus fera l'objet d'un règlement ultérieur entre les deux gouvernements.

Fait à Paris, le 4 octobre 1915

Signé : A. Ribot

Signé : Bark

ANNEXE AU PROTOCOLE DU 4 OCTOBRE 1915

I. Le ministre des Finances de Russie a fait part au ministre des Finances de la République française de l'intention du gouvernement russe de présenter à brève échéance un projet de loi pour sauvegarder les intérêts des porteurs des titres russes qui auront été volés ou perdus par suite des événements de la guerre. Il communiquera ce projet au gouvernement français.

M. Ribot prend acte de cette déclaration dont il remercie M. Bark.

II. Le ministre des Finances de Russie se propose de donner satisfaction au désir exprimé par le gouvernement français de faciliter les opérations du commerce, en établissant en France des bureaux de douanes russes, soumis à la législation et la réglementation de l'Empire et s'engage à élaborer un projet de loi à ce sujet.

III. Le ministre des Finances de Russie s'engage à prendre en très sérieuse considération la question de l'importation et la vente des vins français en Russie pendant la guerre.

Fait à Paris, le 4 octobre 1915

Signé : A. Ribot Signé : Bark

142

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 657. *Washington, 7 octobre 1915, 1 h. 59.*

Chiffré.

(Reçu : le 8, 11 h. 40)

La nouvelle du débarquement de troupes françaises en Grèce, sans assentiment du pays, et en dépit d'une protestation dans les formes du Premier ministre, qui est pourtant le principal soutien de notre cause, produit ici une impression profonde et qui nous est nettement défavorable.

On va jusqu'à dire qu'au point de vue du respect du droit international Alliés et Allemands se valent et que les premiers viennent de montrer à leur tour que pour eux non plus nécessité n'a pas de loi.

Nos ennemis en triomphent et le gouvernement austro-hongrois a déjà fait publier par son ambassade ici une note alléguant que nous serions même moins justifiés qu'ils l'étaient vis-à-vis de la Belgique et que les petits États peuvent comprendre par là ce que valent leurs droits aux yeux des Alliés.

Selon des télégrammes de presse, la censure française aurait empêché la publication chez nous de la protestation de M. Venizelos. Les journaux qui nous sont favorables cherchent à excuser et à atténuer.

143

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1559-1560. *Paris, 7 octobre 1915, 15 h. 50.*

Chiffré.

L'ambassadeur de Russie me fait tenir le texte de la réponse de l'Empereur au télégramme du président de la République.

Le voici :

« Partageant entièrement votre manière de voir, M. le Président, sur l'extrême importance de la ligne de Salonique pour assurer les communications entre la Russie et ses Alliés, j'ajoute un très grand prix à l'occupation de cette ligne par les troupes franco-anglaises, et c'est avec plaisir que j'ai appris qu'elles sont en train d'opérer leur débarquement ; j'aurais été particulièrement heureux de voir un détachement de mon armée se joindre également à elles et initier sur ce nouveau front une collaboration plus étroite encore côte à côte avec nos alliés. À mon grand regret, il m'est impossible en ce moment de distraire des effectifs quelconques à cet effet et surtout de les faire parvenir à destination par les voies dont nous disposons. Me réservant de revenir à votre idée dont je reconnais le bien-fondé, aussitôt que les circonstances le permettront, je profite de cette occasion pour vous dire, M. le Président, la satisfaction avec laquelle j'accueille les renseignements que vous m'avez communiqués sur la production des projectiles destinés à mon armée. L'aide que l'industrie française prête à la Russie dans cette question capitale est hautement appréciée par moi et mon pays. Veuillez croire, M. le Président, à ma constante et fidèle amitié. »

Je tiens à préciser que le télégramme que je vous ai envoyé hier sous le n° 1548 pour insister auprès du gouvernement impérial sur la nécessité de sa coopération militaire dans les Balkans a été délibéré par le gouvernement en Conseil des ministres[1].

144

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2309-2310-2311. *Londres, 7 octobre 1915, 19 h. 59.*

Chiffré.

Le président du Conseil à ministre des Affaires étrangères :

Réunion cet après-midi. Y assistaient M. Asquith, sir Edward Grey, Balfour, Kitchener, Lloyd George, l'ambassadeur de France. J'ai exposé la situation diplomatique et militaire qui sera créée aux Alliés par l'intervention bulgaro-allemande contre la Serbie en faisant remarquer que cette

[1] Cf. télégramme n° 1491-1492, chiffré, Paris, 30 septembre 1915.

intervention, victorieuse sûrement si la Serbie était abandonnée en dehors de toutes les autres conséquences, entraînerait un péril pour notre prestige commun en Orient et dans l'Islam. J'ai ensuite chaudement fait valoir que depuis la démission de M. Venizelos la situation était nouvelle quant aux effectifs et que celui de cent cinquante mille hommes promis paraît n'être pas suffisant. Sir Edward Grey a déclaré ne pouvoir rien trancher avant de savoir si le gouvernement grec ne passerait pas avec les Alliés un contrat promettant une base permanente et qu'il l'avait fait demander au roi hier soir mercredi. J'ai répondu que c'était nous exposer à une perte de temps (1 gr. faux) et que le roi pourrait peut-être répondre que cet engagement lui faisait rompre sa neutralité. (*À suivre*).

T. n° 2310. *19 h. 08.*

Suite du n° précédent.

Que nous serions embarrassés s'il répondait négativement ; que mieux valait profiter du fait acquis qui valait pour nous et pour le monde un contrat. L'avis de sir Edward Grey lui semble d'ailleurs tout personnel. Sur la question effectif lord Kitchener pense qu'on ne peut pas ne pas tenir la promesse des 150.000 hommes, encore que deux de ses collègues aient soutenu la thèse que l'offre était faite seulement à la Grèce en vue de lui permettre de faire fonctionner son traité : à quoi j'ai répondu qu'alors il aurait suffi au roi de Grèce de demander à M. Venizelos sa démission pour nous interdire l'envoi d'un seul homme. Finalement lord Kitchener a exposé que les effectifs de 150.000 hommes ne pourraient servir qu'à permettre aux Serbes une résistance plus prolongée et que s'il fallait entrevoir une plus vaste entreprise il fallait en augmenter le nombre. (*À suivre*)

T. n° 2311. *19 h. 10.*

Suite du n° précédent.

Nous avons répondu ce que vous savez en faisant remarquer que défendant notre sol nous ne pouvions qu'ajouter quelques milliers d'hommes à ce que nous avions promis. Le maréchal a répondu que devant prendre les troupes en France il demandait à s'entendre avec le général Joffre à la fois sur la quantité nécessaire et sur l'effort considérable demandé aux troupes britanniques, qu'il ne refuse pas en principe, semblant même admettre la supériorité de la proportion des troupes anglais par rapport aux nôtres. Mais il ne peut se déterminer sans l'avis du général en chef ce qui bien entendu était notre avis.

Nous partons ensemble demain vendredi.

J'ai demandé à sir Edward Grey de faire un nouvel effort auprès de la Russie pour l'envoi des troupes. Je vais d'ailleurs recevoir l'ambassadeur de Russie auprès duquel j'insisterai.

Signé : Viviani.

145

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 544. *Paris, 7 octobre 1915, 22 h. 30.*

Chiffré.

La Banque nationale de Grèce a télégraphié à la Banque de France pour connaître le montant versé par le gouvernement français à son crédit. Il semble donc y avoir eu confusion quant aux combinaisons proposées pour réaliser au profit de la Grèce l'avance consentie. Je vous avais fait connaître par mon télégramme n° 519 que le gouvernement français était prêt à verser dès maintenant 5 millions mais qu'il préférerait éviter ce versement à l'aide d'une combinaison ne comportant aucun décaissement dont je vous ai exposé le mécanisme et que par votre télégramme n° 512 vous m'avez déclaré acceptée par M. Venizelos.

Pour éviter toute confusion j'ai mis au courant de la question, en détail, M. Romanos, en insistant sur le fait que nous ne cherchons nullement à retarder le versement qui sera effectué dès que le gouvernement hellénique se sera prononcé sur la combinaison proposée.

M. Romanos télégraphie dans ce sens à son gouvernement[1].

[1] Par télégramme n° 532, chiffré, Paris, 5 octobre 1915, Delcassé annonçait à Guillemin : « Réponse à votre télégramme n° 512. Au moment où je vous ai adressé mon télégramme n° 519, la Russie n'avait pas encore adhéré à la proposition de participer aux avances faites à la Grèce. C'est ce qui explique le malentendu que vous me signalez sur le montant de l'avance. L'adhésion de la Russie vient de me parvenir. C'est donc un crédit en écriture de 10 millions de francs, sans versement d'espèces, qui va être ouvert à la Grèce sur le trésor de chacun des trois pays participant à l'avance. »

Le 11 octobre, par télégramme n° 566, chiffré, Paris, 11 octobre 1915, Viviani transmettait à Guillemin la réponse du gouvernement grec : « Réponse à votre télégramme n° 544. M. Romanos m'a fait en effet la communication annoncée. Toutefois M. le ministre des Finances n'a pas consenti à la demande de la Banque Nationale quant à l'ouverture d'un crédit en or. En conséquence il est revenu purement et simplement à la proposition de votre télégramme n° 489 visant l'ouverture immédiate d'un crédit de 5 millions de francs à la Banque de France, au compte de la Banque Nationale de Grèce.

Veuillez faire connaître au gouvernement hellénique que ce crédit vient d'être ouvert. »

Le 24 septembre 1915, par télégramme n° 455, chiffré, Guillemin précisait au sujet de la situation financière de la Grèce : « En ce qui concerne la question financière M. Venizelos croit pouvoir compter absolument sur les puissances alliées pour subvenir aux besoins de la Grèce si elle entre en lutte contre la Bulgarie. Si au contraire la politique adverse triomphe, la Grèce devra accepter les offres que l'Allemagne lui a faites déjà à diverses reprises en échange de la neutralité qu'elle lui demande.

La situation financière est en effet, comme le sait Votre Excellence, des plus mauvaises et le président du Conseil estime que la mobilisation absorbera les dernières ressources disponibles.

Votre Excellence appréciera sans doute l'intérêt qu'il y a à ce que je sois mis dans le plus bref délai en mesure de donner à M. Venizelos sur la question militaire et sur la question financière les assurances qu'il demande.

J'ai été seul convoqué chez le président du Conseil à l'issu de l'entretien avec le roi, mais j'ai immédiatement rendu compte de ses déclarations à mes collègues (mot sauté) approuvent les termes du présent télégramme et télégraphient dans le même sens à leur gouvernement. Je crois devoir ajouter que M. Venizelos a éprouvé une profonde déception lorsque je lui ai communiqué la réponse transmise par votre télégramme n° 436. Il a confié à l'un de mes collègues qu'il en était « navré » et qu'il s'attendait à tout autre chose. J'espère que la mobilisation bulgare aura modifié les vues des gouvernements français et anglais, il ne saurait plus être question aujourd'hui d'occuper telle ou telle zone mais bien de porter secours à notre alliée la Serbie comme nous demandons à la Grèce de le faire avec les faibles moyens dont elle dispose et qui ne lui permettent pas d'assumer seule cette obligation. »

146

M. LECOMTE, MINISTRE DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 73. *Téhéran, 7 octobre 1915.*

Les ministres anglais et russe attendent toujours pour verser aux Persans l'avance promise, l'autorisation de leurs gouvernements, ou plutôt du gouvernement russe, autorisation qui semble avoir été consentie par M. Sazonov, mais que, pour une raison inconnue ici, il ne se hâte pas de télégraphier. Cette avance s'élève à £ 30.000 par mois, qui n'attendent que l'ordre de Petrograd pour être versées au gouvernement persan.

Il y a plus, les deux puissances ont consenti à étendre sur quelques mois écoulés l'effet rétroactif de leur assistance et cette concession promet au gouvernement une forte somme qu'on lui verserait en une seule fois. Malheureusement, l'exécution de cette condition, d'ailleurs spontanément offerte par la bienveillance des deux légations, se trouve momentanément paralysées par l'insuffisante encaisse de l'Imperial Bank of Persia, surtout depuis que les événements du sud l'ont privée de la participation de ses succursales d'Ispahan et de Chiraz, aujourd'hui fermées. Cela même est un bien pour les Persans qui, aussi incapables d'utiliser l'argent que de le gagner, se seraient laissé entraîner par l'ivresse de cette aubaine à des gaspillages que n'admet pas le programme des deux gouvernements.

On peut donc espérer que, dans quelques jours, quelques heures peut-être, le prodige s'accomplira. Avant même sa réalisation, ses effets bienfaisants se font déjà sentir, non pas il est vrai dans le domaine politique, car il n'y a guère rien de changé dans l'attitude tortueuse et rechignée du gouvernement, mais dans le monde des politiciens qu'a pénétré soudain une grâce miraculeuse. Des ministres qui, hier et avant-hier, désertaient leurs fonctions par peur de passer pour nos amis, demandent aujourd'hui à reprendre le tablier si lâchement rendu et se voient déjà le tendant sous la pluie d'or. Le prince Aïn-ed-Dovleh, ce décevant bravache à qui sa dignité interdisait toute autre fonction que la présidence du Conseil, offre son concours au chef actuel du Cabinet et les deux légations, bien que revenues de leurs illusions sur la valeur de son caractère, se disposent à l'admettre, pour ne pas le voir porter à nos ennemis ce qui reste de son prestige. Ce n'est pas tout, on annonce également l'accession de Saad-ed-Dovleh, l'épouvantail des Turco-Allemands et, ce qui est moins heureux, l'épouvantail aussi de l'imbécile faction des démocrates qui terrorise le Medjliss et qui pourrait prendre prétexte de ce nom détesté pour continuer leur hostilité contre le Cabinet, à moins que … on les invite à tendre aussi leurs rouges tabliers. L'entrée de Saad au ministère des Affaires étrangères entraînerait le déplacement du titulaire actuel, Motashem-es-Saltaneh, un de nos plus distingués prévaricateurs, on lui permettrait d'aller exercer sa virtuosité au ministère des Finances, qui, pour la première fois depuis longtemps, va posséder des finances ; il ne se le fera pas dire deux fois.

Les gouvernements amis avaient pensé, avant de consentir cette avance, à imposer au Cabinet de Téhéran un programme de dépenses strictement

limitées aux opérations propres à faire échec à l'agitation allemande et à restaurer par des réformes significatives, tout au moins la neutralité à laquelle nous avons droit. Cela était d'une prévoyance fort légitime et très avisée, en théorie. Néanmoins, M. Marling, qui connaît la pratique persane, a fait écarter cette clause qui risquait de restreindre le bon effet de la mesure et ne tenait pas assez compte de l'incorrigible immoralité de ces gens. Le but visé par nous étant surtout et d'abord de montrer par des manifestations éloquentes mais peu coûteuses le gouvernement persan rallié aux Anglo-Russes, le ministre d'Angleterre estima que cette conversion serait plus sincère et la bonne volonté plus évidente si on fermait les yeux sur l'emploi de ces premiers subsides. Un mois est bien vite passé et, si nos ennemis ne l'ont pas mis à profit pour saisir le sens du revirement officiel, on pourra exiger du gouvernement des actes plus convaincants, comme conditions au versement de la seconde mensualité. Je crois cette tolérance très sage, aussi sage que l'a été la détermination des deux gouvernements d'adopter enfin des expédients de corruption avec un monde politique qui ne se défend nullement d'être corrompu et qui s'étonnait, depuis un an, qu'on lui demandât des services avant de passer au guichet.

Quant cette curée sera organisée et légèrement repue, on passera aux actes. Ils sont, comme je l'ai dit plus haut, simples et de peu de frais ; montrer par des changements de personnel le changement de direction, cesser de harceler la Russie par des criailleries irritantes et auxquelles elle ne peut donner satisfaction tant que dure la guerre, enfin ouvrir les yeux sur les usurpations inouïes qu'on a tolérées jusqu'ici chez nos ennemis, tout cela est d'une exécution facile et ne demande qu'une bonne volonté soutenue par des encouragements équitables.

Il faudra aussi, et cela est plus sérieux, ramener les officiers suédois à une conception plus juste de leur rôle, comme sujets d'un État neutre au service d'un État neutre, en coupant, si l'on peut, le courant de sympathie qui les rattache à la légation d'Allemagne. Je dis « sympathie » car je me refuse à admettre la légende qu'ils ont laissé se créer d'après laquelle ils seraient matériellement stipendiés par le prince Reuss. Je souhaiterais presque que cela fût vrai car il est plus facile de traiter avec des appétits qu'avec des convictions. Que ce soit l'un ou l'autre, il y faut mettre un terme en attendant la liquidation de ce corps qui s'imposera parmi les opérations d'après guerre[1].

[1] Cf. document n° 206 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, 2003.

147

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 233. *Pékin, 7 octobre 1915.*

Trois questions s'imposaient aux restaurateurs d'un nouvel empire chinois :

1) régler la procédure d'une proclamation marquant le vœu populaire en faveur d'un changement de régime ;

2) fixer l'ordre de la succession au trône ;

3) assurer le sort du jeune empereur Hsuan T'oung, dernier représentant de la dynastie déchue.

Ma correspondance antérieure a rendu compte au Département, du sens des idées, des pétitions et des légendes répandues sur ces trois points.

L'œuvre de la restauration impériale se poursuit avec rapidité.

L'influent cantonais qui est actuellement directeur général chinois des Douanes, M. Liang Cheu Yi, qui a connu, ces deux dernières années, des alternatives d'extrême faveur et de disgrâce relative, a su donner, en cette occurrence, au président Yuan, de précieux témoignages de son zèle et de son attachement. Il se trouvait récemment atteint sinon directement du moins dans son entourage. Ses amis et protégés étaient dénoncés, accusés de concussion, révoqués de leurs emplois, menacés de poursuites. Liang Cheu Yi devait s'efforcer de reconstituer et de consolider sa situation politique.

D'un coup de maître, il a dépassé les premiers promoteurs du mouvement monarchiste. Après avoir favorablement disposé l'opinion par de généreux et habiles placements des fonds dont il dispose, il a présenté à la Chambre consultative, dont il fait partie et qui tient aujourd'hui lieu de parlement, une proposition de loi sur la constitution de la Convention nationale appelée à se prononcer sur le changement de régime politique chinois. Soumise à une Commission qui n'y a introduit que de légers amendements, cette proposition de loi a été votée, le 6 de ce mois, et le texte définitif en est aujourd'hui soumis à la ratification présidentielle. Le Département en trouvera ci-joint la traduction.

Le changement de régime ne sera pas seulement décidé par les délégués choisis au premier degré des élections législatives. À ces délégués se joindront trente-deux représentants de la Mongolie extérieure et intérieure, douze du Tibet, quatre de Koukounor, quatre des tribus musulmanes, vingt-quatre des bannières mandchoues, mongoles et chinoises, soixante des Chambres de commerce, trente personnages notables ayant rendu des services signalés à l'État et vingt « Érudits et Lettrés ». Le mode d'élection est défini dans le document ci-joint.

Toutes les précautions sont prises pour assurer l'avènement du président Yuan à l'empire.

Mais ceux qui préconisent la restauration font ressortir le danger et l'incertitude qu'entraîne la mort d'un dictateur, et l'avantage qu'on trouverait à désigner d'avance le successeur d'un empereur.

Avec une méconnaissance ingénue de l'histoire, les publicistes chinois répètent que la transmission des pouvoirs s'effectue plus aisément dans une monarchie que dans une république. Mais la désignation du prince impérial dans la famille du président Yuan constituait justement une difficulté préoccupante, car si l'héritier des Tsing n'est qu'un enfant, l'héritier des Yuan n'est qu'un infirme. On avait rappelé, à ce sujet, que l'usage de l'adoption a été fréquent dans l'histoire des empereurs de Chine, et on avait, de divers côtés, suggéré qu'à défaut de fils digne de lui succéder sur le trône, Yuan Che Kai pourrait faire un heureux choix de gendre.

Or voici que depuis plusieurs jours s'est répandu dans Pékin le bruit des fiançailles d'une des filles du président avec le jeune empereur Hsuan T'oung. Je n'avais d'abord accueilli cette nouvelle que sous toutes réserves, mais hier un officier de la maison présidentielle, dînant à ma table dans l'intimité, me l'a confirmée sans détour.

Il y aurait là une solution ingénieuse et élégante du double problème de la succession au trône et du sort du jeune empereur Hsuan T'oung.

Par son entrée dans la famille de Yuan Che Kai, l'héritier de la dynastie déchue dépouillerait son caractère de Mandchou pour se naturaliser chinois.

Et cette combinaison permettrait peut-être au dictateur de se concilier l'opinion japonaise dont on appréhende fort, ici, la manifestation.

On pratique à Tokyo le culte du principe monarchiste et l'on y verrait avec scandale une usurpation. Mais l'usurpation qu'on prépare à Pékin ramènerait au pouvoir suprême l'héritier légitime d'une dynastie consacrée par plus de deux siècles et demi d'histoire.

Le représentant de l'empire allemand a laissé entendre que son maître reconnaîtrait, sans délai, le nouvel empire chinois et en dépit des réserves qu'a formulées le ministre d'Angleterre, on espère au Palais que les puissances alliées ne voudront pas laisser à l'Allemagne le bénéfice de son empressement.

148

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 3266 ; 1577. *Paris, 8 octobre 1915, 14 h. 35.*

Chiffré.

Quels sont à l'heure actuelle les engagements financiers de l'Angleterre envers l'Italie ? Je désirerais savoir dans quelle mesure et de quelle manière ont été exécutés ceux pris lors de l'accord de la Quadruple Entente. Il m'importe également de connaître les demandes nouvelles qui ont pu

être faites par l'Italie, ainsi que les promesses nouvelles du gouvernement anglais.

Un point intéressant à connaître c'est si l'Angleterre a consenti à réserver à l'Italie une partie de sa propre part dans l'emprunt franco-anglais aux États-Unis, en échange de l'arrêt demandé des négociations financières isolées poursuivies et d'ailleurs constituées sans interruption et sur le point d'aboutir par l'Italie en Amérique[1].

149

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1568. *Paris, 8 octobre 1915, 23 h. 15.*

Chiffré.

Le ministre de la République à Nisch me signale que le gouvernement serbe a des paiements à effectuer en Russie, par conséquent en roubles. Vous voudrez bien insister auprès du gouvernement impérial pour qu'il consente de faire pour le compte de la Serbie tous les versements en roubles, car vous n'ignorez pas que la France et l'Angleterre n'ont consenti à faire l'avance de la quote-part de la Russie dans l'avance globale à faire à la Serbie, qu'à la condition que les sommes versées pour le compte russe seraient dépensées hors de Russie ; cette condition a pour but d'empêcher que des francs ou des livres ne soient transformés en roubles au détriment des changes français et anglais. Les sommes que versera le gouvernement russe en roubles viendront en diminution des avances à faire pour le compte de la Russie par les deux gouvernements.

150

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH.

T. n° 622-630. *Paris, 8 octobre 1915, 23 h. 15.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 770. La commande spéciale de 100.000 fusils pour le gouvernement serbe sera passée en Amérique par le gouvernement britannique et se monte à environ 15 millions ½ de francs. Il y sera pourvu non par un crédit spécial, mais par l'augmentation de même somme de l'avance de 150 millions consentie à la Serbie. Bien que je ne doute pas du consentement de la Russie, cependant ce consentement ne m'est pas encore parvenu.

[1] Le 14 octobre, Viviani télégraphiait à Cambon (télégramme n° 3347, chiffré) : « Suite à mon télégramme n° 3266. M. Barrère confirme que le gouvernement britannique a accordé à l'Italie l'assistance financière qu'elle lui demandait. Je présume que c'est dans les conditions de votre télégramme n° 2332. L'Italie a consenti à cette occasion, et sur la demande du Foreign Office, à céder à la Russie, 350.000 fusils Wetterli. »

En ce qui concerne les commandes qu'auraient faites la Serbie en Angleterre, et qui dépasseraient le montant de la part anglaise de l'avance de 150 millions, je prie M. Paul Cambon de se renseigner auprès du gouvernement britannique sur leur réalité et de représenter à ce dernier l'urgence d'accorder à la Serbie des versements effectifs.

Vous me demandez *in fine*, comment le gouvernement serbe, à qui nous ne permettons pas d'effectuer des paiements en Russie avec des francs provenant de nos avances, pourra y faire face si le gouvernement britannique ne lui verse pas effectivement des livres qu'il transformera en roubles. Je vous ai fait connaître par mon télégramme n° 333 que le gouvernement français ne peut songer à intervenir dans l'emploi ou la conversion en monnaies étrangères des avances faites par la Grande-Bretagne, mais ainsi qu'il résulte d'ailleurs de mon télégramme n° 528 la France et l'Angleterre ne consentent à avancer la quote-part de la Russie dans l'avance de 150 millions qu'à la condition expresse que les sommes avancées pour le compte de la Russie soient utilisées hors de Russie et par suite ne servent pas à des paiements en roubles. Le gouvernement russe a donné son adhésion à l'avance sans faire de réserve sur la condition dont il a eu connaissance par notre ambassadeur à Petrograd.

J'en conclus que le gouvernement serbe est fondé, et tel est d'ailleurs le désir du gouvernement français, à n'effectuer aucun paiement en roubles et à demander au gouvernement russe de les faire à sa place, leur montant venant en déduction des avances à faire par la France et l'Angleterre pour le compte russe. J'invite M. Paléologue à faire au gouvernement russe une communication tendant à ce que ce dernier prenne à sa charge l'avance des paiements à faire en roubles pour la Serbie. *(À suivre)*

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

À M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH.

T. n° 630. *Paris, 10 octobre 1915, 16 h.*

Chiffré.

Suite à mon télégramme n° 622, M. Paul Cambon me fait connaître que les commandes de la Serbie à Londres sont importantes. Le gouvernement britannique en avait déjà payé pour environ 22 millions de francs et se rembourse, ainsi qu'un versement antérieur au gouvernement serbe, de douze millions et demi de francs sur sa part de l'avance des trois puissances. Il a proposé à la Serbie de réserver pour les prochains règlements à Londres, le reliquat de la part anglaise, mais il versera à la Serbie la quote-part anglaise de la part russe.

M. Paul Cambon s'étonne de l'ignorance du ministère des Finances serbe concernant des commandes faites à Londres par le représentant officiel serbe après négociations souvent longues qui ont plusieurs fois amené le gouvernement serbe à se plaindre de ne pouvoir placer en Angleterre autant d'ordres qu'il l'eût désiré.

151

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. s.n°. *Paris, 8 octobre 1915.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 657.

Je compte que vous ferez tous vos efforts pour combattre les arguments par lesquels les agents allemands tentent de prouver aux États-Unis que l'opération franco-anglaise à Salonique implique une violation de la neutralité grecque comparable à la violation de la neutralité de la Belgique.

La protestation de principe de M. Venizélos, simple formule diplomatique, n'avait d'autre projet que de réserver l'avenir. Nous étions avertis qu'il ne s'agissait que d'une formalité, et le souverain aussi bien que ses ministres n'ont jamais donné à ces réserves une autre signification. Aussitôt après la démission de M. Venizelos le roi Constantin nous a donné de nouveau l'assurance que notre débarquement pouvait continuer en toute liberté.

Le gouvernement grec a pris *proprio motu* toutes les mesures nécessaires pour assurer l'entrée de nos navires dans le port de Salonique et faciliter l'atterrissage du matériel de guerre. Il a mis d'autre part les voies ferrées à notre disposition. Le meilleur accueil a été fait à nos officiers et à nos soldats par leurs camarades de l'armée hellène, même au plus haut rang. La population a témoigné également des dispositions les plus sympathiques. Le prince André de Grèce, frère du roi, a assisté au débarquement des premiers contingents qui ont défilé devant lui.

Enfin, nous passons par le territoire de la Grèce, libre de disposer d'elle-même, d'un commun accord avec elle, pour secourir son alliée qui est en même temps la nôtre.

Au contraire, la Belgique n'était pas libre de renoncer à sa neutralité qui lui a été imposée et qui lui était garantie par la puissance même qui l'a violée.

152

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 1561 ; 3278 ; 1570 ; 626 ; 553 ; 634..
Chiffré.

Paris, 9 octobre 1915, 14 h. 30

Le ministre de Grèce est venu me faire, au nom de son gouvernement, les déclarations suivantes :

« La politique du nouveau Cabinet reposera sur les mêmes bases essentielles que la politique suivie par la Grèce depuis le début de la guerre européenne. Pour mieux garantir les intérêts vitaux du pays, la neutralité de la Grèce demeurera une neutralité armée et s'adaptera aux événements dont le gouvernement suivra l'évolution avec une attention soutenue. Le nouveau Cabinet est fermement résolu à continuer à donner à la neutralité de la Grèce vis-à-vis des puissances de l'Entente, le caractère de la plus sincère bienveillance ».

153

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3283.
Chiffré.

Paris, 9 octobre 1915.

Dans la nécessité où se trouvera peut-être mardi le gouvernement de la République d'exposer aux Chambres françaises l'ensemble des évènements diplomatiques qui se sont produits depuis quelques mois, je vous prie de faire connaître à sir Edward Grey la substance des déclarations que je compte faire. Le gouvernement de la République, après avoir parlé de l'état des rapports des puissances alliées avec la Roumanie, rappellera les efforts communs accomplis par l'Entente pour obtenir de la Serbie les cessions territoriales qui devaient être le gage de l'intervention bulgare. Il rappellera qu'au moment de la mobilisation bulgare les gouvernements alliés sont entrés en négociations avec M. Venizelos et que sur sa demande le gouvernement de Sa Majesté et le nôtre ont accepté de fournir à la Grèce un contingent ; que c'est dans ces conditions qu'a eu lieu le débarquement et qu'après une protestation de pure forme élevée par le gouvernement grec et dont d'ailleurs nos deux gouvernements avaient été prévenu, le débarquement s'est poursuivi et que les autorités grecques l'ont en fait facilité ; qu'après la démission de M. Venizelos la situation s'est continuée.

Sur la question de l'intervention des Alliés je ne pourrai m'expliquer qu'après la décision prise par le gouvernement de Sa Majesté. Pour connaître cette décision je délègue auprès de vous M. William Martin, directeur du Protocole, espérant pouvoir être renseigné dès lundi soir.

La formule que je proposerais, en ce qui concerne cette intervention, serait la suivante :

« Les gouvernements alliés se sont mis entièrement d'accord pour porter secours à la Serbie avec tous les effectifs nécessaires et la décision relative à la répartition des troupes a été prise par les gouvernements en plein accord avec les généraux en chefs des troupes alliés. »

154

M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. n° 5939-9/11. *Paris, 9 octobre 1915.*

Secret.

Il résulte de diverses communications de lord Kitchener que le gouvernement britannique a envisagé le retrait des Dardanelles d'une partie ou même de la totalité des Corps expéditionnaires alliés. Il peut être conduit à reprendre cette question. Je crois donc devoir vous signaler les graves inconvénients que présenterait une telle mesure.

Il vous appartient d'abord d'apprécier les conséquences qu'aurait l'aveu de notre échec définitif dans la péninsule de Gallipoli, sa répercussion sur l'attitude de la Turquie, dont il exalterait l'hostilité, sur celle de la Roumanie désormais convaincue que son investissement est définitif, et même sur celle de la Grèce. Mais la France et l'Angleterre doivent surtout prévoir le contrecoup de la victoire attribuée aux Turcs par leurs populations musulmanes. La sécurité de l'Égypte serait compromise ; quant à l'Algérie et à la Tunisie, le prestige reconquis par les Ottomans justifierait les plus grandes inquiétudes.

Enfin, l'opinion publique en France ne comprendra pas que nous renoncions aux sacrifices consentis en Orient.

Au point de vue militaire, les conséquences de l'évacuation de la péninsule seraient encore plus graves.

Les 13 divisions anglaises et la division française tant au cap Hellès, à Gaba Tépé et à la baie de Suvla, n'immobilisent pas seulement devant elles une armée de 150.000 Turcs, elles obligent la Porte à maintenir une armée de réserve dans la région de Kéchan, à couvrir le Bosphore ; elle la laissent sous la menace d'une diversion dans la région d'Adramit, de la Smyrne ou d'Alexandrette, où d'importantes réserves restent en surveillance.

Au contraire, le départ des Alliés libérerait toutes ces forces, qui pourraient désormais être appliquées en Thrace pour soutenir la Bulgarie contre notre armée d'Orient, au Caucase contre l'armée russe, en Mésopotamie contre le Corps expéditionnaire anglais, en Palestine contre l'Égypte.

D'ailleurs, le retrait des troupes alliées des Dardanelles serait-il décidé, que sa réalisation serait très dangereuses, le réembarquement, sous la poussée des Turcs, sera une opération des plus coûteuses, il pourra être interrompu par l'état de la mer, les dernières unités ne pourront tenir que sous la protection des batteries françaises, elles seront sacrifiées.

Il est seulement admissible que, pour la conservation des positions acquises aux Dardanelles, les effectifs qui y sont consacrés soient susceptibles de réduction, surtout si le général Hamilton persiste à penser qu'il est condamné à rester sur la défensive.

En résumé, il est permis d'envisager une certaine réduction des effectifs des troupes alliées des Dardanelles, mais ce serait une grave erreur tant au point de vue militaire qu'au point politique de réembarquer la totalité des Corps expéditionnaires[1].

155

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 9 octobre 1915.*

L'entrée en guerre de la Bulgarie risque d'entraîner, par voie de conséquence, l'intervention armée de la Grèce.

La Bulgarie revendique les territoires délimités par : Vranja, Dibra, Ochrida, Vodena, Dorijan. La moitié septentrionale de ces territoires est serbe, la partie méridionale grecque. La Bulgarie désirerait de plus s'approprier : le golfe d'Orfana, Sérès, Drama, Cavala, actuellement au pouvoir des Grecs.

La Grèce peut donc être amenée à intervenir non pas seulement comme alliée de la Serbie, mais pour défendre son propre territoire.

Les forces de la Bulgarie peuvent être évaluées à environ 350.000 hommes. Elle pourrait, à la rigueur, mettre aussi en ligne 150.000 hommes de troupes secondaires. Mais l'ensemble des troupes est bien exercé et bien encadré.

La Grèce peut envoyer au secours de la Serbie près de 230.000 hommes ; gardant de plus, sur certains points importants, des réserves territoriales composées de troupes de deuxième ligne, et fortes d'environ 150.000 hommes. Au nombre de ces points importants il faut ranger tout d'abord Salonique, l'unique port qui puisse utilement ravitailler des armées en hommes et en munitions. Mais la Grèce enverra-t-elle ces troupes au secours de la Serbie ?

Le traité d'alliance serbo-grecque prévoit l'intervention grecque dans le cas d'une attaque de la Serbie par la Bulgarie, mais il ne fait pas allusion à un *casus foederis* dans l'hypothèse d'une attaque de la Serbie par les puissances centrales. C'est la très simple raison pour laquelle la Grèce est restée neutre dans le conflit entre la Serbie et les états austro-allemands.

[1] Viviani transmettait un résumé de cette minute à Cambon par télégramme n° 3295, chiffré, Paris, 10 octobre 1915, non reproduit.

Par contre, le traité parlant d'un débouché libre pour la Serbie sur la mer Égée, semblait, en une certaine façon, impliquer l'autorisation pour cette puissance de recevoir des secours, de toutes natures, de l'étranger. Il est bien évident que cette interprétation du traité est une interprétation bénévolement sympathique.

La politique actuelle de la Grèce est une politique d'expectative, en attendant une décision nette de la Bulgarie, qui règlera la sienne propre. Si la Bulgarie s'obstine à réclamer les territoires grecs indiqués plus haut, il est hors de doute que la Grèce interviendra immédiatement. Mais si Vienne et Berlin persuadent la Bulgarie d'abandonner toute idée de prise de possession sur ces territoires et de concéder, au contraire, à la Grèce les districts de Monastir, Gevgheli, Dorijan, c'est-à-dire la Macédoine serbe, on peut être bien certain de la neutralité grecque. La Bulgarie obtiendrait, elle, toutes latitudes pour s'établir jusque vers l'Adriatique. Si l'on ajoute à ces considérations celles qui ressortent de la politique personnelle du roi Constantin et des raisons, qui ne peuvent être indiquées ici, de son attitude, raisons qui restent le secret de certains souverains intéressés et auxquelles se rapporte l'assassinat mystérieux du roi Georges, la conclusion est que la neutralité ne pourra être vraisemblablement abandonnée par la Grèce que dans le cas de visées précises sur son territoire. Il n'y aura donc, sans doute, en présence, dans la nouvelle guerre balkanique que les Français, les Anglais et les Serbes d'une part et d'autre part les Allemands, les Autrichiens, les Bulgares et les Turcs.

Salonique, grand centre de ravitaillement, se trouve à environ 285 km de Nisch. Les deux villes sont réunies par une grande artère qui court tout le long du fleuve Vardar. Cette région du Vardar est la plus importante de la Macédoine. C'est aussi la plus hétérogène de toutes les régions balkaniques. Toutes les races s'y sont donné rendez-vous, en sorte que pas une ne puisse revendiquer l'hégémonie, et que ce fut au cours des siècles une perpétuelle cause de conflits.

La ligne qui va de Salonique à Nisch a une importance décisive. Elle part de Salonique vers le nord, en suivant la vallée du Vardar, et, après un parcours d'environ 70 kilomètres, pénètre en territoire serbe. Elle continue ensuite dans la même direction, et longe la frontière bulgare à environ 50 kilomètres. C'est à ce point qu'auront lieu vraisemblablement des combats acharnés, en raison de son extrême importance et de l'intérêt que les Bulgares auraient à couper l'unique voie de communication qui puisse apporter des secours à la Serbie.

Il est vrai de dire que ce point peut être organisé défensivement de par sa situation géographique. Le contre-fort montagneux appelé Selva Plačkovica entre Strumičza, le Vardar et son affluent Bregalniča, peut constituer un solide appui défensif.

La route de Nisch continue ensuite le long de la vallée du Vardar, remonte pendant 115 kilomètres et arrive à Uskub, ville de très grande importance et située dans une position naturelle très forte.

Après Uskub elle passe par le col de Kumanovo et pénètre à Vranja dans la haute vallée de la Morava pour aboutir à Nisch, après un parcours nouveau d'environ 100 kilomètres. Pendant tout ce dernier parcours la

ligne est protégée du côté oriental par des contreforts parallèles en direction nord-ouest/sud-est. À Vranja elle se trouve à environ 30 km de la frontière bulgare. Cette zone où ne peuvent évoluer que de faibles effectifs est facilement défendable.

Les grandes opérations auraient vraisemblablement lieu sur la grande ligne Semendria-Constantinople.

Les troupes allemandes qui vont au secours des Bulgares et des Turcs ont pour premier objectif Semendria à la tête de la grande voie qui traverse diagonalement le trapèze balkanique et qui est orientée par la vallée de la Morava, affluent du Danube, de la Nišava, affluent de la Morava et toujours en direction sud-est. À la sortie de la vallée de la Nišava, on pénètre en territoire bulgare, on traverse le col de Slivnica et l'on arrive dans le bas-fond de Sofia. De là s'ouvrent toujours en direction sud-est les deux vallées de la Marica, qui, par Philippopoli et Andrinople, mènent à Constantinople.

Le long de cette ligne qui va de Semendria à Constantinople, se trouvent trois points particulièrement importants : Nisch, le col de Slivnica et la Porte de Trajan.

À Nisch prend naissance la route qui, remontant la Morava et descendant le Vardar, aboutit à Salonique. Nisch se trouve donc à la jonction des deux routes qui conduisent aux deux plus grands ports de la péninsule balkanique, et elle prend, de ce fait une importance capitale. Dans les trois directions nord, sud-est et sud on ne peut passer qu'en enlevant cette position. C'est dans cette région, pas loin au nord de Nisch, que fut battu le général Potjorek.

Si nous considérons maintenant quelle peut être l'attitude des armées serbo-alliées, et si nous partons de ce principe de l'art militaire qu'il faut chercher autant que possible à réunir ses forces et à couper, au contraire, celles de l'adversaire, il est fort probable que les Alliés, laissant des gardes suffisantes dans les deux vallées orientales de la Morava et du Vardar, opèreront rapidement leur jonction au nord du point où se joignent les routes dites plus haut qui vont de Semendria à Constantinople. Ils bénéficieraient, ce faisant, même en cas d'échec, de prendre vis-à-vis des armées ennemies une position de flanc et de les forcer à combattre sur l'âpre et peu praticable plateau que forme le bord occidental de la vallée de la Morava (Vieille Serbie).

Il n'en faut pas moins se faire à l'idée que pour tenir en échec la coalition germano-bulgaro-turque un effectif de près de 600.000 hommes est indispensable. Si nous le supposons réuni, la tactique qui, étant donné le terrain et les conditions de toute guerre balkanique, aurait le meilleur résultat semble être celle qui consisterait, en prenant une énergique offensive, à écraser tout d'abord l'armée bulgare, la moins dangereuse pour le moment, et à se retourner ensuite contre les Austro-Allemands, toujours plus ou moins gênés par la présence derrière ou devant eux d'un fleuve comme le Danube.

La conclusion d'une campagne de ce genre supposée heureuse serait la marche sur Constantinople, définitivement isolée de l'Europe Centrale.

Il est évident que les événements actuels rendent toutes ces questions extrêmement complexes. Il n'en est pas moins vrai, qu'en tout état de cause, l'intérêt de la Bulgarie est d'obvier à son infériorité momentanée par une tentative de jonction rapide avec les troupes des Empires centraux ou tout le moins par une attitude telle qu'elle oblige les troupes serbo-alliées à se couvrir de son côté et à diminuer, en conséquence, les effectifs qui seront opposés à l'offensive austro-allemande.

La tactique de la Triple Entente doit donc s'inspirer de la nécessité d'agir vite, axiome de toute guerre balkanique. Mais si les Alliés ne peuvent pas envoyer des troupes suffisantes, les Serbes ne pouvant s'opposer à l'invasion allemande devront choisir la guerre de montagne, en se retirant dans la Vieille Serbie, où ils auront l'avantage de pouvoir puiser de nouvelles forces en Bosnie-Herzégovine. Ils auraient une situation de flanc par rapport aux armées ennemies. Celles-ci seraient obligées de se garer contre cette menace, et aller offrir le combat à l'armée serbe dans une région qui lui a toujours été favorable. Les Serbes n'acceptant que des combats partiels ne seraient pas en désavantage et bénéficieraient au contraire de leur habitude de la guerre de montagne, où il faut enlever toutes les positions une à une et où les grandes masses ne peuvent se mouvoir.

Cela n'en implique pas moins pour les Alliés la nécessité d'envoyer des forces aussi considérables que possible car de faibles contingents constitueraient un sacrifice inutile. La Russie devra intervenir sérieusement ; débarquer une armée à Varna et à Bourgas ou traverser la Roumanie à Iasi et à Silistria pour arriver à neutraliser l'ensemble des forces opposées à la Serbie, c'est-à-dire pour le moins un demi-million. Son intérêt est d'ailleurs capital à ce que l'Allemagne ne domine pas en Orient.

Il serait dangereux de prélever les effectifs envoyés au secours de la Serbie sur les troupes des Dardanelles ou l'action des Alliés doit continuer de manière à immobiliser une grande partie des forces ottomanes.

Si, comme il est malheureusement possible, les Serbes sont battus, il importe de chercher à détruire et à couper la voie qui va à Constantinople par Sofia. C'est précisément entre Sofia et Constantinople que se livreront de durs combats, en raison du terrain et des forces en présence, combats qui devront être livrés avec des moyens et des forces adéquats.

Cela serait le seul moyen d'obtenir le succès, succès qui serait absolument nécessaire à la Triple Entente. La victoire allemande devant Constantinople serait le ravitaillement de la Turquie en munitions, une nouvelle attaque de l'Égypte, une mainmise sur le canal de Suez, clef de l'Orient, une menace sur la Perse et la Mésopotamie.

La lutte balkanique a donc une importance mondiale.

156

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3295. *Paris, 10 octobre 1915, 18 h. 40.*

Chiffré.

Le ministre de la Guerre signale les graves inconvénients que présenterait, tant au point de vue politique que militaire, l'évacuation totale de la presqu'île de Gallipoli qui paraît avoir été mise en avant sans en envisager toutes les conséquences.

Le retrait de toutes les troupes françaises et anglaises serait interprété et représenté comme l'aveu de notre échec définitif aux Dardanelles et exercerait ainsi un contrecoup dangereux non seulement dans toute la péninsule balkanique, sur nos ennemis, nos amis et les neutres, mais sur toutes les populations musulmanes d'Asie et d'Afrique dont la fidélité est déjà douteuse.

Au point de vue militaire, le départ des troupes de Suvla, Gaba Tépé et cap Héllès rendrait disponibles les 150.000 Turcs immobilisés devant elles et en même temps l'armée de réserve de Kéchar qui couvre le Bosphore, ainsi que les troupes turques qui restent en surveillance contre la menace d'une diversion dans les régions d'Adramit, de Smyrne ou d'Alexandrie. Nous libérerions l'armée ottomane qui pourrait être appliquée en Thrace, au Caucase, en Mésopotamie ou en Palestine contre l'Égypte.

La réalisation même du retrait des troupes alliées serait dangereuse ; leur embarquement sous la poussée des Turcs serait coûteux et les dernières unités seraient sacrifiées.

M. Millerand estime donc que l'on doit dans tous les cas conserver des effectifs suffisants pour garder défensivement les positions acquises aux Dardanelles.

157

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 2342-2343. *Londres, 10 octobre 1915, 23 h. 07.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 3283.

Sur le canevas de l'exposé que Votre Excellence se propose de présenter mardi à la Chambre sir Edward Grey m'a fait les observations suivantes :

1°/ Il partage votre avis sur le danger de mettre en cause la Roumanie. M. Bratiano a toujours réclamé un secret absolu sur nos entretiens. La

divulgation des engagements, si vagues soient-ils, qu'il a pris à notre égard exposerait le gouvernement roumain à un ultimatum des Austro-Allemands. Quelque douteux que soit le concours de M. Bratiano il peut survenir telle circonstance qui fera sortir le premier ministre roumain de sa réserve.

2°/ Nous pouvons rappeler sans inconvénient nos offres de garantie à la Bulgarie pour la ligne Enos-Midia et pour la zone incontestée en Macédoine y compris Monastir, mais sir Edward Grey pense qu'il est inutile de rappeler nos efforts auprès de la Serbie. Notre pression sur le gouvernement serbe a laissé de mauvais souvenirs à Nisch et ce n'est pas le moment de les réveiller.

3°/ Sur l'adhésion de la France et de l'Angleterre à la demande de M. Venizelos pour l'envoi d'un contingent, sir Edward Grey pense que la déclaration pourrait être rédigée ainsi : « Le gouvernement britannique et le gouvernement français ont accepté de fournir *à la Grèce et à la Serbie* un contingent afin de les mettre à même de repousser une agression bulgare. »

Le secrétaire d'état des Affaires étrangères n'a pas fait d'autre réflexion.

Quant à la formule proposée par Votre Excellence pour laquelle l'entente entre les deux gouvernements est indispensable sir Edward Grey fait observer que nous ne pouvons parler de *tous les effectifs nécessaires*. Ce serait nous engager d'une façon illimitée et il préfère mentionner seulement les effectifs qui nous ont été demandés et qui s'élèvent à 150.000 hommes.

(*A suivre*)

T. n° 2343.

Suite du n° précédent.

Il fait remarquer d'ailleurs que, en nous en tenant à ce chiffre, nous ne pourrions le compléter avant la première semaine de novembre et que d'ici là les événement nous obligeront sans doute à prendre de nouvelles dispositions. Pour la répartition des troupes il constate qu'aucune décision n'a été prise jusqu'à présent et que les généraux en chef n'ont pas été appelés à s'en occuper puisque le maréchal French n'était pas à Chantilly vendredi dernier.

Personnellement il se rallie à la formule suivante qu'il soumettra demain au Cabinet :

« Les deux gouvernements alliés se sont mis entièrement d'accord pour porter secours à la Grèce et à la Serbie avec tous les effectifs qui leur ont été demandés et les questions relatives à la répartition des troupes sont étudiées par les deux gouvernements en plein accord avec leurs autorités militaires. »

Demain le Cabinet se réunit dans l'après-midi et sir Edward Grey ne pourra me faire savoir avant cinq heures si, comme il y a lieu de le supposer, cette formule est adoptée.

158

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 1577 ; 3297. *Paris, 10 octobre 1915, 23 h. 20.*

Chiffré.

Pour Londres seulement : J'adresse à M. Paléologue le télégramme suivant :

M. Iswolsky vient de me faire savoir qu'il est d'accord avec la France et l'Angleterre pour ne pas voir dans la démission de M. Venizelos une raison de refuser à la Grèce l'avance de 30 millions promise, mais que le paiement de la part russe dépendra du consentement du nouveau Cabinet grec à remplir consciencieusement ses obligations d'allié vis-à-vis de la Serbie.

Cependant le gouvernement français et le gouvernement britannique sont d'accord pour considérer que ce moyen de pression serait tout à fait insuffisant pour amener la Grèce à remplir lesdites obligations tandis que la pression elle-même risque d'indisposer le gouvernement hellénique. Veuillez faire connaître à M. Sazonov que nous insistons sur la nécessité de faire sans retard les avances consenties :

1) parce que la mobilisation grecque continue,

2) parce que nous avons intérêt à ne pas attribuer aux engagements pris par M. Venizelos un caractère personnel,

3) parce que la promesse d'avances faites à la Grèce était expressément *inconditionnelle*,

4) enfin parce que le roi Constantin ne se gêne pas pour laisser entendre qu'il trouverait à Berlin tout l'appui financier dont il pourrait avoir besoin.

Il serait du plus regrettable effet que la Russie, en retirant sa promesse, donne aux deux autres puissances un démenti résultant du fait qu'elles ont déjà commencé à effectuer les avances. J'ai fait connaître ce point de vue à M. Iswolsky[1].

[1] Le 9 octobre 1915, Paléologue télégraphiait à Viviani (télégramme n° 1212, chiffré) : « Je réponds à votre télégramme n° 139.

M. Sazonov adoptant la manière de voir de sir Edward Grey ne considère pas la démission de M. Venizelos comme motif suffisant pour refuser à la Grèce le crédit qui lui a été promis par les trois puissances. Il estime cependant que cette avance devrait être subordonnée à l'accomplissement par le nouveau Cabinet hellénique de ses devoirs d'alliée vis-à-vis de la Serbie. »

Le 2 novembre, Briand attendait encore une réponse de Paléologue à son télégramme (télégrammes n° 3643 à Londres et n° 1786 à Petrograd, chiffré) :

« *Petrograd seulement*

Je vous serai obligé de répondre à mon télégramme n° 1577.

Jusqu'à présent la France et l'Angleterre ont versé chacune à la Grèce, sur l'avance promise de 30 millions de francs, cinq millions chacune. La France lui a consenti en outre, l'ouverture d'un crédit en or, *en écriture*, sans décaissement effectif, destiné à gager l'émission de nouveaux billets de la banque nationale de Grèce. La part avancé par nous pour le compte de la Russie n'est donc que du tiers de 5 millions.

159

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1219-1220. *Petrograd, 11 octobre 1915, 1 h. 40.*
Chiffré. Secret.

(Reçu : le 11, 10 h. 25)

L'empereur de Russie m'a reçu ce soir à Tsarskoïe-selo.

Avec une amicale et pressante fermeté je lui ai exposé les multiples considérations qui obligent la Russie à prendre sa part de l'action militaire que la France et l'Angleterre viennent de porter dans les Balkans. J'ai de préférence insisté sur les points suivants auxquels il me semblait que l'empereur dut être particulièrement sensible :

1. En s'abstenant d'envoyer un contingent sur le théâtre balkanique la Russie ne prive pas seulement ses alliés du concours qu'ils ont le droit d'escompter ; elle leur cause un préjudice positif puisque l'on peut affirmer qu'aucun soldat bulgare n'oserait tirer sur les troupes françaises et anglaises si le drapeau russe flottait à côté d'elles.

2. Pour constituer le contingent envoyé au secours de la Serbie l'état-major général français a déjà dû prélever une division sur le corps expéditionnaire des Dardanelles. Ne sera-t-il pas obligé bientôt de prélever d'autres éléments ? En ce cas nos opérations contre la Turquie seraient nécessairement ralenties. Qui sait même si nous ne serions pas désormais réduits à garder la défensive à Gallipoli ? Et si d'aventure la guerre se terminait sans que nous ayons pris Constantinople, le rêve de la Russie pourrait-il s'accomplir encore ?

3. Si la France et l'Angleterre sont impuissantes à sauver la Serbie et si l'Allemagne réussit à s'ouvrir la route de Constantinople, ne doit-on pas s'attendre à ce que la Roumanie se déclare ouvertement pour les puissances germaniques ? En ce cas c'est une armée nouvelle de 400.000 hommes qui tournera l'extrême flanc gauche de l'armée russe ; c'est la perte certaine, immédiate de la Podolie et de la Bessarabie, de Kiev, Odessa ; c'est le désastre irréparable et définitif.

J'ai conclu par ces mots :

« Sire, la France vous demande la coopération de votre armée et de votre flotte contre la Bulgarie. Si la voie du Danube est devenue impraticable aux transports de troupes il reste la voie d'Arkhangelsk. En moins de

M. Zaïmis a dit au ministre de Russie à Athènes que les avances des puissances étant épuisées, le gouvernement hellénique se trouvait embarrassé pour maintenir la mobilisation qui coûte environ 1.200.000 francs par jour. Il a ajouté qu'il ne voulait pas formuler une nouvelle demande de crédits, craignant que les puissances ne formulent des conditions politiques que la Grèce ne pourrait accepter.

Je vous prie de faire connaître aux gouvernements anglais et russe que le gouvernement français a décidé de ne pas refuser son concours. Le ministre de la République à Athènes a reçu l'instruction de faire savoir officieusement à M. Zaïmis que ce concours serait accordé sans condition, mais sous la forme de crédits en or, *en écriture*, sans décaissement. »

Cf. télégramme n° 34394, chiffré, Paris 23 octobre 1915.

trente jours une brigade d'infanterie peut-être ainsi transportée du centre de la Russie à Salonique. Je prie Votre Majesté d'ordonner l'envoi de cette brigade. Quant aux opérations navales je sais que les vents d'est qui soufflent en cette saison sur la mer Noire rendent presque impossible un débarquement à Bourgas et à Varna. Mais il est facile à deux ou trois cuirassés de bombarder les forts de Varna et les batteries du cap Emine qui commandent la baie de Bourgas. Je prie Votre Majesté d'ordonner ce bombardement. »

L'empereur de Russie m'a écouté sans m'interrompre puis après une courte réflexion il m'a déclaré : « Au point de vue moral et politique je ne puis pas hésiter sur la réponse que vous attendez de moi. Je consens à vos demandes. Mais vous comprendrez qu'au point de vue de l'exécution pratique j'ai besoin de consulter mes états-majors. »

« Ainsi Votre Majesté m'autorise à annoncer au gouvernement de la République que dans un bref délai un contingent russe sera envoyé par Arkhangelsk au secours de la Serbie ? »

« Oui. »

« Je peux lui annoncer également que dans un bref délai l'escadre russe de la mer Noire recevra l'ordre de bombarder les forts de Varna et de Bourgas ? »

« Oui. Mais pour justifier aux yeux du peuple russe cette dernière opération, j'attendrai que l'armée bulgare ait fait acte d'hostilité contre la Serbie. Je désire qu'un secret absolu soit provisoirement gardé sur les déclarations que je viens de vous faire. »

T. n° 1220. *Petrograd, 11 octobre 1915, 15 h. 26.*

(Reçu : le 11, 21 h.)

Suite du n° précédent.

Cette question une fois réglée, notre entretien a pris un ton plus intime et s'est prolongé pendant une demi-heure.

L'empereur était d'ailleurs dans des dispositions excellentes :

« Je suis, m'a-t-il dit, plus confiant et plus entrain que jamais. La vie que je mène à la tête de mon armée est si saine si réconfortante ! Quel superbe soldat que le soldat russe ! Je ne sais pas ce qu'on n'obtiendrait pas de lui et il a une telle volonté de vaincre. »

« Je suis heureux de vous entendre parler ainsi, car l'effort qui nous reste à accomplir est énorme encore et nous ne serons victorieux qu'à force de ténacité. »

L'empereur a repris en serrant les poings et en les élevant au-dessus de sa tête : « Je suis enfoncé dans la ténacité jusqu'aux épaules ; j'y suis *embourbé*. Et je n'en sortirai qu'après notre victoire complète. »

L'empereur m'a parlé ensuite avec une vive et cordiale admiration de notre magnifique offensive dont M. le général d'Amade lui a expliqué les préparatifs gigantesques.

En terminant (et à titre tout personnel) j'ai conseillé à l'empereur de faire entrer désormais dans ses calculs le rôle que la campagne des Balkans est peut-être appelée à prendre. « Qui sait, lui ai-je dit, si la partie décisive de la guerre ne se jouera pas en Macédoine et en Serbie ? Qui sait si la vallée du Vardar et la vallée de la Morava ne nous conduiront pas à Budapest ? »

160

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE.

T. n° 982. *Paris, 11 octobre 1915, 14 h.*

Chiffré.

Il m'est signalé que le lieutenant Delcassé et un autre officier internés à Halle auraient été condamnés respectivement à un et dix-huit mois de prison pour « diffamation de l'armée allemande et insubordination ».

Je vous serai obligé de prier d'urgence l'ambassadeur d'Espagne à Berlin de vérifier l'exactitude de cette information. Si celle-ci est fondée c'est pour la seconde fois que le lieutenant Delcassé est emprisonné et il est vraisemblable qu'aujourd'hui comme naguère c'est le fils du ministre français que les autorités allemandes ont voulu frapper avec l'espoir de négocier ensuite son renvoi dans un dépôt ordinaire d'officiers.

Le gouvernement de la République ne saurait tolérer qu'un pareil abus se renouvelle. Il sera en conséquence reconnaissant à M. Polo de Bernabe de vouloir bien réclamer au gouvernement impérial le texte du jugement en faisant savoir que, si dans un délai de quinzaine, des explications n'ont pas été reçues et jugées acceptables, deux officiers allemands spécialement choisis en raison de leurs attaches de famille seront mis aux arrêts de rigueur et répondront personnellement du traitement appliqué au lieutenant Delcassé et à son camarade[1].

[1] Le 15 octobre 1915, Viviani télégraphiait à Beau (télégramme n° 1000, chiffré) : « Réponse à votre télégramme n° 1219. Veuillez remercier l'ambassadeur d'Espagne à Berlin de son empressement à visiter les lieutenants Delcassé et Hervié et de son énergique intervention pour assurer à ces deux officiers les garanties de défense auxquelles ils ont droit.

De l'exposé des faits communiqués par M. Polo de Bernabe il résulte que les violences exercées contre le lieutenant Delcassé ont précédé tout avis de médecin sur son état de santé. »

Le 24 décembre, Briand transmettait à Beau (télégramme n° 1277, en claire) :

« L'ambassade d'Espagne à Paris m'annonce que le Conseil de guerre de Magdebourg a confirmé la sentence prononcée contre les lieutenants Delcassé et Hervié et que ceux-ci vont se pourvoir en cassation.

Je vous serai obligé de prier d'urgence M. Polo de Bernabe de vouloir bien continuer à entourer ces deux officiers de sa sollicitude et notamment de prendre toutes dispositions utiles à leur procès.

Je serai également reconnaissant à l'ambassade d'Espagne à Berlin de ne pas laisser ignorer au gouvernement impérial que si MM. Delcassé et Hervié ne continuent pas à bénéficier du régime ordinaire des officiers prisonniers de guerre, les deux officiers allemands auxquels faisait allusion mon télégramme du 15 octobre dernier, n° 1000 seront immédiatement incarcérés dans une forteresse et soumis aux arrêts de rigueur. L'un de ces deux officiers allemands sera le lieutenant Von Bissing. »

161

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1572. *Paris, 11 octobre 1915.*
Chiffré.

Le gouvernement britannique me fait savoir que les délégués du Comité international de rationnement des neutres arriveront à Paris le 13 courant. Il y aurait intérêt à ce que les délégués italiens puissent arriver à Paris de façon à ce que les conversations commencent le 15 octobre. Je fais demander par notre ambassadeur à Berne au gouvernement fédéral de désigner également son représentant afin que l'on puisse discuter en commun les contingents à allouer à la Suisse.

Je vous serais obligé de me faire connaître le plus tôt possible, la suite donnée aux présentes instructions.

162

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3307. *Paris, 11 octobre 1915, 17 h. 50.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 2342 et 2343.

1. L'exposé que je me propose de faire aux Chambres tient compte du sentiment de sir Edward Grey ; j'estime, comme lui, qu'il serait dangereux de divulguer notre situation actuelle vis-à-vis de la Roumanie ; je constate simplement le fait, dont parlent encore aujourd'hui les journaux allemands, que la Turquie ne reçoit pas de munitions par le transit roumain.

2. Rappeler nos efforts auprès de la Serbie ne me paraît pas présenter d'inconvénients. Si ces efforts ont pu laisser mauvais souvenir en Serbie, nous rappelons ainsi la générosité du geste serbe en faveur de l'entente balkanique et je précise en même temps que nos offres à la Bulgarie sont caduques. Cette affirmation publique ne peut avoir qu'un excellent effet en Serbie comme aussi en Grèce.

3. Il paraît imprudent de dire aujourd'hui que ce n'est pas à la Serbie seulement, mais aussi à la Grèce que les deux gouvernements ont accepté de fournir un contingent pour repousser une agression bulgare. La Grèce qui, lors de la demande de M. Venizelos aux représentants de l'Entente, semblait envisager la réalisation du *casus fœderis* avec la Serbie, ne réclamait pas l'assistance des contingents alliés pour elle-même mais pour l'aider à aider la Serbie.

Aujourd'hui qu'elle déclare que les circonstances ne justifient pas le *casus fœderis*, elle nierait d'autant plus avoir jamais demandé pour elle-même notre assistance et il faut éviter à ce sujet une contestation qu'alimenterait l'action allemande à Athènes. Pour les mêmes raisons, il ne conviendrait pas d'employer dans la formule indiquée à la fin de votre télégramme n° 2343, les mots « *pour porter secours à la Grèce* ».

Quant à cette formule en elle-même, j'observerai que l'expression « les effectifs qui leur ont été *demandés* » présente deux inconvénients :

1) elle est trop élastique et risque de faire penser que nous sommes prêts à envoyer tous les effectifs réclamés, sans limitation ;

2) elle peut faire croire que, s'ils ne nous avaient pas été demandés, nous n'aurions pas de nous-mêmes songé à faire face dans toute la mesure du possible au grave danger que présente pour l'issue de la guerre générale, la nouvelle action combinée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie avec la Bulgarie et la Turquie.

J'estime que la formule devrait être ainsi modifiée :

« Dès maintenant, la France et l'Angleterre, d'accord avec leurs Alliés, se sont pleinement entendus pour porter secours à la Serbie avec tous les effectifs sur l'importance desquels ils sont *entièrement* d'accord avec leurs autorités militaires, en même temps que son réglées dans les mêmes conditions, les questions relatives à la répartition de leurs troupes respectives » ?

163

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

T. n° 2348-2353. *Londres, 11 octobre 1915, 19 h. 53.*

Chiffré. Très urgent.

Réponse à votre télégramme n° 3307.

Le télégramme de Votre Excellence me parvient ce soir à 7 heures, c'est-à-dire après que le Conseil ayant délibéré sur la formule présentée hier, a donné son approbation à la rédaction suivante : « Les deux gouvernements alliés se sont mis entièrement d'accord pour porter secours à la Grèce et à la Serbie avec tous les effectifs qui leur ont été demandés et la question dans tous ses développements ultérieurs aussi bien que la répartition des troupes sont étudiés par les deux gouvernements en plein accord avec leurs autorités militaires. »

Cette rédaction ne vaut certainement pas la vôtre mais outre que je ne puis espérer rencontrer sir Edward Grey ce soir, il est probable qu'il ne se croira pas autorisé à modifier la rédaction approuvée par le Cabinet. Je lui envoie néanmoins celle de Votre Excellence, mais il tiendra à mentionner la Grèce par la raison même qui vous fit écarter cette mention, à savoir que la demande est venue de cette puissance. (*À suivre*)

T. n° 2353. *Londres, 12 octobre 1915, 10 h. 30.*

Suite à mon télégramme n° 2348.

En réponse à ma communication d'hier au soir lundi je reçois ce matin de sir Edward Grey une lettre me disant que nous n'avons plus le temps de discuter une nouvelle formule avant votre déclaration à la Chambre. Celle que vous proposez peut d'après lui éveiller en Serbie des espérances que nous ne serons pas en état de réaliser. Bien qu'il s'agisse de questions militaires qui doivent être discutées par nos états-majors et sur lesquels son opinion compte peu sir Edward Grey pense que si le concours armé de la Grèce nous fait défaut nous ne pourrons donner à la Serbie avant la fin du mois l'appui d'une force importante et il croit impossible qu'une telle force arrive à temps.

164

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 564. *Paris, 11 octobre 1915, 20 h.*

Chiffré.

Notre ministre à Port-au-Prince me fait savoir qu'il est sur le point d'obtenir les réparations qui nous sont dues pour la violation de notre légation et qui consisteront :

1) en une visite d'excuses du président et de son gouvernement ;

2) en un salut solennel fait à notre drapeau et

3) en la reconnaissance des droits de ceux de nos nationaux qui pourront avoir à présenter des réclamations.

Ceci fait, nous reconnaîtrons le nouveau gouvernement, nous réembarquerons les marins qui gardent notre légation et notre croiseur quittera les eaux haïtiennes mais il y a intérêt à ce que vous obteniez auparavant les précisions écrites visées par mon télégramme 516 et que, d'après votre télégramme 617 du 20 septembre, vous comptiez obtenir de M. Lansing dans un délai rapproché.

Veuillez me répondre par le télégraphe afin que je puisse donner à M. Girard les instructions qu'il demande[1].

[1] Cf. télégramme n° 422, chiffré, Paris, 6 août 1915 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

165

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 3314 ; 1583 ; 1575. *Paris, 11 octobre 1915, 20 h.*

Chiffré.

Pour Londres et Petrograd : J'adresse à M. Barrère le télégramme ci-dessous.

« Le ministère de la Guerre envisage d'urgence la possibilité d'aménager dès maintenant une seconde voie de ravitaillement des troupes alliées en Serbie, voie passant par l'Albanie (vraisemblablement par Durazzo, El Bassan, Ochrida, Uskub) ; en effet, la ligne de Salonique à Nisch peut être coupée car elle servira en partie de champ de bataille, et la base même de Salonique pourrait dans les hypothèses les plus pessimistes, nous manquer.

Dans ces conditions, je vous serais obligé de sonder discrètement M. Sonnino pour savoir si un aménagement de cette route sous la direction française avec les prisonniers autrichiens des Serbes comme main-d'œuvre principale éveillerait des susceptibilités en Italie.

J'estime que l'hésitation du gouvernement italien à nous prêter son concours serait un argument tout à fait décisif pour obtenir son assentiment à la création de notre seconde voie d'accès et de ravitaillement en Serbie.

Et même dans le cas d'une coopération italienne, probablement limitée, un refus ne serait guère explicable, toutes garanties pouvant être données par nous au point de vue de l'avenir quant aux vues que nous ne pouvons avoir sur l'Albanie.

La solution qui consisterait à faire aménager la route par les Italiens eux-mêmes me paraît devoir être écartée, car elle risquerait de créer des suspicions dangereuses en Grèce et en Serbie[1]. »

166

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 565. *Paris, 11 octobre 1915, 20 h.*

Chiffré. Secret.

Je vous laisse la plus grande latitude pour l'emploi des premiers fonds que j'ai mis à votre disposition et de ceux que je me réserve de vous envoyer suivant les besoins que vous m'indiquerez.

[1] Cf. télégramme n° 38 ; 139 ; 1896, chiffré, secret, Paris, 15 novembre 1915.

Le but que nous devons nous proposer est, avant tout, de faire comprendre dans l'opinion et dans les milieux influents tous les dangers de la neutralité, et tous les avantages que la Grèce recueillera d'une guerre qui, entreprise dans les conditions favorables, lui permettrait de réduire à néant le péril permanent que constitue pour elle la Bulgarie. Il est évident que pour dissiper l'aveuglement dans lequel l'emprise de l'empereur d'Allemagne tient l'esprit du roi, il n'y aurait pas de meilleur argument que la réalité immédiate d'une attaque sur la frontière grecque par les Bulgares. Il est à craindre que le gouvernement de Sofia, sur les conseils de Berlin, ne s'attache à éviter, pour le moment du moins, un conflit avec la Grèce. Mais, du fait de comitadjis, pourraient naître sur la frontière des incidents qui brouilleraient la situation.

C'est une question que je signale à votre particulière attention.

167

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1584. *Paris, 11 octobre 1915, 20 h.*

Chiffré. Très urgent.

Je réponds à votre télégramme n° 1219 qui m'annonce l'heureuse décision de l'empereur.

La question de la participation russe à nos opérations militaires en Serbie est une de celles qui préoccupent et inquiètent le plus l'opinion publique en France. Devant faire jeudi devant les Chambres un exposé de notre situation diplomatique dans les Balkans où je parlerai de ces opérations il serait indispensable que je puisse faire état de la décision si impatiemment attendue de l'empereur.

Veuillez lui faire demander si je puis annoncer la participation des troupes russes. Dans le cas où cette annonce formelle paraîtrait prématurée à Sa Majesté, il conviendrait tout au moins que je fusse en état de la laisser espérer.

Veuillez agir sans retard.

ANNEXE

Journal Officiel – Chambre – Séance du 12 octobre 1915

3. Communication du gouvernement

M. le président. La parole est à M. le président du Conseil.

M. René Viviani, président du Conseil. Messieurs, le gouvernement de la République vous apporte, ainsi qu'il l'avait promis, les déclarations sur la situation diplomatique. Il a eu la volonté de les rendre publiques, parce qu'en ces graves conjonctures, le pays doit être informé ; il a la volonté de les faire claires et brèves.

La question balkanique s'est posée dès le début de la guerre avant même qu'elle ne se soit imposée à l'attention du monde. Le traité de Bucarest avait laissé derrière lui, en Bulgarie, des rancunes profondes : ni le roi, ni le peuple bulgare ne se résignaient à perdre le fruit de leurs efforts et de leurs sacrifices et à porter la peine de la guerre injustifiée qu'ils avaient faite à leurs anciens alliés.

Les gouvernements alliés ont dès le premier jour, envisagé les dangers d'une telle situation et cherché les moyens d'y parer ; l'orientation de leur politique a procédé de cet esprit de justice et de générosité qui, sous des formes diverses, distingue aussi bien l'Angleterre, la Russie, l'Italie que la France : nous avons tenté de refaire l'union des peuples balkaniques, d'accord avec eux, en réalisant à leur profit leurs principales aspirations nationales : l'équilibre ainsi obtenu par les sacrifices mutuels librement consentis par chacun aurait été le meilleur gage de la paix future.

Malgré les efforts les plus persévérants pour lesquels la Roumanie, la Grèce et la Serbie nous ont, à maintes reprises, prêté leur concours, nous n'avons pu obtenir la collaboration sincère du gouvernement bulgare.

La difficulté essentielle des négociations résidait à Sofia, la Bulgarie élevant des revendications sur ses quatre frontières et aux dépens de ses quatre voisins, mais nous avions lieu d'espérer que la Roumanie, la Grèce et la Serbie, auxquelles de magnifiques perspectives étaient par ailleurs ouvertes, consentiraient en définitive les sacrifices en échange desquels elles devaient obtenir de si larges compensations ; quant à la Turquie, dont le gouvernement s'était jeté dans les bras de l'Allemagne, nous n'avions plus de ménagements à garder avec elle.

Nos efforts du côté roumain ne sont pas restés sans succès : la Roumanie, dont la population a manifesté maintes fois ses sympathies françaises, ne se montrait pas moins favorable à la reconstitution de l'entente balkanique. L'état de demi-mobilisation dans lequel elle tient ses troupes lui permet de repousser une agression éventuelle, de se défendre contre toute pression allemande et d'observer avec la plus grande attention les événements sur ses frontières tant autrichienne que bulgare.

La Roumanie sait, d'ailleurs, que seule la victoire de la Quadruple Entente peut assurer son indépendance et donner satisfaction à ses aspirations nationales.

Dans leur désir bienveillant de donner au peuple bulgare les satisfactions auxquelles il aspirait avant tout, les puissances de la Quadruple Entente n'hésitèrent pas à demander à la vaillante Serbie de lourdes concessions.

Malgré la cruauté du sacrifice, désireux de prouver sa reconnaissance et son attachement aux alliés qui combattaient pour leur indépendance commune, le peuple serbe fit sur lui-même ce terrible effort et se résigna en songeant aux compensations que la victoire de l'Entente lui ménageait d'autre part. L'attitude équivoque du gouvernement bulgare a conduit le gouvernement hellénique à maintenir une politique d'expectative.

À nos diverses propositions, le gouvernement bulgare répondait tardivement, d'une manière dilatoire, demandant des précisions nouvelles et poussant en même temps des négociations parallèles avec nos ennemis. Enfin, à

l'heure même où la Quadruple Entente lui faisait connaître les lourdes concessions consenties par la Serbie, le roi Ferdinand signait un accord avec la Turquie et s'engageait définitivement avec l'Allemagne.

À notre question amicale sur ses intentions répondait la mobilisation bulgare à laquelle les concentrations de troupes austro-allemandes sur le Danube donnaient tout son sens contre la Serbie. En présence de cette attitude, nous avons immédiatement déclaré nuls, non avenus et définitivement caduques les avantages et garanties que nous nous étions déclarés prêts à offrir à la Bulgarie et nous avons repris avec les autres États balkaniques notre liberté d'action vis-à-vis d'elle.

De son côté, la Serbie héroïque dont trois guerres successives et glorieuses n'ont pas réussi à diminuer le courage (*vifs applaudissements),* se préparait en silence à répondre sur deux fronts aux attaques concertées entre Berlin, Vienne et Sofia.

Au point de vue moral, au point de vue des conséquences militaires, nous ne pouvions accepter l'isolement de la Serbie, la rupture de nos communications avec nos alliés et nos amis. Notre action doit être énergique pour répondre à l'effort de nos ennemis qui, dominés sur le front occidental, arrêtés sur le front oriental, essayent d'obtenir sur un front nouveau, avec l'aide de la Bulgarie, un succès impossible désormais à conquérir en France ou en Russie.

Pour secourir les Serbes, nous devons passer par Salonique, et dès les premiers jours de la mobilisation bulgare, nous avons engagé à cet effet des négociations avec le président du Conseil à Athènes. Ces négociations étaient d'autant plus naturelles que le traité définitif conclu entre la Serbie et la Grèce, à l'issue de la seconde guerre balkanique, vise une agression de la Bulgarie.

On a dit que nous violions la neutralité de la Grèce et l'on a même osé comparer notre action à celle de l'Allemagne violant la neutralité de la Belgique, parjurant sa signature et mettant à feu et à sang ce noble pays. Les conditions dans lesquelles nous sommes allés à Salonique, les conditions dans lesquelles nous avons débarqué, l'accueil que nous avons reçu, suffisent à démontrer l'inanité de ces accusations.

Cette action énergique, la Grande-Bretagne et la France d'accord avec les Alliés l'ont entreprise. Elles en ont pesé les difficultés. À ne considérer que notre devoir propre, il est double en ces jours difficiles : notre principale préoccupation, celle qui domine tous les problèmes, c'est la défense de notre front, la libération du territoire, les énergiques efforts auxquels nous devrons la victoire sur notre sol, certes, avec l'appui valeureux de nos héroïques alliés, par nos forces, nos sacrifices, notre sang. Aucun gouvernement n'aurait pu envisager autrement ce devoir qui est tragique mais qui est simple.

Mais sans affaiblir notre front, nous avions le devoir de remplir la mission que nous imposent notre intérêt et notre honneur. Nous sommes en plein accord avec le général en chef de nos armées en France.

L'entente entre le gouvernement britannique et le gouvernement de la République est complète et je ne puis mieux l'exprimer que sous la forme

suivante : dès maintenant, la France et l'Angleterre, d'accord avec leurs alliés, se sont pleinement entendues pour porter secours à la Serbie qui nous a demandé notre aide, et à assurer au profit de la Serbie, de la Grèce et de la Roumanie, le respect du traité de Bucarest dont nous sommes garants. Le gouvernement britannique et le gouvernement français sont d'accord sur l'importance des effectifs conformément à l'avis de leurs autorités militaires.

La Russie a tenu à se joindre à ses alliés pour porter secours au peuple serbe, et, demain, ses troupes combattront à côté des nôtres.

Messieurs, nous avons fait avec nos Alliés notre devoir. Jamais l'accord n'a été plus entier et plus étroit entre les Alliés, jamais nous n'avons eu plus de confiance dans la victoire commune. *(Applaudissements)*[1]

168

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE.

T. n° 983. *Paris, 11 octobre 1915.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique me fait savoir qu'il enverra à Paris le 18 courant ses délégués pour organiser le comité international de rationnement[2] dont les opérations s'appliqueront tout d'abord à la Suisse.

Je vous serai donc obligé de vous entendre avec vos collègues alliés afin de provoquer l'envoi le plus tôt possible à Paris d'un représentant du gouvernement fédéral avec lequel on déterminera les contingents des produits spécialement rationnés pour l'approvisionnement de la Suisse.

Étant donné que les discussions entre les Alliés auront intérêt à se faire d'abord en dehors de la présence du délégué fédéral, j'estime que le délégué suisse n'aurait pas besoin d'être à Paris avant le 16 ou le 17 courant.

Veuillez me faire connaître le plus tôt possible la suite que vous aurez pu donner à ces instructions.

(Fonds Blocus)

[1] Le texte de l'intervention de Viviani a été préparé par Berthelot.
Cf. télégramme n° 2342-2343, chiffré, Londres, 10 octobre 1915.

[2] Comité international de rationnement des neutres. Diverses annotations de Berthelot contenues dans le fonds Blocus, sur des morceaux de papier, indiquent l'inquiétude de la France devant la lenteur du gouvernement italien à nommer son délégué :
1er octobre : « Prier M. Barrère de répondre à la question qu'il a été prié de poser au gouvernement italien : représentation réciproque des gouvernements aux comités ou commissions s'occupant de la guerre économique.
Préparer un télégramme. »
5 octobre : « À Rome. Insister car il est important de donner l'impression de cohésion malgré les insuffisances des moyens jusqu'ici mis en œuvre. »
5 octobre également : « Ou Rome a bien mal posé la question ou bien c'est nous-même ? m'en parler avec le dossier. M. Péan ? ou M. Seydoux ?

169

M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1219. *Berne, 12 octobre 1915, 6 h. 46.*
Chiffré.

(Reçu : le 12, 20 h. 35)

Le ministre d'Espagne a reçu de l'ambassadeur d'Espagne à Berlin le télégramme suivant :

« Je prie Votre Excellence de vouloir bien dire à l'ambassadeur de France que j'ai visité hier le camp de Hale avec Gaytan et Etnavaro dans le but de m'entretenir avec le lieutenant Delcassé poursuivi pour désobéissance et condamné en première instance à une année d'emprisonnement dans une forteresse. M. Delcassé me confirme la vérité des faits qui lui étaient imputés, en alléguant qu'il s'était refusé à sortir de son habitation pour assister à l'appel, parce qu'il se trouvait malade, et que, pour l'obliger à le faire, un officier allemand et quatre soldats l'y conduisirent en traînant par l'escalier le matelas sur lequel il était couché. Le médecin déclara que le motif de santé invoqué n'était pas suffisant pour faire droit à sa prétention. Les délégués de cette ambassade lui conseillèrent de faire appel à la sentence en avertissant les autorités allemandes qu'ils assisteraient au jugement le jour où celui-ci serait rendu devant le tribunal supérieur.

Il y a un autre officier, le lieutenant Hervié condamné pour la même cause avec l'aggravation d'insultes à l'égard d'officiers allemands.

L'ambassade d'Espagne veillera à ce que ceux à qui des procès sont intentés jouissent de tous les droits correspondant à leur défense et rendra un compte immédiat au gouvernement français du résultat du jugement. »

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si, étant donnés les faits nouveaux que nous fait connaître la dépêche ci-dessus, il y a lieu de modifier la communication transmise par votre télégramme d'hier n° 982 et qui se trouve encore entre les mains de mon collègue d'Espagne.

170

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1593. *Paris, 12 octobre 1915, 22 h. 40.*
Chiffré.

Le *Temps* du 5 octobre signale une conférence faite par M. Victor Henri à Petrograd devant le Comité industriel militaire, sur la fabrication en France des gaz asphyxiants et des engins de protection.

Le ministre de la Guerre craint que M. Henri, qui a été membre de la Commission des études chimiques de guerre, n'ait divulgué des secrets pouvant être connus ainsi des agents allemands si nombreux en Russie.

Je vous prie d'attirer d'urgence sur ce point l'attention de notre compatriote et de lui demander de ne plus faire de conférence à ce sujet.

171

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1585. *Paris, 12 octobre 1915, 23 h. 35.*

Chiffré. Urgent.

Au cours de la séance de la Chambre d'aujourd'hui, j'ai pu annoncer que le gouvernement russe avait décidé de participer aux opérations militaires que la France et l'Angleterre ont résolu d'entreprendre en Serbie. Il est indispensable que l'annonce de la coopération italienne ne tarde pas plus longtemps. La politique générale de la Quadruple Alliance l'exige ; l'intérêt bien entendu de l'Italie le réclame. M. Tittoni a annoncé, après la séance de la Chambre, son intention de signaler à son gouvernement l'urgence d'une décision. Je vous prie de vous employer de votre côté à l'obtenir sans retard[1].

172

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 481. *Rome, 12 octobre 1915.*

Très confidentiel.

Monsieur le Ministre,

La nouvelle orientation politique de l'Italie incline l'opinion française vers un resserrement des rapports de sympathie et d'intérêt entre les deux nations, et une entente plus intime qui survivrait à leur alliance actuelle. Ces louables intentions, qui se manifestent non seulement dans la presse, mais dans les initiatives de comités et de réunions interministérielles, n'ont point passé inaperçues en Italie. Il importe, toutefois, pour qu'elles portent leur fruit, qu'elles se règlent sur une connaissance exacte des dispositions et des sentiments de ce pays, tels qu'ils ressortent de la crise dans laquelle ses destinées sont engagées à côté des nôtres.

Nous avons à tenir compte, avant tout, de ce que la guerre n'a pas été imposée au peuple italien comme à nous-mêmes. Il ne s'y est pas résolu,

[1] Cf. document n° 167, télégramme n° 1607-1608, chiffré, Paris, 16 octobre 1915 et télégramme n° 3404-3405 ; 1625-1626 ; 1648-1649, chiffré, Paris, 17 octobre 1915.

tant s'en faut, d'un consentement unanime. Il a échappé à l'épreuve de l'invasion, mais par contre, il ignore la réaction salutaire qui en procède. Enfin, tout en espérant la victoire commune, il ne tient peut-être pas à la remporter complète sur les mêmes ennemis sans distinction. Le désir qu'il en éprouve semble tempéré par l'appréhension d'un bouleversement radical dans sa conception de la politique européenne et de l'économie de ses intérêts, si l'Allemagne subissait une défaite irréparable.

Cette différence fondamentale laisse pressentir combien les précautions et les nuances doivent accompagner, pour le moment, les manifestations de sympathie, à plus forte raison les appels à la solidarité dont nous prenons l'initiative.

Si, par exemple, avant la guerre, les souvenirs historiques et les affinités de race pouvaient servir de thème à des campagnes d'opinion et venir utilement à l'appui de l'action diplomatique, et s'il est même assuré que cette propagande a exercé une influence appréciable sur les dispositions de la majorité du peuple italien, il y a peut-être lieu de faire aujourd'hui une moindre part aux amplifications de ce genre. Le réalisme italien, qui s'en est toujours un peu défié, est avivé en ce moment par l'acuité de la situation politique et militaire. Tout aux soucis de l'heure présente, il ne goûte guère qu'en apparence les empressements de caractère platonique, et peut-être même aurait-il un penchant à les interpréter comme un symptôme qu'on traite encore l'Italie en puissance mineure.

Nous avons à nous souvenir, en second lieu, que la politique nationale de ce pays, telle que l'a tracée le Cabinet Salandra, se fonde sur des garanties que nous n'avons pas fournies à nous seuls, et qu'ont souscrites collectivement la France, l'Angleterre et la Russie. C'est avec le groupe de la Triple Entente, considéré dans son ensemble, que ce pays a traité. Dès lors, et à son point de vue, la question des relations italo-françaises, tout en conservant une physionomie distincte, est primée par la question plus générale de l'adaptation des intérêts politiques et économiques de l'Italie à un nouveau régime d'alliances. Si l'on voulait, par exemple, aller au fond des choses, on découvrirait sans doute que le souci de conserver l'amitié anglaise a eu plus de part aux décisions du gouvernement royal que celui de resserrer l'amitié latine. Il serait ingénu, dans tous les cas, de paraître croire que l'Italie a pris les armes pour la défense de l'indépendance et des droits du monde latin, et s'est astreinte par là, en matière de tradition de race, à une fidélité dont nous-mêmes n'avons pas donné l'exemple.

Enfin, les sanctions que nous attendons de la victoire diffèrent à bien des égards de celles qu'escomptent les Italiens. L'analogie, et encore elle n'est pas rigoureuse, s'arrête à la reprise de provinces qu'eux et nous n'avons pas cessé de considérer comme incluses dans le patrimoine national. Mais la France, après s'être assuré ses justes revendications et avoir rétabli son prestige dans le monde, ne changera vraisemblablement rien aux grandes lignes de sa population antérieure. L'Italie, au contraire, entrera dans une carrière politique nouvelle. Dès aujourd'hui, ses préoccupations tendent à prendre des garanties contre l'hégémonie slave dans le bassin de l'Adriatique, à assurer l'extension de son influence méditerranéenne, peut-être aussi à prendre vis-à-vis des puissances germaniques une politique qui lui permette de n'être

désormais ni leur cliente ni leur ennemie. Sur ces points délicats, l'entente avec nous est possible. Mais il est d'évidence que leur discussion publique offrirait, pour le moment, plus d'inconvénients que d'avantages, et, qu'à faire valoir trop bruyamment l'harmonie des intérêts français et des intérêts italiens, on s'expose à attirer l'attention sur les dissonances.

La difficulté pratique est de tenir compte de ces réserves sans contrarier le libre jeu des courants de confiance et de sympathie réciproques entre les deux nations. Ce qui paraît souhaitable, c'est d'abord que nos avances donnent aux Italiens l'impression que nous ne prétendons pas exercer, aux dépens de leur amour-propre, une sorte de droit de primogéniture. Sous beaucoup de leurs attitudes réservées ou même ombrageuses à notre endroit, perce le grief d'avoir été traités jusqu'ici par nous en « frères cadets ». C'est affaire de tact et précaution de les rassurer à cet égard, et la concession est facile. Qu'en outre, des publicistes, des économistes, des membres du Parlement français prennent la peine d'étudier les questions italiennes, et s'appliquent à en rendre compte avec bienveillance ; ils feront œuvre agréable à l'opinion de ce pays. Les Italiens sont sensibles à l'intérêt qu'on porte à leurs affaires. Ils aiment à être compris, autant qu'à être loués, et montrent même un certain dépit de ce qu'ils prennent un intérêt plus marqué aux phénomènes de la vie française que nous n'en prenons nous-mêmes aux hommes et aux événements de chez eux.

Par contre, il semble que nous devions apporter une grande prudence à engager publiquement des conversations sur des sujets concrets, soit politiques, soit économiques. La plupart de ces sujets ressortissent à la compétence du gouvernement, ou ne pourront être abordés utilement qu'après la guerre.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, les assurances de ma très haute considération.

173

M. Millerand, Ministre de la Guerre,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

D. n° 139.134-2/3. *Paris, 12 octobre 1915.*

Comme suite à ma dépêche 135.144 2/3 du 5 octobre 1915, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai invité l'établissement central du Matériel chimique de guerre à surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à la livraison, au chargé d'affaires de Grèce, du modèle de tampon et du modèle de lunette faisant l'objet de la dépêche précitée[1].

[1] Note marginale : « C'est parce que le modèle présente un réel intérêt. Alors en présence de l'attitude de la Grèce, on juge inutile de le fournir à cet état-major bochophile. »

174

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 813. *Rome, 13 octobre 1915, 21 h.*

Chiffré. Confidentiel.

(Reçu : 22 h.)

Suite à mon télégramme 809.

Je viens de voir M. Sonnino et j'ai insisté comme je l'avais déjà fait auparavant sur le grand prix que le gouvernement français attacherait à la participation militaire de l'Italie dans les Balkans. Il m'a répondu qu'ayant consulté aujourd'hui le président du Conseil revenu ce matin du front où il avait conféré avec le roi et pris l'avis du général Cadorna, il ne pouvait quant à présent, prendre d'engagements pour un envoi de troupes. L'Italie devait en effet consacrer toutes les forces dont elle disposait pour la grande offensive qui devait se produire d'un jour à l'autre et être poursuivie avec énergie. J'ai demandé à M. Sonnino si cette résolution était définitive. Il m'a dit qu'elle n'était motivée que par la nécessité urgente de l'offensive et qu'il n'engageait pas l'avenir et il m'a répété que si l'Italie n'intervenait pas c'est uniquement parce que les moyens matériels en raison des circonstances militaires présentes lui faisaient défaut. Le ministre a ajouté que cet obstacle n'existait pas en ce qui concernait les opérations maritimes que les Alliés jugeraient nécessaires d'entreprendre et sur lesquelles l'Italie était prête à s'entendre avec eux. Lors de la réception de votre premier télégramme et avant que le général Cadorna ne fût consulté, j'avais prié le colonel de Gondrecourt de faire discrètement pression sur lui pour l'amener à consentir à donner un avis favorable à l'envoi de troupes. Notre représentant militaire avait constaté que le général en chef était nettement défavorable.

175

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 566-567. *Athènes, 13 octobre 1915, 22 h. 50.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : le 14, 8 h. 25)

Réponse à votre télégramme n° 564 et 565.

J'ai entretenu aujourd'hui de la question de la presse l'ancien ministre des finances vénizéliste M. Diomède que M. Venizelos m'a désigné comme son homme de confiance pour ce genre d'affaire : j'ai également consulté M. Bertrand sans toutefois lui en dire plus qu'il était nécessaire pour le mettre en mesure de me donner un avis utile : enfin ayant appris que l'ancien préfet de Salonique, M. Argiropoulo, ami éprouvé de notre

pays, partait ce soir même pour cette ville je l'ai chargé de mes instructions pour M. Lecoq, directeur de la mission laïque, plus désigné à mon avis que notre consul général pour entreprendre des négociations de cette nature.

Le résultat de ces conversations est que nous pourrons sans doute nous assurer à peu de frais (de mille à quinze cents francs par mois pour chaque journal) la publication de nos communiqués et des articles favorables dans les deux ou trois principaux organes vénézélistes d'Athènes qui soutiennent déjà notre cause. Dans les provinces les feuilles locales sont, m'assure-t-on, sans importance et sans influence sauf à Salonique où M. Argiropoulo croit que cinq cents francs suffiraient pour chacun des journaux grecs dont nous aurions à tenir compte.

Quant aux journaux germanophiles largement rétribués par le baron Schenk, il faudrait sans doute des subsides plus considérables pour exercer une action utile sur eux et encore ne pourrait-on les avoir tous. Toutefois M. Diomède estime que si nous pouvions acheter l'*Embros* qui est de beaucoup le plus important et le plus répandu, nous n'aurions pas à nous occuper des autres. (*À suivre*)

T. n° 567. (Reçu : le 14, 7 h. 35)

Suite du n° précédent.

Tel est également l'avis de mon collègue d'Angleterre qui est déjà entré indirectement en pourparlers avec le directeur propriétaire de l'*Embros*. Il s'agirait de lui racheter son journal dont il resterait gérant pour conserver la clientèle.

On formerait une société en commandite. Les fonds seraient fournis par la France et l'Angleterre et l'entreprise étant actuellement très prospère on pourrait la revendre après la guerre. C'est le seul moyen, semble-t-il, d'enlever à nos adversaires leur organe le plus important. J'espère être en mesure d'indiquer à Votre Excellence d'ici à deux ou trois jours, au moins approximativement, la somme à débourser.

En dehors de cette affaire, je crois que si j'étais autorisé à émettre des traites bleues à mon ordre pour une vingtaine de mille francs, ce crédit serait largement suffisant pour quelque temps.

Nous ne devons pas nous dissimuler toutefois que l'argent ne suffit pas pour une action de ce genre et qu'il me faudrait des informations plus abondantes. Actuellement par exemple pour tout ce qui touche aux pourparlers diplomatiques entre les Alliés, je ne sais que ce que mes collègues étrangers veulent bien me communiquer des renseignements très complets qu'ils reçoivent de Paris, Londres, Rome et Petrograd. De Nisch même, le dernier télégramme que le Département m'a communiqué, porte la date du 8 octobre.

Quant à notre débarquement de troupes à Salonique et à nos préparatifs, je les ignore absolument et je suis désarmé contre la campagne de la presse germanophile qui impressionne l'opinion en déclarant que nous n'avons ni le dessein, ni les moyens d'envoyer assez de troupes pour secourir efficacement la Serbie.

Enfin il m'est impossible de ne pas mentionner de nouveau ici la question du personnel de la légation dont l'insuffisance paralyse mes efforts. Si le Département veut que je puisse exercer ici une action vraiment utile, je dois demander respectueusement à Votre Excellence l'autorisation de lui soumettre mes demandes à cet égard ainsi qu'une combinaison qui permettrait peut-être d'envoyer M. Le Castillon ici sans porter préjudice à M. Jaunez[1].

176

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3340. *Paris, 14 octobre 1915, 14 h. 15.*

Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes 2341 et 2355.

Lorsque la question de l'adhésion du Japon à l'accord du 5 septembre s'est posée j'ai marqué que je ne considérais pas cette adhésion comme un acte de pure forme. J'ai insisté sur le sens de solidarité étroite que la formule d'adhésion rédigée à Londres devait prendre aux yeux du monde, solidarité que les éventualités imprévisibles de l'avenir pouvaient manifester dans des formes nouvelles.

M. Sazonov m'a fait connaître à ce moment qu'il partageait mes vues à cet égard, d'autant plus que l'adhésion du Japon à notre accord lui donnera le droit de discuter avec nous les conditions de la paix sans avoir combattu à nos côtés. Le ministre russe avait en même temps déclaré nettement qu'il ne considère pas que l'acte du Japon vient remplacer la proposition de Quadruple Alliance reportée à la fin de la guerre, comme l'ambassadeur d'Angleterre à Tokyo l'avait dit au comte Okuma : la Russie, dont l'attention va être concentrée pour longtemps sur ses intérêts en Europe a besoin d'assurer sa sécurité en Extrême-Orient par une alliance avec le Japon et tient à se réserver la liberté de choisir le moment opportun pour rendre plus intimes ses rapports politiques avec cette puissance.

Dans ces conditions, je vous prie d'examiner sans retard avec sir Edward Grey si la formule d'adhésion du Japon à l'accord du 5 septembre ne pourrait pas tenir compte à la fois des réserves de M. Sazonov et de mon propre sentiment, soit dans la formule même, soit si cela est plus aisé, dans les explications confidentielles qui pourraient l'accompagner.

Toutefois, dans le cas où vous estimeriez, avec sir Edward Grey et l'ambassadeur de Russie à Londres, que l'une ou l'autre de ces manières de

[1] Cf. télégramme n° 576, chiffré, Paris, 14 octobre 1915. Dès le 21 septembre au moins, Guillemin souhaitait qu'on développât la propagande française en Grèce (télégramme n° 437, chiffré) : « En réponse à votre lettre du 9 juillet reçue ici le 6 octobre je crois devoir indiquer M. Fougères, directeur de l'École d'Athènes actuellement en congé en France, comme pouvant mieux que personne donner un avis utile sur les questions de la propagande photographique. Il est d'ailleurs ici le délégué du bureau de la propagande dirigé par M. Fournol. »

procéder compromettrait le résultat, je vous autorise à accepter la formule d'adhésion pure et simple.

177

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1607. *Paris, 14 octobre 1915, 18 h. 20.*

Chiffré.

Une conférence doit s'ouvrir le 16 à Paris pour déterminer entre Alliés les quantités de marchandises contrebande de guerre dont l'importation pourra être autorisée en Suisse. Il y aurait intérêt à ce que la Russie fût représentée à cette conférence et qu'elle le fût par M. Tukhtaev, actuellement détaché à l'ambassade impériale à Berne, qui connaît parfaitement la question. Veuillez faire à ce sujet une démarche auprès du gouvernement impérial d'accord avec votre collègue anglais, qui a dû recevoir des instructions analogues.

178

M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,

À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 811. *Nisch, 14 octobre 1915, 20 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : le 15, 7 h. 45)

Pour M. Fournol de la part de M. Dunan.

Transféré par récente décision ministérielle de Bulgarie en Serbie et mis à la disposition de M. Boppe, je tiens, dès mon arrivée à vous demander la continuation du précieux concours du bureau de la propagande sous toutes ses formes et notamment l'envoi de photographies et de coupures de presse par valise destinées à notre légation en Serbie. Signé Marcel Dunan.

179

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 576. *Paris, 14 octobre 1915, 21 h. 50.*

Chiffré.

Je me réfère à vos télégrammes 566 et 567[1].

J'approuve vos propositions relativement aux journaux d'Athènes et notamment à la combinaison concernant l'*Embros*.

Je répète que vous pouvez, dès à présent, disposer de la somme mentionnée dans mon télégramme n° 564 et j'insiste pour que l'action nouvelle dont je vous confie la direction[2], ne se borne pas à des moyens trop mesquins dont les résultats constitueraient d'inutiles sacrifices. Vous pouvez, dès maintenant, tirer la traite bleue dont vous me parlez.

Le correspondant de l'agence Havas à Londres, très connu de mon Département, me signale l'intérêt qu'il y aurait à utiliser en Grèce le concours d'un sujet grec, grand négociant en tabacs, qui habite Londres et qui s'appelle M. Teofani. Veuillez me donner votre avis.

En ce qui concerne les informations que vous désirez plus abondantes, je dois faire observer que vous recevez chaque jour la copie de toutes les informations reçues de nos principaux postes diplomatiques et qui sont de nature à vous intéresser. En ce qui concerne les télégrammes de Nisch, de sérieux retards se sont produits ces jours-ci dans leur transmission.

Quant aux effectifs dont l'envoi doit s'effectuer, un télégramme séparé vous donne les indications que me transmet aujourd'hui même le ministère de la Guerre à ce sujet. Rien n'étant encore décidé d'une façon définitive, au point de vue des effectifs anglais et russes, je ne suis pas en mesure en ce moment, de vous donner des indications à cet égard.

[1] Athènes, 13 octobre 1915.

[2] Télégramme chiffré, Paris, 11 octobre 1915 : « Je mets à votre disposition pour le moment une somme de deux cent mille francs pour frais de presse. Indiquez-moi d'urgence le moyen de vous les faire parvenir. J'augmenterai cette somme si c'est nécessaire. »

180

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 237. *Pékin, 14 octobre 1915.*

Confidentiel.

Par ma lettre n° 233 du 7 octobre courant, j'ai fait parvenir au Département, la traduction du texte de loi voté par la Chambre consultative en vue de la constitution d'une convention appelée à confirmer ou à modifier la forme du gouvernement chinois.

Cette loi a été définitivement promulguée au *Journal Officiel* le 8 de ce mois. Les représentants de la Nation seront invités, dans les différentes capitales des provinces, à se prononcer au sujet du changement de régime, par un vote écrit sur un *bulletin signé*.

Cette procédure n'est pas destinée à assurer l'indépendance des votants et il est fort probable qu'à défaut d'indépendance, les représentants de la Nation chinoise ne feront pas preuve d'héroïsme.

On considère actuellement, à Pékin, qu'à moins d'événements imprévus, le régime impérial sera rétabli en Chine et Yuan Che Kaï nommé Empereur au moins avant la fin de l'année, d'aucuns disent avant le 15 novembre.

Ce n'est pas que l'accord sur tous les points soit unanime, même au sein du gouvernement chinois.

La question de la désignation de l'héritier présomptif divise les partis et provoque les intrigues les plus vives. Les publicistes chinois déclarent la monarchie préférable à la République parce qu'ils y voient plus de facilité pour la transmission des pouvoirs et déjà ce problème trouble tous les esprits et oppose les unes aux autres les factions les plus ardentes.

Des projets divers se contrarient et, d'une semaine à l'autre, les chances des prétendants varient, les informations sont contradictoires. Des gens très bien informés confirment le bruit des fiançailles d'une fille du président de la République avec le jeune empereur Hsuan T'oung. D'autres qui se disent encore mieux informés assurent que cette combinaison se heurte à l'opposition des femmes de la famille présidentielle.

On aurait, suivant l'usage, consulté l'horoscope des deux enfants à fiancer. Or, à l'avis des astrologues, Hsuan T'oung serait condamné à une mort prématurée. La première épouse du président Yuan exerce, dans sa famille, une autorité redoutée. Deux sentiments la dominent : le culte des superstitions chinoises et son amour pour son fils unique Yuan Ko Ting. Ces deux sentiments concordent pour écarter celui qui serait, aujourd'hui, le rival de ce fils.

On prétend aussi que certains membres de la famille impériale mandchoue ne seraient pas favorables à une mésalliance.

Les partisans de Yuan Ko Ting s'agitent avec passion. Malgré tout le soin qu'on prend pour cacher aux étrangers les luttes intestines de la

politique chinoise, certains faits sont publics et révèlent, chez ceux qui furent les plus fidèles amis du dictateur, de forts graves dissentiments.

Le vice-président de la République, Li Yuan Houng, n'a pas présidé une seule des séances où la Chambre consultative a discuté et voté la loi sur la convocation des « représentants de la Nation ».

Il a quitté le Palais présidentiel et demeure maintenant dans une propriété privée où il est étroitement surveillé. Récemment le chargé d'affaires du Japon, dont les agents s'introduisent partout et savent tout, prétendait que le vice-président de la République avait lieu de craindre pour sa vie. « Alors pourquoi a-t-il quitté le Palais présidentiel, lui demande-t-on ? » « Mais c'est au Palais, reprit M. Obata, que la vie du vice-président était exposée au plus grand danger ».

On sait que le général Touan Tche Jouei, ancien ministre de la Guerre, est tombé dans une complète disgrâce. Son opposition à la restauration monarchique est d'autant plus nette que, sous une république, il eût été un des candidats possibles à la succession du président. Dernièrement ce général a été l'objet d'une tentative d'assassinat. D'après les renseignements recueillis par la légation du Japon, le coupable, qui a été arrêté, a fait des aveux et déclaré avoir agi à l'instigation de Yuan Ko Ting, le fils aîné du président de la République.

Depuis plusieurs semaines, le grand secrétaire d'État, Hsiu Che Tchang, se dit malade. Il s'est retiré dans son domicile privé et refuse obstinément de s'occuper d'affaires. On considère, d'ores et déjà, sa démission comme un fait accompli. Le maréchal Feng Kou Tchang gouverneur militaire de Nankin est en conflit ouvert avec la présidence.

La question de la reconnaissance du futur régime par les puissances étrangères intéresse, au plus haut degré les cercles politiques chinois. On m'a tellement répété que le ministre d'Allemagne avait encouragé le mouvement monarchique que je commence à avoir des doutes à cet égard.

Les Chinois se vantent, constamment, d'avoir obtenu les encouragements d'une légation afin de provoquer l'assentiment des autres.

Les journaux chinois ont publié une interview du ministre d'Angleterre d'après laquelle sir John Jordan se serait prononcé en faveur du changement de régime. Le ministre chinois du Commerce et de l'Agriculture affirmait, avant-hier, qu'au cours d'une audience présidentielle, le ministre d'Angleterre aurait conseillé à Yuan Che Kaï d'assumer, sans hésitation, le pouvoir impérial. Or sir John Jordan a fait démentir l'interview qu'on lui a prêtée ; il m'a répété, hier encore, qu'il considérait le moment inopportun pour une restauration impériale en Chine et qu'il n'avait pas dissimulé sa pensée à ses interlocuteurs chinois.

L'attitude du Japon présente à l'heure actuelle, pour la Chine, plus d'importance que celle des puissances européennes. D'après certaines informations qui lui sont récemment parvenues indirectement de Tokyo, le président Yuan Che Kaï éprouverait sur ce point quelque appréhension.

181

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. ALAPETITE, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

D. n° 556. *Paris, 14 octobre 1915.*

Me référant à votre dépêche n° 521 du 7 de ce mois sur l'envoi en Tripolitaine d'émissaires algériens chargés de nous renseigner sur les intentions des Senoussistes, dont j'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt, j'ai fait savoir à M. Lutaud que j'adoptais sur cette question les conclusions de la Commission interministérielle des affaires musulmanes. Cette Commission, au cours de sa séance du 30 septembre, a émis à l'unanimité un vœu en faveur de l'envoi en Tripolitaine d'émissaires choisis par le gouvernement général de l'Algérie. Il était toutefois spécifié d'une façon formelle que ces indigènes ne seraient nullement chargés de négocier, mais qu'ils se borneraient à voir et à entendre et à rapporter ce qu'ils auraient vu et entendu. Ils n'auraient aucun caractère officiel et ils ne seraient porteurs d'aucun document établissant une qualité de chargé de mission.

L'ambassadeur de la République à Rome m'a également fait savoir qu'à son avis l'envoi en Tripolitaine d'émissaires dépourvus de tout caractère officiel ne pouvait présenter aucun inconvénient sérieux. Il me proposait de faire part, à titre privé de nos intentions à M. Martini, qui accueillerait sans doute volontiers les informations que nous croirions devoir lui communiquer par la suite. J'ai répondu à M. Barrère que je l'autorisais à entretenir, à titre privé, M. Martini de nos intentions.

182

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 1599 ; 3356 ; 655 ; 657 ; 587. *Paris, 15 octobre 1915, 14 h. 20.*
Chiffré. Confidentiel.

M. Sazonov estimant qu'on ne saurait exclure l'éventualité d'une poussée des Austro-Allemands à travers la Moldavie septentrionale, en vue de contourner l'aile gauche russe, a chargé le ministre de Russie à Bucarest de s'expliquer clairement avec M. Bratiano à ce sujet, et de s'efforcer de l'amener à déposer des mesures nécessaires pour repousser une pareille éventualité.

Le gouvernement impérial espère que la Roumanie, qui se considère alliée à la Russie, estimera comme incompatible avec sa dignité, de ne

pas employer les forces dont elle dispose pour empêcher l'aggravation de la situation militaire tout aussi désavantageuse pour la Russie que pour la Roumanie elle-même[1].

183

M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 942. *Berne, 15 octobre 1915.*

L'Organisation centrale pour une paix durable qui a été fondée en Hollande au mois d'avril dernier, et dont les travaux se sont depuis lors poursuivis à Berne, adresse à toutes les associations qui s'occupent de la paix et à leurs membres, une invitation à prendre part à une réunion qui aurait lieu à Berne du 14 au 18 décembre 1915.

J'ai reçu la visite de deux des membres du comité d'honneur, M. de Montenach, membre du Conseil des États pour le canton de Fribourg, et M. André Mercier, professeur de droit international à l'université de Lausanne. L'un et l'autre sont connus pour leurs sentiments ouvertement francophiles. Ils avaient été chargés par le comité de se rendre en France pour essayer de décider quelques personnalités politiques françaises à participer au congrès projeté. Ils considèrent la participation de Français comme très désirable, étant donné que le programme qui doit servir de base aux discussions s'inspire des idées que la France a toujours défendues. Il s'agit d'après eux, non pas de faire un effort inutile en faveur de la paix, dont il ne saurait être question actuellement, mais d'étudier un certain nombre des problèmes dont la solution s'imposera après la guerre, et sur lesquels il ne serait pas inutile que des discussions approfondies puissent s'ouvrir dès maintenant.

Je n'ai pas caché à mes deux interlocuteurs qu'à mon avis leur mission était vouée à l'insuccès, car le seul fait d'avoir à y rencontrer des Allemands écarterait certainement de la réunion de Berne toutes les personnalités marquantes du monde politique français.

Ils m'ont répondu que l'objection avait été prévue, et qu'il avait été décidé qu'il n'y aurait pas de séance plénière, que les noms des participants ne seraient pas divulgués, que la presse ne serait pas admise, etc.

[1] Viviani télégraphiait le 21 octobre à Cambon (télégramme n° 3461, chiffré), à Barrère (télégramme n° 1654, chiffré) et à Blondel (télégramme n° 671, chiffré) :

« Pour Londres et Rome seulement.

Je vous prie en entretenant de nouveau le gouvernement britannique et le gouvernement italien de cette question, de le prier de donner à son représentant à Bucarest, les instructions nécessaires pour qu'il joigne, comme nous, ses efforts à ceux du ministre de Russie en vue d'obtenir du gouvernement roumain qu'il consente au passage d'une armée russe à travers son territoire.

Pour Bucarest seulement.

Je vous prie, dès que vos collègues auront reçu des instructions analogues, de vous joindre à votre collègue russe pour demander à la Roumanie de consentir au passage d'une armée russe à travers son territoire. »

Ils ne m'ont pas caché du reste que si, contrairement à leur attente, ils ne réussissaient pas à obtenir les concours qu'ils espéraient trouver en France, ils se retireraient très probablement eux-mêmes du comité, auquel ils n'ont prêté leur nom et leur appui qu'en vue d'essayer d'être utiles à la cause française qui leur est chère par dessus tout.

(A Paix)

184

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

D. n° 320. *Le Caire, 15 octobre 1915.*

Les événements des Balkans ont produit en Égypte un effet considérable. Les agences télégraphiques n'ayant, pour une raison ou une autre, à peu près rien publié pendant plusieurs jours, le public n'avait que des nouvelles apportées par quelques voyageurs et circulant après avoir été amplifiées, grossies, dénaturées : c'était assez pour lui faire comprendre que des événements graves se passaient dans la péninsule balkanique et insuffisant pour lui permettre d'apprécier la situation : l'incertitude et l'inquiétude régnaient partout.

On apprit successivement et avec beaucoup de retard la mobilisation bulgare et la mobilisation grecque, la démission du Cabinet Venizelos et la rupture entre les Alliés et la Bulgarie, l'attaque de la Serbie par les forces austro-allemandes et les débarquements de troupes franco-anglaises à Salonique, l'ouverture des hostilités entre la Bulgarie et la Serbie et la déclaration du gouvernement hellénique annonçant que, malgré son traité d'alliance avec la Serbie, il conserverait une neutralité armée.

L'entrée en lutte de la Bulgarie aux côtés de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie a été accueillie avec une satisfaction intense par presque tout le monde indigène : j'ai dit et redit que l'hostilité des Égyptiens contre les Anglais et, par suite, contre nous, n'avait fait que croître depuis le début de la guerre : ils ont toujours eu confiance dans le succès de nos ennemis et n'ont jamais perdu l'espoir de voir la Turquie s'emparer de l'Égypte ; lorsqu'ils ont appris que la Serbie était attaquée à la fois par les Austro-Allemands et par les Bulgares, leur espérance s'est changée en certitude : ils sont maintenant persuadés que les Allemands seront à Constantinople dans quinze jours et qu'une puissante armée germano-turque attaquera la canal de Suez à la fin du mois de novembre et chassera les Anglais de l'Égypte.

Les nombreuses et importantes colonies grecques d'Égypte ont passé par les alternatives les plus diverses : après avoir, au printemps dernier, fait à M. Venizelos, l'accueil dont j'ai rendu compte, elles se sont réjoui du résultat des élections et de son retour au pouvoir ; elles ont accueilli avec enthousiasme la nouvelle de la mobilisation grecque et la perspective de l'entrée en guerre de la Grèce aux côtés des Alliés contre la Bulgarie et la

Turquie ; elles ont été déconcertées par la nouvelle chute de M. Venizelos ; elles sont aujourd'hui atterrées et humiliées par l'attitude du gouvernement de M. Zaïmis. Les Hellènes influents du Caire et d'Alexandrie ne cachent pas leur dépit et leur mécontentement : plusieurs d'entre eux s'expriment en termes sévères et peu respectueux sur le compte du roi Constantin : les départs successifs des mobilisés grecs, dont les premiers s'étaient effectués au milieu des ovations, s'opèrent maintenant sans bruit, presque en cachette, presque honteusement : plusieurs des hommes convoqués ont même manifesté l'intention de ne pas se rendre à l'appel.

Les Grecs d'Égypte sont, en très grande majorité, favorables aux Alliés : ils s'efforcent de comprendre ce qui se passe et se refusent encore à admettre que leur pays se retranche définitivement dans son attitude actuelle : ils cherchent à se persuader que cette attitude est voulue et concertée avec les Alliés dont les armées débarquent sur le sol hellène et que la Grèce agira au moment opportun.

Quant aux autorités britanniques, militaires ou civiles, elles étaient déjà fort mal disposées envers les Grecs depuis plusieurs mois : les nombreux négociants et commerçants de nationalité hellène ont eu souvent à souffrir, au cours de l'été, des mesures spéciales prises à leur détriment : le général Maxwell m'a paru enclin à renforcer encore les mesures de précaution prises envers les voyageurs ou les commerçants grecs et il a même regretté, devant moi, de ne pouvoir jusqu'à nouvel ordre, s'opposer aux départs des mobilisés grecs.

En ce qui concerne les Bulgares, d'ailleurs peu nombreux en Égypte, un ordre de l'autorité militaire les assimile et les astreint aux mêmes formalités que les sujets allemands ou autrichiens.

185

M. ORLANDI, VICE-CONSUL DE FRANCE À BAHIA,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 37. *Bahia, 15 octobre 1915.*

Par lettre en date du 24 août dernier (n° 33) j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence la constitution à Bahia d'un comité propagandiste pro-allié composé de résidents anglais, belges, italiens et français.

J'ai la satisfaction de lui confirmer cette nouvelle et de l'informer que les ressources pécuniaires et l'organisation de ce groupe lui permettent de remplir actuellement le but ayant motivé sa formation : 1°) en prenant à ses frais la transmission journalière des télégrammes de l'agence Havas au *Jornal Moderno* ; 2°) en faisant traduire et reproduire dans les journaux locaux des articles extraits des principaux organes de la presse européenne ; 3°) en assurant un service de distribution ou d'envoi de brochures favorables à la cause des Alliés.

Le centre d'activité de ce comité international se trouve dans un local mis gracieusement à sa disposition par son président, M. Ballalai, négociant

français, dont l'activité enthousiaste et généreuse en faveur de nos œuvres de secours aux blessés, aux prisonniers, aux orphelins de la guerre, aux réfugiés des territoires envahis ainsi qu'à la Ligue bahianaise pour les Alliés a été infatigable depuis le début de la guerre. Grâce à son impulsion le comité a déjà distribué plus de dix mille brochures parmi lesquelles un certain nombre d'exemplaires du *Bulletin des Français*, du 1er rapport officiel sur les atrocités allemandes, du *Bulletin de la Chambre de Commerce de Paris* et du *Bulletin de l'Alliance Française* reçus par le consulat. Mais ce nombre est insuffisant, vu que la liste des notabilités politiques, religieuses, commerciales, médicales, de la magistrature et du barreau de la ville et de l'État de Bahia comprend environ quatre mille noms. Je serais en conséquence reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien faire porter de deux cents à mille le nombre d'exemplaires du *Bulletin des Français* et de toutes publications de propagande en langue française, et de deux cents à quatre mille le chiffre des opuscules du même esprit en langue portugaise dont l'envoi est fait régulièrement ou sera fait éventuellement au consulat[1].

186

M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.,

à M. Pal Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 3379 ; 1628 ; 1610. *Paris, 16 octobre 1915, 0 h. 45.*

Chiffré.

Il résulte d'indications recueillies par le ministre de France à Athènes, à des sources qui méritent la plus sérieuse attention, qu'un des meilleurs moyens d'aider les partisans de la Quadruple Entente à préparer l'opinion à un revirement en faveur de la guerre à nos côtés, serait d'offrir à la Grèce la Thrace grecque, c'est-à-dire tout le littoral bulgare de la mer Égée[2].

Nombreux sont, en effet, les Grecs qui redoutent que si les Bulgares conservaient une partie du littoral, ils pourraient à tout moment, dans l'avenir, et avec quelques sous-marins, paralyser la flotte grecque, empêcher les opérations de mobilisation ou couper les communications entre la Grèce continentale et les îles. On fait remarquer que la Bulgarie, réduite à ses ports de la mer Égée, ne serait pas plus mal partagée que la Roumanie et qu'il serait d'ailleurs facile de lui garantir en outre, par un arrangement international, un débouché économique sur la mer Égée.

[1] Note marginale : « Service de la presse avec prière de servir à la sous-direction d'Amérique qui serait heureuse de connaître la suite qui aura pu être donnée à la démarche formulée in fine ».

[2] Le 20 octobre, par télégramme n° 1669, chiffré, non reproduit, Viviani précisait à Paléologue que sous la formule « Thrace grecque » il ne s'agissait que du littoral bulgare de la mer Égée et que les Grecs ne devaient pas comprendre que cette expression recouvrait le Thrace intérieure jusqu'à Constantinople.

M. Guillemin a recueilli cette impression qu'une promesse faite dans ce sens, en même temps que nos troupes seraient concentrées en nombre suffisant dans les Balkans, et pourvu que la situation militaire nous fût plutôt favorable, nous permettrait de passer, le moment venu, à des mesures de pression ou même de coercition qui pourraient mettre le roi dans l'obligation ou de céder ou d'abdiquer.

Le gouvernement de la République, estimant qu'il peut y avoir là un moyen efficace de modifier les dispositions actuelles de la Grèce, est prêt à donner à son représentant à Athènes les instructions nécessaires pour faire au gouvernement hellénique la promesse de l'acquisition de la Thrace grecque, au cas où elle se joindrait à la Quadruple Entente. Des directions dans ce sens sont données à M. Guillemin.

Je vous serais obligé de saisir d'urgence de cette proposition le ministre des Affaires étrangères et de lui exprimer le désir qu'il veuille bien envoyer des instructions analogues à son représentant à Athènes[1].

187

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 657-658. *Paris, 16 octobre 1915, 0 h. 45 et 1 h. 25.*

Chiffré. Très urgent. Confidentiel.

Sir Edward Grey a adressé au ministre d'Angleterre à Bucarest les instructions suivantes :

Le gouvernement britannique estimant que le seul moyen efficace de porter secours à la Serbie est d'obtenir l'entrée en action de la Roumanie et de la Grèce contre les Austro-Allemands et les Bulgares est prêt, si ces deux puissances y consentent, à signer immédiatement avec la Roumanie une convention militaire par laquelle la Grande-Bretagne s'engagerait à mettre en ligne dans les Balkans une armée d'au moins 200.000 hommes non compris les forces qui se trouvent déjà dans la presqu'île de Gallipoli. Si le gouvernement français envoie, comme il en forme le projet, des troupes dans ces régions, le contingent français formera partie de ladite armée ; sinon le gouvernement britannique en fournira la totalité. Cette armée comprendrait un certain nombre de divisions dont les effectifs seront constamment maintenus en état de faire campagne, et qui combattront jusqu'à ce que l'objectif en vue soit atteint.

L'envoi de ces divisions commencera dès que les moyens de transport seront disponibles. 150.000 hommes pourraient être envoyés avant la fin de novembre et ce chiffre serait porté à 200.000 avant la fin de l'année.

Cette offre est en même temps communiquée à la Grèce qui, si la Roumanie est prête à entrer immédiatement en action, sera sommée

[1] Cf. télégramme n° 576-577, chiffré, Athènes, 17 octobre 1915.

d'une façon catégorique de remplir envers la Serbie les obligations du traité serbo-grec.

En outre, pour permettre à la Russie de combiner avec la Roumanie, sur le théâtre méridional des opérations, une action énergique, le gouvernement britannique se croit en mesure d'envoyer en Russie d'ici deux mois, un nombre de fusils suffisant pour équiper au moins 500.000 hommes de troupes fraîches.

Je vous prie, après vous être entendu avec votre collègue anglais, d'appuyer ces propositions auprès de M. Bratiano.

188

M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1251. *Berne, 16 octobre 1915, 10 h. 50.*
Chiffré.
(Reçu : le 17, 1 h. 50)

Je crois devoir signaler à Votre Excellence la représentation à Bâle de la pièce l'*Occident* par la tournée Roger Guyot. On a marqué dans la presse suisse l'inconvenance de la représentation à l'étranger d'une pièce qui montre sous un jour aussi douloureux et aussi injuste notre admirable corps d'officiers de marine. Aujourd'hui des affiches sont apposées à Berne et annoncent représentation de la même pièce le 21 octobre avec le concours de Suzanne Desprès de la Comédie française et de l'Odéon. J'ignore si le gouvernement ou l'administration du Français ont des moyens d'action soit sur les organisateurs soit sur principale interprète. Il serait extrêmement désirable que cette intervention puisse se manifester pendant que je m'efforcerai d'agir de mon côté pour arrêter cette propagande à rebours.

189

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 1624-1625 ; 3375-3376. *Paris, 16 octobre 1915, 16 h. 25.*
Chiffré.

J'adresse à M. Barrère le télégramme suivant :

« La question de la participation italienne se présente actuellement de la manière suivante :

À la suite de votre télégramme relatant votre conversation avec M. Sonnino (de laquelle il résultait que l'Italie n'envisageait pas encore une coopération de ses troupes avec les nôtres dans les Balkans, mais serait disposée à nous prêter le concours de ses forces navales, déclaration déjà

préparée par l'acceptation antérieure visant la participation italienne à une action éventuelle contre Dédéagatch), j'ai demandé à M. Tittoni si je pouvais faire état des dispositions qui nous étaient ainsi manifestées, dans mes explications devant le parlement, justement soucieux de l'attitude que prendrait notre alliée.

En raison de l'urgence, j'ai saisi par le téléphone l'ambassadeur d'Italie de la formule suivante : "Nous avons lieu de penser que l'Italie ne restera pas étrangère à l'action commune". M. Tittoni me répondit finalement : "C'est bien", après avoir d'abord déclaré qu'il n'avait pas d'instructions mais que le texte de votre télégramme nous permettait d'apprécier si les paroles de M. Sonnino constituaient un engagement ou indiquaient une possibilité. Fort de l'assentiment de l'ambassadeur, j'ai renseigné hier le Sénat sous la forme susdite qui a été vivement appréciée, l'opinion française comme celle de l'Angleterre et de la Russie étant naturellement anxieuse d'apprendre que l'Italie ne se désintéresserait pas de la défense des intérêts communs de l'Entente dans les Balkans.

Le soir même le ministre de la Marine a télégraphié à l'attaché naval de votre ambassade pour le prier de saisir l'Amirauté italienne de la question de sa participation au blocus envisagé de Dedéagatch.

Je vous prie d'appuyer spécialement cette démarche.

Le premier succès obtenu ne peut que nous pousser à engager davantage l'Italie dans sa coopération avec les Alliés sans trop effrayer sa prudence.

Cette participation pourrait être obtenue successivement :

1) par la mise de transports à notre disposition dans la mer Égée et dans la mer Adriatique ;

2) par le blocus de Dédéagatch à nos côtés ;

3) par une aide efficace à fournir pour l'établissement rapide de la seconde voie de ravitaillement en Albanie (choix du point de débarquement, mesures de protection des bateaux, désignation de la route albanaise, fourniture de main-d'œuvre, surveillance et garde des prisonniers autrichiens employés à améliorer les routes, etc.) ;

4) enfin la promesse dès maintenant de l'envoi d'un corps expéditionnaire en Serbie dès que l'offensive actuelle prise par le général Cadorna et expliquant la réserve du gouvernement italien quant à présent aura pris fin et permettra de disposer d'un corps de troupe d'effectifs sérieux.

Je vous laisse le soin de conduire cette négociation délicate avec votre tact habituel de manière à ne pas éveiller les susceptibilités italiennes, mais sans perdre de vue la nécessité d'amener progressivement l'Italie à nous prêter un concours effectif sur terre et sur mer prévu par ses engagements et plus aisé pour elle à réaliser matériellement que pour la Russie qui en a déjà compris l'obligation. »

Je vous prie de faire renouveler les instructions de l'ambassadeur de Russie/d'Italie pour prêter son appui constant à l'ambassade de France en vue du résultat nécessaire à obtenir[1].

[1] Ce télégramme était complété par un second, le lendemain 17 octobre, adressé par Viviani à Cambon (télégramme n° 3404-3405, chiffré, secret), Barrère (télégramme n° 1625-1626, chiffré, secret) et Paléologue (télégramme n° 1648-1649, chiffré, secret) :

190

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1697-1698. *Paris, 16 octobre 1915, 21 h.*

La question de la participation italienne se présente actuellement de la manière suivante :

A la suite de votre télégramme relatant votre conversation avec M. Sonnino (de laquelle il résultait que l'Italie n'envisageait pas encore une coopération de ses troupes avec les nôtres dans les Balkans, mais serait disposée à nous prêter le concours de ses forces navales, déclaration déjà préparée par l'acceptation antérieure visant la participation italienne à une action éventuelle contre Dédéagatch) j'ai demandé à M. Tittoni si je pouvais faire état des dispositions qui nous étaient ainsi manifestées, dans mes explications devant le parlement, justement soucieux de l'attitude que prendrait notre alliée.

En raison de l'urgence, j'ai saisi par le téléphone l'ambassadeur d'Italie de la formule suivante : « Nous avons lieu de penser que l'Italie ne restera pas étrangère à l'action commune ». M. Tittoni me répondit finalement : « C'est bien », après avoir déclaré qu'il n'avait pas d'instructions mais que le texte de votre télégramme nous permettait d'apprécier si les paroles de M. Sonnino constituaient un engagement ou indiquaient une possibilité. Fort de l'assentiment de l'ambassadeur, j'ai renseigné hier le Sénat sous la

« Le colonel de Gondrecourt, attaché militaire à Rome, détaché au quartier général italien, m'a rendu compte d'une conversation récente qu'il a eue avec le général Cadorna ; ce dernier bien que contraire à l'envoi en Orient de troupes italiennes prises sur le front, avait fini par admettre cette possibilité pour un petit effectif, c'est-à-dire vraisemblablement une division.

Il est vrai qu'après la conversation du général avec le roi et M. Salandra une réponse défavorable nous a été faite pour le présent ; mais il y a lieu de retenir le fait que le général Cadorna n'est pas aussi complètement négatif que le gouvernement italien le représentait jusqu'ici et d'agir de nouveau avec décision à Rome et au quartier général pour obtenir dès maintenant la promesse qu'aussitôt après l'offensive italienne actuelle, une force sérieuse (trois divisions au moins) de bonnes troupes prises sur le front nous donne dans les Balkans la coopération militaire que l'Italie ne saurait nous refuser : il lui est bien difficile de soutenir une attitude aussi contraire à l'accord de Londres qui ne lui permet en réalité ni de s'abstenir de déclarer la guerre à l'Allemagne et de la combattre sur mer et sur terre, ni de se contenter d'une déclaration de guerre théorique contre la Turquie, ni de se tenir à l'écart de l'expédition de secours et d'action dans les Balkans.

L'importance de l'offensive actuelle qui va commencer demain et mettre en ligne sur le front de combat environ 314 bataillons italiens contre 90 austro-hongrois (sur les 526.000 fantassins italiens et les 175.000 autrichiens que comptent les armées en présence) explique la réponse négative actuelle du gouvernement italien qui estime et compte justement inquiéter les Autrichiens et peser par là dès maintenant sur l'attaque austro-allemande contre les Serbes.

Mais aussitôt le résultat obtenu et la fin de l'offensive italienne, c'est-à-dire dans 15 à 20 jours, l'Italie peut et doit coopérer avec nous en Orient sur terre et sur mer.

Le gouvernement anglais a, pour déterminer sa décision, des moyens de pression considérables grâce à l'appui financier indispensable au gouvernement italien et qu'il lui accorde en ce moment ; un concours plus énergique de l'ambassadeur d'Angleterre à Rome achèverait de décider l'Italie. »

Gondrecourt fait allusion à un prêt de 50 millions de livres et sans réserver au gouvernement italien une part sur l'emprunt américain, le gouvernement britannique autorisait le gouvernement italien à se servir de ses crédits avancés pour ses paiements en Amérique.

forme susdite qui a été vivement appréciée, l'opinion française, comme celle de l'Angleterre et de la Russie étant naturellement anxieuse d'apprendre que l'Italie ne se désintéresserait pas de la défense des intérêts communs à l'entente des Balkans.

Le soir même, le ministre de la Marine a télégraphié à l'attaché naval de votre ambassade pour le prier de saisir l'Amirauté italienne de la question de sa participation au blocus envisagé de Dédéagatch. Je vous prie d'appuyer spécialement cette démarche.

Le premier succès obtenu ne peut que nous pousser à engager davantage l'Italie dans sa coopération avec les Alliés, sans trop effrayer sa prudence. Cette participation pourrait être obtenue successivement :

1) par la mise de transports à notre disposition dans la mer Égée et dans la mer Adriatique ;

2) par le blocus de Dédéagatch à nos côtés ;

3) par une aide efficace à fournir pour l'établissement rapide de la seconde voie de ravitaillement en Albanie (choix du point de débarquement, mesures de protection des bateaux, désignation de la route albanaise, fourniture de main-d'œuvre, surveillance et garde des prisonniers autrichiens employés à améliorer les routes, etc.) ;

4) enfin la promesse dès maintenant de l'envoi d'un corps expéditionnaire en Serbie dès que l'offensive actuelle prise par le général Cadorna et expliquant la réserve du gouvernement italien *quant à présent* aura pris fin et permettra de disposer d'un corps de troupe d'effectifs sérieux.

Je vous laisse le soin de conduire cette négociation délicate avec votre tact habituel de manière à ne pas éveiller les susceptibilités italiennes, mais sans perdre de vue la nécessité d'amener progressivement l'Italie à nous prêter un concours effectif sur terre et sur mer prévu par ses engagements et plus aisé pour elle à réaliser matériellement que pour la Russie qui en a déjà compris l'obligation[1].

191

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1626. *Paris, 16 octobre 1915, 21 h. 10.*

Chiffré.

Le gouvernement de la République a appris d'une source tout à fait autorisée que la Roumanie hésitante, exposée à l'encerclement et à des pertes économiques résultant de la mévente de ses produits, pourrait être tentée de se joindre aux Empires du Centre, si la Quadruple Entente ne tentait pas une intervention vigoureuse.

[1] Cf. télégramme n° 3404-3405 ; 1625-1626 ; 1648-1649, chiffré, Paris, 17 octobre 1915.

L'Angleterre offre à la Russie 500.000 fusils qui lui permettent d'équiper une nouvelle armée dont l'entrée en scène dans les Balkans, à travers le territoire roumain, permettrait peut-être d'espérer voir la Roumanie se joindre aux puissances alliées.

Le gouvernement de la République estime que si une armée russe de 200.000 hommes était affectée à des opérations au nord des Balkans, complémentaires de celles que l'Angleterre et la France entreprennent, peut-être prochainement avec le concours italien, par le sud de la péninsule, l'indécision persistante de la Roumanie pourrait se trouver vaincue.

Je vous prie de vous entretenir de cette question avec M. Sazonov et d'appeler son attention en termes pressants, sur l'utilité de la réalisation de ce projet.

Dans ces conditions l'envoi prévu des troupes russes par Arkhangelsk deviendrait inutile.

Je compte que par une intervention rapide et énergique, vous vous efforcerez de persuader à M. Sazonov que cette combinaison, en réalisant l'intervention roumaine, serait de nature à modifier profondément les conditions actuelles de la lutte sur le théâtre oriental et à forcer les troupes austro-allemandes à abandonner les territoires qu'elles occupent momentanément.

Le général Joffre a télégraphié directement au général Alexeieff en faisant remarquer que, si la Russie ne croit pas pouvoir traverser le territoire roumain, elle pourrait subsidiairement emprunter la voie du Danube jusqu'à Silistrie ou Roustschouk[1].

192

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1627 ; 1609. *Paris, 16 octobre 1915 ; 23 h.*

Chiffré.

Le gouvernement bulgare ayant fait connaître au gouvernement grec que la Bulgarie était en état de guerre avec la Serbie, en tant qu'alliée de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie, le gouvernement britannique

[1] Berthelot a communiqué cette correspondance à Paléologue, le 15 octobre 1915 (télégramme n° 1619, chiffré, secret) : « Le général Joffre a adressé au général de Laguiche pour le général Alexeieff le télégramme suivant : "J'estime personnellement qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que armée russe prête son concours à l'aide que les Alliés donnent aux Serbes. L'appui donné par l'armée russe aura un effet matériel et moral d'autant plus considérable qu'il se produira plus rapidement. On peut même se demander si une action de ce genre ne serait pas de nature à amener la Roumanie à tenir ses engagements d'intervenir en temps opportun. Si le passage par la Roumanie qui paraît militairement la meilleure solution est considéré comme diplomatiquement délicat, la voie la plus rapide serait peut-être celle du Danube. Je serais reconnaissant à Votre Haute Excellence de me faire connaître son avis sur cette question qui présente à mes yeux un intérêt de premier ordre." »

estime qu'il y aurait lieu pour les gouvernements alliés de déclarer immédiatement l'état de guerre avec la Bulgarie.

Le gouvernement de la République pense qu'il convient en effet de déclarer que la Bulgarie s'étant rangée aux côtés de nos ennemis pour attaquer un de nos alliés, l'état de guerre existe de fait entre la France et la Bulgarie, du fait de la Bulgarie.

Je vous prie de faire part de ce sentiment au ministre des Affaires étrangères en lui faisant connaître que le gouvernement français estime que cette déclaration devrait être faite simultanément, et le plus tôt possible, par les quatre puissances.

D'autre part, le gouvernement anglais et le gouvernement français viennent de déclarer le blocus des côtes de Bulgarie.

Pour Petrograd. Le gouvernement français demande au gouvernement italien de participer à ce blocus avec quelques bâtiments.

Pour Rome. Dès que vous aurez reçu une réponse à la démarche de votre attaché naval et à celle que je vous prie, par un autre télégramme, d'effectuer auprès de M. Sonnino, vous voudrez bien m'en aviser.

193

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. *Paris, 17 octobre 1915.*

DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION EN ITALIE
D'UNE MISSION MILITAIRE FRANÇAISE DE RAVITAILLEMENT

Il est constitué en Italie une mission militaire française de ravitaillement en matériel et en approvisionnements des divers services de la Guerre.

Attributions de la mission

Cette mission a pour but de faciliter, de régler et de coordonner l'action des services français qui cherchent à se procurer en Italie du matériel de guerre, des denrées, des matières premières, des objets confectionnés. Elle est, en Italie, le représentant de ces services qui sont en relations directes et obligatoires avec elle pour toutes les questions que ces recherches soulèvent.

Elle est accréditée, dans ce but, auprès des divers services italiens, en particulier des services de la Guerre, des Finances, du Commerce et de l'Industrie. Un de ses membres est également membre de la Commission franco-italienne de ravitaillement et la représente à cette commission.

La mission représente le ministère de la Guerre français vis-à-vis des industriels qui ont reçu des commandes de ce ministère.

Elle n'est pas une commission de marchés, mais elle fait les enquêtes nécessaires, éclaire et renseigne les services intéressés sur toutes les questions relatives à la passation de ces marchés.

Elle surveille, suivant la nature et l'importance de ces marchés, soit directement, soit au moyen d'officiers spécialement désignés, l'exécution des demandes françaises en Italie.

La mission française siège à Rome dans un local loué et meublé par ses soins.

Composition de la mission

Elle se compose de :

– l'attaché militaire, chef de mission,

– un officier spécialement chargé de tout ce qui a trait à l'artillerie, au Génie, aux Poudres, à l'Aéronautique,

– un officier spécialement chargé de tout ce qui a trait au service de santé, à l'habillement, au campement, aux vivres ;

– un officier ou un interprète archiviste ;

– éventuellement, les officiers qu'il y aurait lieu de lui adjoindre temporairement pour un objet déterminé.

Il est en outre attribué à la mission deux secrétaires.

Tous les officiers et hommes de troupes envoyés en Italie par les divers services dans des buts divers, notamment pour la surveillance ou le contrôle des fabrications ou des fournitures sont placés sous sa direction. Le chef de mission, quand il y a lieu, les administre, et assure le paiement de leur solde et de leurs indemnités dans les mêmes conditions que celles du personnel de la mission.

Le chef de mission correspond directement avec le ministre de la Guerre. Sa correspondance postale et télégraphique se fait, en France et en Italie, après accord avec le gouvernement italien dans les mêmes conditions que pour la mission italienne en France. Les frais de télégrammes sont payés mensuellement par les soins du consulat à Rome en même temps que ceux de l'attaché militaire.

Allocations

L'attaché militaire, chef de mission, ne touche aucune indemnité spéciale, non plus que son adjoint lorsqu'il fait partie de la mission. Les autres membres de la mission touchent une indemnité journalière de 20 francs.

Ils sont en outre remboursés de leurs frais de voyage et de transport en France et en Italie, sur états certifiés par eux des dépenses faites pour tous les déplacements occasionnés par leur service.

Les secrétaires reçoivent une indemnité journalière de 12 francs et sont également remboursés de leurs frais de voyage, le cas échéant, sur états certifiés par l'adjoint de l'attaché militaire.

Il est alloué au chef de mission une somme de mille deux cents francs par mois pour les frais de services : location, chauffage, éclairage, téléphone, fourniture, frais divers, etc. Les frais de première installation et d'ameublement seront payés sur mémoire spécial, certifié par le chef de mission.

Toutes les dépenses : frais d'installation, frais de services, solde et indemnités seront payés directement à Rome, au moyen de traites tirées par le

consulat de France en cette ville, sur le ministère de la Guerre, sur états certifiés par l'attaché militaire ou son adjoint. Le paiement aura lieu le premier du mois, le solde à terme échu, les indemnités à l'avance.

Une avance d'un mois d'indemnité de séjour pourra être faite avant leur départ de France aux membres de la mission et aux secrétaires.

194

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 513. *Bucarest, 17 octobre 1915, 8 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : 10 h. 40)

Pour la Guerre de la part de l'attaché militaire.

Par un rapport qui part demain j'étudie la situation générale dans les Balkans, en voici le résumé :

En raison de la défection des Grecs et des Roumains l'effort à faire sur le terrain balkanique pour lutter contre les Allemands repose entièrement sur nous.

L'envoi de 200.000 hommes au secours direct de la Serbie par Salonique suffira à nous éviter l'échec immédiat s'il est réalisé *en moins d'un mois.* Il reste manifestement insuffisant pour nous assurer la décision rapide en battant définitivement les Bulgares avant qu'ils soient ravitaillés par les Allemands ou secourus par un contingent turc.

Limités à la seule base de Salonique nos troupes courront des risques graves et seraient par trop à la merci des Grecs, et cette ligne de communication unique peut devenir trop faible d'autres bases s'imposent.

D'après mon collègue serbe certaines routes albanaises sont actuellement très praticables pour les automobiles : Durazzo-El Bassan-Ochrida ou Bibra-Uskub. Si l'état-major serbe confirme ce fait il y a aurait lieu de s'en assurer (1 gr. faux) d'abord et de les organiser. À défaut de troupes italiennes dont la pénétration en Albanie inquièterait la Grèce, cette organisation pourrait être faite par un contingent anglo-français venant d'Italie. Plusieurs renseignements annoncent une prochaine coopération des Albanais à l'attaque bulgare, une occupation par nos troupes deviendra nécessaire, il paraît logique de l'étudier et de la préparer dès aujourd'hui.

195

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE.

T. n° 1619 ; 1643 ; 3395 ; 669 ; 596 ; 664 ; 153. *Paris, 17 octobre 1915, 13 h. 15.*
Chiffré.

Le gouvernement français a décidé de publier aujourd'hui une note indiquant que, du fait de la Bulgarie, qui s'est alliée avec nos ennemis contre un de nos alliés, l'état de guerre existe entre la France et la Bulgarie à dater du 16 octobre 1915, six heures du matin.

Le blocus des côtes bulgares sur la mer Égée depuis la frontière grecque jusqu'à la frontière turque est également déclaré à partir du 16 octobre 1915, six heures du matin. Un délai de 48 heures est accordé aux navires neutres pour sortir de la zone bloquée.

196

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 576-577. *Athènes, 17 octobre 1915, 21 h. 30.*
Chiffré.
(Reçu : le 18, 15 h. 50)

Mon collègue anglais a fait ce matin au président du Conseil une communication de laquelle il résulte que le gouvernement britannique a éprouvé une vive déception de l'attitude de la Grèce et qu'il ne considère pas celle-ci comme libérée de ses engagements envers la Serbie. Il lui offre la cession de l'île de Chypre à la condition qu'il donne son appui immédiat et complet à la Serbie contre la Bulgarie. De plus, si la Grèce se joint aux puissances alliées sans restriction *(for all purposes)* elle participera aux avantages obtenus à la fin de la guerre. M. Zaïmis a immédiatement demandé une audience au roi pour lui faire part de la démarche du ministre d'Angleterre et a promis à celui-ci de lui donner très prochainement une réponse.

Il est malheureusement peu probable que cette offre isolée incomplète puisse exercer une influence sur les dispositions actuelles du gouvernement grec. La cession de Chypre a une valeur certaine puisque l'Angleterre

détient cette île et peut en disposer, mais ce n'est pas un avantage suffisant pour faire marcher la Grèce contre la Bulgarie et il ne doit être considéré que comme un appoint utile aux promesses concernant la Thrace.

En second lieu, l'avis de M. Venizelos que je partage est qu'il ne faut pas chercher à maintenir désormais la fiction d'une guerre proprement balkanique entre la Grèce et la Bulgarie comme conséquence du traité d'alliance gréco-serbe et en dehors du conflit général. Le traité est, il est vrai, impératif mais la convention militaire qui le complète rend l'obligation de la Grèce dans le cas actuel tout au moins discutable. C'est pourquoi M. Venizelos a cru devoir dans son dernier discours porter la question sur un autre terrain. Il n'a fait allusion au traité que pour dire que même s'il n'existait pas les intérêts vitaux de la Grèce lui commanderaient de ne pas laisser écraser la Serbie. Sans doute, il peut paraître singulier que le partisan le plus résolu de l'entrée en action de la Grèce abandonne un argument en apparence si puissant, mais les raisons de M. Venizelos m'ont convaincu ainsi que mes collègues et notamment le ministre serbe qui est le plus directement intéressé. (*À suivre*)

T. n° 577. *23 h. 30.*

(Reçu : le 18, 6 h.)

Quant à la suggestion anglaise exposée par votre télégramme n° 595, elle me paraît déplorable et j'espère qu'elle est définitivement abandonnée. Nous devons à tout prix éviter d'établir ici une connexité entre l'action de la Roumanie et celle de la Grèce ; ce serait fournir à celle-ci un prétexte trop commode pour se dérober si, comme le dernier télégramme de M. Blondel l'indique clairement, M. Bratiano est décidé à ne pas intervenir dès à présent. Le jour où la Roumanie marcherait à fond contre la Bulgarie il serait bien facile de déterminer la Grèce à suivre son exemple. Ce que nous devons chercher à obtenir actuellement c'est que la Grèce se joigne à nous avec la Roumanie et sans elle. Quant à l'ultimatum que constitue le délai de 48 heures mentionné dans votre télégramme précité, c'eût été à mon avis une formalité prématurée et sans objet utile, par conséquent une offense gratuite qui n'eût fait qu'empirer la situation.

J'ai été très heureux de voir au contraire par votre télégramme n° 592 que les propositions de mes télégrammes 571 et 572 suggérées par M. Venizelos avaient été approuvées par le gouvernement de la République et appuyées par lui auprès des gouvernements alliés. Mon collègue anglais croit que son gouvernement sera d'accord avec nous contre la bulgarophilie latente que le prochain retour à Londres de M. O'Bierne peut réveiller d'une façon dangereuse.

Quant à la Russie et à (1 gr. faux)[1], je me plais à espérer que Votre Excellence saura leur faire comprendre que, ne pouvant nous apporter une aide matérielle dans notre très difficile et *très dangereuse* entreprise balkanique, elles ont le devoir sacré de nous faire aux dépens de certains sentiments ou intérêts qui leur sont chers les sacrifices nécessaires pour

[1] Sans doute « l'Italie ».

mettre de notre côté toutes les chances de succès. On a peut-être trop souvent oublié qu'il s'agit avant tout de vaincre l'Allemagne. Nous avons surtout en Orient des fautes graves à réparer : ce serait en commettre une très lourde et cette fois peut-être irréparable que de laisser entraver notre action diplomatique par les objections sentimentales de la Russie ou les méfiances de l'Italie.

Je m'excuse de la longueur du présent télégramme très hâtivement rédigé à la fin d'une journée consacrée tout entière aux réceptions organisées pour nos médecins et infirmiers du *Charles-Roux* dont je rendrai compte demain. Je n'ose garantir que nous entraînerons la Grèce en suivant la voie que j'ai indiquée, mais je suis persuadé, mes collègues aussi, que nous avons de grandes chances de réussir si nous nous conformons à l'avis de M. Venizelos qui est aussi intéressé que nous-mêmes au succès de notre cause[1].

197

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1245. *Petrograd, 17 octobre 1915, 21 h. 45.*
Chiffré.
(Reçu : 5 h. 40)

Le ministre des Affaires étrangères me remet la note ci-après :

« Forces russes destinées à coopérer avec les Alliés dans la presqu'île balkanique se composeront d'une brigade de tirailleurs, d'un détachement d'artillerie de montagne et d'une sotnia de cosaques. Elles seront concentrées à Arkhangelsk et pourront arriver à Salonique dans six semaines environ.

M. Sazonov serait reconnaissant aux Cabinets alliés s'ils voulaient bien lui faire tenir au plus tôt les renseignements ci-dessous :

1° Le grade du général qui commandera l'armée alliée dont le détachement russe fera partie.

2° Le gouvernement de la République ne pourra-t-il pas mettre à la disposition du détachement russe 13.000 fusils (modèle français) et d'assurer pour toute la durée de l'expédition son approvisionnement en munitions ?

3° Quel est l'État allié qui voudra bien se charger d'assurer le ravitaillement du détachement russe ?

[1] Cf. télégramme n° 3379 ; 1628 ; 1610, chiffré, Paris, 16 octobre 1915. La réponse grecque à l'offre anglaise de Chypre a été favorable (note interne du ministre des Affaires étrangères en date du 20 octobre 1915, non reproduite).

4° L'acquisition des chevaux de train ou bêtes de somme pourra-t-elle être effectuée en Grèce, en Italie ou en Égypte vu les difficultés que présente le transport de Russie ? »[1]

198

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 3404-3405 ; 1625-1636 ; 1648-1649. *Paris, 17 octobre 1915, 22 h.*

Chiffré. Secret.

Le colonel de Gondrecourt, attaché militaire à Rome, détaché au quartier général italien, m'a rendu compte d'une conversation récente qu'il a eue avec le général Cadorna ; ce dernier bien que contraire à l'envoi en Orient de troupes italiennes prises sur le front, avait fini par admettre cette possibilité pour un petit effectif, c'est-à-dire vraisemblablement une division.

Il est vrai qu'après la conversation du général avec le roi et M. Salandra une réponse défavorable nous a été faite pour le présent ; mais il y a lieu de retenir le fait que le général Cadorna n'est pas aussi complètement négatif que le gouvernement italien le représentait jusqu'ici et d'agir de nouveau avec décision à Rome et au quartier général pour obtenir dès maintenant la promesse qu'aussitôt après l'offensive italienne actuelle, une force sérieuse (trois divisions au moins) de bonnes troupes prises sur le front nous donne dans les Balkans la coopération militaire que l'Italie ne saurait nous refuser : il lui est bien difficile de soutenir une attitude aussi contraire à l'accord de Londres qui ne lui permet en réalité ni de s'abstenir de déclarer la guerre à l'Allemagne et de la combattre sur mer et sur terre, ni de se contenter d'une déclaration de guerre théorique contre la Turquie, ni de se tenir à l'écart de l'expédition de secours et d'action dans les Balkans.

[1] Télégramme complété par le télégramme n° 1246, chiffré, secret, Petrograd, 18 octobre 1915 : « Mon télégramme n° 1245 a déjà répondu à votre télégramme n° 1633 pour l'envoi du contingent russe qui dépasse de plus d'un tiers l'effectif que l'Empereur m'avait promis.

Quant au bombardement de Varna et de Bourgas, la décision en est prise et l'exécution ne dépend plus que des autorités navales. On doit attendre toutefois la publication du manifeste impérial déclarant la guerre à la Bulgarie. Ce manifeste a été envoyé hier à l'Empereur qui est sur le front ; la publication est donc imminente. »

Le 20 octobre, par télégramme n° 1261, chiffré, secret, Paléologue précisait : « Le corps expéditionnaire russe qui va être envoyé aux Balkans par Arkhangelsk sera porté à 13.000 hommes. Le ministère de la Marine russe a fait demander à l'amirauté anglaise d'envoyer le plus tôt possible les transports nécessaires qui, j'espère, arriveront bientôt grâce à votre précaution de les avoir demandés à l'avance. S'il était en outre possible d'envoyer par ces transports une partie des fusils que l'Angleterre a offerts à la Russie pour armer de nouvelles troupes, cela permettrait de gagner du temps. Vu la saison avancée il est prudent d'éviter tout retard. »

L'importance de l'offensive actuelle qui va commencer demain et mettra en ligne sur le front de combat environ 314 bataillons italiens contre 90 austro-hongrois (sur les 526.000 fantassins italiens et les 175.000 autrichiens que comptent les armées en présence) explique la réponse négative actuelle du gouvernement italien qui estime et compte justement inquiéter les Autrichiens et peser par là dès maintenant sur l'attaque austro-allemande contre les Serbes.

Mais aussitôt le résultat obtenu et la fin de l'offensive italienne, c'est-à-dire dans 15 à 20 jours, l'Italie peut et doit coopérer avec nous en Orient sur terre et sur mer.

Le gouvernement anglais a, pour déterminer sa décision, des moyens de pression considérables grâce à l'appui financier indispensable au gouvernement italien et qu'il lui accorde en ce moment ; un concours plus énergique de l'ambassadeur d'Angleterre à Rome achèverait de décider l'Italie[1].

199

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE.

T. n° 998. *Paris, 17 octobre 1915.*

Chiffré.

Je suis informé que les prisonniers algériens, tunisiens et marocains, réunis au camp du Croissant à Zossen près de Berlin, commencent à souffrir beaucoup de la température faute de vêtements chauds.

Leur situation ne m'avait pas été signalée jusqu'ici et il semble que la défaveur apparente dont ils paraissent être l'objet soit exploitée par les autorités allemandes qui s'efforcent toujours de détourner vers le Sultan et l'armée ottomane les sympathies des prisonniers musulmans.

Je serais reconnaissant à l'ambassade d'Espagne de faire visiter au plus tôt le camp du Croissant, d'y distribuer autant que possible en nature les secours les plus urgents au moyen des fonds dont elle dispose et de me signaler pour le surplus les besoins auxquels il y a lieu de pourvoir.

200

M. VERCHÈRE DE REFFYE, CONSUL DE FRANCE À ALEXANDRIE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 75. *Alexandrie, 17 octobre 1915.*

En me communiquant par sa lettre du 29 septembre dernier, le procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre par la Commission des Affaires musulmanes, à la suite des autres documents du même genre, Votre

[1] Cf. télégramme n° 1607-1608, Paris, 16 octobre 1915.

Excellence a bien voulu me demander de lui faire part des observations que m'a suggérées la lecture de ce rapport.

Je n'avais pas encore eu l'occasion de correspondre directement avec le Département sur les questions qui sont traitées par la Commission interministérielle et qui intéressent au plus haut degré la politique musulmane de la France : toutes les observations que j'avais pu faire à leur sujet ont été transmises par moi à notre agence diplomatique au Caire, qui a centralisé les éléments d'informations recueillis en Égypte sur les événements islamiques. L'opinion personnelle que j'ai pu me former selon les faits que j'ai constatés sur place et les impressions que j'y ai ressenties me semble, d'après les rapports publiés par la Commission, d'accord avec celle de M. Defrance ; s'il y avait cependant quelques divergences, elles proviendraient sans doute du fait que je ne suis pas placé à Alexandrie de manière à pouvoir juger de l'ensemble de la question et que je ne possède pas tous les éléments d'observation nécessaire.

La question du Khalifat, qui occupe le plus d'attention de la Commission des Affaires musulmanes, est celle dans laquelle l'intervention européenne est la plus délicate, si délicate même que, dans l'impossibilité où l'on est d'en prévoir les répercussions, il semble plus prudent de ne pas la soulever, de suivre les événements essayant d'en atténuer les conséquences, mais de ne pas provoquer des changements qui peuvent aboutir à des résultats contraires à ceux que l'on recherche.

Une longue expérience des musulmans d'Orient ne permet à un Européen de connaître exactement sur leur mentalité qu'un seul fait précis : c'est que leur cerveau ne raisonne pas comme le nôtre, et que ce que nous appelons la logique s'entend chez eux d'une façon différente. S'il est donc imprudent d'affirmer avec assurance la répercussion que peut avoir sur leur esprit un événement politique ou économique, à plus forte raison doit-on se garder de prendre une initiative en matière de religion musulmane et surtout de prévoir des conséquences qu'elle aura. Ce qui me paraît seulement certain, c'est que la méfiance du musulman vis-à-vis du chrétien est telle, et son indignation de le voir s'ingérer dans des questions relatives à sa religion serait si grande, que tout changement qui paraîtrait fait ou suggéré par des chrétiens en matière religieuse, rencontrerait contre lui une opposition de parti pris qui compromettrait, dans le principe même, sa réussite.

Je ne sais où en sont exactement les projets anglais sur la proclamation d'un Khalifat indépendant du Sultan de Constantinople, mais si ce projet devait avoir une suite dans la période troublée que nous traversons actuellement, nous ne devons pas, à mon avis, nous y associer. Je crois, sous les réserves faites plus haut sur la difficulté des prévisions en ces matières, que ce changement ne réussirait pas et, par conséquent, il est absolument inutile que nous allions au devant d'un échec qui aurait l'inconvénient de rendre actives certaines oppositions qui n'étaient encore que latentes.

En ce moment, l'esprit de nos musulmans, qui doit être en général meilleur que celui de leurs coreligionnaires d'Égypte, est certainement aux prises avec des luttes de conscience très graves. Les intérêts matériels, les relations, un certain loyalisme qui n'existe plus en Égypte, semblent

les rattacher à nous ; la campagne des agents allemands, la haine contre l'envahisseur de leur pays, et surtout l'infériorité que nous avons à leurs yeux au point de vue religieux – puisque nous ne sommes pas musulmans – les en éloigne. Faut-il, en ce moment même, ajouter à toutes ces causes d'obscurité et de troubles un nouveau doute, en mettant nos sujets musulmans en demeure de choisir entre leur Khalife traditionnel et un nouveau Khalife dont la nomination n'aura pas été une conséquence d'un mouvement purement islamique ? Car il semble bien difficile de cacher la main des Européens dans un changement qui surviendrait juste au moment où ils sont en guerre avec l'ancien Khalife de Constantinople.

Je ne sais si les autorités françaises de notre Afrique du Nord ont assez d'influence sur les chefs religieux musulmans de nos possessions pour que la proclamation d'un nouveau khalife soit présentée comme une innovation uniquement inspirée par les ulémas et dans laquelle la main de l'infidèle n'entre pas pour la moindre part : je sais au contraire que les Anglais ne pourraient le faire en Égypte, et que l'abandon du Khalifat de Constantinople, dans les circonstances actuelles, semblerait une mesure politique prise sous l'inspiration de l'Angleterre, et par la même plus que suspecte. Dans le cas où les musulmans égyptiens ne s'en apercevraient pas eux-mêmes, il ne manquerait pas d'agents panislamiques et germanophiles pour leur ouvrir les yeux : or, un mot dit contre les Chrétiens est plus facilement cru par un musulman que cent discours prononcés en leur faveur, s'ils n'ont pas sous les yeux la preuve des affirmations favorables aux Européens. Où sera cette preuve matérielle que l'Angleterre n'a pas pesée sur les décisions des chefs religieux ?

Au contraire, en restant dans le *statu quo*, on ne risquera pas de rendre la situation pire qu'elle n'est. Je suis de ceux qui croient que, si les Alliés remportaient sur le sol arabe une victoire importante sur les Turcs, la plupart des musulmans de race arabe soumis au joug turc se joindraient à eux. Cette révolte de l'Arabe contre le Turc aurait lieu pour des raisons économiques et ethniques, la religion n'aurait pas plus à intervenir que lorsque deux nations chrétiennes se battent entre elles, à condition que l'Européen ne paraisse pas plus être d'un côté que de l'autre : l'Alliance des Turcs avec les Allemands et les Bulgares établit à cet égard l'équilibre entre les deux groupements de puissances.

Le musulman peut très bien combattre le Sultan et faire la prière en son nom dans les mosquées. Je ne crois pas qu'il faille attacher une grande importance à cette contradiction dont l'esprit de l'Oriental s'accommode sans doute plus le nôtre.

Il ne faut donc pas à mon avis compter sur la nomination d'un nouveau khalife à La Mecque ou au Caire pour rallier à la cause des Alliés les musulmans arabes de Turquie et d'Égypte. Par conséquent il me paraît nuisible de provoquer une mesure qui n'aurait sans doute pas d'influence heureuse et qui en aurait probablement de malheureuses.

Si, au contraire, l'état d'esprit des musulmans du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Afrique occidentale est tel que la nomination du Sultan du Maroc comme khalife soit possible, c'est une question qui est hors de ma compétence : mais ce khalife devrait alors être local, et spécial aux

possessions françaises ou à certaines d'entre elles – je crois pouvoir dire en tous cas que si les Anglais se risquaient à faire une nomination de ce genre dans le monde musulman oriental, nous aurions intérêt à ne pas essayer de rattacher les musulmans français à ce nouveau khalifat, car celui-ci serait sans doute plus que discuté, et sa création pourrait déchaîner un mouvement d'opposition et peut-être de révolte, risque qu'il est superflu de faire courir à nos possessions.

J'ai dit plus haut que la seule manière de rallier à nous le monde arabe serait, à mon avis, une victoire incontestable de nos armes sur le sol arabe. Ce serait un fait précis, indiscutable, devant lequel le monde musulman devrait s'incliner, et qui ne pourrait pas être commenté de plusieurs façons différentes, comme un fait moral peut l'être. Cela m'amène à parler du vœu émis par la Commission que tout soit mis en œuvre pour que le passage des Dardanelles soit forcé le plus rapidement possible.

Depuis la date de la réunion de la Commission, la situation s'est aggravée par l'entrée en campagne de la Bulgarie contre nous. M. Gout résumait la discussion en indiquant que le défaut de progression du corps expéditionnaire franco-anglais constituait un gros danger pour le loyalisme de nos soldats musulmans. On peut maintenant à plus forte raison affirmer que les Anglais et les Français doivent se tenir prêts à tout événement par suite de la répercussion qu'aura sur leurs populations musulmanes l'aide que les Bulgares apportent aux Turcs, et celle qu'aurait la jonction des troupes austro-allemandes et des troupes ottomanes, si jamais elle se produisait.

Ce n'est pas vouloir prophétiser que de prévoir que, poussés par les Allemands, les Turcs, dégagés de la pression qu'ils subissaient aux Dardanelles et de toute crainte immédiate sur le sort de Constantinople, vont retourner contre l'Égypte la plus grande partie de leurs forces. Si les Allemands arrivent à se joindre à eux, la puissance de cette attaque en sera augmentée, mais même si la Serbie peut résister à la tentative de percée austro-germanique, la campagne d'Égypte aura lieu cependant avec des forces importantes encadrées d'officiers allemands.

En même temps, les Senoussistes et les Tripolitains attaqueront l'Égypte par l'ouest. Ils ont maintenant les armes, les munitions et les approvisionnements qui leur étaient nécessaires, grâce à l'aveuglement de la politique anglaise qui a cru jusqu'au dernier moment à la loyauté d'un chef religieux musulman envers l'Angleterre et a laissé passer en quantité considérable les provisions dont les troupes turco-tripolitaines avaient besoin pour pouvoir combattre dans le désert.

Je n'ai pas manqué d'aviser les autorités anglaises d'Alexandrie chargées de la surveillance de la côte jusqu'en Tripolitaine des nombreux approvisionnements qui passaient à Mersa Matrouh et à Solum par l'intermédiaire de gros négociants tunisiens ; on me répondait qu'il fallait fermer les yeux pour ne pas indisposer le Grand Senoussi, ami de l'Angleterre. Ce grand cheikh peut maintenant, sans renier ses promesses, se prétendre impuissant à retenir ses partisans et remettre à Noury Bey, frère d'Enver Pacha des bandes de guerriers bien armés et bien approvisionnés : celles-ci attendent sans doute pour attaquer un signal parti de Berlin et transmis par Constantinople.

Une révolution intérieure correspondra-t-elle à ces attaques aux frontières égyptiennes ? Peut-être, si les Anglais se laissent surprendre, et ne peuvent arrêter une incursion des Senoussis avant qu'elle ait atteint quelque bourgade égyptienne : au point de vue militaire, il doit être difficile de couvrir une frontière désertique très étendue contre des bandes très mobiles et les Anglais paraissent peu familiers à ce genre de guerre dans lequel excellent nos troupes du sud algérien ou du sud tunisien. Des soulèvements sont donc possibles, et je laisse à la commission le soin de calculer quelle pourra être la répercussion de pareils événements sur l'esprit de nos indigènes de l'Afrique du Nord.

Je n'admets pas, dans cette hypothèse, le forcement du canal de Suez, qui paraît une entreprise difficile, si les Anglais entretiennent en Égypte des forces militaires suffisantes. Mais s'ils persistent dans leur système actuel de défense de l'Égypte, il semble que le résultat cherché par les Turco-Allemands sera cependant en grande partie atteint. En établissant à quelques kilomètres à l'est du canal leurs tranchées munies d'artillerie – ce que la création des chemins de fer stratégiques de Bir Saba au Canal rend possible – l'ennemi fera le passage de Suez à Port-Saïd impraticable aux navires pendant de longs mois peut-être, et entretiendra la révolte toujours prête à éclater en Égypte et dans tout le monde musulman anglais et français. Dans ce cas, le canal de Suez offrira le même obstacle aux Anglais pour déloger les Allemands pour pénétrer en Égypte.

La simple attaque du Canal avec de grandes forces fera donc courir aux possessions musulmanes de la France un danger dont les personnes mieux au courant que moi de l'état d'esprit de nos indigènes apprécieront l'importance, mais qui me semble réel.

Ce danger ne peut-il pas être encore évité à l'heure actuelle ? Le boulevard de l'Égypte contre les attaques turco-allemandes n'est pas au Canal, il est en Palestine, en Syrie et au Liban.

Le colonel Hamelin déclarait qu'il fallait pour nos indigènes une victoire française aux Dardanelles. Puisque les circonstances actuelles ne semblent plus permettre de réaliser prochainement ce vœu, ne peut-on estimer que l'entrée des troupes alliées à Beyrouth, à Damas et à Jérusalem produirait sur le monde musulman un effet considérable, capable de compenser l'échec momentané de l'expédition de Gallipoli ?

L'occupation de la Syrie aurait un quintuple avantage : effet moral énorme, empêchant peut-être une révolution aux Indes et dans l'Afrique du Nord, entraînement probable du monde arabe contre les Turcs, affaiblissement de la Turquie par la prise d'un pays d'où elle tire des approvisionnements, des hommes et de l'argent ; protection complète de l'Égypte ; augmentation de nos forces par l'appoint que les volontaires libanais et un certain nombre d'Arméniens et de Syriens donneraient à nos troupes.

L'occupation de toute la partie montagneuse jusqu'au désert serait facilitée aux Alliés par la maîtrise de la mer et son attaque par les Allemands serait affaiblie par la distance considérable des bases de ravitaillement à travers un pays difficile, desservi par le seul chemin de fer de Bagdad. Quant à tourner la contrée par le désert, c'est une opération qu'il appartient à d'autres d'apprécier, mais qui semble à première vue irréalisable

pour une armée importante. Au contraire pour attaquer un front limité comme celui du canal de Suez, sans défense naturelle sérieuse une fois que l'établissement des lignes ferrées aura supprimé l'obstacle du désert, les Turco-Allemands pourront se préparer à loisir dans la Syrie et la Palestine qui leur offrent, mieux que les montagnes du Taurus, toutes les ressources nécessaires.

Je sais que les nécessités militaires en France ou dans les Balkans ne permettront pas, sans doute, de disposer des effectifs nécessaires pour mener à bien une opération militaire qui ne serait pas actuellement difficile en elle-même, mais devra couvrir une région étendue. Mais nous avons des alliés qui disposent encore de nombreuses réserves. Il serait à souhaiter que la France pût garder la direction de cette expédition, mais si cela n'est pas possible, il vaut mieux que cette expédition ait lieu même sans elle plutôt que de ne pas avoir lieu. Un succès important d'une des grandes puissances alliées influerait sur l'opinion publique musulmane dans les colonies des autres, ce succès est indispensable maintenant, et il doit être remporté là où il est pour quelque temps encore relativement facile, tant que de grosses forces turques ne sont pas encore venues occuper le pays. C'est donc en Palestine et en Syrie que doivent être défendues maintenant contre l'Allemagne, non seulement l'Égypte, mais les possessions françaises de l'Afrique du Nord.

Cette question me paraît, pour le moment, primer toutes celles qui ont fait l'objet des discussions de la Commission des Affaires musulmanes. Même celle du Khalifat arabe passe au second plan, sa répercussion ne pouvant être comparée à celle des événements des Balkans. Quant à celle de l'envoi de la main-d'œuvre égyptienne en France elle me paraît, à juste raison, entièrement écartée pour le moment. Il serait peut-être intéressant de la reprendre après la paix[1].

201

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LE DIRECTEUR DU *JOURNAL OFFICIEL*.

M. s.n°. *Paris, 17 octobre 1915.*

Immédiat.

Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, prie M. le directeur du *Journal Officiel* de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro la notification ci-contre, en tête de la partie officielle.

NOTIFICATION DE LA DÉCLARATION DE BLOCUS DES CÔTES DE BULGARIE

À la date du 16 octobre 1915, le commandant en chef de l'armée navale en Méditerranée agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le gouvernement de la République a déclaré en état de blocus les côtes de la Bulgarie sur la mer Egée depuis la frontière grecque jusqu'à la frontière turque.

[1] Note marginale : « Signalé à M. Berthelot ».

Le blocus est déclaré effectif à dater du 16 octobre six heures du matin.

Les navires amis ou neutres pourront jusqu'au 18 octobre 1915, six heures, quitter les points bloqués.

L'ordre a été donné, en même temps aux commandants des forces navales effectuant le blocus de procéder immédiatement aux notifications aux autorités locales[1].

202

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

Note à usage interne. *Paris, 17 octobre 1915.*

BULGARIE

On peut dire que, jusqu'à la déclaration de guerre à la Turquie, la question de l'orientation des pays balkaniques dans le conflit actuel et du bénéfice que l'un ou l'autre des belligérants pouvait attendre de leur concours, n'étaient pas au premier plan des préoccupations des puissances engagées dans la lutte.

L'entrée en scène de l'Orient turc, sous l'impulsion de l'Allemagne, a du coup modifié cette situation. Le rôle traditionnel joué par la France, l'Angleterre et la Russie dans les pays balkaniques, la crainte de voir l'Autriche-Hongrie poursuivre à l'occasion de la guerre, dans ces régions, une politique à laquelle la Russie s'était constamment opposée, ont ramené les préoccupations balkaniques au premier plan de celles qui s'imposaient à l'attention des Alliés.

Durant les derniers mois de l'année 1914 et les tout premiers mois de l'année 1915, la question, plus précise chaque jour, s'est posée dans chacun des pays balkaniques de savoir où allaient ses sympathies, si la neutralité proclamée dès le début pourrait être maintenue ; et, si elle ne pouvait pas l'être, dans quel camp on devrait se ranger.

Ces discussions, d'abord quelque peu théoriques, se précisèrent, et vers le printemps de 1915, le moment parut venu aux puissances alliées de chercher de ce côté de l'Europe des concours qui devaient appuyer et hâter autant que possible l'expédition tentée aux Dardanelles et vers Constantinople.

Au mois de mai, les représentants des Alliés à Sofia firent connaître que, sans doute, la coopération de l'armée bulgare contre la Turquie pourrait

[1] Notification insérée dans le Journal Officiel du 18 octobre en même temps que la notification de l'état de guerre entre la France et la Bulgarie :

« NOTIFICATION DE L'ÉTAT DE GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA BULGARIE

La Bulgarie étant entrée en action à côté des ennemis et contre un des alliés de la France, le gouvernement de la République constate que l'état de guerre existe entre la France et la Bulgarie à partir du 16 octobre 1915, six heures du matin, et du fait de la Bulgarie. »

être acquise si la Triple Entente promettait à la Bulgarie, demeurée mécontente du traité de Bucarest, cette partie de la Macédoine serbe que lui avait attribuée le traité de 1912 avec la Grèce ; Cavala, qui lui avait échappé à la suite de la seconde guerre balkanique ; la ligne Enos-Midia en Thrace et ces parcelles de la Dobroudja qu'elle avait cédées à la Roumanie au traité de Bucarest.

À la suite d'un échange de vues entre les Cabinets, les ministres de la Quadruple Entente à Sofia firent à M. Radoslavoff une proposition dans ce sens. Sans doute cette proposition ne satisfaisait-elle pas complètement les prétentions bulgares et pouvait-on craindre que M. Radoslavoff se bornât à répondre à la démarche des puissances de façon à ne pas décourager celles-ci et à prolonger une négociation dont il espérait tirer de nouveaux avantages.

M. Radoslavoff ne cachait pas, d'ailleurs, dès le milieu du mois de juin, qu'il poursuivrait avec la Turquie le règlement de la question du chemin de fer d'Andrinople. Il assurait d'ailleurs que les deux négociations n'étaient point contradictoires, l'entente avec la Turquie étant purement locale et laissant à la Bulgarie, disait-il, la liberté complète de son orientation.

À une demande d'explications du gouvernement bulgare, les puissances se montrèrent prêtes à préciser, sur les différents points, les concessions proposées, mais à condition que l'armée bulgare s'engageât à entrer en campagne sans retard.

À cette fin, aux derniers jours de juin, on envisageait de fixer à la Bulgarie la date du 14 juillet.

Tandis que les événements militaires sur le front oriental, la récupération de la Galicie par les Autrichiens, l'avance des troupes allemandes en Pologne venaient encourager le gouvernement bulgare à de nouvelles prétentions, les difficultés rencontrées par l'expédition des Dardanelles amenaient, d'autre part, les puissances à se poser, d'une façon plus précise, la question de la valeur de la coopération bulgare. Estimant à ce moment que celle-ci était suffisamment importante pour justifier un nouvel effort en vue de satisfaire les aspirations de la Bulgarie, elles jugèrent qu'une nouvelle tentative devait être poursuivie pour s'assurer cette coopération.

Nos adversaires, inquiets de nos démarches n'étaient pas, d'ailleurs, restés inactifs de leur côté et s'étaient efforcés de persuader la Bulgarie que l'état de neutralité était celui qui lui convenait le mieux. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie encourageaient par là même la Bulgarie à hausser ses prétentions, vis-à-vis de la Quadruple Entente qui réclamait davantage, le concours ami. Le moment pouvait venir où les prétentions seraient telles qu'elles fermeraient la porte à tout espoir de nous assurer le concours bulgare.

De cette crainte naquit, chez les puissances, la préoccupation non seulement de promettre à la Bulgarie des avantages à la fin du conflit, mais aussi de lui en assurer, pour une grande partie, le bénéfice immédiat.

Mais, pour écarter la prétention des Bulgares à occuper eux-mêmes immédiatement la zone non contestée de Macédoine, que nous demandions à la Serbie et que celle-ci était disposée en principe à céder à ses

voisins, les puissances pensèrent qu'une occupation de cette région par leurs propres troupes avec promesse de la remettre à la Bulgarie à la fin de la guerre, donnerait toutes garanties au gouvernement bulgare. Le temps pressant, les puissances, sans attendre que M. Pachitch eût donné son consentement formel à cette occupation, confirmèrent, le 14 septembre, à la Bulgarie, leurs propositions antérieures et lui laissèrent entendre qu'à condition que la Bulgarie se déclarât prête à conclure avec les puissances un arrangement militaire touchant son entrée en action contre la Turquie à une date rapprochée, la cession de la zone non contestée de Macédoine pourrait être réalisée dans des conditions favorables.

Les puissances ajoutaient que si, dans un court délai, aucune déclaration n'était reçue du gouvernement bulgare, leur offre serait considérée comme non avenue par consentement mutuel.

Sur ces entrefaites, on avait appris, sans que pendant longtemps une confirmation exacte de la nouvelle pût être obtenue, que l'arrangement négocié entre la Bulgarie et la Turquie sur la question du chemin de fer avait été conclu.

D'autres indices, notamment les luttes des partis à l'intérieur de la Bulgarie, indiquaient peu à peu plus nettement que les chances d'accord avec le roi Ferdinand et son gouvernement allaient diminuant.

Malgré la pression de l'opposition sur le roi Ferdinand, M. Radoslavoff manifestait, en effet, dès le milieu de septembre, des dispositions qui éloignaient de plus en plus toute chance d'accord. Il se refusait à donner aux puissances la garantie qu'elles avaient demandée le 14 septembre, et le 23 de ce même mois, il déclarait la mobilisation générale dans des conditions nettement hostiles à la Serbie.

C'est à ce moment, et devant ce danger, que, sur l'intervention de M. Venizelos et pour répondre à une demande d'appui serbe, la France et l'Angleterre décidèrent d'envoyer des contingents au secours de la Serbie.

D'autre part, pour éclaircir une situation dont la prolongation ne pouvait que nuire à la politique générale des Alliés, ceux-ci décidèrent de mettre la Bulgarie au pied du mur.

Le 1er octobre, les puissances déclarèrent donc à la Bulgarie, qu'en l'absence de toute réponse, la mobilisation, concertée avec l'Autriche et l'Allemagne, et accompagnée de l'arrivée à Sofia d'officiers allemands, ne pouvait être considérée que comme une menace contre la Serbie. Si le conflit éclatait, les puissances seraient donc obligées de rompre leurs relations avec la Bulgarie.

On sait le reste. Le 3 octobre, la Russie faisait à M. Radoslavoff une déclaration qui présentait un certain caractère d'ultimatum. Le lendemain le ministre de France et le ministre d'Angleterre, et le surlendemain le ministre d'Italie rompaient les relations avec la Bulgarie[1].

[1] Note préparée par Philippe Berthelot.

203

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH.

T. n° 1628 ; 673-680. *Paris, 18 octobre 1915, 1 h.*

Chiffré.

Pour Rome seulement. J'adresse à M. Boppe le télégramme suivant.

Je vous ai mis au courant par mes télégrammes 652 et 653 du projet d'établissement d'une seconde voie de ravitaillement du corps expéditionnaire des Balkans par l'Albanie, ainsi que de l'assentiment de M. Sonnino qui a apprécié la nécessité et l'urgence du projet et n'a soulevé aucune objection contre une collaboration franco-serbe pour la réalisation de la route Durazzo, El Basan, Struga, Ochrida, Monastir, Uskub.

Réciproquement je vous prie de sonder discrètement les autorités serbes pour savoir si leurs susceptibilités seraient éveillées, dans le cas où, pour entraîner le concours italien sur terre, nous serions amenés à demander au gouvernement de M. Sonnino sa participation comme main-d'œuvre, matériel, génie, des prisonniers autrichiens sur la voie albanaise.

J'ai déjà entretenu M. Vesnitch de l'hypothèse même de la coopération italienne et de l'éventualité du passage de troupes italiennes à travers l'Albanie pour venir à l'aide de l'armée serbe ; le ministre de Serbie m'a répondu qu'il était certain que la reconnaissance pour l'aide généreuse des Italiens primerait tout autre sentiment.

T. n° 680. *Paris, 18 octobre 1915, 22 h. 35.*

Suite à mon télégramme n° 673.

Le développement des opérations militaires austro-allemandes et bulgares en Serbie rend de plus en plus utiles pour ce pays tous les concours. Vous savez que, dès le début, le nôtre s'est affirmé et qu'il se complète chaque jour par l'envoi de nouveaux contingents à Salonique. Nous sommes en conversation avec le Cabinet de Londres pour que les envois de troupes anglaises, déjà amorcés à Salonique, soient continués et développés sans retard. À Petrograd, nous nous efforçons d'amener le gouvernement russe à prendre sa part, tant au point de vue naval qu'au point de vue militaire et par les routes les plus rapides, des charges que nous avons assumées en venant au secours de la Serbie.

Le concours italien ne serait pas moins utile et déjà le Cabinet de Rome, qui participe au blocus des côtes bulgares, se montre disposé à s'associer à des opérations navales. Nous ne négligeons aucun effort pour amener également l'Italie à envoyer en Serbie des contingents de l'armée de terre et nous sommes autorisés en outre, à compter sur son concours pour l'établissement de la route secondaire de ravitaillement que nous avons songé à créer à travers l'Albanie.

Je ne doute pas que le gouvernement serbe ne se rende compte que l'appoint italien, si nous réussissons à lui faire donner une certaine ampleur ne serait pas négligeable et que, dans cette heure grave pour lui, il n'écarte de ses préoccupations, toute inquiétude au sujet de la présence de troupes italiennes sur les territoires albanais et serbe.

Je vous prie de vous employer à assurer au sein du gouvernement serbe des dispositions favorables à la coopération italienne et de me rendre compte du sentiment que vous aurez constaté à cet égard chez le président du Conseil.

204

M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE EN NORVÈGE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 576. *Christiania, 18 octobre 1915, 10 h. 55.*
Chiffré.

Le ministre de Suède développe une intense activité pour ramener l'opinion norvégienne qu'avait récemment émue le danger suédois. Il s'efforce de persuader M. Ihlen que la neutralité de la Scandinavie est violée par le contrôle commercial de l'Angleterre et qu'il faut s'unir contre de prochains dangers. Il fait prêcher une entente pratique entre les états-majors des trois pays du Nord pour élaborer des plans communs de défense et s'assurer réciproquement du matériel de guerre. Il préconise une collaboration entre les groupements commerciaux pour maintenir leur trafic avec l'Allemagne. Tout cela ferait une alliance sans traité.

Ces idées ont été développées dans la conférence de Jeir en présence du gouvernement norvégien. Elles ne trouvent aucun écho dans la presse.

Nos plus éminents amis redoutent néanmoins après le revirement des Balkans cette propagande suédoise appuyée par l'influence allemande. Sauf instructions contraires du Département, je continuerai de la contrarier en montrant que la Norvège a intérêt, tout en maintenant ses bons rapports avec la Suède, à réserver entièrement sa liberté d'action[1].

[1] Le 2 novembre, Chevalley précisait (télégramme s. n°, chiffré) : « J'ai obtenu l'assurance du ministre des Affaires étrangères et du président du Conseil que la Norvège n'a pris aucun autre engagement envers la Suède que ceux de l'accord août 1914 et qu'aucune collaboration théorique ou pratique entre les états-majors n'est actuellement envisagée. La Norvège reste fidèle à l'engagement d'août 1914 qui lui interdit d'attaquer la Suède même si celle-ci prenait parti dans la guerre, mais lui refuserait toute facilité de transit. »
(Par l'accord d'août 1914, le gouvernement norvégien s'engageait à n'agir en aucun cas militairement contre la Suède).

205

M. BAPST, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 642-643-644-657-679-688.
Chiffré.

Copenhague, 18 octobre 1915, 11 h. 30.

(Reçu : le 19, 2 h.)

Le gouvernement danois n'a pas encore pris position sur la question de la défense du royaume, par conséquent sur celle de l'approvisionnement en munitions. Vendredi a lieu une réunion à huis clos des deux Chambres, dans laquelle le ministre des Affaires étrangères et de la Défense feront un exposé de la situation en disant très probablement qu'elle n'a pas besoin d'être changée. Les partisans de l'augmentation de la défense chercheront alors à faire voter par la Chambre haute la formation d'une commission prévue par la loi constitutionnelle et devant laquelle les ministres auraient à donner des explications plus détaillées sur les forces défensives du pays. Je ne crois pas que cette motion soit votée ; et dans ce cas, il ne faut pas s'attendre à voir les ministres rechercher une commande de cartouches supérieure en nombre à 30 millions. (*À suivre*)

T. n° 643.

(Reçu : le 19, 1 h. 45)

Suite du n° précédent.

S'il était encore possible d'arrêter la commande recherchée en Amérique, la combinaison indiquée dans le télégramme de Londres pourrait être reprise. Autrement je ne vois guère que deux moyens pour obtenir la livraison de nos armes :

1°/ La contrebande ; le syndicat est prêt à déclarer au ministre du Portugal à Stockholm que manquant de place dans le port franc, il le prie de faire transporter les armes encombrantes dans un local loué en ville. De ce nouveau local, il serait j'espère assez facile de faire partir les caisses une à une.

2°/ La pression directe sur le gouvernement danois en rejetant toutes ses demandes jusqu'à ce qu'il ait accordé au Portugal un permis de sortie dans des conditions acceptables ; mais il est fâcheux que l'Angleterre refuse de s'associer à cette pression.[1] (*À suivre*)

[1] Bapst télégraphiait le 11 octobre 1915 (télégramme n° 628, chiffré) : « Mon collègue anglais m'a dit hier soir que suivant un télégramme de sir Edward Grey, le gouvernement britannique non seulement n'arrêtera pas les munitions que le Danemark pourrait obtenir en Amérique mais est disposé à en fournir lui même au Danemark. Sir Edward Grey a dû exposer son point de vue à M. Paul Cambon : l'Angleterre étant sûre que ces munitions ne passeront pas en Allemagne n'a pas de motifs pour en empêcher la fourniture. Je crois savoir que le gouvernement britannique contrarié de voir l'exportation danoise des beurres, œufs et lard se détourner de l'Angleterre vers l'Allemagne veut faire quelques gracieusetés au gouvernement danois afin qu'il pèse sur la population agricole pour le maintien de l'ancien courant. »

T. n° 644.

(Reçu : le 19, 1 h. 55)

Suite du n° précédent.

Pour les neuf cents armes commandées par l'Angleterre au syndicat, le contrat prévoit le cas où après la fabrication de nos armes, le permis d'exportation ne serait pas accordé. Dans ce cas ces armes resteraient ici jusqu'à la fin de la guerre, et les autres seraient fabriquées dans l'usine que le syndicat doit avoir prête à fonctionner en Angleterre à la fin de l'hiver.

J'ai à la légation deux armes que j'enverrai à Votre Excellence par le prochain paquebot directement en même temps que des présents aux Croix Rouges.

(*À suivre*)

T. n° 657. *Copenhague, 28 octobre 1915, 6 h. 50.*

(Reçu : le 29, 0 h. 45)

Suite à mes télégrammes n° 642, 643 et 644.

Le gouvernement danois vient d'autoriser l'exportation en Norvège des 90 fusils-mitrailleuses, en disant qu'il donne cette autorisation parce que les risques de capture entre ici et Christiania sont « nuls ou minimes ». Les armes sont arrivées à destination.

Je n'espère pas que sous le couvert du Portugal nous puissions réussir à faire sortir nos armes. Serait-il possible d'obtenir du gouvernement norvégien de prendre le marché à son nom ? Le syndicat, qui est embarrassé de la commande portugaise immobilisée chez lui, se prêterait volontiers à ce transfert. Le gouvernement norvégien doit recevoir d'ici avant la fin de l'année une autre fourniture.

La chambre haute danoise a voté hier au gouvernement un ordre du jour de confiance dont le sens est que les mesures de défense prises par le Danemark n'ont pas besoin d'être augmentées ; il ne reste donc aucune chance d'un échange entre des cartouches et les armes bloquées ici.

(*À suivre*)

T. n° 679. *Copenhague, 13 novembre 1915, 7 h. du soir.*

(Reçu : le 13, 23 h. 03)

Suite du n° précédent.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien envoyer des instructions sur la question des fusils-mitrailleuses.

Le petit coulage que fait la légation depuis quatre mois se heurte à des difficultés à cause du mauvais vouloir du syndicat qui a peur et il ne pourrait en tous cas constituer une livraison que dans très longtemps.

Le ministre portugais étant maintenant disposé à venir ici, d'autres expédients se présentent. Si, comme on peut en être sûr d'avance, le ministère danois répond encore par un refus à une demande directe d'autorisation de sortie, le ministre de Portugal pourra ou bien 1° résilier le contrat avec le syndicat en invoquant l'article 2 et en réclamant les remboursements

prévus ; mais nous subirons alors une perte considérable sur nos arrhes, ou bien 2° faire passer le contrat au nom d'une autre puissance, de laquelle le gouvernement danois n'ayant pas les mêmes suspicions n'exigera plus des conditions irréalisables, ou 3° selon l'ouverture faite par le syndicat qui serait très heureux d'être débarrassé des armes, transporter les armes du port franc dans la ville, d'où des expéditions en contrebande seraient beaucoup plus aisées à faire (voir mon télégramme n° 643). Dans ce cas nous aurions à louer un local, au nom du ministre portugais.

Nous pourrions en dernier lieu, suivant le télégramme n° 261 du prédécesseur de Votre Excellence, faire savoir ici que mis par le gouvernement portugais, au courant du désir de justice que lui oppose le ministre danois nous refuserons toutes les autorisations sollicitée en France par des Danois jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée. Mais vu le très petit nombre de ces requêtes et l'état d'esprit des ministres danois, je doute que cette requête soit d'un grand effet ici.

Deux armes sont en route pour Marseille sur le vapeur Algarve.

(*À suivre*)

T. n° 688. *Copenhague, 20 novembre 1915, 15 h. 21.*

(Reçu : le 21, 0 h.)

Suite à mon télégramme n° 644.

J'apprends de très bonne source que le gouvernement britannique vient de verser au syndicat 115.000 livres sterling (2 millions de couronnes) comme moitié du prix des 1.000 fusils-mitrailleuses qu'il lui a commandés (mon télégramme susmentionné portant par erreur 900). Le syndicat aura 100 de ces armes déjà prêtes au mois de décembre et il fait la livraison dans son usine du port franc, sans aucune responsabilité quant à l'expédition en Angleterre.

Comme l'état-major danois est en marché dans ce pays pour certaines fournitures militaires, peut-être est-il question entre les deux gouvernements d'un échange de dispenses pour la sortie d'armes frappées respectivement d'examen !

Je serais reconnaissant à Votre Excellence en tout cas de me faire savoir si c'est possible comment s'y prend le *War Office* pour avoir livraison des armes fabriquées ici[1].

[1] Cf. télégramme n° 744, chiffré, secret, Copenhague, 25 décembre 1915.

206

M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 2421. *Londres, 18 octobre 1915, 12 h. 35.*
Chiffré.

Je devais me rencontrer cet après-midi avec M. Asquith à l'issue du conseil de Cabinet. M. Asquith s'étant trouvé subitement indisposé au cours de ce conseil il m'a été impossible de le voir. Dans le rendez-vous que j'ai eu avec sir Edward Grey et lord Landsdowne, sir Edward Grey a repris l'idée que l'envoi à Salonique des contingents anglais serait subordonné à l'entrée en action de la Grèce. M. Paul Cambon, qui assistait à l'entretien, et moi, avons vivement protesté en rappelant les divers faits et documents qui contredisaient cette prétention, notamment la conférence de Calais, l'entrevue de Londres, la conférence de Chantilly, la proposition de sir Edward Grey de la formule que vous connaissez pour votre déclaration et enfin la dépêche au général Joffre dont je vous ai envoyé aujourd'hui le texte préalablement approuvé par lord Kitchener. Sir Edward Grey et lord Landsdowne ont insisté pour que je reste demain à Londres. Ils jugent indispensable que je vois M. Asquith et que j'aie une entrevue avec le comité de Défense : ils ont d'ailleurs accepté la suggestion de M. Paul Cambon de nous mettre d'accord demain dans cette réunion sur un protocole faisant l'accord des deux gouvernements.

M. Georges Lloyd que j'ai vu à la fin de la journée s'est déclaré pleinement d'accord avec nous, il a (1 gr. fx.) insisté de son côté pour que je ne quitte pas Londres avant d'avoir pu revoir les membres importants du Cabinet. Au cours de l'entretien il m'a dit que sir E. Carson avait quitté le Cabinet en raison du refus de donner à la France les 75.000 hommes convenus.

Je compte quitter Londres mercredi matin. Je vous tiendrai au courant télégraphiquement de ce qui se passera dans la journée de demain[1].

[1] Le 19 octobre, Millerand donnait à Viviani les termes de l'accord conclu avec les Anglais (télégramme n° 2431, chiffré) :

« Les deux gouvernements considèrent que l'un de leurs principaux objectifs dans la presqu'île balkanique est de s'opposer à ce que les Austro-Allemands ne s'ouvrent un passage vers Constantinople.

En conséquence ils sont d'accord pour continuer l'envoi des contingents nécessaires pour constituer une force de 150.000 hommes.

Toutefois si notamment au moment du débarquement des troupes britanniques en Égypte, où elles passent se ravitailler, un nouvel examen de la situation militaire paraissait nécessaire à l'un ou à l'autre des deux gouvernements, il serait procédé à cet examen d'accord entre les deux gouvernements qui s'entendraient sur l'emploi de leurs troupes.

Un conseil de Cabinet s'est tenu immédiatement après notre entretien pour ratifier ce texte. Notre ambassadeur l'enverra à sir Edward Grey qui lui en accusera réception. Il traitera demain la question des fusils visée par votre télégramme n° 3428-3429.

Je quitte Londres demain à la première heure et compte vous rendre visite entre 2 et 3 heures. »

Cf. télégramme n° 657-658, chiffré, Bucarest, 16 octobre 1915 et télégramme n° 2464-2465, chiffré, Londres, 23 octobre 1915.

207

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3409. *Paris, 18 octobre 1915, 15 h.*
Chiffré.

Pour l'attaché militaire de la part du sous-secrétaire d'État de l'Aéronautique militaire :

n° 7675 3/12. Dans le double but de satisfaire promptement aux besoins du front en fusils Lewis et d'accroître la production de l'usine Hotchkiss de Coventry, l'accord suivant a été conclu avec le *War Office* et le directeur de cette usine :

1) les fusils mitrailleurs destinés à l'aviation française mis en commande à Coventry en sus des 50 à balle française seront jusqu'à nouvel ordre conformes au type commandé pour l'armée anglaise ;

2) les armes fabriquées à Coventry pour le compte de la France, soit la moitié de la fabrication totale, seront jusqu'à nouvel ordre échangées nombre pour nombre avec le *War Office* contre des fusils Lewis ;

3) les armes seront échangées avec tous les rechanges qui les accompagnent, par lots de 10. Je vous prie de vouloir bien donner des ordres au commandant Sénéchal pour que les lots de Lewis qui nous sont destinés nous soient expédiés par les voies les plus rapides. Je vous ferai connaître ultérieurement la destination à donner à ces armes ainsi que le mode de régularisation des échanges dont il vient d'être question.

208

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3417. *Paris, 18 octobre 1915, 20 h. 10.*
Fil spécial.

Le ministre de la Guerre a attiré mon attention sur l'insuffisance du matériel roulant dont dispose les réseaux de chemins de fer français par suite des besoins de l'armée qui absorbe pour son service exclusif de nombreux wagons. L'armée britannique exige également un effectif de wagons assez considérable qui, à l'exception des trains sanitaires et des transports de viande frigorifiée sont empruntés aux réseaux français.

Une commande de 2.000 wagons passée au Canada par le gouvernement britannique améliorera la situation, mais seulement dans quelques mois.

Il serait indispensable d'obtenir dès maintenant une plus large participation du matériel roulant anglais aux transports nécessités par l'armée

britannique en France. On pourrait notamment constituer en wagons anglais les trains de ravitaillement circulant entre la Manche et le front britannique. Ces wagons seraient exclusivement affectés aux troupes anglaises, spécialisés dans des trains complets circulant suivant des itinéraires et d'après un roulement bien défini. Nous pourrions ainsi disposer sur nos réseaux de wagons français rendus libres.

Cette solution permettrait d'atténuer la crise de matériel dont nous souffrons et que la progression des armées alliées ne pourra qu'accentuer, et nous mettrait en mesure d'attendre avec moins de gêne le moment où commencerait à être livrés à nos réseaux les wagons dont l'administration de la guerre a décidé la construction.

Je vous prie de saisir de cette question importante le gouvernement royal et de vous efforcer d'obtenir qu'il y donne le plus tôt possible une solution conforme à notre désir.

209

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

M. s.n°. *Paris, 18 octobre 1915.*

Urgent.

À la demande du chef d'état-major du généralissime des armées russes, les ambassadeurs de Russie à Paris et à Londres sont chargés de prier les deux Cabinets de vouloir bien leur fournir d'urgence des précisions sur les questions ci-après :

1. Qui va commander en chef les troupes alliées en Macédoine dont fera partie le détachement russe qui doit être envoyé par Arkhangelsk ? Ce dernier détachement sera composé d'une brigade de tirailleurs avec une section d'artillerie de montagne et une sotnia de cosaques.

2. Le gouvernement français ne serait-il pas disposé à céder à la Russie 13.000 carabines du modèle français, et ne consentirait-il pas à se charger du ravitaillement du détachement russe en munitions pendant toute la durée de l'expédition ?

3. Quelle sera la puissance alliée qui se chargera du ravitaillement du détachement russe en pain, etc. ?

4. N'y aurait-il pas moyen d'acheter en Grèce, en Italie ou en Égypte les chevaux de somme et les chevaux du train des équipages destinés au détachement russe, en raison de la difficulté de les faire venir de Russie ?[1]

[1] Le gouvernement britannique cédait à la Russie 300.000 fusils Wetterli. Mais ils étaient privés de toutes munitions. Dans la mesure où le tsar envisageait de prendre part aux opérations alliées contre la Bulgarie, Viviani télégraphiait à Barrère (télégramme n° 1672, chiffré, secret) et à Cambon (télégramme n° 3491, chiffré, secret) le 23 octobre 1915 :

« … nous croyons cependant savoir que l'Italie pourrait disposer d'une petite quantité de cartouches adaptées à ces armes. Il serait donc essentiel pour hâter la réalisation de l'intervention russe que cette quantité, même réduite, soit jointe à l'envoi des fusils.

210

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s.n°. *Paris, 18 octobre 1915.*

Un correspondant, qui a des affaires en Roumanie, signale à M. (illisible) que la principale cause d'inquiétude de ce pays est la perspective de voir Constantinople et les Détroits aux mains des Russes.

On ferait disparaître cette inquiétude qui écarte encore la Roumanie de la Quadruple Entente en lui promettant sur les dépouilles de la Bulgarie qu'elle aiderait à vaincre, un territoire allant jusqu'à la mer Égée avec le port de Dédéagatch. La question des Détroits perdrait pour elle toute son importance[1].

211

M. PASCAL D'AIX, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À GENÈVE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 97. *Genève, 19 octobre 1915, 10 h.*

Chiffré.

(Reçu : 13 h. 50)

Il se produit chaque jour de nouvelles manifestations de l'activité déployée en ce moment par les agitateurs panislamiques à la solde de l'Allemagne en Suisse.

Je viens d'apprendre qu'il vient de se constituer à Lausanne une société d'études musulmanes qui a pour président Mansour-el-Kadi étudiant de nationalité égyptienne et pour vice-président et secrétaire un Persan et un Turc dont je n'ai pu encore savoir les noms.

Cette société qui compte déjà une cinquantaine de membres a pour but de coordonner sous le drapeau de l'Islam les efforts des agitateurs de tous les pays musulmans en résidence dans cette partie de la Suisse et de grouper notamment des Turcs, des Persans et des Égyptiens.

Il ne paraît pas douteux que sa constitution soit due à l'initiative de Fuad Bey, ministre de Turquie à Berne[2].

Je vous prie de faire savoir auprès du gouvernement italien les raisons qui doivent le déterminer, pour le service de la cause commune, à céder également toutes les munitions dont il pourrait disposer et de le presser d'en faire l'envoi sans retard … ».

[1] Note marginale : « Nous avons offert la Thrace bulgare à la Grèce, maintenant il faudrait l'offrir à la Roumanie – et avec le même succès. À l'heure actuelle, les paroles et les promesses ne sont plus de mise, il s'agit d'agir, d'envoyer des troupes à Salonique et de masser des troupes russes en Bessarabie et Bukovine. »

[2] Cf. note du 8 décembre 1915.

212

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH.

T. n° 680. *Paris, 19 octobre 1915.*

Chiffré.

Le développement des opérations militaires austro-allemandes et bulgares en Serbie rend de plus en plus utiles pour ce pays tous les concours. Vous savez que, dès le début, le nôtre s'est affirmé et qu'il se complète chaque jour par l'envoi de nouveaux contingents à Salonique. Nous sommes en conversation avec le Cabinet de Londres pour que les envois de troupes anglaises, déjà amorcés à Salonique, soient continués et développés sans retard[1]. À Petrograd, nous nous efforçons d'amener le gouvernement russe à prendre part, tant au point de vue naval qu'au point de vue militaire et par les routes les plus rapides, des charges que nous avons assumées en venant au secours de la Serbie.

Le concours italien ne serait pas moins utile et déjà le Cabinet de Rome, qui participe au blocus des côtes bulgares, se montre disposé à s'associer à des opérations navales. Nous ne négligeons aucun effort pour amener également l'Italie à envoyer en Serbie des contingents de l'armée de terre et nous sommes autorisés en outre, à compter sur son concours pour l'établissement de la route secondaire de ravitaillement que nous avons songé à créer à travers l'Albanie.

Je ne doute pas que le gouvernement serbe ne se rende compte que l'appoint italien, si nous réussissons à lui faire donner une certaine ampleur, ne serait pas négligeable et que, dans cette heure grave pour lui, il n'écarte de ses préoccupations, toute inquiétude au sujet de la présence de troupes italiennes sur les territoires albanais et serbe.

Je vous prie de vous employer à assurer au sein du gouvernement serbe des dispositions favorables à la coopération italienne et de me rendre compte du sentiment que vous aurez constaté à cet égard chez le président du Conseil.

[1] Sur la question de la participation anglaise, Barrère télégraphiait à Viviani le 20 octobre (télégramme n° 837, chiffré) : « Au sujet de votre télégramme n° 1639 jusqu'ici aucune instruction n'est parvenue pour l'ambassadeur d'Angleterre de demander au gouvernement royal de s'associer à l'action militaire des Alliés dans les Balkans après que l'offensive du général Cadorna aura produit ses effets. Il serait bon de s'assurer à Londres si le gouvernement britannique est bien d'accord avec nous sur ce point et dans ce cas de le prier de le faire savoir à Rome. Votre Excellence pensera sans doute comme moi que cela est indispensable.

J'ai indiqué dans mon télégramme n° 820 l'opinion du général Delme-Radclif qui estime que l'offensive entreprise sur une grande échelle par l'armée italienne doit avoir une répercussion sensible sur les opérations austro-allemandes à l'avantage de la Serbie. Mais l'on peut faire observer à Londres que l'offensive du général Cadorna n'est nullement incompatible avec l'action italienne dans les Balkans dans les conditions où elle est demandée. »

Télégramme transmis à Paul Cambon le 21 octobre. Cf. télégramme n° 3462, chiffré, Paris, 21 octobre 1915. Cf. également télégramme n° 1607-1608, chiffré, Paris, 16 octobre 1915.

213

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3428-3429-3430. *Paris, 19 octobre 1915.*
Chiffré.

Pour le ministre de la Guerre.
Je réponds à vos télégrammes n° 2412 et 2421.

Le gouvernement vous remercie des efforts que vous poursuivez pour amener le Cabinet de Londres à prendre sans retard toutes les mesures nécessaires en ce qui concerne l'expédition en Serbie. Nous ne pouvons qu'être péniblement impressionnés par les lenteurs et les flottements persistants que vous avez constatés au sein du gouvernement sur cette question capitale.

Le péril est cependant menaçant et il n'y a plus un instant à perdre pour faire partir les forces anglaises promises. Le gouvernement a confiance qu'en prolongeant votre séjour à Londres, vous aurez pu accentuer encore votre intervention et amener les autorités britanniques au sentiment réel de la situation.

Il est un point sur lequel il serait essentiel que nous obtenions des éclaircissements : c'est la question des fusils que l'Angleterre offre à la Russie. Elle a d'abord offert 350.000 fusils Wetterli, que l'Italie s'est engagée à lui céder comme contrepartie de l'assistance financière que lui prête la Grande-Bretagne. D'autre part, dans la communication anglaise relative aux propositions d'envoi de 200.000 hommes, faite récemment à la Roumanie, le gouvernement anglais a indiqué qu'il était en mesure d'offrir 500.000 fusils à la Russie. S'agit-il de deux promesses séparées, qui s'additionnent, ou la seconde promesse se confond-elle, en la majorant un peu, avec celle de 350.000 fusils ? D'autre part, il importe de savoir quand et comment pourrait avoir lieu la livraison de 350.000 Wetterli, quelle est l'origine des autres fusils offerts et quand ils pourraient être livrés et enfin s'il y a, et dans quelles proportions, des munitions correspondantes.

214

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s.n°. *Paris, 19 octobre 1915.*

Par deux lettres en date du 29 septembre et du 1er octobre, le ministre de la République au Caire a entretenu le Département de l'éventualité, envisagée par l'amiral Barrieus, commandant p. i. de la 3ème escadre, d'utiliser les Arméniens du Djebel Moussa réfugiés à Port-Saïd, soit pour préparer une expédition militaire française ou franco-anglaise en Syrie, soit pour provoquer un soulèvement arménien en Cilicie.

La seconde de ces solutions, qui constituerait à faire débarquer sur la côte de Syrie par notre 3ème escadre ce contingent arménien en même temps que des fusils destinés à armer leurs coreligionnaires paraît avoir retenu l'attention du ministère de la Marine.

Conformément à l'avis de M. Defrance une telle opération ne semble pas moins dangereuse à tous les points de vue que la première. Il serait donc très désirable, en ce qui concerne les Arméniens réfugiés à Port-Saïd, de s'en tenir à la proposition soumise par le Département au ministère de la Guerre et déjà acceptée en principe par celui-ci, en vue de les employer aux travaux de débarquement à la base navale de Moudros tout en ayant soin de leur assurer un traitement qui les met à part des indigènes somalis et autres affectés à des travaux analogues.

215

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1648. *Paris, 20 octobre 1915, 20 h. 30.*

Chiffré. Secret.

Il me revient de source autorisée que le *Corriere d'Italia*, organe des catholiques modérés aujourd'hui ralliés au Roi, se trouverait actuellement à bout de ressources. Une somme de cent mille francs lui serait nécessaire pour se remettre à flot et il y aurait grand intérêt à ce que ce journal ne les reçut pas de l'Allemagne qui, paraît-il, a recommencé à faire passer des subventions à divers journaux.

Je vous serai très obligé de vouloir bien me fixer d'urgence sur la valeur du renseignement qui m'a été donné et de m'indiquer si l'importance de cet organe de presse justifierait une intervention de notre part destinée à assurer son existence, tout en établissant notre influence dans sa rédaction.

Si vos indications confirmaient mes renseignements, je me préoccuperais sans retard de réaliser la combinaison. On me dit que Mgr Glorieux, chanoine français de Sainte-Marie Majeure et correspondant du journal *La Croix*, serait le meilleur intermédiaire à cet effet. Je vous prie de m'indiquer également votre sentiment à cet égard[1].

[1] Notes marginales de Berthelot : « M. Ponsot. Il ne faut pas prêter d'argent aux cléricaux italiens qui sont irréductibles. C'est du côté socialiste qu'il faudrait aller (illisible). M'en parler. » « M. Ponsot est prié de renvoyer ceci à la Politique. Il y a eu un télégramme de réponse de M. Barrère disant que la somme ne suffirait pas et annonçant, je crois, un rapport. Le télégramme n'est pas à la Politique. Il a dû être envoyé à Ponsot qui se le rappelle, mais ne le retrouve pas. »

Cf. note s. n°, secret, Paris, 8 novembre 1915.

216

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 587-588. *Athènes, 20 octobre 1915, 21 h. 20.*

Chiffré.

(Reçu : le 21, 2 h. 15)

Je crois que M. Bertrand a raison de demander l'envoi direct aux deux grands journaux vénizélistes des télégrammes à insérer car il m'a expliqué l'inconvénient qu'il y aurait à ce que ces communications transmises en clair à son adresse fussent régulièrement reproduites le lendemain dans les mêmes organes. Il a traité au nom de la légation avec *Patris* et *Estia* moyennant une somme de 18.000 drachmes pour chacun payable par mensualités de 1.500 à la condition que nous soyons satisfaits de leur attitude et des facilités que nous obtiendrons à l'avenir pour nos insertions. Rien n'a été écrit bien entendu mais j'ai cru répondre aux intentions manifestées par vos télégrammes 566 et 567[1] en traitant tout d'abord avec ces deux feuilles dans lesquelles malgré leur dévouement à la cause de M. Venizelos M. Bertrand ne parvenait pas à faire insérer les communiqués Roels – *Le Temps* (voir mon télégramme 416).

Je dois ajouter que les directeurs de *Patris* et de *Hestia* ont mis comme condition préalable à leur acceptation un engagement formel de notre part d'abandonner toute tentative pour acheter *L'Embros*. J'avais déjà pour ma part renoncé à suivre cette dernière affaire, mon collègue d'Angleterre m'ayant averti que son agent spécial pour la presse s'en occupait et M. Diomède, l'intermédiaire désigné par M. Venizelos, ne m'ayant plus donné signe de vie. M. Bertrand de son côté considérait la négociation comme très dangereuse et m'avait écrit à ce sujet ce qui suit : « s'engager dans cette voie serait peut-être s'exposer à un scandale, le propriétaire de *L'Embros* qui est dans une situation très prospère pouvant rejeter nos propositions et se prévaloir ensuite contre nous. » (*À suivre*)

T. n° 588.

(Reçu : le 21, 1 h. 50)

Suite du n° précédent.

Il est bien entendu avec le ministre d'Angleterre que son agent continuera à suivre discrètement l'affaire par l'entremise de deux ou trois capitalistes connus pouvant en toute vraisemblance se présenter comme acheteurs mais à qui les fonds devraient être fournis. Le prix d'achat serait probablement de 8 à 900.000 francs. Je prie Votre Excellence de me faire savoir si le gouvernement français serait disposé à en fournir une moitié au cas où l'Angleterre ferait le reste.

[1] Athènes, 13 octobre 1915.
Cf. télégramme n° 632, chiffré, Paris, 25 octobre 1915.

Ce serait évidemment un coup de maître que d'enlever à nos adversaires leur organe le plus utile et le plus répandu, et si l'affaire doit être conclue il faudrait que ce fût bientôt mais j'ignore si Votre Excellence serait disposée à débourser une somme aussi considérable même avec l'espoir d'en retrouver plus tard une partie puisque l'entreprise est, m'assure-t-on, prospère. Il ne faut pas nous dissimuler que nous arrivons bien tard : le baron de Schenk est venu ici avant la guerre : pendant plusieurs mois il n'a essuyé que des refus et il lui a fallu non seulement beaucoup d'argent mais beaucoup de temps, de patience et d'habileté pour mettre la main sur une partie de la presse grecque même avec l'appui du roi et de tout le clan germanophile. Il convient d'ajouter que comme nombre de journaux, comme importance et comme circulation, la presse payée par les Allemands reste inférieure encore à la presse vénézéliste.

217

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1264-1265. *Petrograd, 21 octobre 1915, 3 h.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : 14 h. 10)

J'adresse au général de Laguiche les instructions suivantes :

« J'ai l'impression que le Haut commandement russe ne saisit pas exactement la pensée qui a déterminé le gouvernement de la République et le gouvernement britannique à entreprendre la campagne des Balkans.

Il ne s'agit pas d'une opération secondaire ayant simplement pour objet de garantir la Serbie contre un péril passager.

La lutte qui s'engage sur le théâtre balkanique n'est pas moins importante que celle qui se poursuit depuis 15 mois sur le front russe et le front français. Les batailles qui vont se livrer en Macédoine auront pour l'issue de la guerre des conséquences énormes. C'est peut-être sur la route de Sofia ou de Constantinople que se produira la décision finale.

De toutes les puissances alliées la Russie est celle qui par sa situation géographique est la mieux placée pour intervenir avec promptitude et vigueur dans les Balkans. Qu'elle assume donc au plus tôt sa part de l'effort collectif.

Assurément l'État-major russe a de graves motifs pour ne pas vouloir diminuer l'effectif prétendant le consacrer à la défense du territoire national. Mais ces motifs s'imposaient avec plus de gravité encore à l'État-major français puisque l'armée allemande est à 80 kilomètres de Paris tandis qu'elle est à 600 kilomètres de Petrograd.

Veuillez faire valoir auprès de l'Empereur généralissime les considérations qui précèdent.

Plus que jamais les puissances alliées doivent coordonner leurs efforts. La péninsule balkanique est devenue un théâtre commun d'opérations ; l'armée russe doit y prendre sa place de bataille.

Vous voudrez bien également déclarer à l'Empereur que je vous ai prié de lui exposer ces idées avec la plus pressante insistance et que je lui aurais demandé audience pour les lui exposer moi-même si mes fonctions ne me retenaient pas à Petrograd[1] ». (*À suivre*)

T. n° 1265. *Petrograd, 21 octobre 1915, 14 h. 27.*
(Reçu : 21 h. 50)

Suite du n° précédent.

Je me permets d'appeler l'attention du gouvernement de la République sur l'organisation défectueuse des relations entre le haut commandement français et le haut commandement russe.

Pour l'échange des renseignements le système actuel fonctionne parfaitement. Le service des « bureaux militaires » ne laisse rien à désirer.

Mais pour les programmes stratégiques, pour les idées directrices et les plans généraux, les communications entre les deux hauts commandements semblent vraiment trop insuffisantes.

Voici par exemple l'expédition balkanique. N'est-ce pas grand dommage qu'une opération aussi considérable ait été engagée sans que les hauts commandements aient délibéré ni sur les conditions générales de l'entreprise ni sur la composition des corps expéditionnaires, ni sur la répartition des objectifs, ni sur la convergence des efforts ? Allons-nous donc recommencer l'expérience des Dardanelles où l'un des Alliés engage une action à laquelle les autres alliés s'adaptent tant bien que mal et toujours trop tard ?

Cette méthode est d'autant plus regrettable qu'en Russie les affaires militaires échappent à la connaissance du gouvernement, le ministre de la Guerre est confiné dans son rôle administratif. La conduite supérieure des opérations et tout ce que cette conduite a nécessairement de connexe avec la politique générale sont concentrée au grand quartier impérial qui est à 700 kilomètres de Petrograd.

Dans ces conditions l'action de l'ambassadeur ne peut s'exercer que d'une manière occasionnelle et intermittente. Encore faudrait-il qu'il connût les desseins du haut commandement français. Or le peu que je sache de l'expédition balkanique ne m'a été communiqué que par fragments et j'ignore l'essentiel.

[1] Paléologue communiquait ensuite à Viviani (télégramme s. n°, secret, 22 octobre 1915) :
« Le général de la Guiche a communiqué à l'empereur le texte même des instructions que je lui ai expédiées le 20 octobre et dont je vous ai envoyé copie par mon télégramme n° 1264.
Voici le résumé de la réponse que m'adresse le général :
L'Empereur reconnaît l'importance capitale d'une opération rapide dans les Balkans. Il est prêt à ordonner l'envoi de cinq corps d'armée au secours de la Serbie. L'état-major étudie la possibilité de débarquement soit à Varna, soit à Bourgas ou d'un transport par le Danube. Mais la question de fusils et des cartouches est prédominante. Si l'on peut parer à cette difficulté la concentration des troupes en Bessarabie commencera immédiatement. Peut-être ce déploiement de forces fera-t-il comprendre au gouvernement roumain que la Russie est résolue à s'engager dans les Balkans et le déterminera-t-il à permettre passage par la Moldavie.
Les dispositions que l'Empereur a témoigné au général de la Guiche me sont confirmées d'autre part. La question des fusils et des cartouches est la seule qui puisse encore empêcher ou retarder l'envoi d'une armée russe au secours de la Serbie. Dans ces conditions et vu l'importance capitale de l'expédition balkanique je me demande si les hauts commandements français et britanniques

218

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. JULES LEFAIVRE, MINISTRE DE FRANCE À MEXICO.

T. n° 105. *Paris, 21 octobre 1915, 14 h.*

Chiffré. Très urgent.

Je réponds à votre télégramme 141.

J'étudie les moyens de lier notre action à celle des gouvernements anglais, italien et belge au sujet de la reconnaissance de M. Carranza.

Veuillez prescrire à M. Ayguesparsse de se rendre immédiatement et par la voie la plus rapide à Washington pour apporter de votre part à M. Jusserand au sujet de nos intérêts au Mexique les précisions que M. Hohler a été porter à l'ambassadeur d'Angleterre au sujet des intérêts anglais.

La décision américaine nous conduit nécessairement à reconnaître M. Carranza et nous n'avons pas, dans les circonstances actuelles, de moyens efficaces d'exiger de lui qu'il nous donne en échange des garanties positives immédiates, mais, à défaut, nous voudrions du moins prendre des précautions analogues à celles que le gouvernement anglais paraît rechercher à Washington. Il y aurait, d'autre part, intérêt à ce que la solidarité des Alliés apparaisse au Mexique comme elle se manifeste d'ailleurs.

Veuillez répondre à mon télégramme 102[1].

ne feraient pas acte de sagesse en prélevant sur les disponibilités 300.000 fusils et 50 millions de cartouches, *dût-on même à cet effet désarmer temporairement quelque formation de réserve ou de dépôt* ; de son côté ces 300.000 fusils transportés en Russie vaudraient plus que le double, puisque selon toute vraisemblance ils déclencheraient la mobilisation de l'armée roumaine.

Le matériel humain dont dispose la Russie est inépuisable. Pourquoi ne le mettons-nous pas mieux en œuvre ? Nous accumulons sur le front français des moyens d'action colossaux pour des résultats si faibles et si décevants. La moindre partie de ces moyens transportée sur le front oriental où l'armée russe a sa pleine liberté de manœuvre pourrait être si efficace.

Je soumets ces considérations à toute l'attention du gouvernement de la République. Je le prie instamment de faire étudier à un point de vue plus large et plus élevé la coopération des armées alliées. Lorsqu'on mesure tout le parti que l'Allemagne a su tirer du misérable instrument qu'est l'armée turque on ne comprend pas que nous n'ayons pas mieux utilisé les immenses ressources de la Russie. »

[1] Cf. télégramme n° 57, chiffré, Paris 28 juillet 1915, in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

219

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 2448-2449. *Londres, 21 octobre 1915, 19 h.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : d.)

Sir Edward Grey m'a dit que la situation en Perse et en Afghanistan causait les plus vives inquiétudes au gouvernement britannique. Ces régions sont parcourues par des officiers allemands qui excitent contre les Alliés et notamment en Perse contre l'Angleterre le fanatisme des tribus musulmanes. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères, va jusqu'à envisager la possibilité d'une déclaration de guerre de la Perse.

Pour opposer à l'action ottomane qui n'est en réalité qu'une action allemande, une barrière infranchissable, le gouvernement britannique se demande s'il n'y aurait pas lieu de soulever le monde arabe contre les Turcs et de s'appuyer sur le chérif de La Mecque pour constituer sous sa nomination une souveraineté indépendante dans la presqu'île Arabique.

Déjà le chérif a fait sonder dans ce sens les représentants de l'Angleterre en Égypte : est-ce spontanément ou sur une ouverture venant du Caire ? Sir Edward Grey ne s'est pas expliqué sur ce point. En tout cas, il semble possible d'ouvrir secrètement une négociation dont le succès permettrait d'entraver la propagande panislamiste et dépouillerait le gouvernement turc de son principal élément de force. Sir Edward Grey reconnaît qu'une pareille entreprise ne peut être poursuivie qu'avec l'assentiment des Alliés. En outre, pour ouvrir avec le Chérif ou ses délégués un entretien utile, il est nécessaire de connaître les limites exactes des territoires sur lesquels pourrait s'établir son autorité temporelle. Ce sera la presqu'île arabique, elle s'étend fort loin, elle englobe la Syrie ou résident les principaux intérêts français, et c'est avec la France que doit être établie la frontière de l'Arabie dans la région syrienne. (*À suivre*)

T. n° 2449.

Suite du n° précédent.

Le gouvernement britannique prie en conséquence le gouvernement français d'envoyer à Londres un délégué compétent pour régler avec lord Kitchener, la délimitation de la Syrie. J'ai répondu à sir Edward Grey sans me prononcer sur le fond de la question que je transmets sa communication et sa demande à Votre Excellence.

Cette communication peut soulever de nombreuses observations auxquelles, à mon sens, il est facile de répondre mais ce n'est pas encore le moment de la discuter.

Quant à la demande relative à la désignation d'un délégué français pour fixer la frontière syrienne il convient d'y donner satisfaction car elle constitue une reconnaissance formelle et officielle de nos droits sur la Syrie.

Cette mission pourrait être confiée à M. Georges Picot, premier secrétaire d'ambassade qui a géré le consulat général à Beyrouth pendant plus d'un an et qui, mieux que personne, connaît les questions syriennes[1].

Je l'ai chargé de se rendre à Paris pour entretenir le ministre de toutes les questions relatives au projet conçu par le gouvernement britannique. Il y sera samedi soir et je serais reconnaissant à Votre Excellence de le recevoir[2].

[1] Cf. lettre s. n° de Briand à Georges Picot, Paris, 2 novembre 1915.

[2] Viviani répondait par télégramme n° 3503, chiffré, Paris, 23 octobre 1915 : « Je réponds à votre télégramme n° 2448. La question soulevée par sir Edward Grey exige en effet une étude approfondie et des négociations minutieuses : le fait d'instaurer une nouvelle autorité religieuse, celle du cheikh de La Mecque, sur nos possessions de l'Afrique de Nord présenterait de graves inconvénients. Je suis donc d'accord avec vous pour ne pas aborder sans études préalables le fond même du débat, auquel je vois au moins l'avantage d'obtenir des Anglais eux-mêmes, qui se placent dans la positon de demandeurs, la reconnaissance positive de nos vues sur la Syrie et la Cilicie, telles que les Russes les ont déjà formellement admises. Mais je me demande si les Alliés n'auraient pas un intérêt immédiat à obtenir du cheikh de La Mecque avant que les Allemands arrivent à Constantinople une excommunication du Sultan turc émanant de la propre initiative du cheikh et visant cette mainmise de l'Allemagne sur le monde musulman.

Note de Berthelot en marge du télégramme de Cambon : « Note non remise car elle ne tient pas compte des deux questions essentielles : 1°/ les Anglais reconnaîtraient implicitement en Syrie contre notre acceptation pour la constitution d'un « royaume indépendant d'Arabie » sous leur influence au profit du grand cheikh de La Mecque : les deux questions sont liées et sont la contrepartie l'une de l'autre, 2°/ Le cheikh tient au pouvoir *temporel* et non à son pouvoir *spirituel* pour dresser les Arabes contre les Turcs et dépouiller le Sultan de son titre et de son autorité religieuse usurpée.

Il nous est indifférent de voir se constituer le pouvoir temporel (à condition de le limiter pour qu'il n'empiète pas sur la Syrie). Mais il serait très grave pour l'Afrique du Nord française qu'une autorité spirituelle d'ensemble fût reconnue au chérif de La Mecque. Le Maghreb doit avoir pour chef religieux le sultan du Maroc. »

Le 29 octobre 1915, une note était préparée à l'intention du ministre des Affaires étrangères :

« Arabie.

a).– Dans l'accord de Londres, 26 avril 1915, avec l'Italie, figure l'article 12 suivant : « L'Italie déclare s'associer à la déclaration faite par la France, la Grande-Bretagne et la Russie à l'effet de laisser l'Arabie et les Lieux Saints musulmans en Arabie sous l'autorité d'un pouvoir musulman indépendant. «

b).– Le 21 octobre 1915, sir Edward Grey a marqué ses inquiétudes de la propagande allemande sur les musulmans en Afghanistan et en Perse et les risques que peuvent courir l'Égypte et les Indes, du fait de ces intrigues appuyées des envois d'argent, d'armes, de munitions, d'officiers.

Il voudrait (pour entraver la propagande panislamiste) opposer le monde arabe aux Turcs et s'appuyer sur le chérif de La Mecque pour constituer sous sa domination une souveraineté indépendante dans la presqu'île arabique : les Anglais sont en négociation avec le grand cheikh de La Mecque.

Sir Edward Grey reconnaît qu'il a besoin de l'assentiment des Alliés pour une pareille entreprise.

En outre, il a besoin que la France indique la frontière de la Syrie (où résident les principaux intérêts français) avec la frontière de l'Arabie sur laquelle il s'agit de reconnaître le pouvoir effectif du grand cheikh de La Mecque, en lui constituant un royaume temporel, par lequel on gardera sur lui une prise directe qui ne peut s'exercer sur un pur pouvoir spirituel (comme cela a été démontré lorsque la Papauté a perdu ses états).

c).– Le 23 octobre 1915, le ministre des Affaires étrangères français accepta la conversation, désigna M. G. Picot *pour discuter cette question des limites* à Londres ; il signale en même temps les inconvénients qu'il y aurait à reconnaître au cheikh de La Mecque une autorité *spirituelle* sur l'ensemble du monde musulman car notre Afrique du Nord est déjà et a intérêt à être détachée de l'obédience soit du sultan, soit de son successeur dans l'ordre spirituel, et à admettre avec le temps la direction religieuse du sultan du Maroc. Le jour où les Turcs qui n'ont aucun droit dogmatique à la suprématie spirituelle sur les musulmans, auront perdu Constantinople (c'est-à-dire prouvé qu'ils n'ont plus leur seule raison d'être acceptés, la force de monter la garde contre le chrétien et de le contenir). Le pouvoir spirituel du sultan disparaîtra définitivement.

L'héritage spirituel pourra alors être recueilli en fait par le cheikh de La Mecque sur les musulmans voisins de ses possessions temporelles, et même sur les musulmans plus éloignés sauf pour

220

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1681-1682. *Paris, 21 octobre 1915, 20 h. 45.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 1259 et je me réfère aux deux télégrammes datés d'hier et que le ministre de France à Bucarest vous a communiqués directement.

Les fusils dont le gouvernement russe aurait besoin pour armer l'armée de deux cent mille hommes qui serait préparée pour les Balkans étant assurée à la Russie, je me plais à penser que le Haut Commandement adoptera, sans retard, la proposition de M. Sazonov de demander à la Roumanie l'autorisation de faire passer cette armée par la Moldavie.

Étant donné le développement des opérations austro-allemandes et bulgares contre la Serbie, il ne faut pas qu'un seul des Alliés perde un jour pour prendre les mesures nécessaires en vue d'amener, le plus promptement possible, sur le théâtre des opérations balkaniques les forces importantes, qui, seules, peuvent encore vaincre les hésitations de la Roumanie et celles de la Grèce.

Je vous prie donc de revenir sans cesse et par tous les arguments susceptibles de hâter les résolutions à Petrograd sur les raisons qui donnent aujourd'hui au théâtre oriental des opérations militaires, une importance capitale.

Je prie nos ambassadeurs à Londres et à Rome de demander aux ministres des Affaires étrangères anglais et italien de prescrire à leur représentant à Bucarest de s'associer comme nous aux démarches que fera le ministre de Russie à Bucarest pour demander à la Roumanie de consentir au passage des troupes russes sur son territoire.

T. n° 1682. *22 h. 40.*

Je réponds à vos télégrammes n° 1258, 1259, 1261.

Je reçois avec satisfaction la nouvelle que le gouvernement impérial a préparé avec toute l'activité possible l'expédition par Arkhangelsk, que ce contingent sera porté à 13.000 hommes.

le Maghreb, où notre action persistante et notre force constatée définitivement finira par recréer une tradition et une habitude de fait que le temps transformera en droit doctrinaire.

Quant au pouvoir *temporel* à reconnaître au cheikh de La Mecque sur l'Arabie, il y a là une négociation particulièrement difficile car ses prétentions portent aussi bien sur la Mésopotamie que sur la Syrie.

Mais en nous prêtant aux vues des Anglais nous obtiendrons d'eux ce que nous n'avions jamais pu obtenir jusqu'ici, c'est-à-dire la reconnaissance implicite de nos vues sur la Syrie, contre notre propre acceptation de son influence prépondérante sur l'Arabie sous les espèces d'un royaume indépendant constitué d'accord avec elle pour le grand cheikh de La Mecque. »

Vous pouvez faire connaître dès à présent, au gouvernement impérial :

1. Que le général commandant l'armée française, dont le détachement pourrait faire partie, a le grade de général de division et a déjà commandé une armée sur le front français.

2. Que la France mettra à la disposition du détachement russe 13.000 fusils, tirant la cartouche française, avec les instructions, s'il est nécessaire, et assurera son approvisionnement en munitions pour toute la durée de l'expédition.

3. Que la France assurera le ravitaillement du détachement russe.

Sur le quatrième point, chevaux et bêtes de somme, je me réserve de vous répondre incessamment[1].

[1] Le 26 octobre, Viviani précisait à Paléologue (télégramme n° 1726-1727, chiffré, urgent) : « Suite à mes télégrammes n° 1681 et 1703 et réponse à votre télégramme n° 1285.

En donnant au ministre de Russie à Bucarest l'instruction d'interroger M. Bratiano avec prudence, M. Sazonov indique qu'il mesure combien une démarche tendant à obtenir le consentement formel du gouvernement roumain au passage des troupes russes par la Roumanie risquerait de ne pas être opportune tant qu'une force russe importante ne sera pas concentrée à proximité de la frontière.

C'est ce point que mon télégramme n° 1703 avait pour but de préciser en indiquant que c'était seulement une fois l'armée russe prête à entrer en campagne qu'une communication russe relative au passage par la Roumanie semblait devoir être utilement faite.

La nécessité de ne pas perdre un jour, dont je parlais dans mon télégramme n° 1681, visait, comme vous pourrez vous en rendre compte en le relisant, spécialement les mesures nécessaires pour amener des forces importantes sur le théâtre des opérations balkaniques.

Une demande de passage, sous quelque forme qu'elle doive être faite, ne peut être que subordonnée à la concentration des forces russes à proximité de la frontière roumaine et c'est à hâter celle-ci que je vous prie de vous employer. Votre télégramme n° 1286 indique que l'empereur en comprend la nécessité et que les mesures de réalisation commencent à être prises ; mon télégramme séparé sur la question des fusils vous fournit d'autre part les arguments nécessaires pour amener le gouvernement russe à effectuer la concentration immédiate des cinq corps d'armée promis par le tsar. Cette concentration réalisée la Russie se trouvera dans une position bien plus avantageuse pour traiter la question du passage, et peut-être alors le sentiment militaire, qui demeure en Roumanie plus favorable à une entrée en action agira-t-il avec plus de poids sur l'esprit de M. Bratiano, pour l'amener non seulement à consentir au passage, mais même à se joindre aux Alliés contre les austro-allemands et contre les Bulgares.

Il va sans dire que, si au contraire, le gouvernement roumain opposait un refus à ce passage, la Russie ne pourrait y procéder quand même qu'après s'être concertée à cet égard avec ses alliés. »

Le 28 octobre, Viviani insistait auprès de Paléologue (télégramme n° 1743, chiffré, urgent) :

« Je réponds à votre télégramme n° 1294.

Je note les précisions que vous me fournissez sur le délai de deux mois nécessaire pour que les fusils fournis aux Russes par la France et l'Italie soient remis aux troupes dans le Sud.

Mais je persiste à penser que l'effort fait pour fournir des fusils dans le plus court délai possible à la Russie est un argument important pour décider son gouvernement à continuer à agir de suite en Bessarabie avec des troupes armées retirées du front russe sur les points les plus voisins et les moins exposés : le nombre considérable de troupes qui ont été massées vers le sud à l'aile gauche de l'armée russe permettra peut-être une concentration très rapide sur la frontière roumaine dont l'immédiateté est un des éléments décisifs de la situation balkanique si urgente.

Dans ces conditions l'argument tiré de l'envoi des fusils consiste à insister pour que des troupes armées soient envoyées de suite vers la Roumanie, sans attendre l'arrivée des fusils qui serviront à armer d'autres éléments destinés à remplacer le plus tôt possible ceux dirigés vers le sud. »

221

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 609-610. *Paris, 21 octobre 1915, 22 h. 40.*
Chiffré.

Je vous prie de faire connaître votre sentiment personnel sur la valeur des indications contenues dans le télégramme de notre consul à Monastir en date d'hier, et que celui-ci me dit vous avoir communiqué.

L'occupation immédiate par la Grèce de la ville de Monastir, ainsi que de toute la partie méridionale de la nouvelle Serbie, dans le cas où une colonne bulgare avancerait sur cette ville, ne soulèverait pas d'objection de notre part, si les Serbes n'y faisaient pas d'opposition. Cette occupation pourrait donner lieu d'ailleurs à deux interprétations, ou bien elle constituerait une action grecque contre les Bulgares ou pourrait être le préliminaire d'une collaboration plus étendue de la Grèce avec les Alliés en faveur de la Serbie ; ou bien, comme les Serbes ont paru déjà antérieurement le soupçonner, elle pourrait être le résultat d'une entente entre Sofia et Athènes et le prix de la neutralité grecque.

D'après les informations de presse, le roi de Grèce se proposerait de se rendre à Salonique avec les éléments d'un corps d'armée grec. De certains côtés, on insinue que cette initiative du roi pourrait bien cacher quelque arrière-pensée et on met en garde les Alliés contre le risque d'une tentative hostile à leur égard dans une ville qui est la seule base de ravitaillement et dont il serait infiniment dangereux pour eux de se trouver coupés par l'armée grecque.

T. n° 610.

Dès le jour, où d'accord avec l'Angleterre, nous avons résolu de prêter secours à la Serbie et d'envoyer à Salonique des contingents de nos troupes, nous nous sommes efforcés de décider l'Italie à participer à notre action dans les Balkans.

Le gouvernement italien nous a déclaré qu'il était prêt à nous prêter un concours naval, mais que pour l'instant en raison des circonstances, il ne pouvait envoyer de contingents de l'armée de terre dans la péninsule balkanique. Nous n'en continuons pas moins d'agir auprès de lui pour obtenir son concours sur terre dès qu'il pourra disposer des troupes nécessaires.

En raison de la nature particulière des rapports italo-grecs, on peut se demander sous quelle forme et par où le concours italien pourrait être le plus utilement donné, quel effet il produirait en Grèce, notamment si l'on envisageait un débarquement de troupes italiennes à Sante-Quaranta.

Je vous serai obligé de me donner à cet égard votre sentiment personnel et celui des personnalités grecques qui vous paraîtraient les plus propres à élucider cette question.

222

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. BOISSONNAS, CHEF DU BUREAU POLITIQUE DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE D'ORIENT À SALONIQUE.

T. n° 16. *Paris, 21 octobre 1915, 23 h. 40.*

Chiffré. Secret.

Réponse à votre télégramme n° 110.

La situation n'est pas encore entièrement précisée quant au concours que chacun des gouvernements de la Quadruple Entente donnerait en définitive à la campagne dans les Balkans. Ces renseignements nous représentent l'état actuel de la question et sont destinés à l'information personnelle du général Sarrail. La France et l'Angleterre se sont mis d'accord. La Russie, après avoir déclaré la guerre à la Bulgarie et préparé l'envoi par Arkhangelsk de 13.000 hommes, va bombarder Varna et Bourgas en même temps que les flottes alliées bombarderont Dédéagatch ; elle étudie en outre la possibilité d'envoyer contre la Bulgarie à travers la Roumanie une armée au moins égale à la nôtre.

L'Italie a également déclaré la guerre à la Bulgarie, participe au blocus de ses côtes, met à notre disposition une partie de ses moyens maritimes, et se réserve de décider après le résultat de l'offensive actuelle du général Cadorna sur le Carso les conditions de la participation de ses troupes à l'expédition balkanique.

Ces renseignements ne doivent pas être utilisés dans l'audience du roi pour laquelle la conversation pourrait être concertée avec M. Guillemin, qui est en contact quotidien avec M. Venizelos[1].

223

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3462. *Paris, 21 octobre 1915.*

Chiffré.

Je vous prie de faire valoir de nouveau auprès du gouvernement anglais les considérations suivantes :

Un désaccord actuel des vues françaises et anglaises sur l'un des théâtres de leur action commune, le premier qui se serait produit, risquerait d'avoir une répercussion sérieuse à l'intérieur des deux pays et d'affecter l'opinion unanime dont la ferme confiance est l'une des forces essentielles de l'alliance ; elle serait, sans aucun doute, exploitée fortement par nos ennemis, tant auprès des puissances qui luttent avec nous qu'auprès des neutres.

[1] Télégramme préparé par Philippe Berthelot.

Sur le fond même de la question, non seulement l'abandon de la Serbie par les grandes puissances est un acte peu honorable, mais en laissant le champ libre à l'Allemagne et lui donnant partie gagnée sans lutte, nous acceptons passivement et précipitons même les conséquences les plus étendues d'une victoire que nous pouvons autrement dans les hypothèses les moins favorables, limiter dans ses résultats et peut-être même renverser avec le temps : la Serbie, se sentant seule, s'abandonnera beaucoup plus vite et la Roumanie et la Grèce, sur lesquelles notre pression directe cessera de s'exercer, seront contraintes de subir la volonté de nos ennemis, et peut-être même amenées à collaborer avec eux ; on ne saurait exagérer non plus la répercussion morale probable de cette défaillance sur nos populations musulmanes ainsi que son contrecoup sur l'opinion intérieure des différents pays alliés et sur celle du monde.

Le parti de la résistance pied à pied et successivement sur les différents points du théâtre oriental où elle peut se porter tour à tour, offre des perspectives tout autres.

La position de nos troupes à la base de Salonique et sur la ligne de Salonique à la Serbie présente un caractère nettement défensif, qui en diminue beaucoup les risques : nous remplissons nos devoirs d'alliés, fortifions moralement la résistance de la Serbie qui peut se prolonger dans les montagnes et rester au moins une menace pour l'ennemi, nous maintenons le contact pour la ravitailler et lui servir de repli avec elle par le chemin de fer de Salonique-Uskub, Salonique-Monastir et par l'Albanie, dès que cette dernière route sera aménagée avec le concours qu'accepte de nous donner l'Italie. Les troupes françaises et anglaises, chacune dans un secteur nettement fixé et de caractère défensif, qui limite raisonnablement les pertes et les risques, sont en état, comme les Serbes, de faire subir à l'ennemi des pertes qui chaque jour lui deviennent plus sensibles, d'inquiéter sans cesse ses communications avec Constantinople, de l'empêcher de disposer ailleurs des troupes engagées sur ce théâtre nouveau, en un mot de créer un nouveau front sur lequel nous pourrons le maintenir avec des contingents limités.

Notre présence empêche toute défaillance définitive de la Grèce, conformément aux conseils de M. Venizelos avec lequel nous restons en contact quotidien ; le pays reste en même temps sous la domination de nos vaisseaux pour son ravitaillement et son existence même.

La Roumanie également, qui subit d'un côté la pression allemande, éprouvera de l'autre la pression russe, dont M. Sazonov sent déjà toute la nécessité et dont la possibilité va en s'accentuant, mais que nous ne pouvons déterminer que si, de notre côté, nous défendons nos positions.

Dans ces conditions, sans affaiblir notre force défensive et offensive en Occident, non seulement nous tenons mais nous retardons au moins l'entrée des Allemands à Constantinople, nous la rendons coûteuse, précaire, nous conservons entière notre action navale, nous maintenons le doute sur le résultat de la nouvelle entreprise ennemie, et nous demeurons libres de continuer en toute hypothèse notre opposition à l'avance allemande ; en effet restant maîtres de la mer, établis toujours sur une forte défensive sur le front du cap Hellès, prêts à transporter si c'est nécessaire,

successivement notre effort sur la côte d'Asie, ou pour défendre l'Égypte contre une action éventuelle, nous ne laissons aucune liberté à l'ennemi de disposer de ses troupes et gagnons le temps voulu pour vaincre en Europe et triompher d'ennemis qui font un effort désespéré et dont les ressources diminuent en hommes, en argent, en ravitaillement.

La partie est engagée, les engagements ont été pris, nous comprenons que les conséquences en soient pesées, mais non qu'elle puisse être abandonnée.

Nous n'avons pas à discuter, nous sommes sur le terrain et nous ne pouvons l'abandonner ; les conséquences de l'abstention sont autrement graves que celles de l'action[1].

[1] Le 24 octobre, Viviani insistait à nouveau sur la nécessité d'une entente solide franco-britannique (télégramme n° 3495-3496, chiffré, à Londres et n° 621-622, chiffré à Athènes) :

« *Pour Athènes seulement* : J'adresse le télégramme suivant à l'ambassadeur de France à Londres :

Pour les deux postes : Il résulte d'une communication faite hier soir à M. le ministre de la Guerre par l'attaché militaire à l'ambassade d'Angleterre, d'ordre de lord Bertie, que, d'après des nouvelles reçues d'Athènes, la jonction entre les Bulgares et les Allemands serait inévitable à très bref délai, et que les Serbes se trouveraient, dès à présent, dans une situation désespérée. M. Zaïmis aurait, à cette occasion, fait entendre (et le ministre d'Angleterre aurait fait sienne cette appréciation) que le mieux était de cesser les débarquements à Salonique.

J'ai eu l'occasion, ce matin, de préciser devant le chargé d'affaires d'Angleterre que tel n'était point, bien au contraire, le sentiment du gouvernement français, en cela pleinement d'accord avec celui du commandant en chef.

Le débarquement des troupes alliées à Salonique avait, en effet, pour but de maintenir la liaison avec l'armée serbe et d'empêcher son anéantissement. Au point de vue politique, comme au point de vue militaire, les Alliés ont intérêt à persévérer dans leur résolution. Le fait signalé par M. Zaïmis de la jonction imminente entre les troupes austro-allemandes et les troupes bulgares, était prévu et ne saurait changer nos décisions. Mais pour sauver l'armée serbe de la destruction, les effectifs actuels sont tout à fait insuffisants : la tâche serait impossible. Les débarquements doivent donc continuer et être accélérés. Mais il est essentiel que le gouvernement britannique soit entièrement d'accord avec nous sur ce dernier point et je n'ai pas besoin d'insister de nouveau ici auprès de vous sur toutes les raisons que mes télégrammes antérieurs ont déjà développées à cet égard. Les deux gouvernements doivent être également d'accord sur les mesures de pression éventuelles à exercer sur la Grèce, si son attitude demeure douteuse et il convient de prévoir, dès maintenant, ces mesures.

Il est bien entendu que sur ce dernier point, le gouvernement anglais ne doit prendre aucune initiative de coercition sur la Grèce, ni à plus forte raison, procéder à quelque action militaire ou navale contre elle sans s'être concerté avec les Alliés, notamment avec la France, afin que les mesures envisagées soient pesées et réfléchies.

Je vous prie de faire valoir ce qui précède le plus tôt possible auprès de sir Edward Grey.

Pour Athènes seulement : Je vous serai obligé de me faire savoir si vous avez recueilli de la bouche de M. Zaïmis des indications analogues à celles qui paraissent avoir été envoyées à sir Edward Grey par votre collègue anglais et de me dire si la communication qui nous est venue par l'intermédiaire de lord Bertie donne une impression exacte de la situation. »

Le 27 octobre, Viviani télégraphiait encore à Cambon (télégramme n° 3559, chiffré) :

« Le général Joffre a fait part au ministre de la Guerre de son impression sur la visite annoncée par le colonel de la Panouse pour demain, des deux officiers chargés de venir lui exposer le point de vue de l'état-major anglais sur l'action en Orient. Il estime que ces officiers n'ayant pas les pouvoirs nécessaires pour faire adopter une solution ferme, la conférence ne peut aboutir à aucun résultat pratique.

Le principe de l'envoi de 150.000 hommes à Salonique avait été arrêté entre les deux gouvernements ; la France a aussitôt pris des mesures conformes à ce programme. Les Anglais y ont, à la vérité donné un commencement d'exécution en envoyant une division à Salonique et en donnant le concours de leur flotte pour le transport de nos troupes. Mais les atermoiements actuels constituent, dit le général Joffre, "un abandon en pleine bataille" et risquent de placer nos troupes dans une situation critique.

224

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1676. *Paris, 21 octobre 1915.*
Chiffré.

M. Barrère m'informe que les 350.000 fusils Wetterli dont l'achat par la Russie a été définitivement autorisé par le gouvernement italien, *en échange du nouvel appui financier que les Anglais leur consentent*, seront expédiés dans dix jours : un croiseur anglais les transportera par Arkhangelsk et le chargement se fera par bateaux au Havre. Je vous signale que le gouvernement italien se propose de faire état à Petrograd du service ainsi rendu à la Russie et qu'il avait subordonné à l'aide financière anglaise[1].

Il faut donc que le programme s'exécute et il semble qu'une démarche directe et pressante auprès du gouvernement anglais puisse seule empêcher que la question soit constamment remise en discussion.

Je vous prie de renouveler vos démarches de ces jours derniers et d'insister encore avec toute la force de persuasion que vous donnent le sentiment de la gravité de la situation et votre crédit en Angleterre, pour obtenir la réalisation immédiate du programme concerté entre les deux gouvernements. »

Cf. télégramme n° 680, chiffré, Paris, 21 octobre 1915.

[1] Cf. document n° 399 in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003. Dans une note interne pour le ministre des Affaires étrangères, Paris, 25 octobre 1915, il était annoncé : « Or, il résulte d'une récente communication de l'ambassadeur de Russie à Rome, que les fusils sus indiqués ne pourront pas être livrés dans le délai prévu. Le premier envoi ne pourra être effectué que le 15 novembre prochain et les envois ultérieurs respectivement le 22 et le 29 novembre. Étant donné que le transport jusqu'à Arkhangelsk exigera environ 20 jours, il en résulte que les fusils ne sauraient arriver à destination avant la mi-décembre, et cela seulement si la voie maritime du nord ne se trouverait pas bloquée par les glaces. Un tel retard paraît d'autant plus regrettable, que la réception aussi rapide que possible d'au moins 300.000 fusils constitue une condition essentielle des mesures envisagées par M. Sazonov (voir l'aide-mémoire séparé en date de ce jour). En raison de ce qui précède, le comte Benckendorff est chargé de prier instamment le gouvernement britannique de céder incessamment à la Russie sur les stocks de fusils dont il dispose, une quantité correspondante de carabines avec le plus grand nombre de cartouches possible, en retour des carabines Weterlli et des cartouches indiquées ci-dessus, qui passeraient à l'Angleterre. M. Sazonov fait observer qu'à défaut de fusils, la Russie se trouve privée de la possibilité d'entrer en action dans les Balkans pendant qu'il en est encore temps et que nous perdons ainsi l'occasion de provoquer l'entrée en campagne de la Roumanie. » Quant à la France, elle apporte une contribution à l'armement russe dans la mesure de ses possibilités (Viviani à Cambon, télégramme n° 3548, chiffré, urgent, Paris, 27 octobre 1915) : « Le gouvernement français a déjà fait un gros effort pour la fourniture immédiate de fusils à l'armée russe, ainsi que je vous en ai informé hier : nous envoyons 200.000 fusils avec 416 cartouches par arme, et sur ce nombre 80.000 fusils sont en route. »

225

M. LUTAUD, GOUVERNEUR GÉNÉRAL À ALGER,
à M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 1393. *Alger, 21 octobre 1915.*

Confidentiel.

J'ai pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le jeudi 16 septembre dernier par la Commission interministérielle des affaires musulmanes, procès-verbal dont un extrait, ci-joint, concerne le journal arabe *Akhbar-el-Harb* (*Les nouvelles de la guerre*), publié par mon administration depuis l'ouverture des hostilités.

La Commission, tout en appréciant l'effort de ce journal pour influencer nos sujets musulmans, estime que cet effort doit être fait avec discrétion et qu'il y aurait lieu, en raison de notre situation actuelle aux Dardanelles, de ne pas insister aussi fréquemment que le fait l'*Akhbar-el-Harb* sur les événements de Turquie.

L'*Akhbar-el-Harb* étant, avant tout, une publication algérienne, son orientation, en ce qui touche l'expédition d'Orient, a été adaptée à des conditions et nécessités locales qui ont pu échapper à la Commission interministérielle des affaires musulmanes.

Il est hors de doute que nous ne pouvions prétendre maintenir nos populations indigènes dans l'ignorance des événements qui se déroulent en Turquie, lesquels, on le conçoit aisément, sollicitent tout particulièrement leur attention.

Négliger de les divulguer et de les commenter, pour la masse, dans le sens le plus favorable à notre cause, c'eût été, en effet, laisser le champ libre aux bruits mensongers que nos sujets sont, par tendance naturelle, si empressés à colporter et qui, ainsi que cela se produisit lors du conflit turco-grec et des guerres balkaniques – avec moins d'importance qu'aujourd'hui – excitent d'une façon dangereuse le fanatisme religieux, en attribuant aux Turcs des victoires imaginaires.

Notre abstention à cet égard, interprétée perfidement, par les gens malintentionnés, comme un moyen de cacher nos défaites ou simplement nos embarras, aurait singulièrement aggravé l'effet de ces fausses nouvelles et favorisé les agissements clandestins des turcophiles qui cherchent à impressionner fâcheusement l'esprit de leurs coreligionnaires et à compromettre l'ordre public.

Il m'a donc semblé, dès le début, qu'il était indispensable de familiariser nos sujets avec la guerre que les puissances alliées soutiennent contre la Turquie et de les habituer à ne voir dans les Ottomans que des vaincus qui ne doivent attendre que des malheurs de l'aventure du gouvernement Jeune-Turc, en créant dans leurs milieux une ambiance d'information – évidemment tendancieuse à notre avantage – susceptible, sinon de détruire complètement, tout au moins d'atténuer largement la portée des bruits hostiles mis inévitablement en circulation. Il ne me paraissait pas non plus inutile de

corriger, pour la masse indigène, dans les limites nécessaires, par un choix de nouvelles appropriées, les renseignements souvent confus et contradictoires, parfois même inopportuns, que publient les journaux français.

Mais, pour atteindre efficacement notre but, fallait-il se contenter d'un langage discret et voilé ou de mises au point subtiles et timides ? Je ne l'ai pas pensé, car la mentalité simpliste de la masse de nos sujets est inaccessible à une méthode de ce genre et, pour la frapper utilement, il faut procéder par affirmations claires, formelles, persistantes, au risque de les entendre taxer d'exagération par des personnes d'un goût plus éclairé, façonnées à d'autres manières de concevoir et d'exprimer les idées, et ne vivant pas dans les milieux algériens proprement dits, aux prises avec toutes les difficultés qu'ils comportent. C'est ce que n'aurait pas manqué de faire remarquer mon représentant M. Depont s'il avait pu prendre part ce jour-là aux travaux de la Commission des affaires musulmanes.

Telles sont, Monsieur le ministre, les considérations qui ont guidé jusqu'ici l'*Akhbar-el-Harb* dans ses articles relatifs aux choses d'Orient et je puis dire que le résultat poursuivi a été atteint, si j'en crois les rapports fournis par les diverses autorités de la colonie qui s'accordent à constater l'effet salutaire produit sur les indigènes par notre journal arabe de la guerre.

Quoi qu'il en soit, vous me trouverez toujours prêt à conformer cette publication aux directions que le gouvernement voudra bien me donner et à concilier notre point de vue local avec les modalités qu'il jugerait devoir adopter pour son action plus générale sur l'ensemble du monde musulman. Toujours est-il que ces directions, pour bien répondre aux vues du gouvernement, devront être précises et que mon administration s'estimera heureuse d'être fixée sur les points particuliers qui devront être l'objet soit d'une prétérition, soit d'une orientation ou d'une discussion de forme différente.

Le fonctionnaire distingué que j'ai préposé à la rédaction de l'*Akhbar-el-Harb* y met tout son savoir et tout son dévouement. Il est passible de la loi humaine : c'est dire qu'il est sujet à erreur ; mais il fera mieux encore et évitera toutes les fautes de tactique, si vous voulez bien me charger de lui transmettre des instructions très nettes portant sur les détails défectueux autant que sur l'ensemble.

J'adresse la même communication à tous les Départements ministériels représentés à la Commission des Affaires musulmanes.

226

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 21 octobre 1915.*

Très confidentiel.

Le 7 juin 1915, le ministre de France en Roumanie appelait l'attention du Département sur les tentatives faites par les Allemands pour acheter la totalité de la récolte des blés de 1915 et sur leurs efforts pour obtenir que fussent levées les mesures de prohibition édictées par le gouvernement roumain au mois de septembre 1914 à la demande même des représentants des puissances alliées.

Le ministère des Affaires étrangères soumit la question au Comité de Restriction des Approvisionnements de l'ennemi qui, dans sa séance du 11 juin, émit le vœu que les gouvernements alliés missent d'urgence à l'étude la question de l'opportunité de l'achat des blés roumains et s'il y avait lieu de leur conservation, jusqu'à ce que leur transport puisse être assuré.

Le ministre des Affaires étrangères, le 12 juin, soumettait la question au Conseil des ministres en lui faisant connaître l'avis du Comité de restriction et le Conseil décidait qu'il y avait lieu de sonder les intentions des gouvernements alliés.

Nos ambassadeurs à Londres, à Rome et à Petrograd furent, le 14 juin, priés de demander aux gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités, d'étudier d'urgence l'opportunité de faire en commun l'achat des blés roumains et d'assurer leur conservation jusqu'au moment où leur transport pourrait avoir lieu.

Le 24 juin, le gouvernement russe faisait connaître qu'il était décidé à étudier l'opération ; à la même date, le gouvernement britannique, reconnaît que cette opération pouvait être intéressante, demandait toutefois si le gouvernement roumain prenait l'engagement de maintenir la prohibition ; le gouvernement italien demandait quelques éclaircissements.

Le 2 juillet, M. Blondel faisait connaître que si l'opération qu'il avait envisagée et qui ne devait pas monter à plus du quart de la récolte roumaine, se concluait, le gouvernement roumain maintiendrait la prohibition d'exportations des blés et farines. Le président du Conseil et le ministre des Finances lui en avaient donné l'assurance.

Il s'agissait donc d'une dépense pouvant monter à environ 200 ou 250 millions de francs, versés à mesure que se poursuivrait la récolte.

Ces renseignements furent communiqués de suite dans les capitales des pays alliés et le gouvernement britannique fit savoir qu'il mettait la question à l'étude ; malgré plusieurs rappels et l'envoi de renseignements successifs recueillis par nos ministres à Bucarest, le gouvernement britannique ne fit savoir que le 16 juillet qu'il adhérait, en principe, à l'achat de la récolte roumaine et qu'il faisait préparer le projet de contrat.

Le ministère des Affaires étrangères, continuant ses enquêtes, revenait à la charge auprès de l'ambassadeur de France à Londres dès le 17 juillet, mais M. Cambon n'obtenait pas de réponse définitive.

Le temps s'écoulait et l'opération qui pour réussir aurait dû être faite en restant entourée d'un certain secret, commençait à être connue dans le public ; des émissaires roumains même venaient en France et il était facile de se rendre compte dans leurs conversations que, mis en goût par la perspective de l'achat d'une partie importante de la récolte, ils essayaient au nom des intérêts des syndicats des agriculteurs de faire élargir considérablement l'opération et d'amener les Alliés à faire l'achat de la totalité de la récolte ; ils agissaient en même temps sur l'opinion du gouvernement roumain afin de l'amener à partager leurs vues.

Après une série de rappels, qui nous avaient amenés jusqu'à la fin du mois de juillet, le gouvernement britannique nous faisait savoir le 28 juillet qu'il n'était plus question en Roumanie de l'achat seulement du quart de la récolte mais de la totalité de la récolte.

Il fallait donc envisager une opération engageant des ressources financières très considérables, un peu plus de 500 millions de francs, et par conséquent, il était difficile à l'Angleterre aussi bien qu'à la France de s'engager dans une opération d'une pareille ampleur.

Le gouvernement britannique ajoutait qu'il croyait savoir que l'Allemagne était suffisamment approvisionnée en céréales et qu'il n'y avait pas à craindre qu'elle s'adresse à la Roumanie. Le gouvernement impérial russe, de son côté, faisait savoir le 29 juillet qu'il craignait en effet l'amplitude de l'opération et les dépenses considérables à engager.

De nouveaux efforts furent faits par le gouvernement français d'abord auprès de notre ministre à Bucarest pour essayer d'amener le gouvernement roumain à maintenir son point de vue du commencement du mois de juin, et à se contenter, pour maintenir les interdictions d'exportation, de l'achat du quart de la récolte ; mais le temps perdu avait laissé la liberté plus grande à tous les agitateurs et particulièrement aux représentants du parti allemand, si bien que le 7 août, M. Blondel faisait savoir que le gouvernement roumain ne se sentait plus assez fort pour maintenir son premier point de vue, et qu'il y avait tout lieu de craindre que dans un avenir très prochain les interdictions d'exporter les blés roumains ne fussent levées.

Notre ministre ajoutait d'ailleurs que les difficultés de transport et les obstacles mis volontairement par le gouvernement roumain au transit des chemins de fer diminuaient de beaucoup l'importance de la concession faite aux agriculteurs roumains.

Néanmoins, le 17 août le décret autorisant l'exportation des céréales fut publié au *Journal Officiel* roumain.

Depuis lors, nous avons su, surtout par la presse allemande, que le gouvernement allemand, contrairement aux prévisions des autorités britanniques, cherchait à acquérir la récolte roumaine et à la faire passer en territoire allemand ; il a, à ce moment semble-t-il, engagé les négociations à ce sujet avec le gouvernement roumain et si ces négociations n'ont pas encore

abouti, cela provient surtout de l'opposition que ladite opération a rencontrée parmi les agriculteurs hongrois ; ceux-ci, en effet, qui eurent une récolte relativement belle, se mirent à chercher par tous les moyens possibles à retarder l'achat et l'expédition de la récolte roumaine en Allemagne, afin de vendre dans les meilleures conditions possibles leurs propres disponibilités à leurs alliés allemands. Aussi est-il à prévoir que d'ici peu les dernières opérations de la Hongrie seront terminées et que par conséquent l'effort de l'Allemagne pour s'assurer la récolte roumaine deviendra encore plus grand.

Faut-il en conclure que l'opération de l'achat de la récolte roumaine par les Alliés soit encore à recommander ? Il est certain qu'aujourd'hui il ne faudrait pas s'en tenir à acheter le quart de la récolte mais à en acheter la totalité. De plus, il est à prévoir que les prix que les Allemands ont déjà consenti à payer ont majoré considérablement le marché roumain et l'ont rendu plus difficile. Il y aura donc à faire face à une dépense encore plus grande que celle qui avait paru exagérée au mois de juillet 1915.

L'envoi de la récolte roumaine en Allemagne et en Autriche améliorera sans doute la situation alimentaire des pays ennemis, mais il faut bien reconnaître que la tentative faite l'année dernière pour affamer nos ennemis en grains et en farine n'a pas donné tous les résultats qu'on en avait espérés. Cette année-ci la récolte hongroise a été particulièrement abondante. On peut donc être certain que grâce aux mesures que l'Allemagne a déjà prises, elle arrivera à la récolte de 1916 sans être obligée de diminuer encore la ration alimentaire en farine de la population allemande.

Il y a donc lieu de conclure que l'achat de la récolte roumaine, à l'heure actuelle, aurait exclusivement un caractère politique et qu'elle ne serait à recommander que dans le cas où la Roumanie, prêtant son concours à la Quadruple Entente, il y aurait lieu de lui assurer par l'achat de la récolte, une certaine élasticité monétaire et à la garantir contre les risques de mouvements populaires, les agriculteurs se trouvant frustrés de toute espèce de revenus. Ce n'est que dans ces conditions qu'il semblerait sage d'étudier à nouveau la question de l'achat de la récolte roumaine.

On croit devoir faire observer que le ministère des Affaires étrangères s'était déjà préoccupé au mois de septembre 1914 de l'achat des récoltes roumaines et que cette opération, également traînée en longueur par les échanges de vues avec nos Alliés et même par des difficultés entre les différents ministères français qui devaient y être intéressés, a été abandonnée au mois de septembre 1914[1], lorsque par l'action des ministres de la Triple Entente à Bucarest, le gouvernement roumain s'est décidé à interdire l'exportation des blés.

[1] Dépêche de Ribot, ministre des Finances à Delcassé, n° 143.CR de Bordeaux : « À plusieurs reprises depuis le début de la guerre, il a été question d'acheter l'excédent de blé de la récolte roumaine. Ce projet s'inspirait d'une double préoccupation : alimenter la France, dont la récolte sera déficitaire, et essayer d'affamer les pays ennemis. Des considérations diverses, auxquelles la fermeture momentanée des Dardanelles n'a peut-être pas été étrangère, n'ont pas permis de donner suite à ce projet. D'après des renseignements reçus par des importateurs de grains, l'autorisation de traverser les détroits serait donnée depuis quelques jours. Il semble qu'au lendemain de la victoire de la Marne, cette autorisation ne soit plus retirée désormais. Quoi qu'il en soit de

227

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 3468-3469 ; 1657-1658 ; 686-1687 ; 673-674.
Chiffré.

Paris, 22 octobre 1915, 19 h. 20.

Pour Rome, Petrograd, Bucarest : J'adresse à l'ambassadeur de France à Londres le télégramme suivant :

Il résulte de renseignements *positifs* que l'état-major grec renseigne les Allemands sur nos mouvements de troupes vers la Serbie. M. Guillemin m'informe, d'autre part, que les premiers succès bulgares et les délais apportés à l'envoi et au débarquement des troupes alliées à Salonique produisent une impression d'autant plus fâcheuse sur l'opinion grecque que la presse allemande l'exploite. Des négociations gréco-bulgares actives paraissent se poursuivre, sous les auspices du ministre d'Allemagne par l'intermédiaire de M. Gounaris. Le roi laisse entendre qu'il ne se laissera pas « ennuyer » par les Alliés quand il aura terminé sa mobilisation. Enfin M. Zaïmis déclare que le gouvernement grec ne saurait accepter aucune offre, si tentante qu'elle puisse être, pour attaquer la Bulgarie, les troupes alliées étant trop peu nombreuses et leur arrivée trop tardive pour empêcher l'écrasement des Serbes, et la jonction des Allemands avec les Bulgares et les Turcs ; le seul avantage que présentent des promesses comme celles de Chypre et de la Thrace bulgare paraît être de favoriser les tentatives de M. Venizelos pour un revirement de l'opinion grecque quand l'effectif de nos troupes aura atteint le chiffre prévu de 150.000 hommes, si ce résultat est obtenu avant que la situation militaire n'ait définitivement empiré dans les Balkans.

la question de savoir s'il convient ou non de reprendre le projet d'achat des blés roumains, je me permettrai cependant de vous signaler l'intérêt qu'il pourrait y avoir, au point de vue français, à multiplier les achats de pétroles roumains pour les besoins de la consommation militaire et civile de notre pays. D'après les renseignements fournis à mon administration par les directeurs de la maison Deutsch la production totale de la Roumanie en huile minérale peut s'élever annuellement à 150.000 tonnes, soit les trois quarts de la consommation normale en France. Deux sociétés produisent à elles seules 100.000 tonnes : la première : la Steava Romana, est sous l'influence allemande ; la seconde l'Astra Romana, est une filiale de la Royal Deutsch, société hollandaise qui serait sous l'influence anglaise. Si on en croit certaines nouvelles, les approvisionnements en essence de l'armée allemande n'étaient plus assurés ces jours derniers, faute peut-être de moyens de transport, peut-être aussi à cause d'une raréfaction du produit. On lisait d'autre part récemment, dans des journaux anglais, que le gouvernement allemand recommandait à la population d'économiser le pétrole. Or, les récentes victoires russes en Galicie vont tarir complètement l'exportation des huiles minérales à destination de l'Allemagne. Il serait peut-être opportun d'inciter les pétroliers français à passer d'urgence leurs commandes aux sociétés roumaines. J'ai l'honneur de vous faire part à toutes fins utiles de cette suggestion que je transmets également à mes collègues de la Guerre et de la Marine, dont les administrations pourraient être appelées à procéder à des achats directs. » Cf. télégramme n° 625-626, chiffré, Bucarest, 1er décembre 1915.

En fait, aucune proposition ne pourrait avoir de valeur réelle qu'appuyée sur un imposant déploiement de forces visibles sur terre comme sur mer.

L'arrêt des débarquements anglais, l'hésitation du gouvernement britannique à envoyer à Salonique les contingents promis risquent de paralyser l'action des troupes françaises et même de les laisser à découvert ; les troupes anglaises déjà débarquées ont l'instruction de ne pas bouger sans un ordre nouveau. Il résulte d'un télégramme de M. Pachitch au ministre de Serbie à Athènes que la résistance serbe se poursuit d'une manière satisfaisante, mais qu'une catastrophe est à prévoir si l'armée serbe ne reçoit pas à bref délai de la part des Alliés un secours efficace ; mais les troupes françaises sont condamnées à l'impuissance si les Anglais les abandonnent plus longtemps à elles-mêmes.

M. Paléologue signale le manque de coordination actuelle des efforts de la Quadruple Entente ; pour décider la Russie et l'Italie à s'engager, sans parler même de la Roumanie et de la Grèce, la nécessité première reste une attitude déterminée de l'Angleterre. Les démarches faites par le gouvernement anglais à Rome et à Petrograd pour agir sur nos alliés ne peuvent avoir de résultat utile que si les troupes anglaises se joignent aux nôtres à Salonique dans le délai le plus rapide.

228

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 592. *Athènes, 22 octobre 1915, 21 h. 30.*
Chiffré.
(Reçu : le 23, 6 h. 10)

Lorsque Votre Excellence a bien voulu par ses télégrammes 564 et 565 mettre à ma disposition pour organiser une propagande active dans la presse grecque des crédits que je n'avais pas sollicités, j'ai été très sensible à ce témoignage de confiance et très heureux en même temps que le Département m'indiquât un nouveau moyen de servir les intérêts que je défends ici de mon mieux. Ainsi que Votre Excellence a pu s'en rendre compte par mes télégrammes 566[1], 587 et 588[2], je n'ai négligé aucun effort pour seconder ses vues mais l'expérience des négociations auxquelles j'ai dû me mêler depuis quelques jours m'a convaincu qu'il était indispensable qu'elles fussent poursuivies en dehors de notre représentation officielle car elles sont incompatibles avec la situation du ministre de France. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'étaient conçues les instructions du Département au moment de l'organisation de la mission de M. Bertrand. Il s'agit en somme d'entrer en lutte avec le baron de Schenk et cela dans un temps

[1] Athènes, 13 octobre 1915.
[2] Athènes, 20 octobre 1915.

où nos adversaires si puissamment armés sont toujours à l'affût d'un scandale ainsi qu'on l'a vu dans l'affaire des télégrammes. Même au point de vue de l'efficacité de l'action projetée, il vaut mieux qu'elle soit conduite par un agent officieux ayant déjà l'expérience de la presse grecque comme cela a lieu non seulement pour l'Allemagne mais aussi pour l'Angleterre. Si Votre Excellence le désire je lui fournirai à ce sujet toutes les précisions nécessaires, en attendant il me suffira sans doute de dire que je suis pleinement d'accord avec M. Venizelos qui m'a déclaré ce matin même qu'il approuvait entièrement ma manière de voir et m'a engagé à suggérer au Département de charger M. Bertrand de ce service et de correspondre directement avec lui. Si Votre Excellence veut bien entrer dans ces vues je lui serais reconnaissant de me le faire savoir d'urgence afin que M. Bertrand puisse, si le choix du Département se porte sur lui, soumettre immédiatement ses propositions à Votre Excellence pour cette organisation qui devrait être entreprise sans retard. Le crédit qui m'avait été ouvert est intact et Votre Excellence estimera comme moi j'espère, qu'il serait bon qu'aucune somme destinée à cet usage ne doit passer par la légation de France.

229

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 582-583. *Paris, 22 octobre 1915, 23 h. 40.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 678.

C'est pour la première fois que le secrétaire d'État indique qu'il lui paraît nécessaire d'attendre l'approbation parlementaire aux États-Unis et à Haïti du traité conclu entre ces deux pays avant de procéder avec vous à l'échange de lettres prévu. Je ne comprends pas bien cette nécessité car les lettres dont il s'agit doivent, à mon sentiment, rester confidentielles et simplement reconnaître notre accord sur des questions dans lesquelles le gouvernement à Washington, qui a imposé les clauses du traité au gouvernement haïtien, a promis de nous donner satisfaction.

L'approbation parlementaire dans les deux pays va demander sans doute d'assez longs délais et notre échange de lettres est remis ainsi à une date indéterminée.

Je voudrais qu'en attendant le gouvernement américain nous donnât au moins un engagement de principe qui pourrait rester confidentiel mais qui me permettrait de rassurer les intérêts français en cause, intérêts dont j'ai le souci, que partage la commission parlementaire des Affaires extérieures, de ne rien abandonner.

Nous pourrions alors, une fois que les satisfactions indiquées par mon télégramme 564 nous auraient été accordées par le gouvernement haïtien, retirer immédiatement nos marins et notre croiseur. Vous pouvez faire état

de cette intention auprès de M. Lansing en lui répétant que nous n'entendons en quoi que ce soit contrarier l'action américaine en Haïti et que nous voulons simplement, sur le pied de l'égalité économique et avec la faculté d'y maintenir nos établissements et notre clergé, y sauvegarder le présent et l'avenir des intérêts français engagés.

Il y aurait avantage à ce que vous puissiez me répondre le plus tôt possible pour que je puisse donner des instructions à M. Girard au sujet de notre croiseur.

230

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 1717. *Paris, 22 octobre 1915.*

Chiffré.

Le ministre de la République à Lisbonne rappelle quelle a été, depuis le début des hostilités, l'attitude du gouvernement portugais à l'égard de la situation internationale. Il expose que les hommes politiques récemment arrivés au pouvoir à Lisbonne feront vraisemblablement des démarches auprès du gouvernement britannique pour que celui-ci, qui s'est jusqu'ici montré peu disposé à encourager l'entrée en action du Portugal, lève les objections qu'il avait précédemment formulées. M. Daeschner présente à cette occasion les arguments qui pourraient justifier, du point de vue des intérêts de la France et de l'Angleterre, et des Alliés en général, une modification de l'opinion du gouvernement britannique. La prise de possession, par le Portugal, des nombreux bâtiments allemands qui se trouvent dans les ports du Portugal ou de ses colonies paraît l'élément décisif de cette argumentation[1]. Mais M. Fromageot, l'un des jurisconsultes des Départements, consulté à ce sujet, estime d'une part qu'il ne serait peut-être pas sans inconvénient de s'emparer de ces bâtiments sous le seul prétexte que les conventions de La Haye ne sont pas ratifiées par tous les belligérants[2], il pense, d'autre part, que si la saisie de ces navires est le but principal envisagé, il n'est pas nécessaire de recourir, pour l'atteindre, à l'état de guerre, les opérations allemandes dans les colonies portugaises d'Afrique fournissant au Portugal un juste motif de représailles extra-légales.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, à toutes fins utiles, une copie de la dépêche précitée de M. Daeschner ainsi que de la note également visée plus haut de M. Fromageot[3].

[1] Il s'agissait de trente navires allemands réfugiés dans les ports portugais dont le Portugal pouvait s'emparer malgré la convention VI de La Haye 1907 – régime des navires au début des hostilités.

[2] Ni la Turquie, ni l'Italie, ni la Serbie, ni le Monténégro, ni la Bulgarie n'ont ratifié les conventions de La Haye.

[3] En annexe : « Envoi collectif de la dépêche de Daeschner à Delcassé, n° 115, Lisbonne, 23 septembre 1915 » :

« La correspondance de la légation vous a tenu au courant des principales manifestations qui a diverses reprises ont pu faire croire que le Portugal allait se ranger ouvertement aux côtés des puissances alliées.

Ce fut d'abord la séance du 7 août 1914 où les Chambres portugaises au milieu d'acclamations enthousiastes conférèrent au gouvernement tout pouvoir pour prendre telles mesures qu'il jugerait nécessaires pour assurer la sécurité du pays et sauvegarder l'honneur national. Le ministre d'Allemagne prépara ses valises et se tint prêt à recevoir des passeports qui ne vinrent pas.

Plus tard au mois de décembre à la suite des laborieuses négociations pour la cession des batteries portugaises un nouveau vote du Congrès autorisa le gouvernement de M. Bernardino Machado à organiser une division de campagne qui serait formée d'éléments tirés d'autres divisons à constituer ultérieurement – et qui ne le furent d'ailleurs jamais, et si le ministre d'Allemagne fit encore une fois ses valises il attendit ses passeports encore en vain et ses compatriotes qui avaient cru prudent de passer la frontière d'Espagne ne tardèrent pas à revenir.

Plus récemment enfin après divers changements ministériels le soulèvement du 14 mai renversa le Cabinet du général Pimenta de Castro principalement sous le prétexte que non content de ne pas tirer vengeance de l'échec subi en Angola par les troupes du Portugal, il continuait à supporter sur le territoire national la présence du ministre d'Allemagne et de ses nombreux ressortissants qui s'emploient à réaliser dans les affaires des bénéfices très importants. Les cris de « à bas l'Allemagne » retentirent à toute occasion et le Cabinet nouvellement au pouvoir proclama solennellement qu'il allait « rectifier » la situation internationale du Portugal.

Cette fois pourtant le ministre d'Allemagne ne refit pas ses bagages, il rassura ses compatriotes un peu inquiets et parti s'installer pour l'été à Cintra où après plus de quatre mois il se trouve encore en repos.

En cessant d'appréhender rien des velléités belliqueuses du gouvernement portugais le Dr Rosen semble avoir vu juste tout au moins jusqu'à présent.

Le Dr Rosen sait en effet que dans son ensemble le peuple portugais, si le plus souvent il déteste les teutons, n'en est pas à désirer beaucoup faire la guerre surtout comme elle se pratique dans le Nord, le corps des officiers partage entièrement cet avis et quant à l'armée elle-même, elle ne constitue guère qu'une milice dépourvue d'esprit militaire et où l'indolence à tous les degrés tient lieu de toute discipline – quant aux classes sociales non ralliées au régime républicain elles s'opposent de toutes leurs forces à toute mesure qui pourrait aux yeux de l'Europe paraître le faire consacrer.

Seuls sont véritablement partisans de la rupture avec l'Allemagne les éléments les plus ardents du parti républicain, soit par patriotisme vrai, soit par sympathie pour la France, et la cause de la liberté qu'elle défend, et ceux des hommes politiques dont les vues ont assez de portée pour aspirer à faire figurer la République portugaise à côté et sur le pied des puissances européennes au moment du règlement des comptes et de la nouvelle répartition des territoires européens et coloniaux.

Pour retenir ceux-ci le Dr Rosen compte avec raison sur l'action très efficace de nombre de ses compatriotes établis depuis longtemps à Lisbonne et qui ont su dans leur industrie ou leur commerce faire partager leurs intérêts à certaines personnalités portugaises dont le gouvernement peut difficilement négliger l'opposition.

C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on voit proclamer dans certains journaux la prochaine entrée en guerre du Portugal, et, si je ne me trompe, le ministre actuel de la République à Paris serait de ceux qui en laissent entrevoir l'imminence.

Néanmoins avec le gouvernement actuel au pouvoir il est très possible que la confiance dédaigneuse du ministre d'Allemagne se fût déjà trouvée en défaut, si le gouvernement britannique n'eut pas formellement insisté de nouveau sur les objections que depuis le début de la guerre il oppose aux insistances du Portugal à lui faire accepter son concours officiel et avoué – et par concours officiel et avoué il n'est plus question d'un envoi de troupes mais simplement de se proclamer en état de guerre et de prendre toutes les mesures de rupture publique qui en seraient la conséquence.

Le gouvernement portugais fait observer que depuis le début du conflit il n'a cessé de déroger en faveur de l'Angleterre aux obligations les plus élémentaires d'une véritable neutralité ; il a donné des fusils et des cartouches pour l'Afrique du Sud, des canons pour l'armée d'Europe, il a remis au vu et au su de tous à un croiseur anglais qui est resté plusieurs jours dans le Tage, un contre-torpilleur acheté par lui, depuis la guerre, en Italie, comme prête nom de l'Angleterre.

Toutes ces infractions sont connues et notées du ministre d'Allemagne qui ne manque pas de les signaler et laisse entendre que le compte s'en réglera plus tard quoi qu'il arrive. Or, le gouvernement portugais ne regrette rien de ces complaisances, il est prêt à en courir les risques et en affronter les conséquences, mais il demande que tout au moins on lui laisse retirer le bénéfice.

À l'exposé de ces arguments le gouvernement anglais oppose des considérations que le ministre portugais qualifie, avec quelque amertume, de sentimentales, sur la situation financière du pays sur le danger que la guerre peut faire courir au Portugal et notamment les risques d'un raid de sous-marin dans les eaux et dans le port de Lisbonne même. Mais le gouvernement de Londres ajoute que si le Cabinet portugais passe outre, il le fera à ses risques et périls et sans aucune garantie présente ou future de la part de l'Angleterre.

231

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE À CHRISTIANIA.

T. n° 291. *Paris, 22 octobre 1915.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 587.

Je pense que vous avez nettement marqué à M. Ihlen que nous sommes opposés à toute action des neutres en faveur de la paix tant que l'Allemagne n'aura pas été vaincue par les Alliés, condition indispensable pour que la paix puisse être rétablie d'une manière durable dans les termes fixés par la Quadruple Entente sur la base du respect du droit, de l'indépendance des petites nations, de la justice et de la liberté.

(A Paix)

La protection séculaire de la Grande-Bretagne a trop façonné le Portugal à l'obéissance pour que celui-ci ne s'incline pas devant un pareil veto. On peut seulement se demander si les habitudes autoritaires du gouvernement britannique et sa tendance à ne considérer que l'intérêt immédiat des choses ne lui fait pas négliger certains côtés de la participation possible du Portugal à la guerre.

Nous n'avons pas quant à nous d'intérêt direct à une pareille éventualité, le concours que le Portugal nous prête à bien des égards pour le ravitaillement et la répression de la contrebande est le seul que nous puissions lui demander et nos paquebots qui touchent à Lisbonne trouvent en outre dans son port des sécurités qu'ils risqueraient peut-être de perdre.

Mais il y a dans ce même port de Lisbonne 30 navires de commerce allemands qui ajoutés à ceux qui dans les colonies portugaises attendent le moment de recommencer à concurrencer les nôtres, donnent un total de 80 navires de commerce, dont quelques-uns sont de fort tonnage et, dont le concours serait infiniment précieux dans les circonstances actuelles pour le ravitaillement et les transports des alliés. Or le Portugal qui, de son côté, aspire à se constituer la flotte commerciale qui lui manque est tout prêt à se conformer à l'article de la Convention de La Haye (qu'au début de la guerre le gouvernement britannique lui a lui-même rappelé) qui dispense un état belligérant de faire bénéficier des garanties stipulées en leur faveur, les bâtiments de commerce ennemis qui se trouvent dans ses ports, lorsque l'un des états ligués contre lui n'est pas partie à la Convention : or la Turquie alliée de l'Allemagne n'a pas signé les accords de La Haye.

L'éventualité de la prise de possession par le Portugal et de la mise en service de ces 80 bâtiments peut nous intéresser nous-mêmes autant que le gouvernement anglais.

D'autre part, à l'abri de la neutralité portugaise, les industriels, commerçants et financiers allemands établis dans le pays y conservent et y développent leur situation déjà considérable et si rien ne vient entraver leurs efforts, nous les trouverons après la guerre plus forts qu'ils ne l'étaient avant ; les possibilités qui s'offriront encore à nos propres nationaux ne seront guère faites pour donner à notre commerce le développement que nous ambitionnons et qui devrait en effet s'établir entre les deux pays.

On peut se demander si dans ces conditions nous n'aurions pas intérêts, l'Angleterre aussi bien que nous, à voir le gouvernement portugais « rectifier » comme il dit sa position, mettre la situation de droit d'accord avec la situation de fait, expulser ou interner les Allemands établis sur son sol et mettre leurs biens sous séquestre ; ce serait également le meilleur moyen de fermer le Portugal au commerce venant d'Allemagne ou y allant et qui se poursuit surtout par la Hollande quant au gouvernement portugais il y trouverait lui-même cet autre avantage d'éloigner de son territoire les propagateurs les plus actifs des intrigues et des excitations politiques qui entretiennent dans le pays le malaise et l'inquiétude.

Il m'a paru qu'il n'était pas sans intérêt d'appeler votre attention sur ce côté de la question.

Il faut s'attendre en effet à ce que M. Bernardino Machado devenu président de la République cherchera de nouveau à faire aboutir une politique nationale qu'il poursuivait déjà étant président du Conseil, et dont l'éclat rejaillirait sur lui, qu'il s'efforcera de vaincre l'opposition de l'Angleterre et il est possible qu'il en vienne à solliciter dans ce but nos bons offices. Il est assuré à cet égard du complet appui de M. Chagas. »

Cf. télégramme n° 4564, chiffré, fil spécial, Paris, 28 décembre 1915.

232

M. DELVINCOURT, MINISTRE DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 105. *Santiago, 22 octobre 1915.*

Dimanche dernier, 17 de ce mois, a eu lieu à Santiago la fête de la journée française donnée sur l'initiative du Comité France-Amérique. Elle consistait en une représentation au théâtre municipal et était composée d'un programme qui fut très heureusement choisi. Les deux principaux numéros étaient d'une part la comédie de Mme de Girardin, *La joie fait peur*, et d'autre part notre hymne national chanté avec une reconstitution du célèbre tableau de Pils, représentant Rouget de Lisle chantant pour la première fois la Marseillaise devant le maire de Strasbourg. M. Martial Martinez, président du Comité France-Amérique pour le Chili, n'a pu, pour des raisons de santé, venir prononcer son discours qui a été lu par une autre personne. Votre Excellence trouvera ci-joint l'autre discours prononcé par M. Alberto Mackenna Subercaseaux, qui a exprimé ses sentiments de sympathie pour la France avec une chaleur que beaucoup de Chiliens ont trouvé excessive.

Il paraît que cette fête a eu le don d'irriter le ministre d'Allemagne ainsi que sa colonie. Ils ont vivement critiqué la présence d'une grande partie de la société chilienne et surtout celle du président de la République, qui est venu, ainsi que presque toute sa famille, apporter son obole aux nombreuses misères occasionnées par la guerre. Il y aurait cependant pour le diplomate allemand un moyen bien simple d'apaiser son ressentiment, ce serait de prendre l'initiative d'une fête analogue et nul doute que le président de la République, dans son désir d'observer la neutralité, ne se fasse un devoir d'y assister. Mais les Allemands n'agiront pas de la sorte, non pas qu'ils craignent d'avoir une salle vide mais parce qu'ils n'ont pas ici les éléments pour composer un programme suffisamment attrayant pour attirer un public indifférent. C'est bien dans des cas particuliers comme celui-ci qu'apparaît, en dépit des Allemands, la supériorité de notre littérature et de notre langue. Dans tous les pays du monde, les Français pourront trouver, même dans la société locale, des personnes connaissant assez bien le français et nos œuvres littéraires pour éprouver quelque plaisir à venir apporter leur concours à des fêtes comme celle qui vient d'avoir lieu ici. À défaut d'autres sympathies, nous avons au moins celle que nous vaut l'indiscutable supériorité de notre lointaine culture intellectuelle. Mais au Chili, il ne faudrait pas s'y tromper, on y apprécie la France plus pour ses productions littéraires que pour elle-même, dès lors une fête française est toujours assurée d'un succès certain, sans que l'on puisse en tirer d'autres conclusions.

La plupart des rôles étaient remplis par des jeunes gens et des jeunes filles de la meilleure société chilienne, c'est encore ce à quoi les Allemands ne peuvent prétendre non à défaut de sympathie mais parce que leur littérature ne se prête pas à des manifestations de ce genre. Cette intervention des membres de la société dans la représentation de dimanche fut

évidemment un grand élément de succès. Un personnage chilien, qui n'a pour la France que des sentiments modérés, n'a pas pu s'empêcher de me dire que si le président était venu à la fête du Comité France-Amérique, c'était parce que ses petites nièces tenaient les principaux rôles dans la pièce *La joie fait peur.*

Quoi qu'il en soit, la fête qui fut donnée ici pour la France fut la plus réussie ; elle a rapporté une somme d'environ 11.000 francs, ce qui, pour Santiago, est un chiffre important.

233

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. GUIOT, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, CHARGÉ DE MISSION EN ITALIE.

M. s.n°. *Paris, 22 octobre 1915.*

Monsieur le Ministre,

L'intérêt qu'a la France au point de vue du développement de ses rapports économiques avec l'Italie à ce que désormais, et notamment après le rétablissement de la paix, l'important établissement financier la Banca Commerciale fonctionne dans des conditions nous permettant de prendre une part effective à ses opérations, m'a amené à penser qu'il convenait d'étudier, sans retard, les meilleurs moyens de réaliser cet objet.

J'ai donc décidé de faire procéder en Italie à une enquête sur la situation de cet établissement et sur les moyens de lui assurer le concours français. À cet effet, je vous serais très obligé de me prêter votre concours et de vous rendre en Italie afin d'y étudier sur place la constitution actuelle de la Banca Commerciale et les conditions dans lesquelles les intérêts français pourraient y être utilement représentés à l'avenir. J'ai estimé, en vous confiant cette mission, que les services rendus par vous antérieurement à mon Département et l'expérience que vous avez acquise depuis en matière financière, vous désignaient particulièrement pour la remplir.

Je vous prie de vouloir bien, quand vous aurez procédé à votre enquête, m'en faire connaître les résultats en vue de déterminer les mesures qu'il conviendrait de prendre pour réaliser le but que se propose le gouvernement de la République.

Agréez, Monsieur le ministre, les assurances de ma haute considération[1].

[1] Cette lettre constituait en fait une réponse à la suggestion de Barrère (dépêche n° 439, très confidentielle, Rome, 19 septembre 1915) : « D'après des renseignements qui me semblent dignes de foi, un groupe anglais serait sur le point d'apporter des capitaux à la Banca di Sconto jusqu'ici exclusivement franco-italienne. On n'attendait pour faire le versement que l'assentiment du gouvernement britannique. D'autre part on attend incessamment à Rome le représentant d'un groupe de capitalistes américains qui feraient également un important versement à l'établissement dirigé par M. Poliani. M. Marconi, administrateur de cette banque paraît avoir été chargé de négocier avec ces deux groupes anglo-saxons.

Le nouveau capital souscrit, les agents de la Banca di Sconto auraient le projet de racheter dans autant de sociétés italiennes que possible les créances de la Banca Commerciale et d'amener ainsi

234

M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1275. *Berne via Annemasse, 23 octobre 1915, 9 h.*

Chiffré.

Le refus de l'Allemagne de fournir du charbon aux maisons suisses qui travaillent pour les Alliés commence à causer une vive irritation dans les régions industrielles. Le syndicat allemand des charbonnages avait essayé d'imposer à M. Hirter, le plus grand marchand de charbon de la Suisse, un accord excluant de la fourniture les maisons suisses qui travaillent pour les Alliés. Celui-ci a refusé et a admis qu'on puisse exclure seulement les maisons qui fabriquent exclusivement pour les Alliés ; le syndicat allemand a refusé. Les négociations se poursuivent sans hâte car la plupart des maisons ont fait des approvisionnements pour six ou huit mois.

ces sociétés à rompre tous leurs liens économiques avec l'Allemagne. Ces projets, s'ils se réalisent auront pour effet de créer des liens d'intérêt très sérieux entre les producteurs américains, les industriels anglais et le marché italien. Ils diminueraient évidemment la part que notre marché pouvait espérer lorsque s'est réalisée la fondation de la Banca di Sconto avec l'aide des banques françaises.

Toutefois ces efforts se trouveront limités aux industries qui n'ont pas partie liée depuis longtemps avec la Banca Commerciale et celle-ci saura probablement empêcher la vente de ces créances dans les affaires qui en font pour ainsi dire partie intégrante, comme l'industrie sucrière et les sociétés électriques. Mais les éléments de la Banca Commerciale qui cherchent à y éliminer l'influence allemande seront sans doute encouragés par ses attaques et il serait possible peut-être de prendre dans cette banque, la mieux organisée d'Italie, une part plus active. Le meilleur pour cela serait probablement d'acheter des actions et d'amener dans le conseil d'administration et dans la direction des éléments nouveaux qui nous soient favorables.

Quoi qu'il en soit une décision ou tout au moins une étude détaillée paraissent s'imposer et il serait nécessaire d'envoyer le plus tôt possible en Italie une personnalité financière qualifiée. Le Cabinet Salandra dont les projets sont constamment entravés par les manœuvres du parti giolittien inféodé à la Banca Commerciale nous serait certainement reconnaissant de l'avoir libéré et cette opération si elle pouvait se réaliser serait pour la France un moyen puissant pour reprendre dans des conditions avantageuses les relations économiques et politiques avec l'Italie. »

Lettre transmise au ministre des Finances et à Claudel, chargé de mission en Italie. Annotation marginale : « J'ai entretenu plusieurs fois le Conseil de cette situation. Et M. le ministre des Finances est intervenu auprès de certaines notabilités financières, vrais succès jusque-là. – Examiner la proposition de M. Barrère. J'aurais déjà envoyé M. Homberg en Italie ; je le lui avais dit, mais sa mission en Amérique paraissant plus urgente, j'ai dû ajourner l'exécution de ce projet dont M. Homberg s'était montré très heureux. 28 septembre (signature illisible).

Le 4 novembre, Margerie rédigeait cette note interne : « On songe, en France, à une entente avec la Banca Commerciale. L'idée est excellente, pourvu qu'on ne s'engage pas trop vite. Causer beaucoup, montrer le désir de s'arranger dans l'avenir, n'avancer que pas à pas en étudiant soigneusement le terrain, donner de l'espoir, et n'engager de fonds que lorsqu'on aura bien vu si on ne servira pas des intérêts allemands, masqués avec habilité.

Je sais qu'on a aussi pris des informations sur le Banco di Roma. Je connais à fond cette affaire, aussi me permettrai-je de dire qu'il n'y faut toucher sous aucun prétexte. Sa totale déconfiture est imminente. »

La note portait en marge cette remarque de Berthelot : « Évidemment, c'est pour cela qu'il faut y mettre des intérêts *industriels* et non seulement financiers. »

Cf. lettre d'André Berthelot à Philippe Berthelot, mercredi matin, décembre 1915 et note de Margerie au président du Conseil, Paris 31 décembre 1915.

M. Hoffmann ne m'a pas paru très préoccupé de la question, il croit qu'on finira par arriver à un accord ; d'ailleurs, a-t-il ajouté, les maisons qui possèdent du charbon ou qui en recevront, fourniront en sous main à celles qui en seront privées et au besoin on en ferait venir des États-Unis.

Le refus de livraison de charbon aux fabriques suisses de couleurs d'aniline produit également une sérieuse émotion ; on y voit une tentative de ruiner cette industrie qui fait concurrence aux fabriques allemandes. M. Hoffmann a refusé d'interdire l'exportation de ces couleurs ; en revanche il a fait prendre au Conseil fédéral un arrêté interdisant l'exportation du coton, de la ouate, des fils de coton, etc. ; cette mesure est considérée comme une riposte aux procédés allemands.

Ces incidents ont provoqué à Bâle et à Zurich et dans toute la Suisse allemande un vif mouvement de mécontentement contre l'Allemagne et on constate un sérieux revirement en notre faveur qui se trouve malheureusement contrarié par les mesures négatives de la censure française à l'égard des correspondances télégraphiques des grandes maisons suisses dont les commandes avec les Américains sont systématiquement arrêtés sur de simples soupçons.

235

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, p.i.

T. n° 2464-2465. *Londres, 23 octobre 1915, 13 h. 40.*

Chiffré. Très confidentiel.

Réponse à votre télégramme n° 3468 et 3469.

La nécessité d'une action énergique et prompte dans les Balkans est de toute évidence mais Votre Excellence connaît l'état d'esprit d'un certain nombre de membres du Cabinet et non des moindres.

M. Millerand a dû vous rendre compte des difficultés qu'il a rencontrées. Au fond de l'opposition contre l'expédition dans les Balkans il y a l'appréhension d'un désastre pour les troupes anglaises peu habituées à une guerre de montagne dans un pays où il est difficile de s'approvisionner en vivres et presque impossible de se cantonner. Lorsque le débarquement à Salonique a été décidé lord Kitchener a proposé de prendre trois divisions à Gallipoli. On a consulté le général J. Hamilton qui, comme il fallait s'y attendre, a fait des objections dont les adversaires de l'expédition se sont saisis pour s'arrêter à une demi mesure : l'envoi d'une seule division.

Si 30.000 Anglais étaient arrivés en même temps que nos 30.000 Français les forces alliées auraient suffi pour arrêter l'offensive bulgare en attendant l'arrivée de nouvelles troupes. Sir Edward Grey qui même en temps de guerre croit trop à l'efficacité des moyens diplomatiques a recommencé avec la Grèce le jeu des offres qui avaient déjà si mal réussi avec la Bulgarie et il n'a pas eu plus de succès à Athènes qu'à Sofia. Il est difficile sinon

impossible de faire comprendre à des esprits honnêtes mais timorés que dans les circonstances actuelles il faut tout sacrifier à la rapidité de l'action. On s'est attardé d'abord avec le général Hamilton, ensuite avec le maréchal French et le temps perdu ne se répare pas. (*À suivre*)

T. n° 2465. *18 h. 10.*

Suite du n° précédent.

Ce sont ces tergiversations qui ont déterminé un homme d'action comme sir Edward Carson à se retirer et l'opinion émue de cette retraite commence à s'élever contre la lenteur du gouvernement. La situation se complique du fait qu'une crise ministérielle est impossible. Le cabinet de coalition se compose des chefs des différents partis politiques. Les conservateurs refuseraient de former seuls un Cabinet et d'ailleurs seraient obligés à des élections auxquelles on ne peut songer en ce moment. Sous une poussée de l'opinion il se produira certains changements de direction mais il faut à l'opinion quelque temps pour se former.

Telle est la situation qu'en France, où l'on s'adapte si facilement aux éventualités les plus imprévues, on a peine à comprendre mais dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte.

Parmi les ministres ceux qui comprennent l'utilité d'une action immédiate sont M. Lloyd George, lord Crewe avec quelques réserves et lord Kitchener. Ce dernier jouit d'une popularité et d'une autorité qui dans un autre pays lui permettraient d'imposer son opinion mais en Angleterre le soldat se subordonne toujours au pouvoir civil et le ministre de la Guerre ne se permet pas de prendre la moindre disposition sans consulter le Cabinet. On s'est appuyé sur le maréchal French pour écarter les avis de lord Kitchener. Il est heureux que le général Joffre exerce son action sur le maréchal French pour hâter l'embarquement des deux divisions destinées à Salonique. J'ai fait lire à Crewe vos télégrammes n° 3468 et 3469. Il n'y a rien à répondre aux observations judicieuses de Votre Excellence[1].

236

M. Chevalley, Ministre de France en Norvège,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

T. n° 588. *Christiania, 23 octobre 1915, 21 h. 55.*

Chiffré.

(Reçu : le 24, 5 h. 45)

Je réponds à votre télégramme n° 291.

J'avais, le 31 août comme en toute occasion, tenu à M. Ihlen un langage analogue à celui que vous vous voulez bien m'indiquer. Je le lui ai aujourd'hui rappelé et confirmé.

[1] Cf. télégramme n° 2461, chiffré, Londres, 18 octobre 1915, télégramme n° 2475, chiffré, Londres, 24 octobre 1915 et télégramme n° 680, chiffré, Paris, 19 octobre 1915.

M. Ihlen m'a dit que, tout en permettant de ne pas refuser un échange de vues éventuel avec le président suisse qu'il connaît personnellement, il a marqué alors et depuis lors à ses amis suisses que le moment favorable est loin d'être venu. Il ne leur a pas dit, mais il m'a répété qu'il avait, dès le début de la guerre, promis à la France et à l'Angleterre une entremise norvégienne, sans interposition d'aucun autre neutre, le jour où ces puissances en manifesteraient le désir. Il sait que ce jour n'est pas proche mais tient à réaffirmer les mêmes dispositions.

Le journal *Tidens-Tegen* signale de nouveau la rumeur de conversations suédo-suisses en vue d'une médiation des neutres et ajoute que la Quadruple Entente a maintes fois fait entendre qu'elle ne traiterait qu'après avoir atteint son objet.

237

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 586-587. *Paris, 23 octobre 1915, 23 h.*

Chiffré.

Suite à mon télégramme précédent, je réponds à votre télégramme n° 689.

Je viens d'être avisé officiellement par M. Sharp de la reconnaissance de M. Carranza par le gouvernement fédéral. Nous sommes, comme le gouvernement britannique, désireux de favoriser l'action pacificatrice que le gouvernement des États-Unis entend ainsi exercer au Mexique et disposés à procéder nous-mêmes a une reconnaissance analogue. Nous estimons, comme le gouvernement anglais, que la décision américaine nous y a nécessairement conduits et nous pensons, comme lui, que, dans les circonstances actuelles, nous n'avons pas de moyens efficaces d'exiger de M. Carranza qu'il nous donne en échange des garanties positives immédiates. Mais, à défaut, nous voudrions du moins prendre des précautions analogues à celles que le gouvernement anglais paraît rechercher en poursuivant à Washington des pourparlers auxquels est venu participer son représentant à Mexico.

Je viens de prescrire à M. Ayguesparsse de se rendre immédiatement à Washington pour vous apporter au sujet de nos intérêts au Mexique les précisions que M. Hohler a été porté à sir Cecil Spring Rice au sujet des intérêts anglais. Si les intérêts français ne sont pas analogues aux intérêts anglais ils présentent certainement une importance au moins égale.

Il me semble, d'ailleurs, qu'il y a avantage à ce que la solidarité des Alliés apparaisse au Mexique à propos de la reconnaissance de M. Carranza.

(À suivre)

T. n° 587.

J'ai télégraphié dans ce sens à notre ambassadeur à Londres en l'invitant à demander à sir Edward Grey des renseignements sur la nature des précautions qui sont envisagées par le gouvernement anglais et à le prier, dans tous les cas, de vouloir bien, en nous laissant un court délai, se mettre d'accord avec nous pour que la reconnaissance par les gouvernements anglais et français de M. Carranza puisse être commune.

Je vous prie de vous entretenir de cette affaire avec sir Cecil Spring Rice.

J'aurais voulu que le gouvernement des États-Unis puisse nous donner, fût-ce à titre confidentiel, des précisions sur les engagements qu'il a dû certainement obtenir de M. Carranza en ce qui concerne les intérêts étrangers. Notre nombreuse colonie au Mexique, ses multiples établissements, les capitaux considérables engagés par l'épargne française légitiment nos préoccupations et je suis surpris que le gouvernement fédéral n'ait pas cru devoir nous donner à ce sujet des renseignements détaillés.

Mon Département a eu des entretiens avec l'ambassade d'Italie et la légation de Belgique qui lui ont demandé quelle était notre attitude : les gouvernements italien et belge demanderont sans doute à se joindre à nous.

238

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 1672-3491. *Paris, 23 octobre 1915, 23 h. 55.*

Chiffré.

Pour Londres seulement. J'adresse à l'ambassadeur de France à Rome le télégramme suivant.

Pour les deux postes.

La résolution de l'empereur de Russie de prendre part, avec des contingents très importants, aux opérations militaires des Alliés dans la péninsule des Balkans, s'est encore affirmée, d'après les déclarations qu'il a faites à notre attaché militaire au Grand Quartier général russe. Le tsar envisage nettement le passage de ses troupes par le territoire roumain, mais il se préoccupe toujours de la question des fusils et des munitions. La mise sur pied et l'acheminement vers le théâtre des opérations des contingents russes seront évidemment facilités par la cession de ces trois cent mille fusils, mais cette cession même serait sans utilité réelle si elle n'était accompagnée des munitions correspondantes. Il a été affirmé que les trois cent mille fusils Wetterli que l'Italie s'est engagée à céder à l'Angleterre, qui elle-même les rétrocède à la Russie, étaient privés de toute munition. Nous croyons cependant savoir que l'Italie pourrait disposer d'une petite quantité de cartouches adaptées à ces armes. Il serait donc essentiel pour hâter la réalisation de l'intervention russe que cette quantité, même réduite, soit jointe à l'envoi des fusils.

Je vous prie de faire valoir auprès du gouvernement italien les raisons qui doivent le déterminer, pour le service de la cause commune, à céder également toutes les munitions dont il pourrait disposer et de le presser d'en faire l'envoi sans retard.

Pour Rome seulement.

Je prie notre ambassadeur à Londres de demander à sir Edward Grey d'envoyer des instructions analogues à votre collègue d'Angleterre afin qu'il puisse compléter dans cet ordre d'idées les démarches que va poursuivre à Rome un amiral anglais parti hier de Paris pour l'Italie avec mission de hâter l'expédition des trois cent mille fusils.

Pour Londres seulement. Je vous prie de demander à sir Edward Grey de vouloir bien envoyer des instructions analogues à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome afin qu'il puisse compléter sur ce point les démarches que va poursuivre à Rome l'amiral anglais qui se rend en Italie pour hâter l'expédition des trois cent mille fusils. Il est essentiel que, sur ce point, l'action anglaise auprès de notre allié se montre aussi insistante que la nôtre.

239

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 3492-3493 ; 1700-1701. *Paris, 23 octobre 1915, 23 h. 55.*

Chiffré.

Pour Petrograd. Je viens d'adresser à M. Paul Cambon le télégramme suivant que je vous communique pour information.

M. Homberg me signale de New York, confidentiellement, que le gouvernement russe négocie sur le marché américain, le placement à un taux d'intérêt encore inconnu, de 60 millions de dollars de bons garantis par des sécurités collatérales d'une valeur supérieure au montant de l'émission, consistant probablement en excellents titres étrangers. Cette négociation aurait de grandes chances de succès en raison précisément de l'abondance des garanties offertes.

Le gouvernement russe, par des opérations de ce genre avec des conditions qui risquent de faire précédent contre nous, succédant de si près aux engagements sans précédents consentis à son égard par les trésors français et britannique, risque d'influencer défavorablement le change sur les États-Unis, change que ces engagements avaient, au moins du côté anglais, pour but de sauvegarder. De plus, il peut arriver qu'un nouvel appel au crédit américain fait trop tôt par la Russie vienne détourner les disponibilités liquides du marché des États-Unis de l'emprunt conjoint anglo-américain. Or, M. Homberg me dit que le placement de cet emprunt a fait mal, quelques millions de dollars à peine ayant pu être revendus par le syndicat. L'emprunt italien de 25 millions de dollars cédé tout compris à un prix de

revient de 7,5 %, n'a été pris ferme que pour moitié et le placement est un insuccès complet malgré un taux plus rémunérateur que le nôtre.

Le gouvernement britannique étant encore plus intéressé que nous à la question, je vous serai obligé de demander à M. Mac Kenna s'il est au fait des tractations russes et s'il compte faire ressortir à Petrograd l'inconvénient d'une politique financière non concertée aux États-Unis. Je serais disposé à m'associer éventuellement à ces démarches.

240

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3494. *Paris, 23 octobre 1915, 23 h. 55.*

Chiffré.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a saisi hier d'une communication du gouvernement anglais tendant à savoir si la France n'estimait pas qu'il y avait lieu d'annuler le crédit de trente millions que les deux puissances ont promis par moitié à la Grèce lors de la mobilisation.

La France, pour sa part, a déjà versé 5 millions à la Grèce ; pour les dix autres millions, un compte en écritures, en or, a été ouvert sur le trésor français au crédit de la Banque nationale de Grèce. Il a d'ailleurs été convenu que cette somme servirait simplement de garantie à une augmentation de la circulation fiduciaire en Grèce et que le Trésor français n'aurait rien à décaisser.

Le gouvernement de la République estime que sa parole est engagée, puisque cette avance a été faite sans condition, et qu'il ne peut la retirer. Cette attitude n'exclut nullement d'ailleurs la possibilité pour la France et ses alliés, d'examiner en commun si l'orientation de la Grèce le réclamait, les moyens propres à nous garantir contre une entreprise hostile de sa part[1].

241

M. DE CLERCQ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAVANE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 49. *La Havane, s.d.*

Très confidentiel. (Reçu : le 23 octobre 1915, 7 h. 40)

Je réponds à votre télégramme n° 25.

Le gouvernement cubain désirait vendre 4 batteries et 9.000 fusils. Les canons sont des Schneider calibre 75 et ils comprennent une batterie légère et trois de montagne, chacune de quatre pièces.

[1] Cf. télégramme n° 1577 ; 3297, chiffré, Paris, 10 octobre 1915.

Adjudicataire était un Mexicain qui n'a pas payé, prix 100.000 dollars ; canons datent d'une dizaine d'années et en assez bon état. Fusils sont du système Krag-Jorgensen calibre 7 prix 32 dollars pièce, sans bretelle ni baïonnette ; mais avec 2 millions de cartouches vendues 40 dollars les 1.000.

À la suite de démarches du ministre allemand et de l'enquête légation américaine qui a rappelé à Cuba ses devoirs de neutre le gouvernement cubain exige de l'adjudicataire engagement écrit de ne pas revendre ces armes de guerre à aucun belligérant. Dans ces conditions les intermédiaires les plus audacieux renoncent à acquérir ces armes qui avaient été vues en juillet par un officier roumain ou bulgare et le ministre de l'Intérieur suspend provisoirement toute vente, pour éviter toute difficulté diplomatique. Je pense dès lors qu'il serait préférable pour les gouvernements alliés d'abandonner toute velléité d'achat d'autant plus qu'il y a des difficultés d'embarquement à cause de l'espionnage allemand.

Je crois devoir signaler à toutes fins utiles que je n'ai pas reçu votre télégramme n° 24.

242

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

T. n° 2474. *Londres, 23 octobre 1915.*

Chiffré.

(Reçu : 22 h. 45)

Pour M. W. Martin, de la part de M. de Fleuriau.

J'ai pu me servir utilement de la démarche du général Joffre auprès du maréchal French. Mais les militaires anglais sauf lord Kitchener continuent à s'opposer à l'affaire de Macédoine ; on répand des lettres venant de l'état-major anglais en France dirigées contre l'emploi en Serbie de divisions britanniques prises sur notre front. Il serait à désirer que la presse française parlât le moins possible d'un remaniement du ministère anglais[1].

[1] Les trois dernières lignes sont cochées en marge avec la mention « Censure ».

243

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3478-3479. *Paris, 23 octobre 1915.*
Chiffrés. Urgent.

Je réponds à votre télégramme 2435.

Il y aurait intérêt à ce que la solidarité des Alliés apparaisse au Mexique à propos de la reconnaissance de M. Carranza comme elle se manifeste ailleurs. Nous sommes, ainsi que le gouvernement anglais, disposés à effectuer cette reconnaissance : nous estimons, comme lui, que la décision américaine nous y a nécessairement conduits et nous reconnaissons comme lui que, dans les circonstances actuelles, nous n'avons pas de moyens efficaces d'exiger de M. Carranza qu'il nous donne en échange des garanties positives immédiates. Mais, à défaut, nous voudrions du moins prendre des précautions analogues à celles que le gouvernement anglais paraît rechercher en poursuivant à Washington des pourparlers auxquels est venu participer son représentant à Mexico.

Je désire que vous puissiez obtenir de sir Edward Grey des renseignements sur la nature des précautions qui sont ainsi envisagées par le gouvernement anglais et que vous lui demandiez en tout cas de vouloir bien, en nous laissant un court délai, se mettre d'accord avec nous pour que la reconnaissance par les gouvernements anglais et français de M. Carranza puisse être commune.

Je télégraphie dans ce sens à M. Jusserand en le priant d'entretenir de cette affaire son collègue britannique, et je prescris à notre secrétaire à Mexico, M. Ayguesparsse, de se rendre immédiatement à Washington auprès de notre ambassadeur pour lui apporter au sujet de nos intérêts les précisions que M. Hohler a apportées à sir Cecil Spring Rice au sujet des intérêts anglais.

Je vous prie de me faire connaître le plus tôt possible les résultats de votre démarche.

Mon Département a eu des entretiens à ce sujet avec l'ambassade d'Italie et la légation de Belgique qui lui ont demandé quelle était notre attitude : les gouvernements italien et belge demanderont sans doute à se joindre à nous[1].

[1] Cambon répondait par télégramme n° 2482 daté du 25 octobre 1915 : « Je réponds à votre télégramme n° 3478. Le Foreign Office a télégraphié le 22 de ce mois à sir Cecil Spring Rice de rédiger d'accord avec M. Kholer une note reconnaissant le gouvernement Carranza. Sur ma demande on doit télégraphier à l'ambassadeur d'Angleterre à Washington de s'entendre avec son collègue de France et au besoin de retarder un peu l'envoi de la note afin de permettre à nos deux gouvernements de procéder en même temps et de la même manière à la reconnaissance de Carranza. Ces instructions doivent également indiquer l'utilité d'une action identique des Alliés en l'occasion, en ce qui concerne l'Italie et la Belgique. »
Cf. télégramme n° 111, chiffré, Paris, 30 octobre 1915.

244

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 3495-3496 ; 621-622. *Paris, 24 octobre 1915, 2 h.*

Chiffré.

Pour Athènes seulement. J'adresse le télégramme suivant à l'ambassadeur de France à Londres.

Pour les deux postes.

Il résulte d'une communication faite hier soir à M. le ministre de la Guerre par l'attaché militaire à l'ambassade d'Angleterre, d'ordre de lord Bertie, que, d'après des nouvelles reçues d'Athènes, la jonction entre les Bulgares et les Allemands serait inévitable à très bref délai, et que les Serbes se trouveraient, dès à présent, dans une situation désespérée. M. Zaïmis aurait, à cette occasion, fait entendre (et le ministre d'Angleterre aurait fait sienne cette appréciation) que le mieux était de cesser les débarquements à Salonique.

J'ai eu l'occasion, ce matin, de préciser devant le chargé d'affaires d'Angleterre que tel n'était point, bien au contraire, le sentiment du gouvernement français, en cela pleinement d'accord avec celui du commandant en chef.

Le débarquement des troupes alliées à Salonique avait, en effet, pour but de maintenir la liaison avec l'armée serbe et d'empêcher son anéantissement. Au point de vue politique, comme au point de vue militaire, les Alliés ont intérêt à persévérer dans leur résolution. Le fait signalé par M. Zaïmis de la jonction imminente entre les troupes austro-allemandes et les troupes bulgares, était prévu et ne saurait changer nos décisions. Mais pour sauver l'armée serbe de la destruction, les effectifs actuels sont tout à fait insuffisants: la tâche serait impossible. Les débarquements doivent donc continuer et être accélérés. Mais il est essentiel que le gouvernement britannique soit entièrement d'accord avec nous sur ce dernier point et je n'ai pas besoin d'insister de nouveau ici auprès de vous sur toutes les raisons que mes télégrammes antérieurs ont déjà développées à cet égard. Les deux gouvernements doivent être également d'accord sur les mesures de pression éventuelles à exercer sur la Grèce, si son attitude demeure douteuse et il convient de prévoir, dès maintenant, ces mesures.

Il est bien entendu que sur ce dernier point, le gouvernement anglais ne doit prendre aucune initiative de coercition sur la Grèce, ni à plus forte raison, procéder à quelque action militaire ou navale contre elle sans s'être concerté avec les Alliés, notamment avec la France, afin que les mesures envisagées soient pesées et réfléchies.

Je vous prie de faire valoir ce qui précède le plus tôt possible auprès de sir Edward Grey.

Pour Athènes seulement. Je vous serai obligé de me faire savoir si vous avez recueilli de la bouche de M. Zaïmis des indications analogues à celles qui paraissent avoir été envoyées à sir Edward Grey par votre collègue anglais et de me dire si la communication qui nous est venue par l'intermédiaire de lord Bertie donne une impression exacte de la situation[1].

245

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1278-1279. *Petrograd, 24 octobre 1915, 14 h. 41.*
Chiffré. Secret.
(Reçu : 19 h.)

L'empereur autorise M. Sazonov à demander à la Roumanie la permission de faire passer une armée russe par la Moldavie.

Sa Majesté a prescrit en outre la concentration de trois corps d'armée en Bessarabie ; deux autres corps seront peut-être dirigés également vers cette région.

Par ordre de l'empereur le gouvernement impérial prie instamment les gouvernements français et britannique de lui envoyer d'urgence 500.000 fusils. (*À suivre*)

T. n° 1279. *17 h. 10.*
(Reçu : le 25, 22 h. 30)

Suite du n° précédent.

Je ne saurais trop appuyer la demande du gouvernement impérial.

La répartition défectueuse des forces militaires dont disposent les puissances alliées représente depuis le début de la guerre une *perte énorme d'énergie utile.*

Ces forces se composent d'un *élément personnel* et d'un *élément matériel.* Or la France et l'Angleterre sont très riches en ressources de matériel et médiocrement dotées en ressources de personnel. La Russie au contraire est pauvre en ressources de matériel et possède des ressources illimitées en personnel.

La France et l'Angleterre devraient donc envoyer à la Russie toute la partie de leurs ressources matérielles qui n'est pas strictement nécessaire à leur effort actuel. Les prélèvements qu'on pourrait opérer sur les réserves, sur les dépôts, etc., trouveraient ici un emploi beaucoup plus utile puisque l'armée russe a sa pleine liberté de manœuvre et ne demande qu'à prendre l'offensive.

[1] Cf. télégramme n° 681-682, chiffré, urgent, Paris, 7 novembre 1915.

Les forces militaires de l'Alliance atteindraient ainsi à leur rendement maximum[1].

246

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3503. *Paris, 24 octobre 1915, 18 h. 10.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 2448.

La question soulevée par sir Edward Grey exige en effet une étude approfondie et des négociations minutieuses : le fait d'entraîner une nouvelle autorité religieuse, celle du cheikh de La Mecque sur nos possessions de l'Afrique du Nord présenterait de graves inconvénients. Je suis donc d'accord avec vous pour ne pas aborder sans études préalables le fond même du débat, auquel je vois au moins l'avantage d'obtenir des Anglais eux-mêmes, qui se placent dans la position de demandeurs, la reconnaissance positive de nos vues sur la Syrie et la Cilicie, telles que les Russes les ont déjà formellement admises.

Mais je me demande si les Alliés n'auraient pas un intérêt immédiat à obtenir du cheikh de La Mecque avant que les Allemands arrivent à Constantinople une excommunication du sultan turc émanant de la propre initiative du cheikh et visant cette mainmise de l'Allemagne sur le monde musulman[2].

247

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3502. *Paris, 24 octobre 1915, 18 h. 45.*

Chiffré.

Je réponds à votre dépêche n° 583 du 17 octobre, concernant la proposition de déclaration de blocus de l'Allemagne, qu'il y aurait utilité à réaliser avant la réception de la nouvelle note américaine.

1. Si la déclaration du 1er mars condamne les méthodes de destructions suivies par les sous-marins allemands dans la guerre de capture, elle ne constitue pas une condamnation de tout emploi des sous-marins qui sont parfaitement aptes dans les conditions géographiques où se trouvent les flottes alliées, à tenir un blocus conformément au droit des gens.

[1] Cf. télégramme n° 1294, secret, Petrograd, 27 octobre 1915.

[2] Cf. télégramme n° 3527, secret, Paris, 25 octobre 1915.

Le blocus a pour but, non pas la capture des navires mais l'isolement du pays bloqué. Les navires qui tentent de violer le blocus sont assurément sujets à capture, mais rien n'empêche les forces bloquantes, qui ne veulent ou ne peuvent les capturer, de leur donner l'ordre, sous peine de destruction en cas de résistance, de retourner à leur port de départ ou à tel autre port hors de la zone bloquée.

2. Si jusqu'à présent les sous-marins anglais dans la Baltique n'ont arrêté que des navires ennemis, le blocus régulièrement déclaré leur permettra précisément d'arrêter le trafic neutre avec l'Allemagne, sans que les États neutres aient à protester.

3. Vous ajoutez que l'activité des sous-marins anglais ne serait connue que par des télégrammes allemands et serait l'objet d'exagérations, je vous envoie les informations que j'ai reçues directement de Copenhague, Stockholm et Petrograd.

4. Enfin la proposition prévoit la collaboration de la marine russe et rien ne paraît empêcher que cette collaboration avec les sous-marins anglais s'exerce régulièrement et contribue réellement à l'efficacité du blocus.

(Fonds Blocus)

248

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, P.I.

T. n° 2475-2476-2477-2480-2481. *Londres, 24 octobre 1915, 19 h. 10.*

Réponse à vos télégrammes n° 3490 et 3495, 3496.

En l'absence de sir Edward Grey je viens d'insister très vivement auprès de lord Crewe sur la nécessité de hâter l'expédition des troupes en Macédoine et de diriger sur Salonique la division britannique qui va s'embarquer à Toulon.

Lord Crewe m'a donné connaissance de l'appel serbe transmis par nos ministres à Nisch et réclamant dans un délai de dix jours le secours de 110 à 120.000 alliés.

J'ai fait observer que dans ce délai le contingent français débarqué à Salonique s'élèverait à environ 55.000 hommes ; que les troupes anglaises dans ce port comptaient 15.000 hommes et qu'en hâtant le départ des divisions britanniques et en les dirigeant vers Salonique on pouvait espérer atteindre 100.000 hommes. La partie n'était donc pas perdue et on pouvait encore espérer sauver sinon la Serbie du moins une grande partie de l'armée serbe. Tel était le dessein poursuivi par le général Joffre qui y attachait une grande importance.

Lord Crewe m'a répondu que le gouvernement britannique ferait son possible pour porter secours à la Serbie et qu'il allait parler à lord Kitchener de l'envoi à Salonique de la division britannique de Toulon et de l'accélération des transports de troupes.

(À suivre)

T. n° 2476. *19 h. 25.*

Suite du n° précédent.

Mais lord Crewe a ajouté que l'expédition en Serbie soulevait l'opposition de toutes les autorités militaires anglaises et qu'il était très difficile au gouvernement britannique de passer outre à cette opposition. L'état-major anglais fait grand état des difficultés de ravitaillement et de transport, de l'insuffisance de la voie ferrée, du danger que présentent des opérations dans un pays lointain et sans ressources.

J'ai répliqué que toutes ces difficultés étaient connues de l'état-major français et que cependant il estimait devoir risquer un certain effectif afin d'essayer de sauver l'armée serbe.

Les visites à Londres de Votre Excellence, de notre ministre de la Marine et de notre ministre de la Guerre, les conférences de Calais et de Chantilly ne pouvaient laisser aucun doute au gouvernement britannique quant à l'opinion et aux intentions du gouvernement français. Nous étions désormais engagés dans l'affaire.

Notre attaché militaire verra ce soir lord Kitchener après son entretien avec lord Crewe. (*À suivre*)

T. n° 2477. *19 h. 30.*

Suite du n° précédent.

J'ai fait à lord Crewe la communication relative à la Grèce prescrite par vos télégrammes n° 3495 et 3496.

Sir A. Nicholson m'a fait observer à ce propos que M. Zaïmis s'était contenté de dire au ministre d'Angleterre que dans les circonstances actuelles les puissances alliées auraient peut-être avantage à employer aux Dardanelles ou en Asie Mineure les troupes destinées à Salonique et que le ministre d'Angleterre n'avait pas formulé d'avis.

À titre personnel, sir A. Nicholson m'a dit que l'attitude du gouvernement grec ne lui paraissait pas à l'heure actuelle devoir provoquer des mesures de coercition. Les Alliés peuvent réduire la Grèce en peu de jours et il pense qu'il serait possible de recourir rapidement aux moyens dont nos disposons si cela devenait nécessaire. (*À suivre*)

T. n° 2480. *Londres, 25 octobre 1915, 17 h. 18.*

Suite à mes télégrammes n° 2475 et 2476.

J'ai repris ce matin avec lord Crewe et sir Edward Grey à son retour à Londres les entretiens d'hier sur la nécessité de seconder l'armée serbe le plus rapidement possible. Si elle succombe le gouvernement serbe ne pouvant s'exposer à l'anéantissement du pays traitera sûrement avec les Austro-Allemands. Si grâce à notre appui elle peut se maintenir dans une forte position défensive avec ses communications assurées du côté de Salonique, la Serbie subsistera.

Sir Edward Grey a dit que la question était d'ordre militaire et que l'état-major britannique considérait comme impossible un débarquement immédiat dans un port déjà congestionné par l'arrivage français.

Sans nier les difficultés du moment j'ai répondu qu'on pouvait envisager au moins pour les hommes sans matériel un débarquement en pleine côte en dehors du port de Salonique. J'ai ajouté que la question était à la fois militaire et politique et que son importance politique était double. D'abord l'écrasement de la Serbie entraînera tous les Balkaniques contre nous, ensuite comme la France est là et qu'elle y restera l'abstention de l'Angleterre sera attribuée à un désaccord entre les deux Alliés. (*À suivre*)

T. n° 2481.

Suite du n° précédent.

J'ai indiqué l'effet d'une possible mésintelligence dans le monde et surtout en France. L'effort militaire si difficile soit-il doit donc être tenté et s'il est immédiat on peut en espérer un effet utile.

Lord Crewe a relevé les conséquences fâcheuses d'un désaccord.

Sir Edward Grey sans formuler d'objection de fond a dit qu'il avait causé avec lord Kitchener après son entretien de ce matin avec notre attaché militaire et qu'il était indispensable de soumettre au gouvernement tous les éléments de la question.

Le Cabinet se réunit ce soir pour en délibérer. Le colonel de la Panouse résume dans un télégramme au ministre de la Guerre sa conversation avec lord Kitchener[1].

249

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 631. *Paris, 25 octobre 1915, 10 h. 10.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 592.

1. J'approuve d'une manière générale les vues exprimées dans votre télégramme précité, et admets qu'il soit préférable que vous n'interveniez pas directement dans les négociations touchant l'emploi du crédit que je vous ai ouvert.

2. Mais, d'autre part, j'estime que vous êtes seul qualifié pour contrôler, approuver ou inspirer, suivant le cas, l'emploi de ces fonds.

3. S'il est essentiel que le gouvernement soit tenu au courant de cette action et si l'agent qui en est chargé peut en écrire directement au Service de la Presse, il y aurait inconvénient sérieux à ce que ses propositions ne

[1] Cf. télégramme n° 2464-2465, chiffré, très confidentiel, Londres, 23 octobre 1915.

vous fussent pas tout d'abord soumises et que son action pût s'exercer en dehors de vous.

4. Cela est d'autant plus nécessaire que vous pouvez être amené à utiliser divers intermédiaires dont il vous appartient de *coordonner les efforts* : je vous serais obligé à cet égard de me fixer sur le rôle qui peut revenir aux diverses personnes qui paraissent s'être intéressées à la propagande française à Athènes, notamment, M. Bertrand, M. Fougères et notre attaché militaire.

5. Si vous croyez que M. Bertrand puisse tenir le rôle principal et *diriger effectivement* l'effort utile des autres personnes en contact avec la presse, j'approuverai sa désignation, mais il est *essentiel* que notre effort ne soit pas plus longtemps dispersé et nécessaire que l'organisme une fois constitué fonctionne sous votre contrôle.

250

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 632. *Paris, 25 octobre 1915, 10 h. 25.*

Chiffré.

Réponse à vos télégrammes 586 et suivants.

1. Des télégrammes seront adressés à partir d'aujourd'hui aux journaux désignés. La revue de la presse française sur les questions balkaniques et des explications sur situation militaire, telles que l'opinion de neutres admis à visiter le front, fourniront, à moins d'indications nouvelles de M. Bertrand, le sujet ordinaire de ces télégrammes.

2. L'acheminement des documents destinés à M. Bertrand sera assuré suivant vos indications.

3. J'approuve le principe des mensualités promises aux journaux *Patris* et *Estia* et comprends la réserve de ces journaux relatives à l'*Embros*.

4. Aussi bien les considérations développées dans votre télégramme 588 en faveur de l'achat de l'*Embros* me paraissent-elles en contradiction avec celles de votre télégramme 587 et trouvant ces dernières plus sûres, je ne crois pas utile d'envisager aujourd'hui la participation du gouvernement français à l'achat de ce journal[1].

[1] Cf. télégramme n° 587-588, chiffré, Athènes, 20 octobre 1915.

251

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3527. *Paris, 25 octobre 1915, 14 h.*

Secret.

Dans le projet suggéré par sir Edward Grey, le 21 de ce mois, il est deux parties très distinctes. Autant la constitution d'une principauté indépendante dans la presqu'île arabique sous l'autorité du chérif de La Mecque me paraît délicate, en raison de la répercussion qu'elle peut avoir sur nos possessions comme de la difficulté pour les puissances alliées d'intervenir sans compromettre définitivement ce chef, aux yeux des musulmans, autant l'intérêt que nous avons à accueillir dès maintenant la proposition anglaise de fixer les limites de notre domaine en Syrie apparaît comme certain. Il y a donc lieu de prendre acte le plus tôt possible d'une ouverture qui entraîne pour la première fois la reconnaissance positive et formelle de nos droits sur cette région, quel que doive être le sort du projet envisagé.

Je vous serai donc obligé de faire connaître à sir Edward Grey que désireux d'entrer dans ses vues et d'étudier la question, je suis disposé à déléguer M. Georges Picot, consul général à Beyrouth, pour fixer avec les autorités anglaises les limites de l'Arabie par rapport à la Syrie[1].

252

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1726-1727. *Paris, 25 octobre 1915.*

Chiffré.

Suite à mes télégrammes n° 1681 et 1703 et réponse à votre télégramme n° 1285.

En donnant au ministre de Russie à Bucarest l'instruction d'interroger M. Bratiano avec prudence, M. Sazonov indique qu'il mesure combien une démarche tendant à obtenir le consentement formel du gouvernement roumain au passage des troupes russes par la Roumanie risquerait de ne pas être opportune tant qu'une force russe importante ne sera pas concentrée à proximité de la frontière.

C'est ce point que mon télégramme n° 1703 avait pour but de préciser en indiquant que c'était seulement une fois l'armée russe prête à entrer en campagne, qu'une communication russe relative au passage par la Roumanie semblait devoir être utilement faite.

[1] Cf. télégramme n° 3503, chiffré, Paris, 24 octobre 1915.

La nécessité de ne pas perdre un jour, dont je parlais dans mon télégramme n° 1681, visait, comme vous pourrez vous en rendre compte en le relisant, spécialement les mesures nécessaires pour amener des forces importantes sur le théâtre des opérations balkaniques.

Une demande de passage, sous quelque forme qu'elle doive être faite, ne peut être que subordonnée à la concentration des forces russes à proximité de la frontière roumaine et c'est à hâter celle-ci que je vous prie de vous employer. Votre télégramme n° 1286 indique que l'Empereur en comprend la nécessité et que les mesures de réalisation commencent à être prises ; mon télégramme séparé sur la question des fusils vous fournit d'autre part les arguments nécessaires pour amener le gouvernement russe à effectuer la concentration immédiate des 5 corps d'armée promis par le Tsar. Cette concentration réalisée la Russie se trouvera dans une position bien plus avantageuse pour traiter la question du passage, et peut-être alors le sentiment militaire, qui demeure en Roumanie plus favorable à une entrée en action agira-t-il avec plus de poids sur l'esprit de M. Bratiano, pour l'amener non seulement à consentir au passage, mais même à se joindre aux Alliés contre les Austro-Allemands et contre les Bulgares.

Il va sans dire que, si au contraire, le gouvernement roumain opposait un refus à ce passage, la Russie ne pourrait y procéder quand même qu'après s'être concertée à cet égard avec ses alliés.

253

M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

T. n° 616-618. *Athènes, 25 octobre 1915, 22 h. 10.*
Chiffré.

(Reçu : le 26, 3 h. 45)

Il est absolument nécessaire que conformément à votre télégramme 622 le gouvernement britannique ne prenne plus aucune initiative séparée et s'abstienne surtout de toute mesure comminatoire ou coercitive jusqu'à ce que les puissances aient arrêté à l'égard de la Grèce un plan d'action concerté. Je me permets de soumettre à ce sujet à Votre Excellence certaines considérations approuvées par M. Venizelos et en grande partie du moins par tous mes collègues. Le point sur lequel nous sommes tous entièrement d'accord, c'est qu'en présence du revirement favorable qui commence à se faire jour ici, il faut avant tout ménager l'opinion pendant quelques jours encore. Le roi a envoyé le maréchal de la Cour confirmer personnellement au ministre de Serbie la déclaration officielle qui l'objet de mon télégramme 606 au sujet de Monastir, Doiran et Guevgueli. Ainsi que Votre Excellence l'a vu la Serbie est désignée dans cette déclaration comme la puissance voisine « et alliée ». L'émissaire du roi était chargé de répéter à mon collègue serbe que Sa Majesté considérait toujours la Serbie comme l'alliée de la Grèce. Beaucoup de Grecs se sentant coupables envers elle, ils étaient prêts à répondre par des sophismes et des injures

aux reproches de leurs alliés et aux nôtres. Notre silence les surprend ; le calme et la dignité de la Serbie les confondent, la réaction commence d'elle-même et ils deviennent honteux de leur attitude qu'ils savent au fond méprisable. En même temps l'inaction des Allemands leur inspire des doutes, les premiers succès de nos troupes encouragent les sympathies françaises, et l'on commence à se demander si la terreur des premiers jours était justifiée.

Je m'empresse d'ajouter qu'il n'y a là encore qu'un très faible mouvement, à la merci d'un incident quelconque et qui ne doit pas nous faire illusion.

(*A suivre*).

T. n° 618. *22 h. 30.*

(Reçu : le 27, 7 h.)

Suite du n° 616.

Il s'agit seulement comme je l'ai souvent répété de préparer un terrain aussi favorable que possible en vue du moment sans doute assez prochain où nous devrons demander nettement à la Grèce de préciser son attitude. Le roi est, je le crains, irréductible et seule la pression de l'opinion et de l'armée pourra le décider à marcher avec nous si cette pression est assez forte pour mettre en danger sa couronne. Nous n'avons malheureusement, même avec l'appui sans réserve de M. Venizelos, qu'une bien faible chance de créer cette situation en évitant d'irriter inutilement l'opinion et en rassurant l'armée qui a peur de ne pas être suffisamment appuyée par les troupes alliées. Il est donc indispensable de hâter *à tout prix* l'envoi de ces troupes. Tous nos amis ici me le disent sans cesse : c'est là le point capital. Il faut qu'on le comprenne à Londres.

Le directeur général du ministère des Affaires étrangères m'a fait une longue visite aujourd'hui : M. Politis dont les sentiments français sont bien connus du Département m'a dit qu'il fallait absolument que la diplomatie française prît en main les négociations avec la Grèce et que les forces alliées dans les Balkans fussent placées sous le commandement du général Sarrail. Seule la France inspire encore ici la confiance et de la sympathie ; pour l'Angleterre il n'y a que méfiance, hostilité et, au point de vue militaire, un mépris sans doute injustifié, mais qu'il est de mon devoir de signaler. Comme je l'ai télégraphié déjà à Votre Excellence la situation de nos troupes à Salonique, déjà très délicate aujourd'hui, peut devenir dangereuse en cas de succès bulgare ou allemand. Il faudra donc savoir bientôt ce que l'on veut demander à la Grèce, ce qu'on lui donnera si elle accepte et ce qu'on fera si elle refuse.

254

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1693 ; 3531 ; 1722. *Paris, 25 octobre 1915.*

Chiffré.

À une question que m'a posée le ministre de France à Athènes, je réponds par le télégramme suivant :

« J'estime, en effet, que le moment des offres et des promesses à la Grèce est passé et que c'est par la manifestation de leur esprit de décision et de leur force que les Alliés peuvent espérer encore modifier les dispositions actuelles du gouvernement hellénique.

Si, le moment venu, pour emporter la décision finale de la Grèce, quelque avantage nouveau peut lui être utilement promis, j'estime, maintenant que les puissances sont d'accord sur le principe d'une promesse concernant la Thrace grecque, qu'il convient de laisser à nos représentants à Athènes le soin de choisir le moment opportun et de s'entendre sur la forme de la démarche à faire à ce sujet ».

Je vous serai obligé de demander au ministre des Affaires étrangères, de munir son représentant à Athènes de décisions analogues.

255

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 25 octobre 1915.*

L'attention de la direction des Affaires politiques et commerciales a été appelée sur l'opportunité de demander aux Chambres l'ouverture de crédits spéciaux pour faire face à des besoins nouveaux résultant de la marche des événements en Orient.

Le Parlement a accordé déjà cette année un crédit spécial pour le règlement des dépenses supplémentaires occasionnées par les frais d'entretien des protégés français réfugiés de Turquie et actuellement hospitalisés en Égypte par les soins du gouvernement khedivial. Le renouvellement de ce crédit figure sur le projet du budget pour l'exercice 1916. Les charges financières qui incombent et incomberont dans le même ordre d'idées au Département ne se limitent cependant pas à ces seules dépenses. La question de l'assistance à ceux de nos ressortissants qui ont quitté ou quitteront les pays d'Orient en état de guerre avec la France a déjà entraîné et entraînera encore dans l'avenir des attributions de subsides particuliers. À l'heure actuelle, il se trouve à La Cauce plus de 800 Français, des protégés français expulsés de Turquie à l'entretien desquels le ministre a déjà consacré par

l'entremise du vice-consul de France dans cette ville une somme de 30.000 francs qui, en l'absence de crédits spéciaux à cet effet, ont dû être imputés sur le chapitre 7. Le ministre de la République en Égypte nous a, de son côté, signalé l'arrivée dans sa circonscription d'un groupe important de femmes et enfants français dont les chefs de famille sont encore retenus en Turquie par le gouvernement ottoman. Les événements qui se déroulent en Turquie et dans la presqu'île balkanique nous font un devoir de prévoir les obligations que nous imposera le nombre de nos administrés, qu'ils soient citoyens, sujets ou protégés français, auxquels nous aurons à venir en aide en présence de leur manque absolu de ressources.

D'autre part, nous ne saurions nous désintéresser du sort des Arméniens et des autres chrétiens d'Orient qui auront réussi, grâce à l'appui des armées alliées, à quitter leur pays et à échapper au massacre. Plusieurs milliers ont dû être déjà transportés, dans un complet dénuement, en Égypte et, jusqu'au moment où il aura été possible de réaliser les combinaisons susceptibles de les mettre en mesure de gagner leur vie, il appartiendra aux deux gouvernements anglais et français de régler d'un commun accord les questions relatives à leur entretien. Des crédits doivent aussi être mis à la disposition du Département pour qu'il soit en mesure de faire face aux nécessités matérielles qui résulteront pour lui de cet état de choses.

La direction des Affaires politiques et commerciales estime, en conséquence, qu'il convient pour les considérations précitées de proposer :

1°) l'ouverture sur le budget du présent exercice 1915 :

a- d'un crédit extraordinaire supplémentaire de 60.000 francs pour les frais d'entretien jusqu'au 31 décembre 1915 des ressortissants français qui sont et seront réfugiés en Grèce, en Égypte ou dans quelqu'autre pays allié ou neutre.

b- d'un crédit extraordinaire supplémentaire de 40.000 francs pour les frais d'entretien jusqu'au 31 décembre 1915 des Arméniens et autres chrétiens de Turquie qui se sont ou seront réfugiés à bord des navires de la flotte française et qui sont ou seront hospitalisés en Égypte ou dans quelqu'autre pays allié ou neutre.

2°) l'inscription au budget de l'année 1916 :

a- d'un crédit de 500.000 francs pour les dépenses à prévoir en 1916 en ce qui concerne les frais d'entretien visés au précédent paragraphe a.

b- d'un crédit de 500.000 francs pour les dépenses à prévoir en 1916 en ce qui concerne les frais d'entretien visés au précédent paragraphe b.

M. de Margerie serait obligé à M. Delamotte de vouloir bien en conséquence provoquer les formalités nécessaires en vue d'obtenir l'allocation des crédits précités[1].

[1] Note vue par Berthelot.

256

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Note interne. *Paris, 25 octobre 1915.*

Deux notes, remises au Cabinet du ministre les 16 et 22 de ce mois, ont indiqué les modifications apportées par le Cabinet du ministre de la Guerre au fonctionnement de la Commission interministérielle de contrôle télégraphique et les inconvénients qui peuvent en résulter tant au point de vue de nos relations avec les pays alliés ou neutres que des intérêts particuliers des nationaux de ces pays et de nos compatriotes eux-mêmes.

En vue de remédier à ce nouvel état de choses qui, s'il se prolongeait, risquerait d'accroître considérablement le nombre des réclamations déjà adressées de ce chef au Département et de susciter ainsi des difficultés d'ordre diplomatique, il importerait que les ministères qui avaient en 1906 collaboré à l'organisation des commissions de contrôle télégraphique, se concertassent à nouveau sur les mesures que peut inspirer l'expérience de ces quinze mois écoulés en ce qui concerne la surveillance des communications de toute nature échangées tant entre gouvernements qu'entre particuliers par l'entremise de notre réseau télégraphique et des câbles reliés à ce réseau.

C'est dès 1906, en effet, que, dans l'éventualité d'opérations militaires, les ministères de la Guerre, de la Marine, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Colonies, des Travaux publics et des Postes et Télégraphes avaient, après une étude poursuivie par leurs délégués depuis 1902, arrêté, d'un commun accord, des instructions destinées à régler les conditions du contrôle dont il s'agit sur la base d'un décret daté du 24 février 1906.

En conformité de ces instructions, des commissions, instituées à Paris et dans nos plus importantes villes de province, ont commencé leurs travaux dès le début des hostilités et fonctionnent depuis lors de façon permanente. Celle de Paris, qui siège au Central Télégraphique, comprend des délégués des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Marine et de la Guerre. Le rôle de ces délégués ne consiste pas seulement à retenir des télégrammes qu'ils croient devoir considérer comme suspects au point de vue des intérêts qu'ils représentent, mais surtout à recueillir des informations que le gouvernement a intérêt à connaître sur un grand nombre de questions concernant tant leurs administrations respectives que les autres administrations publiques non représentées parmi eux.

À ce propos, le grand nombre de télégrammes internationaux d'ordre commercial et financier transitant par nos lignes paraîtrait rendre particulièrement opportune l'adjonction aux délégués actuels de représentants de chacun des Départements du Commerce et des Finances, dont la compétence spéciale ne pourrait qu'aider au but poursuivi en commun par les membres de la commission et qui se trouveraient ainsi appelés à recueillir journellement des indications assurément des plus utiles aux différents services de leurs administrations.

Ces considérations, ajoutées à celles qui ont été déjà exposées dans les deux notes précitées, nécessitent, semble-t-il, une prompte révision des

instructions interministérielles de 1906, devenues caduques par suite des nombreuses transformations qu'elles ont subies du fait de la seule initiative d'un organisme annexe créé au ministère de la Guerre sous le nom de « Section de Contrôle ». Il y aurait donc lieu de soumettre à un nouvel examen et de compléter ces instructions, en les adaptant aux circonstances, de façon à ce que chaque compétence représentée à la Commission, tant au point de vue militaire et diplomatique, que commercial et financier, s'exerce, avec toute efficacité, au mieux des grands et si sérieux intérêts actuellement en cause, et que l'objet visé lors de l'institution du Contrôle télégraphique se trouve ainsi exactement atteint.

Si M. le président du Conseil approuve cette manière de voir, les Départements signataires des instructions de 1906, ainsi que ceux des Finances et du Commerce, seront invités à se faire représenter à une conférence qui serait tenue au ministère des Affaires étrangères à l'effet de fixer les règles qui devraient régir désormais le travail des membres des Commissions de Contrôle télégraphique et spécialement de celle de Paris.

En attendant que la révision en question ait produit son effet et que de nouvelles instructions générales aient été élaborées, les délégués des Affaires étrangères auraient, en ce qui les concerne, à se conformer aux règles qu'ils ont observées depuis leur entrée en fonctions, indépendamment de toutes modifications apportées par les autres ministères relativement au mode de travail de leurs délégués respectifs[1].

[1] Note précédée par la note du 18 octobre 1915 préparée par Briand avec une pièce jointe : « La commission interministérielle de contrôle télégraphique, instituée par le décret du 24 février 1906, est une Commission permanente qui comprend dans son Comité de deuxième lecture des représentants des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur.

Elle a pour mission : 1° de prendre connaissance des télégrammes qui, après triage opéré en première lecture, doivent faire l'objet d'un examen ; 2° d'en extraire les renseignements utiles au gouvernement ; 3° de retarder ou arrêter, s'il y a lieu, ceux dont la transmission paraîtrait contraire aux intérêts de la Défense Nationale (négociations en cours, informations militaires ou navales, contrebande de guerre, etc.) tels sont notamment les télégrammes transitant à travers la France, ceux en provenance ou à destination de la zone des armées, télégrammes financiers ou commerciaux échangés avec l'étranger, télégrammes d'État échangés en clair entre personnages de marque, entre gouvernements alliés ou neutres et leurs représentants diplomatiques et consulaires en France ou à l'étranger.

C'est, notamment, sur ces derniers télégrammes que s'exerce la surveillance des délégués des Affaires étrangères, qui font prendre copie de tous ceux leur paraissant de nature à intéresser le ministre et les différents services publics, s'appliquant, suivant les instructions du Département, et après en avoir référé, s'il y a lieu, à la direction compétente, à n'arrêter ou même retarder, surtout en ce qui concerne les communications de personnages officiels, que les télégrammes dont la transmission constituerait un danger pour la sûreté de l'État.

Ces arrêts ne doivent, dans l'esprit du Département, avoir lieu qu'à titre exceptionnel, en raison des inconvénients qu'ils présenteraient s'ils étaient systématiques, tant au point de vue de nos relations avec les États neutres (États-Unis, Suède, Suisse, Pays-Bas, etc.) qu'au point de vue de nos sources d'informations.

La délégation du ministère de la Guerre, perdant souvent de vue ces considérations d'un caractère diplomatique, se montre, par suite, disposée à traiter en suspects les signataires ou destinataires des télégrammes d'État comme ceux des télégrammes particuliers, commerciaux ou autres. Au risque de rendre plus fréquentes les réclamations élevées auprès du ministère des Affaires étrangères par les gouvernements neutres, elle vient d'apporter dans le fonctionnement de la Commission des modifications indiquées dans la note ci-jointe.

Ainsi qu'il résulte du 3ème paragraphe de cette note, le nombre des délégués de la Guerre vient d'être triplé par l'adjonction d'officiers et même de sous-officiers de réserve et de territoriale, chargés d'exercer leur contrôle sur les décisions prises par les représentants officiels des autres ministères ; ce sont donc ces officiers et sous-officiers, que leurs occupations dans la vie civile ne

257

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 626. *Athènes, 26 octobre 1915, 9 h. 45 du soir.*
Chiffré.

(Reçu : le 27, 7 h. 35)

Le prince Nicolas a dit au ministre de Serbie sur un ton irrité qu'il ne comprenait pas que les troupes anglo-françaises restassent sur le territoire grec et qu'elles devraient bien l'évacuer pour aller en Serbie. Il est à craindre

semblent pas avoir préparés à ce rôle, qui auraient, en dernier ressort, à procéder à l'arrêt de télégrammes que n'auraient pas cru devoir retenir les délégués des Affaires étrangères, choisis tous par le Département parmi les agents d'un grade élevé, en raison de l'expérience et de la compétence professionnelles que nécessite leur mission.

C'est sur cette situation, qui pourrait être nuisible aux intérêts dont ils ont la charge, que les délégués du Département ont l'honneur d'appeler l'attention de M. le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, en lui demandant des instructions.

Ils se permettent, d'ailleurs, de rappeler que cette Commission étant interministérielle, toute modification apportée à son organisation devrait faire l'objet d'un accord préalable entre les différents ministres signataires du décret précité du 24 février 1906.

Consigne remise par la Délégation de la Guerre le 16 octobre 1915.

Commission de contrôle (deuxième lecture)

Les effectifs de la Commission de contrôle (deuxième lecture et secrétariat) étant portés au complet, le service prévu par la consigne générale du 18 août dernier, peut être mis en vigueur, avec cette seule modification que l'examen des télégrammes par les représentants de la Guerre suivra celui à faire par les représentants des autres ministères (voir consignes I et I bis).

Le service est organisé comme suit :

À chacun des groupes actuellement formés par les représentants des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Marine (qui continuent à fonctionner avec leurs horaires et leurs formations actuels, sous la réserve que le commandant Lidin devrait passer de l'équipe B à l'équipe D), est adjoint un représentant de la Guerre, délégué par voie de roulement. Des groupes de quatre commissaires sont ainsi constitués, qui procèdent, en commun, à l'examen de tous les télégrammes, en conformité des instructions données par chacun des Départements légalement représentés.

Les deux autres délégués de la Guerre, à qui peuvent être adjoints aux heures lourdes du service, un ou deux secrétaires désignés à cet effet par le président, exercent d'autre part leur droit de contrôle sur les télégrammes qui leur sont remis, autres que les "arrêtés" transmis directement au président.

Paris, le 22 octobre 1915

Note pour le Directeur du Cabinet

Une note remise le 16 de ce mois au Cabinet du ministre par les délégués du Département à la Commission interministérielle de contrôle télégraphique indiquait les modifications apportées au fonctionnement de cette Commission par le Cabinet du ministre de la Guerre, sans accord préalable avec les ministères qui avaient participé à l'organisation de ladite Commission en vertu du décret du 24 février 1906.

Depuis le commencement de la présente semaine, le nouveau régime ainsi institué a été mis en vigueur. Il résulte de l'expérience de ces quelques jours, que la réforme dont il s'agit a pour conséquence de retarder (quelquefois fort longtemps) tous les télégrammes, qu'ils soient officiels ou particuliers, et même d'en arrêter un bien plus grand nombre que par le passé, sans que les décisions, les concernant et qui restent ignorées de la Commission, se trouvent justifiées par la compétence de jeunes officiers ou sous-officiers chargés, contrairement aux dispositions légalement en vigueur, de statuer en dernier ressort sur les télégrammes de tout ordre déjà visés par les délégués des ministères intéressés.

Dans ces conditions, les délégués du Département, se référant à la note précitée, ne peuvent, jusqu'à ce que le ministre leur ait donné les instructions que comporte ce nouvel état de choses, que dégager leur responsabilité des conséquences que les décisions, ainsi prises en dehors de tout avis, pourront avoir sur nos relations économiques et politiques avec les pays alliés et neutres, ainsi que sur les intérêts des particuliers. »

que ce ne soit la thèse que le roi cherchera à imposer ; il y a été encouragé, m'assure-t-on, par des démarches faites au président du Conseil par les ministres de Bulgarie et de Turquie. Déjà d'ailleurs il avait déclaré au ministre de Russie que ce qu'il craignait le plus c'était de voir nos ennemis victorieux venir nous chercher sur le territoire grec. On ne peut songer à empêcher le débarquement de nos troupes mais on voudra sans doute nous faire comprendre que leur place est en Serbie puisque nous avons annoncé notre intention d'aller secourir l'allié commun. Et une fois que nous serons en Serbie on nous dira peut-être si l'on ose : « restez-y ».

D'autres raisons encore peuvent nous amener bientôt à demander à la Grèce de préciser définitivement son attitude : M. Venizelos a failli se trouver en conflit sérieux avec le Cabinet Zaïmis hier à la Chambre au sujet des propriétés musulmanes confisquées par l'État en nouvelle Grèce. Le gouvernement a cédé cette fois mais les journaux disent ce matin qu'il ne peut continuer à vivre par la tolérance de la majorité venizeliste et qu'il vaudrait mieux dissoudre la Chambre. M. Venizelos peut donc être obligé de provoquer le débat sur la politique extérieure avant l'heure qu'il aurait choisie et il faut que les troupes alliées soient là en nombre suffisant. La France a tenu magnifiquement sa parole et fait un magnifique effort. Mais où sont les troupes anglaises ? Ne peut-on prélever quitte à les remplacer plus tard, 100.000 hommes sur les effectifs anglais de réserve en France et les concentrer immédiatement à Marseille par exemple pour qu'on sache au moins qu'ils sont là et qu'ils vont venir. Le ministre d'Angleterre n'a aucune information et ce retard est profondément regrettable[1].

258

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1730-1731. *Paris, 26 octobre 1915.*
Chiffré.

Le gouvernement russe a déclaré qu'il concentrerait cinq corps d'armée en Bessarabie et agirait pour obtenir de la Roumanie le passage de ses troupes dès que des fusils et des cartouches lui seraient remis.

Les 300.000 fusils commandés aux États-Unis par l'intermédiaire de l'Angleterre ne seront livrés qu'ultérieurement, 50.000 seulement devant être reçus avant le 31 décembre. Les 300.000 fusils Wetterli cédés par le gouvernement italien avec 8 millions de cartouches (c'est-à-dire environ 26 par arme seulement) ne doivent être, en raison de la fabrication des caissons et de la durée du trajet, en rade d'Arkhangelsk que vers le 15 décembre. Sur 200.000 fusils Kratchek et 1874 donnés par la France avec 416 cartouches

[1] Note manuscrite en marge : « N'y aurait-il pas lieu, si le moment ne paraît pas encore venu de menacer la Grèce, de lui faire sentir une certaine pression 1°) en envoyant des bateaux des flottes alliées dans les parages grecs, 2°) en faisant arrêter en Méditerranée par nos croisières les bateaux charbonniers à destination de Grèce et en les retardant sous prétexte de visite à Bizerte. »

par arme 80.000 sont partis de Brest et les autres partiront incessamment, mais on ne peut penser qu'ils arrivent avant les derniers jours de novembre.

Dans ces conditions, si le commandement russe attend la réception des fusils pour agir sur la frontière roumaine, sa coopération arrivera trop tard.

En raison de l'extrême urgence et de l'importance matérielle et morale de l'intervention russe, en raison aussi de la démarche déjà prescrite au ministre de Russie à Bucarest, démarche qui risquerait de rester sans résultat si elle n'est pas appuyée par une réalité tangible, il faudrait obtenir du gouvernement russe qu'il fît l'impossible pour envoyer *dès maintenant* des troupes armées prélevées sur les parties les moins exposées de son front : au fur et à mesure de l'arrivée des fusils, ces contingents seraient remplacés et les points affaiblis momentanément seraient renforcés ; l'abandon logique du contingent qui devait être envoyé par Arkhangelsk rend plus nécessaire encore la solution.

L'intérêt prépondérant de la Russie dans la question de Constantinople, la nécessité d'arrêter les Allemands dans leur marche, ou de rendre précaire leur passage, l'utilité capitale d'entraîner la Roumanie, la répercussion qu'aurait en Bulgarie l'attaque directe des troupes russes, tout plaide pour une telle décision, dont l'immédiateté est la principale valeur. Agissez d'accord avec nos collègues anglais et italien dans ce sens auprès du gouvernement russe avec toute votre énergie.

Je reçois votre télégramme n° 1286 qui me montre que l'Iran est déjà entré en partie dans nos vues en retirant du front le 5ème et le 16ème corps pour les envoyer en Bessarabie. Les 3 autres corps d'armée doivent suivre le plus vite possible[1].

Ambassadeurs France à Londres (télégramme n° 3541-3542), à Rome (télégramme n° 1701-1702).

J'adresse à M. Paléologue le télégramme suivant : (reproduire le télégramme ci-dessous)

Provoquez d'urgence des instructions analogues des représentants anglais et italien à Petrograd.

259

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 26 octobre 1915.*

La question du ravitaillement des Serbes réfugiés dans la région de Salonique me paraît comporter un sérieux intérêt.

D'abord, il est à supposer qu'il ne s'agit pas, dans la plupart des cas, de Serbes véritables, mais des nombreux habitants de Salonique qui, depuis

[1] Télégramme intégralement rédigé par Berthelot. Cf. télégramme n° 1294, secret, Petrograd, 27 octobre 1915.

que cette ville appartient à la Grèce, préfèrent habiter ailleurs. Le Serbe est attaché à sa terre, vit de rien tant qu'il est sur son sol et a la terreur des grandes villes. On pourrait d'ailleurs se renseigner à cet égard auprès de notre consul général à Salonique.

Mais quelle que soit l'origine de ces réfugiés, la question au fond, reste la même. Devons-nous les laisser mourir de faim ? Non assurément. L'humanité commande de leur donner quelque secours. D'autre part cette démarche de la Grèce devrait prouver à ce dernier pays à quel point il dépend de la France et de l'Angleterre. Le blocus maritime que nous essayons vainement de mettre en vigueur contre l'Allemagne ne pourrait agir que sur deux pays, l'Angleterre et la Grèce.

Puisque celle-ci ne semble pas tenir assez sérieusement compte de ce point de vue, il peut être utile de le lui rappeler par un « coup de semonce ». Et le ravitaillement de Salonique peut servir à cet usage. Ce ravitaillement, à mon avis, devrait être modéré, les temps sont durs et les vivres chers. Il doit de plus être opéré strictement sous contrôle franco-anglais et, s'il est possible, par des navires franco-anglais. Il importe de ne pas mettre, à nos dépens, les Grecs en mesure de faire des largesses, mais au contraire, de nous donner l'apparence de faire des largesses à la Grèce sans qu'en réalité il passe par son bec un grain de mil. La crainte de la faim peut aussi être bonne conseillère.

Quant à la question du ravitaillement du Monténégro, elle est bien différente. Le Gospodar a beau être un vieil intrigant, ses intrigues sont sans grande portée et son peuple peut être considéré comme une tribu serbe. Son armée, incapable de faire grand chose, doit être tenue en main par les officiers serbes avec la poigne dont ils savent faire preuve. Donc, il faut donner à manger à ceux-là aussi largement que nous le permettent nos moyens, notamment nos moyens de transport. Il doit y avoir une misère effroyable dans les rochers de Durmitor, dans les forêts de Kolachin et autres endroits, pleins de pittoresque et d'aridité. Il me semble que si on fait passer un fleuve de blé par Durazzo-Tirana on pourrait en détourner un ruisselet au profit du Monténégro.

260

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1740-1741. *Paris, 27 octobre 1915, 2 h. 35.*

Chiffré.

M. Tittoni a été chargé par son gouvernement de déclarer qu'il partageait notre sentiment sur la nécessité pour le gouvernement russe, s'il veut saisir l'occasion de faire entrer la Roumanie en action, de concentrer immédiatement les forces russes à proximité de la frontière roumaine.

M. Sonnino pense que le mieux pour la Russie serait, dès que les troupes seraient prêtes, de demander à la Roumanie si elle serait disposée à laisser

passer les troupes russes et à marcher avec elles contre la Bulgarie ou si la Roumanie préfère, pour donner son concours, que ces troupes l'aident à entrer en Transylvanie.

En offrant ainsi à la Roumanie de coopérer avec elle à la réalisation de ses aspirations nationales, la Russie déterminerait, dit le ministre des Affaires étrangères d'Italie, un mouvement d'opinion qui obligerait sans doute M. Bratiano à entrer en action et à déclarer la guerre à l'Autriche.

T. n° 1741.

Je vous laisse le soin de signaler ce point de vue à M. Sazonov, s'il ne lui a pas été déjà communiqué directement.

L'attaque austro-allemande contre la Serbie combinée avec celle de la Bulgarie modifie assurément les conceptions antérieures sur la coopération roumaine. Ce n'est plus seulement le front nord et ouest (Transylvanie) qui sollicite l'action roumaine, mais aussi le front sud (Bulgarie), et il est difficile de concevoir que l'un ou l'autre puisse être négligé. La suggestion italienne fournit peut-être le meilleur argument pour entraîner la Roumanie, celui qui fait appel à son intérêt immédiat, la conquête des provinces hongroises de race roumaine et il ne semble pas qu'ils serait difficile, le moment venu, de compléter cette action contre l'Autriche, par une action concentrée russo-roumaine contre la Bulgarie, de façon à dégager d'autant l'armée serbe de l'effort bulgare aujourd'hui exclusivement concentré sur elle et sur les contingents alliés.

261

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

T. n° 155-157. *Pékin, 27 octobre 1915, 8 h. 40.*
Chiffré.

(Reçu : le 28, 11 h. 50)

D'après des renseignements source digne de foi, le gouvernement japonais aurait décidé d'intervenir auprès de Yuan Che Kaï pour lui donner le conseil amical de (...) empire chinois. Il invitait les gouvernements britannique, russe, français et américain à se joindre à lui, et mon collègue anglais a été informé d'une démarche faite à Londres dans ce sens. Il semble que le gouvernement japonais a bien tardé à prendre cette décision sur mouvement monarchique a été mené vite et si loin en Chine, préparatifs même matériel sont poursuivis si (1 gr. fx.) que cette intervention peut soulever ici une forte opposition de la part (...).

Quoi qu'il en soit, mon collègue russe et moi-même sommes d'accord pour penser qu'il y aurait intérêt à nous joindre aux Japonais pour qu'ils n'agissent pas seuls. Les Chinois comprendront que l'adjonction des autres puissances au Japon tend à assurer et maintenir le caractère amical de la démarche. Le gouvernement russe a déjà chargé son représentant de donner au président l'assurance que s'il surmontait toutes les difficultés

qui peuvent s'opposer à la restauration, le nouveau gouvernement serait promptement reconnu à Petrograd en ajoutant toutefois que le moment actuel ne paraît pas opportun à un changement de régime en Chine.

T. n° 157. *Pékin, 28 octobre 1915, 8 h. 15.*
(Reçu : le 29, 17 h. 40)

Suite à mon télégramme n° 155.

Mon collègue anglais est entièrement d'accord avec mon collègue russe et moi-même pour penser que si les Japonais donnent au gouvernement chinois le conseil amical d'ajourner la restauration, il est préférable qu'il n'agisse pas seul. Une personne généralement bien informée m'a dit ce matin que le gouvernement chinois était déjà au courant des démarches japonaises. J'ai eu la preuve quelque temps après. Le vice-ministre des Affaires étrangères est venu me communiquer le texte de la déclaration que les ministres chinois à Tokyo, Londres, Petrograd, Paris, Washington doivent faire aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

Le gouvernement chinois y expose qu'il est obligé de déférer au vœu populaire favorable à l'institution d'une monarchie constitutionnelle et qu'il a pris toutes les précautions pour assurer le maintien de l'ordre. J'ai écouté silencieusement cette déclaration où le gouvernement chinois fait état du résultat (mot passé) vote qui n'a pas encore eu lieu et je me suis tenu sur une extrême réserve. Le vice-ministre ayant exprimé le désir de connaître mon avis, j'ai dit que j'attendais les instructions que Votre Excellence peut juger bon de me (2 gr. faux) aussitôt après la communication du ministre de Chine à Paris[1].

262

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1294. *Petrograd, 27 octobre 1915, 14 h. 21-22 h. 05.*

Chiffré. Secret.

Réponse à votre télégramme n° 1727.

Les renseignements que je reçois du général de Laguiche me confirment que l'état-major russe prépare avec tout l'empressement possible la concentration d'une armée en Bessarabie mais la question des fusils ne constitue nullement comme Votre Excellence paraît le croire un argument dont je puisse me servir pour accélérer le mouvement de troupes ; elle constitue au contraire le principal obstacle à cette accélération.

Il faut voir en effet les choses telles qu'elles sont et ne pas s'en tenir à de vagues conceptions.

[1] Cf. télégramme n° 3590-3590bis, Paris, 28 octobre 1915.

Le gouvernement de la République et le gouvernement italien ont promis au gouvernement russe l'un 200.000 fusils, l'autre 300.000.

Supposons ces 500.000 fusils réunis à Brest. Dans quel délai pourront-ils être distribués aux troupes russes ?

Voici quelques éléments de calcul :

1°) de Brest à Arkhangelsk le transport exige de 15 à 22 jours.

2°) le débarquement à Arkhangelsk qui s'effectue sur la glace comporte environ trois jours.

3°) d'Arkhangelsk à Vologda le trajet en chemin de fer est de 4 à 7 jours.

4°) à cause de la largeur différente des voies un transbordement est nécessaire à Vologda soit environ 2 jours ;

5°) de Vologda en Bessarabie (1.400 kilomètres) le trajet est de 10 à 18 jours.

6°) enfin ce n'est pas trop de compter 8 jours pour la distribution des armes aux troupes.

Ainsi donc à partir du jour où les fusils seront réunis à Brest il faudra compter de 42 à 60 jours pour que l'armée de Bessarabie soit en état de marcher[1].

[1] Cf. télégramme n° 1278-1279, secret, Petrograd, 24 octobre 1915. Deux jours plus tard, le 29 octobre 1915, par télégramme n° 1305, secret, Paléologue exprime toute son inquiétude sur la question de l'intervention russe et du problème roumain : « Le ministre des Affaires étrangères m'a lu ce matin un télégramme qu'il venait de recevoir du Grand Quartier Général et qui peut se résumer ainsi : "Nous ne sommes pas moins désireux que le gouvernement français de participer le plus promptement possible et avec le plus de forces possibles à l'expédition des Balkans. Mais nous nous exposerions à un grave danger en dégarnissant notre front de cinq corps d'armée avant la réception des fusils qui nous ont été promis. Nous risquerions de perdre Dvinsk et Riga. Est-ce l'intérêt de nos alliés ?"

J'ai prié M. Sazonov d'insister auprès du Haut Commandement pour que la question soit examinée à nouveau dans l'ordre d'idées où le gouvernement de la République estime qu'elle doit être résolue :

"Je ne méconnais certes pas, ai-je dit, le danger auquel les armées russes seraient peut-être exposées en Courlande. Mais du côté de la Roumanie n'avez-vous donc rien à craindre ?"

Lorsque j'ai conféré avec l'empereur le 10 octobre dernier, j'ai attiré son attention sur la situation critique où se trouverait la Russie si la Roumanie désespérant de nous voir sauver la Serbie prenait fait et cause pour les puissances germaniques ; je n'ai même pas hésité à lui déclarer : "En tout cas c'est la perte immédiate de la Podolie et de la Bessarabie, de Kiev et d'Odessa ; c'est le désastre irréparable et définitif."

L'empereur a reconnu tout ce qu'il y a malheureusement de fondé dans cette conjecture. Les dispositions de la Roumanie ont-elles donc changées depuis lors ? Ne restent-elles pas équivoques et inquiétantes ? … En sens contraire ne comprenez-vous pas que tout l'aspect du décor balkanique se transformerait instantanément si l'armée roumaine se jetait à travers la Transylvanie sur la ligne de communications des Austro-Allemands et la répercussion d'un tel événement ne se ferait-elle pas sentir aussitôt sur les autres théâtres de la guerre. Je fais donc appel à toute la sagesse de l'empereur pour qu'il s'efforce par un nouvel examen de réaliser la combinaison stratégique à laquelle le gouvernement de la République attache un si haut prix.

M. Sazonov m'a promis de faire connaître mes instances à l'empereur.

Je regrette que dans cette négociation difficile mon collègue d'Angleterre ne soit pas autorisé à me seconder ; il s'est borné à informer M. Sazonov que lord Kitchener se refuse énergiquement à céder aucun fusil à la Russie avant la fin de décembre.

Je communique le présent télégramme au général de Laguiche afin qu'il s'en inspire dans ses entretiens avec le général Alexieff. »

Cf. également télégramme n° 1730-1731, chiffré, Paris, 26 octobre 1915.

263

M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 126. *Tokyo, 27 octobre 1915, 18 h. 55.*
Chiffré.

(Reçu : 20 h. 55)

Réponse à votre télégramme n° 118. D'après des informations qu'il possède le ministre des Affaires étrangères craint troubles en Chine si la monarchie était proclamée. Il a déjà chargé représentant à Pékin déclarer gouvernement japonais sans vouloir intervenir en aucune manière dans la politique intérieure donner amicalement au président conseil ajourner ses projets afin de ne pas troubler paix qui règne actuellement Chine et d'éviter mouvements qui causeraient éventuellement dommages aux résidents. Ministre des Affaires étrangères ajoute que (1 gr. fx.) demande aurait plus de poids si elle était appuyée par les Alliés et États-Unis et il a prescrit à ses agents auprès de ces puissances proposer démarches communes à Pékin, Angleterre y paraît disposée.

En ce qui concerne attitude Allemagne (1 gr. fx.) recevoir avis de Pékin que l'Allemagne avait depuis quelque temps déjà recommandé à président de ne rien tenter pour changer forme gouvernement durant la guerre européenne.

264

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 2497 ; 2508. *Londres, 27 octobre 1915, 19 h. 05.*
Chiffré.

Sir Edward Grey m'a parlé aujourd'hui de l'Espagne. Elle observe à notre égard une neutralité bienveillante et nous n'avons qu'à nous louer de son gouvernement mais elle est travaillée par les Allemands qui lui font mille promesses et nous ne savons pas si leurs manœuvres ne finiront pas par modifier l'attitude de cette puissance. Nous savons que sa principale visée est de faire incorporer Tanger dans sa zone marocaine. L'interrogation de cette ville est l'œuvre des puissances qui doivent avoir le dernier mot sur cette question mais comme elle intéresse surtout la France et l'Angleterre il conviendrait que nous échangions d'abord nos vues sur la solution adoptée. Sir Edward Grey m'a donc prié de m'enquérir de l'opinion de Votre Excellence. Personnellement il ne soulèverait pas de sérieuses objections. J'ai répondu au secrétaire d'État des Affaires étrangères que j'ignorais le sentiment de mon gouvernement mais que je connaissais les protestations auxquelles avaient donné lieu les bruits de cession de Tanger à l'Espagne, que la question était des plus délicates à

cause de l'importance de nos intérêts à Tanger et qu'elle demandait à être examinée. (*À suivre*)

T. n° 2508. *Londres, 28 octobre 1915, 17 h. 10.*

Suite du n° précédent.

Revenant aujourd'hui sur la question de Tanger, sir Edward Grey m'a dit qu'il ne s'agissait pas de faire une ouverture à l'Espagne, que si nous étions en temps de paix la question ne se poserait même pas, qu'il était évident qu'elle offrait des difficultés à cause des intérêts et des colonies que nous possédons à Tanger, mais qu'en temps de guerre on était obligé de tenir compte d'autres considérations. Il est possible qu'à un moment donné l'Espagne nous adresse une demande, que lui répondrions-nous ? Pour ne pas être pris de court, il est nécessaire que les deux gouvernements s'entretiennent de la question et se mettent d'accord sur la réponse à faire le cas échéant au Cabinet de Madrid.

265

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

D. n° 330. *Le Caire, 27 octobre 1915.*

J'ai rendu compte, par ma lettre du 15 de ce mois, n° 320, de l'impression très vive produite en Égypte par les événements des Balkans : j'ai signalé notamment que les Égyptiens, dont la grande majorité est hostile à l'Angleterre, ne mettaient plus en doute l'entrée imminente des Allemands à Constantinople, l'arrivée prochaine d'une puissante expédition germano-turque sur le canal de Suez, et l'expulsion des Anglais de la vallée du Nil[1].

On croit facilement ce qu'on désire et ces prévisions sont la conséquence de la très vive imagination des indigènes.

Il est cependant très probable que si les armées austro-allemandes parviennent à vaincre la résistance des Serbes, malgré le concours tardif et dont j'ignore l'importance que leur apportent les Alliés, et si elles peuvent établir des communications sûres et durables entre l'Europe Centrale et la Turquie, l'attaque contre l'Égypte, déjà tentée en février dernier, sera reprise au cours de l'hiver : c'est d'ailleurs l'opinion très arrêtée de la résidence britannique et de l'état-major anglais, qui considère, dans ce cas, comme certaine une agression des Senoussis sur la frontière occidentale.

Des renseignements nombreux et concordants démontrent, en effet, que des préparatifs sérieux sont faits en vue de cette nouvelle attaque contre l'Égypte, attaque que les Turcs sont dans l'impossibilité absolue d'entreprendre actuellement avec les forces dont ils peuvent disposer, mais qu'ils

[1] Cf. télégramme n° 346, Le Caire, 13 novembre 1915.

veulent être en état d'effectuer dès qu'ils pourront amener dans le sud des effectifs suffisants.

Dans la Palestine méridionale et la péninsule du Sinaï, les Turcs n'ont guère plus de 3.000 hommes : 500 à El-Ariche, 350 à El-Sirr, 150 à Kossaïma, 200 à Nakhl, 200 à El-Auja, 400 à Gaza, 1.000 à Bir es-Seba où des renforts sont, paraît-il, attendus.

Mais l'artillerie turque est relativement considérable pour d'aussi faibles effectifs : une soixantaine de canons sont répartis dans les localités énumérées ci-dessus : de plus, d'après des renseignements non encore précisés, 75 pièces seraient concentrées à Bir es-Seba.

De plus les Turcs continuent à préparer soigneusement, sous la direction d'officiers et d'ingénieurs allemands, leur ligne d'étapes : les terrassements du chemin de fer étaient terminés depuis quelque temps jusqu'à Bir es-Seba : une reconnaissance effectuée, il y a trois jours en aéroplane, a constaté que la ligne était achevée jusqu'à cette localité qui est le point principal de concentration sauf deux ponts qui ne tarderont pas à être terminés.

La canalisation d'eau potable, dont j'ai annoncé il y a longtemps déjà, l'entreprise, avance dans la direction de l'ouest vers El-Sirr.

J'ai également signalé, il y a quelques semaines, l'arrivée à Nakhl de la première automobile : actuellement de bonnes routes existent entre Jérusalem, Bir es-Seba et Gaza, d'une part, Jérusalem, El-Auja, Nakhl, d'autre part, et ces routes supportent maintenant un trafic automobile très actif.

On signale régulièrement des départs de Jérusalem pour le sud de caravanes chargées de vivres et de matériaux : de grands magasins sont installés à Bir es-Seba et à El-Sirr.

Enfin les Turcs sont en pourparlers avec les tribus du désert de Syrie, Schammar et Aneyzé, pour pouvoir disposer, au moment opportun, d'un nombre considérable de chameaux, et ils appellent en Syrie et au Liban tous les hommes exemptés jusqu'ici du service militaire.

Ces préparatifs qui se sont poursuivis, plus ou moins activement pendant l'été, indiquent l'intention bien arrêtée de renouveler l'attaque contre l'Égypte : cette attaque n'est pas possible actuellement ; mais le jour où les Turcs pourraient rappeler des troupes du nord et surtout recevoir librement d'Allemagne du charbon et des munitions, ils seraient à même d'organiser rapidement une expédition dangereuse.

266

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

M. n° 5342. *Paris, 27 octobre 1915.*

Urgent.

Par une lettre en date du 13 de ce mois n° 5190, mon Département vous a entretenu de la coopération de la censure française et de la censure britannique.

Je crois utile, à ce propos, de préciser le caractère de la suggestion contenue dans cette dépêche et relative à l'envoi à Londres d'une personnalité autorisée, ayant pour mission d'assurer la liaison avec la censure britannique.

Il est bien entendu qu'il ne s'agirait point d'une représentation permanente de la censure française dans le bureau anglais de la censure et moins encore d'une collaboration aux travaux de ce bureau. Il ne saurait nous convenir de prendre part aux décisions de la censure anglaise ni d'en assumer la responsabilité. La liaison envisagée n'aurait d'autre objet que d'établir, par un court voyage de la personnalité choisie, des rapports personnels avec les principaux fonctionnaires de la censure du *War Office*, en vue de faciliter et de hâter le règlement des moyens propres à rendre plus étroite la coopération des deux services. Le délégué français, ainsi accrédité, pourrait entrer de nouveau en contact avec le bureau de Londres toutes les fois qu'il paraîtrait nécessaire de compléter les relations directes mais non verbales, établies entre les deux bureaux par une conversation permettant de répondre plus rapidement à certaines difficultés ou certaines questions nouvelles.

Je serais heureux de savoir si vous partagez mon sentiment à cet égard et, en cas d'affirmative, de connaître le nom de la personne que vous aurez désignée pour se rendre à Londres, afin que je puisse demander à notre ambassadeur de l'accréditer auprès des autorités britanniques.

Je saisis cette occasion pour vous signaler que dans l'exemplaire des instructions du 30 septembre que j'ai transmis à M. Paul Cambon pour le gouvernement britannique, la page 18 manquait. Je vous prie de m'envoyer un double de cette page afin que je la fasse transmettre au *War Office* par notre représentant en Angleterre[1].

[1] Réponse préparée par Pierre de Margerie à la suite d'une dépêche de Paul Cambon à Viviani, n° 598, du 21 octobre 1915 : « Par sa lettre du 13 courant n° 1658, M. Delcassé m'avait fait savoir qu'il partageait l'avis de M. le ministre de la Guerre quant à la nécessité d'une coopération plus étroite entre les censures des deux pays. Il me transmettait en même temps un exemplaire des instructions du 30 novembre 1914 concernant le contrôle de la presse en France et destiné au service britannique de la presse ; et il exprimait le désir de recevoir un second exemplaire de la note britannique d'instructions. Je transmets, ci-joint, à Votre Excellence l'exemplaire n° 1739 de la note anglaise. L'exemplaire des instructions françaises a été remis au Foreign Office mais j'ai constaté que la page 18 manquait à cet exemplaire et je vous serais obligé de me faire envoyer soit cette page

267

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 1296. *Petrograd, 28 octobre 1915, 1 h. 55.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : 14 h. 45)

Réponse à votre télégramme n° 1727. Je ne manquerai pas de veiller à ce que le gouvernement impérial se concerte avec ses alliés pour la conduite qu'il (1 gr. fx.) devra tenir envers la Roumanie si celle-ci s'oppose au passage d'une armée russe. Ce principe de toute alliance ne saurait être trop strictement appliqué. (1 gr. fx.) des difficultés actuelles nous auraient été épargnées si l'expédition des Dardanelles et celle des Balkans n'avaient été engagées sans que la Russie n'ai été consultée. Mais Votre Excellence n'estime-t-elle pas que les puissances alliées devraient *dès maintenant* examiner le parti qu'elles auront à prendre pour parer à un refus du gouvernement roumain ? Elles n'auront probablement le choix qu'entre deux décisions : 1°/ passer outre au refus ; 2°/ renoncer à l'expédition.

La première décision ne serait pas une simple question de forme comme ce fut le cas pour le débarquement à Salonique. Les conditions géographiques militaires et politiques de l'entreprise seraient tout autres en effet et comporteraient d'énormes risques pour la Russie. Je n'oserais donc la conseiller.

soit un autre exemplaire. Je me suis contenté d'indiquer officieusement au Foreign Office l'opinion des ministères français intéressés concernant la coopération des censures française et britannique et j'attendrai pour adresser à sir Edward Grey une réponse officielle, que les départements des Affaires étrangères et de la Guerre se soient mis d'accord sur les moyens propres à réaliser cette coopération. À cet effet, M. Delcassé, avait proposé à M. Millerand d'envoyer à Londres "une personnalité autorisée qui représenterait le Bureau français de la Presse auprès du bureau analogue de War Office". Je dois faire observer que le service de la censure de presse à Londres ne relève pas uniquement du War Office ; ce service est confié au Press Bureau, administration fondée depuis la guerre et qui dépend du Home Office (ministère de la Justice) ; c'est un système compliqué parce que la censure est exercée par une institution particulière et que cette institution doit constamment demander l'avis des ministères anglais de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères. Aussi la censure britannique donne-t-elle lieu aux plus justes critiques. Elle a contribué à diminuer l'influence mondiale de la presse anglaise dont les Alliés auraient pu tirer un grand parti. Et, aux récriminations dont il est assailli, le Press Bureau, cherche à échapper en rejetant les responsabilités sur les ministères qu'il consulte. Dans ces conditions, accréditer un représentant français serait à la fois inutile et dangereux : inutile parce qu'on ne peut exercer d'action sur une institution comme le Press Bureau et dangereux parce que ledit Press Bureau s'abriterait derrière les avis du délégué français quand il recevrait des réclamations de la presse anglaise ; c'est ce que bien des fois déjà on a essayé de faire avec l'ambassade. Je crois donc qu'il serait préférable de ne pas envoyer de représentant français auprès du service anglais de censure et la coopération des censures française et britannique me paraît pouvoir se réaliser d'une manière plus simple et plus pratique par des relations directes et étroites entre les services de la Guerre et du War Office auxquels il faudrait toujours en référer en dernier ressort. C'est la procédure proposée par M. Millerand dans sa lettre à M. Delcassé du 3 octobre ; cette procédure peut aisément être organisée et il serait à mon sens préférable d'en faire l'essai avant d'en venir à la désignation d'un délégué auprès de la censure britannique. »

Margerie avait annoté : « Avons-nous vraiment dit cela ? Alors, il y a erreur. Il n'a jamais été question d'un délégué permanent de notre censure à la censure anglaise, mais seulement d'un court voyage d'un agent de la censure française pour prendre contact avec son collègue anglais. »

Quant à la deuxième décision, il faudrait pouvoir réparer sans le moindre retard l'échec moral qui en résulterait pour notre cause. Cette réparation devrait être cherchée selon moi dans une offensive immédiate que l'état-major russe entreprendrait sur le front de Pologne ou de Galicie avec les troupes destinées primitivement à l'expédition balkanique. Il n'est pas trop tôt d'y penser.

268

M. BAPST, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

T. n° 657-679. *Copenhague, 28 octobre 1915, 6 h. 50.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : le 29, 0 h. 45)

Suite à mes télégrammes 642, 643 et 644.

Le gouvernement danois vient d'autoriser l'exportation en Norvège de 90 fusils mitrailleuses, en disant qu'il donne cette autorisation parce que les risques de capture entre ici et Christiania sont « nuls ou minimes ». Les armes sont arrivées à destination.

Je n'espère pas que sous le couvert du Portugal nous puissions réussir à faire sortir nos armes. Serait-il possible d'obtenir du gouvernement norvégien de prendre le marché à son nom ? Le syndicat, qui est embarrassé de la commande portugaise immobilisée chez lui, se prêterait volontiers à ce transfert. Le gouvernement norvégien doit recevoir d'ici avant la fin de l'année une autre fourniture.

La Chambre Haute danoise a voté hier au gouvernement un ordre du jour de confiance dont le sens est que les mesures de défense prises par le Danemark n'ont pas besoin d'être augmentées : il ne reste donc aucune chance d'un échange entre des cartouches et les armes bloquées ici.

(*À suivre*)

T. n° 679. *Copenhague, 13 novembre 1915, 7 h.*

(Reçu: le 13, 23 h.)

Suite à mon télégramme n° 657.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien envoyer des instructions sur la question des fusils mitrailleuses.

Le petit coulage que fait la légation depuis quatre mois se heurte à des difficultés à cause du mauvais vouloir du syndicat qui a peur et il ne pourrait en tout cas constituer une livraison que dans très longtemps.

Le ministre portugais étant maintenant disposé à venir ici, d'autres expédients se présentent. Si, comme on peut en être sûr d'avance, le ministre danois répond encore par un refus à une demande directe d'autorisation de sortie, le ministre de Portugal pourra ou bien : 1° – résilier le contrat avec le syndicat en invoquant l'article 2 et en réclamant des remboursements

prévus. Mais nous subirons alors une perte considérable sur nos arrhes ; ou bien 2° – faire passer le contrat au nom d'une autre puissance, de laquelle le gouvernement danois n'ayant pas les mêmes suspicions n'exigera plus des conditions irréalisables ; ou 3° – selon l'ouverture faite par le syndicat qui serait très heureux d'être débarrassé des armes, transporter les armes du port franc dans la ville, d'où des expéditions en contrebande seraient beaucoup plus aisées à faire (voir mon télégramme n° 643). Dans ce cas, nous aurions à louer un local, au nom du ministre portugais. Nous pourrions, en dernier lieu, suivant le télégramme n° 261 du prédécesseur de Votre Excellence, faire savoir ici que, mis par le gouvernement portugais au courant du déni de justice que lui oppose le ministère danois, nous refuserons toutes les autorisations sollicitées en France par des Danois jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée. Mais vu le très petit nombre de ces requêtes et l'état d'esprit des ministres danois, je doute que cette rigueur soit d'un grand effet ici.

Deux armes sont en route pour Marseille sur le vapeur « Algarve ».[1]

269

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

T. n° 509. *Madrid, 28 octobre 1915, 18 h.*
Chiffré. Secret.
(Reçu : 20 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 524 pour le sous-secrétariat des munitions.

Le président du Conseil ne peut distraire des arsenaux de l'État cinq millions de cartouches parce que ici les Allemands ont des espions partout et réclameraient comme pour tout et récemment encore pour les grenades à mains fabriquées à Mondragon.

Mais il est disposé, sauf approbation du ministre de la Guerre, à prélever ces cinq millions sur le stock de cartouches fabriquées aux États-Unis pour l'Espagne et qui peuvent être embarqués immédiatement. Il insiste pour que le grand secret soit gardé sur cette opération et il ne parlera de cette combinaison qu'au ministre de la Guerre et seulement si le gouvernement français l'accepte.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir d'urgence sa décision, et dans le cas affirmatif la personne à laquelle devront être livrées à New York les cartouches.

[1] Cf. télégramme n° 617, chiffré, Copenhague, 2 octobre 1915 et dépêche n° 138, confidentiel, Lisbonne, 10 novembre 1915.

270

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1750. *Paris, 28 octobre 1915, 22 h. 30.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 1296.

La demande de la Russie à Bucarest lorsque les troupes russes auront été concentrées à la frontière roumaine doit être présentée de telle sorte qu'une solution très rapide soit donnée et il y a lieu d'espérer que l'on pourra trouver une formule acceptable comme cela a eu lieu en Grèce. Je ne crois pas, en effet, que nous puissions penser à passer de vive force contre une volonté nettement exprimée du gouvernement roumain : mais un refus aussi catégorique ne paraît pas probable, car il marquerait un parti pris presque hostile.

Dans tous les cas, j'estime qu'il faut se garder de suggestionner à l'heure actuelle M. Sazonov et de lui laisser envisager dès maintenant la possibilité de renoncer à amener des troupes sur le territoire bulgare, action essentielle non seulement au point de vue matériel, mais plus encore peut-être au point de vue moral. M. de Panafieu a insisté vivement près de moi sur le fait que la mobilisation en Bulgarie s'est faite aux cris de « Vive la Russie », que l'on a répété aux soldats que les deux groupes de puissances, et la Russie en particulier, avaient reconnu les droits de la Bulgarie sur la Macédoine, et que la présence de soldats russes serait susceptible d'amener un revirement complet. Nous devons agir en conséquence et votre action doit porter essentiellement sur la concentration rapide des troupes[1].

271

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
À M. VESNITCH, MINISTRE DE SERBIE À PARIS.

M. s.n°. *Paris, 28 octobre 1915.*

Monsieur le Ministre,

À la demande de M. le ministre de la Guerre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les états-majors des armées alliées du front occidental ont reconnu la nécessité de réunir les renseignements intéressant les états alliés limitrophes et les armées opérant en liaison ainsi que de s'entendre afin de mettre au point les questions pour lesquelles une règle commune est indispensable. Des échanges de vues en ce sens ont abouti à la création, à Paris, sous le nom de « Bureau Interalliés » d'un organe commun où seront

[1] Cf. télégramme n° 1740-1741, chiffré, Paris, 27 octobre 1915.

échangés divers renseignements et communications d'ordre militaire. Cet organe est constitué par la réunion de missions militaires appartenant à chacune des puissances représentées à la conférence susdite. Il a pour objets principaux la constitution et la tenue d'archives, ainsi que l'étude de certaines mesures d'ordre militaire à prendre en commun. La mission française est spécialement chargée de la direction et du fonctionnement du Bureau et de la tenue des archives. Elle le représente auprès des tiers.

Le principe de cette organisation une fois posé, les participants ont été amenés à étendre aux autres fronts la tâche dudit bureau. C'est ainsi que la Russie, qui est intéressée, notamment, aux questions de contrôle postal, a été invitée à s'y faire représenter.

M. Millerand me prie de porter à votre connaissance son vif désir de voir également la Serbie participer aux travaux du « Bureau Interalliés » en y faisant représenter son armée. Si vous voulez bien entrer dans ces vues, l'attaché militaire de votre légation pourrait se mettre directement en rapport avec le ministère de la Guerre pour lui faire connaître le nombre, les noms et les grades des officiers de l'armée serbe devant prêter au « Bureau Interalliés » une collaboration qui serait considérée comme particulièrement précieuse.

Je vous serai reconnaissant de me faire savoir la décision que vous aurez prise à cet égard.

Vous trouverez ci-joint la liste nominative des officiers des différentes missions accréditées au « Bureau Interalliés »[1].

272

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 694. *Paris, 28 octobre 1915.*

Chiffré.

Il résulte d'une conversation de M. Guillemin avec M. Zaïmis que le gouvernement grec s'en tient toujours à sa déclaration de neutralité bienveillante avec promesse de continuer à faciliter nos débarquements ; le ministre des Affaires étrangères grec se propose d'écourter successivement les réclamations de nos ennemis quand elles se produiront en leur opposant la protestation officielle de la Grèce au débarquement des Alliés ; il a affirmé que ni la Bulgarie ni aucune autre puissance n'avaient protesté contre la présence des troupes franco-anglaises sur le territoire grec ; il a expliqué la continuation de la mobilisation grecque par la nécessité de pouvoir éventuellement se défendre si les Bulgares manquaient à leurs promesses formelles.

Parmi les vues exposées par M. Zaïmis, d'ailleurs à titre personnel, celui-ci a envisagé l'internement possible des troupes serbes qui seraient refoulées

[1] Cf. lettre n° 22.2.B.I., Paris, 3 octobre 1915.

par les Bulgares du territoire grec : bien que cette hypothèse ne paraisse pas devoir se réaliser pour des contingents importants, elle va être examinée par les Alliés pour voir s'il serait opportun de chercher dès maintenant à obtenir des assurances contraires basées sur le fait de l'alliance entre la Serbie et la Grèce, ou d'attendre le cas réalisé en concertant d'avance entre nous une démarche commune.

273

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.

D. n° 335. *Le Caire, 28 octobre 1915.*

Au cours d'une récente conversation, j'ai cherché à connaître les idées et les opinions du Haut-Commissaire britannique sur la situation générale en Orient et particulièrement sur la question arabe et l'état des relations du gouvernement anglais avec le Chérif de La Mecque.

Voici, en substance, le résultat des déclarations que m'a faites sir Henry Mac Mahon.

Les Arabes sont en général désireux de se soustraire à la domination turque et, par suite, animés de sentiments favorables aux Alliés ; mais ils sont très divisés : ceux de leurs chefs qui sont entrés en relations avec les Anglais mettent comme condition à leur concours éventuel la promesse de l'Angleterre de favoriser et de reconnaître l'indépendance d'un grand État arabe à créer et dont on ne précise pas les limites.

La situation dans la région de Bassorah et de Bagdad est bonne : sir Henry s'attend à recevoir prochainement la nouvelle de l'arrivée des troupes britanniques à Bagdad et il espère que cette nouvelle aura un grand retentissement en Orient. Jusqu'à présent, les tribus arabes de la région font cause commune avec les Turcs, mais sans enthousiasme, et la prise de Bagdad les rallierait sans doute aux Anglais.

Du côté d'Aden, il n'y a plus de crainte à concevoir : toutes les dispositions sont prises pour attaquer les Turcs, dès que les fortes chaleurs auront cessé, pour les chasser de Lahaje et pour les repousser dans l'intérieur.

Les Anglais n'ont pas cherché à « acheter » le concours des tribus de l'Yémen : sir Henry estime que ce moyen ne donne aucun bon résultat avec les Arabes et qu'en leur offrant de l'argent on excite les convoitises en se faisant un ami douteux pour dix ennemis. On a donné quelques armes et des munitions à Seyed Idriss, mais il n'a pas été capable d'empêcher les Turcs d'attaquer Aden.

Quant au Chérif de La Mecque, le Haut-Commissaire en fait un grand éloge ainsi que de ses fils : il ne m'a pas caché que les Anglais étaient en relations suivies avec lui. Il est favorable aux Alliés ou plutôt à l'Angleterre. Mais les Turcs se méfient de lui et il ne peut pas faire grand-chose d'utile en ce moment, des forces ottomanes étant spécialement chargées de le surveiller.

Si la question du Khalifat venait à se poser, le Chérif de La Mecque serait le plus qualifié pour recueillir la succession du Sultan de Turquie : il est descendant du Prophète, gardien des Lieux-Saints, et très considéré et vénéré par tous les Arabes qui le reconnaîtraient vraisemblablement sans difficultés comme Khalife. Mais il faudrait, de toute nécessité, qu'aucune ingérence étrangère ne se produisît, au moins d'une façon perceptible dans la question du Khalifat : sans cela, le Chérif de La Mecque, comme tout autre candidat, serait immédiatement et irrémédiablement disqualifié. Si le Chérif de La Mecque devait un jour devenir Khalife, les Arabes ne le reconnaîtraient sans doute pas comme souverain du grand État arabe dont ils rêvent la création, mais lui constitueraient au Hedjaz un Etat spécial et indépendant dont il serait le Chef pour qu'il soit à l'abri de toute influence étrangère et surtout européenne et chrétienne.

D'ailleurs, sir Henry Mac Mahon estime que la question du changement de Khalife ne se posera pas tant que le Sultan ne quittera pas Constantinople, et que même alors, elle ne se poserait que si le Sultan, au lieu de transférer sa capitale dans une autre ville de l'Empire où il se rendrait avec son gouvernement et son armée, quittait Stamboul en vaincu et pour ainsi dire en fugitif, perdant ainsi tout prestige.

En ce qui concerne l'Égypte, le Haut-Commissaire considère comme inévitable, dans le cas où les Allemands parviendraient à Constantinople, une double attaque de l'Égypte à l'est par les Germano-Turcs, à l'ouest par les Senoussya ; mais ces attaques constitueraient non un danger militaire car les précautions nécessaires seront prises pour les repousser, mais un danger politique par suite du trouble qu'elles provoqueraient dans le pays. À son avis le meilleur moyen de parer à l'attaque turque contre l'Égypte serait d'agir à temps et avec des forces suffisantes dans la région d'Alexandrette.

Cette conversation avec sir Henry Mac Mahon me paraît, sinon confirmer complètement, du moins rendre très probable l'exactitude de deux renseignements que j'ai dernièrement recueillis de source confidentielle.

Le premier est celui que j'ai transmis à Votre Excellence par mon télégramme n° 269 : ce que m'a dit le Haut-Commissaire ne laisse aucun doute sur la réalité ni sur la fréquence des rapports des agents anglais avec le Chérif de La Mecque, non plus que sur le désir du gouvernement britannique de voir éventuellement ce haut personnage religieux recueillir la succession du Khalife de Constantinople et d'obtenir son concours, fut-ce au prix de la reconnaissance de l'État indépendant que les Arabes songeraient à créer à son profit.

Le second a trait à des ouvertures qu'un officier arabe aurait récemment faites aux autorités britanniques ; cet officier combattait dans les rangs turcs aux Dardanelles : il s'est volontairement fait prendre comme prisonnier et a été interrogé par sir Ian Hamilton qui l'a immédiatement envoyé en Égypte à la disposition du général Maxwell : depuis lors, cet officier arabe est libre au Caire et habite chez un notable syrien. Il aurait déclaré venir, au nom de tous les officiers arabes de l'armée ottomane, pour offrir à l'Angleterre de fomenter des révoltes parmi les troupes et l'insurrection dans toute l'Arabie à une condition : la promesse formelle que l'Angleterre

favoriserait, reconnaîtrait et garantirait la création d'un grand empire indépendant comprenant *tous* les pays arabes faisant actuellement partie de l'empire ottoman : le mouvement éclaterait dès que cette promesse aurait été obtenue.

Ceci correspond bien à ce que m'a dit sir H. Mac Mahon des conditions auxquelles les Arabes seraient disposés à prêter leur concours aux Alliés, c'est-à-dire à l'Angleterre, contre les Turcs.

J'ignore jusqu'à présent ce que les autorités britanniques ont pu répondre à l'officier arabe venu des Dardanelles ; mais si le sort réservé éventuellement à la Syrie ne suffisait pas à leur faire repousser la condition mise par les officiers arabes à leur concours, le souci de conserver les régions de l'Irak déjà conquises ou à conquérir les inciterait certainement à ne pas accueillir, à ce prix, les ouvertures qui leur ont été faites[1].

(A Paix)

274

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3590-3590bis. *Paris, 28 octobre 1915.*

Chiffré.

J'ai reçu de M. Jusserand le télégramme suivant :

(reproduire le télégramme de Washington n° 705)[2]

D'autre part, bien que M. Regnault ne m'ait encore fourni aucun renseignement sur les vues du gouvernement japonais, j'ai reçu hier deux notes de l'ambassade d'Angleterre, une note de l'ambassade du Japon et une note de l'ambassade de Russie, nous demandant de nous associer à une action immédiate à Pékin consistant à donner au gouvernement chinois le conseil amical d'ajourner la réalisation de son projet de rétablissement de la monarchie, dont l'exécution risquerait de créer des troubles en Chine qui, en raison de la guerre européenne, pourraient avoir de graves conséquences.

La note japonaise marque clairement que le Japon ne veut pas intervenir dans la politique intérieure en Chine et propose de commencer par demander au président Yuan s'il croit réellement pouvoir réaliser sans trouble la restauration du système monarchique.

[1] Cf. télégramme n° 278, confidentiel, Le Caire, 2 novembre 1915. Note marginale : « À communiquer à M. le Président de la République. »

[2] Télégramme de Washington, s.d., chiffré, reçu à Paris le 27 octobre 1915 : « L'ambassadeur d'Angleterre a reçu de son gouvernement communication intégrale de la note japonaise qui a dû être remise aussi à Votre Excellence, relativement à l'opportunité de démarches pour prévenir le retour de la Chine à une forme de gouvernement monarchique. Invité par son gouvernement à se concerter avec son collègue japonais et à adresser une communication semblable au gouvernement américain, sir G. Spring Rice m'a dit hier qu'il allait effectuer immédiatement cette démarche. » Il portait en marge une annotation de Berthelot : « Répondu à Washington par télégramme 28 octobre que nous ne sommes pas informés. Télégraphier à Londres et à Tokyo 28 octobre. »

La seconde note anglaise nous informe qu'en raison de l'urgence du danger le gouvernement anglais a déjà sans attendre la réponse française, télégraphié à son ministre à Pékin de s'entendre avec son collègue japonais sur la meilleure manière de donner à la Chine le conseil amical voulu. Une communication faite aujourd'hui à mon Département par le chargé d'affaires du Japon, indique, d'ailleurs, que la démarche a eu lieu.

Le télégramme de M. Jusserand marque d'autre part qu'une entente s'est déjà réalisée avec le gouvernement américain pour l'exécution de la démarche suggérée.

Enfin la note de M. Sazonov indique que le ministre de Russie à Pékin est autorisé à se joindre à ses collègues d'Angleterre et du Japon si ceux-ci ont reçu l'instruction de conseiller à Yuan Che Kai d'ajourner sa proclamation comme empereur de Chine.

Un accord s'étant ainsi établi entre l'Angleterre, les États-Unis et le Japon, le gouvernement français ne peut que s'y associer et prescrire à son ministre à Pékin d'agir de concert avec ses collègues.

Toutefois je ne puis m'empêcher de regretter la précipitation avec laquelle nos alliés s'engagent, à la suite du Japon, sans un examen commun approfondi de la question, dans une démarche qui blessera profondément le président Yuan Che Kai, et qui est de nature à le pousser dans les bras de l'Allemagne qui, comme cela nous a été indiqué, l'encourage dans ses ambitions et s'est ralliée à ses vues.

Je donne donc pour instructions à M. Conty de ne pas se séparer de ses collègues, mais, s'il le juge possible, de donner à la décision proposée le caractère le plus modéré. Il devra s'efforcer de faciliter la retraite à Yuan, à qui on pourrait demander d'abord si réellement il a l'intention d'accepter les vœux formulés en faveur d'un rétablissement de la monarchie à son profit. Le ministre de France ne devra pas se mettre en avant et s'effacera autant que possible devant ses collègues.

Ministre de France à Pékin (télégramme n° 159-160),

Ambassadeur de France à Petrograd (télégramme n° 1758-1758bis), à Washington (télégramme n° 603-604),

J'adresse à M. Paul Cambon les télégrammes suivants (reproduire télégramme ci-dessus).

Pour Pékin seulement : vous communiquerez le présent télégramme à M. Regnault et vous conformerez aux indications qu'il contient[1].

[1] Cf. télégramme n° 155-157, chiffré, Pékin, 27 et 28 octobre 1915.

275

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. THIÉBAUT, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM.

T. n° 266. *Paris, 29 octobre 1915, 2 h. 20.*

Chiffré.

En vue de répondre aux critiques contre le régime de l'embargo sur le commerce allemand, édicté en suite de la Déclaration franco-anglaise du 1er mars, nous avons proposé au gouvernement britannique de proclamer d'accord avec la Russie le blocus des côtes allemandes sur la Mer du Nord et sur la Belgique. Tenant compte des modifications apportées par les inventions modernes à la guerre maritime, la zone bloquée serait déterminée par une série de points géographiques embrassant les eaux de la Mer du Nord et celles de la Baltique. Les navires neutres se rendant dans des ports neutres compris dans cette zone obtiendraient un sauf-conduit à l'entrée avec vérification du caractère innocent de leur cargaison et après garantie donnée qu'ils ne chercheront pas à forcer le blocus. Une procédure analogue aurait lieu à la sortie de la zone. Entre deux ports neutres compris dans la zone bloquée les navires neutres trafiquant loyalement recevraient un sauf-conduit des consuls alliés.

Le blocus dans la Baltique serait maintenu par des sous-marins et des croiseurs russes. À l'égard des navires neutres, tentant de gagner la côte allemande, il ne serait employé la force que dans le cas de résistance, ou de refus soit de rejoindre un port de prise, soit de regagner le port neutre de départ.

Il va de soi que les cours et conseils des Prises seraient régulièrement appelés à se prononcer sur les captures conformément aux règles générales en cas de blocus.

En vue de l'étude qui se poursuit le plus promptement possible en Angleterre et en France, je vous serai obligé de me faire connaître d'urgence votre avis sur l'accueil que recevrait en Suède une semblable proclamation. Je tiens à bien marquer que cette mesure serait prise essentiellement pour donner satisfaction aux gouvernements neutres qui se plaignent du caractère arbitraire, disent-ils, des mesures édictées au mois de mars et afin d'agir en conformité avec les principes anciens du droit des gens en matière de blocus.

(Fonds Blocus)

276

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
GÉNÉRAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT,
M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À TANGER.

T. n° 3571-3612 ; 529 ; 331 ; 131. *Paris, 29 octobre 1915, 6 h. 30.*

Chiffré.

Pour Madrid, Rabat et Tanger. Pour votre information confidentielle. J'adresse à M. Paul Cambon le télégramme suivant.

Pour tous les postes. Réponse à votre 2497[1].

Nous avons certainement grand intérêt à conserver la bienveillance de l'Espagne, et à suivre de près, pour les contrecarrer, les efforts de la propagande allemande ; je suis disposé, dans cet ordre d'idées, à renforcer considérablement notre action, sur ce point, comme dans les principaux pays neutres, et vais faire étudier pratiquement la question.

D'une manière générale nous savons, d'ailleurs, que lorsque l'Allemagne a tenté d'entraîner l'Espagne, elle s'est heurtée à un refus très net, l'immense majorité du pays étant absolument décidée à ne sortir à aucun prix de la neutralité, et le roi visant surtout à jouer un rôle de médiateur en se servant auprès de nous des sympathies qu'il professe pour la France.

Il y a lieu de remarquer que jamais le roi Alphonse n'a osé aborder nettement la question de Tanger : en aucune hypothèse nous ne devrions la poser nous-même ; et nous ne devons pas perdre de vue que lorsque les journaux espagnols l'ont mise en avant, il s'est de suite dessiné au Maroc, dans le Parlement et dans l'opinion française un mouvement ardent de protestation préventive.

Le système des offres de concessions territoriales ne doit être employé qu'avec la plus extrême prudence ; et uniquement pour des fins précises et certaines : l'expérience d'une année de diplomatie dans les Balkans doit nous éclairer à cet égard. Je comprends que l'Angleterre juge désormais sans danger pour ses intérêts la remise de Tanger à l'Espagne ; mais les conséquences en seraient trop préjudiciables à notre endroit pour que nous nous y prêtions uniquement en vue d'obtenir un bref renouveau de sympathie de l'Espagne, dont les yeux n'osent pas encore se tourner vers Gibraltar.

J'approuve entièrement la réserve que vous avez observée vis-à-vis de sir Edward Grey et la réponse que vous lui avez faite.

[1] Cf. télégrammes n° 2497 et 2508, Londres, chiffré, 27-28 octobre 1915. rid.

T. n° 3612 ; 533-534 ; 335-337 ; 133-134.

Paris, 31 octobre 1915, 21 h. 45.

(signé Briand)

Chiffré.

Suite à mon télégramme 3571 et réponse à votre télégramme 2508[1].

Au mois d'avril dernier, les deux gouvernements ont déjà envisagé la question que soulève sir Edward Grey et se sont mis d'accord sur le sens de la réponse qu'il y aurait lieu de faire dans le cas où le gouvernement espagnol nous adresserait une demande positive ; si vous vous reportez au télégramme 1167 du 16 avril de M. Delcassé et à votre télégramme 769 du 22 avril, vous retrouverez les dispositions arrêtées entre nous. Sir Edward Grey a prescrit à l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, si une demande formelle lui était adressée par le gouvernement espagnol, de répondre « qu'au milieu des préoccupations actuelles et durant la guerre il ne paraissait pas possible de discuter la question de Tanger, mais qu'une fois la paix conclue l'Angleterre ne se refuserait pas d'accord avec la France à l'examiner dans des dispositions bienveillantes ». De son côté, M. Delcassé a donné comme instruction à M. Geoffray de répondre d'une manière encore moins compromettante et de façon à ne pas faire porter spécialement sur Tanger la conversation ; nous nous bornerions à donner « l'assurance d'une bonne volonté qui serait heureuse de se manifester, d'une manière ou d'une autre, à la fin de la guerre ».

Je crois que de telles réponses ménageraient les sympathies que nous avons conservées en Espagne sans compromettre l'avenir qui dépend d'ailleurs avant tout des événements de la guerre.

Nous ne saurions oublier que c'est l'Espagne qui la première a réclamé l'internationalisation de Tanger qui est l'œuvre commune des puissances : il lui est donc difficile de faire valoir des prétentions éventuelles qui seraient contraires aux traités.

La question de Tanger pourrait difficilement être abordée sans que nous soyons entraînés à traiter au point de vue international la situation du Maroc tout entier ; avant tout, nous devrions obtenir de l'Angleterre et de l'Espagne qu'elles renoncent à l'acte d'Algésiras et aux conventions qui l'ont suivi, conventions qui, sous l'influence allemande, ont restreint gravement la liberté d'action que nous donnaient nos accords de 1904 avec l'Espagne et l'Angleterre. *Si ces hypothèques étaient levées, nous pourrions également libérer la zone espagnole des servitudes que lui imposent l'acte d'Algésiras et le traité franco-espagnol du 27 novembre 1912 ; ce serait là un important avantage consenti à l'Espagne pour reconnaître les manifestations de neutralité bienveillante dont le roi d'Espagne a fait état, la zone espagnole qui relève du protectorat de la France sur le Maroc entier deviendrait un protectorat purement espagnol et indépendant du nôtre, concession d'autant plus considérable qu'elle flatterait l'amour-propre espagnol en même temps qu'elle favoriserait ses intérêts matériels*[2].

[1] Télégramme non retrouvé.

[2] Cf. télégramme n° 407G, secret, Rabat, 5 novembre 1915. Partie supprimée par Margerie.

La question de Tanger où nos intérêts priment sans conteste ceux de toutes les autres puissances est extrêmement difficile à régler ; l'incorporation de Tanger à la zone espagnole causerait dans l'opinion française une si vive émotion que le gouvernement de la République aurait la plus vive répugnance à l'envisager. En dehors des intérêts que nous y garderons, même si nous réussissons à dériver les courants maritimes vers les ports de notre zone, Tanger risque de rester une porte d'entrée au Maroc et sera la tête de la future grande voie de communication marocaine en même temps qu'un port d'escale au seuil de la Méditerranée, dont il n'y a pas besoin de souligner l'importance. Cela explique à la fois notre résistance à même envisager l'hypothèse soulevée par sir Edward Grey et le prix qu'y attacheraient les Espagnols : mais si « en temps de guerre on est obligé de tenir compte d'autres considérations » l'enthousiasme que susciterait en Espagne une concession sur Gibraltar, c'est-à-dire sur le sol national aurait une portée bien plus considérable. Nous sommes trop profondément respectueux des intérêts et des sentiments de nos alliés pour y faire, d'ailleurs, la moindre allusion.

Je vous envoie, d'autre part, un télégramme de notre chargé d'affaires à Madrid relatant une conversation qu'il a eue avec le président du Conseil et je vous rappelle en même temps les protestations de la colonie anglaise de Tanger elle-même contre un abandon à l'Espagne : M. Harris a fait à ce sujet dans le *Times* une campagne ardente.

Ambassadeur français Madrid

Résident général français Rabat

Ministre français Tanger

J'ai reçu de M. Paul Cambon le télégramme suivant : (reproduire le télégramme de Londres n° 2508).

Je lui ai adressé la réponse suivante : (reproduire le télégramme ci-dessus).

277

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, p.i.

T. n° 514. *Madrid, 29 octobre 1915, 21 h. 45.*
Urgent. Très confidentiel.
(Reçu : 23 h.)

Je me réfère à rapport 27 octobre (Cabinet et Politique n° 557) qui nous est arrivé par la valise ce matin.

Allemands multiplient leurs efforts auprès de la presse espagnole. Après l'*Espagne nouvelle* nous sommes sur le point de perdre les deux autres journaux républicains qui ont quelque importance le *Pays* et le *Radical* ; ce serait très fâcheux. D'autre part l'*Imparcial* aurait reçu offres considérables.

Notre situation de presse risque donc d'être à bref délai des plus compromises : les fonds restant à l'ambassade sont trop restreints pour servir d'autre chose qu'aux dépenses courantes. Il en est de même des crédits mensuels accordés à M. Juge.

Si Votre Excellence partage mon sentiment sur la nécessité d'agir rapidement je lui serais reconnaissant de vouloir bien m'ouvrir *d'urgence* un nouveau crédit de 200.000 francs, soit 100.000 pour permettre de conclure immédiatement avec le « trust » et d'assurer les premières mensualités ; et 100.000 pour nous mettre à même d'envisager avec quelque extension notre autre moyen de défense sans être constamment arrêtés par la modicité de nos crédits. Naturellement nous n'agirons pas moins avec prudence en évitant la prime au chantage.

278

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3587. *Paris, 29 octobre 1915.*

Chiffré.

Le ministre de la Marine a reçu de l'amiral Gauchet le télégramme suivant daté de Salonique, 27 octobre :

« Le service des renseignements auprès du général commandant les troupes anglaises déclare que cinq officiers allemands dont un général sont arrivés à Salonique. D'autre source, on prétend que le consul des États-Unis à Salonique, très germanophile, aurait assisté à une conférence tenue entre ces officiers et les autorités grecques.

L'attitude de celles-ci est toujours très correcte à notre égard, mais d'une courtoisie très réservée et froide, et j'ai l'impression que nous devons envisager l'éventualité où nous serions l'objet de mesures inamicales de leur part, par exemple sous la forme de difficultés compromettant ou même arrêtant le service de ravitaillement de nos troupes avancées. *Une arrivée de force alliée très importante peu seule modifier la mentalité grecque actuelle qui consiste en une foi absolue et non raisonnée dans le succès final des Allemands. Elle peut conduire aux pires surprises* ».

Ces informations confirment la gravité de la situation créée par le retard apporté au débarquement des forces anglaises et fournissent un nouvel argument pour insister encore en faveur d'une décision immédiate conforme à nos vues.

279

M. VIVIANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P.I.,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3588. *Paris, 29 octobre 1915.*
Chiffré.

Attaché militaire Bucarest télégraphie le 26 : « Les Bulgares insistent sur impuissance de nos renforts à sauver la Serbie, et si celle-ci disparaît, rien ne sauvera notre politique dans les Balkans, quelles que soient nos légitimes excuses de notre retard à intervenir. Un mouvement puissant d'opinion s'est formé ici en faveur de l'immédiate intervention de la Roumanie, mais il est condamné d'avance si nous ne lui apportons pas sans délai le concours d'un appui militaire efficace à court terme.

Dans cet appui contingent russe aura valeur considérable sur les décisions de la Roumanie, mais matériellement, il est déjà trop tard pour que cette intervention sauve la Serbie, et c'est sur l'action actuelle des contingents anglo-français que repose possibilité d'atteindre d'autres interventions[1]. »

280

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 336. *Le Caire, 29 octobre 1915.*
Chiffré.

Malgré mes appels réitérés, je n'ai pas trouvé parmi les Arméniens d'Égypte de concours bien appréciable pour venir en aide à leurs compatriotes réfugiés à Port-Saïd.

Cela tient à plusieurs causes qui ne sont d'ailleurs que de mauvaises excuses.

C'est d'abord l'absence de Boghos Pacha Nubar qui est depuis plusieurs mois en France et qui est la personnalité arménienne la plus en vue, la plus considérée et la plus agissante en Égypte.

J'ai tenté de mettre à la tête d'un mouvement en faveur des Arméniens de Port-Saïd, Artin Pacha Dadian, qui, après Boghos Pacha Nubar, jouit parmi les Arméniens d'Égypte de la plus grande situation et de la plus haute estime. Mais Artin Pacha est âgé : il n'a plus beaucoup d'activité : il a, sur ma demande, formé un comité dont il a été nommé président et qui a organisé des souscriptions qui n'ont eu qu'un maigre résultat.

[1] Télégramme rédigé par Berthelot.

J'ai également essayé de faire agir Mgr Thorgom, évêque des Arméniens orthodoxes, qui s'est rendu à plusieurs reprises à Port-Saïd et a également formé un comité au Patriarcat.

J'ai essayé d'unir les efforts mais il y a des divisions entre les Catholiques et les Orthodoxes, et, tous, m'ont répondu que les Arméniens d'Égypte n'étaient pas riches et avaient déjà beaucoup donné pour les Arméniens de Turquie.

J'avais suggéré à Artin Pacha et à l'évêque de nommer Boghos Pacha Nubar, président d'honneur d'un grand comité égyptien et de le prier par le télégraphe de recueillir parmi les Arméniens de France, d'Angleterre et d'Amérique des souscriptions importantes pour assurer l'existence des réfugiés de Port-Saïd.

Artin Pacha s'est bien adressé par lettre à Boghos Pacha : ce dernier lui a répondu qu'il avait déjà fait appel à tout le monde, en Europe et en Amérique, y compris le président Wilson, pour faire mettre un terme aux massacres de Turquie et pour venir en aide aux millions d'Arméniens en détresse dans leur propre pays : il ajoutait qu'il ne pouvait, en conséquence, faire davantage.

Bref les sommes recueillies en Égypte sont très peu importantes et sont employées à fournir aux réfugiés des vêtements, des couvertures, des matelas, etc. ; l'entretien et la nourriture des 5.000 réfugiés reste donc entièrement à la charge des autorités anglaises qui font jusqu'à nouvel ordre, les dépenses nécessaires.

Quant à l'emploi des hommes valides, le contre-amiral commandant par intérim la 3ème escadre a adressé à ce sujet à M. le ministre de la Marine, un rapport dont j'ai communiqué la copie au Département. De plus, et ainsi que j'en ai informé Votre Excellence par mon télégramme n° 254, le lieutenant de Saint-Quentin a été invité, par M. le ministre de la Guerre, à examiner la possibilité d'employer ces hommes comme manœuvres aux Dardanelles : M. de Saint-Quentin a envoyé les renseignements qu'on lui demandait et ses observations personnelles dont mon télégramme précité contenait un résumé : il attend des instructions pour savoir s'il doit ou non continuer ses démarches[1].

281

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

Note interne. *Paris, 29 octobre 1915.*

L'ambassade de Russie, par une note en date du 26 de ce mois, a exprimé le désir de connaître le point de vue du gouvernement français sur la réponse que le Cabinet impérial se propose de donner à la demande du

[1] Note en marge du paragraphe : [M. de Saint-Quentin … démarches] : « Demander à M. le colonel Hamelin si les instructions ont été envoyées à M. de Saint-Quentin. Oui ».

gouvernement néerlandais concernant l'achat par la Hollande de canons pris par les Allemands en Russie.

La question s'était présentée sous la forme d'un échange proposé par un commissionnaire privé, et qui devait consister dans la livraison à l'Allemagne de vieux canons hollandais en bronze, contre la remise des canons pris en Russie. Le Cabinet de Petrograd aux termes d'une note de l'ambassade en date du 8 octobre, avait l'intention de faire savoir au gouvernement des Pays-Bas qu'il donnait son assentiment à l'achat des canons russes se trouvant en Allemagne, à condition que ledit gouvernement renonce à céder en échange ses vieux canons de bronze, pour éviter de ravitailler le gouvernement allemand en cuivre.

L'intérêt de cette affaire est actuellement primé par les ouvertures faites officieusement au gouvernement français par le Cabinet de La Haye, en vue de se procurer en France des canons et du matériel de guerre.

En dehors de cette considération, d'ailleurs, le gouvernement de la République verrait de sérieux inconvénients à permettre aux Allemands de se procurer de l'argent par la vente des canons pris en Russie. M. René Viviani ne peut que confirmer, sur ces deux points, les communications qui ont été faites verbalement en ce sens par son prédécesseur à M. Iswolsky[1].

282

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2524-2525. *Londres, 30 octobre 1915, 19 h.*

Très urgent.

Dès son arrivée à Londres hier matin le général Joffre a eu avec lord Kitchener une longue entrevue puis à l'ambassade il a causé avec sir Edward Grey et dans l'après-midi il a conféré avec M. Asquith, M. Balfour et lord Kitchener. Le soir chez ce dernier il a eu l'occasion de s'entretenir avec d'autres membres du cabinet. Des explications si nettes et si claires, l'autorité de ses affirmations et sa parole aussi ferme que mesurée ont vivement impressionné les ministres. M. Asquith m'a avoué que, malgré sa propre hostilité contre l'entreprise de Salonique, il avait été convaincu par

[1] Cf. télégramme n° 984, chiffré La Haye, 28 septembre 1915 ;
Par télégramme n° 397, chiffré, du 19 novembre 1915, Briand télégraphiait à Allizé : « Pour votre information. Les négociations pour la fourniture de matériel de guerre engagées par le gouvernement hollandais avec le Creusot ont motivé une démarche de la légation royale tendant à obtenir la promesse de sortie de cette commande, sous réserve des cas de force majeure d'impérieux besoins des Alliés, et étant entendu que sa fabrication ne portera pas atteinte à celles faites pour notre compte.
Sous ces conditions, cette promesse a été donnée par le ministère de la Guerre et je viens de la notifier à M. de Stuers. Cette facilité donnée au gouvernement néerlandais de s'approvisionner chez nous vous permettra d'insister pour qu'il ne se fournisse plus chez nos ennemis en se prêtant à des échanges regrettables. »
Transmis au ministre de la Guerre.

le général de la nécessité d'une action rapide et de l'effet déplorable d'un désaccord sur ce point entre les deux gouvernements. « Il faut renforcer notre alliance et la rendre plus intime que jamais », a-t-il ajouté.

(*À suivre*)

T. n° 2525. *Londres, 30 octobre 1915, 21 h. 30.*

Suite du n° précédent.

Le général Joffre a remis à lord Kitchener une note détaillée sur les opérations à Salonique et en Serbie contenant une répartition des objections de l'état-major anglais. Dans une conférence au *War Office* ce matin, la note a reçu l'assentiment des officiers britanniques. Elle a été communiquée au Conseil des ministres qui s'est réuni peu après et lord Kitchener a été autorisé à déclarer au général Joffre que le gouvernement adhérait à ses vues. Cette adhésion a fait l'objet d'une lettre que lord Kitchener a apportée au général Joffre qui en a accusé réception par une lettre constatant l'accord. Pour que cet accord ne se borne pas à un entente entre les états-majors mais soit établi entre les deux gouvernements, il est convenu avec le *Foreign Office* que je lui communiquerai la lettre du général Joffre et qu'il m'en accusera réception.

Le général vient de quitter Londres au milieu des acclamations de la foule qui n'a cessé de l'entourer partout où sa présence était signalée.

M. William Martin emporte la copie de la note du général et des deux lettres échangées[1].

283

M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 371-372-373-378. *Stockholm, 30 octobre 1915, 21 h. 15.*

Chiffré.

(Reçu : le 31, 4 h. 30)

Je réponds à votre télégramme n° 266[2].

Le blocus des côtes allemandes sur la Mer du Nord et sur la Baltique est une mesure qui, dans l'état actuel de la guerre européenne, serait encore selon moi prématurée. L'attitude de la Grèce et de la Roumanie est encore trop incertaine pour que nous puissions courir le risque de nous attirer un ennemi de plus. Lorsque les opérations dans les Balkans auront pris une tournure plus favorable à nos armes le moment sera venu de porter à l'Allemagne ce nouveau coup.

Si cette proclamation était faite maintenant, c'est-à-dire au lendemain de la rupture des négociations commerciales avec l'Angleterre, les Suédois

[1] Cf. télégramme n° 2557, chiffré, Londres, 4 novembre 1915.

[2] Paris, 29 octobre 1915.

seraient capables dans leur orgueil d'y voir un geste de dépit, une provocation plus à leur adresse qu'à celle de l'Allemagne. *(À suivre)*

T. n° 372.

(Reçu : le 31, 5 h.)

Suite du n° précédent.

D'une manière générale le blocus nuirait plus à leur commerce que ne le fait le régime institué par notre déclaration du 1er mars dont ils se plaignent, mais dont en somme ils s'accommodent. On pourrait donc craindre un mouvement d'opinion que le parti conservateur et germanophile réussirait cette fois à exploiter contre les Alliés. Or nous savons que cette éventualité est redoutée à Petrograd.

En particulier le blocus des côtes allemandes de la Baltique apparaîtra comme une menace directe des intérêts suédois. S'il est effectif, la Suède aura quand même la ressource de faire passer ses produits en Allemagne par le Danemark. S'il ne l'est pas, notre but sera manqué et nous pourrons compter que le gouvernement suédois usera contre nous de toutes les ressources de la procédure internationale. Rien ne nous garantit que la Suède ne prendra pas prétexte de ces conflits pour abandonner la neutralité.

(À suivre)

T. n° 373.

Suite du n° précédent.

Est-ce ce que nous nous proposons ? Je ne connais pas à cet égard les véritables intentions du gouvernement de la République.

Enfin, au point de vue militaire, les croiseurs et sous-marins russes seraient-ils en mesure de bloquer effectivement la côte allemande de Lubeck à Memel et au besoin de tenir en échec la flotte de Kiel ?

Autant de considérations qui influeront sur l'opinion publique en Suède et détermineront l'attitude de ce pays. Personne ici n'osera bouger si l'on a de suite l'impression que nos mesures sont irrésistibles. Il ne faut donc en ce moment tenter une telle entreprise que si nous sommes sûrs du succès.

(À suivre)

T. n° 378. *Stockholm, 2 novembre 1915, 20 h. 55.*

(Reçu : le 3, 3 h. 30)

Suite à mon télégramme n° 371.

Mon collègue de Russie a été consulté par son gouvernement sur la question qui fait l'objet de votre télégramme n° 266. Le télégramme de M. Sazonov trahit l'appréhension que lui cause ce projet. M. (illisible) a répondu que le blocus des côtes allemandes de la mer Baltique porterait à l'exportation considérable des fers, aciers et bois suédois en Allemagne un coup si sensible qu'on pourrait s'attendre à ce que la Suède frappée dans des intérêts légitimes, renonça à la neutralité. D'autre part l'Allemagne

privée des produits de la Suède n'aurait plus intérêt au maintien de sa neutralité et pourrait exercer sur elle une pression à laquelle le gouvernement royal ne résisterait sans doute pas.

En tout état de cause, mon collègue est comme moi d'avis que la mesure serait prématurée. Il a insisté pour être tenu au courant des intentions des gouvernements alliés[1].

284

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 1770. *Paris, 30 octobre 1915, 21 h. 25.*

À la suite d'un entretien qui a eu lieu dans la première quinzaine d'octobre entre M. le ministre du Commerce et M. de Sahmen, directeur à la chancellerie, de crédits au ministère des Finances à Petrograd, il a été reconnu que pour sauvegarder les intérêts du gouvernement russe il y avait lieu de revendre dès maintenant les blés que le gouvernement russe a achetés dans la Russie méridionale en prévision du contrat à intervenir avec le gouvernement français, et dont il n'est pas possible de prévoir, dans les circonstances actuelles, l'époque d'expédition par les ports de la mer Noire et de la mer d'Azov.

Il y aurait donc lieu pour les autorités impériales de rechercher le moyen de réaliser ces opérations de revente sans qu'il en résulte de perte et d'examiner en même temps la possibilité de remplacer les quantités à livrer dans le sud par des quantités égales qui seraient achetées dans le nord et livrées fob sacs compris à Arkhangelsk au même pris que les blés déjà livrés dans le nord au gouvernement français et dans tous les cas à un prix non supérieur à 1 rouble 70 par pound.

Prière de communiquer ces informations à M. Eybert lors de son arrivée à Petrograd.

285

Cabinet du Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

N. s.n°. *Paris, 30 octobre 1915.*

Roumanie

Un fait domine les pourparlers des puissances avec la Roumanie, c'est que la Russie a toujours réclamé la direction personnelle des négociations.

L'origine de celles-ci coïncide presque avec le début de la guerre. Les opérations militaires russes sur le front sud-est (Galicie et Bukovine)

[1] Cf. télégramme n° 430, chiffré, Stockholm, 27 novembre 1915.

donnaient à l'attitude de la Roumanie et à son concours éventuel une valeur particulière.

Pour se l'assurer, la Russie dès le milieu d'août 1914, proposait à la Roumanie de lui garantir la Transylvanie pour prix de son concours immédiat.

Tout en prenant acte, la Roumanie, trop liée à l'Autriche-Hongrie, ne croyait pas devoir accepter la proposition.

Aussi, d'accord avec la France et avec l'Angleterre, la Russie, allant un peu plus loin, proposait-elle (septembre 1914) à la Roumanie de la garantir, en outre, contre une agression bulgare toujours redoutée à Bucarest.

Bien qu'il parût toujours entendu que l'entrée en campagne de la Roumanie était la contre-partie de ces avantages accrus, le ministre de Russie, le 28 septembre, au moment où les trois Cabinets s'étaient mis d'accord pour une déclaration dans ce sens, déclarait, par une démarche isolée, que la Russie reconnaîtrait à la Roumanie le droit d'annexer et d'occuper au moment opportun par les armes, les régions de la monarchie austro-hongroise habitée par les Roumains, le départage des territoires en Bukovine (entre Russie et Roumanie) devant avoir pour base la majorité de la population. La Roumanie s'engageait, de son côté, à observer, à l'égard de la Russie, une neutralité bienveillante jusqu'au jour où elle occuperait les régions en question.

C'est le fameux accord russo-roumain signé le 1er octobre 1914 qui fut constamment invoqué dans la suite par la Roumanie pour conserver une neutralité qui, à elle seule, prétendait-elle, lui assurait la Bukovine et la Transylvanie.

Pour intervenir à nos côtés, M. Bratiano demandera dorénavant des concessions beaucoup plus considérables.

Les négociations proprement dites ne continuèrent pas les mois suivants, bien qu'il y eût en Roumanie et en France une série de manifestations et de déclarations de sympathie pour l'Entente et d'intervention annoncée comme imminente.

Ce ne fût qu'à la fin de mars et d'avril 1915, c'est-à-dire au printemps, époque prévue depuis le début comme favorable pour les interventions des neutres, que les pourparlers reprirent : les ministres de Roumanie à Londres et à Petrograd firent des déclarations sur l'intention de la Roumanie de se joindre à la Triple Entente, et sur les conditions de son intervention.

Ces conditions parurent dès l'abord tout à fait excessives, spécialement à la Russie, et à mesure que la situation de la Russie empirait, M. Bratiano augmenta ses prétentions, si bien qu'il donna à plusieurs reprises et en fin de compte l'impression qu'il n'avait pas l'intention d'entrer en campagne, quelles que fussent les conventions consenties.

Le gouvernement roumain, mis au courant seulement au moment de leur conclusion, des accords de l'Italie avec la Triple Entente, en manifesta un sérieux mécontentement, en raison de l'entente qui, dès le début de la guerre était intervenue entre l'Italie et la Roumanie, entente assez vague d'ailleurs, qui constatait les intérêts communs des deux pays et ne précisait

qu'un engagement réciproque de se prévenir une semaine d'avance de leur intervention éventuelle.

La négociation avec la Roumanie fut de nouveau dirigée par la Russie, sur laquelle le gouvernement français agit à tout moment, et plusieurs fois efficacement, pour l'amener à accorder à la Roumanie ce qu'elle demandait pour prix de son intervention.

La première réponse russe positive, du 18 mai, répondait si peu aux exigences intransigeantes de M. Bratiano (Bukovine avec Cernowitz, Transylvanie, Banat de Temesvar, aide financière, munitions et ravitaillement assurés) que la négociation faillit rompre.

Elle se poursuivit en juin et juillet et, de concessions en concessions, les Alliés finirent par céder à toutes les demandes roumaines, au milieu de juillet.

À ce moment, M. Bratiano, ayant tout obtenu, se refusa à fixer une date d'intervention, prétendant garder toute liberté à cet égard (31 juillet), puis déclara qu'il ne pouvait même pas prendre un engagement écrit, en raison de l'impossibilité que le secret fût gardé (12 août). Les Puissances se contentèrent de la promesse verbale de la Roumanie de continuer à empêcher le transit des munitions vers la Turquie, promesse qui a été discutée, mais qui a été en somme tenue.

La menace bulgare contre la Serbie, qui allait en se précisant de plus en plus en août et septembre, ne parvint pas à faire sortir M. Bratiano de la neutralité ; il adressa un avertissement à Sofia, mais ne persévéra pas dans cette voie, refusa (14 septembre) de donner, même à l'Italie (12 octobre), aucune précision sur son attitude éventuelle en cas d'attaque de la Bulgarie contre la Serbie et ne mobilisa même pas, se contentant de tenir l'armée prête et d'observer les événements ainsi que la force éventuelle des deux groupes.

Seul le sentiment net d'une action énergique de l'Entente par l'envoi de troupes nombreuses au secours de la Serbie pourrait agir sur lui.

Le 13 octobre, sir Edward Grey prescrit aux ministres d'Angleterre à Bucarest et à Athènes, de proposer au gouvernement auprès duquel ils sont accrédités l'appui d'une armée de 200.000 hommes si le concours de la Roumanie et de la Grèce nous est acquis.

Le même jour les deux chefs de l'opposition, MM. Filipesco et Take Ionesco sont reçus par le président du Conseil auquel ils exposent les raisons qui, selon eux, exigent l'entrée en campagne immédiate de la Roumanie. M. Bratiano leur répond qu'il n'a pas varié dans sa ferme volonté d'intervenir aux côtés de l'Entente, mais que des raisons d'opportunité l'ont retenu jusqu'à présent.

Le 15 octobre, le ministre des Affaires étrangères de France invite M. Blondel à appuyer auprès du gouvernement roumain les propositions du gouvernement britannique, après s'être entendu avec sir G. Barclay (télégramme à Bucarest 657-658).

M. Bratiano fait savoir le 16 octobre au ministre d'Angleterre qu'il ne lui paraît pas possible de promettre la coopération de l'armée roumaine, parce que la Roumanie n'est pas en état de supporter seule avec la Serbie

une campagne de trois mois contre les Austro-Allemands et les Bulgares, en attendant l'arrivée du corps expéditionnaire franco-anglais qui ne pourrait arriver dans les Balkans qu'au mois de janvier ou de février 1916.

Le président du Conseil roumain a affirmé, en outre, qu'en aucun cas, la Grèce ne sortirait de sa neutralité (télégramme de Bucarest 507-508).

Le gouvernement français ayant des raisons de craindre que la Roumanie, exposée à l'encerclement et à des pertes économiques considérables, ne se joigne aux empires du centre si la Quadruple Entente n'agit pas vigoureusement, signale le danger au gouvernement russe et charge M. Paléologue d'appeler l'attention de M. Sazonov sur la nécessité d'envoyer une armée russe d'au moins 200.000 hommes dans les Balkans, à travers le territoire roumain (télégramme à Petrograd n° 1626).

Le 18 octobre, le ministre des Finances roumain donne à entendre au ministre de Russie que si la Russie pouvait disposer d'un corps expéditionnaire d'environ 100.000 hommes s'ajoutant aux 200.000 Français et Anglais, il croyait pouvoir vaincre les hésitations de M. Bratiano (télégramme de Bucarest n° 515).

Le 21 octobre, M. Viviani prie M. Paléologue d'insister par tous les arguments possibles auprès du gouvernement russe pour que le haut commandement russe se décide sans retard à amener des forces importantes sur le théâtre des opérations balkaniques de manière à vaincre les tentations de la Roumanie (télégramme à Petrograd n° 1681).

Le ministre des Affaires étrangères charge en même temps M. Blondel de se joindre au ministre de Russie, dès que ses collègues auront reçu des instructions analogues, pour demander à la Roumanie de consentir au passage d'une armée russe à travers son territoire (télégramme à Bucarest n° 671, du 21 octobre).

Le gouvernement britannique envoie des instructions identiques à son ministre à Bucarest (télégramme n° 2466 de Londres).

Mais, en définitive les puissances estiment qu'il serait dangereux de demander à M. Bratiano le passage de l'armée russe sur le territoire roumain avant que la présence de 200.000 hommes sur la frontière roumaine ne vienne appuyer la demande, et peut-être entraîner la Roumanie.

Il reste à mettre à même la Russie de distraire 200.000 hommes des armées qu'elle oppose à l'attaque allemande, ou de lui fournir le nombre de fusils nécessaire pour qu'elle arme de nouveaux contingents. Toute notre action s'exerce sur le gouvernement russe pour qu'il hâte son intervention, en raison de l'importance capitale d'une action rapide pour les Balkans pour dégager la Serbie, encourager la Grèce, entraîner la Roumanie.[1]

[1] Cf. note s. n°, Paris, 18 octobre 1915.

286

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1313. *Petrograd, 31 octobre 1915, 13 h. 57.*
Chiffré.

(Reçu : 19 h. 55)

D'après les renseignements que le gouvernement russe a reçus de Téhéran la conclusion d'une alliance entre la Perse, la Turquie et l'Allemagne serait imminente.

Afin de prévenir s'il est temps encore cette conclusion, M. Sazonov a fait entendre au ministre de Perse un langage sévère : « La Convention anglo-russe de 1907, lui a-t-il déclaré, a eu pour objet essentiel de maintenir l'indépendance et l'intégrité de la Perse. Si votre gouvernement se comporte en ennemi cette convention se transformera aussitôt en convention de partage. »

287

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Lefaivre, Ministre de France à Mexico.

T. n° 111. *Paris, 31 octobre 1915, 16 h. 25.*
Chiffré.

Il y aurait intérêt à ce que vous puissiez voir M. Carranza dès qu'il vous en exprimera le désir. La conversation ci-dessus rapportée est pour votre information strictement personnelle. Il va de soi que vous ne procéderez à aucune reconnaissance sans instructions de ma part, car nous persistons dans notre intention d'agir d'accord avec les gouvernements alliés. Je ne vois pas l'intérêt qu'il y a à joindre cette action des Alliés à celle du gouvernement espagnol. En ce qui concerne les ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, je ne m'explique pas vos conversations avec eux dont m'entretient votre télégramme 147. S'il n'y a pas d'inconvénients à ce qu'ils agissent parallèlement à vous, en aucun cas, vous ne devez vous concerter personnellement avec eux, ni effectuer avec eux une démarche commune[1].

[1] Cf. télégramme n° 3478-3479, urgent, Paris, 23 octobre 1915.

288

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
M. Jules Lefaivre, Ministre plénipotentiaire à Mexico.

T. n° 3613 ; 609 ; 110. *Paris, 31 octobre 1915, 17 h. 15.*

Chiffré.

M. Sanchez Ascona, représentant du général Carranza, est venu hier spontanément dire à mon Département qu'il revenait de Londres où il avait appris que les gouvernements anglais et français se préoccupaient de lier leur action au sujet de la reconnaissance de M. Carranza ; il a ajouté que, dans ces conditions, il demandait à titre confidentiel des conseils amicaux pour savoir quels seraient les points que le gouvernement français croirait nécessaire de préciser en vue d'obtenir de M. Carranza des déclarations destinées à rassurer nos intérêts.

Au cours de cette conversation, M. Sanchez Ascona a laissé entendre qu'il comprenait parfaitement l'avantage qu'il y aurait pour M. Carranza à faire de lui-même ces déclarations plutôt que de paraître se les faire imposer par les puissances européennes comme conditions de sa reconnaissance. Il a indiqué d'autre part que, soucieux de maintenir le crédit du Mexique par ses propres moyens, le gouvernement de M. Carranza avait intérêt à ne pas sembler se faire cautionner par le gouvernement américain vis-à-vis des gouvernements étrangers. Il a dit que son pays devant avoir besoin de crédit pour se réorganiser on ne tenait pas au Mexique à se mettre entièrement entre les mains des Américains.

M. Sanchez Ascona venait en conséquence offrir de conseiller à M. Carranza de nous donner satisfaction. Mon Département n'a pu que l'y encourager et lui a indiqué que notre ministre au Mexique, qui est en même temps doyen du Corps diplomatique, paraissait tout à fait qualifié pour recevoir ses assurances. Celles-ci, d'après ce qui a été dit à M. Sanchez Ascona, devraient porter principalement sur les points suivants :

1. Respect des personnes et des biens dans le sens le plus large, c'est-à-dire fin de toutes mesures de persécution et d'exaction ; protection des établissements commerciaux, industriels, agricoles, appartenant à des particuliers ou à des sociétés, notamment les œuvres scolaires, hospitalières, les banques, les tramways, etc. Tous ces établissements doivent avoir la possibilité de fonctionner et de se développer régulièrement comme dans tout pays organisé ou policé.

2. Respect des engagements pris par les gouvernements précédents que nous avons valablement reconnus et notamment par le gouvernement de Huerta.

3. Réparation des dommages de toute nature occasionnés par la guerre civile.

M. Sanchez Ascona a entièrement approuvé, sur le premier point, notre manière de voir. Sur le deuxième point il a objecté que toute l'action

politique et militaire de M. Carranza ayant été dirigée contre Huerta considéré comme usurpateur, il ne paraissait pas possible d'obtenir une déclaration de principe validant en bloc les engagements pris par Huerta ; mais il s'est porté fort que M. Carranza serait prêt à régler selon notre désir tous les cas d'espèces ; c'est ainsi qu'à son avis M. Carranza reconnaîtrait la validité de l'emprunt de 6 millions de livres émis en juin/juillet 1913 dont deux millions huit cent cinquante mille livres ont été émis en France (cet emprunt ayant servi à payer M. M. Speyer qui, de toute façon, auraient dû être remboursés par Huerta ou par un autre) ; de même pour les avances faites à Huerta par la banque nationale en septembre 1913. Enfin même les bons émis par Huerta pour payer des fournitures d'armes ou autres pourraient d'après M. Sanchez Ascona être reconnus par M. Carranza sous le prétexte qu'en définitive ces armes et fournitures sont tombées entre ses mains. Mais il faudrait, bien entendu, que ces bons correspondent à des contrats normaux et corrects et à des fournitures effectivement livrées ; il ne pourrait par exemple être question de reconnaître des bons que Huerta aurait, paraît-il, signés même en 1915 après son départ du Mexique et qui donneraient lieu à des spéculations irrégulières.

Sur le troisième point, M. Sanchez Ascano a dit qu'il ne prévoyait pas de difficultés. Il a même, sur observation, reconnu le droit à indemnité pour les préjudices qui ont été ou qui seraient causés aux personnes et aux biens des Français par les rivaux de Carranza.

Mon Département n'a pu que prendre acte de ces déclarations et encourager M. Sanchez Ascona à télégraphier dans ce sens comme il en exprimait l'intention à M. Carranza dont les dispositions seraient excellentes. Ce dernier se rendrait actuellement à Saltillo puis de là à Mexico. M. Sanchez Ascona va lui conseiller d'appeler M. Lefaivre le plus tôt possible auprès de lui.

Pour Mexico : de v/appeler.

Je communique ces informations (pour Londres) à notre ambassadeur à Washington et à notre ministre à Mexico.

(pour Washington) à notre ambassadeur à Londres et à notre ministre à Mexico.

(pour Mexico) à nos ambassadeurs à Londres et à Washington.

289

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
NOTE INTERNE

N. s.n°. *Berne, 31 octobre 1915.*

Démarches faites à Paris par MM. André Mercier et de Montenach en faveur d'un congrès pour la « paix durable ».

M. André Mercier, professeur de droit public à l'université de Lausanne, très francophile et s'étant même attiré à ce titre les foudres fédérales, et M. de Montenach, Fribourgeois ultra-francophile, sont actuellement à Paris, où ils espèrent obtenir des concours français à un congrès pour la « paix durable », qui aurait lieu bientôt en Suisse ; ils sont attendus, le 7 novembre, à Berne pour rendre compte de leur mission.

Bien que nous sachions combien le ministère des Affaires étrangères est hostile aux manifestations de cette nature, qu'il trouve non seulement inutiles, mais dangereuses, nous croyons devoir transmettre quelques renseignements à ce propos, le caractère et les amitiés de MM. Mercier et de Montenach risquant de faire écouter ceux-ci plus que ne le mériteraient leurs propositions.

Il y a déjà un an, un comité, ayant à sa tête feu Curti, MM. Nippold et Scherrer, a commencé, à Berne, l'étude des conditions d'une paix durable ; en février 1915, des efforts semblables ont été faits en Hollande : la « Fédération Honneur Patrie », anti-annexionniste, et des Anglais y participèrent (le *Temps* en parla à l'époque).

Le mouvement a été repris à Berne par M. Nippold (Suisse) et M. Fried (Autrichien). Un comité a été constitué, à la tête duquel on a mis M. Locher (du Jura bernois, assez favorable à la France) et qui cherche à organiser un *Congrès auquel des Français assisteraient*.

MM. Mercier et de Montenach ont accepté de s'occuper de la chose à Paris.

La participation éventuelle d'Allemands est certaine.

Il convient, autant que possible, que des individualités ne commettent la faute d'écouter ces propositions. La France donnerait l'impression qu'elle veut traiter, et la presse allemande aurait un bon élément pour renforcer les courages. De plus, les délibérations doivent être confidentielles, ce qui aggraverait le danger en laissant place à toutes les suppositions et circuler tous les racontars.

En réalité, beaucoup de Suisses veulent *jouer un rôle dans la paix* et, dans leur ardeur ils ne voient pas tous les dangers d'efforts très prématurés. Une personne connue d'un état belligérant aurait dit aux Suisses : « N'ayez rien à craindre, c'est à *vous* qu'on s'adressera le moment venu » … et les Suisses ont été enchantés. Faisons de même[1].

(A Paix)

[1] Note marginale : « 10 novembre. Ce congrès a été ajourné. »

290

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 31 octobre 1915.*

Des négociations avaient été engagées avec M. Venizelos dès le début de 1915 pour obtenir le concours de la Grèce, en raison de l'attitude douteuse de la Bulgarie qui concluait un accord financier avec l'Allemagne, mais le président du Conseil grec n'avait pas jugé que la Grèce pût s'engager sans être garantie contre le danger bulgare, soit par une entrée en scène de la Bulgarie contre la Turquie, soit par une entente roumano-greco-serbe.

L'expédition des Dardanelles changea ses idées en lui montrant le danger pour la Grèce de s'abstenir, et la certitude d'un concours des puissances en Orient.

Après des pourparlers prolongés, un accord s'était établi, dont les conditions principales étaient la promesse faite à la Grèce de Smyrne et d'un large hinterland contre le concours de la flotte grecque et d'une division (15.000 hommes) de l'armée grecque, dont le roi et l'opinion grecque voulaient garder la libre disposition, pour se prémunir contre une attaque de la Bulgarie, toujours redoutée. L'après-midi même du jour où le roi Constantin paraissait avoir accepté les vues de son président du Conseil, qui en avait avisé les chancelleries de Londres, Paris et Petrograd, il le fit venir, et refusant de sanctionner sa politique, l'obligea à se retirer (6 mars).

Le ministère Gounaris, avec M. Zographos comme ministre des Affaires étrangères, remplaça M. Venizelos ; il se trouvait en situation difficile, la majorité du pays étant venizeliste, et les élections prochaines devant ramener M. Venizelos au pouvoir. Aussi M. Zographos fit-il la déclaration qu'il suivrait la même politique que son prédécesseur, mais sans s'exposer au danger bulgare, et en prenant pour base l'intégrité du territoire national (des polémiques de presse ayant révélé que M. Venizelos avait envisagé la possibilité de céder Cavala contre une énorme extension de territoire en Asie Mineure).

Des négociations furent reprises avec le ministère Gounaris, dont le ministre des Affaires étrangères déclare (23 mars 1915) que le gouvernement grec serait disposé à coopérer avec la Triple Entente sur la base de l'intégrité du territoire et de la réalisation des buts de l'hellénisme, et sous la réserve que la Bulgarie coopérerait contre la Turquie.

Les ministres de la Triple Entente, sous l'impulsion du ministre d'Angleterre, qui espérait décider également la Bulgarie, se montrèrent disposées à assurer à la Grèce pour prix de la seule coopération de sa flotte contre la Turquie, les mêmes acquisitions territoriales que celles promises à M. Venizelos.

M. Delcassé, aurait préféré attendre le résultat des négociations avec l'Italie, dont le succès pourrait entraîner le concours des peuples balkaniques, mais il se rallia aux vues de l'Angleterre auxquelles la Russie avait adhéré, et le 12 avril, la déclaration en fut faite à Athènes.

M. Gounaris prit acte de la proposition et remit la réponse du gouvernement grec le 14 avril : il demandait pour prix de la coopération de la Grèce contre la Turquie, la garantie de son territoire continental et insulaire, y compris l'Epire du Nord durant la guerre et pendant une certaine période subséquente ; dans le cas où la Bulgarie maintiendrait sa neutralité la Grèce ne pourrait agir hors d'Europe ; enfin, l'accord devrait déterminer les « concessions territoriales » à discuter. Les trois puissances alliées jugèrent la proposition inacceptable, car elle interdisait toute concession à la Bulgarie, dont on tenait également à obtenir le concours contre la Turquie, et émettait des prétentions et restrictions excessives. Des indications dans ce sens, sans contre-proposition, furent données à M. Zographos (26 avril).

Le refus des Alliés parut impressionner M. Zographos, au début de mai, il laissa entendre « à titre personnel » qu'il serait prêt à sortir de la neutralité *sans conditions* et en mettant à la disposition des Alliés, la flotte, les îles et les ports grecs ; l'armée devait être réservée pour contenir, le cas échéant, la Bulgarie. On pria alors le ministre grec des Affaires étrangères de faire cette proposition « à titre officiel » ; mais en la faisant le 7 mai, il reproduisait la demande d'intégrité territoriale qui empêchait tout accord avec la Bulgarie ; et les Alliés laissèrent alors tomber la proposition, pour attendre le retour de M. Venizelos au pouvoir après les élections du mois d'août.

Le gouvernement anglais émit en même temps l'opinion qu'il fallait se retourner du côté de la Bulgarie et payer son concours, en obtenant d'abord de la Serbie et de la Grèce des concessions portant sur la Macédoine et sur Cavala ; la demande fut faite à la Grèce le 3 août pour ce qui la concernait, mais elle fut repoussée comme une atteinte à sa souveraineté.

Les élections ayant donné le pouvoir à M. Venizelos, les négociations reprirent avec lui, mais dans des conditions très délicates en raison de l'hostilité du roi. Les négociations de la Bulgarie avec la Turquie, l'attitude équivoque du gouvernement de M. Radoslavoff laissant prévoir une prochaine coopération de la Bulgarie avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie contre la Serbie, la possibilité d'un débarquement de troupes alliées à Salonique fut envisagée sans que M. Venizelos y fit obstacle (19 septembre).

Le danger bulgare se précisant le 21 septembre ce fut le président du Conseil grec lui-même, qui espérant amener peu à peu le roi à collaborer avec l'Entente, demanda aux ministres de France et d'Angleterre s'ils ne pouvaient, pour remplir les engagements du traité greco-serbe, fournir les 150.000 hommes que la Serbie devait donner contre la Bulgarie et dont elle ne pourrait disposer si elle était attaquée par les troupes austro-allemandes sur ses frontières septentrionales.

Dès le 22 septembre, le gouvernement français s'y engagea, en ce qui le concernait, et le 23 septembre, la Grèce répondit à la mobilisation bulgare en décrétant également la mobilisation, pour laquelle les gouvernements français, anglais et russe avancèrent à la Grèce 30.000.000 sans conditions.

M. Venizelos avait engagé les Alliés à débarquer à Salonique, en le prévenant officieusement 24 heures auparavant pour qu'il pût faciliter ce

débarquement, et *officiellement* quelques heures seulement avant, afin qu'il pût faire une protestation de pure forme, il se disait secrètement d'accord avec le roi Constantin sur cette procédure.

Mais, à ce moment se produisit le discours de sir Edward Grey, si indulgent aux Bulgares et continuant à mentionner les offres qui leur étaient faites : M. Venizelos exprima la plus vive émotion et décida que l'Entente paraissait jouer double jeu et lui donnait à craindre que le débarquement de ses troupes n'eût pour objet que d'exercer une pression sur la Serbie et la Grèce afin de les obliger à céder aux exigences bulgares. Il nous obligea à arrêter nos transports jusqu'au moment où nous l'aurions rassuré par une déclaration formelle que les offres faites à la Bulgarie étaient annulées définitivement en raison de sa mobilisation et de son attitude menaçante.

Cette déclaration ayant été faite par le ministre de France le 2 octobre, M. Venizelos revint à son attitude antérieure, autorisa le débarquement, tout en protestant pour la forme, mais donnant aux autorités helléniques les ordres nécessaires pour le faciliter.

M. Venizelos fit ensuite, le 4 octobre, à la Chambre grecque un exposé de sa politique, tendant à l'exécution du traité greco-serbe et à la collaboration avec les Alliés, exposé qui, après une vive discussion, fut approuvé par 142 voix contre 102, mais désapprouvé par le roi qui déclara, le lendemain 5 octobre, à son président du Conseil qu'il ne partageait pas ses vues, ne voulant en aucun cas se trouver en conflit avec l'Allemagne, et considérait que le traité avec la Serbie n'était pas applicable, car il visait uniquement une guerre balkanique et non une intervention dans la guerre européenne.

Le ministre Venizelos fut remplacé par un ministère Zaïmis qui adopta la thèse du roi, et, tout en nous déclarant qu'il continuerait une politique de neutralité bienveillante à notre égard, en particulier en ce qui concernait la tolérance pour le débarquement des Alliés à Salonique qui continue à se poursuivre sans entrave dans les meilleurs conditions. Il ajoutait qu'il n'estimait pas que le *casus foederis* fût posé par les événements. La Grèce reste dans l'état de neutralité armée observant attentivement les événements pour défendre ses droits et des intérêts.

Le 13 octobre, sir Edward Grey charge le ministre d'Angleterre à Athènes de déclarer au gouvernement grec que si la Grèce est prête à porter secours à la Serbie, la Grande-Bretagne s'engage à envoyer 200.000 hommes dans les Balkans. Sir Fr. Elliot doit ajouter qu'il est indispensable que la Grèce choisisse son chemin une fois pour toutes, et donne une réponse dans les 48 heures à condition de l'entrée en action de la Roumanie. Il est autorisé à faire savoir que les rapports entre la Grande-Bretagne et la Grèce seraient profondément modifiés à la suite d'un refus du gouvernement hellénique de se joindre à la Roumanie et à l'Angleterre.

Le lendemain, M. Venizelos demande à M. Guillemin que la Quadruple Entente offre à la Grèce au cas où elle se joindrait aux Alliés la Thrace grecque, c'est-à-dire le littoral bulgare de la mer Égée, avant de recourir à un langage comminatoire ou à des mesures coercitives. (tél. n° 571, 572 d'Athènes) Une telle offre, si elle ne modifie pas les dispositions du roi, permettrait de préparer l'opinion à un revirement en faveur de la guerre.

Le 16 octobre M. Viviani autorise le ministre de France à Athènes à faire une déclaration dans ce sens au gouvernement grec, dès que ses collègues anglais, russe et italien auront reçu des instructions conformes (tél. à Athènes n° 592).

Des négociations secrètes seraient engagées entre M. Gounaris et le ministre de Turquie. Pour prix de sa neutralité bienveillante la Grèce obtiendrait l'abandon par la Turquie de toute prétention sur les îles occupées par la Grèce, ainsi que sur Chypre et le Dodécanèse, et, en outre, un statut pour le patriarche et la cessation des persécutions contre les Grecs.

Le 17 octobre, le ministre d'Angleterre à Athènes offre à la Grèce la cession de l'île de Chypre à la condition qu'il donne son appui immédiat et complet à la Serbie contre la Bulgarie.

Le gouvernement russe accepte de promettre au gouvernement grec l'acquisition du littoral bulgare la mer Égée (tél. de Petrograd n° 1254).

Le gouvernement britannique est disposé à promette à la Grèce la côte bulgare de la mer Égée, mais à la condition expresse que cette puissance en fasse la demande et s'engage en même temps à se joindre à l'Entente (note de l'ambassade d'Angleterre du 20 octobre).

De son côté, le gouvernement italien ne refuse pas de se joindre à ses alliés pour promettre au gouvernement grec l'acquisition de la Thrace pour prix de sa coopération, mais il considère cette démarche comme inopportune et nuisible, le gouvernement grec paraissant ne vouloir intervenir dans aucun cas (tél. de Rome n° 831, du 12 octobre).

Le 21 octobre, le président du Conseil déclare à sir Fr. Elliott que de l'avis de l'état-major hellénique, la Grèce « serait détruite » si elle se joignait aux Alliés, parce qu'il paraissait impossible que ceux-ci puissent amener en temps utile des troupes suffisantes pour empêcher l'écrasement de la Serbie. Dans ces conditions, a ajouté M. Zaïmis, aucune offre quelle que tentante qu'elle puisse être, ne saurait actuellement déterminer la Grèce à entrer en action contre la Bulgarie.

291

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1314. *Petrograd, 1er novembre 1915, 10 h. 30.*
Secret.

Réponse à votre télégramme 1762.

J'ai communiqué au ministre des Affaires étrangères les dernières déclarations que le ministre de France à Bucarest à reçues de M. Bratiano. M. Sazonov les a jugées toutes pareilles à celles que M. Blondel a tant de fois enregistrées depuis un an, c'est-à-dire pleines de réticences et de réserves. D'autre part, mon collègue anglais lui a lu un télégramme émanant de l'attaché militaire britannique à Bucarest et dans lequel cet officier

exprime sa conviction que le *gouvernement roumain n'autorisera jamais le passage d'une armée russe par la Moldavie*. Je n'ai pas moins insisté auprès de M. Sazonov afin que le haut commandement accélère autant que possible la concentration des 5 corps d'armée en Bessarabie et j'ai soutenu cette thèse ainsi que mes instructions me le prescrivent « avec toute mon énergie ». Mais la situation est assez grave pour que Votre Excellence me permette de lui parler librement.

J'ai le sentiment que le gouvernement français commet une erreur en exerçant sur le gouvernement impérial une pareille pression. Supposons en effet que notre thèse soit adoptée, quelle sera la position de l'armée russe ?

Jusqu'à la réception des fusils expédiés de l'étranger, c'est-à-dire pendant un temps variant de 5 semaines à 2 mois, le front principal sera dégarni de 200.000 hommes et par suite exposé à des surprises dangereuses, pendant ce temps là, que feront ces 200.000 hommes concentrés en Bessarabie ? Ils attendront l'arme au pied que le gouvernement roumain juge l'heure propice pour intervenir. M. Bratiano ne nous laisse à cet égard aucune illusion. « La coopération russe, a-t-il dit à M. Blondel, n'est pas la seule condition de notre intervention. *Il pourrait se faire que je ne sois pas en mesure de marcher quand les Russes me le demanderont* ». Et c'est avec de pareilles garanties que nous pressons avec toute notre énergie sur le Haut Commandement russe afin qu'il retire immédiatement 5 corps d'armée du théâtre principal. Que deviendront-ils ces 5 corps d'armée si après des semaines de tergiversations et de marchandage, la Roumanie refuse décidément le passage ? Il faudra les ramener vers le nord à 600 kilomètres de distance au travers d'un pays très pauvre en chemins de fer. Ainsi pendant des mois ces 5 corps d'armée resteraient sans emploi utile. Le gouvernement de la République accepte-t-il la responsabilité d'avoir conseillé sinon même exigé une pareille opération.

Les difficultés actuellement imposent selon moi une tout autre solution. Il faut demander au gouvernement impérial d'employer tous les fusils qu'il va recevoir à la préparation d'une prochaine et vigoureuse offensive dans la direction de Lemberg ou de Varsovie. L'armée russe est remplie d'ardeur et ne craint pas le sacrifice. Une victoire en Galicie ou en Pologne sera peut-être chèrement payée. Mais c'est par une victoire seulement et non par du verbiage diplomatique que nous avons quelque chance encore d'entraîner la Roumanie[1].

[1] Cf. télégrammes n° 1781-1782, chiffré, Paris, 1er novembre 1915, n° 1746-1747, chiffré, Paris, 1er novembre 1915, n° 1788-1789, chiffré, Paris, 2 novembre 1915.

292

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. n° 518. *Madrid, 1er novembre 1915, 21 h.*

Chiffré.

(Reçu: 23 h. 40)

Les journaux espagnols, qui rapportent les bruits de paix avec une complaisance assez naturelle, sont particulièrement remplis ces derniers jours de rumeurs : sur des offres particulières de l'Allemagne à la Russie, sur l'arrivée à Genève de négociateurs allemands et français, sur des insinuations faites récemment à Madrid « par une puissance belligérante qui pourrait être l'Autriche ». On rapproche ce dernier bruit du fait que l'ambassadeur d'Autriche aurait eu un long entretien avec le président du Conseil à ce sujet (mes propres renseignements le prince Furstenberg aurait eu en effet une entrevue avec M. Dato la veille du jour où j'ai eu avec celui-ci la conversation rapportée par mon télégramme 513). D'autre part un article d'une feuille locale hongroise *Pontevedra* sur la « paix ou l'intervention » a eu un retentissement hors de proportion avec l'importance très relative de ce journal. Il y est insinué que la récente entrevue du roi avec le Dr Moure à Saint-Sébastien avait un autre objet que les soins médicaux ordinaires et que le roi Alphonse XIII était d'ailleurs accompagné de son ministre d'État et de son président du Conseil.

Enfin on parle de plus en plus de l'arrivée éventuelle du prince de Bülow à Madrid.

Je ne néglige bien entendu aucun occasion de faire indiquer soit par la presse soit autrement que la France ne fera pas la paix avant que l'Allemagne soit mise à l'impossibilité de nuire, que tous ces bruits sont de source allemande et sont une des nombreuses preuves de la fatigue de nos ennemis.

Toutefois, je vous serai reconnaissant de me faire savoir si d'autres informations de Votre Excellence confirmeraient l'exactitude des projets attribués au prince de Bülow.

Que ce personnage vienne ou non chercher des sympathies en Espagne, la presse et l'opinion publique sont certainement très travaillées ici et d'une façon habile car c'est flatter les Espagnols que de leur faire croire qu'on a besoin d'eux soit pour la guerre soit pour la paix.

Les nouveaux crédits de presse demandés par mon rapport du 27 octobre et mon télégramme 514 paraissent être de plus en plus nécessaires[1].

[1] Le 2 novembre 1915, Briand répondait par télégramme n° 539, chiffré : « Je réponds à votre télégramme n° 518. Les rumeurs de paix répandues sous l'inspiration allemande par la presse espagnole sont, en ce qui concerne la France, dénuées de tout fondement. Aucun "négociateur" français ne s'est rendu à Genève et l'insinuation relative à l'objet de la visite du Dr Moure à Saint-Sébastien est absolument fantaisiste. Quant aux projets de déplacement du prince de Bülow, une information de source qui paraît sûre confirme le bruit de son départ pour la Corogne à bord du bateau hollandais "Turbautia". »

293

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 1783. *Paris, 1er novembre 1915, 22 h. 40.*

Chiffré.

L'ambassadeur de France à Londres me signale le cas d'un vapeur suédois chargé de contrebande (minerai de fer suédois) pour l'Allemagne, capturé de ce chef par un sous-marin anglais et conduit dans un port russe. Paul Cambon ajoute que le Cabinet de Petrograd, soucieux de ménager la Suède, souhaiterait voir relâcher cette prise.

Il y a grand intérêt, en ce moment, à affirmer aux yeux des neutres l'efficacité des opérations navales des Alliés dans la Baltique et, en conséquence, à faire valider cette capture par la juridiction compétente. Une fois la capture validée, si, pour des raisons politiques, une restitution à titre gracieux peut être accordée, cette mesure n'en aura que plus de valeur et ne laissera subsister aucun doute sur la réalité de l'action navale accomplie.

Je vous serais obligé de faire une démarche en ce sens auprès du gouvernement impérial.

294

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 1746-1447. *Paris, 1er novembre 1915, 23 h. et 23 h. 40.*

Chiffré.

Le général Joffre a adressé au colonel de Gondrecourt le télégramme suivant : (Reproduire le télégramme ci-joint).

« J'attire votre attention sur les résultats du voyage du commandant en chef à Londres. Ils sont de nature à *entraîner l'Italie à participer sans retard* d'une façon efficace à l'intervention franco-anglaise en faveur de l'armée serbe et je vous prie pour votre part de vous en inspirer pour faire valoir de nouveau avec force auprès de M. Sonnino les raisons qui conseillent au gouvernement royal dans l'intérêt de la cause commune et particulièrement sur le terrain des Balkans, de ne plus tarder à apporter, par un envoi important de troupes, son concours à des opérations militaires qui en sauvant l'armée serbe et en lui rendant sa puissance offensive ont pour but de rejeter l'envahisseur bulgare et de déjouer le plan austro-allemand. S'il appartient à notre attaché militaire de plaider auprès du général Cadorna les différentes modalités de l'intervention italienne indiquée par le général Joffre à la fin de son télégramme, il est indispensable que votre action s'exerce parallèlement, au point de vue politique, auprès du gouvernement avec toute l'énergie que comportent les nécessités

urgentes de la situation et toute la force de persuasion que je puis attendre du crédit dont bénéficie votre parole à Rome[1].

295

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2540. *Londres, s.d.*
Fil direct.
(Reçu: 1er novembre 1915, 20 h. 25).

La question de la monarchie chinoise donne lieu à des pourparlers très confus.

Après avoir reçu votre télégramme n° 3481 j'avais proposé à sir Edward Grey que les puissances alliées fissent pressentir à Yuan Che Kaï que son avènement au trône ne rencontrerait pas d'opposition de leur part. Cette proposition aurait eu l'assentiment de sir John Jordan qui à titre personnel aurait cependant conseillé à Yuan Che Kaï de ne pas hâter le changement de régime. Sir Edward Grey était disposé à y adhérer.

Je reçus le 29 octobre une note du secrétaire d'État des Affaires étrangères relative à la démarche suggérée par le Japon et tendant au retardement de l'avènement au trône chinois de Yuan Che Kaï. Il avait chargé la veille l'ambassadeur d'Angleterre à Paris de vous communiquer cette suggestion.

Votre télégramme n° 3590 du 30 octobre m'indiquait avec quelle réserve Votre Excellence se ralliait à la proposition britannique. Mais il semble bien que la démarche suggérée avait déjà été faite le 29 ou le 30 octobre par le ministre du Japon qui lui aurait donné une forme courtoise et aurait été appuyée par ses collègues anglais et russe. M. Conty ne pouvait donc avoir reçu ses instructions.

C'est ce que j'ai fait observer au *Foreign Office* où on n'a pu me donner aucune explication de cette singulière précipitation.

Le changement de régime constitutionnel paraît devoir être prochainement opéré. Sir Edward Grey attend une réponse du gouvernement américain auquel il a demandé son sentiment quant à la reconnaissance immédiate de la monarchie de Yuan Che Kaï. Dès qu'il aura cette réponse il répondra à la proposition de votre télégramme 3481[2].

[1] Cf. télégramme n° 1314, secret, Petrograd, 1er novembre 1915, télégramme n° 1781-1782, chiffré, Paris, 1er novembre 1915, télégramme n° 1750-1751, chiffré, Paris, 2 novembre 1915 et télégramme n° 882-883-884, confidentiel, secret, Rome, 3 novembre 1915.

[2] Note marginale : « C'est en effet assez confus. Attendons un peu car de nouvelles transmissions augmenteraient la confusion. »

296

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. *Tokyo, 1er novembre 1915.*

Confidentiel.

M. Watsui, vice-ministre des Affaires étrangères vient d'être officiellement nommé ambassadeur du Japon à Paris. Il compte partir aussitôt après le couronnement pour rejoindre son poste.

Depuis la désignation du baron Ishii au ministère des Affaires étrangères, M. Watsui avait été indiqué comme son successeur, mais on déclarait que sa nomination ne paraîtrait pas avant l'arrivée à Tokyo du nouveau ministre. En fait, elle a été retardée pendant quelques semaines pour permettre au baron Ishii d'utiliser les services du vice-ministre jusqu'à ce qu'il ait pris connaissance des dossiers et jusqu'à l'arrivée du successeur de M. Watsui, M. Shidehara, précédemment ministre à La Haye, qui vient d'arriver au Japon.

Je crois intéressant de fournir à Votre Excellence quelques renseignements sur la carrière et la personnalité du nouvel ambassadeur japonais à Paris.

Né en 1868, entré au service en 1897, M. Keishiro Watsui a fait une carrière rapide et a su obtenir du marquis Saionji et du baron Kato qui avaient apprécié son intelligence et son zèle. Conseiller à Paris en 1906 où il a séjourné deux années, puis à Washington, il a occupé à Tokyo l'importante situation de vice-ministre pendant plusieurs années, succédant dans cet emploi au baron Ishii.

M. Watsui parle facilement le français, l'anglais, et sa femme qui l'a accompagné pendant son séjour à Paris est une des personnes les plus agréables et les plus distinguées de la société japonaise. Elle parle un peu notre langue et est éprise de théâtre et de musique.

Il est difficile de dire si M. Watsui a vraiment des sympathies françaises : il manifeste fort peu ses sentiments. Dans le poste qu'il vient d'occuper il s'est toujours montré courtois mais particulièrement réservé. L'opinion générale de mes collègues est qu'il est intelligent, travailleur et minutieux, mais peu obligeant, pointu et négatif ; loin de faciliter les solutions, il est porté par con caractère à donner de l'importance à des affaires souvent insignifiantes sur lesquelles il tient à avoir le dernier mot. J'ai constaté moi-même que cette opinion, un peu sévère, se trouvait quelquefois justifiée.

Peut-être, dans ses nouvelles fonctions et s'il est muni d'instructions précises montrera-t-il plus de largeur de vues et de facilités. Je ne doute pas qu'il ne cherche à faire des efforts pour acquérir une bonne situation à Paris, poste qui répond à ses désirs et à son ambition, mais il serait prudent de ne pas le considérer de prime abord comme un ami délibéré de la France et de ne pas concevoir une confiance absolue dans ses sentiments. Il apporterai, je le crains, dans sa mission, toute la réserve et la froideur que son pays a mis à aider la cause des Alliés.

297

M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1014. *Berne, 1er novembre 1915.*

Chiffré.

Par lettre du 14 de ce mois Votre Excellence a bien voulu me signaler l'impossibilité où se trouvait la maison d'édition Berger-Levrault de répandre en Suisse la traduction allemande de l'ouvrage *Les violations des lois de la guerre* en raison des mesures prises par le gouvernement fédéral.

Le Département politique auprès duquel j'ai protesté contre les difficultés apportées à la diffusion de nos documents officiels vient de me faire connaître qu'aucune entrave ne serait désormais apportée à la vente de l'ouvrage en question ou de tout autre document officiel du gouvernement français traduit en allemand. Le gouvernement fédéral spécifie néanmoins que la liberté de vente ne sera reconnue que si les brochures portent d'une façon ostensible une mention indiquant qu'il s'agit d'un document officiel du gouvernement français semblable à l'original édité en français, c'est-à-dire ne comportant aucune gravure, photographie ou annexe qui ne figure pas dans le texte français.

298

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1781-1782. *Paris, 1er novembre 1915.*

Chiffré.

Le général Joffre adresse au général de Laguiche le télégramme suivant : (reproduire le télégramme ci-joint).

Vous y trouverez de nouveaux arguments pour soutenir et alimenter vos entretiens avec M. Sazonov sur l'urgence *de la concentration des troupes russes* qui doivent, sur le Danube, coopérer avec les troupes alliées déjà débarquées à Salonique et dont le nombre continue à s'accroître.

Les résultats du voyage du commandant en chef à Londres sont de nature à encourager la Russie à donner une réalisation pratique aussi prompte que possible aux déclarations de l'Empereur et nous avons, d'autre part, la confiance que le concours militaire italien auquel l'état-major du général Cadorna paraît favorable prendra incessamment une forme concrète.

Vous inspirant des indications contenues dans mes télégrammes précédents, je vous prie de continuer sans relâche vos efforts pour obtenir, dans toute la mesure du possible que le gouvernement à Petrograd fasse sentir au Quartier Général le poids des graves raisons politiques qui plaident

en faveur de la concentration des troupes russes avant l'arrivée des fusils français. Ceux-ci ne doivent pas être considérés comme destinés spécialement à l'armement de ces troupes, mais au contraire comme destinés au remplacement des armes prélevées, vu l'urgence, sur des troupes non engagées immédiatement dans la lutte en d'autres points du front russe.[1]

299

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 166-167. *Pékin, 2 novembre 1915, 4 h. 10.*
Chiffré.
(Reçu : le 3, 8 h. 55)

Votre télégramme n° 160 du 30 octobre ne m'est parvenu ici que dans la soirée du 1er novembre.

Pour me conformer aux instructions qui y sont contenues je ne crois pas nécessaire de demander au ministre des Affaires étrangères chinois une audience spéciale, ce qui donnerait trop d'importance à ma démarche. Je me rendrai simplement au Wai-Kiao-pou demain 3 novembre jour de réception hebdomadaire.

Je compte faire d'abord au ministre des Affaires étrangères chinois la notification prescrite par votre télégramme n° 162, puis au cours de l'entretien lui dire textuellement ceci : « Le gouvernement de la République a reçu l'assurance que la démarche dont le Japon a pris l'initiative ces jours-ci était inspiré par un esprit tout amical.

Le gouvernement de la République attache la plus grande importance au maintien de l'ordre en Chine et, d'une façon générale, au maintien en Extrême-Orient de la paix, garantie instamment par de cordiales relations sino-japonaises.

Dans ces conditions le gouvernement de la République s'associe aux vœux déjà formulés par ses alliés et il exprime l'espoir et la confiance qu'en présence du mouvement politique qui s'est dessiné en Chine, l'éminent chef de l'État chinois fera preuve comme toujours d'une haute prudence et même, comme dans tous les cas où les circonstances l'ont exigé, d'une opportune temporisation ». (*À suivre*).

[1] Cf. télégramme n° 1314, secret, Petrograd, 1er novembre 1915 et télégramme n° 1746-1747, chiffré, Paris, 1er novembre 1915.

T. n° 167. *Pékin, 2 novembre 1915, 5 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 3, 20 h. 30)

Suite du n° précédent.

Le gouvernement chinois a déjà fait aux légations japonaise, britannique et russe une réponse verbale dont la traduction en anglais leur a ensuite été communiquée à titre officieux.

Ce (mot passé) rappelle les origines et le développement du mouvement monarchique chinois et les efforts que le Président prétend avoir faits pour ajourner la restauration. Le gouvernement chinois déclare que c'est une (mot passé) de politesse intérieure. Il apprécie toutefois le souci qu'a montré le Japon du maintien de la paix et de l'ordre et dit être certain qu'aucun (mot passé) ne se produira en Chine. Il ajoute agissements des révolutionnaires ne se manifestent que sur les territoires où ne s'exerce pas la juridiction chinoise et qu'il appartient aux étrangers d'y remédier. C'est l'arrêt du mouvement populaire en faveur de la monarchie qui pourrait produire des perturbations.

Somme toute cette réponse rédigée d'ailleurs en termes conciliants fait que reproduire celle qu'à faite déjà le ministre des Affaires étrangères et dont j'ai rendu compte par mon télégramme 161 et la déclaration analysée dans mon télégramme 157. Il me revient que le Président tout en sauvegardant principe de la souveraineté chinoise serait porté à adopter des mesures tendant à un ajournement de la (mot passé). Il dit toutefois qu'il ne prendra de décision avant de connaître exactement les intentions japonaises sur lesquelles il n'a encore que des informations contradictoires. On compte ici que le Conseil des Anciens ou *genro* modèrera au Japon l'ardeur du parti militaire. Très confidentiel : les autorités chinoises contrairement à l'opinion de certains jeunes gens, interprètent favorablement l'adjonction au Japon des puissances alliées. Un personnage influent de l'entourage immédiat du (mot passé), l'amiral Tsaï Ting Kan résumait leur impression en disant : « Le Russe et l'Anglais ont suivi le Japonais comme les gendarmes suivent le voleur ». L'Américain ne s'est pas encore manifesté. Le chargé d'affaires japonais me dit que son gouvernement a sur l'attitude du ministre d'Allemagne à Pékin des renseignements contradictoires. J'ai lieu de supposer que les Chinois monarchistes (1 gr. faux) ont fait en septembre état de certains sentiments atténués par la suite pour raison d'opportunité[1].

[1] Cf. télégramme n° 155-157, chiffré, Pékin, 27-28 octobre 1915.

300

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 278-279. *Le Caire, 2 novembre 1915, 21 h. 45.*

Confidentiel.

(Reçu : le 3, 0 h. 20)

Le Haut-Commissaire britannique m'a dit que la question arabe demandait une solution urgente, que les Allemands avaient cherché à gagner les Arabes en leur distribuant des sommes considérables (10.000 livres) et en leur promettant la réalisation de tous leurs désirs y compris l'indépendance, que cependant les Arabes donneraient sans doute leur concours aux Alliés, c'est-à-dire à l'Angleterre et à la France, s'ils leur promettaient l'indépendance de l'Arabie. Sir H. Mac Mahon a ajouté que l'Angleterre avait fait aux Arabes des promesses « générales » mais que ceux-ci devant forcément et rapidement prendre parti, il était urgent que ces promesses fussent précises notamment au point de vue des limites de l'Arabie, les Arabes considérant que la Syrie devait faire partie du futur état indépendant sauf peut-être le Liban et une petite portion de la côte.

J'ai demandé si les Arabes considéraient également et si l'Angleterre était prête à considérer, que Bagdad, Bassorah, Koweit, etc., la région d'Aden et même l'Égypte devaient faire partie de l'Arabie indépendante. Sir H. Mac Mahon m'a répondu qu'il ignorait si l'Angleterre compte occuper définitivement ses conquêtes dans la région du Tigre et de l'Euphrate, que les traités qu'elle avait conclus avec différents chefs arabes devraient naturellement être respectés et que l'Arabie ne devrait nécessairement comprendre ni la presqu'île du Sinaï, ni aucun pays plus à l'ouest. Il m'a dit que cette ligne de conduite faisait l'objet de pourparlers entre Paris et Londres, que la Perse semblait sur le point de se déclarer effectivement pour l'Allemagne, ce qui entraînerait sans doute l'Afghanistan et que la situation lui paraissait très grave.

(*À suivre*).

T. n° 279. *Le Caire, 2 novembre 1915, 22 h. 20.*

(Reçu : 22 h. 45)

Il redoute un soulèvement de toute l'Afrique du Nord à commencer par le Maroc et une attaque de l'Égypte à l'ouest par les Senoussi, à l'est par les Turcs et les Allemands. Il estime, dans ce dernier cas, que la seule façon de protéger l'Égypte et le canal serait d'occuper la Syrie et de barrer la route à l'ennemi dans les défilés du Taures et de l'Amanus.

Le Haut-Commissaire m'a paru avoir abandonné son insouciance, être réellement fort inquiet et trouver indispensable et tout naturel d'acheter les Arabes au prix de la Syrie en sauvant toutes les mises de l'Angleterre en pays arabe[1].

[1] Cf. télégramme n° 335, Le Caire, 28 octobre 1915.
Le 5 novembre, Briand répondait par télégramme n° 163-164, chiffré, secret : « Je réponds à votre télégramme n° 278.

301

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1750-1751. *Paris, 2 novembre 1915, 22 h. 20.*

Chiffré.

Le gouvernement de la République a décidé de confier au général Gouraud la mission de porter au général Cadorna à Udine le grand Cordon de la Légion d'Honneur. Le général Gouraud quitte Paris ce soir pour Udine avec le colonel de Gondrecourt et le colonel Billotte.

Le général Gouraud se rendra à Rome et, j'estime, qu'après ses conversations au Grand Quartier général italien, il pourrait utiliser son séjour à Rome pour y voir en votre compagnie un certain nombre de personnes avec lesquelles il pourrait s'entretenir de la coopération militaire italienne dans les Balkans, et tenter, comme le général Joffre vient de le faire à Londres, d'amener le gouvernement italien à des décisions pratiques, définitives et immédiates.

Il est possible que le général Cadorna fasse part au général Gouraud de son sentiment et si ce sentiment demeure conforme à celui qui a été exprimé au colonel de Gondrecourt (voir mon télégramme n° 1679), peut-être le général Gouraud pourrait-il se trouver autorisé par le commandant en chef des armées italiennes à en faire état auprès de M. Sonnino : cette circonstance donnerait assurément une importance capitale à la conversation du général.

Celui-ci a été mis au courant de l'état de la question par les soins de mon Département ; il sait que la fin de l'offensive actuelle sur le front italo-autrichien pourra marquer le moment où le gouvernement italien jugera possible de préciser son attitude et, si celui-ci se range à l'avis du général Cadorna, de participer par l'envoi d'un corps d'armée au moins à

Sir Edward Grey a récemment entretenu M. Paul Cambon de la question de la création d'un état arabe indépendant et des limites éventuelles de cet État dans ses rapports avec la Syrie. Notre ambassadeur à Londres m'a adressé à ce sujet le télégramme suivant : (reproduire Londres n° 248)

Je lui communique, de mon côté, le compte rendu de votre conversation avec sir Henry Mac Mahon.

D'autre part, l'ambassadeur d'Angleterre a été chargé de me faire part de l'intérêt que le gouvernement britannique attache à ce que le plus grand secret soit observé sur cette affaire, notamment au Caire en raison de la présence d'Arabes avec lesquels l'Agence peut se trouver en relations. Sir Edward Grey estime que toute précipitation risquerait de jeter les Arabes dans les bras des Turcs et que tout soupçon d'ingérence d'une puissance chrétienne dans une question musulmane pouvait être une cause de grave danger. Je pense donc qu'il est très important que la question du khalifat ne soit à aucun degré mentionnée.

J'ai répondu que, sur ce dernier point en particulier, qui intéresse à un si haut degré nos possessions africaines, je partageais pleinement son sentiment sur la nécessité du silence et de la réserve, que vous m'aviez rendu compte de votre entretien avec sir H. Mac Mahon et que l'Agence diplomatique de France s'abstenait soigneusement de toute initiative dans cet ordre d'idées. »

Cf. dépêche n° 340, confidentiel, Le Caire, 2 novembre 1915, télégramme n° 380, chiffré, Le Caire, 11 décembre 1915, note s. n°, Paris, 3 novembre 1915 et télégramme n° 283-284-285, confidentiel, Le Caire, 7 novembre 1915.

la guerre dans les Balkans qui pourrait devenir une guerre directe contre l'Allemagne.

Le séjour du général Gouraud à Rome peut vous fournir ainsi l'occasion de renouveler, dans des conditions particulièrement favorables, les efforts que vous avez déjà poursuivis pour amener l'Italie à prendre sa part du nouvel effort des Alliés. Aujourd'hui que nous sommes en accord complet avec l'Angleterre pour poursuivre la lutte sur ce nouveau théâtre d'opérations et que, de son côté, la Russie se prépare à entrer en action vers les frontières roumano-bulgares, il semble que l'Italie ne puisse pas se dérober à la tâche commune. Le prestige du général Gouraud, le don de persuasion qu'il possède et l'autorité de sa parole le mettront à même de vous prêter un très utile concours pour atteindre le but que nous poursuivons.

Je vous serai donc très obligé d'aviser le gouvernement italien de la mission confiée au général Gouraud auprès du général Cadorna et de préparer les voies aux entretiens qu'il pourrait avoir, sous votre direction, avec les personnages politiques et militaires qualifiés pour influencer la décision qu'il devient chaque jour plus important que l'Italie prenne à son tour[1].

[1] Cf. télégramme n° 1746-1747, chiffré, Paris 1er novembre 1915. Ce télégramme n° 1750-1751 a été préparé par Berthelot en date du 2 novembre 1915 : « Le grand Cordon du général Cadorna pourrait lui être porté par le général Gouraud, qui est presque complètement rétabli : cet acte de courtoisie serait très apprécié en Italie.

Il y aurait en outre possibilité d'utiliser le voyage du général Gouraud, les visites qu'il serait amené à faire à Rome en compagnie de notre ambassadeur, *au retour* de son séjour auprès du généralissime italien à Udine, pour tenter de décider la coopération militaire italienne sur le théâtre balkanique. Peut-être le général Cadorna lui parlera-t-il très franchement marquant son sentiment favorable, et l'autorisera-t-il à en faire état auprès de M. Sonnino, ce qui serait capital.

Le général serait mis aux Affaires étrangères au courant de la position exacte de la question (concours naval obtenu en principe et appliqué déjà partiellement au blocus bulgare et à l'étude des routes d'accès et de ravitaillement de la Serbie par l'Albanie).

Le concours militaire ne doit être envisagé par le gouvernement italien qu'après la fin, évidemment prochaine, de l'offensive actuelle sur le front italo-autrichien.

Mais nous savons déjà que le général Cadorna est partisan non seulement d'une participation sérieuse (au moins un corps d'armée) de l'Italie à la guerre d'Orient, mais même à la guerre directe contre l'Allemagne.

L'accord complet réalisé avec l'Angleterre, l'effort russe commencé rendent de plus en plus difficile à l'Italie de se dérober.

Le prestige du général Gouraud, son charme personnel, son allure franche et militaire lui permettent d'exercer une action qui peut s'ajouter très utilement à celle de l'ambassadeur.

En outre si le voyage reste à moitié secret, il inquiétera l'Autriche et l'Allemagne et pourra leur faire craindre un nouvel effort italien concerté avec nous. »

302

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 659. *Paris, 2 novembre 1915, 23 h.*

Chiffré.

Le ministre de Grèce m'a fait connaître que le gouvernement hellénique, ne devant recevoir qu'à la fin de novembre des commandes de blé qu'il a faites en Amérique, craint de manquer pendant le mois courant des provisions nécessaires. Il désirerait donc, pour se mettre à l'abri de toute préoccupation, emprunter ou acheter en France 20.000 tonnes de blé qu'il s'engagerait à rendre au marché français lorsque les arrivages qu'il attend d'Amérique seraient complétés.

Le gouvernement de la République est disposé à fournir cette quantité de blé au fur et à mesure des besoins de la consommation en Grèce sans, toutefois, que ces livraisons puissent permettre au gouvernement hellénique de constituer un stock pouvant servir de réserve de guerre.

J'ai informé de ce qui précède le ministre de Grèce. Veuillez, de votre côté, le confirmer à M. Zaïmis en le priant de préciser ces demandes et d'indiquer les voies et moyens qu'il envisage pour la réalisation de ces cessions de blé ainsi que pour leur acheminement en Grèce[1].

[1] Une note du cabinet du ministère des Affaires étrangères destinée au président du Conseil, Paris, 8 novembre 1915, précisait : « Le Conseil des ministres a décidé d'accueillir la demande du gouvernement grec tendant à emprunter ou acheter en France 20.000 tonnes de blé pour se mettre à l'abri de toute préoccupation de ravitaillement avec l'engagement de restituer le stock quand les arrivages qu'il attend d'Amérique seront complétés, et sous la réserve de ne pas constituer avec cet envoi un stock de guerre.

Cette décision a été portée à la connaissance du ministre de Grèce à Paris. Le représentant de la République à Athènes a été invité à la confirmer au gouvernement hellénique, en le priant de préciser ses demandes, et d'indiquer les voies et moyens qu'il envisage pour la réalisation de ces cessions de blé ainsi que pour leur acheminement vers la Grèce.

M. Romanos a été chargé par son gouvernement, en réponse, de demander au gouvernement français la cession de 5.000 tonnes par semaine au Havre jusqu'à concurrence des 20.000 tonnes. La livraison des premières 5.000 tonnes est demandée le plus tôt possible. Le remboursement aura lieu dans la première quinzaine du mois de janvier en qualité de blé manitoba n° 1 et macaroni n° 1. Dès que le gouvernement français aura fait connaître que cette proposition est acceptée, le gouvernement grec enverra des bateaux au Havre.

L'affaire entrant dans la voie d'exécution, doit être remise à cet effet au Département ministériel compétent. Il a été impossible à la direction politique de savoir quelle est l'administration intéressée : les services des ministères du Commerce (ravitaillement civil), de l'Agriculture et du sous-secrétariat de l'Intendance interpellés par téléphone, paraissent ignorer la question.

Il serait donc urgent de faire décider par le Conseil des ministres quel est le ministère qui doit se charger de la fourniture des 20.000 tonnes à la Grèce, et d'obtenir que ce ministère prenne d'urgence des dispositions permettant de donner une réponse à la démarche précitée de M. Romanos. »

Une note marginale de Margerie indiquait : « Le Commerce en est chargé. »

303

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 1788-1789. *Paris, 2 novembre 1915, 23 h. 15.*

Chiffré. Urgent.

Je réponds à votre télégramme n° 1314. Je ne puis que vous inviter à vous en tenir à mes instructions précédentes. Une intervention aussi prompte que possible de la Russie sur le front nord du théâtre d'opérations balkaniques où l'action franco-anglaise va s'accentuant au sud et où nous pouvons espérer prochainement le concours italien est, plus que jamais, dans l'ordre naturel et nécessaire des choses. La coopération russe sur la frontière nord de la Bulgarie peut, à la vérité, rencontrer une certaine difficulté du côté du gouvernement roumain, mais elle fait trop essentiellement partie du plan rendu nécessaire par l'initiative austro-allemande avec la complicité bulgare, pour que ce plan pleinement approuvé par nos autorités militaires, puisse être subitement abandonné sans motif sérieux. Une offensive sur Lemberg ou sur Varsovie n'aurait aucune influence sur les projets allemands vers Constantinople. C'est ce danger plus grave pour la Russie que pour toute autre puissance alliée qu'il faut écarter et qui le serait déjà si l'on concentrait de tous côtés, sans variations ni projets nouveaux, son activité sur la réalisation méthodique du plan justifié par les circonstances.

La difficulté du fait de la Roumanie n'est pas insurmontable si l'on fait preuve en Russie de décision et de fixité. Veuillez donc tendre de touts vos efforts à assurer cette fixité.

Je crois utile d'ailleurs de vous mettre en garde contre les appréciations de l'attaché militaire anglais à Bucarest dont nous avons déjà antérieurement noté l'attitude encourageante pour les neutralistes roumains.

304

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. s.n°. *Paris, 2 novembre 1915.*

Chiffré.

Pour Londres et Petrograd : J'adresse à M. Barrère le télégramme suivant.

Pour les trois postes.

Indépendamment de l'éventualité d'un ravitaillement en munitions de l'armée serbe par St-Jean de Medua, la question du ravitaillement du Monténégro même se pose d'une façon urgente, en raison de la présence de réfugiés serbes, dont le nombre s'accroît sans cesse, sur le territoire

monténégrin[1]. Le gouvernement du roi Nicolas en a saisi les représentants de la Quadruple Entente à Cettigné et les ministres des puissances alliées en Serbie, de leur côté, se sont entendus pour signaler à leurs gouvernements la nécessité de prendre le plus tôt possible des mesures à cet effet.

[1] Le délégué du gouvernement royal du Monténégro à Paris, Yovo Popovitch, écrivait le 5 novembre à Briand :

« Le gouvernement royal de Monténégro me donne ordre d'exposer à Votre Excellence la situation critique dans laquelle il se trouve par suite du manque absolu de moyens financiers, pour faire face tant aux besoins de l'armée que de ceux de la population civile du pays ; ces difficultés se trouvent encore aggravées par une mauvaise récole, ainsi que par l'interruption complète de toutes les voies de communication avec l'extérieur.

Pour l'entretien de son armée de 52.000 hommes et 10.000 bêtes de trait (chiffres de l'état-major général) depuis le commencement de la guerre, mon gouvernement recevait de la Serbie une avance journalière de 50.000 dinars presque entièrement versés en papier serbe. La perte sur le change du dinar de 25 % et l'augmentation incessante de prix de tous les articles de consommation rendent cette avance tout à fait insuffisante. Les besoins strictement militaires, nourriture et habillement, nécessitent au minimum une somme de 2 francs 50 par tête d'homme et 1 franc 50 par tête de bête de trait.

L'armement et les munitions pour cette armée sont à envisager à part.

En outre de ses besoins exclusivement militaires, le gouvernement royal pourvoit à la nourriture d'une population nombreuse composée d'émigrés serbes des provinces limitrophes d'Autriche et de ses propres indigents. Dans cette catégorie n'ont pas été comprises les familles des soldats mobilisés qui n'ont encore rien reçu.

Entrée en campagne dès le premier appel de la Serbie, l'armée monténégrine constituée par la presque totalité de sa population mâle valide se trouve depuis juillet 1914 constamment aux frontières ; elle forme l'aile extrême-gauche de l'armée serbe.

C'est avec une foi absolue dans la générosité des puissances de l'Entente, ses hautes protectrices, que l'état et le peuple monténégrins sont allés jusqu'à l'ultime sacrifice, épuisant toutes leurs ressources de la réquisition et du cours forcé du papier-monnaie.

Mais ces secours escomptés ne sont pas venus.

Déjà, au mois de janvier 1915, j'ai eu l'honneur de solliciter au nom de mon gouvernement, par le canal du ministère des Affaires étrangères de la République, une ouverture de crédit de dix millions de francs sans avoir pu obtenir de résultats pratiques, car les stipulations de la convention financière de l'Entente prévoient pour toutes décisions concernant les crédits à ouvrir aux pays alliés l'unanimité des membres.

Pourtant, le 6 mai dernier, Son Excellence Monsieur Delcassé a bien voulu m'honorer d'une réponse favorable concernant ce crédit de dix millions de francs destinés à l'achat d'armes et de munitions ; une commission technique spéciale est expressément venue du Monténégro à Paris dans le but d'utiliser cette somme, mais lorsque le moment fut venu de recevoir ces crédits, une nouvelle décision négative survenait de la part des puissances de l'Entente.

L'occupation de Scutari par le Monténégro en a été, paraît-il, la cause.

Sans vouloir entreprendre ici la justification de cet acte de mon gouvernement, j'ose déclarer que des événements non prévus par lui, complètement indépendants de sa volonté et d'une importance capitale pour le pays, l'ont obligé à exécuter cette opération militaire dont, malheureusement, les événements présents ne démontrent que trop l'opportunité.

Le 20 mai, j'ai eu l'honneur de soumettre, sur l'ordre exprès du gouvernement royal, une seconde requête pour l'ouverture d'un crédit de vingt-six millions de francs à votre Département, mais elle est restée sans réponse.

Le gouvernement royal a fait, de son côté, à Cettigné, une démarche identique par le canal des légations respectives des puissances de l'Entente, sans avoir été plus heureux.

Devant l'impossibilité d'obtenir l'unanimité des puissances de l'Entente en faveur des demandes du gouvernement monténégrin, le gouvernement de la République, selon sa traditionnelle sollicitude envers les faibles, a généreusement laissé profiter l'armée monténégrine des disponibilités de ses propres stocks d'armements et d'habillements militaires.

Quoique insuffisante, cette aide fut précieuse et permit au Monténégro d'éloigner une capitulation sans gloire qui le menaçait, car, tant que la flotte de la République se trouvait dans l'Adriatique, ces ressources si péniblement obtenues, parvenaient néanmoins au Monténégro. Mais depuis que le contrôle de la mer Adriatique n'est plus exercé par les vaisseaux français, toutes les démarches que le gouvernement royal a faites pour s'assurer la protection de ses convois sont restés sans résultats. Une grande partie de ce matériel généreusement cédé par la France se trouve encore aujourd'hui en mer ; une quantité importante des denrées alimentaires données par le gouvernement russe a même été confisquée près des côtes monténégrines par la flotte autrichienne.

Le Monténégro complètement isolé de sa grande protectrice naturelle, la Russie, et encouragé

Il semble que la meilleure solution consisterait à procéder, comme on l'a fait, jusqu'ici, par voie d'avances en nature dont les frais seraient à partager après la guerre entre la France, l'Angleterre et la Russie, les deux premières puissances faisant l'avance de la part de la troisième. Mais il y a lieu de régler avant tout l'exécution matérielle.

Afin de gagner du temps, je propose au gouvernement britannique d'inviter son ambassadeur à Rome à s'entendre d'urgence avec vous pour demander au gouvernement italien de prévoir les moyens de transport et de protection du ravitaillement. En outre, utilisant les données résultant des précédentes tentatives de ravitaillement, vous pourriez faire établir d'urgence par l'attaché naval de votre ambassade et son collègue anglais une liste approximative en quantité et nature des denrées à fournir.

Il ne paraît pas indispensable de faire intervenir l'ambassade de Russie, l'éloignement empêchant le gouvernement russe de collaborer en fait à ces envois. L'essentiel est d'organiser le plus vite possible un plan de ravitaillement, en ce qui concerne les fournitures comme les transports. Je vous prie de me télégraphier le plus tôt possible le résultat de vos démarches (*fin pour Rome*).

Pour Londres. Je vous prie de faire d'urgence auprès du gouvernement britannique les démarches prévues dans le télégramme ci-dessus, tant pour l'action à Rome que pour le règlement des avances, et de m'en télégraphier le résultat.

Pour Petrograd. Je vous prie de communiquer les indications qui précèdent au gouvernement russe et de lui demander s'il est bien d'accord avec vous, notamment en ce qui concerne les avances[1].

par les bienveillantes dispositions du gouvernement de la République, n'hésite pas à lui soumettre son cas, en le priant de vouloir bien porter sa requête à la connaissance de ses Alliés et de l'appuyer dans les limites de l'intérêt que peut présenter la puissance militaire monténégrine pour la cause commune.

Une décision des puissances de l'Entente doit fournir au gouvernement royal de Monténégro la base indispensable pour sa conduite dans l'avenir, car le Monténégro, abandonné à ses propres ressources, ne pourrait exister un seul jour. Cette décision devra envisager tant le côté de l'aide financière que la protection maritime de ses convois de ravitaillement.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour présenter à Votre Excellence, l'expression de mes hommages très respectueux. »

[1] En marge du télégramme, Berthelot notait : « Pour M. Ribot le 13 novembre. Il convient à faire au Monténégro un versement de ½ millions de francs par mois. Insisté auprès de lord Granville 13 novembre pour que le gouvernement britannique fasse de même. Télégraphié à Cettigné les conditions exactes le 14 novembre. »

En marge du paragraphe « les besoins strictement militaires … », il annotait : « Cela fait 14.500 francs par jour soit 4.350.000 francs par mois, soit si l'Angleterre y consentait 2.175.000 francs par mois. »

Cf. télégramme n° 1376, chiffré, Paris, 19 septembre 1915 et télégramme n° 144, chiffré, Paris, 24 novembre 1915.

305

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 340. *Le Caire, 2 novembre 1915.*

Confidentiel.

Revenant spontanément sur les questions qui avaient fait l'objet de notre récent entretien, entretien dont j'ai rendu compte par ma lettre du 28 octobre dernier, n° 335, le Haut-Commissaire britannique m'a parlé de nouveau ce matin, et d'une façon bien plus précise, des dispositions actuelles des Arabes.

Sir Henry Mac Mahon m'a dit que la question arabe était arrivée à un point critique et qu'une solution était nécessaire et urgente ; que les Arabes se trouvaient à un croisement de route, la première celle de la coopération avec l'Allemagne, la seconde celle de la coopération avec les Alliés, et qu'ils devaient dans un délai très court opter pour l'une ou pour l'autre ; que les Allemands avaient inondé d'or les Arabes, ayant distribué 500.000 livres dans l'Irak et la Mésopotamie et 300.000 livres dans les autres pays arabes, leur promettant en outre la réalisation de toutes leurs revendications d'indépendance sans se soucier de la façon dont l'exécution de cette promesse pourrait se concilier avec les intérêts de leur alliée, la Turquie ; que, de leur côté, les Anglais avaient répondu aux offres de concours des Arabes en leur faisant des promesses « générales » au sujet de la garantie d'indépendance qu'ils réclamaient, mais que ces promesses « générales » devaient maintenant être précisées, notamment au point de vue des limites de la future Arabie indépendante, et que le gouvernement britannique était actuellement en pourparlers avec le gouvernement de la République à ce sujet, les Arabes considérant comme faisant partie de l'Arabie, la Syrie, y compris Homs, Alep, Damas, sauf peut-être le Liban et une petite portion de la côté syrienne.

Sir Henri Mac Mahon a ajouté que les Arabes, se méfiant très fort des Turcs, accepteraient sans doute plus volontiers les promesses restreintes des Alliés – et par Alliés sir Henry entend seulement à propos de ces questions la France et l'Angleterre – que les promesses illimitées des Allemands.

Enfin, le Haut-Commissaire m'a dit que le moment était grave, que la question arabe entière allait se décider, que les Arabes n'ayant jusqu'à présent soutenu les Turcs que pour la forme donneraient un concours actif et absolu à celui des deux partis avec lequel il s'entendraient, que la Perse était à la veille d'entrer en guerre aux côtés de l'Allemagne et de la Turquie et que cet événement risquait fort d'entraîner dans la même voie l'Emir d'Afghanistan[1].

[1] Cf. télégramme n° 278-279, confidentiel, Le Caire, 2 novembre 1915, télégramme n° 380, chiffré, Le Caire, 11 décembre 1915 et note s. n°, Paris, 3 novembre 1915.
Cette dépêche a été communiquée au président de la République.

Je me suis borné à répondre à sir H. Mac Mahon que je reconnaissais aussi bien l'importance de la question que la difficulté de délimiter ce qu'était exactement l'Arabie et ce que devrait être la future Arabie indépendante et je lui ai demandé si les Arabes comprenaient, et si l'Angleterre entendait comprendre dans cette Arabie indépendante la Mésopotamie avec Bagdad et Bassorah, Koweït, Mascate, Bahreïn, l'Adramaout, le territoire d'Aden et même l'Égypte : je lui ai demandé également si l'intention ou le désir des Arabes était de réunir ces immenses contrées en un seul état sous un seul chef, ce qui semblait être impossible, ou de laisser libre et indépendante chaque tribu, sans lien d'union et sans autorité centrale, ce qui aurait pour résultat de créer une anarchie complète dans toute l'Arabie.

Sir Henry m'a dit qu'il ignorait si l'Angleterre avait ou non l'intention d'occuper à titre définitif les régions du Tigre et de l'Euphrate où ses troupes opéraient actuellement, que les traités conclus par l'Angleterre avec différents chefs comme ceux de Koweït, Bahreïn, devraient naturellement être respectés et rester en vigueur, que les Arabes eux-mêmes reconnaissaient que les limites occidentales de l'Arabie devraient être la presqu'île du Sinaï, celle-ci exclue, et la mer Rouge, et que lui, personnellement, pensait que les différents chefs arabes étaient trop divisés et trop intrigants pour s'unir jamais, ou avant bien longtemps, sous un chef unique et respecter son autorité.

Des indications analogues à celles que je viens de rapporter ont été recueillies, également ce matin, par le lieutenant de Saint-Quentin à l'Intelligence Department ; le chef de ce service a en outre exprimé l'opinion que, si un arrangement n'intervenait pas à bref délai avec les Arabes, les Cheikhs et notamment le Chérif de La Mecque n'hésiteraient pas à proclamer réellement la *Djihad*, ce qu'ils s'étaient abstenus de faire jusqu'à présent, et que dans ce cas, la situation en Arabie, en Égypte, au Soudan et dans toute l'Afrique du Nord deviendrait très gave. Le colonel Clayton a enfin ajouté, confirmant ainsi l'indication que m'avait donnée sir Henry Mac Mahon au cours de notre précédent entretien, que si les Allemands arrivaient à Constantinople, l'Égypte serait très sérieusement menacée et qu'il serait, dans ce cas, indispensable de la couvrir en occupant la Syrie et en arrêtant les Germano-Turcs dans les défilés du Taurus et de l'Amanus.

306

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. s.n°. *Paris, 2 novembre 1915.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 714.

M. Paul Cambon m'a fait connaître hier par télégraphe que le gouvernement britannique désire vivement que la note américaine nous soit communiquée et que mention de cette communication soit faite dans la presse.

Je lui ai répondu ce matin que j'étais entièrement d'accord avec sir Edward Grey. Nous ne saurions en effet perdre de vue que la note américaine du mois d'avril, qui visait plus spécialement la Grande-Bretagne et qui était adressée à son gouvernement, nous a été communiquée par l'ambassadeur des États-Unis. La réponse à cette note préparée au mois de juin par le gouvernement britannique nous a été soumise, nous avons fait à sa rédaction des objections, dont certaines suggérées par vous-même ont été retenues. Dans les conditions où cette polémique a été menée jusqu'ici, l'opinion anglaise ne comprendrait pas que nous nous refusions à affirmer la solidarité des deux pays dans les mesures prises en commun le 1er mars, et le gouvernement américain pourrait de son côté supposer une divergence de vues qui n'existe pas.

Je crois devoir ajouter pour votre information que nous avons en outre, un intérêt propre à marquer dans cette question notre étroite solidarité avec la Grande-Bretagne. Nous tenons, en effet, pour des fins militaires, à rendre encore plus stricte la restriction des ressources qui par les pays neutres parviennent en Allemagne, et nous insistons constamment auprès de notre alliée pour que ses croisières se montrent de plus en plus sévères ; si nous paraissons vouloir lui laisser tout le poids des discussions avec les neutres, notre autorité auprès d'elle sera grandement diminuée.

(Fonds Blocus)

307

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Georges Picot, Chargé au Consulat général de France à Beyrouth.

L. s.n°. *Paris, 2 novembre 1915.*

En accueillant la suggestion du gouvernement britannique tendant à fixer les limites de la Syrie, et en vous désignant pour mener ces pourparlers, le gouvernement de la République a voulu prendre acte sans délai d'une démarche du Cabinet de Saint-James qui constitue de sa part la première reconnaissance officielle et formelle de nos droits sur les côtes orientales de la Méditerranée.

Une telle décision emporte évidemment un assentiment de principe au projet de constitution d'une souveraineté arabe en faveur du Chérif de La Mecque, tel qu'il a été formulé par sir Edward Grey à M. Paul Cambon le 21 octobre dernier, et nous ne pouvons méconnaître que le désir d'obtenir sur ce point une solution favorable, a seul décidé le *Foreign Office* à faire la démarche actuelle. La proposition soumise à l'ambassadeur à Londres est d'ailleurs conforme à la déclaration faite le 2 septembre 1914 par les puissances de l'Entente, à l'effet de laisser l'Arabie et les Lieux Saints musulmans en Arabie sous l'autorité d'un pouvoir musulman indépendant, déclaration à laquelle l'Italie s'est associée par l'article 12 de l'arrangement du 26 avril dernier. Elle ne constitue pas une suggestion nouvelle.

On ne peut certes se dissimuler que la création d'une principauté arabique, en raison même des liens étroits qui, en droit musulman, unissent les affaires temporelles et spirituelles, risque de soulever la question de Khalifat avec toutes les répercussions qu'elle peut avoir sur le monde arabe. Il convient donc de tout faire pour éviter cette conséquence. Le gouvernement britannique, de son côté, a d'ailleurs la même préoccupation, ainsi qu'il ressort de la note remise, le 30 octobre dernier par lord Bertie au département, pour spécifier que « toute action précipitée risquerait de jeter les Arabes dans les bras des Turcs au grand dommage des Alliés », et pour signaler « que le gouvernement du roi considère comme de la plus haute importance qu'aucune allusion ne soit faite au Khalifat, toute initiative ou toute simple intervention d'une puissance non musulmane dans une question de cet ordre devant inévitablement soulever un vif ressentiment parmi les mahométans ».

Vous devez donc éviter d'aborder vous-même cette question, en vous limitant strictement au mandat spécial qui vous est donné quant aux frontières de Syrie et en laissant au représentant de la République à Londres le soin de traiter la question plus générale de la souveraineté arabe.

À s'en tenir simplement aux termes de l'entretien de M. Cambon, il ne s'agirait pas dans le cas présent de formuler le programme de nos revendications en Syrie, mais seulement de fixer les frontières communes de notre possession future et de la nouvelle souveraineté arabique. Toutefois, il ne vous échappera pas que c'est là pour nous une occasion de faire connaître nos *desiderata* et il conviendra de ne pas la laisser passer.

Tous les événements qui se sont produits depuis les débuts de la guerre, et plus spécialement depuis l'attaque des Dardanelles, la demande russe concernant Constantinople, les opérations anglaises dans la Basse Mésopotamie, l'entrée de l'Italie dans le conflit et les compensations asiatiques, qu'elle exigera, démontrent qu'à l'heure présente, et quelques regrets qu'on puisse en éprouver, il importe d'envisager dès maintenant l'éventualité du partage de l'Empire Ottoman, et d'en tirer parti au mieux des intérêts français.

La disparition de la Turquie, avec la situation privilégiée qu'une longue tradition et des traités formels y assuraient à nos nationaux et à notre pays, aura pour résultat d'atteindre gravement la situation de la France dans cette partie du monde. Cet État débile où, sous le couvert des Capitulations, se multipliaient d'année en années nos écoles, nos hôpitaux, nos institutions de tous ordres avec leur clientèle innombrable, nous offrait un champ d'action illimité, où, avec notre influence morale, ne cessait de grandir notre rôle économique. Ce n'était pas seulement notre langue, notre esprit et notre culture que tant de créations avaient répandu à travers l'Empire ; mais peu à peu, pour échapper aux persécutions des fonctionnaires ottomans, tout ce qui comptait dans les diverses « nations » chrétiennes s'était groupé alentour, en sollicitant le titre de drogman de ces établissements et faisait désormais partie de nos ressortissants.

De tout cet édifice laborieusement construit, bien peu de chose restera dans les provinces détachées de l'Empire et ainsi disparaîtra une œuvre à laquelle l'opinion française est habituée à attribuer avec raison une haute

valeur. Il serait vraiment étrange autant qu'inadmissible, il faut le reconnaître, qu'un des résultats des sacrifices consentis sans compter par notre pays depuis une année, notamment en Orient, fut d'aboutir à une telle diminution d'influence.

Il convient donc de lui obtenir la satisfaction qui lui est due, tant pour une transformation si préjudiciable à ses intérêts que pour les efforts qu'il a faits au cours de cette guerre. Une large tradition, les aspirations des populations, comme les désirs de l'opinion en France, font de la Syrie la région la plus propre à être pour nous la compensation nécessaire.

Mais il convient que cette Syrie ne soit pas un pays étriqué, aux limites prochaines, poursuivant son existence précaire au milieu de vastes possessions étrangères et restant une charge onéreuse à notre pays. Il lui faut de larges frontières faisant d'elle une dépendance pouvant se suffire à elle-même, susceptible d'un développement normal et qui deviendrait par ses facultés et ses divers établissements d'instruction le véritable centre de rayonnement de la civilisation de cette partie de la Méditerranée. Ainsi serait conservée à notre langue la situation privilégiée qu'elle possède en Orient. Faute d'avoir les limites qui lui sont nécessaires, la Syrie nouvelle risquerait au contraire d'être une déception non seulement pour la France, mais encore pour les Syriens eux-mêmes. Leur imagination qui voit toujours grand et se satisfait plus volontiers de rêves que de réalités ne tarderait pas à regretter de faire partie d'un pays à l'avenir limité, et les plus ardents de nos partisans se laisseraient aller bien vite à nous reprocher, en voyant les colonies voisines, de leur avoir interdit les perspectives lointaines.

Je ne puis que vous laisser le soin de développer ces considérations, en vous inspirant des arguments les plus propres à frapper les représentants du gouvernement britannique.

Des échanges de vues qui ont déjà eu lieu entre les gouvernements alliés, des déclarations solennelles faites à la tribune du Parlement français sans soulever la contradiction, il ressort clairement que le Cabinet de Londres est averti, et accepte nos revendications concernant la Syrie et la Cilicie, mais il n'a jamais été spécifié de manière précise jusqu'où elles s'étendaient au sud. Il vous appartiendra à cet égard de fixer les hésitations.

De tout temps, l'appellation *Syrie* a été entendue en France dans un sens large et le traité de 1840 ne faisait que reproduire l'opinion générale, en donnant le nom de Syrie méridionale à la Palestine. On ne comprendrait donc pas que nous abandonnions une partie quelconque de la côté syrienne, et vous devrez insister pour que notre possession ne s'arrête qu'à la frontière égyptienne.

Il suffit d'ailleurs de considérer une carte pour reconnaître que la nature même des lieux impose cette solution. Entre la Syrie du Nord et celle du Sud, aucune démarcation naturelle pouvant servir de frontière et marquer les limites. Entre l'Égypte et la Palestine au contraire, une vaste région désertique, séparant les deux pays mieux qu'un fleuve ou qu'une chaîne de montagnes, évitant ainsi toutes les difficultés ultérieures entre voisins.

Sans doute, sera-t-il objecté que l'Angleterre ne peut accepter que les Lieux Saints du Christianisme appartiennent sans contrôle à une seule

puissance ; mais il vous sera facile de répondre que, valable contre la France, l'objection le serait également contre tout possesseur éventuel de la Syrie méridionale, et qu'à tout prendre, entre tous les pays qui auraient des droits à faire valoir, ceux de la protectrice traditionnelle des Chrétiens d'Orient ne sont pas les moindres. Au reste, on pourrait concevoir tel régime, ayant la garantie internationale, qui donnerait toute satisfaction aux représentants des divers communautés chrétiennes, juives et même musulmanes, en leur assurant la liberté complète de leur culte.

Peut-être la meilleure solution serait-elle la cristallisation pure et simple de l'état de fait existant par un protocole réglant les droits de chacun, tels qu'ils existent actuellement, et substituant simplement la France à la Turquie pour l'exercice de la police. Ainsi l'on éviterait maintes difficultés, mais si ce règlement paraît inapplicable en l'espèce, et si l'Angleterre se refuse d'une manière péremptoire à ce que les territoires dont il s'agit fassent partie de notre nouvelle possession, la neutralisation de Jérusalem et de Bethléem pourrait être envisagée par vous, en spécifiant qu'elle restera limitée aux territoires strictement nécessaires autour des deux cités. Aucun des arguments que l'on peut faire valoir en faveur de cette combinaison n'est valable, en effet, pour les régions voisines.

Cette réserve faite, la solution la plus simple paraît être de fixer à la Syrie les limites administratives actuelles. Son territoire comprendrait ainsi les vilayets ou les mutasserifs de Jérusalem, Beyrouth, le Liban, Damas, Alep et au nord-ouest toute la partie du vilayet d'Adana située au sud du Taurus. Des régions particulièrement fertiles avec Adana, nœud des routes de l'Asie antérieure, nous seraient ainsi assurées et viendraient donner toute sa valeur à notre nouvelle possession.

À l'est de cette région la frontière suivrait la ligne de faite du Taurus dans les vilayets ou les mutasserifliks de Mamouret Ul Azis, de Diarbekir et de Van pour redescendre au sud, en suivant les montagnes qui limitent le bassin du Tigre, couper ce fleuve plus bas que Mossoul, où nous avons les établissements français les plus prospères qui y ont sérieusement implanté notre influence et atteindre l'Euphrate à la limite de la province de Zor, qui resterait dans notre lot.

Ainsi Marache, Maden Kapou et ses riches mines du mont Margharat, d'où venaient la plus grande partie des ustensiles de cuivre de l'Empire, Arghana et ses mines de plomb argentifères, Diarbékir, se trouveraient en Syrie et viendraient accroître ses ressources. Il serait également souhaitable que les régions minières de Kerkouk pussent être englobées dans notre domaine, mais il est à craindre que sur ce point les Anglais refusent à entrer dans nos vues.

La nouvelle souveraineté arabique aurait pour limites la Syrie ainsi dessinée. Si nos Alliés se montraient opposés à nous voir occuper Mossoul et venaient à émettre quelques prétentions sur cette région, il nous appartiendrait de leur signaler l'émotion que soulèverait inévitablement en Russie l'annexion à l'Empire britannique d'une province située aussi sensiblement au nord de la région persane qui lui est abandonnée par le gouvernement du Tsar. Devant un tel argument, il n'est pas à croire qu'ils se montrent intransigeants sur ce point.

Dans ces conditions, la Syrie constituera pour la France une compensation sérieuse à la perte de prestige et de puissance que lui fera éprouver le partage de l'Empire ottoman. Son lot ne dépassera pas d'ailleurs celui des alliés russes en Arménie et en Perse du Nord et de ses alliés anglais à Bagdad, dans l'Irak et dans le sud de la Perse. Ceux-ci ne seraient donc être surpris de nous voir, de notre côté, établir nos revendications, et nous efforcer de tirer des avantages égaux d'une guerre dont nous aurons supporté le poids principal.

En développant ces divers arguments, il vous appartiendra d'ailleurs de bien marquer, que si nous souhaitons obtenir une Syrie qui apparaisse viable et susceptible des développements qu'elle peut espérer, nous ne nous refusons pas à tenir compte dans toute la mesure compatible avec notre souveraineté des intérêts de nos voisins, et à rechercher les combinaisons qui pourraient les satisfaire. Il y aurait lieu, notamment, si le gouvernement britannique revendique un débouché pour ses produits sur la Méditerranée, de rechercher par quel moyen il pourrait lui être assuré.

Le gouvernement de la République a confiance que dans la défense des intérêts qui vous sont ainsi confiés, vous saurez déployer tout votre zèle et user, en même temps, du tact nécessaire pour atteindre le résultat que nous avons en vue, sans risquer de froisser inutilement les susceptibilités de nos Alliés et de vous heurter de leur part à une fin de non-recevoir[1].

(A Paix)

[1] Cf. télégramme n° 2448-2449, secret, Londres 21 octobre 1915.

Par télégramme n° 1811, chiffré, Paris, 9 novembre 1915, Briand précisait à Paul Cambon : « Ainsi que je vous l'ai fait connaître par mon télégramme n° 3527, et en réponse à la proposition que vous aviez vous-même formulée, j'ai chargé M. Georges Picot, consul général de France à Beyrouth, actuellement délégué auprès de votre ambassade de discuter avec le *Foreign Office* la question spéciale des limites de l'Arabie par rapport à la Syrie.

Dans une lettre que vous trouverez ci-jointe, et que je vous serai obligé de remettre à M. Georges Picot, j'ai fixé les idées directrices des conversations qu'il va être appelé à poursuivre.

Ainsi que vous le verrez, les entretiens de notre consul général devront exclusivement porter sur la question des limites de la Syrie. Tout ce qui touche à la création éventuelle d'un État arabe indépendant, et sous l'autorité du chérif de La Mecque et au problème plus délicat encore du Khalifat doit demeurer soigneusement en dehors des entretiens de M. Georges Picot et vous être exclusivement réservé. Notre délégué devra s'attacher à profiter des circonstances qui ont amené le gouvernement anglais à reconnaître lui-même la nécessité de fixer avec nous les limites de la Syrie pour obtenir des garanties aussi précises que possible en ce qui concerne les régions que nous entendons englober dans le terme général de Syrie et où nos desseins ne devraient, en cas de partage de l'empire ottoman, non seulement ne rencontrer aucune opposition de la part de l'Angleterre, mais être assurés d'avance de son appui dans le règlement final de la situation de l'empire ottoman. »

Cf. télégramme n° 2933, chiffré, Londres, 10 décembre 1915.

308

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À GÉNÉRAL GOURAUD EN MISSION À ROME.

Paris, 2 novembre 1915.

Secret.

Instructions emportées par le général Gouraud pour Rome.

NOTE SUR LES CONDITIONS D'UNE INTERVENTION ITALIENNE DANS LA PÉNINSULE DES BALKANS

I. L'intervention de la France et de l'Angleterre dans les Balkans en faveur de la Serbie est actuellement décidée et en cours d'exécution. Le corps expéditionnaire franco-anglais qui est en train de débarquer à Salonique comprendra 150.000 hommes (65.000 Français et 85.000 Anglais)[1].

Il est indispensable que l'Italie participe à cette opération pour les raisons suivantes :

1. Chacune des puissances de la Quadruple Entente doit contribuer à l'action commune dans la mesure de ses moyens et de ses intérêts sur un théâtre d'opérations qui, en ce moment, est important puisque c'est celui sur lequel les Empires du Centre cherchent à obtenir des succès matériels et moraux que nous ne pouvons tolérer sans amoindrir notre situation.

2. L'Italie, directement intéressée dans la question d'Orient, dispose de forces importantes que la mauvaise saison va rendre disponibles sur le front austro-italien.

3. Les troupes italiennes organisées en grande partie sur le type alpin sont particulièrement aptes à la guerre dans une région mal pourvue de routes comme la Macédoine et l'Albanie.

II. Pour obtenir les résultats escomptés, il est indispensable d'agir vite.

C'est de cette façon seulement que la Quadruple Entente donnera l'impression de sa force et contraindra les neutres hésitants à entrer dans son orbite.

Du seul point de vue militaire, cette rapidité dans l'exécution favorisera l'exécution du plan général, puisque, d'une part, nos ennemis communs disposeront de moins de temps pour asseoir leur situation en Serbie et que, d'autre part, l'armée serbe sera plus promptement secourue.

III. Sous quelle forme doit être conduite cette action immédiate de l'Italie dans les Balkans ?

Le but à poursuivre, dans l'intérêt général de la coalition, est double : il faut, d'une part, constituer à Salonique la masse de troupes alliées la plus importante possible dans le plus bref délai, d'autre part assurer à la Serbie, pour lui permettre de durer, une ligne de ravitaillement par l'Adriatique.

La dernière de ces tâches incombe évidemment à l'Italie seule, en raison de la proximité géographique de cette puissance, de ses intérêts spéciaux en Albanie et de ses disponibilités en troupes outillées pour la guerre de montagne.

Mais notre alliée latine doit aussi participer à l'effort commun par Salonique, car les forces anglaises s'immobilisant à la garde de la région de Salonique et des communications du corps expéditionnaire, il faut aux 3 divisions françaises un appoint important de troupes italiennes pour leur permettre de prendre une offensive suffisamment puissante visant la région d'Uskub, pour rétablir dans cette région la liaison avec l'armée serbe.

Les conditions les meilleures seraient réalisées si l'Italie pouvait simultanément et immédiatement satisfaire à ces deux *desiderata* avec des effectifs importants.

Dans la pratique, il n'en est pas ainsi :

Tout d'abord, nous ne connaissons ni l'importance des forces dont l'Italie peut disposer pour une expédition balkanique, ni le délai dans lequel celles-ci seront prêtes à partir ; il est probable que les troupes italiennes destinées à opérer dans la péninsule des Balkans ne pourront être rendues disponibles que progressivement.

Ensuite, il faut noter que la capacité de débarquement du port de Salonique sera complètement absorbée par les débarquements anglo-français pendant une période de 15 jours environ.

Enfin, nous avons à tenir compte des préférences que le gouvernement italien peut avoir pour l'une ou l'autre des zones d'action qui lui seront proposées.

IV. Il sera donc opportun de sérier les questions.

1. Notre envoyé en Italie devra tout d'abord obtenir l'acquiescement du principe de sa coopération dans les Balkans.

2. Il fera ensuite préciser l'importance et la nature du contingent que l'Italie est disposée à fournir et les délais dans lesquels le contingent sera prêt à partir.

3. Il indiquera enfin la forme dans laquelle l'intervention italienne nous paraît devoir être la plus avantageuse pour les intérêts généraux de la Quadruple Entente, et arrêtera de concert avec le gouvernement italien un plan d'action dont l'exécution sera entamée immédiatement.

Sur le point visé au § 2, le *desideratum* à atteindre serait que l'Italie fournit un effectif d'une centaine de mille hommes, de façon à réunir dans la péninsule des Balkans 250.000 alliés, qui, joints aux 250.000 Serbes, constitueraient une masse suffisante pour tenir en échec les 300.000 Bulgares et les 150.000 Austro-Allemands opérant en Serbie et leur barrer la route, tandis que l'armée russe, réunie si possible à l'armée roumaine, les prendrait à revers dans les conditions les plus favorables, même si les Turcs fournissent aux Bulgares un appui effectif.

En ce qui concerne le point visé au § 3 et bien que l'on ne soit pas exactement fixé sur les besoins immédiats de l'armée serbe, en ravitaillements

de toute nature, on fera ressortir qu'en raison des difficultés de l'entreprise et des délais qu'elle nécessitera, quelle que diligence que l'on fasse, l'établissement d'une base de débarquement sur la côte adriatique et l'ouverture d'une voie de communication entre cette base et l'armée serbe paraissent être les premiers buts à poursuivre par les forces italiennes.

L'étude qui a été faite au sujet des voies de communication à travers l'Albanie a permis d'établir qu'il n'existait que 3 voies d'accès de l'Adriatique vers la Serbie :

1) de Santi-Quaranta à Monastir,

2) de Durazzo ou Vallona à Uskub,

3) de St-Jean-de-Medua et Antivari à Prizrend et Ipek.

Les deux premiers itinéraires aboutissant dans la partie méridionale de la Serbie ne pourraient être utilisés que pour le ravitaillement des fractions de l'armée serbe coupées du gros des forces serbes par l'avance des Bulgares sur Uskub. On peut d'ailleurs continuer, en cas de besoin à ravitailler la Serbie méridionale par la voie ferrée de Salonique à Monastir.

Pour ouvrir une communication au gros de l'armée serbe, c'est le 3ème itinéraire qui semble devoir être choisi malgré l'inconvénient que présente pour les deux points de débarquement la proximité de la station de sous-marins de Cattaro.

Des mesures préparatoires doivent être prises d'urgence pour les marines française et italienne pour assurer la sécurité des transports entre Brindisi et St-Jean-de-Medua-Antivari[2]. Le gouvernement italien aura ensuite à déterminer les effectifs qu'il faut employer pour organiser et ouvrir des centres de ravitaillement à créer vraisemblablement à Andrijevitza et à Scutari d'Albanie[3], pour assurer les transports entre l'Adriatique et ces centres, au besoin pour couvrir plus à l'est les convois serbes entre les centres de ravitaillement et l'armée serbe elle-même.

Lorsque ce problème aura été résolu, il y aura à déterminer le point d'application du surplus des forces italiennes disponibles, ce surplus devant d'ailleurs comprendre normalement la majeure partie des troupes employées dans les Balkans et celles qui ont le plus de valeur militaire.

Il semble que dans l'intérêt de la coalition, il y aura avantage à en commencer sans délai le transport sur Salonique.

Dans le cas où le programme d'action esquissé ci-dessus rencontrerait une opposition de la part du gouvernement italien désireux de limiter ses efforts à la partie de la Péninsule que baigne la mer Adriatique, on pourrait, à défaut de l'action par Salonique, envisager un emploi plus étendu de l'armée italienne en Albanie (par exemple sur Uskub, par Vallona ou Durazzo).

Mais alors, il faudrait exposer nettement à l'Italie que, dans ces conditions, notre action offensive en Macédoine ne pourra avoir qu'une portée limitée et se bornera par exemple à viser la région de Vélès tant que les forces italiennes ne seront pas en mesure d'agir directement à travers l'Albanie, en direction d'Uskub, opération évidemment fort difficile à mener à bien pendant la mauvaise saison.

En résumé, l'action de l'armée italienne pourrait s'exercer par :

1) 4 à 5 divisions par Salonique,

2) 1 division (troupes alpines) par l'Albanie[1].

[1)] voir documents annexés – décision du gouvernement anglais. Instruction du général Sarrail.

[2)] Cette question est déjà à l'étude en France (voir document annexe, note de renseignement du 28 octobre E.M.A.

[3)] Voir document annexe (note de renseignement visée ci-dessus).

309

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1347. *Petrograd, 3 novembre 1915.*

Chiffré.

M. Sazonov partage entièrement l'avis du gouvernement français sur l'avantage de continuer ainsi qu'il a été fait jusqu'ici, à ravitailler le Monténégro par voie d'avances en nature dont les frais seront partagés après la guerre entre la Russie, l'Angleterre et la France[2].

310

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 882-883-884. *Rome, 3 novembre 1915, 23 h. 10.*

Chiffré.

(Reçu : le 4, 1 h. 10)

J'ai parlé à M. Sonnino de l'urgence de l'intervention militaire italienne dans les Balkans. Je lui ai exposé tous les (1 gr. fx) qui rendaient nécessaires dans l'intérêt commun comme dans celui de l'Italie, une participation où chacun des alliés mettrait du sien malgré les lourdes obligations militaires qui pesaient sur eux sur les autres théâtres de la guerre. Je lui ai fait part de l'entente intervenue à Londres entre le général Joffre et les autorités militaires anglaises ainsi que du grand effort que prépare la Russie en Bessarabie. Bref, je crois n'avoir omis aucun argument de nature à l'amener à entrer dans nos vues et j'ai insisté d'autant plus que les dispositions favorables du général Cadorna m'étaient connues d'une source autorisée. J'(1 gr. fx) si l'offensive en cours sur le Caraso qui se ralentit a modifié l'opinion du commandant en chef ; ce qui est sûr, c'est qu'elle ne paraît pas avoir

[1] Note préparée par Berthelot. Cf. télégramme n° 1750-1751, chiffré, Paris, 2 novembre 1915.

[2] Cf. dépêche n° 87, chiffré, Cettigné, 4 octobre 1915.

changé les dispositions du ministre. Celui-ci m'a répondu une fois de plus que le concours de l'Italie était acquis sans réserve à ses alliés pour secourir les Serbes ; mais que le gouvernement n'était en mesure de prendre aucun engagement d'envoyer un corps expéditionnaire avant de savoir d'une manière certaine le résultat des opérations en cours contre les Autrichiens. C'est donc principalement des objections d'ordre militaire qu'on nous oppose et c'est sur ce terrain que la discussion est ouverte. *(À suivre).*

T. n° 883.
Confidentiel.

(Reçu : le 3, 3 h.)

M. Sonnino a formulé d'autres observations. Les Serbes, dit-il, et cela est exact, malgré les graves périls qui mettent en jeu leur sort, voient toujours avec défiance l'éventualité d'un débarquement italien en Albanie. Les Grecs professent ouvertement leur antipathie pour l'Italie. Cela n'est pas pour l'encourager à intervenir dans la mer Adriatique ou à Salonique. Tout en tenant compte de ces dispositions, il n'y subordonnait cependant pas la perspective d'une expédition. Mais le contingent italien devrait être assez considérable non seulement pour prendre sa part à l'œuvre militaire commune mais pour n'avoir rien à craindre des malveillances locales. Je lui ai dit que plus les troupes italiennes seraient nombreuses, plus les alliés auraient lieu de s'en réjouir.

Je crois toujours que M. Sonnino est personnellement favorable à l'action militaire. Il en est de même de M. Martini qui dans un entretien personnel et privé ne m'a pas caché qu'il a même envisagé la possibilité de rappeler 15.000 hommes de l'armée de Libye pour y participer. Le ministre des Colonies m'a dit confidentiellement que la participation militaire de son pays lui paraissait nécessaire non seulement pour ce qu'elle apportait de forces aux Alliés, mais comme une preuve manifeste de la solidarité de l'Italie et de ses Alliés contre tous leurs ennemis. *(À suivre)*

T. n° 884.
Secret.

(Reçu : le 4, 1 h.)

Suite du n° précédent.

Il n'en est pas de même pour quelques autres membres du Cabinet et notamment par M. Salandra. C'est lui, dit-on, dont l'opposition ferait obstacle à l'intervention. Mais ceux de qui je tiens le renseignement, espèrent que dès qu'on sera fixé, ce qui ne saurait tarder, sur l'issue de l'offensive au Carso, il sera possible d'amener le président du Conseil à renoncer à son opposition.

Mon collègue de Russie avec lequel je m'étais concerté, a parlé dans le même sens à M. Sonnino et sir R. Rodd sur ma suggestion, a demandé télégraphiquement à son gouvernement l'autorisation de faire de même[1].

[1] Cf. télégramme n° 1746-1747, chiffré, Paris, 1er novembre 1915.

311

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1324. *Petrograd, 3 novembre 1915, 23 h. 35.*

Secret.

(Reçu : le 4, 16 h. 15)

J'ai souvent noté les tendances fâcheuses que manifeste l'attaché militaire d'Angleterre à Bucarest et je ne saurais qualifier trop sévèrement le fait qu'il ait récemment révélé à l'état-major roumain l'effectif exact des contingents français et anglais débarqués à Salonique (voir votre télégramme n° 1762). Mais je lis sa correspondance depuis le début de la guerre et je dois reconnaître que dans l'ensemble ses appréciations ont été justifiées par les événements : il n'est tombé tout au moins dans aucune des illusions qui nous ont coûté si cher.

Quoi qu'il en soit et toute réserve faite sur les sentiments personnels dont s'inspire cet officier voici quelles sont (d'après un télégramme qu'il a expédié hier au *War Office* et que mon collègue d'Angleterre vient de lire à M. Sazonov) les conditions supplémentaires auxquelles M. Bratiano subordonnerait la coopération de l'armée roumaine contre les Austro-Allemands :

1°) Réception des munitions attendues de l'étranger ;

2°) Continuation des opérations à Gallipoli ;

3°) Offensive énergique des anglo-français contre la Bulgarie ;

4°) Offensive générale des Russes depuis la mer Baltique jusqu'à la Bukovine : « Tant que ces quatre conditions ne seront pas réalisées le gouvernement roumain n'autorisera pas le transit de l'armée russe par la Moldavie. »

Je prie Votre Excellence de me faire savoir si les rapports de l'attaché militaire à Bucarest lui sont communiqués d'autre part ou si je dois continuer à lui en signaler les passages intéressants.

312

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. s.n°. *Paris, 3 novembre 1915.*

Le gouvernement impérial avait engagé il y a quelque temps, par l'intermédiaire d'un nommé Banham, sujet britannique, des pourparlers en vue de l'achat de fusils au Brésil ; toutefois, pour diverses raisons, ces pourparlers n'ont pas abouti.

Le ministre de Russie à Rio télégraphie aujourd'hui que l'affaire en question pourrait être poursuivie utilement avec le concours du ministre de France au Brésil et d'une personne de confiance du ministre de la Guerre

du Brésil, personne qui n'est connue que des ministres de France et de Russie. Les fusils dont il s'agit pourraient passer à la Russie si l'on trouvait moyen de décider le gouvernement portugais de les acheter pour le compte du gouvernement impérial. Le ministre de France estime que le gouvernement de la République pourrait facilement y décider le Cabinet de Lisbonne ; de son côté, le ministre de la Guerre du Brésil a également indiqué le Portugal, où le terrain serait déjà préparé. Il est évident que la participation de la Russie à l'entreprise devrait être tenue secrète.

M. Sazonov charge M. Iswolsky de s'enquérir auprès du gouvernement français de la manière dont l'opération ci-dessus énoncée pourrait être réalisée le plus utilement. Peut-être, en raison de l'alliance qui existe entre l'Angleterre et le Portugal, y aurait-il lieu d'avoir recours aux bons offices du Cabinet de Londres qui doit jouir d'une influence spéciale à Lisbonne[1].

[1] Note marginale : « 1°) Interroger Londres par télégramme ; 2°) saisir Rio et Lisbonne par télégramme en leur demandant leur avis et en les informant que nous sondons Londres ; 3°) Aviser M. Iswolsky ». « Fait ».

Le 13 novembre, de Lisbonne, Daeschner télégraphiait à Paris (télégramme n° 137, secret) : « Suite à mon télégramme n° 133. Au sujet du projet russe d'acheter des fusils au Brésil. J'apprends à titre personnel et confidentiel que le gouvernement britannique aurait lui-même poursuivi le même objet quelques mois en recourant lui aussi à l'intermédiaire du gouvernement portugais. Ce projet s'est heurté à l'opposition absolue du Cabinet brésilien déterminé par la conscience très scrupuleuse du président actuel. Il s'agissait d'un lot de trois cent mille fusils dont la qualité serait d'ailleurs incertaine. »

Le 18 novembre, Paul Cambon transmettait à Briand la position du gouvernement britannique (télégramme n° 684, chiffré) : « Par son télégramme n° 3716 du 9 de ce mois Votre Excellence m'a fait savoir que le ministre de Russie à Rio de Janeiro avait fait connaître à son gouvernement qu'il pourrait utilement reprendre des pourparlers en vue de l'achat de fusils, s'il obtenait le concours du ministre de France et à condition que ces fusils fussent achetés par le gouvernement du Portugal qui les rétrocèderait à la Russie.

Conformément aux instructions de Votre Excellence j'ai demandé au gouvernement britannique si, en raison de l'alliance anglo-portugaise, il consentirait à entremettre ses bons offices auprès du gouvernement portugais pour qu'il se décide à donner son entremise à cette opération.

Sir Edward Grey vient de me répondre qu'il a prié le ministre d'Angleterre à Rio de Janeiro de faire connaître au *Foreign Office* son avis sur la possibilité de se procurer les fusils en question après s'être entendu avec ses collègues français et russe.

Le principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a également prié le ministre de Sa Majesté à Lisbonne de donner son concours à toute négociation entamée entre le ministre de Russie à Lisbonne et le gouvernement portugais en vue d'arriver à un accord sur ce point.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie de la réponse de sir Edward Grey. »

Le 30 novembre, Lanel répondait à son tour par télégramme n° 85 de Pétropolis :

« Suite à mon télégramme n° 81.

Le chargé d'affaires de Russie, à la suite d'échec des démarches d'intermédiaires qui se disaient en mesure d'obtenir les fusils, a cru devoir avant de poursuivre les pourparlers de s'éclairer sur les intentions réelles du gouvernement fédéral. Le ministère des Affaires étrangères lui a dit que le président de la République était formellement opposé à la vente des armes. Mon collègue a télégraphié à Petrograd qu'il estimait inutile de poursuivre négociations.

Une démarche antérieure du Portugal auprès du président pour obtenir son consentement avait d'ailleurs échoué.

Pour cette raison je crois devoir répondre négativement à la question posée par le télégramme n° 97 de Votre Excellence au sujet des intentions prêtées au gouvernement fédéral de céder des unités de sa flotte. J'ai fait connaître que l'Italie avant sa participation à la guerre n'avait pu obtenir rétrocession des trois sous-marins Fiat. »

Le 2 décembre, Briand transmettait à Cambon (télégramme n° 4125, chiffré) et à Daeschner (télégramme n° 126, chiffré) :

« Réponse à votre dépêche n° 684 (pour Londres) et vos télégrammes n° 133 et 137 (pour Lisbonne).

Le ministre de France à Rio de Janeiro me fait savoir que les négociations entreprises par la Russie en vue d'un achat de fusils ont dû être abandonnées. »

313

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES COLONIES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s.n°. *Paris, 3 novembre 1915.*

J'ai tout lieu d'espérer que les longs et héroïques efforts des troupes franco-anglaises au Cameroun ne tarderont pas à trouver leur récompense dans le complet achèvement de la conquête du pays. Le moment me paraît donc venu de régler d'une façon précise avec le gouvernement anglais l'organisation du condominium destiné, jusqu'aux arrangements définitifs qui interviendront après la cessation générale des hostilités, à maintenir un état d'indivision politique entre nos alliés et nous, tout en assurant l'administration des territoires conquis.

Sur le principe du condominium, les deux gouvernements se sont trouvés d'accord, et je ne puis que me référer à ce sujet aux correspondances échangées entre nos départements ; mais, sur son application pratique, ils se sont bornés, comme vous le savez, à arrêter des dispositions sommaires. Aussi, en vue d'une organisation plus complète, ai-je, dès le 29 juillet, invité le colonel Mayer, qui commende les forces françaises placées sous les ordres du général Dobell, à me renseigner aussi exactement que possible sur les conditions dans lesquelles l'autorité anglaise paraissait comprendre le condominium et l'avait mis en œuvre jusqu'à ce jour. Le colonel Mayer, déférant à ma demande, m'a adressé à ce sujet un long rapport dont j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-inclus, des extraits, en ce qui touche l'attitude générale des Anglais et les mesures qu'ils ont déjà prises.

Vous verrez, par la lecture de ces extraits, que le gouvernement britannique, sans nous avoir pressentis à ce sujet, ni nous avoir informés de ses décisions, a dirigé sur le Cameroun, outre un corps expéditionnaire, un nombre de fonctionnaires assez considérables pour assurer la marche de tous les services administratifs, économiques et politiques. Sans doute le gouvernement anglais a-t-il considéré que le général Dobell, en étant investi du commandement de l'expédition franco-britannique, se trouvait également, pour l'administration générale des territoires conquis en commun, le représentant des deux pays alliés. Mais cette conception, que je ne songe pas à contester et qui peut, en effet, se concilier, pendant les opérations militaires, avec l'esprit des conventions de La Haye, ne me paraît pas entraîner comme conséquence l'exclusion totale de l'un des gouvernements alliés des services administratifs, économiques et politiques, dans les territoires occupés. Il semble au contraire tout à fait rationnel qu'une collaboration administrative accompagne une collaboration militaire où nous entrons d'ailleurs, il n'est pas inutile de le rappeler, pour la part de beaucoup la plus importante.

C'est dans cette pensée que j'avais désigné, pour participer au fonctionnement général des services publics dans les régions où l'expédition franco-anglaise poursuit ses opérations, un sous-intendant militaire et deux

administrateurs des colonies. Vous n'ignorez pas cependant que, malgré l'accord préalablement établi entre les deux gouvernements, ces trois fonctionnaires n'ont pas reçu du général Dobell les affectations de service que nous étions en droit d'attendre. Le commandant de l'expédition franco-britannique a même tout d'abord manifesté quelque surprise de leur arrivée, qui ne lui avait pas été notifiée par son gouvernement. Je me borne à mentionner de même les difficultés qu'ont suscitées la désignation et l'envoi d'un agent français des postes. Ces divers fonctionnaires en somme, ont eu peine à se faire agréer du commandant de l'expédition et sont encore sans attributions définies, alors que tous les chefs de service sont anglais.

Il est incontestable pourtant que, dans ces désignations de fonctionnaires, nous avions volontairement limité la part d'autorité susceptible de nous être dévolue et que les mesures ainsi prises seraient dans tous les cas insuffisantes, pour égaliser l'influence française et l'influence britannique. Or nous avons le plus grand intérêt, fût-ce seulement pour nos rapports avec les populations indigènes, au Cameroun et même hors du Cameroun, à ce que notre activité ne soit pas l'objet d'une défaveur apparente.

Ce n'est pas non plus, d'autre part, l'installation à Douala, de commerçants français et d'une succursale de la Banque de l'Afrique Équatoriale, banque privée, qui peut sensiblement, quels que soient les encouragements de mon Département, contrebalancer dans la région les intérêts anglais dont, même avant la guerre, le voisinage de la Nigéria avait, comme M. le colonel Mayer l'a constaté, favorisé le développement. C'est de même avec toute la réserve nécessaire, et dans la mesure seulement des moyens dont il dispose, que le commandant des troupes françaises peut utiliser le concours du chef Malinéa dont l'autorité s'exerce à l'embouchure et sur les deux rives de la Sanaga, et qui, comme l'établit le rapport ci-joint, n'a pas oublié le traité qu'il a conclu en 1883 avec un représentant de l'autorité française. Je me propose néanmoins, si vous n'y voyez pas d'objection, d'inviter M. le colonel Mayer à tirer le plus grand parti possible de ce moyen d'influence et je fais rechercher dans les archives de mon Département s'il n'existe pas et si nous n'aurions pas intérêt, le cas échéant, à faire revivre, d'anciens traités conclus dans les mêmes parages avec d'autres chefs indigènes.

Ce sont là, je le répète, de simples atténuations à ce que le régime existant a pour nous de désavantageux. Un pareil état de choses ne saurait persister, surtout quand, la conquête prochaine et définitive n'exigeant plus de collaboration militaire, l'action commune des deux pays ne pourra se manifester que sur le terrain administratif, politique et économique. Je crois qu'il y aurait lieu de pressentir, dès maintenant, le gouvernement britannique sur ses intentions à ce sujet de façon qu'au moment où la dernière résistance de l'Allemagne au Cameroun sera brisée et le pays complètement conquis, nous puissions aussitôt instaurer un régime véritable de condominium, destiné à durer jusqu'aux accords qui suivront la cessation générale des hostilités. Dans cette pensée, j'ai prié, par le câble, M. le colonel Mayer et les fonctionnaires qui lui sont adjoints, d'étudier une réorganisation complète du condominium sur les bases suivantes : le régime nouveau fonctionnerait, dans une zone à déterminer, sous l'autorité de deux commissaires, l'un Français, l'autre Anglais, représentant avec

une égale influence les deux gouvernements alliés, et assistés d'un conseil d'administration. L'étude que j'ai réclamée doit comporter, en outre, des propositions sur les rouages administratifs à prévoir, avec un personnel et une direction répartis également entre des nationaux français et des nationaux anglais, et garantissant, sur des bases égales, les intérêts économiques des deux pays. Un budget commun serait institué, les recettes embrassant toutes les ressources locales, et les dépenses, applicables exclusivement à l'administration civile, étant calculées de manière à assurer une égalité complète de traitement aux agents des deux pays. Le budget commun ne s'appliquerait pas aux dépenses militaires que chacun des gouvernements intéressés conserverait à sa charge.

Je serais très heureux de recevoir le plus tôt possible votre réponse à la présente communication. Il est absolument nécessaire, en effet, de ne pas laisser se prolonger, après l'achèvement des opérations militaires, un régime certainement préjudiciable, pour l'avenir, à nos intérêts politiques et, pour le présent, à nos intérêts financiers et économiques.

314

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 3 novembre 1915.*

Nous avons insisté déjà, dans une précédente note, sur l'importance essentielle de la ligne continue Hambourg-Bagdad par Sofia et Constantinople pour l'avenir de la Grande Allemagne. En Asie est tout l'espoir de l'expansion germanique. Couper cette ligne, en un point quelconque, c'est frapper dans ses œuvres vives la politique impériale de Berlin. Les Alliés ont tenté de briser cette épine dorsale à son point vital : Constantinople ; ils ont échoué. Les Allemands sont en train de supprimer l'isthme de terre serbe qui séparait la Bulgarie, leur alliée, des plaines hongroises ; la jonction s'opère. Bientôt les munitions et les soldats allemands iront à Constantinople et de là, au besoin, en Asie. La presse allemande annonce déjà une expédition « kolossale » contre le canal de Suez et l'Égypte. D'Asie, nos ennemis espèrent tirer des matières premières, métaux, coton, etc. et des hommes. Il est encore possible de faire échouer ce plan, de couper cette ligne. Nous pouvons y réussir en portant sur deux points des efforts qui, loin de s'exclure, se complètent et concourent au succès d'ensemble.

1. Action sur les lignes de communications dans la péninsule Balkanique. Nous n'en parlerons pas.

2. Action en Asie. C'est ce point que nous allons étudier.

I. Le golfe d'Alexandrette ouvre une profonde échancrure dans la côte asiatique de la Méditerranée ; la côte fait un angle droit ; c'est une charnière. Là viennent aboutir, à quelque 100 à 150 kilomètres l'une de l'autre deux puissantes chaînes de montagnes sensiblement parallèles, orientées sud-ouest nord-est : c'est le Taurus à l'ouest, l'Amanus à l'est. Les

montagnes viennent baigner leur pied jusque dans la mer. Entre les deux chaînes se creuse une cuvette bien arrosée, très fertile : c'est l'ancienne Cilicie, la plaine d'Adana. Les deux chaînes, en s'éloignant de la mer, vont se souder dans les massifs montagneux du Zeitoun et dans l'énorme masse compacte du massif arménien qui se prolonge jusque dans la Caucasie russe.

À l'ouest, la chaîne du Taurus et le massif arménien servent de supports aux hauts plateaux qui constituent l'Anatolie. À l'est, l'Amanus et les montagnes arméniennes surplombent l'immense plaine, d'abord ondulée, puis tout à fait plate, qui descend jusqu'au golfe Persique et se prolonge au sud par les plateaux désertiques de la péninsule arabique. Les deux chaînes et le massif arménien séparent deux pays absolument différents l'un de l'autre, bien qu'ils vivent sous la même domination politique : d'un côté c'est le pays turc, l'Anatolie ; de l'autre, c'est le monde arabe : Syrie, Mésopotamie, Péninsule arabique.

Les armées et le commerce, dans tous les temps, pour passer de l'Anatolie dans les plaines de l'Euphrate ou en Syrie, et réciproquement, ont suivi un même et unique chemin. Les massifs arméniens, très élevés, sans routes, sont impénétrables à une armée. Quand on vient d'Anatolie, il faut franchir le Taurus au col de Karabounar, descendre dans la plaine de Cilicie à Adana et chercher, en longeant la mer, l'étroit passage qui longe la base de l'Amanus, puis franchir au col de Beilan l'extrémité de la chaîne. Là s'élève Alexandrette. Son nom rappelle que, non loin de là, Alexandre gagna la bataille d'Issus qui lui livra la Syrie et l'Égypte. Par là passèrent les armées de Mahomet Ali. L'importance historique et stratégique de la plaine d'Adana, des défilés du Taurus et des Portes Ciliciennes est considérable. Là passe le chemin de fer de Bagdad ; il franchit le Taurus et l'Amanus par deux tunnels encore inachevés.

L'Anatolie est peuplée de Turcs, cinq millions trois cent mille environ ; plus des Grecs dans les villes maritimes, des Arméniens un peu partout. Mais une fois franchies les Portes Ciliciennes, on ne trouve plus guère d'autres Turcs que des fonctionnaires et des soldats. La population est arabe en grande majorité et parle arabe, qu'elle soit d'ailleurs chrétienne ou musulmane. Les catholiques Maronites se disent et sont arabes. Si l'on met à part les Druses, les Nousaïris, les Juifs et quelques débris de peuples anciens sans grande importance politique, on peut dire que toute la population est arabe. Le *Statesmans Yearbook* de 1914 indique comme population pour l'ensemble des pays arabes soumis au Sultan de Constantinople sept millions sept cent vingt mille habitants, non compris les Arméniens, les Européens, les Arabes indépendants. Ce chiffre est naturellement très approximatif.

Il y a, entre ces Arabes, de très grandes différences :

Différence de religion : la majorité est musulmane sunnite, mais une minorité plus cultivée et plus développée est catholique ; elle a reçu d'occident la civilisation européenne sur les ailes de la langue française ;

Différence de civilisation : les uns sont sédentaires, habitent les villes syriennes et cultivent les vallées fertiles et les oasis bien arrosées ; les autres sont nomades et habitent sous la tente, dans les steppes du désert

arabique ; ils vivent de leurs troupeaux et du pillage ; ces « bédouins » sont des guerriers redoutables qui rançonnent le sédentaire et le citadin et arrêtent les caravanes. Chaque fois que, au cours des siècles, la Syrie et la Mésopotamie ont été bien défendues et gouvernées, sous les Romains, les Sassanides, les Grands Khalifes Abbassides, elles ont connu une prospérité inouïe, car elles sont d'une incroyable fertilité dans les vallées, surtout dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate. Mais chaque fois que la surveillance s'est relâchée, que le brigand a été plus fort que le gendarme, comme au temps des Turcs, les nomades ont tout envahi ; leurs troupeaux ont dévoré les cultures et l'immense steppe s'est étendue sur une terre qui pourrait nourrir des dizaines de millions d'hommes. Les Allemands le savent bien.

Les plus sauvages, les moins connus aussi des Arabes sont ceux de la péninsule qui n'ont jamais été soumis que de nom au sultan de Constantinople. Les Turcs occupent les villes, notamment La Mecque, Médine, Sanaa ; les tribus arabes vivent indépendantes, groupées sous des chefs indigènes : tels sont à l'heure actuelle l'Iman Yaya, qui est le vrai maître de l'Yemen et le Seïd Idris, qui est le maître de l'Assir.

L'Arabe se considère comme appartenant à une race supérieure, noble, la race du Prophète ; il méprise le Turc, soudard épais et grossier qui a besoin de la langue arabe pour prier, penser et chanter. Il y a une admirable littérature arabe, un art arabe, il y a eu une brillante civilisation arabe ; il n'y a jamais eu ni art, ni littérature, ni civilisation turque.

II. Il a toujours existé un foyer de vie intellectuelle et de particularisme parmi les Arabes chrétiens. Depuis 1860, grâce à la France, le Liban a une organisation spéciale, avec certains privilèges et un gouverneur chrétien. Mais, parmi les Musulmans, la renaissance est récente. Elle est partie surtout de nos grandes écoles françaises de Beyrouth, de Jérusalem et d'Égypte. La révolution turque de 1908 a eu un profond retentissement parmi les Arabes ; elle a d'abord été accueillie par eux avec enthousiasme ; mais la désillusion est venue bien vite ; les Arabes ont compris que les Jeunes-Turcs voulaient une réforme centralisatrice, musulmane et turque. Dès lors, le mouvement Jeune-Arabe se sépara du mouvement Jeune-Turc. L'assassinat du député arabe, Emir Arslan, accentua la mésintelligence. Les Turcs cherchent à étouffer le mouvement arabe, les Arabes à s'émanciper des Turcs. Un rapprochement s'est opéré entre Arabes chrétiens et Arabes musulmans sur le terrain national. Un congrès, tenu à Paris en 1913, a élaboré un programme des réformes réclamées par les Arabes. En réalité, ils aspirent d'autant plus à l'indépendance qu'ils se rendent compte qu'ils n'ont rien à espérer du parti au pouvoir en Turquie. Des troupes européennes, qu'elles soient françaises ou anglaises, seraient accueillies en libératrices en Syrie. Les Arabes redoutent la victoire turco-allemande qui consacrerait leur servitude. Ils ont vu leurs jeunes hommes appelés sous les armes, mis de propos délibéré en première ligne et décimés. Ils savent que, si la guerre continue, les Turcs s'arrangeront pour faire massacrer toute la jeunesse arabe. Le mécontentement est général parmi les Arabes de toutes classes et de toutes religions.

Le chef le plus en vue parmi les Jeunes-Arabes est l'émir Aziz. Il appartient à une famille noble, musulmane. Il a été, en Tripolitaine, le véritable organisateur de la résistance aux Italiens ; sans l'Arabe Aziz, le Turc Enver n'aurait rien pu faire ; c'est en Aziz que les populations avaient foi. La guerre finie, Enver s'empressa de chercher à supprimer un rival en qui il voyait un chef possible pour l'insurrection arabe. Un procès en haute trahison lui fut intenté, et il ne fut sauvé du peloton d'exécution que par les ambassades de France et d'Angleterre. Gracié, il fut exilé en Égypte où il est actuellement. On pense bien qu'il n'a pas pardonné à Enver et aux Jeunes-Turcs. Il serait le chef naturel d'une insurrection arabe.

Depuis l'expédition manquée sur le canal de Suez, l'armée turque, sous les ordres de Djemal Pacha, ancien ministre de la Marine, est restée en Syrie ; mais presque toutes les troupes ont été successivement appelées soit aux Dardanelles, soit en Thrace, soit au Caucase. Il ne reste en Syrie qu'un petit noyau de troupes médiocres, en grande partie composées d'Arabes. Nous pourrions, s'il était nécessaire, donner sur ce point des indications plus précises qui ne rentrent pas dans le cadre de cette note de caractère général. Djemal passait avant la guerre pour francophile ; il en jouait le rôle, notamment quand il vint à Paris, en juillet 1914. Il est ambitieux, naturellement jaloux d'Enver et de Talaat. Il doit être possible d'arriver à un accord avec lui. Il est à peu près indépendant dans sa province et aspire à le rester. Avec les Arabes, tantôt il s'est montré très rigoureux : il a fait pendre un prêtre maronite pour avoir correspondu avec des Français, et plusieurs notables libanais, notamment un jeune docteur en Droit de l'Université de Paris ; tantôt il a cherché à les gagner. Son secret dessein est sans doute de devenir, avec un titre quelconque, dictateur indépendant en Syrie et Mésopotamie. Son bras droit est un certain émir Chekib chargé de toute la propagande dans l'Islam ; cet homme, en tant qu'Arabe, n'aime pas les Turcs ; il n'est pas inaccessible à la corruption ; par son entremise on peut s'aboucher avec Dejmal dont il faudrait flatter l'ambition pour obtenir qu'il ferme les yeux sur la propagande arabe et, au besoin, qu'il agisse mollement si un débarquement français venait à se produire. Il a déjà, paraît-il, envoyé en Égypte un agent secret pour tâter le terrain en vue d'un accord avec les Anglais.

III. Nous avons décrit la scène et les acteurs. Voici maintenant le scénario.

Il faudrait d'abord négocier au plus vite un accord avec l'émir Aziz et les chefs du mouvement arabe qui sont en Égypte. Il est impossible d'indiquer dès maintenant les modalités de cet accord.

L'entente établie, le premier acte serait la proclamation de l'Imam Yaya comme Émir Al-Moumenin (Commandeur des Croyants Khalife). C'est à La Mecque et à Médine que l'Islam a pris naissance ; une restauration religieuse, pour réussir, doit venir de cette même région. Le nouveau Khalife adresserait une proclamation aux musulmans où il déclarerait que le sultan Turc, qui a accepté la protection étroite d'une puissance étrangère, n'est plus digne du Khalifat, qu'il en est déchu, que la guerre sainte proclamée par lui n'oblige pas en conscience les musulmans, qu'au contraire

les vrais croyants doivent s'abstenir d'y prendre part et d'obéir à un sultan vendu aux étrangers. L'effet d'une pareille manifestation serait considérable. Il conviendrait de l'appuyer en donnant à Yaya quelques milliers de fusils et en lui envoyant quelques officiers grâce auxquels il jettera à la mer les Turcs abhorrés.

Puis, Aziz et les chefs arabes proclameraient l'indépendance des pays arabes. La France et ses alliés déclareraient garantir et protéger cette indépendance dans les régions syriennes et mésopotamiennes. Ils reconnaîtraient la pleine indépendance politique et l'autorité religieuse de l'Imam Yaya.

C'est à ce moment qu'il deviendrait nécessaire de débarquer des troupes et d'occuper fortement Mersina, Alexandrette, la plaine d'Adana, les défilés du Taurus et de l'Amanus et peut-être certains points de la côte syrienne. En même temps, des fusils seraient distribués aux Syriens et aux Arabes ; nous aurions aisément et rapidement avec nous 30 ou 40.000 hommes, et même davantage. Avec une trentaine ou une cinquantaine de mille Franco-Anglo-Italiens, nous pourrions couper en deux, sur la ligne Alexandrette-Van, l'empire ottoman d'Asie. Il suffirait d'occuper la région stratégique entre Taurus et Amanus, tandis que les Russes accentueraient leur avance dans la région de Van. On donnerait des armes à ce qui reste des braves Arméniens du Zeitoun. Nous avons dit que, pratiquement, le massif arménien est impénétrable à une armée.

Une négociation parallèle mais indépendante devrait être conduite avec Djemal par les moyens indiqués ci-dessus. Il est très important de le gagner pour n'avoir pas à envoyer en Syrie de gros effectifs. Il n'est pas impossible d'y réussir en flattant son ambition, en satisfaisant sa cupidité, en joignant l'habileté à la menace. La difficulté est de concilier les aspirations d'Aziz et des chefs arabes avec les ambitions de Djemal. C'est, peut-être, sur ce point, d'Aziz lui-même qu'il conviendra de prendre conseil. Il ne faudrait pas oublier, en négociant avec Djemal, qu'il a en son pouvoir des otages européens qui ont été envoyés loin dans l'intérieur du pays, à Orfa et à Damas.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du point de vue diplomatique. Nous pouvons dire cependant que l'exercice de la protection française – nous ne disons pas « protectorat » qui a un sens trop précis et trop étroit – sur la Syrie ne rencontrera pas d'opposition de la part de la Russie, ni de la part de l'Angleterre.

On pourrait obtenir le concours de troupes italiennes en assurant à l'Italie, en Anatolie, Adalia et son arrière-pays.

Il est important de noter qu'on aurait à Chypre, possession anglaise, une excellente base d'opérations.

IV. En somme, avec des moyens relativement restreints on pourrait obtenir des avantages considérables.

La propagande turco-allemande dans le monde musulman serait radicalement arrêtée ; les Russes n'auraient plus rien à redouter en Perse, ni les Anglais en Égypte, sur le golfe persique ou aux Indes. C'est en Cilicie

qu'on peut défendre efficacement le canal de Suez. Le recrutement allemand serait réduit à l'Anatolie, peu peuplée et déjà épuisée. Les Arabes, très braves soldats seraient avec nous au lieu d'être dans les rangs de nos ennemis.

Il est possible que la répercussion soit plus considérable encore. Une grande partie des troupes qui sont actuellement en Thrace sont arabes, ainsi que la plupart des officiers. Une révolution arabe, religieuse et politique, aurait parmi eux un retentissement dont les suites ne peuvent être calculées.

Les grands projets de l'Allemagne en Asie seraient coupés en deux en même temps que le chemin de fer de Bagdad. Si elle voulait reprendre l'offensive dans cette région, il lui faudrait amener de gros effectifs turcs ou allemands dont l'absence allègerait d'autant les autres fronts. La France tiendrait, pour la paix future, un gage d'une valeur considérable. Le succès sur ce point donnerait à tous nos amis neutres le courage de se dévoiler.

Il faut agir sans délai. Les négociations préliminaires seront peut-être assez longues ; il faut donc les commencer tout de suite. Les Allemands suivent de très près les affaires arabes et s'en préoccupent. Un renseignement d'agent du 19 octobre, dit : « On envoie continuellement des officiers allemands et des Allemands en Syrie. Les Turcs disent que quand les Allemands arriveront à Constantinople, ils les enverront en Syrie, car ils ne les désirent pas dans la capitale. Les Allemands disent que leur armée sera une armée d'occupation ». Les Turcs, sous l'inspiration des Allemands, enlèvent les rails du chemin de fer du Hedjaz pour prolonger rapidement la ligne qui se dirige vers l'Égypte. Si les Allemands parvenaient à gagner ou à dompter les Arabes, le danger deviendrait imminent pour l'Égypte, l'Inde, la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie. La domination turco-allemande une fois établie de Constantinople à Téhéran, au Caire et à Bassorah serait très difficile à démolir. Mieux vaut, à tous points de vue, la prévenir. Ce serait une riposte très efficace à l'avance allemande sur Constantinople[1].

315

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 3654 ; 1755 ; 1794. *Paris, 4 novembre 1915, 1 h.*

Chiffré. Confidentiel.

D'après des renseignements de source autorisée, la jonction bulgaro-allemande a été accueillie avec enthousiasme à Sofia. Le général Jakow aurait convenu avec le général Mackensen qu'aussitôt l'armée serbe vaincue

[1] Cf. télégramme n° 278-279, confidentiel, Le Caire, 2 novembre 1915, télégramme n° 340, confidentiel, Le Caire, 2 novembre 1915 et télégramme n° 380, chiffré, Le Caire, 11 décembre 1915.

et rejetée vers l'ouest, l'armée bulgare reprendrait sa liberté d'action. Les Bulgares s'installeraient alors définitivement dans la Macédoine serbe. On redouterait à Athènes qu'alors ils ne fussent tentés d'envahir la Macédoine grecque par Vodena, et peut-être aussi Cavala.

Pour parer à ce danger et se jeter éventuellement sur la Bulgarie, si celle-ci paraissait affaiblie et si le débat des Austro-Allemands laissait au conflit un caractère purement balkanique, la Grèce garderait son armée mobilisée. On croit cependant que le roi Ferdinand, dans le désir de consacrer sa situation de souverain dominant les Balkans ne résisterait pas à attaquer la Grèce. Si les Alliés envoyaient de forts contingents à Salonique et s'ils ne se montraient pas trop impatients, ils se pourraient que la Grèce fût amenée à combattre à leurs côtés, mais uniquement dans son propre intérêt.

316

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1338. *Berne par Annemasse, 4 novembre 1915, 15 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 4, 16 h. 50)

L'abbé Devaud, qui par sa mission se trouve bien placé pour apprécier les gens et les choses d'Allemagne, a écrit ces jours derniers de Berlin à l'un de ses amis suisses des affirmations qui m'ont été résumées de la façon suivante par une personne sûre qui a eu connaissance de sa lettre.

La dépression est très grande en Allemagne, la préoccupation générale est celle de la paix que l'opinion appelle de ses vœux les plus ardents. On croit que les Français ne perceront pas front allemand mais qu'on ne percera pas plus le leur. Sur le front russe à quoi servirait de pousser plus avant. Dès qu'on aura remporté un succès dans les Balkans on proposera la paix. Les conditions seront modestes et c'est la Russie qui devra faire les plus grands sacrifices. D'indemnité de guerre il ne pourra être question. Après la paix, il faut s'attendre non à une révolution mais à un changement politique profond : la plupart des soldats qui reviennent du front sont social-démocrates.

Impression de l'abbé Devaud, homme impartial et de grand bon sens, m'a paru intéressante à rapprocher des nombreuses informations qui nous ont été rapportées d'Allemagne par des voyageurs appartenant à des milieux différents et concluant dans le même sens.

(A Paix)

317

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2557-2560-2570. *Londres, 4 novembre 1915, 18 h. 40.*
Chiffré.

Sir Edward Grey m'a mandé aujourd'hui pour me dire qu'en vue d'éviter le retour des malentendus qui se sont produits à propos de l'expédition en Macédoine, il était nécessaire d'établir un contact plus étroit entre les autorités militaires de nos deux pays. Cette nécessité nous est aujourd'hui démontrée à propos de la situation à Salonique.

L'amiral de Robeck vient de rendre visite à ce port ; il a télégraphié que les autorités grecques soulèvent des difficultés de détail, mais de nature à entraver les opérations de débarquement, que les Allemands de Salonique se livrent à l'espionnage et que la base de Salonique n'offrira de sécurité que si nous y exerçons le contrôle effectif du port et du chemin de fer.

La situation signalée par l'amiral de Robeck doit être étudiée par les autorités militaires. Lord Kitchener part ce soir pour Paris afin d'en conférer avec le ministre de la Guerre : ils formuleront ensemble un avis après lequel, s'il en est besoin, les deux gouvernements se concerteront en vue d'exercer une action à Athènes.

J'ai répondu à sir Edward Grey que je vous transmettrai sa communication et je me suis contenté de lui dire que les officiers français n'avaient pas paru jusqu'à présent mécontents de l'attitude des autorités de Salonique.

(*À suivre*)

T. n° 2560. *19 h. 55.*

Suite du n° 2557.

Sir Edward Grey m'a remis un mémorandum dont je vous envoie le texte par la poste et qui énumère des faits de nature à inspirer des soupçons quant à l'attitude de la Grèce : « Rappel des fonds helléniques placés à l'étranger, achat de torpilles, explosifs et pétrole, possibilité du remplacement du cabinet Zaïmis par un cabinet militaire ».

La remise de ce mémorandum indique que sir Edward Grey appréhende toujours les dangers d'une intervention grecque coupant à Salonique les communications de notre corps de Macédoine.

Les mêmes dispositions existent au *War Office* où le chef d'État-major général signale chaque jour à notre attaché militaire les difficultés de l'expédition, les progrès des troupes bulgares, la retraite de l'armée serbe dans la direction du Monténégro, etc. Cet état d'esprit donne à penser qu'en se rendant à Paris ce soir, lord Kitchener espère peut-être trouver le général Galliéni dans des dispositions moins favorables à l'affaire de Macédoine que celles de son prédécesseur.

T. n° 2570. *23 h. 15.*

Suite à mon télégramme n° 2560.

J'ai dit au secrétaire d'État des Affaires étrangères que le plus sûr moyen de nous assurer la Grèce consisterait dans le rapide débarquement de forces alliées aussi nombreuses que possible à Salonique. J'ai ajouté en m'appuyant sur l'avis du général Joffre que l'on pourrait prendre des troupes aux Dardanelles et que notre expédition en Macédoine était le seul obstacle que nous puissions proposer à la marche des Allemands vers Constantinople.

« À mon avis, m'a dit sir Edward Grey, et je vous parle à titre tout personnel, l'arrivée des Allemands à Constantinople peut mettre en péril la situation de l'Angleterre en Égypte et l'empire britannique d'Asie. Nous devons nous préoccuper de la défense de l'Égypte et de l'Inde : mais à mon sens nous devons avant tout nous préoccuper de la défense des Flandres et pour cette défense, pour le succès des opérations militaires en France, je serais en ce qui me concerne, disposé à risquer le sort de notre empire d'Asie. Nous ne devons donc retirer de France pour la défense de l'Égypte et de l'Inde que les troupes dont la présence sur le front français n'est pas indispensable. Je n'en dirai pas autant des Balkans et je ne mets pas en balance la défense de la Serbie et celle de l'Égypte et de l'Inde. Nous enverrons à Salonique les forces que nous avons promis d'y envoyer ; mais si le succès de nos opérations dans les Balkans devenait impossible, si l'armée serbe rejetée dans les montagnes du Monténégro ne pouvait établir ses liaisons avec les forces alliées, alors nous nous réserverons d'examiner la situation avec vous et de réserver pour la défense de l'Égypte et de l'Inde celles de nos troupes dont le concours en France ne serait pas nécessaire ».

Sir Edward Grey a pris soin de me marquer qu'il me parlait à titre strictement personnel[1].

318

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 1803. *Paris, 4 novembre 1915, 21 h. 50.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique a appris que le gouvernement russe a envoyé à Stockholm M. Emmanuel Nobel pour tenter d'organiser un trust d'échange de marchandises entre la Russie et la Suède, et que parmi les marchandises à échanger il a été fait mention des huiles lubrifiantes.

Je vous serai obligé, d'accord avec votre collègue britannique, de représenter au gouvernement impérial que les lubrifiants ont été raréfiés en Allemagne et en Autriche par l'action constante des croisières franco-anglaises et par des mesures concertées prises vis-à-vis des pays exportateurs

[1] Cf. télégramme n° 2524, très urgent, Londres, 30 octobre 1915.

de cette marchandise, aliment important dans la partie industrielle de la guerre ; il serait dangereux de laisser la Suède devenir quant à ces produits une base de ravitaillement pour nos ennemis ; nous espérons donc que le gouvernement impérial n'accèdera à aucun arrangement pour l'exportation des huiles en Suède, qu'après une entente avec les gouvernements français et anglais, de façon à ce que les projets de rationnement des pays scandinaves aux justes besoins de leur consommation intérieure ne soient pas mis en échec.

Je vous serai obligé de me tenir informé de la suite donnée à votre démarche.

(Fonds Blocus)

319

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 645. *Londres, 4 novembre 1915.*

Monsieur le président du Conseil,

Conformément aux instructions du Département contenues dans la dépêche du 24 août dernier n° 1351, je n'avais pas manqué de porter à la connaissance de sir Edward Grey un certain nombre de faits concernant l'attitude des autorités britanniques en Égypte, au sujet de la Syrie, en faisant ressortir combien dans l'intérêt des Alliés, il était nécessaire de mettre un terme à un état de choses qui était si préjudiciable.

Sur la question de la censure, sir Edward Grey me fait savoir que des mesures sévères ont été prises vis-à-vis de la presse égyptienne pour toutes les questions concernant la Syrie, et que si elles se sont depuis quelque peu relâchées, il n'en est nullement résulté une recrudescence d'articles hostiles à la France[1].

En ce qui concerne les observations de Votre Excellence à l'égard des fonctionnaires du service des Renseignements du Caire, le principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères fait remarquer que le souci d'être renseigné sur la politique intérieure égyptienne oblige ces fonctionnaires à se maintenir en contact avec les représentants des différentes opinions politiques ou religieuses et à les traiter sur le pied d'une parfaite égalité.

Quant aux proclamations lancées du haut d'aéroplanes par des officiers anglais en Syrie sur lesquelles je n'avais pas manqué d'attirer l'attention du *Foreign Office*, sir Edward Grey me fait observer qu'elles ne revêtaient aucun caractère officiel qu'elles étaient d'un nombre très limité (50) et ne contenaient que des renseignements sans importance.

J'ai l'honneur de communiquer, ci-joint, à Votre Excellence, en copie la lettre de sir Edward Grey.

[1] Cf. télégramme n° 289, confidentiel, Le Caire, 9 novembre 1915.

320

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 565. *Madrid, 4 novembre 1915.*

Confidentiel.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une copie du rapport de M. le ministre de la Guerre rédigé par l'attaché militaire auprès de cette ambassade à la suite de l'audience que lui a accordée le Roi. Votre Excellence en prendra certainement connaissance avec un vif intérêt.

Il est assez malaisé de deviner de quelle nature est l'intervention que Sa Majesté a affirmé par deux fois devant le colonel Tillion et le capitaine Benedic qu'Elle exercerait à un moment donné. Les sentiments personnels du Souverain semblent garantir que cette intervention ne peut être qu'amicale à notre égard et il a déclaré avec tant de force sa foi dans notre triomphe définitif, qu'on ne peut douter qu'il ait échappé jusqu'ici à l'influence de certains personnages de son entourage, peu sympathiques à notre cause. Mais il est dévoré du désir de jouer un rôle, grâce auquel l'Espagne s'assurerait dans la liquidation finale les avantages auxquels elle croit s'être acquis des titres, par une neutralité que les personnes qui la gouvernent estiment bienveillante à notre endroit.

Alphonse XIII aurait-il songé dès à présent à une offre de médiation ? On pourrait presque le croire, au désappointement qu'il a marqué – les souvenirs de notre attaché militaire sont précis sur ce point – quand le colonel Tillion lui a déclaré que la France ne déposerait les armes que lorsque l'Allemagne serait mise hors d'état de nuire. S'il entrait dans les vues de l'Allemagne, pour des motifs de politique intérieure ou autres, de faire connaître les conditions actuelles auxquelles elle souscrirait « sa » paix, le Roi aurait-il eu l'idée d'être celui qui se chargerait d'en informer les Alliés ?

Un renseignement particulier, dont je ne fais mention que sous toutes réserves, me représente l'ambassadeur d'Autriche à Madrid comme ayant demandé à l'Espagne si elle était disposée, et sous quelles conditions, à prendre l'initiative d'une proposition de paix. De la même source, on m'a dit que diverses personnalités espagnoles sont en chemin, ou vont se mettre en route pour Lucerne, où elles se rencontreraient avec le prince de Bülow.

Ce ne sont peut-être que des on-dit, mais les bruits de tentatives de paix, répandus ici avec insistance par les télégrammes d'origine germanique, ont pu fortifier dans l'esprit du Roi les idées de médiation qui y germent depuis longtemps et lui donner un moment l'impulsion que l'occasion était favorable.

Audience du Roi *Madrid, 29 octobre 1915.*

Secret.

J'ai été reçu aujourd'hui en audience par le Roi, le souverain m'ayant prié de venir le voir dès mon retour de Paris.

Alphonse XIII m'a accueilli avec son amabilité coutumière. La conversation a roulé uniquement sur la guerre et il n'a pas été un seul instant question du Maroc, comme je l'appréhendais un peu, car le ministre d'État avait fait entendre des récriminations, ces jours derniers, à notre conseiller des récriminations sur divers incidents qui selon lui se seraient passés dans la zone de Tanger.

Je n'avais pas vu le Roi depuis notre victoire de Champagne. J'ai pu lui donner des détails précis que je tenais du colonel Penelon, avec lequel j'avais eu l'occasion de m'entretenir à mon passage à Paris. Je lui ai fait surtout ressortir l'ascendant moral considérable que nous avions pris sur nos adversaires, la différence de qualité de leurs troupes, la diversité d'âge des prisonniers, leur mauvais état physique, la défectuosité de leur matériel (éclatement des canons), toutes choses qui l'ont vivement frappé. Il m'a seulement demandé si nous avions fait prisonniers des généraux et des colonels, si les officiers s'étaient défendus avant de se rendre, et s'il était exact que nos pertes avaient atteint près de 100.000 hommes. Je n'ai pu répondre d'une façon précise aux deux premières questions ; j'ai toutefois mis en doute la capture de colonels et de généraux ; quant aux pertes, j'ai dit à Sa Majesté que le chiffre qu'il avait prononcé était celui qui avait été fourni par les communiqués allemands, mais que les renseignements qui m'avaient été fournis à Paris me permettaient de le réduire de moitié.

« Il paraît que vous avez un nombre considérable d'hommes dans les dépôts, et que la discipline n'a jamais été aussi rigoureuse : on fait du maniement d'armes comme sous l'empire. Tout cela est parfait et me réjouit. J'espère que vous conserverez ces bonnes habitudes après la guerre.

Quant au peuple, je sais qu'il est résigné à la durée de la guerre et décidé à aller jusqu'au bout.

Et les Anglais, me dit-il brusquement, comment se sont-ils battus ? »

« Très bien, répondis-je au roi, et nous n'avons qu'à nous louer de la façon dont ils comprennent le caractère de cette guerre ».

Puis changeant rapidement de sujet, il me parle des Balkans. « Et voilà encore une gaffe des Anglais ! Leur diplomatie a été du côté des Allemands. Quant à la Grèce, l'armée grecque est contre vous, le peuple au contraire vous est favorable, mais il ne veut plus faire la guerre ni contre les Turcs, ni contre les Bulgares, et j'ai bien peur qu'à un moment donné, sous la pression des Allemands, on ne vous oblige à vous réembarquer ».

Je protestais aussitôt contre cette éventualité en disant que la Grèce ne commettrait pas semblable trahison. « Ah ! Vous croyez la chose impossible ! Rappelez-vous qu'un Grec équivaut à dix Juifs ! ».

Alphonse XIII mit à ce moment la conversation sur notre crise ministérielle. Il exprima l'espoir que le parti conservateur paraît représenté dans

le nouveau gouvernement, l'union entre tous les partis devant être, à son avis, aussi complète que possible. « Voulez-vous que je vous dise toute ma façon de penser à cet égard ? Eh bien ! je voudrais que ce fût Joffre qui fût président du Conseil en même temps que généralissime. Il y a malheureusement un grand vice d'organisation dans votre coalition. Il manque une tête pour diriger l'ensemble de vos opérations et même vos négociations diplomatiques. Chacun de vous tire de son côté, de sorte qu'il n'y a aucune coordination des efforts. Je sais que c'est le défaut de toutes les coalitions, mais raison de plus pour y remédier. Joffre, que je considère comme le plus grand général que nous ayons eu depuis Napoléon, bien supérieur à tous les Hindenburg, Mackensen, von Klück et Cie, ne devrait-il pas avoir la haute main sur les opérations de tous les fronts ? Il suffirait de mettre auprès de lui en permanence des représentants autorisés des armées alliées qui discuteraient avec lui de la situation et décideraient de l'exécution des opérations. Voyez ce que fait l'Allemagne, elle a pris la direction des armées autrichiennes. Mon oncle, l'archiduc Frederic, qui est loin d'être un foudre de guerre et qui l'a bien senti, s'est soumis humblement aux ordres du G.Q.G. allemand. Il en est de même en Turquie, de même en Bulgarie. »

Je fis remarquer au roi que la mentalité de ces nations ne ressemblait pas à celle des Alliés et que ce qui pouvait être fait dans certains pays ne pouvait être appliqué avec la même rigidité dans d'autres. « Eh bien ! répliqua-t-il, c'est une grave erreur, et si j'avais l'honneur de combattre à vos côtés, la première chose que je ferais ce serait de me mettre aux ordres du général Joffre ».

Je remerciai Sa Majesté de l'admiration et de la confiance qu'Elle venait de témoigner ainsi à notre généralissime, et j'ajoutai que le général Joffre ressentirait profondément tout le prix de cette marque de sympathie.

Le souverain me parla également de l'Italie, nation pour laquelle il a presque autant d'antipathie que pour l'Angleterre. Il le dit en des termes ironiques, blâmant son rôle, sa timidité, le peu d'efficacité de son concours, et mettant en parallèle le maigre résultat obtenu et les pertes énormes subies depuis le début de la guerre. « Vous savez qu'ils ont déjà perdu 400.000 hommes dont 80.000 tués et tout cela pour avoir pénétré de quelques kilomètres en Autriche. C'est actuellement ridicule ! Et en ce moment, ne devraient-ils pas prendre une offensive énergique, à outrance, quitte à perdre 300.000 hommes ; ils arriveraient ainsi au cœur de l'Autriche. Mais ils redoutent les sacrifices et leur aide ne vous est d'aucune utilité. Malgré tout, et quoi qu'il advienne, même s'ils ne font pas plus, je reste convaincu que vous serez vainqueurs sans eux. »

Il fit aussi allusion à la situation « étrange » de ce pays en guerre avec l'Autriche et n'osant pas la déclarer à l'Allemagne parce qu'il est obligé, me confia-t-il, « de lui demander du charbon, l'Angleterre n'ayant pu s'engager à lui fournir ce qui lui était nécessaire. »

Nous parlâmes ensuite des Russes. Le Roi a maintenant meilleure impression sur eux. Il considère que la chute de Dwinsk et de Riga, si elle se produisait, n'aurait aucune importance. « Ils ont évité l'enveloppement, ajouta-t-il, c'est le principal, et je suis sûr qu'ils reprendront bientôt

l'offensive, la fabrication des munitions étant à l'heure actuelle en bonne voie. »

Enfin Alphonse XIII me manifesta toute sa satisfaction pour le succès de son intervention en faveur des condamnés à mort belges. Il me déclara que si le ministre des États-Unis avait été plus avisé, Miss Cavell n'aurait pas été exécutée. « Il n'a pas eu la présence d'esprit de prendre les devants. Moi, à peine les débats commencés, j'ai télégraphié à l'Empereur que s'il faisait exécuter les accusées, je ne pourrais que m'associer à ceux qui le traitaient de barbare. Et c'est ainsi qu'il a fait surseoir aux exécutions ».

Le souverain se leva alors pour me donner congé, et debout, il prononça les paroles suivantes : « Je m'occupe le plus que je peux et de mon mieux de la question des prisonniers, mais ma situation est bien difficile, car je dois me ménager pour intervenir au moment voulu. J'ai, en effet, la conviction qu'il peut se présenter des circonstances où je pourrai intervenir, et que mon intervention est de nature à abréger la guerre de 6 ou 7 mois. »

J'avais laissé parler le souverain sans dire un mot, pendant qu'il développerait peut-être sa pensée, mais il s'arrêta et se mit à sourire d'une façon énigmatique.

Je répondis à Sa Majesté que la France lui serait toujours profondément reconnaissante de ce qu'Elle voudrait bien faire pour elle, mais que le pays était absolument décidé à ne déposer les armes que lorsque ses adversaires seraient mis dans l'absolue impossibilité de nuire. J'ajoutai que le président de la République et tous nos hommes d'État l'avaient à maintes reprises officiellement déclaré, et que la nation avait la volonté de ne cesser la lutte que lorsqu'elle aurait la certitude de vivre en paix durant de nombreuses années.

« Alors, me dit le Roi un peu tristement, mon intervention ne pourra pas avoir lieu aussi tôt que je l'espérais.

À propos, ajouta-t-il, et le grand-duc Nicolas ? Vous rappelez-vous ce que je vous avais dit à son sujet ? Vous voyez que je suis bien renseigné.[1] »

Il me serra alors la main et je pris congé de lui.

Les dernières paroles du souverain m'ont particulièrement frappé. Je ne sais s'il a voulu faire allusion à une intervention militaire ou simplement à une médiation, M. Dato a récemment déclaré à notre conseiller que le gouvernement avait décidé de préparer une armée de 600.000 hommes, la guerre se prolongeant et le pays ne voulant pas être pris au dépourvu. Le roi a-t-il dans la pensée de proposer sa médiation appuyée sur son armée ou simplement d'offrir ses bons offices ; je ne serais pas éloigné de croire à la première hypothèse.

Le lendemain de cette audience, j'ai eu l'occasion de revoir le roi dans les circonstances suivantes : le capitaine Benedic, ancien officier d'ordonnance du général Lyautey, retournant à Rabat par Madrid après 12 mois de campagne, avait été vivement incité par le colonel Echague, à son passage à

[1] Dans une précédente audience, en mars dernier, le Roi m'avait confié qu'il tenait de source sûre, que le grand-duc Nicolas complotait contre le tsar.

Paris, à demander une audience au roi ; à cet effet, le colonel lui avait remis une lettre destinée à l'aide de camp de service en vue de lui faciliter cette entrevue. Le souverain aussitôt avisé de l'arrivée du capitaine Benedic lui a fait dire de venir le voir, et je l'ai accompagné au Palais. L'audience a duré 1 h. ½. Les récits de la guerre rapportés par le capitaine ont intéressé au plus haut degré Sa Majesté et il n'est pas douteux que cet entretien n'ai eu une influence considérable sur son esprit, en lui montrant la qualité de nos troupes, la situation sur le front, la nature précise de la lutte avec toutes ses difficultés, l'état moral de nos adversaires, etc.

Le roi n'a pas manqué de nous parler de nouveau de sa haine pour les Anglais, de ses appréhensions à l'égard de la Grèce et de la Roumanie, et il est revenu sur la question de son intervention en faveur de la paix « lorsque les circonstances favorables se présenteraient ». J'ai fait observer encore une fois au roi que nos adversaires n'avoueraient jamais leur épuisement et que jusqu'à la dernière minute ils voudraient faire croire au monde qu'ils étaient encore en état de se battre. À cela il me répondit : « nous avons des baromètres pour nous renseigner ».

Avant de nous congédier, le roi a chargé le capitaine de son affectueux souvenir pour le général Lyautey et de lui témoigner en même temps toute sa satisfaction pour l'heureuse entente qui s'est établie entre notre président et le général Jordana. Il l'a toutefois prié de demander au général Lyautey s'il ne lui serait pas possible de faire déplacer le lieutenant indigène Bel-Out du tabor de Tanger, actuellement la « bête noire » de M. Lopez-Roberts, agent de l'Espagne à Tanger. Comme j'avais été quelques jours auparavant très occupé sur l'affaire Bel-Out par le commandant Pajot, j'ai pu renseigné S.M. le mieux que j'ai pu sur cette question. Mais je crois que son siège était fait et d'après ce que j'ai pu comprendre, elle attacherait un certain prix à ce que satisfaction fût donnée à son désir. Je me borne à transmettre cette manifestation.

Au moment de nous retirer, le Souverain m'a remercié de lui avoir amené le capitaine Benedic et il a dit tout le plaisir qu'il ressentait de le revoir sain et sauf.

(A Paix)

321

GÉNÉRAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 407 G. *Rabat, 5 novembre 1915, 16 h. 25.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : 21 h. 30)

Je vous remercie des communications contenues dans vos télégrammes 333, 36 et 337 qui intéressent à un si haut degré le Maroc français. M. Couget m'a, d'autre part, communiqué le télégramme qu'il vous a adressé le 31 octobre après réception des deux premiers. Je ne puis que me

réjouir du ferme langage tenu à Londres car les renseignements recueillis de meilleure source à Gibraltar par le commandant Huot indiqueraient combien l'Angleterre paraît disposée à faire bon marché de Tanger où ses intérêts sont tellement moins engagés que les nôtres, tandis que l'Amirauté de Gibraltar ne dissimule pas ses vues sur Ceuta. M. de Peretti vous rapportera des déclarations précises à ce sujet.

Dans les propos de sir Edward Grey relatés dans votre télégramme 336, je remarque qu'il ne parle que des intérêts coloniaux que nous avons à Tanger, semblant perdre de vue le côté politique de la question au moins aussi important. Tanger fait partie de l'Empire marocain dont l'intégrité a été garantie ; tout ce qui concerne Tanger a une répercussion profonde dans le Maroc entier, et par suite, influe directement sur notre situation politique et militaire en Sahara français.

Enfin, il importe de tenir compte du sultan et du Maghzen dans cette affaire. Le Département sait avec quelle difficulté et quelle amertume, Moulay Youssef et son entourage se sont résignés à la ratification du traité du 27 novembre 1912 avec l'Espagne, négocié en dehors d'eux et qui les a placés en présence du fait accompli. Tanger ne leur tiendra pas moins à cœur. Il y a là un facteur qui, à l'occasion, ne saurait être négligé sans risquer de froisser le Sultan, très jaloux de son autorité et de son prestige, qui sont loin d'être une fiction et dont, vous le savez, nous bénéficions dans la plus large mesure.

Mais ce qui rend, à mon sens, tout échange de vues au sujet de Tanger particulièrement délicat, c'est l'attitude observée depuis le début des hostilités, sinon par le gouvernement espagnol, du moins par ses agents et ressortissants à Tanger et dans la zone espagnole. Sans doute cette attitude s'est modifiée à Tétouan, je dois le reconnaître, du fait du général Jordana. Mais à Tanger M. Lopez-Roberts n'a cessé et continue de fomenter des incidents qui, aux yeux des indigènes, nous placent vis-à-vis de l'Espagne dans une situation qui rendrait singulièrement difficile toute concession de notre part, car elle apparaîtrait aux Marocains comme une preuve de faiblesse et comme nous étant imposée par la crainte de l'Allemagne et la pression des événements.

Toutefois, s'il y avait un intérêt de politique générale à laisser s'ouvrir une conversation sur la question de Tanger, certains objets d'échange auraient pour notre politique marocaine une telle valeur et fourniraient une telle compensation que la question voudrait certainement de ne pas être écartée.

Je remets à M. de Peretti une note à ce sujet[1].

[1] Cf. télégramme n° 3571-3612, chiffré, 29-31 octobre 1915. La note était ainsi rédigée : « Secret. Rabat, 5 novembre 1915. Note du général Lyautey. J'ai déjà été amené en 1912, alors que l'accord franco-espagnol se préparait et quand je commandais le 10ème corps d'armée à Rennes, à donner mon avis sur la question du cap de l'Eau, des Zaffarines et de leur Hinterland, et il existe peut-être encore au Département une note officieuse de moi à cet égard.

Aujourd'hui que, résident général au Maroc, j'ai la responsabilité de notre Établissement en zone française, de sa sécurité et de son avenir, je suis encore plus convaincu de l'importance vitale d'une rectification de frontière sur ce point, importance qui m'avait tant frappé déjà dès l'occupation des Beni Snassen et pendant que j'exerçais à Oujda les fonctions de haut-commissaire.

Je demande qu'on veuille bien suivre sur la carte mes arguments qui sont d'ordre militaire, d'ordre politique et d'ordre économique.

Au point de vue militaire, notre Établissement au Maroc Oriental reste et restera toujours aussi précaire que possible sans la possession de la rive gauche de la Moulouya qui actuellement nous sert de frontière en aval du Moul el Bacha et du coin pénétrant que forment les Métalsas. Les plaines de la rive droite au Nord et au Sud du massif Beni Snassen sont immédiatement dominées par les hauteurs de la rive gauche qui les commandent. Les moyens de protection de la vallée et de la plaine nous sont ainsi enlevés. Ils sont, au Nord (Kebdana) aux mains des Espagnols qui restent les maîtres de nous assurer ou non cette protection et peuvent, le cas échéant, s'en servir contre nous, rendant notre situation intenable dans la riche plaine des Trifa en pleine exploitation. Au Sud (Djebel Bessam et Guerrouaou) ils sont, jusqu'à nouvel ordre, aux mains des tribus dissidentes, notamment les Beni Bou Yahi, si guerriers et agressifs, sur lesquels les Espagnols n'ont encore aucune action, et nous, moins encore, puisque nous ne pouvons pas y aller. À l'Ouest, la vallée des Métalsa forme une véritable place d'armes où se constituent à l'abri, se ravitaillent et se replient tous les contingents qui, par leurs agressions répétées, rendent notre Établissement sur la ligne Mçoun-Taza encore si précaire. De ce fait, notre plaine des Trifa et notre voie ferrée depuis El Aïoun jusqu'à Guercif sont exposées à des agressions quotidiennes et les subissent effectivement, sans que nous puissions les protéger d'une manière efficace, puisque nous ne pouvons pas placer des postes de flanquement aux seuls points où ils seraient utiles, c'est-à-dire sur le massif des Kebdana vers Hassi Berkane, dans le Guerrouaou et chez les Metalsa. De ce fait, nous usons nos troupes dans une garde lassante tout le long de la voie ferrée sans résultats appréciables et au prix de pertes journalières. Cette sécurité de la zone El Aïoun, Moul el Bacha, Berteaux, Mçoun reste aussi difficile à résoudre que la quadrature du cercle, et c'est la difficulté militaire la plus gênante et la plus insoluble à laquelle j'aie à faire face au Maroc. Et il faut remarquer que sa gravité a une portée générale, puisque ce qui est ainsi rendu précaire et à la merci des Espagnols c'est ni plus ni moins que la grande voie Taza Oudjada, la route d'aujourd'hui et le chemin de fer de demain, la liaison du Maroc et de l'Algérie. Cette communication ne sera jamais sûre tant que nous ne serons pas les maîtres de la rive gauche de la Moulouya et des Metalsa. Les Espagnols ne peuvent certes opposer pour sa possession un intérêt du même ordre.

Mais il ne s'agit pas seulement de la possession de cette voie. On sait que le massif Beni Ouarain, situé au sud de la ligne Taza Guercif, reste le réduit le plus important de la dissidence. Jamais les Sultans n'ont réussi à établir leur domination sur cette confédération nombreuse et guerrière entre toutes, retranchée dans ses montagnes. Ce sera certainement le dernier bloc dont nous aurons raison en l'encerclant et en l'isolant. Or il tire une grande partie de sa force de la proximité et de la facilité de ses relations avec le Rif, la zone de Melilla et la mer, et notre occupation est aujourd'hui encore limitée à un isthme étroit entre ce massif et les zones qui sont hors de notre action. On voit, par l'examen de la carte, combien la possession des Metalsa, du Guerrouoaou et des Kebdana aérerait notre Établissement en nous donnant une zone tampon sur la rive gauche de la Moulouya, interceptant toutes les communications faciles avec le littoral.

Comme tous mes rapports l'ont signalé, il se fait actuellement, du fait de l'étroitesse de ce couloir, un va-et-vient constant entre les Beni Ouarain et Riata d'une part et les dissidents du Riff de l'autre, et Abd el Malek notamment passe constamment d'une zone à l'autre. C'est là également que le Chenguiti a son siège et c'est par là que s'exerce sur nos troupes de Mçoun et Taza toute l'action de l'agence de désertion de Melilla.

Je suis absolument certain que, si cette zone était entre nos mains, c'est du jour au lendemain que se modifierait notre situation jusqu'à Taza même et que l'effort militaire si rude que donnent là le général Henrys, le colonel Simon et les troupes de Taza en serait immédiatement allégé.

Au point de vue politique, la possession de cette zone nous permettrait seule de donner au Maroc oriental une assiette stable et définitive. Comme toutes les vallées, la Moulouya n'est pas une barrière, mais un trait d'union ; les populations chevauchent sur les deux rives, les intérêts sont communs, beaucoup de tribus et de fractions sont coupées en deux. À partir de Moul el Bacha jusqu'à la mer, il n'y a pas un gué, ni un point de passage dont nous soyons maîtres et où nous puissions assurer la liberté des transactions. Les Beni Bou Yahi sont certainement la tribu la plus turbulente et la plus dangereuse de la rive nord de la Moulouya, celle que nous aurions le plus d'intérêt à avoir en mains. Or, si nos en tenons une partie, elle a son abri et ses réserves dans le Guerrouaou où elle nous échappe.

Les Metalsa, sur lesquels les Espagnols n'auront pas de longtemps d'action effective, ne nous donnent pas moins de tablature.

Au point de vue économique, la possession du cap de l'Eau et des Zaffarines résoudrait une des questions qui pèse le plus lourdement sur le Maroc : le défaut d'un port sur la Méditerranée. Le port français le plus voisin, Oran, est trop loin et sa distance grève le trafic d'un fret tel que les marchandises ne peuvent pratiquement le prendre. Nemours, que des intérêts purement électoraux cherchent à mettre en valeur, est et restera toujours un port exécrable. Les études techniques les plus compétentes et les plus minutieuses ont fait reconnaître l'impossibilité absolue d'établir un port ou même un simple abri à Port Say et à Saïdia.

Il en résulte que tout le Maroc oriental jusqu'à Taza inclus est ou deviendra tributaire de Melilla, et c'est une des choses qui m'avaient le plus frappé en 1908-1909-1910, dans ma progression sur la Moulouya, c'est que nous y travaillions pour les Espagnols. J'ai fait, à l'époque,

au Département des rapports topiques à cet égard. On saisit dès lors de quelle importance vitale serait l'établissement d'un port français au cap de l'Eau Zaffarines. Du coup, c'est toute la vie, tout l'avenir économique du Maroc oriental assurés. C'est l'exploitation et le trafic de la région de Taza si riche, de la Moulouya, de tout son Hinterland, de la plaine des Trifa, garantis au pavillon français. C'est la disparition de conflits incessants avec nos voisins au point de vue douane, transit. C'est enfin la possession d'un port et d'un mouillage excellents que notre marine, dès maintenant, sur cette côte inhospitalière, est obligée d'utiliser souvent.

J'entre maintenant dans le détail de la zone qu'il y aurait lieu de revendiquer. Qu'on veuille bien suivre sur la carte. C'est d'abord le cap de l'Eau et les Zaffarines qui ne font qu'un. On ne peut posséder l'un sans posséder l'autre. Les Zaffarines, c'est la digue de Cherbourg de cap de l'Eau. C'est ensuite le massif des Kebdana. D'abord, le cap de l'Eau n'est pas viable sans lui, puisque ce massif le domine à pic ; il est en outre indispensable à la possession de la plaine des Trifa, comme je l'ai expliqué plus haut. Il y a lieu d'envisager la possession du massif jusqu'au col d'Aouédja qui détermine nettement la suture entre les deux branches montagneuses, celle qui court le long de la Moulouya et qui doit nous revenir et celle qui se prolonge au Nord entre la Mare Chica et l'Oued Kert qui est fonction de Selouan et de Melilla et doit rester aux Espagnols.

Quant à la frontière à déterminer en plaine au Nord du massif des Kebdana, que j'ai tracée approximativement par El Djema, Hassara et El Arba, elle serait à déterminer sur le terrain avec précision de façon à nous laisser tout le massif montagneux et ses abords immédiats.

C'est ensuite le Guerrouaou. Cette véritable cuvette est encore contestée entre l'Espagne et nous. Mais il semble bien que, d'après les textes du traité secret franco-espagnol, elle doive revenir à l'Espagne. J'ai été chargé d'en causer à Madrid au mois de mars 1914 et il y a une note de moi au Département à ce sujet. Or, j'estime que, dans la transaction que j'envisage, elle devrait nous revenir, pour les motifs militaires et politiques que j'ai indiqués plus haut et notamment pour la solution de la question Beni Bou Yahi.

C'est ensuite le territoire des Metalsa, dont il y aurait à déterminer la frontière au Nord de façon à ce qu'elle nous laisse toute la vallée de l'affluent du Kert, qui la traverse, en laissant ainsi toute la vallée du Kert à l'Espagne, en suivant par exemple, comme je l'ai indiqué, la crête des hauteurs qui bordent le Kert au Sud. Nous aurions ainsi une frontière à peu près rectiligne depuis le versant nord de l'Ouerrha jusqu'à la mer au lieu de la ligne brisée actuellement adoptée et surtout nous aurions ainsi au nord de notre grande communication Algérie-Maroc une zone suffisante pour en assurer pleinement la protection, zone qui nous fait actuellement défaut.

Enfin, il serait non moins indispensable, d'un point de vue purement militaire, mais essentiel pour la sécurité du nord de notre zone, de rectifier toute notre frontière dans la région de l'Ouergha. Les événements du mois de juin dernier ont mis en pleine lumière l'impossibilité de garantir la ligne Taza-Fez-Mecknès des attaques des tribus du Rif, tant qu'il nous sera interdit de poursuivre ces dernières dans les « places d'armes » que constituent les hautes vallées du versant atlantique du Rif et où les dissidents peuvent se réfugier, se réorganiser, vivre à l'abri de nos atteintes.

La rectification de frontière que nous devons, de toute nécessité, obtenir également de ce côté, aurait pour point de départ la région d'Akbat El Kadi, suivrait la ligne de partage des eaux par Si Ahmed El Fitali, Si Ahmed El Grib et les crêtes du Djebel Arez, du Djebel Tiziren, du Djebel Ouedka et du Djebel Teza (cartes des étapes 1/500.000ème du bureau topographique de Casablanca) pour recouper la frontière actuelle à l'extrémité occidentale du Djebel Teza, légèrement à l'ouest de l'intersection de cette frontière avec le méridien de Chechaouen.

Je passe aux objections que pourrait opposer l'Espagne ; possession d'état des Zaffarines datant de 1845 (on se rappelle le coup de surprise par lequel le gouvernement de Louis-Philippe les a laissés échapper) ; établissements importants déjà construits aux Zaffarines et au cap de l'Eau ; postes créés à Aïn Zaïo, Hassi Berkane et peut-être un ou deux autres ; perte du port de cap de l'Eau ; superficie du territoire envisagé plus étendue que la zone de Tanger.

Il est presque superflu de formuler des réponses. La situation et les établissements dont nous ferions l'abandon à Tanger, les dépenses que nous y avons faites depuis si longtemps, la situation morale et matérielle que nous y avons acquise, dépassent dans une mesure incalculable toutes celles qui ont pu être faites là par l'Espagne. Le port du cap de l'Eau fait pour l'Espagne double emploi avec celui de Melilla, beaucoup plus important encore que lui du reste. Si elle objecte qu'il lui fait perdre une partie du trafic de l'Hinterland, il est trop facile de lui répondre qu'il s'agit d'un hinterland français et qu'il n'y a aucun motif de lui imposer d'être tributaire de l'Espagne et qu'enfin l'abandon de Tanger ne peut se faire pour rien.

On peut en répondre autant pour l'étendue comparative des superficies qui ne saurait se comparer étant donnée l'importance politique, économique et la densité de population tellement supérieure de la zone de Tanger.

Il n'est peut-être pas inutile de prévoir en passant que l'Angleterre pourrait faire des objections et pourrait voir d'un mauvais œil l'établissement d'un nouveau port français en Méditerranée. D'abord, nous pouvons admettre à l'extrême rigueur que nous pourrions nous abstenir d'y établir un port de guerre, puisque nous avons comme point d'appui celui de Mers el Kebir à une proximité relative. Mais, en outre, il me paraîtrait difficilement admissible que nous puissions accepter des objections de l'Angleterre alors que nous abandonnerions une situation aussi importante

322

M. BELIN, MINISTRE DE FRANCE À ASSOMPTION,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s.n°. *Assomption, 5 novembre 1915.*

Le 21 septembre M. Cecilion Baez, juge à la Cour Suprême, ancien président de la République et à diverses reprises ministre des Relations extérieures, a donné au *Gimnasio Paraguayo* une conférence qui avait pour thème « La civilisation européenne et l'idéal anglo-latin ».

Dans sa péroraison le conférencier a affirmé la nécessité de la victoire des Alliés.

Des dames et des demoiselles de la meilleure société d'Assomption, des intellectuels d'élite et la jeunesse universitaire assistaient à cette réunion. L'orateur a été à diverses reprises frénétiquement applaudi.

J'ai l'honneur de transmettre, ci-joint, à Votre Excellence, quatre exemplaires de la revue mensuelle *Letras* dans laquelle le texte de la conférence de M. Baez a été reproduit. Je prie Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir un de ces exemplaires à la bibliothèque de Guerre de la ville de Lyon (Rhône).

323

M. GIRARD, MINISTRE DE FRANCE À LA PAZ,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9. *La Paz, 5 novembre 1915.*

J'ai signalé à Votre Excellence la création du journal *La Guerra* organe de propagande des colonies alliées, qui va dans huit jours le 13 novembre entrer dans sa seconde année d'existence.

Afin d'intensifier cette propagande le comité des Alliés, dont je fais partie avec les vice-consuls gérant les légations de Belgique et de Grande-Bretagne, a décidé de ne plus vendre notre organe de propagande (le prix en était de 5 centavos), mais de le distribuer gratuitement. Notre journal qui est désormais tiré à 2.000 exemplaires est distribué sur les principales places et voies de la ville, remis à tous les sénateurs et députés au cours de leur séance quotidienne et porté dans les diverses administrations. De plus un dépôt est installé dans les principaux magasins de la ville, pour que les clients de ces magasins en reçoivent un exemplaire.

que celle que nous avons à Tanger où nos intérêts, en raison de notre établissement au Maroc, sont autrement directs que les siens. Enfin, je crois savoir que, comme il est dit dans une autre note, l'Angleterre songe à Ceuta, ce qui clorait la question. »

J'ai pensé que Votre Excellence apprécierait ce nouvel effort des colonies alliées (belge, britannique, française et italienne) et je tiens à lui signaler tout particulièrement le dévouement patriotique de la colonie française qui ne comprend plus qu'une quinzaine de membres et qui, la plus faible par le nombre avec la colonie belge, supporte à elle seule la moitié des frais nécessités par notre propagande[1].

324

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s.n°. *Paris, 5 novembre 1915.*

Le rôle que jouent dans le monde musulman et surtout dans le monde arabe les grandes familles de l'Islam est trop important pour qu'il ne soit pas l'objet de nos préoccupations ; s'il nous a paru négligeable, au cours de ces dernières années, de conserver les sympathies de quelques-unes de ces familles ou de gagner à notre cause certaines autres qui paraissaient assez disposées à venir à nous, les événements actuels peuvent, à tout instant, nous démontrer combien grande a été notre erreur et combien il aurait été désirable que nous l'eussions réparée depuis le début des hostilités.

Nos adversaires, il faut le reconnaître, se sont bien gardés de tomber dans la même erreur. Aussi tandis que nous ne nous souciions pas d'augmenter parmi les grandes familles arabes le nombre de nos clients, les Allemands et les Turcs, s'efforçaient, au contraire, de les attirer à eux par tous les moyens. C'est en se servant des chefs arabes qu'Abd-ul-Ham parvint à tirer profit de sa politique panislamique qui lui assura, pendant toute la durée de son règne une prépondérance incontestée dans le monde arabe. C'est également en les flattant et en leur accordant pensions et décorations que l'Allemagne conçu l'espoir de déchaîner contre les Alliés la guerre sainte, et rien ne nous garantit que cet espoir sera toujours déçu. C'est enfin en recrutant maintenant parmi eux des auxiliaires puissants, tels que le cheikh Senoussi et d'autres chefs religieux, que les Jeunes-Turcs et les Allemands essaient de soulever le monde musulman contre leurs adversaires de la Quadruple Entente.

Ces efforts de nos ennemis seraient sans doute demeurés vains si les succès de nos armées en Orient nous avaient déjà ouvert les portes de Constantinople. Mais les lenteurs de nos opérations aux Dardanelles, la propagande offensive faite par l'Allemagne contre nous dans tout l'Islam et le nombre de plus en plus restreint des grands chefs mahométans attachés à notre cause fait redouter si nous n'aurions pas à réagir au plus tôt contre les manœuvres de nos ennemis ; un revirement défavorable qui pourra s'exercer même dans nos possessions africaines.

Un échec de nos armes en Orient ou l'entrée des Allemands à Constantinople pourraient avoir dans l'Islam une répercussion dont nous ne saurions dès maintenant mesurer la gravité.

[1] Note marginale de Margerie : « Accuser réception et encourager ».

Dans ces conditions, il est indispensable que nous sachions nous imposer tous les sacrifices qu'exige cette situation. Pour nous attirer les bonnes dispositions des chefs musulmans nous devons, tant en Afrique qu'en Asie, accorder sans trop compter pensions et décorations aux personnages influents et nous devons surtout récompenser largement tous les notables arabes qui, comme zouaves et sphahis, sont venus combattre dans nos rangs ainsi que les chefs religieux qui, par leurs appels et leurs exhortations, ont créé en notre faveur, dès le début de la guerre, une atmosphère de sympathie dans l'Islam. Ce sont du reste à ces moyens qu'ont recours les Allemands et les Turcs pour obtenir leurs clients dans les milieux dirigeants du monde musulman.

325

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 683. *Athènes, 6 novembre 1915, 2 h.*

Chiffré.

(Reçu : 6 h.)

Par mes télégrammes 642, 654, et en dernier lieu, sur la demande de la légation britannique, par mes télégrammes 663 et 670, j'ai signalé le très sérieux et très urgent intérêt que nous aurions à suivre exemple de l'Angleterre et de la Russie en désignant un attaché naval pour le poste d'Athènes. La nécessité de cette désignation s'affirme chaque jour davantage et je tiens à dégager ma responsabilité au cas où je devrais continuer à traiter des questions qui échappent à ma compétence et à celle du personnel placé sous mes ordres.

J'avais suggéré la nomination du commandant Crouzet, mais cet officier supérieur m'ayant fait savoir qu'il retirait sa candidature pour des motifs de carrière et d'avancement, je m'en rapporte au choix que le ministre de la Marine jugera convenable de faire pour le poste très délicat dont je sollicite la création immédiate[1].

[1] Le 9 novembre, Guillemin télégraphiait à Briand (télégramme n° 703, en clair) : « Réponse à votre télégramme n° 679.

Très heureux de la nomination du capitaine de frégate de Roquefeuille, j'espère qu'il arrivera bientôt à Athènes et que le ministère de la Marine mettra à sa disposition tout ce qui sera nécessaire pour lui permettre d'occuper utilement un emploi dans lequel il est appelé à rendre de grands services. »

326

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1331-1331bis. *Petrograd, 6 novembre 1915, 8 h. 11.*

Secret.

(Reçu : le 7, 14 h. 20)

Le ministre de Roumanie est venu me voir ce soir. Il a été pendant plusieurs années mon collègue à Sofia ; nos rapports sont demeurés depuis lors assez confiants pour que j'aie pu l'interroger librement sur les dispositions de son gouvernement :

« Nous sommes, m'a-t-il dit, et nous restons *de cœur* les alliés de la France. »

Je lui ai répondu que ce n'est pas l'heure des amours platoniques et que la dureté des temps nous oblige à être très positifs.

« Quelles sont, ai-je ajouté, les intentions de M. Bratiano ? Comment et dans quelles circonstances conçoit-il que la Roumanie puisse entrer dans le conflit européen à nos côtés ? »

M. Diamandi s'est aussitôt dérobé en formules évasives :

« Toute prévision est impossible … La guerre est pleine de surprises … Les Alliés savent-ils eux-mêmes ce qu'ils feront demain ? etc., etc. »

J'ai affirmé que les Alliés sont résolus à poursuivre l'expédition balkanique avec toute l'énergie et toute l'ampleur nécessaires. « À cet égard, ai-je continué, M. Bratiano ne peut avoir aucun doute. Par quelles conditions est-il donc arrêté ? »

M. Diamandi qui [je le sais d'autre part] déplore personnellement l'inaction de son gouvernement m'a concédé que M. Bratiano pèche peut-être « par excès de prudence » et j'ai cru deviner la raison de cette prudence excessive lorsqu'il m'a demandé ensuite si je croyais que la guerre sera longue encore.

« Aussi longue qu'il faudra pour accomplir l'écrasement de l'Allemagne. »

Il a repris d'un air découragé :

« Alors cela peut durer six mois, un an encore ? »

« C'est possible. » (*A suivre*)

T. n° 1331bis. *Petrograd, 6 novembre 1915, 8 h. 13.*

Secret.

(Reçu : le 7, 14 h. 40)

Suite du n° précédent.

Comme je (mot passé) M. Diamandi en lui montrant combien la Roumanie se compromet par cette politique de tergiversation et d'ambiguïté ; à quel danger même elle s'expose par une conduite si équivoque, il m'a interrompu avec émotion :

« Je n'ai pas le droit de parler ! »

À une nouvelle instance de ma part il a répondu sur un ton de profonde tristesse :

« Toute intervention de la Roumanie est exclue actuellement. »

Il a aussitôt ajouté qu'il me suppliait de garder cette confidence pour moi seul : je la recommande donc à toute la discrétion de Votre Excellence.

Nous sommes maintenant fixés. Le mieux que nous puissions attendre de la Roumanie c'est la prolongation de sa neutralité.

En présence de cette situation qu'allons-nous faire ? La concentration de cinq corps d'armée en Bessarabie n'a plus de sens ; c'est une concentration devant un mur. Je reviens par suite aux conclusions de mon télégramme du 31 octobre n° 1314[1] que ces cinq corps soient amenés le plus vite possible sur le front principal pour prendre l'offensive dans la direction de Lemberg ou de Varsovie. Si leur emploi dans les Balkans est jugé préférable, qu'on essaye de les débarquer à Varna ou à Bourgos. Pourquoi même ne tenterait-on pas de les transporter sur la rive asiatique du Bosphore ? Qu'on les transfère où l'on voudra, mais que leur action ne reste pas plus longtemps subordonnée au résultat d'une négociation diplomatique dont le succès est chaque jour plus improbable. Ce qui importe à l'heure actuelle, ce n'est pas de négocier : c'est d'agir.

327

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 624. *Paris, 6 novembre 1915, 21 h. 30.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 719.

Une négociation poursuivie à Paris avec M. Arcona ne me paraît pas devoir donner les résultats que nous poursuivons. Les dispositions qu'il a manifestées sont assurément favorables, mais nous ignorons jusqu'à quel point elles reflètent les idées de M. Carranza et j'estime que des pourparlers à si longue distance risquent de ne pas aboutir. Pour les raisons matérielles et morales que vous exposez, je pense, en effet, que M. Ayguesparsse pourrait se rendre à Piedras-Negras et entrer en pourparlers avec le général Carranza, sur la base des indications que j'ai déjà précisées et en s'inspirant des éléments d'appréciation recueillis au cours de son séjour à Mexico depuis la chute du président Porpirio Diaz.

Vous jugerez, sans doute, opportun de faire part de cette décision à l'ambassadeur d'Angleterre, et d'étudier avec lui les meilleurs moyens de combiner, en profitant de la présence de M. Hohler, l'action commune des deux gouvernements dans les conditions indiquées par mes télégrammes 586 et 587.

[1] Cf. note du télégramme n° 1296, chiffré, secret, Petrograd, 28 octobre 1915.

Je préviens M. Lefaivre.

Il résulte d'autre part d'un télégramme de M. Simon, directeur de la Banque Nationale à Mexico que suivant une déclaration officielle du secrétaire des Finances, tous les emprunts contractés depuis février 1913 sont inexistants et que toutes les concessions des banques sans distinction doivent disparaître pour permettre de créer une seule banque d'émission dont le gouvernement aurait la direction[1].

328

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 283-284-285. *Le Caire, 7 novembre 1915, 1 h.*

Confidentiel.

(Reçu : 7 h. 25)

Je remercie Votre Excellence de ses télégrammes 163 et 164[2].

Je tiens d'abord à l'assurer que toute la discrétion nécessaire a été et sera observée par l'Agence ; mais il n'en est pas de même du côté anglais, sinon pour la question du Khalifat, du moins pour celle d'un état arabe indépendant. Plusieurs officiers en ont parlé spontanément et certains Syriens du Caire ont déjà appris que des pourparlers à ce sujet sont engagés entre les Anglais et les chefs arabes. Quelques-uns sont même venus me faire part de leurs inquiétudes.

Il est à remarquer qu'au cours d'une première conversation dont j'ai rendu compte par une lettre actuellement en route le Haut-Commissaire britannique me parlant de l'éventualité d'une attaque contre l'Égypte par l'est et par l'ouest, m'avait dit le 27 octobre que cela ne constituerait pas un danger militaire mais plutôt un danger politique à cause de l'impression produite sur la population égyptienne. Il avait ajouté que les Arabes étaient

[1] Cf. télégramme n° 586-587, chiffré, Paris, 23 octobre 1915 et télégramme n° 652-653, chiffré, Paris, 18 novembre 1915.

[2] Cf. note 1 du télégramme n° 278, Le Caire, 2 novembre 1915. Notes marginales : « Très urgent. Montrer à M. G. Picot qui part mardi. Pt. le 9 novembre. »
Note ajoutée par Jules Cambon en date du 7 novembre 1915 : « Il pourrait nous être utile d'avoir en effet un pouvoir spirituel musulman à opposer à celui du Sultan, mais nous n'avons pas les moyens de créer un khalife ni surtout de le faire reconnaître.
Le chérif de La Mecque n'est pas même le chef religieux incontesté au Maroc, d'autres chérifs ont en certains points une influence religieuse qui localement contrebalance la sienne. Franchis la Moulouya à l'est et le Tafilalet au sud, l'influence religieuse du chérif de La Mecque s'évapore. Ce n'est pas l'appui que nous lui prêterions qui accroîtrait son prestige religieux, bien au contraire.
Sur ce point unanimité complète de ceux qui connaissent l'Islam (cf. les discussions de la Commission des Affaires musulmanes).
Si le chérif de La Mecque veut relever le khalifat arabe, il faut qu'il le fasse de lui-même avec le consentement de la majorité musulmane arabe Or ce consentement, il ne l'obtiendra que le jour où il aura acquis un pouvoir temporel suffisamment fort et indépendant, au moins d'apparence.
Conclusion : on peut envisager la création d'un État arabe, mais il ne faut pas parler d'un khalifat. »

généralement bien disposés pour les Alliés et que l'Angleterre n'avait pas cherché à « acheter » leur concours, des offres d'argent étant un mauvais moyen pour s'attacher les Arabes. (*À suivre*)

T. n° 284.

(Reçu : 5 h.)

Suite du n° précédent.

Il m'avait fait (1 gr. faux) un grand éloge du Chérif de La Mecque dont il vantait les dispositions favorables et que l'Angleterre verrait avec plaisir devenir Khalife : il avait ajouté que les Arabes le reconnaîtraient sans doute volontiers en cette qualité en le désignant comme chef d'un état indépendant destiné à le mettre à l'abri des influences étrangères. Sir Henri Mac Mahon s'était montré plutôt optimiste sur la situation en Arabie, notamment dans les régions de Bagdad et d'Aden. Quelques jours après le 2 novembre, dans la conversation relatée dans mon télégramme 278, le ton avait changé et le haut-commissaire se montrant très alarmé de l'attitude des Arabes, estimait nécessaire d'obtenir dans le plus bref délai leur coopération en leur promettant la création d'un grand état arabe indépendant, comprenant la Syrie mais n'englobant aucun des territoires occupés, protégés ou convoités par l'Angleterre. Sir Henri admettait d'ailleurs que les Arabes étaient trop divisés pour respecter avant bien longtemps l'autorité d'un chef unique de toute l'Arabie. (*À suivre*)

T. n° 285. *Le Caire, 7 novembre 1915, 1 h. 05.*

(Reçu : 4 h. 45)

Suite du n° précédent.

Les informations que je puis avoir ici ne sont pas assez sûres et nombreuses et elles sont trop locales pour me permettre d'apprécier l'importance et l'imminence du danger arabe non plus que l'attitude de la Perse et de l'Afghanistan qui serait inquiétante surtout pour le gouvernement indien. Mais je ne puis pas m'empêcher de remarquer combien la crainte de ce danger s'est manifestée subitement.

Il semble en tout cas que l'on pourrait malgré l'opposition de sir Henry tenter d'acheter le concours arabe par les moyens financiers qui risquent, paraît-il, de réussir si bien à l'Allemagne.

Un état arabe indépendant si la création en paraissait indispensable pourrait être formé au profit du chérif de certains territoires de la péninsule arabique ceux du Hedjaz et du Yemen notamment avec les villes saintes de La Mecque et Médina. Mais la conception d'après laquelle la Syrie avec Damas et Alep feraient partie de cette péninsule et devraient faire partie d'un état arabe indépendant semble vraiment trop bien répondre à cet axiome que j'ai entendu très souvent émettre par les Anglais d'Égypte : la Syrie devra être à nous ou si cela est impossible, elle ne devra pas être à d'autres et sera indépendante. Cette opinion était surtout celle de l'*Intelligence Office* et de l'agent dont j'ai signalé souvent l'hostilité irréductible à nos visées sur la Syrie : or ce sont eux surtout qui doivent

renseigner le gouvernement britannique sur les choses d'Arabie. Le péril arabe exagéré à dessein leur paraît peut-être le moyen d'atteindre leur but.

329

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 681-682. *Paris, 7 novembre 1915, 22 h. 20.*
Chiffré. Urgent.

L'arrivée des troupes franco-anglaises à Salonique et le développement croissant des opérations militaires dont ce port est la base et dont le territoire grec vers la frontière serbe est l'un des éléments essentiels ; la nécessité où nous nous trouvons d'autre part, de rechercher du côté de l'Adriatique une voie de ravitaillement qu'emprunte, en partie au moins, soit le territoire hellénique, soit des régions que les puissances ont autorisé la Grèce à occuper provisoirement, ont fait surgir des questions diverses dont le gouvernement a été saisi par vos télégrammes et ceux que le général Sarrail a adressés directement au ministre de la Guerre. Je citerai notamment les questions relatives à l'usage du port et de la rade de Salonique, concurremment avec l'armée grecque, au ravitaillement de nos troupes combiné avec celui de la population locale, à l'utilisation des voies ferrées se dirigeant vers la Bulgarie et vers Monastir, aux conditions d'exploitation, par nos soins, et pour les besoins de nos troupes, du chemin de fer de Salonique à Gevgheli, à l'usage, considéré indispensable par le général Sarrail, de la route de Salonique à Doiran pour nos automobiles militaires, à la remise en état et à l'utilisation par nos services militaires techniques de la route de Santi Quaranta vers la Serbie, etc.

Il y a là toute une série de questions déjà posées ou qui se poseront au fur et à mesure et qui, à côté des discussions techniques et des règlements auxquels elles peuvent donner lieu sur place, réclameront sans doute souvent votre intervention personnelle auprès des autorités centrales à Athènes.

Le gouvernement estime que dans la situation délicate où nous placent les fluctuations de la politique hellénique, il convient de s'abstenir, chaque fois qu'on pourra l'éviter, de poser des questions de principe et qu'il faut rechercher avant tout la solution pratique de chaque cas particulier.

Le ministre de Grèce à Paris a constamment été chargé de répéter que la Grèce comptait sur nous pour ravitailler et aider les Serbes.

Tout ce que, dans les différents ordres d'idées indiqués plus haut, vous serez amené à réclamer, a précisément pour but la réalisation de ce programme. Il est donc naturel que le gouvernement hellénique règle suivant nos désirs toutes les questions matérielles dont la solution favorable peut seul nous permettre d'atteindre le but reconnu indispensable par la Grèce elle-même. Il vous appartient d'autre part, de faire valoir dans la mesure où vous le jugerez utile suivant les circonstances, les facilités que nous continuons à nous montrer disposés à accorder à la Grèce, en matière

d'avance financière, de fourniture de blé, de munitions et de matériels divers.

Mais vous devez vous attacher à négocier ces diverses affaires dans l'esprit le plus confiant et le plus cordial. La circonspection avec laquelle nous devons envisager la situation politique à Athènes, ne doit pas nous empêcher d'apporter, tant que nous n'aurons pas de raison péremptoire d'agir autrement, la manière la plus amicale dans nos tractations avec la Grèce. Il ne convient de lui témoigner, ni méfiance, ni aigreur, ni brusquerie dans la phase actuelle des événements dans les Balkans, mais au contraire de nous adresser à la bonne volonté du gouvernement et je compte que vous vous emploierez à faire prévaloir une méthode dont nous avons lieu de penser qu'elle est, pour le moment, la mieux fondée et le plus efficace[1].

330

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 625. *Paris, 7 novembre 1915, 23 h. 50.*

Chiffré.

Le ministre de la Guerre me signale la situation de plus en plus difficile dans laquelle nous nous trouvons par suite de l'absence de navires pétroliers pour transporter rapidement le pétrole dont nous avons absolument besoin.

Veuillez me faire connaître par le télégraphe si vous avez pu faire aboutir avec la Standard Oil les pourparlers que M. Delcassé vous avait demandé d'entamer par sa lettre du 16 septembre n° 360 en vue de l'utilisation pour les chargements destinés à la France des pétroliers allemands dont nous avons autorisé le passage sous pavillon américain.

331

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 177-183. *Pékin, 8 novembre 1915, 2 h 6 et 20 h. 40.*

Chiffré.

(Reçu : le 9, 15 h. 55 et 2 h. 25)

Au moment du siège de Tsing-tao on a agité dans les milieux chinois l'idée d'une participation de la Chine à la guerre du côté des Alliés. Cette idée, écartée alors notamment sur l'avis défavorable du Japon et du ministre d'Angleterre à Pékin, est actuellement reprise avec quelque

[1] Cf. télégramme n° 3495-3496 ; 621-622, chiffré, Paris, 24 octobre 1915.

chance de succès par des personnages chinois très influents dans les Conseils de la présidence. Il y a bien entendu d'assez fortes oppositions à vaincre :

La participation consisterait :

1) d'une façon immédiate et certaine dans la mise à la disposition du gouvernement russe des arsenaux chinois ;

2) éventuellement dans l'expulsion de Chine, de tout sujet allemand et probablement aussi des Autrichiens et dans la mainmise sur les concessions allemandes de Chine au profit soit des Chinois eux-mêmes soit des Alliés.

Risques : néant, la Chine étant hors d'atteinte allemande.

Avantages pour la Chine :

1) participation du gouvernement chinois comme puissance belligérante au Congrès, ce qui serait une satisfaction énorme pour l'amour-propre de la Chine ;

2) suspension de tous les paiements dus au gouvernement et aux sujets allemands de l'indemnité de 1901, coupons, dette à court terme ;

3) suspension des privilèges et de la juridiction consulaire des Allemands en Chine et inscription des questions de cet ordre au programme du Congrès final[1] ;

4) la responsabilité chinoise, gravement engagée vis-à-vis de la Russie par les agissements ambitieux de Papenheim et vis-à-vis de l'Angleterre par de récentes révélations sur des exportations d'armes de guerre opérées de Shanghai vers l'Inde par les Allemands serait couverte et la Chine ne serait pas exposée à l'issue de guerre à des règlements de compte à son détriment ;

5) siégeant aux côtés du Japon au Congrès, la Chine devrait être traitée par le Japon d'égale à égale et en alliée.

Suite du n° précédent.

On peut objecter que les (1 gr. faux) 2 et 3 pourraient ne pas être sans répercussion préjudiciable sur nous-mêmes et nos Alliés ; nous nous conserverions le bénéfice de nos traités avec la Chine tandis que les traités sino-japonais seraient abrogés et d'autre part les inconvénients seraient compensés pour nous par d'importants bénéfices.

Cette coopération chinoise pourrait être présentée au (mot passé) sous une forme telle que le Japon ne puisse pas la décliner. D'ailleurs l'expulsion des Allemands de Chine comporterait des profits immédiats pour les Japonais. Le ministre d'Angleterre à Pékin qui reconnaît avoir contribué à écarter un projet analogue l'année dernière est encore effrayé à l'idée (gr. tronqué) qui tendait à modifier rapidement la situation consacrée des étrangers en Chine et à y supprimer définitivement l'association financière et économique anglo-allemande dont la Hong-Kong Bank

[1] Paragraphe coché en marge et portant la mention marginale « dangereux ».

est jusqu'à ces derniers temps demeurée l'expression. Si sir John Jordan pense avec inquiétude que des fonctionnaires japonais pourraient remplacer les Allemands et les Autrichiens dans l'administration des douanes et y menacer la prépondérance, il craint aussi que les Allemands et les Autrichiens sommés d'évacuer la Chine, ne résistent les armes à la main, mais cette appréhension est excessive. Mon collègue russe télégraphie à Petrograd pour demander à son gouvernement de lui donner des instructions en présence du mouvement qu'il a personnellement tendance à encourager. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître à cet égard le sentiment du gouvernement de la République et de vouloir bien inspirer mon attitude ; le ministre de Russie et moi estimons que si les gouvernements russe et français sont d'accord pour favoriser la tendance chinoise dont il s'agit, c'est à Londres qu'il conviendrait d'agir tout d'abord pour déterminer le gouvernement britannique et trouver une formule à laquelle le gouvernement japonais devra nécessairement se rallier.

Suite à mon télégramme n° 177.

Le (mot passé) cantonais Liang Che Yi dont ma lettre 233 du 7 octobre a marqué l'influence considérable dans les conseils du gouvernement chinois vient de présenter officieusement au nom de son gouvernement à mes collègues russes et anglais un projet comportant un emprunt de 20 millions de dollars pour la réfection et l'accroissement des arsenaux chinois dont toute la production serait attribuée à la Russie et à l'Angleterre sauf une faible proportion à retenir pour les besoins locaux ; en cas de difficulté diplomatique résultant « de la rupture de la neutralité chinoise la Russie et l'Angleterre prêteraient leur appui à la Chine ». Liang Che Yi a déclaré qu'il ne faisait encore cette offre qu'aux seuls Anglais et Russes qui l'ont pressenti secrètement pour des fournitures d'armes, mais il se dit prêt à nous adresser la même proposition. Mon collègue russe a objecté que sous cette forme la négociation tendait trop ouvertement à soustraire les arsenaux chinois à la mainmise japonaise. Il a ajouté qu'il attachait encore plus d'importance à l'expulsion de la Chine des sujets allemands qu'aux fournitures d'armes. Il a suggéré que le gouvernement chinois devrait plutôt faire d'abord état de ses griefs à l'égard des Allemands qui ont commis de flagrante violation de neutralité chinoise. Dans ces conditions le Japon ne pourrait pas se dérober à la proposition de la Chine de faire cause commune avec les Alliés[1].

[1] Briand répondait par télégramme n° 183, chiffré, Paris, 20 novembre 1915 : « Suite à votre télégramme n° 183. Le gouvernement britannique m'a fait connaître qu'il verrait de grands avantages à accepter d'entrer dans la voie suggérée par le gouvernement chinois touchant l'emprunt de 20 millions de dollars pour l'extension des arsenaux chinois.

J'ai accepté, sur sa proposition, de m'associer à cette affaire et d'accorder à la Chine le concours du gouvernement français pour toutes difficultés imprévues d'ordre diplomatique pouvant résulter de l'entente avec elle. M. Regnault vient de recevoir des instructions tendant à appuyer les démarches que fera le gouvernement britannique pour faire accepter ce projet par le gouvernement japonais, et chercher à éviter qu'il ne le considère comme une tentative de soustraire les arsenaux chinois à l'action japonaise à laquelle ils sont soumis.

Sir Edward Grey a déjà remis à l'ambassadeur du Japon à Londres une note confidentielle détaillée incorporant la proposition chinoise et faisant ressortir que, si le gouvernement allemand

332

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 277 ; 1835-1836 ; 3724-3725.

Paris, 8 novembre 1915, 9 h. à 1 h. 30.

Chiffré.

Pour Petrograd seulement.

Je réponds à votre télégramme n° 1326.

Je crois utile de vous communiquer le télégramme n° 277 que j'adresse au ministre de France à Stockholm.

Pour Londres seulement.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous :

1) un télégramme du ministre de France à Stockholm ;

2) un télégramme de l'ambassadeur de la République à Petrograd ;

3) les instructions que j'envoie à M. Thiébaut au sujet du convoi suédois.

Il semble qu'il y a une contradiction entre les termes de l'ordonnance suédoise, qui reste dans le cadre de la neutralité, et la démarche faite par le ministre de Suède à Petrograd. Je vous serai obligé d'entretenir de cette question le gouvernement britannique qui estimera sans doute comme nous qu'il est nécessaire d'éclaircir ce point et de maintenir les règles usuelles en droit des gens en matière de convois.

(Copie Stockholm n° 381, Petrograd n° 1326).

Pour Stockholm, Londres et Petrograd.

Par votre télégramme n° 381 vous m'avez fait connaître qu'une ordonnance royale vient de prévoir le convoi des navires suédois en Baltique, à moins que ces navires transportent de la contrebande ou se livrent à une assistance hostile.

D'autre part, l'ambassadeur de France en Russie m'informe que le ministre suédois à Petrograd a notifié au gouvernement impérial le convoi des navires chargés de minerai à Lulea et destinés à des pays étrangers.

élevait de fortes protestations contre la fourniture d'armes aux alliés, la Chine pourrait être conduite à faire cause commune avec eux.

D'autre part l'ambassadeur de Russie m'a fait connaître que son gouvernement est des plus favorables à tout ce qui pourrait amener la Chine à se prononcer en faveur des Alliés et considère comme plus importants que la fourniture d'armes, l'expulsion de Chine des Allemands. Il m'apparaît comme à votre collègue de Russie que si le gouvernement chinois faisait état pour arriver à la rupture avec l'Allemagne, des violations flagrantes de sa neutralité par cette puissance, le gouvernement japonais ne pourrait se dérober à la proposition de la Chine de faire cause commune avec les Alliés. »

Cf. télégramme n° 4021 à 4026 ; 1994 à 1999 ; 144 à 149 ; 196 à 201, chiffré, Paris, 26 novembre 1915.

Je vous prie de vérifier si cette information est exacte et si elle vise les transports de minerais sur l'Allemagne. Dans ce cas, veuillez, d'accord avec vos collègues anglais et russe, attirer l'attention de M. de Hammarskjöld sur le caractère de contrebande absolue des minerais à destination de l'ennemi et sur l'engagement d'honneur que, d'après le droit des gens, le convoi implique pour l'État convoyeur de ne pas protéger un transport de contrebande.

Les minerais de fer nématite ont été déclarés contrebande de guerre absolue par le décret du 6 novembre 1914 (*Journal Officiel* du 7 novembre 1914) et figurent actuellement avec les autres minerais sous le paragraphe 41 de la contrebande absolue notifiée le 14 octobre 1915 (*Journal Officiel* du 14 octobre 1915).

L'information transmise par M. Paléologue paraît en contradiction avec celle que contient votre télégramme n° 381. Si elle est exacte, elle constituerait de la part du gouvernement suédois une violation de sa neutralité.

Je vous serais obligé de me rendre compte d'urgence du résultat de votre démarche.

Pour Petrograd seulement.

Je vous serai obligé d'entretenir de la question le gouvernement impérial en le priant d'envoyer des instructions en ce sens à son ministre à Stockholm, si toutefois le ministre suédois à Petrograd n'a pas mal interprété l'ordonnance suédoise.

(Fonds Blocus)

333

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Lanel, Ministre de France à Rio de Janeiro,
M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne.

T. n° 3716 ; 82 ; 116. *Paris, 8 novembre 1915, 21 h. 40 et 23 h. 55.*

Chiffré.

Le ministre de Russie au Brésil a fait savoir à son gouvernement qu'il pourrait utilement reprendre des pourparlers en vue de l'achat de fusils, s'il obtenait le concours du ministre de France et à condition que ces fusils fussent achetés par le gouvernement portugais qui les rétrocéderait à la Russie. Le ministre de la Guerre brésilien aurait indiqué que le terrain était déjà préparé à Lisbonne dans ce but, et la participation de la Russie à l'opération demeurerait naturellement secrète.

En me communiquant ce qui précède, M. Iswolsky demande si, en raison de l'alliance anglo-portugaise, il ne serait pas possible d'avoir recours aux bons offices du Cabinet de Londres pour décider le gouvernement portugais à accorder son entremise.

Pour Londres seulement. J'ai prié MM. Daeschener et Lanel de me faire connaître leurs avis et vous serai reconnaissant de pressentir le gouvernement britannique au sujet de cette affaire.

Pour Lisbonne et Rio. Je prie M. Paul Cambon de me renseigner sur les intentions éventuelles du gouvernement britannique à ce sujet. Veuillez me faire connaître votre avis sur la combinaison suggérée par le gouvernement russe et ses chances de succès.

334

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1830 ; 3715. *Paris, 8 novembre 1915, 23 h. 30.*

Chiffré.

Le gouverneur grec demande à la France, à l'Angleterre et à la Russie, une nouvelle avance de quarante millions en or qui serait effectuée sur les mêmes bases que l'avance récente de dix millions, c'est-à-dire par un crédit en écriture ouvert en or à la Banque nationale d'Athènes, et ne comportant pas de décaissement effectif.

Cette avance a pour objet le maintien auquel nous avions intérêt de la mobilisation grecque, qui avait motivé l'avance précédente. J'estime donc qu'il y a lieu, pour les trois puissances, de la consentir, tout en se réservant la possibilité, si l'orientation de la Grèce le rendait nécessaire, d'examiner en commun les moyens de se garantir contre une entreprise hostile de la part du gouvernement grec.

Je vous prie d'entretenir d'urgence de cette question le gouvernement royal/impérial et de me faire connaître le plus tôt possible son sentiment[1].

[1] Le 2 novembre, Briand précisait à Cambon (télégramme n° 3643, chiffré) et à Paléologue (télégramme n° 1786, chiffré) :

« Petrograd seulement :

Je vous serai obligé de répondre à mon télégramme n° 1577.

Jusqu'à présent la France et l'Angleterre ont versé chacune à la Grèce, sur l'avance promise de 30 millions de francs, cinq millions chacune. La France lui a consenti, en outre, l'ouverture d'un crédit en or, *en écriture*, sans décaissement effectif, destiné à gager l'émission de nouveaux billets de la banque nationale de Grèce. La part avancée par nous pour le compte de la Russie n'est donc que du tiers de 5 millions.

M. Zaïmis a dit au ministre de Russie à Athènes que les avances des puissances étant épuisées, le gouvernement hellénique se trouvait embarrassé pour maintenir la mobilisation qui coûte environ 1.200.000 francs par jour. Il a ajouté qu'il ne voulait pas formuler une nouvelle demande de crédits, craignant que les puissances ne formulent des conditions politiques que la Grèce ne pourrait accepter.

Je vous prie de faire connaître aux gouvernements anglais et russe que le gouvernement français a décidé de ne pas refuser son concours financier à la Grèce dans le cas où il en serait sollicité. Le ministre de la République à Athènes a reçu l'instruction de faire savoir officieusement à M. Zaïmis que ce concours serait accordé sans condition, mais sous la forme de crédits en or, *en écriture*, sans décaissement. »

335

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à Contre-amiral Lacaze, Ministre de la Marine.

M. s.n°. *Paris, 8 novembre 1915.*

Par une dépêche du 27 octobre dernier votre prédécesseur m'a envoyé la copie d'une lettre de notre attaché naval à Londres concernant l'arrestation en haute mer, à bord des navires neutres, de tous sujets ennemis d'âge à porter les armes, quelle que soit leur destination.

Le commandant de Saint-Seine transmet à cet égard le désir de l'amirauté britannique de voir le gouvernement français insister auprès du gouvernement britannique pour obtenir l'agrément du *Foreign Office* à une modification des instructions navales anglaises, qui prévoient l'arrestation des passagers ennemis mobilisables lorsqu'ils voyagent à destination de l'Allemagne.

M. Augagneur ajoutait qu'en ce qui nous concerne, sa circulaire du 29 septembre 1914 avait déjà, dès cette époque, prescrit à nos croiseurs de procéder à l'arrestation des sujets ennemis même lorsque leur voyage n'a aucune destination hostile.

Répondant à cette communication, je me permets de vous rappeler les limites du droit de police que, comme belligérant, nous pouvons exercer en haute mer sur les navires neutres, en ce qui concerne les passagers se trouvant à leur bord.

Comme vous le savez, un belligérant ne peut pratiquer une mesure de coercition, telle qu'une capture, une saisie ou une arrestation, à bord d'un navire neutre que si ce navire, contrevenant à la neutralité, apporte une assistance quelconque à l'ennemi, notamment en transportant des marchandises ou articles propres à la guerre (contrebande), ou comme dans l'espèce dont il s'agit, en transportant des personnes voyageant pour compte et dans l'intérêt de l'état ennemi.

Il est clair que les individus qui rejoignent l'armée ennemie rentrent dans cette catégorie et c'est l'hypothèse qui se trouve visée dans l'article 46 de la déclaration de Londres de 1909.

Toutefois, cette disposition, en raison des discussions auxquelles la question de preuve avait donné lieu, n'a parlé que des militaires « incorporés », et encore cette dernière expression a-t-elle fait l'objet, à la conférence navale de Londres, d'un commentaire lui donnant une portée restreinte.

Dès le début de la guerre, le gouvernement français s'est efforcé de rechercher, en dehors de toute conception théorique, le moyen de constater si, en fait, des sujets ennemis rencontrés sur des navires neutres faisant route soit sur l'Allemagne, étaient ou non des hommes allant satisfaire à leurs obligations militaires. Tel a été l'objet de la circulaire de votre Département du 11 août, prise d'accord avec mes services.

Par la suite, les gouvernements ennemis ayant appelé sous les drapeaux toutes leurs classes mobilisables, et ayant, d'autre part, arrêté dans les régions envahies par leurs troupes, tous les individus appartenant par leur

âge à des classes mobilisables, en les considérant comme susceptible de servir, nous avons appliqué la même règle et nous avons considéré dorénavant que tout sujet ennemi susceptible d'être mobilisé pouvait être également arrêté. Mais, il est clair que cette arrestation ne se peut justifier que si cet individu est rencontré dans les circonstances ci-dessus, c'est-à-dire se rendant ou pouvant être vraisemblablement supposé se rendre en Allemagne pour y servir.

La circulaire du 29 septembre 1914, qui, comme la précédente, avait été élaborée d'accord avec mon Département, vise et ne saurait viser que cette hypothèse.

Aussi bien, vous remarquerez que si la question de preuve concernant le caractère militaire d'un passager ennemi en haute mer a été ainsi résolue, cette solution laisse, par ailleurs, naturellement entier le droit d'arrêter toute personne qui, en dehors de toute attache avec l'armée ennemie elle-même, quel que soit son âge ou son sexe et quelle que soit sa destination, voyage pour le compte et dans l'intérêt de la défense nationale de l'état ennemi. Il en est ainsi, par exemple, des agents ennemis et des individus envoyés par l'état ennemi pour une mission se rapportant à sa défense nationale.

En dehors de ces divers cas, impliquant et devant toujours impliquer un intérêt de l'état ennemi dans la conduite militaire, politique ou économique de la guerre, rien ne justifie, en droit des gens, l'intervention d'un belligérant dans la navigation inoffensive d'un navire neutre. En l'absence des motifs ci-dessus rappelés le belligérant n'a pas plus le droit d'arrêter un sujet ennemi à bord d'un navire neutre, qu'il n'a celui de procéder à une telle arrestation sur le territoire neutre. En se départissant de l'observation de ces principes, le belligérant porte injustement atteinte à la liberté du pavillon neutre en haute mer et il encourt de graves responsabilités.

Pour ces diverses considérations, je ne saurais, tout d'abord, donner mon assentiment à une interprétation de la circulaire de votre prédécesseur du 29 septembre 1914, tendant à faire arrêter sur les navires neutres en haute mer, dans quelque circonstance que ce soit, tout particulier sujet ennemi, pour ce seul fait qu'il est d'âge mobilisable, et alors qu'aucune preuve ou qu'aucun commencement de preuve n'existe d'autre part pour établir qu'il voyage soit en vue de remplir son devoir militaire soit en vue d'accomplir quelque mission ayant trait à la guerre.

En second lieu, les instructions de l'amirauté britannique en ce qui concerne l'arrestation éventuelle des sujets ennemis présumés militaires me paraissent parfaitement fondées et je ne saurais en demander la modification au gouvernement de Sa Majesté britannique.

(Fonds Blocus)

336

M. Lévesque d'Avril, Ministre de France à Guatemala, à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Guatemala, 8 novembre 1915.*

Par sa dépêche en date du 17 septembre dernier, Votre Excellence a bien voulu me communiquer copie d'un rapport de notre ministre à La Haye adressé au Département et relatif à la création en Allemagne d'une association économique pour le sud et le centre Amérique.

Cette légation a pris connaissance avec le plus grand intérêt des moyens que les Allemands entendaient employer pour atténuer dans ce pays notamment les fâcheux effets d'une longue guerre.

Jamais occasion n'a été plus favorable pour que nos commerçants et nos industriels s'efforcent de paralyser et de dépasser l'avance prise par nos concurrents d'hier, nos ennemis d'aujourd'hui, grâce à une discipline sévère et à une propagande habile.

Je crois devoir profiter de cette circonstance pour appeler à nouveau la bienveillante attention de Votre Excellence sur l'intérêt pressant qu'il y aurait pour les maisons françaises à renoncer à confier leur représentation au Centre Amérique à des personnes appartenant à des nationalités ennemies.

L'Office national du Commerce extérieur à Paris a déjà été plusieurs fois averti par ce poste de ce que de grandes maisons françaises étaient représentées au Guatemala par des Allemands ou des Autrichiens – notamment les maisons Martell, Hennesy, de Cognac-Vve Clicquot, de Reims (la représentation de cette maison viendrait toutefois d'être retirée tout récemment à MM. Max Paetau et Cie, sujets allemands) ; société bordelaise de produits alimentaires, etc. ; et ces représentants allemands et autrichiens ne se font pas faute de faire paraître dans la presse locale des annonces très apparentes énumérant toutes les marques françaises qui leur ont confié la vente exclusive de leurs produits.

Nos agents consulaires au Salvador et au Honduras ont reçu de cette légation des instructions à l'effet de lui fournir toutes indications qu'ils pourraient recueillir à ce sujet, lesquelles seront soigneusement transmises à l'Office national du Commerce extérieur.

Jusqu'à présent, il ne m'a pas été possible d'obtenir des renseignements précis sur les projets de la nouvelle association économique allemande mais si nos compatriotes se renseignent avec soin et tiennent compte des observations qui leur sont suggérées, j'estime qu'en ce qui concerne tout au moins le pays de ma résidence, le but que se proposent nos ennemis serait bien difficilement atteint.

337

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 8 novembre 1915.*

Le bruit court que des troupes africaines destinées à notre corps expéditionnaire d'Orient seraient actuellement rassemblées en Algérie et dans le midi de la France, à Salon, pour être envoyées en Serbie.

Dans le cas où ce bruit serait fondé il y aurait lieu de se préoccuper des moyens à employer pour neutraliser les efforts que ne manqueront pas de faire nos ennemis en vue de provoquer des défections parmi nos soldats musulmans.

S'il a paru utile d'instituer en France un service spécial d'assistance et de surveillance dans le but de soustraire nos musulmans aux mauvaises influences qu'ils auraient pu subir sur notre propre territoire, combien plus indispensable apparaîtra un semblable service dans un corps expéditionnaire appelé à combattre en Orient. Là nos musulmans seront exposés à tous les dangers d'une propagande effrénée qui pourra avoir sur eux d'autant plus de force qu'elle sera faite au nom du Sultan-Khalife par des agents mahométans turcs et arabes à la solde de l'Allemagne.

C'est pour conjurer ce danger qu'il sera indispensable d'adjoindre à notre état-major de l'armée d'Orient un noyau d'officiers interprètes soigneusement choisis qui, par leurs connaissances et leur expérience, seront appelés à exercer une action salutaire sur nos Africains.

Le nombre de nos officiers combattants ayant fait leur carrière en Afrique et connaissant la mentalité de nos tirailleurs, devient malheureusement de jour en jour plus restreint, et les nouvelles recrues arabes incorporées depuis quelques mois dans nos régiments africains, ne semblent pas être suffisamment disciplinées.

Pour remédier à cet état de choses il semble qu'il serait nécessaire de provoquer par tous les moyens un plus grand nombre d'engagements d'anciens tirailleurs. Ces vieux soldats dont la fidélité est réelle et qui connaissent le métier des armes exercent sur leurs jeunes camarades un ascendant considérable qu'ils se montrent généralement désireux de mettre à notre service. Nos officiers trouveraient dans ces anciens serviteurs des auxiliaires précieux.

338

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

1ère note. *8 novembre 1915.*

Secret.

Action à exercer sur la presse italienne

Il y a deux façons d'exercer une action sur la presse italienne, suivant qu'on veut acquérir sur un journal une influence permanente ou occasionnelle. Les deux systèmes doivent être employés simultanément, car ils ne s'adressent pas aux mêmes organes.

L'action permanente est indispensable pour avoir sur l'opinion publique une influence réelle et créer un courant basé sur des intérêts durables et non sur le sentiment ou sur le fait du moment.

L'instruction de l'action permanente ne peut être qu'une entreprise privée, laquelle, dans son propre intérêt, tient en main d'une façon constante les journaux qui dépendent d'elle. Mais il faut, pour que l'instrument ne se fausse pas, que l'on s'assure de sa déférence aux directions du gouvernement français. Cette question fait l'objet d'une note séparée.

L'avantage de ce genre d'action, outre sa continuité et son efficacité, est qu'elle peut éviter une apparence d'ingérence étrangère trop visible, les journaux acquis se faisant les défenseurs d'intérêts privés et l'orientation extérieure n'apparaissant que comme une conséquence indirecte.

L'action occasionnelle ne doit pas être forcément fragmentaire ; elle peut être suivie. Mais elle ne repose pas sur la permanence des intérêts. Il s'agit ici d'agir suivant les nécessités de la politique dans telle ou telle question sur tel ou tel organe.

1. Le moyen le plus efficace consiste à agir sur les correspondants parisiens des journaux italiens. Pour cela, il faut tenir compte du caractère italien, très complexe : cordialité de surface, méfiance innée, puis, quand la glace est rompue, cordialité réelle et confiance allant parfois jusqu'à la candeur, par insouciance.

Il faut donc gagner les correspondants, non seulement en subventionnant au besoin ceux dont la vénalité est certaine, mais en s'attachant, même pour ceux-ci, à les entourer d'attentions, faveurs dans les visites au front ou ailleurs, informations bien choisies, dîners, frais payés, etc. On pourra obtenir par certains d'entre eux, à la longue, des renseignements précieux sur les journaux et les journalistes et sur les moyens d'action à employer à leur égard. Leurs correspondances, qu'il faut au besoin les aider à faire (paresse italienne), feront plus dans le journal que bien des articles.

2. Action séparée sur certains rédacteurs : l'ambassade, ou les correspondants italiens de Paris, peuvent fournir des indications à ce sujet. Il n'y a pas grand-chose à attendre de ce moyen. Généralement, les rédacteurs sont gênés et ambigus. L'article détone avec le reste et le tout déroute le lecteur plutôt qu'il ne l'impressionne. Il n'en est pas de même

des correspondances de l'étranger, la disparité s'expliquant par l'origine de l'article.

Ce moyen n'est donc guère à employer que par exception.

3. Achat d'un journal.

À déconseiller, s'il n'est pas effectué par l'instrument d'action permanente visé au début. Sinon on en sera pour son argent.

4. Subvention à un journal besogneux.

Il va de soi qu'elle n'a un intérêt que si le journal a une importance réelle. Par exemple le *Popolo d'Italia* a besoin d'argent. Par sa nuance et la renommée de son fondateur, si on lui permet de s'adjoindre de bons rédacteurs en lui fournissant les fonds nécessaires, il retrouvera la faveur du public socialiste, sa seule différence réelle avant l'*Avanti* portant sur la politique extérieure. Mais subventionner la *Vita* serait une folie : on ne fait pas revivre un moribond.

Il faut donc considérer non seulement l'importance du journal, mais ses possibilités de développement.

Si on veut atteindre les milieux cléricaux, inutile de subventionner un journal clérical, où ils ne vont chercher que haine contre nous. Il faut s'adresser à un organe nationaliste, qui flatte leurs instincts chauvins et qu'ils achètent en même temps que l'organe clérical.

5. Ceci amène à considérer le champ d'action où peut s'exercer notre influence par la voie de la presse.

Avant tout, sur les masses populaires, qui votent désormais et dont l'action ne peut que grandir.

C'est du côté des « partis populaires » que nous avons le plus de chance de trouver facilement des alliés. Il convient toutefois d'éviter soigneusement de nous compromettre dans une campagne ayant l'allure anti-dynastique. Il est vrai que, sauf quelques fractions du parti socialistes et les républicains proprement dits, il n'y a guère en Italie de visées anti-dynastiques. Les sentiments démocratiques et anti-cléricaux du Roi y sont pour quelque chose, ainsi que le positivisme de l'esprit italien qui préfère la chose au mot.

Les Républicains sont des doctrinaires sans influence, sauf Barzilaï, à cause de son talent. Mais son prestige n'agit qu'en dehors de son propre parti dans les questions extérieures.

Les radicaux nous sont en partie hostiles. On peut les gagner et un organe de presse peut faire beaucoup sur eux.

Ces partis de gauche, nous y trouverons un levier pour remuer l'opinion dans une circonstance donnée, mais c'est dans la classe industrielle qu'il faut chercher l'appui agissant, en lui démontrant que son intérêt est d'agir avec nous. Là, c'est de l'instrument d'action permanente qu'il faudra surtout se servir.

Rien à faire avec les cléricaux de droite, qui nous détesteront toujours, par peur de la démocratie.

Des cléricaux démocrates seront peut être plus faciles à atteindre. Mais on ne fera jamais rien de durable avec eux, car tous les cléricaux italiens

sont forcément nos rivaux en Orient et redoutent en outre le retour de notre influence au Vatican.

2ème note.

Secret.

Examen des principaux journaux

1. *Corriere della Sera* (Milan). Pas possible et inutile de l'acheter ou de le subventionner. Organe le plus important et le mieux fait d'Italie. Est en notre faveur et le restera sans doute, s'il est convaincu que c'est l'*intérêt de l'Italie*.

En passant, bien noter que c'est sous cette forme que doit s'exercer notre propagande, en laissant de côté la sentimentalité et les couplets sur la fraternité latine. Insister sur les communautés d'intérêt tout autant que sur *les dangers communs*.

2. *Tribuna* (Rome). Le plus lu après le *Corriere della Sera*. N'a pas son autorité morale, mais une double action :

1) en raison du nombre des lecteurs ;

2) du fait qu'elle est l'organe d'intérêts privés considérables : Banca Commerciale, Syndicat métallurgiste, etc.

Giolittienne. – Mais « l'instrument permanent » pourrait l'avoir en main, si on le voulait sérieusement.

3. *Messagero* (Rome) *Secolo* (Milan). Pas besoin d'agir : démocrates subventionnés par le banquier démocrate-socialiste della Torre, très favorables à notre cause.

Parfois un peu compromettants. – Action à exercer à ce sujet sur le correspondant parisien (Campolomlghi ?).

4. *La Stamma* (Turin). Rien à faire. Giolittienne, anti-française[1].

5. Il y aurait plutôt lieu d'essayer de la combattre en s'acquérant la *Gazetta del Popolo* (Turin). M. Guglielino Ferrero pourrait donner de bons conseils à ce sujet, s'il était pressenti par M. Barrère personnellement[2].

6. *Giornale d'Italia* (Rome). Rien à faire. Organe de Salandra plutôt encore que de Sonnino. *Soigner son correspondant parisien* (Schisa).

7. *Resto del Carlino* (Bologne). Rien à faire avec le directeur actuel, Giolittien.

8. *Mattino* (Naples). Scarfoglio, son directeur, propriétaire très ami de Carrère, est d'une vénalité sans limites.

9. *Observatore Romano*. Rien à faire dans l'état actuel des relations avec le Vatican.

[1] Note marginale : « Et comment ».

[2] Note marginale : « Le directeur est un francophile de vieille date ».

10. *Corriere d'Italia* (Rome). Inutile de faire quelque chose : s'il change sa ligne de conduite il perdra sa clientèle. Soigner son correspondant parisien (Domenico Russo) accessible par le parti catholique français.

11. *Idea Nazionale*. Il faudrait savoir par Rome l'attitude exacte de Federzoni, le directeur austrophobe et interventionniste, mais aussi très chauvin. Il faudrait savoir surtout la tendance politique exacte des entreprises privées industrielles ou autres qui subventionnent ce journal. S'il est en fonds, comme c'est probable, il n'y a qu'à tenter une action personnelle, possible par l'entremise d'Italiens acquis à notre cause et connus de l'ambassade, pour accentuer les bonnes dispositions du journal, qui peut faire beaucoup en faveur de notre politique.

3ème note. *8 novembre 1915.*

Secret.

Organisation d'une action permanente en Italie

L'instrument d'action permanente envisagé dans la première note sur la presse italienne peut et doit nécessairement exercer son influence de bien d'autres façons. Mais dans ses possibilités d'action sur la presse réside, au point de vue politique, son principal intérêt.

Les Allemands avaient trouvé cet instrument dans la *Banca Commerciale*, entièrement à leur merci, malgré la présence d'importants intérêts français.

C'est que nos financiers, dans des entreprises de ce genre semblent ne voir que le profit à tirer. Toucher des dividendes et des jetons de présence paraît leur suffire. Les financiers allemands, eux, se considèrent comme les missionnaires de l'influence germanique. Résultat : la Banque de Paris et des Pays-Bas n'a exercé aucune action sensible sur la direction « politique » donnée à la *Banca Commerciale*, que les Allemands ont peuplée de directeurs et d'employés supérieurs allemands ou suisses allemands[1]. Grâce à la présence de ces agents, qui ont assuré une action et un contrôle constants, l'Allemagne a eu en main le conseil d'administration et a fait tourner à son profit les campagnes des journaux dévoués aux intérêts de la Banque.

Les Allemands ont commis pourtant des maladresses qui seront à éviter et qui tiennent à leur brutalité et à leur orgueil. Cette *prepotenza tedesca* a froissé les Italiens et les a souvent indisposés. Mais l'action était si fortement menée qu'elle se fait encore sentir. La *Banca Commerciale* a été assez puissante pour faire sauter un Cabinet Giolitti dans l'affaire des services maritimes subventionnés, il y a peu d'années, M. Giolitti était alors la bête noire de M. de Jagow, parce qu'il combattait la *Banca Commerciale*, peut-être pour favoriser la *Banca di Roma*.

La meilleure solution consisterait à prendre la place des Allemands dans la *Banca Commerciale*. Il est plus facile d'utiliser un instrument tout prêt que d'en créer un.

[1] Note marginale : « Très juste. À la succursale de Twin, il n'y avait que des employés suisse-allemands. » Cf. télégramme n° 1648, secret, Paris, 20 octobre 1915.

Il faudra éviter les apparences trop brutales d'ingérence qui ont nui aux Allemands. On nous les pardonnerait moins encore qu'à eux, parce que nous sommes *des voisins* dont, en conséquence, l'action est plus immédiatement ressentie ; et aussi parce que les affinités des deux peuples ne font que mieux ressortir aux yeux jaloux des nationalistes italiens notre supériorité sur leur pays.

La mainmise sur la *Banca Commerciale* ne doit pas être confiée uniquement à un établissement financier. Il est à craindre que les financiers français, pendant quelque temps encore tout au moins, ne se résolvent pas volontiers à se hausser au-dessus des questions de rendement pécuniaire et à faire un effort qu'ils jugent peut-être bien à tort désintéressé et sans portée pour eux, en vue de faire servir à des fins politiques une entreprise privée.

La participation d'industriels de groupes *divers*, susceptibles de favoriser en Italie des industries dépendantes de celles qu'ils dirigent en France, apparaît comme indispensable.

Il convient évidemment de ne pas se mettre dans les mains d'un groupe donné, mais de réunir divers groupes ne se faisant pas concurrence et ayant déjà des attaches en Italie. Il faudrait favoriser de préférence l'entrée dans la *Banca Commerciale* d'industriels dont les industries sont susceptibles de prospérer dans ce pays. Il serait nécessaire que le gouvernement français s'assure une action efficace sur les hommes et les entreprises dont l'action se fera aussi sentir lorsqu'il s'agira de faire appel à leur patriotisme pour orienter l'action de l'instrument permanent en Italie. Le choix doit donc être fait avec soin à ces divers points de vue.

D'une manière générale, le sens dans lequel on devrait agir en Italie est le suivant :

1. Création d'intérêts privés communs, développement d'industries faisant vivre des agglomérations populaires ;

2. Démontrer à l'opinion italienne la corrélation des intérêts privés et des intérêts politiques, la solidarité des deux pays, dans la Méditerranée, et l'extinction de leurs rivalités par la détermination des sphères d'action.

3. Rapprochement des trois nations libérales occidentales, France, Italie, Angleterre, pour la défense de leur civilisation et de leur commerce contre l'hégémonie germanique.

4ème note.
Secret.

Le Banco di Roma *et les cléricaux italiens*

Le directeur du *Resto del Carlino* est venu récemment à Paris pour trouver de l'argent à fournir au *Banco di Roma*. Cette idée paraît avoir séduit quelques esprits, qui entrevoyaient la possibilité d'agir ainsi sur le parti catholique italien.

Il serait tout d'abord dangereux de mettre des fonds dans la *Banco di Roma*, entreprise d'aventure, que M. Pacelli a basée surtout sur les

affaires coloniales, et que l'échec de la pacification de la Libye a dû mettre en très mauvaise posture. M. Pacelli a obtenu naguère de forts placements des congrégations françaises, qui lui ont confié des sommes très importantes. De là sans doute l'intérêt que portent à sa banque les milieux catholiques français. Mais au point de vue financier un versement de fonds à cette entreprise serait des plus imprudents.

Au point de vue politique, l'affaire ne présente aucun intérêt pour nous.

Le *Banco di Roma* est avant tout l'instrument du parti clérical italien, bien plus que de la Papauté proprement dite. Comme tel, il a favorisé toutes les actions tendant à combattre notre influence en Orient. M. Pacelli quand il a commencé à voir se tarir la source italienne et à recourir à l'argent français, a fait de belles protestations pour obtenir la cote à la Bourse de Paris. Il a fait entre autres intervenir à cet effet M. Tittoni. Celui-ci passe à Rome pour être l'homme du *Banco di Roma*.

M. Tittoni, romain, évoque à Paris le souvenir de son père, qui fut une victime de la papauté. Mais il est foncièrement clérical. Il fut toujours l'intermédiaire nécessaire entre les cléricaux et les constitutionnels giolittiens dans les élections politiques. Il est clérical par conviction, mais aussi par snobisme, pour se faire pardonner par l'aristocratie romaine d'être le fils d'un marchand de biens enrichi à ses dépens.

Au surplus quelle influence nous donnerait le *Banco di Roma* à supposer que sa direction nous soit acquise ? Le parti catholique italien ne sera jamais que du bout des lèvres l'ami même des catholiques français.

Les cléricaux italiens veulent la réconciliation du Pape et de la royauté, pour enlever aux démocrates l'influence qu'ils exercent sur l'esprit du Roi. Toute la droite cléricale est et restera notre ennemie, et cela s'explique facilement :

1) crainte de l'influence démocratique française ;

2) rivalité d'influence en Orient.

Quant aux catholiques démocrates, leur influence est mince et, s'ils restent démocrates, se confondra avec celle des démocrates de gauche en ce qui concerne la politique étrangère. S'ils évoluent, ils deviendront nos ennemis comme les catholiques de droite. Dans les deux cas, l'action du *Banco di Roma* sera sans effet sur eux.

Le seul moyen d'exercer une action au point de vue de la politique extérieure sur les *catholiques* (je ne dis pas *cléricaux*) Italiens, c'est de s'adresser à eux indirectement. Les plus éclairés et les plus agissants lisent ou peuvent lire au moins deux journaux. L'organe proprement clérical restera anti-français : il devra le rester, sous peine de perdre la clientèle des cléricaux intransigeants : aristocratie, couvents, certaine bourgeoisie. Un autre organe sera généralement nationaliste. Si cet organe concentre son nationalisme contre nos ennemis, il est susceptible d'exercer une certaine action sur l'esprit de ses lecteurs catholiques, qui feront instinctivement une distinction entre leurs opinions « intérieures » et « extérieures ».

À cela se limite, semble-t-il, l'action qu'on peut exercer sur les catholiques italiens.

339

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 289. *Le Caire, 9 novembre 1915, 16 h. 20.*

Confidentiel.

(Reçu : 16 h. 55)

Les Anglais font si peu mystère de leur projet concernant la création d'un État arabe indépendant, ou bien leurs instructions sont si mal suivies, qu'un Syrien chrétien, haut fonctionnaire du gouvernement et connu pour ses sympathies anglaises, a exposé le but des pourparlers engagés avec les Arabes à un Syrien musulman actuellement au Caire et l'a invité à faire de la propagande afin qu'au moment opportun les Arabes, Syriens ou autres, réclament l'indépendance par une sorte de plébiscite ou d'appel aux puissances.

Ce musulman syrien est précisément l'un de nos partisans et il m'a aussi donné connaissance des propositions qui lui ont été faites.

Le recours de pareils moyens est de nature à faire craindre que ceux qui les emploient ne considèrent la création éventuelle d'un état arabe indépendant non comme une condition à subir par suite de nécessités graves et pressantes mais comme un but désirable à atteindre en profitant des circonstances[1].

[1] Cf. lettre n° 645, Londres 4 novembre 1915.

Le 15 novembre 1915, le Cabinet du ministre des Affaires étrangères préparait une réponse à Defrance : « La lecture de vos dépêches n°s 216, 237, 245 avait amené mon prédécesseur à signaler à notre ambassadeur à Londres le caractère de certaines manifestations de la politique britannique en Syrie. Cette intervention était d'ailleurs, en l'espèce conforme au désir que vous en aviez vous-même exprimé et elle faisait tout naturellement suite à la précédente démarche de M. Paul Cambon sur le même sujet, démarche dont une lettre n° 206 du 15 septembre dernier vous avait rendu compte et dont nous étions en droit d'espérer des résultats appréciables. En ce qui concerne tout d'abord l'attitude de la presse égyptienne dont vous m'aviez signalé les tendances, sir Edward Grey a fait observer à M. Paul Cambon que le contrôle de la censure a été sévèrement réglementé pour toutes les questions touchant la Syrie et semble contester qu'un relâchement quelconque dans la surveillance ait pu avoir pour conséquence une recrudescence d'articles malveillants à notre égard, depuis la publication d'un extrait du *Mokatham* dont vous aviez signalé l'hostilité à notre égard.

Quant au rôle du service des renseignements, le principal secrétaire d'État fait valoir que les fonctionnaires de ce service sont tenus dans l'intérêt même de leur mission de se maintenir en contact avec les représentants des différentes opinions politiques ou religieuses et à les traiter sur le pied d'une parfaite égalité.

Enfin, sir Edward Grey cherche semble-t-il à réduire la portée de nos griefs relativement à la distribution de proclamations peu favorables à notre cause par des aéroplanes français pilotés par des officiers anglais.

Vous trouverez d'ailleurs, sous ce pli, en copie, le texte même de la réponse du gouvernement britannique. »

Berthelot, après lecture, apportait les remarques suivantes :

« Il y a intérêt à préciser le sens du télégramme au colonel Girodon ; car une équivoque pourrait se produire sur la liberté que nous laisserions aux Anglais d'agir seuls en Syrie, nos arguments semblant ne porter que sur notre refus de participer à une action en Syrie.

Le gouvernement français n'a aucun doute sur la loyauté anglaise relativement au respect de ses droits traditionnels et de ses intérêts en Syrie et Cilicie, et n'aurait aucune susceptibilité dans le cas où ultérieurement des troupes anglaises seraient amenées à y agir, d'accord avec nous.

340

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 133. *Lisbonne, 9 novembre 1915, 21 h. 10.*
Chiffré.
(Reçu : 22 h. 50)

Je réponds à votre télégramme n° 116.

Bien que les sentiments du Portugal pour la Russie se ressentent de la distance qui sépare les deux pays, je suis convaincu que le Cabinet de Lisbonne se prêtera volontiers à la combinaison suggérée par le gouvernement russe pour l'achat de fusils au Brésil surtout si l'Angleterre y insiste quelque peu.

Le gouvernement portugais y verra l'occasion de se créer un nouveau titre à la gratitude des Alliés et quant au gouvernement britannique il semble qu'il doit intervenir d'autant plus volontiers qu'il y trouvera un excellent prétexte de faire valoir de nouveau au Portugal qu'il rend ainsi, grâce à sa neutralité théorique, plus de services à ses amis que s'il se proclamait belligérant comme il en manifeste fréquemment le désir.

Si quelque difficulté se présentait elle ne devrait provenir que du fait que le gouvernement portugais actuellement au pouvoir est peu consistant et qu'une décision à prendre lui demande de l'effort et du temps.

341

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 3785 ; 1840. *Paris, 9 novembre 1915, 23 h. 30.*
Chiffré.

Le gouvernement serbe s'est adressé aux gouvernements français, anglais et russe pour obtenir au plus vite 1.200 wagons de farine à envoyer à Salonique et 500 wagons destinés à Durazzo. Ces envois ont pour objet le ravitaillement urgent de l'armée serbe.

Estimant que par sa situation la France est seule en mesure de réunir et d'expédier rapidement ces denrées, j'ai demandé à M. le ministre de la Guerre de faire le nécessaire à ce sujet. D'autre part, je prie M. Barrère de

S'il est nettement défavorable actuellement à une expédition d'Alexandrette c'est uniquement pour des considérations militaires et navales.

Au surplus, depuis hier, il y a, sur ce point, accord complet entre les gouvernements anglais et français. »

Et il notait en marge : « 18 novembre, le général Galliéni conserve un télégramme conçu dans les termes indiqués. »

s'entendre avec le gouvernement italien, d'ailleurs déjà pressenti et favorablement disposé, pour le transport par mer et la protection du convoi destiné à Durazzo.

Quant au règlement des dépenses ainsi engagées, je considère qu'il doit être supporté à parts égales par la France, l'Angleterre et la Russie dans les mêmes conditions que les fournitures de matériel de guerre.

Je vous prie d'en saisir d'urgence le gouvernement britannique/russe et de me faire connaître sa réponse.

342

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1346. *Petrograd, 9 novembre 1915, 23 h. 40.*

Chiffré.

(Reçu : le 10, 6 h. 50)

Réponse à votre télégramme n° 1824.

M. Sazonov approuve entièrement l'esprit de prudence et de conciliation dont le ministre de France à Athènes est invité à s'inspirer dans ses relations avec le gouvernement grec.

343

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 730. *Washington, 9 novembre 1915, s.h.*

Chiffré.

(Reçu : le 10, 3 h. 15)

Le secrétaire de l'Intérieur a prononcé hier à Raleigh (Caroline du Nord) un discours où il a déclaré que le résultat final d'une guerre si horrible « qu'elle semble nous ramener aux jours d'Attila », sera l'extension de la démocratie dans le monde :

« On verra l'Angleterre s'efforçant de mettre le sol à la disposition du peuple ; l'Allemagne ayant à résoudre le problème du transfert du pouvoir politique des mains de quelques-uns à celles de la foule, la Russie émergeant lentement du Moyen-Âge, avec les tâtonnements de sa Douma ; la France, la belle France, la douce, la gracieuse, glorieuse France, vivant selon les principes consignés dans les dix premières lignes de notre déclaration d'indépendance. »

De la part d'un des ministres du plus grand des pays neutres, cette énumération où seul le nom de la France est accompagné d'éloges, est digne d'attention. C'est le reflet d'un sentiment très répandu aux États-Unis.

344

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

M. n° 178. *Paris, 9 novembre 1915.*

Confidentiel.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie d'une note que m'a remise le ministre de Grèce à Paris. Comme vous le verrez, ce document fait allusion à une déclaration que vous auriez faite à M. Zaïmis avant sa chute et aux termes de laquelle la France admettrait « qu'actuellement elle ne saurait demander à la Grèce plus qu'une neutralité armée et bienveillante envers l'Entente, et que la Grèce, état indépendant, a le droit de suivre une politique purement grecque ».

Dans votre télégramme n° 667 me rendant compte de l'entretien avec M. Zaïmis auquel cette note se réfère évidemment vous vous exprimez ainsi :

« … M. Zaïmis m'a dit que le Roi lui avait parlé de mon audience en manifestant une vive satisfaction de cette conversation qu'il considérait comme très utile. J'ai répondu que j'avais été surtout très reconnaissant à Sa Majesté de m'avoir permis de lui demander de conserver toujours, dorénavant à sa politique extérieure un caractère purement *grec*, en évitant tout ce qui pourrait laisser croire aux puissances que cette politique était inspirée ou influencée par l'Allemagne. M. Zaïmis m'a alors assuré que Sa Majesté comprenait parfaitement la justesse de ce point de vue, et qu'avant d'accepter la succession de M. Venizelos, il l'avait lui-même fait valoir auprès du Roi, qui lui avait donné sa parole d'honneur qu'il n'existait entre lui et l'empereur d'Allemagne aucun accord d'engagement quelconque, pouvant restreindre la liberté d'action de la Grèce ».

D'autre part, dans l'audience qu'il vous a accordé, le Roi a pris soin, avez-vous marqué dans votre télégramme n° 638, de vous déclarer : « Je ne demande pas mieux que de vous parler très franchement et à cœur ouvert, pourvu qu'il soit bien entendu que ma décision de garder la neutralité est définitive et irrévocable … » Vous avez répondu : « qu'ayant épuisé auprès de lui tous les discours et tous les arguments lors de votre dernière entrevue, vous ne voyiez aucune utilité à reprendre la conversation sur ce terrain ». D'autre part, vous avez « demandé au souverain, en faisant valoir auprès de lui l'attitude de courtoisie à son égard du gouvernement de la République et de la presse française, de reconnaître cette attitude et de seconder vos efforts personnels, « en acceptant les nécessités de la situation … en nous faisant voir, enfin, de toutes les manières, que sa conduite envers les Alliés n'était dictée, comme il le disait, que par le souci de l'intérêt purement grec ».

Se basant sur ces rapports, le directeur des Affaires politiques et commerciales de mon Département a fait observer à M. Romanos, en recevant la note susdite, que l'affirmation qui y était énoncée paraissait dépasser les directions qui nous avaient été données et contenait une interprétation quelque peu inexacte de votre langage.

Il importe, en effet, de ne pas donner prétexte au gouvernement grec, par une équivoque, de prétendre qu'à un moment quelconque, nous avons déclaré que nous renoncions à lui demander de sortir de la neutralité. S'il convient d'éviter aujourd'hui toute insistance inopportune et d'attendre pour mettre, s'il y a lieu, la Grèce en demeure, que les circonstances se prêtent à une pression décisive en ce sens, il va de soi cependant que nous devons, en prévision de cette nécessité, réserver notre entière liberté d'action. Je suis assuré que rien dans votre attitude n'a autorisé M. Zaïmis à tirer la conclusion qu'il m'a fait communiquer. Je verrais toutefois intérêt à ce que vous profitiez d'une de vos prochaines conversations avec le nouveau président du Conseil hellénique pour mettre les choses au point, sous la forme que vous jugerez la plus convenable et avec toute la prudence nécessaire[1].

345

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n° 3728 ; 1784 ; 690 ; 1837 ; 717 ; 24. *Paris, 9 novembre 1915.*

Chiffré.

Pour votre information :

Le ministre de Grèce vient de me remettre la communication suivante :

« Veuillez donner à M. le président du Conseil l'assurance, de ma part, la plus formelle, de notre ferme résolution de continuer notre neutralité avec le caractère de la plus sincère bienveillance vis-à-vis des puissances de l'Entente. Vous voudrez bien ajouter que le nouveau Cabinet fait siennes les déclarations de M. Zaïmis au sujet de l'attitude amicale du gouvernement royal vis-à-vis des troupes alliées à Salonique, qu'il a trop conscience de ses vrais intérêts et de ce qu'il doit aux puissances protectrices de la Grèce pour s'écarter le moins du monde de cette ligne de conduite et que, dès lors, il espère que les sentiments d'amitié de ces puissances pour la Grèce ne pourront à aucun moment être influencés par les nouvelles malveillantes et tendancieuses qu'on met à dessein en circulation dans le vain but d'altérer les bons rapports de l'Entente avec la Grèce.

Skouloudis. »

[1] Minute préparée par Berthelot où chaque terme a été soigneusement choisi à partir surtout du paragraphe « Se basant sur ces rapports … ».

La minute se terminait ainsi : « … la plus convenable afin que le gouvernement grec ne puisse se prévaloir du moindre prétexte pour alléguer qu'à un jour dit nous avons nous-mêmes reconnu qu'il était de son intérêt de demeurer neutre ». Berthelot a barré cette phrase et l'a remplacée par « et avec toute la prudence nécessaire ».

346

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 9 novembre 1915.*

Après avoir eu l'honneur d'en donner avis au ministère des Affaires étrangères, le Crédit français, avec le concours de la Société générale des banques de province et de la Société générale, a accepté d'apporter son appui financier à l'exécution d'un contrat passé entre le gouvernement roumain et M. Jonqueres d'Oriola, industriel, qui possède une aciérie et des ateliers de construction de machines à Barcelone.

Pour assurer l'exécution de ce contrat, le Crédit français, avec le concours des deux établissements sus-indiqués, a constitué une société française au capital de 1 million de francs et lui a garanti les crédits nécessaires pour l'exécution de ce contrat.

Le contrat signé avec la Roumanie portait sur une première commande de 300.000 obus – type 76 – et une commande de 300.000.000 cartouches.

Notre groupe, pour réaliser cette fabrication, était tenu de monter, à Bucarest, une usine comportant le matériel nécessaire. Le prix fixé par le gouvernement roumain pour l'installation des deux usines, représente Frs : 10.000.000. Notre groupe français s'est chargé de commander tout le matériel nécessaire, de faire les avances aux fournisseurs et, à la livraison du matériel, soit à Marseille, soit à Barcelone, le gouvernement roumain s'engageant à nous avancer le montant total du prix fixé pour ce matériel à son arrivée, dans l'un de ces deux ports d'où, sur les indications du représentant à Paris du ministère de la Guerre de Roumanie, M. le colonel Rudeanu, le matériel doit être expédié en Roumanie.

En outre, le gouvernement roumain, pour décider le groupe français à lui installer cette industrie à Bucarest et à assurer son existence dans l'avenir, lui a assuré, à Bucarest, les bâtiments nécessaires prêts à recevoir le matériel ; en outre, après cette première commande, le gouvernement roumain devait nous en confi er une seconde de 400.000 obus et 200.000.000 cartouches de plus.

Si le gouvernement roumain, pour une cause quelconque, ne pouvait pas passer cette deuxième commande, il rembourserait, au groupe français, le double du prix des usines. Enfin, si le gouvernement roumain confiait cette dernière commande à notre groupe, il lui garantirait de continuer à lui confier, après la guerre, des commandes avec droit de préférence sur tous autres concurrents.

Pour toutes les matières premières dont l'usine aurait besoin pour l'exécution de ces commandes, le gouvernement roumain s'est engagé à faire les avances nécessaires aux achats des matières premières.

Nanti de ces contrats, le Crédit français, à la date du … et avant de passer définitivement les commandes de matériel et de faire les avances aux constructeurs, avances qui représentent, à ce jour, 4.000.000, a

demandé à nouveau au ministère des Affaires étrangères s'il ne voyait aucun inconvénient à l'exécution définitive du contrat. Sur sa réponse favorable, nous avons consenti les avances, et le matériel est, aujourd'hui, en voie de fabrication. Sous peu de jours, les premières machines vont être livrées à la Roumanie.

Pour assurer l'exécution du contrat et la Direction des usines, la Société anonyme des établissements Jonqueres a engagé le personnel nécessaire. Ce personnel se compose, à l'heure actuelle, de quatre ingénieurs et d'un directeur commercial.

L'ingénieur directeur-général est M. Besse, ingénieur français, ancien directeur, en Russie, de la Société des laminoirs & cartoucheries de Toula et, en dernier lieu, en France, de la Société des tréfileries du Havre. Cet ingénieur est, en ce moment, à Bucarest, pour reconnaître les bâtiments donnés à la société française par le gouvernement roumain et pour faire exécuter, par ce gouvernement, la mise en état à laquelle il s'est engagé.

Dans le courant du mois de novembre, nous allons commencer la livraison des machines au gouvernement roumain qui nous demande d'en prévoir toujours l'envoi à Bucarest. Mais si le gouvernement français, pour des raisons politiques, nous donnait l'ordre de ne pas exécuter notre contrat, nous lui demanderions de nous faire employer lesdites machines à l'exécution de marchés à passer soit avec le gouvernement français, soit avec le gouvernement russe.

Le gouvernement français connaît les sacrifices financiers faits par le Crédit français pour soutenir les affaires françaises, soit en France, soit à l'étranger, affaires qui ont beaucoup à souffrir de la guerre. L'opération traitée avec la Roumanie devait l'aider à récupérer une partie de ses pertes et c'est pour cette raison que le Crédit français se permet de demander au gouvernement français, au cas où, d'accord avec lui, les circonstances politiques l'empêcheraient d'exécuter le contrat passé avec la Roumanie, de lui donner une compensation en l'autorisant à fabriquer des munitions, avec le matériel prévu pour le gouvernement roumain, soit pour le compte du gouvernement français, soit pour le compte du gouvernement russe.

347

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2612-2613. *Londres, 10 novembre 1915, 12 h.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 3724 et 3725.

Le gouvernement suédois a notifié au gouvernement britannique son intention de faire convoyer ses navires de commerce dans les conditions indiquées par notre ministre à Stockholm. À cette notification très correcte sir Edward Grey pour le moment n'a pas répondu.

Le *Foreign Office* n'estime pas qu'il y ait lieu de relever l'indication donnée par le ministre suédois à Petrograd au sujet des cargaisons de minerais de fer. Le minerai dont il s'agit est en effet du minerai de fer magnétique qui ne fut pas porté sur la liste de contrebande à une époque où on désirait donner des satisfactions à la Suède et où on ne croyait pas avoir le moyen d'en arrêter le transit, la Grande-Bretagne avait d'ailleurs besoin de ce minerai. C'est de minerai de fer magnétique qu'était chargé le navire suédois conduit dans un port russe par un sous-marin anglais ; la Russie avait demandé à relâcher ce navire parce que sa cargaison n'était pas de contrebande et ce n'était pas pour fait de contrebande mais en vertu de l'acte en Conseil de mars que la Grande-Bretagne voulait poursuivre ce navire devant ses tribunaux de prises. Sous les raisons indiquées dans une lettre du (mot passé) novembre n° 639 le *Foreign Office* autorise le gouvernement russe à relâcher le navire suédois. *(À suivre)*

T. n° 2613. *11 h. 58.*

Suite à mon télégramme n° 2612.

Le gouvernement russe a demandé au gouvernement britannique de donner pour instruction à ses sous-marins de la mer Baltique de ne pas arrêter de navires neutres. Comme nous sir Edward Grey pense accéder à cette requête en ce sens que les sous-marins anglais ne seraient autorisés à saisir que des navires neutres chargés de contrebande. L'amirauté anglaise étudie encore le projet de blocus effectif de l'Allemagne ; mais je crois qu'elle se prononcera contre pour les motifs techniques que je vous ai fait connaître.

(Fonds Blocus)

348

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3907. *Paris, 10 novembre 1915, 18 h.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 2690.

Le dernier télégramme du colonel Fournier du 19 novembre au matin indiquait que les Bulgares ne continueraient pas pour le moment leur marche sur Monastir, et que les Serbes se maintenant dans la région de Prilep avaient repris contact avec leurs troupes du nord.

Le général Sarrail signale que les troupes anglaises continuent à refuser de se rendre à Monastir et qu'il lui est impossible en raison de la position qu'il occupe de les suppléer.

Les difficultés de la situation tiennent en grande partie aux faibles contingents anglais débarqués à Salonique qui ne leur permettent ni de garantir la sécurité de la base de l'expédition, ni de prendre leur part de la défense de la Macédoine à Monastir.

Je vous prie de faire comprendre cette situation au *War Office* pour obtenir que des ordres plus énergiques soient donnés au commandant du corps anglais ; en raison de la situation si délicate où se trouve le général Sarrail, il serait hautement désirable que les troupes anglaises à Salonique prennent, dans la phase actuelle, les directives du général Sarrail qui est chargé des opérations de première ligne les plus difficiles et les plus décisives.

C'est le cas type où l'unité de commandement apparaît comme le plus nécessaire.

349

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1354. *Petrograd, 10 novembre 1915, 22 h. 02.*

Chiffré.

(Reçu : le 11, 9 h. 10)

Le gouvernement persan a insisté auprès des ministres de Russie et d'Angleterre pour obtenir le retrait des troupes russes.

M. Sazonov a chargé M. Etter de répondre que ces troupes ne seront pas retirées tant que durera l'intrigue allemande ; il l'a même invité à laisser entendre que, si la cour quitte Téhéran, le Shah éprouvera peut-être quelque difficulté à y rentrer. L'ancien Shah vit en parfaite santé à Odessa (communiqué à M. Lecomte).

350

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 138. *Lisbonne, 10 novembre 1915.*

Confidentiel.

Par votre lettre du 25 octobre n° 104 vous avez bien voulu me transmettre diverses communications destinées à me tenir au courant de l'état de la question des mitrailleuses danoises.

Quel que puisse être le véritable motif du refus du gouvernement anglais à intervenir auprès du gouvernement de Copenhague, on peut admettre qu'il ait sincèrement quelque hésitation à avaliser un engagement dont personne n'ignore la nature.

En tout cas ce dont on ne saurait douter c'est que le gouvernement danois refuse avant tout de se découvrir vis-à-vis de l'Allemagne – le caractère des conditions prohibitives qu'il a successivement posées en est une preuve suffisante.

Dans ces conditions, il est évident que le procédé le plus simple pour nous faire entrer en possession des armes que nous avons payées et dont nous avons grand besoin, est le recours à la sortie en contrebande. C'est celle à laquelle en vient M. Bapst dans un télégramme du 18 octobre joint à votre lettre précitée.

Je ferai seulement remarquer que cette solution m'a été préconisée dès le mois de juillet par le représentant du syndicat danois, alors de passage à Lisbonne, ainsi que je vous en ai rendu compte le 17 de ce même mois.

Nous aurions alors perdu près de quatre mois.

Quant à l'achat de mitrailleuses danoises par le gouvernement britannique il doit faire l'objet de deux contrats : l'un à intervenir entre le Portugal et le syndicat – celui-là n'a jamais été signé et il se trouve encore dans les tiroirs de mon collègue d'Angleterre ; l'autre qui aurait été établi à Londres et qui concernait la fabrication plus extensive et en Angleterre même – j'ignore s'il a été signé. D'après ce que m'avait expliqué l'agent du Syndicat, ce dernier en présence des difficultés qu'il rencontrait de la part du gouvernement de Copenhague songeait déjà à transporter les machines nécessaires en Angleterre – il les aurait expédiées en passant par l'Amérique pour éviter l'intervention de l'Allemagne[1].

351

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 700. *Paris, 10 novembre 1915.*

Chiffré.

Vous avez eu raison de ne pas engager une discussion de fond au cours de l'entretien que vous avez eu avec M. Skouloudis et dont me rendent compte vos télégrammes n° 708, 709 et 710[2].

Le gouvernement de la République affirme qu'il n'a pas à discuter ni même à examiner les déclarations que le ministre grec vous a faites au sujet du désarmement et de l'internement des troupes serbes et des troupes

[1] Cf. télégramme n° 617-679, chiffré, secret, Copenhague, 28 octobre et 13 novembre 1915.

[2] Première version (télégramme n° 699, chiffré, 10 novembre 1915) : « Les déclarations qu'aux termes de vos télégrammes n° 708, 709 et 710 vous a faites M. Skouloudis ont causé au gouvernement une vive surprise. Elles ne sont pas conformes à celles qui m'ont été apportées de sa part hier par M. Romanos. Le chef du nouveau Cabinet hellénique a assuré qu'il continuerait la politique de son prédécesseur qui s'était engagé à observer à l'égard des Alliés une neutralité bienveillante, c'est-à-dire non pas une neutralité passive mais une neutralité organisée pour leur faciliter l'accomplissement de la tâche qu'ils ont entreprise de l'aveu même de la Grèce.

Si M. Skouloudis envisage, dès maintenant, un succès germano-bulgare assez caractérisé pour mettre en péril la sécurité des frontières de la Grèce, le moment serait venu de reprendre l'idée qu'avait émise M. Zaïmis (votre télégramme n° 631) de constituer une zone entre Salonique et la frontière serbe, où les troupes ne pourraient évoluer librement hors des territoires engagés dans la guerre. La détermination de cette zone sera le meilleur moyen de rassurer le gouvernement hellénique contre un danger dont il croirait déjà devoir envisager l'éventualité. »

Dans le télégramme définitif (n° 700), le premier paragraphe était ainsi libellé : « J'approuve pleinement le langage que sans entrer dans une discussion de fond vous avez tenu à M. Skouloudis dans l'entretien dont me rendent compte vos télégrammes n° 708, 709 et 710. »

alliées en cas de poursuite sur territoire grec par leurs ennemis. Nous ne pouvons, dans cet ordre d'idées, admettre qu'une chose, si la conversation doit s'engager, c'est de la reprendre au point où l'avait laissée M. Zaïmis lorsqu'il vous disait (votre télégramme n° 631) « que, si des troupes serbes refoulées par des Bulgares pénétraient sur le territoire grec, le gouvernement hellénique se verrait forcé de les interner tandis qu'il ne pourrait ni moralement ni matériellement appliquer le même traitement à des troupes françaises ou anglaises. »

Si des troupes françaises, anglaises ou serbes entre lesquelles les Alliés ne font pas de différence, se trouvaient, par suite des événements militaires ramenées des territoires bulgare ou serbe sur le territoire grec, le seul fait de toucher à un seul de ces soldats constituerait de la part du gouvernement hellénique une entreprise dont il devait mesurer les très sérieuses conséquences. Les Serbes, nos alliés, sont également unis à la Grèce par un traité d'alliance : c'est à la demande de la Grèce que la France et l'Angleterre sont venus au secours des Serbes menacés par les Bulgares non seulement pour défendre le *territoire* de la Serbie mais aussi son *armée* inséparable de son territoire. Aucune différence ne pourrait donc être faite entre celle-ci et les armées franco-anglaises.

Je communique ce télégramme à l'ambassadeur de France à Londres et je le prie de demander à sir Edward Grey d'envoyer des directions analogues à votre collègue anglais.

352

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 701. *Paris, 10 novembre 1915.*

Chiffré.

Le gouvernement de la République a décidé d'envoyer en mission en Grèce M. Denys Cochin, ministre d'État et membre, à ce titre, du Cabinet, dont les sentiments philhellènes sont connus et qui jouit en Grèce de nombreuses et hautes sympathies.

M. Denys Cochin quittera Paris demain et se rendra tout d'abord à Salonique où il se rendra compte des conditions dans lesquelles se trouvent les troupes alliées et des meilleurs moyens de donner à notre action militaire tout son effet utile dans les circonstances politiques où nous place l'attitude de la Grèce.

Il se rendra ensuite à Athènes et profitera de son séjour pour faire les visites que commande la courtoisie et pour prendre, d'accord avec vous, contact avec toutes les personnes sur lesquelles il vous paraîtrait utile d'agir[1].

[1] Le 22 novembre, Briand par télégramme n° 790, chiffré, précisait à Guillemin : « Je réponds à vos télégrammes n° 807, 808, 809. Il n'y a qu'un négociateur officiel, le ministre de France et il vous appartient de ne pas laisser perdre de vue ce principe essentiel. »

353

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2627-2628. *Londres, 11 novembre 1915, 20 h. 50.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 3744.

Sir Edward Grey considère comme très sérieuse la situation en Grèce. Il a été informé des dispositions de M. Skouloudis et d'après ses renseignements il paraît que des concentrations de troupes helléniques s'opèrent du côté de Salonique, que des officiers allemands sont vus dans cette région et que la ville est travaillée par des agents allemands. On ne doit pas oublier que Salonique est le berceau de la Jeune-Turquie et que les Israélites hostiles à la Russie forment les trois quarts de la population.

Le Cabinet de Londres a délibéré ce matin sur cette situation et il a émis l'avis que toute tentative du gouvernement grec pour désarmer l'armée franco-anglaise dans le cas d'une retraite en territoire hellénique devra être considérée comme un acte d'hostilité.

Il s'apprêtait à télégraphier cet avis à sir Francis Bertie pour vous être communiqué lorsque je lui ai lu les télégrammes de M. Guillemin et les instructions transmises par votre télégramme n° 3747.

Dans ces instructions les mots acte d'hostilité ne sont pas mentionnés mais cependant elles ont une portée plus étendue que l'avis du Cabinet britannique puisqu'elles assimilent l'armée serbe aux armées anglo-françaises.

(À suivre)

T n° 2628. *20 h. 55.*

Suite du n° précédent.

Sir Edward Grey a suspendu l'envoi de son télégramme à sir Francis Bertie et m'a demandé une copie de vos instructions à notre ministre à Athènes pour y réfléchir. Cette copie a été prise par son secrétaire.

Un peu plus tard il m'a fait dire par sir A. Nicholson qu'il envoyait ce soir à sir Francis un télégramme lui disant que les instructions de Votre Excellence à M. Guillemin lui avaient été communiquées et lui prescrivant de les demander à son collègue de France et d'y conformer son attitude et son langage.

354

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 703-704-705-715-718-719-720-721.

Paris, 11 novembre 1915, 22 h. 10.

Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes n° 713-714-715.

Donnant suite aux suggestions que vous avez exposées, le gouvernement de la République a décidé d'envoyer une force navale au Pirée en outre de celle qui se trouve déjà à Salonique. Estimant qu'il est essentiel d'agir en parfait accord avec le gouvernement britannique et d'obtenir le concours des forces navales anglaises, le Conseil des ministres a chargé le ministre de la Marine de s'entendre à cet égard avec l'Amirauté britannique. L'amiral Lacaze a adressé, en conséquence, à notre attaché naval à Londres le télégramme suivant :

« Notre ministre à Athènes estime, d'accord avec les autres représentants des puissances de l'Entente, que la présence d'une force alliée dans les eaux du Pirée serait nécessaire pour appuyer leur action diplomatique. D'autre part, nous sommes informés de la menace de mouillages de mines par la Grèce devant ses ports.

Le gouvernement est décidé à entrer dans les vues de nos représentants et à parer la menace. Il propose donc d'envoyer au Pirée une force anglo-française qui serait détachée de nos escadres de Méditerranée et qui, sans prendre aucune disposition de combat apparente, irait mouiller soit au Pirée soit à la rade de Salamine où elle ferait un court séjour.

En ce qui concerne les mines, nous prendrions comme prétexte notre charge de puissances protectrices pour envoyer des escadrilles de chalutiers anglais et français s'assurer par des dragages réguliers que nos ennemis ne risquent pas de porter atteinte à la liberté du mouvement commercial maritime en Grèce surtout au moment où la Grèce fait appel à nous pour son ravitaillement.

Rendez-vous à l'Amirauté pour y exposer ces vues et communiquez-moi dans le plus bref délai la façon dont l'Amirauté envisage leur réalisation avec la coopération de nos forces navales communes ».

En ce qui concerne les obstacles qui pourraient se trouver placés à l'entrée des principaux ports grecs, nous voulons croire qu'un acte d'hostilité aussi caractérisé ne pourrait être accompli que par nos ennemis. Nous serions, en qualité de puissances protectrices, dans la nécessité d'empêcher qu'une pareille entrave soit apportée aux relations maritimes de la Grèce et de prendre des précautions pour prévenir la pose ou empêcher le maintien de ces mines.

D'autre part, il y a lieu, en effet, comme vous le remarquez, de demander à la Grèce, quand nos forces navales seront arrivées, de préciser son attitude et de nous donner des garanties pour la sécurité des troupes

françaises, anglaises et serbes sur le territoire grec et pour la liberté de leurs mouvements soit pour y entrer ou en sortir, soit aussi pour y rentrer.

Enfin, j'estime que nous devons suspendre, jusqu'à ce que la situation soit éclaircie d'une façon satisfaisante, toutes avances de fonds, toutes facilités de ravitaillement et toutes fournitures en faveur de la Grèce.

L'ambassadeur d'Angleterre vient de me faire connaître qu'il est chargé par sir Edward Grey de s'enquérir de notre manière de voir sur ces deux derniers points. Je lui ai répondu qu'il importerait, en effet, d'obtenir des garanties définitives de la part de la Grèce, mais qu'une demande à cet égard ne pourrait être utilement formulée que quand nous pourrions l'appuyer par la présence effective de nos forces navales renforcées.

J'ai ajouté que, sur la question de la suspension de nos avances et fournitures à la Grèce, le gouvernement français était pleinement d'accord avec le gouvernement britannique.

T. n° 715. *Paris, 13 novembre 1915, 21 h.*

Chiffré.

Suite à mes télégrammes 703 et suivants, et réponse à votre télégramme 727.

Le ministre de la Marine examine avec l'Amirauté britannique s'il ne serait pas préférable de concentrer dans la baie de la Sude les forces navales franco-anglaises qui procèderont à la manifestation navale envisagée, le séjour devant le Pirée les laissant trop exposées tant que les mesures de précaution indispensables n'auront pas été prises contre les sous-marins ennemis et les mines.

En attendant il est nécessaire de parler à M. Skouloudis avec fermeté et de lui dire que le moment est venu pour la Grèce de nous donner des garanties réelles de sécurité conformes aux bonnes dispositions que le gouvernement grec, à plusieurs reprises, a manifesté à notre égard avec l'approbation du roi ; des paroles ne nous suffisent plus dans la situation présente ; c'est par des actes que le président du Conseil grec doit nous prouver que son gouvernement est vraiment animé d'intentions amicales à l'égard des puissances protectrices de la Grèce.

Sans préjudice des dispositions qui devraient être prises pour assurer à nos troupes les facilités et la sécurité indispensable à Salonique, ainsi que sur les chemins de fer et les routes qui se rattachent à notre base, nous plaçons au premier rang des garanties qui nous sont nécessaires l'interruption de la concentration des troupes grecques et de leur transport incessant vers la région de Salonique : rien ne peut justifier cette agglomération de troupes autour des armées alliées ; les Grecs ne sont menacés par personne et notre présence à Salonique et en face des Bulgares leur est par elle-même une garantie suffisante.

Je fais connaître à Londres, Petrograd et Rome, ces directions en priant nos Alliés de munir leurs représentants à Athènes d'instructions analogues.

T. n° 718 à 721. *23 h. 40 – 24 h. et Paris, 14 novembre 1915, 1 h. 40.*

Suite à mes télégrammes n° 703, 704, 705.

Le général Sarrail a signalé, il y a quelques jours, au ministre de la Guerre, les difficultés qu'il rencontre en ce qui concerne l'utilisation du port de Salonique et des voies ferrées :

1) Port de Salonique – la place (dite port serbe) réservée aux navires alliés, est insuffisante pour les débarquements de troupes, de matériel et d'approvisionnements.

2) Chemin de fer Salonique-Monastir – son utilisation est indispensable pour le transport, ou tout au moins, pour le ravitaillement des troupes opérant à l'ouest du Vardar et pour celui de l'armée serbe.

3) Ligne Salonique-Doiran – son emploi sans être aussi indispensable serait très utile.

4) Exploitation de la ligne Salonique-Gevgheli. Le général Sarrail demande que la ligne soit remise entre nos mains et que l'exploitation en soit assurée par le service des chemins de fer de l'armée d'Orient.

Il résulte d'un télégramme adressé le 11 de ce mois par M. Skouloudis à M. Romanos que, dès le 2 novembre, le gouvernement hellénique aurait spontanément facilité les transports des troupes alliées par la voie Kilindir-Doiran à la condition qu'il n'en résulte pas d'inconvénients pour les transports grecs et que les troupes alliées, aussitôt arrivées à Doiran se dirigent sur le territoire serbe. Depuis lors, tous les trains demandés auraient été accordés et les autorités militaires françaises se seraient déclarées satisfaites.

Cependant, aux termes d'un autre télégramme de M. Skouloudis dont M. Romanos m'a donné connaissance ce matin, le général Sarrail aurait formulé auprès du commissaire du gouvernement chargé de la direction des chemins de fer de l'État en Macédoine, une série de griefs que ce commissaire ne s'explique pas, étant donné que douze trains par jour n'ont cessé de circuler sur la ligne Salonique-Uskub, ce qui, paraît-il, est un résultat inattendu, vu l'état de la ligne et l'insuffisance des voies de garage.

Le général Sarrail aurait déclaré que l'intention des Alliés était « de se débarrasser des autorités grecques et qu'il se désintéressait des besoins de la population desservie par cette ligne ». M. Skouloudis craint que le général Sarrail ait été induit en erreur par suite de fausses informations. M. Romanos a ajouté qu'on s'inquiétait à Athènes de l'attitude de M. Delaunay ancien administrateur délégué à la ligne jonction Salonique-Constantinople, aujourd'hui affecté au service des chemins de fer de l'armée d'Orient, qui chercherait à reprendre la direction de la ligne des chemins de fer macédoniens, récemment prise en charge par l'État grec. M. Skouloudis se demandait si les questions relatives à l'utilisation des chemins de fer ne seraient mieux résolues au cas où elles seraient confiées à une autre personne.

La communication du président du Conseil hellénique indiquant que les visées attribuées à M. Delaunay étaient en contradiction avec l'attitude

même des légations de l'Entente à Athènes qui avaient souhaité la prise en charge de ces lignes par l'État grec, j'ai fait observer qu'il n'avait jamais été question pour nous que des lignes administrées par la Compagnie autrichienne des chemins de fer orientaux et, à aucun moment, de la ligne jonction Salonique dirigée par des agents français. J'ai déclaré, d'autre part, que rien, en ce qui nous concernait, ne pouvait nous induire à penser que M. Delaunay, dont la compétence est bien connue, eût dépassé les limites de l'action rendue indispensable par nos nécessités militaires.

J'ignore si vous avez été saisi directement par le général Sarrail des difficultés dont il parle et je ne suis pas en mesure de contrôler les diverses assertions contenues dans les communications du ministre de Grèce. Je vous serai obligé de vous informer à cet égard et, en vous reportant à mes instructions générales, d'intervenir auprès du gouvernement royal pour que les *desiderata* justifiés du commandant en chef de notre armée d'Orient reçoivent satisfaction.

355

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1362-1363. *Petrograd, 11 novembre 1915, 22 h. 10.*

Secret.

(Reçu : le 12, 8 h. 50)

D'après un renseignement d'espionnage recueilli par l'ambassadeur de Russie à Rome, l'Allemagne proposerait actuellement à la Roumanie de se déclarer pour les puissances germaniques aux conditions ci-après :

1°) cession de la Bukovine ;

2°) Annexion de la Bessarabie et de tous les territoires que l'armée roumaine pourrait conquérir au-delà du Dniestr ;

3°) Allocation d'un milliard de francs, à imputer sur l'indemnité de guerre qui serait exigée des pays vaincus. (*À suivre*)

T. n° 1363. *Petrograd, 12 novembre 1915, 18 h. 50.*

(Reçu : le 13, 4 h. 45)

Suite du n° précédent.

M. Sazonov n'a pas d'objection à ce que si l'occasion se présente le ministre de France à Bucarest examine officieusement avec M. Bratiano la possibilité d'ouvrir aux troupes russes l'accès de la Moldavie.

Conformément à l'avis exprimé par M. Stellian et pour ne pas éveiller la méfiance du président du Conseil roumain le ministre de Russie s'abstiendra de toute initiative.

356

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 706. *Paris, 11 novembre 1915, 23 h. 50.*

Chiffré.

Le gouvernement a décidé d'envoyer à Salonique, en raison des circonstances, un agent du service diplomatique qui sera placé sous vos ordres et dont la mission consistera essentiellement :

1. À traiter à Salonique avec les autorités civiles helléniques et pour le compte du commandant en chef du Corps Expéditionnaire d'Orient les questions soulevées par la présence de nos troupes et qui pourraient être réglées sur place.

2. À vous présenter, également pour le compte du commandant en chef du Corps expéditionnaire d'Orient, les questions qui réclameraient une intervention de votre part auprès du gouvernement central à Athènes.

3. À surveiller auprès des autorités civiles à Salonique l'exécution de tous arrangements et dispositions sur lesquels l'entente se serait faite entre vous et le gouvernement hellénique et, d'une façon générale, à assurer à Salonique, sous votre direction, l'unité de notre action politique et diplomatique en Grèce, ainsi que la liaison entre la légation et le commandement en chef.

J'ai confié cette mission à M. Bois-Journas, ministre plénipotentiaire, capitaine de dragons, actuellement délégué auprès du général Sarrail dans les fonctions de chef du bureau diplomatique du Corps expéditionnaire d'Orient.

M. Bois-Journas sera placé hors cadres et mis, à ce titre, par le ministre de la Guerre, à la disposition du ministère des Affaires étrangères.

Le général Sarrail sera avisé de cette désignation par les soins du ministère de la Guerre. J'aurai soin de vous communiquer le télégramme qui lui sera adressé. Veuillez jusque là garder cette décision pour votre information personnelle[1].

357

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GOEFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

M. n° 824. *Paris, 11 novembre 1915.*

Vous avez bien voulu, par votre lettre n° 609 du 25 novembre dernier, me rappeler le désir du gouvernement royal de connaître la suite que le gouvernement de la République était disposé à donner à ses suggestions concernant la suppression de la protection au Maroc. Le marquis de Lema

[1] Cf. télégramme n° 681-682, chiffré, Paris, 7 novembre 1915.

paraissait désireux de voir les deux gouvernements procéder sur cette question à un échange de notes qui constaterait leur accord à son sujet.

Je vous serai obligé de faire savoir au ministre d'État que nous sommes sur tous les points concernant la matière de la protection en complet accord avec lui, ainsi qu'il a bien voulu le constater par la lettre qu'il vous a adressée le 16 juin dernier. Toutefois, il a semblé à mon Département, après un mûr examen, que l'échange de notes auquel nous sommes conviés serait sans objet, sinon dangereux. Il serait sans objet, car il ferait double emploi avec la déclaration très explicite du 7 mars 1914, aux termes de laquelle les deux pays ont renoncé, chacun dans la zone de l'autre, à tous droits et privilèges issus du régime des Capitulations. Une nouvelle déclaration aurait, au contraire, pour l'Espagne comme pour la France, le très grave inconvénient d'autoriser par leur exemple les autres puissances à disjoindre la question de la protection de la question des Capitulations et à soutenir l'abrogation de celles-ci en laissant subsister celle-là. Ce serait donc, au préjudice de l'Espagne, comme de la France, limiter la portée des renonciations déjà acquises de la part de certaines puissances et compliquer dangereusement les pourparlers en cours avec les autres.

La formule de renonciation des deux pays, telle qu'avait paru un instant la désirer le marquis de Lema, ne présenterait également aucun avantage en ce qui concerne les protégés des agents consulaires. Les « principes généraux du droit des gens » donnent en effet aux consuls toutes les garanties suffisantes, d'autant plus que les principes sont consacrés par les traités et conventions de toute nature entre la France et l'Espagne. Lesquels, en vertu de la déclaration du 7 mars 1914, s'étendent de plein droit au Maroc.

Il semble, dans ces conditions, que la seule question qui reste en suspens entre la France et l'Espagne en matière de protection est celle de la révision des listes des protégés. Cette révision aura pour résultat d'arrêter d'une façon définitive la liste des protégés français en zone espagnole et des protégés espagnols en zone française qui deviendront respectivement justiciables, leur vie durant, des tribunaux espagnols et des tribunaux français au lieu d'être soumis dans les deux zones aux juridictions indigènes du droit commun. Mais cette faveur ne saurait être octroyée qu'aux indigènes régulièrement inscrits au moment de la fermeture des tribunaux consulaires dans les zones espagnole et française. M. Abel Ferry vous a d'ailleurs fait savoir par sa dépêche n° 442 du 27 décembre 1914 que nous entendions nous abstenir absolument d'inscrire aucun protégé nouveau sur nos listes et il vous a exposé les conditions dans lesquelles il pouvait être procédé à la révision dont il s'agit. Les conditions ont été acceptées en principe par le Cabinet de Madrid. La résidence générale de France est disposée à donner à ses propositions la suite nécessaire dès que le ministre d'État aura envoyé à Tanger des instructions conformes.

358

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 11 novembre 1915.*

Rappel de quelques dates concernant les relations avec la Grèce

1er novembre 1915. Les renseignements reçus d'Athènes font penser que les Alliés doivent prendre dès maintenant, avec ou sans le concours du gouvernement grec, les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de leurs forces militaires et navales, ainsi que la liberté de leurs mouvements, en évitant toutefois les vaines menaces et les froissements inutiles qui ne feraient que rendre plus difficile un revirement de l'opinion grecque en faveur d'une alliance avec la Quadruple Entente.

2 novembre. Le ministre de France en Roumanie croit savoir qu'un traité en 12 articles a été signé entre la Grèce (par M. Gounaris) et la Bulgarie (par M. Radoslavoff) et qu'une démarche a été faite auprès du roi Ferdinand de Roumanie, par le roi de Grèce, pour lui demander de se joindre à ce traité. Le roi de Roumanie aurait répondu qu'il ne voulait pas s'engager.

L'*Embros* (le plus important des journaux antivenizelistes) déclare dans son numéro du 2 novembre : « qu'en aucun cas et pour aucune raison en ce monde, la main grecque ne pourrait se lever contre ceux qui ont versé leur sang pour la Grèce à Navarin. »

3 novembre. D'après M. Politis, directeur général des Affaires étrangères à Athènes, il a été entendu entre le général Jekoff et le général Mackensen, que les Bulgares reprendraient leur entière liberté d'action lorsque l'armée serbe serait vaincue et rejetée vers l'ouest. Ils s'installeront alors définitivement dans la Macédoine serbe, et on redoute à Athènes qu'ils ne soient tentés d'envahir la Macédoine grecque du côté de Vodena, et Monastir, et peut-être aussi de Cavala. L'armée grecque restera mobilisée pour parer à ce danger éventuellement pour se jeter sur la Bulgarie si le départ des Austro-Allemands laisse à ce conflit un caractère purement balkanique.

Avant d'accepter la succession de M. Venizelos, M. Zaïmis avait déclaré au Roi qu'il ne voulait pas suivre qu'une politique purement grecque, et le Roi lui avait donné sa parole d'honneur qu'il n'existait entre lui et l'empereur d'Allemagne aucun accord ni engagement quelconque pouvant restreindre la liberté d'action de la Grèce.

Le 4 novembre. À la suite d'un incident survenu à la Chambre grecque entre un député et le ministre de la Guerre, M. Venizelos est monté à la tribune pour défendre sa politique, flétrir les abus de pouvoir du Roi et la lâcheté de ses ministres, entraînant par son intervention la mise en minorité du ministère par 147 voix contre 114.

Interrogé par l'ambassadeur de Russie sur les conséquences possibles de la crise grecque, M. Briand répond qu'il faut envisager la dissolution de la Chambre hellénique, et qu'en présence des éventualités que cette dissolution pourrait faire naître, il y aurait lieu, à son avis, pour les puissances alliées de s'entendre entre elles sur la conduite à tenir et sur le langage que devrait avoir leurs agents à Athènes.

Le 4 novembre, le *Foreign Office* remet à l'ambassadeur de France à Londres un mémorandum sur l'attitude de la Grèce. On y note que l'attaché militaire allemand a été reçu par le roi Constantin dès son retour d'un voyage à Sofia ; que les banques grecques ont retiré tous leurs fonds de Londres ; que l'attaché naval anglais à Athènes signale une grande activité dans la flotte et les arsenaux ; que le gouvernement grec fait d'importants achats de blé, de pétrole, de chevaux, d'armes, etc. à l'étranger.

6 novembre. M. Guillemin met en doute la conclusion d'un accord greco-bulgare. S'il avait été conclu sous le ministère Gounaris, M. Venizelos en aurait eu connaissance en prenant le pouvoir en août 1915, et il a affirmé qu'il était moralement et matériellement impossible qu'un accord eût pu être signé entre la Grèce et la Bulgarie. D'autre part M. Zaïmis a nié formellement l'existence d'une convention greco-bulgare.

Il est cependant possible que des négociations occultes aient lieu entre M. Gounaris et M. Radoslavoff.

M. Sonnino n'a aucun renseignement sur les pourparlers greco-bulgares, mais il est convaincu qu'il existe un accord entre le roi de Grèce et l'empereur d'Allemagne.

Le 7 novembre. Le ministre des Affaires étrangères télégraphie à M. Guillemin que l'arrivée des troupes franco-anglaises à Salonique et le développement croissant des opérations militaires sur le territoire grec voisin de la Serbie, ainsi que la nécessité de rechercher du côté de l'Adriatique une voie de ravitaillement qui emprunte en partie au moins le territoire hellénique, ou des régions occupées par la Grèce, ont fait surgir de nombreuses questions. Le gouvernement français estime que dans la situation où nous placent les fluctuations de la politique hellénique, il convient de s'abstenir, chaque fois qu'on pourra l'éviter, de poser des questions de principe, et qu'il faut rechercher avant tout la solution pratique de chaque cas particulier.

Les assurances données à plusieurs reprises par le Roi, par le gouvernement grec, et par le ministre de la Grèce à Paris devraient nous permettre d'obtenir sans difficulté le règlement satisfaisant de toutes les questions d'ordre pratique soulevées par l'intervention, à la demande de la Grèce, des armées franco-anglaises en faveur de la Serbie.

Le 7 novembre. Le ministre de la Guerre indique les facilités que le général Sarrail estime nécessaire d'obtenir du gouvernement grec.

Dans un rapport des 3 et 8 novembre, l'attaché militaire français à Athènes signale les progrès considérables faits par l'influence allemande en Grèce, et la nécessité pour les Alliés d'avoir à pied d'œuvre, et sans retard, outre leur flotte, une armée forte pour en imposer à la Grèce.

Le 9 novembre. M. Skouloudis, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, fait donner au gouvernement français l'assurance la plus formelle de la ferme résolution du nouveau gouvernement de la Grèce, de continuer sa neutralité avec le caractère de la plus sincère bienveillance vis-à-vis des puissances de l'Entente, et d'observer une attitude amicale vis-à-vis des troupes alliées à Salonique.

359

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 11 novembre 1915.*

Le ministre de Russie à Pékin télégraphie que les données dont il dispose l'amènent à croire qu'il y aurait moyen de décider le gouvernement chinois à se ranger ouvertement du côté des puissances alliées et à déclarer la guerre à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie.

Il est hors de doute que de nombreux hommes d'état chinois sont disposés à se rallier à cette manière de voir, mais qu'ils ne se décident pas à agir avant d'être persuadés qu'une pareille initiative rencontrerait de la part des puissances de l'Entente l'accueil le plus sympathique et ne se heurterait pas à un refus, comme cela fut le cas lors de la proposition faite par la Chine à la légation britannique à Pékin de faire participer les troupes chinoises avec les forces anglaises et japonaises devant Kiao-tcheou.

Les motifs principaux qui décident la Chine à s'engager dans cette voie sont :

1) le désir d'être admise à participer à la future conférence de paix qui devra décider du sort de Kiao-tcheou ;

2) qu'en se rangeant du côté des puissances alliées la Chine se garantirait de cette manière contre les convoitises du Japon. Les Chinois sont, en outre, vraisemblablement tentés par la perspective de pouvoir cesser le paiement de la part afférente de l'Allemagne de l'indemnité dite de « boxer », ainsi que le service des emprunts allemands, et peut être aussi par le dessein de battre en brèche le principe de l'exterritorialité des étrangers en Chine en abrogeant celle des ressortissants allemands.

M. Sazonov télégraphie au sujet de ce qui précède aux ambassadeurs de Russie à Paris et à Londres que la déclaration de la guerre par la Chine à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie présenterait l'avantage d'obtenir le renvoi de Chine des agents diplomatiques et consulaires austro-allemands qui persévèrent dans leurs tentatives de provoquer une interruption de communications sur le chemin de fer de l'Est chinois. Les communications avec l'Extrême-Orient se trouveraient de cette manière assurée. L'expulsion des Allemands des ports ouverts de la Chine porterait, d'autre part, un coup grave à l'influence et au commerce allemands dans le Céleste Empire.

Cependant le gouvernement russe a lieu de croire que le Japon ne sympathiserait point avec l'entrée de la Chine dans le nombre des puissances

en guerre avec l'Allemagne, quoi qu'il lui serait certainement difficile de s'y opposer ouvertement.

M. Sazonov charge l'ambassadeur de Russie de porter les renseignements et considérations ci-dessus exposés à la connaissance de Son Excellence M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et de s'enquérir du sentiment du gouvernement français au sujet de la suggestion du ministre de Russie à Pékin d'encourager la Chine à déclarer la guerre à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie[1].

360

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1861. *Paris, 12 novembre 1915, 15 h. 10.*

Chiffré.

Le gouvernement se propose de prier M. Paul Doumer, sénateur, de se rendre à Petrograd en vue d'y étudier sur place les conditions dans lesquelles pourraient être réglées certaines questions qui se rattachent à la plus étroite collaboration de la France et de la Russie dans la guerre présente. M. Doumer sera accompagné d'un général français.

Je vous prie de prévenir M. Sazonov des intentions du gouvernement français et de vous assurer que la mission confiée à M. Doumer rencontrera l'accueil favorable que justifie sa personnalité et qui lui permettra de remplir, au mieux de nos intérêts communs, le mandat dont il doit être chargé[2].

[1] Note marginale de Berthelot : « Répondre à la note suivante et par là même à celle reçu le 20 mars. »

[2] Par télégramme n° 1900, chiffré, Paris, 16 novembre 1915, Briand précisait à Paléologue : « Je réponds à votre télégramme n° 1367.

La mission de M. Paul Doumer n'a pas de rapport avec celle du général Gilinski et l'arrivée prochaine de celui-ci n'exercera sur elle aucune action : cependant, M. Doumer s'arrangera pour rencontrer le général Gilinski avant son départ.

L'objet principal de la mission française est d'établir une entente avec le gouvernement russe pour assurer une coopération plus étroite des moyens militaires possédés par chacun des deux pays en hommes et en matériel et un échange entre eux.

Les questions relevant de la mission peuvent, selon les circonstances, s'étendre à d'autres sujets intéressant l'action militaire et politique des Alliés et l'ambassade lui prêtera pour sa réalisation son concours dans toute la mesure possible. »

Le 24 novembre, il complétait par télégramme n° 1974, chiffré :

« M. Doumer quitte Paris aujourd'hui accompagné de M. Edouard Julia : je vous ai indiqué le sens général de sa mission.

M. le général Pau a été désigné pour être adjoint à la mission : cet officier général remplira auprès de M. Doumer le rôle de conseiller technique pour toutes questions d'ordre militaire.

Le général Pau, qui ne partira que dans quelques jours, a été désigné comme chef de la mission militaire française auprès du grand quartier général russe où il remplacera le général de Laguiche qui retournera à Petrograd pour y reprendre ses fonctions d'attaché militaire.

Je vous prie d'obtenir d'urgence l'agrément de Sa Majesté l'empereur pour ces dispositions et de m'informer télégraphiquement dès que vous l'aurez obtenu.

La fonction propre du général Pau sera d'établir la liaison entre le quartier général russe et le gouvernement français, pour tout ce qui concerne le front russe en Europe.

361

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3778-3779. *Paris, 12 novembre 1915, 21 h. 10 et 21 h. 40.*

Fil direct.

Le colonel Girodon qui accompagnait à Moudros lord Kitchener, adresse à M. le ministre de la Guerre le télégramme suivant : (Reproduire télégramme du colonel Girodon).

n° 2[1].

J'ai à peine besoin d'insister sur la gravité des déclarations de lord Kitchener et des propositions qu'il a adressées à son gouvernement, puisqu'elles ne tendent à rien moins qu'à entreprendre une campagne dans la région d'Alexandrette avec des troupes exclusivement anglaises.

Je vous prie de déclarer sans retard à sir Edward Grey qu'il doit être bien entendu qu'aucune décision ne saurait être prise à cet égard par le gouvernement anglais sans une entente préalable avec nous[2].

Le personnel faisant partie de la mission du général Pau comprend quatre officiers : le colonel de cavalerie Lesieure-Desbrière, le commandant d'artillerie Melot, le lieutenant d'artillerie Clotes, l'interprète de 3ème classe Testenoire ; ces officiers sont accompagnés de quatre ordonnances. »

Cf. télégramme n° 2060, chiffré, Paris, 3 décembre 1915.

[1] Télégramme envoyé au ministère de la Guerre, de Moudros, 11 novembre 1915 :

« Lord Kitchener a reçu hier généraux Moner et Birdwood commandant presqu'île Gallipoli, Maxwell, commandant en chef Égypte et sir Mac Mahon, haut commissaire en Égypte.

Ces consultations ont abouti conclusion suivante : progression imminente des Allemands sur Constantinople d'où ils pourront pousser les Turcs avec appoint de forces allemandes sur Syrie et Égypte et redoubler propagande en faveur de guerre sainte, constitue grave péril pour toute l'Afrique Nord, Inde, canal Suez.

Nous ne sommes pas en mesure interdire cette progression en Europe ; nous ne pouvons arriver ni à temps ni avec assez de force : c'est donc plus loin qu'il faut chercher à l'arrêter. Région plus favorable est celle golfe Alexandrette où nous pouvons sans grandes difficultés nous établir en travers chemin de fer.

En envoyant dès maintenant troupe dans cette région, nous assurons protection indispensable Égypte et par contrecoup toute Afrique musulmane (1 gr. fx.) ; en outre nous nous ménageons succès facile qui permettra, si nous y sommes forcés par événements, évacués presqu'île Gallipoli sans trop grande perte prestige.

En conséquence, lord Kitchener a soumis gouvernement anglais projet suivant : envoyer immédiatement golfe Alexandrette quatre divisions dont deux prélevées sur dotation Égypte, deux sur presqu'île Gallipoli débarquées dans baie Ayas pour de là se porter sur Massis et s'y établir solidement.

Comme contrepartie, réduire dans presqu'île Gallipoli front zone nord de manière à pouvoir en retirer valeur deux divisions ; cette réduction s'impose d'ailleurs en tout état de cause pour raisons locales terrain ; dans ces conditions lord Kitchener déclare Anglais ne pas pouvoir relever notre brigade sénégalaise : il compte demander que nous-mêmes assurions cette relève par brigade coloniale qui lui a été signalée disponible à son passage à Paris.

Lord Kitchener insiste sur nécessité secret absolu sur projet concernant golfe Alexandrette. »

[2] Cf. télégramme n° 3782, fil direct, Paris, 12 novembre 1915.

362

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3782. *Paris, 12 novembre 1915, 22 h.*

Fil direct.

Suite à mon télégramme visant le télégramme Girodon[1].

Je vous rappelle d'ailleurs les termes précis des lettres échangées le 27 janvier 1915 entre M. Winston Churchill et M. Augagneur, relativement à une opération éventuelle en Syrie ou Cilicie, et à un débarquement à Alexandrette par une action franco-anglaise par mer et par terre. L'amiral français commandera les forces navales franco-anglaises sur les côtes de Syrie ; en cas de débarquement à Alexandrette, les mesures précises seraient autant que possible concentrées entre les deux gouvernements : l'opération même du débarquement des troupes britanniques serait conduite par les bâtiments anglais, sans que ceci vienne en travers de l'autorité du commandement français.

363

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 1784 ; 3630 ; 1748. *Paris, 12 novembre 1915, 24 h.*

Chiffré.

Les dernières communications du ministre de France à Athènes et les impressions qu'il a recueillies de ses entretiens avec le roi et avec M. Venizelos dont je vous ai télégraphié le compte rendu, me font penser qu'il y a intérêt, dans les circonstances actuelles, à ce que les représentants de la Quadruple Entente conservent avec l'ancien président du Conseil des rapports étroits, sans perdre cependant contact avec le roi.

Les collègues de M. Guillemin partagent cette manière de voir et il semble que, pour le moment, l'essentiel pour les Alliés est de prendre, avec ou sans le concours du gouvernement grec, les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de leurs forces militaires et navales, ainsi que la liberté de leurs mouvements, mais d'éviter les vaines menaces et les froissements inutiles qui ne feraient que rendre plus difficile un revirement de l'opinion en faveur d'une alliance avec la Quadruple Entente.

Je fais part de cette manière de voir à M. Guillemin et je vous prie de la faire connaître au ministre des Affaires étrangères en lui demandant de vouloir bien, s'il la partage, donner à son représentant à Athènes des directions conformes.

[1] Télégramme n° 3778-3779, fil direct, Paris, 12 novembre 1915.

364

SIR EDWARD GREY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE GRANDE-BRETAGNE,
À KATSUNOSUKÉ INOUYÉ, AMBASSADEUR DU JAPON À LONDRES.

Note (traduction). *Londres, 12 novembre 1915.*

Secret.

Texte d'une note secrète
remise le 12 novembre 1915 par sir Edward Grey
à l'ambassadeur du Japon à Londres

Le gouvernement japonais n'ignore pas de quelle importance vitale c'est pour l'armée russe de se procurer par tous les moyens possibles des fusils et tous autres matériels de guerre, et il fait lui-même les plus grands efforts pour augmenter la production des arsenaux et des manufactures de l'État ou des particuliers, afin de faire face, dans la mesure de ses moyens, aux besoins de l'armée russe.

Le gouvernement britannique a remué ciel et terre pour donner en cette matière toute l'assistance possible à son allié, et il a pensé qu'il serait peut-être possible d'amener le gouvernement chinois à céder sur ses approvisionnements militaires une certaine quantité de fusils et de munitions, etc. Il résulte en effet des négociations privées avec les Chinois qu'on espère arriver prochainement à acquérir une petite quantité de matériel de guerre.

Mais le gouvernement britannique estime qu'au lieu de poursuivre ces négociations à titre privé, il serait préférable à tous les points de vue de leur donner un caractère plus officiel. Aussi le gouvernement anglais a-t-il proposé au gouvernement russe de se joindre à lui pour faire des démarches auprès du gouvernement chinois pour qu'il augmente le nombre des fusils qu'il est disposé à céder et pour qu'il intensifie la production de ses arsenaux comme le fait déjà le gouvernement japonais.

Le gouvernement britannique espère que le gouvernement japonais estimera possible, dans l'intérêt de tous les alliés, de prêter son puissant concours pour appuyer ces démarches auxquelles le gouvernement français est également invité à se joindre.

Il va de soi que certains arrangements financiers seront nécessaires, mais en raison du désir bien connu du gouvernement japonais de participer à toute avance qui pourrait être faite au gouvernement chinois à un moment donné pour la réorganisation de ses arsenaux, le gouvernement britannique ne met pas en doute qu'il peut compter sur la coopération amicale de son allié.

Si ces démarches sont couronnées de succès et si le gouvernement chinois consent à faire ce qu'on lui demande, il est plus que probable que le gouvernement allemand élèvera d'énergiques protestations contre ces mesures, et le gouvernement chinois se verra alors obligé d'y renoncer ou de faire cause commune avec les Alliés.

Le gouvernement impérial japonais est certainement au courant des intrigues allemandes en Chine, au Siam et partout en Extrême-Orient pour lever le drapeau de la révolte aux Indes. Le gouvernement anglais a reçu des renseignements dignes de foi établissant que Shanghai est un centre important des intrigues allemandes. Non seulement les Allemands ont essayé d'organiser une expédition armée contre les Indes, après avoir constitué sur la concession de Shanghai d'importants dépôts d'armes et de munitions, mais ils ont encore essayé de soulever la police et les Sikhs, et d'intriguer avec la Chine. Il y a tout lieu de croire que les Allemands fabriquent sur la concession une grande quantité d'explosifs, d'armes et de munitions.

Les citoyens anglais de Shanghai et des autres concessions réclament avec insistance des mesures énergiques pour mettre fin aux intrigues allemandes auprès des Chinois et aux tentatives de corruptions des Sikhs, qui constituent d'après eux de graves violations de la neutralité chinoise. Aussi depuis quelque temps le gouvernement anglais envisageait-il la nécessité d'appeler l'attention du gouvernement chinois sur la gravité de cette situation, et il estime maintenant que si l'acceptation par la Chine de la demande des Alliés de leur fournir des armes et des munitions, provoquait une protestation de la part du gouvernement allemand, les Alliés seraient en droit d'exiger de la Chine l'expulsion des Allemands de Shanghai, et de toutes les concessions et des ports à traité en Chine.

Cette mesure entraînerait naturellement la Chine dans la guerre contre l'Allemagne, mais le gouvernement anglais est convaincu que cet événement aurait les plus heureuses conséquences, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, sur le développement général de la guerre en Europe. Non seulement les Alliés pourraient profiter de toutes les ressources de la Chine, mais encore le prestige de l'Allemagne en Extrême-Orient subirait de ce fait un terrible échec.

Le gouvernement de Sa Majesté manquerait à son devoir envers son allié le gouvernement impérial japonais en le laissant ignorer cette situation, et comme il importe de prendre une prompte décision suivant l'attitude du gouvernement chinois, il serait heureux de connaître à titre confidentiel, le plus tôt possible, les vues du gouvernement japonais sur lesdites propositions.

365

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n° 3793-3794 ; 1871-1872 ; 130-131. *Paris, 12 novembre 1915.*

Chiffré.

Le ministre de France à Pékin m'a fait parvenir un télégramme relatif à l'éventualité envisagée par d'importantes personnalités chinoises d'une participation de la Chine à la guerre aux côtés des Alliés.

Les avantages que la Chine verrait à cette action sont multiples : elle ne l'exposerait à aucun risque puisque son territoire est hors de l'atteinte allemande ; l'expulsion des Allemands donnerait une certaine satisfaction aux sentiments xénophobes d'une partie de la population ; le gouvernement chinois se trouverait mis à l'abri des pressions éventuelles, soit russe, soit japonaise, soit française sur ses frontières du nord, de l'est et du sud, où les trois puissances disposent chacune de la force matérielle ; devenant l'alliée des puissances dont la victoire en Extrême-Orient lui paraît aussi certaine qu'elle a pu sembler douteuse en Orient aux peuples balkaniques en raison des événements militaires qu'ils ont sous les yeux, la Chine échapperait à ses responsabilités antérieures, et en particulier à ses dettes envers l'Allemagne ; elle se garantirait contre les convoitises du Japon ; elle romprait le faisceau des puissances qui lui ont imposé son régime capitulaire juridictionnel et douanier, et se trouverait en situation d'imposer à l'une d'elles un tarif différentiel ; en s'assurant une place d'égale au futur congrès de la Paix, elle retirerait de son intervention à nos côtés des avantages matériels et moraux qu'elle juge inappréciables, tant au point de vue de son orgueil que de ses intérêts.

Le gouvernement russe partage notre sentiment sur les désirs et les intentions de la Chine et pense qu'elle n'hésite à les manifester qu'en raison du doute qu'elle éprouve sur l'accueil qui pourrait être fait par les puissances à ses ouvertures. M. Sazonov estime qu'une déclaration de guerre de la Chine à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie, et l'expulsion de leurs nationaux et de leurs diplomates, présenterait pour nous de précieux avantages politiques et commerciaux, en nous mettant à l'abri de leurs intrigues et de leur action économique toujours aussi puissante. Le gouvernement russe demande le sentiment de Paris et de Londres sur le point de savoir si nous devons pousser la Chine dans la voie où elle médite de s'engager. M. Sazonov pense que le Japon se montrera peu sympathique à ces visées qui risquent de retarder un peu la réalisation de ses ambitions, mais qu'il lui serait certainement difficile de s'y opposer ouvertement.

Le gouvernement français, en ce qui le concerne, est nettement favorable à une intervention déclarée de la Chine, qui, bien qu'une participation militaire de l'armée chinoise ne présente que peu de vraisemblance et de possibilité et ne soit pas souhaitable, aurait pour le moins deux avantages incontestables et d'une portée considérable pour tous les alliés : la destruction du puissant commerce et de l'influence allemande sur le marché chinois, la mise à notre disposition d'une main-d'œuvre de premier ordre et de quantité illimitée qui nous avait été jusqu'ici jalousement mesurée.

Au point de vue moral, d'ailleurs, il ne serait pas négligeable que la plus ancienne civilisation du monde[1] vienne se ranger aux côtés des puissances qui combattent pour la cause de la civilisation et le triomphe du droit et de la liberté.

[1] Le texte original était le suivant : « … civilisation du monde qui, à travers la ruine de toutes les grandes civilisations de l'histoire, assyrienne, égyptienne, grecque, romaine, s'est maintenue malgré ou peut-être à cause de son mépris du militarisme et par ses vertus familiales et économiques, ainsi que par le ciment indestructible d'une culture supérieure à celle de tous les peuples que l'ont accueillie tout à tour, vienne … »

Je souhaite que l'Angleterre qui, d'une manière directe ou indirecte s'est depuis le début de la guerre opposée en fait à toutes les tentatives d'inclusion du Japon dans la guerre européenne même, comprenne aujourd'hui l'importance de la question qui se présente à nous et ne fournisse pas au gouvernement japonais l'appoint de sa résistance à une solution si manifestement conforme aux intérêts supérieurs des Alliés.

366

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 521. *Madrid, 12 novembre 1915.*

Confidentiel.

Le marquis de Lema étant actuellement souffrant, le président du Conseil est venu me voir ce matin. Après s'être félicité de l'arrivée à la direction du ministère des Affaires étrangères de Votre Excellence et de M. Jules Cambon qu'il connaît personnellement, intimement, M. Dato m'a parlé de la guerre actuelle : il était assez impressionné d'une déclaration faite à l'ambassadeur d'Espagne à Londres par lord Kitchener ; le général considérerait le conflit actuel comme devant se prolonger encore au moins trois ans.

Notre conversation s'est portée ensuite sur la question de médiation qui, comme je l'ai maintes fois indiqué au ministère, tient singulièrement à cœur au Roi, et par conséquent aux hommes politiques du royaume. Il m'a semblé préférable de ne pas décourager M. Dato sur ce sujet. Je lui ai donc répété ce que j'avais dit antérieurement au ministre d'État (toujours en mon nom personnel) : que si, dans des circonstances encore impossibles à envisager aujourd'hui et dans des conditions acceptées par la France et par ses Alliés, le Roi croyait devoir offrir ses bons offices, nous n'aurions pas d'objection.

[Comme M. Dato[1] *marquait quelque satisfaction de mes paroles*[2] et faisait allusion à la question de Tanger, j'en ai profité pour lui déclarer très nettement que cette question de Tanger ne pouvait se poser actuellement ; que ni notre Parlement ni l'opinion publique ne sauraient accepter, dans les circonstances actuelles, qu'on remit en question l'état de choses tel qu'il a été réglé par le traité du 27 novembre 1912 ; ce traité a, il ne faut pas l'oublier, stipulé que Tanger serait internationalisé. À la paix, la guerre terminée en notre faveur, bien des questions seront forcément remuées ; à cette époque on pourra examiner avec bienveillance, comme M. Delcassé l'a antérieurement déclaré, les *desiderata* du gouvernement royal et étudier

[1] Note marginale : « Afrique. Tél. à Rabat. Tanger (20 novembre), et à Rabat, Londres, Tanger (21 novembre). Remettre ensuite cette lettre à l'Europe après avoir pris copie du passage marqué [ ] ».

[2] La phrase en italique a été barrée.

les arrangements et compensations réciproques qui pourraient intervenir. Mais jusque-là aucune conversation ne saurait s'engager sur ce terrain.

Le président du Conseil m'a écouté très attentivement et m'a adressé à plusieurs reprises des signes d'assentiment. À la fin il m'a dit : « Vous voudrez bien vous rappeler que nous n'avons rien demandé et que nous ne demanderons rien. Nous ne voulons pas paraître faire du chantage ». Je l'ai remercié et notre entretien s'est terminé là.

D'autre part, l'ambassadeur d'Angleterre m'a formellement déclaré qu'il n'avait parlé de Tanger ni avec le ministre d'État ni avec le président du Conseil. Comme je n'ai aucune raison de penser que sir Arthur Hardinge n'altère jamais la vérité, je me demande ce qui a pu provoquer les déclarations de sir Edward Grey à M. Paul Cambon. M. Mery del Val qui a été longtemps à Tanger, aurait-il pris l'initiative de soulever lui-même la question ?

Quoi qu'il en soit on peut espérer qu'il ne sera plus parlé de Tanger au moins pendant quelque temps. Si le marquis de Lema m'en entretenait lorsque je le verrai à son rétablissement, je lui tiendrais un langage analogue à celui que j'ai eu avec M. Dato, sauf instructions contraires de Votre Excellence.

Il n'en reste pas moins que la question de Tanger demeure délicate, non peut-être pas dans son principe même, mais dans ses détails ; il est du plus haut intérêt que, le bon droit fût-il sans conteste de notre côté, nous y évitions toute cause de difficultés avec les autorités espagnoles ; leur conduite n'est pas, cela est certain, exempte d'esprit peu conciliant. Mais il s'agit ici d'une question de politique générale qui, Votre Excellence en jugera sans doute ainsi, doit primer tout intérêt local.]

367

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s.n°. *Paris, 12 novembre 1915.*

Les hostilités actuellement en cours entre la France et les Alliés, d'une part, et l'Empire ottoman, d'autre part, n'ont été l'objet de la part du gouvernement français d'aucune déclaration ni notification officielles.

La Turquie n'ayant pas ratifié la Convention 111 de La Haye 1907 sur l'ouverture des hostilités, les stipulations de cette convention sont sans application à son égard.

L'état de guerre entre la France et la Turquie est un état de fait établi par les événements successifs ci-après rappelés :

– 29 octobre 1914, 3 heures. Attaque sans avertissement, sans provocation, sans motif apparent d'aucune sorte du port d'Odessa par deux bâtiments de guerre ottomans et comportant notamment le canonnage d'un navire français (paquebot *Portugal*) avec mort d'hommes ;

– 31 octobre. Rupture des relations diplomatiques franco-ottomanes ;

– 2 novembre. Manifeste de l'empereur de Russie, allié à la France, impliquant la guerre contre la Turquie ;

– 3 novembre. Bombardement des Dardanelles par la flotte franco-anglaise ;

– 5 novembre. Proclamation par le gouvernement britannique, allié de la France, de l'état de guerre avec la Turquie ;

– 10 novembre. Reconnaissance par les gouvernements de Danemark et des Pays-Bas de l'état de guerre entre la France et la Turquie et notification par ces puissances au gouvernement français de leur neutralité (*Journal Officiel*, 13 novembre 1914) ;

– 12 novembre. Proclamation par le sultan de la guerre sainte contre la Triple Entente.

Depuis cette époque, les hostilités se sont développées, comme on le sait, tant sur mer que sur terre, avec occupation de territoires, opérations de blocus, bombardements, captures de navires et de marchandises de contrebande, impliquant vis-à-vis de la Turquie comme vis-à-vis des tierces puissances, l'état de guerre.

D'après les renseignements que possède le gouvernement français, le gouvernement ottoman a mis la main sur un grand nombre d'entreprises et de propriétés françaises en Turquie et a procédé à diverses interdictions de droit privé (par exemple : interdiction d'effectuer aucun paiement) vis-à-vis des Français.

En France, il n'y a eu interdiction de commerce édictée par le décret du 27 septembre 1914, que vis-à-vis des seuls sujets des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. Cette interdiction a été récemment (décret du 7 novembre, *Journal Officiel*, du 8 novembre 1915) étendue aux relations commerciales avec les sujets bulgares.

Ces décrets, ainsi que les mesures de séquestre qui en ont été la conséquence, sont donc sans application aux Ottomans.

368

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 1867. *Paris, 13 novembre 1915, 0 h. 45.*

Chiffré.

Pour M. Eybert, de la part du ministère du Commerce.

Au cas où des particuliers vous solliciteraient de charger pour leur compte des marchandises sur vapeurs affrétés par État d'Arkhangelsk en France, ministre du Commerce vous donne comme instruction de ne pas les accepter. Tout le fret disponible doit être utilisé pour services État et si des exceptions peuvent être apportées à cette règle pour compléter chargement avec denrées alimentaires ou autres marchandises de première nécessité, c'est en vertu autorisation formelle du ministre du Commerce.

La règle doit être d'utiliser tonnage mis à votre disposition à Arkhangelsk pour transporter la quantité maximum de blé et d'alcool destinés au gouvernement. S'il y a place disponible vous ajouterez à titre complément lentilles et autres denrées alimentaires dont l'ordre d'embarquement vous serait donné par ministre du Commerce. Enfin, pour ne pas perdre de fret en cas d'insuffisance du chargement de blé ou d'alcool, la cargaison pourra être complétée par vous au mieux des intérêts de l'État.

Sur demande ambassade de Russie veuillez charger une caissette cachetée contenant 25 kilos environ minerai platine destinée à maison Malinski, pour besoins fabrication matériel de guerre destiné à Russie, sur premier navire battant pavillon anglais ; télégraphiez nom navire sitôt chargement. Aurez à charger, à titre complément, nouvelle quantité 300 tonnes graines betteraves expédiées par Buzsinski Lazinski-Kiev à Légier, Paris. Vapeur réquisitionné Tunisie 4.700 tonnes actuellement chargeant Brest sera votre disposition Arkhangelsk commencement décembre.

En réponse vos télégrammes 8 et 9 novembre concernant lentilles offres de vente de ces mêmes denrées sont faites à Paris à 20 roubles le quintal fob Arkhangelsk. Tout prix supérieur n'est pas acceptable. Prière de tenir au courant[1].

369

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3785 à 3790. *Paris, 13 novembre 1915, 15 h. 30.*

Chiffré.

Le gouvernement français a conféré avec le ministre de la Guerre, le ministre de la Marine et le général Joffre sur la suggestion de lord Kitchener tendant à un débarquement à Alexandrette ; le sentiment unanime du Conseil des ministres et du général en chef s'est prononcé

[1] Le 27 novembre 1915, par télégramme n° 2008 et 2009, Briand précisait à Paléologue : « Pour M. Eybert :

Réponse votre télégramme 25 novembre : Le ministre du Commerce vous fait connaître qu'il sera en mesure de fournir des navires en tonnage suffisant pour enlever toutes quantités de blé que le gouvernement russe pourra mettre à sa disposition aussi bien pendant l'hiver que pendant l'été. Il vous prie en conséquence d'insister auprès du gouvernement russe pour obtenir les plus grandes quantités de blé possible et il attend que vous lui fixiez les prix demandés. Il reste encore actuellement à livrer sur achat 1.500.000 pouds du 3 octobre, 850.000 pouds soit 139.000 quintaux, or vous disposez sur décembre et janvier des vapeurs suivants : Saint-Thomas, Westward Ho M. King Howel, Lula, Malatian, Sicily, Dawlish, Nascopie, Nancy Lee, Tunisie, Moorlands, ensemble 60.000 tonnes. Alcool, lentilles, lin, graines betteraves, ne devant être considérés que comme appoint il y a lieu d'obtenir sans retard de nouvelles quantités de blé du gouvernement russe. Télégraphiez dès arrivée Arkhangelsk vapeur Saint-Thomas. Ministre du Commerce vous fixera par un prochain télégramme sur les quantités de lentilles à acheter. »

« Pour M. Eybert :

Ministre Commerce vous prie de commander dès à présent 2.000 tonnes de lentilles à expédier au plus tôt. Il vous rappelle que le but principal de votre mission à Petrograd est de vous assurer quantités de blé suffisantes pour utiliser navires d'Arkhangelsk en France. Il demande précisions définitives sur quantités et prix à embarquer pendant l'hiver et désire que vous ne quittiez pas Petrograd avant d'avoir renseigné sur cette situation. »

formellement contre l'expédition, qu'il nous paraît *impossible* d'envisager à l'heure actuelle : ce serait un nouvel éparpillement de nos forces, d'ailleurs inefficace et dangereux : nous trouverions déjà des troupes turco-allemandes occupant les cols et retranchées. Je vous prie de faire connaître immédiatement au gouvernement anglais notre avis dans toute sa force.

Le colonel Girodon a adressé hier au général Galliéni un télégramme relatant ses conversations avec lord Kitchener au cours de leur traversée : je vous communique ci-joint les indications qu'il nous donne :

« Lord Kitchener est arrivé à Moudros 10 novembre matin. Pendant la traversée il m'a exprimé à plusieurs reprises et très fortement ses objections et craintes contre expédition Salonique. Selon lui il fallait aller Salonique avec 400.000 hommes ou s'abstenir ; les 150.000 que nous envoyons, trop tard d'ailleurs, sont tout à fait impuissants à réaliser un résultat important et se trouvent dans une situation exposée, qui peut devenir dangereuse, étant donné les incertitudes et la duplicité du gouvernement grec. Lord Kitchener ne dissimule pas d'ailleurs une certaine amertume de ce que cette expédition a été décidée et envoi des 150.000 hommes promis par gouvernement français sans consultation préalable gouvernement anglais et qu'ainsi ce dernier s'est vu obligé de faire face à un engagement pris sans son assentiment. Il l'a fait pour les nécessités de l'alliance mais à contre-cœur. Lord Kitchener n'est donc pas *a priori* disposé à affecter à armée de Serbie les forces qui pourraient éventuellement être retirées des Dardanelles parce qu'il considère qu'elles seraient encore insuffisantes et arrivent trop tard pour obtenir décision ; bien au contraire, lord Kitchener estime qu'il faut conserver œil ouvert sur Serbie pour en retirer nos troupes le plus vite dès qu'elles auront cessé d'y être utiles ou dès que sécurité arrière sera menacée.

En ce qui concerne Dardanelles, lord Kitchener a reçu des généraux Monroë et Birdwood rapports pessimistes concluant évacuation. Lord Kitchener nettement opposé cette évacuation. Son point de vue est le suivant : il faut tenir Dardanelles, aussi longtemps que nous ne serons pas absolument contraints à en partir (groupe faux) Évacuation devant Turcs et sans succès compensateur sur autre théâtre sera atteinte immense à notre prestige, par conséquent notre autorité dans tous les pays musulmans. En outre, l'évacuation, en libérant armée turque, mettra immédiatement Égypte sous menace attaque par des forces considérables. Or, conservation Égypte et Canal nécessité de premier ordre pour tous les alliés.

Mais, d'autre part, faible portion terrain que nous occupons dans les Dardanelles et que nous ne sommes pas en état élargir, ne pourra pas résister longuement attaques turques renforcées par fortes (1 groupe faux) allemandes, éventualité qui paraît devoir suivre de près écrasement Serbie.

On doit donc, tout en nous efforçant retarder ce moment, prévoir qu'un moment viendra où nous devrons évacuer presqu'île de Gallipoli où il faut nous y préparer. Pour ce nécessaire :

1) que nous améliorions nos positions dans presqu'île de Gallipoli en les réduisant au besoin ;

2) que nous y laissions minimum troupes mais par contre nos meilleures troupes ;

3) que nous prenions dès aujourd'hui mesures pour assurer quoi qu'il advienne sécurité (Égypte) après notre évacuation presqu'île de Gallipoli.

Telles sont dispositions dans lesquelles lord Kitchener arrive Moudros, il a convoqué pour conférer général commandant l'armée Gallipoli, général commandant l'armée d'Égypte, amiral commandant l'escadre Dardanelles ».

Je suis surpris que le maréchal anglais persiste à revenir ainsi sur des déclarations arrêtées par les deux gouvernements à la suite de l'accord intervenu entre lord Kitchener et le général Joffre ; je m'étonne qu'il continue à hésiter à faire l'effort promis et revienne encore sur le passé.

Il n'est plus temps de discuter ; dans la situation difficile où nous place l'attitude de la Grèce et l'obligation de peser sur elle, nos chances de succès sont fonction de l'importance de nos forces militaires débarquées. Le devoir de nos alliés consiste à presser leurs envois de troupes, dont la lenteur continue à nous être signalée.

Il est également indispensable que l'Amirauté britannique prête à notre Marine tout le concours possible pour lutter contre les sous-marins allemands et autrichiens dont l'activité et l'effort passe visiblement de la Mer du Nord et la Manche dans la Méditerranée et la mer Égée ; il est hautement désirable que des organisations analogues à celles qui ont été si efficacement exécutées pour l'Angleterre dans le Pas-de-Calais et pour la défense de sa flotte, soient réalisées sur le nouveau théâtre où se porte l'activité internationale et l'effort méthodique et rapide de l'ennemi[1].

370

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3797. *Paris, 13 novembre 1915, 16 h.*

Chiffré.

Je vous prie d'exprimer directement à M. Asquith combien j'ai apprécié les paroles éloquentes et précises prononcées par lui mercredi aux Communes et par lesquelles il a manifesté l'intention du gouvernement anglais de se prêter à la création très prochaine d'un conseil mixe anglo-français de direction de la guerre, qui se réunirait en France dans le voisinage des armées anglaise et française, et auquel l'Italie et la Russie viendraient aussitôt que possible se joindre en y déléguant des représentants qualifiés.

[1] Le même jour, à 24 h., télégramme n° 3802, chiffré, Briand télégraphiait à Cambon : « Dans mes télégrammes n° 3785 et suivants de ce matin j'ai marqué que nous ne pouvions envisager l'expédition sur Alexandrette qui constituerait un éparpillement dangereux de nos forces.

J'entends bien entendu par les mots « nos forces » non pas seulement les troupes françaises, mais d'une manière générale celles des Alliés. Le gouvernement français ne veut à aucun degré que son sentiment négatif puisse être interprété à Londres comme un désintéressement de notre part ; liberté ne peut pas être laissée aux Anglais d'agir seuls dans la région visée. »

M. Asquith sait par lui-même combien ses vues sont conformes à celles que je n'ai cessé d'exprimer sur la nécessité urgente d'une coopération intime, régulière, fréquente entre nos gouvernements et nos états-majors.

Ce conseil de guerre mixte, où prendront place des ministres et des officiers généraux, français et anglais, assurera la rapidité de l'examen et la décision en commun de nos opérations militaires et navales et hâtera l'heure de la victoire[1].

[1] Le 25 novembre 1915, Briand télégraphiait à Cambon (télégramme s. n°, urgent) et au ministre de la Guerre Millerand (minute n° 5391, urgent) :

« L'ambassadeur d'Angleterre m'a donné connaissance d'une suggestion du secrétaire d'État britannique pour la guerre ayant pour objet d'assurer une étroite collaboration entre les états-majors généraux des deux pays. Il s'agirait de détacher un officier de l'état-major général français, en qualité d'officier de liaison, auprès de l'état-major général au *War Office*, tandis qu'un officier de l'état-major général anglais serait détaché en la même qualité au ministère de la Guerre à Paris. Ces officiers de liaison feraient de fréquents déplacements d'une capitale dans l'autre.

J'ai l'honneur de porter cette proposition à votre connaissance, et je vous serai reconnaissant de me mettre le plus tôt possible en mesure de répondre à la démarche de lord Berthie of Thame. »

Le même jour, Cambon télégraphiait à Briand (télégramme n° 2752, chiffré, fil direct) : « Sir Edward Grey m'a annoncé le départ pour Paris du général Callwell, directeur des opérations militaires au ministère de la Guerre anglais pour conférer avec nos autorités militaires au sujet des deux points suivants : pouvons-nous défendre Salonique et quels moyens devons-nous employer pour assurer cette défense ?

Sir Edward Grey a ajouté qu'il paraissait désirable au gouvernement britannique qu'une conversation eût lieu entre les ministres de la Guerre des deux pays dans le courant de la semaine prochaine et il m'a paru souhaiter qu'on vît venir ici le général Galliéni. »

Ce télégramme fut communiqué au ministère de la Guerre.

Le télégramme de Briand à Cambon était basé sur une note interne au Cabinet en date du 11 novembre 1915 :

« Un conseil de guerre anglo-français.

M. Asquith laisse entrevoir la création d'un conseil anglo-français dont les ministres des deux pays seraient membres, et il exprime l'espoir que la Russie et l'Italie s'y joindront.

Le ministère de la Guerre est, depuis longtemps, arrivé à cette conclusion que la mesure la plus efficace qui puisse être prise pour la conduite la plus effective de la guerre par les puissances alliées, est le renforcement de notre état-major et une coopération plus intime, non pas seulement accidentelle, mais normale et continue entre les conseillers navals et militaires des puissances alliées.

J'ai moi-même attaché la plus grande importance à ce que le personnel de notre ministère de la Guerre et les officiers de l'armée en campagne permutent entre eux, afin que les officiers qui sont ici et n'ont encore rien vu de la guerre actuelle soient remplacés par ceux qui ont une connaissance parfaite de la guerre de tranchées et des opérations nouvelles et étranges que cette guerre a introduites.

Je me suis rendu compte que le personnel actuel de l'état-major, beaucoup plus nombreux que certaines personnes le pensent, était composé d'officiers capables et distingués ; il n'y en a pas moins de vingt-six d'entre eux qui ont eu l'expérience et la pratique de cette guerre.

En ce qui concerne les relations qui existent entre notre état-major et ceux des puissances alliées, ce serait une grande erreur de supposer que nous avons vécu les uns si près des autres sans communiquer d'aucune façon. Rien de ce genre ne s'est produit.

Nous avons notre attaché militaire au Grand Quartier général et un officier français distingué se trouve ici en relations journalières avec le ministère de la guerre.

Nous avons, de plus, des officiers de liaison à travers le Royaume-Uni.

Au cours de ces derniers mois, nous avions ressenti le besoin, nos alliés français et nous-mêmes, d'une coopération plus étroite et d'échange de vues pour le développement en commun et de concert de nos plans concernant les diverses opérations militaires sur les différents champs de bataille.

Dorénavant, un officier distingué de l'état-major français sera en relations journalières avec notre état-major au ministère de la guerre, et nous-mêmes, sur l'invitation de nos alliés, nous enverrons en France nos propres officiers chargés d'une mission identique.

Il est plus que possible que cette nouvelle organisation se développe encore.

Je sais très bien, et en cela, je ne dévoile aucun secret, que l'homme distingué qui, aujourd'hui, détient le poste de Premier ministre en France est anxieux, tout comme je le suis moi-même, que

371

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2646-2647-2648. *Londres, 13 novembre 1915, 16 h. 30.*

Confidentiel.

Au cours de notre conversation de ce matin sir Edward Grey est revenu sur la nécessité de faire échapper les Arabes aux influences de Constantinople et il a insisté sur l'intérêt de la France à seconder l'Angleterre dans ses efforts pour constituer un empire arabe. Il m'a répété que de son côté il était disposé aux plus grands sacrifices, qu'il pensait que les Arabes réclameraient certains points que nous pourrions revendiquer comme dépendances de la Syrie, que là-dessus il montrerait la plus grande réserve en laissant à notre appréciation les concessions à faire. J'ai vainement essayé d'obtenir de lui un renseignement précis sur ce point. Il appartiendra à M. Georges Picot de démêler à quelle portion de la Syrie on fait allusion.

Sir Edward Grey manifeste le désir de voir s'ouvrir le plus tôt possible la conversation entre notre délégué et les délégués anglais. Ils pourront se réunir la semaine prochaine. (*À suivre*)

T. n° 2647. *16 h. 55.*

Suite à mon télégramme n° 2646.

Ce matin le Cabinet a délibéré sur les propositions de lord Kitchener pour la défense de l'Égypte. Il en a apprécié toute la gravité et il a pensé qu'elles devaient être soumises à un minutieux examen et à un échange de vues avec nous. On n'envisage pas sans appréhension des opérations qui nécessiteront soit aux Dardanelles soit à Salonique des modifications dans la répartition des forces. On considère cependant comme périlleux de n'assurer la défense de l'Égypte que sur le canal de Suez.

En m'entretenant de cette question sir Edward Grey m'a dit qu'il avait été « peiné » de la communication faite hier par notre attaché militaire au chef d'État-major du *War Office*, qu'elle indiquait de la part du gouvernement de la République des soupçons injustifiés sur les intentions du

nous développions le système des conférences privées et occasionnelles qui ont eu lieu pendant ces quelques mois derniers et d'où sont sortis de grands avantages d'une façon mieux définie et mieux organisée.

Lui et moi nous entretenons l'espérance qu'avant longtemps, nous posséderons quelque chose comme un conseil de guerre mixte, où prendront place les ministres du Royaume-Uni et de la République française et qui, de temps en temps, avec les conseils avisés de leurs états-majors unis contrôleront et dirigeront nos opérations militaires et navales conjointement.

L'étendue de cette coopération ne sera pas limitée et nous serons on ne peut plus heureux si la Russie et l'Italie veulent bien se joindre à nous dans le même but.

Avec un tel système, élaboré sur une base large et bien conçue, et mis en pratique à l'unisson, nous avons entièrement confiance que les opérations de guerre seront conduites dans l'avenir d'une façon encore plus effective et coordonnée que dans le passé. »

gouvernement britannique alors que ses déclarations réitérées ne laissaient place à aucun doute, qu'il avait en conséquence préparé un télégramme pour lord Francis Bertie le chargeant de nous déclarer que l'Angleterre ne prendrait aucune mesure sans accord avec la France et de manifester à Votre Excellence l'étonnement de nos « suspicions ». (*À suivre*)

T. n° 2648. *17 h. 15.*

J'ai répondu à sir Edward Grey que nous étions sans « aucune suspicion » et que nous nous en tenions aux déclarations du gouvernement britannique, qu'hier le chef d'État-major Murray avait eu avec notre attaché militaire un entretien sur la situation générale au cours duquel le colonel de La Panouse avait rappelé la nécessité de ne rien faire en Orient sans un complet accord et la susceptibilité de l'opinion française au sujet de la Syrie. Le général Murray a demandé lui-même à notre attaché militaire un petit mémento à ce sujet ; j'ai autorisé le colonel de La Panouse à se rendre à ce désir et j'ai vu si peu d'inconvénient à cette remise que pour ordre j'apportais à sir Edward Grey copie du mémento. Il n'y a donc eu de la part du gouvernement français aucune marque d'inquiétude ou de soupçon.

Sir Edward Grey a accueilli cette rectification avec satisfaction et il m'a lu le télégramme adressé à lord Francis Bertie en supprimant la phrase relative aux « suspicions » qu'on nous prêtait.

Je note ce petit incident pour indiquer une fois de plus la susceptibilité des Anglais quand on semble mettre en doute leur bonne foi.

Il sera nécessaire d'ici à peu de temps d'établir une conférence entre les autorités militaires des deux pays sur les questions soulevées par lord Kitchener.

372

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 1817. *Paris, 13 novembre 1915, 22 h. 45.*

Chiffré.

Je vous envoie par la valise anglaise le texte de ma réponse à la note britannique transmise par ma dépêche du 11 novembre n° 948. Je propose en substance que l'Angleterre assume le contrôle et l'exécution de toutes les demandes serbes et monténégrines relatives au ravitaillement en vivres de ces deux pays. L'Italie serait chargée du transport par mer. Une commission réunie à Rome assurerait la concordance entre les envois d'Angleterre et les départs des bateaux. Les deux points de débarquement seraient St-Jean de Medua et Valona ou Santi-Quaranta, conformément aux indications du gouvernement italien. Vous vous mettrez d'accord avec votre collègue anglais pour agir dès qu'il aura reçu confirmation que son gouvernement adhère à ces vues.

En attendant, nous assurons en tout état de cause l'expédition des 1200 wagons de farine sur Salonique et des 500 wagons sur Brindisi, conformément au désir de M. Pachitch.

Vous m'avez fait connaître que le gouvernement italien acceptait de ravitailler la Serbie et le Monténégro. L'organisation visée ci-dessus donnera lieu à une entente avec le Cabinet de Rome, mais je désirerais savoir si, dès à présent, il consent à convoyer d'urgence à St-Jean de Medua les deux navires de provisions arrêtés par les Monténégrins demeurés en souffrance à Gallipoli ou Tarente. Leur acheminement immédiat, dont le gouvernement monténégrin devrait être avisé, permettrait d'attendre la mise en train de l'organisation nouvelle.

373

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. THIÉBAUT, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM.

T. n° 281. *Paris, 13 novembre 1915, 24 h.*

Chiffré.

Je réponds à votre rapport 145 du 2 novembre.

À la réception de votre lettre n° 124, j'ai prescrit aux délégués de mon Département à la Commission du contrôle télégraphique de me signaler tout télégramme dont le texte donnerait des raisons sérieuses de croire à un trafic fait de connivence avec l'ennemi, mais de laisser passer sans arrêt les correspondances télégraphiques d'origine ou de destination suédoise adressées directement par ou à des négociants ou armateurs suédois qui ne sont pas eux-mêmes notoirement connus comme suspects. J'ai notamment indiqué l'intérêt de laisser passer les télégrammes du *Svenska Lloyd*.

Nous avions retenu la correspondance télégraphique qui s'échangeait dans la signature d'agents diplomatiques américains parce que cette correspondance avait pour but de faciliter des opérations commerciales allemandes ; nous avons agi de même quand nous nous sommes aperçus que certains télégrammes expédiés par l'entremise des agents suédois en Espagne pouvaient avoir pour but de faciliter le ravitaillement de l'Allemagne ; ces télégrammes ne seront retenus que s'ils paraissent de nature particulièrement suspecte.

374

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 346. *Le Caire, 13 novembre 1915.*

L'État-major britannique prend, depuis quelque temps, de nouvelles mesures pour mieux assurer la défense éventuelle du canal de Suez.

En attendant l'envoi des renforts dont la présence en Égypte ne sera nécessaire que lorsque les Turcs dessineront la nouvelle attaque qu'ils semblent projeter, les travaux de protection déjà existants sur les rives du canal sont remis en état et augmentés ; une commission de défense navale du canal a été formée, dans laquelle figure un officier du *Montcalm* : cette commission s'occupe notamment d'établir d'avance la liaison entre la marine et l'armée.

Une flottille comprenant 28 unités et composée de chaloupes à vapeur armées, de bateaux-pontons munis de projecteurs, de chalands et de canots automobiles surveille le canal et effectue des patrouilles sur tout le parcours.

Actuellement l'artillerie de la défense terrestre ne comprend que 9 batteries, soit 36 pièces, mais c'est surtout sur l'artillerie de la Marine que l'état-major compte pour défendre les approches du canal ; 12 postes de stationnement dans le canal sont en effet prévus pour les cuirassés et les croiseurs français et anglais dont le concours serait requis au moment opportun.

D'après les renseignements recueillis, les Turcs continuent les préparatifs que j'ai déjà signalés, de façon à pouvoir entreprendre une action relativement rapide dès qu'ils se trouveront à même de disposer des effectifs nécessaires : dans la presqu'île du Sinaï, ils aménagent les routes et les pistes, les puits et les conduites d'eau, les centres de ravitaillement en vivres et en munitions : on prétend même que, confiants dans la tactique adoptée par les Anglais et consistant à défendre le canal sur le canal même, sans s'aventurer dans le désert, ils amènent à petites journées, le plus près possible du canal, des pièces de gros calibre qu'ils dissimulent de leur mieux.

D'autre part, les Germano-Turcs, redoutant la mise à exécution du plan si longtemps envisagé et malheureusement écarté, alors que sa réalisation était relative facile, mettent en sérieux état de défense les passes du Taurus et de l'Amanus, ainsi que les routes et les côtes de la région d'Alexandrette ; le maréchal von der Goltz serait venu inspecter cette région pour se rendre compte des travaux à exécuter et on dit qu'il se chargerait personnellement de l'organisation de la future expédition contre l'Égypte.

Enfin, d'après un bruit, non confirmé d'ailleurs, et que je ne transmets que sous toutes réserves, Djemal Pacha aurait été nommé au commandement des troupes opérant dans la région de Bagdad et serait ultérieurement remplacé par un général allemand.

L'état-major britannique estime toujours, avec raison selon moi, et pour tous les motifs que j'ai déjà exposés à plusieurs reprises, que le vrai et le

meilleur moyen de défendre l'Égypte, serait de couper dans le nord de la Syrie les communications entre le nord et le sud de l'Empire ottoman et d'arrêter au besoin l'expédition dans les défilés des montagnes de la Cilicie[1].

P.S. 16 novembre. Djemal Pacha aurait, paraît-il, refusé le commandement des armées de Mésopotamie, et serait, par suite, presque considéré comme rebelle à Constantinople.

Les Anglais procèdent à Tel el Kébir à l'aménagement d'un grand camp destiné à recevoir deux divisions qui seront amenées d'Angleterre[2].

375

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE.

T. n° 259. *Paris, 13 novembre 1915.*

Chiffré.

Par mon télégramme n° 152 du 12 octobre dernier, je vous avais entretenu de l'éventualité d'embaucher les Arméniens valides et robustes du Djebel Moussa pour les travaux à exécuter en rade de Moudros. La réponse que vous m'avez adressée le lendemain formulait, à l'égard de ce projet, des réserves qui se retrouvent, plus nettement affirmées encore, dans un rapport postérieur du commandant p.i. de la 3ème escadre de la Méditerranée.

Sans que le principe du recrutement envisagé soit formellement abandonné, il semble que ses inconvénients aient retenu l'attention des diverses autorités qui ont eu à en examiner l'application.

C'est l'impression qui résulte de la lecture de la lettre ci-annexée en copie de M. le ministre de la Marine à M. le ministre de la Guerre, lettre

[1] Par télégramme n° 299, très confidentiel, Le Caire, 17 novembre 1915, Defrance complétait : « Jusqu'à présent la tactique des Anglais avait été de défendre le canal de Suez sur le canal de Suez même : l'état-major britannique vient de recevoir l'ordre de préparer une autre ligne de défense dans le désert : d'importants travaux de tranchée vont en conséquence être entrepris, sans doute à une dizaine de kilomètres à l'est du canal. On annonce de très importants envois de troupes en Égypte. Les officiers de l'état-major critiquent vivement cette décision : ils expriment l'avis que cette nouvelle ligne de défense, forcément très étendue, exigera l'emploi de très nombreux effectifs qui pourraient être plus utilement employés ailleurs et empêchera l'artillerie des cuirassés et des croiseurs de la défendre.

Ils préconisent plus que jamais une expédition en Syrie, soit à Alexandrette s'il n'est pas trop tard pour agir dans cette région qui a dû être mise en état de défense, soit plus au sud ou même en Palestine.

Ils se plaignent (mot passé) raisons politiques et le défaut d'accord entre la France et l'Angleterre aient empêché les forces britanniques ou alliées d'agir en temps utile en Syrie et risquent d'empêcher une action encore possible sur certains points.

Ces opinions sont celles des officiers de l'état-major. J'ignore celles du général Maxwell qui n'est pas encore de retour en Égypte.

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de considérer ce télégramme comme strictement confidentiel. »

[2] En marge : « Voilà l'origine du bruit de la grande révolte de Djemal. »
Cf. dépêche n° 330, Le Caire, 27 octobre 1915.

dans laquelle toute idée de participation militaire des Arméniens se trouve écartée et qui manifeste d'autre part des doutes en ce qui concerne l'utilisation de la main-d'œuvre arménienne à Moudros[1].

376

LORD BERTIE OF THAME, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. s.n°. (traduction). *Paris, 13 novembre 1915.*

Secret.

L'ambassadeur de Sa Majesté a été chargé par sir Edward Grey de communiquer au ministre des Affaires étrangères la proposition suivante qui a été faite au gouvernement britannique par le gouvernement chinois en vue de placer sur une base plus étendue et plus satisfaisante la fabrication en Chine d'armes et de munitions de guerre pour l'approvisionnement des gouvernements alliés.

Le gouvernement chinois a suggéré au ministre d'Angleterre à Pékin l'envoi par le gouvernement britannique et le gouvernement russe d'une

[1] Le 12 octobre 1915, Viviani transmettait à Defrance (télégramme n° 152, chiffré) : « L'ambassade britannique m'a fait savoir que le gouvernement royal verrait avec plaisir l'autorité militaire française embaucher les Arméniens valides et robustes du Djebel Moussa pour les travaux en rade de Moudros. Le ministère de la Guerre ayant envoyé des instructions en ce sens à M. de Saint-Quentin, je vous serai obligé de faciliter d'accord avec les autorités anglaises d'Égypte l'exécution de cette mesure. »

Or, Millerand, le 13 novembre, communiquait à Briand (Minute 7058-9.II) : « Comme suite à votre dépêche n° 5156, en date du 12 octobre 1915, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je renonce à mon projet de lever parmi les Arméniens réfugiés en Égypte des détachements de travailleurs destinés à notre armée d'Orient, en raison de leur peu d'aptitude à cet emploi et de leur désir de servir comme combattants. D'autre part, le ministre de la Marine m'a fait connaître, par dépêche en date du 2 novembre, dont copie est ci-jointe, qu'il n'envisageait plus la constitution d'un corps irrégulier d'Arméniens. Ces décisions répondent à la question posée par l'ambassadeur britannique à Paris.

Je les porte directement et par la voie télégraphique à la connaissance du lieutenant de Saint-Quentin au Caire. »

Le ministre de la Marine avait fait connaître son point de vue par une minute s. n°., le 2 novembre 1915 adressée à Millerand : « Par lettre n° 6541, du 30 octobre dernier, vous voulez bien me demander de vous faire connaître la décision à laquelle je me suis arrêté pour l'emploi des réfugiés arméniens de Port-Saïd.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'envisage plus la constitution d'un corps d'irrégulier arméniens. En raison de sa faible importance numérique, ce corps franc ne serait pas à même de rendre des services utiles et serait exposé aux plus graves risques. Peut-être même une pareille tentative inciterait-elle les Turcs à des massacres plus ou moins importants dans les populations chrétiennes de la Syrie.

Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que vous donniez suite à votre projet d'employer ceux de ces Arméniens qui le voudront pour les travaux de la base de Moudros. Toutefois, je crois devoir vous faire observer que le caractère de cette population, stimulé peut-être par l'esprit de vengeance à la suite des exactions subies, paraît naturellement enclin à l'action guerrière, il est possible, en revanche, que ces mêmes hommes montrent une certaine répugnance à aller servir comme manœuvres ou terrassiers à Moudros, sous notre direction. C'est l'opinion très ferme que le commandant de la 3ème escadre exprime dans le rapport dont vous trouverez copie ci-jointe. Je crois avec lui qu'il y aura lieu de tenir compte de ces dispositions en faisant appel aux services des réfugiés de Port-Saïd. »

note officielle au gouvernement chinois déclarant que l'Angleterre et la Russie se sont vu obligé de retirer leurs approvisionnements militaires de leurs possessions voisines de la Chine pour faire face aux exigences de la guerre en Europe, et demandant que le gouvernement chinois apporte, dans l'intérêt de la paix et du maintien de l'ordre en Chine, quelques tempéraments à sa neutralité en ce qui concerne les fournitures d'ordre militaire, afin que l'ordre public soit maintenu dans les régions frontières par la mise en vigueur de mesures satisfaisantes. La note devrait ajouter que les deux gouvernements s'engagent à prêter leur concours à la Chine, d'une manière effective, pour le règlement de toute difficulté diplomatique imprévue pouvant résulter de l'acceptation de ces propositions.

Une fois le principe ainsi établi, un accord interviendrait entre le directeur en chef des arsenaux chinois d'une part, et les représentants de la Hongkong and Shanghai bank et de la Banque russe Asiatic, de l'autre, sur les bases suivantes :

1) une somme de disons 20.000.000 de dollars max. serait prêtée par les deux banques aux arsenaux chinois pour le développement de leurs fabriques d'armes et de munitions ;

2) toutes les armes et munitions ainsi produites seraient vendues aux deux banques, à l'exception d'une certaine quantité dont la Chine a besoin pour elle-même ;

3) la Chine aura toute liberté de se procurer des fonds ailleurs pour la fabrication des articles dont elle aurait besoin pour elle-même ;

4) une autre avance pourra être consentie s'il est reconnu que la somme précitée n'est pas suffisante pour le but poursuivi ;

5) les intérêts et le remboursement du capital seront à déduire du prix des matériaux fournis aux deux banques ;

6) le présent arrangement serait conclu pour une durée de trois années et une clause prévoirait son renouvellement par consentement mutuel.

Lord Bertie of Thame a été chargé par sir Edward Grey d'inviter le gouvernement français à s'associer à ce projet, et de faire savoir au président du Conseil que le gouvernement anglais consulte les gouvernements russe et japonais à ce sujet.

Lord Bertie of Thame est en outre chargé de communiquer à M. Briand, à titre confidentiel, la note ci-jointe relative à la proposition chinoise, remise par sir Edward Grey à l'ambassadeur du Japon à Londres, et de lui demander son concours pour les démarches à faire dans ce sens à Tokyo.

377

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 737. *Athènes, 14 novembre 1915, 9 h. 15.*
Chiffré.
(Reçu : le 15, 1 h. 15)

L'arrivée de M. Denys Cochin qui sera ici, paraît-il, demain matin est attendue avec impatience par le gouvernement et le public athénien. On fonde de grandes espérances sur la visite de l'illustre philhellène dont les journaux de ce matin saluent la venue en termes très élogieux. M. Skouloudis a pris spontanément toutes les mesures nécessaires pour lui assurer un accueil particulièrement aimable. Un wagon spécial l'amènera de Patras ; le chef du protocole ira le chercher à Corinthe ; en arrivant à Athènes il trouvera à la gare le directeur général du ministère des Affaires étrangères et sans doute un public nombreux. Je m'y rendrai, bien entendu, avec le personnel de la légation ; la colonie française, la ligue franco-hellénique et plusieurs notabilités hellènes participeront à cette réception.

Dans les conditions indiquées par votre télégramme 701, je crois que la visite de M. Denys Cochin pourra avoir un très heureux effet mais je redoute un peu qu'on attache à ses paroles bienveillantes une portée exagérée en les opposants aux déclarations que dans les circonstances actuelles le représentant officiel de la France à Athènes peut avoir à faire (1 gr. tronqué) et par ordre du gouvernement de la République. Déjà, après avoir eu soin de répandre dans les journaux que *Le Matin* était l'organe attitré de M. Briand on exploite dans la presse grecque l'information suivante empruntée à ce journal : « À la suite des remerciements du gouvernement français adressés au gouvernement grec pour la mise à la disposition de trains pour le transport des troupes M. Romanos a visité M. Briand au nom de son gouvernement et a déclaré avec une réelle satisfaction que le gouvernement grec a pris acte de la pleine et entière confiance de la France dans les intentions de la Grèce ».

M. Denys Cochin a trop de finesse pour ne pas éviter cet écueil dans la mesure du possible. Mais il ne pourra pas empêcher qu'en raison de sa qualité de membre du gouvernement en mission, on ne mette en circulation les bruits les plus absurdes. C'est ainsi qu'on est venu me raconter ce matin même qu'il était envoyé en Grèce pour demander au roi Constantin d'accepter le rôle d'intermédiaire entre la France et l'Allemagne en vue de la conclusion de la paix[1].

[1] Cf. télégramme n° 730, chiffré, urgent, Paris, 15 novembre 1915.

378

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1368. *Petrograd, 14 novembre 1915, 23 h. 35.*
Confidentiel.

(Reçu : le 15, 8 h. 30).

Par ordre de l'empereur, le grand-duc Cyrille est allé prendre les conseils du ministre des Affaires étrangères en vue de son prochain voyage à Bucarest.

M. Sazonov a recommandé à Son Altesse Impériale de garder une extrême réserve sur l'accession de la Roumanie à notre alliance, d'éviter toute parole qui pourrait être interprétée comme une sollicitation. Il a conclu par ces mots : « Que Votre Altesse Impériale se borne à certifier les sentiments amicaux dont l'empereur et son gouvernement restent animés envers la Roumanie. Provisoirement nous ne devons rien faire de plus. Il y a néanmoins deux renseignements que la grande-duchesse pourra peut-être obtenir de la reine et que j'aurais grand intérêt à posséder :

1) la situation de M. Bratiano est-elle aussi solide qu'elle paraît ?

2) si M. Bratiano venait à quitter le pouvoir aurions-nous à craindre une agression de la Roumanie ? »

379

M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1372. *Berne, 14 novembre 1915.*
Chiffré.

Des renseignements que j'ai pu recueillir jusqu'ici, il semble bien résulter que la mission du prince de Bülow a pour objet de préparer des ouvertures de paix par l'intermédiaire du Pape. Ce dessein se rattacherait au plan attribué à l'empereur Guillaume de procéder à une marche aussi rapide que possible vers Constantinople, d'y faire aux côtés du sultan une entrée sensationnelle et de proclamer les conditions de paix que l'Allemagne victorieuse offre à ses adversaires en réponse à un appel que le Pape adresserait à tous les belligérants au nom de la religion et de l'humanité.

C'est cette intervention du Pape destinée à préparer et à solenniser le geste impérial, que le prince de Bülow s'efforcerait d'obtenir par l'intermédiaire des personnalités du monde religieux allemand et autrichien, qui le secondent de près ou de loin : le cardinal Hartmann, archevêque de Cologne qui a envoyé à Lucerne son secrétaire particulier Mgr Schaeffer , protonotaire apostolique ; le cardinal Bœttigir, archevêque de Munich, dont la présence en Suisse a été signalée ; Mgr Scappini, nonce à Vienne ;

Mgr Sedj, archevêque de Goritz ; Mgr Vaz de Vaya, prélat hongrois très intrigant, autrefois attaché à l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, et enfin, du côté du Vatican, le cardinal diacre Caggiano de Azevedo, dont le secrétaire s'est rendu récemment à Lucerne.

J'ai signalé dans une précédente lettre n° 1044, l'activité du comte Scrzynski, conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Rome. J'ai été informé qu'il s'était rendu plusieurs fois à Lucerne près du prince de Bülow, et qu'il doit y retourner dans quelques jours.

En même temps que se poursuit la négociation principale du côté du Vatican, un effort considérable est fait chez les neutres pour les associer à la tentative de paix allemande. Le mot d'ordre est d'insister sur le dommage considérable que la prolongation de la guerre causera aux États neutres, et sur la modération des conditions que l'Allemagne offre à ses adversaires, dans le désir de mettre fin à cette guerre ruineuse pour tous.

Ces propos me reviennent de toutes parts, tenus par les Allemands et leurs amis dans tous les centres cosmopolites de la Suisse.

On tente en même temps de faire revenir sur sa décision d'ajournement *sine die*, le comité suisse du Congrès pour l'organisation d'une paix durable ; le comité international de La Haye qui en a été l'initiateur, insiste très vivement pour que la réunion ait lieu malgré l'absence de délégués français. On fait publier par les journaux suisses, la nouvelle que MM. Taft et Lawel, président de la Harvard Université sont gagnés à la cause du Congrès et qu'une forte délégation américaine s'apprête à partir pour la Suisse.

Enfin on assure que le baron d'Adelsward, auquel se réfère le télégramme n° 1114 de Votre Excellence, se rendrait à Paris pour faire de nouvelles démarches en faveur d'une participation française[1].

380

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 354. *Le Caire, 14 novembre 1915.*

J'ai l'honneur de retourner ci-joint à Votre Excellence le rapport de M. le Doyen de la Faculté de Droit de Paris au sujet de l'École française de Droit au Caire, qui était annexé à la lettre du Département en date du 21 octobre dernier n° 239.

Après m'être entretenu avec M. Fernand Faure, président du jury des examens de l'École française de Droit, de la situation de l'école et des idées émises par M. Larnaude, j'ai réuni le conseil d'administration de l'école afin d'examiner les vœux formulés dans le rapport de M. le Doyen de la Faculté de Droit de Paris : au cours de la séance, à laquelle assistait

[1] Cf. télégramme n° 1514, chiffré, Berne, 31 décembre 1915.

M. Fernand Faure, les vœux formulés dans ce rapport et tendant à rattacher plus étroitement l'École de Droit au Caire à la Faculté de Droit de Paris ont été approuvés à l'unanimité : toutefois, le conseil a exprimé l'avis :

1. Que le vœu n° 2 devrait devenir le vœu n° 1 et que dans la rédaction de ce vœu, les membres « soient choisis ».

2. Que dans le vœu n° 5 les mots « le doyen de » devraient être supprimés.

Les six premiers vœux formulés dans le rapport de M. Larnaude concernent des *desiderata* dont la réalisation ne dépend que de nous. Je n'ai donc, à leur sujet, qu'à transmettre l'opinion du conseil d'administration de l'École.

La réalisation du septième vœu, qui est la plus désirable, dépend au contraire du gouvernement anglo-égyptien, ce vœu tendant à ce que les diplômes délivrés aux étudiants de l'École française de Droit conservent à l'avenir pour l'admission et l'avancement dans l'administration et le personnel judiciaire de l'Égypte, ainsi que pour l'admission au barreau, des prérogatives semblables à celles qui leur sont assurées aujourd'hui.

Ce vœu pose en somme toute la question du fonctionnement et de l'existence de l'École française de Droit et de tous nos établissements d'instruction en Égypte : M. le Doyen de la Faculté de Droit de Paris exprime dans son rapport, l'opinion que « la valeur de ces diplômes, l'intérêt considérable qu'a la France à maintenir par les prérogatives qui leur seront conservées l'influence et le rayonnement qu'elle exerce en Orient, les liens de plus en plus étroits qui unissent la France et l'Angleterre sont la meilleure garantie que ce vœu sera écouté et exaucé ».

Il ne faut pas se faire d'illusions, et je m'efforce, depuis son arrivée en Égypte, de dissiper celles que me paraît nourrir M. Fernand Faure : les raisons exposées par M. Larnaude sont évidemment bonnes pour nous : ce sont elles qui nous incitent à résister le mieux possible aux empiètements de l'administration anglo-égyptienne sur les droits dont nous avons usés jusqu'à présent, et qui devront nous inciter, le moment venu, à défendre énergiquement la situation morale que nous avons acquise en Égypte ; mais ce sont ces raisons qui incitent par contre l'Angleterre et spécialement ces agents en Égypte, à affaiblir notre action, à annihiler, par des mesures détournées, nos moyens d'influence, et qui les inciteront à résister aux demandes que nous serons amenés à leur présenter dans le but de consolider notre position.

Les Anglais connaissent toute la valeur de nos diplômes et ils savent très bien que l'instruction donnée à l'École française de Droit et dans nos autres établissements scolaires est bien supérieure à celle qui est donnée dans les écoles du gouvernement égyptien ; ils savent aussi l'influence considérable que nous avons acquise grâce à nos établissements d'instruction et combien nous sommes désireux de conserver cette influence. Mais depuis longtemps déjà, ils veulent substituer leur influence à la nôtre, même dans le domaine moral que nous revendiquons seuls depuis dix ans, ils veulent remplacer l'usage de notre langue par celui de la langue anglaise, ils veulent former

à notre place l'esprit et la mentalité des Égyptiens, ils veulent en somme et pour employer une expression vraie, mais peu correcte, dont je m'excuse, « défranciser » et « angliciser » l'Égypte. Depuis un an, c'est-à-dire depuis la proclamation du protectorat britannique, ils estiment que rien ne doit ni ne peut plus les arrêter dans l'accomplissement de cette tâche, qu'ils se considèrent comme ayant le droit et le devoir de réaliser le plus rapidement possible.

L'intérêt considérable que nous estimons avoir à maintenir l'influence et le rayonnement que la France exerce en Égypte, ainsi que le dit M. Larnaude dans son rapport, paraît aux Anglais d'Égypte en opposition directe avec l'intérêt de l'Angleterre, et les « liens de plus en plus étroits qui unissent la France et l'Angleterre » ne légitimeront jamais à leurs yeux le maintien de prérogatives constituant forcément des obstacles à la liberté de leur action dans un pays devenu protectorat britannique.

Si les circonstances générales n'étaient pas si graves, et si des soucis plus importants ne s'imposaient pas actuellement au gouvernement britannique comme à nous-mêmes, nous aurions sans doute été saisis déjà de propositions tendant à nous inviter à abandonner celles de nos prérogatives dont le maintien paraît aux Anglais contraire au nouveau régime établi en Égypte. Le délai nécessaire apporté à la présentation de ces propositions et aux discussions dont elles seront l'objet, s'accorde mal avec l'impatience des fonctionnaires anglais du gouvernement égyptien : aussi s'efforcent-ils de gagner par eux-mêmes quelque chose, de régler par des détours certaines questions, d'atteindre indirectement et partiellement le but qu'ils se proposent.

La disparition des cours de 1ère année de la section française de l'École sultanienne de Droit que j'avais signalée comme imminente dans la lettre n° 326 du 17 octobre, est aujourd'hui un fait accompli. J'ai appris il y a quelques jours que le cours de langue française fait à l'École des Beaux-Arts, pour permettre aux élèves de suivre l'instruction technique donnée en français dans cette école, venait d'être supprimé et remplacé par un cours de langue anglaise ; j'ai dénoncé, par ma lettre n° 327 du 17 octobre, les projets relatifs au remaniement des règlements pour les examens des certificats d'études, remaniements qui seraient funestes à toutes nos écoles et je viens d'être avisé que le gouvernement égyptien envisageait la reprise du projet d'inspection des écoles privées, projet qui a fait l'objet de mes correspondances du premier semestre 1913 et notamment de sa lettre n° 300 du 10 juillet de la même année, et qui avait été ajourné faute d'entente avec nous ; le conseiller judiciaire enfin s'est publiquement déclaré dans son rapport annuel dont j'ai envoyé l'analyse par ma lettre n° 332 du 28 octobre dernier, en faveur d'une mesure diamétralement opposée aux vœux formulés par M. le Doyen de la Faculté de Droit de Paris, puisqu'elle a pour but d'exiger des diplômes égyptiens pour l'inscription au barreau des Égyptiens.

Le conseiller juridique est tout récemment rentré en Égypte après son congé annuel : au cours de la visite qu'il m'a faite à l'occasion de son retour, il ne m'a pas caché qu'il trouvait inadmissible que des titres et des diplômes autres que les titres et diplômes égyptiens fussent dorénavant reconnus

en Égypte et il m'a exprimé l'opinion que certaines écoles, c'est-à-dire les nôtres, répandaient trop d'instruction en Égypte qui avait bien plus besoin de cultivateurs que d'hommes instruits ; cette opinion n'est pas nouvelle, je l'ai entendu souvent exposer, notamment par lord Kitchener.

Telle est la situation vraie et telles sont les tendances des fonctionnaires anglais en Égypte.

Étant donné cette situation et ces tendances, il me paraît que notre action en vue de maintenir et sauver ce qui pourra être maintenu et sauvé de notre situation morale dans les différents domaines en Égypte doit s'inspirer des principes suivants :

Éviter autant que possible les discussions sur place et les règlements de questions isolées en nous efforçant au contraire de réserver toutes les questions à régler pour un examen général et une discussion d'ensemble à Paris ou à Londres ; cet examen et cette discussion pourront ainsi se poursuivre dans une atmosphère plus sereine, dégagée des partis-pris mesquins et violents des fonctionnaires locaux ; des vues plus larges pourront être exposées, et des compensations à des concessions consenties sur certains points, pourront être recherchés et trouvés sur d'autres points.

S'abstenir de faire appel au sentiment, contrairement à la tendance marquée dans le rapport de M. Larnaude relatif à l'École française de Droit du Caire, le langage du sentiment, que je me suis permis de conseiller à M. Fernand Faure de ne pas employer dans ses observations avec les fonctionnaires britanniques, n'est pas compris des Anglais, au moins en Égypte, ils n'entendent que le langage des intérêts positifs, je pense que nous n'aboutirions à aucun résultat en invoquant le bien que nous avons pu faire aux Égyptiens et celui que nous voudrions encore leur faire, la satisfaction que nous éprouverions à maintenir notre rayonnement intellectuel et moral en Orient, et l'intimité de nos liens politiques actuels avec l'Angleterre, à l'appui de notre demande tendant à conserver à nos Écoles les privilèges dont elles jouissent jusqu'à présent et, plus généralement, à consolider les avantages que nous possédons en Égypte en vertu des traités ou des usages : je pense au contraire que nous ne devons pas paraître douter, et que nous devons soutenir, que ces privilèges et ces avantages constituant pour nous des droits qui ne sauraient être modifiés ou supprimés sans notre consentement, et pour la modification ou la suppression desquels nous devons obtenir des compensations.

Aborder enfin la discussion générale relative aux modifications que l'Angleterre désire apporter à l'état présent des choses en Égypte, tant en ce qui touche l'École française de Droit et nos autres établissements scolaires qu'en ce qui concerne le régime des capitulations, le régime judiciaire, etc., avec un esprit non pas d'intransigeance boudeuse et chagrine mais de fermeté et de loyauté qui fasse comprendre que, si nous admettons que des changements sont nécessaires en Égypte, et, par conséquent, des abandons de notre part inévitables, nous entendons que ces changements soient discutés et approuvés par nous et que ces abandons soient équitablement compensés.

En attendant que cet examen de la situation puisse avoir lieu et que la discussion générale puisse s'ouvrir, nous devons nous efforcer d'empêcher

que cette situation ne soit modifiée à notre désavantage par des mesures locales et indirectes ainsi que les fonctionnaires anglais ont une tendance marquée à le faire : c'est la tâche ingrate qui m'incombe ici et que j'essaie de remplir de mon mieux : elle me serait grandement facilitée si des directions venues de Londres pouvaient inviter les représentants, les agents et les fonctionnaires anglais en Égypte à avoir un peu de patience et à ne pas porter atteinte à nos droits ou à nos privilèges avant qu'un arrangement général ait pu intervenir entre les gouvernements intéressés[1].

[1] Annexe :

Le Doyen de la Faculté de la Faculté de Droit de Paris, M. Larnaude

À M. Briand, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

Dans son rapport sur le budget du ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1907, après avoir énuméré « les très réels services rendus à notre influence en Égypte par l'École française de Droit au Caire », M. Paul Deschanel ajoutait (I) : « Elle a fait preuve de vitalité et mérite d'être dotée d'une organisation définitive ».

Depuis cette date, l'École française de Droit au Caire, créée en 1890, et dont les étudiants, au nombre de cinq seulement à cette date, ont atteint, le chiffre de 425 en 1914, a vu sans doute son organisation se régulariser et se compléter. Il suffit de se reporter, pour s'en convaincre, à la lettre du ministre de l'Instruction Publique au ministre des Affaires étrangères, en date du 11 avril 1911, au règlement élaboré en 1912 par une commission composée de représentants de ces deux ministres et aux statuts (II) de l'association formée entre ses professeurs, statuts approuvés par les deux ministres intéressés et qui ayant été déposés au consulat de France au Caire, le 7 avril 1914, conformément à la loi du 1er juillet assurant à l'École la petite personnalité civile.

Est-ce à dire que le caractère de cette organisation soit aussi définitif que le souhaitait le rapporteur du budget du ministère des Affaires étrangères en 1907 ? Nous ne le pensons pas. Le statut de l'École française de Droit du Caire n'est pas définitif parce qu'il n'est pas complet.

Ce qui est fixé, ce sont les règles relatives aux conditions d'admission à l'École, le régime des inscriptions, la composition de la commission qui, tous les ans, se transporte en Égypte pour y faire subir le 1er et le 2ème examen de licence, la nature et le nombre des enseignements qui y sont donnés, les traitements, indemnités et rémunération du personnel, le statut des professeurs, le but et la composition de l'association formée entre eux, ses ressources, son administration et son fonctionnement, enfin le contrôle s'exercent sur elles les ministères de l'Instruction Publique et des Affaires étrangères.

Mais ce qui manque encore à cette organisation, c'est un rattachement administratif plus étroit et aussi mieux défini à la Faculté de Droit de Paris, avec laquelle il n'existe jusqu'à présent, au point de vue légal, que des liens d'ordre financier. Sans doute ces liens d'ordre financier impliquent ceux d'ordre administratif. Toutefois, il importe de préciser ces derniers, soit dans le but de fortifier l'ascendant et l'influence de cette école d'Orient, cet ascendant et cette influence ne pouvant qu'augmenter si elle est plus étroitement rattachée à la grande Faculté de Droit de Paris, soit pour permettre à cette dernière d'exercer, sous la haute autorité du ministre de l'Instruction Publique, un contrôle ne portant d'ailleurs que sur les études, sur l'enseignement, sur les examens qui sont subis par les étudiants, sur toute la vie scolaire en un mot, mais rien que sur elle.

Le lien d'ordre financier qui unit l'École française de Droit au Caire à la Faculté de Droit de Paris est très nettement établi et énoncé dans la lettre inter ministérielle du 11 avril 1911. Il y est écrit que les droits de dispense du baccalauréat et les droits d'examens seront perçus au profit du Trésor, « les droits d'inscription et de bibliothèque, au profit de l'université de Paris (faculté de Droit) ».

C'est par suite du rattachement administratif, impliqué par cette disposition d'ordre financier que, dans la composition de la commission d'examens envoyés tous les ans au Caire, M. le ministre de l'Instruction Publique ne fait rentrer que des professeurs ou agrégés de la Faculté de Droit de Paris ou des professeurs ou agrégés des Facultés de Droit des départements préalablement délégués dans les fonctions d'examinateurs auprès de la Faculté de Droit de Paris, à laquelle ils appartiennent par conséquent pendant la durée de leur délégation. C'est ce qui explique aussi que la présidence de la commission soit toujours confiée par M. le ministre de l'Instruction Publique à un professeur titulaire de la Faculté de Droit de Paris.

Il est vrai que le 3ème examen (licence) qui doit être subi en France, peut l'être devant une Faculté quelconque de l'État. Mais il n'y a pas autre chose, dans cette liberté du choix de la Faculté, que l'application de la pratique suivie actuellement dans les rapports des Facultés de Droit de France elles-mêmes.

En effet, malgré la prescription de l'article 25 du décret du 30 juillet 1883 qui ne permet pas de subir l'examen de fin d'année devant une autre faculté que celle où ont été prises les deux

dernières inscriptions, sans une autorisation du recteur, en fait, cette autorisation n'est jamais sollicitée. Le changement est considéré comme étant de droit et ne demande en conséquence, aucune appréciation des faits qui le rendent nécessaire. Il n'y a qu'une simple mutation de dossier n'intéressant que les secrétariats des deux universités.

C'est par l'application d'une règle analogue que l'étudiant de l'École française de Droit au Caire au lieu de venir passer son examen de licence devant les examinateurs de la Faculté de Droit de Paris, comme il a passé obligatoirement les deux premiers, peut demander à le subir devant les examinateurs d'une autre Faculté de l'État.

Le rattachement à la Faculté de Droit de l'Université de Paris de l'École française de Droit au Caire est donc consacré à la fois par la lettre interministérielle du 11 avril 1911 et par la pratique administrative qui s'est établie sur le fondement même de ces dispositions.

Mais il a paru à la Faculté de Droit de Paris, à qui pour la première fois a été communiqué cette année officiellement le rapport du président de la commission d'examens, M. Faure, que sa collaboration à l'œuvre de l'École française de Droit du Caire pouvait, sous la haute autorité et par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique comporter d'utiles compléments.

Il lui a semblé d'abord qu'il devait être spécifié expressément que le Doyen de la Faculté de Droit de Paris, comme il est d'usage d'ailleurs constant, à l'heure actuelle, devrait être toujours consulté par M. le Ministre de l'Instruction Publique, pour la désignation des membres de la commission d'examens.

Il ne serait guère possible, en effet, de se passer de son avis, en fait tout au moins, du moment qu'il s'agit d'enlever un certain nombre de ses professeurs à la Faculté qu'il dirige pendant des mois où fonctionnent à la fois le service de l'enseignement et celui des examens.

Il peut arriver, en effet, qu'un membre d'une Faculté des départements soit adjoint, après avoir été rattaché au préalable à la Faculté de Droit de Paris, à la Commission d'examens. Rien ne sera plus facile au doyen de la Faculté de Droit de Paris que de s'entendre avec un de ses collègues de province à cet effet. C'est la pratique d'ailleurs suivie pour les délégations qui, chaque année rattachent, pour les sessions de juillet et d'octobre-novembre à la Faculté de Droit de Paris, un certain nombre de nos collègues des Facultés des départements.

Ce qui paraît indispensable aussi, parce que cela découle logiquement de la qualité même des membres de la commission, c'est que le rapport du président au ministre de l'Instruction Publique soit régulièrement communiqué au Doyen de la Faculté de Droit de Paris et, par ce dernier, à la Faculté de Droit elle-même.

Les professeurs qui composent cette commission d'examens ne cessent pas en effet de faire partie de la Faculté de Droit de Paris. C'est au titre de professeurs de la Faculté qu'ils exercent, par délégation ministérielle, leurs fonctions d'examinateurs. Et de même que cette dernière ne s'est jamais désintéressée des examens qui sont subis chez elle, devant les jurys d'examens constitués dans son sein, de même il est légitime, pour les examens subis devant les examinateurs qui lui appartiennent, que les renseignements sur les résultats de ces examens, sur leur valeur, sur la manière dont ils sont organisés, ainsi que les conclusions que le président de la commission croit devoir en tirer, lui soient communiqués. Elle peut avoir à faire entendre, avec la haute expérience de ses membres, d'utiles avis dont le ministre de l'Instruction Publique et celui des Affaires étrangères pourront faire leur profit pour l'exercice de la haute tutelle qui leur appartient sur l'École.

La Faculté de Droit de Paris estime en outre que son contrôle devrait s'étendre à d'autres parties de l'organisation et du fonctionnement de l'École. Il serait fort utile, pour ne citer que ces exemples, qu'on lui soumît tous les ans, les programmes des enseignements qui, sous une forme quelconque, cours ou conférences, sont fournis dans l'École. Elle croit aussi que son doyen devrait être consulté, tout au moins officieusement, sur la nomination des professeurs.

En un mot, dans l'organisation et le fonctionnement de l'École, il y a deux parties bien distinctes. Tantôt il s'agit de règles d'ordre administratif et financier et, sur ce point, c'est au conseil de l'École, c'est à l'association des professeurs, c'est surtout aux ministres dont relève l'École d'y pourvoir. Mais il y a dans la vie de tout établissement d'enseignement supérieur des parties d'ordre plus spécialement professionnel ou doctrinal sur lesquelles l'avis autorisé des compétences que renferme une grande Faculté pour être grandement désirable à connaître. Ce n'est empiéter ni sur les prérogatives des ministères compétents, ni sur celles du conseil d'administration de l'École, que de leur offrir les avis techniques d'expériences éprouvées.

En particulier, pour la nomination des professeurs, des raisons spéciales militent en faveur de la consultation du doyen de la Faculté de Droit de Paris. En effet, ces professeurs sont choisis parmi les docteurs en droit, candidats à l'agrégation. Or, en fait, c'est auprès de la Faculté de Droit de Paris que se préparent presque tous les candidats aux diverses agrégations des Facultés de Droit, même ceux qui sont docteur en droit d'une autre faculté. Dès lors, le doyen de la Faculté de Droit de Paris, qui reçoit des directeurs des conférences préparatoires des rapports sur la valeur des épreuves, sur le mérite des candidats, est mieux à même que personne, est même le seul peut-on dire, qui soit vraiment en état de renseigner de la manière la plus précise le ministre des Affaires étrangères, à qui appartient le droit de nomination, sur l'aptitude professionnelle de ceux qui sollicitent des postes vacants dans l'école.

Si ces vues étaient adoptées, il serait naturel de décider que le rapport annuel du directeur de l'École de Droit du Caire, adressé jusqu'à présent à M. le ministre des Affaires étrangères et à M. le ministre de l'Instruction Publique, fut communiqué par ce dernier, soit à la Faculté de Droit de Paris soit à un doyen, tout au moins pour la partie qui concerne l'enseignement. Il est un dernier point sur lequel il importe d'attirer l'attention.

Jusqu'à présent, les diplômes délivrés aux étudiants de l'École française de Droit au Caire ouvrent de plein droit le barreau et la magistrature mixtes, et moyennant un examen d'équivalence passé devant l'École Khédiviale de Droit, examen qui pourrait être supprimé si on renforçait l'enseignement de certaines matières plus spécialement afférentes à l'Égypte (III), ces diplômes donnent aussi accès au barreau et à la magistrature indigènes. De plus, ils assurent à ceux qui les ont obtenus une élévation automatique de classe dans les administrations centrales égyptiennes.

L'établissement du protectorat anglais en Égypte, qui va entraîner des modifications graves dans son administration intérieure, aura nécessairement des répercussions sur la valeur des diplômes français relativement aux fonctions et aux emplois de l'administration et de la justice en Égypte.

Je crois devoir attirer spécialement l'attention du gouvernement sur la nécessité, dans les négociations qui s'ouvriront entre la France et l'Angleterre sur le *modus vivendi* nouveau qui sera fait aux intérêts français en Égypte, de réclamer énergiquement le maintien de ces avantages. La valeur incontestable de ces diplômes, l'intérêt considérable qu'a la France à maintenir par les prérogatives qui leur seront conservées l'influence et le rayonnement qu'elle exerce en Orient, les liens de plus en plus étroits qui unissent la France et l'Angleterre sont la meilleure garantie que notre vœu sera écouté et exaucé.

En résumé, et dans le but d'établir une unité de vues indispensables pour tout ce qui concerne l'École française de Droit du Caire et de fortifier l'influence de la France en Égypte et en Orient, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, les vœux suivants :

1. que le doyen de la Faculté de Droit de Paris soit régulièrement consulté sur la désignation des membres de la commission des examens de première et de deuxième années subis à l'École française de Droit du Caire ;

2. que les membres de cette commission d'examens continuent à être choisis parmi les professeurs et agrégés de la Faculté de Droit de Paris ;

3. que le rapport du président de la commission d'examens soit communiqué au doyen de la Faculté de Droit de Paris ;

4. que la Faculté de Droit de Paris soit consultée sur toutes les questions relatives à l'enseignement donné dans l'École française de Droit du Caire ;

5. que le doyen de la Faculté de Droit de Paris soit consulté sur la désignation de l'École française de Droit du Caire ;

6. que le rapport annuel du directeur de l'École française de Droit du Caire, tout au moins dans sa partie relative à l'enseignement, soit communiqué au doyen de la Faculté de Droit de Paris ;

7. que les diplômes délivrés aux étudiants ayant suivi l'enseignement de l'École française de Droit du Caire conservent pour l'admission et l'avancement dans l'administration et le personnel judiciaire de l'Égypte ainsi que pour l'admission au barreau, des prérogatives semblables à celles qui leur sont assurés aujourd'hui.

Tels sont, M. le Recteur, les vœux qui ont été adoptés par la Faculté de Droit de Paris, après une étude et une discussion approfondies, sur les rapports qu'il lui paraît utile d'organiser entre elle et l'École française de Droit du Caire. Vous vous convaincrez aisément qu'ils sont tous d'une réalisation facile et que, ne devant sans doute susciter aucune objection, puisqu'ils tendent exclusivement à l'amélioration de ce qui existe, il sera aisé de le faire approuver par M. le Ministre des Affaires étrangères et M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Le Doyen de la Faculté de Droit de Paris, (signé :) Larnaude.

(I) Rapport de M. F. Faure, professeur à la Faculté de Droit de Paris, président de la Commission d'examens de l'École française de droit du Caire en 1914 (publié dans la *Revue internationale de l'enseignement*, 1915). Nous avons emprunté dans ce rapport. Nous devons aussi à son obligeance une documentation que peut seule procurer une mission comme celle dont elle a été chargée ; elle a été complétée par les présidents des commissions d'examens de 1911, 12, 13, MM. Berthélémy, Ambroise Cabis et Pillet, professeurs à la Faculté de Droit de Paris, et par M. Pellisié du Rausas, le distingué directeur de l'École française de Droit du Caire, au zèle et à la compétence éclairée duquel cet établissement doit en grande partie son succès.

(II) Les statuts ont été publiés dans le *Journal Officiel* du 29 avril 1914, page 3.870.

(III) À l'heure actuelle divers enseignements se rapportant à l'École française de Droit du Caire : la législation des capitulations, la législation pénale égyptienne, la législation administrative égyptienne, l'économie politique appliquée à l'Égypte.

381

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À BARON GUILLAUME, MINISTRE DE BELGIQUE À PARIS.

L. *Paris, 14 novembre 1915.*

Monsieur le Baron,

Par votre lettre en date du 8 courant, vous avez bien voulu m'exposer que le gouvernement belge uniquement préoccupé de la défense de ses intérêts économiques en Chine, voyait dans l'établissement de la monarchie au profit de Yuan Che Kaï une promesse du maintien de l'ordre et de la tranquillité, qu'il était en conséquence disposé à entrer en relations officielles avec le nouveau régime, dès qu'il serait établi ; que, toutefois, soucieux d'éviter une démarche prématurée susceptible de contrarier une action concertée des Alliés, il conformerait son attitude à la leur, mais qu'il croyait devoir appeler leur attention sur l'intérêt qu'ils auraient à ne pas laisser aux Empires du Centre le bénéfice d'une reconnaissance isolée : à cet égard, vous me demandiez à quelle décision s'arrêterait la France à la suite du refus de Yuan Che Kaï de déférer à ses conseils.

Je crois devoir brièvement rappeler dans quelles conditions et sous quelle forme le gouvernement de la République s'est récemment associé aux démarches à Pékin sur l'intention du Japon, et comment a évolué la question de la Restauration monarchique.

Le gouvernement japonais avait manifesté la crainte que des troubles ne se produisissent en Chine, notamment dans la vallée du Yang tzé et dans les provinces méridionales. Redoutant des complications, dans l'état actuel des choses en Europe, il avait, malgré son désir de ne point s'immiscer dans la politique intérieure chinoise, décidé de conseiller au président Yuan Che Kaï l'ajournement des projets de restauration monarchique.

Les gouvernements anglais, russe, français et américain furent mis au courant de ses vues auxquelles les deux premiers donnèrent leur adhésion sans délai.

Mon département invite le ministre de la République à Pékin à s'associer aux démarches entreprises par ses collègues japonais, anglais et russe, et lui recommanda de le faire dans la forme la plus modérée, voire la plus amicale.

Le gouvernement des États-Unis se refusa à toute intervention.

En ce qui concerne les pouvoirs centraux, les renseignements que je possède semblent différer de ceux qui sont parvenus au gouvernement belge. Il m'a été rapporté en effet que le ministre d'Allemagne à Pékin aurait fait de son côté des réserves quant à l'opportunité d'un changement de régime en Chine, en ce moment.

J'ajoute enfin, d'après les dernières informations qui me sont parvenues, que le gouvernement de Pékin ne s'est pas tenu à la fin de non recevoir courtoise qu'il avait d'abord opposée aux avis des puissances et qu'il paraît décidé à une habile temporisation.

Le ministre Lou Tseng Tsiang a, il y a quelques jours, déclaré à notre représentant en Chine qu'en raison même de l'unanimité des suffrages des provinces en faveur du rétablissement de la monarchie, il était à craindre que ce succès excessif ne provoquât des doutes et des critiques. Il avait donc été décidé qu'une commission, à la tête de laquelle serait placé le président de la Cour de Cassation, serait nommée pour vérifier la régularité et la procédure des suffrages. On gagnerait ainsi du temps et on calmerait les appréhensions des puissances qui, on le comprenait, ne pouvaient se désintéresser des événements de la politique intérieure chinoise en raison de leur répercussion possible à l'extérieur. En toute hypothèse, la proclamation de l'Empire n'aurait pas lieu avant la fin de la présente année.

La question en est là. Comme le gouvernement belge, le gouvernement français apprécie l'intérêt qui s'attache à une action concertée des Alliés.

À cet égard, mon Département a accueilli avec satisfaction l'assurance que lui a donnée l'ambassade du Japon qu'au cas où des faits nouveaux viendraient à se produire, le gouvernement de Tokyo ne manquerait pas de consulter les puissances intéressées sur l'attitude à observer vis-à-vis de la Chine.

Agréez les assurances de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Baron,

Votre très humble et très obéissant serviteur[1].

382

M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 742-743-744-745-746. *Athènes, 15 novembre 1915, 2 h. 40*

Chiffré.

(Reçu : 6 h. 45)

J'adresse à Votre Excellence sous les numéros 745 et 746 la traduction du projet de mon collègue d'Angleterre visée par mon télégramme n° 732 et dont sir Francis Elliot a télégraphié aujourd'hui le texte à son gouvernement. Les passages en italiques sont ceux que je propose de supprimer. Les formules des premier et second paragraphes ont été modifiées d'après mes indications de façon à nous permettre d'en tirer ensuite les conséquences nécessaires. Je considère qu'il importe avant tout de faire sentir notre force, de montrer que nous pouvons faire céder la Grèce, et d'obtenir dans les conditions indiquées par mon télégramme n° 727, des assurances et des garanties pour la sécurité de nos troupes et la liberté de leurs opérations. Le but immédiat à atteindre c'est d'obtenir, dans un délai très court qui

[1] Note marginale : « Pour ministre avec prière de surveiller la mise en page et la dactylographie. »

serait indiqué verbalement au moment de la remise de la note, l'acquiescement officiel et écrit du gouvernement grec au texte même de notre communication, sans discussion, sans modification, sans atermoiement. Pour cela il faut simplifier les choses et ne pas introduire des clauses tellement excessives et humiliantes qu'elles puissent provoquer un mouvement de révolte qui nous mettrait dans un grand embarras, étant donné surtout l'infériorité numérique de nos troupes. (*À suivre*)

T. n° 743.

(Reçu : 6 h. 15)

Suite du n° précédent.

Une fois ce résultat obtenu et avant de retirer nos forces navales nous pourrions discuter la question de Salonique en demandant non pas l'occupation ni l'administration de la ville toute entière mais une mainmise partielle sur tout ce que nos autorités militaires jugeraient vraiment nécessaire de prendre. En même temps nous pourrions demander aussi l'éloignement des troupes grecques et leur envoi vers les frontières. Tout cela se ferait, je crois plus facilement après coup, et comme conséquence des acquiescements donnés à nos demandes d'ordre général *tant que nous serions les plus forts*.

Mais sommes-nous réellement les plus forts ? Voilà ce que les gouvernements alliés auront à se demander avant d'aller jusqu'au bout dans la voie des menaces et des mesures de coercition. À quoi bon tout cela si nous ne sommes pas assurés de mener à bien l'opération que nous avons entrepris en Serbie ? Pouvons-nous espérer exercer une action efficace si nous n'avons pas très prochainement à Salonique et en Macédoine *au moins* trois cent mille hommes pour vaincre les forces qui nous seront opposées et tenir en respect les Grecs ? Quand aurons-nous réuni ces effectifs sur le nouveau théâtre des hostilités ? Comment pourrons-nous les entretenir, les ravitailler en vivres, en munitions, en approvisionnements de toutes sortes avec le danger des sous-marins ennemis qui menacent de nous enlever peu à peu la maîtrise de la Méditerranée ? (*À suivre*)

T. n° 744.

(Reçu : 6 h. 15)

Suite du n° précédent.

Il ne m'appartient pas de résoudre ces questions mais il est de mon devoir de les poser. Si Votre Excellence m'invite à développer et à préciser ma pensée ce sera pour moi un très grand soulagement de pouvoir lui confier mes doutes et mes appréhensions non pas sur la victoire finale à laquelle je crois plus fermement que jamais mais sur l'issue d'une expédition qui porte le poids des fautes du début et à laquelle la défection des Grecs a enlevé un important élément de succès. Dans le cas contraire j'en ai déjà assez dit pour laisser deviner des craintes qui ne sont pas sans fondement. (*À suivre*)

T. n° 745.

(Reçu : 6 h. 35)

Suite du n° précédent.

Voici la traduction du projet rédigé par le ministre d'Angleterre :

« Suggestion concernant les demandes à présenter au gouvernement grec :

Une allusion ayant été faite officiellement à l'éventualité du désarmement ou de l'internement des troupes anglaises, françaises ou serbes qui pourraient être contraintes, au cours des opérations militaires, de passer des territoires serbe ou bulgare sur le territoire grec, les gouvernements alliés se voient obligés de demander au gouvernement grec de leur donner officiellement, et par écrit, l'assurance formelle qu'en aucune circonstance les troupes grecques ne tenteront, soit de désarmer ou d'interner les troupes alliées, soit d'entraver, de quelle que façon que ce soit, la liberté de leurs mouvements, mais qu'au contraire la politique de neutralité bienveillante à l'égard des puissances de l'Entente, dont la promesse leur a été confirmée à plusieurs reprises par le gouvernement hellénique, sera maintenue avec toutes ses conséquences.

Cette assurance devra être publiée.

Les gouvernements alliés n'ont ni le désir ni l'intention de contraindre le gouvernement grec à participer au conflit européen, auquel il a formellement déclaré qu'il entendait rester étranger. Mais dans ces conditions ils sont obligés de s'assurer qu'ils obtiendront toutes les facilités dont ils pourraient avoir besoin pour leurs opérations. (*À suivre*)

T. n° 746.

(Reçu : 7 h. 35)

Suite du n° précédent.

Les gouvernements alliés se proposent en conséquence, dès à présent, d'occuper et d'administrer, pour la durée de la guerre, la ville de Salonique et les trois lignes de chemin de fer qui partent de cette ville, en donnant la préférence au transport de leurs propres troupes et de leurs approvisionnements, tout en réservant des moyens suffisants pour le transport des approvisionnements destinés aux forces grecques, dans la proportion nécessaire aux besoins de troupes qui ne sont pas appelées à entrer en campagne.

De plus, ayant les raisons les plus sérieuses de croire que les îles et les côtes de la Grèce sont employées comme bases par les sous-marins ennemis, les gouvernements alliés ont l'intention de procéder à la recherche de ces sous-marins et de leurs bases, au besoin dans les eaux territoriales, et de les détruire où ils les trouveraient.

Si le gouvernement grec acquiesce à ces demandes, *qui seront de toute façon mises à exécution*, les puissances alliées continueront volontiers à lui accorder les facilités financières et autres qu'il a reçues d'elles jusqu'à présent.

Dans le cas contraire, les puissances alliées se verront à regret contraintes de recourir à la force pour empêcher l'entrée en Grèce de toutes denrées alimentaires et autres approvisionnements, ainsi que de prendre toutes autres mesures que les circonstances pourront exiger. »

383

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lanel, Ministre de France à Rio de Janeiro,
M. Lefaivre, Ministre de France à Montevideo,
M. Jullemier, Ministre de France à Buenos Ayres,
M. de Clercq, Ministre de France à La Havane,
M. Delvincourt, Ministre de France à Santiago du Chili,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 84 ; 69 ; 192 ; 30 ; 45 ; 644. *Paris, 15 novembre 1915, 11 h. 45.*

Chiffré.

Le 16 de ce mois entrera en fonction la Société Suisse de Surveillance économique, institution analogue au trust néerlandais d'Outre-Mer, qui garantit les pays alliés contre la réexportation en pays ennemis des marchandises qui lui sont consignées.

Veuillez en informer les consuls de votre mission et les compagnies de navigation afin qu'elles acceptent à partir de cette date les marchandises à destination de la Suisse, dont la Société Suisse de Surveillance aura autorisé la consignation à son nom et qui étaient jusqu'ici consignées au gouvernement suisse, « ou munies d'un certificat de destination – pour Washington seulement – définitive Suisse ».

Vos collègues anglais et italien seront munis des mêmes instructions[1].

384

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 730. *Paris, 15 novembre 1915, 15 h. 40.*

Chiffré. Urgent.

Pour M. Denys Cochin.

M. Guillemin vous communiquera les télégrammes qu'il m'a adressés ces jours derniers, ainsi que mes réponses. Comme vous pourrez le constater, notre situation au regard de la Grèce n'a cessé d'évoluer depuis votre départ de France.

Vos conversations avec notre ministre compléteront la documentation dont s'inspireront vos entretiens à Athènes. Les déclarations que vous aurez

[1] Pékin et Tokyo ont été avertis de la création de ce comité suisse par télégramme n° 242 et 167, en clair, 23 décembre 1915 leur signalant de se référer au Journal Officiel du 15 novembre.

l'occasion de faire, comme membre du gouvernement, aux plus hautes personnalités grecques viendront utilement confirmer celles que notre représentant a faites sur les instructions qu'il a reçues et contribueront en outre à mettre au point les informations manifestement inspirées qui tendent à nous représenter comme ayant une confiance absolue dans les intentions de la Grèce et elles dissiperont les faux bruits qui pourraient courir sur le but de votre visite[1].

385

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2663. *Londres, 15 novembre 1915, 18 h. 45.*

Chiffré.

Suite à mon télégramme 2655.

Sir Edward Grey est revenu aujourd'hui sur les propositions de lord Kitchener pour un débarquement à Alexandrette. Il m'a dit qu'elles faisaient l'objet d'un examen entre le gouvernement et les autorités militaires, qu'elles ne paraissaient avoir l'approbation ni de l'état-major du *War Office*, ni de l'Amirauté, que personnellement il lui était difficile d'exprimer un avis sur une question d'ordre militaire, mais que l'entreprise lui semblait difficile, que l'Angleterre engagée dans les Balkans, aux Dardanelles, en Égypte et aux Indes, car la Perse est sous l'influence allemande, devient un sérieux sujet d'inquiétudes, ne pouvait disséminer davantage ses forces, que d'ailleurs il faudrait trouver de nouveaux contingents et qu'on ne saurait où les prendre. Il a ajouté que le gouvernement britannique ne ferait rien sans consultation avec nous. Je lui ai répondu qu'il connaissait déjà l'opinion du gouvernement de la République que je lui avais communiquée avant-hier[2].

[1] Cf. télégramme n° 701, chiffré, Paris, 10 novembre 1915 et télégramme n° 737, chiffré, Athènes, 14 novembre 1915.

[2] Cf. télégramme n° 3785 à 3790, très urgent, fil direct, Paris, 13 novembre 1915.

386

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1837 ; 3834. *Paris, 15 novembre 1915, 21 h.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique a décidé l'arrêt des navires en partance pour la Grèce dans les ports britanniques à Gibraltar et à Malte.

Afin de bien marquer la parfaite conformité d'attitude des Alliés, je viens de demander à M. le ministre des Finances d'empêcher l'embarquement dans les ports de France, d'Algérie et de l'Afrique du Nord, de toutes marchandises à destination de la Grèce.

Je crois devoir vous mettre au courant de cette situation.

387

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Mitrovica,
M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 38 ; 139 ; 1896. *Paris, 15 novembre 1915, 22 h.*

Chiffré. Secret.

Le gouvernement français est d'accord avec le gouvernement britannique pour confier à celui-ci le soin de recevoir, d'examiner et d'exécuter les demandes en *vivres* concernant la Serbie comme le Monténégro, sans distinction entre l'armée et la population civile. Toutes les demandes de cette nature devront donc désormais être adressées au Cabinet de Londres[1]. Les avances seront faites à part égale par la France, l'Angleterre et la Russie.

Une commission franco-anglo-italienne siégeant à Rome régularisera la concordance entre les envois de Londres et les transports par bateaux qui

[1] Sur la question du ravitaillement, Briand télégraphiait à Boppe à Mitrovica (télégramme n° 39, chiffré, Paris, 15 novembre 1915) : « Les 5.000 tonnes de farine demandées par M. Pachitch seront envoyées à Brindisi. Avant de les faire transporter par la marine italienne à Durazzo, nous devons être certains que le gouvernement serbe s'est entendu avec Essad Pacha pour les faire prendre au débarquement et transporter jusqu'en Serbie. Si vous me télégraphiez cette assurance, je la transmettrai à Rome pour dégager la responsabilité de la marine italienne.

Indépendamment de ce cas spécial, nous allons étudier les demandes serbes concernant l'amélioration de la route Durazzo-Tirana-El Bassan. L'envoi de quelques ingénieurs et contremaîtres paraît en tout état de cause possible, mais serait grandement facilité si, là encore, nous avions l'assurance que l'organisation des travaux, le recrutement de la main-d'œuvre, la protection des travailleurs, enfin toute la partie matérielle serait confiée, d'accord avec le gouvernement serbe à Essad Pacha, à condition que celui-ci fût réellement en état d'assumer cette charge. Notre intervention se bornant ainsi, au moins au début, à l'envoi d'un personnel dirigeant, il nous serait plus facile d'envoyer d'urgence ce personnel restreint, afin de parer au plus pressé.

J'aurais intérêt à être renseigné le plus tôt possible à ce sujet. »

Cf. télégramme n° 3314 ; 1583 ; 1575, chiffré, Paris, 11 octobre 1915.

seront confiés au gouvernement italien. Le ravitaillement du Monténégro se fera par Saint-Jean-de-Medua.

Pour le ravitaillement en matériel de guerre et en munitions, rien ne sera changé, et les demandes pourront être adressées à l'un quelconque des gouvernements alliés, qui y pourvoiront dans la mesure de leurs disponibilités. *(Fin pour Cettigné)*.

Pour Petrograd et Mitrovica. La Serbie sera ravitaillée en vivres par l'organisation susdite au moyen de convois débarquant à Durazzo, Valona ou Santi-Quaranta, suivant entente avec elle[1].

L'organisation visée ne concerne que le ravitaillement par l'Adriatique. Pour Salonique, c'est par entente avec les états-majors alliés, que les besoins de la Serbie pourront être assurés, mais le ministre d'Angleterre devrait être, semble-t-il, informé des demandes relatives à l'emploi de cette voie, pour qu'il n'y ait pas gaspillage[2].

388

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1378. *Berne, 16 novembre 1915, 10 h. 45.*

Chiffré.

(Reçu : le 16, 23 h. 50)

M. Frey a rendu compte au comité de la S. S. S., de son voyage à Paris. Il s'est loué très haut de l'accueil qui lui a été fait et de la manière très amicale dont a été traitée la question du rationnement. Mais les réserves faites en ce qui concerne le coton ont causé le plus vif étonnement. Le gouvernement suisse est, j'en suis sûr, disposé à examiner nos demandes concernant les exportations de fil mais la manière dont cette demande a été présentée à M. Frey sous forme d'un véritable ultimatum a profondément blessé tous les membres du comité et les membres du conseil fédéral qui assistaient à la réunion. La question du coton est du reste grave en elle-même car dès

[1] En ce qui concerne l'aide en matériel militaire, Briand télégraphiait à Boppe (télégramme n° 44, chiffré, Paris, 17 novembre 1915) : « Nous céderons à la Serbie 50.000 fusils à un coup tirant la cartouche D. avec approvisionnement initial de 200 cartouches qui sera renouvelé en temps utile. Ces armes seront expédiées dans le plus bref délai possible à Salonique. La situation de notre armement ne permet pas de faire davantage pour le moment. »

[2] Le 10 décembre, Briand télégraphiait à Cambon (télégramme n° 4277, chiffré) et à Paléologue (télégramme n° 2118, chiffré) :

« Le gouvernement néerlandais avait signalé aux légations de France, de Russie et d'Angleterre à La Haye la situation misérable des Serbes restés en Bulgarie, pour l'assistance desquels la légation néerlandaise à Sofia ne dispose d'aucun crédit. M. Loudon suggérait qu'une avance de six mille francs fût faite par les gouvernements alliés à cet effet.

M. Vesnitch, que j'ai saisi de cette proposition, remet la totalité de la somme indiquée au ministre des Pays-Bas à Paris pour être transmise au représentant hollandais à Sofia. Cette solution, plus conforme à la dignité du gouvernement serbe, règle la question. Je vous prie d'en informer d'urgence les gouvernements britannique et russe. »

maintenant de nombreux ouvriers chôment par suite de l'arrêt d'un certain nombre de broches et l'on estime à environ 20.000 le chiffre de ceux qui seront privés de travail si nous continuons à nous opposer à l'importation du coton en Suisse.

Au moment où la S. S. S. commence à fonctionner au milieu des plus grandes difficultés d'exécution j'estime, et mes collègues d'Angleterre et d'Italie estiment avec moi, qu'il serait extrêmement fâcheux que nous ne prêtions pas notre concours bienveillant aux hommes de bonne volonté qui ont assumé cette lourde tâche.

(Fonds Blocus)

389

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 755. *Athènes, 16 novembre 1915, 13 h. 40.*

Chiffré.

(Reçu : 16 h.)

M. Politis m'a fait part d'un incident dont le gouvernement grec s'est, m'a-t-il dit, très vivement ému. Le ministre d'Angleterre avait il y a quelque temps déjà signalé l'existence à Argos d'un dépôt de pétrole qu'il soupçonnait d'être utilisé pour les sous-marins ennemis. La réponse du gouvernement a été que le pétrole était destiné à la destruction des sauterelles que, chaque année à pareille époque, il y en avait à Argos une quantité égale pour être distribuée aux agriculteurs et qu'il était d'ailleurs par sa qualité et sa composition inutilisable pour les sous-marins. Or, il y a deux ou trois jours, des marins de nationalité inconnue ont envahi de nuit un dépôt de ce même pétrole à Baracari, vis-à-vis de Nauplie et ont détruit les deux cents bidons qui s'y trouvaient.

Une note officieuse parue ce matin relate cet incident en ajoutant qu'à la suite d'un conseil des ministres qui a duré de 11 h. du matin à 3 h. 15, le gouvernement a décidé de protester à Londres et à Paris. Il est à supposer que le Conseil s'est occupé également d'autres choses et l'on doit croire, vu la longueur inusitée de cette réunion, que de graves questions de politique extérieure ont formé le sujet des délibérations. La nervosité de l'opinion publique est très grande, les journaux annoncent des démarches de l'Entente et nous pouvons être sûrs que les Allemands ne restent pas inactifs. Ce sont autant de raisons pour hâter la remise de la note collective, dût-elle précéder la démonstration navale. Je ne puis que m'en référer sur ce sujet aux observations de mon télégramme 752[1].

[1] Cf. télégramme n° 2700, confidentiel, Londres, 19 novembre 1915.

390

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 547-548-549. *Madrid, 16 novembre 1915, 20 h. 20.*

Chiffré.

(Reçu : 23 h. 20)

J'ai vu aujourd'hui mon collègue d'Angleterre qui est revenu avec moi sur l'affaire de Tanger. Je lui ai rapporté les lignes générales de ma conversation de vendredi dernier avec le président du Conseil et lui ai exposé les raisons pour lesquelles nous ne pouvions accepter, en tous cas dans le temps de guerre, une conversation avec le gouvernement espagnol impliquant une modification du statut international. Ce n'est pas sans quelques difficultés que j'ai amené sir Arthur Hardinge à partager mon sentiment, cependant il paraît s'être en fin de compte rangé à mon opinion.

Il m'a assuré, du reste, que dans ses entretiens avec M. Dato il n'avait jamais été question de Tanger. Par contre, le ministre d'État y a fait à plusieurs reprises allusion, en faisant toutefois observer qu'il parlait en son nom personnel et pas comme ministre d'État.

Mon collègue m'a dit qu'il avait toujours cherché à esquiver la conversation et qu'il s'était tenu sur la réserve que les instructions de sir Edward Grey lui prescrivaient et qui se résumaient à ceci : le gouvernement britannique n'aurait pas d'objections personnelles à abandonner la situation qui lui est faite dans le statut de Tanger, mais il estime qu'avant tout il doit marcher avec son alliée.

Les quelques propos échangés entre l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre d'État remonteraient du reste à une époque déjà lointaine.

(*À suivre*)

T. n° 548. *Madrid, 16 novembre 1915, 22 h. 20.*

(Reçu : le 17, 1 h. 30)

Suite du n° précédent.

J'ai pu voir aujourd'hui pour la première fois le ministre d'État qui était souffrant. Notre conversation a porté presque uniquement sur les affaires du Maroc ; il s'est exprimé dans un sens particulièrement amer. Il avait espéré que l'entrevue des généraux Lyautey et Jordana amènerait une détente et le règlement d'un certain nombre de questions ; à son grand regret il a dû constater qu'il n'en était rien. Le général Lyautey a dit qu'il ne se mêlait pas d'affaires de la zone de Tanger ; le ministre d'État prétend cependant savoir que M. Couget le consulte à peu près sur tout. Le ministre d'État a repris toutes ses plaintes : affaire Belhut dont il continue à affirmer les manœuvres anti espagnoles ; incident d'Elmenar où précisément quatre hommes d'une garde recrutée par Belhut ont attaqué et pillé la demeure d'un ami des Espagnols ; destitution du garde du phare du cap Spartel sans qu'on ait jamais ni consulté le conseil compétent ni pris l'avis des agents

espagnols ni anglais (mot passé) le ministre est même revenu sur la question de l'interdiction des marchandises de la zone française dans la zone espagnole, reconnaissant toutefois que le général Lyautey venait d'autoriser la sortie de quelques produits mais en bien petit nombre. À ces griefs dont j'omets quelques-uns, le ministre d'État a cru devoir opposer l'attitude du gouvernement espagnol qui pourchasse les agitateurs allemands et ottomans, les expulse de la zone espagnole, et empêche Abd el Malek de venir faire de la propagande dans les régions occupées par les troupes royales et a arrêté les émissaires d'Abd el Malek qui venaient y chercher des ravitaillements. J'ai répondu en utilisant les renseignements dont le ministère m'a pourvu au sujet des diverses affaires. La discussion a été longue, courtoise, mais quelquefois un peu pénible. Nous sommes restés chacun sur nos positions. Le ministre d'État a fait d'autre part ressortir que le gouvernement royal s'efforce de satisfaire à toutes les commandes que nous faisons en Espagne, il a quelque mérite à le faire parce que ses actes sont surveillés et relevés souvent brutalement par les gouvernements allemand et autrichien et par leurs amis d'Espagne. (*À suivre*)

T. n° 549.

(Reçu : le 17, 0 h. 35)

Suite du n° précédent.

Il n'est pas moins décidé à maintenir sa politique mais il ne faudrait pas qu'une tension existe au Maroc. Après de longs développements, le ministre d'État m'a laissé entendre que le gouvernement du roi attacherait un grand prix à voir (1 gr. faux) enfin réaliser les trois points suivants :

1°) Intervention des deux tabors, l'espagnol ayant la police extra-urbaine et le français celle de la ville. Comme je lui rappelais qu'on avait toujours objecté que les rebelles confondraient les soldats du tabor espagnol avec les troupes royales et porteraient ainsi la guerre aux portes de Tanger, il a répondu que la chose n'était plus à craindre, les principaux éléments des tribus Andjera Oued Ras etc. étant sur le point de faire leur soumission.

2°) Rétablissement de la réunion d'importation des marchandises de notre zone et de la zone internationale dans la zone espagnole. Si le gouvernement de la République craignait que ces marchandises ne fussent transportées à l'étranger, le cabinet de Madrid s'engagerait à en interdire la sortie de la zone espagnole.

3°) Nomination d'un Espagnol dans la douane de la zone Tanger.

J'ai répondu que je ne pouvais que vous en référer.

391

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 3850 à 3853 ; 1905 à 1908 ; 1846 à 1849 ; 745 à 748. Chiffré. *Paris, 16 novembre 1915, 22 h. 30.*

Pour Athènes seulement.

Je viens d'adresser le télégramme suivant à nos ambassadeurs à Londres, Petrograd et Rome.

Pour tous les postes

L'action des Alliés à l'égard de la Grèce se décompose, dans les conditions où elle se présente, en trois phases :

1. *Conversations préparatoires et d'avertissement*, pour lesquelles M. Guillemin a reçu les instructions du gouvernement français, admises par Londres, Rome et Petrograd, qui ont prescrit à leurs ministres à Athènes de se conformer à ces directions et de se concerter avec notre agent.

2. *Mise en demeure* destinée à obtenir de la bonne volonté du gouvernement grec des assurances et des garanties officielles et ne prêtant à aucune échappatoire ou réponse dilatoire, pour la sécurité de nos troupes de terre et de mer et la liberté de leurs opérations : nous sommes saisis d'un projet de déclaration anglais rédigé par sir Francis Elliott, ministre d'Angleterre à Athènes, sur lequel l'accord précis est à établir dans le plus court délai entre les Alliés.

3. *Démonstration navale*, franco-anglaise dans son essence et sa force, avec représentation italienne acquise dès maintenant et représentation russe demandée et réalisable, l'Askold étant sur place. L'objectif et le développement éventuel de cette manifestation de force ont été établis par la marine française, qui se concerte à cet égard avec l'Amirauté anglaise.

Sur le premier point l'accord est établi et les pourparlers ont dû commencer à Athènes : ces conversations préparent le terrain et étaient en outre nécessaires en raison des délais indispensables pour la concentration des escadres et les précautions navales à prendre contre les sous-marins dont la Méditerranée commence à être infestée.

Sur le second point nous sommes en présence du projet Elliott. Le texte de notre mise en demeure doit être net, d'autant plus modéré dans la forme que notre décision est arrêtée de prendre les garanties nécessaires si elles ne nous sont pas accordées de suite sur notre demande, après un délai de 48 heures.

La note débuterait par un paragraphe général ainsi conçu : « Les puissances protectrices de la Grèce et les Alliés, toujours animés à son égard des intentions les plus bienveillantes et certains de défendre les véritables intérêts et l'avenir du peuple grec, jugent nécessaires que la situation

équivoque et incertaine dans laquelle les événements ont placé la Grèce à l'égard de la Quadruple Entente prenne fin, afin de rétablir sur une base de confiance mutuelle et durable leurs relations ».

Nous adoptons ensuite (sauf une ligne visant une question qui fera l'objet du paragraphe suivant) le texte de M. Elliott que voici :

« Une allusion ayant été faite officiellement à l'éventualité du désarmement ou de l'internement des troupes anglaises, françaises ou serbes qui pourraient être contraintes, au cours des opérations militaires, de passer des territoires serbe ou bulgare sur le territoire grec, les gouvernements alliés se voient obligés de demander au gouvernement grec de leur donner officiellement l'assurance formelle qu'en aucune circonstance les troupes grecques ne tenteront de désarmer ou d'interner des troupes alliées, mais qu'au contraire la politique de neutralité bienveillante à l'égard des puissances de l'Entente, dont la promesse leur a été confirmée à plusieurs reprises par le gouvernement hellénique, sera maintenue avec toutes ses conséquences. »

Le troisième paragraphe viserait, dans une forme sans rudesse, la liberté entière de nos mouvements, la disposition de notre base, la circulation des chemins de fer et des routes, la sécurité de nos communications et pourrait être libellé de la manière suivante :

« Les gouvernements alliés n'ont ni le désir ni l'intention de contraindre le gouvernement grec à participer au conflit européen, auquel il a formellement déclaré qu'il entendait rester étranger. Mais, dans ces conditions, c'est pour eux une nécessité vitale, en présence de l'abstention de la Grèce malgré son traité d'alliance avec la Serbie, de ne laisser ni entraver d'aucune manière la liberté de leurs mouvements sur terre et sur mer, ni compromettre la sécurité de leurs troupes dans tout le champ de leurs opérations. Dans ces conditions ils sont obligés de s'assurer qu'ils obtiendront toutes les facilités dont ils pourraient avoir besoin, notamment dans le port de Salonique et sur ses voies d'accès (routes et chemins de fer).

Il est bien entendu que les puissances de l'Entente restitueront intégralement à la fin de la guerre toutes les parties du territoire grec qu'elles auraient été obligées d'occuper pendant les hostilités ; elles sont disposées également à payer, après la clôture des hostilités, des indemnités légitimes pour tous dommages qui auraient pu être causés par l'occupation.

Nous ne doutons pas que le gouvernement grec ne reconnaisse la légitimité des demandes des puissances en même temps que la nécessité où elles se trouvent de les formuler.

Nous serions, d'autre part, heureux d'examiner, de notre côté, les demandes du gouvernement grec avec la plus grande bienveillance ».

Je vous serais obligé de saisir d'urgence de cette rédaction, qui tient compte du projet de sir Francis Elliott dans ses lignes essentielles, le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, pour réaliser dans le plus bref délai l'accord de la Quadruple Entente, et l'envoi d'instructions conformes à Athènes[1].

[1] Par télégramme non reproduit, en date du 19 novembre 1915, envoyé à Londres, Petrograd, Rome et Athènes, Briand précisait que Guillemin avait fait quelques remarques conduisant à modifier « légèrement » le texte de la note sur deux points : 1° dans le 3ème paragraphe

392

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3855. *Paris, 16 novembre 1915.*

Chiffré.

Il résulte d'un télégramme du colonel de la Panouse du 15 novembre que la situation des forces anglaises en Orient est actuellement la suivante : 10ème et 22ème divisions débarquées à Salonique, 28ème division à Alexandrie et non signalée comme embarquée pour Salonique, 26ème division en partie en mer de Marseille sur *Alexandrie* et l'autre partie encore à Marseille, 27ème division encore en France.

supprimer, au début de la dernière phrase les mots « dans ces conditions » qui répètent les termes déjà énoncés plus haut dans le même paragraphe. 2° Le dernier paragraphe serait rédigé de la manière suivante : « Nous serions, d'autre part, évidemment heureux d'examiner, de notre côté, avec la plus grande bienveillance les demandes qui ont été formulées par le gouvernement grec. »

Par télégramme n° 3892, chiffré, à Londres, n° 1920, chiffré, à Petrograd, n° 1866, chiffré, à Rome et n° 759, chiffré, à Athènes, Briand, le 19 novembre rappelait :

« Pour prévenir toute confusion je vous envoie le texte définitif proposé de la note à la Grèce (en tenant compte d'un ajouté de sir Edward Grey dans le 3ème paragraphe entre les mots : "qu'ils obtiendront" et ceux de "toutes les facilités") :

Les puissances protectrices de la Grèce et les Alliés, toujours animés à son égard des intentions les plus bienveillantes et certains de défendre les véritables intérêts et l'avenir du peuple grec, jugent nécessaire que la situation équivoque et incertaine dans laquelle les événements ont placé la Grèce à l'égard de la Quadruple Entente prenne fin, afin de rétablir sur une base mutuelle et durable leurs relations.

Une allusion ayant été faite officiellement à l'éventualité du désarmement ou de l'internement des troupes anglaises, françaises ou serbes qui pourraient être contraintes, au cours des opérations militaires, de passer des territoires serbe ou bulgare sur le territoire grec, les gouvernements alliés se voient obligés de demander au gouvernement grec de leur donner officiellement l'assurance formelle qu'en aucune circonstance les troupes grecques ne tenteront de désarmer ou d'interner des troupes alliées, mais qu'au contraire la politique de neutralité bienveillante à l'égard des puissances de l'Entente, dont la promesse leur a été confirmée à plusieurs reprises par le gouvernement hellénique, sera maintenue avec toutes ses conséquences.

Les gouvernements alliés n'ont ni le désir, ni l'intention de contraindre le gouvernement grec à participer au conflit européen, auquel il a formellement déclaré qu'il entendait rester étranger. Mais, dans ces conditions, c'est pour eux une nécessité vitale, en présence de l'abstention de la Grèce, malgré son traité d'alliance avec la Serbie, de ne laisser ni entraver d'aucune manière la liberté de leurs mouvements sur terre et sur mer, ni compromettre la sécurité de leurs troupes dans tout le champ de leurs opérations. Ils sont donc obligés de s'assurer qu'ils obtiendront, comme l'a promis déjà M. Zaïmis au nom du gouvernement grec, toutes les facilités dont ils pourraient avoir besoin, notamment dans le port de Salonique et sur ses voies d'accès (routes et chemins de fer).

Il est bien entendu que les puissances de l'Entente restitueront intégralement à la fin de la guerre toutes les parties du territoire grec qu'elles auraient été obligées d'occuper pendant les hostilités ; elles sont disposées également à payer, après la clôture des hostilités des indemnités légitimes pour tous dommages qui auraient pu être causés par l'occupation.

Nous ne doutons pas que le gouvernement grec ne reconnaisse la légitimité des demandes des puissances en même temps que la nécessité où elles se trouvent de les formuler.

Nous serions, d'autre part, heureux d'examiner, de notre côté avec la plus grande bienveillance, les demandes qui ont été précédemment formulées par le gouvernement grec. »

La remise de la note à la Grèce ne devait avoir lieu que sur instructions formelles des puissances alliées à leurs ministres à Athènes, ordre subordonné à l'achèvement de la concentration navale.

Ces renseignements inquiètent vivement le gouvernement français en raison du sérieux de la situation en Serbie, où l'armée serbe risque d'être coupée de nous définitivement et de ne pouvoir plus nous donner la main, et en Grèce, où l'attitude du gouvernement et de l'armée laisse planer un risque sérieux sur la sécurité du corps expéditionnaire français et la solidité de sa base de Salonique, où il ne reste que des forces anglaises insuffisantes noyées dans l'armée grecque établie à Salonique et autour de la ville.

Les Anglais ont débarqué en tout depuis le début 33.500 hommes à Salonique ; ceci est en opposition avec les promesses formelles de lord Kitchener de diriger *directement* sur Salonique toutes les divisions (sauf la première alors en route), malgré la *parole donnée* par le maréchal au général Joffre le 6 novembre que les 85.000 hommes promis seraient dirigés sur Salonique sans qu'il manque un homme et sans une minute de retard.

De pareils manquements, de si grands retards sont de nature à entraîner pour le corps expéditionnaire français, laissé seul en Serbie contre des forces croissantes et sans sécurité sur ses communications et sa base, une catastrophe dont l'Angleterre porterait la responsabilité.

Si vous vous reportez aux lettres échangées à Londres du 30 octobre entre lord Kitchener et le général Joffre vous pourrez mesurer la différence des paroles aux actes.

Je vous prie d'attirer sur cette situation la plus sérieuse, la plus urgente attention du gouvernement anglais.

393

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3856 ; 1909-1910. *Paris, 16 novembre 1915.*

Chiffré.

Pour Londres seulement.

J'adresse à M. Paléologue le télégramme suivant.

Pour Londres et Petrograd.

M. Iswolsky m'a dit qu'il avait suggéré à Petrograd de reprendre l'idée de l'envoi d'une brigade russe dans les Balkans à Arkhangelsk.

Les difficultés et les doutes existant pour une action de l'armée russe soit en mer Noire soit à travers la Roumanie, il serait en effet important que le projet d'envoi d'une brigade par Arkhangelsk fût repris et réalisé d'extrême urgence par le gouvernement russe : la présence de l'uniforme russe dans les Balkans aux côtés de nos troupes aurait un effet moral certain sur les Bulgares. Les troupes russes pourraient embarquer à bord des transports qui apportent les fusils français ; d'autant plus facilement que le matériel et l'armement des soldats doivent être fournis par nous à leur passage en France, ce qui augmente beaucoup la capacité de transport des bateaux.

Il est bien entendu que la reprise du projet primitif d'envoi d'une brigade par Arkhangelsk ne devrait à aucun degré aller à l'encontre de l'union de l'armée de Bessarabie, dont la concentration doit être hâtée autant que possible.

T. n° 1910. *Paris, 17 novembre 1915, 19 h. 50.*

Suite à 1909.

Ayez soin, si vous entretenez M. Sazonov de l'envoi d'une brigade russe dans les Balkans, de ne pas parler de cette suggestion comme venant de M. Iswolsky[1].

394

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 16 novembre 1915.*

Lord Bertie of Thame a bien voulu remettre au ministre des Affaires étrangères un mémorandum relatant les propositions du gouvernement chinois de mettre ses arsenaux à la disposition de l'Angleterre et de la Russie qui prêteraient 20 millions de dollars pour le développement des fabriques d'armes en Chine et s'engageraient à prêter leur concours à la Chine pour toute difficulté diplomatique pouvant résulter de cette entente.

Conformément à la proposition du gouvernement anglais, le ministre des Affaires étrangères est disposé à associer le gouvernement français à ce projet et à appuyer à Tokyo les démarches anglaises.

M. Briand estime, d'ailleurs, qu'il n'est pas impossible que le Japon considère la proposition chinoise comme une manière de chercher à soustraire les arsenaux chinois à l'action japonaise qui s'exerce sur eux.

Tout en acceptant la proposition chinoise, il juge indispensable d'ajouter que les gouvernements alliés attachent encore plus d'importance à l'expulsion de Chine des sujets allemands qu'aux fournitures d'armes.

C'est dans ce sens qu'a déjà répondu à Pékin le ministre de Russie qui a suggéré au gouvernement chinois de redire ses griefs à l'égard des flagrantes violations de la neutralité chinoise commises par les Allemands : dans ces conditions le Japon ne pourrait se dérober à la proposition de la Chine de faire cause commune avec les Alliés[2].

[1] La première partie du télégramme a été rédigée par Berthelot, le télégramme n° 1910 par Jules Cambon.

[2] Note entièrement préparée par Berthelot.
Cette note était suivie d'une seconde datée du 17 novembre : « M. Sazonov vient de télégraphier au ministre de Russie à Pékin que le gouvernement britannique a signalé à l'attention du gouvernement japonais l'intérêt qu'il y aurait pour l'œuvre commune des Alliés de mettre les arsenaux chinois à la disposition de l'armée russe pour la fabrication de munitions ; le Cabinet de Londres priait en même temps celui de Tokyo d'appuyer une démarche dans ce sens auprès du gouvernement chinois.

Télégraphier à Londres, Tokyo, Pékin.

Communiquer le télégramme de Pékin 189 à Tokyo, Londres, Petrograd.

395

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 551. *Madrid, 17 novembre 1915, 20 h. 05.*

Chiffré. Confidentiel.

(Reçu : 22 h. 10)

L'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège est venu ces jours-ci à Madrid, d'une façon assez secrète. Sa présence ayant pourtant été connue, il a donné comme raison qu'il avait à prêter serment comme sénateur à vie. Il n'a vu le roi qu'une seule fois et pendant un laps de temps assez court. Toutefois mon collègue d'Italie que ce voyage a un peu ému semble avoir quelque raison de croire que la conversation avec le souverain a porté en partie sur les vues du Saint-Siège au regard de la paix et des chances de succès d'une médiation. Au cours de l'entretien le nonce qui est en relations avec le comte Bonin lui a marqué avec une certaine insistance qu'il n'avait vu le comte La Vinaza que le jour où celui-ci avait déjeuné chez lui.

Après avoir obtenu le consentement de principe de la Chine de mettre à la disposition des Alliés ses arsenaux, sous prétexte de son désir de coopérer au maintien de la tranquillité sur les confins sino-russes et sino-japonais, d'où la Russie et la Grande-Bretagne se sont vus obligés d'emmener leur matériel de guerre, le gouvernement anglais propose d'avancer à la Chine une somme de 20 millions de dollars destinée à l'agrandissement de ses arsenaux ; cette somme pourrait être remboursée par la suite par un prélèvement opéré sur le montant dû à la Chine du fait de la fourniture d'armes à l'armée russe.

Le gouvernement britannique relève en même temps le caractère hostile aux puissances de l'Entente de l'activité à laquelle se livrent les Allemands résidant en Chine et il exprime l'espoir que la violation sus indiquée par la Chine de sa neutralité en faveur de l'Entente, amènera une rupture de relations entre elle et l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ainsi que l'expulsion de Chine des ressortissants de ces puissances.

L'ambassadeur d'Angleterre a prié M. Sazonov d'appuyer auprès du gouvernement japonais les démarches entreprises par le Cabinet de Londres.

M. Sazonov fait observer à ce propos que le gouvernement impérial attache plus de prix à une rupture entre la Chine et les puissances du Centre qu'à la possibilité de profiter des arsenaux chinois. D'autres part, il est à prévoir qu'en raison de la situation spéciale qu'occupe le Japon à l'égard de l'arsenal principal, notamment de celui de Han-yang, la suggestion d'avancer à la Chine une avance pour l'aménagement des arsenaux, ne manquerait pas de se heurter à l'opposition du Cabinet de Tokyo, ce qui ferait échouer le plan anglais.

Le gouvernement impérial estime en conséquence que les représentants des puissances alliées à Pékin devraient être chargés de s'employer à amener une rupture entre la Chine et l'Allemagne et l'Autriche et l'expulsion de leurs ressortissants, lesquels ne cessent de violer la neutralité de la Chine. Si, pour atteindre ce but, il était nécessaire d'avancer à la Chine une certaine somme, cela pourrait être fait indépendamment de la question de l'agrandissement de l'arsenal de Han-yang. Pour ce qui est de la question de l'usage à faire des arsenaux chinois pour la production de matériel de guerre, cette question pourrait être étudiée ultérieurement et résolue conformément aux circonstances.

M. Sazonov s'est exprimé dan le sens ci-dessus énoncé vis-à-vis de l'ambassadeur britannique à Petrograd. »

396

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 299. *Le Caire, 17 novembre 1915, 23 h. 30.*

Très confidentiel.

(Reçu : le 18, 4 h. 40)

Jusqu'à présent la tactique des Anglais avait été de défendre le canal de Suez sur le canal de Suez même ; l'état-major britannique vient de recevoir l'ordre de préparer une autre ligne de défense dans le désert : d'importants travaux de tranchées vont en conséquence être entrepris, sans doute à une dizaine de kilomètres à l'est du canal. On annonce de très importants envois de troupes en Égypte. Les officiers de l'état-major critiquent vivement cette décision ; ils expriment l'avis que cette nouvelle ligne de défense, forcément très étendue, exigera l'emploi de très nombreux effectifs qui pourraient être plus utilement employés ailleurs et empêchera l'artillerie des cuirassés et des croiseurs de la défendre.

Ils préconisent plus que jamais une expédition en Syrie, soit à Alexandrette s'il n'est pas trop tard pour agir dans cette région qui a dû être mise en état de défense, soit plus au sud ou même en Palestine.

Ils se plaignent (mot passé) raisons politiques et le défaut d'accord entre la France et l'Angleterre aient empêché les forces britanniques ou alliées d'agir en temps utile en Syrie et risquent d'empêcher une action encore possible sur certains points.

Ces opinions sont celles des officiers de l'état-major. J'ignore celles du général Maxwell qui n'est pas encore de retour en Égypte.

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de considérer ce télégramme comme strictement confidentiel[1].

397

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 269. *Pékin, 17 novembre 1915.*

Les délégués appelés dans la capitale de chaque province chinoise à se prononcer sur le futur régime s'acquittent de leur mandat.

À l'unanimité ils se prononcent en faveur d'une restauration monarchique.

[1] Cf. dépêche n° 346, Le Caire, 13 novembre 1915.

Le 11 novembre, le ministre des Affaires étrangères déclarait aux représentants des puissances alliées que les votes émis représentaient d'ores et déjà plus de la moitié du total. L'abolition de la forme républicaine est donc en principe un fait acquis. C'est un résultat prévu. Toutes les mesures nécessaires ont été prises. On a publié un peu naïvement les télégrammes des gouverneurs des provinces qui se disaient en mesure de supprimer les « mauvais esprits ». Le gouvernement a ouvert publiquement des crédits pour couvrir non seulement les frais de voyage des électeurs mais aussi leurs frais de séjour en ville. Ainsi on savait d'avance que les méchants seraient punis et les bons récompensés. Les votes devant être signés pour être valables, l'unanimité des votants n'est pas un phénomène surprenant.

Cette unanimité pourtant ne laisse pas de causer un certain embarras et même quelque confusion aux Chinois tels que le ministre des Affaires étrangères qui sont initiés aux choses d'Europe. Aussi, tout en récitant son rôle officiel, M. Lou Tseng Tsiang se sent-il obligé de formuler, à titre personnel, quelques réserves. Il explique par cette unanimité même la nécessité qu'a éprouvée le gouvernement de confier à une commission le contrôle du plébiscite, ce qui en ajournera les effets.

Il assure cependant que le changement de régime n'entraînera pas de troubles et que le gouvernement chinois sera en mesure de maintenir un ordre absolu sur toute l'étendue du territoire soumis à sa juridiction.

Mais quand il m'a donné, le 3 novembre, cette assurance, au moment où je venais de m'associer au vœu formulé par les représentants des puissances alliées, je me suis rappelé la dernière audience qu'en décembre 1907 j'obtins à Lisbonne de la reine Amélie.

La Reine m'exprimait son étonnement des inquiétudes qu'on manifestait alors dans toute l'Europe au sujet de la situation critique du Portugal ; elle me prenait à témoin de l'ordre qui régnait à Lisbonne. Comme je n'avais aucun avis à donner en matière de politique intérieure portugaise, je gardais le silence, me demandant si cette femme répétait des phrases convenues ou se montrait réellement inconsciente du péril qui la menaçait. Six semaines plus tard, le roi Don Carlos était assassiné.

Six semaines ne se sont pas écoulées entre ma visite du 3 novembre au Wai Chiao Pou et l'assassinat à Shanghai de l'amiral Tseng, gouverneur militaire de la ville, agent dévoué et redouté du président Yuan. Et, le 13 de ce mois, le gouvernement chinois oubliant qu'il s'est officiellement prévalu de l'absolue tranquillité du pays, notifiait aux légations qu'il était pour un temps interdit aux étrangers de voyager dans la Mongolie intérieure, où la répression d'un brigandage analogue à une rébellion nécessite l'envoi d'un corps expéditionnaire. Comme, pour ce motif, on différait le visa des passeports de trois missionnaires belges, je ne pus laisser de faire observer au Wai Chiao Pou que la suspension d'un droit garanti aux missionnaires par les traités concordait mal avec ses récentes déclarations.

Mais les autorités chinoises ne s'embarrassent pas des contradictions qui se manifestent entre leurs paroles et leurs actes.

La crainte des révolutionnaires les hante et leur fait perdre toute mesure. Ainsi que me le disait récemment mon collègue russe : « les Chinois n'ont pas de pires ennemis qu'eux-mêmes ».

Votre Excellence trouvera ci-joint en traduction le texte des instructions destinées à demeurer confidentielles mais bientôt publiquement révélées, que le gouvernement de Pékin a adressées aux autorités militaires et civiles des provinces. Le régime de terreur et de délation auquel sont soumis les sujets chinois y est défini sans ambages. Les adversaires du gouvernement sont traqués.

« … Chaque fois qu'il y aura urgence, que la présence d'un révolutionnaire aura été constatée et qu'on n'aura pas le temps d'aviser la police, un marchand, un particulier, n'importe qui aura le droit d'appréhender les suspects et de les livrer à la justice. »

De telles mesures, propres à favoriser toutes les exactions et tous les chantages, soulèveraient ailleurs qu'en Chine une révolte publique. Ici le peuple a une longue accoutumance à l'arbitraire.

Un Chinois très paisible de Hankéou exprime son sentiment en ces termes dans une lettre adressée à Pékin à un ami français :

« … L'attitude de la population d'Hankéou à l'égard de la restauration monarchique est ce qu'on peut penser mais ce qu'on ne peut dire. Nous ne voulons absolument pas que Yuan Che Kaï se déclare empereur mais sous l'autorité despotique nous n'en osons rien témoigner. La nouvelle de l'assassinat de l'amiral Tcheng est reçue ici avec joie publique comme pouvant faire peur aux grands personnages de Pékin. Je suis triste de voir l'avenir de mon pays devenir de plus en plus critique. Je n'ose parler plus longuement. » (un post-scriptum demande « si on exerce une censure à la poste de Pékin »).

L'intervention du Japon, suivi des puissances alliées, s'est produite tardivement, alors que les préparatifs matériels étaient activement poursuivis pour l'installation du Palais impérial et la fête du couronnement. Subitement Yuan Che Kaï éprouve qu'il y a loin de la couronne au front et tout son entourage est plongé dans le plus profond désarroi. Les uns sont d'avis de donner satisfaction au conseil amical des Quatre Puissances auxquelles vient de se joindre l'Italie. Ils en sentent le bien-fondé et ils craignent surtout un conflit avec le Japon. Le parti militaire au contraire prétend braver l'intervention japonaise et hâter l'heure de la Restauration. On y répète que Yuan Che Kaï ne peut reculer après avoir préparé son avènement aux yeux du peuple entier.

Le résultat des Conseils tenus au Palais est dans un ajournement vague, dans une sorte de demi-mesure, satisfaction de fait donnée au Japon et à ses Alliés, mais aussi maintien d'une équivoque.

Le 9 novembre on nous assurait officieusement que la restauration était retardée au moins jusqu'au 1er janvier ; le 11 novembre on nous déclarait officiellement mais confidentiellement que des délais étaient certains, mais sans spécifier de date. Le ministre de Russie, le ministre d'Angleterre et moi avons compris que la seconde communication ne différait de la première que dans la forme et n'y ajoutait rien.

Le gouvernement japonais comprend que la déclaration du 11 novembre, postérieure à celle du 9, doit nécessairement y ajouter quelque chose et proroger le délai sensiblement au-delà du 1er janvier, et il est possible que

le gouvernement japonais réserve ainsi à la Chine une surprise pour le cas où la proclamation du nouvel Empire aurait lieu au début de 1916.

Tandis que la presse chinoise, rigoureusement surveillée et censurée, ne peut que se faire l'écho des idées gouvernementales, certains journaux rédigés en caractère chinois par des Japonais jouissent du privilège de la liberté. Malheur arriverait au Chinois qui lirait en public de telles feuilles mais on se les passe sous le manteau. Les vérités n'y sont pas ménagées au gouvernement du président Yuan. Le numéro ci-joint du *Journal de Pékin* reproduit, à titre de document, la traduction d'un article du *Choun Tien Che Pao.*

Ultérieurement ce même journal japonais a prévu ce que le président Yuan Che Kaï pourrait faire pour passer outre au conseil des puissances alliées :

« Des télégrammes des provinces réclamant la Restauration immédiate de l'Empire se feront de plus en plus pressants et impérieux. Yuan Che Kaï sera dans une position analogue à celle où il se trouvait en février 1912 quand les délégués de Nankin le sollicitaient de quitter le Tcheli. Il a alors imposé sa volonté en lâchant sur Pékin la soldatesque. Sans doute aura-t-il recours au même procédé afin que les étrangers le considèrent comme leur sauveur ».

Si les rédacteurs japonais voient clair, et ils sont en général bien informés, des troubles pourraient se produire non seulement dans la vallée du Yang-tseu et dans le sud, mais aussi dans le nord de la Chine. Seulement les troubles du nord ne seraient pas imputables aux adversaires du gouvernement.

398

Paris, 17 novembre 1915.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

DE LA CONFÉRENCE ENTRE LES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET ANGLAIS
qui s'est tenue au ministère des Affaires étrangères
le 17 novembre 1915 de 11 heures à 13 heures

La Conférence s'est tenue en vue d'examiner les points suivants :

1. Situation de la Grèce ;
2. Situation de la Serbie (question de Salonique) ;
3. Proposition de lord Kitchener (Syrie et Alexandrette) ;
4. Situation de Gallipoli ;
5. Coordination des forces du gouvernement français et anglais.

Étaient présents :

Pour la France :
M. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères,

M. le général Galliéni, ministre de la Guerre,

M. l'Amiral Lacaze, ministre de la Marine,

M. le général Joffre, commandant en chef des armées françaises,

M. l'amiral de Jonquières, chef d'État-major de la Marine,

M. le général Graziani, chef d'État-major de la Guerre,

M. de Margerie, directeur des Affaires politiques et commerciales (chargé du procès-verbal),

Le capitaine Doumayrou.

Pour l'Angleterre :

M. Asquith, premier ministre,

Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères,

M. Balfour,

M. Lloyd George, ministre des Munitions,

Lord Berthie of Thame, ambassadeur d'Angleterre,

Le général Robertson, chef d'État-major général,

Le général Calwell,

L'amiral Jackson, premier lord naval de l'Amirauté.

1. Les clauses de l'accord du 30 octobre 1915 intervenu entre les deux gouvernements pour l'expédition de Salonique sont intégralement maintenues. Mais de plus, étant donné l'urgence de l'occupation effective de Salonique, les mesures suivantes seront immédiatement prises :

a) la 26ème division britannique actuellement sur mer, et en route pour Salonique par Alexandrie, recevra immédiatement l'ordre de se rendre à Salonique et de débarquer ;

b) la 28ème division britannique actuellement à Alexandrie recevra immédiatement l'ordre de se rendre à Salonique aussitôt que le transport en sera possible.

2. Les deux gouvernements sont entièrement d'accord sur l'impossibilité matérielle d'entreprendre actuellement une nouvelle opération militaire sur un autre point quelconque du théâtre d'opérations d'Orient.

3. Les deux gouvernements sont entièrement d'accord pour attendre l'appréciation de lord Kitchener ou du colonel Girodon pour prendre une décision sur la situation de Gallipoli.

4. Les deux gouvernements sont entièrement d'accord sur l'intérêt qu'il y a à ne pas annoncer une mesure de coercition à la Grèce, avant que le port de Salonique ne soit tout à fait à l'abri d'un coup de main de la part de l'armée grecque, que la sécurité de la retraite éventuelle des troupes anglo-françaises soit assurée et que les mesures navales aient été prises de concert[1].

[1] Cf. télégramme n° 1883, chiffré, Paris, 21 novembre 1915.
Cf. également télégrammes n° 1853 ; 3872 ; 1915 ; 751, Paris, 18 novembre 1915.

399

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3890. *Paris, 18 novembre 1915, 13 h.*

Fil direct. Clair.

Plusieurs députés et personnalités des départements où sont établis les Anglais se plaignent vivement de la situation qui leur est faite au point de vue des dégâts commis par les troupes anglaises et de l'impossibilité d'obtenir des indemnités raisonnables.

La « Claims Commission » ne comprend pas de représentant français et les officiers anglais qui la composent prennent des décisions sans appel, se trouvant ainsi juges et parties.

Il est évident qu'une situation pareille ne peut pas se prolonger. Je sais que des négociations sont suivies à Londres par votre ambassade, pour qu'une entente intervienne sur les bases suivantes : les plaignants français lorsqu'ils n'auront pu s'entendre directement avec la commission, adresseraient leurs réclamations au gouvernement français et l'actionneraient directement : après jugement l'État français payerait ; à la fin de la guerre l'Angleterre rembourserait le total des indemnités ainsi réglées. Cette procédure aurait l'avantage d'éviter toutes difficultés avec les Anglais, de placer les réclamants devant des juridictions dont ils connaissent la valeur et l'impartialité, et d'assurer un prompt règlement des réclamations.

Je vous serais obligé de me faire connaître où en est la négociation et si un accord n'est pas sur le point d'intervenir ou déjà intervenu sur ces bases[1].

400

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 1853 ; 3872 ; 1915 ; 751. *Paris, 18 novembre 1915, 13 h. 45.*

Chiffré.

Pour Londres seulement. Je réponds à votre télégramme 2680.

Pour tous les postes. L'accord s'est fait avec MM. Asquith, Balfour, Lloyd George et Grey pendant les conférences qui ont eu lieu hier à Paris sur les questions que pose la situation en Orient.

[1] Télégramme rédigé par Berthelot.

Les échanges de vues entre les ministres anglais et les ministres français auxquels s'était joint le général Joffre ont abouti à des conclusions qui ont été formulées de la manière suivante :

1. Les clauses de l'accord du 30 octobre 1915 intervenu entre les deux gouvernements pour l'expédition de Salonique sont intégralement maintenues. Mais, de plus étant donné l'urgence de l'occupation effective de Salonique, les mesures suivantes seront immédiatement prises :

a) la 26ème division britannique actuellement sur mer, et en route pour Salonique par Alexandrie, recevra immédiatement l'ordre de se rendre à Salonique et de débarquer ;

b) la 28ème division britannique actuellement à Alexandrie recevra immédiatement l'ordre de se rendre à Salonique aussitôt que le transport en sera possible.

2. Les deux gouvernements sont entièrement d'accord sur l'impossibilité matérielle d'entreprendre actuellement une nouvelle opération militaire sur un autre point quelconque du théâtre d'opérations d'Orient.

3. Les deux gouvernements sont entièrement d'accord pour attendre l'appréciation de lord Kitchener ou du colonel Girodon pour prendre une décision sur la situation de Gallipoli.

4. Les deux gouvernements sont entièrement d'accord sur l'intérêt qu'il y a à ne pas annoncer une mesure de coercition à la Grèce, avant que le port de Salonique ne soit tout à fait à l'abri d'un coup de main de la part de l'armée grecque, que la sécurité de la retraite éventuelle des troupes anglo-françaises soit assurée et que les mesures navales aient été prises de concert ».

Quant à la note à la Grèce, quelques petites modifications sont suggérées et je vous transmettrai ce soir le texte définitif[1].

401

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2692. *Londres, 18 novembre 1915, 13 h. 50.*

Urgent.

(Reçu : le 18)

Pour le ministre des Finances.

M. de Fleuriau a remis au chancelier de l'Échiquier votre lettre personnelle relative aux souscriptions en Grande-Bretagne au prochain emprunt français. M. MacKenna a noté que vous comptiez verser le produit en livres sterling de ces souscriptions au compte du gouvernement français à la Banque d'Angleterre et que ces sommes viendraient en déduction

[1] Télégramme rédigé par Berthelot.
Cf. Conclusions générales, Paris, 17 novembre 1915.

des avances mensuelles consenties par lui en août dernier. Dans ces conditions votre proposition paraît au chancelier de l'Échiquier également avantageuse pour les deux gouvernements et il est disposé non seulement à autoriser mais encore à encourager les souscriptions. M. MacKenna ne peut en l'état de choses promettre que nous recueillerons des sommes très élevées, mais il estime qu'en ce qui concerne le public anglais il serait bon de ne pas attendre trop longtemps pour lancer l'emprunt. Le chancelier de l'Échiquier répondra à votre lettre personnelle. Si vous le jugez utile M. de Fleuriau pourrait lui accuser réception par écrit de sa réponse et lui notifier votre accord. Il y aurait lieu ensuite de faire avec la Banque d'Angleterre les arrangements nécessaires[1].

[1] Le 22 novembre, Cambon télégraphiait à Briand (télégramme n° 2717, fil spécial) :

« Pour M. le ministre des Finances. M. de Fleuriau et M. de Peyster se sont entendu aujourd'hui avec lord Cunliffe et la Banque d'Angleterre pour l'émission à Londres de l'emprunt français. Cette émission sera ouverte et close en même temps que l'émission française. Les souscripteurs pourront se libérer soit intégralement au cours de 87.25 soit par versements successifs aux dates fixées par le prospectus français. Ces souscriptions seront reçues soit en numéraire anglais soit en bons du Trésor de l'émission faite à Londres en janvier 1915, ces bons étant admis pour leur valeur nominale en déduction faite de l'intérêt entre le 16 novembre et le 16 janvier. Lord Cunliffe a fait observer qu'il était peu pratique de recevoir des souscriptions au cours du change du jour, que ce change variait constamment même pendant un seul jour et que le public anglais désirait être fixé à l'avance sur les sommes qu'il devrait payer. Devant son insistance la question devant être réglée immédiatement pour permettre l'impression d'un prospectus à lancer par la Banque d'Angleterre, M. de Fleuriau a consenti à fixer à 27 francs 50 le cours du change pour les souscriptions de l'emprunt français. Les commissions de banque seront calculées suivant le barème appliqué aux emprunts coloniaux soit ¼ % du capital nominal (0,25 francs par 5 francs de rente) les frais de publicité sont évalués à 1.000 au maximum. Nous aurons peut-être à rembourser en outre à la Banque d'Angleterre des petits frais supplémentaires sans importance. »

Par télégramme n° 2719, fil spécial, deuxième jour, il poursuivait :

« Pour M. le ministre des Finances. La confection du prospectus anglais de l'emprunt français a donné lieu à une série de petites difficultés : il me serait nécessaire de recevoir d'urgence des réponses à ces questions car le public va les poser à la Banque d'Angleterre qui doit être en mesure de le renseigner pour réaliser le succès de l'affaire.

1. Pour les titres définitifs nous aurions besoin de savoir si les nouveaux tarifs français appartiendront aux trois types habituels : au porteur, nominatifs et mixtes. Le titre nominatif n'existe pas pour les consolidés anglais, le titulaire étant inscrit sur les livres de la Banque d'Angleterre et ne possédant de certificat susceptible de porter la marque des dividendes.

2. Comment se fera le paiement des intérêts aux porteurs anglais de titres nominatifs ? Dans l'état actuel des choses, le titre mixte me paraîtrait à recommander pour les titres dits nominatifs placés en Angleterre.

3. La Banque d'Angleterre est préoccupée de la question de savoir si les titres de l'emprunt français souscrits en Angleterre constitueront une sorte de série anglaise dont les transferts seraient faits par ses soins pendant la durée de la guerre. Cette question a son importance parce que le gouvernement britannique n'autorisera pas la circulation en Grande-Bretagne ni la négociation au Stock Exchange d'un nombre illimité de titres français, c'est-à-dire des titres de nouvel emprunt en général. Il autoriserait au contraire la circulation des titres souscrits ici, dont il connaîtrait le nombre, si ces titres pouvaient être distingués des autres. Et, dans ce cas, il serait avantageux d'autoriser la Banque d'Angleterre à procéder au transfert des titres nominatifs. J'attire l'attention de M. Ribot sur cette question.

4. La Banque d'Angleterre tient à pouvoir affirmer qu'en aucun cas les porteurs de l'emprunt français ne seront obligés d'accepter une conversion sous forme de simple réduction d'intérêt. Toutes nos conversions ayant offert aux porteurs l'alternative d'un remboursement au pair ou d'une réduction d'intérêt, autorise la Banque d'Angleterre à donner cette affirmation. »

Le 25 novembre, Cambon précisait par télégramme n° 2747, fil spécial :

« Pour le ministre des Finances de la part de M. de Peyster. Le secrétaire parlementaire de la Trésorerie m'a prié au nom du chancelier de l'échiquier d'attirer votre attention sur les difficultés qu'éprouverait la Trésorerie si vous mainteniez l'interdiction de faire participer les souscripteurs anglais à toutes les facilités de paiement offertes aux souscripteurs français.

M. MacKenna s'est en effet cru autorisé par votre lettre à donner l'assurance à la Chambre des Communes qu'il ne serait fait aucune différence entre les souscripteurs français et anglais.

402

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 652-653. *Paris, 18 novembre 1915, 23 h.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 756.

Notre ambassadeur à Londres vient de m'adresser le télégramme suivant :

(reproduire Londres n° 2688)[1].

M. Montague insiste en conséquence pour que les rentes françaises, bons et obligations de la Défense soient reçus en paiement à Londres dans les mêmes conditions qu'à Paris.

Il a ouvertement manifesté la crainte s'il en était autrement que les rentiers anglais ne souscrivissent en France et ne se heurtassent, s'ils s'adressaient à leurs banquiers à l'interdiction faite par la Trésorerie aux banquiers anglais de souscrire à des emprunts étrangers.

Sir John Bradbury qui assistait à cet entretien mais que j'ai vu ensuite séparément m'a dit que le nombre de porteurs de rentes françaises était très restreint mais que plusieurs gros porteurs avaient déjà posé la question et menaçaient de créer des difficultés. M. Montague m'a ensuite parlé de la fixation du cours de change et m'a dit que la Trésorerie ne s'opposerait pas au taux de 27,50 en raison de l'avantage supplémentaire que les porteurs anglais tiraient du fait du paiement des cours de change et m'a dit que la Trésorerie ne s'opposerait pas au taux de 27,50 en raison de l'avantage supplémentaire que les porteurs anglais tiraient du fait du paiement des droits de timbre anglais par le gouvernement français. Étant sans instructions sur ce sujet je n'ai pu ni confirmer ni combattre la thèse soutenue par le secrétaire de la Trésorerie mais autant qu'il me souvienne cette question soulevée par lord Cunliffe au cours de son entretien avec M. de Fleuriau était restée sans solution. Je n'ai pu en raison de l'absence simultanée de lord Cunliffe et de M. de Fleuriau, actuellement à Paris, préciser mon souvenir sur ce point. Je n'ai pas manqué de faire observer à mes interlocuteurs que cette émission présentait pour nous divers inconvénients et que loin d'améliorer notre change elle tendrait plutôt à le déprécier puisqu'elle amènerait tous les trois mois des transferts de Paris sur Londres. Sir John Bradbury m'a répondu que sans vouloir engager définitivement la Trésorerie il ne voyait pour sa part aucune objection à ce que les intérêts fussent payables à Londres sur les fonds déposés à la Banque d'Angleterre.

J'ai pris acte de sa proposition sans insister davantage. »

Cambon envoyait un nouveau télégramme le 26 novembre (n° 2760, fil spécial) :

« Pour le ministre des Finances. Dès la réception de votre télégramme j'ai chargé MM. Georges Picot et de Peyster d'insister auprès du Chancelier de l'Échiquier pour qu'il revienne sur sa décision et ne retarde pas davantage la publication du prospectus de l'emprunt. Après avoir fixé un rendez-vous M. MacKenna s'est fait excuser et a chargé lord Cunliffe de répondre en son nom. Ce dernier a fait valoir le côté politique de la question et déclaré que le refus d'accorder aux souscripteurs anglais les mêmes facilités qu'aux souscripteurs français créerait au parlement de sérieuses difficultés aussi regrettables pour nous que pour la Trésorerie. Il a ajouté que par suite du très petit nombre des titres de rente française possédés en Angleterre, la question ne présentait pour nous qu'un intérêt secondaire et que la Banque d'Angleterre ne prévoyait aucune difficultés pour elle-même du fait de cette modification. Lord Cunliffe ne pense pas que les porteurs puissent donner des ordres à Paris : sans devoir insister sur les objections que l'opération présenterait du point de vue de la Trésorerie il a fait observer que les porteurs anglais étant dans la nécessité d'envoyer leurs titres à Paris perdraient le bénéfice des dispositions prises en faveur des capitalistes anglais et ne pourraient plus faire aucun usage en Angleterre de leurs titres avant la fin de la guerre. J'estime qu'il convient de céder aux objections du Chancelier de l'Échiquier mais afin d'éviter tout nouveau retard dans la publication du prospectus, il serait nécessaire que je puisse avoir votre réponse demain samedi avant midi. Lord Cunliffe estime qu'il pourrait dans ces conditions envoyer le prospectus et la note destinée à la presse dimanche et commencer l'émission dès lundi. »

[1] Télégramme n° 2688, chiffré, Londres 17 novembre 1915 : « L'ambassadeur d'Angleterre à Washington a soumis à sir Edward Grey un projet de lettre à faire remettre au gouvernement du général Carranza par M. Hohler. Ce projet est une reconnaissance du gouvernement Carranza calquée sur celle du gouvernement fédéral. Sir Edward a répondu qu'il autorisait M. Hohler à remettre cette note si le texte en avait été approuvé par les représentants de la France et des puissances alliées. M. Hohler partirait pour Mexico avant la fin de la semaine.

Suite à mon télégramme précédent.

Si nous ne prétendons pas former un bloc européen qui s'opposerait au bloc des républiques sud-américaines, il y a pourtant intérêt à ce que les Alliés manifestent des vues communes à l'occasion de la reconnaissance de Carranza. Dans ces conditions, et étant donné les informations qui me sont transmises par notre ambassadeur à Londres, il me paraît utile que vous vous mettiez d'accord avec sir Cecil Spring Rice, conformément d'ailleurs aux intentions du *Foreign Office*, pour que, dans tous les cas, la reconnaissance anglaise s'effectue en même temps que la nôtre et avec, pour nos intérêts respectifs, des garanties de valeur égale.

Il me semble donc indispensable que la démarche de M. Hohler auprès de Carranza n'ait pas lieu avant que nous connaissions le résultat des entretiens de M. Ayguesparsse[1].

403

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132-133. *Tokyo, 18 novembre 1915, 23 h. 35.*

Chiffré.

(Reçu : le 19, 5 h. 20)

De Kyoto. Réponse à vos télégrammes n° 128 à 132. L'ambassadeur d'Angleterre a reçu ici le 15 novembre un long télégramme d'instructions lui prescrivant exposer au ministre des Affaires étrangères japonais importance pour l'Angleterre et la Russie obtenir user liberté disposer des arsenaux existant en Chine ainsi que les facilités acheter dans ce pays des fusils et des armes de toute nature. Il y est dit que la Chine, si elle acceptait proposition abandonnerait en fait sa neutralité et qu'elle serait par là-même impliquée dans la guerre contre l'Allemagne.

La Chine pourrait d'ailleurs admettre ouvertement cette opinion et développant son action elle serait amenée à expulser les résidents allemands et à supprimer ainsi tout commerce (1 gr. fx.) allemand. Sir Edward Grey expose les avantages matériels et moraux que procurerait la participation

J'ai demandé si M. Arredoudo avait apporté à Washington des assurances de la part du général Carranza. On m'a répondu que M. Arredoudo n'avait fait que traverser Washington en se rendant à New York et que le secrétaire d'État fédéral avait conseillé d'imiter l'attitude de son gouvernement.

Le *Foreign Office* pense que le gouvernement français a été mis au courant de la situation par M. Jusserand et que nos représentants à Washington ont réalisé une entente à laquelle il tient particulièrement. Il m'a promis de nous appuyer dans l'affaire des Banques et il compte marcher d'accord avec nous dans toutes les affaires mexicaines.

Confidentiel

Sir M. de Bunsen m'a dit que d'après les rapports des agents anglais l'autorité du général Carranza serait précaire et que les actes du nouveau gouvernement lui inspiraient une médiocre confiance. Mais tous les intéressés britanniques au Mexique pressent le *Foreign Office* de reconnaître immédiatement le nouveau gouvernement et il est à peu près impossible de ne pas suivre l'exemple du gouvernement fédéral. »

[1] Cf. télégramme n° 624, chiffré, Paris, 6 novembre 1915.

chinoise. Il demande au Japon son allié de faire connaître son sentiment et signale nécessité de couper court, pour les Alliés, aux intrigues et manœuvres allemandes en Chine si dangereuses.

L'ambassadeur d'Angleterre a vu le 15 le ministre des Affaires étrangères et lui a remis copie de ces instructions.

Tout en se montrant personnellement favorable à tout appel fait par l'Angleterre au Japon pour faire triompher cause des Alliés ce dernier a demandé à son tour si les puissances avaient le projet d'opérer une pression sur la Chine au cas où celle-ci déclinerait proposition anglo-russe. Il semble appréhender que cette proposition n'ait pour résultat d'inquiéter la Chine et de la jeter dans les bras de l'Allemagne. Il a dit que le Conseil des ministres par suite d'une indisposition du comte Okuma ne se réunirait pas avant quelques jours.

L'ambassadeur d'Angleterre a répondu que sir Edward Grey n'aurait pas fait cette suggestion s'il avait pensé qu'elle dût être mal accueillie par la Chine. (*À suivre*)

T. n° 133. *Tokyo, 18 novembre 1915, 23 h. 40.*

(Reçu : le 19, 1 h. 55)

Suite à mon télégramme n° 132.

Il a ajouté que les ambassadeurs de Russie et de France feraient sans doute prochainement la même démarche auprès du gouvernement japonais. Quant à mon collègue russe il n'a reçu de M. Sazonov qu'une demande d'information à titre personnel sur accueil qui serait éventuellement réservé par le Japon à une démarche des puissances concernant une déclaration guerre de la Chine à l'Allemagne. Il n'était pas autorisé à en parler au baron Ishii, mais il a répondu que, selon lui, le Japon verrait avec défaveur toute action dans ce sens, puisqu'il aurait pour résultat de placer la Chine sur le même pied que le Japon et de manifester une intervention politique particulière des puissances dans les affaires chinoises. L'ambassadeur d'Angleterre nous a fait connaître enfin que la Russie et l'Angleterre étaient maintenant tout à fait d'accord. Mon collègue russe et moi attendons des instructions avant d'entretenir de la question le ministre des Affaires étrangères. Il me semble que cette démarche pourra être effectuée conformément aux instructions de sir Edward Grey qui mettent en avant la question des arsenaux et des armes et subsidiairement seulement la déclaration de guerre par la Chine[1].

[1] Le 23 novembre, de Tokyo, Regnault rapportait la démarche des Alliés auprès du gouvernement japonais (télégramme n° 135, en clair) : « Je réponds à vos télégrammes n° 134 à 138 arrivés ce matin. Nous avons fait tous les trois ensemble aujourd'hui une démarche verbale auprès du ministère des Affaires étrangères pour demander au Japon de se (mot passé) à la (mot passé) projetée par les trois puissances à Pékin.

Nous avons exposé de concert et après entente préalable les considérations contenues dans les instructions reçues de nos (mot passé) et prié le baron Ishii de donner des instructions conformes à son représentant en Chine.

Les points suivants ont été soulevés (1 gr. fx.) au cours de notre entretien :

1°) Les trois puissances seraient-elles satisfaites par une expulsion limitée à ceux des résidents autrichiens, allemands qui se compromettent dans le complot ? Nous avons répliqué que cette mesure devait avoir une portée générale. Dans le cas contraire il serait nécessaire pour qu'elle

soit efficace qu'elle fût appliquée tout d'abord au ministre d'Allemagne et à ses agents en Chine, ce qui produirait le même effet qu'une expulsion générale en ce qui concerne les relations diplomatiques de la Chine avec les puissances allemandes.

2°) Les puissances envisageaient-elles une rupture ouverte c'est-à-dire une déclaration de guerre ou une rupture de fait, conséquence des mesures d'expulsion (1 gr. fx.) ?

Nous avons répondu que quelle que soit procédure à employer nos gouvernements avaient en vue d'aboutir à un résultat immédiat et définitif.

3°) La question des arsenaux était-elle le but principal de la démarche à Pékin comme l'avait indiqué au début la note anglaise ?

L'ambassadeur d'Angleterre a expliqué que l'action de son gouvernement avait été dirigée par le désir de venir en aide à la Russie en augmentant ses moyens d'approvisionnements militaires, mais que l'Angleterre laissait la Russie juge de résoudre question suivant ses intérêts particuliers. Actuellement sir Edward Grey considérerait que le point principal était de mettre fin aux intrigues en Chine contre l'Empire britannique ; ce qui n'empêcherait pas la Russie d'examiner avec le gouvernement chinois et les puissances la question des arsenaux en s'inspirant des circonstances et de l'opportunité. Mon collègue russe et moi avons appuyé dans ce sens.

Le ministre a ajouté en terminant qu'il ne pouvait pour le moment en raison de maladie du comte Okuma, (1 gr. fx.) du ministère de la Guerre et de l'absence de deux ministres encore retenus hors de Tokyo par la cérémonie du couronnement, demandait convocation Conseil des ministres ; mais reconnaissant avec nous urgence d'une décision, il nous a promis qu'il ferait tout le possible pour hâter réponse gouvernement japonais.

Malgré notre invite il s'est refusé à nous faire part de son opinion personnelle sur la question qui méritait un mûr examen.

Un télégramme identique a été envoyé à Petersbourg et Londres par mes collègues russe et anglais. Je communique ce télégramme à Pékin. »

Le 7 décembre, par télégramme n° 144-145, chiffré, Regnault transmettait à Paris la réponse du gouvernement japonais : « Le ministre des Affaires étrangères nous a remis hier la réponse du gouvernement japonais à la démarche collective rapportée par mon télégramme n° 135. Elle est ainsi conçue et divisée :

1°) Approvisionnements de munitions aux Alliés par la Chine.

Touchant cette question le gouvernement japonais apprécie pleinement les désirs des gouvernements alliés d'obtenir de la Chine des articles nécessaires et d'augmenter la force productive des arsenaux chinois afin de les rendre utiles aux leurs. Il est prêt à examiner en commun avec les Alliés quelles mesures on pourrait prendre en Chine pour satisfaire à de tels désirs sans mettre la Chine sous l'inculpation d'une manifeste violation de sa neutralité. Mention est faite dans le mémorandum de sir Edward Grey du désir connu du gouvernement japonais de prêter à la Chine l'assistance nécessaire dont elle pourrait avoir besoin en matière de réorganisation de ses arsenaux. Ce désir n'a pas été trouvé acceptable par la Chine au cours des récentes négociations à Pékin entre les deux gouvernements chinois et japonais, et bien que cette question fût remise à une discussion ultérieure, le Japon est prêt de tout temps à coopérer avec la Chine à l'œuvre d'extension et de perfectionnement des arsenaux chinois.

2°) Répression des Allemands en Chine : le gouvernement japonais se sent non moins inquiet que ses alliés pour les activités des Allemands au détriment de la cause commune des puissances alliées. Il est tout disposé à prendre parti aux efforts en vue de mettre un terme à l'abus de territoire chinois par les Austro-Allemands comme la base de leurs intrigues contre les Alliés et à faire une représentation commune au gouvernement chinois pour voir expulser de la Chine ceux des Austro-Allemands qui s'y trouvent engagés à de telles conspirations.

3°) Rupture ouverte de la Chine avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie : le gouvernement japonais ne peut pas se ranger à la conviction (1 gr. fx.) Chine désir de prendre les mesures telles qu'elles entraîneront la Chine à la guerre actuelle : maintenir paix et la stabilité en Chine et sauver 400 millions de son peuple des horreurs de la guerre telle a été le principe dirigeant et invariable de la politique du Japon. Ce fut dans ce but qu'il faisait ses efforts pour localiser la zone des hostilités dans ses dernières guerres sur le territoire chinois. Ce fut aussi par suite de la même politique qu'il proposait de donner un conseil amical à la Chine pour ajournement du rétablissement du système monarchique dans ce pays. En conformité avec cette politique et en présence de danger d'une grande portée qui pourrait se produire en Extrême-Orient comme conséquence de la participation de la Chine à la guerre, le gouvernement japonais se voit obligé de dénoncer franchement qu'il n'est pas à même de se joindre aux mesures proposées en vue de la rupture ouverte entre la Chine et l'Autriche-Allemagne et il se permet de prier instamment les gouvernements alliés de vouloir bien faire un nouvel examen de cette question. (*À suivre*)

Suite du n° précédent.

En remettant le mémorandum le ministre des Affaires étrangères nous a donné sur nos demandes explications suivantes : Il a rappelé que le gouvernement impérial a décidé après déclaration guerre à l'Allemagne que seuls seraient expulsés Austro-Allemands coupables sur son territoire intrigues ou complots. Il ne saurait donc réclamer de la Chine mesure générale expulsion qui serait contradictoire principe adopté par lui.

404

M. GUEYRUND, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À NEW YORK,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2270. *New York, s.d.*

Chiffré.

(Reçu: le 18 novembre 1915)

Pour le ministre des Finances de la part de M. Homberg.

À la demande du délégué anglais nous allons procéder à un second appel des fonds sur le produit de l'emprunt. Cet appel produira environ 120 millions de dollars qui seront versés au compte joint le 29 courant. Après déduction de notre contribution à la part russe, notre part sera de 48 millions de dollars sur lesquels une dizaine de millions auront déjà été dépensés alors et devront être remboursés à la banque Morgan. Par suite il y aura le 29 à notre crédit de 35 à 38 millions de dollars. J'ai fait des arrangements avec la banque Morgan ainsi notre solde créditeur nous rapporte le même intérêt de 2 % que dans les banques dépositaires des fonds de l'emprunt. Par suite le montant des appels que nous faisons conjointement avec les Anglais nous devient indifférent. Cela était nécessaire parce que les Anglais dépensent *beaucoup plus rapidement* que nous leur part dans les produits de l'emprunt.

Très confidentiel

Sir Paul Harvey m'a confié qu'il était étonné de la façon subite dont avaient monté les paiements anglais ici, aussitôt après la conclusion de l'emprunt. Peut-être s'était-on ingénié à reculer une partie de ces paiements, en attendant la réalisation de l'emprunt. En tout cas les paiements anglais atteignent en ce moment de 20 à 25 millions de dollars par semaine et sont plus que quadruples des nôtres. Sir Paul Harvey prévoit que l'Angleterre aura épuisé sa part dans le produit de l'emprunt dès les premiers jours de janvier prochain, tandis que si nos paiements ici ne dépassaient pas sensiblement la moyenne des 6 dernières semaines, nous pourrions sans doute (avec nos 2/5) atteindre le milieu de mars.

Nous avons fait observer que expulsion limitée serait objet grandes difficultés application notamment pour les résidents dans les concessions allemandes et pour production appréciation preuve. Le ministre des Affaires étrangères réplique ces questions devraient être étudiées avec les puissances. Il a ajouté sur notre interrogation que le Japon accepterait en principe expulsion même agents officiels si preuve culpabilité fournie [citant ici cas Dumba].

Il a rejeté idée chaque puissance pût fournir liste Austro-Allemands à expulser qui serait appuyée solidairement et sans discussion auprès de la Chine. Le gouvernement impérial entend examiner chaque cas et se convaincre fonctionnaire associé à toute démarche culpabilité inculpé.

Notre impression est que la réponse japonaise est définitive en ce qui concerne rupture équivoque et expulsion générale mais moyens application concernant points un et deux mémorandum peuvent faire l'objet examen avec les puissances.

Ces télégrammes ont été communiqués Pékin et par mes collègues à Londres et à Petrograd. »

En outre, les envois d'or que fait ici l'Angleterre continuent sans interruption. Sir Paul Harvey m'a donné ces indications à titre d'information tout à fait personnelle et très confidentielle[1].

405

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 1917. *Paris, 19 novembre 1915, 1 h. 15.*

Chiffré.

Il résulte de diverses informations que, sur l'initiative du prince Charles, président de la Croix-Rouge suédoise, une conférence s'ouvrira prochainement à Stockholm entre d'importants délégués des Croix-Rouges suédoise, allemande, austro-hongroise et russe pour le traitement réciproque des prisonniers de guerre.

L'Allemagne envoie le duc Maximilien de Bade, l'Autriche le comte Apponvi, c'est-à-dire des personnalités de premier plan.

Je ne puis m'empêcher d'appeler l'attention de M. Sazonov sur le fait que, pour la première fois depuis la guerre, une conférence se réunit où l'un des Alliés accepte de s'asseoir à côté de nos ennemis : ce fait ne manquera pas d'être très commenté et ne nous paraît pas être sans inconvénients.

Le ministre des Affaires étrangères suédois, à qui M. Thiébaut l'a déjà fait remarquer, a répondu que la conférence n'abordera aucune question étrangère à la sphère pacifique de la Croix-Rouge.

Mais les dispositions de la Suède, les campagnes directes et indirectes de l'Allemagne pour agir sur les neutres en leur persuadant que sa victoire est certaine et que les maux de la guerre doivent finir par leur action humanitaire et médiatrice risquent de donner à la conférence de Stockholm un sens et une portée qui ne sont certainement pas dans la pensée de la Russie.

Je ne sais si elle a conservé la possibilité de s'abstenir mais je vous prie d'entretenir de la question M. Sazonov[2].

(A Paix)

[1] Cf. télégramme n° 769, chiffré, Washington 22 novembre 1915 et télégramme n° 194, très confidentiel, Paris, 25 novembre 1915.

[2] Télégramme rédigé par Berthelot. À ce télégramme, Paléologue répondait le 22 novembre (télégramme n° 1408, chiffré) :

« J'ai entretenu de la question visée par votre télégramme n° 1917 M. Sazonov qui m'adresse la note suivante : "L'objet de cette conférence est strictement limitée à l'examen de différentes questions se rapportant à l'amélioration de la situation des prisonniers de guerre dans les pays respectifs. Afin d'écarter toute interprétation erronée quant au but de cette réunion le gouvernement impérial en a publié le programme et a donné aux délégués de la Croix-Rouge russe des indications précises tendant à ce que des questions étrangères au programme ne fussent pas traitées à la conférence. Le ministre des Affaires étrangères croit devoir ajouter qu'aucune décision concernant les questions mises à l'ordre du jour de la conférence ne pourra être prise par les délégués de la Croix-Rouge, ceux-ci n'ayant été munis d'aucun plein pouvoir du gouvernement impérial pour le cas où toute autre question en dehors de celles mentionnées dans le programme

406

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 782-783. *Athènes, 19 novembre 1915, 2 h. soir.*

Chiffré. Confidentiel.

(Reçu : 16 h. 15)

M. Bertrand estime que le service d'informations, en ce qui concerne la presse, est bien organisé et fonctionne d'une façon satisfaisante ; je partage cet avis. Il ne tient qu'au Département d'augmenter, s'il le juge utile, le nombre des télégrammes adressés aux trois grands journaux dévoués à notre cause qui les acceptent volontiers et les publient régulièrement mais tiennent à ce que chaque journal reçoivent des informations différentes. De son côté, M. Bertrand prend soin de démentir sur place les nouvelles tendancieuses publiées par les journaux hostiles.

Tout cela ressort des analyses communiquées au Département par chaque courrier.

Quant à la campagne électorale du parti venizueliste, c'est à celui-ci qu'il appartient de l'organiser et mes relations personnelles avec M. Venizelos aussi bien que celles de M. Bertrand assurent le contact nécessaire.

En province les seuls journaux locaux de quelque importance sont ceux de Salonique : j'ai déjà proposé au Département de traiter cette question directement avec M. Lecocq que je considère comme tout désigné pour cette mission. Je demande que les fonds nécessaires lui soient adressés directement ou par l'entremise de notre consul à Salonique, car je suis plus que jamais désireux de n'avoir personnellement aucun maniement de fonds secrets, surtout en ce moment.

serait soulevée au sein de la conférence. Les délégués russes ont reçu des instructions de rompre immédiatement les pourparlers". »

Le 22 novembre également, Thiébaut télégraphiait à Paris (télégramme n° 421, chiffré) :

« Pour éviter que la participation de la Russie à la conférence de la Croix-Rouge réunie à Stockholm ne prête chez les Alliés à quelque malentendu, M. Sazonov a télégraphié à M. Mekludov que les délégués russes ont l'instruction formelle de n'examiner aucune question non prévue dans le programme strictement limité de la conférence.

En me présentant aujourd'hui les deux délégués russes M. Mekludov a tenu à me faire part, en leur présence et officiellement, de ce qui précède. Il a ajouté que personnellement il pouvait me garantir qu'en dehors des séances il n'y aurait aucune sorte d'échange de vues entre les délégués russes et austro-allemands.

Ces déclarations presque emphatiques montrent qu'on a eu à Petrograd le sentiment qu'il fallait nous rassurer au sujet d'une conférence qui devait nous paraître suspecte en raison notamment de la présence à la tête de la délégation allemande d'un personnage tel que le duc Max de Bade, M. de Humm, d'une princesse russe et proche parente de la reine de Suède qui est si passionnément allemande. »

Suite à mon télégramme n° 421.*

« La conférence des Croix-Rouge russe et austro-allemande a pris fin mercredi. Le protocole en sera communiqué aux légations. Le duc de Bade est reparti jeudi pour Karlsruhe. Les délégués russes en prenant hier congé de moi se sont beaucoup félicités de l'esprit conciliant qu'ils ont trouvé chez les Allemands. Ils m'ont confirmé que ceux-ci n'avaient pas tenté de causer hors séance sur les questions étrangères au programme. Au dîner qu'il leur a offert on a remarqué que le roi a eu dans une exacte mesure les mêmes amabilités pour chacun des délégués étrangers. »

(* télégramme n° 444, chiffré, Stockholm, 4 décembre 1915).

La légation anglaise s'est chargée de subventionner trois journaux amis : les deux principaux *Estia* et *Patris* sont à notre charge, mais après réflexion les directeurs de ces deux feuilles ont refusé toute subvention mensuelle en laissant entendre qu'ils préféraient recevoir directement une somme ronde de temps en temps. *(À suivre)*

T. n° 783. *Athènes, 19 novembre 1915, 2 h. 15.*
(Reçu : 15 h. 10)

Suite du n° précédent.

M. Bertrand estime qu'il devrait lui-même remettre 5.000 drachmes à chacun d'eux dès à présent et renouveler ces versements tous les trois mois environ.

Je désire, comme je l'ai dit plus haut, que la légation reste étrangère au côté matériel de ces tractations ; j'ai pour cela les raisons les plus sérieuses. En conséquence je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien organiser les choses de façon à ce que les fonds soient adressés directement à M. Bertrand ou à M. Fougère, directeur de l'École d'Athènes qui a déjà une caisse pour la propagande. Il est au courant des affaires de presse à Athènes et se trouvant en ce moment à Paris il pourrait donner d'utiles avis au service compétent du Département.

En ce qui concerne les journaux hostiles c'est-à-dire acquis à la propagande de baron Schenk, M. Bertrand considère qu'il n'y a rien à faire et je partage entièrement son avis.

Confidentiel. Je ne comprends pas, ni M. Bertrand non plus, dans quel sens il s'agissait de développer l'agence des Balkans. Il se réserve en tous cas si l'adjonction d'un collaborateur devenait nécessaire d'en proposer un de son choix et ne veut à aucun prix M. Canellopoulos. Je m'oppose pour ma part de la façon la plus formelle à une désignation de ce genre portant sur un membre du personnel de ma légation à qui je ne reconnais d'ailleurs pas les qualités voulues pour cet emploi.

407

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 3892 ; 1920 ; 1866 ; 759. *Paris, 19 novembre 1915, 15 h. 45.*

Chiffré.

Pour prévenir toute confusion je vous envoie le texte définitif proposé de la note à la Grèce (en tenant compte d'un ajouté de sir Edward Grey dans le 3ème paragraphe entre les mots : « qu'ils obtiendront » et ceux de « toutes les facilités ») :

« Les puissances protectrices de la Grèce et les Alliés, toujours animés à son égard des intentions les plus bienveillantes et certains de défendre les véritables intérêts et l'avenir du peuple grec, jugent nécessaire que la situation équivoque et incertaine dans laquelle les événements ont placé la Grèce à l'égard de la Quadruple Entente prenne fin, afin de rétablir sur une base mutuelle et durable leurs relations.

Une allusion ayant été faite officiellement à l'éventualité du désarmement ou de l'internement des troupes anglaises, françaises ou serbes qui pourraient être contraintes, au cours des opérations militaires, de passer des territoires serbe ou bulgare sur le territoire grec, les gouvernements alliés se voient obligés de demander au gouvernement grec de leur donner officiellement l'assurance formelle qu'en aucune circonstance les troupes grecques ne tenteront de désarmer ou d'interner les troupes alliées, mais qu'au contraire la politique de neutralité bienveillante à l'égard des puissances de l'Entente, dont la promesse leur a été confirmée à plusieurs reprises par le gouvernement hellénique, sera maintenue avec toutes ses conséquences.

Les gouvernements alliés n'ont ni le désir, ni l'intention de contraindre le gouvernement grec à participer au conflit européen, auquel il a formellement déclaré qu'il entendait rester étranger. Mais, dans ces conditions, c'est pour eux une nécessité vitale, en présence de l'abstention de la Grèce malgré son traité d'alliance avec la Serbie, de ne laisser ni entraver d'aucune manière la liberté de leurs mouvements sur terre et sur mer, ni compromettre la sécurité de leurs troupes dans tout le champ de leurs opérations. Ils sont donc obligés de s'assurer qu'ils obtiendront, comme l'a promis déjà M. Zaïmis au nom du gouvernement grec, toutes les facilités dont ils pourraient avoir besoin, notamment dans le port de Salonique et sur ses voies d'accès (routes et chemins de fer).

Il est bien entendu que les puissances de l'Entente restitueront intégralement à la fin de la guerre toutes les parties du territoire grec qu'elles auraient été obligées d'occuper pendant les hostilités ; elles sont disposées également à payer, après la clôture des hostilités, des indemnités légitimes pour tous dommages qui auraient pu être causés par l'occupation.

Nous ne doutons pas que le gouvernement grec ne reconnaisse la légitimité des demandes des puissances en même temps que la nécessité où elles se trouvent de les formuler.

Nous serions, d'autre part, heureux d'examiner, de notre côté avec la plus grande bienveillance, les demandes qui ont été précédemment formulées par le gouvernement grec. »[1]

[1] Cf. télégramme n° 774-775, chiffré, Paris, 22 novembre 1915.

408

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2700-2701. *Londres, 19 novembre 1915, 19 h.*

Chiffré. Confidentiel.

Réponse à votre télégramme n° 3892.

En l'absence de sir Edward Grey qui ne sera à Londres que lundi, nous nous sommes réunis le comte Benckendorff et moi chez lord Crewe. Il n'a pas pu nous dire si la conférence réunie à Paris avait décidé la remise immédiate de la note dont Votre Excellence m'envoie le texte modifié[1]. Il importe cependant que cette remise ait lieu le plus tôt possible car la tactique du roi Constantin conseillé par les Allemands est de gagner du temps, de se laisser forcer la main par les circonstances. D'ici à quelques jours les Serbes seront en pleine retraite soit sur le Monténégro soit sur la Grèce et enveloppés des deux côtés à la fois et la retraite s'impose aux armées franco-anglaises. Les Austro-Allemands et les Bulgares s'avanceront alors jusqu'à la frontière hellénique et enjoindront au gouvernement grec de nous désarmer. Le roi Constantin s'y refusera mais il nous fera part de son embarras en nous priant de quitter Salonique et en nous promettant de faciliter notre évacuation.

Le comte Benckendorff croit qu'une fois en contact avec les Allemands à la frontière l'armée grecque se prononcera contre nous. Sans aller jusque là on peut penser que l'évacuation de Salonique sur l'injonction du gouvernement grec et sous l'œil des forces grecques qui nous suivrons dans notre retraite sera d'un effet lamentable. Pendant que nous perdons du temps il est probable que sous des directions allemandes des mines sont posées à Salonique et au Pirée.

Quant au texte de la note je prends la liberté de le trouver trop vague et je trouve les observations de M. Sonnino fondées. (On aurait pu d'ailleurs se dispenser de le consulter puisque nous agissons comme puissances garantes). Je sais que nous avons voulu éviter de nous heurter à un refus d'amour-propre. C'est le sentiment qui nous a guidés dans tous nos rapports avec les Balkaniques et les événements montrent trop qu'en Orient il faut toujours sous les paroles courtoises faire sentir la résolution de ne pas se payer de vaines promesses. *(A suivre)*

[1] Cf. télégramme n° 3892, Paris, 19 novembre 1915.
Cette note avait été préparée par Berthelot en tenant compte, dans ses lignes essentielles du projet de sir Francis Elliott, ministre d'Angleterre à Athènes. Le texte en avait été légèrement modifié sur la demande du gouvernement italien et de quelques remarques de Guillemin. La note constituait la seconde phase de l'action des Alliés à l'égard de la Grèce : la première phase consistait en conversations préparatoires et d'avertissement, la seconde par la mise en demeure sous forme de note, destinée à obtenir de la bonne volonté du gouvernement grec des assurances et des garanties officielles et à ne pas prêter à des échappatoires ou à des réponses dilatoires afin d'assurer la sécurité de nos troupes de terre et de mer et la liberté de leurs opérations, la troisième devait être une démonstration navale franco-anglaise avec représentation italienne et russe.
Cf. télégramme n° 755, chiffré, Athènes, 16 novembre 1915.

T. n° 2701. *20 h. 30.*

Suite du n° précédent.

De toutes les questions traitées à la conférence interministérielle de Paris, celle de la Grèce était la seule qui réclamât une solution immédiate. Le déplacement des principaux membres du Cabinet britannique et leur réunion à Paris avec nos ministres est un fait sans précédent et l'on devait en attendre une manifestation très énergique, une note brève demandant une réponse dans un court délai et suivie au bout de quarante-huit heures de mesures comminatoires. Je ne partage pas l'avis du général Sarrail sur les difficultés qu'il entrevoit si nous nous montrons trop fermes à Athènes. C'est, au contraire, le défaut de fermeté qui donnera de l'audace à l'État-major hellénique. La note bonne ou mauvaise doit donc être remise sans plus attendre, et, comme il est douteux qu'elle produise beaucoup d'effet, les manifestations navales ne devront pas tarder. C'est, du moins, l'opinion personnelle que je prends la liberté de soumettre à Votre Excellence.

409

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, Au Général Galliéni, Ministre de la Guerre.

M. n° 5508. *Paris, 19 novembre 1915.*

Confidentiel.

Par deux lettres, dont la copie est ci-jointe, le ministre de la République au Caire m'entretient de la possibilité de provoquer un soulèvement arménien en Cilicie et d'exécuter une opération en Syrie. À la seconde de ces lettres sont annexées les copies de deux rapports que l'amiral Darrieus a adressé directement au ministère de la Marine, et dont vous pourrez, si vous le désirez, demander communication à cette administration.

En ce qui concerne la proposition de soulèvement en Cilicie, faite par le Comité de la Défense nationale arménien, je ne puis qu'approuver la réserve de M. Defrance ; une insurrection tentée dans les conditions indiquées, n'aurait pu conduire qu'à des massacres généraux dont les puissances alliées auraient porté la responsabilité[1].

[1] Même minute adressée au ministre de la Marine le 10 novembre sous le n° 1819, confidentiel.

410

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

Notes s.n°. *Paris, 19 novembre 1915.*

NOTE 1

Une proposition de loi a été introduite pour la création d'un sous-secrétaire d'État musulman[1]. Il semble que les auteurs de cette proposition aient eu en vue d'assurer auprès du gouvernement et des pouvoirs publics la représentation des intérêts des populations musulmanes établies dans

[1] Proposition de loi présentée devant la Chambre des Députés :
N° 1402
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
ONZIÈME LÉGISLATURE
SESSION DE 1915
Annexe au procès-verbal de la séance du 3 novembre 1915
Proposition de loi
tendant à la création d'un ministère de l'Afrique du Nord
(Algérie, protectorats de la Tunisie et Maroc)
(Renvoyée à la Commission des Affaires extérieures, des protectorats et des colonies)
19 novembre 1915
PRÉSENTÉE
PAR M. PAUL BLUYSEN, DÉPUTÉ.

Exposé des motifs

Messieurs,

À l'heure présente, mieux encore qu'en diverses phases de la précédente législature où elle avait fait l'objet d'une proposition de loi, s'impose la création d'un organe gouvernemental, ayant une action d'ensemble sur nos possessions et protectorats de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc).

Quelles que soient la vigilance et l'activité du chef du gouvernement, président du Conseil et de ses collaborateurs, préoccupés de tant de problèmes essentiels à la défense du pays, notre Afrique du Nord peut se trouver insuffisamment pourvue de surveillance et de direction, et, parallèlement, de contrôle parlementaire.

En effet, l'Algérie relevait du sous-secrétariat d'État à l'Intérieur ; ces fonctions sont supprimées.

Le Maroc, et dans une certaine mesure aussi la Tunisie, relevait du sous-secrétariat d'État aux Affaires étrangères ; ces fonctions sont également supprimées. Il apparaît que la création du poste de secrétaire général du Département, par ailleurs heureusement inspirée et confiée à des mains si dignes de le tenir, n'a pas le but que nous désirons.

Notre Afrique du Nord demeure là-bas aux soins de ses gouverneur et résidents, dont les vues générales peuvent différer, et, ici, aux soins des chefs de bureau (à l'Intérieur et au quai d'Orsay).

Et cette grave diminution d'autorité se produit au moment même où l'effort de nos ennemis se porte si énergiquement vers Constantinople pour, de là, se répandre vers tout l'Islam.

Aurons-nous une politique islamique ? Qui en décidera ? Qui opposera notre propagande française à celle de l'ennemi, avec une sûreté et une unité de vues énergique et continue ? Seront-ce les chefs de bureau actuellement en fonction ? Sera-ce la Commission des Affaires musulmanes, récemment créée et sans pouvoirs réels ? Sera-ce « un conseiller musulman », dont un de nos collègues, M. de Monzie, vient excellemment de suggérer l'institution, qui serait trop faible à nos yeux ?

Quant au Parlement, dont le gouvernement désire la collaboration, l'urgence de la création d'un organe directeur de notre Afrique du Nord se justifie également par les plus solides arguments :

1° Au point de vue administratif, des projets tels que celui sur la naturalisation appellent des explications et des ententes avec les Commissions compétentes. De qui viendront-elles ?

2° Au point de vue financier, les Commissions ne peuvent être renseignées sur l'état budgétaire de l'Algérie, qui est précaire, sur celui du Maroc, surtout, pour lequel on sait seulement, d'une façon encore vague, qu'une contribution du Trésor est indispensable ;

les diverses colonies françaises. Le sentiment qui les a guidés est incontestablement généreux. Il leur a paru en effet qu'il y aurait avantage à ce que les intérêts et les droits de nos sujets musulmans fussent défendus dans la métropole.

La première question qui se pose est de savoir s'il est réellement possible de concentrer entre les mains d'un seul personnage, si éclairé qu'il puisse être, la conduite des affaires musulmanes dans nos diverses possessions. Pour peu que l'on étudie la question musulmane dans nos colonies, on ne tarde pas à reconnaître qu'il y a autant d'islamismes différents que de groupements ethniques ou quelquefois de simples groupements géographiques. L'islam, dans nos colonies, n'a aucune unité, pas même au point de vue doctrinal. Nos musulmans du Maroc, divisés entre eux en groupements ethniques et en groupements politiques, se différencient parfaitement, même au point de vue doctrinal, des musulmans de l'Afrique Centrale et Occidentale et des musulmans d'Algérie et de Tunisie. Séparés de l'islam, que l'on appelle orthodoxe, depuis les premiers siècles de la conquête arabe, ils n'ont jamais ni senti ni évolué dans le même sens que le reste du monde islamique.

En Algérie, le nombre des musulmans véritablement orthodoxes est restreint. La plus grande partie de nos sujets musulmans d'Algérie se rattachent à ce que l'on a appelé le maraboutisme, c'est-à-dire que, groupés autour d'un petit chef religieux, les musulmans d'Algérie forment des quantités de congrégations ou d'associations plus ou moins secrètes, qui les empêchent d'avoir des sentiments communs entre eux et qui les tiennent à l'écart de tout grand mouvement islamique.

En Tunisie, un islam officiel et plus orthodoxe prédomine, mais dans les tribus du sud et de l'ouest, le même esprit de maraboutisme qu'en Algérie crée également la division et l'éparpillement.

Dans nos colonies de l'Afrique occidentale et du Sahara, l'éparpillement est la règle ; les conquêtes récentes faites par des marabouts ou par des chefs de guerre sur les populations païennes ont laissé l'islam complètement inorganique.

Dans le Sahara oriental, des groupements comme les Senoussis ont essayé d'établir leur influence politique et religieuse, mais leur défaite sur le terrain politique par nos troupes et par nos missions militaires ne leur a pas permis d'établir le grand empire musulman qu'ils avaient rêvé.

Notons enfin que même au sein de l'Algérie, des hérétiques comme des Ibandites ont au Mzab des colonies prospères et des ramifications dans

3° Au point de vue militaire, de récents incidents, dont on ne peut parler maintenant, montrent que, bien que l'Afrique du Nord soit sous la main d'un général commandant les forces de terre et de mer, des dissentiments se produisent entre les trois éléments de notre armée africaine.

Le Parlement doit le savoir et s'entretenir de tous ces sujets avec un représentant du gouvernement, responsable devant lui.

Pour ces motifs, nous vous proposons l'adoption de la proposition de loi suivante :

Proposition de loi

Article unique.

Il est créé un ministère de l'Afrique du Nord, exerçant son autorité sur l'Algérie et les protectorats du Maroc et de la Tunisie.

beaucoup de nos colonies. En présence de cet éparpillement, de cette anarchie du monde musulman, on se demande comment on pourrait trouver un personnage et surtout un personnage musulman agréé par tous et dont l'autorité serait reconnue.

Si l'on sort du point de vue théorique, on peut se demander quelles seraient exactement les attributions du sous-secrétaire d'État musulman et comment son action pourrait s'exercer. Choisi, par exemple, dans le groupe marocain, il éveillerait immédiatement les susceptibilités de tous les autres groupes musulmans de l'Afrique du Nord et de l'Afrique occidentale. Choisi en Algérie, où il serait sans doute difficile de trouver un personnage à la fois respecté de ses coreligionnaires et digne de la confiance de nos administrations, il n'obtiendrait certainement ni l'assentiment, ni la confiance des Marocains, des Tunisiens ou des autres musulmans de nos colonies.

On peut donc dire que le personnage que l'on choisirait n'aurait aucune qualité pour représenter dans leur ensemble les intérêts de nos populations musulmanes. Les moyens pratiques manqueraient également à ce sous-secrétaire d'État : ou bien on créerait à côté de lui toute une administration nouvelle et, dans ce cas, la nouvelle administration se heurterait aux administrations locales qui ont besoin, pour faire prospérer les diverses régions auxquelles elles s'appliquent, d'indépendance plus ou moins grande ; ou bien isolé, solitaire, pourvu seulement d'un titre pompeux, il bornerait son action à de vagues et platoniques vœux, si le penchant naturel à nos sujets musulmans ne l'amenait pas à s'abandonner à des intrigues personnelles pour favoriser tantôt l'un, tantôt l'autre.

Le gouvernement avait depuis longtemps été préoccupé de rechercher les moyens d'assurer une cohésion entre les différentes administrations qui ont à s'occuper des populations musulmanes ; c'est à cet effet qu'en 1911 a été créée une Commission interministérielle des Affaires musulmanes. Les études longuement poursuivies par cette Commission ont dégagé surtout l'idée qu'il n'y a pas d'unité dans l'islam de nos colonies, que des questions musulmanes ne doivent jamais être traitées d'un point de vue théorique, mais purement pratique, et que chacun de nos colonies ou de nos pays de protectorat doit rechercher et trouver des solutions qui lui soient propres, de façon à permettre le développement des intérêts locaux et d'assurer à nos sujets musulmans avec les bienfaits d'une civilisation supérieure, la satisfaction de leurs besoins immédiats.

L'action de cette Commission ne s'exerce que par des vœux adressés aux différents Départements ministériels. Néanmoins le travail de cette Commission a permis d'appeler souvent l'attention des pouvoirs publics sur des erreurs commises dans certaines de nos colonies et de mettre à même lesdits pouvoirs de réparer dans la mesure du possible ces erreurs ou les injustices qui en découlaient.

Enfin un dernier point de vue doit faire écarter l'idée de la création du sous-secrétaire d'État musulman. En effet comment serait désigné ce nouveau membre du gouvernement ! Les musulmans n'ont pas de représentation propre au Parlement et il ne paraît pas encore possible dans l'état de notre législation et par suite des différents degrés auxquels se trouve

la civilisation de nos divers sujets musulmans, de les appeler à participer aux élections législatives ; aucune indication donnée par les intéressés eux-mêmes ne pourrait donc guider le choix du gouvernement. Il devrait faire appel arbitrairement à telle ou telle personnalité qui paraîtrait plus ou moins capable d'assumer la responsabilité de représenter des populations, avec lesquelles elle n'aurait souvent aucun contact.

La brigue et les intrigues se donneraient donc libre carrière, et quelles que soient les précautions dont le chef du gouvernement entourerait son choix, il est à craindre que le représentant ainsi désigné soit discuté de ceux-là même qu'il devrait protéger, avant même d'avoir pu prendre possession de ses fonctions.

Ajoutons qu'une proposition, à peu près de même nature, s'est fait jour tenant à la nomination d'une sorte de défenseur des musulmans auprès du gouvernement. Un nom même a été prononcé qui montre combien délicat et difficile serait le choix de ce défenseur, même s'il n'était pas pourvu du titre et des fonctions de sous-secrétaire d'État. On a mis en avant en effet le nom d'un personnage qui a rendu quelques services à notre influence au Maroc, mais qui par ses origines même ne relève pas de la nationalité française[1].

Ce sera en effet une des dernières observations à faire : que les sujets musulmans établis sur les territoires de nos colonies se considèrent souvent comme incorporés à la population de même religion qu'eux, à côté de laquelle ils habitent, et qu'en fait et en droit, ils sont bien souvent les sujets d'une puissance étrangère, soit parce qu'ils sont nés dans une colonie d'un pays étranger, soit parce qu'ils ont acquis une protection ou même une nationalité différente.

Dans ces conditions, il ne paraît pas possible dans l'état actuel de la civilisation musulmane dans nos colonies d'accueillir la proposition qui a été introduite, tout en reconnaissant les généreux mobiles qui l'ont fait proposer.

Note 2

Une proposition de loi tendant à la création d'un ministère de l'Afrique du Nord a été présentée par M. Bluysen. Une telle création, qui n'avait pas paru opportune en temps de paix, nécessiterait dans l'ensemble du régime administratif de l'Afrique du Nord, de profondes modifications, que le moment est moins que jamais choisi pour mettre en expérience. Le sous-secrétariat d'État aux Affaires étrangères, institué au mois de juin 1914 et qui n'a pas été maintenu lors de la formation du dernier ministère, était un premier pas dans cette voie. Son fonctionnement n'a donné et ne pouvait donner aucun résultat appréciable, en raison des différences de régime de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, différences qui correspondent à des différences réelles de races, de mœurs et d'institutions, et que personne ne songerait à faire disparaître, surtout en ce moment. Il a, sans profit apparent, grevé le budget d'une nouvelle dépense, moins élevée il est vrai, que

[1] Note marginale de Berthelot : « Zaki, Égyptien, ressortissant anglais, établi à Tanger ».

celle que comporterait un ministère de l'Afrique du Nord. En ce qui concerne le Maroc et la Tunisie qui, en tant que protectorats, dont il ne peut être question de modifier le régime politique, dépendant du ministère des Affaires étrangères, la création d'un ministère de l'Afrique du Nord n'aurait aucun des avantages que lui attribue l'auteur de la proposition. Un ministre de l'Afrique du Nord ne pourrait donner notamment aux commissions du Parlement aucun autre renseignement que ceux que lui fournit le ministère des Affaires étrangères. D'ailleurs la situation diplomatique de la Tunisie et surtout du Maroc, encore soumis à l'acte d'Algésiras obligerait de laisser au ministère des Affaires étrangères une bonne partie des attributions du nouveau ministère.

Quant à la politique islamique de la France dont s'occupe déjà avec compétence la commission des Affaires musulmanes, ce n'est pas le ministre de l'Afrique du Nord laquelle ne contient d'ailleurs pas tous nos sujets musulmans, qui aurait à en décider, mais bien, comme maintenant le cabinet tout entier.

L'institution d'un « conseiller musulman » auprès du ministère des Affaires étrangères, dont il a été parlé dans les journaux, aurait-elle, à défaut d'un ministère de l'Afrique du Nord, quelque utilité ?

Une question préjudicielle se pose : qui pourrait-on choisir ? Un Algérien, un Tunisien ou un Marocain ? D'après des renseignements parvenus au ministère des Affaires étrangères on aurait pensé à un Égyptien au service du gouvernement chérifien. Si ce personnage, qui nous rend dans sa situation actuelle de réels services à Tanger, et que d'ailleurs, le représentant de l'Angleterre en cette ville revendique comme son ressortissant, devait avoir quelque autorité sinon sur les Marocains, du moins dans les affaires marocaines, les sentiments qui règnent entre tirailleurs marocains, algériens et tunisiens vivant actuellement en France et qu'on est obligé de mettre dans des pots différents, laissent deviner l'accueil que l'opinion musulmane de l'Algérie et de la Tunisie réserverait à ce conseiller, malgré toutes ses qualités d'intelligence et les services qu'il a rendus à la France, depuis qu'il occupe sa situation actuelle.

À qui ce conseiller donnerait-il des conseils ? Au gouverneur général de l'Algérie, et à nos résidents généraux à Rabat et à Tunis ? Ne sont-ils pas entourés de nombreux conseillers musulmans déjà, surtout au Maroc et en Tunisie où il y a un gouvernement indigène. À la Commission des Affaires musulmanes ? Sa présence ne gênerait-elle pas ses délibérations, même s'il ne sortait pas du rôle d'approbateur ? Au gouvernement lui-même mais avec quelle autorité autre que son autorité personnelle ?

Toutes les grandes questions touchant à la politique musulmane de la France ont été traitées à la commission des Affaires musulmanes dont les procès-verbaux sont dans les dossiers des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Colonies qui y sont représentés, ainsi que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Il est inutile de créer « un organe directeur » de notre politique musulmane : il existe et ne coûte rien. On peut il est vrai, en développant ses attributions, augmenter son autorité. Cette commission pourrait notamment être présidée par le secrétaire-général du ministère des Affaires étrangères, ancien gouverneur général

de l'Algérie, dont personne ne peut contester la compétence en matière de politique indigène. C'est dans cette voie qu'il convient de s'engager pour obtenir les résultats souhaités en évitant les inconvénients multiples de créations nouvelles, inconvénients bien connus de quiconque à la moindre pratique des affaires musulmanes et de l'Afrique du Nord[1].

411

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80-81. *Téhéran, 20 novembre 1915, 6 h. 30.*
Chiffré.
(Reçu : 21 novembre, 19 h. 55)

Je viens de voir le Shah, que j'avais tenu à féliciter d'avoir sauver la Perse et lui-même d'une misère complète[2]. Je l'ai trouvé affermi dans sa résolution. Il m'a répété assurance donnée au ministre de Russie à Téhéran d'amitié pour la Russie et d'attachement entre les deux dynasties.

Troupes russes quittent le Karahdji, exécution engagement pris par les deux légations, cette retraite a perdu un peu de son danger.

L'ambassadeur d'Allemagne est arrivé à Koum où population l'aurait accueilli avec enthousiasme. Les ambassadeurs de Turquie et d'Autriche ne l'y ont pas suivi ; ils sont toujours Khosrovo. (*À suivre*)

T. n° 81. *Téhéran, 22 novembre 1915, 4 h.*
(Reçu : 23 novembre, 6 h. 40)

Suite du n° précédent.

Les deux légations ont invité le gouvernement persan éloigner d'ici soldats austro-hongrois et autres affiliés aux intrigues allemandes. Le Shah, à qui j'avais déconseillé samedi danger de la neutralité, reçut hier le ministre de Belgique lequel a été autorisé par les deux légations lui exposer avantages d'une alliance et a dissipé appréhensions du souverain de voir ses avances repoussés par la Russie. Il y a urgence à les garantir par une conclusion rapide contre nouvelle tentative de nos ennemis maîtres de son entourage.

[1] Cf. lettre du Sénat à Briand, Paris, 2 décembre 1915.

[2] Le 15 novembre, Lecomte transmettait à Viviani l'engagement du Shah à observer une neutralité bienveillante, à prévenir tout retour au désordre et à modifier le Cabinet (télégramme n° 78, chiffré, non reproduit).

412

M. BAPST, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 687. *Copenhague, 20 novembre 1915, 6 h. 55.*
Chiffré.

Le baron Falkenberg, ministre de Suède en Espagne, part d'ici demain pour rejoindre son poste par la Suisse et la France ; il est accompagné de sa femme et de deux domestiques.

Quelques jours plus tard partira aussi pour l'Espagne et par la même voie le sculpteur danois Togner, chargé d'une mission artistique par le ministère de l'Instruction publique danois ; il sera accompagné de sa femme ;

Prière prévenir notre ambassadeur à Berne et notre consul à Zurich.

Enfin le lieutenant danois d'artillerie Ussing et l'ingénieur civil Meismer-Jensen sont parti ce matin par voie d'Angleterre pour aller en France chercher à acheter pour le compte de l'état-major danois des moteurs Gnome pour aéroplanes[1].

413

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LANEL, MINISTRE DE FRANCE À RIO DE JANEIRO,
M. JULLEMIER, MINISTRE DE FRANCE À BUENOS AYRES,
M. DELVINCOURT, MINISTRE DE FRANCE À SANTIAGO DU CHILI,
M. DE CLERCQ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAVANE,
M. DES PORTES DE LA FOSSE, MINISTRE DE FRANCE À LIMA,
M. LEFAIVRE, MINISTRE DE FRANCE À MONTEVIDEO.

T. n° 85 ; 193 ; 46 ; 31 ; 22 ; 72. *Paris, 20 novembre 1915, 12 h.*
Chiffré.

La propagande faite par *L'Information Universelle* a-t-elle obtenu de véritables résultats et présente-t-elle une importance réelle susceptible d'exercer une action sérieuse et de combattre l'influence allemande ?[2]

[1] Notes marginales : « dossier mitrailleuses Madsen » – « ils n'en auront pas » (en marge du dernier paragraphe).

[2] Delvincourt répondait (télégramme s.d., n° 61, reçu à Paris le 23, chiffré) :
« Je réponds à votre télégramme n° 46.
Tout en rendant des services appréciables l'*Information Universelle* ne peut par sa nature lutter efficacement contre la propagande allemande qui s'exerce surtout par les informations tendancieuses que les journaux publient chaque jour sur la guerre et sur la situation internationale. »
Le 25 novembre 1915, par télégramme n° 53, chiffré, de Clercq répondait :
« La propagande dont il est question dans votre télégramme n° 31 n'a produit jusqu'ici aucun résultat sérieux ; les Britanniques subventionnent largement un des principaux journaux cubains ; on peut éventuellement agir de même, mais il semble que jusqu'à présent la campagne gratuite du *Mundo* en faveur des Alliés ait été suffisante pour défendre notre cause ».

414

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n° 3904 ; 1923 ; 134. *Paris, 20 novembre 1915, 14 h. 30.*

Chiffré.

Pour Londres et Petrograd. Je viens d'adresser à Tokyo le télégramme suivant.

Pour les trois postes. J'ai reçu de Pékin le télégramme suivant : « Le cantonais Liang Che Yi, qui exerce une influence considérable sur … (suite comme Pékin n° 183, jusqu'à la fin).

D'autre part le gouvernement britannique m'a fait une communication inspirée de la proposition chinoise concernant l'emprunt et m'a demandé l'assentiment du gouvernement français à ce projet, auquel j'ai donné très volontiers mon adhésion.

Le gouvernement français s'associera en conséquence à l'emprunt et accordera à la Chine son concours, pour toute difficulté imprévue d'ordre diplomatique pouvant résulter de l'entente avec elle.

Sir Edward Grey a remis de son côté, à l'ambassadeur du Japon à Londres, une note confidentielle détaillée incorporant les propositions chinoises, exposant l'intérêt que les Alliés attachent à obtenir pour la Russie des armes et munitions et l'importance plus considérable encore qu'aurait pour la France et l'Angleterre l'expulsion de Chine des Allemands qui se livrent à des intrigues et complots dangereux pour l'Indochine et les Indes, pays où ils expédient en secret des armes. Cette note fait ressortir en même temps que, si le gouvernement allemand élevait de fortes protestations contre la fourniture d'armes aux Alliés, la Chine pourrait être conduite à faire cause commune avec ces derniers.

Je ne me dissimule pas que le gouvernement japonais considérera peut-être le projet chinois comme une tentative de soustraire les arsenaux chinois à l'action japonaise qui s'exerce déjà sur eux, et n'y sera pas volontiers favorable. Cependant, si le gouvernement chinois faisait état, pour arriver à la rupture avec l'Allemagne, des violations flagrantes de sa neutralité par cette puissance (par exemple l'action de Pappenheim), il me semble que le gouvernement japonais pourrait difficilement se dérober à la proposition de la Chine de faire cause commune avec les Alliés.

Vous voudrez bien vous entretenir avec votre collègue d'Angleterre des meilleurs moyens d'amener le gouvernement japonais à nos vues et appuyer toutes les démarches qu'il fera dans ce but.

Pour Londres et Petrograd. Vous voudrez bien porter ces indications à la connaissance du gouvernement britannique/russe.

415

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 944. *Rome, 20 novembre 1915, 16 h. 15.*
Chiffré.
(Reçu : 19 h. 05)

J'ai demandé hier à M. Sonnino quand devait se produire l'envoi de troupes italiennes en Albanie que le gouvernement royal avait décidé. J'ai ajouté qu'il paraissait difficile d'entreprendre une expédition de grande envergure si l'effectif de ces troupes ne devait pas dépasser comme on le disait, le chiffre de 25.000 hommes. Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'on pressait l'organisation et le départ du corps expéditionnaire qui se dirigerait sans doute entre Valona et Durazzo (Votre Excellence sait par ma dépêche chiffrée qu'on exclut ici toute action militaire à Santi Quaranta en raison de l'hostilité des Grecs). Il désirait que le nombre des troupes fût plus considérable. Mais il en était de l'Albanie comme de Salonique. Une fois prise dans l'engrenage on serait amené par les circonstances militaires à envoyer de part et d'autre des forces plus considérables.

J'ai pu constater une fois de plus par les paroles de M. Sonnino que le gouvernement excluait entièrement l'envoi d'un contingent à Salonique et limitait son action à la mer Adriatique. Les informations que m'a adressées notre attaché militaire au quartier général ne laissent aucun doute à cet égard. Le général Cadorna est resté fidèle à son opinion concernant Salonique mais a émis une opinion contraire pour des raisons militaires à une grande expédition en Albanie.

416

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. n° 3902-3906 ; 135-136 ; 1922-1924 ; 184. *Paris, 20 novembre 1915, 18 h. 30.*
Chiffré.

Pour Londres et Petrograd. J'ai reçu de Pékin les télégrammes suivants (reproduire Pékin n° 173 et 184 sur l'emprunt chinois)[1].

[1] Télégramme n° 173, chiffré, Pékin, 6 novembre 1915 : « Ainsi que la Banque de l'Indochine a dû le faire savoir au Département, la négociation engagée par le gouvernement chinois avec la Banque du Consortium et signalé par mon télégramme n° 160, porte maintenant sur un emprunt de douze millions de taëls dont une part serait affectée au paiement des dettes à court terme.

Le gouvernement britannique ayant exprimé un avis défavorable à cette opération du consortium des 5 groupes qui, sous un but d'ordre administratif, vise plus probablement le rétablissement de la monarchie, j'ai prié sir Edward Grey de reconsidérer la question.

Pour Tokyo seulement. J'ai prié M. Conty de vous communiquer ses télégrammes n° 173 et 184 sur l'emprunt chinois. Le gouvernement britannique ayant exprimé un avis défavorable à cet emprunt, je l'ai prié de reconsidérer la question.

Pour Pékin seulement. Le gouvernement britannique ayant exprimé un avis défavorable au projet d'emprunt visé par vos télégrammes 172 et 184, j'ai prié sir Edward Grey de reconsidérer la question.

Pour tous les postes. En raison du risque que les Allemands ne profitent du refus des Alliés pour prêter seuls l'argent à la Chine et, en lui rendant ce service et l'encourageant à poursuivre ses vues monarchiques, n'arrivent à écarter les éventualités de rupture du gouvernement chinois avec l'Allemagne. J'estime plus opportun une réponse non négative mais dilatoire qui, comme le propose le Japon, remettrait l'examen de la demande d'emprunt à la fin des pourparlers sur le rétablissement de la monarchie. J'ai proposé à sir Edward Grey que notre réponse marque l'impossibilité d'envisager un emprunt par les 5 groupes au complet, mais uniquement un emprunt par les quatre groupes après exclusion de l'Allemagne. C'est d'ailleurs la réponse faite à Pékin par le conseiller financier avec l'approbation du ministre des Finances chinois.

L'affaire en elle-même est bonne et garantie. Il va de soi qu'au cas où elle serait réalisée, aucune partie des fonds procurés ne pourrait servir à rembourser des sommes dues à l'Allemagne et le contrôle de l'emploi devrait être exercé à l'exclusion de tout sujet allemand.

Pour Pékin seulement. Veuillez communiquer d'urgence à Tokyo vos télégrammes 173 et 184 sur l'emprunt chinois.

Du côté japonais, on fait observer qu'il peut y avoir là une contribution au rétablissement monarchiste dont le Japon a pris l'initiative de demander l'ajournement. D'autre part les banquiers russes et français allèguent qu'en refusant cet emprunt, le consortium risque de perdre le bénéfice de l'option inscrit à l'article 17 du contrat de l'emprunt de réorganisation, le gouvernement chinois pouvant trouver ailleurs une somme relativement peu élevée. Le banquier anglais qui disait d'abord pouvoir conclure l'affaire aisément sans même consulter Londres paraît maintenant hésitant, probablement après avoir conféré avec sa légation. À mon avis, il y a intérêt à consentir l'emprunt demandé mais sous la condition d'une vérification stricte d'un emploi des fonds conformément à l'article 17 du contrat précité. Nous pourrions écarter ainsi l'objection du Japon et poursuivre la politique engagée au sujet de l'emprunt de réorganisation en renforçant les pouvoirs des conseillers européens. Le Département pourrait en conférer avec M. Padoux qui doit se trouver actuellement à Paris. »

417

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO.

T. n° 3909-3910 ; 1925-1926 ; 137-138. *Paris, 20 novembre 1915, 20 h. 30 – 21 h. 30.*

Chiffré.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a remis un mémorandum relatant l'entretien qui a eu lieu à Tokyo entre l'agent anglais et le ministre japonais des Affaires étrangères, visant une démarche à faire à Pékin pour amener la Chine à déclarer la guerre à l'Allemagne, soit à la suite d'une violation de sa neutralité, consistant à mettre ses arsenaux à la disposition de la Russie, de l'Angleterre et de la France, soit comme réponse à une invite des Alliés basée sur les dangereuses intrigues allemandes poursuivies sur le territoire chinois entre l'Angleterre et les Indes.

Aux deux questions posées par le baron Ishii, si on laisserait tomber la démarche en cas de refus de la Chine de déclarer la guerre à l'Allemagne ou si l'on insisterait, et si on ne risquerait pas de jeter la Chine dans les bras de l'Allemagne, l'ambassadeur d'Angleterre a répondu qu'il s'agissait d'une invitation amicale, non d'une pression, et que la démarche serait faite avec assez de mesure pour ne pas diminuer les sentiments de sympathie de la Chine envers les Alliés.

Sir Edward Grey demande aux gouvernements français et russe de s'associer à son action à Tokyo, où il a l'intention de déclarer qu'en présence des intrigues allemandes, le gouvernement anglais ne peut laisser tomber la question ; l'ambassadeur d'Angleterre ajoutera qu'il a tout lieu de croire que le gouvernement chinois, qui comprend l'avantage de l'attitude qui lui est suggérée, n'hésitera pas à rompre ses relations avec l'Allemagne si les Alliés et surtout le Japon le lui conseillent, et enfin qu'il n'y a aucun danger de pousser par là la Chine du côté de l'Allemagne.

L'ambassadeur de Russie revenant sur l'offre faite par la Chine de mettre ses arsenaux à la disposition des Anglais, des Russes et des Français contre un prêt de 20 millions de dollars pour l'aménagement des arsenaux et avec la promesse d'un appui éventuel, en cas de difficultés diplomatiques résultant de cet abandon de la neutralité, estime qu'il serait préférable de ne pas mettre en avant ce prétexte (qui serait de nature à inquiéter les Japonais et à provoquer leur opposition), mais de se contenter de pousser la Chine à rompre avec l'Allemagne sous le prétexte que cette puissance viole sans cesse sa neutralité, et de promettre à la Chine de lui avancer si elle le désire une certaine somme, sans lier cette avance à l'agrandissement des arsenaux, question qui pourra être étudiée ultérieurement et résolue conformément aux circonstances, en ayant soin de ne pas éveiller les susceptibilités et les défiances du Japon qui a une influence prépondérante et des vues déclarées sur l'arsenal de Hanyang.

Pour Londres seulement.

Je vous prie d'informer le *Foreign Office* que je me rallie aux vues du gouvernement britannique et donne à M. Regnault instruction de se concerter avec ses collègues pour faire une démarche dans le même sens que l'ambassadeur d'Angleterre, tout en faisant état de l'observation russe qui est de nature à faciliter un accord avec le Japon pour la démarche à faire ensemble à Pékin, et en exposant au gouvernement japonais qu'un accord avec la Chine nous permettra de faire prévaloir nos vues dans la question du rétablissement du pouvoir monarchique en Chine.

Pour Petrograd seulement.

J'ai informé sir Edward Grey que je me rallie aux vues du gouvernement anglais et donne à M. Regnault l'instruction de se concerter avec ses collègues russe et anglais pour faire une démarche dans le même sens que l'ambassadeur d'Angleterre, tout en faisant état de l'observation russe qui est de nature à faciliter un accord avec le Japon pour la démarche à faire ensemble à Pékin et en exposant au gouvernement japonais qu'un accord avec la Chine nous permettra de faire prévaloir nos vues dans la question du rétablissement du pouvoir monarchique en Chine.

Pour Tokyo seulement.

J'ai informé sir Edward Grey et M. Sazonov que je me rallie aux vues du gouvernement anglais et vous donne l'instruction de vous concerter … (comme le paragraphe précédent).

Vous aurez soin d'agir dans ce sens d'accord avec les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie.

Veuillez télégraphier d'urgence à Pékin le présent télégramme sauf le dernier aliéna à partir de « Vous aurez soin »[1].

418

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 401 à 404 ; 764 à 767 ; 3916 à 3939 ; 1928 à 1931.
Chiffré.

Paris, 20 novembre 1915, 22 h. 35.

Le ministre des Pays-Bas à Athènes, a remis aux ministres de France et d'Angleterre une lettre du ministre de Bulgarie qui propose un traitement réciproque favorable pour les prisonniers que nous pourrions nous faire respectivement.

[1] Cf. télégramme n° 4021 à 4026 ; 1994 à 1999 ; 144 à 149 ; 196 à 201, chiffré, 26 novembre 1915.

Voici le texte de cette lettre :

« Mon cher collègue, les prisonniers de guerre bulgares éventuellement pris par les troupes anglo-françaises en Macédoine touchant le territoire neutre du royaume de Grèce acquièrent leur liberté et tombent sous le pouvoir et la protection des autorités royales grecques. En restant en Grèce sous la surveillance des autorités grecques jusqu'à la conclusion de la paix, ces prisonniers de guerre bulgares seront nourris et logés aux frais et sous les auspices de la légation de Bulgarie à Athènes. Je vous prie, cher collègue, de vouloir bien intervenir auprès de Leurs Excellences sir Francis Elliott, ministre d'Angleterre et M. Guillemin, ministre de France, afin que les prisonniers bulgares pris par les troupes anglo-françaises soient remis à la légation de Bulgarie, qui se chargera de pourvoir à leur entretien. J'ai l'honneur de prier sir Francis Elliott et M. Guillemin de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour que les prisonniers bulgares ne soient pas livrés aux Serbes vu que ces derniers fusillent les prisonniers et même il y a eu des cas où ils les ont crucifiés. Les prisonniers bulgares resteront en Grèce jusqu'après la conclusion de la paix.

Les prisonniers français et anglais sont traités en Bulgarie d'après les prescriptions des conventions de La Haye, d'ailleurs les blessés sont traités comme les blessés bulgares ».

Évidemment la proposition qui consiste à interner en Grèce les prisonniers bulgares et à laisser le ministre de Bulgarie s'occuper d'eux représente un traitement exceptionnellement favorable.

Mais cette concession, qui répond à la manière généreuse de la France, nous assurera le traitement humain des prisonniers qui pourraient nous être faits et je suis persuadé que le gouvernement anglais, également libéral en cette matière, s'y ralliera : je saisis sir Edward Grey de notre intention en l'informant que je donne à M. Guillemin et que je vous donne à vous-même l'instruction de répondre dans ce sens, dès que le gouvernement anglais se sera rallié à notre manière de voir.

Je vois encore à une telle décision un avantage possible de politique générale et d'avenir :

La Bulgarie, quoi qu'il arrive, constitue un des éléments durables, un des noyaux solides de la politique balkanique. De plus certaines données, encore un peu incertaines bien que réelles, peuvent nous porter à penser que le roi Ferdinand envisagerait dès maintenant la possibilité d'arrêter ses troupes quand il aurait conquis toute la Macédoine et aidé selon ses conventions les Allemands à établir la jonction avec les Bulgares et les Turcs par le Danube serbe et la partie septentrionale de la Serbie. Le roi de Bulgarie pourrait ainsi rester fidèle à la thèse présentée à son peuple (c'est-à-dire l'assentiment affirmé des deux groupes de puissances aux prétentions et droits bulgares sur la Macédoine) et reprendre sa position favorite de neutralité et d'arbitrage entre les Empires Centraux et la Quadruple Entente, en ayant été assez vite pour éviter la dangereuse expérience d'un contact hostile direct entre les paysans bulgares et les soldats russes.

Ce désir s'est marqué incidemment dans une démarche assez inattendue, dont nous avons eu connaissance par une voie confidentielle mais

sûre, faite récemment par le roi Ferdinand auprès de M. Savinski, le ministre de Russie à Sofia qu'une grave maladie avait retenu jusqu'à ces jours derniers dans la capitale bulgare : le Roi est venu le voir et l'entretenir assez longuement en laissant percer un sentiment de désillusion pour le développement des événements en général et une certaine défiance à l'égard des Allemands quant à l'insécurité de leurs promesses ; il a terminé cette conversation qui dura une heure environ en disant : « qu'il était bien certain que sa disparition éventuelle du théâtre des opérations militaires et politiques des Balkans faciliterait la réconciliation entre la Bulgarie et la Russie ».

M. Savinski a rendu compte de cet entretien singulier au Roi de Roumanie à son passage à Bucarest. Si incertaine, fuyante et trouble que soit l'attitude du roi Ferdinand, on ne peut négliger l'intention évidente qu'il a eue de rétablir un pont avec la Russie.

Pour Londres, Petrograd et Athènes.

J'adresse à M. Allizé le télégramme suivant (reproduire le télégramme ci-dessus)

Je vous prie de considérer les indications qu'il contient comme destinées, d'une part à votre information, et d'autre part, comme devant être utilisées pour vos conversations confidentielles et servant d'instructions en ce qui vous concerne.

419

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À TANGER,
GÉNÉRAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT.

T. n° 148 ; 372. *Paris, 20 novembre 1915.*

Chiffré.

Au cours d'un entretien récent, M. Dato a renouvelé à M. Geoffray l'assurance que le gouvernement espagnol ne poserait pas officiellement dans les circonstances actuelles la question de Tanger pour ne pas « paraître faire du chantage ».

Le 16 de ce mois notre ambassadeur a eu avec le marquis de Lema un long entretien sur les affaires du Maroc.

Le ministre d'État n'a fait aucune allusion à la question de l'incorporation de Tanger à la zone espagnole, mais il s'est exprimé en termes très amers sur les rapports réciproques des deux pays au Maroc, renouvelant des plaintes déjà maintes fois formulées et auxquelles notre ambassadeur était en mesure de répondre comme il convenait[1].

Le marquis de Lema s'est déclaré cependant décidé à maintenir sa politique qu'il estime être de neutralité bienveillante, à la condition qu'il n'existe pas de tension au Maroc.

[1] Cf. télégramme n° 3571 ; 529 ; 331 ; 131, chiffré, Paris, 29 octobre 1915.

Après de longs développements il a laissé entendre que le gouvernement du roi attacherait un grand prix à voir enfin réaliser les trois points suivants :

1) intervention des deux tabors de Tanger, l'espagnol ayant la police extra-urbaine et le français celle de la ville. Cette intervention n'aurait plus d'inconvénients puisque les principaux éléments rebelles de la frontière seraient sur le point de faire leur soumission ;

2) rétablissement de la liberté d'importation des marchandises de notre zone et de la zone internationale dans la zone espagnole si le gouvernement de la République craignait que ces marchandises ne fussent transportées à l'étranger, le Cabinet de Madrid s'engagerait à en interdire la sortie de la zone espagnole ;

3) nomination d'un espagnol dans la douane de la zone de Tanger.

M. Geoffray appelle ma très sérieuse attention sur le danger qu'il peut y avoir à répondre par des fins de non recevoir à toutes les suggestions espagnoles. J'estime comme lui qu'une tension des relations avec le Cabinet espagnol doit être évitée au moment où les sous-marins ennemis redoublent d'activité dans la Méditerranée et où l'arrivée possible des Allemands à Constantinople peut donner un essor plus grand aux menées panislamiques.

En conséquence, il y aurait lieu, à mon avis, de donner immédiatement satisfaction à la seconde demande du marquis de Lema avec la condition qu'il indique lui-même et qui enlèverait à la mesure tout inconvénient pour nous. Les traités sur ce point peuvent être invoqués contre nous par l'Espagne.

Sans écarter absolument la première demande on pourrait en différer l'examen jusqu'à ce que la soumission complète des tribus voisines de la frontière soit un fait établi.

Quant à la troisième, il me semble difficile d'y donner satisfaction avant la signature du statut de Tanger d'autant plus que le service des douanes, d'après le projet de statut, devait rester entièrement français.

Je serais heureux de recevoir d'urgence votre avis sur ces trois points.

J'adresse une communication analogue

1) au général Lyautey,

2) à M. Couget.

Pour Rabat seulement.

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de la note que m'a remise de votre part M. de Peretti au sujet de la question de Tanger.

Pour les deux.

Le présent télégramme et ma lettre n° 297 et 949 qui vous est parvenue par la dernière valise, vous donnent des précisions utiles sur la manière dont la question de Tanger a été posée récemment et sur son état actuel.

420

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1402-1410-1420. *Petrograd, 21 novembre 1915, 20 h. 35.*

Confidentiel.

(Reçu : le 22, 12 h. 20)

M. Sazonov a été péniblement impressionné par une négociation que sir Edward Grey a engagée avec le Cabinet de Rome, sans consulter la Russie, en vue d'accroître l'étendue des territoires albanais dont l'Italie a réclamé le protectorat.

Cette initiative isolée du principal secrétaire d'État britannique est, en effet, regrettable. Elle atteste une fois de plus le désordre de notre action diplomatique. Elle risque, en outre, de susciter des polémiques fâcheuses dans la presse russe. Les desseins particuliers que le gouvernement italien poursuit dans les Balkans sont, à chaque instant, dénoncés dans les milieux slaves. D'autre part l'attitude équivoque de l'Italie envers l'Allemagne ne rencontre pas ici le parti pris d'indulgence qui marque les jugements de l'opinion française. On accuse nettement le gouvernement italien de manquer à sa signature. Et il faut tout le tact de mon collègue le marquis Carlotti pour manœuvrer au milieu de ces difficultés. Ce n'était vraiment pas l'heure de rouvrir la question albanaise.

M. Sazonov n'a pas encore arrêté la réponse qu'il adressera à sir Edward Grey.

Cet incident me semble un arrangement nouveau et décisif à l'appui de la proposition dont M. Iswolsky a été chargé avant hier de saisir Votre Excellence. En reconstituant la commission diplomatique de Londres les puissances alliées posséderaient enfin l'organisme de coordination qui leur eût épargné tant de fautes. *(À suivre)*

T. n° 1410. *Petrograd, 22 novembre 1915, 21 h. 49.*

(Reçu : le 23, 9 h. 05)

Suite à mon télégramme 1402.

Voici la réponse du gouvernement russe à la demande du gouvernement britannique.

« M. Sazonov regrette que le gouvernement britannique ait cru devoir assumer l'initiative de pourparlers avec le Cabinet de Rome sans s'être mis au préalable d'accord avec ses alliés. Il estime que la création d'une plus grande Albanie présente de graves dangers pour l'avenir tout au désavantage des Alliés.

L'expédition projetée par M. Sonnino au secours de la Serbie était d'avance largement compensée par les avantages qu'assurait à l'Italie l'accord secret du 23 avril 1915. Une augmentation de ces avantages (que le gouvernement italien ne réclame guère) ne pourrait l'induire à élargir les opérations militaires qu'il avait déjà décidé d'entreprendre.

Quant au danger que courraient les Serbes selon les appréhensions de sir Edward Grey du côté de l'Albanie les contingents français suffisent amplement pour l'écarter.

Bien entendu M. Sazonov s'empresse de reconnaître la haute importance de la mission de M. Lamb en tant qu'elle vise l'organisation du ravitaillement de la Serbie. »

T. n° 1420. *Petrograd, 24 novembre 1915, 20 h. 59.*

(Reçu : le 25, 10 h. 40)

Suite à mon télégramme 1410.

D'ordre de son gouvernement mon collègue d'Angleterre a insisté auprès du ministre des Affaires étrangères pour obtenir son assentiment à l'extension du protectorat italien en Albanie. M. Sazonov a répondu que le gouvernement russe ne prendra aucune décision avant de connaître l'opinion du gouvernement de la République.

421

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1883. *Paris, 21 novembre 1915, 21 h.*

Chiffré.

Les gouvernements anglais et français se préoccupent de réaliser entre les Alliés des rapports directs et fréquents pour assurer l'unité de direction indispensable : la conférence qui a eu lieu à Paris entre les principaux ministres des deux pays est un premier pas dans cette voie.

J'ai pensé que l'envoi dans les pays alliés de hautes personnalités françaises serait de nature à atteindre le même but : le voyage du général Joffre à Londres, celui du général Gouraud au Quartier général italien, le départ prochain de M. Doumer pour Petrograd, ont par leur succès montré ce que l'on peut attendre de ce moyen d'action.

Dans les circonstances actuelles, en présence de la répugnance du gouvernement italien à envoyer des troupes à Salonique, le Conseil des ministres a pensé que la présence de M. Léon Bourgeois à Rome pourrait apporter à vos efforts l'appoint inestimable de son expérience et de sa haute situation morale.

M. Bourgeois a été pressenti et est disposé à se prêter au vœu du gouvernement, mais avant de se décider définitivement il tient à savoir si vous n'avez aucune objection de fond ou de forme contre sa mission, pour le succès de laquelle le gouvernement sait qu'il peut compter sur votre plus cordial concours[1].

[1] Télégramme préparé par Berthelot.

Cf. télégramme n° 953, très confidentiel, Rome, 23 novembre 1915. Cf. conclusions générales de la Conférence entre les représentants des gouvernements français et anglais, Paris, 17 novembre 1915.

422

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 781 à 786. *Paris, 21 novembre 1915.*

La première phase de notre action, consistant en *avertissement amicaux* à la Grèce par les ministres alliés, qui ont eu l'appui de personnalités telles que M. Denys Cochin et lord Kitchener, a eu pour résulta la *promesse positive* de M. Skouloudis de respecter au même titre, après une protestation de forme, les soldats français, anglais ou serbes qui reflueraient sur le territoire grec.

Des déclarations ont également été obtenues du Roi, du président du Conseil ou de M. Politis, quant aux facilités plus grandes qui nous seraient données à Salonique et sur les voies ferrées ou routières ; des affirmations nous sont faites que des mines n'ont pas été mouillées et n'auraient pu l'être sans des intentions inamicales, et que l'armement des côtes n'a pas été modifié récemment ni activé contre nous.

Enfin M. Skouloudis nous a prié de le saisir de demandes précises quant à l'éloignement éventuel des troupes grecques concentrées autour de Salonique, nous a offert de réunir une commission militaire qui exposerait ses *desiderata* pour les facilités à obtenir sur les chemins de fer et les routes, et nous a suggéré que nous prenions l'engagement, si nos troupes devaient se replier en territoire grec, de ne pas reprendre d'opérations de guerre en Serbie ou en Bulgarie, pour éviter à la Grèce de subir sur une partie de son sol les horreurs et les risques de la guerre.

Il résulte de ces divers entretiens, ainsi que des indications qui nous parviennent, que l'opinion et le gouvernement grecs sont inquiets des dispositions et préparatifs des puissances alliées et qu'une détente s'est déjà produite.

Cependant l'essentiel (c'est-à-dire la liberté de nos mouvements de va-et-vient sur les lignes ferrées et les routes, ainsi que la sécurité de notre base) reste encore à obtenir : c'est une *nécessité vitale* pour nous, non seulement de sortir de l'équivoque et de la gêne où nous maintient la présence des troupes grecques, dont nous ne suspectons d'ailleurs pas les intentions, dans toute la région où nous opérons, mais de rester maîtres de disposer entièrement (pour parer aux circonstances qui peuvent rapidement s'aggraver) de toutes les voies de communication, et de procéder dès maintenant et dans le plus court délai à des travaux de défense et à Salonique même : si nous restions sur ces points dans l'indécision, non seulement le repli de nos troupes serait des plus précaire et dangereux, mais nous serions absolument hors d'état de résister à une attaque germano-bulgare, empêtrés que nous serions au milieu des troupes grecques et sans fortifications d'aucune sorte. Une telle hypothèse montre l'obligation indiscutable qui s'impose à nous d'obtenir des Grecs *l'entière disposition* de notre base et de nos communications. Dans la phase actuelle nous cherchons à appuyer la résistance des Serbes, à reprendre contact avec eux, à nous maintenir à portée de recueillir leurs troupes ; mais nous devons prévoir que dans un espace de temps qui peut

être très court, nous pouvons être amenés à nous replier sur la frontière et sur Salonique même ; rester dans la situation indéterminée présente serait s'exposer à un désastre.

De simples conversations diplomatiques ne suffiront pas à obtenir des Grecs le retrait de leurs troupes et la libre disposition de la région de Salonique ; les propositions de M. Skouloudis visant soit des négociations nouvelles, soit l'établissement de commissions d'études, soit la renonciation de notre part à toute idée d'offensive ne répondent ni à l'urgence des solutions ni à nos dispositions ; nous allons donc être amenés au second stade de notre action : *la remise de la note* sur laquelle l'accord est à l'heure présente établi entre tous les alliés, dont les représentants à Athènes sont munis des instructions voulues. Je vous fixerai très prochainement sur la date à laquelle la note devra être remise, date qui dépend de l'achèvement de nos préparatifs, puisque si nous n'obtenons pas satisfaction dans un délai rapide (dont nous n'arrêtons pas dès aujourd'hui la limite précise à 48 heures comme il avait été prévu d'abord) une démonstration navale suivie éventuellement de ses conséquences, deviendra nécessaire.

La modération de la note à la Grèce, les termes généraux dans lesquels elle a été volontairement conçue, les garanties territoriales et les assurances amicales qu'elle propose sont sûr garant de nos intentions toujours cordiales à l'égard du peuple grec et permettent d'engager avec M. Skouloudis une conversation dans laquelle les ministres alliés pourront lui exposer clairement les nécessités qui nous pressent et le but immédiat qui s'impose à nous.

Le gouvernement grec est résolu à ne pas prendre part à la guerre et à nous laisser seuls secourir son allié serbe ; les conséquences de l'action que nous avons entreprise à sa place peuvent nous amener à poursuivre la lutte et à défendre non seulement le succès de nos opérations, mais l'existence même du corps expéditionnaire franco-anglais sur le territoire grec : ce sont là des conséquences qui étaient incluses dans l'autorisation qui nous a été donnée de débarquer et auxquelles ni les Grecs, ni nous-mêmes ne pouvons échapper ; ils ne peuvent que s'y résigner en couvrant leur devoir de neutralité d'une protestation de forme, analogue à celle qu'ils ont faite lors de notre débarquement, et à celle dont ils se contenteront si les troupes alliées franco-anglo-serbes se replient sur leur territoire.

En agissant ainsi les Grecs demeurent nos amis, restent dans la logique de la position de neutralité protestante qu'ils ont prise à l'égard des combattants, et évitent de se mêler à la guerre européenne. En réalité nous combattons pour eux, nous défendons leur sol contre l'ennemi bulgare, nous gardons pour eux Salonique l'une des portes de la Méditerranée dont nous assumons la garde contre nos ennemis communs. L'armée grecque ne peut pas rester à nos côtés sans combattre avec nous : nous ne le lui demandons pas ; puisqu'elle ne comprend pas elle-même la nécessité, il ne lui reste qu'à se retirer.

Telles sont les considérations qu'il vous appartient de faire valoir ainsi que vos collègues au président du Conseil grec, lorsqu'après la remise de la note, il vous demandera de préciser les garanties que nous jugeons indispensables d'obtenir de la Grèce, que nous désirons ardemment tenir de sa

bonne volonté que justifient des liens si anciens et si forts, et que nous voudrions ne pas être contraints de lui imposer.

Ambassadeurs français, Londres, Petrograd, Rome

J'adresse à M. Guillemin les instructions suivantes :

(reproduire les instructions ci-dessus).

Je vous prie de communiquer ces instructions au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en demandant que leurs représentants à Athènes soient autorisés à s'entendre sur ces bases pour exercer une action concertée avec le ministre de France en Grèce.

423

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

Rapport s.n°. *Paris, 21 novembre 1915.*

RAPPORT

au sujet de l'envoi de missions militaires
dans les pays alliés et neutres

I. Un des moyens d'action les plus efficaces employés par les Allemands est l'envoi chez leurs alliés et chez les neutres de missions fortement constituées, dont le rôle est à la fois militaire et politique.

Au point de vue militaire, elles font connaître et appliquer les méthodes d'instruction et les procédés de combat allemands. Elles forment des spécialistes dans les différents services (Artillerie, Génie, Aviation, Chemins de fer, ravitaillement, etc.) Au besoin, elles en prennent elles-mêmes la direction.

Au point de vue politique, elles se livrent à une propagande de tous les instants qui contribue pour une large part au développement de l'influence allemande.

II. Nous avons eu le tort de ne pas faire de même.

Il est probable que si nous avions détaché en permanence auprès de l'état-major serbe une mission composée d'officiers ayant fait la guerre en France, au courant de notre système d'organisation défensive du champ de bataille, de nos procédés de tir et du fonctionnement de nos services, l'armée serbe ne se serait pas laissé surprendre par l'attaque serbo-bulgare, sans avoir rien fait pour organiser la résistance.

Dans un autre ordre d'idées, la rentrée de notre mission militaire de Grèce a eu des conséquences regrettables. Nous avons laissé le champ libre à nos ennemis et ils en ont si bien profité que l'esprit de l'armée grecque s'est profondément modifié à notre détriment.

III. Il n'est pas trop tard pour revenir sur ces erreurs.

Il conviendrait à cet effet :

1. De détacher auprès de l'armée serbe une mission composée principalement d'officiers d'état-major d'artillerie et du génie. Cette mission dirigerait l'exécution des travaux, de défense dont les Serbes devront couvrir leur front, une fois leur retraite achevée.

Elle aiderait l'état-major à remettre de l'ordre dans les services qui doivent être profondément désorganisés. Elle contribuerait puissamment à relever le moral de l'armée.

2. D'obtenir du gouvernement d'Athènes, le rappel de notre mission militaire. Les officiers qui la composaient avant la guerre avaient acquis dans les milieux militaires et politiques, une influence réelle ; la plupart d'entre eux ont pris une part indirecte, mais importante, à la guerre de 1912. Leur retour en Grèce aurait pour les Alliés les plus heureuses conséquences.

3. D'envoyer à Pékin une mission chargée de déterminer dans quelles conditions il serait avantageux d'utiliser les concours que le gouvernement chinois est disposé à nous apporter (transport en Europe de coolies pour renforcer la main-d'œuvre industrielle, formation de bataillons susceptibles d'être employés sur les théâtres secondaires d'opérations, etc.).

Le colonel Brissaud-Desmaillets, qui a été le conseiller militaire influent de Yuan Che Kaï, est tout indiqué pour diriger cette mission.

4. Enfin d'envoyer au Japon une mission destinée à agir sur l'opinion militaire pour la disposer à une intervention effective et, ce résultat obtenu, à étudier, de concert avec l'état-major japonais et éventuellement avec l'état-major russe les modalités de cette intervention.

Le colonel Duval, qui a fait un long séjour dans l'armée japonaise, serait avantageusement désigné pour être le chef de cette mission.

424

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 774-775-779. *Paris, 22 novembre 1915, 12 h.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 803[1].

Je vous prie de ne pas remettre la note à la Grèce demain et de ne procéder à cette remise que sur ordre formel de ma part ; veuillez aviser vos collègues pour éviter qu'aucune démarche isolée ou déclaration non concertée ne se produise.

J'ai dû signaler à Londres la surprise pénible que m'a causée l'initiative prise par votre collègue d'Angleterre de remettre aux journaux, en dehors de toute entente avec nous, un communiqué comminatoire qui produit une vive émotion non seulement en Grèce mais en France (vos télégrammes 795 et 801) et en Angleterre où la presse s'en est emparée.

[1] Télégramme entièrement préparé par Berthelot.
Cf. télégramme n° 3892 ; 1866 ; 759, chiffré, Paris, 19 novembre 1915.

La politique des puissances à l'égard de la Grèce est trop difficile pour que leurs représentants à Athènes prennent des initiatives aussi accentuées et presque contradictoires avec les instructions très précises qui leur ont été données par leurs gouvernements respectifs sur les bases de mon télégramme n° … qui décompose en trois phases notre action :

1) conversations d'avertissement :

2) remise d'une note à la Grèce demandant des garanties et des sécurités ;

3) démonstration navale.

Vous recevrez aujourd'hui même des instructions très précises sur la suite de votre action et vos collègues recevront les mêmes de leurs gouvernements[1].

[1] Cf. télégramme n° 781 à 786, chiffré, Paris, 22 novembre 1915.

Le 24 novembre, Briand communiquait un complément d'instructions au ministre à Athènes, à Paléologue (télégramme n° 1976, chiffré), Cambon (télégramme n° 3990, chiffré) et à Rome (télégramme n° 1907, chiffré) :

« (Pour Petrograd, Londres et Rome) : J'adresse à M. Guillemin les instructions suivantes

(Pour tous les postes) : Je réponds à vos télégrammes n° 824 et 825. Je pense que vous avez saisi ainsi que vos collègues la première occasion d'obtenir du gouvernement grec non seulement l'acquiescement aux principes généraux de la note à la Grèce, mais l'assentiment immédiat aux garanties de fait dont je vous ai indiqué la nécessité et l'urgence : c'est-à-dire le retrait des troupes grecques de la ville de Salonique et de ses environs, la libre et entière disposition des chemins de fer et des routes jusqu'à la frontière en particulier vers Krivolak et Monastir, assez complètement pour que nous puissions prendre toutes les mesures indispensables de défense tant dans la ville même que dans son voisinage : l'établissement d'une organisation défensive autour de Salonique et en avant de la péninsule Chalcidique est d'une nécessité primordiale pour assurer la sécurité des troupes expéditionnaires, quel qu'en soit l'effectif.

Il y a lieu évidemment d'ajouter aux libertés à obtenir sur terre, des libertés sur mer, telles que le droit de visiter les navires et les embarcations dans les eaux territoriales, celui de rechercher et de détruire les sous-marins ennemis et leurs bases de ravitaillement sur les côtes et dans les eaux territoriales.

Eu égard à la situation difficile et exposée dans laquelle la retraite de l'armée serbe vers l'Albanie et le Monténégro va placer les troupes alliées, et à la probabilité d'un très prochain repli sur le territoire grec et vers Salonique, il y a urgence extrême à ce que satisfaction nous soit donnée non seulement par des assurances verbales, mais par des mesures de fait c'est-à-dire l'évacuation de la région de Salonique par les troupes grecques ramenées en arrière pour se trouver hors d'état de gêner la liberté de nos mouvements et de notre défense.

À ce titre je juge un peu imprudent d'avoir dit à M. Skouloudis qu'après son acquiescement aux principes de la note, il pourrait discuter au cours des négociations qui suivraient, l'étendue des conséquences et le caractère des mesures de sécurité. Nous n'avons pas le temps de prolonger les discussions.

Toute crainte au sujet de l'internement des troupes alliées ayant été dorénavant écartée, et l'hypothèse d'un acte d'hostilité des troupes grecques contre les nôtres ne pouvant être envisagée après les déclarations du roi, votre effort, concerté avec celui de vos collègues et appuyé par la présence des flottes de la Quadruple Entente à Milo, doit porter tout entier sur de promptes satisfactions de fait sur tous les points indiqués.

Nous venons de marquer avec l'Angleterre nos sentiments de bienveillance à l'égard de la Grèce, en réponse à ses premières assurances, en laissant partir quelques bateaux chargés de grain et retenus jusqu'ici à Malte. (fin pour Athènes)

(Pour Petrograd, Londres et Rome) : Je vous prie d'assurer d'extrême urgence, s'il est nécessaire, l'envoi d'instructions identiques aux ministres de Russie, d'Angleterre et d'Italie à Athènes, à moins qu'ils n'aient déjà l'ordre général de se concerter avec leur collègue de France sur le langage à tenir. »

Suite à mes télégrammes n° 774 et 775.

Je vous autorise à remettre la note à la Grèce demain mardi, mais seulement après avoir reçu les instructions détaillées que je vous adresse par télégramme subséquent.

425

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 807-808-809. *Athènes, 22 novembre 1915, 12 h. 15.*

Urgent.

(Reçu : 14 h. 35)

Hier soir à minuit le président du Conseil m'a fait demander s'il pouvait venir m'entretenir d'une question très grave.

Comme d'habitude, je l'ai prié de ne pas se déranger et je me suis rendu immédiatement à son domicile. Il m'a annoncé qu'il venait de trouver en rentrant chez lui un télégramme de Syphnos, dont il m'a donné lecture et qui était conçu à peu près en ces termes : « Ce matin à 9 h. 30, une forte escadre composée de bâtiments de guerre français, anglais, russes et italiens est entrée en rade de Milo : le poste télégraphique a dû être saisi par les autorités alliées car après m'avoir donné l'information qui précède le télégraphiste de Milo a cessé ses communications et il n'a plus répondu à mes appels ».

M. Skouloudis paraissait en proie à une vive émotion : il m'a dit que la présence de cette flotte dans les eaux grecques étant pour lui un fait incompréhensible au moment où la Grèce se montrait disposée à faire toutes les concessions compatibles avec sa neutralité, où le roi venait de donner à lord Kitchener sa parole de souverain que les troupes alliées ne seraient jamais attaquées, désarmées ni molestées en aucune façon sur le territoire grec, où on attendait les propositions précises que M. Denys Cochin devait formuler à son retour de Salonique. Il a ajouté qu'il avait lui-même cédé en principe sur tous les points, que depuis plusieurs jours il n'attendait pour nous donner satisfaction que de connaître nos demandes et qu'il craignait l'impression que produirait sur le roi l'apparition de la flotte alliée à Milo et surtout la saisie du poste télégraphique qui constituait un acte d'hostilité. *(À suivre)*

T. n° 808.

Suite du n° précédent.

J'ai répondu que la concentration d'une flotte alliée dans les eaux grecques avait été envisagée par les puissances comme un avertissement rendu nécessaire par les tendances générales d'une politique dont j'avais personnellement signalé à plusieurs reprises les très graves dangers ; que la présence de cette flotte à Milo ne devrait pas être considérée comme constituant en elle-même un acte hostile puisque les représentants des puissances

à Athènes n'avaient pas été avisés mais qu'en réalité nous rendions service au gouvernement grec en le mettant en mesure d'opposer aux exigences allemandes un *non-possumus* justifié par l'évidence des faits.

Nous « montrons les dents » comme M. Skouloudis me l'avait lui-même suggéré il y a deux jours. Enfin, après une heure d'entretien, je crois avoir laissé mon interlocuteur sous l'impression que notre attitude énergique n'avait rien de délibérément hostile mais que le moment était venu pour le gouvernement grec d'abandonner la politique équivoque qui nous avait inspiré une juste méfiance et que nous étions décidés à ne plus tolérer à l'avenir.

Dans ces circonstances très délicates où le rôle des représentants des puissances est déjà rendu déjà plus difficile par les négociations officieuses qui se poursuivent en dehors des démarches prévues par leurs instructions, il est nécessaire que la force ne soit employée qu'à bon escient. C'est une arme dangereuse, dont l'usage doit être avant tout opportun. *(À suivre)*

T. n° 809.

Suite du n° précédent.

Les gouvernements alliés ont sans doute eu leurs raisons pour concentrer inopinément leurs escadres à Milo au lieu de les laisser provisoirement à Malte ; ils estimeront j'espère que cela suffit pour le moment car si nous allions trop vite dans la progression des actes comminatoires nous risquerions de compromettre les résultats de notre action diplomatique faute d'avoir su maintenir le parallélisme nécessaire entre les négociations et la pression destinée à l'appuyer. Je vais voir mes collègues ce matin et leur proposer de remettre la note collective aujourd'hui même. D'autre part, il est nécessaire que, comme l'indiquait mon télégramme 803 d'hier, nous soyons toute de suite en mesure de préciser nos demandes notamment pour l'éloignement des troupes grecques et la question du chemin de fer Salonique-Gevgheli. Le principal grief du président du Conseil est que nous recourrions à la force sans avoir jamais dit ce que nous voulons. Avant-hier encore lord Kitchener lui suggérait la démobilisation alors que les représentants des puissances ont pour instructions de ne pas toucher cette question et de demander seulement l'éloignement des troupes grecques de Salonique. Ce matin le colonel Bordeaux est venu me proposer, avec une singulière insistance de faire rédiger une note par la « Réunion des attachés militaires ». Pour décider le gouvernement grec à sortir de la neutralité il y a trop d'idées en l'air et trop de négociateurs que les Grecs opposent volontiers les uns aux autres.

426

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 776. *Paris, 22 novembre 1915, 13 h. 20.*

Très urgent.

J'ai reçu le télégramme de M. Denys Cochin.

Voulez-vous lui donner connaissance des instructions que vous avez reçues et l'informer que la note ne doit pas être remise sans un ordre formel de Paris et que vous recevrez incessamment les instructions précises du gouvernement quant à la suite de l'action des puissances à Athènes ?

Dans ces conditions, pour éviter tout malentendu, et pour ne prêter à aucune équivoque dont le gouvernement grec pourrait chercher à se servir pour affaiblir nos démarches je lui serai reconnaissant de laisser le ministre de France conduire la négociation d'accord avec ses collègues, tout en vous prêtant l'appui de son expérience et l'autorité confiante que lui valent ses sympathies grecques[1].

427

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3944. *Paris, 22 novembre 1915, 13 h. 40.*

Fil spécial.

M. Bapst me télégraphie que le gouvernement britannique vient de verser au syndicat danois fabricant les fusils mitrailleurs la somme de 115.000 livres sterling, moitié du prix de mille de ces armes. Cent fusils seront livrés en décembre dans l'usine du port franc sans aucune responsabilité du syndicat, pour l'expédition en Angleterre.

Il semble donc que le *War Office* a trouvé un arrangement pour faire sortir ces armes. Je vous serai très obligé de lui demander quelle est sa combinaison et si elle pourrait s'appliquer aux fusils mitrailleurs que nous aurions le besoin le plus urgent de faire sortir[2].

[1] Cf. télégramme n° 788, urgent, Paris, 22 novembre 1915.

[2] Cf. télégramme n° 138, Lisbonne, 10 novembre 1915. Cambon répondait le 27 novembre 1915 par lettre n° 708 :

« Monsieur le Président du Conseil,

Il est exact, comme me le signale le télégramme de Votre Excellence, n° 3944, que le gouvernement anglais a versé au syndicat danois fabricant les mitrailleuses Madsen, la somme de 115.000 livres sterling, soit moitié du prix de ces armes, mais il n'a pas encore trouvé une combinaison pour faire sortir les cent mitrailleuses actuellement prêtes. M. Jensen, le président du syndicat, est incessamment attendu à Londres où il examinera, d'accord avec le gouvernement anglais, les moyens pour expédier les armes.

D'autre part le comte Moltke, un officier de la garde danoise qui est ici depuis plusieurs mois pour traiter des questions de fourniture, a demandé ces jours derniers les éléments de 30 millions de cartouches.

428

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 788. *Paris, 22 novembre 1915, 19 h. 55.*

Pour M. Denys Cochin.

J'ai télégraphié à M. Guillemin que la note concertée entre les quatre gouvernements alliés sera remise demain au gouvernement grec par les quatre missions à Athènes qui ont reçu des instructions identiques.

Le gouvernement pense qu'il vaut mieux que vous vous teniez personnellement à l'écart des négociations, pour qu'il n'y ait pas dualité dans l'action française, et pour qu'il soit impossible de tenter d'opposer vos paroles à celles de M. Guillemin.

Le gouvernement estime aussi que votre séjour à Athènes après la remise de la note peut ne pas être sans inconvénients, car on ne manquera pas d'essayer d'en appeler à vous, membre du gouvernement, des déclarations faites par notre représentant : or un diplomate peut se heurter à des objections qui pourraient placer dans une situation embarrassante un ministre d'État.

Je m'en rapporte à vous pour peser ces diverses considérations au mieux de l'intérêt français[1].

429

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd, à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1412. *Petrograd, 22 novembre 1915, 21 h. 48.*

Confidentiel.

(Reçu : le 23, 10 h. 10)

L'ancien ministre de Russie à Sofia que l'état de sa santé oblige à voyager très lentement n'est pas encore arrivé à Petrograd mais à en juger par ses télégrammes, les épanchements qu'il a reçus du roi Ferdinand avant de quitter la capitale bulgare n'ont pas eu un caractère aussi précis qu'on pourrait l'espérer des renseignements contenus dans le télégramme n° 1931.

Le directeur des Contrats du *War Office* lui a répondu qu'il lui paraissait très difficile de les fournir mais que si des facilités étaient données par le gouvernement danois pour la sortie des mitrailleuses françaises et anglaises il lui serait plus facile de soumettre au gouvernement anglais la demande en question et d'obtenir une réponse favorable.

Les informations qui précèdent ont été déjà communiquées directement par le colonel de la Panouse à son collègue à Copenhague.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma très haute considération. »

[1] Cf. télégramme n° 776, très urgent, Paris, 22 novembre 1915.

Après s'être lamenté en termes vagues sur les douloureux devoirs de sa position, sur la méfiance que lui inspire l'Allemagne etc., il a dit en martelant les mots : « *Si et quand je quitterai la scène du monde ou celle des Balkans le précipice qui vient de se creuser entre mon peuple et le peuple russe se comblera comme par enchantement.* »

Dans la bouche du roi Ferdinand ces phrases lapidaires n'ont pas grande valeur. Plus de vingt fois lorsque j'étais accrédité auprès de lui je l'ai entendu me parler de sa mort ou de son abdication comme s'il aspirait de toute son âme au repos suprême mais il n'avait pas moins peur de l'une que de l'autre. Et l'événement a prouvé que ce prestigieux cabotin ne quittera ni la scène du monde ni celle des Balkans tant qu'il sera en son pouvoir d'y rester.

Les lamentations qu'il a fait entendre à M. Savinski ont toutefois un intérêt pratique ; elles nous rappellent que le caractère du roi Ferdinand est éminemment instable et méfiant ; tout son génie politique se ramène au génie de l'intrigue et de la duplicité. Je parierai qu'à l'heure actuelle il déplore son accession à la cause germanique ; qu'il dit pis que pendre des Habsbourg et des Hohenzollern ; qu'il ne songe qu'à rentrer en faveur auprès de ceux qu'il a trahis. À l'occasion cette disposition nous permet peut-être de prendre contact avec lui. Mais il faut renoncer par avance à tout accord dont l'effet devrait se prolonger au-delà de la guerre. Dans les milieux slaves le roi Ferdinand est abhorré comme l'antéchrist ; aucun gouvernement russe ne pourrait traiter avec lui.

À toutes fins utiles je signale à Votre Excellence que la personne qui serait éventuellement la plus qualifiée pour communiquer en secret avec le roi Ferdinand est son plus vieil ami le marquis de Lasteyrie[1].

[1] Par télégramme n° 1433, confidentiel, Petrograd, 28 novembre 1915, Paléologue poursuivait :

« L'ancien ministre de Russie à Sofia vient d'arriver à Petrograd. Le récit qu'il m'a fait de son dernier entretien avec le roi Ferdinand a confirmé les impressions que j'ai communiquées à Votre Excellence par mon télégramme n° 1412.

J'ai demandé à M. Savinski s'il croyait que l'on pourrait à l'occasion amorcer quelques conversations secrètes avec le roi Ferdinand et s'il lui restait assez d'autorité personnelle pour changer l'orientation de la politique bulgare.

M. Savinski m'a répondu :

"L'autorité du roi est trop compromise pour que nous puissions raisonnablement le faire entrer dans nos calculs. L'aventure dans laquelle il a lancé son peuple ne peut que tourner mal. Alors ce sera la révolution. Et la dynastie entière disparaîtra car le prince Boris est tout acquis à l'Allemagne".

"C'est donc à préparer la révolution que nous devrons travailler ?"

"Oui, par M. Ghenadieff" »

430

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 3958 à 3962 ; 1956 à 1960. *Paris, 22 novembre 1915, 23 h. 35 – 0 h. 55.*

Chiffré.

Le ministre de Chine est venu me communiquer un long télégramme de son gouvernement rappelant les phases par lesquelles a passé la question du projet de restauration de la monarchie en Chine depuis les premières communications faites à ce sujet par les puissances alliées à Pékin.

Le gouvernement chinois, qui n'ignore pas, dit-il, que les démarches sont dues à la seule initiative du Japon, tient à bien marquer le sens de la réponse faite par lui au chargé d'affaires du Japon à Pékin, venu le 4 novembre dernier, demander de préciser ses intentions. Cette réponse est la suivante : Le gouvernement chinois entend ne rien précipiter ; mais quinze provinces sur vingt-trois sont favorables à la restauration de la monarchie. Il y a donc une majorité et la Chine n'est pas en mesure de dire jusqu'à quelle date la restauration pourra être remise. Tout dépendra du sentiment populaire et, bien que le gouvernement s'efforce d'ajourner le changement, c'est ce sentiment qu'il faudra consulter. La Chine apprécie du reste le caractère amical du conseil qui lui est donné en tous cas, le changement n'aura pas lieu cette année.

Le ministre de Chine a rappelé, d'autre part, que, dans la communication faite le 12 de ce mois aux quatre représentants alliés (voir mon télégramme n° 3822 et 1888) le ministre des Affaires étrangères de Chine avait affirmé qu'il était sûr de pouvoir maintenir l'ordre et qu'il était armé pour réprimer les troubles que pourraient fomenter des gens malintentionnés qui se cachent sur les concessions étrangères.

M. Hou-Wei-Teh n'a pas dissimulé que le gouvernement chinois se méfiait beaucoup à ce point de vue des très nombreux Japonais qui se sont peu à peu établis partout en Chine, même dans les régions que les traités ferment aux étrangers et il ressort de la conversation du ministre de Chine qu'à Pékin on va jusqu'à soupçonner les Japonais d'être résolus à susciter ces troubles. (*À suivre*)

T. n° 3961-3962 ; 1959-1960. *23 h. – 0 h. 30.*

Chiffré.

Suite du n° précédent.

D'autre part, M. Hou-Wei-Teh m'a demandé si les puissances alliées reconnaîtraient de suite le nouvel état de choses au cas où le sentiment populaire, plus fort que la prudente temporisation du gouvernement, exigerait à un moment donné la restauration immédiate de la monarchie. Il

a indiqué qu'en posant cette question, à titre tout à fait officieux, le gouvernement chinois n'entendait nullement préjuger des dispositions définitives des puissances, mais seulement se faire des impressions dont pourrait utilement s'inspirer sa conduite.

J'ai répondu d'une façon générale que je ne pouvais que m'en tenir à l'attitude précisée dans la communication faite par le ministre de France à Pékin le 2 novembre dernier (voir mon télégramme n° 3657 et 1796). Quant à la question qu'il me posait à titre officieux, j'ai rappelé que, pour ce qui concernait la France, sans songer s'immiscer en quoi que ce soit dans une question d'ordre intérieur, elle ne pouvait cependant se désintéresser des répercussions qu'un changement dans la forme du gouvernement pouvait avoir sur les intérêts français en Chine. Quand la dynastie mandchoue a disparue en 1912 et que la République a été proclamée, ce changement ne s'est pas opéré sans quelques troubles.

Le gouvernement de la République, malgré la confiance qu'il plaça dès cette époque dans la haute autorité de Yuan Che Kaï, avait dû ajourner la reconnaissance de la République chinoise au moment où cette autorité avait su dominer les compétitions et les oppositions des provinces du Sud et où il était devenu manifeste qu'elle s'était définitivement imposée et montrée capable d'assurer la sauvegarde des intérêts français.

Si, dans l'hypothèse d'une restauration monarchique, le gouvernement chinois se montrait, comme il l'affirmait d'avance, capable d'assurer pleinement la tranquillité du pays, il n'y aurait pas de raison pour que, une fois toutes garanties ainsi assurées aux intérêts français le gouvernement de la République, d'accord avec ses Alliés, ne reconnût pas le nouveau régime.

(*À suivre*)

Suite à mon télégramme n° 3958-3959-3960 ; 1956-1957-1958.

Le chargé d'affaires du Japon est venu, de son côté m'entretenir de nouveau de la question du rétablissement projeté de la monarchie en Chine.

Le gouvernement japonais assure que « le peuple chinois est mécontent » de ce projet et cependant le gouvernement chinois parle seulement d'en ajourner la réalisation. Il croit donc « désirable que les puissances intéressées fassent simultanément à Pékin une déclaration dans le sens suivant : Vu la communication faite le 12 novembre par le gouvernement de Chine au représentant de … à Pékin, lui faisant savoir que la réalisation du rétablissement de la monarchie sera ajournée pour quelque temps et que le gouvernement chinois endossera toutes les responsabilités d'assurer le maintien de la tranquillité et de l'ordre du pays, la … tout en réservant ses droits suivra attentivement le cours des événements. »

Le chargé d'affaires du Japon m'ayant prié de lui faire connaître ma manière de voir sur cette proposition, je lui ai répondu que le gouvernement français se réservait de lui donner une réponse après s'être consulté avec ses autres alliés.

Je vous serai donc obligé de vous enquérir du sentiment du ministre des Affaires étrangères auprès de qui une démarche analogue a sans doute été faite par le représentant du Japon.

En ce qui concerne le gouvernement de la République, il n'aurait pas d'objection à s'associer à la démarche proposée, s'il est bien entendu que la formule « la France tout en réservant ses droits, suivra attentivement le cours des événements » doit être interprétée en ce sens que les puissances prennent acte de ces assurances chinoises concernant le maintien de l'ordre en cas de changement de régime et réservent leur droit de veiller, comme par le passé en cas de troubles, à la sauvegarde de leurs intérêts en Chine.

Si tel est bien le sens de la formule proposée, si, comme me l'a affirmé le chargé d'affaires du Japon, elle n'implique nullement une intention d'intervenir dans le cours d'événements de politique intérieure, à moins que les intérêts étrangers ne soient mis en péril, la démarche proposée demeure conforme à l'attitude que les puissances ont adoptée lors de la substitution de la République à la monarchie mandchoue.

431

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 769. *Washington, 22 novembre 1915, s.h.*
Chiffré.

(Reçu: le 23, 7 h. 40)

Réponse à votre télégramme n° 660.

La question se complique aux (...) de celle du placement dans le public du grand emprunt franco-anglais, opération qui ne se réalise que lentement, et dont le succès nous importe fort si nous voulons nous réserver la possibilité d'un nouvel appui au crédit américain.

Le gouvernement (2 gr. faux) ici une agence financière, elle a qualité pour décider lequel des intérêts en jeu doit primer les autres. Je m'entendrai à ce sujet avec M. Homberg dont j'attends la visite dans trois jours[1].

432

GÉNÉRAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 104 DR. *Rabat, 22 novembre 1915.*
Confidentiel.

Les groupements algériens qui existent au Maroc se composent de fonctionnaires, instituteurs, interprètes et commerçants. Ils sont en relations avec l'Algérie, vivent entre eux et sont plus orientés du côté des affaires

[1] Cf. télégramme n° 2270, chiffré, New York, s.d., télégramme n° 194, très confidentiel, Paris, 25 novembre 1915 et télégramme n° 4138, chiffré, Paris, 3 décembre 1915.

d'Europe et mieux informés d'elles que les Marocains. À ce titre, il est intéressant de savoir ce qui s'y passe et j'ai parmi eux des indicateurs qui m'informent de leurs propos.

Or, dans ce milieu, on commence à croire nettement à la victoire de l'Allemagne et à en conclure qu'elle aura comme conséquence l'établissement et la domination directe ou indirecte de nos ennemis sur l'Afrique du Nord dont, en tout cas, nous serions expulsés. Cette éventualité ne paraît nullement les effrayer. Ils estiment que le changement ne porterait pas préjudice à leurs intérêts personnels. Ils disent que les Allemands s'empresseraient d'utiliser les anciens fonctionnaires de l'administration française pour ne pas s'aliéner une partie intéressante de la population. Ils ajoutent que les Allemands préparent dès maintenant, en vue de cette éventualité, un corps d'interprètes et de fonctionnaires en enseignant l'allemand à des goumiers et à des tirailleurs choisis faits prisonniers sur le front de France.

C'est surtout depuis l'entrée en scène de la Bulgarie que l'état d'esprit des indigènes algériens s'est modifié. Ils considèrent comme très prochaine la jonction des forces austro-allemandes et turques qui, d'après eux, aura pour conséquence le soulèvement de la Perse, de l'Inde, de l'Égypte, de la Tunisie et la conclusion de la paix en faveur de nos ennemis.

La France est dès maintenant épuisée et l'arrêt au mois de septembre 1914 des armées allemandes sur la Marne ne fut point un échec allemand : nos ennemis se dirigeaient sur Paris pour s'emparer des membres du gouvernement ; ceux-ci se sont retirés dans une ville éloignée, à Bordeaux, la marche sur Paris ne présentait plus d'intérêt, les armées allemandes se sont arrêtées.

Tels sont les propos qui se tiennent dans les milieux algériens du Maroc. Il est vraisemblable qu'ils en disent autant en Algérie. Mais vous avez à cet égard toutes les sources d'information. En ce qui concerne le Maroc, j'ai la conviction que cette optique des indigènes musulmans algériens ayant quelque instruction et de l'éducation, tend à se généraliser et doit être celle des milieux marocains similaires. Je n'en discerne aucun indice extérieur. Le sourire est le même. Les Marocains notables sont gens discrets et habitués dès longtemps à se taire, mais le soin avec lequel ils évitent de nous parler de la guerre, alors qu'au début elle était le premier objet de leurs entretiens, est un symptôme non négligeable. Pour le moment, mon impression d'ensemble est celle-ci : c'est que beaucoup plus au courant qu'on ne peut le croire par toutes les communications occultes habituelles en pays d'Islam, ils attendent les événements, observent, ne faisant rien actuellement contre notre régime dont ils n'ont pas à se plaindre, mais envisagent l'éventualité d'en changer et s'y préparent[1].

[1] Cf. dépêche n° 380, Alger, 26 décembre 1915.

433

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. s.n°. *Berne, 22 novembre 1915.*

Il s'est constitué en Suisse depuis la guerre, par suite de diverses circonstances, d'importants groupements étrangers qu'il est fâcheux de laisser en dehors de notre surveillance et de notre action. Or Berne, siège de l'ambassade, n'est pas un lieu de villégiature. C'est à Lausanne, à Montreux et à Genève que se fixent de préférence les étrangers que la guerre contraint à séjourner en Suisse.

Les Turcs et les Égyptiens sont en grand nombre à Genève et à Lausanne ; les Autrichiens et Polonais à Lausanne, Vevey et Montreux ; de nombreuses familles grecques et roumaines sont également installées dans ces différentes villes.

Les Autrichiens et les Allemands n'ont pas manqué d'exploiter au profit, soit de leur propagande, soit de leur service de renseignements politiques et militaires les éléments mêlés qui se rencontrent dans ces divers groupements. Les Allemands ne s'étaient guère montrés au début de la guerre dans la Suisse romande, en raison de l'hostilité ouverte qu'on leur témoignait ; puis la guerre durant, ils sont venus s'installer dans quelques hôtels dirigés par leurs compatriotes, et n'ont pas tardé à faire tâche d'huile. Aujourd'hui on les trouve dans presque tous les hôtels, parlant haut, arrogants, et essayant d'en imposer aux autres étrangers. Les hôteliers suisses préoccupés avant tout de gagner de l'argent, ne se risquent plus comme il y a un an à refuser des voyageurs de nationalité allemande, ou à interdire à leur personnel l'usage de la langue germanique.

La présence dans la Suisse romande d'un si grand nombre d'éléments hostiles ne laisse pas d'influencer les neutres, Balkaniques, Espagnols, Américains du Nord et du Sud, qui se trouvent journellement en contact avec eux, et qui par leur correspondance avec leurs pays d'origine, se font trop souvent les propagateurs inconscients des idées que les Austro-Allemands ont intérêt à répandre. Un certain nombre de diplomates ou de consuls, précédemment en service en France, en Angleterre ou en Italie, donnent les mots d'ordre, recueillent les informations, choisissent les informateurs …

Les éléments français, anglais ou russes que l'on rencontre de Genève à Montreux, sont loin d'avoir la même importance. Ce sont, du moins en ce qui concerne les Français, presque exclusivement des gens que leur état de santé ou des circonstances exceptionnelles ont obligé à résider hors de leur pays, ils ne se voient guère entre eux, et ne cherchent pas à attirer les étrangers qui les entourent.

L'ambassade est trop loin pour y faire sentir son action d'une façon méthodique et continue. Seul notre consul général à Genève pourrait, s'il en avait le loisir, suivre de près ce qui se passe dans les colonies étrangères

de cette ville. Il le fait pour les Ottomans, mais il est trop occupé pour y consacrer tout le temps nécessaire, et il manque peut-être aussi d'une connaissance suffisante du personnel politique turc et égyptien.

À Lausanne notre agent consulaire est également absorbé par la besogne administrative.

Pour combler cette lacune, j'ai pensé qu'il serait possible de créer une organisation qui nous permettrait à la fois d'être renseignés sur ce qui se passe dans les milieux austro-allemands et d'exercer une certaine action sur les neutres. Je possède déjà quelques informateurs, mais leur action est isolée et leurs moyens assez restreints.

Il faudrait constituer à Lausanne, à Montreux et à Genève des centres d'attraction sous forme de réunions mondaines, déjeuners, thés, bridges, organisés par des personnalités intelligentes de la société parisienne. Leur rôle serait de maintenir ou de ramener sous notre influence tout ce qui compte dans les sociétés neutres, et de se servir de certains de ces éléments pour agir dans les milieux ennemis. Nos informateurs trouveraient là toutes les occasions nécessaires pour nouer les relations dont ils ont besoin, pour recueillir des renseignements ou recruter des auxiliaires.

Je suis assuré de pouvoir déjà créer à Lausanne, et probablement aussi dans une autre ville un centre de ce genre. Mais j'aurais besoin du concours du Département, pour trouver la personne qui sera chargée de surveiller les fils assez embrouillés de cet écheveau. Un agent de notre carrière diplomatique me paraîtrait indiqué pour cela, mais il devrait être choisi de préférence parmi les anciens agents, car sa présence en Suisse s'expliquerait mieux que celle d'un agent en activité. Ce qui importe d'ailleurs le plus, c'est son habileté, son intelligence et sa connaissance des affaires diplomatiques, notamment de celles de l'Orient.

Celui de nos anciens diplomates qui me paraîtrait répondre le mieux à ces *desiderata*, serait M. de la Boulinière qui a été notre représentant en Bulgarie, en Égypte, en Grèce, en Turquie. J'ignore quelle est sa situation actuelle et s'il serait disposé à accepter une mission de ce genre.

La personne choisie aura à s'assurer, soit directement soit indirectement, des concours dans les divers milieux étrangers, et je devrais dans ce but pouvoir mettre à sa disposition des subsides qu'il est impossible d'évaluer exactement d'avance, mais que j'estime provisoirement ne pas devoir dépasser cinq mille francs par mois.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible si elle approuve ces propositions, car la mise en train de cette organisation exigera nécessairement un certain délai, et il importerait de ne pas perdre trop de temps.

Je ne m'exagère ni la valeur toujours relative des renseignements mondains, ni l'importance de l'action forcément restreinte que nous pourrons exercer ainsi sur les événements, mais j'estime que rien ne doit être négligé de ce qui peut agir sur l'opinion générale, et que nous devons dans cet ordre d'idées disputer à nos ennemis tout terrain, si restreint soit-il, où se porte leur activité.

(P. A.)

434

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 22 novembre 1915.*

Il résulte des deux télégrammes ci-joints reçus ce matin de M. Guillemin :

1) que les assertions du gouvernement grec en ce qui concerne l'origine de la concentration des troupes grecques autour de Salonique sont inexactes ;

2) que la note sera remise mardi, sauf contre ordre, conformément aux instructions envoyées à Athènes n° 768 et qu'on verra de sérieuses difficultés sur les deux questions de l'éloignement des troupes grecques et du chemin de fer.

Le projet d'instructions télégraphiques à envoyer à M. Guillemin, dont j'ai eu connaissance ce matin, prévoit *in fine* que M. Skouloudis demandera des précisions au moment même de la remise de la note. Cela est naturel étant donné les termes généraux de la note. Mais il faut éviter d'entrer dans des conversations pendant lesquelles la flotte prolongerait son séjour sans agir, ce qui ajouterait à l'impression de faiblesse que les Alliés donnent d'eux-mêmes en Orient, partout où ils se présentent.

Il me paraît donc nécessaire qu'une fois les précisions données, un délai très court fût imparti à M. Skouloudis pour satisfaire à nos demandes[1].

435

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 953. *Rome, 23 novembre 1915, 0 h. 05.*

Très confidentiel.

(Reçu : 0 h. 55)

Pour le ministre :

À moins que, dans votre pensée, la démarche prévue par votre télégramme 1876 ne doit être faite immédiatement, je désirerais avoir l'occasion si vous le croyez bon, de vous en entretenir personnellement ainsi que de la mission de M. Léon Bourgeois qui s'y rattache. Cette démarche collective sous le but où elle est présentée peut avoir des suites sérieuses et qui demandent à être mûrement pesées. D'autre part le langage tenu par M. Sonnino à mes collègues russe et anglais comme à moi-même indique le propos arrêté du gouvernement italien de ne pas suivre les avis du général Cadorna ; de (*sic*) l'autre, le ministre des Affaires étrangères auquel je parlais avant-hier de nouveau de la nécessité de l'intervention

[1] Note rédigée par Jules Cambon.

italienne et des dispositions du commandant en chef m'a dit non sans animation : « Nous n'avons pas l'intention d'aller à Salonique. Ce n'est pas le général Cadorna qui gouverne l'Italie ». Je me rends compte autant que personne et depuis longtemps de ce que nous avons à attendre de l'Italie et des graves critiques auxquelles l'expose sa manière de comprendre la guerre. Mais je crois que nous devons être attentifs en un tel moment à ce que nous lui disons pour le fond et pour la forme.[1]

436

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À TANGER,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 133. *Tanger, 23 novembre 1915, 2 h. 25.*
Chiffré.
(Reçu : 6 h. 36)

Je réponds à vos télégrammes 147 et 148.

Il est fâcheux que le gouvernement espagnol insiste pour recevoir au Maroc le prix de sa neutralité, dont la bienveillance se manifeste peut être partout ailleurs mais certainement pas dans ce pays, surtout à Tanger.

J'ignore sur quoi se base le marquis de Lema pour désirer voir « enfin » réaliser les trois points indiqués, qui sont nouveaux pour moi, et ne me paraissent pas avoir été mentionnés jusqu'à présent parmi les nombreuses demandes qu'il a formulées.

1. L'intervention des deux tabors n'est prévue nulle part. Le projet de dahir organique, dans son article 96, attribue à l'Espagne le commandement de la police et à la France, le chef de la police civile. De plus la France ne devait renoncer à son tabor extra-urbain qu'après la pacification des tribus de la zone espagnole limitrophes de celle de Tanger. Je veux bien croire que cette seconde condition sera prochainement remplie mais elle est subsidiaire à l'accomplissement de la première. En effet, tant que par la signature du statut ou à son défaut par un accord spécial, les puissances n'auront pas apporté au régime des capitulations les modifications indispensables pour lui assurer au moins un minimum d'attribution, le fonctionnement d'une police civile serait impossible.

2. La liberté d'importation de la zone de Tanger dans la zone espagnole n'a subi d'autres restrictions que celle qui concerne les produits fournis par le protectorat ou par la France sous les conditions expresses qu'ils ne serviront qu'à l'alimentation de cette ville. Par contre, rien ne pénètre de la zone espagnole soumise dans la zone de Tanger rapport n° 348 du 25 septembre).

L'Espagne est en droit d'insister, au nom de l'unité du Maroc, pour le rétablissement de la liberté des échanges sur le territoire du Maroc. Mais

[1] Cf. télégramme n° 1883, urgent, Paris, 21 novembre 1915 et télégramme n° 1418, secret, Petrograd, 23 novembre 1915 et note s. n°, Paris, 23 novembre 1915.

ce même principe voudrait que les Allemands et leurs menées ne fussent pas tolérés dans la zone espagnole.

3. Le contrôle de la Dette agit pour des porteurs d'emprunt français et la nomination d'un Espagnol dans la douane ne s'expliquerait pas ; elle n'a d'ailleurs, à ma connaissance, jamais été demandée antérieurement. Cette instruction de l'Espagne dans une administration où elle n'a rien à voir constituerait un précédent des plus regrettables, car j'ai déjà entendu exprimer ici, par des agents espagnols, la prétention que la zone espagnole devrait avoir des fonctionnaires à elle au Dar-En-Niaba chez le Pacha et dans chacune des autres administrations indigènes.

Je reconnais que nous devons, dans la mesure du possible, tenir compte des suggestions espagnoles, mais la voie est périlleuse car jusqu'à présent, à tout acte de condescendance de notre part, l'Espagne a répondu non par des remerciements mais par des exigences nouvelles, sans tenir compte de nos plus légitimes demandes, telle que celle relative à l'affaire Serfaty, particulièrement blessante, à la question du Décanat, et tant d'autres.

Si le président du Conseil veut écarter de ses démarches toute apparence de chantage, il semble qu'il devrait commencer par signer le statut au lieu de chercher à s'assurer sans cette formalité plus d'avantages encore que son accomplissement n'en procurerait à l'Espagne. (1 gr. fx). C'est un danger que Votre Excellence a signalé elle-même à M. Geoffray dans une lettre du 23 juin qui m'a été communiquée sous le n° 145.

D'après votre télégramme n° 147 il semble que l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid comme l'Amirauté dans la note que Votre Excellence m'a communiquée par sa lettre n° 297 à laquelle j'ai répondu par courrier, considère la cession de Tanger à l'Espagne au point de vue surtout des avantages que pourrait en retirer l'Angleterre par l'acquisition de Ceuta.

437

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1418. *Petrograd, 23 novembre 1915, 22 h. 10.*

Secret.

(Reçu : le 24, 8 h. 55)

Réponse à votre télégramme 1933.

Mon télégramme du 21 novembre n° 1402 a déjà fait connaître à Votre Excellence l'irritation que l'attitude équivoque de l'Italie entretient dans l'opinion russe. J'ai donc trouvé le ministre des Affaires étrangères tout acquis à vos idées. Le gouvernement italien ne pourra d'ailleurs s'étonner de voir la Russie participer à la remontrance collective que vous suggérez ; car à maintes reprises, M. Sazonov s'est efforcé de faire sentir à la Consulta que si l'Italie prétend garder son rang et ses prérogatives de grande puissance elle ne saurait plus longtemps forfaire à ses engagements.

L'état du sentiment public en Russie suffirait presque à justifier la démarche que Votre Excellence estime nécessaire. Il importe que le Cabinet de Rome ne puisse plus se faire illusion sur les conséquences auxquelles il s'expose par sa conduite actuelle. L'Italie n'a pas nos traditions d'honneur militaire et de loyauté politique : elle est vaniteuse et lâche mais elle a un souci très vif de ses intérêts. La remontrance de ses trois alliés lui fera comprendre que désormais ce n'est plus seulement sa dignité, ce sont ses intérêts qui sont en cause. M. Sazonov s'en remet à Votre Excellence pour préparer le texte de la déclaration destinée au gouvernement italien[1].

438

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2729. *Londres, 23 novembre 1915, 23 h. 20.*
Chiffré.

Mon collègue de Russie m'a informé d'une démarche de l'ambassadeur d'Angleterre auprès de M. Sazonov relative au débarquement des Italiens en Albanie et de la protection à donner au ravitaillement serbe.

Sir Edward Grey croit utile de s'assurer le bon vouloir des Albanais en leur promettant l'autonomie. Il pense que l'Albanie autonome pourrait être placée sous le protectorat italien. M. Sazonov semble avoir peu goûté cette idée.

Sir Edward Grey m'a dit que la même suggestion a été faite à Paris et qu'il attendait la réponse de Votre Excellence. Je lui ai répondu que je n'avais pas été saisi de la question, mais qu'à mon avis personnel une offre de protectorat de l'Albanie à l'Italie était peu prudente. Ce serait, en réalité, l'abandon de l'Albanie à cette puissance à laquelle nous avons déjà consenti des avantages considérables et peut-être excessifs si l'on considère les réserves dont elle a entouré son concours.

Ce serait, en outre, inquiéter la Grèce et mécontenter profondément les Serbes.

Sir Edward Grey a insisté sur la nécessité d'assurer la sécurité des convois. Je lui ai répondu qu'avec une escorte italienne et quelques arrangements avec les cheiks on les protègerait suffisamment[2].

[1] Cf. télégramme n° 953, très confidentiel, Rome, 23 novembre 1915 et note s. n°, 23 novembre 1915.

[2] Note rajoutée par Berthelot à la suite du télégramme : « M. Sazonov télégraphie que l'ambassadeur d'Angleterre à Petrograd a porté à sa connaissance le contenu de la déclaration ci-après que l'ambassadeur britannique à Rome a été chargé de faire au gouvernement italien. "En vue d'assurer le libre ravitaillement de la Serbie par la voie de l'Albanie, le gouvernement britannique a jugé nécessaire de s'assurer le concours des Albanais par la promesse de la constitution d'une Albanie autonome, sous le protectorat de l'Italie. Pour cette raison, sir Edward Grey estimerait opportun d'autoriser M. Lamb, chef du service d'approvisionnement en Albanie, à entamer des pourparlers dans le sens sus indiqué avec les tribus albanaises."

439

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2730. *Londres, 23 novembre 1915, 23 h. 25.*

Secret.

Sir Edward Grey nous a dit aujourd'hui, à mon collègue russe et à moi, que le gouvernement italien lui avait fait savoir confidentiellement qu'il était prêt à adhérer publiquement à l'accord du 5 septembre 1914, mais qu'il désirait ne publier son adhésion qu'en la faisant connaître d'abord aux Chambres qui se réuniront le 1er décembre. Nous avons été d'avis que la meilleure forme à donner à cette adhésion était une note signée par les Alliés comme l'a été celle constatant l'adhésion du Japon[1].

440

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Beau, Ambassadeur de France à Berne.

T. n° 1165. *Paris, 23 novembre 1915, 23 h. 45.*

Chiffré.

De la part du ministre des Finances :

J'ai reçu communication de la lettre que vous avez écrite à M. Léon Bourgeois, au sujet de l'arrêt par le ministre de la Guerre des titres que les Banques suisses cherchent à vendre pour le compte de Français ou de Suisses désireux de souscrire à notre emprunt. Je m'occupe de faire lever cette main-mise dans la mesure du possible.

Veuillez, je vous prie, me faire savoir par télégraphe si vous avez réussi à déterminer un certain nombre de banques à se charger de recueillir les

M. Sazonov a exprimé à l'ambassadeur britannique ses regrets que le gouvernement anglais ait entamé des négociations avec l'Italie sans accord préalable avec nous. Quant au fond de la question, M. Sazonov est persuadé que l'extension des compensations qui ont été assurées à l'Italie par l'accord secret du 13/26 avril dernier n'amènera que le gouvernement italien à prêter à la Serbie un appui plus efficace. D'autre part, le gouvernement impérial estime que l'inclusion de tribus chrétiennes dans la petite Albanie musulmane, qui a été créée par ledit traité, fournira dans l'avenir des motifs d'une nouvelle effusion de sang et de complications internationales. En ce qui concerne la mission de M. Lamb, M. Sazonov y est très sympathique, mais seulement en tant qu'elle poursuit des buts de ravitaillement de la Serbie. »

Cf. télégramme n° 3974 à 3976, urgent, Paris, 23 novembre 1915.

[1] Le 26 novembre, par télégramme n° 2758, chiffré, Cambon précisait : « Sir Edward Grey nous a dit aujourd'hui à mon collègue de Russie et à moi que le gouvernement italien préférait à une adhésion pure et simple à notre déclaration du 5 septembre 1914, la signature d'une déclaration dans les mêmes termes conjointement avec les représentants de la France, l'Angleterre et la Russie. Cette signature pourrait être donnée mardi prochain 30 et le lendemain 1er décembre l'adhésion serait annoncée au Parlement italien. Nous avons répondu le comte Benckendorff et moi que nous adopterions la forme qui conviendrait le mieux au gouvernement de Rome, l'important étant d'obtenir la publication de notre accord. »

Cf. télégramme n° 2792, secret, Londres, 30 novembre 1915.

souscriptions et à faire de la propagande dans leur clientèle. Le cours du change est si favorable à la Suisse qu'il doit encourager à souscrire.

Nous donnerons aux banques suisses les mêmes commissions qu'aux banquiers français et nous prendrons à notre charge l'envoi en Suisse des certificats provisoires et des titres définitifs.

Nous rembourserons tous frais accessoires de propagande que vous aurez autorisés.

Je tiendrais à connaître le plus tôt possible la liste des banques dont le concours nous aura été assuré.

Je vous rappelle que la souscription doit s'ouvrir après demain et sera close au plus tard le 15 décembre[1].

441

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GOEFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. n° 567. *Paris, 23 novembre 1915.*

Chiffré.

De la part du ministre des Finances.

Je viens de recevoir communication de votre lettre du 17 novembre relative à l'accueil qui pourrait être fait en Espagne à notre emprunt.

Veuillez, je vous prie, user de toute votre influence pour déterminer les trois banques auxquelles vous faites allusion à se charger de recueillir les souscriptions et à faire dans leur clientèle la propagande nécessaire. L'élévation du change rend les souscriptions en Espagne tellement avantageuses qu'une campagne habile et discrète doit avoir des résultats assez importants.

Vous connaissez les conditions de l'emprunt et je vous serais obligé de faire imprimer vous-même les notes réclames rédigées en espagnol à remettre aux banques. La souscription devant s'ouvrir le 25 novembre et se clore le 15 décembre au plus tard, il n'y a pas de temps à perdre et si nous devions faire imprimer ces notes à Paris, nous n'arriverions pas à temps.

Vous êtes autorisé à annoncer que les titres souscrits en Espagne seront délivrés sans frais aux souscripteurs par la Banque qui aura reçu les souscriptions.

Les banques recevront la même commission que les banques françaises, nous rembourserons les frais de publicité que vous aurez autorisés. Je vais appuyer la demande de sursis de M. Pauchet.

Je vous prie de me tenir au courant du résultat de vos démarches[2].

[1] Emprunt de la Défense Nationale à 5 %.
Cf. télégramme n° 576, chiffré, Paris, 23 novembre 1915 et télégramme n° 1424, chiffré, Berne, 27 novembre 1915.

[2] Cf. télégramme n° 1165, chiffré, Paris, 23 novembre 1915.

442

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 3974 à 3976. *Paris, 23 novembre 1915.*

Urgent.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a remis une note relative à l'Albanie : sir Edward Grey considère que nous avons besoin pour des opérations de ravitaillement et de secours dans cette région de nous assurer l'amitié des Albanais en leur promettant la constitution d'un État indépendant sous le protectorat de l'Italie, ce qui ne serait qu'une extension des avantages déjà reconnus à l'Italie par l'accord secret du 26 avril dernier. Le gouvernement anglais a déjà fait connaître au gouvernement italien, qui s'y montre favorable, sa suggestion à cet égard aux gouvernements français et russe. L'idée de sir Edward Grey est de charger la mission anglaise de ravitaillement de M. Lamb, qui va se rendre à Scutari, d'offrir aux Albanais leur indépendance sous un protectorat italien libéral.

Je vous serai obligé de marquer à sir Edward Grey la surprise du gouvernement français de voir le gouvernement anglais prendre, sans s'être concerté avec ses alliés, une initiative de nature à inquiéter les Serbes et la Grèce, et cela au profit de l'Italie sans que cette puissance ait rien demandé ; sans qu'aucun avantage corrélatif soit réclamé d'elle, et au moment où elle se refuse à envoyer des troupes à Salonique en se contentant de faire occuper en face, pour la seule sauvegarde de ses intérêts, Valona et Durazzo.

L'effet de cette offre déjà faite à Rome en dehors de la Russie et de la France paraît avoir été sensible à Petrograd, comme vous pourrez le constater par la lecture des télégrammes 1402 et 1410 de M. Paléologue, que je vous communique ci-joint.

(reproduire les télégrammes de Petrograd 1402 et 1410).

Ambassadeur français Rome, Petrograd.

J'adresse à M. Paul Cambon le télégramme suivant :

(reproduire le télégramme ci-dessus)[1].

[1] Télégramme émanant de Berthelot.

Cf. télégramme n° 2729, chiffré, 23 novembre 1915.

Cambon répondait par télégramme n° 2738-2739, confidentiel, Londres, 24 novembre 1915, 19 h 15 :

« Réponse à votre télégramme n° 3974.

Nous avons présenté aujourd'hui mon collègue de Russie et moi à sir Edward Grey les observations de nos gouvernements sur sa démarche à Rome au sujet de l'Albanie et nous avons indiqué qu'elle aurait dû être précédée d'une entente avec nous, d'ailleurs ni sur l'autonomie de l'Albanie ni sur le protectorat italien nous ne pouvions adhérer à ses vues. Notre expérience d'une Albanie autonome est trop récente et trop décisive pour que nous la renouvelions et l'abandon de l'Italie soulèverait en Serbie, au Monténégro et en Grèce des protestations générales. "Les Slaves de ces régions, a dit mon collègue russe, préféreraient voir l'Albanie aux mains des Autrichiens".

443

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 23 novembre 1915.*

Examen rapide des questions que pose la mission de M. Léon Bourgeois en Italie[1]

1. Un télégramme a été envoyé à M. Barrère pour lui annoncer la mission et lui demander son consentement (pièce A).

M. Barrère a répondu en demandant à venir à Paris exposer ses idées sur cette mission et sur le télégramme adressé à Petrograd et Londres pour combiner une démarche collective à Rome en vue de l'intervention italienne à Salonique (pièces B et C).

M. Barrère a été prié de venir immédiatement à Paris.

Visiblement embarrassé le secrétaire d'État des Affaires étrangères a répondu qu'on s'était mépris sur le caractère de sa communication à Rome et que les ambassadeurs d'Angleterre à Paris et à Petrograd lui avaient donné une portée excessive. Il s'est borné à sonder le ministre des Affaires étrangères italien en même temps qu'il nous prévenait mais il ne s'est engagé à rien. (*À suivre*)

Suite du n° précédent.

J'ai fait remarquer que c'était avant le sondage et non en même temps que nous aurions dû être informés et j'ai demandé si le gouvernement italien avait manifesté de lui-même des vues sur l'Albanie. Sir Edward Grey a répondu qu'à Rome on n'avait fait aucune ouverture dans ce sens.

"Voici donc l'attention des Italiens éveillée, ai-je repris, et si comme il est certain la France et la Russie se montrent défavorables à cette idée le gouvernement italien nous en saura mauvais gré." Sir Edward Grey est revenu sur l'urgence d'un envoi de vivres à armée et réfugiés serbes et pour assurer cet envoi sur la nécessité de donner une satisfaction aux Albanais et d'obtenir une protection efficace de l'Italie. J'ai répliqué que l'Albanie n'existe pas mais qu'il y avait des tribus albanaises dont il serait facile de traverser le territoire en payant le passage aux cheikhs.

De cet entretien résulte l'impression que sir Edward Grey uniquement préoccupé du ravitaillement serbe, n'a pas envisagé un seul moment les conséquences d'une conversation imprudente, qu'il est embarrassé et qu'il nous a mis nous-mêmes dans l'embarras. »

Le 25 novembre, par fil direct, il poursuivait (télégramme n° 2751, confidentiel) :

« Suite à mes télégrammes n° 2738 et 2739.

Sir Edward Grey m'a dit qu'il avait adressé à Petrograd un télégramme que lord Francis Bertie vous communiquera prescrivant à l'ambassadeur d'Angleterre de déclarer à M. Sazonov que devant ses objections l'idée d'un protectorat italien en Albanie était complètement abandonnée. Sir R. Rodd a été chargé d'expliquer et de retirer ce qui avait été dit à Rome.

Sir Edward Grey ne parle que des objections de M. Sazonov et non des nôtres parce que le ministre russe les a exposées par écrit et s'est placé principalement au point de vue des intérêts slaves.

Il est préférable qu'il en soit ainsi et s'il est possible que vis-à-vis des Italiens nous paraissions étrangers au démenti de la suggestion anglaise. »

[1] Note de synthèse rédigée par Berthelot. Cf. télégramme n° 953, très confidentiel, Rome 23 novembre 1915.

Notes marginales de Berthelot :

« Italie : Coopération par les frontières (discours Viviani)
en décembre signé pas de paix séparée
en février (Italie) int. commerce avec les Allemands
Déclaration à l'issue conférence diplomatique (unité de front et d'offensive)
« Coopération diplomatique (le Japon et le Portugal) : les conférences de Chantilly – militaire – Paris anglo-français, Russie, Italie en dehors (Salonique) – Conférence 27 mars – complète.
phase de la guerre (offensive)
Angleterre : resté à Salonique – Murray remplacé – D. Hay sur ordre Joffre ».

2. Quel est l'objet essentiel de la mission ?

Le gouvernement français s'est préoccupé, depuis le début de la crise balkanique, de réaliser une participation de tous les membres de la Quadruple Entente pour venir au secours des Serbes et arrêter les Allemands dans leur marche sur Constantinople, et pour, ultérieurement, s'opposer à leurs tentatives contre l'Égypte, l'Inde, l'Afrique du Nord, etc.

La Russie a donné sa participation sur terre et sur mer, dans la mesure où elle pouvait le faire.

Quant à l'Italie, malgré les tentatives répétées soit auprès du général en chef, soit auprès du Roi et des membres du gouvernement italien, nous n'avons pu, jusqu'ici, obtenir qu'une aide maritime dans l'Adriatique, une représentation et participation dans les opérations de blocus des côtes bulgares et éventuellement de démonstration navale contre la Grèce.

Tout dernièrement, le gouvernement italien s'est déclaré décidé à intervenir par terre en Albanie, mais selon toute vraisemblance, uniquement pour occuper Durazzo et Valona et leur hinterland, afin de prémunir ses intérêts propres contre une tentative bulgare ou grecque.

Jusqu'ici, le Cabinet italien et le Roi se montrent tout à fait opposés à l'envoi de troupes italiennes à Salonique pour concourir avec les Corps anglo-français.

L'objectif précis et direct de la mission de M. Léon Bourgeois est d'obtenir cette participation et l'envoi de troupes aussi nombreuses que possible (de 60 à 100.000 hommes) à Salonique.

Accessoirement, si la question de signature publique de l'accord du 5 septembre, pour ne pas conclure de paix séparée, se posait pour l'Italie, il ne serait pas sans intérêt d'y pousser M. Sonnino (qui paraît y incliner, pour réaliser une partie des engagements pris par l'Italie à l'accord de Londres) du 28 avril 1915.

Enfin la question plus générale encore de Déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne peut se trouver mise sur le tapis dans les conversations que M. L. Bourgeois aura avec les chefs du gouvernement italien : il va de soi que si, sans prendre l'initiative de pourparlers à cet égard, il lui en est parlé, M. Bourgeois était conduit à parler de cette éventualité, ce serait un succès considérable de décider l'Italie : certains indices portent à croire que le gouvernement et l'opinion italiens se préoccupent du sentiment de leurs Alliés à cet égard. Un premier résultat a déjà été obtenu, puisque l'ordre a été donné par l'Amirauté italienne de tirer sur tous sous-marins ennemis, qu'ils battent pavillon allemand ou autrichien.

3. Question de la collaboration de l'Italie avec la Triple Entente : accords de Londres (ci-joints).

4. Historique des efforts faits pour déterminer la collaboration de l'Italie sur le théâtre balkanique, et du point où nous l'avons amenée soit sur mer, soit sur terre (des explications verbales détaillées ont été fournies à cet égard à M. Léon Bourgeois par M. Berthelot)

Les principales phases ont été :

a) déclaration de M. Viviani au Sénat (jeudi 14 octobre) visant une coopération navale partielle ;

b) conversation des journalistes Ugo Ojetti et Albertini avec le général Cadorna ;

c) voyage du général Gouraud à Udine et à Rome ;

d) lettre du colonel de Gondrecourt visant des conversations avec le général Cadorna (ci-jointe).

Parmi les éléments importants de la question, il y a lieu de consulter quelques rapports de l'ambassade sur la situation intérieure et parlementaire italienne ; une lettre de Mme Nelly Carrère est intéressante également à lire.

5. Les Italiens se préoccupent beaucoup des frais de l'expédition qu'ils estiment à 500 millions s'ils envoyaient 75.000 hommes.

La France veut-elle les aider (avec le concours de l'Angleterre et de la Russie) : c'est une question de gouvernement et d'accord diplomatique.

6. Question du commandement : les Italiens se rangeraient-ils sous les ordres du général français ?

7. Le gouvernement français est-il fixé sur les troupes qu'il consacrera à l'expédition d'Orient ? S'en tiendra-t-il à ses effectifs actuels, ou les augmenterait-il éventuellement ?

8. Quel est le plan français dans la situation actuelle ? Quelles sont les vues selon les hypothèses éventuelles pour la suite de la guerre d'Orient ?

444

M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 831-832-833. *Athènes, 24 novembre 1915, 10 h. 15.*
Chiffré.

(Reçu : le 25, 6 h. 15)

Texte de la réponse grecque à la note des Alliés

« Ayant pris connaissance de la communication que les ministres de France, d'Angleterre, d'Italie et de Russie ont bien voulu, d'ordre de leurs gouvernements, faire au soussigné président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le gouvernement royal hellène tient tout d'abord à remercier les puissances de l'Entente des intentions bienveillantes dont elles déclarent être toujours animées à l'égard de la Grèce.

Au sujet de l'allusion faite officiellement à l'éventualité du désarmement ou de l'internement des troupes anglaises, françaises et serbes qui pourraient être contraintes, au cours des opérations militaires, de passer des territoires serbe ou bulgare sur le territoire grec, le gouvernement du Roi a eu à maintes reprises tant dans sa correspondance télégraphique avec ses agents que dans les entretiens répétés du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, avec les représentants des puissances de l'Entente, l'occasion d'expliquer son véritable point de vue sur la question de manière trop nette pour laisser subsister la moindre équivoque sur ses

intentions. Aussi le gouvernement du Roi n'a-t-il nulle difficulté à faire droit à la demande des gouvernements alliés en déclarant officiellement que ses troupes ne chercheront là aucune circonstance à désarmer ou à interner les troupes alliées et que dans ses rapports avec les puissances de l'Entente il demeurera en tout fidèlement attaché à la politique de neutralité bienveillante dont il leur a donné l'assurance répétée et fourni si souvent d'irrécupérables preuves.

T. n° 832.

(Reçu : le 25, 3 h. 40)

« Le gouvernement royal prend une fois de plus acte de la déclaration réitérée des gouvernements alliés qu'ils n'ont ni le désir ni l'intention de le contraindre à participer au conflit européen auquel il a formellement déclaré qu'il entendait rester étranger. Il assure de son côté qu'il n'a jamais songé à entraver d'aucune manière la liberté des mouvements des gouvernements alliés sur terre et sur mer ou à compromettre de quelque façon que ce soit la sécurité de leurs troupes dans tout le champ de leurs opérations. Bien au contraire, il s'en est toujours tenu aux promesses faites par M. Zaïmis et il a conscience de les avoir entièrement réalisées par tous les moyens en son pouvoir et suivant l'expresse demande du chef du gouvernement français, "en plein accord entre les autorités alliées et les autorités locales" et avec le seul souci de ne pas entraver les nécessités d'ordre militaire de la Grèce. Le gouvernement royal n'éprouve dès lors aucun embarras à renouveler aux gouvernements alliés selon leur désir l'assurance qu'ils continueront à obtenir toutes les facilités dont leurs troupes pourraient avoir besoin tant dans le port de Salonique que sur ses voies d'accès.

T. n° 833. *Athènes, 24 novembre 1915, 9 h. 50.*

(Reçu : le 25, 3 h. 50)

« Le gouvernement royal prend acte de la déclaration des puissances de l'Entente qu'elles restitueront (un gr. faux) à la fin de la guerre toutes les parties du territoire grec qu'elles auraient été obligées d'occuper pendant les hostilités et qu'elles sont disposées également à payer après la clôture des hostilités des indemnités légitimes pour tous les dommages qui auraient pu être causés par l'occupation.

Ayant ainsi fourni aux puissances de l'Entente toutes les assurances dont elles ont déclaré avoir besoin le gouvernement royal ne doute pas qu'elles renonceront immédiatement aux mesures auxquelles elles ont cru devoir recourir au préjudice des droits et des intérêts de la Grèce et il demeure convaincu qu'elles voudront bien réaliser la promesse d'examiner avec la plus grande bienveillance les demandes qu'il a précédemment formulées.

Athènes le 11-24 novembre 1915.

Signé : Skouloudis. »

445

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. N° 771. *WASHINGTON, S.D.*

Chiffré. Confidentiel.

(Reçu : le 24 novembre 1915, 8 h. 15)

Pendant son court séjour à Washington le sénateur Root m'a entretenu de la question de l'exportation des armes.

Elle viendra sûrement et bruyamment devant le Congrès le mois prochain. Il n'y a pas de chances pour que l'embargo soit voté et surtout le soit après le *veto* que le président ne manquerait de mettre.

L'ancien secrétaire d'État n'est toutefois pas certain de l'issue de ce chantage prévu et qui réclamerait non l'embargo en tant qu'embargo mais comme moyen de pression pour obliger l'Angleterre à agir avec moins de rigueur pour le blocus.

M. Root, qui a dû s'exprimer de même auprès de mon collègue d'Angleterre, croit que quelques précautions seraient utiles.

Il est impossible, pense-t-il, que nulle concession ou amélioration ne puisse être accordée notamment sur le nombre des navires déroutés, la lenteur fréquente des procédures, la promesse exigée même des navires reconnus innocents de renoncer à toute réclamation. Sans répondre dès maintenant à la note (1 gr. faux) n'est pas de se hâter, le gouvernement britannique ferait prévoir, sans attendre, ces améliorations. Un point qui cause beaucoup d'irritation est l'assertion que les négociants anglais réalisent de gros bénéfices en faisant avec les neutres un commerce que leur gouvernement entrave pour les États-Unis. Le fait a déjà été démenti par l'Angleterre, mais elle ne saurait trop insister ni trop fournir de preuves.

Très au courant de l'état des esprits dans l'ensemble du pays, M. Root m'a dit que, malgré les revers russes et la situation dans les Balkans, la majorité des Américains en faveur des Alliés allait en grandissant même dans les régions à fortes colonies allemandes.

446

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 3991 ; 1908 ; 1977. *Paris, 24 novembre 1915.*

Chiffré.

Pour Londres et Rome. J'adresse à M. Paléologue le télégramme suivant.

Pour tous les postes. M. Sazonov m'a fait proposer par M. Iswolsky de concentrer à Londres la discussion des questions politiques courantes, avec références aux gouvernements intéressés pour approbations en vue d'une coordination plus rapide de l'action de la Triple Entente ; l'ambassadeur d'Italie serait convoqué à participer à ces conférences dès que cette puissance se trouvera en guerre avec l'Allemagne.

Je vous prie de faire connaître à M. Sazonov que nous avons déjà engagé des pourparlers avec l'Angleterre et que nous avons en vue la coordination de l'action diplomatique de la Quadruple Entente à Paris, qui est le point le plus central, l'Italie ne pouvant être exclue de ces consultations sans que nous risquions de la blesser, et les opérations militaires de l'armée franco-anglaise sur le front occidental étant poursuivies en France.

Le gouvernement anglais est d'ailleurs entré déjà dans cette voie puisqu'une première conférence a eu lieu le 17 novembre à Paris entre les principaux ministres français et anglais ; cette réunion qui visait spécialement la situation des corps franco-anglais d'Orient, sera suivie d'autres auxquelles les puissances de la Quadruple Entente pourraient être représentées.

Je vous serai obligé de prier M. Sazonov de donner également son approbation à ce point de vue[1].

447

M. Jousselin, Consul de France à Tripoli de Libye,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 61. *Tripoli de Libye, 24 novembre 1915.*

Les torpillages que les sous-marins austro-allemands ont récemment réalisés dans la Méditerranée occidentale et le désarroi qui en est résulté dans les communications ont produit une très grande impression sur les

[1] Cf. télégramme n° 2259 ; 4591 ; 2277, chiffré, Paris, 30 décembre 1915.
Réponse de Paléologue (télégramme n° 1428, chiffré, Petrograd, 26 novembre 1915) : « Réponse à votre télégramme n° 1977. M. Sazonov acquiesce très volontiers à votre idée, comme à toute combinaison capable de rendre plus intime et plus rapide la coordination de nos efforts diplomatiques. »

indigènes de Tripoli. Ils voient déjà cette ville réduite à merci par l'impossibilité des ravitaillements qui doit à leurs yeux suivre l'arrêt de la navigation.

J'ai signalé les bruits défavorables à l'égard de notre situation en Algérie, en Tunisie et au Maroc qui courent ici avec tant de persistance. Je dois de nouveau indiquer que des notables arabes précédemment bien disposés à notre égard adoptent depuis peu une attitude moins heureuse. On me rapporte que l'un d'entre eux aurait déclaré qu'attaquée de tous côtés comme elle l'est actuellement, la France ne pourrait pas faire face à un soulèvement musulman en Afrique.

Il ne faut pas perdre de vue que ces notables trouvent le moyen d'être en rapports non seulement avec la Tunisie et l'Algérie, ce qui est facile, mais encore avec les rebelles de la Tripolitaine et cela d'une manière suivie.

Les démonstrations des insurgés contre Tripoli ont repris. Leur dernière attaque des avant-postes, au cours de laquelle ils ont employé le canon, a duré assez longtemps[1].

448

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 1974. *Paris, 24 novembre 1915.*

Chiffré.

M. Doumer quitte Paris aujourd'hui accompagné de M. Edouard Julia : je vous ai indiqué le sens général de sa mission.

M. le général Pau a été désigné pour être adjoint à la mission : cet officier général remplira auprès de M. Doumer le rôle de conseiller technique pour toutes questions d'ordre militaire.

Le général Pau, qui ne partira que dans quelques jours, a été désigné comme chef de la mission militaire française auprès du Grand Quartier général russe où il remplacera le général de Laguiche qui retournera à Petrograd pour y reprendre ses fonctions d'attaché militaire.

Je vous prie d'obtenir d'urgence l'agrément de Sa Majesté l'empereur pour ces dispositions et de m'informer télégraphiquement dès que vous l'aurez obtenu.

La fonction propre du général Pau sera d'établir la liaison entre le quartier général russe et le gouvernement français, pour tout ce qui concerne le front russe en Europe.

Le personnel faisant partie de la mission du général Pau comprend quatre officiers : le colonel de cavalerie Lesieure-Desbrière, le commandant d'artillerie Melot, le lieutenant d'artillerie Clotes, l'interprète de 3ème classe Tasteroine ; ces officiers seront accompagnés de quatre ordonnances[2].

[1] Transmis à Rabat, Londres et aux ministères de la Guerre, de l'Intérieur et de la Marine.

[2] Télégramme rédigé par Berthelot.

449

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 144. *Paris, 24 novembre 1915.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 370

[Je prends dès maintenant des mesures pour qu'un crédit de 400.000 francs soit ouvert au gouvernement monténégrin à la Banque de France et j'ai représenté au gouvernement britannique l'opportunité de faire un versement égal. Sur votre proposition de nouveaux versements pourront avoir lieu jusqu'à un maximum mensuel de 400.000 francs, mais vous ne prendrez vis-à-vis du gouvernement monténégrin aucun engagement ferme pour les versements ultérieurs[1]. Vous ferez de votre mieux pour connaître l'emploi qui sera fait des fonds versés.]

Les demandes de matériel et de munitions ont été transmises au ministère de la Guerre invité à y satisfaire dans toutes les mesures possibles et sans délai.

Pour Londres, télégramme n° 3988.

Pour Petrograd, télégramme n° 1975.

J'adresse à Cettigné le télégramme suivant (reproduire l'extrait marqué au crayon bleu du télégramme ci-dessus)[2].

Vous voudrez bien demander à M. Sazonov son assentiment à cette avance dont le tiers sera à la charge de la Russie dans les conditions habituelles[3].

[1] Cf. télégramme s. n°, Paris, 2 novembre 1915.

[2] Il s'agit du passage entre crochets.

[3] Berthelot rajoutait : « dans les conditions des avances précédentes à la Serbie et à la Belgique ».

450

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 796 ; 1976 ; 3990 ; 1907. *Paris, 24 novembre 1915.*

Chiffré.

Pour Petrograd, Londres et Rome. J'adresse à M. Guillemin les instructions suivantes.

Pour tous les postes. Je réponds à vos télégrammes 824 et 825.

Je pense que vous avez saisi ainsi que vos collègues la première occasion d'obtenir du gouvernement grec non seulement l'acquiescement aux principaux généraux de la note à la Grèce, mais l'assentiment immédiat aux garanties de fait dont je vous ai indiqué la nécessité et l'urgence : c'est-à-dire le retrait des troupes grecques de la ville de Salonique et de ses environs, la libre et entière disposition des chemins de fer et des routes jusqu'à la frontière en particulier vers Krivolak et Monastir, assez complètement pour que nous puissions prendre toutes les mesures indispensables de défense tant dans la ville même que dans son voisinage : l'établissement d'une organisation défensive autour de Salonique et en avant de la péninsule chalcidique est d'une nécessité primordiale pour assurer la sécurité des troupes expéditionnaires, quel qu'en soit l'effectif.

Il y a lieu évidemment d'ajouter aux libertés à obtenir sur terre, des libertés sur mer, telles que le droit de visiter les navires et les embarcations dans les eaux territoriales, celui de recherche et de détruire les sous-marins ennemis et leurs bases de ravitaillement sur les côtes et dans les eaux territoriales.

Eu égard à la situation difficile et exposée dans laquelle la retraite de l'armée serbe vers l'Albanie et le Monténégro va placer les troupes alliées, et à la probabilité d'un très prochain repli sur le territoire grec et vers Salonique, il y a urgence extrême à ce que satisfaction nous soit donnée non seulement par des assurances verbales, mais par des mesures de fait, c'est-à-dire l'évacuation de la région de Salonique par les troupes grecques ramenées en arrière pour se trouver hors d'état de gêner la liberté de nos mouvements et de notre défense.

À ce titre, je juge un peu imprudent d'avoir dit à M. Skouloudis qu'après son acquiescement aux principes de la note, il pourrait discuter au cours des négociations qui suivraient, l'étendue des conséquences et le caractère des mesures de sécurité. Nous n'avons pas le temps de prolonger les discussions.

Toute crainte au sujet de l'internement des troupes alliées ayant été dorénavant écartée, et l'hypothèse d'un acte d'hostilité des troupes grecques contre les nôtres ne pouvant plus être envisagée après les déclarations du Roi, votre effort, concerté avec celui de vos collègues et appuyé par la

présence des flottes de la Quadruple Entente à Milo, doit porter tout entier sur de promptes satisfactions de faits sur tous les points indiqués.

Nous venons de marquer avec l'Angleterre nos sentiments de bienveillance à l'égard de la Grèce, en réponse à ses premières assurances, en laissant partir quelques bateaux chargés de grain et retenus jusqu'ici à Malte[1]. *(fin pour Athènes)*

Pour Petrograd, Londres et Rome. Je vous prie d'assurer d'extrême urgence, s'il est nécessaire, l'envoi d'instructions identiques au ministre de Russie, Angleterre, Italie, à Athènes, à moins qu'il n'ait déjà l'ordre général de se concerter avec son collègue de France sur le langage à tenir.

451

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 1973 ; 3987 ; 1905. *Paris, 24 novembre 1915.*

Pour Londres et Rome. J'adresse à M. Paléologue le télégramme suivant.

Pour les trois postes. M. Iswolsky vient de me remettre un mémorandum indiquant que M. Sazonov a prescrit à l'ambassadeur de Russie à Rome d'appuyer la démarche des ambassadeurs de France et d'Angleterre en vue d'amener l'Italie à accomplir les obligations qu'elle a assumées en vertu du traité d'alliance en date du 26 avril, ainsi qu'à envoyer un détachement des troupes à Salonique.

Je vous prie de faire connaître à M. Sazonov que les représentants français et anglais à Rome n'ont reçu encore aucune instruction pour une démarche dans le sens suggéré : il est de toute nécessité, en raison du caractère délicat de la question, qu'un accord tout à fait complet et précis soit d'abord réalisé entre les trois gouvernements de la Triple Entente, sur les conditions et le caractère de leur intervention auprès du gouvernement italien.

À toutes fins utiles je vous informe que sir Edward Grey a estimé au premier abord que la démarche devrait être ajournée, une demande pour

[1] Télégramme émanant de Berthelot. Briand télégraphiait à Cambon à ce sujet (télégramme n° 3986, chiffré, Paris, 24 novembre 1915) : « L'ambassadeur d'Angleterre informe que, à la suite de la parole donnée par le roi de Grèce à lord Kitchener que les troupes alliées ne seraient pas internées à leur retour sur territoire grec, et eu égard à l'appel pressant du ministre de Grèce à Londres, le gouvernement anglais a autorisé à continuer leur voyage plusieurs navires chargés de blé qui avaient été retenus à Malte.

Le gouvernement français est disposé à rendre également certaines facilités au commerce grec, en considération des assurances déjà données par le gouvernement d'Athènes, et pour marquer le sentiment de bienveillance que les gouvernements alliés n'ont pas cessé d'avoir pour le peuple grec. Je vais répondre à lord Bertie, en lui communiquant les dispositions précises prises par la Marine. »

l'envoi de 75.000 hommes à Salonique ayant été récemment faite par l'attaché militaire anglais à Rome. Nous allons insister auprès du gouvernement anglais pour qu'une entente se fasse entre nous pour la démarche collective à Rome.

D'une manière générale, je pense qu'il serait imprudent pour la cordialité et l'étroitesse désirable de nos relations avec l'Italie de donner à notre démarche la forme d'une *déclaration* ou d'une *remontrance* : j'estime que nous devons parler avec fermeté, mais dans le sens et dans la forme la plus amicale, en donnant des conseils élevés, s'inspirant des intérêts supérieurs de l'Italie.

452

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

N. s.n°. pour le président du Conseil. *Paris, 24 novembre 1915.*

Dans son rapport du 9 novembre n° 1448, le ministre de la République à La Haye a signalé une information du Bureau Wolff datée de Zurich annonçant une prochaine conférence à Genève, entre trois socialistes français et trois allemands. Les Français seraient les députés Buisson, Ruel et Longuet, les Allemands seraient MM. Bernstein, Haase et Kautsky.

Le président de la République auquel ce rapport a été communiqué, a émis l'opinion qu'il serait bon que le président du Conseil interrogeât M. Sembat à ce sujet.

Le directeur des A. P. C. a l'honneur de porter cette indication à la connaissance de M. Briand en la signalant à son attention.

453

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 838-839-840-841. *Athènes, 25 novembre 1915, 9 h. 30.*

Chiffré. Urgent.

(Reçu : le 26, 2 h. 05)

En outre, Votre Excellence doit se rendre compte que la présence de M. Denys Cochin apporte pour quelques heures encore des obstacles moraux et matériels à l'action énergique et comminatoire que nous devons exercer[1]. Tout Athènes est mobilisé pour ainsi dire pour les manifestations sympathiques dont il est l'objet et il en sera ainsi jusqu'à son départ demain soir. Ce matin grand banquet au Phalère d'où je suis rentré à 4 heures et dès 5 heures après avoir dû changer de tenue assistais à ses côtés à la réception de la mairie d'où nous sommes revenus escortés par une foule d'au moins 10.000 personnes à travers les voies illuminées au milieu des

[1] Cf. télégramme n° 701, chiffré, Paris, 10 novembre 1915.

acclamations de la population. J'ai eu juste une heure avant d'aller assister au dîner qu'il offrait pour m'entretenir avec mes collègues, arrêter nos résolutions et rédiger le présent télégramme, sans compter les autres affaires importantes qui me retiendront sans doute bien avant dans la nuit.

Je comprends parfaitement que les événements qui se succèdent d'une façon si brusque et si imprévue parfois, exigent une action rapide mais si Votre Excellence veut bien tenir compte de la situation à Athènes, elle verra que jusqu'ici tout ce qui était possible et utile a été fait par les représentants des quatre puissances alliées. Au reçu de votre télégramme 796 arrivé aujourd'hui j'ai immédiatement fait demander une audience au président du Conseil chez qui nous serons reçus ensemble demain matin à 11 heures. Je regrette que les circonstances n'aient pas permis de faire examiner les conditions militaires sur place par le général Sarrail et l'état-major grec. C'était l'avis formel de M. Venizelos mais le gouvernement de la République peut être assuré que malgré les difficultés qu'elles présentent les négociations seront conduites suivant la voie qu'il a choisie avec toute la hâte et toute l'énergie nécessaire. *(À suivre)*

T. n° 839. *Athènes, 26 novembre 1915, 2 h.*

(Reçu : le 26, 19 h. 30)

Nous nous sommes présentés ce matin à onze heures chez M. Skouloudis à qui j'ai lu votre télégramme 796 jusque y compris les mots « gêner la liberté de nos mouvements et de notre défense », en omettant le passage relatif à la probabilité d'un très prochain repli que j'ai préféré présenter en nom personnel au cours de la conversation.

Sur ma demande, je lui ai laissé à titre de simple aide-mémoire, le texte que je télégraphie à Votre Excellence sous le numéro suivant et que j'avais préparé d'avance, d'accord avec mes collègues.

Le président du Conseil après avoir lu attentivement ce document a exprimé le désir de savoir si les conditions qui y étaient posées constituaient des demandes sur lesquelles une discussion pourrait s'ouvrir ou des *exigences* devant lesquelles la Grèce n'avait qu'à s'incliner. J'ai répondu que dans des questions d'une telle gravité les représentants des puissances n'avaient pas à interpréter leurs instructions, mais seulement à s'y conformer et je lui ai fait la déclaration suivante à laquelle mes collègues se sont associés :

« Nous sommes chargés d'obtenir *l'assentiment immédiat* du gouvernement grec à des mesures que les puissances alliées considèrent comme étant d'une *nécessité vitale* et d'une *urgence extrême*. Ce langage est assez clair pour permettre à la Grèce de se rendre compte de la gravité de la situation ainsi que des dangers auxquels elle s'exposerait si elle hésitait à donner son adhésion pleine et entière à des garanties de fait qui sont la conséquence des garanties de principe déjà accordées par la réponse grecque à la note collective des puissances. » *(À suivre)*

T. n° 840. (Reçu : 19 h. 55)

Suite du n° précédent.

« Aide-mémoire.

1. Retrait des troupes grecques de Salonique et de ses environs.

2. Libre et entière disposition des chemins de fer et des routes jusqu'à la frontière, en particulier vers Krivolak et Monastir, assez complète pour que nous puissions prendre toutes les mesures indispensables à notre défense, tant dans la localité même que dans son voisinage, l'établissement d'une organisation défensive autour de Salonique et en avant de la péninsule Chalcidique étant d'une nécessité primordiale pour assurer la sécurité des troupes expéditionnaires.

3. Liberté sur mer, tel que le droit de visite sur les navires et embarcations dans les eaux territoriales, celui de rechercher et de détruire les sous-marins ennemis et leur base de ravitaillement sur les côtes et dans les eaux territoriales.

(Mot passé) spéciale dans laquelle la retraite de l'armée serbe vers l'Albanie et le Monténégro va placer les troupes alliées, il y a urgence extrême à ce que satisfaction soit donnée non seulement par des assurances verbales mais par des mesures de fait ; c'est-à-dire ramenés en arrière pour se trouver hors d'état de gêner la liberté de nos mouvements et de notre défense ».

T. n° 841.

Chiffré. Urgent.

(Reçu : 18 h. 50)

Suite à mon télégramme 839.

J'ai développé ensuite les arguments exposés dans vos télégrammes 784 à 786 et en particulier les considérations finales du n° 786 ; mes collègues se sont successivement exprimés dans le même sens en insistant auprès du président du Conseil sur le caractère amical que nous entendions donner à notre démarche et sur le désir que nous avions d'obtenir, si possible sans recourir à d'autres procédés, un consentement qui nous est indispensable.

Le président répondant toujours de la même façon : « Dites-moi que c'est une exigence et que je devrai céder devant la force », j'ai promis de télégraphier à Votre Excellence poulr demander si nous devons employer ce terme. Il nous a dit à plusieurs reprises que dans ce cas le gouvernement grec cèderait mais que si nos conditions constituaient de simples demandes il se réservait de les discuter.

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de me donner des instructions sur ce point pour que je puisse m'y conformer sans retard. Nous pensons mes collègues et moi que le président du Conseil est peut-être sincère et ne veut en réalité qu'être mis en mesure de prouver que la Grèce cède à la force. C'est d'ailleurs ce que le Roi m'avait déclaré (voir mon télégramme 838).

Il ne faut pas nous dissimuler qu'en exerçant une contrainte de cette nature pour chasser les Grecs de leur propre territoire nous assumons une grave responsabilité morale, mais la situation étant telle que Votre Excellence l'a décrite dans son télégramme 796 et les demandes du général Sarrail ayant paru insuffisantes au gouvernement de la République, il appartient à celui-ci de prendre les décisions qu'il jugera nécessaires et sur lesquelles j'attends les ordres de Votre Excellence[1].

[1] Guillemin rendait compte le 26 novembre à Briand, par télégramme n° 842 de l'entretien d'adieu du roi et de Cochin : « Le roi a reçu ce matin M. Denys Cochin en audience de congé et lui a fait la déclaration suivante : "Si vous voulez ramener vos troupes à Salonique pour les y rembarquer, soit que vous désiriez les renvoyer en France ou recommencer les hostilités sur une autre point en Orient, je vous garantis la sécurité de votre retraite ; vous ne serez pas poursuivie sur le territoire grec." M. Cochin a répondu que rien ne faisait prévoir que les puissances alliées eussent à envisager une décision de cette nature mais qu'il prenait cependant bonne note des paroles de Sa Majesté pour les transmettre au gouvernement de la République. »

Briand signifiait à Guillemin par télégramme n° 803, chiffré, du 27 novembre : « J'ai suivi votre action depuis le début des délicates négociations avec la Grèce et n'ai pas cessé de rendre justice aux qualités d'activité, d'adresse et d'énergie que vous y avez montrées.

Je tiens à bien marquer que je ne vous demande pas une action "comminatoire", la fermeté n'ayant pas besoin de s'accompagner de menaces, et que non seulement je ne vous ai pas découragé de faire examiner sur place les conditions militaires par le général Sarrail, mais que je vous ai, au contraire, prescrit d'échanger vos renseignements et vos vues.

J'appelle de nouveau votre attention sur la nécessité de hâter les solutions. »

Par les télégrammes n° 843-844, chiffré, urgent, 26 novembre 1915, Guillemin rendait compte des entretiens avec les hommes politiques grecs et des difficultés relationnelles avec les chefs de l'armée d'Orient : « Au cours de la réception qui vient d'avoir lieu à la légation en l'honneur de M. Denys Cochin, M. Venizelos et M. Politis m'ont demandé un entretien au sujet des demandes présentées ce matin par les représentants des puissances. Tous deux admettent que la Grèce doit céder, qu'elle ne peut faire autrement mais l'un et l'autre se plaignent que nos demandes ne soient pas assez précises, et que les modalités techniques d'exécution n'y soient pas avec toute l'autorité que lui donnait sa situation et son amitié pour la France.

Il ne nous blâme nullement d'agir énergiquement, "mais, a-t-il dit, quand on parle ainsi et qu'on demande une acceptation immédiate, il faut au moins dire exactement ce qu'on veut. Or les termes de votre aide-mémoire sont très vagues et vous ne dites pas comment nous ravitaillerons nos troupes après que vous aurez pris les chemins de fer, ni ce que nous devons faire de notre matériel de réserve, de nos magasins, etc., pourquoi n'est-ce pas le général Sarrail qui formule ces demandes en leur donnant la précision nécessaire, en indiquant ce dont il a besoin et ce qu'il est possible de nous laisser ?" » (*À suivre*)

Suite du n° précédent.

« J'ai répondu que je transmettrais ces observations à Votre Excellence, en attendant j'ai saisi cette occasion pour développer à mes deux interlocuteurs avec toute l'énergie nécessaire les considérations que le Département m'avait chargé de faire valoir auprès du président du Conseil. Je leur ai dit à l'un et à l'autre qu'il *fallait* que nos demandes fussent acceptées immédiatement et que l'évacuation de Salonique commençât dès à présent que c'était pour nous une nécessité vitale, etc.

J'ai cru pouvoir ajouter dans cette conversation amicale que nous saurions beaucoup de gré au gouvernement grec de céder à nos demandes amicales et courtoises sans nous obliger à user de contrainte, que nous lui prouverions alors notre bienveillance de toutes les façons mais que dans le cas contraire le souci de la sécurité de nos troupes devait primer toute autre considération et que nous ferions *tout ce qui* serait nécessaire pour garantir cette sécurité.

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de me communiquer d'urgence les instructions complémentaires qu'elle serait en mesure de me donner et si elle le juge utile consulter le commandant en chef de l'armée d'Orient.

Conformément à votre télégramme n° 801 j'ai mis le général Sarrail au courant de la démarche de ce matin mais dans des négociations d'un caractère aussi grave et exceptionnel je ne puis agir que sur des instructions formelles et sauf avis contraire de Votre Excellence je dois considérer les indications qui me viendraient de Salonique comme de simples renseignements puisque ces indications n'ont pas concordé jusqu'ici avec les intentions du gouvernement de la République. »

454

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 668. *Paris, 25 novembre 1915, 23 h. 55.*

Chiffré.

Suite à mon télégramme n° 666.

Il me paraît impossible de reconnaître Carranza sans prendre des sûretés du côté du gouvernement américain, puisque Carranza, auquel le gouvernement américain nous a engagé à nous adresser directement (voir vos télégrammes 699 et 710) se dérobe à tout engagement.

En reconnaissant Carranza, le gouvernement américain n'a plus, évidemment, laissé la question entière : il nous a mis moralement dans l'obligation de le reconnaître aussi. Jamais il ne nous a fait part d'engagements qui auraient été pris préalablement par Carranza en ce qui concerne les intérêts étrangers.

J'appelle de nouveau votre attention sur le fait que la situation des Américains et la nôtre n'est pas la même car ceux-ci gardent, pour l'avenir, sur Carranza des moyens de coercition que nous n'avons pas et que, d'ailleurs, en vertu de la doctrine de Monroe qu'il ne cesse d'invoquer, le gouvernement fédéral ne consentirait en aucun cas à nous voir exercer.

Dans ces conditions, j'estime nécessaire que vous fassiez savoir au gouvernement américain que nous devons le considérer comme moralement responsable de la façon dont Carranza traitera les intérêts français au Mexique et respectera les obligations contractées vis-à-vis des Français par les gouvernements précédents, selon les règles du droit international auxquelles il serait inadmissible que, fort de la reconnaissance américaine, il prétendit se soustraire.

Je vous prie de me faire savoir, à la suite de la conversation que vous aurez avec M. Lansing, de quelle façon, en présence de l'attitude de Carranza, vous estimez que les intérêts français puissent être sauvegardés.

455

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GUEYRAUD, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À NEW YORK.

T. n° 194. *Paris, 25 novembre 1915.*

Très confidentiel.

Consul général de France à New York pour M. Homberg de la part du ministre des Finances.

Lord Cunliffe est venu aujourd'hui à Paris. Il m'a expliqué que la maison Morgan était inquiète au sujet des titres de l'emprunt anglo-français qui n'ont pu être placés dans le public. Ces titres représentent une somme évaluée à 200 millions de dollars. Si, lorsque le syndicat va se dissoudre

le 15 décembre, ils doivent être attribués aux membres de ce syndicat en addition à la part qui a été prise par eux, qu'adviendra-t-il ? Des titres seront jetés sur le marché sans qu'ils puissent trouver de preneurs. On ne saurait prévoir à quel taux ils seront négociés et ce que deviendrait, dans ces conditions, notre crédit en vue d'emprunts futurs.

Il paraît nécessaire à lord Cunliffe de former un syndicat qui reprendrait pour le compte des deux gouvernements les titres qui n'ont pu être placés et se donnerait le temps nécessaire pour les écouler dans le public. Le syndicat tâcherait d'obtenir sur ces titres des avances en banque.

J'ai répondu que M. Hayes ne m'avait fait aucune communication semblable à celle que lord Cunliffe a reçue de M. Grenfell et que, de votre côté, vous n'aviez été saisi d'aucune suggestion analogue et qu'avant de prendre une pareille décision il y avait lieu de réfléchir.

S'il est fâcheux que les titres de l'emprunt restent dans les mains de banquiers qui seront tentés de s'en débarrasser à de mauvaises conditions, cela est vrai non seulement de la partie de l'emprunt destinée à la souscription publique mais aussi de celle qui a été prise par les banques avec la pensée de les placer plus tard avec un bénéfice.

C'est une chose grave d'avouer, en formant un syndicat pour reprendre les titres émis par nous, que l'emprunt n'a pas été souscrit. Le syndicat ne sera qu'une apparence et tout le monde saura qu'en réalité l'emprunt aura été en partie annulé. Emprunter sur nos propres titres n'est pas non plus une opération à laquelle nous devions nous résigner aisément. Pourrions-nous d'ailleurs le faire sans mettre les commissions des finances au courant ?

Tout cela mérite d'être pesé et, quoique M. MacKenna soit paraît-il disposé à suivre l'avis de lord Cunliffe, je n'ai pu que me montrer résistant et réserver entièrement l'avis du gouvernement français.

Lord Cunliffe n'a pas caché d'ailleurs que la Banque d'Angleterre est menacée d'être obligée de faire aux États-Unis des envois d'or très importants et qu'elle aura besoin de notre concours assez prochain. C'est une question à examiner après que nous aurons achevé notre emprunt intérieur qui s'annonce bien, mais dont nous ne connaîtrons pas les résultats avant le 12 ou le 15 décembre.

Je vous serai obligé de me donner votre opinion personnelle sur la proposition de lord Cunliffe et d'une manière générale sur la ligne de conduite à tenir en vue d'assurer nos paiements aux États-Unis[1].

[1] Cf. télégramme n° 2270, chiffré, New York, s.d. et télégramme n° 769, chiffré, Washington, 22 novembre 1915.

456

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à Contre-amiral Lacaze, Ministre de la Marine.

M. n° 1904. *Paris, 25 novembre 1915.*

Urgent.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de deux Ordres en Conseil britannique en date du 10 novembre, concernant la réquisition des navires marchands par le gouvernement anglais. Par le premier de ces ordres en Conseil, il est interdit à partir du 1er décembre 1915 à tout navire britannique de plus de 500 tonneaux de jauge brute de porter une cargaison d'un port étranger à un autre port étranger, même si une relâche dans un port intermédiaire de l'empire britannique est prévue, sans une licence délivrée par une commission nommée par le président du *Board of Trade*.

Ce mot « port étranger » englobe tout port ne faisant pas partie de l'empire britannique et, par suite, les ports alliés.

Le second ordre en Conseil statue que, jusqu'à nouvel ordre, tout navire britannique enregistré dans le Royaume-Uni pourra être réquisitionné par le *Board of Trade* pour transporter des denrées alimentaires ou toutes autres marchandises commerciales.

En me faisant parvenir cette information, l'ambassadeur de France à Londres exprime la crainte que la commission de réquisition du *Board of Trade* se trouve fréquemment en concurrence avec le service des transports de l'Amirauté et réquisitionne des navires utilisés à des services du gouvernement français et que l'Amirauté s'était engagée à ne pas réquisitionner à moins de nécessité militaire urgente. Les navires transportant des munitions ou autres marchandises nécessaires à la guerre entre les ports des États-Unis et les ports français tombent sous le coup du premier des ordres en Conseil du 10 novembre et auront désormais besoin d'une licence du *Board of Trade*.

M. Paul Cambon, d'accord avec l'attaché naval, estime indispensable qu'un représentant officiel du gouvernement français soit placé auprès du *Board of Trade* pour défendre les intérêts français et empêcher la réquisition des navires qui nous sont nécessaires.

Je vous serais obligé de me faire savoir après entente avec le ministère de la Guerre si vous partagez cette manière de voir et dans ce cas s'il vous est possible de déléguer à Londres un fonctionnaire de votre Département.

(Fonds Blocus)

457

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1429-1463. *Petrograd, 26 novembre 1915, 21 h. 16.*
Chiffré.

(Reçu : le 27, 6 h. 30)

Le gouvernement persan ayant proposé aux gouvernements russe et britannique une alliance, le gouvernement impérial d'accord avec les ministres de Russie et de Grande-Bretagne à Téhéran est d'avis qu'il ne faudrait en aucun cas refuser cette offre.

Tout en acceptant la proposition du gouvernement persan il serait nécessaire d'offrir à la Perse certains avantages. Dans ce but le gouvernement impérial croit devoir revenir à la proposition qu'il avait déjà faite au Cabinet de Londres d'assurer à la Perse la possession de la Mésopotamie avec les villes saintes de Nadjaf et de Kerbela, les deux ministres à Téhéran ayant appris de source privée qu'une promesse de ce genre pourrait produire un revirement complet de l'opinion publique en Perse en faveur de la Russie et de l'Angleterre. Une promesse d'assistance pécuniaire ultérieure ainsi que de certaines facilités par rapport à la liquidation des dettes du gouvernement persan pourrait également être faite. En revanche le gouvernement du schah devrait prendre sans délai certaines mesures qui lui seraient recommandées par les deux légations comme par exemple de rompre les relations diplomatiques avec les puissances ennemies, d'inviter les représentants diplomatiques et consulaires de ces dernières à quitter la Perse sans délai, de congédier les instructeurs suédois de la gendarmerie, de s'assurer le concours des tribus nomades et d'entrer au nom du schah en pourparlers directs à cet effet avec leurs chefs, de nommer aux postes de gouverneurs des provinces ainsi qu'à d'autres places importantes des hommes dignes de confiance qui lui seront désignés par les deux légations, de mettre à la disposition de l'Angleterre et de la Russie toutes ses forces armées, artillerie, arsenaux, etc. (*À suivre*)

T. n° 1463. *Petrograd, 4 décembre 1915, 22 h. 55.*
Chiffré.

(Reçu : le 5, 13 h. 55)

Suite à mon télégramme n° 1429.

Un nouvel aide-mémoire de M. Sazonov indique que, vu les scrupules de sir Edward Grey, on pourrait proposer à la Perse la souveraineté nominale sur le territoire des villes saintes à condition que la population de ces localités ainsi que le clergé lui-même acceptent la domination persane.

En ce qui concerne l'appui financier le gouvernement russe veut bien consentir de nouvelles subventions, mais non renoncer au remboursement des anciens emprunts.

La Russie pourrait fournir à la milice persane sinon des armes que réclame le gouvernement persan, du moins des officiers instructeurs.

458

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n° 4021 à 4026 ; 1984 à 1999 ; 144 à 149 ; 196 à 201.
Urgent.

Paris, 26 novembre 1915.

La Triple Entente est d'accord sur l'utilité et l'importance de la négociation qui tend à amener une rupture entre la Chine, d'une part, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, de l'autre, par l'expulsion des agents officiels et des ressortissants de ces puissances[1].

La probabilité d'amener la Chine à rompre les relations avec les Austro-Allemands serait très augmentée si le Japon se joignait franchement aux démarches que les puissances se proposent de faire à Pékin ; mais l'une des principales complications réside justement dans le fait que le gouvernement chinois espère, en s'alliant aux puissances, échapper à la prise japonaise, et que, de toute manière, l'accord envisagé avec la Chine a une pointe dirigée contre le Japon ; l'une de nos vues de fond doit être non seulement de ne laisser aucun doute au Japon sur nos intentions, mais de l'intéresser aux résultats par des avantages certains contrebalançant ses inquiétudes ; à ce titre nous devons écarter toute idée d'accepter les offres de la Chine quant à la mise à notre disposition de ses arsenaux (sur lesquels le Japon a déjà des gages) propositions qui serait une véritable pomme de discorde entre nous ; il faut également se garder de toute démarche à trois à Pékin, telle que celle suggérée par le gouvernement russe, en dehors des Japonais dont une telle démarche éveillerait presque définitivement les susceptibilités ; il est inutile d'ajouter que la démarche isolée du ministre de la Russie à Pékin n'a pas été elle-même sans inconvénients, puisqu'elle a eu pour résultat de divulguer prématurément nos intentions.

Qu'il soit nécessaire, et en même temps très difficile, de décider le Japon à intervenir de concert avec nous à Pékin, n'est pas contestable ; la première difficulté résulte de l'opposition manifestée dès le début, et maintenue par le Japon, contre l'intention du président Yuan Che Kaï de rétablir la monarchie, la seconde consiste dans les suspicions japonaises quant à la mise à la disposition des Alliés d'arsenaux sur lesquels il a déjà fortement pris hypothèque ; enfin, un troisième obstacle et non le moindre, réside dans la susceptibilité de l'opinion japonaise à voir la Chine traitée sur le même pied qu'elle et alliée aux puissances assez étroitement pour pouvoir figurer au Congrès de la paix et être en situation d'y poser à la fin de la

[1] Télégramme préparé par Berthelot. Les nombreuses corrections témoignent du soin apporté à la rédaction.
Cf. télégramme n° 177-183, chiffré, Pékin, 11 novembre 1915.

guerre la question du Chantoung ; il serait vraiment inadmissible que la Chine nous brouillât avec le Japon.

Comment pouvons-nous venir, par la persuasion, à bout des objections du Japon sur ces différents points ? Tout d'abord, la résistance à un rétablissement de la monarchie en Chine s'explique mal en soi et ne paraît être qu'un prétexte ; le souci du président Yuan de s'assurer un successeur et un héritier se justifie si évidemment par l'intérêt bien entendu de la Chine d'avoir un pouvoir un, continu et fort que la population y est réellement favorable en majorité. Les Japonais le savent : ils ont donc une arrière pensée, qui est soit d'empêcher la Chine de se fortifier, soit de profiter de la situation pour achever d'obtenir d'elle les importants avantages du groupe 5 réservés lors de ses récentes négociations ; si nous sentions une résistance trop vive du gouvernement japonais à se rallier à nos vues et à nous prêter son appui à Pékin, nous pourrions, pour le décider, l'appuyer, au moins en partie, dans ses revendications : il faut payer son concours.

La question des arsenaux ne doit pas être soulevée, ou plutôt peut être réservée pour l'avenir, dans des conditions qui respecteraient les droits déjà acquis et les ambitions d'avenir du Japon.

Enfin, l'intervention de la Chine à nos côtés, en égale, en alliée plus décidée et agissante que le Japon, peut être réalisée avec assez de tact pour ne pas éveiller chez lui de résistance d'amour-propre : en Orient, et surtout avec le Japon, les questions de forme arrivent à primer le fond.

C'est en ne perdant pas de vue cette analyse de la situation que les ambassadeurs de la Triple Entente auraient chance de réussir auprès du gouvernement japonais ; il lui est en effet, malaisé de se refuser tout à fait à agir en même temps que nous à Pékin, en vue d'un résultat dont l'importance matérielle, économique et morale pour la suite et l'issue heureuse de la guerre n'est pas discutable.

L'action sur la Chine s'exercera d'autant plus facilement que son gouvernement, qui attache en ce moment une importance extraordinaire au rétablissement de la monarchie, est prêt à tout sacrifier pour obtenir l'assentiment des puissances.

Si l'on ajoute à notre adhésion (en supposant le Japon acquis par l'obtention des avantages positifs et des garanties qu'il poursuit certainement, et qu'il obtiendra en toute hypothèse, dans la suite sans contre partie pour nous si nous ne saisissons pas l'occasion présente), la promesse d'un appui financier non pas réduit à la somme de dix millions de taëls demandés par la Chine, mais plus considérable, le succès de notre négociation à Pékin sera assuré.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de prêter à la Chine des sommes importantes dont elle n'aurait plus qu'à payer les intérêts, mais seulement des avances remboursables à court terme dans des conditions de nature à fortifier notre contrôle financier, elle a un tel besoin d'argent qu'elle est disposée à tout accepter.

Les objections consistant à prévoir des troubles dans les provinces ne sont pas sérieuses, car si l'opinion publique chinoise s'est élevée contre les précédentes négociations, c'est qu'elle estimait que le gouvernement n'avait pas

suffisamment résisté aux exigences du Japon ; un acte de force contre les étrangers tel que l'expulsion des Allemands serait unanimement approuvé et constituerait un succès de face et d'amour-propre inappréciable, le seul risque de troubles réside dans ceux que les agents germaniques pourraient essayer de provoquer, mais ils ne sont pas en mesure de créer un mouvement sérieux.

De même la résistance possible de la dynastie mandchoue, invoquée par l'ambassadeur du Japon à Londres, n'est pas un argument valable ; cette dynastie n'existe pas, n'a ni action, ni argent, et l'on peut d'ailleurs être certain que Yuan Che Kaï lui aura fait sa part et ne réalisera le rétablissement de la monarchie que d'accord avec elle.

Telles sont les bases de la négociation que les puissances devraient, à l'avis du gouvernement français, poursuivre successivement : à Tokyo, pour désarmer la défiance actuelle du Japon qui a été imprudemment éveillée par nos premières démarches ; et ensuite à Pékin, avec le concours indispensable du ministre japonais. Pour réussir nous devons amener le Japon à nous appuyer franchement à Pékin ; et pour obtenir son adhésion au rétablissement de la monarchie et à la négociation avec la Chine contre l'Allemagne (qu'il a jusqu'ici malgré tout ménagée), il faut lui faire sa part.

La négociation est trop importante et le risque de jeter la Chine dans les bras des Allemands, si nous échouons, trop sérieux, pour que nous ne fassions pas des sacrifices qui, plus tard, nous seraient imposés par les événements et cela sans compensation.

Pour Petrograd et Londres.

Je vous prie de faire au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité l'exposé de ce plan en le priant d'y accorder son adhésion et de donner à son ambassadeur à Tokyo l'instruction de se concerter sur ces bases avec l'ambassadeur de France, qui a reçu des instructions dans ce sens.

Pour Tokyo.

Je demande à Londres et à Petrograd de munir les ambassadeurs anglais et russe à Tokyo d'instructions analogues et de se concerter avec vous pour agir dans ce sens auprès du gouvernement japonais.

Pour Pékin.

J'ai demandé à Londres et à Petrograd de munir leurs ambassadeurs à Tokyo d'instructions analogues et ai prescrit à M. Regnault de se concerter avec ses collègues pour agir dans ce sens auprès du gouvernement japonais. De votre côté, je vous autorise à entretenir de ces vues vos collègues anglais et russe et, dans la mesure où vous le jugeriez prudent et utile, le ministre du Japon.

459

M. Boulot, Consul de France à Saint-Sébastien,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. *Saint-Sébastien, 26 novembre 1915.*

Les fabricants d'armes d'Eibar qui ont des marchés avec notre administration militaire, se sont plaints auprès de mon consulat de l'attitude qu'aurait à leur égard le nouveau président de la commission de réception de Bayonne, le capitaine Lelorrain. Depuis quelques temps déjà, certaines plaintes se faisaient entendre au sujet de la lenteur avec laquelle les armes livrées sont examinées, mais les industriels d'Eibar n'avaient, par contre, qu'à se louer de la courtoisie des membres de la commission de réception, et ils n'avaient pas cru nécessaire de m'entretenir de leurs récriminations. Aujourd'hui il n'en est plus de même, ils se voient obligés de me demander de mettre Votre Excellence au courant des faits qu'ils reprochent au capitaine Lelorrain.

Cet officier aurait à l'égard de ces industriels les manières les moins courtoises ; il les traiteraient « d'Espagnols », chercherait mille prétextes pour refuser les armes qu'ils lui présentent et chaque fois qu'il se verrait dans l'obligation d'en accepter une, il dirait au fournisseur : encore vingt francs de gagnés pour vous, leur reprochant ainsi à toute occasion de voler l'État français. Peut-être le ministère de la Guerre aurait-il pu parfois traiter à des prix plus avantageux, mais ce n'est pas toujours le cas et le serait-ce, ce ne serait pas une raison pour que le capitaine Lelorrain se permette de telles appréciations.

Si le fabricant cherche à fournir quelques explications au sujet d'une arme refusée, le capitaine Lelorrain leur imposerait paraît-il silence en lui disant qu'il ne discute pas avec une mule espagnole.

Parmi les plaignants il en est avec qui je suis en relations presque quotidiennes depuis plus d'un an, et je n'ai eu qu'à me louer de leur obligeance, de leur tact, de leurs bonnes dispositions à l'égard de notre pays, dont ils sont des amis dévoués. J'ai trouvé la plupart d'entre eux toujours disposés à prêter à ce consulat leur aide, qu'il s'agisse d'informations à recueillir ou de propagande à faire : récemment, dès qu'il a été question de l'emprunt de la Défense nationale, plusieurs se sont mis aussitôt à ma disposition pour recommander ces titres dans leur région.

Si les paroles prêtées au capitaine Lelorrain ont bien été prononcées, Votre Excellence estimera sans doute qu'elles sont profondément regrettables et l'attitude de cet officier ne répondrait en rien aux intentions de Votre Excellence, ni à celles de M. le ministre de la Guerre qui, dans un rapport confidentiel qui me fut récemment communiqué, se préoccupait d'accroître notre influence en Espagne, et de rechercher les moyens de lutter efficacement contre la propagande et les menées allemandes. Le premier effort que nous ayons à faire semble être de ne pas indisposer nos amis contre nous par des paroles maladroites et blessantes, et de leur faire plutôt comprendre que, si l'attitude de certains Espagnols a quelque chose

d'irritant, nous sommes cependant capables de n'en point faire grief à tous les Espagnols.

Non seulement, les propos de M. Lelorrain ne seraient pas tels qu'il serait désirable qu'ils soient, mais encore il chercherait à créer des difficultés de mille sortes aux fabricants. Avec l'ancien président de la commission de réception, ceux-ci avaient le droit de faire réparer les armes qui, aux essais, n'avaient point donné des résultats satisfaisants. Aussi avaient-ils tous organisé à Bayonne de petits ateliers de réparation qu'ils avaient confiés aux meilleurs de leurs ouvriers. Le capitaine Lelorrain leur aurait déclaré qu'à l'avenir il se verrait dans l'obligation de leur refuser cette faculté ; non seulement les armes refusées ne pourront plus être réparées, mais encore cet officier prétend empêcher également les armes refusées de sortir de l'arsenal jusqu'à la fin de la guerre. Ces armes ainsi abandonnées, laissées sans soin en tas, pendant de longs mois, seront perdues, et cette perspective effraye assez justement les fabricants.

Les fabricants assurent que le capitaine Lelorrain appliquerait aussi dès maintenant aux contrats en cours les conditions qui sont indiquées dans les projets de contrat, actuellement soumis à leur signature, et contre lesquelles ils protestent d'ailleurs de la façon la plus énergique. Non seulement ces conditions leur paraissent bien difficiles à remplir, mais le mauvais vouloir du capitaine Lelorrain les rend particulièrement inquiétantes.

D'après ce que m'ont dit les plaignants, les trois projets de contrats qui ont été envoyés à la signature de MM. Fetterer, Garate Anitua y Cia, Orbea y Cia, stipulent que « le marché pourra être résilié si les rebuts prononcés sont supérieurs à 3 % du total de la fourniture ». Dans les marchés antérieurs il n'y avait rien de tel : le marché ne pouvait être annulé que si les retards apportés dans le remplacement des rebuts dépassaient dix jours à partir de la date fixée pour le remplacement.

D'autre part, pour les revolvers, le jeu du barillet et du canon ne devra pas dépasser 0 m/m 3 ; cette condition serait également impossible à observer. Elle n'avait d'ailleurs point son équivalent dans les contrats antérieurs et les trois fabriques de revolvers d'Eibar demandent que le jeu permis soit de 0 m/m 35. Ils prétendent que, dans les revolvers d'ordonnance actuellement fabriqués en France, ce jeu serait de 0 m/m 4.

S'il suffit que, dans un lot, il y ait 3 % de rebuts, pour que le lot soit refusé, confisqué jusqu'à la fin de la guerre, et le contrat résilié, le fabricant restant alors avec les armes qu'il avait préparées spécialement pour notre armée, et dont il ne peut trouver l'écoulement ailleurs, et si, d'autre part, le refus peut être aussi facilement prononcé, comment ce fabricant pourrait-il consentir à signer le contrat qui lui est proposé ?

Enfin, les intéressés protestent contre la lenteur avec laquelle les essais sont faits. Des armes sont depuis un mois à l'arsenal de Bayonne et elles n'ont pas encore été réceptionnées : elles s'y accumulent, s'y détériorent, y sont exposées à des chocs qui sont d'autant plus préjudiciables, que le capitaine Lelorrain refuserait toute arme qui, par frottement contre une autre, aurait été légèrement rayée, soit en cours de voyage, soit pendant son séjour à l'arsenal même. Pour que les essais s'effectuent plus rapidement, les fabricants demandent que le parc d'artillerie de Bordeaux soit autorisé comme

celui de Bayonne à y procéder ; dans leur pensée, il y aurait intérêt à ce que l'un de ces parcs soit chargé d'examiner les revolvers et l'autre les pistolets automatiques.

J'ai cru ne pas devoir laisser ignorer à Votre Excellence les plaintes qui m'ont été rapportées, il lui appartient d'apprécier s'il y a lieu d'en faire part à M. le ministre de la Guerre et d'attirer son attention sur les modifications que les fabricants de revolvers désireraient proposés.

460

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. s.n°. *Londres, 26 novembre 1915.*

M. Georges Picot, que vous avez bien voulu déléguer pour causer avec le gouvernement britannique de la délimitation de la Syrie, m'a adressé le compte rendu ci-joint de son premier entretien avec sir Arthur Nicholson, en présence de fonctionnaires de l'*India Office* et du *War Office*.

La situation de l'Égypte est pour le gouvernement britannique un tel sujet de préoccupation qu'il apporte dans ses conversations avec les émissaires du Chérif de La Mecque, un empressement fébrile et se montre disposé comme il l'a fait trop souvent avec d'autres, à prodiguer les promesses et les abandons éventuels de territoires.

Les observations de M. Georges Picot ont été nettes et précises, sir Arthur Nicholson en a été frappé et m'a dit que notre délégué avait une connaissance approfondie des questions du Levant, mais il a ajouté que nous ne semblions pas nous rendre suffisamment compte de la situation qui pourrait nous être faite en Syrie, Palestine et Liban mis à part, le reste serait abandonné aux Arabes mais à des conditions telles que la France serait en fait investie de protectorat équivalent à une prise de possession. J'ai répondu au sous-secrétaire d'État permanent qu'il n'y aurait jamais en France un gouvernement en état d'imposer à l'opinion un abandon de la Syrie, si déguisé fût-il, et je l'ai prié de me dire ce qui se passerait si la France s'inquiétant des dispositions de ses sujets musulmans demandait au gouvernement anglais d'évacuer l'Égypte pour donner satisfaction au monde arabe. Le soulèvement que provoquerait en Angleterre une suggestion de ce genre peut donner idée de celui qui se produirait en France s'il était question de renoncer à la pleine domination sur la Syrie.

Sir Arthur Nicholson n'en a pas moins insisté pour que le point de vue anglais fût soumis à Votre Excellence. Je lui ai dit qu'il serait exposé fidèlement à mon gouvernement, mais je n'ai pu lui laisser espérer que M. Georges Picot ni moi pourrions l'appuyer.

Les inquiétudes du gouvernement anglais sont-elles justifiées ? N'est-il pas impressionné outre mesure par les rapports du général Maxwell et de sir Henry Mac-Mahon qui ne paraissent ni l'un ni l'autre des têtes très solides ? A-t-il des renseignements absolument certains sur l'action

des Senoussis au Soudan et au Darfour ? Je l'ignore, mais il faut reconnaître que les préparatifs des Turcs l'autorisent à prendre ses précautions contre une offensive dans la presqu'île du Sinaï et à se préoccuper des intrigues allemandes dans les milieux musulmans. Le moment peut venir ou les autorités militaires anglaises reconnaîtront que la véritable défense de l'Égypte est en Syrie. C'est le sentiment de lord Kitchener dont les propositions ont été écartées non parce qu'on les trouvait peu justifiées, mais parce que l'occupation de la presqu'île de Gallipoli et de Salonique ne permettrait pas de disposer de contingents suffisants et que l'Amirauté, obligée d'assurer les ravitaillements avec Alexandrie, les Dardanelles et Salonique, se déclarait hors d'état de suffire à l'établissement d'une quatrième ligne de transports.

Mais si les Dardanelles et Salonique sont abandonnées, il paraît probable que la proposition de lord Kitchener sera reprise. J'en ai eu l'impression au cours de nos entretiens du 19 courant avec lord Crewe. Je lui parlais de la conférence de la veille entre les principaux membres des Cabinets français et anglais et je faisais allusion à l'accord établi contre un projet d'expédition à Alexandrette. Il me répondit qu'en effet une pareille entreprise était impossible aussi longtemps qu'on occupait la presqu'île de Gallipoli et Salonique. Le moment peut donc venir où le gouvernement anglais nous proposera de nous entendre à ce sujet et sans en parler dès à présent, il me paraîtrait prudent de s'en préoccuper. Comme il est évident que nous ne pourrons pas laisser les Anglais débarquer seuls en Syrie, notre administration de la guerre pourrait étudier secrètement un projet d'occupation de la Syrie. De quelque façon que tournent les événements, une étude de ce genre ne sera jamais perdue.

Dans votre télégramme du 25 courant, Votre Excellence m'invite à « marquer fortement » au gouvernement britannique à propos des mesures à prendre dans la presqu'île de Gallipoli, que le gouvernement français compte qu'aucune décision ne sera prise sans examen et sans accord avec nous.

La présence à Paris du directeur des opérations militaires au *War Office* et le désir exprimé hier par sir Edward Grey à la suite d'une réunion du comité de Défense du même jour répondent aux appréhensions du gouvernement français. Il va de soi que l'occupation de la presqu'île de Gallipoli opérée en ce moment ne peut-être ni abandonnée ni modifiée sans un examen commun et un accord entre les deux gouvernements[1].

[1] Cf. lettre s. n°, de Briand à Picot, Paris, 2 novembre 1915.

461

SECTION D'ÉTUDES DE LA DÉFENSE NATIONALE,
À CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. n° 24/S.E. *Paris, 26 novembre 1915.*

Secret.

RAPPORT AU SUJET DU RAVITAILLEMENT DE LA SERBIE ET DE LA RECONSTITUTION DE L'ARMÉE SERBE

Par suite de sa retraite dans deux directions, l'armée serbe va se trouver coupée en deux fractions. Tant dans un but de solidarité que pour garantir le gouvernement serbe contre toute tentation de déposer les armes et de conclure une paix séparée – éventualité dont les conséquences seraient particulièrement graves – les Alliés doivent se préoccuper d'assurer le ravitaillement de cette armée et de la population qui l'a suivie. Ils doivent, en outre, envisager dès maintenant la possibilité d'utiliser ce qu'il peut être recueilli de forces serbes pour collaborer avec leurs propres armées.

I. La mesure la plus urgente est le ravitaillement en nourriture, en vêtements, en médicaments, etc. de cette armée et de cette population.

À cet égard, il y a lieu d'envisager séparément les deux régions où se sont dirigées population et armée.

A. En ce qui concerne Monastir, la base de Salonique et le chemin de fer permettent de faire passer sans difficulté le nécessaire à destination. Les ministres de la Guerre et des Travaux publics serbes sont sur place ; il convient que les autorités militaires alliées leur prêtent assistance, s'informent de leurs besoins et renseignent leur gouvernement.

B. La situation du gros de l'armée et de la population qui a fui du côté du Monténégro et de l'Albanie, est plus difficile. Les gouvernements alliés s'en sont préoccupés ; une commission, composée des attachés militaires et navals de la Triple Entente et des représentants de la Marine et de la Guerre italienne, s'est réunie à Rome. Cette commission qui est déjà chargée de centraliser tout ce qui a trait au ravitaillement en vivres, devrait étendre, dans les mêmes conditions, son action aux vêtements, médicaments et abris. Il convient que les agents des Alliés à Cettigné, à Soutari et dans les autres villes de l'Albanie soient invités à recueillir et lui transmettre toutes les indications utiles pour l'accomplissement de sa tâche.

II. En vue de l'utilisation ultérieure des débris de l'armée serbe, il est indispensable de faciliter sa reconstitution en lui fournissant le matériel de toute nature dont elle va se trouver privée (armes, munitions, habillement, moyens de transports, etc.)

Il convient de demander immédiatement à l'état-major serbe de faire connaître ses besoins et les Alliés auront à se mettre d'accord pour y parvenir.

Il y a en outre tout intérêt à envoyer le plus tôt possible auprès du Grand Quartier Général serbe la mission militaire française demandée dans un

rapport antérieur de la section d'études. Cette mission nous ramènerait la confiance du gouvernement et des états-majors serbes ; elle contribuerait efficacement à la reconstitution de l'armée et à l'établissement des organisations défensives dont cette armée doit se couvrir ; elle nous fournirait en outre les éléments nécessaires en vue de l'examen qui doit être fait de la meilleure utilisation des troupes serbes dans le cadre général des opérations.

En résumé, il y a lieu :

1) d'inviter le général Sarrail, qui a déjà reçu l'ordre de se tenir en liaison avec les détachements serbes de Monastir, de prendre toute mesure pour assurer leur ravitaillement et de nous faire connaître leur situation exacte ainsi que leurs besoins ;

2) d'établir sans tarder un accord avec les gouvernements anglais et italien sur les bases suivantes :

la commission de Rome, déjà chargée de centraliser les questions relatives au ravitaillement en vivres, par l'Adriatique, de la Serbie et du Monténégro, recevrait mission d'étendre son action au ravitaillement en vêtements, médicaments, abris, etc.

Des instructions seraient envoyées aux agents des puissances au Monténégro et en Albanie pour les inviter à adresser à cette commission, par l'entremise de leurs ambassades ou du gouvernement italien, les renseignements nécessaires ;

3) de demander au gouvernement serbe quels sont ses besoins en matériel militaire, en vue de la reconstitution de l'armée. Une entente à cet égard aurait à intervenir entre les puissances ;

4) d'envoyer immédiatement auprès du Grand Quartier général serbe la mission militaire réclamée dans une note antérieure de la section d'Études.

462

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1933. *Paris, 27 novembre 1915, 0 h. 15.*

Chiffré.

Suite à mon télégramme n°

M. Sazonov ayant formulé de très vives objections contre les propositions faites isolément par l'Angleterre à l'Italie en ce qui concerne l'Albanie, sir Edward Grey lui a fait connaître que l'idée était complètement abandonnée. Sir R. Rodd a été chargé d'expliquer et de retirer ce qui avait été dit à Rome.

Bien que de notre côté, nous eussions formulé les objections que vous a fait connaître mon télégramme n° 1912 à 1914, sir Edward Grey n'a parlé que des observations russes et non des nôtres parce que M. Sazonov les a exposées par écrit et s'est placé principalement au point de vue des intérêts slaves.

Il est donc possible, ce qui est préférable à tous égards, que vis-à-vis des Italiens nous paraissions étrangers au démenti de la suggestion anglaise et le mieux est que nous gardions à Rome le silence sur cet incident[1].

463

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4029. *Paris, 27 novembre 1915, 0 h. 15.*
Chiffré.

Un télégramme de Copenhague m'apprend que le gouvernement britannique viendrait de consentir à un arrangement réglant les conditions du trafic entre la Grande-Bretagne et le Danemark.

Les garanties réclamées des destinataires seraient données par l'une des grandes corporations danoises, société de notables commerçants ou conseillers de l'industrie. Ainsi que vous le savez, je vous avais fait déjà demander antérieurement l'opinion du gouvernement britannique sur ces corporations danoises. Il eût été utile pour mon Département d'être tenu au courant des négociations qui s'engageaient, afin de pouvoir prendre position nous-mêmes vis-à-vis du commerce danois et conserver à nos exportateurs des débouchés intéressants dans ce pays.

Je vous serai obligé d'appeler une fois de plus l'attention du gouvernement britannique sur l'utilité de maintenir entre les services français et anglais qui s'occupent de la guerre économique une cohésion toujours plus grande, et de demander au *Foreign Office* de vous faire parvenir le plus tôt possible le texte de l'accord intervenu entre le gouvernement britannique et les commerçants danois.

(Fonds Blocus)

464

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1424. *Berne, 27 novembre 1915, 10 h. 45.*
Chiffré.
(Reçu : le 28, 4 h. 50)

Les banques les plus importantes de Berne : fédérales, cantonales, commerciales et populaires, ainsi que banques privées Wytenbach, Marcuard, Ernst, ont accepté de prêter leur concours à l'emprunt dans les conditions prévues par le télégramme n° 1162 de Votre Excellence ; malheureusement, tous les envois faits par ces banques en France depuis plusieurs

[1] Cf. télégramme n° 3974 à 3976, urgent, Paris, 23 novembre 1915.

semaines ont été arrêtés par la censure militaire et leur bon vouloir se trouve paralysé. J'ai dû promettre à celles qui me l'ont demandé l'entremise de l'ambassade pour expédier à Paris des chèques de souscriptions qu'elles me remettent. Certaines banques auraient voulu également que je me charge de faire parvenir à Paris titres ou obligations et bons de la Défense à échanger contre des rentes nouvelles. Je n'ai pas pu y consentir et les errements de la censure militaire nous priveront, je le crains, d'une partie des concours que nous aurions pu trouver en Suisse.

Je n'ai pas reçu réponse de notre consul à Bâle au sujet des banques qui souscrivent ; je sais qu'à Genève toutes les banques nous prêtent leur concours. À Zurich, banque Lendf nous fait la première ses offres de service, je serai incessamment en mesure de compléter ces indications.

Journaux ayant publié nouvelle que les grands établissements avaient souscrit 25 milliards, bruit court que souscription sera arrêtée ce soir ou demain. Si cette nouvelle était exacte, il serait bon d'examiner s'il ne serait pas possible de retarder de quelques jours pour l'étranger clôture de la souscription qui est à peine commencée en Suisse[1].

465

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2766. *Londres, 27 novembre 1915, 13 h. 40.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 4021 et 4026[2].

Le gouvernement britannique partage avis du gouvernement français quant à l'importance de la négociation engagée avec la Chine mais il se rend compte d'après l'émotion soulevée à l'ambassade du Japon à Londres par la démarche inconsidérée provoque par l'initiative de M. Morisson des graves conséquences que peut avoir toute action inopportune pour l'avenir même de son alliance. Le Japon se montre profondément ulcéré de s'être vu, fût-ce un instant, tenu à l'écart d'un projet touchant à ses intérêts vitaux après avoir rendu aux Alliés en Extrême-Orient depuis le début de la guerre des services qu'il estime considérables. L'ambassade japonaise à Londres mène à ce propos une violente campagne contre sir Edward Grey et ne cache pas que le Japon cesserait même éventuellement de collaborer avec les Alliés s'il apprend que des pourparlers se poursuivent sur une telle question en dehors de lui. Il semble que dans toute cette affaire, il y a eu des malentendus créés par un manque de concorde et de confiance entre les représentants des Alliés, notamment à Pékin, d'où des inconvénients sérieux.

[1] Cf. télégramme n° 1165, chiffré, Paris, 23 novembre 1915.

[2] Cf. télégramme n° 4021 à 4026, chiffré, de Briand à Cambon, Paris, 26 novembre 1915.

J'adresse par le courrier à Votre Excellence une dépêche qui la mettra au courant de l'état de la question tel qu'il apparaît au *Foreign Office*.

466

M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE À CHRISTIANIA,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 651. *Christiania, 27 novembre 1915, 17 h. 30.*
Chiffré.
(Reçu : 20 h. 15)

La Suède demande à la Norvège d'adopter comme règle que les sous-marins des belligérants ne pourront entrer dans les eaux territoriales qu'en naviguant à la surface avec leur pavillon. S'ils entrent en plongée, ils s'exposeront à être capturés.

Il y a un an la Norvège avait suggéré quelque chose d'analogue à la Suède qui ne répondit pas. Il s'agissait alors de gêner les sous-marins allemands sur les côtes norvégiennes. Il s'agit maintenant de gêner les sous-marins anglais sur les côtes suédoises. M. Ihlen ne se hâtera pas de répondre.

Diverses autorités navales norvégiennes croient savoir que la Suède propose au Danemark de fermer avec elle le Sund comme il a jadis fermé les Belts[1].

467

M. THIÉBAUT, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 430. *Stockholm, 27 novembre 1915, 19 h. 30.*
Chiffré.
(Reçu : le 28, 2 h. 30)

M. Wallenberg a dit au ministre d'Angleterre que le gouvernement royal se proposait de modifier les règles de neutralité qu'il avait proclamées au début de la guerre. Il serait désormais interdit aux sous-marins des puissances belligérantes de passer par les eaux territoriales suédoises à moins

[1] Le 30 novembre, Chevalley poursuivait (télégramme n° 656, chiffré) : « Je réponds à votre télégramme n° 323 et je me réfère à mon télégramme n° 651.
M. Ihlen m'a confirmé que, sans répondre quant au fond à la proposition suédoise, il a fait savoir à Stockholm qu'il ne croyait pas opportun de modifier les règles norvégiennes de neutralité pendant la guerre.
Ni les marins ni, semble-t-il, les diplomates norvégiens ne doutent que l'*effet* sinon l'*objet* de la proposition suédoise était de faire servir la collaboration des trois pays du nord à établir une base de droit pour interdire le Sund aux sous-marins alliés. »

d'y être contraints par des circonstances de force majeure : ils devraient dans ce cas naviguer en surface et en arborant leur pavillon. Mon collègue anglais ayant fait observer qu'une mesure si générale ne paraissait pas compatible avec l'article premier du traité de Copenhague du 14 mars 1857, le projet d'ordonnance royale a été modifié : la nouvelle règle ne serait pas jusqu'à nouvel ordre appliqué dans le Sund. Les règles de neutralité du Danemark et de la Norvège étant les mêmes et ayant été proclamées en même temps que celles de la Suède, le Cabinet de Stockholm a proposé à ceux de Copenhague et de Christiania de s'associer à la déclaration projetée. Cette proposition n'a pas été acceptée.

La mesure en question semble avoir pour but non d'interdire aux sous-marins anglais l'accès du Sund, mais de remédier à la difficulté qu'éprouvent les navires de guerre suédois à contrôler la durée des séjours que font dans les eaux territoriales les sous-marins tant allemands qu'anglais ; se tenant tantôt en surface, tantôt en plongée, ils prétendent toujours qu'ils ne sont pas là depuis 24 heures[1].

468

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2007. *Paris, 27 novembre 1915, 22 h.*

Chiffré.

Le ministre du Commerce me prie de vous rappeler que la ligne de navire qu'il a organisée entre la France et Arkhangelsk et qu'il a mise à la disposition du gouvernement russe pour le transport des munitions ne peut subsister qu'à la condition que le gouvernement russe mette à la disposition du gouvernement français les quantités de blés nécessaires à utiliser le fret de retour. Actuellement sur 60.000 tonnes environ de navires devant arriver à Arkhangelsk en décembre et janvier 14.000 tonnes seulement sont assurées. Il est donc nécessaire que le gouvernement russe fournisse à Arkhangelsk dans ce délai 40.000 tonnes de blé au minimum. Eybert possède tous les détails et le ministre du Commerce vous demande de l'appuyer dans ses démarches.

[1] Cf. télégramme n° 371-372-373-378, chiffré, Stockholm, 30 octobre 1915 et télégramme n° 441, chiffré, Stockholm, 4 décembre 1915.

469

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 806-807. *Paris, 27 novembre 1915, 22 h. 15 – 22 h. 40.*

Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes 834 à 844[1].

Votre télégramme n° 841 emploie des termes un peu forcés tels que « chasser les Grecs de leur propre territoire », « assumer une grave responsabilité morale » : pendant un mois vous n'avez pas cessé de préconiser l'énergie, et je suis surpris que l'action de force mesurée que le gouvernement de la République a appliqué à la solution du problème grec inquiète votre expérience diplomatique[2].

Si M. Skouloudis attache au terme d'*exigence* une importance déterminante, je vous autorise à l'employer : vous ne manquerez pas de lui faire remarquer qu'une fois admis les principes formulés dans la note à la Grèce, la mise en pratique en découle naturellement ; nous demandons formellement cette application du fait des principes déjà acceptés par la Grèce, nous l'exigeons même si elle y tient, mais nous sommes certains qu'en toute bonne foi le président du Conseil grec reconnaîtra que l'adhésion à mes principes comportait déjà l'acceptation de leur mise à exécution dans les faits. Dès que vous aurez obtenu une réponse favorable, spécialement en ce qui touche la fortification et la défense de Salonique, vous préviendrez le général Sarrail avec qui mes instructions vous ont prescrit de rester constamment en communication (ainsi qu'avec l'amiral Gauchet qui déclare être dans l'ignorance complète des intentions du gouvernement) ; vous demanderez au général Sarrail de formuler les précisions et propositions nécessaires, en particulier pour ce qui touche au ravitaillement des troupes grecques, à l'emploi du matériel, aux modalités techniques d'exécution, il y a évidemment lieu de régler ces points de la manière la plus attentive, en ayant soin de ne blesser ni l'amour propre ni les intérêts de l'armée grecque. La note à la Grèce ne pouvait évidemment proposer dès le début des règlements minutieux.

Le gouvernement anglais a de son côté envoyé à Paris le général Calwell qui examine avec l'état-major français les mesures de défense à prendre à Salonique : je vous ferai connaître les demandes de garantie qui seront reconnues utiles aussitôt que cette conférence les aura formulées. Le ministre d'Angleterre a, d'ailleurs, prescrit à notre collègue de se rallier à vos vue et instructions : vous vous concertez avec lui ainsi qu'avec vos collègues russe et italien.

Si le roi ou le président du Conseil venaient à reparler d'eux mêmes, *sans aucune initiative de votre part*, dans le sens des conversations rapportées par vos télégrammes 834 et 842, vous répondriez que :

[1] Athènes 25 et 26 novembre 1915.

[2] Paragraphe supprimé. Cf. télégramme n° 3892 ; 1920 ; 1866 ; 759, chiffré, Paris, 19 novembre 1915.

1°) nous sommes venus à Salonique pour la défense de nos alliés, dans des conditions connues et appréciées formellement par la Grèce ; les circonstances nous obligent à y rester, sans qu'il nous soit possible de fournir aucune précision sur notre départ éventuel ;

2°) quant aux mouvements extérieurs de nos troupes nous n'en pouvons rien dire ; le roi Constantin est militaire, il sait qu'un secret absolu est la garantie essentielle des opérations ;

3°) la renonciation par l'armée grecque à toute défense de ses frontières entraîneraient pour elle des conséquences et des responsabilités dont elle devrait mesurer l'étendue.

Je communique à Londres, Petrograd et Rome ce télégramme d'instructions.

Ambassadeur France Petrograd (2010-2011), Londres (4097-4098), Rome (1996-1997).

J'adresse à M. Guillemin le télégramme suivant : (reproduire le télégramme ci-dessus).

470

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2782. *Londres, 27 novembre 1915, 22 h. 35.*
Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 4000.

Le gouvernement britannique auquel j'ai donné connaissance du télégramme de M. Jusserand m'a fait savoir qu'après toutes les concessions déjà consenties aux États-Unis il ne lui paraissait pas possible d'en accorder de nouvelles sans compromettre sérieusement le blocus au moment même où son efficacité commence à se faire sentir. Toutefois, le *Foreign Office* est disposé, dès à présent, à examiner dans l'esprit le plus bienveillant les mesures précises qui lui seraient suggérées par nous en vue de donner aux Américains la satisfaction qu'ils souhaitent. Mais il ne pense pas que ce puisse être sur le nombre des navires déroutés déjà réduit au minimum, ni sur la lenteur des procédés dus à la mauvaise volonté mise par les Américains à user du privilège qui leur a été accordé pour engager eux-mêmes les actions, ni sur la promesse exigée des navires reconnus innocents de renoncer à toute réclamation. Sir E. Crewe ne voit donc qu'une atténuation possible au règlement militaire à l'exportation mais il signale la gravité d'une telle mesure.

471

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. s.n°. *Paris, 27 novembre 1915.*

Chiffré.

Un télégramme du colonel Girodon fait connaître l'avis définitif de lord Kitchener relativement à l'armée des Dardanelles : évacuation immédiate et totale de la zone nord, Suvla, et Auzac ; maintien provisoire de la zone sud Cap Hellès, avec relève fréquente et perfectionnement organisation défensive. Les troupes évacuées seraient ramenées et maintenues dans les îles Imbros, Tenedos, Mithylène restant ainsi une menace pour l'ennemi. Lord Kitchener n'envisage pas la possibilité d'envoyer à Salonique les 60.000 hommes ainsi rendus disponibles, pour la raison que cela rendrait impossible toute reprise d'offensive aux Dardanelles et libérerait les Turcs de toutes craintes d'attaque sur leurs côtes.

Je ne sais si ce point de vue sera partagé par les autorités militaires anglaises et françaises et je crains que la disponibilité de ces 60.000 hommes inemployés pendant que l'armée d'Orient subirait la pression ennemie dans la région de Salonique ne soit mal interprétée par l'opinion et n'entretienne les visées de lord Kitchener sur Alexandrette.

Pour le moment je vous serai obligé de marquer fortement au gouvernement anglais que, quelle que soit la solution finale à intervenir pour les troupes anglaises et françaises retranchées dans la presqu'île de Gallipoli, le gouvernement français compte qu'aucune décision ne sera prise sans examen commun de la question et accord avec nous.

472

M. PHILIPPE BERTHELOT, CHEF DE CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. s.n°. *Paris, 27 novembre 1915.*

Voici la note Pachitch (en copie).

Pour la réponse, il semble que nous devrions tenir compte des considérations suivantes :

1. Il est utile de répondre, pour ne pas accepter les reproches, voilés mais positifs, faites par le président du Conseil serbe.
2. Si nous répondons par écrit, il ne suffit pas de rétablir notre point de vue ; il faut également dire aux Serbes quelque chose de réconfortant, pour éviter qu'ils ne se découragent (c'est-à-dire promesse de ravitaillement et aides à reconstituer leur armée), et pour leur donner des espérances (c'est-à-dire promesse de les aider à récupérer

leur territoire, *dans son intégrité* (?). Ce second point est délicat et la rédaction doit être surveillée.

3. Comme la note Pachitch a été envoyée en même temps qu'à nous à Londres et Petrograd (pas encore à Rome), nous ne pouvons répondre pour nous seuls et notre texte doit être concerté.
4. Dans le cas où une entente serait difficile à réaliser sur un texte, nous pourrions répondre seuls, *verbalement*, en chargeant M. Boppe de parler à M. Pachitch : nous aurions ainsi plus de liberté et pourrions employer des formes plus cordiales et moins solennelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueux sentiments.

473

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 712. *Londres, 27 novembre 1915.*

Monsieur le président du Conseil,

Au cours d'un entretien qu'un membre de cette ambassade a eu récemment avec M. Honda, conseiller de l'ambassade du Japon, celui-ci s'est exprimé très vivement sur l'émotion que soulevait dans son pays l'initiative prise par les puissances alliées, en vue d'inviter la Chine à se joindre à elles contre l'Allemagne dans le conflit qui met actuellement aux prises les grandes puissances.

À en croire ce diplomate, qui jouit à Londres d'une certaine situation, on ne comprendrait pas au Japon comment la France, l'Angleterre et la Russie se sont laissé entraîner en cette circonstance à adopter une politique si manifestement contraire aux intérêts évidents de leur alliée et l'on s'en montrait profondément ulcéré. La déception était d'autant plus grande qu'une telle initiative était prise au lendemain du jour, où le Cabinet de Tokyo avait cru s'être créé des titres valables à la reconnaissance des Alliés par la destruction de la flotte et de l'armée allemande à Tsing tao, et les fournitures d'armes et de munitions consenties aux Russes. Que seraient devenues la colonie de Hong-Kong et l'Indo-Chine si l'Allemagne avait conservé avec ses navires la libre disposition de ses 10.000 sujets mobilisés sur place ?

Tout d'ailleurs semblait fait en l'occurrence pour blesser le sentiment japonais. Non contentes de concevoir une telle politique, les puissances de l'Entente semblaient l'avoir adoptée, sans consulter même au préalable celui des alliés qui se trouvait le plus directement intéressé dans la question. Il y avait là un manque de solidarité et de confiance qui avait été cruellement ressenti. « Le Japon était traité en allié inférieur, en Balkanique, en nègre ». S'il en est réellement ainsi, la politique suivie à Tokyo est une duperie. C'en est fait désormais de l'alliance anglaise et, en cherchant à gagner la Chine, vous aurez définitivement perdu l'aide japonaise.

Que pouvaient espérer les Alliés de la collaboration chinoise ?

Des armes pour la Russie ? Mais il est de notoriété publique que la Chine ne pourrait fournir plus de quelques dizaines de milliers de fusils. Et pour une aide si minime, ils compromettraient les fournitures venues du Japon, qui se chiffrent déjà par plus d'un million de fusils et 500 canons.

L'expulsion des Allemands du sol chinois et la pression de leur commerce ? En quoi la Chine peut-elle réellement vous y aider ? Toutes les maisons allemandes sont établies sur les concessions étrangères. Demanderez-vous à Yuan Che Kaï d'y faire entrer des troupes chinoises ? Vous n'y pensez pas. Vos polices devront donc agir, et si elles n'y peuvent suffire, si vous devez recourir à des troupes étrangères, les nôtres sont là à votre disposition ; elles répondront au premier appel.

Mais nous ne laisserons pas réussir le complot ourdi contre nous par M. Morrisson. Car c'est lui qui est allé trouver les ministres de France, de Russie et d'Angleterre pour leur inspirer ce beau projet. Il y a vu un moyen d'exercer la reprise des concessions allemandes au Chantoung et d'ébranler les droits d'extraterritorialité reconnus autrefois aux puissances par la Chine, en des temps malheureux. Le Japon pour sa part ne se laissera pas spolier du seul avantage qui peut lui revenir dans cette guerre et il s'étonne que les Alliés se soient prêtés à ce jeu. Qu'auraient-il pu faire de plus, s'ils avaient été ses ennemis ?

Après des pourparlers si suspects, une franche et complète explication est nécessaire. Le Japon l'attend, spécialement de l'Angleterre, qui, sans souci de troubler les fêtes du couronnement a remis au Cabinet de Tokyo une note inacceptable, avec demande de réponse immédiate.

Il faut bien qu'on le sache, la question qui se pose désormais est de savoir si la politique suivie par nous depuis quelques mois doit ou non être poursuivie. Nous nous demandons si nous avons été dupes. L'opinion publique, sachez-le, n'est plus au Japon ce qu'elle était au siècle dernier. Aucun gouvernement, l'Empereur lui-même, ne pourrait lui imposer une solution qui va si directement contre ses intérêts. Or, elle a été saisie de la question ; des journaux sont venus d'Amérique qui l'ont mise au courant de l'intrigue. Qu'on le veuille ou non, il faudra qu'elle sache désormais où on la conduit.

Aux protestations qui lui étaient faites, qu'en étudiant une suggestion intéressant la conduite de la guerre, la France n'avait jamais entendu agir en dehors du Japon et sans le consulter dans une question qui l'ait touché à un si haut point, M. Honda, soit politesse, soit conviction, a convenu de la correction de l'attitude française, en réservant toutes ses sévérités pour l'Angleterre. Mais il a conclu en terminant l'entretien qu'il était bien souhaitable qu'il ne reste rien d'un projet aussi dangereux pour la bonne entente des Alliés.

Sans vouloir exagérer la portée des paroles prononcées par le conseiller japonais en la circonstance, il m'a paru intéressant de les rapporter à Votre Excellence. Pour qui connaît l'extrême réserve, comme la discipline des fonctionnaires de l'Empire du Soleil Levant, une telle conversation n'aurait jamais été tenue si le sens n'en avait pas été approuvé d'avance ici, comme

à Tokyo. Et la campagne véritable qui est poursuivie, depuis quelques jours, contre sir Edward Grey par l'ambassade du Japon à Londres est là pour prouver que les idées émises sont celles du gouvernement impérial même.

J'ai donc cru devoir saisir l'occasion d'une de mes visites quotidiennes au *Foreign Office* pour m'en entretenir avec quelques-uns des agents qui suivent plus particulièrement les affaires d'Extrême-Orient. Je les ai trouvés visiblement préoccupés d'une situation, dont ils n'avaient pas prévu le développement si rapide ni si aigu. Aussi s'efforçaient-ils de diminuer autant que faire se peut la responsabilité et l'initiative prise en Angleterre.

Assurément, celle-ci partage toujours les vues de la France quant à l'importance extrême de la négociation envisagée et souhaite qu'elle réussisse. Mais il ne faut pas s'en dissimuler les difficultés, et il importe de ménager les susceptibilités du Japon, le plus intéressé des alliés en Chine.

À en croire le récit tel qu'il est fait à Downing Street, le ministre britannique à Pékin n'aurait été saisi par Liang Che Yi que de propositions assez vagues d'action commune, mais M. Morrisson allant plus loin, aurait suggéré aux légations de France, de Russie et de Belgique de demander formellement aux Chinois d'entrer dans la guerre aux côtés des Alliés. Une démarche aurait été faite à Tokyo et aurait ainsi donné l'éveil aux Japonais.

Le Cabinet de Londres pour sa part n'aurait jamais été si avant, il borne ses désirs à obtenir de la Chine des armes pour la Russie, et l'expulsion des Allemands, leur ministre compris, du territoire chinois. Pour atteindre ces résultats une simple rupture des relations diplomatiques entre la Chine et l'Allemagne lui paraît suffisante. Il y voit le grand avantage de ménager les intérêts japonais. En évitant de faire entrer la Chine dans l'alliance à titre égal, on limiterait en effet du même coup ses prétentions futures, et ses demandes indiscrètes au moment de la paix seraient écartées.

La négociation avec Pékin en serait à coup sûr compliquée. Les avantages diminués à ce point, les Chinois hésiteraient d'avantage peut être à suivre une politique qui les brouilleraient définitivement avec Berlin. Mais force était de tenir compte de l'opposition japonaise. Pour déterminer les décisions des conseillers de Yuang Che Kaï, le gouvernement britannique conservait d'ailleurs des moyens d'action dont il saurait user. La Chine avait encouru des responsabilités graves du fait des intrigues allemandes, des envois d'armes aux Indes, des expéditions préparées sur son territoire contre le transsibérien ; il suffirait de les lui signaler avec l'insistance nécessaire pour qu'elle comprit son intérêt et saisit l'occasion d'éviter qu'il lui fût demandé compte un jour de ses complaisances.

En constatant combien sur plusieurs points ce plaidoyer est contraire aux faits, on se rend compte combien il témoigne d'inquiétude de la part du *Foreign Office*. Si celui-ci ne pense plus aujourd'hui, comme il l'affirme, à demander à la Chine une déclaration de guerre formelle à l'Allemagne, telle n'a pas toujours été sa manière de voir. Le mémorandum ci-joint en copie, remis il y a bien peu de jours au gouvernement japonais, témoigne nettement que récemment encore sir Edward Grey envisageait comme

nous la question. Et si certaines démarches ont inquiété l'opinion à Tokyo, il apparaît tout au moins comme singulièrement injuste d'en rendre responsables les seuls représentants alliés.

Quoi qu'il en soit du passé, on paraît sentir ici que l'on a agi tout au moins avec quelque précipitation et quelque imprudence. Décidé à ne pas abandonner un projet dont on mesure les avantages, on paraît résolu néanmoins à tenir compte dans une large proportion des intérêts, et même des susceptibilités du Japon, et à ne demander à la Chine son concours que dans la mesure où il sera compatible avec une alliance, dont on sait apprécier la valeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma très haute considération.

474

GÉNÉRAL GALLIÉNI, MINISTRE DE LA GUERRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. s.n°. *Paris, 27 novembre 1915.*

J'ai pris connaissance de la lettre de M. Whitney-Warren au sujet de l'organisation d'une propagande de presse en Amérique, au profit de la France et de ses alliés[1]. M. Whitney-Warren, d'ailleurs, est venu me trouver à ce sujet.

[1] Lettre datée de Paris, 19 novembre 1915, adressée à Briand :
« Monsieur le Président,
Suivant ma conversation avec M. le Président du Conseil, samedi de la semaine dernière, je me permets de lui envoyer cette note pour mieux fixer les points importants.
Vu qu'en Amérique l'alimentation de la presse, du côté français, manque à peu près absolument, ainsi que l'alimentation du cinématographe et des conférenciers, alors que l'Allemagne fournit tout ce qu'il faut et encourage, autant que possible, la propagande par ses trois moyens et surtout, vu l'importance de cette question de propagande en vue des élections présidentielles prochaines, ne serait-il pas bon pour combattre cet état de choses, de nommer un Américain bien au courant des mœurs et coutumes des deux pays qui serait délégué ou agréé du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Guerre, auprès de la presse américaine, des compagnies cinématographies et des conférenciers ? Il faut, d'après ce que j'ai vu, que ce délégué soit nommé des deux ministères pour que sa besogne soit efficace et rapide.
Ce représentant doit être responsable de tous ses actes et du monde avec lequel il traite, mais il doit avoir une certaine liberté d'action et une autorité limitée suivant les idées des ministères et du Grand Quartier Général auprès duquel il doit être accrédité et sous les ordres duquel il doit agir.
Si on voulait me charger de cette mission, comme je retournerai de suite aux États-Unis, je me renseignerai plus en détail et organiserai l'affaire là-bas. Je ferai venir ici les hommes de mérite des trois catégories et sur lesquels on peut absolument se fier. Mais, pour cela il me faut la ferme assurance qu'en arrivant ici, ils seront reçus, et qu'on leur fournira les moyens de travailler constamment sans perdre un temps bien précieux.
Pour que ce que je désire soit formel, il me faut l'acquiescement des deux ministères et du Grand Quartier Général. Sans cet accord, les personnes qui viendraient ici risqueraient de ne rien faire et de retourner en Amérique sans avoir pu travailler pour la cause des Alliés, ce que tant d'autres ont déjà fait !
Les bonnes volontés représentées par les hommes du métier les plus considérés, sont nombreuses chez nous ; il suffit de les employer pour que la propagande soit honnête et efficace et de ne pas les rebuter.
Je pars le 27 novembre, dans huit jours, et il est de la plus haute importance que je m'en aille avec toutes les garanties nécessaires pour entreprendre une besogne utile et destinée à donner un

Je ne vois, en ce qui me concerne, que des avantages à l'organisation, sur les bases qu'il propose, et sous sa direction, des méthodes et des moyens dont il m'a donné un aperçu détaillé.

Je suis tout prêt à accepter les offres qu'il a faites : elles me semblent de nature à servir utilement les intérêts de la Défense nationale.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître si cette manière de voir est la vôtre ; en ce cas, je m'entendrai directement avec M. Whitney-Warren en vue de réaliser ses projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

résultat pratique. Je demande à agir, mais il faudrait pour cela qu'on me donne aussi les *moyens d'agir.* Je répète que le point essentiel est l'accord avec les Affaires étrangères, la Guerre ainsi que le Grand Quartier Général. Sans cet accord, d'après une expérience de douze mois, tout effort restera entravé et estropié, du temps perdu.

J'insiste encore qu'il est de la plus haute importance d'agir énergiquement surtout en vue de nos élections qui se préparent pour novembre prochain, mais qui seront décidées avec les nominations des candidats au mois de juin. Il n'y a pas un moment à perdre.

Monsieur le Président du Conseil a été assez bon d'agréer mon programme d'avance ; mais, pour qu'il n'y ait pas de malentendus possibles, je me permets de préciser.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma considération. »

Cette lettre a été étudiée par Berthelot.

En marge de la fin du second paragraphe, il annotait : « Ceci n'est pas possible. M. W. W. est un homme agréable, sympathique, de bonne volonté, mais artiste, bohême, un peu loufoque, sans suite dans les idées. En outre *tous* ses collègues américains, tous les représentants des journaux seraient exaspérés de cette désignation qui les obligerait à passer par W.W. très connu aux États-Unis pour sa légèreté un peu toquée.

On peut donner toutes facilités à ceux qu'enverra W. W. mais nullement le *déléguer* seul. »

Puis il ajoute à la fin de la lettre : « Whitney Warren mission officieuse. Propagande 3 choses : journaux, cinéma, conférences

on n'a fait qu'(…) il faut populaire ou utilitaire

le peuple est en sympathie. Les gouvernements, les politiques, (…) seuls sont contre.

la question réélection préoccupe Wilson, élu par minorité, il doit débaucher la partie républicaine (Allemagne)

WW va le 27 novembre aux États-Unis,

va s'arranger de suite.

Si Affaires étrangères et Guerre sont (…)

faire venir ici journal prestigieux / cinéma / conférencier, il faut qu'ils soient reçus,

pas perdre leur temps

Nécess. tt œuvre : mouvements très dignes de troupes et pas d'arrière, pas de zouaves à la fontaine embrasse la fille du village, maréchal ferrant avec les chevaux, le boucher du régiment (grave mais gai) montre côté superbe et héroïque de la guerre.

M. Davis 10 millions de lecture (à Salonique)

un Américain délégué par Affaires étrangères et Guerre auprès conférencier presse et ministre le représentant aurait autorité et responsabilité.

Roosevelt il faut l'appuyer. Il n'a pas reçu un mot de ce pays.

En France, tout est traditionnel, revient à l'Université.

Une personnalité imposée à la (…)

Affaires étrangères et Guerre, accrédité état-major. »

(Annotation très difficilement déchiffrable).

475

Extrait de la copie de la dépêche confidentielle n° 24 du 27 novembre 1915

du Consulat de France à Hong-Kong au Département (sans signature)

La création de centres de fabrication d'obus dans les établissements franco-anglais du continent asiatique, même si elle n'arrive pas à satisfaire la totalité des demandes russes, aurait cet avantage de ne pas laisser nos alliés à la merci des industriels japonais. La simple menace de se rendre indépendant de l'industrie japonaise peut avoir pour effet de stimuler celle-ci ou de la rendre plus traitable. Enfin, si nous réussissons à utiliser dans les possessions françaises et anglaises d'Extrême-Orient, ces ébauches d'obus offertes par le marché américain, nous avons résolu au profit des Russes, la question des shrapnels, et dans des conditions de temps, de prix et de qualité, qui ne peuvent pas être inférieures à celles du Japon.

À Hong-Kong, l'initiative française et la bonne volonté anglaise ont déjà préparé le terrain. Les plans de fabrication du shrapnell russe sont entre les mains des ingénieurs de l'Amirauté. Si la matière première est fournie on pourra compter à partir de février ou mars 1916, sur une production de 2.500 par jour, soit 900.000 par an.

Reste à réaliser à Singapour, une production de 2.000 par jour et en y ajoutant la production de Saigon, nous aurons atteint le chiffre de deux millions.

Ici comme ailleurs, nous retrouvons cette nécessité pour les gouvernements alliés, de coordonner leurs efforts sur tous les terrains de la lutte.

L'adaptation de l'industrie d'Extrême-Orient à la fabrication du matériel de guerre au profit de l'armée russe, exige d'une façon générale la coopération franco-anglaise.

Sur le continent, elle ne rencontrera pas les mêmes difficultés qu'au Japon, puisque c'est nous qui travaillerons pour nos alliés.

Il faudra que cette opération s'exerce comme suit :

– Pour le gouvernement anglais : ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus, la question, de ce côté, est résolue en ce qui concerne Hong-Kong. Exercer, soit une pression amicale, soit un droit de réquisition, sur les établissements de Singapour.

– Pour le gouvernement français : faciliter l'organisation technique, en prêtant le concours des ingénieurs ou contre-maîtres de Saigon, qui, sur cette question d'adaptation de l'industrie mécanique à la fabrication des obus, seront peut-être les seuls compétents en Extrême-Orient.

– Pour les deux gouvernements : prêter leur concours financier pour l'achat de la matière première en Amérique, ou régler les achats et les transports à leur compte.

Si cette idée prenait corps et que des ordres télégraphiques dussent être donnés, les personnalités suivantes peuvent assurer la mise en train du projet :

À Tokyo : l'attaché naval : liaison avec les représentants de nos deux alliés et liaison avec l'Amérique par l'intermédiaire de la *Mitsui Bussan Kaisha*.

À Hong-Kong : le consul général : liaison avec les deux principaux établissements industriels privés de Hong-Kong et avec l'arsenal de la Marine anglaise.

À Saigon : le directeur de l'Arsenal : avis technique et le cas échéant, concours provisoire pour l'adaptation des établissements.

Si d'ici les débuts de 1916, la mobilisation industrielle du Japon au profit de la Russie était un fait accompli, ces diverses propositions perdraient leur caractère d'urgence. Perdraient-elles tout intérêt ? Seules des données numériques précises sur la production japonaise permettront de s'en rendre compte[1].

476

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 611-612. *Bucarest, 28 novembre 1915, 6 h. 55.*

Chiffré.

(Reçu : le 29, 16 h. 05)

Je viens d'apprendre par une lettre que m'a communiquée M. Tavernier que MM. Lacour-Gayet et Richet se proposaient de venir passer un mois à Bucarest afin d'y faire de la propagande en faveur de la France et de l'entrée en action de la Roumanie. Mes télégrammes 609 et 610 ont exposé à Votre Excellence les raisons qui me font redouter l'envoi d'une mission politique et militaire dont M. Bratiano m'avait entretenu et des difficultés qu'elle pourrait rencontrer ; je ne puis qu'invoquer ces mêmes raisons avec plus de force encore en vous priant de ne pas favoriser celle dont M. Perroy annonce la venue prochaine.

Cette mission irait à l'encontre de tous mes efforts. Nos éminents compatriotes, quelque discrétion qu'ils mettent dans leurs actions, se trouveraient en effet fatalement dès leur arrivée en contact plus étroit avec l'opposition qu'avec le gouvernement et ce dernier en prendrait sûrement ombrage ; de plus nous devons tenir compte de la nervosité de l'opinion publique et ne rien risquer qui puisse être interprété comme une ingérence dans les questions qui intéressent avant tout la Roumanie.

Déjà le manifeste du Comité franco-roumain rédigé par M. Lacour et signé par un grand nombre de personnages politiques français, n'a pas produit l'effet qu'en attendaient ses signataires. La plupart des journaux officieux tout en rendant hommage aux sentiments d'estime dont

[1] Ingénieur en chef des constructions navales de l'arsenal de Brest, nommé en juillet 1915 directeur de l'Arsenal de Saigon, Bertrand est arrivé fin octobre en Extrême-Orient. Il semble probable que cette dépêche émane de lui et ait été transmise au Quai d'Orsay par l'intermédiaire du capitaine de Lapomarède, attaché militaire à la légation de France à Pékin.

ce manifeste se faisait l'écho, n'ont pas manqué de laisser entendre que la Roumanie n'avait pas été de (mot passé) mais qu'elle devait avant tout tenir compte de ses intérêts et rester seule juge du moment qu'elle croirait opportun pour les défendre. (*À suivre*)

T. n° 612.

(Reçu : le 29, 15 h. 20)

Suite du n° précédent.

MM. Lacour-Gayet et Richet seraient accueillis avec sympathie par nos amis, mais leur action *sans aucun doute* provoquerait des protestations auxquelles nous n'avons rien à gagner ; elle ne pourrait avoir pour résultat de modifier les résolutions de M. Bratiano et me mettrait avec eux dans une situation des plus délicates si le Premier ministre me demandait de l'enrayer.

Je considère donc la venue de ces messieurs comme plus nuisible à notre cause et comme de nature à faire naître des polémiques que tous mes efforts tendent précisément à écarter. Dans le cas où ils seraient déjà partis, Votre Excellence pensera peut-être pouvoir les arrêter en route. En tous cas je tiens à dégager entièrement ma responsabilité pour les suites fâcheuses que cette visite pourrait avoir.

La seule mission qui serait acceptée et accueillie avec faveur, la seule qui pourrait présenter quelque intérêt serait une mission militaire venant, avec des faits, des pièces authentiques, des projections, etc., raconter la guerre, préciser la situation des armées belligérantes et faire pénétrer par la seule exposition des événements la confiance dans notre victoire finale. À cette mission M. Bratiano ne ferait, il me l'a affirmé, aucune objection et serait même disposé à l'encourager. Pour ma part je crois que son effet serait salutaire à la condition toutefois que l'officier qui en serait chargé s'abstienne de toute incursion sur le domaine de la politique extérieure de la Roumanie. Ce terrain est semé d'embûches et je n'ai pas trop de ma longue expérience des hommes et des choses en ce pays pour y manœuvrer avec quelque utilité[1].

477

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4043. *Paris, 28 novembre 1915, 15 h. 10.*

Chiffré.

M. Grobet, directeur de la Société Suisse de Surveillance, a pris contact à Paris avec la « commission permanente internationale des contingents ». Il a manifesté le désir de revenir du 5 au 11 décembre pour traiter au nom du gouvernement fédéral et de la Société :

[1] Cf. télégramme n° 615, chiffré, Bucarest, 29 novembre 1915.

1) la question des cotons, pour laquelle le gouvernement fédéral a à faire des propositions ;

2) la question des stocks (art. 7 et 8 du règlement des métaux) sur laquelle le gouvernement britannique m'a déjà fait connaître l'avis de sir Francis Oppenheimer ;

3) la question de la tolérance de 50 tonnes de cuivre à exporter trimestriellement dans les machines livrées aux ennemis.

Il apparaît que ces questions seraient plus rapidement élucidées, si la négociation en était faite par la commission internationale, et ce serait pour la coordination de l'action économique des Alliés, un premier pas important de fait, que de donner à ce nouvel organisme comme une occasion d'exercer son action.

Je vous serai en conséquence obligé de prier d'urgence le gouvernement britannique, si, comme je n'en doute pas, il partage notre avis, de donner à ses représentants à Rome et à Berne l'instruction de faire connaître que ces questions pourront être étudiées plus rapidement à Paris par la commission internationale.

Vous pourriez en même temps indiquer que le gouvernement italien, insuffisamment éclairé sur l'intérêt qu'attachent nos deux gouvernements à accroître le rôle de la commission internationale de Paris, reste dans l'intention de la réduire à la capacité d'un simple bureau de statistique. Il serait nécessaire que l'ambassade britannique à Rome appuyât nettement la nouvelle démarche que j'ai prescrit à notre ambassade de faire à ce sujet auprès de la Consulta.

478

M. DE VITROLLES, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SALONIQUE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 161. *Salonique, 28 novembre 1915, 22 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : le 29, 7 h. 30)

M. de Vitrolles me prie de vous télégraphier ce qui suit :

« M. Marcel Dunan venu à Monastir avec le premier échelon du corps diplomatique a dû comme celui-ci se réfugier à Salonique. À la demande du gouvernement serbe, il s'était occupé dès son arrivée à Nisch de créer un organe français : M. Boppe avait appuyé cet essai dans lequel il voyait un excellent moyen de propagande à répandre. La tentative reprise à Tchatchak ne put aboutir, et M. Dunan a été dirigé sur Monastir ou un fonctionnaire du ministère royal des Affaires étrangères a reçu la mission de l'aider dans l'organisation d'une œuvre à laquelle le gouvernement serbe paraît attacher une grande importance.

On envisage actuellement la possibilité de créer ce journal à Salonique ou à Gevgheli. En me priant de faire parvenir cette information à Votre Excellence, M. Dunan m'exprime le désir de connaître la suite que ce

projet dont M. Boppe a dû lui donner connaissance en temps utile, lui a paru devoir comporter.

479

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 316-317-318. *Le Caire, 28 novembre 1915, 23 h. 55.*
Très confidentiel.
(Reçu : le 29, 0 h. 50)

Retour du voyage qu'il vient d'effectuer en compagnie de lord Kitchener aux Dardanelles, à Salonique et à Athènes, le Haut Commissaire m'a confié à titre tout particulièrement confidentiel ses impressions. Elles sont surtout intéressantes parce qu'elles sont évidemment le reflet de celles du ministre de la Guerre britannique et elles sont plutôt pessimistes en ce qui concerne les divers théâtres de la guerre en Orient.

Aux Dardanelles, sir Henry trouve que les résultats obtenus sont dignes d'admiration étant donné les difficultés à vaincre : il estime que contre les Turcs seuls les Alliés pourraient se maintenir indéfiniment et même progresser, mais que si les Allemands arrivent avec la grosse artillerie et de grandes quantités de munitions il sera fort difficile d'évacuer la pres-qu'île.

Dans les Balkans la situation serait tout à fait mauvaise et risquerait de devenir très dangereuse : notre action trop tardive ayant rendu impossible notre jonction avec les Serbes qui se voient (mot passé) de se retirer en Albanie et au Monténégro, la position des armées alliées devient critique. Sir Henry est d'avis que la tentative pour sauver les Serbes a échoué et que le mieux serait de retirer le plus tôt possible les contingents franco-anglais débarqués en Macédoine. La seule éventualité qui permettrait de poursuivre avec quelque chance de succès l'effort commencé serait celle de l'arrivée très proche d'une forte armée russe en Bulgarie ; les Allemands et les Bulgares se trouvant alors obligés de faire front au nord et à l'est, les Serbes seraient peut-être en état de rentrer sur leur territoire et de marcher avec nous à la rencontre des Russes : le Haut Commissaire ignore les intentions de la Russie. *(À suivre)*

T. n° 317.
(Reçu : le 29, 5 h. 55)

Suite du n° précédent.

Il pense que les troupes retirées de Salonique devraient être amenées en Égypte pour se refaire et se reconstituer.

Les projets d'expédition contre l'Égypte préoccupent fortement le Haut Commissaire. D'après lui, il ne faut pas songer à défendre l'Égypte et le canal par les moyens employés en février dernier contre les Turcs seuls : les Allemands tenteront certainement de venir avec une forte armée et

une artillerie puissante ; il faudra donc protéger le canal contre cette artillerie et par conséquent établir la ligne de défense à plusieurs kilomètres dans le désert à l'est du canal ; pour occuper cette ligne forcément très étendue une armée de plus de 300.000 hommes sera indispensable. Les Anglais sont d'ailleurs prêts à envoyer cette armée en Égypte. Mais sir Henry Mac Mahon est convaincu que l'Égypte pourrait être bien plus efficacement protégée par une action dans la région d'Alexandrette : là, 100.000 hommes suffiraient pour occuper les lignes ferrées, les routes, les cols, pour couper en deux l'Empire ottoman et séparer des Turcs, les Arabes et les Syriens qui feront cause commune avec les Alliés alors qu'ils seraient contraints de marcher avec nos ennemis si les Allemands arrivaient en Syrie. En débarquant à Alexandrette, on empêcherait non seulement l'expédition contre le canal et l'émotion dangereuse que cette expédition susciterait en Égypte, mais aussi l'envoi de renforts turcs dans la région de Bagdad et l'on rallierait à notre cause tout les Arabes.

Le Haut Commissaire m'a dit qu'il était depuis longtemps partisan de cette action en Syrie, que cette opinion était partagée par le gouvernement britannique, mais que l'opposition était venue et venait encore de Paris : il a ajouté que lord Kitchener en repassant à Paris tenterait à nouveau de convaincre le gouvernement français de l'opportunité et de la nécessité de cette expédition.

J'ai été très réservé dans ma réponse et j'ai dit qu'il me paraîtrait tout naturel que le gouvernement français, s'il avait été pressenti à ce sujet, eût élevé des objections contre une expédition en Syrie entreprise soit avec des forces anglaises seules, soit avec des forces franco-anglaises insuffisantes ; j'ai ajouté qu'avec l'expédition des Dardanelles d'abord, celle de Serbie ensuite, il ne me semblait pas surprenant que ni les Anglais ni nous, n'ayons été en état de consacrer à une troisième expédition les contingents nécessaires. *(À suivre)*

T. n° 318. *Le Caire, 29 novembre 1915, 1 h. 50.*

(Reçu : 2 h. 15)

Suite du n° précédent.

Les opinions que m'a exprimée le Haut Commissaire se résument donc ainsi : nécessité probable d'évacuer la presqu'île de Gallipoli lorsque les Allemands feront effort de ce côté, opportunité d'évacuer immédiatement la Macédoine et Salonique à moins que la Russie n'envoie sans retard une armée en Bulgarie, nécessaire de concentrer très nombreuses troupes en Égypte dont une partie devrait être employée à une expédition en Syrie.

Je juge inutile de rapporter ce que m'a dit sir Henry Mac Mahon de son séjour à Athènes : je me bornerai à mentionner que lord Kitchener aurait emporté mauvaise impression du Roi et qu'il aurait la conviction que l'Italie ne donnerait aucun concours sérieux en (mot passé).

Votre Excellence sait que je partage l'opinion des généraux anglais sur l'efficacité d'une expédition dans le nord de la Syrie : j'en étais partisan dès la rupture avec la Turquie : tout le monde devait s'incliner devant la raison qui m'a été donnée comme empêchant la réalisation de ce projet,

c'est-à-dire l'impossibilité de retirer des effectifs du front français. Mais actuellement si les opérations engagées aux Dardanelles et en Macédoine ne peuvent aboutir, les troupes françaises qui y prennent part pourraient être utiles en Syrie. Une expédition uniquement française en Syrie serait par-dessus tout désirable : si la tâche était au-dessus de nos moyens une expédition mixte avec prépondérance française me paraît désirable en raison de l'importance du but à atteindre. Mais il faudrait se hâter pour agir avant que la Syrie fût à nouveau garnie de troupes, que les travaux de défense fussent achevés et que l'expédition germano-turque pour le sud fût organisée[1].

480

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 777-778-779. *Washington, … novembre 1915, s.h.*

Chiffré. Très confidentiel.

(Reçu : le 28, 5 h. 35)

Pour le ministre des Finances, de la part de M. Octave Homberg.

Je vous ai précisément adressé, par la valise qui doit arriver à Bordeaux dans deux ou trois jours, un rapport détaillé sur la situation qui résultera le 15 décembre prochain, de la dissolution du syndicat de l'emprunt anglo-français et sur les mesures qu'à mon avis il y a lieu de prendre. Ce rapport étant très complet, faisant le pour et le contre, je risquerai de le fausser, en le résumant et cela est inutile puisque vous l'aurez dans un très court délai. J'y conclu en définitive à une intervention des deux gouvernements pour un montant maximum de vingt-cinq millions de dollars, afin d'enrayer une baisse qui est d'ailleurs inévitable et afin de pouvoir faire rebondir les cours lorsque la baisse elle-même rendra le titre plus séduisant et provoquera peu à peu les achats d'un nouveau public. Cela d'ailleurs devra être accompagné d'une campagne de presse bien menée. Mon télégramme à lord Reading vous aura déjà montré que depuis longtemps, je m'inquiète des graves conséquences que peuvent entraîner pour notre crédit aux États-Unis l'absence d'un marché sur les titres de l'emprunt anglo-français. Votre télégramme me montre qu'aujourd'hui, à la dernière heure, les Anglais commencent à s'inquiéter d'une situation que j'ai signalée à lord Reading dès la conclusion de l'emprunt et sur laquelle depuis lors je n'ai cessé d'attirer l'attention des représentants anglais ici. Si, comme je le présume, malgré les objections qu'on peut formuler et, étant donné l'importance capitale de l'intérêt en jeu, les deux gouvernements se décident à une intervention, j'estime qu'il serait déplorable d'en confier purement et simplement le soin à la maison Morgan qui, par son apathie et sa mauvaise méthode, est en grande partie responsable de la situation menaçante à laquelle nous devons rechercher à remédier aujourd'hui. Elle

[1] Cf. dépêche n° 370, Le Caire, 1er décembre 1915.

devrait s'entendre avec elle pour les opérations sur le marché, mais elle devrait agir cette fois, non pas seule sous le contrôle mais sous la direction des représentants des deux gouvernements. (*À suivre*)

T. n° 778. *Washington, 27 novembre 1915, s.h.*

Chiffré. Urgent.

(Reçu : le 28, 6 h. 45)

Suite du n° précédent.

Je comprends d'ailleurs que les Anglais s'inquiètent de leurs moyens de paiements ici, l'énormité de ces paiements et la nécessité ou leur souci d'éviter le cours forcé les met de surveiller rigoureusement le change, se réunissent pour rendre leur situation de plus en plus difficile. D'une part, ils auront sans doute épuisé à la fin de décembre leurs trois cinquièmes dans la production de l'emprunt ; d'autre part, comme je vous l'ai déjà signalé, ils continuent toujours leurs envois d'or (encore hier sont arrivés à New York 10 millions de dollars d'or). ces envois d'or permettent purement et simplement de payer pour une somme égale à leur valeur ; ils n'ont aucun effet spécial sur le change et j'ajouterai qu'étant donné la capacité d'absorption de cet énorme pays, la si grande multiplicité des banques, que toutes ont des encaisses or souvent considérables les envois de ce métal ne peuvent pas avoir sur le change l'effet magique qu'on serait tenté de leur attribuer en Europe. Ce sont, du point de vue qu'on a ici, des moyens de paiement comme les contrebandiers, et qui sont encore bien loin de produire la gêne que les économistes européens seraient tentés d'escompter. Ils ne produisent même pas bon effet, car nos ennemis ici s'attachent à y voir des signes d'épuisement financier. Il faut les garder comme ultime ressource et c'est aux opérations de crédit que l'abondance monétaire aux États-Unis peut faciliter, qu'il faut s'attacher.

À cet égard, il est fâcheux, non seulement pour les Anglais eux-mêmes, mais pour notre cause commune, que les banquiers anglais et en particulier sir Edward Holden, mettent si peu de bon vouloir à créer des « bills » en dollars et à les envoyer ici à l'acceptation et à l'escompte ; ils craignent d'aider ainsi New York à devenir un marché international au détriment de Londres, mais les besoins créés par la guerre disparaîtront avec elle, et Londres reprendra facilement la place de distributeur et de clearing financier que lui assure sa situation géographique. En pesant sur les « London joint stocks Banks », pour qu'elles facilitent les opérations de crédit, la Banque d'Angleterre ferait, à mon avis, bien meilleure besogne qu'en envoyant sans cesse de l'or par petits paquets. (*À suivre*)

T. n° 779. *Washington, … 1915.*

Chiffré.

(Reçu : le 28, 8 h. 55)

Suite du n° précédent.

En ce qui nous concerne, la situation est pour un avenir immédiat sensiblement meilleur. La prochaine valise, dont le départ est malheureusement retardé jusqu'à mardi prochain, vous apportera un rapport sur la

trésorerie de l'emprunt. Il en résulte qu'au 1er décembre notre solde créditeur chez Morgan sera d'environ 40 millions de dollars et que nous aurons encore à recevoir sur le produit de l'emprunt environ 113 millions de dollars. Si l'on déduit de cette dernière somme notre quote-part dans la provision du premier coupon semestriel de l'emprunt et les sommes nécessaires au remboursement des bons de trésor venant à échéance en avril prochain, il reste environ 80 millions de dollars soit une disponibilité *nette* en dollars au premier décembre de 120 millions de dollars environ devant nous permettre, sauf imprévu, de subvenir au payement du ministère de la Guerre aisément jusqu'à la fin de mars ou le commencement d'avril prochain.

Si l'on ajoute à ces ressources provenant de l'emprunt celles que nous pourrons éventuellement tirer des crédits bancaires, dont je continue à m'occuper et dont je vous entretiendrai par télégrammes séparés, on voit que rien ne nous oblige à procéder hâtivement et par des moyens autres que ceux auxquels, après mûres considérations, nous donnerons la préférence. Il n'en subsiste pas moins que nous devons veiller jalousement sur notre crédit afin que ces opérations futures, que vous déciderez soit seul, soit d'accord avec le gouvernement britannique, se réalisent dans les meilleures conditions possibles. Sur ce crédit les cours de l'emprunt anglo-français tels qu'ils seront pratiqués après première quinzaine de décembre auront naturellement la plus grande influence. Ceci me ramène à vous demander de me câbler, dès que vous aurez pu prendre connaissance de mon rapport, vos instructions. Je serais en même temps heureux de savoir si les vues exposées dans le présent télégramme ont votre approbation. Je serais de retour à New York lundi matin 29 courant[1].

481

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Boppe, Ministre de France auprès du gouvernement serbe à Podgoritza.

T. n° 54. *Paris, 28 novembre 1915.*

Chiffré.

Étant donné les circonstances dans lesquelles le gouvernement serbe se trouve obligé, par le progrès des armées ennemies, de chercher refuge au Monténégro, le gouvernement de la République désire lui donner, dans cette tragique épreuve, tout l'appui moral possible et témoigner de sa ferme intention de l'entourer davantage encore à l'heure où le sort des armes l'oblige provisoirement à se fixer hors du territoire national. Il estime en conséquence que le représentant de la France ne doit pas quitter le gouvernement royal et qu'il convient que vous restiez auprès de M. Pachitch au moment où sans doute de graves décisions s'imposeront à lui.

[1] Cf. télégrammes n° 637, chiffré, Washington, 28 septembre 1915, et n° 2819, chiffré, Londres, 2 décembre 1915.

Le gouvernement a suivi avec un intérêt ému les péripéties de votre séjour en Serbie depuis que les événements vous ont forcé à quitter Belgrade ; il a hautement apprécié vos services, votre endurance et l'énergie dont vous avez fait et dont vous faites encore preuve au milieu de circonstances matérielles si difficiles.

Il compte donc sur votre dévouement et sur votre sentiment éprouvé des nécessités d'une situation exceptionnelle pour continuer votre tâche jusqu'au moment où les événements permettront au chef de notre représentation auprès du gouvernement serbe de s'absenter.

482

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1951 à 1954. *Paris, 29 novembre 1915, 1 h. 15.*

Chiffré.

Le directeur de la Société Suisse de Surveillance, M. Grobet, est venu à Paris pour conférer avec la commission internationale. Il a fait connaître que le gouvernement fédéral avait à faire aux Alliés des propositions concernant l'exportation de Suisse de certains tissus de coton, que, également, il désirerait soumettre aux Alliés des propositions pour les stocks des métaux et pour la quotité de cuivre brut pouvant être employé au travail de perfectionnement. Il a également annoncé l'intention de la S.S.S. de créer à Paris un Bureau en relations avec la commission internationale.

M. Dell'Abbadessa a d'autre part informé mon Département que le gouvernement italien, tout en acceptant de participer aux frais de la commission de Paris, croit que celle-ci doit garder le caractère d'un simple bureau de statistique, et pense que les fonctionnaires détachés à Berne seront en mesure de remplir le rôle que les gouvernements français et britannique entendent assigner à la Commission.

Je vous serais obligé de faire connaître de toute urgence et *par écrit* à M. Manzoni et au besoin, si vous le croyez nécessaire, à M. Sonnino :

1) qu'il importe à la bonne conduite des relations économiques des Alliés avec la Suisse, à la rapide solution des questions de principe et d'exécution que soulèvera le fonctionnement de la S.S.S. de créer un organe central, qui préparera les solutions à donner et évitera les délais que les études faites à la fois à Paris, à Londres et à Rome, entraîneraient ;

2) que cet organisme commun, en contact permanent avec les délégués officiels de la S.S.S., facilitera les relations avec elle, évitera bien des malentendus et mettra utilement en lumière aux yeux des neutres l'entente et l'harmonie existant entre les alliés sur le terrain économique ;

3) que les fonctionnaires attachés aux missions à Rome seront mal placés pour réparer des solutions rapides, que même en supposant une parfaite entente entre eux, ils seront obligés, résidant en pays neutre, de faire passer leurs correspondances par la voie de leurs chefs respectifs et des ministres des Affaires étrangères ce qui entraînera forcément des délais ; que

leur rôle fort utile d'ailleurs, ne peut être que d'élucider sur place les soupçons qui ne manqueront pas d'être suscités, et par les avis qu'ils donneront à la S.S.S. en temps utiles d'appeler son attention sur les régularités qui seraient signalées ;

4) que le gouvernement français, partageant à ce point de vue l'opinion du gouvernement britannique, insiste tout spécialement pour que le gouvernement royal veuille bien considérer à nouveau la question à la lueur des arguments ci-dessus et consente à adhérer entièrement au projet de statuts de la commission internationale préparés à Paris, au commencement du présent mois et rapportés à Rome par M. Dell'Abbadessa.

En terminant vous insisterez pour que ce dernier soit autorisé à prendre part aux conversations qui auront lieu dans la semaine du 5 au 11 décembre avec M. Grobet sur les questions visées au début de ce télégramme. M. Grobet doit, en effet, revenir à Paris à cette date avec les propositions fermes du gouvernement fédéral et accompagné de représentants de l'industrie cotonnière suisse.

Je vous serais obligé de me faire connaître le plus tôt possible, l'accueil qu'aura reçu votre proposition.

(Fonds Blocus)

483

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 615-616-617. *Bucarest, 29 novembre 1915, 6 h. 15.*
Chiffré.

(Reçu : le 30, 9 h. 45)

M. Tavernier me prie de faire parvenir le télégramme suivant à M. de Margerie :

Agent de la propagande à directeur politique et commercial. J'ai appris par une lettre de M. Perroy de la *Revue hebdomadaire* que MM. Lacour-Gayet et Richet arrivaient en Roumanie pour faire de la propagande. Je crois de mon devoir de faire remarquer à Votre Excellence que la venue de ces messieurs me semble présenter de graves inconvénients à un double point de vue :

1. À l'égard du président du Conseil qui est encore très mécontent des manifestations de la Sorbonne organisées en janvier dernier par la *Revue hebdomadaire* où des promesses avaient été faites en son nom par des personnalités sans mandat, qu'il ne lui a pas été possible de tenir et plus récemment du manifeste de l'Amitié franco-roumaine, société filiale de la même revue, et des lettres adressées aux chefs de l'opposition qui semblaient devoir lui dicter sa conduite. Ceci ressort de nombreuses conversations que j'ai eues avec le ministre de l'Intérieur, avec un député de la majorité en collaboration immédiate de M. Bratiano, avec la femme même du chef du gouvernement.

2. À l'égard de la propagande. Nous gagnons du terrain parmi le parti du gouvernement, il ne convient pas à ce point de vue de nous engager trop avec l'opposition. Or je le dis hautement, quand bien même ils se proposeraient de changer leur attitude, ils sont déjà compromis à cet égard par la correspondance publique et par les articles qu'ils ont écrits sur la matière. (*À suivre*)

T. n° 616.

(Reçu : le 30, 1 h. 50)

Suite du n° précédent.

Des phrases comme celles qu'écrivait M. Lacour-Gayet laissant entendre qu'il était honteux et navré de la politique de la Roumanie ont fait ici particulièrement mauvais effet. Les Roumains sont très susceptibles quand il s'agit de tout ce qui peut ressembler à une immixtion de l'étranger dans leurs propres affaires. Jusqu'ici nous avons fait tous nos efforts pour démontrer aux Roumains qu'il était de leur intérêt de faire la guerre, c'est sous cette forme que ces efforts ont pu avoir un résultat, leur faire maintenant la même demande pour nous rendre un service au nom de la solidarité latine et franco-roumaine serait non seulement inutile mais aussi nous faire perdre toutes les confiances, viendrait ruiner tout ce qui a déjà été fait.

J'ajoute enfin que si mon action a pu avoir quelques bons effets c'est parce qu'ainsi que vous me l'avez commandé j'ai toujours suivi les directions de la légation de France. Cette méthode a seule pu donner l'homogénéité nécessaire à impressionner l'opinion.

Or le ministre, pour des raisons que je n'ai pas à connaître, n'envisage pas cette mission nouvelle comme devant produire un résultat utile. (*À suivre*)

T. n° 617.

(Reçu : le 30, 6 h. 40)

Suite du n° précédent.

Les seules conférences qui pourraient à mon avis présenter de réels avantages seraient celles que nous pourrions organiser avec des personnalités neutres. Des professeurs et des militaires suisses et scandinaves ont écrit sur nos ennemis et sur nous des choses qu'il serait peut-être bon de dire : dites par eux elles auraient ici pour les raisons que vous dites une force bien supérieure. De plus nous éviterions ainsi le très grand danger de voir faire par nos nationaux une propagande qui pourrait aisément devenir une politique différente de celle qui nous est indiquée par vous, ce qui aurait à mon sens sur l'opinion dans les circonstances actuelles le plus déplorable effet[1].

[1] Cf. télégramme n° 611-612, chiffré, Bucarest, 28 novembre 1915.

484

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 4059 ; 815. *Paris, 29 novembre 1915, 15 h.*

Chiffré.

Pour Athènes seulement. J'adresse le télégramme suivant à M. Paul Cambon.

Pour Londres et Athènes. L'ambassade d'Angleterre me communique un télégramme du général Mahon, qui commande les forces anglaises à Salonique, relatif à la conduite à tenir à l'égard des troupes serbes qui combattent à Monastir : doit-on les encourager à rejoindre les forces alliées à Salonique ? Au reçu de cette demande, le général Munro a répondu télégraphiquement au général Mahon « qu'il ne doit pas encourager les Serbes à pénétrer en Grèce, manœuvre qui pourrait amener des complications, il est opportun que les Serbes se concentrent en Albanie ».

Sir Edward Grey fait dire par lord Kitchener que la réponse définitive du gouvernement anglais reste subordonnée aux vues des autorités militaires anglo-françaises qui étudient en ce moment à Paris la question de Salonique.

Je vous prie de faire connaître à sir Edward Grey que le gouvernement français a déjà pris position sur la question spéciale du repli des Serbes isolés du reste de l'armée serbe et défendant encore Monastir contre les Bulgares : en raison du fait que ces troupes serbes qui paraissent avoir l'effectif d'une division au moins sont coupés du reste de leur armée qui se replie sur l'Albanie et le Monténégro, en présence de la promesse formelle du gouvernement grec de laisser librement passer sur son territoire les soldats serbes au même titre que les soldats anglais et français qui rentreront sur le territoire grec, et tenant compte à la fois du bon effet de cette aide que nous donnerons aux Serbes et de l'utilité d'augmenter le nombre des contingents alliés à Salonique de ces troupes valeureuses, le général Sarrail a, sur les instructions du ministre de la Guerre, fait dire aux Serbes que les Alliés les accueilleraient à Salonique.

Cet incident montre combien il serait opportun, comme je vous ai prié de le dire à sir Edward Grey, que les commandants des troupes anglaises et françaises se tiennent en contact étroit : le général Mahon, dans l'espèce, aurait pu savoir directement du général Sarrail à Salonique même ce qu'il a demandé à Londres.

Pour Athènes seulement. Je vous prie de mettre au courant le général Sarrail[1].

[1] Cf. télégramme n° 4093 à 4095 ; 1970 à 1972 ; 2033 à 2035 ; 824 à 826, chiffré, Paris, 1er décembre 1915.

485

M. BAPST, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 702. *Copenhague, 29 novembre 1915, 8 h. 45 du soir.*

Chiffré.

(Reçu : le 30, 2 h. 10)

Je remercie Votre Excellence de ses télégrammes n° 300 et 301.

Le gouvernement suédois a en effet il y a quelques jours invité le gouvernement danois à modifier le texte des règles de neutralité établies d'un commun accord entre les trois pays scandinaves le 20 décembre 1912 et confirmées par eux au début de la guerre. Alors que ces règles permettent le passage dans les eaux territoriales de tous les bâtiments de guerre des belligérants sans distinction, le gouvernement suédois demande que les sous-marins soient privés de ce droit de passage et que, dans le chenal du Sund, déclaré voie de trafic international, ils soient obligés de naviguer à ciel ouvert.

Le gouvernement danois n'a pas répondu encore à cette démarche. Pour gagner du temps le ministre des Affaires étrangères est parti pour le Jütland d'où il ne reviendra que demain au plus tôt. Pendant son absence les bureaux ont examiné la question, et voici le sens de la réponse qu'ils proposeront : le préambule de la treizième convention de La Haye de 1907 recommande de ne pas changer au cours d'une guerre les règles de neutralité, « sauf dans le cas où l'expérience requise en démontrerait la nécessité pour la sauvegarde des droits de la puissance neutre en cause. » Or cette nécessité n'a pas été démontrée ; le Danemark doit donc maintenir sans changement les règles actuelles. Je crois pouvoir ajouter qu'on a constaté ici que le changement proposé déplairait presque autant à l'Allemagne qu'à l'Angleterre. Des sous-marins allemands sont en effet souvent passés par des eaux territoriales danoises.

486

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 818. *Paris, 29 novembre 1915, 23 h. 35.*

Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes 850, 851, 852[1] et à vos télégrammes de 856 à 859[2].

Le ministre de Grèce est venu m'entretenir de la note responsive de la Grèce que me communique votre télégramme n° 85.

[1] Par télégramme n° 850-852, chiffré, Athènes, 28 novembre 1915, Guillemin indiquait à Briand : « Le colonel Braquet m'a remis ce matin la note suivante que je crois devoir communiquer à Votre Excellence en me référant à mon télégramme d'hier 847 ; les considérations qui y sont exposées me paraissent de nature à retenir l'attention du gouvernement. "Le lieutenant-colonel Pallis chargé par le général Dousmanis d'examiner avec moi les conditions d'application éventuelle des demandes formulées par l'Entente en ce qui concerne le retrait de l'armée grecque de Salonique m'a exposé ce qui suit : "Toutes les troupes grecques actuellement en Macédoine, de Florina jusqu'à Demir-Hissar vivent actuellement d'approvisionnements apportés de Salonique par voie ferrée. Il n'y a en dehors de Salonique et des trois lignes de chemin de fer qui en partent ni port ni routes pouvant être utilisés dans ce but (Cavala est une rade ouverte et incertaine ; l'ancienne route Larissa, Cosani, Florina pas entretenue est inutilisable ; les moyens de transport ne sont en outre pas suffisants). Par conséquent quitter Salonique pour aller à l'Est ou bien à l'Ouest de cette ville c'est exposer l'armée grecque, qui par ailleurs n'a aucunes réserves d'approvisionnements constituées, à mourir de faim le jour où pour une cause quelconque les lignes de chemin de fer en question ne fonctionneront plus. Dans ces conditions l'acceptation de la demande de la note équivaut pour la Grèce au retrait complet de ses troupes de la Macédoine. Or en raison du faible rendement des quais de Salonique et du petit nombre de bateaux disponibles il faut compter trois mois (exactement 105 jours) pour le transfert en Vieille Grèce des neuf divisions actuellement en Macédoine et de tout le matériel." Ne pouvant plus assurer la subsistance de l'élément militaire ni civil en Macédoine sans chemin de fer on ne laisserait en effet plus un seul soldat même ceux des garnisons du temps de paix." »

[2] Par télégrammes n° 856 à 859, chiffré, Athènes, 28 novembre 1915, Guillemin précisait : « Vos télégrammes 806 et 807 étant parvenus aujourd'hui à midi, nous nous sommes rendus à 4 heures, mes collègues anglais, italien, russe et moi, chez M. Skouloudis pour préciser si c'était nécessaire, que nos demandes constituaient bien des exigences. Mais cette déclaration s'est trouvée être inutile car, dès notre arrivée, le président du Conseil nous a donné lecture de la réponse du gouvernement grec à notre communication de vendredi. Votre Excellence trouvera sous le n° suivant le texte de ce document et les observations qu'il m'a suggérées. Je crois devoir dire que nous avons eu, mes collègues et moi, une impression de soulagement en voyant que le gouvernement grec n'adoptait pas l'attitude de résistance que les journaux officieux préconisaient hier soir et ce matin dans des articles paraissant inspirés et animés de la plus grande malveillance à l'égard de la Quadruple Entente. Après avoir très exactement énuméré les demandes des puissances alliées, ces feuilles évidemment bien renseignées résumaient de la façon suivante la manière de voir du gouvernement : "Si ce sont des demandes, nous les repoussons parce qu'elles sont injustes ; si ce sont des exigences nous refusons de nous y soumettre parce que sous cette forme elles constituent une atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de la Grèce." M. Politis étant venu me voir ce matin, je ne lui ai pas caché ma vive surprise de constater que cette question de mots dont il ne m'avait pas reparlé au cours de notre long entretien d'hier, prenait tout à coup une telle importance et qu'au lieu de chercher à préparer l'opinion en faveur de nos demandes on s'appliquait malgré mes avertissements et mes efforts à la soulever toute entière contre nous. Il m'a déclaré qu'il avait partagé mon étonnement, ayant laissé le président du Conseil disposé à répondre dès hier soir dans un sens favorable à nos demandes, mais que M. Skouloudis depuis lors, a subi d'autres influences. J'ai cru devoir lui dire avec toute la fermeté nécessaire que la période des avertissements et des conseils amicaux était close et que si nous n'étions pas en mesure de transmettre dès ce soir à nos gouvernements une réponse satisfaisante, nous ne pourrions que laisser au gouvernement grec toutes les responsabilités des très graves conséquences de son attitude dilatoire. C'est à la suite de cet entretien et d'une demande d'audience immédiate adressée ensuite par moi au président du Conseil que

Je lui ai répondu que cette note ne peut être considérée comme une réponse suffisante. Le gouvernement grec ayant accepté le premier mémorandum des puissances, c'est une question de bonne fin d'accepter également l'aide-mémoire que vous avez remis pour préciser le détail de nos demandes.

celui-ci nous a convoqués à 4 heures, pour nous donner lecture de la communication suivante dont il nous a laissé copie : » (*À suivre*)

Suite à mon télégramme précédent :

« Prenant note des déclarations amicales par lesquelles les représentants des puissances de l'Entente ont accompagné les demandes adressées par leurs gouvernements à la Grèce, le gouvernement royal, dans son désir de donner de même une nouvelle marque de ses dispositions amicales et obligé de tenir compte de la situation difficile dans laquelle se trouvent, en Macédoine, les armées grecques comme les troupes alliées ainsi que de l'urgence extrême qu'il y a à arriver à un règlement pratique, propose qu'on remette de part et d'autre aux autorités militaires respectives le soin de déterminer, dans les limites imposées par l'indépendance de la Grèce, par le maintien de sa neutralité comme par les besoins essentiels de ses armées mobilisées, le mode de réalisation des demandes formulées par les puissances de l'Entente. » (*À suivre*)

Suite du n° précédent.

« Mes collègues ont été comme moi assez mal impressionnés au début par ce document dans lequel il était difficile de trouver assentiment complet que nous avions été chargés d'obtenir. J'en ai fait l'observation au président du Conseil en lui demandant de préciser sa pensée et de nous dire comment devait être interprétée cette réponse pleine de réticences et de réserves. M. Skouloudis a déclaré qu'il ne pouvait rien ajouter au texte dont il venait de nous donner lecture mais qu'en l'*examinant* attentivement nous y trouverions sans doute une satisfaction suffisante pour le fond de nos exigences sous une forme imposée par la situation si difficile de la Grèce ; le ministre d'Angleterre ayant fait remarquer alors que la note grecque ne disait pas un mot des "libertés sur mer", le président du Conseil a répondu : "mais puisque vous faites déjà tout cela vous continuerez à le faire et nous continuerons à subir la loi du plus fort". Le ministre de Russie étant intervenu à son tour a obtenu une réponse analogue : "nous devons sauvegarder notre neutralité en nous abstenant de déclarations imprudentes". Notre collègue a alors déclaré avec beaucoup d'à propos que puisque les négociations dont la Grèce demandait l'ouverture entre les autorités militaires respectives ne devaient porter que sur le mode de réalisation des demandes des puissances alliées, il s'ensuivrait que ces demandes étaient acceptées et qu'en soumettant la réponse grecque à son gouvernement il s'attacherait à établir que ce dernier membre de phrase devait seulement être pris en considération. Il appartient aux gouvernements de l'Entente d'apprécier la suite que comporte la réponse du gouvernement grec. Je la communique au général Sarrail en le priant de me donner son opinion sur le mode de négociation proposé par la Grèce et j'ajoute qu'il recevra sans doute directement ses instructions du ministre de la Guerre. (*À suivre*)

Suite du n° précédent.

En somme je crois qu'il est difficile d'obtenir de la Grèce des déclarations nettes et une attitude loyale. Ce qu'elle veut, c'est pouvoir établir en toute circonstance qu'elle aide à notre force. Ayant reçu une première fois une réponse satisfaisante sur le principe des garanties et des facilités exigées d'elle, nous pouvons peut-être nous contenter d'un assentiment déguisé aux conséquences que nous entendons tirer de ses déclarations antérieures, et agir comme si elle nous avait réellement accordé tout ce que nous demandions. Que le général Sarrail formule immédiatement les demandes les plus urgentes, par exemple, celles qui concernent les chemins de fer ; qu'il s'entende avec les autorités militaires de Salonique pour prendre possession des lignes dont il a besoin. Si l'accord se fait sans difficultés, les gouvernements alliés n'ont qu'à le ratifier et il sera immédiatement mis à exécution. Dans le cas contraire, leurs représentants interviendront avec toute l'énergie nécessaire. De même pour l'évacuation de Salonique que seuls des militaires peuvent discuter utilement à cause des difficultés techniques qu'elle soulève.

Si Votre Excellence approuve cette manière de voir, je lui serais reconnaissant de me donner ses instructions notamment pour la marche qui devra sans doute être faite auprès de M. Skoloudis en vue de lui notifier l'acceptation par les gouvernements alliés de la méthode proposée par le gouvernement royal et de l'inviter en même temps à donner aux autorités militaires grecques des instructions leur prescrivant de mettre tout en œuvre pour hâter l'exécution des mesures auxquelles nous considérons que l'assentiment du gouvernement grec est définitivement acquis. Il ne faut pas nous dissimuler que nous rencontrerons sans doute encore de grosses difficultés et de sérieuses résistances avant d'avoir assuré la réalisation complète de ce que nous jugeons nécessaire. Aussi devrons nous être très prudents en ce qui concerne les facilités à accorder à la Grèce et éviter surtout à tout prix la constitution dans ce pays d'un stock de blé suffisant pour nous enlever notre moyen de pression le plus facile et le plus efficace. Il faut que la Grèce vive au jour le jour et reste à notre merci. C'est un rôle peu agréable pour nous mais c'est elle-même qui nous l'impose. »

Aucune discussion avec les autorités militaires n'aurait de but pratique en ce qui concerne les paragraphes 2 et 3 (libre et entière disposition des chemins de fer et des routes, établissement d'une organisation défensive à Salonique, liberté sur mer et recherche de sous-marins) : sur ces derniers points une réponse rapide et directe du gouvernement grec est nécessaire, sauf à régler ensuite avec les autorités militaires les conditions d'application. Quant au paragraphe 1 (retrait de troupes), il faut également un acquiescement de principe du gouvernement indépendamment de toute autorité militaire.

Aussitôt après que ces réponses auront été obtenues, les autorités militaires grecques et alliées étudieront de part et d'autre la question des positions à prendre pour que l'armée grecque puisse être ravitaillée par nos soins.

J'ai insisté vivement pour qu'une réponse soit faite à brève échéance : après l'assentiment de principe donné dès le début par le gouvernement grec nous avons confiance dans la loyauté d'une réponse rapide qui y était impliquée.

Je vous prie de tenir très exactement informé le général Sarrail et les amiraux.

Nous ne devons pas nous prêter à des atermoiements ou à des réponses dilatoires ; il nous appartient de dissiper l'illusion que paraît conserver le roi sur la possibilité pour nous d'accepter une combinaison évidemment inspirée par nos ennemis et consistant à nous rembarquer sous la protection de l'armée grecque : les armées alliées sont en état de pourvoir à leur défense par leurs propres moyens. Ce qu'elles réclament c'est la pleine liberté de leur action, compromise et suspendue par l'enchevêtrement de nos troupes avec les soldats grecs qui ne voulant pas se battre contre les Bulgares et les Austro-allemands ne peuvent restés mélangés aux nôtres sur le terrain éventuel de l'action[1].

Ambassadeurs de France Rome (1957), Londres (4062), Petrograd (2019).

J'adresse à M. Guillemin le télégramme suivant (reproduire télégramme ci-dessus).

487

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à Contre-amiral Lacaze, Ministre de la Marine.

M. n° 1926. *Paris, 29 novembre 1915.*

Secret. Très urgent. Immédiat.

L'ambassadeur d'Italie me fait savoir que le commandant Grassi, chargé d'une mission à cet effet par son gouvernement, exposera à la réunion des délégués français et anglais les raisons pour lesquelles le ministère royal de la Marine se voit dans l'obligation de demander au gouvernement

[1] La partie en italiques a été supprimée. Le télégramme émane de Berthelot.

français que les douze contre-torpilleurs prévus par la Convention navale du 11 mai dernier soient de nouveau mis à la disposition du commandant en chef de la flotte italienne.

M. Tittoni ajoute qu'il a reçu à ce propos de M. Sonnino l'instruction d'appuyer auprès de moi cette démarche en vue d'obtenir que satisfaction soit donnée au désir exprimé par la marine italienne. Il fait valoir, à cet effet, qu'en mettant les douze contre-torpilleurs susdits à la disposition de l'Italie, on avait en vue d'aider cette puissance à maintenir le blocus de l'Adriatique. Or, aujourd'hui, ce motif se trouve renforcé par deux faits nouveaux : le ravitaillement de l'armée serbe et l'expédition en Albanie. Le convoi des transports pourrait avoir lieu sans l'assistance des navires légers dont l'Italie s'était assuré la coopération, d'autant plus qu'une partie des torpilleurs italiens de petit tonnage, par suite de la saison et des conditions de la mer pendant les mois d'hiver, ne pourront pas être affectés à ce service.

L'ambassadeur d'Italie fait observer que le commandant en chef de la flotte italienne ne réclame point des Alliés un surcroît de charges ; il demande que les engagements pris vis-à-vis de l'Italie dans la Convention navale soient exécutés, qu'on donne à la Marine royale ce qu'on avait promis et ce sur quoi elle compte absolument à l'heure actuelle pour assurer la double tâche que les événements lui imposent et à laquelle les Alliés sont également intéressés.

J'ai l'honneur d'attirer tout particulièrement votre attention sur cette démarche de M. Tittoni. Je vous ai communiqué, d'autre part, un télégramme de notre chargé d'affaires à Rome d'où il résulte que la Marine italienne ne peut actuellement assurer le ravitaillement de la Serbie et du Monténégro que sur St. Jean de Medua, alors que le gouvernement serbe a exprimé le désir de voir ce ravitaillement dirigé en même temps sur Durazzo. L'attaché naval à l'ambassade de la République à Rome vous a rendu compte des délibérations de la commission mixte de ravitaillement à ce sujet.

Vous savez, d'autre part, que sur le désir du gouvernement serbe, nous allons diriger désormais sur Brindisi pour être transportés de là dans un port de la côte albanaise, tous les envois de matériel de guerre et de munitions jusqu'ici dirigés sur Salonique. Or, les besoins de l'armée serbe, accrus par les derniers événements vont encore augmenter l'importance des envois de cette nature qui s'ajouteront aux convois de vivres.

Outre les considérations contenues dans la lettre de M. Tittoni, il y a donc là une situation qui mérite d'être examinée sans délai. Je vous serai reconnaissant de me faire connaître le résultat de l'étude à laquelle vous l'aurez soumise ainsi que la solution qu'il vous aura paru possible d'envisager pour y remédier.

488

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Defrance, Ministre de France au Caire.

M. s.n°. *Paris, 29 novembre 1915.*

Pour votre information confidentielle.

À la demande du ministre de la Guerre, je prie nos agents en résidence dans les îles de la Méditerranée orientale de me télégraphier tous les renseignements d'ordre militaire qu'ils recueilleront sur la Turquie d'Asie, notamment sur la Cilicie et la Syrie septentrionale, à l'exception de ceux d'origine anglaise qui nous sont communiqués directement par les autorités britanniques.

M. de Saint-Quentin recevra par lettre des instructions analogues du général Galliéni, s'étendant aux renseignements concernant l'Afrique du Nord-Est. On l'autorise à faire des propositions pour l'organisation de ce service d'informations et on lui recommande de s'acquitter de cette tâche en collaboration étroite avec vous et en accord avec l'*Intelligence Office*, dont il doit cependant vérifier les renseignements avec discrétion. Il aura également à discerner celles de ses informations qu'il pourra communiquer aux autorités britanniques[1].

489

M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm, à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 433-434. *Stockholm, 30 novembre 1915, 10 h. 45.*

Chiffré.

(Reçu : 1er décembre, 3 h. 15)

M. Paul Doumer me prie de vous transmettre le télégramme suivant secret :

Je viens d'avoir avec M. Wallenberg, ministre des Affaires étrangères un entretien confidentiel et amical qu'autorisaient nos anciennes relations et dont voici le résumé :

[1] Le même jour, Briand envoyait à Rhodes, Chypre, Syra, La Canée, par minute s. n°, secret :

« À la demande du ministre de la Guerre, je vous prie de rechercher et de me télégraphier à l'avenir tous les renseignements de nature militaire concernant la Turquie d'Asie et notamment la Cilicie et la Syrie septentrionale. Je vous signale principalement les points suivants :

Mouvements et répartition de troupes ;

Recrutement et organisation des corps nouveaux ;

Travaux de défense et armement des batteries ;

Construction de voies de communication ;

Création de dépôts de vivres et de munitions ;

État d'esprit des populations.

Les renseignements de source anglaise étant communiqués au ministère de la Guerre par les autorités britanniques, inutile de les envoyer. »

M. Wallenberg, après m'avoir parlé des difficultés actuelles, de celles qui sont nées et qui renaissent journellement des craintes et des suspicions qu'il voit chez les Alliés, m'a déclaré : « Vous connaissez mes sentiments personnels, ceux que j'ai en particulier, à l'égard de la France ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; il s'agit de la Suède, de son peuple, de son roi, de son gouvernement. La Suède veut rester neutre ; elle restera neutre jusqu'à la fin, jusqu'à la conclusion de la paix. C'est la volonté unanime et formelle du gouvernement ; c'est la volonté de la Diète où, sur trois cent quatre vingts membres, il n'y en a pas dix qui soient pour une intervention. Dans le peuple, la proportion de ceux qui poussent à la combattre est plus faible encore. Le bruit que peuvent faire des personnes sans mandat et sans influence, quelle que soit leur position sociale, ne changeront rien à cela (2 gr. faux).

On doit savoir ce que nous pensons et ce que nous voulons. Mais certaines personnes, parmi les Alliés ne facilitent pas notre tâche en témoignant d'une méfiance injustifiée que se réveille à tout instant. Assurés de ce que nous voulons, les gouvernements alliés doivent avoir pleine confiance en nous, agir et parler en conséquence. (*À suivre*).

T. n° 434.

(Reçu : le 30 novembre, 11 h. 59)

Suite du n° précédent.

Il m'est en particulier extrêmement désagréable d'avoir à répéter à tout propos les mêmes assurances. Je vous le répète : soyez confiant et tout deviendra facile. Pourquoi chercher, comme le font quelques-uns, des sujets d'inquiétude dans notre entente avec la Norvège ? L'entente ne peut que fortifier la neutralité commune ; elle ne peut avoir d'autre objet. Là comme ailleurs il ne faut pas qu'on ait des suspicions inexplicables et partant inamicales. Nous souhaitons ardemment, cela va sans dire, le rétablissement de la paix. Mais nous n'avons en cette affaire aucun rôle à jouer et nous n'écoutons pas les demandes ou les incitations qui nous arrivent fréquemment de personnalités ou de groupes en vue d'une initiative qui ne saurait nous appartenir. »

M. Wallenberg m'a dit qu'il se louait de l'esprit conciliant et de la sympathie pour la Suède que témoignait notre ministre à Stockholm, mais il s'est plaint de l'attitude imprudente d'autres personnes dont je vous parlerai de vive voix au retour.

Je pars ce soir pour Petrograd[1].

[1] Note marginale signée Margerie : « M. Thiébaut lui-même n'est pas tellement sûr de la neutralité de la Suède et la mesure interdisant les eaux suédoises aux sous-marins paraît bien dirigée contre l'Angleterre et non contre l'Allemagne. En outre dans les relations commerciales les Suédois ont montré et montrent chaque jour leur partialité. M. Wallenberg est peut-être sincère mais il n'est pas toujours suivi ni écouté. »

Télégramme transmis à Londres et à Rome.

490

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1958 à 1960. *Paris, 30 novembre 1915, 18 h.*

Chiffré.

D'après les déclarations récemment faites à son collègue français par le chargé d'Affaires d'Italie à Tanger au sujet de la renonciation de l'Italie au régime des Capitulations au Maroc, M. Tittoni aurait obtenu l'adhésion de mon Département à certaines conditions mises à cette renonciation, à savoir l'établissement d'une légation protectrice du travail, la création d'institutions italiennes de bienfaisance et l'ouverture d'écoles italiennes. Mais M. Barrère n'aurait été autorisé à prendre aucun engagement écrit en ce qui concerne la faculté pour l'Italie d'ouvrir, après la guerre, des écoles primaires au Maroc, même avec la réserve que ces établissements scolaires seraient fermés aux indigènes et soumis à la réglementation imposée aux écoles françaises. Notre ambassadeur aurait seulement été autorisé à donner, à ce sujet, des assurances verbales que le gouvernement italien jugerait insuffisantes pour renoncer, dès à présent, aux Capitulations, c'est-à-dire au titre qu'il peut invoquer pour ouvrir des écoles dans notre protectorat.

Dans un télégramme qu'il a adressé à M. Barrère le 19 septembre dernier, sous le n° 1381, M. Delcassé avait précisé les termes de son entretien à ce sujet avec M. Tittoni. Il en ressort que sur ces trois points l'ambassadeur d'Italie s'était défendu de poser des conditions, mais avait seulement formulé des désirs. Après avoir donné l'assurance à M. Tittoni que toute satisfaction serait accordée à l'Italie sur ces points, l'intention du gouvernement de la République étant de faire bénéficier au Maroc les Italiens, dès qu'ils seraient justiciables des tribunaux du protectorat, du même traitement que les Français. Mon prédécesseur, pour prévenir ou dissiper toute illusion sur le caractère des avantages qui seraient ainsi faits à l'Italie, s'était expliqué très nettement : À la liberté complète que nous avons laissée aux Italiens en Tripolitaine doit correspondre pour nous la liberté complète au Maroc ; nous entendons au Maroc comme en France rester maîtres de notre législation et de nos règlements, et les avantages dont les Italiens jouissent au Maroc ne sauraient avoir *à aucun degré un caractère contractuel*.

Je vous serais obligé de remettre les choses au point, s'il y a lieu, au cours d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères.

Vous ajouterez qu'il n'est pas exact que les capitulations soient le seul titre que puissent invoquer les Italiens pour ouvrir des écoles dans notre protectorat. Aucune disposition de la législation chérifienne n'empêche jusqu'ici les étrangers d'ouvrir des écoles au Maroc ; cette faculté ne pourrait être contestée qu'à l'Espagne, puisque nous nous sommes par traité engagés seulement à ne pas fermer les écoles espagnoles existant en 1912. Mais nous nous refusons absolument à prendre envers aucun pays d'engagement écrit, qui pourrait être invoqué par les autres pays et qui entraverait dans

l'avenir la liberté de réglementation en matière d'enseignement du gouvernement chérifien, liberté dont il usera d'ailleurs, sans doute, pour édicter des dispositions empruntées à la loi française et en respectant les situations acquises.

Enfin, vous rappellerez que, dès avant la guerre, le gouvernement italien avait reconnu qu'il n'avait à subordonner à aucune condition sa renonciation au régime des Capitulations au Maroc ; il voulait seulement, pour que ses nationaux ne fussent pas mis en situation d'infériorité vis-à-vis des nationaux d'autres pays, que l'Autriche-Hongrie, notamment, ait cessé de jouir au Maroc du bénéfice des capitulations, avant de signer lui-même la déclaration préparée à cet effet. Or, en juillet 1914 le gouvernement austro-hongrois s'était déclaré officiellement disposé à reconnaître nos tribunaux au Maroc : il ne manquait, lorsque la guerre survint, que la formalité de la signature impériale. En fait, l'Autriche-Hongrie, comme l'Allemagne ont cessé, depuis la déclaration de guerre, de jouir au Maroc du régime capitulaire, abrogé en ce qui concerne ces deux pays par dahir chérifien. De sorte que si l'on excepte les Pays-Bas, dont la renonciation est acquise en principe et qui vont signer la déclaration ces jours-ci, et l'Angleterre dont, comme le sait le gouvernement italien, la renonciation est, de par nos accords de 1904, subordonnée à un acte analogue de notre part en Égypte, à la suite d'une négociation qui ne sera engagée qu'après la guerre, l'Italie, qui a obtenu dès longtemps les compensations promises et ne saurait comparer sa situation à celle de la Grande-Bretagne, va se trouver la seule puissance continentale de l'Europe, dont les nationaux continuent de jouir au Maroc du bénéfice des Capitulations. Ce fait n'est pas sans surprendre la colonie française de Casablanca qui vit mêlée à une nombreuse colonie italienne soustraite à l'application du droit commun ; au moment où la France et l'Italie ont un égal intérêt à voir les Italiens remplacer les Allemands et les Autrichiens dans la zone française du Maroc et y contrebalancer l'influence espagnole, une irritation qui naîtrait du maintien d'une telle différence et opposerait l'une à l'autre deux colonies vivant jusqu'ici en bonne harmonie, ne serait-elle pas particulièrement regrettable ?

Pour toutes ces raisons, que je vous prie d'exposer amicalement au cabinet de Rome, le gouvernement de la République se croit fonder à recevoir enfin une satisfaction qui lui est due depuis longtemps et que le gouvernement royal ne voudra pas, j'en suis persuadé, étant donné les relations qui unissent les deux pays, tarder à nous accorder.

491

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.,

T. n° 2792. *Londres, 30 novembre 1915, 20 h. 30.*

Secret.

Nous avons signé aujourd'hui avec sir Edward Grey et les ambassadeurs de Russie, d'Italie et du Japon une déclaration reproduisant les termes de celle du 5 septembre 1914 qui n'était signée que des représentants de la Triple Entente[1].

M. Sonnino annoncera demain sans en révéler la teneur d'adhésion de l'Italie à l'accord de la Triple Entente et du Japon. La déclaration devra être publiée simultanément par les cinq gouvernements *le lundi 6 décembre et pas avant*.

C'est l'ambassadeur du Japon qui a réclamé expressément, nous ne savons pourquoi, le retard de la publication jusqu'au 6 décembre.

Déclaration par laquelle la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Russie s'engagent à ne pas conclure de paix séparée au cours de la présente guerre

Le gouvernement italien ayant décidé d'adhérer à la déclaration faite à Londres le 5 septembre 1914, par les gouvernements français, britannique et russe, déclaration à laquelle a adhéré également le gouvernement japonais en date du 19 octobre 1915, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, font la déclaration suivante :

Les gouvernements français, britannique, italien, japonais et russe s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée au cours de la présente guerre.

Les cinq gouvernements conviennent que, lorsqu'il y aura lieu de discuter les termes de la paix, aucune des puissances alliées ne pourra poser des conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres Alliés.

En foi de quoi les soussignés ont signé la présente déclaration et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Londres, en quintuple original, le 30 novembre 1915.

(L.S.) Paul Cambon, Edward Grey, Imperiali, Inouyé, Benchendorff.

[1] Cf. télégramme n° 2730, secret, Londres, 23 novembre 1915.

492

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2793-2794. *Londres, 30 novembre 1915, 20 h. 30.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 4059.

Votre Excellence est revenue à plusieurs reprises sur la nécessité de faire donner des instructions aux commandants des forces anglaises à Salonique pour qu'ils s'entendent avec le général Sarrail. Ces instructions ont été données, le chef d'état-major général au *War Office* l'a répété aujourd'hui à votre attaché militaire. Mais l'entente de nos états-majors à Salonique sera sans objet si les deux gouvernements ne sont pas en complet accord sur le but à atteindre et les moyens à employer. Or, il ne semble pas qu'il y ait union de vues entre les deux gouvernements ni au sein même de ces deux gouvernements entre les états-majors et Cabinets ni même entre membres de ces Cabinets. De là ces conférences multipliées qui n'aboutissent le plus souvent qu'à des résolutions négatives.

Aujourd'hui revenant sur le désir qu'il m'avait exprimé de voir venir à Londres le général Galliéni, j'ai dit à sir Edward Grey qu'à mon avis personnel, notre ministre de la Guerre ne pouvait se déplacer sans connaître le programme de la conférence et l'opinion du gouvernement britannique sur les questions posées, qu'en outre, il devait, me semble-t-il, être accompagné du président du Conseil, car nous n'avons plus le temps de nous livrer à des discussions académiques et que l'heure des décisions est venue. Elles ne pourront être prises que par le chef du gouvernement.

Les points à régler sont : défense de Salonique, occupation de la presqu'île de Gallipoli et la défense de l'Égypte, soit sur le Canal soit en Syrie. (*À suivre*).

T. n° 2794.

Suite du n° précédent.

Pour ces différentes questions quel est l'avis du gouvernement britannique ? Sir Edward Grey m'a répondu qu'il avait toujours été hostile à l'expédition de Salonique et qu'il considérait encore une évacuation complète comme une mesure indispensable. Je lui ai demandé si le gouvernement partageait cet avis, il m'a répondu qu'il n'en savait rien et qu'on attendait le rapport verbal de lord Kitchener pour se prononcer sur tous les problèmes orientaux.

Voilà donc une question urgente sur laquelle d'accord avec le gouvernement britannique nous négocions avec Athènes et qui donne encore lieu à des incertitudes.

Quant à l'Égypte on a refusé notre concours dans la vallée du Nil, on a écarté la proposition de débarquement à Alexandrette, mais s'il est

reconnu qu'elle ne peut être défendue qu'en Syrie, il faudra bien que la France y débarque et dès maintenant il convient d'étudier cette expédition éventuelle.

D'ailleurs toutes ces opérations sont liées, on ne peut les poursuivre à la fois et nous devons nous faire un but précis afin de limiter notre effort.

Sir Edward Grey s'est borné à me répondre que nous reprendrions cet entretien demain après qu'il aurait entendu lord Kitchener et causé avec le Premier ministre.

493

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2026. *Paris, 30 novembre 1915, 23 h. 15.*

Chiffré.

D'accord avec le gouvernement britannique et en même temps que lui, j'ai décidé de reconnaître comme gouvernement de fait au Mexique le pouvoir dont le général Carranza est le chef. Je donne, par télégramme de ce jour, des instructions en ce sens au ministre de France à Mexico.

Me référant à mon télégramme n° 1921[1], je vous prie d'informer d'urgence de ce qui précède le gouvernement impérial et de me faire savoir sans tarder s'il désire être associé à la démarche de M. Lefaivre.

Dans la lettre que notre représentant doit remettre au nom du gouvernement de la République, un paragraphe spécial vise la réparation des dommages causés aux étrangers par la révolution, point qui, d'après M. Stalewsky, paraissait préoccuper particulièrement le gouvernement impérial.

[1] Télégramme chiffré, Paris, 19 novembre 1915 à Paléologue : « Les gouvernements français et britannique se préoccupent d'établir entre eux une entente en vue de reconnaître simultanément au Mexique le gouvernement de fait du général Carranza. Cette reconnaissance, qu'ils sont l'un et l'autre disposés à accorder s'ils obtiennent pour leurs intérêts des garanties suffisantes, est d'ailleurs devenue, depuis que les États-Unis ont eux-mêmes reconnu à Carranza la qualité de chef du gouvernement de fait, une nécessité à laquelle ils ne paraissent pas pouvoir se soustraire.

M. Staleswski, ministre de Russie au Mexique, est venu récemment entretenir mon Département des affaires mexicaines et a indiqué notamment que les intérêts russes qui y sont engagés seraient satisfaits s'ils obtenaient réparation des dommages matériels causés par la guerre civile. Or, comme nous nous préoccupons, étant donné l'importance et la complexité des intérêts français au Mexique, d'assurer à ceux-ci de multiples garanties, et, parmi celles-ci, la réparation des dommages ; comme, d'autre part, notre ministre au Mexique est présentement chargé des intérêts russes, je vous serais obligé de me faire savoir si le gouvernement impérial est d'avis que la reconnaissance, lorsqu'elle aura lieu, soit faite par notre représentant au nom de la Russie en même temps qu'au nôtre. »

Le 8 décembre, Briand télégraphiait à Paléologue (télégramme n° 2102, chiffré) :

« Suite à mon télégramme n° 2026.

M. Lefaivre a remis le 4 décembre au ministre des Affaires étrangères une lettre reconnaissant, au nom de la Russie, le gouvernement de fait de Carranza. Le texte en sera envoyé par la poste.

La démarche des Alliés en vue de la reconnaissance a été simultanée. »

494

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jules Lefaivre, Ministre plénipotentiaire à Mexico.

T. n° 132-133. *Paris, 30 novembre 1915, 23 h. 30.*

Chiffré.

La majeure partie des représentants qualifiés des intérêts français au Mexique insiste auprès de mon Département pour que, conformément aux vues exprimées par le gouvernement anglais, nous reconnaissions Carranza sans retard. Les inconvénients évidents d'une reconnaissance inconditionnelle paraissent pourtant moins dangereux que le risque d'indisposer Carranza contre les vies et les biens des Français résidant au Mexique, alors surtout que l'Allemagne, l'Autriche, le Japon, l'Espagne l'ont reconnu. Dans ces conditions, je vous invite à vous mettre d'accord avec le chargé d'affaires d'Angleterre pour procéder en même temps que lui à la reconnaissance de fait de Carranza. Vous accompagnerez cette démarche de la lettre suivante, destinée au ministre des Relations extérieures.

« Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le gouvernement de la République française a décidé de reconnaître comme gouvernement de fait du Mexique, celui dont le général Venustiano Carranza est le chef.

Le gouvernement français m'a chargé de vous exprimer, à cette occasion, qu'il ne doute pas que dans l'intérêt commun de la France et du Mexique, le gouvernement du général Carranza ne réalise les assurances qui ont été données par son représentant au gouvernement des États-Unis tant en ce qui concerne la vie et les biens des étrangers qu'en ce qui concerne la réparation des dommages causés par la révolution, la sauvegarde des intérêts engagés et l'accomplissement des obligations contractées par le Mexique selon les règles du droit international.

Le gouvernement français qui fait les vœux les plus sincères pour la prospérité du Mexique, se plait à espérer que les principes du droit et de la liberté dont s'inspirent la République française et la République des États-Unis du Mexique ne recevront aucune atteinte dans les rapports qui unissent les deux pays et que les établissements et les intérêts des citoyens français au Mexique pourront librement s'y développer de même que les entreprises des citoyens mexicains sont assurées de trouver en France l'accueil le plus hospitalier.

Désireux de mettre immédiatement en pratique ces dispositions amicales, le gouvernement français sera heureux de recevoir à Paris le représentant diplomatique du gouvernement de fait du général Carranza et m'accrédite auprès de celui-ci en la même qualité, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ».

J'attends la réponse du gouvernement russe pour savoir s'il s'associera à notre attitude. Je préviens les gouvernements italien et belge de nos

intentions de façon qu'ils puissent faire, s'ils le jugent utile en même temps que nous, une démarche analogue à la vôtre.

T. n° 133 ; 4090 ; 675. *Paris, 1er décembre 1915.*

Chiffré.

à M. Jules Lefaivre, Ministre plénipotentiaire à Mexico,
M. Paul Cambon; Ambassadeur de France à Londres,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

Suite à mon télégramme 132.

Le gouvernement russe me fait savoir que, désireux d'affirmer, à l'occasion de la reconnaissance de Carranza, sa solidarité avec les Alliés, il ne voit pas d'empêchement à ce qu'une déclaration en ce sens soit faite en son nom par le représentant de la France à Mexico. Veuillez en conséquence faire connaître au gouvernement de fait que la Russie s'associe à la démarche par laquelle la France et l'Angleterre reconnaissent Carranza.

495

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,
M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 326 ; 301 ; 2025. *Paris, 30 novembre 1915, 23 h. 45.*

Chiffré.

Je vous prie de communiquer le télégramme suivant à MM. Richet et Lacour-Gayet, à leur passage :

« D'après des indications venues des milieux sympathiques à la France en Roumanie et que vient de me confirmer notre ministre à Bucarest, il semble que la présence en Roumanie d'une mission française de propagande serait peu indiquée en ce moment. *Le président du Conseil roumain reste mal impressionné des manifestations organisées en France en janvier dernier par des personnalités roumaines dont il n'a pu contrôler l'action et le récent manifeste de l'Amitié franco-roumaine aurait été considéré à Bucarest comme inopportun. Les préoccupations militaires priment tout pour le moment et ce n'est plus l'heure de faire appel aux sentiments de solidarité latine ou de confraternité des races qu'on a invoqués dans une période antérieure. Il paraît donc inutile de ranimer les sentiments de sympathie dont la France n'a cessé d'être l'objet. Le siège de chacun est fait et, du terrain ayant été gagné dans le parti du gouvernement, il ne convient plus de nous trop engager avec l'opposition*[1].

J'estime donc qu'il est préférable que vous renonciez pour le moment à poursuivre votre voyage jusqu'à Bucarest, et que vous pourriez, si vous

[1] Cette partie en italique a été supprimée.

le jugez à propos, prolonger votre séjour dans les capitales scandinaves où votre action et votre parole pourraient utilement seconder la cause française. »[1].

496

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 3924 ; 1933 ; 1876. *Paris, 30 novembre 1915.*

Chiffré.

La décision de l'Italie d'envoyer une division à Valona et une brigade à Durazzo uniquement pour garder ces deux points et leur hinterland, c'est-à-dire pour défendre ses propres intérêts contre une descente éventuelle bulgare vers l'Adriatique et une avancée possible grecque en Epire, sans même s'engager en Albanie en raison des difficultés de la région, ne répond à aucun degré à ce que les Alliés ont demandé à l'Italie et à ce qu'ils pouvaient légitimement en attendre en vertu des accords de Londres.

Il est surprenant que le gouvernement italien ne parvienne pas à comprendre que pour garder son rang de grande puissance et être en droit de faire valoir ses ambitions, l'Italie doit prendre sa part des charges communes.

La signature des actes de Londres l'oblige à signer publiquement l'engagement de ne pas conclure de paix séparée et à faire la guerre aux côtés des Alliés avec toutes leurs forces, contre tous leurs ennemis : or, à l'heure actuelle, l'Italie n'a pas encore déclaré la guerre à l'Allemagne, elle a théoriquement rompu avec la Turquie, mais sans s'engager en fait contre elle, enfin elle laisse écraser la Serbie et menacer gravement les troupes franco-anglaises à Salonique et en Macédoine sans amener de contingent à leur secours, ne se mettant pas en situation morale de pouvoir soutenir ses prétentions en Asie Mineure au même titre que les puissances qui versent sans marchander leur sang pour arracher la victoire à l'ennemi.

Le général Cadorna a déclaré au général Gouraud et vient de répéter encore au colonel de Gondrecourt qu'il serait prêt pour sa part à envoyer 75.000 hommes à Salonique, outre la division préparée pour l'Albanie, si avant quinze jours les Alliés sont parvenus à persuader le gouvernement italien.

J'estime qu'il y a lieu de concerter une tentative énergique entre l'Angleterre, la Russie et la France, et d'exécuter à Rome une *démarche collective* extrêmement insistante pour décider le gouvernement italien.

[1] Cf. télégramme n° 615 à 617, chiffré, Bucarest, 29 novembre 1915.

Cette démarche pourrait être accompagnée de lettres du tsar, du roi d'Angleterre et du président de la République remises la veille au roi d'Italie par les trois ambassadeurs[1].

La participation de l'Italie aurait une valeur matérielle et morale considérable, et son refus s'il devait être maintenu après une manifestation aussi forte du sentiment unanime de ses Alliés ne la maintiendrait plus dans la positon d'égalité pour les règlements futurs.

Il est bien entendu qu'aucune conversation ne peut avoir lieu à Rome sur ce sujet avant qu'un accord soit intervenu entre Paris, Londres et Petrograd sur la démarche collective dont il s'agit.

Ambassadeur français Rome.

J'adresse à Petrograd et à Londres le télégramme suivant que je vous communique pour votre information strictement personnelle et confidentielle : (reproduire le télégramme ci-dessus)[2].

497

M. JULES LEFAIVRE, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE À MEXICO,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 165. *Mexico, novembre 1915, s.h.*

Chiffré.

(Reçu : 1er décembre, 12 h. 45)

Le ministre d'Italie a reçu de Washington des informations qui me font défaut et d'après lesquelles, les Cabinets de Rome, de Londres, de Petrograd seraient à la veille de reconnaître le gouvernement constitutionnaliste. Le chargé d'Affaires du Japon est venu me demander si j'étais renseigné.

Je ne sais rien sinon que la principale force morale des gouvernements non-américains auprès des autorités d'ici, comme auprès du Cabinet de Washington, réside dans leur cohésion, soit pour reconnaître à la fois soit pour temporiser.

L'intérêt personnel de M. Carranza serait d'arriver à être reconnu par toutes les chancelleries importantes aux environs 1er janvier qui doit réunir le corps diplomatique.

À ce point de vue, et en ce qui nous concerne, j'ignore tout des démarches du secrétaire des Relations extérieures de M. Carranza, s'il a vu ou non (1 gr. faux) dans quelles conditions et avec quels résultats.

[1] Télégramme préparé par Berthelot qui a supprimé ces lignes.

[2] Cf. télégramme n° 1883, urgent, Paris, 21 novembre 1915 ; télégramme n° 953, très confidentiel, Rome 23 novembre 1915 ; télégramme n° 1418, secret, Petrograd, 23 novembre 1915 et note s. n°, Paris 23 novembre 1915.

Sauf certains progrès dans le refoulement des Villistes situation continue présenter peu d'amélioration. Interruption continuelle du trafic par chemin de fer. On craint que l'hiver aggrave famine. Dans plusieurs grandes villes, état sanitaire alarmant. À Mexico huit mille cas typhus exanthématique. Deux à trois cents décès par jour. On manque de médicaments.

498

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 625-626. *Bucarest, 1er décembre 1815, 8 h.*
Chiffré.

(Reçu : le 2, 5 h. 20)

La commission chargée par le gouvernement roumain de négocier la vente de blé et de maïs à l'Autriche et à l'Allemagne poursuit ses négociations. Une des principales difficultés consiste dans le mode de paiement : les Allemands voudraient payer en marks papier ce qui, étant donnée la dépréciation du mark, exposerait le vendeur à de grosses pertes. La banque nationale pressentie sur le point de savoir si elle accepterait de recevoir des marks en dépôt et de prêter en lei aux vendeurs, s'y est jusqu'ici refusée afin de ne pas risquer une perte qu'elle juge possible et fort élevée.

Une crise monétaire est menaçante ; le gouvernement a demandé des avances à la banque qui n'y a pas consenti au delà de sa faculté d'émission et je crains que très prochainement le Trésor ne se trouve dans une situation des plus graves acculé à un nouvel et important emprunt. Nous devons nous préoccuper de cette éventualité. *(À suivre).*

T. n° 626.

(Reçu : le 2, 9 h. 20)

Suite du n° précédent.

Je ne puis que regretter aujourd'hui que l'entente n'ait pas, par suite du refus de l'Angleterre, pu donner suite au projet d'achat de céréales ce qui aurait permis aux propriétaires d'attendre patiemment les événements et ne les aurait pas mis dans l'obligation de rechercher en Allemagne et en Autriche le débouché de leurs produits. Il se crée ainsi entre nos ennemis et les Roumains des relations économiques qui facilitent singulièrement la tâche des germanophiles.

D'après les renseignements que j'ai recueillis depuis quelques mois je ne crois pas exagérer en disant que les Allemands sous forme d'achats de céréales, de bestiaux, etc., ont apporté en Roumanie plus de quatre cents millions. Ils continuent, par l'appât de bénéfices sur l'importance desquels ils ne lésinent pas, à s'assurer des bonnes volontés et des concours qui exercent sur le gouvernement une influence contraire à nos vues. Combien de ceux qui se déclarent partisans de la neutralité parce qu'ils y trouvent leur

compte, seraient avec nous ou resteraient tout au moins indifférents s'ils n'avaient pas à poursuivre la réalisation de marchés frauduleux[1].

499

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 871. *Athènes, 1er décembre 1915, 14 h.*
Chiffré.
(Reçu : 17 h. 05)

Je reçois le télégramme suivant du général Sarrail :

« 1. Bruit court de création d'une commission d'officiers pour régler mesures évacuation des Grecs. J'estime ce procédé est à repousser : il serait impossible d'aboutir.

Je viens de voir général Mahon qui, sur télégramme ministre anglais à Athènes, voudrait immédiatement traiter directement avec autorités grecques pour l'évacuation de Salonique. Je lui ai dit de surseoir et d'attendre négociations que vous devez faire de concert avec le ministre d'Angleterre. Suis d'avis d'exiger que les Grecs remettent les deux batteries qui tiennent rade et seraient occupées, celle du Vardar par marins anglais, celle de Kara-burnu par marins français. Ce point acquis, ils devraient évacuer de Salonique, d'abord leur artillerie de campagne, puis leur infanterie, leur cavalerie, et enfin leurs état-major et services, ainsi que services de l'intendance, laissant un noyau qui, avec le sous-lieutenant Bonnier, ravitaillerait leurs troupes. Les troupes hors de Salonique devraient recevoir affectation que j'ai déjà indiquée.

2. Si je suis chargé de m'entendre prochainement avec autorités militaires grecques, je vous prierais de m'envoyer tous renseignements utiles. Colonel Braquet me serait utile. Il y aurait lieu dès à présent de fixer avec le gouvernement grec délai maximum pour évacuation afin qu'affaires ne traînent pas. Renouvelle d'ailleurs demande de vous voir venir si possible à Salonique. Il serait enfin nécessaire savoir si Anglais agiront parallèlement ou non ».

[1] Cf. note s.n°, Paris, 21 octobre 1915 et télégramme n° 4292-4293, chiffré, Paris, 11 décembre 1915.

500

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2809-2810. *Londres, 1er décembre 1915, 20 h. 20.*

Chiffré.

Suite à mes télégrammes 2793 et 2794[1].

Le conseil de défense s'est réuni ce matin et après avoir entendu lord Kitchener s'est prononcé pour l'évacuation de Salonique bien entendu sous réserve d'un accord avec la France[2]. Dans le cas où le gouvernement français adhérerait aux vues du cabinet anglais, nos représentants à Athènes seraient chargés de déclarer au gouvernement grec que l'évacuation est subordonnée à l'établissement par l'armée grecque d'une défense suffisante pour interdire aux forces austro-allemandes et bulgares l'accès du territoire hellénique. Un télégramme a été adressé à lord Bertie lui prescrivant de mettre Votre Excellence au courant des vues de son gouvernement. En me faisant part de ces informations, sir Edward Grey a ajouté qu'en tous cas il était nécessaire de prendre en avant de Salonique de fortes positions défensives car, même si l'évacuation était décidée, il s'écoulerait un certain temps avant que les Grecs aient assuré la garde de leur frontière. Des instructions dans ce sens seraient adressées aux autorités militaires anglaises.

(À suivre)

[1] Londres, 30 novembre 1915.

[2] Le lendemain, 2 décembre, par télégramme n° 2818, chiffré, Cambon annonçait : « Réponse à votre télégramme n° 4093, 4, 5.*

J'ai communiqué à sir Edward Grey les observations du gouvernement de la République relativement à l'occupation de Salonique et à la nécessité de se montrer plus résolu vis-à-vis du gouvernement grec. Pour ne rien laisser dans le vague je lui ai remis à titre privé un aide-mémoire exposant point par point les vues de Votre Excellence. Il m'a dit qu'il en ferait part au comité de défense. Il a relevé dans ces observations : l'une relative à un envoi supplémentaire de cent mille hommes envisagé à un moment par le gouvernement britannique, l'autre relative aux engagements pris avec le général Joffre. Un envoi supplémentaire de cent mille hommes avait été offert à la Roumanie sous condition de son concours militaire et de celui de la Grèce. C'est la vérité. Quant à l'accord avec le général Joffre le gouvernement britannique l'exécute et ne cesse de débarquer les cinq divisions qu'il a promises.

Sir Edward Grey a ajouté que le matin même dans une nouvelle réunion du comité de guerre on avait reconnu à l'unanimité que le maintien de nos troupes à Salonique était plein de péril et qu'il convenait d'envisager une évacuation. Dès hier soir des instructions ont été adressées au général Mahon pour qu'il s'entende avec le général Sarrail sur les mesures à prendre immédiatement afin d'assurer la sécurité de Salonique mais dans la pensée du cabinet de Londres ces mesures ont pour objet de rendre possible les embarquements.

Un télégramme est adressé à sir Francis Bertie pour lui prescrire de faire connaître à Votre Excellence les vues du gouvernement britannique.

Sir Edward Grey dit que cette question est avant tout militaire et si sérieuses que soient nos appréhensions au point de vue politique il ne peut qu'adopter l'avis unanime des états majors anglais. Il revient donc sur la nécessité urgente d'une conférence entre nos autorités militaires.

Je viens de recevoir vos télégrammes n° 4101, 4102, 4103, 4110. Je ne suis pas encore en possession de l'ensemble de vos dernières instructions. »

* Télégramme du 1er décembre 1915.

T. n° 2810. *20 h. 25.*

Suite du n° précédent.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères pense aussi qu'une conférence interministérielle est indispensable, soit pour s'entendre sur une autre solution si le gouvernement de la République se refuse à évacuer, soit pour régler l'emploi des troupes devenues disponibles si nous abandonnons Salonique. On adopterait en même temps une ligne de conduite pour les Dardanelles et pour la défense de l'Égypte. Cette défense d'après sir Edward Grey est en Syrie, non seulement parce que le canal ne constitue pas un rempart suffisant mais parce que l'invasion de la Syrie par une grosse armée turque, c'est le massacre des populations chrétiennes. « Vos protégées, a ajouté sir Edward Grey, que vous avez plus que nous intérêts à défendre puisque sur elles repose votre influence ». Au conseil de demain sera discutée la question des Dardanelles.

501

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

T. n° 153. *Paris, 1er décembre 1915, 23 h. 25.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : 3 h.)

Le général Maxwell a manifesté son intention de fournir fusils Mauser en quantité suffisante pour armer éventuellement réfugiés arméniens qui ont manifesté intention être utilisés dans leurs montagnes avec armes et munitions mais il faut auparavant leur donner connaissance de cette arme et les exercer au tir. Comme je vous ai écrit dans lettre n° 23 je vois avantage à leur donner cette instruction sans préjuger genre utilisation Arméniens et sauf ordre contraire de votre part je prêterai le concours et instructeurs nécessaires.

502

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2036. *Paris, 1er décembre 1915, 24 h.*

Chiffré.

D'après informations de presse, le conseil des ministres aurait autorisé l'emploi d'ouvriers chinois dans entreprises métallurgiques.

Je vous prie de me faire savoir télégraphiquement :

1. Si le recrutement sera fait au nom de l'État.
2. S'il a été autorisé par le gouvernement chinois.
3. Dans quelles conditions il doit s'opérer.
4. Nombre et catégorie des Chinois recrutés.

503

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 2038 ; 745. *Paris, 1er décembre 1915.*

Chiffré.

Pour Petrograd seulement :

J'adresse à Bucarest le télégramme suivant :

Pour les deux postes : J'ai eu il y a quelques jours la visite de M. Lahovary qui m'a dit que M. Bratiano était peiné du ton des journaux français qui mettaient en doute sa bonne foi.

Je lui ai répondu aussitôt que le gouvernement français avait une entière confiance dans la loyauté et dans la parole de M. Bratiano et que je priais le ministre de Roumanie à Paris de le lui dire de ma part. J'ai ajouté que je me rendais compte qu'il cherchait le moment opportun pour entrer en ligne à nos côtés, et qu'à mon avis, il devait agir le plus tôt possible s'il avait une vue juste des intérêts de son pays.

Or, j'apprends confidentiellement que M. Bratiano, inquiet de la faiblesse de sa majorité et de la force croissante de l'agitation interventionniste, a demandé à M. Filipesco par l'intermédiaire du sénateur Creciano quels étaient ses désirs. M. Filipesco ayant répondu : « la guerre aux côtés des Alliés », M. Bratiano aurait riposté : « dans ce cas, vous offrez plus que ce que l'Entente demande », et aurait montré un télégramme de M. Lahovary me prêtant un langage très différent de celui que j'ai tenu, admettant que le moment d'intervenir n'était pas venu pour la Roumanie et que l'Entente elle-même n'était pas prête à une action décisive. Sur quoi, M. Filipesco aurait déclaré que dans ces conditions il devait abandonner toute son action en faveur de l'intervention roumaine.

Je vous prie de faire venir M. Filipesco, de l'interroger sur ces faits, de démentir absolument les propos qui m'ont été prêtés inexactement et de rétablir la vérité dans toute son exactitude.

En même temps, sans faire attention à cet incident, vous saisirez la première occasion de rapporter à M. Bratiano le langage que j'ai tenu à M. Lahovary.

504

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. nº 4093 à 4095 ; 1970 à 1972 ; 2033 à 2035 ; 824 à 826.
Chiffré.

Paris, 1er décembre 1915.

Pour Londres. Je réponds à votre télégramme de ce matin. Il importe que les gouvernements alliés arrêtent leurs vues sur l'expédition de Salonique et réalisent un accord définitif à cet égard[1]. Le gouvernement

[1] Par télégramme nº 871-872-873, chiffré, Briand annonçait à Guillemin : « Sir Edward Grey et lord Kitchener sont venus à Paris pour s'entendre sur la défense des troupes alliées à Salonique et se sont mis d'accord sur les bases suivantes :

Les Puissances ne peuvent plus perdre de temps à discuter et négocier soit avec le gouvernement, soit avec les autorités grecques ; elles estiment que les déclarations que le roi de Grèce vous a faites (votre télégramme nº 910) peuvent servir de base à un accord immédiat de nature à respecter les scrupules grecs et à assurer la défense de nos intérêts.

Le roi Constantin vous a dit : "que le général Sarrail demande ce qui lui est nécessaire. Je ne veux pas évacuer Salonique, mais si les troupes sont trop nombreuses j'en éloignerai une partie de manière à ne laisser qu'une division. Pour le chemin de fer, l'entente est facile : si le gouvernement veut y mettre aussi des Français, je ne m'y opposerai pas. Quant aux positions défensives et aux travaux, je ne peux pas donner les autorisations formelles, qui seraient contraires à la neutralité grecque, mais il n'y aura pas de conflit sur place. Là où les troupes se présenteront les miennes se retireront et je protesterai."

Ce programme, conforme à la parole du roi, permet aux troupes alliées de s'organiser défensivement à Salonique, mesure de sécurité indispensable, quoi qu'il puisse ou doive se produire ultérieurement.

Vous voudrez bien, de concert avec vos collègues anglais, italien et russe, informer le gouvernement grec que des instructions formelles viennent d'être données par les gouvernements français et britannique aux généraux Sarrail et Monro en vue de prendre d'urgence leurs dispositions d'après les indications ci-dessus.

Les autorités militaires acceptent que les troupes grecques, en s'écartant de Salonique, y conservent une division, pourvu qu'aucun obstacle ne soit apporté à l'exécution des travaux défensifs indispensables.

Si le gouvernement grec considère que le souci de sa neutralité l'oblige à apparaître comme ayant la main forcée et à protester, qu'il le fasse, mais qu'il nous laisse agir conformément aux besoins de notre sécurité.

Les généraux Sarrail et Monro indiqueront au colonel Pallis leur volonté d'agir sans délai dans les conditions que je viens de vous tracer.

Nous ne voulons nullement mettre en doute la parole du roi, donnée publiquement, que jamais les troupes helléniques ne tireraient sur les troupes alliées : mais nous devons cependant nous assurer que les forts qui commandent la rade de Salonique ne puissent tomber en d'autres mains et mettre notre flotte en péril ; il y a donc nécessité de trouver le moyen de concilier l'amour-propre du roi et le souci impérieux de notre sécurité : l'amiral Gauchet et les généraux doivent s'entendre à cet égard.

Priez le gouvernement grec de prendre ses dispositions pour qu'aucune difficulté ne nous soit suscitée : nous ne sommes plus à l'heure des discussions, il faut agir et le moment est venu pour la Grèce de nous montrer sa bonne foi.

Si des difficultés venaient à être soulevées, les deux gouvernements anglais et français, qui sont entièrement d'accord sur les mesures ci-dessus, seraient contraints, malgré leur désir extrême de ménager la Grèce, de prendre des mesures immédiates.

Je vous prie de communiquer ce télégramme qui a été concerté avec sir Edward Grey à sir Fr. Elliot à qui le principal secrétaire d'État télégraphie de son côté de se concerter avec vous.

La démarche est urgente et je vous prie de m'en communiquer sans retard le résultat.

français, quant à lui, estime utile, indispensable de s'y maintenir au point de vue tant des éventualités de la politique balkanique que de la suite de la guerre. Si nous quittions Salonique, ce serait jeter Athènes et Bucarest dans les bras de l'Allemagne : je précise dans un télégramme séparé la raison de notre décision. Il n'est pas douteux que Salonique ne soit une base d'opérations très importante pour l'avenir ; nous envisageons que là pourraient être peu à peu groupées les forces d'un corps expéditionnaire puissant, capable d'une opération stratégique étendue. Le gouvernement anglais avait lui-même, à un moment donné, envisagé l'envoi supplémentaire de 100.000 hommes venant s'ajouter aux 90.000 promis et pris sur les réserves de troupes anglaises destinées au front français : ce fait montre qu'à Londres aussi on avait songé à une expédition prenant Salonique pour base.

Le gouvernement français n'a pas modifié ses vues, qui sont nettes et arrêtées ; il demande au gouvernement britannique de bien vouloir s'y rallier ; un changement d'attitude de notre part serait d'autant plus incompréhensible que le gouvernement français et le gouvernement britannique ont fait des démarches en commun pour décider la Russie à concentrer des effectifs à Benarabie et qu'ils ont également insisté et insistent encore auprès du gouvernement italien pour le déterminer à participer avec nous aux opérations balkaniques.

Dans tous les cas, nous désirons connaître d'une manière claire et catégorique les vues anglaises : si elles étaient contraires aux nôtres, nous le regretterions vivement, considérant qu'elles entraîneraient une lourde responsabilité en raison des conséquences qui pourraient en résulter ; mais nous avons la ferme confiance qu'aucun désaccord ne se produira entre nous à cet égard.

En attendant, il y a une situation urgente à régler. Tout d'abord, nous n'envisageons pas que l'accord passé avec le général Joffre lors de son voyage à Londres, accord confirmé dans la réunion des ministres alliés à Paris pour l'envoi immédiat et rapide de 90.000 hommes anglais à Salonique, puisse être remis en question : le voyage de lord Kitchener, à ce point de vue, paraît avoir contribué à jeter des doutes dans l'esprit du roi de Grèce et à encourager ses illusions sur la possibilité de nous décider à évacuer Salonique, proposition qui n'est qu'un écho des désirs sinon des volontés de l'Allemagne.

Il en résulte qu'à l'heure actuelle nous rencontrons de la part du gouvernement grec des résistances, que nous nous laissons entraîner à des conversations et discussions dilatoires qui ne tendent qu'à gagner du temps pour nous placer en fin de compte dans une situation intenable, acculés à un désastre ou à un rembarquement, si nous n'avons pu prendre à temps les mesures de défense indispensables. On interprète notre patience bienveillante comme une faiblesse, car on ne nous croit pas d'accord entre nous.

Le présent télégramme est communiqué à Rome et à Petrograd, mais je vous prie de faire la démarche prescrite sans attendre vos collègues russe et italien qui vous appuieront plus tard, s'ils ne se croient pas suffisamment autorisés pour se joindre dès maintenant à vous.

La réponse grecque n'est pas suffisante : elle contient trop de réserves et d'équivoques. Une nouvelle démarche collective, faite dans le plus bref délai, pour obtenir une adhésion positive à l'aide-mémoire résumant nos demandes, remis par M. Guillemin à M. Skouloudis, s'impose, (dans les conditions indiquées par mon télégramme n° 4062 du 29 novembre à 23 heures 35).

Faute d'une réponse satisfaisante et rapide, notre démarche devrait être appuyée par la démonstration navale de coercition en vue de laquelle tous les préparatifs ont été faits.

D'ici là, nous devons reprendre notre pression économique sur la Grèce, qui a été trop tôt relâchée et qui constitue notre meilleur et presque irrésistible moyen d'action. Je vous précise dans deux télégrammes séparés : 1) le détail des mesures que nous sommes disposés à prendre à cet égard et que nous proposons à l'amirauté anglaise ; 2) nos vues sur les problèmes de la Méditerranée orientale.

J'adresse à M. Guillemin la copie du présent télégramme qui lui servira à la fois d'information et d'instructions à exécuter dès que son collègue anglais aura reçu de Londres les indications conformes que possèdent déjà d'une manière générale ses collègues italien et russe.

J'adresse à Paul Cambon le télégramme suivant :

Pour Rome, Petrograd, Athènes : (reproduire le télégramme ci-dessus)[1].

505

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4096. *Paris, 1er décembre 1915.*

Fil direct.

Les tergiversations du gouvernement grec, ses tentatives d'éluder nos demandes m'amènent à penser que notre pression économique a été prématurément relâchée. Je vous prie en conséquence de proposer d'urgence au gouvernement britannique d'en revenir à des mesures plus strictes à l'égard des marchandises grecques ; à savoir :

1) arrêter, s'il est encore possible à Malte ou à Bizerte les bateaux qui avaient été retenus à Gibraltar ;

2) suspendre dans les ports alliés tout embarquement de marchandises à destination de la Grèce, que ces marchandises soient ou non frappées de prohibition d'exportation ;

3) maintenir strictement les refus de licences ou de dérogations pour la Grèce ;

4) surveiller et arrêter au passage de Gibraltar à Marseille ou à Malte les navires chargés de grains en route pour la Grèce.

[1] Cf. télégramme n° 2809-2810, chiffré, Londres, 1er décembre 1915.

Je vous serai obligé d'insister dans ce sens auprès du gouvernement britannique et de me faire connaître de suite s'il accepte nos propositions.

Ministre de France à Athènes 827,

Ambassadeurs de France à Rome 1973, à Petrograd 2037 :

J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme ci-dessous (reproduire télégramme ci-dessus)[1].

506

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 370. *Le Caire, 1er décembre 1915.*

Confidentiel.

Après avoir recueilli auprès du Haut-Commissaire britannique les informations et les impressions dont j'ai fait part à Votre Excellence par mes télégrammes nos 316, 317 et 318[2], j'ai vu le général Maxwell qui avait également accompagné lord Kitchener dans son voyage aux Dardanelles, à Salonique et à Athènes : le général n'a fait en somme que confirmer ce que j'avais appris de sir Henry Mac-Mahon : il est donc établi que le Haut-Commissaire, le commandant en chef des troupes anglaises en Égypte et le ministre de la Guerre britannique ont, sur la situation en Orient et sur les mesures à prendre pour y faire face, des vues identiques que le maréchal n'a pas dû manquer d'exposer au gouvernement de la République en repassant par Paris.

Le général Maxwell, au cours de notre conversation, s'est montré, comme le Haut-Commissaire, très chaud partisan d'une action dans le nord de la Syrie, mais il a ajouté que les états-majors généraux français et *anglais* étaient jusqu'à présent opposés à cette action : c'est le seul point sur lequel j'aie relevé une divergence entre ses déclarations et celles de sir

[1] Le 7 décembre 1915, Briand complétait (télégramme n° 4220, fil spécial, à Londres) :

« Ayant, ainsi qu'il a été fait en Angleterre, ordonné de retenir dans nos ports, métropolitains et de l'Afrique du Nord, tous les navires grecs en partance, le gouvernement de la République a jugé nécessaire, pour *compléter la pression économique* à exercer sur la Grèce, de suspendre l'embarquement sur tout navire français, neutre ou allié, de toutes marchandises frappées ou non de prohibition, à destination de la Grèce.

En me référant à mon télégramme n° 4096, je vous serai obligé d'informer *d'urgence* le gouvernement britannique et d'insister auprès de lui pour qu'il prescrive une semblable mesure. J'avise d'autre part l'ambassadeur de la République à Rome. »

La réponse de Rome était la suivante (télégramme n° 1009, chiffré, Barrère à Briand, Rome, 12 décembre 1915) :

« M. Sonnino a l'impression que le gouvernement grec s'inclinera tout en protestant devant la volonté des Alliés. Les informations qu'il a reçues d'Athènes le confirment dans cette opinion.

En ce qui concerne l'opportunité de se départir de la rigueur des *mesures de cœrcition économique*, appliquées jusqu'ici, le ministre croit que cela ne doit se faire que progressivement et de telle façon que le gouvernement grec ne soit pas encouragé à revenir sur ses anciens procédés. »

Annotation de Margerie en marge du second paragraphe : « M. Sonnino est un sage. »

[2] Le Caire, 21 novembre 1915.

Henry Mac-Mahon qui m'avait exprimé son regret que les objections à une expédition en Syrie vinssent de *Paris*.

Au cours des visites que j'ai faites hier pour présenter le commandant de notre 3ème Escadre, qui était venu passer vingt-quatre heures au Caire, le vice-amiral Moreau a pu se convaincre du prix qu'attachent à ce projet d'action dans la région d'Alexandrie, le Sultan, le président du Conseil, le Haut-Commissaire et le général Maxwell. Le vif désir qu'ont les Égyptiens et les Anglais de voir l'Égypte protégée et défendue ailleurs que sur sa frontière se conçoit aisément : j'ai déjà exposé les avantages très réels que présenterait, à mon avis, une expédition en Syrie tant au point de vue général, qu'au point de vue particulier de l'Angleterre et de l'Egypte et même au nôtre ; mais cette expédition, si elle ne présente que des avantages pour les Anglais et pour les Égyptiens, peut offrir pour nous des inconvénients en même temps que des avantages.

Il est évidemment de notre intérêt, comme de celui de nos Alliés, d'assurer le transit du canal de Suez, de garantir l'Égypte contre une invasion, d'affaiblir la Turquie en ralliant contre elle les Arabes et d'empêcher les graves répercussions que ne manqueraient pas d'avoir dans nos possessions musulmanes les succès que remporteraient en Syrie, dans la presqu'île arabique et sur le Canal, les Turcs, les Allemands et les Arabes agissant en commun ; et il faut reconnaître qu'une action dans le nord de la Syrie est susceptible de produire ces heureux résultats. Si nous étions en état d'entreprendre et de mener à bien cette action avec nos propres forces, nous n'en retirerions que des avantages : si une coopération franco-anglaise était nécessaire, il en pourrait résulter pour nous et pour nos intérêts en Syrie des dangers contre lesquels il serait indispensable de nous prémunir au moyen d'un accord préliminaire et très précis avec l'Angleterre : si l'expédition devait être purement britannique, ce serait pour nous la ruine de notre influence et de nos espérances en Syrie, c'est-à-dire un véritable désastre. Dans ces trois hypothèses, au contraire, l'Angleterre n'aurait qu'à gagner : dans la première parce que nous assumerions seuls le poids de protéger l'Égypte et l'accomplissement d'une tâche ardue qui lui incombe ; dans les deux autres parce qu'elle atteindrait son but de défendre l'Égypte, hors de l'Égypte, soit en fortifiant sa position en Syrie à côté de la nôtre dans le cas d'une coopération, soit en établissant son influence exclusive sur les ruines de la nôtre dans le cas d'une expédition uniquement britannique.

La troisième hypothèse doit donc être écartée d'une façon absolue : seuls, les gouvernements et les états-majors généraux français et britannique peuvent apprécier si l'une des deux premières est réalisable en l'état actuel des opérations sur les divers théâtres de la guerre.

Mais il semble que si le principe d'une expédition en Syrie devait être admis et si cette expédition devait être mixte, nous pourrions, étant donné le très haut prix qu'attache l'Angleterre à une opération dans cette région et les grands avantages qui en résulteraient pour elle, mettre certaines conditions à notre assentiment. Ces conditions pourraient être de deux sortes : les unes relatives à la composition et au commandement de l'armée destinée à opérer en Syrie, car il serait nécessaire que l'expédition eût bien le carac-

tère d'une expédition française avec coopération anglaise : les autres relatives à la reconnaissance précise des droits que nous revendiquons en Syrie et notamment à la fixation des limites des territoires devant éventuellement constituer la Syrie française : il est vraisemblable que l'Angleterre ne reculerait pas devant quelques sacrifices de ce genre pour assurer la mise à exécution du projet qui tient tant à cœur de ses représentants et à ses généraux en Égypte et, s'il faut en croire ceux-ci, à lord Kitchener lui-même.

507

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 371. *Le Caire, 1er décembre 1915.*

J'ai déjà indiqué dans mes télégrammes les modifications qui s'étaient produites dans les conceptions de l'état-major britannique concernant la défense du canal de Suez et de l'Égypte ; l'année dernière, cet état-major avait posé, comme principe, que le Canal devait être défendu sur le Canal même ; en conséquence, des tranchées, deux camps retranchés et plusieurs postes avaient été établis sur la rive asiatique et à quelques mètres seulement du Canal ; d'autres travaux de défense avaient été édifiés sur la rive africaine et quelques bâtiments de guerre avaient été postés dans le Canal ; c'est dans ces conditions que l'attaque des Turcs fut repoussée au mois de février dernier, mais que l'ennemi put néanmoins à cette époque, et à plusieurs reprises dans les mois qui suivirent, mettre à l'eau des embarcations spéciales, atteindre par petits groupes la rive d'Afrique, immerger des mines dans le Canal, etc.

Lorsque les Allemands envahirent la Serbie et que l'on pût envisager comme probable, grâce à la complicité bulgare, leur arrivée à Constantinople, l'état-major britannique se préoccupa des conditions nouvelles dans lesquelles elle se produirait sans doute, avec la coopération effective des Allemands, l'attaque sur le Canal fut annoncée par les Turcs eux-mêmes pour le courant de l'hiver et en vue de laquelle des préparatifs se sont d'ailleurs poursuivis pendant toute la saison d'été, ainsi que j'en ai informé à différentes reprises le Département.

Les travaux entrepris et poursuivis en Palestine et dans la Péninsule avec une ténacité et un esprit de suite tout germaniques, l'achèvement jusqu'à Bir es Seba de la ligne ferrée qui, aujourd'hui, dépasse sans doute ce point, la construction dans le désert d'une route praticable aux automobiles et l'amélioration des pistes, la pose de conduites pour amener l'eau potable et la remise en état des puits détruits il y a un an, l'aménagement de dépôts de vivres et peut-être de munitions, etc., ne laissaient aucun doute sur les intentions de l'ennemi, et il ne paraît pas impossible que les états-majors allemands parviennent à faire franchir le désert à une armée importante accompagnée d'une artillerie puissante.

Les Anglais ont d'abord envisagé le renforcement des défenses déjà établies et des dispositions déjà adoptées il y a un an, notamment l'aménagement

dans le Canal de douze postes de stationnement pour des bâtiments de guerre, cuirassés ou monitors, et l'installation de canons de gros calibre sur des plate-formes pouvant circuler sur la voie ferrée entre Port-Saïd et Suez ; le général Maxwell songeait en même temps à l'opportunité de garantir le canal de Suez par une ligne de défense établie à quelques kilomètres dans le désert, à l'est du canal de Suez.

Cette question de la défense de l'Égypte a été discutée entre lord Kitchener et le général Maxwell au cours du voyage qu'ils viennent d'effectuer ensemble aux Dardanelles, à Salonique et à Athènes : des décisions ont été adoptées et, dès son retour, le commandant en chef des forces britanniques a pris ses dispositions pour l'exécution du plan arrêté.

La solution de la défense du Canal à une certaine distance du Canal lui-même a prévalu. En conséquence, une ligne de tranchées sera établi dans le désert à une distance variant entre 15 et 20 kilomètres : la ligne de défense aura une longueur de près de 130 kilomètres ; les tranchées seront construites sur le modèle des tranchées du front français : elles seront boisées et maçonnées pour prévenir les éboulements de sable ; des travaux importants seront exécutés pour relier la ligne de défense au Canal au moyen de routes carrossables, et pour amener jusqu'à celle ligne l'eau du Canal d'eau douce au moyen de siphons passant sous le Canal maritime, de conduites souterraines et de pompes de refoulement : 25.000 ouvriers seront employés à ces travaux considérables dont le coût est estimé à 5 ou 6 millions de livres. Le général Maxwell avait l'intention de recruter ces ouvriers en établissant la conscription et en astreignant les Égyptiens à répondre aux convocations qui leur seraient adressées ; le président du Conseil des ministres, redoutant le mécontentement que cet appel forcé était susceptible de produire dans la population, a amené le général à renoncer à cette idée en se faisant fort de fournir, par engagements volontaires, à l'autorité militaire, tous les ouvriers dont elle aurait besoin.

Une armée de 300.000 hommes au minimum est jugée nécessaire pour occuper et garnir la nouvelle ligne de défense et un nombre considérable de pièces de grosse artillerie doit être expédié en Égypte.

Les Anglais comptent ainsi arrêter toute tentative d'invasion de l'Égypte, si nombreuse et si fortement organisée que puisse être l'expédition envoyée à travers la presqu'île du Sinaï : ils comptent également assurer, contre toute éventualité, le libre transit du canal de Suez qui, avec le précédent système de défense, aurait pu être interrompu par un bombardement à longue distance.

Étant donné les nouvelles dispositions adoptées, le rôle des bâtiments de guerre dans la défense du Canal devient secondaire, la portée de leur artillerie ne devant pas dépasser la distance séparant le Canal de la nouvelle ligne de tranchées ; ils pourront cependant rendre d'utiles services dans certaines sections du Canal, celles des lacs notamment, et surtout en cas de repli forcé de la première ligne de défense sur la ligne du Canal.

Les Anglais vont donc tenter un effort considérable et il ne paraît pas douteux que les dispositions adoptées soient simplement suffisantes pour garantir l'Égypte et le Canal de Suez contre tout danger. Nous voici cependant au mois de décembre, c'est-à-dire au début de la saison défavorable

pour une expédition à travers le désert ; les travaux de défense sont à peine commencés et le général Maxwell me disait, avant-hier, qu'il attendait dans deux mois l'artillerie lourde qui lui serait nécessaire ; dans deux mois nous serons déjà au mois de février et des retards peuvent se produire tant dans l'exécution des travaux que dans les expéditions de troupes et de matériel. La question du temps semble donc appelé à jouer un grand rôle : si tous les préparatifs de défense sont terminés en Égypte avant que les Allemands et les Turcs aient pu organiser leur expédition et prononcer leur attaque, celle-ci échouera vraisemblablement ; si, au contraire, l'ennemi, par une action rapide, peut arriver en forces avant que la nouvelle organisation défensive soit achevée et notamment que l'artillerie lourde, attendue d'Angleterre, ait pu être mise en place, ses chances de succès seront notablement accrues.

La résolution prise par les Anglais d'organiser très fortement la défense de l'Égypte dans le désert du Sinaï ne leur fait pas abandonner l'idée, dont j'entretiens par ailleurs Votre Excellence, d'une action en Syrie ; d'après eux, cette action constituerait toujours le moyen le plus efficace et le moins coûteux de protéger le canal de Suez et l'Égypte, et aurait, en outre, l'avantage d'empêcher les Arabes de se joindre aux Turcs, d'entraver l'envoi de renforts en Mésopotamie et d'éviter la répercussion dangereuse que ne manquerait pas d'avoir sur la population indigène l'arrivée d'une forte armée turco-allemande à proximité du canal de Suez[1].

508

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87-88. *Téhéran, 1er décembre 1915.*

L'affaire de Hamadan, brièvement relatée à la fin de ma lettre n° 86, poursuit les développements qu'on en pouvait prévoir et qu'aucune intervention n'a cherché à prévenir. J'ai pu avoir par un habitant de la ville des détails assez précis sur cet attentat qui, en dépit des prétextes invoqués depuis, ne peut trouver son explication que dans le vaste plan allemand dont il n'est qu'un épisode survenu à son heure.

On sait que les consuls anglais et russes de Kirmanchah, chassés de cette ville jusque à Hamadan par les troupes germano-turques, avaient dû, après une tentative pour reconquérir leurs postes, tentative que fit échouer la rencontre de Kangaver, se replier sur Hamadan, où ils demeuraient surveillés par une troupe de cavaliers persans recrutés et soldés (à raison de dix francs par jour) par l'agitateur Schünemann, se disant consul d'Allemagne. Je n'ai pas besoin de rappeler par quelle pitoyable complaisance pour le gouvernement persan, le Cabinet de Petrograd renonça à venger et à restaurer les deux consuls, ce qu'il eût pu faire, alors avec quelques hommes de ceux qu'il possède à Kazwim. Après bien des hésitations, on se contenta des moyens

[1] Cf. dépêche n° 381, Le Caire, 12 décembre 1915.

persans, consistant à envoyer deux cents cosaques indigènes pour garder la ville de Hamadan. Si tardif et si médiocre que fût cet expédiant, il eût suffi contre des adversaires moins vigilants et moins décidés que les nôtres mais ceux-ci, qui étaient et sont encore tout puissants sur les fonctionnaires et agents persans, s'arrangèrent pour que l'arrivée à Hamadan des cosaques protecteurs, coïncidât avec l'envoi, qu'ils ordonnèrent dans cette ville de trois cents gendarmes, dont un officier suédois de Kazwim allait prendre le commandement.

Les cosaques s'étaient installés dans un caravansérail situé en un faubourg de Hamadan proche d'un monticule nommé Musalla (site hypothétique de l'ancienne Ecbatane) qui domine la ville. Ils y avaient installé deux canons et une garde de seize hommes. Dès le samedi 20, on apprit que quelques-uns des cosaques persans avaient fait défection et rejoint ceux qu'ils regardaient déjà comme leurs adversaires, la ville s'était émue, ce qui est vite fait dans une ville persane, mais on ne croyait à aucun danger prochain, se fiant au soin que paraissaient mettre l'une et l'autre troupe à ne pas fournir de prétexte à conflit.

Il n'y eut en effet ni cause, ni prétexte, mais la gendarmerie s'en passa et, dans la nuit du 20 au 21, à minuit, des gendarmes surprirent à la fois la colline Musalla où ils s'emparèrent des seize hommes ainsi que des deux canons, et le caravansérail où ils fusillèrent le reste des cosaques. Ils étaient trois cents hommes, et les cosaques à peine cent cinquante, ce qui n'empêcha pas la fusillade de durer jusqu'au jour. Le lendemain, on enterra les morts, la paix se rétablit mais la population européenne et chrétienne quitta la ville. Aussitôt, le Schünemann y fit entrer ses cavaliers (Moudjaheds) qui, avec la gendarmerie, constituaient à ce moment toute la garnison de la ville, les cosaques étant annihilés.

Le mouvement dont cette inqualifiable agression était le début et le signal, se poursuivit alors normalement et l'on vit arriver de toutes les directions Moudjaheds allemands admirablement armés et gendarmes docilement conduits à ce rendez-vous par les officiers suédois commandant à Kirmanchah, à Bouroudjird en Louristan, à Koum et même, dit-on à Téhéran. Il y aurait là aujourd'hui une douzaine de milliers d'hommes ; ce chiffre que je donnais comme exagéré, il y a huit jours, est aujourd'hui un minimum.

Le gouvernement persan fort ennuyé de cette surprise (qui pour quelques ministres n'en était pas une) se trouva naturellement dans l'impossibilité de rien faire ; on blâma le suédois Käll Ström, meneur de l'attentat, qui fut mandé à Téhéran et n'y vint pas, on pria les rebelles, sans oser leur donner ce nom, de se tenir tranquilles. Mais cette mansuétude ne les désarma pas, le prince Farman Farma, ministre de l'Intérieur, de qui relève la gendarmerie, fut mis en demeure de donner sa démission par une injonction signée du comité d'insurgés civils ou gendarmes, qui a pris le gouvernement de Hamadan. Cet ultimatum le menaçait, faute d'obéir, du pillage de ses propriétés nombreuses dans la région et du meurtre de son fils gouverneur officiel de la province. Ce jeune fonctionnaire, prince Abbas Mir fut en effet arrêté et est gardé en otage par les brigands. Il n'est pas superflu de noter que cet acte de chantage portait également la signature du capitaine suédois

de Maré, qui, sans autre ordre que celui des chefs du complot, avait amené ses troupes de Bouroudjird.

Il semblerait que, en présence de ces actes qui ont conservé jusqu'ici le caractère d'une guerre civile, le gouvernement, impuissant contre des fonctionnaires mutinés et des sujets qui le bafouent, eût dû profiter du voisinage des troupes russes et demander leur assistance pour rétablir son autorité dans la ville voisine. C'était une occasion favorable de mettre à profit leur inéluctable marche sur Hamadan en la dépouillant de son caractère offensant d'ingérence étrangère. Mais, sans compter qu'une aussi rapide évolution est au-dessus des mœurs persanes, il aurait fallu pour en concevoir seulement l'idée, un ministère unanime à envisager sous son vrai jour la situation actuelle de la Perse, il aurait fallu surtout qu'il ne fût pas stupidement butté à l'idée fixe de ne voir et de ne montrer que des ennemis dans ces Russes, avec qui il est en train de négocier une alliance ! De sorte que, quand on répandit ici le bruit que les Russes de Kazwim avaient reçu l'ordre de marcher, ce fut le gouvernement qui le premier cria à la violation de neutralité et qui, par ses prières et ses menaces, fut assez heureux pour faire fléchir la décision du grand-duc Nicolas, lequel ordonna aux troupes de rester à mi-chemin et de ne pas attaquer. Comme on pouvait s'y attendre, le lendemain, arriva un télégramme de M. Sazonov donnant à la légation l'ordre de ne pas tenir compte des réclamations persanes et d'aller de l'avant. Je ne sais ce qui a été décidé, car les deux légations se montrent chiches de communications sur leurs projets comme sur des instructions qu'elles-mêmes jugent parfois avec sévérité. Quoi qu'il puisse advenir à l'heure où j'écris, les quelque quatre mille hommes qu'on envoie si nonchalamment se trouveront en présence de plus de douze mille hommes. Il y a dix jours, ils en auraient rencontré quelques centaines.

La contradiction que je viens de signaler entre les décisions prises par les autorités militaire et politique de nos alliés, peut s'expliquer, sinon se justifier, par le souci prédominant des négociations entamées ici en vue d'une alliance. Elles se poursuivent, est-il besoin de le dire, dans des conditions léonines, la Perse demandant des choses par dessus les maisons, les deux puissances se résignant à tous les sacrifices pour conserver la paix de ce côté. Par la raison que j'ai indiquée ci-dessus, je n'ai que des lumières indirectes sur ces offres et demandes, et mon collègue de Belgique, que sa haute valeur professionnelle et son intelligence exceptionnelle des choses de la guerre devrait faire rechercher comme confident et conseiller, n'est guère plus favorisé.

Je crois néanmoins savoir que les concessions offertes, ou prêtes à l'être, par les deux puissances pourraient aller jusqu'à abandonner à la Perse :

1) Comme accroissement territorial, la possession des sanctuaires de Kerbala et de Nadjaf, non plus, comme au début, à titre d'enclave isolée en pays étranger, mais accompagnés de la partie de la Mésopotamie et de la rive gauche du Tigre qui relierait les villes saintes chiites au territoire iranien. L'immensité de cette concession serait compensée par le droit de protectorat que se réserverait l'Angleterre sur ces territoires, assimilés au régime égyptien. Encore m'assure-t-on, à l'instant, que cette réserve n'a pas suffi à rallier entièrement l'Angleterre à cette cession.

2) En outre, dans le domaine financier, les deux puissances feraient remise de toutes les sommes que leur doit la Perse. Si étendues que soient leurs créances, on aurait calculé que cette somme équivaut, paraît-il, à ce que la guerre coûte aux deux Empires, pour une seule journée. Si ce rapprochement saisissant est exact, ce serait acheter à peu de frais la garantie contre un élargissement aussi dangereux du front de bataille général.

Mais c'est ici que se pose une autre question sur laquelle j'ai attiré l'attention de mes collègues. Si larges que puissent être leurs sacrifices, ils me paraissent justifiés s'ils doivent affranchir les effectifs alliés de toute contribution militaire du côté de la Perse. Mais il faudrait, pour cela, que la Perse se chargeât au préalable de rétablir l'ordre et de purger son territoire, comme sa politique, de l'invasion allemande. Alors seulement pourrait-on considérer comme réelle la sécurité qu'on vise à acquérir et aucun prix ne serait exagéré. Mais, si l'on cède et promet avant d'obtenir avant même d'exiger cette liquidation on se trouve exposé à payer fort cher l'obligation d'exécuter soi-même la pacification de la Perse, c'est-à-dire, en réalité de supporter la très lourde guerre que l'alliance en vue a pour but de prévenir.

« Il y a là un cercle vicieux, me répondent mes collègues, car la Perse désarmée et submergée par l'élément ennemi, ne peut s'en délivrer sans les ressources d'argent et d'armes qu'elle attend de l'alliance. » – Cela est vrai mais pas tout à fait convaincant car la Perse, même avec le peu dont elle dispose, pourrait faire plus pour réduire les rebelles que ne pourra la Russie, à frais supérieurs. Mais, en admettant la complète impuissance qu'elle plaide, mon raisonnement prend toute sa valeur et mieux vaudrait exécuter la besogne de nettoyage avant toute alliance. Il ne serait même pas nécessaire de la pousser jusqu'au bout. Que la Russie entreprenne dès maintenant, comme semble le vouloir M. Sazonov, le dégagement de la région de Hamadan, si elle y réussit, et il faut qu'elle réussisse, elle se trouvera aussitôt devant une Perse moins arrogante et moins méfiante. Ébranlés dans leur conviction de la supériorité militaire de nos adversaires, les Persans ne se croiront plus si sûrement protégés par eux contre les Russes vainqueurs à Hamadan, ils apprécieront, par contre, la protection qu'ils peuvent attendre de ceux-ci contre la rancune éventuelle de leurs amis d'aujourd'hui. Déçus, d'une part, séduits de l'autre, ils en viendront à souhaiter l'alliance qu'on leur offre comme un bienfait au lieu de la subir comme une sujétion acceptable seulement en raison des compensations dont on la paie.

J'espère que telle sera la procédure adoptée, mais il faudra pour cela que les organes du gouvernement russe soient en état de se concerter et de se décider vite. On ne saura jamais ce que les hésitations des Russes en Perse auront coûté à leur politique et à celle du groupe qui a lié sa fortune à la leur et qui, en 1915, ne comprend plus seulement l'Angleterre.

D. n° 88. *Téhéran, 2 décembre 1915.*

L'importance politique qui s'attache au soulèvement de Hamadan justifie la place privilégiée que je donne à ces événements dans ma correspondance, mais elle ne doit pas faire perdre de vue, ni considérer comme

négligeables, les manifestations de même ordre provoquées, dirigées ou subventionnées par nos ennemis sur les autres points de la Perse. En réalité, cette intoxication, pratiquée ouvertement et sans obstacle, s'est étendue à tout l'Empire, visant naturellement tout d'abord les régions où les puissances en guerre avec l'Allemagne possédaient des nationaux ou des intérêts.

J'ai raconté en leur temps les incidents et attentats d'Ispahan, couronnés par la fuite des colonies européennes. Depuis lors, le calme semble s'être rétabli sous forme de *pax germanica* dans cette ville dont les dirigeants actuels ne dédaignent pas de s'adresser, de temps à autre, à nos légations pour obtenir le retour de nos consuls et de nos colonies.

Il n'en est pas de même à Chiraz, dont j'ai dû négliger l'histoire depuis quelque temps faute de renseignements précis et dignes de foi, que je ne puis guère espérer que de notre agent consulaire dont les lettres, quand il ose écrire, me parviennent rarement et lentement. Son dernier rapport, daté du commencement d'octobre, se bornait à constater le peu de changement apporté dans les dispositions du pays pour la mutation de gouverneur obtenue par l'Angleterre. On a su, depuis lors, que le gouverneur imposé par les Anglais avait dû démissionner. L'irritation ressentie contre cette puissance n'a fait que s'accroître à la suite de l'occupation de Bouchir par les troupes britanniques, elle a pour apôtres et meneurs cette « armée nationale », créée à l'instigation de l'Allemand Wasmus et de l'agitateur persan Agha Scheikh Djaffer, en vue de seconder la gendarmerie dans son œuvre avouable et de la suppléer là où elle craindrait de se compromettre.

C'est cette combinaison de forces, qui en réalité ne sont que deux formes de la gendarmerie telle que l'ont dressée ses chefs suédois pour le service allemand, qui a exécuté le dernier et le pire des attentats dont la nouvelle soit parvenue à Téhéran. On vient d'y apprendre que le major O'Connor, le très distingué consul britannique, le directeur de l'« Imperial Bank of Persia » et les ressortissants anglais venaient d'être arrêtés par la « population » et évacués de la ville. Le 24 novembre, on apprenait que le consulat russe avait subi le même sort (ce n'est pas je crois un consul de carrière, mais un indigène). L'information ajoutait que les ressortissants anglais et russes seraient dirigés sur Bouchir, tandis que les consuls, leur personnel et le directeur de la banque auraient été gardés prisonniers à Borazdjoun, entre Chiraz et Bouchir, sous la surveillance des gendarmes commandés par le Suédois Ongmann. La légation d'Angleterre a dû se borner à protester.

À Sultanabad, sur la route qui relie les Allemands de la frontière au quartier général de Koum, le vice-consul d'Angleterre et le gérant de la banque anglaise ont dû quitter la ville, on ignore s'ils y ont réussi. On annonce en outre que le ministre d'Allemagne aurait quitté Koum pour s'établir dans cette localité.

Sur ces deux points les conjurés se sont attaqués à des particuliers, pour qui toute résistance était impossible, et dont les disgrâces ne suffisent pas à donner la mesure de la force de nos adversaires.

On ne saurait en dire autant de ce qui s'est passé en Kurdistan où des bandes de Kurdes encadrées par des Allemands se sont rencontrées avec un corps de cosaques persans commandés par un officier russe. Il y eut un combat de plusieurs jours, assez sanglant et dont la conclusion demeure imprécise dans les rapports des cosaques, ce qui permet de supposer que les réguliers n'auraient pas eu le dessus. Cette hypothèse gagne en vraisemblance depuis qu'on annonce que les Kurdes se sont approchés jusqu'à une trentaine de kilomètres de Hamadan, qui doit être le point où les meneurs allemands leur ont donné rendez-vous.

J'ai dit dans ma dépêche n° 87 comment le Suédois capitaine de Maré avait abandonné son poste pour se rendre avec son artillerie au même rendez-vous. Une partie de cette importante garnison, sous la conduite d'un autre suédois, s'avancerait sur la route qui relie directement Hamadan à Téhéran. Leurs expéditions favorisées par le « bon esprit » qui règne dans leur garnison, auraient été saluées par les acclamations des populations qu'ils ont traversées.

Ce qui donne en effet à toutes ces opérations un caractère particulièrement dangereux c'est la popularité qui les soutient. Les Allemands ont su parer d'un caractère xénophobe leur campagne et faire appel aux passions là où le raisonnement aurait difficilement prouvé aux Persans que leurs intérêts étaient identiques à ceux des Allemands. À la faveur de ce masque très bien vu de tous, l'excitation a pu s'étendre toute seule et gagner des milieux éloignés de tout contact turco-allemand. On s'y croit travailler qu'à l'indépendance et à la prospérité persanes.

Je ne doute pas que là où on obéit à la propagande allemande sans la soupçonner et en croyant servir la patrie, un revirement ou du moins un refroidissement des passions se produise rapidement quand on y connaîtra la réserve réprobatrice du Shah et la conduite de ses ministres, si elle se conforme à leurs promesses, mais cela demandera du temps et longtemps encore le fanatisme persan servira sans s'en douter une cause indifférente à la plupart.

Cette habile complication rend plus difficile encore la tâche de la pacification. Le gouvernement actuel se déclare sans pouvoir et en profite pour poser des conditions chimériques aux deux puissances. La tâche est dure en effet, et le sera pour les Russes plus qu'elle ne le serait pour un gouvernement persan de bonne volonté. Il n'en est pas moins indispensable qu'ils l'entreprennent. Le courage et l'instruction militaire de l'armée russe aidant, je ne crois pas la besogne au-dessus des moyens du contingent même limité dont peut disposer notre alliée sans se gêner. Si, comme je le disais dans ma lettre n° 87, on se résout à attaquer sans attendre, mais avec une force suffisante, le gros de l'armée concentré à Hamadan, si, comme je l'espère, on réussit à réprimer ce soulèvement, le gouvernement persan encouragé par ce succès prêtera un concours plus large aux opérations suivantes, sa parole sera mieux écoutée des populations entraînées à la rébellion et sourdes jusqu'ici aux molles exhortations de chefs sans conviction et sans pouvoir. Le reste de la répression et de la pacification s'en trouvera facilité.

Cela acquis, l'affaire de l'alliance ira toute seule et nos amis pourront imposer ce qu'ils sont réduits aujourd'hui à solliciter.

509

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 4101 à 4107 ; 828 à 834 ; 2039 à 2045 ; 1974 à 1980.

Paris, 2 décembre 1915, 13 h. 45 – 14 h. 20 – 17 h. 30.

Chiffré. Urgent.

Athènes, Petrograd, Rome : J'adresse à Londres le télégramme suivant :

Je réponds à votre télégramme 2793.

Il y a en effet, 4 questions posées en Orient : 1) Salonique ; 2) Dardanelles ; 3) Alexandrette ; 4) Égypte.

Deux ont été *réglées* entre les deux gouvernements et ne peuvent plus être remises en question : a) Salonique : les Anglais ont promis d'y envoyer 90.000 hommes ; il ne peut donc être question de les retirer *avant même que l'engagement ait été exécuté*. Cette constante remise en discussion des questions résolues n'est pas admissible : l'échec du premier objectif de la campagne est dû en grande partie au retard anglais.

b) Alexandrette : quelle que soit l'opinion que lord Kitchener rapporte de son voyage dans la Méditerranée orientale, les deux gouvernements ont décidé, en complet accord, que ni au point de vue militaire, ni au point de vue naval, une expédition en Syrie n'était actuellement à envisager.

J'admets que la solution des deux autres questions doive faire l'objet d'un examen approfondi entre les deux gouvernements, mais non que, sous ce prétexte, on veuille reposer encore les deux questions qui ont été réglées. Bien au contraire, c'est ce règlement même qui indique la direction dans laquelle doivent s'engager les pourparlers sur les Dardanelles et l'Égypte.

a) Dardanelles : lord Kitchener, que j'ai vu à son passage à Paris, et le général Monro semblent d'accord sur l'évacuation du front nord et la conservation aussi longtemps que possible du front sud (pour garder l'entrée des Dardanelles) en y perfectionnant les organisations définitives (s'enterrer contre les bombardements, multiplier le matériel) ; le résultat serait de libérer 60.000 anglais et la *division française*, dont la brigade noire doit être rapatriée d'urgence (car elle ne supporte plus la température de la saison), et dont la brigade coloniale est affaiblie. La question qui se pose dès lors est la suivante : Que fera-t-on de ces 60.000 hommes ? Les Anglais voudraient les envoyer en Égypte et nous estimons, au contraire, qu'il faut les diriger sur Salonique, où nous ne voulons ni ne pouvons abandonner la partie pour des raisons que je vous expose plus loin.

b) Égypte : cette dernière question est entière et je ne nie pas que la solution qui y sera donnée est difficilement détachable du reste. Je reconnais également qu'elle intéresse essentiellement les Anglais et suis prêt à l'envisager en me plaçant à leur point de vue, d'autant plus que la perte de

l'Égypte réagirait fatalement sur la situation générale et notre propre situation en Afrique.

Lord Kitchener qui a été Sirdar et est un spécialiste des questions de l'Orient méditerranéen a posé la question de la manière suivante (d'après le colonel Girodon qui l'a accompagné et le général Gouraud qu'il vient de voir à Paris) : « Les Allemands et les Turcs préparent une campagne d'hiver sur l'Égypte ; au début de février nous aurons à nous défendre contre une armée de 200.000 hommes sur le canal de Suez ; je voyais la défense indispensable et urgente dans une expédition sur Alexandrette, dont les deux gouvernements ont repoussé l'idée ; il faut donc trouver une autre solution : pour parer à ce danger (qui cesserait en mars, car alors le désert redevient infranchissable) il faut envoyer une armée de 15 divisions ; si en deux mois l'on peut transporter ces divisions en Égypte avec tout leur matériel, sans toucher aux troupes anglaises retirées de Gallipoli, ni aux divisions anglaises qui sont à Salonique, je les prendrais en Angleterre et à l'arrière du front anglais en France ; mais, quant à moi, je reste persuadé que nous ne pourrons aboutir dans cet espace de temps qu'en prélevant les troupes sur les deux théâtres d'opérations, Occident et Orient ».

Telle est la thèse de lord Kitchener : nous sommes prêts à l'examiner et à faire étudier par nos experts militaires le problème tel qu'il se pose, en discutant d'ailleurs sur le chiffre des effectifs indiqués et tout en nous refusant à laisser remettre en question Salonique : le point en suspens c'est donc uniquement la disposition des 60.000 Anglais retirés de la presqu'île de Gallipoli.

Quant à la Syrie, malgré la décision prise entre les deux gouvernements (qui repose sur le danger de créer un nouveau théâtre d'opérations dans des conditions mal étudiées et douteuses, et dans l'inconvénient de disperser nos efforts en acceptant d'abord l'échec des Dardanelles qui est acquis, et ensuite celui de Salonique où la partie, si elle a été mal engagée, n'est nullement perdue), je suis également préparé à ne pas prendre une position purement négative pour l'avenir, et à faire étudier secrètement les conditions éventuelles d'une action anglo-française combinée, dans le cas où les circonstances viendraient à la rendre plus tard possible, utile et logique.

Toutefois nous ne devons pas perdre de vue que l'un des grands inconvénients d'une campagne de Syrie c'est que dans une guerre où l'usure des effectifs est un des éléments principaux du résultat, nous risquerions d'aller perdre des milliers d'hommes dans des combats meurtriers, contre des Turcs et des Arabes, pendant que l'Allemagne ménagerait ses propres effectifs pour exercer toute son action à l'heure propice sur le front occidental. En outre, en entreprenant prématurément une nouvelle attaque contre les musulmans en Syrie, nous risquerions de faire échouer les importantes négociations que le gouvernement anglais a entrepris, d'accord avec nous, pour tenter de détacher les Arabes des Turcs.

Les raisons principales pour lesquelles je pense que nous ne devons pas abandonner Salonique sont les suivantes :

a) Si nous partons, la pression allemande s'exerçant librement décidera de gré ou de force, la Grèce ou la Roumanie à s'affilier à nos ennemis ;

b) l'Allemagne, à qui l'on donnerait ainsi partie gagnée sans combattre, laissée libre d'agir, sera à même d'exercer son action à sa guise contre nous : *sur mer* en Méditerranée et dans toute l'Afrique du Nord, grâce à Salonique et aux forts grecs ; *sur terre*, contre la Russie méridionale, par une campagne d'hiver avec le concours roumain, imposé à Bucarest, contre l'Égypte, le Golfe Persique, l'Inde (avec l'appui de la Perse et de l'Afghanistan déjà très travaillés par les agents allemands) ;

c) la Serbie, se voyant définitivement abandonnée, risque de perdre courage, de ne plus faire l'effort nécessaire pour reconstituer son armée et continuer la lutte, et de suivre les suggestions de ceux de ses hommes politiques qui lui conseillent la soumission aux Empires du centre et la conclusion d'une paix séparée ;

d) la Bulgarie, livrée sans contrepartie à l'influence allemande ne se contentera pas de l'occupation de la Macédoine ;

e) la Russie et l'Italie, sur lesquelles nous avons agi en commun pour les décider à s'engager dans la guerre balkanique, et resserrer notre action simultanée, seront de nouveau ramenées à la défense propre de leurs intérêts particuliers. Nous avons demandé à la Russie et obtenu d'elle la concentration d'une force importante en Bessarabie : allons-nous, au moment où cet effort difficile est réalisé (et où des informations de Bucarest paraissent ne plus rendre impossible le passage des troupes russes sur le territoire roumain et une attaque directe contre la Bulgarie, si importante matériellement et moralement), abandonner la partie sans lutte ? Le général Gilinski vient de dire au général Galliéni qu'abandonner la politique balkanique ce serait renoncer à la politique traditionnelle de la Russie ;

f) Il faut également escompter la répercussion de l'abandon de Salonique par les Alliés sur l'opinion étrangère et en particulier sur l'opinion française, sur laquelle elle exercerait une action déprimante et dangereuse. Quelle que soit la fermeté d'un peuple, il ne faut pas le soumettre à des fluctuations trop fréquentes qui risquent de lui inspirer des doutes inquiétants sur la direction de la guerre, son issue et le concert étroit des Alliés.

Ces raisons, si sérieuses qu'elles soient, ne seraient pas déterminantes dans le cas où la défense des positions que nous tenons en Serbie et de Salonique même ne pourrait pas être assurée et où nous serions condamnés à être jetés à la mer : mais tel n'est pas le sentiment de l'État-major général, et en particulier du général Joffre, qui considère que dans la phase actuelle nous devons continuer à répondre à l'effort des Allemands sur le théâtre même où la lutte est engagée et nullement perdue, que c'est à Salonique et sur les frontières bulgare et serbe que nous devons défendre l'Égypte, la Méditerranée et l'Afrique du Nord, en constituant immédiatement un front fortement défendu à Salonique et devant la péninsule Chalcidique, de manière à posséder là une base offensive et défensive. Lord Kitchener même ne paraît pas douter de la possibilité de se maintenir à Salonique puisqu'il m'a dit qu'avec quelques divisions et l'appui de la flotte puissante dont nous disposons on pouvait tenir Salonique.

510

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4109 à 4112. *Paris, 2 décembre 1915,*
15 h. – 16 h. – 16 h. 30 – 16 h. 50.

Chiffré.

Hier soir à huit heures, lord Bertie m'a remis une note du gouvernement anglais concluant à l'évacuation de Salonique.

Cette note débute en disant que, lorsque le 29 octobre le gouvernement anglais a consenti à coopérer énergiquement en envoyant des troupes à Salonique, il ne prenait cet engagement qu'à la condition que toutes les troupes alliées seraient retirées si l'on ne parvenait pas à ouvrir et maintenir la communication avec l'armée serbe.

Cette tentative ayant échoué le gouvernement anglais prie le gouvernement français d'envoyer au général Sarrail l'ordre de ramener à Salonique les forces françaises en se concertant avec le général Mahon à qui le Cabinet britannique se propose de donner des ordres analogues.

Il y aura lieu ensuite de décider ce que l'on doit faire à Salonique : l'avis du gouvernement anglais est d'abandonner la ville, mais seulement si la Grèce s'engage à défendre sa frontière ; si le gouvernement français se rallait à ce point de vue, sir F. Elliot et M. Guillemin devraient faire une démarche auprès du gouvernement hellénique pour lui faire comprendre « que s'il permettait l'occupation de Salonique par les puissances centrales cela constituerait un *casus belli* ».

La note ajoute qu'une communication nous sera faite dans quelques jours sur les vues du gouvernement anglais quant à la disposition des troupes retirées de Salonique.

Enfin dans le cas où le gouvernement français ne partagerait pas les idées du gouvernement anglais il serait nécessaire qu'une conférence des Alliés eût lieu le plus tôt possible et que le gouvernement de la République fît connaître sur quels points il ne partage pas l'avis anglais.

Je n'ai pas dissimulé à lord Bertie l'impression très pénible que nous faisait une telle communication contraire de tous points aux vues françaises ; je lui ai fait connaître notre propre point de vue et donné lecture du télégramme que précisément je venais de vous envoyer. Lord Bertie a paru partager les idées du gouvernement français et m'a dit qu'il télégraphierait le soir même que sa démarche avait produit un effet de « consternation » et qu'il était essentiel qu'aucun ordre dans le sens de l'évacuation ne soit envoyé ni à sir F. Elliot à Athènes ni au général Mahon à Salonique.

Mes télégrammes vous ont trop complètement exposé les vues du gouvernement français pour que j'aie besoin de discuter longuement la note anglaise ; je ne veux pas insister sur l'interprétation tendancieuse donnée aux échanges de vues du 29 octobre, ni sur la responsabilité que l'Angleterre a encourue du fait de ses retards et de ses manques de parole dans l'expédition de Salonique, où les effectifs promis solennellement ne sont pas encore

arrivés, pas plus que sur les imprudences de langage de lord Kitchener vis-à-vis du roi de Grèce, ni sur les dispositions de l'État-major anglais de Salonique, qui, avant même d'être arrivé à Salonique, ne parlait ouvertement que de l'évacuer : les télégrammes que nous envoie M. Guillemin et que je vous communique vous renseigneront à cet égard.

Je ne juge pas même utile de discuter l'idée que la Grèce, dont le roi subit toutes les suggestions allemandes et dont le peuple n'a qu'un objectif qui est de ne pas se battre, doit prendre l'engagement de défendre sa frontière contre les germano-bulgares, ni l'effet qu'une menace de déclaration de guerre ferait sur elle au moment où nous nous dérobons, n'osons pas même soutenir vis-à-vis d'elle nos demandes, et consentons à évacuer son territoire pour laisser la place libre à nos ennemis.

Vous connaissez trop la question et nos vues pour que j'aie besoin de vous munir d'instructions plus complètes que celles que vous possédez déjà. Si vous n'arrivez pas à convaincre le gouvernement anglais, une conférence entre les deux gouvernements sera en effet indispensable et d'une extrême urgence : d'autres sujets ont d'ailleurs besoin d'être complètement élucidée entre nous, telle que la suite de la guerre en Orient et la négociation chinoise.

Si l'attitude du gouvernement anglais était pleinement connue de l'opinion française les conséquences risqueraient d'en être considérables.

Comment le gouvernement anglais ne se rend-il pas compte, en toute hypothèse, de l'impression morale que produirait au détriment des Alliés dans le monde entier l'évacuation de Salonique, dans de telles conditions, et l'abandon de notre défense balkanique, après l'échec des Dardanelles.

Comment peut-il au milieu même de nos négociations avec la Grèce prendre une pareille attitude et nous proposer de suivre le conseil même de nos ennemis : l'attitude de la Grèce se ressent déjà des dispositions anglaises que ne cachent ni le ministre d'Angleterre ni le général anglais à Salonique. Nous devons dès maintenant faire un effort bien plus considérable pour obtenir des satisfactions qui étaient presque acquises.

Il est encore temps de se ressaisir, mais il y a une urgence extrême à le faire[1].

[1] Cf. télégramme n° 4115 à 4117, chiffré, Paris, 2 décembre 1915.

511

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1451. *Petrograd, 2 décembre 1915, 19 h. 03.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : le 3, 0 h. 45)

M. Sazonov vient de me lire *à titre strictement privé* un télégramme qu'il a reçu du ministre de Russie à Stockholm et dont voici la traduction :

« D'une source personnelle et confidentielle j'apprends que M. Doumer a témoigné un pessimisme extrême et s'est exprimé avec sévérité sur le général Joffre dont il poursuit le remplacement. J'ai lieu de croire qu'il parlera dans le même sens à Petrograd. »

Je prie Votre Excellence de me faire savoir si M. Doumer est qualifié pour aborder avec le gouvernement russe des questions qui ne se réfèrent pas uniquement au concours mutuel que la France et la Russie doivent se prêter dans l'échange de leurs ressources militaires.

Il ne m'appartient certes pas de juger les méthodes stratégiques du général Joffre. Je sais toutefois qu'elles ont été souvent critiquées ici comme en France mais ces critiques sont toujours venues des milieux où l'on s'applique à rabaisser notre effort militaire et où l'on prêche la paix séparée.

Il serait déplorable que la mission de M. Doumer eût pour résultat de faire croire au gouvernement et à l'opinion russes que la France n'a plus confiance dans son généralissime.

512

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2819. *Londres, 2 décembre 1915, 19 h. 25.*

Chiffré.

Pour le ministre des Finances.

Lord Reading et le secrétaire de la Trésorerie ont convoqué aujourd'hui M. de Fleuriau et M. de Peyster pour leur parler de la situation des titres de l'emprunt franco-anglais aux États-Unis. Ces titres n'étant classés qu'en petit nombre, il est possible que la clôture du syndicat le 15 de ce mois, soit suivie d'une baisse et lord Reading croit que nos adversaires essaieront des les provoquer.

Afin de parer à cette situation, les Anglais qui connaissent l'opinion de M. Homberg proposent que les deux gouvernements agissent sur les cours de New York au moyen d'achats de titres. Le maximum de ces achats serait fixé au 10ème du montant nominal de l'emprunt soit 50 millions de dollars, chaque état devant prendre à sa charge la moitié de ces frais. Le

cours maximum à défendre serait 96 net, le syndicat perdant à ce cours le chiffre de ses dépenses.

Des opérations de ce genre ne peuvent réussir qu'à la condition de garder le plus grand secret sur l'intervention de la France et de l'Angleterre. Les Anglais suggèrent que les opérations soient confiées à la maison Morgan ; celle-ci est, en effet intéressée au maintien des cours de l'emprunt et il paraîtra naturel qu'elle le soutienne. La maison Morgan serait autorisée à procéder au rachat de titres au mieux de nos intérêts ; elle nous informerait de ses actes et nous serions toujours libres d'arrêter les opérations si nous les jugions inutiles.

Le Chancelier de l'Échiquier demande à savoir le plus tôt possible si M. Ribot donne son assentiment à cette proposition ou s'il formule des observations.

Lord Reading pense que la maison Morgan pourrait avancer les sommes nécessaires aux achats sur les titres mêmes qu'elle achèterait, ce ne serait donc qu'une somme de dix pour cent ou de 5 millions de dollars que nous aurions à fournir pour les opérations envisagées[1].

513

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 4115 à 4117 ; 2046 à 2048 ; 835-836. *Paris, 2 décembre 1915, 20 h. 30.*

Chiffré.

(Pour tous les postes) :

J'apprécie toute la nécessité d'une conférence très prochaine à Londres pour étudier entre Alliés les importantes questions posées actuellement et sur lesquelles je vous ai fait connaître dans mon télégramme de ce matin, les vues du gouvernement français[2].

[1] Cf. télégramme n° 777, très confidentiel, Washington, novembre 1915 et télégramme n° 2881 à 2883, fil direct, Londres, 7 décembre 1915.

[2] Un autre télégramme rédigé par Berthelot insistait sur la nécessité d'une réunion franco-britannique sur l'affaire de Salonique (télégramme n° 4136, chiffré, Paris, 3 décembre 1915) : « Lord Bertie m'a remis la nouvelle note du gouvernement anglais qui conclut toujours à l'évacuation de Salonique en raison du danger que courent les troupes alliées. Le gouvernement français vous a fait connaître son point de vue et les multiples raisons, immédiates et d'avenir, qui l'ont décidé. D'autre part sir Edward Grey déclare qu'il s'agit essentiellement d'une question militaire, à décider par les experts militaires qui, du côté anglais, sont unanimes pour réclamer le réembarquement des troupes.

Avant de conférer avec le gouvernement anglais à Londres, ce à quoi je suis toujours prêt, il paraît indispensable au gouvernement français, comme au gouvernement anglais, que les experts militaires des deux gouvernements discutent *auparavant* entre eux la question pour tenter d'arriver à une entente et faciliter nos conversations.

La première question qui se posera sera l'examen d'un plan d'ensemble d'opérations des Alliés, dont l'un des éléments est le groupement des forces à Salonique, sous les ordres d'un chef unique ayant la confiance des deux gouvernements, pour rendre possible une importante opération stratégique dans les Balkans, le moment venu. Nous comptons sur le maintien des 150.000 hommes déjà prévus, auxquels s'ajouteraient les 100.000 hommes dont le gouvernement anglais avait songé antérieurement à renforcer le corps expéditionnaire, les 60.000 Anglais et la division française retirés de la presqu'île de Gallipoli, les troupes serbes que nous ramènerions à Salonique, et éventuellement les troupes italiennes que le général Cadorna serait disposé à envoyer si nous parvenons à convaincre son gouvernement.

Très secret. (*Pour Londres et Petrograd seulement*) à ne pas communiquer à Athènes et Rome :

L'abandon de notre action à Salonique et la décision de déserter le théâtre de la lutte s'expliqueraient d'autant moins que le gouvernement français vient d'être avisé par le tsar que l'armée russe formée en Bessarabie sous les ordres du général Chterbatcheff comprend 400.000 hommes et va prononcer son offensive contre les Autrichiens ; la direction de l'action russe dépendra de la direction de la retraite autrichienne, et comprendra une opération contre les communications de l'armée allemande. L'empereur de Russie compte que cette offensive aura pour effet de décharger le front des Balkans, et de soulager l'armée serbe.

(*Pour les quatre postes*) :

Je suis à la disposition du gouvernement anglais pour me rendre à Londres avec les ministres de la Guerre et de la Marine. Mais j'estime qu'un plan d'action générale de la coalition devant être étudié en commun au point de vue technique par nos experts militaires dans la réunion du 5 décembre à Paris où se rencontreront les délégués des états-majors de la Quadruple Entente, il serait préférable que la conférence susdite n'ait lieu qu'après cette réunion de techniciens à laquelle pourraient être soumis l'examen des questions qui nous préoccupent. Les deux gouvernements seraient alors en possession de l'avis de leurs experts militaires et pourraient délibérer utilement en pleine connaissance de cause.

En attendant nous ne pouvons rester plus longtemps dans l'incertitude à Athènes et je prie, en tout état de cause, le gouvernement anglais de donner à son ministre à Athènes des instructions urgentes en vue d'exercer sur le gouvernement grec l'action prévue pour l'acceptation immédiate des trois points visés dans l'aide-mémoire remis par M. Guillemin à M. Skouloudis, jusqu'à ce qu'une décision définitive soit intervenue entre les gouvernements, nous devons donner aux Grecs l'impression que nous

Je vous serai obligé de prier d'extrême urgence le *War Office* d'envoyer à la conférence du 5 décembre après demain, un technicien du ministère de la Guerre anglais pour discuter la *question militaire* ainsi posée entre les deux gouvernements. »

Cf. télégramme n° 4141, chiffré, Paris, 3 décembre 1915.

resterons à Salonique et prendre en nous fortifiant toutes mesures de sécurité *indispensables même dans le cas* qui avait été envisagé par le gouvernement anglais[1].

514

M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 91-92-93. *Scutari, 2 décembre 1915, 21 h.*
Chiffré.
(Reçu : le 3, 11 h.)

Je suis arrivé hier soir à Scutari avec mes collègues de Russie et d'Angleterre. Le ministre d'Italie qui semble peu pressé de rejoindre le gouvernement serbe est resté à Cettigné.

J'ai vu longuement dès hier soir puis ce matin M. Pachitch. Au moment où je l'avais quitté à (1 gr. Faux) le 20 novembre, il m'avait dit que la situation dépendait du succès de l'offensive tentée sur Uskub. Le 22, le gouvernement se rendit compte que cette opération ne pourrait réussir, la pression allemande dans la région de Prichtina et l'avance autrichienne vers Mitrovitca empêchant les divisions des généraux Bojovitch et Gojkovich de recevoir les renforts dont ils avaient besoin pour mener à bien leur offensive. L'ordre de retraite ayant dû être donné le 22, le gouvernement se trouva, le 24, obligé de quitter Pritzrend pour gagner par les montagnes albanaises Scutari où il arriva le 28, précédant de deux jours le prince héritier. À l'exception du ministre de la Guerre tous les ministres se trouvent à Scutari. Le ministère des Finances géré provisoirement depuis la mort de M. Patchon par le ministre du Commerce a été confié au député Mintchitch, (1 gr. Faux) parti vieux radical. *(À suivre).*

T. n° 92.
(Reçu : le 3, 10 h. 45)

Suite du n° précédent.

Menacée de mourir de faim, l'armée se retire aussi rapidement que possible vers Scutari et Durazzo où le gouvernement s'efforce de réunir quelques approvisionnements. Une partie des armes est dirigée sur Dibra pour essayer de renforcer les troupes de la région de Monastir, ou tout au moins pour garder les débouchés du Škumbi ; mais la plus grande partie est amenée dans la région de Scutari par trois routes différentes : Liou(m)koule-Pouka ; O(1 gr. Faux)sh – rive droite du Drin ; Ipek – Andrievitza. (*À suivre*).

[1] Cf. télégramme n° 4109 à 4112, chiffré, Paris, 2 décembre 1915.

T. n° 93 G. 158. *Scutari, 2 décembre 1915, 22 h.*

(Reçu : le 3, 12 h.)

Suite à mon télégramme précédent.

Le gouvernement s'attend à avoir ainsi dans quelques jours aux environs de Scutari 50 à 60.000 hommes ; il voudrait avoir le temps de réorganiser ces troupes dont le moral est très atteint par la destruction de leur artillerie et de leurs convois ; les canons de montagne ayant pu seul être emportés. Mais ce qu'il faut avant tout, c'est empêcher de mourir de faim ce qui reste de l'armée serbe. M. Pachitch supplie les Alliés d'envoyer aussitôt que possible à St-Jean-de-Médua et à Durazzo les approvisionnements indispensables. Il a demandé au gouvernement italien du biscuit de troupe ; ce produit facilement transportable rendrait dans les circonstances actuelles les plus grands services ; il n'a reçu jusqu'à présent aucune réponse du gouvernement italien. Il a demandé de la farine et du fourrage à l'Angleterre et à la France, mais il lui semble qu'aucune expédition n'ait dépassé Brindisi, il craint que l'Italie ne soit pas disposée à faciliter le ravitaillement de l'armée serbe, et il souhaite qu'une entente puisse intervenir sur ce point entre l'Angleterre, la France et l'Italie pour assurer l'arrivée des vivres à St-Jean-de-Médua et à Durazzo[1].

515

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1452. *Petrograd, 2 décembre 1915, 21 h. 50.*

Confidentiel.

(Reçu : le 3, 5 h. 10)

Un de nos compatriotes (2 gr. faux) industriel de Moscou, qui, à ce titre, dispose d'une sérieuse influence dans les milieux moscovites, a reçu récemment la visite d'un financier important qui lui était envoyé par « un groupe de gros industriels allemands installés provisoirement en Suède pour l'exportation de leurs produits ».

Cet émissaire a fait à notre compatriote les déclarations suivantes :

« Les industriels allemands effrayés de l'abîme vers lequel les partis militaires entraînent les nations civilisées, s'engagent à faire approuver par le Reichstag un traité de paix ayant comme conditions principales :

1) Un traité de commerce sur la base du tarif douanier élaboré dernièrement par les industriels de Moscou.

2) Neutralisation perpétuelle des Détroits.

3) Cession de la Galicie à la Russie.

[1] Note de la présidence du Conseil, 1er décembre 1915 : « L'Élysée demande qu'on avise le gouvernement serbe de l'envoi, décidé au Conseil des ministres du 27 novembre, d'une mission militaire pour réorganiser l'armée serbe et assurer son ravitaillement. »

4) Création d'une Grande Pologne destinée à servir d'état-tampon entre l'Allemagne et la Russie.

5) Évacuation totale du territoire russe.

6) Rectification de frontière en Prusse orientale au profit de la Russie.

Par contre, la Russie devrait s'allier à l'Allemagne contre l'Angleterre qui est pour les deux pays l'ennemi commun et durable.

Quant à la France, l'Allemagne qui n'a envers elle aucun ressentiment, lui offrirait de larges compensations ».

Notre compatriote a répondu que les industriels de Moscou ont une foi absolue dans la victoire finale et que les Alliés dicteront leurs conditions à l'Allemagne.

516

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2051. *Paris, 2 décembre 1915.*

Chiffré.

Je vous ai adressé en communication les télégrammes envoyés à M. Paul Cambon et exposant notre point de vue dans la question de Salonique, ainsi que nos vues générales sur la politique des Alliés dans les Balkans et dans la Méditerranée orientale.

Nos vues concordent avec celles du gouvernement russe, qui est spécialement intéressé au maintien des troupes alliées à Salonique, et à l'organisation d'une puissante base offensive et défensive en vue de l'action générale des Alliés dans la suite de la guerre.

Je vous serai obligé, en entretenant de nos vues M. Sazonov, de le prier de donner pour instruction à l'ambassadeur de Russie à Londres d'insister auprès du gouvernement britannique dans le même sens que M. Paul Cambon[1].

517

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2053. *Paris, 2 décembre 1915.*

Secret.

Le gouvernement de la République a décidé de céder à la Russie un nouveau lot d'environ 22.000 fusils Kropatchek, qui vont être rassemblés en vue de leur expédition.

[1] Télégramme rédigé par M. Berthelot.

Ils seront accompagnés d'une certaine quantité de cartouches modèle 1879-83 à poudre sans fumée.

Le colonel Ignatieff a été prévenu[1].

518

GÉNÉRAL GALLIÉNI, MINISTRE DE LA GUERRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. 3481-A/9. *Paris, 2 décembre 1915.*

À la demande du gouvernement italien, mon Département a consenti pour les besoins des armées italiennes, des cessions assez importantes de matériel de guerre et de munitions. Le montant des cessions déjà réalisées dépasse 20 millions de francs.

D'autre part, mon administration considère qu'il est possible, pour remédier à l'insuffisance de la production nationale, d'avoir recours à l'industrie italienne dans une proportion plus accentuée que par le passé.

Dans ces conditions, il me paraît qu'il serait d'assez bonne méthode d'envisager la réalisation d'un accord avec le gouvernement italien, analogue à celui qui a fait l'objet du protocole franco-russe, signé par M. Ribot et M. Bark, le 4 octobre dernier.

Dans cette hypothèse, le gouvernement italien paierait pour le compte du gouvernement français les acquisitions faites par celui-ci en Italie. Ces paiements seraient portés au débit d'un compte ouvert au gouvernement français et suivi en lires.

Ce compte serait soldé après la fin des hostilités par compensation avec les avances ou les cessions à crédit que le gouvernement français aurait pu consentir au gouvernement italien.

Consulté à ce sujet, notre collègue des Finances m'a fait connaître qu'il ne verrait que des avantages à la réalisation d'un semblable arrangement.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir s'il vous paraît possible de pressentir le gouvernement italien dans le sens qui vient d'être indiqué, et, dans l'affirmative, je vous serais obligé de me tenir au courant du résultat des démarches qui seraient faites[2].

[1] De Rome, Barrère télégraphiait le 4 décembre à Briand : « L'ambassadeur d'Angleterre me dit que le gouvernement italien passe 200.000 fusils au gouvernement russe en plus de ceux qu'il lui a déjà cédés. »

[2] Le 27 décembre, après divers courriers échangés avec le général Galliéni, Briand faisait savoir à Barrère (télégramme n° 1145, urgent) : « J'ai eu l'honneur, le 16 de ce mois, de vous entretenir d'un projet de M. le ministre de la Guerre (qui a obtenu l'agrément de M. le ministre des Finances) tendant à la conclusion avec l'Italie d'un accord pour le paiement des commandes effectuées par chacun des deux pays dans l'action.

M. le général Galliéni vient toutefois de me faire connaître que d'après les indications qui lui sont parvenues depuis, il serait préférable de limiter l'arrangement envisagé à une entente administrative tendant à obtenir le paiement en lires, à Rome, des factures afférentes au matériel cité

519

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMITÉ DE RESTRICTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DU COMMERCE DE L'ENNEMI.

P.V. n° 40. *Paris, 2 décembre 1915.*

Par lettre en date du 29 octobre 1915, le ministre des Affaires étrangères a soumis à l'examen du Comité un projet conçu par la « Commission for Relief in Belgium » tendant à charger cette dernière du contrôle des importations et des exportations belges.

Le Comité, après avoir pris connaissance des rapports que M. Chapsal, directeur du Ravitaillement civil au ministère du Commerce, lui a présentés sur la question et qui traitent d'une façon complète, non seulement le principe même de la question, mais encore étudient les modalités qui devraient être adoptées pour en permettre l'exécution ;

Considérant que si, d'une part, il serait éminemment désirable de favoriser dans une certaine mesure la reprise de la vie industrielle en Belgique, afin de diminuer la misère qui ne cesse de s'accroître dans un malheureux pays, de réduire l'importance des secours que les Alliés distribuent aux indigents de Belgique et d'empêcher que les ouvriers belges, poussés par le dénuement, ne cessent de résister aux sollicitations des envahisseurs qui jusqu'à ce jour n'ont point réussi à les obliger à travailler pour eux ;

Que d'autre part, il y aurait un grave inconvénient à laisser pénétrer en Belgique des matières premières en quantité considérable ; car ces matières premières une fois introduites en pays occupé par l'ennemi échapperaient totalement au contrôle des Alliés et pourraient être purement et simplement saisies par les Allemands, lors même que ceux-ci auraient pris l'engagement de laisser ces matières entre les mains des Belges ;

Qu'il est à prévoir que tout développement de la vie industrielle en Belgique ne peut que profiter directement aux ennemis, en leur permettant d'augmenter les ressources qu'il se procure en frappant de contributions forcées la population du royaume ;

Que les Allemands, qui au début tout au moins, semblaient vouloir se prêter à cette combinaison, ne manqueraient pas de se prévaloir des mesures prises par les Alliés et feraient savoir aux populations envahies que c'est grâce à leur intervention et par crainte que nous avons consenti à fournir aux pays envahis les matières premières nécessaires à l'industrie ;

Considérant encore qu'en diminuant le chômage en pays envahi, nous ne pourrions que rendre plus aisée l'occupation du pays et diminuer par suite l'importance des garnisons que les Allemands sont obligés d'y maintenir rendant ainsi disponibles un certain nombre de milliers d'hommes qui viendraient augmenter la pression exercée sur notre front ;

par les services militaires français à l'administration italienne. Les fonds ainsi constitués seraient utilisés pour ses besoins par la mission militaire française de ravitaillement en Italie.

Cette entente paraît pouvoir être réalisée entre les deux administrations française et italienne directement, sans nécessiter votre intervention. »

Considérant que cette raison d'ordre militaire, mise en avant par le Grand Quartier général doit primer toutes les autres et que de plus les dépenses supplémentaires qui tomberont à la charge des Alliés pour nourrir les chômeurs sont de peu d'importance en regard du coût de la guerre, si la mesure proposée avait pour résultat d'en prolonger la durée ne serait-ce que de quelques jours.

Le Comité après en avoir délibéré dans les séances des 6, 13 et 20 novembre 1915, agissant conformément aux indications du paragraphe 4 de l'article 2 du décret du 22 mars 1915, émet les avis suivants :

1) Il n'y a pas lieu de créer une organisation générale permettant l'importation en Belgique de matières premières destinées à l'industrie ou l'exportation des produits manufacturés avec ces matières premières, quelles que soient les garanties que cette organisation paraîtrait présenter et quels que soient les organes chargés de la mettre en œuvre.

2) Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de maintenir le régime actuel, c'est-à-dire de continuer à examiner les cas d'espèces et à n'accorder des autorisations qu'à titre exceptionnel.

3) Il est essentiel que les gouvernements français et anglais s'inspirent d'une méthode commune pour l'examen et la solution des cas d'espèces qui leur sont soumis ; la communication des décisions prises est recommandée à chaque gouvernement.

En conséquence, le Comité décide qu'il n'y a pas lieu d'étudier les modalités proposées pour l'organisation de ces importations ou exportations.

(Fonds Blocus)

520

SÉNAT,

À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. s.n°. *Paris, 2 décembre 1915.*

Monsieur le Président,

La commission des Affaires étrangères du Sénat, en plein accord avec la commission des Affaires extérieures de la Chambre des Députés et se prévalant des volontés formelles exprimées par les deux Chambres, a l'honneur de vous prier de faire aboutir sans délai les réformes qui visent la situation morale et matérielle des populations indigènes de l'Algérie.

Ces populations viennent d'affirmer une fois de plus, avec éclat, leur loyalisme et leur profond attachement à la France.

L'heure ne saurait être mieux choisie pour réaliser par des actes précis et définitifs les réformes dont les principes ont été votés par la Chambre des Députés, le 9 février 1914.

La commission prend la liberté, Monsieur le Président, de vous rappeler les points essentiels de ces réformes, déjà mûrement étudiées depuis plusieurs années, toutes prêtes à l'heure actuelle.

En premier lieu, accession progressive des indigènes à la qualité et aux droits politiques des citoyens français sans exiger d'eux la renonciation au statut personnel.

Extension du corps électoral indigène.

Représentation indigène dans un conseil supérieur siégeant à Paris et destiné à renforcer le contrôle administratif et politique de l'Algérie.

Règles nouvelles précisant et garantissant efficacement les droits de la représentation indigène aux délégations financières, dans les conseils généraux et les conseils municipaux, en ce qui concerne la répartition des dépenses du budget colonial et des budgets locaux, et le contrôle de leur emploi.

En conséquence incompatibilité des fonctions administratives avec les fonctions électives ; participation des conseillers municipaux indigènes à l'élection des maires.

Réforme des impôts arabes.

Garanties nouvelles accordées à la propriété indigène.

Une politique indigène libérale et confiante, nettement et généreusement définie, est la seule qui puisse s'harmoniser avec les vues générales et les desseins de la politique française. Elle répond aux sentiments unanimes de notre pays, qui souhaite l'épanouissement de toutes les forces vives de sa grande possession africaine par l'association des intérêts et le rapprochement des cœurs.

La mise en œuvre de cette politique doit rester la préoccupation constante des représentants de la France dans l'Afrique du Nord.

Les vaillants soldats indigènes de nos pays de protectorat, comme les indigènes algériens, ont fait notre admiration sur les champs de bataille de l'Europe ; ils ont versé héroïquement leur sang, à côté des nôtres, pour le triomphe de la plus noble des causes. La commission ne sépare pas dans les manifestations de sa reconnaissance et de sa sollicitude les pays de protectorat de l'Algérie.

Elle demande au gouvernement que satisfaction soit donnée à leurs plus légitimes aspirations, dans un cordial esprit de justice et de fraternité[1].

[1] Cf. notes s. n°, Paris, 19 novembre 1915. Le 3 décembre, la Chambre des Députés transmettait la même lettre à Briand.
Cf. lettre s. n° de Briand à Clemenceau, Paris, 5 décembre 1915.

521

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 200-201. *Pékin, 3 décembre 1915, 1 h. 15.*

Chiffré.

(Reçu : 22 h. 05)

Je réponds à votre télégramme n° 207[1].

La mission dont Votre Excellence m'annonce la préparation aurait une raison d'être si le gouvernement chinois, ayant rompu avec l'Allemagne et étant sorti de la neutralité, était ouvertement associé à la cause des Alliés. Nous n'en sommes pas encore là et, dans les circonstances actuelles, l'arrivée de cette mission produirait un effet regrettable.

Ainsi que je l'ai fait savoir au Département dès le 4 septembre dernier sous le numéro 120, le gouvernement chinois, par l'entremise de Liang Che Yi, m'a offert secrètement un nombre de coolies pouvant atteindre et même peut-être dépasser 40.000 sous réserve que ces ouvriers seraient engagés et embarqués par une société privée dans un port où l'administration chinoise ne s'exerce pas, de préférence Hong-Kong. (*À suivre*)

T. n° 201.

(Reçu : 21 h. 30)

Suite du n° précédent.

Votre télégramme n° 179 ne fait allusion qu'à l'envoi d'un seul bateau. J'ai engagé avec M. Liang Che Yi des négociations visant un premier syndicat de 2.500 hommes et je serai dans quelques jours en mesure de vous soumettre conditions précises demandées quant aux salaires frais de syndicat, etc., mais deux conditions essentielles sont d'ores et déjà posées :

1° Engagement par une société *privée*.

2° Coolies ne prendront *directement* part à aucune opération de guerre.

Invité à l'improviste à nommer société qui demande main-d'œuvre, j'ai répondu sans hésiter syndicat central des agriculteurs de France, 42 rue du Louvre.

Je vous serai reconnaissant de vous assurer agrément de ce syndicat qui ne peut dans les conditions actuelles refuser de prêter au ministère de la Guerre son étiquette. Le cas échéant j'indiquerai une autre raison sociale. Je trouverai sur place plusieurs hommes de confiance qui agiront comme mandataires de l'employeur.

Mais en l'état de chose actuel il suffirait pour faire tout échouer de divulguer la formation d'une mission militaire et officielle composée d'hommes

[1] Télégramme n° 207-208, chiffré, Pékin, 9 décembre 1915.

notoirement connus ici comme officiers et fonctionnaires et ayant pour objet ce syndicat.

522

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4138. *Paris, 3 décembre 1915, 15 h. 15.*

Chiffré.

J'ai mis M. de Fleuriau lors de son passage à Paris, au courant d'une conversation que j'ai eue récemment avec lord Cunliffe relativement à la nécessité d'envisager les moyens de soutenir à New York les titres de l'emprunt anglo-français qui se placent difficilement dans le public. L'agent financier de l'Angleterre aux États-Unis a envoyé à M. Mac Kenna un rapport conforme à celui que j'ai reçu de M. Homberg. Il conclut à la formation d'un comité très restreint de banquiers qui serait autorisé à racheter pour le compte des deux gouvernements les titres de l'emprunt sur le marché, pour maintenir le cours à 96 ½ s'il était possible. Le fonds à constituer pour cet objet ne devrait pas dépasser 25 millions de dollars.

M. Harvey vient de me communiquer un télégramme d'où il résulte que la maison Morgan considère comme essentiel qu'une seule personne soit chargée d'opérer, afin de pouvoir garder un secret absolu, qui est la condition du succès. Elle envisage qu'on devrait laisser les cours prendre leur niveau à 95. Le fonds à constituer serait de 90 millions de dollars, mais M. Morgan pense que 15 millions seulement seraient employés.

J'approuve la suggestion de charger de nos intérêts une seule maison, qui devrait à mon avis opérer sous la direction conjointe des agents financiers des deux gouvernements. Je ne crois pas qu'il faille, en aucun cas, dépasser le chiffre de 25 millions de dollars.

Voudrez-vous prier M. de Fleuriau de voir M. Mac Kenna et de s'enquérir de ses vues personnelles. Si nous nous décidons à faire quelque chose, il y a urgence de nous mettre d'accord, car la date fixée pour la dissolution du syndicat est le 15 décembre[1].

[1] Cf. télégramme n° 769, Washington, 22 novembre 1915 et télégramme n° 2631, très confidentiel, New York, 15 décembre 1915.

523

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4141. *Paris, 3 décembre 1915, 17 h. 55.*

Fil direct.

J'ai répondu par avance à votre télégramme n° 2826[1].

Comme vous, j'estime indispensable qu'un expert militaire anglais délégué et représentant qualifié du gouvernement anglais se rende à Paris et assiste à la conférence interalliée qui a lieu à Paris le 5 décembre : sans doute il ne pourra trancher la différence d'appréciation qui existe entre les

[1] Télégramme n° 2826-2827, chiffré, Londres, 3 décembre 1915, 14 h :

« Réponse à votre télégramme n° 4117.

Votre Excellence subordonne la conférence dont le gouvernement britannique réclame la prompte réunion à Londres à une conférence militaire qui doit avoir lieu à Paris le 5 courant entre les représentants de la Quadruple Entente.

Le gouvernement britannique n'a jamais été invité à cette conférence militaire et l'ambassade n'en a jamais été informée. On me dit qu'à la demande du général Joffre le maréchal French y enverrait son chef d'État-major le général Robertson. Mais le gouvernement britannique n'étant pas représenté aucune décision ne pourra être prise.

Si le gouvernement de la République pense que la question de Salonique doit se poser, il est indispensable d'inviter immédiatement le gouvernement britannique à envoyer dès demain un délégué militaire à Paris.

Le délégué n'aura probablement aucun pouvoir pour régler la question de Salonique et se bornera à répéter les arguments que nous connaissons dans le sens de l'évacuation. C'est seulement entre les deux gouvernements que la question peut être résolue et l'urgence d'une décision est telle qu'il importe que Votre Excellence accompagnée de MM. les ministres de la Guerre et de la Marine se rende à Londres où vous pourriez arriver dimanche soir.

Mes conversations avec sir Edward Grey n'aboutiront à rien parce qu'il se retranche derrière les autorités militaires et que mes réponses à des objections techniques sont sans valeur.

C'est donc entre les plus hautes autorités militaires des deux pays que la question doit être discutée en présence des chefs des deux gouvernements. (*À suivre*)

Suite du n° précédent.

Les considérations politiques que nous mettons en avant sont des plus sérieuses, l'effort que prépare la Russie est un nouvel élément d'appréciation mais en attendant le général Sarrail et le général Mahon sont très exposés. Seule une autorité compétente peut éclairer le gouvernement britannique sur la possibilité d'une résistance.

Quant à la Grèce j'insisterai sur une reprise énergique de notre action à Athènes mais l'effet de notre intervention dépend de notre situation à Salonique. On l'a reconnu le 16 novembre à Paris dans la conférence entre les ministres français et anglais, depuis lors les faits de guerre ayant modifié la situation une entente nouvelle est devenue nécessaire.

Permettez-moi de vous soumettre une observation qui doit attirer l'attention du gouvernement français.

Il est indispensable d'aborder franchement et cordialement la question avec le gouvernement britannique parce qu'un défaut d'entente sur un point aussi important serait une source de froissements dont les conséquences pourraient être graves.

Nous savons, et Votre Excellence doit en être informée, qu'en ce moment le prince de Bülow installé à Lucerne cherche à semer la mésintelligence entre les Alliés qu'il emploie dans ce but des émissaires faciles à désavouer et qu'à Londres comme à Paris dans le monde financier et parlementaire il voudrait se créer des intelligences.

L'adhésion de l'Italie à l'accord du 5 septembre a déjoué ses tentatives (mot passé) Rome, à Petrograd on ne paraît pas disposé à se prêter à ces manœuvres, à Londres on ne veut rien entendre et de plus en plus on est décidé à lutter à outrance. En France l'opinion publique si elle les soupçonnait se soulèverait violemment contre ces intrigues. Il convient de veiller à ce que d'aucun côté ne s'élève le moindre nuage entre les Alliés. »

deux gouvernements sur la question de Salonique, mais il pourra la discuter en toute liberté avec nos techniciens militaires et confronter les arguments deux parties.

Votre insistance dans ce sens est d'autant plus utile que le général Joffre vient de me signaler que le maréchal French et son chef d'État-major n'avaient pas reçu mission de représenter le *War Office* à la conférence, ce qui ne correspondrait pas à la nécessité d'élucider entièrement les points de vue respectifs de nos experts militaires sur la conduite de la guerre.

En même temps il lui aurait été prescrit d'enlever trois divisions du front français pour les envoyer en Égypte ; le gouvernement français compte bien qu'une telle mesure ne sera pas décidée ni surtout exécutée sans un accord entre les deux gouvernements ; sinon il en ressentirait une pénible impression.

524

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2060. *Paris, 3 décembre 1915.*

Chiffré. Secret.

Je réponds à votre télégramme 1451.

Dès l'arrivée de M. Doumer, je vous prie de lui faire connaître l'impression que ses conversations à Stockholm, immédiatement rapportées à M. Sazonov, ont déjà fait sur lui ; vous ferez l'appel le plus pressant à ses sentiments si élevés de patriotisme en lui représentant tout le mal que peuvent faire, dans un milieu aussi spécial que la cour russe, l'exposé d'impressions pessimistes et la critique du général Joffre ; sa personnalité, placée par les étrangers au-dessus de nos discussions, est une des forces morales de la France et un des symboles auxquels s'attache la confiance de nos alliés.

La meilleure réponse à faire à des discussions sur les méthodes du général français vous sera fournie par la décision prise par le gouvernement de lui donner les pouvoirs de généralissime sur l'ensemble de l'armée française et la direction effective des opérations non seulement sur le front français mais sur les différents théâtres d'action.

Pour répondre à votre question touchant l'objet de la mission de M. Doumer, je vous prie de vous reporter aux télégrammes dans lesquels je vous l'ai annoncée et définie : vous y verrez que le but est nettement délimité au concours mutuel que la France et la Russie doivent se prêter dans l'échange de leurs ressources militaires[1].

[1] Cf. télégramme n° 1861, chiffré, Paris, 12 novembre 1915 et n° 1478, secret, Petrograd, 7 décembre 1915.

525

M. DE COPPET, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s.n°. *Londres, 3 décembre 1915.*

En me référant à la lettre circulaire du Département en date du 21 août concernant la propagation des films de guerre français en Angleterre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre que M. Gaston Mayer, directeur du Scala Theatre à Londres, m'a prié de faire tenir, si possible, à la Chambre syndicale de la Cinématographie Française par l'intermédiaire du Département.

M. Gaston Mayer, citoyen anglais, sur lequel j'ai de bons renseignements, et que j'ai reçu au consulat général, a formé, comme vous pourrez le voir, le projet de donner au théâtre de la Scala, l'une des salles spécialisées dans les spectacles de genre, une série de représentations entièrement consacrées à la France et à l'armée française en campagne. Il désirerait pouvoir louer à cet effet les films pris par la Chambre syndicale et se déclare prêt à faire bénéficier d'une partie des recettes les œuvres philanthropiques de guerre que lui désignerait le consulat général. Il attacherait d'ailleurs beaucoup d'importance à ce que ces spectacles fussent donnés sous une étiquette officielle.

L'administration anglaise étant sur le point de réaliser un projet analogue, je crois qu'il y aurait intérêt à patronner celui de M. Gaston Mayer de manière à montrer au public anglais, encore incomplètement renseigné à cet égard, tout ce qu'ont fait et tout ce que valent nos troupes.

Si vous partagez cette manière de voir, je vous prierais de bien vouloir transmettre la lettre ci-jointe à la Chambre syndicale de la Cinématographie, en l'invitant à donner toutes les facilités et à consentir les conditions les plus favorables à M. Gaston Mayer pour la prompte exécution d'un projet qu'il me paraît très qualifié pour mener à bien.

526

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 149. *Lisbonne, 3 décembre 1915.*

M. Affonso Costa vient de former le ministère que tous les partis l'invitaient à constituer depuis le succès des démocrates aux dernières élections générales.

Comme le rappelait M. de Montille sous le n° 120, M. Bernardino Machado, dans une pensée d'apaisement, et, peut-être aussi pour imiter la politique suivie par les grandes puissances, aurait voulu former un ministère national. L'intransigeance des partis et les difficultés de la situation

intérieure l'empêchèrent d'aboutir, et il dut limiter ses efforts à maintenir au pouvoir le cabinet José de Castro.

Il n'y parvint pas sans difficultés : quand le président du Conseil retirait sa démission, c'était le ministre de la Guerre ou de l'Intérieur qui offrait la sienne, ou le ministre des Affaires étrangères qui demandait à se retirer pour raisons de santé.

Pendant ce quasi interrègne gouvernemental, qui a duré plus de deux mois, les affaires furent expédiées normalement, et certaines mesures, qui en tout autre moment auraient soulevé des polémiques violentes, ou même déterminé des troubles, furent accueillies sans grande émotion apparente. C'est en effet au cabinet José de Castro qu'échut la tâche ingrate de rayer des cadres de l'administration et de l'armée les fonctionnaires et les officiers suspects de ne s'être pas sincèrement ralliées à la République (Rf. Lisbonne n° 59 du 10 juin dernier). Il y procéda d'ailleurs avec modération : 20 officiers de l'armée de terre furent mis d'office à une retraite proportionnelle. Les fonctionnaires frappés furent au nombre de 33 pour les Finances, de 3 pour les Affaires étrangères, de 6 pour l'Instruction publique, de 8 pour l'Intérieur, etc. Pour l'armée de mer, aucune décision n'a encore été prise. (Il est bon de remarquer que cette mise à la retraite forcée vaut à ceux qui en sont l'objet un traitement allant de 70 à 80 % de leur solde réglementaire).

En supposant même que sa santé lui eût permis de prendre plus tôt le pouvoir, il est naturel de penser que M. Affonso Costa ait préféré attendre que cette opération, décidée à la suite de la révolution du 14 mai, ait été faite. Trop de haines le poursuivent déjà pour qu'il ait accepté de prendre sur lui, sans y être absolument forcé, l'odieux que comportent des mesures de ce genre. D'ailleurs la tâche qui va incomber à son gouvernement n'apparaît pas comme particulièrement aisée.

L'union morale n'a fait aucun progrès dans le pays et, pour beaucoup, la présence de M. Affonso Costa à la tête du gouvernement sera considérée comme un défi. La plupart des partis ne l'incitaient depuis plusieurs mois à former un Cabinet que dans la pensée de rejeter sur lui toutes les responsabilités du pouvoir dans les moments difficiles.

L'attitude à observer par le Portugal dans ses rapports avec l'Allemagne et ses alliés n'a toujours pas été fixée définitivement et l'état de la question est resté tel que je l'ai décrit le 23 septembre sous le n° 115. Le parti démocratique dont émane ce gouvernement s'est constamment déclaré partisan de l'intervention et la position prise par lui, comme il aura beaucoup de peine à en venir à des décisions, contribuera d'autant moins à rétablir le calme dans l'opinion publique que l'argent allemand continue à s'employer activement au profit d'une propagande sans scrupule. Quant au Cabinet lui-même, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, sans qu'il faille prendre à la lettre la réponse de son chef au correspondant du Temps qu'il ne le pouvait rien lui dire d'un programme qui n'était pas encore élaboré puisque le ministère n'était constitué que la veille, il est probable qu'il s'inspirera surtout des circonstances.

La situation économique reste aussi peu satisfaisante que par le passé ; la vie renchérit chaque jour et le gouvernement hésitant entre la population

qui souffre et la politique où la République trouve son meilleur appui, passe de la brutalité à la faiblesse dans l'application des prix maxima. Il perd aussi de sa liberté aussi bien pour poursuivre les accapareurs que pour nous accorder les permis de sortie que nous sollicitons de lui pour certaines denrées en abondance dans le pays.

Les difficultés d'ordre financier ne font qu'aller en augmentation. Le change ne baisse pas sensiblement et les déficits s'accentuent. Sous le n° 112 j'ai indiqué, à propos du vote du budget 1915-16, le montant approximatif de ce déficit que des moins values persistantes dans les recettes ne peuvent que rendre plus considérable. Le gouvernement s'est récemment préoccupé d'y faire face par un emprunt de 40.000 contos (150 à 200 millions de francs) mais les pourparlers entamés à cet effet n'ont pas abouti.

La question financière sera en tous cas une des questions les plus sérieuses que le gouvernement devra résoudre. M. Costa le sait mieux que personne, et comme dans son précédent ministère, en même temps que la présidence, il prend le portefeuille des Finances.

Tous les collaborateurs ont fait partie de combinaisons précédentes :

M. *Augusto Soares* reste au *ministère des Affaires étrangères*. C'est un homme courtois, conciliant et dont toutes les sympathies vont aux Alliés, et paraissant plus désireux de l'action que ne le sont généralement ses compatriotes. Dans ma dépêche n° 205 du 15 décembre 1914 j'ai donné sur sa personnalité ainsi que sur celles de MM. *Azevedo Coutinho, ministre de la Marine, Rodrigues Gaspar, ministre des Colonies,* et *Ferreira Simas, ministre de l'Instruction publique* des indications détaillées.

Comme M. Augusto Soares, MM. *Catanho de Menezes, ministre de la Justice* et *Norton de Mattos, ministre de la Guerre*, faisaient partie du précédent Cabinet (Rf. Dépêche n° 63 du 24 juin 1915).

Quant à M. *Antonio Maria da Silva, ministre du Fomanto*, et M. *Almeida Ribeiro, ministre de l'Intérieur*, ils ont été membres du 1er cabinet Costa (dépêche n° 3 du 14 janvier 1913).

La déclaration ministérielle lue hier aux Chambres, pose en principe que la cabinet actuel, bien qu'appartenant tout entier à un parti, ne s'inspirera que des intérêts nationaux, et elle passe en revue toutes les améliorations que le cabinet de M. Affonso Costa propose d'apporter dans l'administration du pays ; elle promet la réorganisation de l'armée, de la marine, des troupes coloniales, la modification du régime colonial, une nouvelle législation ouvrière, la baisse du prix des denrées, l'établissement d'un équilibre budgétaire stable, l'étude de nouveaux impôts, la transformation de l'assiette de l'impôt foncier, la réglementation des jeux, etc.

C'est un vaste champ d'action que M. Affonso Costa ouvre ainsi à l'activité et à l'énergie de ses collaborateurs et de son parti – pour réaliser, même en partie, cet immense programme il faudrait certainement que M. Costa restât au pouvoir plus longtemps que ne le font généralement les hommes politiques portugais.

Mais en ce qui touche la question la plus importante du moment, celle de l'attitude du pays au point de vue international la déclaration ministérielle n'apporte aucun éclaircissement : elle déclare que « le gouvernement

se conformera aux votes antérieurs du Parlement et qu'il s'efforcera d'assurer ainsi la sauvegarde des intérêts nationaux en rendant comme par le passé tous les services utiles au triomphe du Droit et de la Justice, défendus par l'Angleterre et ses alliés, pays vis-à-vis desquels le Portugal a fait montre depuis le commencement de la guerre, d'une solidarité morale décidée ». « C'est donc le maintien du *statu quo* ? » a interrompu un député de l'opposition. M. Costa a répondu : « Non, mais ce n'est pas le moment de discuter notre attitude au point de vue international, ni de publier des documents d'ordre diplomatique ». À ce propos, je dois noter que, au cours de la visite traditionnelle que fait tout nouveau président du Conseil au représentant de la nation alliée, M. Affonso Costa n'a fait à mon collègue anglais aucune allusion à une intervention possible du Portugal[1].

527

M. JULES CAMBON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

L. s.n°. *Paris, 3 décembre 1915.*

Mon cher ami,

Je n'ai pas pu voir le président du Conseil avant son départ[2].

J'aurais voulu lui dire que j'avais reçu M. Iswolsky et que j'avais cru devoir l'avertir que demain il y aurait à Calais un conseil des ministres anglais et français auquel se rendait M. Briand.

M. Iswolsky m'a fait remarquer que le général Gilinski devait se rendre à Londres au conseil qui devait avoir lieu après le conseil de guerre du 5 décembre, et m'a demandé s'il irait à Calais.

Je lui ai répondu que la question qui devait se régler à Calais était une différence de point de vue entre les deux gouvernements de Londres et de Paris, et que la question du voyage de M. Gilinski ne se posait pas.

L'ambassadeur de Russie m'a alors demandé si le conseil de guerre du 5 décembre aurait toujours lieu à Chantilly.

Je lui ai répondu que l'entente entre les autre états majors restait toujours nécessaire, et que la conférence qui devait avoir lieu demain 4 décembre se terminerait dans la journée et permettrait au général Joffre d'être le 5 à Chantilly. Que par conséquence le conseil de guerre aurait toujours lieu à cette date, à moins d'incident imprévu.

Il m'a paru utile de vous conter tout cela *pour que le président du Conseil soit averti* du terrain sur lequel je me suis placé pour prier M. Iswolsky de ne pas s'occuper de nos affaires. *Faites donc lire cette lettre au président demain matin.*

À vous.

(P. A.)

[1] Les paragraphes en italiques ont été cochés et marqués d'une croix.
Dépêche communiquée à Poincaré.

[2] Départ de Briand pour la réunion de Calais.

528

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 1998. *Paris, 4 décembre 1915, 0 h. 30.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 970.

Je vous serai obligé d'insister personnellement auprès de M. Sonnino au sujet de la commission internationale permanente des contingents, qui doit fonctionner à Paris. Comme il a déjà été indiqué, cette commission évitera les lenteurs dans les décisions à prendre entre Alliés en ce qui concerne les questions de portée générale pour le rationnement de la Suisse ; au lieu de faciliter le jeu du gouvernement fédéral qui consiste à solliciter séparément chaque gouvernement allié afin de tenter de les mettre en contradiction les uns avec les autres, elle permettra au contraire de préparer promptement des réponses concertées entre les gouvernements alliés. Ses membres se trouvant sous la direction immédiate du ministère des Affaires étrangères en ce qui concerne les Français, de leurs ambassadeurs respectifs en ce qui concerne les Alliés, seront toujours en mesure de faire connaître les vues de leur gouvernement sans être plus ou moins influencés par les démarches des personnalités neutres, comme le seraient les délégués à Berne et sans se laisser guider par les antipathies ou les sympathies personnelles impossibles à limiter dans un milieu tel que Berne.

Il ne semble pas d'ailleurs que le gouvernement fédéral dans son ensemble cherche à échapper au Trust, cette tendance est spéciale à quelques personnalités très remuantes, qui ont justement établi à Berne le centre de leurs intrigues. C'est là un motif de plus pour soustraire l'organe que nous créons à cette ambiance.

Le premier résultat de la mission Grobst paraît bien avoir été de hâter la mise en œuvre de la S.S.S., puisque la commission française des dérogations a déjà été saisie par la S.S.S. de demandes d'exportations.

Enfin, l'accord étant complet entre la France, l'Angleterre et la Russie, pour les attributions à donner à la commission, dont l'action s'étendra également au rationnement des pays scandinaves, l'abstention de l'Italie créerait pour elle une situation désavantageuse.

(Fonds Blocus).

529

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1455. *Petrograd, 4 décembre 1915, 1 h. 40.*

Secret

(Reçu : 12 h.)

M. Sazonov a été très favorablement impressionné par l'esprit de décision et de direction qui inspire vos télégrammes n° 2033 à 2045.

Sur tous les points il s'associe à vos conclusions pour le maintien de notre installation à Salonique : « Vous comprenez, m'a-t-il dit, que j'ai quelque scrupule à exprimer *officiellement* mon opinion sur ces questions puisque notre situation militaire et les conditions géographiques n'ont pas permis à la Russie de participer à l'expédition des Balkans.

Mais *personnellement* je considérerais comme une faute énorme que vous abandonniez Salonique. Du même coup vous livreriez la Roumanie et la Grèce à l'Allemagne. Je ne saurais donc trop approuver l'énergie avec laquelle M. Briand s'efforce de ramener le gouvernement britannique au juste sentiment des réalités. »

D'autre part Votre Excellence sait déjà par un télégramme du commandant Langlois au général Joffre que l'empereur a résolu d'entreprendre bientôt une offensive dans la direction de Lemberg. L'armée de Bessarabie (7ème armée) serait portée vers le nord-ouest en se glissant entre la 9ème et la 11ème armée. Si le commandant Langlois a bien compris la pensée de Sa Majesté cette offensive serait indépendante de nos opérations dans la vallée du Vardar.

La résolution de l'empereur ne me surprend pas. D'une source privée j'ai appris qu'il souffre intimement de n'avoir pu secourir les Serbes et que le salut de ce malheureux peuple est devenu pour lui un cas de conscience.

Je n'ai pas oublié toutefois que par son télégramme du 2 novembre n° 1789, Votre Excellence s'est déclarée opposée à l'offensive vers Lemberg. Mais depuis le 2 novembre le problème balkanique a singulièrement changé d'aspect. Je voudrais donc croire que l'opinion de Votre Excellence s'est modifiée.

Je suis de plus en plus convaincu que l'action militaire seule peut résoudre nos difficultés actuelles. C'est une grave erreur de s'imaginer que le temps travaille pour notre cause : il profite bien plus à nos adversaires parce qu'ils ont plus d'initiative et de cohésion que nous. À force de poursuivre des préparatifs et des perfectionnements qui ne s'activent jamais, nous nous paralysons nous-mêmes. Lorsqu'on voit à quels résultats nous sommes arrivés par notre excessive prudence on se demande en quoi notre situation eût été pire si nous avions osé parfois être un peu imprudents. Je souhaite donc ardemment que le gouvernement de la République ne cherche pas à dissuader l'empereur d'exécuter sa décision[1].

[1] Paléologue télégraphiait à Briand le 9 décembre (télégramme n° 1487, secret) : « J'ai fait passer sous les yeux de l'empereur une copie de vos télégrammes tendant au maintien de

530

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 887-888-889. *Athènes, 4 décembre 1915, 2 h.*

Chiffré.

(Reçu : 7 h. 30)

Je vous confirme mes propositions précédentes qui répondent, je crois, aux *desiderata* de votre télégramme 45.

1) Demander occupation, dans les 48 heures, batteries Kara-Burun et Vardar, officiers grecs et alliés ne pourrait accabler alliés occupant ces batteries.

2) Demander remise de ligne Gevgheli sous notre direction dans les 48 heures et notre exploitation, quand nous le jugerons à propos dès que j'aurai section chemins de fer de campagne annoncée, colonel Maynial prendrait direction.

3) Demander remise identique de ligne jusqu'à Doiran dans délai à fixer.

4) Demander évacuation dans quatre jours de toute artillerie de Salonique qui est, paraît-il, braquée sur camp et ville. Grecs pourraient laisser officiers pour visiter (1 gr. Faux) matériel. Artillerie serait dirigée sur Vodena, qui pour éviter froissement amour-propre, serait supposée être point de concentration prévoir, que dans les 48 heures les Alliés commenceront à étudier les positions à fortifier et procèderont à la mise en train des chantiers autour de Salonique.

Ces points acquis il sera étudié évacuation et ravitaillement des troupes grecques sur les bases suivantes :

La petit port d'Elentheron étant dans la Chalcique et relié par mauvaise route, est à rejeter, mais Cavala a une rade très abritée et peut être utilisé en tout temps, déchargement se faisant facilement par Mahones, ce point a été utilisé pour ravitaillement armée grecque dans deux guerres balkaniques et est relié à Drama par route à automobile. Il est donc facile de ravitailler par Cavala, Drama, et le chemin de fer amènerait ravitaillements à Sérès. À l'ouest Salonique il y a très bonne route Cosani à Vodena d'une part on peut occuper zone Cosani, ainsi que Veria Vodena. Route Salonique à Vodena bonne, sauf sur une portion facilement arrangeable. D'(1 gr. Faux) chemin de fer Salonique-Monastir gardé par la Grèce, il n'y a aucune difficulté ravitaillement à Salonique et avec Cavala base, aucune difficulté à l'Est Salonique.

Resterait à déterminer où iraient troupes des 5ème, 4ème et 3ème corps, ce qui ne présente aucune diffi culté. Quatrième Drama Cavala Sérès, cinquième zone Sérès, troisième zone Vodena Cosani. Éléments

notre corps expéditionnaire à Salonique. Sa majesté a télégraphié personnellement au roi d'Angleterre pour appuyer les conclusions du gouvernement de la République. L'ambassade de Russie à Londres a été de nouveau invitée à soutenir de toute son autorité les instances de M. Paul Cambon. »

débarqués des premier et deuxième à répartir dans les zones des corps précédents. Armée grecque est actuellement mobilisée mais non concentrée, ses divers mouvements pourraient donc être présentés comme des mouvements de concentration.

Tant que nécessité existera et pour éviter tout malentendu service intendance grec resterait d'ailleurs (1 gr. Faux) avec intendant Bonier et servirait le cas échéant de secours et en tout cas de régulatrice.

Demeure enfin que ce qu'il faudrait faire éloigner de Salonique le plus tôt possible bataillon gendarmerie crétoise très peu sûr pour Alliés et récemment arrivé ici. (*À suivre*)

T. n° 888.

(Reçu : 6 h. 40)

Suite du n° précédent.

Je prévois les résistances suivantes d'après les entretiens que j'ai eus à titre officieux avec diverses personnes antérieurement à la réception du télégramme du général Sarrail :

1) Pour Kara-Burun, M. Politis m'a fait savoir de la part du président du Conseil que la Grèce ne pouvait pas sans se déshonorer livrer ses places fortes et en particulier ce fort qui commande la rade de Salonique.

2 et 3) Pas de difficultés sérieuses.

4) et suite. Ainsi que cela résulte de ma conversation avec le général Dousmanis et de celle du colonel Braquet avec le colonel Pallis, la thèse de l'état-major général est la suivante et il n'en démordra pas : « Si vous nous obligez à abandonner Salonique, nous ne pouvons nous retirer que dans l'ancienne Grèce. Cavala ne peut suffire pour approvisionner même un corps d'armée car c'est une rade ouverte et incertaine en hiver. Vous serez assiégés dans Salonique et les chemins de fer étant coupés, notre armée mourrait de faim, ainsi d'ailleurs que la population civile ».

Nous attendons anxieusement mes collègues et moi que le ministre d'Angleterre ait reçu des instructions concordant avec les miennes.

Depuis la remise de la réponse grecque dimanche dernier, nous n'avons rien pu faire auprès du gouvernement grec.

On sait déjà ici par le télégramme des représentants grecs à Paris et à Londres que les deux gouvernements alliés ne sont pas d'accord.

(À suivre).

T n° 889.

(Reçu: 7 h. 30)

Suite du n° précédent.

M. Gounaris annonce qu'il doit y avoir prochainement dans l'une des deux capitales un conseil de guerre où l'on décidera (1 gr. fx) probablement l'abandon de Salonique. En attendant Monastir est occupé, si les Germano-Bulgares avancent la population civile affolée va se ruer sur

Salonique ; quant à l'armée on ne sait quelle sera son attitude et toutes les suppositions sont permises.

Le vice radical de notre situation c'est l'infériorité numérique des Alliés par rapport aux Grecs en Macédoine. Il est véritablement lamentable que nous ne puissions pas, même vis-à-vis de cette petite puissance la plus faible, la plus pauvre, la plus misérable de l'Europe après le Monténégro, garantir notre sécurité et imposer nos volontés. Sans doute nous pouvons amener des cuirassés à Salamine et bombarder Athènes si nous le voulons mais sommes-nous certains que *sur place* en Macédoine cette armée grecque surexcitée, affolée par l'approche des envahisseurs ne se livrera pas à quelque acte insensé ? Le prince André disait il y a quelques jours à un journaliste américain : « Nous ne craignons pas les menaces des puissances alliées : leurs troupes ici sont à notre merci et nous serviront de gage ».

Sans doute ce langage est absurde et la Grèce tout entière est pour nous un otage ; je n'oublie pas non plus les engagements formels du Roi : son armée ne nous attaquera pas mais cela veut-il dire qu'elle ne se défendra pas si nous voulons prendre de force ce dont nous avons besoin ?

Les admirables télégrammes que Votre Excellence a adressés depuis deux ou trois jours à M. Paul Cambon et dont Elle a bien voulu me donner connaissance établissent trop clairement l'intérêt capital de notre maintien à Salonique pour que j'aie à insister sur ce point. Ils stigmatisent également l'apathie des Anglais qui n'ont pas même concentré encore en Macédoine les 90.000 hommes promis il y a deux mois. Mais ne pourrions-nous pas prêter tout au moins à l'armée d'Orient les forces suffisantes pour assurer en ce moment sa sécurité et l'efficacité de son action ? L'annonce seule de l'envoi immédiat de renforts sérieux produirait ici une impression énorme.

531

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 892. *Athènes, 4 décembre 1915, 9 h. 40.*

Secret.

(Reçu : le 5, 2 h. 40)

De la part de M. Turot :

« Le prince Sabaheddine et ses deux secrétaires Georges Scalieri et Rifaat Bey tous trois sujets ottomans condamnés et exilés par le gouvernement turc désirent en passant par l'Italie et la France se rendre en Suisse où très prochainement doit se tenir un congrès.

Ce congrès qui réunira tous les chefs de l'opposition sera présidé par le prince Sabaheddine.

On y doit discuter les moyens de déclencher un mouvement révolutionnaire à Constantinople où le prince héritier Youssouf Pacha Izheddine doit prêter son concours et assurer la participation d'une fraction importante de l'armée ».

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me transmettre par le télégraphe l'autorisation nécessaire pour l'entrée en France de ces trois sujets ottomans.

532

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 893-894. *Athènes, 4 décembre 1915, 19 h. 15.*

Chiffré.

(Reçu : le 5, 3 h.)

De la part de M. Turot :

« J'ai revu ce matin M. Venizelos à qui j'ai posé la question suivante :

« Ne croyez-vous pas que l'occupation de Monastir par les Bulgares est de nature à impressionner le gouvernement et le roi ? Ne serait-ce pas le moment favorable pour insister à nouveau et pour obtenir que la Grèce sorte à nos côtés de la neutralité ?

Non, mon cher ami, me répondit M. Venizelos. Ne comptez ni sur le logique ni sur le bon sens lorsqu'il s'agit de gens qui sont sous le coup de la peur ou qui suivent aveuglément les inspirations venues d'Allemagne : rappelez-vous une fois pour toutes que le roi Constantin est d'abord maréchal allemand et ensuite roi de Grèce. Pour garder le premier titre il sacrifierait le second.

Si le bon Dieu en personne venait aujourd'hui trouver le roi et lui disait en le prenant par la main : « avec moi contre les Bulgares et je te promets que la victoire sourira à chacun de tes pas », le roi Constantin répondrait au bon Dieu : « Allez au diable, je ne veux pas me battre avec mon beau-frère ».

Alors, ai-je interrogé, il faut donc perdre l'espoir de voir la Grèce marcher avec nous ?

« Moins que jamais, riposta M. Venizelos avec vivacité. J'ai au contraire la conviction que la Grèce un jour sauvera son honneur et ses intérêts mais cela à plusieurs conditions que voici :

1) Il ne faut pas que la démobilisation soit chez nous ordonnée.

2) Non seulement il ne faut pas que vous abandonniez Salonique mais il faut que vous y envoyiez des renforts pour préparer votre campagne de printemps et pour affirmer votre volonté de ne pas renoncer à l'expédition balkanique. (*À suivre*).

T. n° 894. *9 h. 15 soir.*

(Reçu : le 5, 2 h. 20)

Suite du n° précédent.

3) Il faut en Albanie reconstituer l'armée serbe.

4) Il faut obtenir de l'Italie le débarquement d'une centaine de mille hommes.

Si par surcroît on est fixé définitivement sur l'envoi d'un corps expéditionnaire russe nous aurons alors tous les atouts en main.

À ce moment, soyez-en certain, l'opinion publique ici sera irrésistible. Tout le peuple et toute l'armée voudront la guerre et cela avec d'autant plus d'enthousiasme que vous aurez fait semblant de n'attacher à notre concours qu'une médiocre importance. Alors le roi abdiquera en faveur de son fils pour sauver sa dynastie.

Aujourd'hui, je puis vous le dire, j'en ai l'assurance : contrairement à ce que je croyais moi-même il y a quelques semaines je n'ai pas seulement avec moi le peuple et la plupart des soldats, j'ai aussi les cadres. J'en reçois chaque jour des preuves nouvelles. Des officiers de tous grades sont épouvantés de voir les Bulgares sur notre frontière. Le jour où ils seront sûrs de n'être pas broyés, le roi serait emporté dans la tourmente ».

Je tiens à ajouter à ces déclarations une impression personnelle dont j'affirme l'exactitude de la façon la plus absolue. Depuis une dizaine de jours j'étais frappé de l'accablement de M. Venizelos que je sentais désespéré et presque prêt à abandonner la lutte.

Je l'ai retrouvé aujourd'hui plein d'entrain et de confiance.

Son antichambre presque déserte il y a quelques jours regorge de monde. Il n'y a pas de doute à mon avis, cette transformation est due aux nouvelles reçues des milieux militaires où M. Venizelos trouve un regain de popularité et d'influence.

Je termine par ce cri d'espoir qu'on voudra bien excuser : Qu'on envoie des renforts à Salonique et la partie est gagnée.

533

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Allizé, Ministre de France à La Haye.

T. n° 424. *Paris, 4 décembre 1915, 20 h. 56.*

En clair.

De la part du service de la Presse.

Général Joffre, commandant en chef des armées du Nord-Est, vient d'être nommé commandant en chef de toutes les armées françaises. Par cette mesure, gouvernement a voulu assurer entre mains d'un seul chef unité de direction. Expédition Salonique a mis en évidence nécessité coordination complète des vues et moyens d'action de tous les Alliés. À fait ressortir aussi urgence liaison plus étroite entre efforts qu'exerçons sur notre

front en France et sur celui où combattons ennemi en Orient. Question des effectifs, du matériel relèveront d'un seul chef. Guerre balkanique apparaîtra ainsi nettement comme partie subordonnée à un tout. En effet, expéditions Salonique et Dardanelles sont pas guerre distincte. Ne doivent pas relever d'une stratégie particulière, mais d'une conception unique. Général Joffre assurera coordination parfaite de tous les efforts sur tous les fronts. Même direction sera responsable de conduite de nos troupes partout où elles peuvent être appelées à combattre ennemi. Présence du général Gilinski, arrivée général Posro, passage Kitchener, voyages continuels à Paris du grand état-major britannique montrent désir établir liaison de plus en plus étroite. Ces conférences et conseils prendront décisions d'autant plus rapides que délégués des armées alliées se trouveront en France en face d'un seul chef responsable. Nomination a été très favorablement accueillie et commentée par unanimité de presse[1].

534

M. THIÉBAUT, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 441. *Stockholm, 4 décembre 1915, 21 h. 05.*

Chiffré.

(Reçu : le 5, 3 h. 20)

Je me réfère à mon télégramme n° 430[2].

À propos de l'ordonnance royale du 29 novembre modifiant le régime des sous-marins belligérants dans les eaux territoriales suédoises, M. Wallenberg m'a dit : « Le Danemark n'a pas répondu encore à notre proposition d'adhérer à cette ordonnance ; nous reconnaissons d'ailleurs, qu'en raison de la grande différence qui existe entre les systèmes des côtes suédoises et danoises, la question se pose d'une toute autre manière pour le Danemark que pour nous, nous avons en conséquence fait savoir à Copenhague qu'un refus ne serait pas considéré par nous comme un acte peu amical. Quant à la Norvège elle nous a répondu que, de sa part, une telle mesure semblerait dirigée surtout contre l'Angleterre ; en conséquence le Cabinet de Christiania préfère s'abstenir pour le moment, ce qui n'exclut pas la possibilité d'une adhésion ultérieure. »

Mon collègue d'Angleterre a fait observer à M. Wallenberg que l'entrée en vigueur immédiate de l'ordonnance du 29 novembre est contraire à l'article 27 de la 13ème convention de La Haye, 1907. Le gouvernement britannique n'ayant pas pu prévenir ses sous-marins en temps utile tiendra le gouvernement royal pour responsable en cas où un incident viendrait à se produire avant un délai à déterminer. L'oubli est d'autant plus singulier que le président du Conseil était le premier délégué de la Suède à la conférence de La Haye de 1907.

[1] Télégramme rédigé par Berthelot et envoyé sous sa signature.

[2] Stockholm, 27 novembre 1915.

535

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1462. *Petrograd, 4 décembre 1915, 22 h. 50.*

Chiffré.

(Reçu : le 5, 14 h. 50)

M. Sazonov m'a remis la note suivante :

« Les dispositions nécessaires pour faire marcher les troupes russes sur Hamadan ont été prises.

Quant à la question de garder un détachement russe dans le voisinage de Téhéran, le grand duc Nicolas, à la suite d'une demande directe du Shah à cet effet, et craignant qu'en cas de refus le Shah ne quitte Téhéran, a ordonné au détachement qui se trouvait à Kerelevji de se retirer à Ienghi-Iman, point situé à 65 verstes de la capitale. Toutefois lorsque le gouvernement impérial eut appris qu'un détachement de la gendarmerie persane avait occupé Kerelevji dès que les troupes russes avaient évacué cet endroit, le ministre de Russie à Téhéran fût chargé de prévenir le gouvernement persan que si les gendarmes ne sont pas rappelés immédiatement le détachement russe retournerait à Kerelevji. »

536

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 897-898. *Athènes, 4 décembre 1915, 24 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 5, 7 h. 45)

Ayant reçu ce matin vos télégrammes 839 et 841 et mon collègue d'Angleterre étant muni d'instructions analogues nous nous sommes rendus ensemble à midi chez le président du Conseil.

Sur la question des batteries dominant la rade de Salonique M. Skouloudis a protesté avec indignation contre tout projet hostile aux Alliés. Il s'agirait d'après lui de travaux décidés depuis longtemps, dont l'exécution se poursuit normalement et il s'est déclaré profondément blessé de notre méfiance persistante à l'égard de la Grèce nous accusant en outre de vouloir occuper les forts de Kara-Burün et du Vardar sous de fallacieux prétextes. Nous avons répondu que la poursuite de ces travaux défensifs dans les circonstances actuelles était peu justifiée, inquiétait surtout nos gouvernements pour le cas où nos ennemis dont l'état-major grec alléguait constamment la supériorité écrasante, viendraient à s'en emparer et que si l'on ne voulait pas remettre les forteresses entre nos mains leur désarmement suffirait.

Quant à l'envoi à Salonique du lieutenant-colonel Pallis, lorsque nous avons émis cette suggestion le président du Conseil nous a demandé immédiatement si elle signifiait que la proposition « une et indivisible » de la dernière note grecque était acceptée, car dans le cas contraire il ne pourrait pas autoriser les pourparlers préliminaires que nos gouvernements avaient envisagés. Après une longue et fastidieuse discussion nous avons fini par lui faire admettre *à titre personnel* que ce serait le meilleur moyen pour la Grèce de nous permettre d'apprécier la sincérité des bonnes dispositions affirmées dans sa réponse. Il nous a promis en conséquence d'en référer immédiatement à ses collègues et de nous faire connaître le plus tôt possible la décision prise.

T. n° 898

(Reçu : le 5, 3 h. 55)

Suite du n° précédent.

Il est à craindre que même si le lieutenant-colonel Pallis est envoyé à Salonique dans les conditions indiquées par nous, ses instructions ne lui permettent de donner satisfaction au général Sarrail que sur des points de détail. L'attitude du roi et celle de la plupart des membres du gouvernement ne nous laissent pas espérer que la Grèce cède autrement que contrainte et forcée, non pas même par des menaces mais par une impérieuse nécessité. Comme malheureusement la force n'est pas de notre côté à Salonique, il faudra éviter tout acte de violence et tout conflit direct sur place, en agissant énergiquement à Athènes pour vaincre les résistances rencontrées en Macédoine.

Le président du Conseil a avoué que les menaces allemandes étaient de plus en plus pressantes. Il prétend avoir encore l'espoir d'empêcher les Allemands et les Bulgares d'entrer en Macédoine à la condition que la Grèce ne fasse aucune concession contraire à la neutralité, mais si elle nous accorde quoi que ce soit pour faciliter notre défense, la Macédoine deviendra un champ de bataille. C'est donc bien contre la terreur aveugle et irraisonnée des Allemands que nous avons à lutter et cela ne nous laisse aucun espoir de réussir autrement que par des mesures de coercition dont la plus efficace comme je l'ai déjà souvent indiqué, la suppression de tous les ravitaillements, pourvu que nous ayons assez de temps devant nous pour en attendre les effets.

537

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Ribot, Ministre des Finances.

M. n° 1461. *Paris, 4 décembre 1915.*

À la date du 26 novembre dernier vous m'avez donné connaissance d'une nouvelle lettre adressée par vous à votre collègue de la Marine relativement au projet qui prévoit la substitution du Service des Douanes à celui de la Marine pour le contrôle des exportations.

En vous remerciant de cette communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai appuyé auprès de M. le ministre de la Marine le projet que vous m'aviez soumis le 2 octobre dernier et dont l'adoption comporterait à mon avis de sérieux avantages.

En ce qui me concerne, j'attacherais du prix à ce que la décision envisagée fût prise et appliquée sans retard, afin qu'il me soit possible de la faire notifier au Trust Néerlandais d'Outre-Mer qui, dans la pratique de ses opérations de contrôle, a besoin de savoir à quelle autorité incombe en France le soin de surveiller les exportations sur les pays neutres.

(Fonds Blocus)

538

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 845. *Paris, 4 décembre 1915.*

Confidentiel.

Je réponds à votre télégramme n° 873.

J'ai fait déposer aujourd'hui au Crédit Lyonnais onze mille cinq cents francs représentant, au change le plus élevé, les sommes destinées aux journaux *Patris* et *Estia*. Il n'est pas possible de déterminer ici la commission qui sera prélevée par la Banque Nationale de Grèce. Le cas échéant, veuillez en assurer le paiement et vous couvrir de cette dépense au moyen d'une traite tirée sur le chapitre VII.

539

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 725. *Londres, 4 décembre 1915.*

Dès la réception du télégramme de Votre Excellence en date du 20 octobre dernier, n° 3445, j'avais signalé au gouvernement britannique les très lourdes charges que faisaient supporter aux producteurs français de films cinématographiques, et pour les disques phonographiques à la maison Pathé, les nouvelles taxes anglaises à l'importation.

Le *Foreign Office* vient de me faire savoir qu'il ne lui est malheureusement pas possible de faire modifier des mesures d'un caractère purement fiscal et considérées comme frappant des articles qui ne sont pas de première nécessité.

La maison Pathé avait fait allusion en adressant sa réclamation au Département aux pertes considérables qu'elle allait avoir à subir du fait des engagements à livrer pris par elle sur le marché anglais. En ce qui concerne ce dernier point le gouvernement britannique me fait observer que

les exportations françaises peuvent se prévaloir des dispositions contenues dans le paragraphe 10 du « *Finance Act* » de 1901 dont j'adresse, ci-joint, copie à Votre Excellente.

540

Calais, 4 décembre 1915.

CONSEIL FRANCO-ANGLAIS TENU À CALAIS LE 4 DÉCEMBRE 1915

Etaient présents :

Pour l'Angleterre :

M. Asquith, Premier ministre ;

M. Balfour, Premier lord civil de l'Amirauté ;

Lord Kitchener, ministre de la Guerre ;

Le général sir Archibald Murray, chef d'état-major de l'armée britannique ;

M. Clark, du *Foreign Office*.

Pour la France :

M. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères ;

M. le général Galliéni, ministre de la Guerre ;

M. le contre-amiral Lacaze, ministre de la Marine ;

M. le général Joffre, commandant en chef des Armées françaises ;

M. le général Graziani, chef d'état-major ;

M. l'amiral de Jonquières, chef d'état-major de la Marine ;

M. de Margerie, directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères ;

M. le général Pellé, major général.

La séance est ouverte à deux heures et demie ;

M. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères expose à la réunion que trois questions réclament un examen urgent :

1) La question de Salonique ;

2) La question de Gallipoli ;

3) La question de la défense de l'Égypte.

Le président du Conseil déclare d'ailleurs que les ministres français sont à la disposition des ministres anglais pour examiner les autres questions qu'il leur paraîtrait utile d'étudier en commun ou, au contraire, pour restreindre, s'ils le jugent nécessaire, le programme qu'il vient d'énoncer.

À son avis, la question la plus urgente est celle de Salonique.

M. Asquith répond qu'à son avis, c'est en effet cette dernière question qui doit primer toutes les autres. C'est là d'ailleurs une question d'ordre militaire sur laquelle le maréchal Kitchener va exposer les vues des autorités militaires britanniques.

Lord Kitchener déclare que les autorités militaires britanniques sont inquiètes à l'idée de laisser à Salonique les troupes franco-anglaises. Leur position y est critique ; les Austro-Allemands et les Bulgares pourraient les écraser, même avant qu'elles aient pu réaliser le programme du repli déjà commencé. Les troupes austro-allemandes se rapprochent. À Salonique même, la situation est dangereuse et, pour défendre la ville, les positions nécessaires n'ont pas encore été déterminées. Les autorités militaires britanniques estiment que, dans ces conditions, la défense de cette ville présentera de très sérieuses difficultés et le gouvernement anglais pense que du moment que les Serbes au secours desquels les troupes allemandes avaient été envoyées sont hors d'état de continuer la lutte, les troupes alliées doivent être retirées de ce terrain d'opérations pour être utilisées d'une façon plus profitable. Les troupes françaises arrivées les premières sur ce théâtre d'opérations, ont fait de leur mieux mais le but que l'on s'était proposé n'est pas atteint et, retenir des troupes dans des régions menacées par l'avance austro-allemande et par l'avance bulgare, c'est les mettre dans un danger très grave.

M. Briand remercie le maréchal Kitchener de l'exposé qu'il vient de faire et se propose à son tour d'exposer sur cette importante question le point de vue français militaire, politique et diplomatique.

La France est allée à Salonique pour secourir et tenter de sauver l'armée serbe, mais aussi pour jouer dans les Balkans un rôle qui lui paraissait nécessaire, c'est-à-dire pour empêcher les Allemands d'y devenir les maîtres, pour contenir la Grèce, peu sûre, ainsi que la Roumanie toujours hésitante et temporisatrice.

On doit reconnaître que le premier objectif de l'action des troupes alliées n'a pu être réalisé : secourir et sauver l'armée serbe. Les Serbes se retirent en Albanie non sans un désordre qu'explique suffisamment leur poursuite par des troupes ennemies dont la supériorité est écrasante. Mais nous savons que, néanmoins, cent mille hommes de l'armée serbe pourront être sauvés et reconstitués. Ce n'est pas là une force négligeable.

Admettons cependant pour un instant qu'on néglige ce point. On doit se demander ce qui arrivera si les troupes alliées quittaient Salonique. Au point de vue moral, l'effet sera désastreux sans contestation. Le prestige des Alliés dans les Balkans en souffrira une atteinte grave.

Au point de vue diplomatique, les conséquences ne seront pas meilleures. La France et l'Angleterre n'ont négligé aucun effort pour entraîner la Russie et l'Italie à une action commune dans les Balkans. La Russie a finalement répondu à ces appels répétés, elle a concentré dans les régions russes les plus rapprochées des pays balkaniques une force qui n'est peut-être pas inférieure à 400.000 hommes et l'Italie, de son côté, est disposée à intervenir militairement en Albanie. Si les troupes franco-anglaises quittaient Salonique, leur départ entraînerait des conséquences sur la gravité desquelles on ne peut s'illusionner.

En ce qui concerne la Serbie, celle-ci se considérera comme abandonnée par les Alliés et on peut craindre que quelques hommes politiques du parti libéral pour lesquels l'entente avec l'Autriche-Hongrie a toujours été un dogme, ne relèvent la tête et ne préconisent un raccommodement

désastreux pour la cause des Alliés. Ceux-ci, diront-ils, nous ont abandonné. Il ne nous reste plus qu'à traiter avec nos adversaires. Et, d'autre part, quel effet notre retraite ne produira-t-elle pas sur la Roumanie désormais livrée sans conteste à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie, libres désormais de peser de tout le poids de leurs effectifs pour obliger les Roumains à marcher avec elles, et sur la Grèce qui, Salonique abandonnée par nous, sera livrée à toute l'emprise germanique ? La France a donc considéré que l'abandon de Salonique serait une véritable catastrophe.

La Russie, de son côté ne comprendrait pas un pareil abandon. Elle nous dirait : « Vous m'avez poussée à intervenir et maintenant vous quittez la région où vous-mêmes m'avez appelée à collaborer avec vous ».

Ne serait-ce pas ainsi livrer tout l'Orient aux entreprises germaniques ? Lorsque le maréchal Kitchener est revenu d'Orient, ajoute M. Briand, je lui ai demandé si la conclusion de ses investigations était, dans son idée, qu'il fallait abandonner Salonique. Il m'a répondu qu'on pouvait garder ce point avec quelques divisions qui, a-t-il ajouté, ne seraient certainement pas attaquées jusque la saison d'hiver. Si aujourd'hui, nous abandonnions la partie et si nous quittions Salonique nous n'obtiendrions jamais le concours grec. La Grèce demeurera livrée à l'Allemagne et il est indiscutable que si nous voulons encore espérer obtenir le concours grec, nous ne le pourrons qu'en restant à Salonique et en exerçant sur la Grèce une pression continue.

En ce qui concerne les dangers que pourraient courir les troupes alliées maintenues à Salonique, il convient de faire cette remarque préalable que, si danger il y a, il faudra toujours procéder à un embarquement et, de toutes façons, cet embarquement ne pourra pas se faire tout de suite. Les délais assez prolongés que réclamera cette opération nécessiteront donc toujours l'organisation d'une défensive provisoire. Pour l'organisation de cette défensive, nous ne saurions nous reposer sur les Grecs. Et, en fin de compte, le jour où le départ des troupes serait en fait réalisé, toutes les conséquences qui ont été exposées plus haut se produiront.

Alors, le gouvernement français a demandé aux autorités militaires s'il y avait un réel danger pour les troupes alliées demeurées à Salonique. Ces autorités ont répondu que de la ligne du Vardar aux marais de la Chalcidique les troupes pourraient tenir en face des contingents que les Austro-Allemands et les Bulgares pourraient lancer contre elles. Le gouvernement compte donc qu'il convient que les troupes alliées demeurent à Salonique en vue d'une opération ultérieure.

Il est essentiel de noter que la défense de l'Égypte, qui préoccupe à juste titre l'Angleterre et les autres nations intéressées à la libre navigation du canal de Suez, sera sérieusement assurée par le fait que nous retiendrions dans les Balkans des contingents qui iraient nous attaquer ailleurs. Si l'Angleterre attend en Égypte l'attaque de ses adversaires, elle sera aux prises avec des Turcs et des Arabes et non avec des Allemands dont la destruction est pourtant le but essentiel de la lutte présente. Contre les Allemands, il faut donc rester sur le théâtre balkanique où nous pourrons, on ne saurait trop y insister, reconstituer et soutenir les Serbes, contenir les Grecs et les Roumains et réaliser les conditions qui nous ont permis

d'entraîner à l'action commune sur le théâtre oriental, les Russes et les Italiens.

Le général Galliéni demande à titre de renseignement si, au point de vue militaire, les autorités britanniques ont besoin des troupes anglaises affectées à Salonique.

Lord Kitchener déclare qu'en effet, ces troupes sont indispensables à l'Angleterre en Égypte où la situation devient plus grave.

Le général Galliéni demande s'il ne serait pas préférable d'envoyer en Égypte des troupes prises sur les contingents disponibles en Angleterre car il est évident qu'en aucun cas les troupes anglaises ne pourraient quitter Salonique avant que le général Sarrail ait réalisé son repli et ait placé ses troupes en sécurité à Salonique même.

Lord Kitchener ne conteste pas ce point de vue mais demande si le général Sarrail a déjà commencé son mouvement de repli.

Le général Galliéni répond que ce mouvement est commencé mais que, pour lui, le problème aujourd'hui en discussion doit être scindé en deux parties. Il faut tout d'abord permettre au général Sarrail de recueillir ses forces et de les mettre en sécurité à Salonique. C'est seulement après que la question de savoir si nous abandonnerons définitivement Salonique devra être examinée.

Le général Joffre reconnaît que l'armée serbe est hors de cause et que, par conséquent, le point capital du problème pour le général Sarrail est d'assurer sa base et, par suite d'organiser tout de suite Salonique.

Le général Sarrail y ramènera son matériel mais il doit laisser des postes légers dans les positions importantes pour maintenir sa situation. Si les Alliés déclarent aux Grecs qu'ils abandonnent Salonique, la nouvelle se répandra aussitôt et il est à craindre qu'alors les troupes alliées ne soient attaquées et exposées ainsi au désastre que l'on redoute. Si, au contraire, on s'installe à Salonique, si on y commence tout de suite l'organisation de la défense, celle-ci qui présentera un front de 45 kilomètres, pourra très bien être assurée avec 150.000 hommes, ce qui ferait 3 hommes par mètre ; et si les Allemands veulent tenter d'attaquer les forces alliées, il leur faudra sans doute ne pas y employer moins de 400.000 hommes contre lesquels on peut affirmer que nos troupes pourront tenir. Nous aurons donc ainsi immobilisé 400.000 hommes austro-allemands. Si l'évacuation est envisagée ultérieurement comme nécessaire, la meilleure manière d'évacuer c'est de tenir fermement Salonique et la première mesure à prendre à cette fin est d'en faire partir les Grecs, de se faire remettre les batteries de la côte et de creuser nos tranchées. Lorsque ce programme sera réalisé il sera temps de prendre une décision définitive. [lacune] Salonique, les gouvernements défèrent aux vœux des Allemands formulés par le roi Constantin et les Alliés libèrent ainsi des forces austro-allemandes considérables qui pourront reprendre le chemin du Nord et renforcer les armées germaniques sur le front russe.

Le général Joffre estime donc que, si la situation est difficile et si l'on peut être amené à envisager ultérieurement l'abandon de Salonique, il faut tout d'abord s'y organiser et exercer sur la Grèce la pression nécessaire.

M. Balfour reconnaît qu'il n'y a aucune objection à faire sur ce que le général Galliéni a dit de la première partie du problème à réaliser, c'est-à-dire la retraite des troupes du général Sarrail ; il faut sans aucun doute l'assurer ; mais la difficulté est de persuader aux Grecs soit par des moyens diplomatiques, soit par la force, d'abandonner autour de Salonique les positions dont l'occupation par eux nous paraît un danger pour nos propres troupes. Le gouvernement hellénique perdra du temps à discuter et pendant ce temps-là, les Allemands poursuivront leur avance et les Alliés n'auront encore rien réalisé pour organiser la défense de leur base.

C'est là d'ailleurs une question qui regarde les autorités militaires des deux pays et M. Balfour désire plutôt s'attacher au côté diplomatique de la question développée par M. Briand.

Il ne pense pas que l'évacuation de Salonique soit très étroitement liée à la question de la presqu'île de Gallipoli et à la question d'Égypte. C'est pour lui surtout une nécessité militaire.

On peut donc écarter ces deux côtés de la question mais il en est autrement de la Russie. M. Briand a dit que les deux gouvernements alliés avaient pressé la Russie d'entrer en action dans les Balkans et que celle-ci avait déféré à leurs vœux. Il a ajouté que si nous quittions Salonique, nous laissons la Russie en l'air. Mais est-ce bien là la réalité ? N'avons-nous pas dit aux Russes qu'il ne fallait pas songer pour eux à intervenir dans les Balkans sans les Roumains ? On peut donc se demander pourquoi la Russie a concentré une force importante en Bessarabie si elle ne s'est pas mise en même temps d'accord avec la Roumanie. Notre départ de Salonique n'est donc point une chose qui contrecarrera ses combinaisons puisque celles-ci telles que nous les avons jugées nécessaires, ne se trouvent pas réalisées.

Pour ce qui regarde la Roumanie on ne voit pas en quoi le maintien à Salonique de 150.000 hommes de troupes anglo-françaises en attitude défensive pourrait influer sur ses décisions.

Le général Joffre répond que le départ des Alliés de Salonique libèrera les Allemands et leur permettra de se retourner contre les Russes. Il peut d'ailleurs ajouter que le général Gilinsky qui se trouve en ce moment à Paris lui a déclaré nettement que la Russie souhaitait le maintien des troupes anglaises à Salonique.

M. Balfour tient à préciser que, dans son opinion, deux éventualités peuvent se présenter :

1° une avance des Allemands assez rapide pour nous empêcher de nous fortifier. Dans ce cas le désastre ne pourrait être évité ;

2° la possibilité de maintenir nos 150.000 hommes en action contre les Bulgares seuls mais avec obligation de nous assurer le concours de nos forces navales et de nous borner à la défensive. Or, les troupes anglaises ne sont pas équipées pour une campagne qui, du reste, n'aurait pour conséquence que de tuer des Bulgares. C'est la défection bulgare qui a changé du tout au tout notre position dans les Balkans et il semble qu'en l'état actuel des événements, ces 150.000 hommes puissent être mieux utilisés ailleurs.

M. Balfour n'est pas aussi convaincu que le gouvernement français qu'après le départ des troupes alliées Salonique doit fatalement devenir un point d'appui à la disposition des Allemands. Il estime que les Grecs ont tout intérêt à empêcher ceux-ci d'arriver jusqu'à la mer Égée, leur installation à Salonique devant nécessairement entraîner l'annihilation des forces navales helléniques. On ne saurait affirmer que les Allemands ont pour objectif de s'installer à Salonique et il n'est pas interdit de penser qu'au printemps prochain la Grèce nous autoriserait à revenir à Salonique et à en faire le point de départ d'une nouvelle action.

M. Briand remercie M. Balfour des explications qu'il vient de donner. Celles-ci sont fort claires mais, quoi qu'on pense, il est un résultat manifeste, c'est que les 150.000 hommes de troupes alliés ne seront en tout cas pas disponibles avant un certain temps. Il est impossible de ne point subir ce délai et, c'est pour cela que pour assurer le repli de nos troupes, il est indispensable de prendre des mesures nécessaires de sécurité. Il y a donc lieu de constater que l'opinion française et l'opinion anglaise qui ne s'accordent pas en ce qui concerne la décision à venir, se rejoignent dans le présent, c'est-à-dire pendant la période de temps où les troupes seront indisponibles, à moins que nous négociions avec les Grecs c'est-à-dire, en fait, avec l'Allemagne, qui semble de plus en plus paralyser la Grèce et la terroriser.

Or que nous dit l'Allemagne par la bouche de la Grèce ? Elle nous dit : « Allez-vous en ». Par intérêt, par dignité, il est cependant impossible aux Alliés de partir sous la protection des Grecs couverte par la parole des Allemands avec qui le gouvernement hellénique a certainement négocié. Dans tous les cas, il est impossible de partir tout de suite. Cette prolongation de notre séjour à Salonique est-elle inutile ? Non certes, car le maintien de nos troupes immobilise 250.000 Allemands et Austro-Hongrois que nous retrouverions ailleurs. C'est un résultat qui n'est pas négligeable.

En ce qui concerne la Russie, M. Briand estime en tout cas nous ne pourrions prendre une décision au sujet de Salonique sans la consulter. Dans cette guerre, le défaut de la Quadruple Entente a été de ne point suffisamment concerter ses résolutions. C'est vouer nos entreprises à l'insuccès que de continuer, en face d'un adversaire qui s'inspire d'une décision unique, à ne pas concerter nos vues. Il faut donc entretenir la Russie de la question de Salonique ; elle a droit à être consultée parce que, si ce n'est peut-être pas pour une opération purement balkanique qu'elle a concentré des troupes en Bessarabie, c'est pour contenir la Roumanie et agir sur elle et nous avons des indices qu'une certaine impression est déjà créée par les préparatifs de la Russie.

Dans nos rapports avec l'Italie, la question se présente sous le même aspect. Il convient de se concerter avec elle en raison de la décision qu'elle a finalement prise d'envoyer en Albanie des troupes dont l'action à l'ouest devait s'exercer parallèlement à l'action franco-anglaise au sud-est.

M. Briand constate avec plaisir que le gouvernement britannique ne songe pas à retirer immédiatement ses troupes de Salonique et c'est précisément parce qu'un certain délai est à prévoir qu'il est indispensable de prendre des précautions de sécurité à Salonique. Nous avons, il est vrai, un

engagement du roi de Grèce qui a déclaré n'avoir aucune intention hostile à l'égard de nos troupes à Salonique. Mais le roi Constantin est dominé par la peur des Allemands et nul ne peut affirmer que, dans ces conditions, un engagement personnel pourrait être en réalité tenu comme il convient. Nous devons suppléer à sa peur et assurer notre dignité de grandes puissances. Quant à des opérations ultérieures c'est là une question qu'il convient de concerter entre tous les alliés.

En supposant que les deux gouvernements soient dès à présent d'accord pour retirer leurs troupes de Salonique en même temps, quand s'effectuerait cette opération ?

Lord Kitchener : C'est là une question qu'il appartient aux deux états-majors de trancher sur les lieux. Mais c'est là un point secondaire, tandis que la question de savoir si les contingents franco-anglais seront maintenus à Salonique ou en seront retirés, revient à se demander à quelles conditions nous réussirions à maintenir à Salonique une force susceptible d'entreprendre des opérations sur un nouveau théâtre.

Le maréchal estime que pour atteindre ce résultat, il faudrait des troupes beaucoup plus nombreuses ; la France est-elle prête à les fournir ? Si elle n'y est pas résolue c'est une chimère à ses yeux que de préparer une base pour des opérations qu'on ne serait pas assez fort pour entreprendre. Or l'Angleterre est dans l'impossibilité de fournir des contingents supplémentaires. N'est-ce pas alors une grave imprudence que de maintenir une combinaison dont l'insuccès peut être escompté d'avance et risque d'être funeste pour la suite de la guerre.

Le général Galliéni insiste sur cette idée que sans discuter aujourd'hui d'une façon définitive la question d'un emploi ultérieur des 150.000 hommes qui seraient concentrés à Salonique, il convient de les réunir tout d'abord sur ce point sous les ordres d'un chef unique et de les y maintenir en dehors de la protection des Grecs. Une fois que les forces franco-anglaises seront solidement constituées sur cette base maritime elles inspireront le respect.

Lord Kitchener estime que cette conception équivaut à déclarer dès à présent que les troupes seront maintenues à Salonique. Il persiste à penser que les Alliés se préparent là un mécompte très grave pour les suites de la guerre.

M. Briand tient à préciser que, dans la conception française, il n'y a aucune arrière-pensée ni équivoque.

Admettons un instant que la décision soit prise de quitter Salonique. Peut-on se fier aux Grecs pour assurer le repli de nos troupes en toute sécurité ?

Lord Kitchener estime que dans ces conditions, il ne pourrait y avoir qu'avantage à décider dès à présent l'évacuation de Salonique.

M. Briand demande à lord Kitchener s'il estime que l'on puisse prendre une décision aussi grave sans consulter la Russie et l'Italie.

Lord Kitchener répond que dans sa pensée, il convient avant tout que la France et l'Angleterre soient d'accord. Si les deux puissances ne s'entendent pas sur ce point il n'est pas nécessaire de consulter les autres alliés.

M. Briand fait remarquer qu'en tout cas, il y aurait un grave danger à annoncer que les troupes anglo-françaises quittent Salonique. Il est essentiel que nos adversaires ne le sachent point, et permettre à la Grèce de le savoir, c'est fatalement laisser la décision arriver à la connaissance de nos ennemis.

Lord Kitchener déclare qu'il ne demande pas qu'on annonce la décision mais seulement qu'on la prenne.

M. Briand croit définitivement comprendre que le gouvernement britannique est décidé à retirer ses troupes de Salonique.

Si l'Angleterre refuse de faire l'effort d'effectifs indispensable d'une opération stratégique importante alors la question sera forcément jugée. Le gouvernement de la République sera sans doute obligé de s'incliner en laissant à chacun sa responsabilité. Il aura considéré comme une obligation de conscience de faire connaître au gouvernement britannique quelle est son opinion ; une fois ce devoir accompli, si le gouvernement britannique persiste dans son refus, alors seulement il pourra être question des conditions du départ et le gouvernement français tient à affirmer qu'il veut que les troupes françaises partent d'elles-mêmes, la tête haute, après avoir assuré leur sécurité.

En résumé, la France demande tout d'abord sur le principe même du maintien des troupes à Salonique ou de leur départ, un accord préalable entre tous les alliés. Sur la question de fait, elle répète qu'elle poursuivra le repli de ses troupes vers Salonique mais en prenant elle-même toutes les mesures de précaution nécessaires et en ne s'en rapportant pas à la Grèce du soin de protéger cette opération.

M. Balfour demande à M. Briand si, quand il a parlé de l'Italie, il a voulu dire que celle-ci était prête à envoyer des troupes à Salonique.

M. Briand déclare qu'il a voulu seulement parler du concours militaire de l'Italie en Albanie et que ce concours lui paraît une raison suffisante et nécessaire pour qu'elle soit consultée sur la question importante qui se discute aujourd'hui.

Lord Kitchener renouvelle sa déclaration antérieure que, comme l'Angleterre et la France ne sont pas d'accord il est inutile d'en référer aux autres alliés. Il pensait et il pense encore que la présente conférence n'avait pour but que de décider si l'on devait quitter Salonique.

M. Briand fait remarquer qu'il s'agit du théâtre d'opérations des Balkans où, finalement, les quatre alliés avaient décidé d'agir vers un but commun. C'est pour cela que la consultation préalable de tous les associés lui paraissait dans la logique de la situation.

D'ailleurs, ajoute-t-il, le gouvernement britannique tient la décision dans ses mains. Il peut, en refusant son concours, obliger en fin de compte le gouvernement français à céder ; mais alors M. Briand tient à dire que l'Angleterre aura assuré une lourde responsabilité.

M. Balfour tient à préciser que quelle que soit la décision prise aujourd'hui, la Grande-Bretagne ne se refuse pas à envisager une opération ultérieure dans les Balkans.

M. Briand répond que cette perspective paraît illusoire car le jour où les troupes anglo-françaises auraient quitté Salonique elles n'y reviendraient pas. Les conditions actuelles seraient profondément modifiées. S'il peut être question d'une opération ultérieure partant de Salonique ce n'est que par le maintien simultané du contingent anglais et français. Ces derniers, en raison des obligations qui lient la France sur son propre front ne peuvent agir sans les contingents anglais. On peut admettre que la Grande-Bretagne, dans les conditions où elle participe à la lutte, est forcément appelée à fournir les contingents les plus nombreux. Son refus de demeurer à Salonique peut donc décider définitivement de la question. Mais si le rembarquement est finalement imposé aux troupes françaises, cette opération ne peut s'effectuer qu'en sauvegardant la dignité nationale et en prenant, en dehors de toute protection ou de toute apparence de protection de la Grèce, les mesures de sécurité nécessaires.

Le général Joffre, déclare que dans tous les cas, l'évacuation ne pourra se réaliser demain. Il faudra la préparer et sa réalisation exigera encore plusieurs semaines. Est-il donc si nécessaire, quand la situation évolue tous les jours, de décider dès à présent cette évacuation. Que tout d'abord, les mesures de sécurité indispensables soient prises à Salonique et qu'ensuite on se décide d'après les événements ! Qui sait si dans quelques semaines, les Alliés ne seraient heureux d'avoir maintenu leurs troupes à Salonique.

Résumant tout le débat qui précède et estimant le moment venu de le terminer M. Briand pose la question en ces termes :

1° Le gouvernement britannique veut-il donner au gouvernement français son concours pour une opération étendue en prenant Salonique pour base ?

2° S'il ne croit pas pouvoir y consentir, comprend-il qu'il faut cependant prendre son temps, ainsi que les mesures nécessaires, c'est-à-dire constituer à Salonique un camp retranché ?

M. Briand demande aux délégués du gouvernement britannique de vouloir bien peser ces deux questions et donner leur réponse.

La séance est suspendue à 4 heures ¼ pour donner aux délégués du gouvernement britannique le temps de se concerter entre eux leur réponse.

La séance est reprise à cinq heures.

M. Asquith prend la parole. Le Premier ministre remercie M. Briand d'avoir bien voulu discuter cette importante question. Il a entendu avec respect et sympathie les paroles qui ont été prononcées. Nous désirons maintenir l'alliance dans son intégrité et nous reconnaissons tous les sacrifices que fait la France. Rien ne peut affaiblir ni briser les liens qui nous unissent. Nous ne voulons pas nous prononcer sur les opérations futures dans les Balkans ou ailleurs. Ce sont là des questions qui regardent tous les alliés, Russie et Italie comprises.

Mais l'opinion de l'état-major britannique est que retirer 150.000 hommes à Salonique est une opération dangereuse qui peut aboutir à un désastre. Le gouvernement britannique ne peut pas consentir à garder sur place et il est d'avis que des mesures soient prises sans délai pour l'évacuation du port. La Grèce doit donc être informée que Salonique doit être occupée ainsi que les

points nécessaires à la sécurité des troupes. La Grèce doit, en même temps, recevoir l'assurance que ces mesures ne seront pas contraires à ses droits souverains et à son indépendance.

M. Briand : Les représentants du gouvernement français prennent acte de la résolution que vient de finalement formuler le Premier ministre de la Grande-Bretagne et en réfèrent à leur gouvernement.

Ce n'est pas sans un très vif regret qu'ils se trouvent forcés de l'enregistrer.

M. Briand prie les représentants du gouvernement britannique de prendre acte des paroles qu'il a prononcées au cours de ces débats et des vues exposées à plusieurs reprises par les représentants du gouvernement de la République qui persistent à les considérer comme les plus propres à servir les intérêts des Alliés.

Ceci dit, il conviendrait d'envisager les mesures qu'entraînerait une décision sur l'évacuation. Il est bien entendu que toutes ces mesures devront être concertées d'accord.

En ce qui concerne la Grèce, dont le cadre des réserves formulées par le Premier ministre de la Grande-Bretagne touchant l'indépendance de la souveraineté de la Grèce, les troupes alliées devront se retirer par leurs propres moyens et sans avoir à demander en quoi que ce soit la protection hellénique. Qui devrait dans ce cas concerter les mesures nécessaires ? Le gouvernement français avait prié M. Paul Cambon de souligner la nécessité d'instituer à Salonique un commandement unique. Il est indispensable que le général Monro se mette d'accord avec le général Sarrail et accepte ses directives.

Lord Kitchener déclare qu'il est parfaitement d'accord sur ce point avec M. le président du Conseil et qu'il donnera en conséquence les instructions nécessaires au général Monro.

La discussion sur la question de Salonique étant close, M. Briand met en discussion la question de Gallipoli, qui présente pour la France un caractère particulier d'urgence en raison de l'état sanitaire des troupes qui composent la division française demeurée au Cap Hellès. Cette division est composée de Sénégalais et de troupes coloniales parmi lesquelles se trouvent des éléments créoles qui, comme les Sénégalais, sont violemment éprouvés par le climat depuis le commencement de l'hiver. Ces contingents ne peuvent être laissés plus longtemps au Cap Hellès.

Le général Galliéni insiste sur les indications données par M. le président du Conseil et sur la nécessité de remplacer tous les éléments de la division française.

M. Briand demande si le gouvernement britannique qui semble avoir décidé de réduire le front de Souvla et d'Anzac a envisagé de remplacer la division du Cap Hellès par les troupes britanniques.

M. le général Joffre déclare que d'après le général Brulard il me paraît difficile de tenir le Cap Hellès seul.

Lord Kitchener répond que la question est en effet difficile et que par conséquent on ne pourra guère éviter d'envisager l'évacuation totale de la presqu'île de Gallipoli.

L'amiral Lacaze indique en effet que l'évacuation totale sera difficile puisque la région par où elle devra se faire est placée sous le feu du canon de l'ennemi.

Lord Kitchener répète qu'en effet la question de l'évacuation totale est extrêmement délicate et qu'il lui paraît impossible de la trancher en ce moment-ci.

En ce qui concerne la division française du Cap Hellès il a d'ailleurs envisagé son départ et il a déjà donné des ordres de principe pour que les Sénégalais soient remplacés par des troupes anglaises et soient ramenés provisoirement en Egypte où ils se rétabliront sous un meilleur climat. Il appartient au gouvernement français de prendre une décision en ce qui concerne les éléments coloniaux et créoles de cette division.

Avant de terminer, M. Briand croit devoir préciser qu'en ce qui concerne une expédition éventuelle du côté d'Alexandrette, les deux gouvernements s'en tiennent à la décision prise de ne pas l'envisager pour le moment. Il demeure entendu que si les circonstances justifiaient un nouvel examen de cette question la discussion devrait être poursuivie et la décision prise en commun par les deux gouvernements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 heures[1].

[1] Annotation de Berthelot : « Note rapide remise au président du Conseil le samedi 4 décembre à 11 h 30 du soir dès le retour de Calais, sous l'impression que l'on avait accepté l'évacuation de Salonique.

N'y aurait-il pas lieu de dégager la responsabilité du gouvernement français : nous ne pouvons l'accepter devant l'histoire ni devant notre opinion, il faut la laisser à l'Angleterre. Il faut protester à Londres.

Prendre acte de la décision anglaise d'évacuer Salonique. Nous sommes des alliés ; nous nous inclinons en raison de l'alliance devant le fait accompli ; mais nous regrettons profondément cette décision. Il n'y a *pas accord*. Nous ne pouvons faire autrement.

L'acte accompli par l'Angleterre va compromettre le succès matériel de la guerre.

Nous allons capituler devant le roi de Grèce, et l'empereur d'Allemagne, d'accord pour nous demander d'évacuer Salonique et pour nous assurer que nous ne serons pas attaqués.

Et c'est une capitulation devant un danger imaginaire.

Nous ne pouvons laisser passer cela sans dégager notre responsabilité, et la leur laisser entière, (dans toute l'affaire balkanique les Anglais ont été déloyaux ; ils ont manqué à leur parole ; en deux mois ils ont transporté 60.000 hommes ; c'est la grève perlée. Ils ont fait échouer toute l'affaire. Ils laissent toute liberté aux Allemands en Orient. Nous allons leur livrer la Méditerranée. La conception de la guerre des Anglais est égoïste et enfantine : ils se contentent de masser 600.000 hommes devant Calais et Boulogne, 400.000 hommes en Égypte et de faire une guerre défensive, en laissant l'ennemi libre de tout faire en Europe et en Orient, sur tous les théâtres de la guerre. Ils reculent devant les dangers irréels. Ils vont à la défaite et nous y mènent avec eux ; ils arriveront à ce résultat paradoxal : la Méditerranée aux ennemis, 400.000 hommes en Égypte sans pouvoir communiquer avec eux.

L'Angleterre tire son épingle du jeu, l'Italie également.

La France doit maintenant à son tour prendre des gages : la Crète et Corfou.

"Les Allemands ont renoncé à battre les armées alliées ; ils sont en train de battre leurs gouvernements." Mot lumineux de Foch. »

Cf. Cabinet du ministre des Affaires étrangères. Petite note pour le président du Conseil en vue de la discussion à la Conférence de Calais, samedi 4 décembre 1915.

541

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

N. *Paris, s.d.*

Les Anglais nous opposent en gros les arguments suivants :

1. *Salonique*

a) L'objectif (sauver la Serbie) n'a pas été atteint et ne peut plus l'être : nous n'y avons plus rien à faire ; allons-nous en.

b) Il est d'autant plus nécessaire de s'en aller que l'on est dans la situation la plus dangereuse non seulement parce que les Grecs ne sont pas sûrs, mais parce qu'une attaque prochaine en face des Austro-Germano-Bulgares va nous anéantir, et nous jeter à la mer : les Anglais ne veulent pas sacrifier nos 150.000 hommes.

2. *Égypte*

La défense de l'Égypte est urgente et indispensable à la coalition : c'est la clef de voûte de l'édifice, car l'Afrique du Nord tombe avec elle.

Pour assurer cette défense *avant février* il faut les troupes de Salonique, de Gallipoli, car on n'a pas le temps de faire venir d'Angleterre les 12 et 15 divisions nécessaires.

3. *Argument ministériel*

Kitchener s'en irait si on restait à Salonique, et le Cabinet anglais aurait une crise terrible.

Petite note pour le président du Conseil
en vue de la discussion à la Conférence de Calais,
samedi 4 décembre 1915

Réponses

A. *Salonique*

1. Objectif non atteint : mais il y avait et il y a bien d'autres objectifs que de donner la main aux Serbes.

2. Il y a non seulement *nécessité* mais *possibilité* de rester à Salonique.

a) *Nécessité*

L'argument serbe (télégramme Pachitch) si on les abandonne, ils s'abandonnent.

L'argument russe (polit. balkanique) (offensive) traditionnel, Constantinople, dangers sur le Caucase et Odessa.

L'argument italien : l'Italie s'y met, s'engage enfin contre l'Allemagne, prépare campagne Albanie, etc.

L'argument bulgare.

L'argument grec – la Grèce marchera contre nous, ses ports et ses îles serviront de base contre l'Égypte et la Méditerranée. On veut obtenir engagements de Grèce, elle sera *obligée* de marcher.

L'argument roumain : de même les Roumains seront contraints, de gré ou de force, à attaquer Russie méridionale.

L'argument turc : l'Allemagne disposera des réserves turques, libérées par l'abandon à la fois de Gallipoli et de Salonique.

L'argument allemand : l'Allemagne est dans un grand embarras. C'est sa dernière carte ; elle veut la paix ; elle est usée ; elle a beaucoup hésité avant de s'engager en Orient. Si on ne tient pas on fait son jeu : on se perd et on la sauve.

L'argument anglais : c'est là qu'il faut défendre l'Égypte et l'Inde, avant sur le canal, avant Alexandrette.

b) *Possibilité* certaine de défendre Salonique.

– (arguments militaires et action du général Joffre).

– Nous organiserons défense Salonique et péninsule chalcidique.

– Nous accumulerons moyens de défense et artillerie.

– Nous donnerons un commandement unique, *acceptable par les Anglais* (général Lyautey). Ceci sera sur eux un *argument très fort*, à réserver pour le cas où on les verrait céder.

– Nous demandons des sacrifices, *nous en ferons aussi.*

– Outre la défense de terre, nous avons la défense de mer (amiral Lacaze). Salonique est défendue par des marins.

En gardant cette base offensive et défensive, inquiétante en tous cas pour les ennemis, cela n'empêche nullement de prendre *dès maintenant* toutes les mesures pour défendre l'Égypte.

B. *Égypte*

Nous reconnaissons l'*intérêt vital de sa défense*.

Lord Kitchener a dit que si on ne peut lui prouver qu'on a le temps d'ici le 1er février (date d'une attaque possible contre le canal de Suez) d'amener d'Europe de 12 à 15 divisions en Égypte, il n'insistera pas sur Salonique.

La discussion des effectifs est aisée (le chiffre de 12 divisions est peut-être excessif, et l'on n'a pas besoin de les avoir toutes dès février).

1) de Gallipoli, on retirera 80.000 hommes (avis de Girodon) ;

2) il y a des effectifs sur place déjà en Égypte ;

3) il y a des divisions en route de l'Inde ;

4) nous sommes prêts à accepter qu'on prenne sur le front anglais en France un certain nombre de divisions.

– D'ailleurs en défendant Salonique nous retardons la possibilité d'attaque de l'Égypte, i*mpossible après le 1er avril.*

C. *Syrie*

Lord Kitchener voulait défendre l'Égypte en Syrie plutôt que sur le canal. Nous avons pensé que le moment n'était pas venu. Mais nous ne refusons pas.

D. *Démission Kitchener*

À cet engagement, basé sur le danger d'une chute du Cabinet anglais et d'une crise grave intérieure en Angleterre, nous opposerons l'effet de l'abandon de Salonique sur l'opinion française que l'on va profondément, dangereusement atteindre dans sa confiance sur l'issue de la guerre,

et sur le Parlement qui renversera le ministère français : ce sera le gâchis le plus grave, atteinte au général Joffre, l'une des forces de la coalition, peut être au président de la République (vœu de la Cion A.E.).

Un soldat tel que Kitchener doit rester à son poste ; ce à quoi il tient c'est la défense de l'Égypte : nous ferons les sacrifices nécessaires pour l'assurer.

En revanche, nous voulons rester à Salonique, c'est une des plus importantes décisions de la guerre, il vaudrait mieux y périr avec honneur que de tout abandonner et de donner sans combattre partie gagnée à l'Allemagne qui est en difficulté.

Les Anglais ont dirigé les Dardanelles : nous leur avons fait confiance et avons sacrifié sans compter nos effectifs.

Nous *demandons à diriger l'affaire de Salonique* : à notre tour, qu'on nous fasse confiance ; qu'on nous laisse les troupes anglaises et la direction : nous le réclamons.

E. *Grèce*

En attendant, il est nécessaire que le ministre d'Angleterre à Athènes reçoive des instructions pour repousser les propositions gréco-allemandes du Roi, pour exiger avec M. Guillemin qu'on *accepte l'aide-mémoire* et que la coercition, qui a été convenue, soit au besoin employée.

En donnant des instructions différentes à sir F. Elliot, le gouvernement anglais nous affaiblit et nous met en danger.

La mise en défense immédiate de Salonique s'impose.

Des instructions à sir F. Elliot pour faire concorder son action avec celle du ministre de France sont indispensables de suite.

Les arguments de Berlin sur Athènes sont très pauvres : les Allemands ne menacent même pas sérieusement les Grecs et cherchent surtout à les inquiéter sur nos vues.

D'une manière générale, nous ne devons ni récriminer, ni discuter : c'est vain et cela ferait *dévier la discussion*.

Pas de reproches : sur le manque de parole qui a consisté à envoyer si tard les effectifs qu'ils ne sont pas même encore arrivés quand tout est fini.

Pas de discussion : sur les engagements du 29 octobre, car dès ce moment des réserves étaient faites, pour reconsidérer l'emploi des effectifs dans le cas où l'armée serbe ne pourrait être sauvée.

On peut se poser discrètement la question d'honneur : les Anglais vont-ils nous abandonner, nous laisser seuls à Salonique ?

Ne sentent-ils pas l'impression du monde quand on nous verra échouer à Salonique, après les Dardanelles, et nous rembarquer, *demandant la protection de la Grèce* ?

L'hypothèse la pire pour Salonique si l'on y reste en combattant ne compromet rien et est supérieure à la meilleur manière de quitter la ville en abandonnant tout, même l'honneur[1].

542

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 902. *Rome, 5 décembre 1915, 0 h. 05.*
Chiffré.
(Reçu : 4 h.)

En raison de ses occupations parlementaires, je n'ai pu voir M. Sonnino que ce matin. Je lui ai adressé mes félicitations sur le succès de son discours et l'accueil chaleureux qu'avait rencontré à la Chambre des Députés l'annonce de l'adhésion de l'Italie à la Déclaration de Londres du mois de septembre 1914. Le ministre paraissait fort satisfait : il m'a semblé qu'il n'appréhendait aucune mésaventure parlementaire pour le gouvernement ; et en effet à moins de surprise inattendue il semble bien qu'il n'en est pas quant à présent à redouter.

Au sujet de la Grèce, j'ai indiqué au ministre des Affaires étrangères qu'en ce qui concernait les garanties demandées au gouvernement grec l'urgence nécessitait de ne plus donner à celui-ci des prétextes à gagner du temps et se dérober. M. Sonnino m'a dit que les instructions du comte Bosdari l'autorisaient à se joindre aux démarches et à l'action de ses collègues alliés. Il croit aussi qu'il ne faut plus tarder à agir ; il lui paraîtrait toutefois profitable de ne mettre en demeure M. Skouloudis qu'après la réunion des représentants militaires alliés et grecs ce qui de toute façon n'entraînerait qu'un léger retard et aurait l'avantage de faire nettement préciser ce que les Alliés exigent du gouvernement grec.

M. Sonnino ne se dissimule pas que la situation à Athènes est devenue plus difficile du fait que le gouvernement grec a été amené à croire que l'occupation de Salonique ne serait pas maintenue et qu'il existait à cet égard certaines divergences de vues parmi les Alliés. Il estime qu'il est urgent de dissiper l'équivoque dont on espère tirer parti à Athènes et d'affirmer ainsi aux yeux de la Grèce la concordance de l'action balkanique de l'Entente. Les dispositions négatives de lord Kitchener lui sont évidemment connues et elles auraient, si elles étaient suivies d'effet, une répercussion inévitable sur l'action italienne du côté de l'Albanie.

[1] Cf. Conseil franco-anglais tenu à Calais le 4 décembre 1915 et note, Calais, 4 décembre 1915.

543

M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 143. *Tokyo, 5 décembre 1915, 1 h. 45.*

Chiffré.

(Reçu : le 5, 11 h. 30)

L'opinion de mes collègues est que le Japon, en présence de l'opposition manifestée dans la presse et certains milieux politiques, ne voudra pas s'associer à une demande d'expulsion générale des Austro-Allemands, mesure qu'il n'a pas prise lui-même sur son territoire après sa déclaration de guerre à l'Allemagne, mais qu'il proposera peut-être de limiter expulsion à ceux d'entre eux auteurs ou complices de manœuvres contre les Alliés.

Cette mesure n'aurait aucune valeur pratique à moins qu'elle ne fût tout d'abord appliquée aux représentants officiels, aux directeurs, agents de banques et négociants allemands qui organisent ces complots.

Suivant moi si le gouvernement japonais consentait à recommander à la Chine le procédé qu'il a lui-même appliqué à l'Autriche (à qui il n'a jamais déclaré la guerre) et s'associer à une demande d'expulsion des agents officiels et des notables austro-allemands compromis, il en résulterait en cas d'acquiescement de la Chine une rupture immédiate et définitive de ce pays avec nos ennemis. Nous devons donc nous y rallier et nous permettrions ainsi au gouvernement japonais de ne pas se mettre en contradiction avec lui-même.

Je crains, d'ailleurs, que le Japon n'accepte pas de se joindre aux puissances alliées s'ils n'obtient pas préalablement certains des avantages envisagés dans votre télégramme n° 146 dont il fera état pour répondre aux critiques de l'opposition.

Confidentiel : Or si mes efforts auprès de mes collègues anglais et russe paraissent produire quelque effet sur le premier, rencontre chez le second de la résistance à ces idées qu'il voulut dire comme pouvant amener des complications et éventuellement compromettre les intérêts russes en Chine.

544

M. BAPST, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 710. *Copenhague, 5 décembre 1915, 12 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : 15 h. 15)

Il est certain que, avec le consentement du Chancelier, une des prochaines séances du *Reichstag* sera consacrée à la question de la paix mais le Chancelier fait tous ses efforts pour ne pas être obligé quand il prend la

parole sur ce sujet à sortir des généralités ; il cherche à accréditer l'opinion que les Alliés dans quelque temps se rendront compte qu'une prolongation indéfinie de la lutte fait le jeu de l'Amérique au détriment de l'Europe et que alors on pourrait aborder plus rapidement qu'aujourd'hui la question de la paix.

Cependant, partout en Allemagne l'opinion devient de plus en plus pacifique, la jonction avec la Bulgarie n'ayant pas sensiblement amélioré la situation alimentaire. Suivant décision du Conseil fédéral, le recensement de toutes les provisions de thé et de café sera fait au commencement de janvier en vue de réquisitions. Dans la région de Hambourg le manque de fourrages est devenu inquiétant ; ne pouvant rien recevoir de Scandinavie qui elle-même est à court, la population se plaint que le gouvernement ne fasse pas bénéficier davantage cette région des apports roumains ou bulgares.

(À Paix)

545

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 4191 à 4194 ; 2077 à 2080 ; 2010 à 2013. *Paris, 5 décembre 1915, 22 h.*

Très urgent. Fil direct.

Pour Petrograd et Rome. J'adresse à M. Paul Cambon le télégramme suivant.

La conférence d'hier à Calais entre quelques ministres des deux gouvernements alliés a permis d'affronter les deux points de vue, sans arriver à une conciliation entre les thèses divergentes : évacuation ou maintien à Salonique. Il reste aux deux gouvernements anglais et français et il n'appartient qu'à eux de prendre une décision définitive et d'aboutir à un accord sur les points en litige. Jusque-là toute communication à la presse de toute instruction à leurs agents serait prématurée et risquerait d'être nuisible aux intérêts communs.

Je vous ai fait connaître par mes télégrammes des 1er, 2, 3 décembre les vues du gouvernement français et les motifs si graves, si décisifs qui nous ont amené à la conviction que l'évacuation de Salonique dans les circonstances présentes et dans l'état de la guerre générale aurait sur la suite des événements et l'issue de la lutte des conséquences désastreuses : je vous prie de les relire pour vous pénétrer des arguments qui y sont exposés.

J'ajoute que l'acceptation de la proposition du roi de Grèce (repli et réembarquement des troupes sous la protection des troupes grecques gardant la frontière et avec la garantie que nous ne serons pas attaqués) serait aussi contraire à la dignité qu'aux intérêts de deux puissances comme la France et l'Angleterre : ce serait en réalité une capitulation devant le roi de Grèce

et l'Empereur d'Allemagne, une semblable proposition ne pouvant s'expliquer et avoir de valeur qu'à la suite d'un accord entre eux.

À la réunion d'hier à Calais, j'ai posé le problème dans toute son étendue et développé toutes les conséquences d'une évacuation de Salonique. J'ai fait valoir tous les arguments qui prouvent la nécessité du maintien de nos troupes à Salonique : l'argument serbe (si nous abandonnons les Serbes ils ne reconstitueront pas leur armée, signeront la paix et s'abandonneront) ; l'argument russe (la Russie ne peut renoncer aux Balkans et à sa politique traditionnelle ; elle prépare une offensive nouvelle qui a besoin d'être appuyée ; on la livre au danger d'une attaque roumaine sur la Russie méridionale, et des Turcs sur le Caucase) ; l'argument italien (l'Italie commande à s'engager plus complètement dans la guerre, sur nos instances communes elle se prépare à agir dans les Balkans, elle s'arrêtera) ; l'argument grec (la Grèce laissée en présence des Germano-Turco-Bulgares cèdera et s'engagera contre nous) ; l'argument roumain (de gré ou de force la Roumanie sera contrainte de se ranger aux côtés de nos ennemis et de s'associer à une campagne en Bessarabie et contre Odessa) ; l'argument turc (la Turquie, en présence de notre double échec et de l'abandon des Dardanelles et de Salonique, mettra toutes ses ressources à la disposition de l'Allemagne : ce sera contre des armées turques que les Anglais s'useront en Égypte pendant que les Allemands resteront indemnes ; les Arabes que l'on avait pensé à détacher seront obligés de s'unir aux Turcs contre les Alliés) ; l'argument allemand (l'Allemagne est dans l'embarras ; c'est sa dernière carte ; elle a beaucoup hésité avant de s'engager en Orient. Si on lui laisse toute liberté en Orient on la sauve en risquant de nous perdre) ; l'argument anglais (l'Égypte doit être défendue d'abord dans les Balkans) : sauver l'armée serbe ne pouvait pas être l'unique objectif des troupes alliées à Salonique. S'il y a nécessité de rester à Salonique, il y a aussi possibilité. C'est l'avis formel du général Joffre et des autorités militaires françaises.

Nous sommes pleinement d'accord avec les Russes, avec les Italiens, avec les Serbes, sur l'intérêt capital de conserver la base de Salonique pour l'action coordonnée des Alliés ; chacun de ces pays table sur le maintien des Alliés à Salonique pour l'effort décisif qu'il prépare ; quel sera l'état moral de la Quadruple Entente après un abandon dans de pareilles conditions ?

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu convaincre les ministres anglais ; ils n'ont pas cru possible de changer leur point de vue : lord Kitchener, spécialement, a été particulièrement pressant et décidé.

Cette résolution a consterné le gouvernement français ce matin quand je la lui ai fait connaître ; il conjure sir Edward Grey d'appeler l'attention du gouvernement britannique une fois de plus sur les conséquences d'une gravité exceptionnelle qu'aurait une pareille mesure si elle venait à être prise : nous sommes à un nœud vital de la guerre ; l'Angleterre va prendre les responsabilités les plus redoutables en entraînant ses trois alliés, contre leur volonté, dans une voie sans issue.

Le gouvernement français persiste plus que jamais dans ses vues et dans sa résolution de ne pas évacuer Salonique ; il espère ardemment que l'Angleterre, en reconsidérant la situation, reviendra sur ses intentions.

Il prie le gouvernement anglais, avant d'arrêter définitivement sa décision et de donner suite à l'évacuation de Salonique, de consentir à se concerter avec ses trois alliés dont les vues sont différentes des siennes et concordantes entre elles. Bien entendu, je compte qu'avant qu'un accord ne soit établi entre nous ni avis ni instruction ne seront données à Athènes dans un sens contraire à nos vues : l'arrêt qui s'est produit dans l'action des Alliés à Athènes et le sentiment d'un désaccord entre eux a déjà été exploités contre nous si bien que nous serons obligés d'exercer maintenant une contrainte réelle pour obtenir en fait les satisfactions déjà consenties en principe.

Dans un moment si grave le gouvernement français considère comme un devoir de conscience d'appeler solennellement l'attention de son allié sur la décision qu'il va prendre et les responsabilités qu'il assumerait.

Je prie nos ambassadeurs à Rome et à Petrograd d'obtenir que les gouvernements italien et russe joignent leur action à la nôtre sur le gouvernement anglais.

Pour Petrograd et Rome seulement

Je vous prie d'agir dans toute la mesure de vos moyens sur le gouvernement russe/italien pour obtenir qu'il joigne énergiquement son action à la nôtre à Londres pour obtenir que le gouvernement anglais revienne sur une détermination dont les conséquences peuvent peser si lourdement sur l'issue de la guerre[1].

546

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2857-2858. *Londres, 5 décembre 1915, 23 h.*

Très urgent.

Réponse à vos télégrammes 4157 et 4176[2].

Je n'ai pas encore reçu le télégramme indiquant le point de vue français dont vous annoncez l'envoi. La note que le gouvernement français adresse à la presse sur la Conférence de Calais a été transmise immédiatement au *Foreign Office* et dès (1 gr. faux) j'en ai remis une copie à sir A. Nicholson que j'ai trouvé chez lui. Je ne dois pas cacher que dès ce matin les officiers de l'Amirauté et du *War Office* revenant de Calais disaient que l'accord s'était établi entre les autorités militaires et navales des deux pays pour l'évacuation de Salonique. Il n'est donc pas impossible que ce bruit se répande. Cependant des précautions seront prises pour éviter autant que possible les indiscrétions de la presse. Sir A. Nicholson m'a dit qu'on était

[1] Cf. télégramme n° 2859, chiffré, Londres, 6 décembre 1915.

[2] Télégramme du 5 décembre 1915.

si convaincu que la conférence d'hier avait à ce propos abouti à un accord que sir Edward Grey avait donné l'ordre de préparer des télégrammes pour en informer les agents intéressés et que l'absence de M. Asquith en avait seule retardé l'expédition.

Je lui ai dicté la partie de votre télégramme relative à la nécessité d'un accord entre les deux gouvernements.

Il a transmis aussitôt à sir Edward Grey ma communication en le priant de ne prendre aucune mesure ni d'adresser aucune dépêche avant la conclusion de l'accord entre les deux Cabinets.

Nous pouvons donc penser que nous sommes à l'abri d'indiscrétions ou de mesures hâtives. *(À suivre)*

T. n° 2858. *23 h. 05.*

Je dois cependant attirer l'attention de Votre Excellence sur la situation résultant de la conférence de Calais. M. Asquith et sir Edward Grey nous ont dit à mon collègue de Russie et à moi qu'ils partageaient notre avis sur les graves inconvénients d'une évacuation et que si ce n'était l'opposition des autorités militaires ils se déclareraient contre cette mesure. Cette opposition ne pourrait être désarmée que par les autorités militaires françaises, mais si ces dernières partagent l'avis des autorités anglaises le gouvernement britannique ne prendra pas la responsabilité de maintenir une occupation qui d'après les généraux peut conduire à un désastre. Il est déjà tard pour fortifier Salonique et nous ne pouvons organiser des moyens de défense que lorsque l'armée grecque se sera éloignée. Mais nous savons par M. Guillemin que le roi Constantin ne retirera pas son armée parce que les Austro-Allemands lui ont signifié que l'installation défensive des Franco-Anglais à Salonique serait considérée comme une rupture de la neutralité et que les Austro-Allemands et les Bulgares entreraient en Grèce.

Si les considérations qui ont inspiré à Votre Excellence ses instructions des 1er, 2 et 3 décembre sont des plus sérieuses et si j'en reconnais la justesse il me semble difficile de ne pas les mettre en balance avec les observations des autorités militaires des deux pays. Il est évident que la conservation de Salonique est désirable, mais est-elle possible et peut-on sans encourir une grave responsabilité imposer aux militaires une opération qu'ils paraissent condamner unanimement ?

547

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2070. *Paris, 5 décembre 1915, 23 h. 35.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique, questionné par moi, s'il était au courant des tractations financières russes que je vous ai signalées par mes télégrammes n° 1700-1701[1], estime que ces projets sont peu compatibles avec le récent arrangement financier anglo-russe. Il se propose d'inviter l'ambassadeur d'Angleterre à Petrograd à demander au gouvernement russe de tenir ce dernier au courant de toute proposition ou négociation d'emprunt faite aux États-Unis en son nom ou à sa connaissance et avec sa garantie directe ou indirecte.

Des démarches dans ce sens sont d'autant plus nécessaires que M. Homberg me signalait il y a quelques jours une nouvelle opération (qui n'est peut-être qu'une modalité de la précédente) pour 40 millions de dollars à valoir sur un emprunt ultérieur de 100 millions de dollars et dont les conditions, encore en discussion, seraient élevées.

Vous voudrez bien appuyer la demande d'information de M. G. Buchanan et faire ressortir amicalement que les difficultés de la situation des changes français et anglais aux États-Unis, obligent les deux gouvernements à ménager leur crédit avec la plus grande vigilance. À cet égard, toute opération conclue par le gouvernement russe à des conditions trop onéreuses, risque de faire immédiatement précédent contre nous et nous gène considérablement. L'assistance financière sans précédent qu'a obtenu M. Bark, lors de son dernier voyage, principalement du côté anglais, oblige moralement ce dernier à se consulter avec les ministres des Finances français et anglais pour toute négociation financière pouvant avoir une répercussion sur nos changes qui supporteront presque tout le poids des commandes russes aux États-Unis.

Pour votre information confidentielle, il faut que vous sachiez que l'emprunt conjoint anglo-français s'est médiocrement classé dans le public et que les deux gouvernements envisagent des mesures pour en soutenir les cours. Les négociations concurrentes italiennes ou russes ont donc de graves inconvénients.

[1] Paris, novembre 1915.

548

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4176. *Paris, 5 décembre 1915.*

Fil direct. Très urgent.

Suite à mon télégramme n° précédent[1].

Les indications qui seront données à la presse française au sujet de la Conférence de Calais se borneront à cette note et ne feront aucune allusion à la possibilité d'une évacuation de Salonique ni même d'un repli des troupes alliées sur la ville. Il est indispensable que la presse anglaise ait exactement la même attitude et ne donne ni indication ni allusion dans le sens ci-dessus. Je vous télégraphierai cet après-midi en vous indiquant le point de vue du gouvernement français et vous priant de faire une démarche définitive auprès du gouvernement anglais : la Conférence d'hier s'est passée entre quelques membres des deux gouvernements : un accord sur les points en litige ne peut avoir lieu qu'entre les deux gouvernements et toute indication sur le sens éventuel de cet accord serait actuellement prématurée. Je vous prie d'appeler sur ce point d'urgence l'attention de sir Edward Grey ou de son suppléant et du service de la presse au *Foreign Office*.

[1] Note qui fait l'objet du télégramme n° 4175, en clair, Paris, 5 décembre 1915, 14 h 45 :
« Je communique aux agences la note suivante :
Une importante conférence franco-anglaise a eu lieu hier samedi à Calais.
Du côté anglais étaient présents :

M. Asquith, Premier ministre, M. Balfour, Premier lord civil de l'Amirauté, lord Kitchener, ministre de la Guerre, sir Archibald Murray, chef d'État-major général et M. Clarke, du *Foreign Office*.

Du côté français :

M. Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, accompagné de M. de Margerie, directeur politique.

Le général Galliéni, ministre de la Guerre, accompagné du général Graziani, chef d'État-major général.

L'amiral Lacaze, ministre de la Marine, accompagné du chef d'état-major de la Marine, l'amiral de Jonquières ; le général Joffre, accompagné du général Pellé.

Les ministres sont arrivés de part et d'autres à 1 heure de l'après-midi et ont déjeuné ensemble.

La conférence s'est ouverte ensuite à 2 h ½ et a fini à 6 heures.

La délibération a porté sur les principales questions posées à l'heure actuelle.

Dans la nuit les ministres français et anglais sont rentrés à Paris et à Londres. »

549

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GEORGES CLEMENCEAU, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DU SÉNAT.

L. s.n°. *Paris, 5 décembre 1915.*

Par une lettre du 2 de ce mois, vous avez bien voulu me prier, au nom de la Commission des Affaires extérieures du Sénat, de faire aboutir sans délai les réformes étudiées depuis longtemps en vue d'améliorer la situation morale et matérielle des populations indigènes d'Algérie.

Vous avez déclaré qu'une politique indigène libérale et confiante, nettement et généreusement définie, était la seule qui puisse s'harmoniser avec les vues générales et les desseins de la politique française et que la mise en œuvre de cette politique devait rester la préoccupation constante des représentants de la France dans l'Afrique du Nord.

Vous avez ajouté que la Commission, ne séparant pas dans les manifestations de sa reconnaissance et de sa sollicitude, les pays de protectorat de l'Algérie, demandait que satisfaction fût donnée à leurs plus légitimes aspirations dans un cordial esprit de justice et de fraternité et considérait comme un devoir d'étendre à tous les indigènes qui vivent à l'ombre de notre drapeau l'application progressive des principes de libéralisme et de justice qui sont la force et l'honneur de la France républicaine.

Le gouvernement entièrement d'accord avec la Commission sur ces principes, estime avec elle que l'heure ne saurait être mieux choisie pour réaliser par des actes précis et définitifs les réformes que le Parlement a déjà manifesté à la volonté de voir appliquer en Algérie. Je prie M. le ministre de l'Intérieur de prendre les mesures nécessaires pour que, suivant les indications de la Commission, toutes diligences soient faites en vue de l'approbation par le Parlement de celles de ces réformes dont l'étude a démontré qu'elles pourraient recevoir exécution dès maintenant.

J'ai pris moi-même l'initiative, en ce qui concerne spécialement la représentation directe des indigènes non seulement de l'Algérie, mais aussi de la Tunisie, du Maroc et de nos colonies africaines auprès du pouvoir central, d'un projet de loi qui va être déposé sur le Bureau des Chambres et dont un vœu récemment émis par la Commission interministérielle des affaires musulmanes m'avait fourni les éléments.

J'ai pensé en outre *qu'au moment où nos ennemis cherchent par tous les moyens à revêtir une guerre entreprise dans un but d'hégémonie et de conquête, en Orient comme en Occident, des apparences d'une guerre sainte destinée à fortifier l'Islam,* qu'il convenait de donner à toutes les populations musulmanes que nous avons pour mission de faire bénéficier des avantages du progrès et de la civilisation, une preuve éclatante du respect que la France professe pour le culte auquel elles sont attachées. Une fondation aux Lieux Saints de l'Islam faciliterait aux pèlerins indigents de nos possessions africaines l'accomplissement de leur pieux pèlerinage *aurait dans le monde musulman un retentissement tel que l'effet escompté d'une entrée triomphante à Constantinople se trouverait contrebalancé.*

Reprenant une proposition étudiée dès avant la guerre par la Commission interministérielle des affaires musulmanes, j'ai fait préparer un projet de loi ouvrant un crédit suffisant pour fonder à La Mecque et à Médine deux vastes hôtelleries qui recevraient gratuitement tous les pèlerins d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et de nos colonies africaines auxquels leurs ressources ne permettent pas de se loger convenablement dans les villes saintes.

Je suis persuadé que le Parlement voudra, en approuvant d'urgence les deux projets de loi qui vont lui être soumis au plus tôt, s'associer à des témoignages de reconnaissance auxquels seront particulièrement sensibles des populations dont les fils mêlent si héroïquement leur sang au nôtre sur tous les champs de bataille pour la défense de la patrie commune.

Ces manifestations auront en outre l'avantage de produire un heureux effet aussi bien en Algérie et dans nos colonies que dans les pays de protectorat, où la nature des liens qui rattachent ces pays à la France ne permettrait pas, sans qu'il en résultât de très graves inconvénients, d'introduire hâtivement des réformes analogues à celles dont la réalisation est désirable en Algérie. En effet, tandis que les indigènes algériens sont des Français qui ne diffèrent des Français de la Métropole que par l'étendue des droits, la protection, que la France étend sur leur pays, n'a point fait perdre aux Tunisiens et aux Marocains leur nationalité tunisienne ou marocaine qui leur donne des droits propres et les fait bénéficier d'avantage dont sont privés les Algériens. Nos protégés ne verraient assurément pas du même œil que nos sujets, l'introduction chez eux de réformes qu'ils ne souhaitent nullement et qui seraient contraires à un statut politique auquel ils tiennent plus qu'on ne le croit en général. Les Tunisiens et les Marocains restent soumis à l'allégeance envers leurs souverains qui, au Maroc surtout, où le sultan revêt un caractère religieux, représentent des traditions qu'il serait imprudent de briser, au mépris des traités portant la signature de la France, et surtout au milieu de la crise actuelle, par des réformes incompatibles avec leur maintien.

Il convient enfin d'éviter, en apportant trop de hâte, dans les circonstances actuelles, à mettre sur pied des réformes envisagées depuis longtemps ou en multipliant plus que de raison des marques d'intérêt de valeur d'ailleurs diverse, que nos ennemis, attentifs à tout ce qui touche aux affaires musulmanes, ne puissent faire ressortir avec quelque vraisemblance aux yeux de nos sujets et de nos protégés que notre sollicitude a augmenté depuis que la guerre nous a rendu leur concours indispensable ou par ce que nous craignons qu'ils ne nous restent pas fidèles.

Sous le bénéfice de ces observations, qui ne portent d'ailleurs point sur les principes directeurs que le gouvernement et la Commission sont d'accord pour donner à notre politique indigène, mais sur la nécessité de les appliquer progressivement, avec prudence et méthode, vous pouvez être assuré que je ferai tous mes efforts pour entrer dans les vues que vous avez bien voulu m'exposer au nom de la Commission des Affaires extérieures.

Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération[1].

[1] Les parties en italique ont été supprimées par Berthelot qui envoyait le 18 décembre 1915 une copie à Peretti du texte portant ses rectifications avec un mot :

550

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1251. *Sgravenhage, 6 décembre 1915, 8 h. 36.*
Chiffré.

(Reçu : le 7, 1 h. 20)

En raison des renseignements confus et contradictoires qui sont envoyés à Paris et à Londres au sujet des opérations de fraude et de contrebande en Hollande, mon collègue anglais m'a demandé d'une façon particulièrement pressante s'il ne serait pas possible aux légations de France et d'Angleterre d'échanger tous les renseignements qui leur parviendraient à ce sujet afin d'être à même de les contrôler réciproquement avant de les envoyer. Cette procédure aurait l'avantage de ne laisser passer que des informations sûres et d'accélérer en les facilitant aussi les enquêtes qu'il y aurait lieu de faire à cet égard. Le ministre d'Angleterre a ajouté que les postes consulaires anglais de Hollande avaient déjà l'ordre de ne plus communiquer directement en cette matière avec le *Foreign Office* mais d'adresser tous leurs rapports à la légation d'Angleterre à La Haye. J'ai répondu à mon collègue anglais que cette question ne pouvait être résolue en ce qui me concernait que par Votre Excellence qui apprécierait dans quelle mesure il pourrait être dérogé au principe de la correspondance directe des consuls avec le Département. L'envoi de duplicata à la légation ferait disparaître en partie les inconvénients signalés si toutefois le Département ne fait pas usage des renseignements qui sont contenus dans les primata avant d'avoir reçu le rapport de la légation à ce sujet.

« Cher ami,
Les destinataires de la lettre musulmane veulent la publier.
Ils proposent de la refaire de la manière suivante : voulez-vous voir si cela répond bien à notre but et s'il n'y aurait aucun inconvénient à donner cette version.
Si oui, faites-la retaper de suite à 2 exemplaires et renvoyez-la moi.
Amicalement à vous. »
Peretti annotait : « aucun problème ».
La même lettre fut envoyée à Georges Leygues, député, président de la Commission des Affaires extérieures de la Chambre des Députés.
Cf. Décret du 9 décembre 1915.

551

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2859-2865-2866. *Londres, 6 décembre 1915, 14 h.*

Chiffré.

Réponse à vos télégrammes 4191-4192-4193-4194[1].

J'ai reçu cette nuit vos télégrammes relatifs à la conférence de Calais. Votre Excellence veut bien me faire connaître les arguments qu'elle a fait valoir avec beaucoup de force contre l'évacuation de Salonique, ils sont sans réplique au point de vue politique mais le but de la conférence était la discussion du point de vue militaire et je ne suis renseigné que très indirectement par des officiers anglais sur les conclusions auxquelles se sont arrêtées les autorités militaires. Vous voulez bien m'indiquer que les nôtres croient la possibilité de rester à Salonique. On me dit ici que des deux côtés on était convaincu de l'impossibilité de maintenir l'occupation. A-t-on tenu note des propos échangés[2]. Il convient d'éclaircir cette contradiction. Il est possible que nos autorités militaires aient laissé voir un sentiment contraire au vôtre sans l'exprimer nettement pour ne pas montrer une divergence de vues avec Votre Excellence.

Je verrai aujourd'hui sir Edward Grey et je lui exposerai avec précision les vues du gouvernement de la République ; je le prierai de les soumettre au Cabinet. Il me répondra qu'il partage votre sentiment, mais que le gouvernement britannique ne peut prendre la responsabilité de se prononcer sur une question militaire contrairement à l'avis des autorités militaires.

L'opinion russe ou italienne a du poids mais ni les Russes ni les Italiens ne sont à Salonique.

Pour nous la question peut se résumer ainsi : accepterons-nous un échec moral d'un effet « lamentable » ainsi que je le disais dans un télégramme du 19 novembre où j'envisageais l'éventualité d'une retraite ? Ou bien nous exposerons-nous à un échec moral doublé d'une catastrophe militaire ? Je ne me permettrai pas de me prononcer mais il me semble que les considérations politiques ne doivent pas nous faire perdre de vue les considérations militaires.

En tous cas la question doit être traitée froidement car depuis le commencement de la guerre il ne s'en est pas posé de plus grave.

[1] Télégramme du 5 décembre 1915.

[2] En marge de cette phrase : « non ».

T. n° 2865. *18 h. 15.*

Suite à mon télégramme n° 2859.

J'ai fait connaître aujourd'hui à sir Edward Grey l'opinion du gouvernement de la République au sujet de Salonique et pour plus de précision je lui ai remis un mémorandum exposant dans le plus grand détail les vues de Votre Excellence. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a reconnu la nécessité d'une consultation avec la Russie et l'Italie avant de décider définitivement, mais il n'a pas paru admettre la possibilité pour le gouvernement britannique de contester les vues de l'autorité militaire.

Comme je lui opposais l'opinion du général Joffre et de nos militaires il m'a répondu à titre personnel qu'ils étaient sans doute peu renseignés sur la situation en Grèce. Aussi longtemps que l'armée grecque restera à Salonique nous ne pourrons pas fortifier la ville et notre déclaration comminatoire à Athènes pas plus que nos mesures navales de coercition ne détermineront le roi et le gouvernement grec à s'exposer à une invasion austro-germano-bulgare. Nous serons donc acculés à une évacuation sous le feu de l'ennemi et exposés à perdre des divisons dont nous avons besoin ailleurs. Il a ajouté que notre évacuation volontaire serait subordonnée à la garde de leur frontière par les Grecs et à la condition qu'après notre départ Salonique resterait en possession de la Grèce et ne serait occupée par aucune autre armée que la sienne. (*À suivre*)

T. n° 2866. *19 h. 30.*

Suite du n° précédent.

Sur mon insistance très pressante il m'a dit qu'il inviterait le gouvernement à reprendre la question et que dès sa réunion de ce soir il soumettra au comité de défense mon mémorandum. Mes collègues de Russie et d'Italie que j'ai rencontrés en sortant du cabinet de sir Edward Grey étaient au courant de ma démarche. Ils pensent que c'est à Paris où sont réunis les représentants militaires de leurs armées le général Gilinski et le général Porro que pourrait avoir lieu la consultation réclamée par Votre Excellence.

J'ai cru comprendre à quelques mots échappés au marquis Imperiali que M. Sonnino envisageait l'évacuation comme forcée. Mon collègue de Russie lui-même qui (mot passé) toujours avec beaucoup d'énergie la nécessité de l'occupation m'a paru plein de doutes à cause de la situation de la Grèce. Je ne donne là que des impressions qui me semblent justifiées par des hésitations de langage toutes nouvelles.

552

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 4208-4209 ; 2088-2089 ; 2020-2021.

Paris, 6 décembre 1915, 21 h. 20.

Chiffré.

Pour Petrograd et Rome. J'adresse à M. Paul Cambon le télégramme suivant.

Pour tous les postes. Je réponds à vos télégrammes 2857 et 2859.

Si réellement le gouvernement anglais n'est opposé au maintien des troupes alliées à Salonique qu'en raison de l'avis des autorités militaires des deux pays, l'accord entre les deux gouvernements devrait pouvoir se réaliser.

Sir Edward Grey et vous-même paraissez croire que les autorités militaires françaises sont partisans de l'évacuation de Salonique, comme leurs collègues anglais.

Bien au contraire les principales autorités militaires françaises, et à leur tête nos chefs militaires, le général Galliéni et le général Joffre, qualifiés pour se prononcer sur la question, sont opposés à l'évacuation, qu'ils jugent contraire aux intérêts des Alliés : tous deux ont fait connaître à plusieurs reprises et en dernier lieu à Calais, que leur opinion est favorable au maintien des troupes à Salonique et à la mise immédiate en état de défense de cette ville, destinée dans leur esprit à servir de base à une opération stratégique plus étendue qui pourrait être entreprise avec des effectifs nouveaux, dans les limites du programme d'action générale des Alliés, communiqué à Londres.

Loin de refuser le terrain sur lequel le gouvernement anglais veut porter le débat, c'est-à-dire le terrain exclusivement militaire, nous sommes prêts à accepter une décision prise concert par les autorités militaires alliées sur ce point.

Cela est d'autant plus indiqué et aisé à la fois que des représentants qualifiés de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie, de la France, de la Serbie, de la Belgique sont en ce moment réunis sous la présidence du général Joffre pour exprimer leur avis sur les problèmes militaires posés à l'heure présente et se mettre d'accord sur les solutions à leur donner ainsi que sur un plan général d'action de la coalition.

Pour votre information et en vous laissant le soin de faire de ce renseignement l'usage que vous jugeriez utile, la réunion de ce matin a discuté spécialement la question de l'évacuation ou du maintien des troupes franco-anglaises à Salonique. Le général Murray a présenté le point de vue anglais (en admettant d'ailleurs, mais cela à titre tout personnel et en priant que l'on n'en fit pas état auprès de son ministre que la défense de Salonique était très possible, et que les idées de lord Kitchener sur le danger couru

par l'Égypte ainsi que sur les forces nécessaires à sa défense étaient exagérées) ; tous les autres délégués et en particulier le général Gilinski, pour la Russie, le général Porro pour l'Italie, le colonel Stephanovitch, pour la Serbie, ont appuyé catégoriquement le point de vue des autorités militaires françaises c'est-à-dire la nécessité et la possibilité du maintien des troupes alliées à Salonique.

Telle est la position de la question au point de vue strictement militaire.

553

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 988. *Rome, 6 décembre 1915, 2 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : le 7, 3 h. 25)

Réponse à votre télégramme 2013.

J'ai signalé à M. Sonnino le résultat de la réunion de Calais et l'urgence pour l'Italie de joindre ses efforts aux nôtres afin d'amener le gouvernement britannique à renoncer à son projet d'évacuer Salonique.

Le ministre reconnaissant l'extrême gravité d'une décision négative de la part de l'Angleterre m'a dit qu'il allait télégraphier au marquis Imperiali d'appuyer notre action pour persuader au gouvernement britannique de n'y pas persister.

554

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. n° 618 à 622. *Paris, 6 décembre 1915.*

Chiffré.

(Expédié le 7 à 17 h. 15, 21 h. 40 et le 8 à 16 h.)

Je réponds à vos télégrammes n° 548, 549, 550 et 572.

Après avoir pris l'avis de nos représentants à Rabat et à Tanger, mon Département a examiné les trois nouvelles demandes formulées par le ministre d'État, avec le plus vif désir de donner au gouvernement royal dans toute la mesure du possible de nouvelles satisfactions au Maroc et de lui prouver une fois de plus que nous ne voulons pas qu'on puisse apercevoir « une différence de rapports entre les deux gouvernements selon qu'il s'agit de questions se développant au Maroc ou en Espagne. »

1°) Rétablissement de la liberté d'importation des marchandises de notre zone et de la zone internationale dans la zone espagnole.

Pour les exportations par la voie maritime de la zone française, la zone espagnole se trouve absolument sur le même pied non seulement que les

autres pays alliés ou neutres, mais que la France elle-même. Seule est interdite la sortie de la zone française des denrées nécessaires au ravitaillement de cette zone et de notre corps d'occupation.

Quant aux exportations par la voie de terre de la zone française sur la zone espagnole elles sont libres, sauf pour le bétail, les céréales, les peaux et les laines, le bétail parce qu'il est absolument nécessaire pour notre propre ravitaillement en zone française, les céréales, les peaux et laines parce que nous ne pouvons assurer, faute de poste de douane, l'accomplissement des formalités prévues pour l'exportation de ces produits. Mais en maintenant pour le bétail l'interdiction alors nous pourrions laisser sortir les céréales en établissant à Arbaona, par exemple, un poste de contrôle qui assurerait l'accomplissement de ces formalités, prévues à l'article de 2 de l'ordonnance résidentielle du 18 octobre 1915. Pour les peaux et les laines, la sortie pourrait être libre, à la condition que le gouvernement espagnol interdise, comme il l'a proposé, la sortie de la zone espagnole des produits provenant de la zone française.

L'Espagne a d'ailleurs établi depuis la guerre et était fondée à établir dans sa propre zone un régime analogue à celui qu'il nous a fallu établir dans notre zone.

En ce qui concerne la zone internationale la liberté d'exportation sur la zone espagnole a subi d'autres restrictions que celle qui vise les produits fournis par la France ou la zone française sous la condition expresse qu'ils ne serviront pas à l'alimentation de Tanger. Cette condition est parfaitement justifié puisque, pour ces produits la France a consenti, pour que Tanger ne soit pas affamé, à lever les interdictions de sortie décrétées depuis la guerre.

Par contre, rien ne pénètre de la zone espagnole soumise dans la zone internationale.

Il semble donc que sur ce premier point le gouvernement espagnol reçoive toutes les satisfactions qu'il peut désirer. (*À suivre*)

T. n° 620.

2°) Interversion des deux tabors.

Nous ne pourrons examiner cette proposition, dont l'adoption constituerait une concession importante et gratuite pour l'Espagne, que lorsque la soumission des tribus voisines de la zone de Tanger sera complète. Le ministre d'État consent que ce résultat n'est pas atteint. En l'état actuel des choses, mettre hors Tanger le tabor espagnol et dans la ville le tabor français aurait pour effet certain un conflit entre le tabor espagnol et les dissidents de la zone espagnole. Les effectifs du tabor espagnol, qui sont d'ailleurs deux fois moindres que ceux du tabor français, seraient insuffisants pour résister à ces dissidents qui s'accommodent du voisinage du tabor français ; les troupes espagnoles seraient inévitablement appelées, pour éviter une attaque de Tanger, à prêter main forte au tabor espagnol et à pénétrer dans la zone internationale.

Or, comme nous l'avons déclaré à Madrid, une telle éventualité nous obligerait à débarquer immédiatement à Tanger un contingent français.

Car nous ne pouvons, avant la mise en vigueur du statut projeté pour Tanger, consentir à des modifications à notre détriment du *statu quo* dans la zone internationale. (*À suivre*)

T. n° 621.

3°) Nomination d'un Espagnol dans la douane de la zone internationale.

Une telle demande, qui est toute nouvelle, s'explique d'autant moins que la douane est entre les mains du service du contrôle de la dette qui agit pour le compte de porteurs d'emprunts français. Comme la demande précédente, elle tend à modifier à notre détriment le *statu quo* à Tanger, dans un service dont le projet de statut prévoit précisément le maintien entre nos mains. Nous ne pourrions l'accepter sans créer un précédent qui serait sans tarder utilisé par l'Espagne et par les autres pays pour toutes administrations de Tanger.

Ainsi donc, le gouvernement espagnol ne se résout pas à poser franchement la question de Tanger : M. Dato vous a déclaré qu'il considère pendant la guerre une telle démarche comme un « chantage ».

D'autre part, le gouvernement espagnol pour ne pas mettre fin à des espoirs qu'on ne lui a pas fait faute d'exprimer en Espagne, se garde de signer le projet de statut auquel ont adhéré la France et l'Angleterre et qui donnerait à l'Espagne toutes les satisfactions qu'elle est en droit d'attendre.

Si l'on en juge par ces nouvelles demandes venant après celles qui visaient l'introduction dans le service des travaux publics de fonctionnaires espagnols en nombre égal à celui des fonctionnaires français l'agrément de l'Espagne à la nomination de fonctionnaires du maghzen, et aussi par le souci constant du représentant de l'Espagne à Tanger d'invoquer contre nous des griefs imaginaires et de rechercher des incidents et de les grossir au lieu de les éviter ou de les régler, on se rend compte que le Cabinet de Madrid a pris un tiers parti : c'est de profiter des événements actuels pour nous dépouiller morceaux par morceaux de notre situation à Tanger.

Sous prétexte de nous maintenir une neutralité bienveillante dont elle tire un bénéfice évident, l'Espagne, après avoir obtenu ces premières concessions, serait amenée à nous en demander d'autres. Nous serions ainsi, progressivement et dans des conditions compromettantes pour notre prestige au Maroc, à nous démunir de la valeur d'un gage, qui nous permettrait seule, le cas échéant, d'en faire un objet d'échanges avantageux[1].

[1] Télégramme transmis à Cambon qui le 7 décembre 1915 (télégramme n° 729, secret, non reproduit) soulignait : « … Il semble bien qu'une attitude bienveillante sur ces trois questions secondaires nous rendrait plus fort pour écarter toute ouverture relative à la question même de Tanger, en nous permettant de nous en tenir strictement au point de vue exposé par M. Geoffray dans son entretien avec M. Dato, sans risquer d'éveiller des susceptibilités qu'il nous importe momentanément d'apaiser autant que faire se peut. »

555

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s.n°. *Londres, 6 décembre 1915.*

Depuis que je vous ai vu mardi 30 novembre, la situation créée par l'affaire de Salonique a pris un développement inquiétant en Angleterre.

Le mois dernier, à la suite des malentendus entre Paris et Londres dont on lui imputait la responsabilité, lord Kitchener était parti pour l'Orient et ses collègues comptaient bien qu'il n'en reviendrait pas, sauf peut-être pour régler sa nouvelle situation de pro-consul en Orient. Les ministres anglais ont été fort surpris d'apprendre, le 24 ou le 25 novembre, le retour de Kitchener et ils ont consacré leur réunion du 26 à réduire certaines de ses attributions au profit de Lloyd George. Ce dernier s'est arrangé jusqu'à ces derniers jours pour ne pas rencontrer Kitchener ; c'est vous dire l'état de leurs relations.

Kitchener, après s'être prononcé contre le maintien des troupes alliées à Salonique, et avoir obtenu une décision du gouvernement anglais, a déclaré, le 3 décembre, qu'il donnait sa démission dans le cas où on n'adopterait pas son avis. Vous savez le reste en ce qui concerne les affaires présentes des Alliés.

Mais ici même la démission de Kitchener, si elle est maintenue, aura pour conséquences une crise en Angleterre, très probablement, et certainement si le lord s'explique à la Chambre des Pairs, et ses explications auraient une répercussion à Paris. C'est ce que le gouvernement anglais redoute si fort, car aucun parti n'est inféodé au maréchal et aucun ministre ne donnera sa démission par sympathie pour lui.

Seulement je ne suis pas certain du maintien de la démission de Kitchener, avec déclaration et explications publiques. Le maréchal n'est plus un si grand foudre de guerre.

Une reconstitution du Cabinet anglais sur les bases de la démission de lord Kitchener seraient, à mon avis, si avantageuse pour nous et pour le succès de la guerre que je m'emploie en ce sens. Ce serait le départ de Grey et de quelques autres et la rentrée de Carson. Mais le Premier ministre est un habile homme : pendant le court délai que demanderait la consultation des Alliés, il pourrait obtenir la nomination de Kitchener à ce grade ancien de commandant en chef de toute l'armée britannique de manière à masquer la démission et à clore la bouche du démis.

Il n'en reste pas moins que, si nous continuons à nous disputer, nous serons battus et qu'il faut changer de système.

Quant à la question même de Salonique, je crains que Kitchener n'exagère que trop peu. Toutes les personnes revenant de Salonique en apportent de mauvaises impressions. L'état sanitaire de nos troupes n'est pas bon. Et si, après nos discussions d'aujourd'hui et le maintien à Salonique une fois décidé, nos troupes y sont vigoureusement attaquées avant le 20 décembre

et y subissent un échec, ce sera la chute des deux Cabinets de Paris et de Londres.

556

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 207-208. *Pékin, 7 décembre 1915, 1 h. 20.*
Chiffré.
(Reçu : 21 h. 45)

Journée du 6 a été tranquille à Shanghai mais dans la nuit des bandes rebelles armées ont attaqué d'abord un poste de police chinois puis un poste français contre lequel bombe a été jetée ; bandes ont été dispersées mais s'efforcent contenir fusillade intermittente, pas d'accidents. Je prie colonel envoyer le plus tôt possible 50 tirailleurs annamites à Shanghai comme il est autorisé par le ministère de la Guerre.

T. n° 208. *Pékin, 9 décembre 1915, 12 h. 30.*
(Reçu : 20 h.)

Suite à mon télégramme n° 207.
Très confidentiel.

Mon collègue russe et moi-même sommes d'accord pour penser que l'attitude du gouvernement japonais ne paraît ni amicale, ni sincère. Ses arguments ne semblent pas inspirés seulement par le souci de ses intérêts en Chine, mais par un certain scepticisme sur l'issue de la guerre et peut-être par la préoccupation de se ménager dans l'avenir un rapprochement possible avec l'Allemagne. Cette appréciation correspond exactement à la pensée intime que mon collègue anglais nous a confiée, sans qu'il ose la donner comme sienne à son gouvernement.

557

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1471. *Petrograd, 7 décembre 1915, 4 h. 50.*
Secret.
(Reçu : le 7, 22 h. 05)

Le ministre de Roumanie, que j'ai connu pendant de longues années à Sofia et qui est très sympathique à notre cause, est venu me confier l'inquiétude que lui inspirent les bruits qu'il a recueilli sur l'évacuation possible de Salonique par nos troupes.

« Si vos troupes sont obligées d'abandonner Salonique ou, pour appeler les choses par leur nom, si elles battent en retraite devant les Bulgares,

l'effet sera énorme dans les Balkans : tous vos amis seront frappés du même coup. »

J'ai répondu à M. Diamandi :

« J'ignore si les événements militaires qui viennent de s'accomplir en Macédoine auront pour conséquence l'évacuation de Salonique. Personnellement, je ne le crois pas. Mais ce que je peux vous affirmer c'est que la solution de nos difficultés actuelles est cherchée *dans le sens de l'effort le plus énergique et le plus efficace*. La désignation du général Joffre comme généralissime de toutes les armées françaises vous prouve l'importance que le gouvernement de la République attache au théâtre des opérations balkaniques. Si donc (ce qui me paraît peu probable, je vous le répète) nos troupes sont retirées de Salonique, c'est que le général Joffre aura trouvé à les employer plus utilement ailleurs. Vous savez dans quel état superbe est l'armée française et vous n'ignorez pas que l'armée russe a non seulement réparé ses pertes mais qu'elle est déjà plus forte qu'au début de la guerre. Vous devez par suite en conclure que notre échec politique dans les Balkans, car c'est un échec *politique* et non *militaire*, sera bientôt compensé. »

« S'il en est ainsi, je ne suis plus inquiet, mais il faut que la *compensation* soit immédiate : il ne faut pas laisser aux Allemands le temps d'exploiter leur succès. »

« Voulez-vous dire par là qu'ils méditent peut-être de vous remettre un ultimatum, de vous contraindre à vous déclarer contre nous ? »

« Non, car s'ils voulaient nous forcer la main, c'est contre eux que nous nous déclarerions. »

« En êtes-vous bien sûr ? »

« Absolument. Je ne conçois pas un instant que mon pays puisse s'allier à l'Allemagne et à l'Autriche. Songez que M. Bratiano lui-même, avec tout le pouvoir dictatorial dont il dispose, serait impuissant à engager la Roumanie dans la cause germanique. Y a-t-il donc un seul de nos hommes d'État qui oserait tenter l'aventure ? »

« Alors, puisque de toute manière, rien en serait changé dans la conduite de votre gouvernement, pourquoi êtes-vous si inquiet à l'idée que nos troupes pourraient évacuer Salonique ? »

« Parce que les amis de la France seraient complètement découragés, et ne penseraient plus qu'à sauvegarder notre neutralité si, dans un bref délai, la *compensation* dont vous me parliez ne se réalisait pas. »[1].

[1] Les lignes en italiques ont été soulignées par Berthelot à la lecture du télégramme.

558

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 855-856-857. *Paris, 7 décembre 1915, 9 h. 30.*

Très urgent.

J'adresse le télégramme suivant à M. Cambon :
(reproduire le télégramme 4208 et 4209 à Londres)[1].

Les instructions reçues par votre collègue d'Angleterre (votre télégramme 911) proviennent d'un malentendu qui s'était produit après la conférence de Calais : la question est en suspens et nous négocions avec l'appui russe et italien à Londres où la question de l'évacuation va être reconsidérée.

En toute hypothèse, il a été entendu à Calais (où j'avais seulement pris acte de la décision des ministres anglais, mais sous réserve de l'avis définitif du gouvernement français) que l'on tiendrait rigoureusement secrète l'intention d'évacuer.

559

M. LANEL, MINISTRE DE FRANCE À RIO DE JANEIRO,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 86. *Petropolis, 7 décembre 1915, 12 h. 35.*

Chiffré.

(Reçu : 21 h. 10)

Je réponds à votre télégramme n° 85.

Les communications de l'*Information universelle* sont utilisées par certains journaux. Toutefois cette publication n'a pas eu tous les résultats attendus parce que la presse de Rio de Janeiro et Sao Paulo ayant un service télégraphique très complet qui comprend, en dehors des nouvelles, des extraits étendus d'articles de journaux, les envois de l'information ont perdu de leur actualité quand ils parviennent au Brésil.

[1] Paris, 4 décembre 1915.

560

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 205-206-205bis. *Pékin, 7 décembre 1915, 1 h. 10 soir.*

Chiffré.

(Reçu : le 8, 2 h. 40)

Suite à mon télégramme n° 201.

M. Liang Che Yi vient de me soumettre projet contrat visant conditions précises d'un premier envoi en France de 2.500 coolies chinois. Suivant l'usage chinois ce projet contenant demandes excessives sans caractère définitif doit servir base à des marchandages et appelle contre-projet dont je vous serais reconnaissant me faire connaître conditions. Contrat doit être conclu entre une société française soi-disant privée et une société chinoise que Liang m'indiquera. Une condition préalable est assurance donnée par le gouvernement de la République que les coolies ne prendront directement part à aucune action militaire. Article 1 comporte la garantie du consul de France Canton. À l'article 2 on indiquera origine et destination [ville ou département français] des coolies susdits embarqués. Article 3 spécifie durée contrat à l'issue duquel coolies seront rapatriés port embarquement et remis soins représentant compagnie chinoise. Liang a proposé 5 années j'ai laissé supposer cette durée pourra paraître trop longue. (*A suivre*)

T. n° 206. *Pékin, 7 décembre 1915, 1 h. 10 soir.*

(Reçu : le 8, 4 h. 30)

Suite à mon télégramme n° 205.

Article 4. Urgent société française doit engager 10 bons interprètes comprenant français cantonais. Article 5. Frais voyage nourriture compris aller et retour impôt direct à la charge de l'employeur. Article 6. Ouvriers seront sans retenue salaires pourvus de vêtements à raison de 7 dollars (environ 18 francs) par mois et logés aux frais employeur. Article 7. Cette somme sera versée au moment du départ à la famille de chaque partant. Article 8. Nourriture aux frais société comprise comporte par homme chaque jour 700 grammes riz, 230 viande ou poisson frais ou salé, 230 légumes, 15 thé vert, 15 graisse.

Article 9. Salaires 4 francs par jour. J'ai laissé entendre que cette somme me paraît beaucoup trop élevée.

Article 10. Repos hebdomadaire et chômage des fêtes. J'ai insinué qu'on pourrait stipuler conditions spéciales de travail à l'heure pour ce jour-là.

Article 11. Moitié du salaire quotidien sera retenue et déposée en Chine à la Banque des Communications où ouvriers le trouveront à leur retour. Cette clause intéresse spécialement M. Liang Che Yi qui est président de cette banque.

Article 12. Nombre heures travail par jour : heures supplémentaires payées à part.

Article 13. Admission dans les hôpitaux français et soins gratuits en cas de maladie.

Article 14. Indemnité en cas de mort naturelle : un an salaire si ouvriers meurent durant le voyage d'aller. 6 mois seulement s'ils meurent en France. Ouvrier qui sera mort en France aura en effet déjà procuré profit à sa famille et aux autres intéressés chinois.

Articles 15 et 16. Bénéficie des lois françaises sur les accidents du travail étant entendu en cas de mort indemnité minima représentant un an de salaire et en cas d'incapacité de travail 8 mois. Un des articles suivants visant renvoi en Chine des corps ouvriers décédés a été reconnu de suite impraticable. Autre article prévoit envoi en France d'un agent diplomatique ou d'un agent consulaire chinois spécialement chargé protection des coolies ; les derniers prévoient en faveur de la ville chinoise contractante une rémunération par tête d'ouvriers et contribution à ses frais généraux. Chiffres sont à débattre.

T. n° 205bis. *Pékin, 8 décembre 1915, 3 h. 40.*

Chiffré.

(Reçu : le 9, 5 h. 30)

Je réponds votre télégramme n° 213.

Je n'ai pas d'objections contre envoi Hong-Kong lieutenant-colonel Trupil s'il vient comme mandataire société privée, et si sa qualité officielle demeure secrète.

Il me semble toutefois qu'un tel secret est difficile à faire observer. En 1894, le lieutenant-colonel du Beylié fut envoyé Madagascar soi-disant marchand de bœufs, sa véritable qualité a été connu dès son débarquement. En ce qui concerne Dubreuil dont la qualité officielle est notoire, notamment dans les milieux japonais, son adjoint compromettrait secret et succès mission.

Il serait possible par contre capitaine Dubreuil fût renvoyé Chine ou colonies et le cas échéant préposé détachement Shanghai et au service police concession française de Shanghai en ce qui concerne contrôle main-d'œuvre. Je peux disposer ici ingénieurs et chefs chantier français habitués diriger équipes coolies. Ils sont actuellement mobilisés Tien-tsin, mais autorités chinoises s'ils sont civils trouveront naturel les voir servir société privée. Nous avons Canton médecins français pouvant faire subir examen médical coolies pour l'acheminement sur France ; il est bien entendu un ou deux (mot passé) seront Hong-Kong préalablement affrétés et aménagés sous le couvert société privée avec médecin à bord.

561

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4220. *Paris, 7 décembre 1915, 14 h.*

Clair.

Ayant, ainsi qu'il a été fait en Angleterre, ordonné de retenir dans nos ports, métropolitains et de l'Afrique du Nord, tous les navires grecs en partance, le gouvernement de la République a jugé nécessaire, pour compléter la pression économique à exercer sur la Grèce, de suspendre l'embarquement sur tout navire français, neutre ou allié, de toutes marchandises frappées ou non de prohibition, à destination de la Grèce.

En me référant à mon télégramme n° 4096, je vous serai obligé d'informer *d'urgence*, le gouvernement britannique et d'insister auprès de lui pour qu'il prescrive une semblable mesure. J'avise d'autre part l'ambassadeur de la République à Rome.

562

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4228. *Paris, 7 décembre 1915, 17 h. 15.*

Chiffré.

Le consul de France à Janina télégraphie que, dans leur campagne électorale, les candidats aux élections grecques déclarent qu'il est établi que les troupes anglaises en Macédoine ne marchent pas contre les Bulgares que l'Angleterre désire toujours ménager.

563

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1476. *Petrograd, 7 décembre 1915, 18 h. 52.*

Chiffré.

(Reçu : le 8, 9 h. 35)

Je réponds à votre télégramme n° 2036.

1°) Jusqu'ici emploi d'ouvriers chinois dans les entreprises mentionnées a été autorisé par la décision du Conseil des ministres en date du 21 avril ancien style.

2°) Le recrutement s'effectue par les soins des entrepreneurs intéressés qui envoient ordinairement des agents sur place, les consuls russes leur prêtant le concours nécessaire. Le lieu principal de recrutement est près de

la ville de Karbine où fonctionne actuellement une organisation spéciale privée qui, avec l'aide d'entrepreneurs chinois, procure pour les entreprises russes les ouvriers nécessaires. Cette organisation se charge d'obtenir des autorités chinoises des documents nécessaires, paie les taxes exigées, etc. Ces dépenses reviennent ordinairement à la charge des entrepreneurs (1 gr. fx.) russes.

3°) La nécessité d'obtenir l'autorisation du gouvernement chinois ne s'est pas présentée.

4°) Chaque ouvrier chinois recruté par une entreprise russe doit être muni d'un passeport chinois qu'il obtient des autorités locales chinoises. Ce passeport est visé par l'agent consulaire russe avec paiement d'une taxe de 2 roubles 25 kopeck. Le texte du visa mentionne le nom de l'entreprise pour laquelle l'ouvrier est recruté. Les mêmes documents servent pour le séjour de ces ouvriers en Russie.

5°) Le recrutement se faisant par les soins des entreprises intéressées, le ministère impérial ne possède pas de renseignements exacts sur le nombre de Chinois recrutés pour les travaux susmentionnés. Quant à la catégorie de ces ouvriers, la grande majorité appartient à la classe des simples coolies.

564

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1478. *Petrograd, 7 décembre 1915, 20 h. 51.*

Secret.

(Reçu : le 8, 9 h. 35).

De la part de M. Doumer.

Après avoir eu dans ces trois derniers jours des entretiens M. Gorémikine, président du Conseil, le général Polivanoff, l'amiral Gregorovitch et M. Trepow, ministre des Voies et Communications, j'ai été reçu aujourd'hui par l'Empereur à Tsarskoïé Selo. Sa Majesté avait été mise au courant des questions dont nous nous étions entretenus par ses ministres et particulièrement par le général Polivanoff dont la conférence avec l'empereur précédait immédiatement la mienne. L'empereur m'a dit qu'il avait les mêmes vues, la même volonté que le gouvernement de la République quant à (2 gr. fx.) et dans les résolutions faites de l'entente intime qui existait dans les sentiments entre les gouvernements russe et français pour les affaires militaires comme pour les affaires politiques. Il serait heureux à ce point de vue, comme il vous l'avait fait savoir, de la présence à son quartier général du général Pau dont il appréciait la compétence. Sur les questions de matériel et d'effectifs dont il a écouté l'exposé avec son habituelle bienveillance, l'empereur a reconnu la nécessité d'une coopération étroite. La question des fusils et de l'artillerie lourde de campagne (mots passés) par des solutions immédiates, comme celle que je lui ai fait envisager par la cession de nouveaux

fusils 1874 en attendant de la préciser avec ses ministres et par des solutions plus complètes mais de plus longue haleine dont j'entretiendrai le gouvernement au retour. En ce qui concerne l'envoi d'hommes en France, je lui ai montré par des chiffres l'énorme effort accompli par la France, les sacrifices disproportionnés avec ceux de tous les autres qu'elle consent eu égard à sa population et la nécessité de maintenir ses armées aux effectifs qu'elles ont atteints pour sa sécurité et pour des actions décisives. L'empereur en est tombé d'accord et il a reconnu l'excellence quant à l'effet moral de la solution que je lui proposais. J'ai dit que nous étions résolus à accepter les modalités possibles pour employer les Russes dans nos armées, soit individuellement, soit par unités constituées. Les difficultés matérielles qui sont réelles en effet au moins en ce qui concerne les transports suspend la décision de l'empereur. Il m'a dit qu'il allait étudier ces questions à son quartier général car il part ce soir avec le général Alexeieff, que de mon côté je devais les étudier avec les ministres, puis que je devrais venir le retrouver dans six ou sept jours au Grand Quartier Général. Je dois ajouter que j'ai donné l'assurance à l'empereur que nous prendrions la responsabilité du transport maritime et veillerions par nos moyens à la sécurité des bateaux. Lorsque j'ai pris congé de l'empereur il m'a dit : « La chose se fera si nous ne nous heurtons pas à des difficultés insurmontables. »

Signé Doumer[1]

565

M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 920. *Athènes, 7 décembre 1915, 23 h. 15.*
Chiffré. (Reçu : le 8, 3 h. 55)

Je reçois du général Sarrail le télégramme suivant :

« Je suis animé de conciliation mais je désire ne pas être en quelque sorte dupe des Grecs.

Je demanderai comme premier point ou la remise ou l'évacuation des forts "Karaburnu et Vardar". Si refus inviterai colonel[2] à en référer au gouvernement grec et ajournerai discussion. Je crois devoir vous prévenir. Il est inutile de continuer à discuter pour n'arriver à rien qu'à nous faire berner. »

Ayant fourni au général Sarrail les éléments d'une autre (deux groupes faux) par la dernière phrase de mon télégramme d'hier communiqué par moi au Département sous le numéro 915 je ne puis que lui laisser le soin de conduire des négociations comme il le jugera utile sous sa responsabilité et dans les limites des instructions qu'il a dû recevoir du gouvernement de la République.

[1] Cf. télégramme n° 2060, secret, Paris, 3 décembre 1915.

[2] Il s'agit de la mission du lieutenant-colonel Pallis envoyé en mission à Salonique par le gouvernement grec. Cf. télégramme n° 897-898, chiffré, Athènes, 4 décembre 1915.

De mon côté et en prévision des communications que je devrai sans doute faire à Athènes de concert avec mes collègues sur les questions que les autorités miliaires n'auront pu arrêter à Salonique, je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me donner lorsqu'elle le jugera opportun des instructions définitives sur les exigences à formuler ainsi que sur les conditions dans lesquelles elles devront être présentées au gouvernement grec.

566

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2881-2882-2883. *Londres, s.d.*

Fil direct.

(Reçu: le 7 décembre 1915, 18 h. 35)

Pour le ministre des Finances.

Au cours de ses entretiens d'hier et de ce matin lord Reading a prié M. de Fleuriau d'exposer à M. Ribot son opinion en ce qui concerne la maison Morgan. Il reconnaît tous les défauts de cette maison, son manque d'initiative et d'organisation, etc., mais son séjour en Amérique lui a démontré que les rivaux de Morgan ne sont pas mieux équipés et qu'aucun sauf Küehn-Loeb auquel nous ne pouvons recourir, ne possède la même influence. Les contrats commandes nous obligent à employer la maison Morgan. Enfin, nous sommes liés à cette institution et c'est seulement avec elle que nous pourrons reprendre un jour la négociation de nouveaux emprunts en Amérique.

Lord Reading estime que nous aurions intérêt à montrer confiance à la maison Morgan et à la ménager, il fait allusion à des incidents survenus en Amérique lors de la conclusion de l'emprunt et c'est un sujet dont il aurait voulu entretenir M. Ribot aussitôt après son retour de New York s'il avait pu se rendre à Paris.

Il y est revenu à propos du contrôle des achats de titres à confier aux agents français et anglais à New York. Si ce contrôle devait s'immiscer dans le détail des ordres de bourse, ce seraient nos agents et non la maison Morgan qui conduiraient les opérations : ladite maison n'y consentirait pas et la Trésorerie britannique ne voudrait pas confier ce soin à l'agent anglais.

Les Anglais proposent d'insérer dans l'arrangement à intervenir avec la maison Morgan l'obligation de communiquer chaque jour le détail des opérations à nos agents.

Comme le temps presse M. de Fleuriau a consenti provisoirement à accepter cette formule qui sera ensuite discutée avec le texte final.

(À suivre)

T. n° 2882.

(Reçu : 18 h. 50)

Suite du n° précédent.

Quant aux avances à faire sur titre de l'emprunt elles seront obtenues ou consenties par la maison Morgan au cours de ses opérations comme dans ses affaires ordinaires. Nos gouvernements ne paraîtront pas dans ces opérations et l'arrangement à intervenir portera que la maison Morgan s'engage à fournir la somme nécessaire au rachat jusqu'à concurrence de 5 % du capital nominal des titres envisagés.

Ainsi interprétée, la marge n'a pas paru à M. de Fleuriau pouvoir présenter d'inconvénient. Il a accepté que le total des avances promises par Morgan fût élevé au dixième de l'emprunt, les achats étant limités aux 25 millions de dollars prévus par M. Ribot. La maison Morgan s'engagerait donc à trouver au besoin l'argent nécessaire à l'achat de 50 millions de dollars de capital nominal, la marge de 5 % fixant le maximum de cette somme à 47 millions ½. *(À suivre)*

T. n° 2883.

(Reçu : 18 h. 40)

Suite du n° précédent.

Pour le ministre des Finances.

Après les discussions dont le résultat a été résumé ci-dessus, lord Reading a prié M. Grenfell à Londres de la maison Morgan de demander à New York des instructions en vue de conclure un arrangement avec les gouvernements français et britannique sur les bases suivantes :

1. La maison Morgan serait autorisée à faire des achats des titres de l'emprunt franco-anglais jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars (capital nominal) et au-dessous du cours de 95 plus intérêts, ce qui correspond à peu près au cours de 96. Les deux gouvernements étant toujours libres de mettre fin à ces opérations.

2. Elle devra chaque jour communiquer ses opérations aux agents anglais et français.

3. Elle fournira l'argent nécessaire à ces opérations jusqu'au capital nominal de 50 millions de dollars avec une marge de 5 %.

La question d'intérêts est à débattre d'après les offres à recevoir de New York[1].

[1] Cf. télégramme n° 2819, chiffré et télégramme n° 2968, urgent, Londres, 14 décembre 1915.

567

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,
M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
M. Chevalley, Ministre de France à Christiania.

T. n° 1218 ; 427 ; 310 ; 307 ; 331. *Paris, 7 décembre 1915.*
Chiffré.

Ainsi que les journaux vous l'auront appris, M. Ford, industriel américain, a pris l'initiative d'amener en Europe une mission pacifiste qui se propose de provoquer chez les neutres un mouvement en faveur d'une proposition de médiation pour des négociations de paix.

Je crois utile de vous faire savoir que le gouvernement des États-Unis ne favorise nullement cette mission et n'a consenti à accorder des passeports à ses membres que pour les pays neutres.

Il semble qu'il s'agisse là surtout d'une réclame commerciale et les gouvernements neutres feraient erreur en manifestant à cette mission un intérêt qui ne serait à aucun degré justifié.

Le ministre de Suisse à Washington a adressé à son gouvernement au sujet de cette affaire un télégramme en clair que nos services de contrôle ont laissé passer. Il y est dit que la mission ne pouvant se rendre qu'à La Haye, Christiania, Copenhague et Stockholm, M. Ford demande que la presse puisse annoncer le projet qu'il a en vue et que le conseil fédéral délègue pour rejoindre la mission dans les capitales scandinaves et l'appuyer, dix personnes qualifiées par leur adhésion sans réserve à la cause de la médiation immédiate et du désarmement. À la fin de la tournée, un comité permanent sera élu pour poursuivre la solution de la question.

Pour Christiania. M. Ford demande que la réponse du gouvernement suisse lui soit adressée sous le couvert de M. Otto Blehr « gouverneur de Christiania ».

Pour Berne. Il est à souhaiter que le président de la confédération ne se compromette pas dans une initiative qui ne mérite pas d'être prise au sérieux.

(A. Paix)

568

M. BOISSONNAS, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE EN MISSION À SALONIQUE, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1. *Salonique, 7 décembre 1915.*

Ce matin les consulats d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ont prévenu leurs ressortissants de se tenir prêts à quitter la ville.

Le bruit qui a couru et qui est encore prématuré de notre prise de possession du service de la police explique cette nouvelle acceptée avec calme par la population. Les Saloniciens envisagent jusqu'à présent tranquillement les éventualités qui peuvent se produire. J'ai cherché à recueillir les impressions des divers groupes d'habitants ; les voici d'après les représentants les plus autorisés de ces groupes.

L'élément grec, peu important par le nombre, comprend quelques francophiles plus préoccupés de notre passivité que des progrès de nos adversaires.

D'après eux, nous avons perdu un temps précieux en ménageant le gouvernement du roi ; il fallait poursuivre le blocus, user de pression jusqu'à l'acceptation pleine et entière de nos conditions. « On vous joue à Athènes, disent-ils volontiers, et quand les Bulgares et les Allemands seront plus près vous n'obtiendrez plus rien. »

L'opinion générale est que l'Entente n'usera pas de mesures de rigueur et qu'on s'arrangera toujours avec elle. Quant à l'avance des troupes bulgares, elle ne préoccupe encore personne.

On a le temps de voir venir et la mer est là pour s'en aller. Donc, point de panique.

L'élément juif qui forme les trois quarts de la population, malgré l'action réelle de l'Alliance israélite très utile à notre influence, ne nous est pas favorable. Je ne partage pas sur ce point les illusions généreuses de M. le grand rabbin Lévy venu ici avec le Dr Henri de Rothschild et M. Zadoc Khan pour chercher à combattre les tendances germaniques de la colonie israélite.

Certes, cette colonie n'est pas gallophobe ; elle n'a aucun mauvais sentiment contre nous et, si elle était assurée, ce qui est son secret désir, de voir Salonique transformée en ville libre sous la protection de la France et de l'Angleterre, elle aurait même pour nous de la sympathie.

Elle espère une solution de ce genre en voyant les installations considérables que nous faisons ici. « Les Anglo-Français font trop de frais pour ne pas avoir une arrière-pensée », disent beaucoup d'Israélites, et comme ils ont une véritable horreur des Grecs, toute solution qui les arracherait à un joug détesté leur serait agréable. Mais si Salonique ne devait pas devenir ville internationale, les Juifs préféreraient la voir autrichienne que grecque. Tous leurs intérêts sont liés au triomphe de l'Autriche et ils croient à ce triomphe, la mission Rothschild aura fait œuvre utile si elle a réussi à convaincre du contraire quelques-uns de ses coreligionnaires.

Elle a, en tous cas, par le prestige de ses membres et leur générosité, exercé une heureuse influence sur la communauté israélite, en lui recommandant l'abstention aux prochaines élections. Le mot d'ordre sera, j'espère, suivi par un grand nombre d'électeurs juifs et une campagne de presse bien préparée justifiera cette abstention par des raisons constitutionnelles. Cette plate-forme m'a paru préférable à une manifestation francophile qui n'aurait trompé personne.

569

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES COLONIES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5363. *Paris, 7 décembre 1915.*

Très urgent.

Des dispositions, en cours d'exécution, sont prises pour permettre l'envoi à Madagascar, dès le commencement de l'année 1916, d'une douzaine de mille de tirailleurs indochinois, mais M. le gouverneur général Roume me signale l'impossibilité d'effectuer en temps voulu ces transports par les seuls moyens dont il dispose, c'est-à-dire par les courriers et cargos qui assurent normalement les relations maritimes entre la France et l'Indochine.

M. Roume me demande de l'autoriser à entrer en relations avec notre ambassadeur à Tokyo pour que M. Gérard puisse s'entremettre auprès du gouvernement japonais en vue d'obtenir, directement ou indirectement, de celui-ci la mise à notre disposition de navires nécessaires.

Le département de la Marine m'ayant d'autre part fait connaître qu'il était impossible de trouver en France un nombre suffisant de navires susceptibles d'effectuer ces transports, j'estime avec M. Roume que des pourparlers sur place peuvent seuls aboutir à l'arrangement désirable. Si vous partagez ma manière de voir, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien donner par câble les instructions nécessaires à notre ambassadeur au Japon pour qu'il puisse régler d'accord avec M. Roume, toutes les questions de la nature envisagée[1].

[1] Note marginale : « Pour Tokyo avec notre assentiment. Roume va saisir M. Regnault et prie ce dernier d'ouvrir les pourparlers avec le gouvernement japonais. Écrire aux Colonies que nous approuvons et demander qu'on câble à M. Roume de saisir M. Regnault de propositions précises. »

Cf. télégramme n° 161, chiffré, Tokyo, 23 décembre 1915 et télégramme n° 167, chiffré, Tokyo, 30 décembre 1915.

570

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Note pour le président du Conseil. *Paris, 7 décembre 1915.*

La commission des Affaires musulmanes a émis à l'unanimité, dans sa séance du 11 novembre dernier, le vœu ci-joint tendant à l'organisation d'une « journée de l'Afrique française » dans les mêmes conditions qu'a été organisée la « journée du Poilu ». Le produit de cette journée, destiné aux soldats indigènes qui ont participé à la défense de la France et à leurs familles, serait réparti entre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et l'Afrique occidentale, proportionnellement au nombre de ces soldats indigènes.

Si le président du Conseil voulait saisir de ce vœu le Conseil des ministres, et si le Conseil l'adoptait et fixait en même temps la date de cette journée, cette décision pourrait être rendue publique aussitôt. La date choisie devrait être assez éloignée, des appels de cette nature ayant été trop fréquemment adressés au public en France et dans l'Afrique du Nord pour qu'on puisse espérer une recette fructueuse si la journée avait lieu à trop bref délai. Ce pourrait être le premier dimanche de mars, c'est-à-dire le 1er mars.

La « journée de l'Afrique du Nord » aurait le plus heureux effet dans toutes nos ressources africaines et elle serait un témoignage précieux de la reconnaissance de la métropole pour ses sujets et protégés musulmans qui ont acquis tant de titres à sa gratitude. Les oboles recueillies non seulement en Afrique mais encore en France atteindraient vraisemblablement un chiffre important et une organisation sérieuse devrait être préparée dès maintenant ; le produit des sommes obtenues serait remis aux gouverneurs généraux d'Algérie et de l'Afrique occidentale et aux Résidents généraux de France à Tunis et à Rabat pour être distribué par leurs soins aux œuvres locales qui s'occupent des combattants indigènes et de leurs familles. Les soldats musulmans prisonniers ne seraient pas oubliés[1].

[1] Notes marginales : « Approuvé. Signé : Briand. Transmis Algérie, Colonies, Intérieur, Tunis, Rabat, Guerre, 23 décembre 1915. »

571

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4233. *Paris, 8 décembre 1915, 11 h. 50.*

Chiffré.

Lord Bertie m'a remis une note informant que le ministre d'Angleterre à Athènes a été avisé de la demande du gouvernement français que la question de Salonique soit examinée à nouveau et de ses vues persistantes en faveur du maintien des forces alliées sur ce point. Sir Fr. Elliot a reçu pour instruction d'appuyer son collègue français et d'insister auprès du gouvernement grec afin qu'il consente à ce que les forces alliées à Salonique occupent les positions défensives nécessaires à leur sûreté, soit qu'elles fassent dans cette place un séjour long ou court.

Il semble résulter de cette note, ainsi que de votre télégramme n° 2822, que le gouvernement anglais accepte que la question soit reconsidérée par les autorités militaires alliées ; peut-être n'est-il pas besoin d'une nouvelle consultation qui retarderait encore une décision extrêmement urgente puisque la conférence des délégués militaires anglais, russes, italiens, français, serbes, belges a exprimé dès lundi son avis, relaté dans un procès verbal dont je vous ai envoyé copie hier soir. Si le gouvernement britannique ne devait pas s'en contenter il ne conviendrait pas de se refuser à un nouvel examen de la question. Le gouvernement anglais est certainement au courant de son côté, du sentiment des experts militaires alliés qui sont tous, sauf les Anglais, partisans du maintien des troupes à Salonique.

Dans ces conditions la décision peut en même temps être prise en connaissance de cause sur le programme d'ensemble que nous avons fourni aux Alliés consistant à conserver Salonique comme base d'une opération stratégique appuyée sur les effectifs importants massés ultérieurement à Salonique par les Alliés.

La conférence militaire réunie sous la présidence du général Joffre terminera sans doute ses travaux aujourd'hui[1].

[1] Télégramme préparé par Berthelot.

572

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 925. *Athènes, 8 décembre 1915, 14 h.*

Urgent. Secret.

(Reçu : 17 h. 25)

Notre attaché naval arrivé hier à Athènes, m'a exposé dans ses grandes lignes le plan d'action envisagé par le ministre de la Marine pour lutter contre les sous-marins ennemis. Il en résulte que nous allons être amenés à porter atteinte sur bien des points à la souveraineté, à l'indépendance et à la neutralité de la Grèce. Dans ces conditions, en présence des mesures signalées par vos télégrammes 849 et 840 et aussi en vue de la situation en Macédoine, nos relations avec ce pays peuvent se trouver profondément modifiées par suite des nécessités vitales auxquelles nous ne pouvons nous soustraire.

Si, en raison de la gravité des circonstances, Votre Excellence voyait un avantage à ce que je me rendisse à Paris pour quelques jours au moment où se posent des questions si sérieuses et où des décisions si importantes ont été prises par les gouvernements alliés, je pourrais profiter d'une occasion exceptionnelle en utilisant le bâtiment affrété à marche rapide qui a amené ici le commandant de Roquefeuil et qui doit retourner directement à Marseille.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me télégraphier d'urgence la réponse à une suggestion inspirée uniquement par l'intérêt du service et qui n'a à aucun degré le caractère d'une demande.

573

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI,
M. DELAROCHE-VERNET, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ.

T. n° 70 ; 156. *Paris, 8 décembre 1915, 24 h.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique me fait savoir que l'organisation créée par lui, conformément à nos accords, pour le ravitaillement en vivres des Serbes et des Monténégrins, armée et population civile, est entrée dans la voie de l'exécution. Les premiers envois vont arriver à Brindisi. Dans ces conditions, il convient qu'à l'avenir, ainsi qu'il a été entendu, toutes les demandes des gouvernements serbe et monténégrin relatives au ravitaillement de cette nature, y compris les fourrages, soient adressés *uniquement* à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome pour être transmises par lui à la commission anglo-franco-italo-russe qui s'occupe de cette question et siège dans cette ville. Je vous prie d'en aviser le gouvernement royal. Il y

a intérêt à concentrer ainsi les demandes pour éviter les malentendus et le désordre.

Il va de soi que ceci ne s'applique pas aux demandes concernant le matériel de guerre et les munitions, qui pourront être adressées comme par le passé séparément à chacun des gouvernements alliés.

574

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 860-861 ; 2099-2100 ; 2035-2036. *Paris, 8 décembre 1915, 11 h. 50 – 12 h. 45.*

Chiffré.

J'adresse à M. Paul Cambon le télégramme suivant :

(reproduire le télégramme à Londres n° 4233)[1].

Les instructions reçues par votre collègue d'Angleterre nous permettent, sans attendre la décision définitive du gouvernement britannique, d'agir de concert avec sir F. Elliott et vos collègues russe et italien, pour obtenir en fait qu'à Salonique les troupes anglo-françaises puissent dès maintenant s'établir sur les positions indispensables et commencer les travaux de défense dont l'urgence, en toute éventualité, s'impose.

Votre dernière conversation avec le roi et les promesses qu'il vous a faites donnent l'impression que la négociation est engagée dans la bonne voie : si sur certains points le roi fait des réserves il paraît évident par ses paroles qu'elles sont inspirées par le souci de conserver une neutralité apparente et de pouvoir dire qu'il a eu la main forcée.

L'envoi du colonel Sallès permet d'espérer qu'une fois les militaires en contact un accord peut être rapidement réalisé quant aux mesures que réclame la sécurité des troupes alliées.

La décision définitive du gouvernement anglais ne pourra que renforcer notre action et hâter les solutions[2].

Ambassadeur de France à Londres, n° 4234 : J'ai communiqué à M. Guillemin le télégramme n° 4233 que je vous ai adressé ce matin et je lui ai donné les indications suivantes : (reproduire le télégramme à Athènes ci-dessus depuis « Les instructions reçues » jusqu'à la fin).

[1] Télégramme du 8 décembre 1915.

[2] Télégramme rédigé par Berthelot.

575

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 376. *Le Caire, 8 décembre 1915.*

Le croiseur des États-Unis *Des Moines* a, tout récemment, amené à Chypre et en Crête environ 500 Israélites expulsés de Palestine et de Syrie : un Français habitant le Liban, qui avait été retenu par les autorités turques depuis le début des hostilités avec la Turquie et avait été successivement interné à Damas puis à Ourfa, a été autorisé par Djemal Pacha, d'abord à rentrer au Liban, puis à s'embarquer le 1er décembre à Beyrouth sur le *Des Moines* ; descendu à Chypre, il a pris passage sur un vapeur de la Cie Khédivieh et est arrivé avant-hier au Caire. Voici un résumé des informations qu'il m'a données sur la situation actuelle au Liban :

La population est calme, résignée mais attend avec angoisse l'heure de sa délivrance. Il avait été question, il y a plusieurs mois, d'enrôler tous les Libanais en âge de porter les armes. Cette idée a été abandonnée à la suite de l'entrevue entre le patriarche maronite et Djemal Pacha. Aucun Libanais n'a, jusqu'à présent, été enrôlé. La milice libanaise subsiste et est toujours composée de volontaires, mais elle est maintenant commandée par un officier turc. Le Mutessarif du Liban est également un fonctionnaire turc nommé par le gouvernement de Constantinople. Les rapports seraient restés fréquents entre Djemal Pacha et le patriarche maronite dont beaucoup critiquent l'attitude de servilité loyale, au moins en apparence, envers les autorités turques.

Le gouvernement ottoman a l'intention d'installer des écoles gouvernementales pour remplacer toutes les écoles libres qui ont été fermées.

Les troupes occupant le Liban sont peu importantes : le principal centre militaire est Aley où fonctionne la Cour martiale.

Aucune indication précise n'a pu être donnée sur l'importance des troupes, leurs lieux de stationnement, etc. Ces troupes seraient en majeure partie arabes, mal habillées, mal équipées, mal armées. Les trois quarts des soldats seraient disposés, dès la première attaque, à s'enfuir ou à se rendre. Les informations de caractère militaire seront, d'ailleurs, recueillies et transmises par le lieutenant de St-Quentin.

Dans le Liban la population parle peu, par crainte des espions : on prétend que Djemal Pacha aurait déclaré qu'il ne marcherait à nouveau contre l'Égypte que si l'expédition était organisée et équipée par les Allemands dans des conditions telles que le succès fût certain.

Les Libanais et les Syriens en général, de même que les étrangers, sont d'accord pour reconnaître les bons procédés relatifs à Djemal Pacha à leur égard : la plupart des mesures vexatoires auraient, d'après eux, été inspirées ou imposées par le baron Oppenheim : c'est lui notamment qui se serait opposé à la libération des otages et qui aurait exigé leur internement à Ourfa.

Djemal Pacha n'entretiendrait avec les officiers allemands que les relations strictement nécessaires : il n'en aurait aucun dans son entourage personnel et se bornerait à avoir avec eux, et notamment avec le général von Kress, que les rapports indispensables au règlement des questions militaires.

Djemal Pacha, que certains journaux ont représenté récemment comme étant en état de rébellion, paraissait être en termes corrects avec le gouvernement de Constantinople qui le ménage : tout ordre venant de Constantinople porterait la mention qu'il ne sera exécutoire qu'après approbation de Djemal Pacha : par contre ce qu'il décide serait presque toujours approuvé par le gouvernement.

Comme exemple, on cite l'établissement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Broumana qui avait été occupé par la troupe, sur la demande des habitants de cette localité où sa famille a résidé pendant la saison d'été, Djemal Pacha a fait évacuer l'école par les soldats et l'a mise de nouveau à la disposition des religieuses : le gouvernement de Constantinople lui rappela alors qu'ordre avait été donné de fermer tous les établissements des Sœurs, mais Djemal Pacha maintint sa décision. Cet établissement et l'orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Beyrouth sont les seuls qui soient actuellement ouverts, toutes les religieuses sont des sœurs indigènes.

Les exécutions de notables arabes musulmans déjà signalées au Département comme ayant eu lieu à Beyrouth sont confirmées ; tout dernièrement huit autres exécutions ont eu lieu dans la même ville, mais ces dernières condamnations n'ont pas été motivées par des raisons politiques, elles ont frappé des Arabes accusés d'avoir, il y a longtemps déjà, assassiné des Turcs par vengeance personnelle.

La population arabe musulmane serait, aussi bien que la population chrétienne, excédée du régime turc ainsi que des vexations et des réquisitions qu'elle subit depuis plus d'une année : elle accueillerait en libérateurs les premiers étrangers qui se présenteraient.

Quant aux Druses, qui, après avoir offert leurs services et leur concours au gouvernement ottoman au début de l'année, auraient ensuite refusé de participer à l'expédition contre l'Égypte du mois de février, ils seraient mal vus des Turcs et seraient disposés à se ranger du côté du plus fort.

En ce qui concerne les approvisionnements, les autorités turques ne laissent entrer au Liban que les quantités strictement nécessaires de blé, de farine, d'orge et de paille : leur but serait de tenir ainsi la population à leur merci et de pouvoir l'affamer au premier danger en laissant à l'ennemi, dans le cas d'un débarquement, la charge de la nourrir.

La farine se vend actuellement 6 ou 7 piastres turques (1 franc 40) le Rotl (2 kg ½), c'est-à-dire le double du prix normal.

Le pétrole est presque introuvable : la caisse se vend entre 4 et 5 livres turques lorsqu'on peut s'en procurer.

Le sucre vaut 50 piastres turques (9 francs 40) les 2 kg ½ au lieu de 6 piastres (1 franc 20).

Le riz vaut 25 piastres l'oke (4 francs 30).

La population du Liban et celle de Beyrouth se demandent comment elles parviendront à passer la saison d'hiver : l'argent est rare, ceux qui ont absolument besoin d'emprunter pour vivre ne trouvent quelques petites sommes qu'en payant 50 % d'intérêt.

On affirme à Beyrouth que le consulat général de France a été violé par les autorités turques qui y ont fait des perquisitions, le consul général des États-Unis n'aurait pu que protester. D'ailleurs les consuls étrangers, y compris le consul d'Allemagne, n'auraient plus ni prestige, ni autorité ; les Turcs les considéreraient comme n'existant plus depuis l'abolition des Capitulations.

J'adresse au Département, tels qu'ils m'ont été donnés, les renseignements qui précèdent ; en ce qui concerne Djemal Pacha, on doit tenir qu'ils émanent d'une personne qui lui est reconnaissante des faveurs dont elle a bénéficié sur son ordre.

P.S. 9 décembre. D'après un renseignement ultérieur, trois, parmi les huit personnes récemment exécutées à Beyrouth, seraient des habitants de l'île de Rouad, condamnés pour avoir trop ouvertement fait l'éloge de l'occupation française.

576

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s.n°. *8 décembre 1915.*

NOTE

Certains journaux ayant affirmé que M. Venizelos avait, au mois d'août 1914, offert à la France l'alliance armée de la Grèce, il convient de préciser les faits :

Vers le milieu d'août 1914, le gouvernement français fut avisé par une note de l'ambassade d'Angleterre à Paris, que M. Venizelos cherchait à constituer une fédération des États balkaniques.

Le gouvernement français approuva et invita M. Deville à appuyer ses collègues dans les pourparlers auxquels pouvait donner lieu cette proposition.

Le 12 août, M. Venizelos posait au ministre de France la question suivante :

« Dans le cas où la Turquie et la Bulgarie attaquant la Serbie, la Grèce entrerait en ligne contre ces deux puissances, serait-elle considérée comme l'alliée de la Triple Entente ? »

M. Venizelos désirait une réponse affirmative pour agir sur le Roi, travaillé par le ministre d'Allemagne.

Le 13 août, M. Delcassé s'empressait de faire connaître à Londres et à Petersbourg que son sentiment était de répondre affirmativement et

d'appuyer de toute manière, M. Venizelos, et le 18, il autorisait M. Deville à le déclarer à M. Venizelos.

Le même jour, M. Venizelos informait M. Deville que « d'accord avec le Roi, le gouvernement grec s'était décidé à prendre nettement parti pour la Triple Entente pour peu que celle-ci estimât cette attitude utile. » Il demandait le secret jusqu'à la réponse des trois gouvernements. M. Doumergue saisissait, le 19 août, de cette question, les gouvernements russe, anglais et italien.

Le 21 août, une note de l'ambassade d'Angleterre avisait M. Delcassé que le ministre d'Angleterre à Athènes avait été saisi de la même proposition par M. Venizelos : « La Grèce est prête à mettre à la disposition de la Triple Entente toutes ses ressources militaires et navales dès que cette dernière en aurait besoin. »

L'Angleterre proposait de répondre : « Si la Turquie cesse d'être neutre et se range du côté de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre sera heureuse de considérer la Grèce comme alliée et appréciera hautement le concours de la Marine grecque ainsi que le privilège de se servir des ports grecs.

Le 23 août, M. Delcassé invitait M. Deville à répondre à M. Venizelos dans ce sens et demandait à Petersbourg de tenir le même langage.

Le 31 août, M. Delcassé prescrivait à M. Deville de déclarer à M. Venizelos « que les trois alliés soutiendraient la Grèce si la Turquie se joignait à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie ou si la Bulgarie se joignait à l'Autriche contre la Serbie et si la Grèce appuyait la Serbie conformément aux obligations de son traité ».

Il était ajouté que, pour réaliser l'entente balkanique dont M. Venizelos avait lui-même conçu l'idée, la Grèce serait bien inspirée d'étudier avec la Bulgarie la question des avantages qui pourraient être assurés à cette dernière si, par compensation, la Grèce en obtenir ailleurs.

La Triple Entente – et notamment M. Delcassé au nom de la France – accepta donc les deux propositions grecques :

1) adhésion de la Grèce à l'Entente, comme alliée ;

2) fédération des États balkaniques. Mais, malgré les termes en apparence si catégoriques des déclarations de M. Venizelos, elles n'eurent, en fait, aucune suite.

577

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n. *Paris, 8 décembre 1915.*

1. C'est le 11 novembre 1914 que le gouvernement ottoman émettait une proclamation impériale, adressée à ces armées et à sa flotte, et, s'appuyant sur une série de fetvas du Cheikh de l'Islam, chef de la religion musulmane en Turquie, reprenait le fameux verset du Coran, ainsi conçu :

« Allez de l'avant comme velites ou comme hoplites et faites la guerre sainte de vos personnes et de vos biens ».

Il appliquait ce verset à la Russie, à l'Angleterre et à la France en tant qu'ennemies du Khalifat de l'Islam. Il appelait tous les musulmans à la Guerre Sainte contre l'Angleterre, la Russie, la France, la Serbie et le Monténégro ; mais, et cela est à noter, il écartait soigneusement de la Guerre Sainte deux nations pourtant chrétiennes : l'Allemagne et l'Autriche.

En même temps que cette proclamation était répandue dans tout l'empire ottoman, des émissaires étaient envoyés dans les autres pays musulmans particulièrement en Tripolitaine, en Perse, aux Indes, aux Indes néerlandaises et en Afghanistan.

Ce que l'on peut remarquer dans ces déclarations et ce qui devait frapper tout d'abord les populations musulmanes non soumises au joug des Turcs, c'est que la condition essentielle pour une Guerre Sainte n'était pas remplie. En effet, une Guerre Sainte, telle qu'elle est comprise par l'ensemble des musulmans, doit être la guerre de l'Islam seul contre tous les chrétiens et les non-musulmans.

C'est par cet appel qu'au début du développement de la puissance arabe Mahomet et ses successeurs ont groupé les prosélytes musulmans pour les mener à l'assaut de la Chrétienté. Depuis cette époque lointaine, il n'y a pas d'exemple que la proclamation de la Guerre Sainte ait pu réunir l'ensemble des musulmans. Il serait oiseux de rechercher dans l'Histoire toutes les proclamations de Djihad qu'ont successivement lancées des khalifes, des sultans, des chefs religieux comme les différents mahdi. Toutes ces proclamations n'ont généralement eu que des résultats décevants pour leurs auteurs. Il semble bien que la proclamation du sultan de Turquie ne soit pas appelée à un plus grand succès.

En effet, nous savons que, dans le mois de janvier, en pays ottoman, à Damas, un imam de la Grande Mosquée a, de lui-même, déclaré : « Cette guerre n'est pas une Guerre Sainte puisque nous sommes alliés avec deux puissances chrétiennes, pour nous battre contre d'autres puissances chrétiennes ». Dans les pays musulmans soumis plus ou moins directement aux puissances de la Quadruple Entente, la Guerre Sainte n'a pas eu plus d'effet sur l'opinion de nos musulmans. En Algérie, en Égypte, aux Indes, en Perse même des chefs religieux, des chefs politiques n'ont pas hésité à faire des proclamations blâmant les fetvas du cheikh de l'Islam et engageant leurs coreligionnaires à rester fidèles aux autorités auxquelles ils sont soumis.

Les Turcs, et leurs alliés les Allemands, ont répandu depuis le début de la guerre, surtout dans les pays musulmans neutres des séries de traités et de pamphlets pour tâcher d'exciter l'opinion publique musulmane contre la France, l'Angleterre et la Russie. Jusqu'ici on n'a pu relever une influence sérieuse de tout ce mouvement panislamique qu'en Tripolitaine et en Perse. Il eût été maladroit pour les États chrétiens visés dans ces fetvas de paraître trop ostensiblement dans la campagne qui était menée par les musulmans eux-mêmes contre les déclarations du sultan de Turquie. D'un commun accord, les gouvernements alliés se sont bornés à de secrets encouragements

adressés à ceux de leurs sujets musulmans qui pouvaient exercer une réelle action sur leurs coreligionnaires. C'est ainsi que plusieurs de nos chefs civils et religieux en Algérie, en Tunisie, au Maroc, dans l'Afrique occidentale, ont été discrètement poussés à faire connaître en public leur opinion basée sur le Coran et blâmant l'initiative prise par le sultan de Constantinople.

En même temps que l'on prenait ces précautions sur place, l'attention de toutes les autorités maritimes et civiles dans nos colonies et nos pays de protectorat était appelée sur la nécessité de dépister et d'arrêter les émissaires panislamiques qui essaieraient de s'infiltrer dans nos possessions. C'est à la suite de ces instructions que nos croiseurs ont arrêté en plusieurs circonstances des voiliers grecs ou ottomans qui essayaient de débarquer soit en Tripolitaine soit en Cyrénaïque, des émissaires du sultan. On peut citer en particulier l'arrestation d'un certain nombre d'officiers turcs envoyés auprès du cheikh des Senoussis pour lui porter, avec des cadeaux du sultan, des proclamations en faveur de la Guerre Sainte.

2. Comme nous venons de le dire, l'appel du sultan de Constantinople n'a pas été entendu de l'ensemble du monde musulman. Sur quelques points néanmoins, des circonstances locales ont facilité la tâche des émissaires de la Turquie, et l'on peut dire que la révolte tripolitaine qui a amené de graves perturbations dans les possessions italiennes de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque a un lien direct avec les excitations provoquées par les émissaires du panislamisme turc.

En Perse, les Turcs et les Allemands après avoir au début de la guerre fait une tentative militaire dans les provinces du nord-ouest et être arrivés à Tauris d'où les armées russes les ont chassés, ont essayé de soulever les populations persanes contre les Anglais et les Russes et profité de l'anarchie dans laquelle se trouve ce pays depuis de longues années ; ils sont arrivés à un succès partiel. Excitées par les agents allemands et autrichiens, un certain nombre de tribus du sud-ouest de la Perse que leurs intérêts économiques rattachent d'ailleurs aux populations de la vallée du Tigre ont attaqué les consuls anglais et russes et ont obligé en particulier les colonies étrangères d'Ispahan à chercher un refuge dans le nord, à Téhéran.

L'énergique attitude du gouvernement russe dans le nord, le débarquement de troupes anglaises à Bouchir, dans le sud, ont enrayé le mouvement et le gouvernement du Shah de Perse a compris que l'intérêt supérieur de son pays était de ne pas se laisser entraîner dans les aventures où voulaient le pousser les Allemands et les Turcs. Dans les autres pays musulmans même en Afghanistan, l'appel à la Guerre Sainte n'a jusqu'ici amené aucune émotion véritable.

3. On peut dire que jusqu'ici le loyalisme de nos sujets musulmans de l'Afrique du Nord, le loyalisme des Marocains, celui des musulmans de l'Afrique occidentale n'ont pas été ébranlés. De même en Égypte si une certaine émotion a pu être perçue, elle n'a donné lieu à aucun mouvement apparent. Aux Indes, le calme n'a cessé de régner. Dans les possessions musulmanes de la Russie, il n'apparaît pas que la tranquillité ait été troublée et les sujets musulmans du tsar ont répondu avec empressement à l'appel qui leur était fait pour aller combattre les ennemis de l'Empire.

Doit-on, de cette situation relativement favorable conclure qu'il n'y a aucune aventure à redouter et que les Alliés doivent s'endormir dans une confiance facile. Il faut, au contraire, que les puissances qui ont des sujets musulmans continuent à veiller de très près aux excitations auxquelles elles peuvent être en but. En Tunisie même et sur certains points de l'Algérie, il existe des éléments turbulents sur lesquels on ne saurait veiller de trop près.

La grande confrérie des Senoussis installée au sud de la Tripolitaine, fanatisée depuis de longues années par la prédication de ses chefs, encouragée par les quelques succès que des bandes senoussistes ont obtenus en Tripolitaine peut devenir, à un moment donné, un ferment de révolte dans les possessions de la France et de l'Angleterre en Afrique.

Dans le sud de l'Arabie, un imam, c'est-à-dire un grand chef religieux musulman, non content de blâmer la Guerre Sainte, l'imam Idris, a pris les armes spontanément contre l'autorité turque. La France et l'Angleterre n'ont pas manqué de secourir ce chef musulman et continueront à lui prêter un concours qui sera d'autant plus efficace que rien n'en apparaîtra extérieurement.

4. La question de savoir si le sultan de Constantinople a qualité pour parler au nom de l'Islam est une question extrêmement complexe. Les sultans de Constantinople ont au XVIe siècle ramassé et acheté le titre de khalife qui, à ce moment là était porté par un des descendants dégénérés du khalifat abbasside de Bagdad, réfugié au Caire et devenu le jouet des maîtres des sultans de l'Egypte.

Tant que la puissance ottomane a grandi, le sultan de Constantinople n'a guère considéré ce titre religieux que comme un ornement de plus à sa couronne. C'est en cette qualité de khalife que, dans le protocole officiel, le sultan de Constantinople se décernait et se décerne encore le vain titre de « l'ombre de Dieu sur la Terre », mais on peut dire que jusqu'au règne du sultan Abd-ul-Hamid II, le khalifat ottoman n'a prétendu à aucune autorité propre, à aucune action commune et générale sur les musulmans.

Le premier, le sultan Abd-ul-Hamid, voulant compenser les pertes que l'empire ottoman avait faites au début de son règne, a eu l'idée de retrouver dans l'arsenal de ses titres et prorogatives, une fonction qui lui donnerait une autorité nominale sur les musulmans du monde entier. Cette tentative poussée avec l'esprit de ruse et de continuité qui a marqué le règne de ce souverain semble lui avait été inspiré, non pas par une idée proprement musulmane mais par le contact qu'il avait eu avec les puissances occidentales.

Ce qui a permis au sultan Abd-ul-Hamid d'exercer auprès des musulmans et dans la plupart de tous les pays une sorte de patronat, ce n'est pas tant son titre de khalife contesté d'ailleurs même dans l'empire ottoman, par certains de nos sujets musulmans, c'est le fait qu'avec le sultan de l'Afghanistan, le sultan de Turquie est aujourd'hui le seul souverain temporel musulman indépendant.

La puissance militaire de la Turquie restait encore aux yeux des musulmans des pays éloignés entourée d'un certain prestige et c'est au chef des

armées que les croyants d'une partie du monde musulman regardaient comme un libérateur possible.

Au point de vue théorique et dogmatique on pourra trouver des arguments pour contester au sultan de Constantinople le droit de parler au nom de l'Islam. Mais il ne faut pas se faire d'illusions ; tant que la Turquie pourra présenter un effort agissant, beaucoup parmi les musulmans de tous les pays tourneront les yeux vers elle et vers ses chefs. On peut donc dire que l'influence religieuse du sultan de Constantinople est en raison directe des succès de son armée.

En conclusion, on peut donc dire que ce qui est à redouter, ce n'est pas la vaine proclamation d'une Guerre Sainte à laquelle ses promoteurs eux-mêmes ne croient pas, ce ne sont même pas les prédications religieuses des émissaires turco-allemands s'infiltrant dans nos colonies, ce qui est à redouter pour les Alliés c'est de s'abandonner à une politique de faiblesse et de taquineries à l'égard des sujets musulmans et c'est, en même temps, d'oublier que le seul khalife qui sera reconnu sera le chef musulman victorieux, mais victorieux de tous les chrétiens. À l'heure actuelle, il appartient aux Alliés de bien mettre en lumière – et ils n'y manqueront pas dans toutes les occasions –, que le sultan de Constantinople est non pas l'allié, mais le vassal du souverain chrétien de Berlin que les armées turques sont employées, non au triomphe de la vraie foi musulmane, mais à la satisfaction des ambitions allemandes ou des appétits bulgares. Si, à côté de cela, notre politique locale dans nos colonies et dans nos pays de protectorat donne à nos sujets musulmans l'impression très nette que nous respectons leurs croyances, que nous sommes soucieux de leurs intérêts matériels, mais que nous ne tolérerons ni rébellion, ni même la moindre déloyauté et que nous saurons réprimer sans faiblesse toute velléité de révolte, nous pourrons attendre le moment où l'action combinée des Alliés arrêtera la tentative actuelle des Allemands de porter la guerre dans le bassin oriental de la Méditerranée.

578

M. CONTY, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 207-208. *Pékin, 9 décembre 1915, 12 h. 20.*

Chiffré.

(Reçu : le 10, 1 h. 35)

Après avoir pris connaissance de la formule (mot passé) le 6 de ce mois aux ambassadeurs alliés à Tokyo par le gouvernement impérial, mes collègues anglais, russe et moi sommes tombés d'accord pour adresser à nos gouvernements télégraphiquement ce qui suit : en ce qui concerne approvisionnement de munitions, il est vrai que la Chine ne pourrait prêter aux Alliés concours de ses arsenaux sans rupture neutralité. Si le Japon assume direction de ces établissements, l'Allemagne n'en prendra sans doute pas prétexte pour rompre avec la Chine mais le Japon retirera principal bénéfice de cette mesure que la Chine accepte que contrainte et forcée et

qui nous aliénera entièrement la Chine ; d'autre part, il est presque impossible en pays juridiction consulaire de produire preuve juridique intrigue austro-allemande. Expulsion individuelle isolée sans rupture diplomatique se heurterait à de grandes difficultés pratiques et n'aurait pas effet appréciable sur la situation des ennemis en Chine.

Rupture est seule mesure efficace. On pourrait y atteindre au moyen production par chacun des gouvernements intéressés de listes Allemands et Autrichiens à expulser qui seraient appuyées solidairement et sans discussion près de la Chine. C'est le moins qu'on puisse faire mais nous sommes d'accord pleinement qu'il n'y a rien à faire sans concours du Japon.

(À suivre)

T. n° 208. *Pékin, 9 décembre 1915, 12 h. 30.*

Très confidentiel.

(Reçu : 20 h.)

Suite à mon télégramme n° 207.

Mon collègue russe et moi-même sommes d'accord pour penser que l'attitude du gouvernement japonais ne paraît ni amicale, ni sincère. Ses arguments ne semblent pas inspirés seulement par le souci de ses intérêts en Chine, mais par un certain scepticisme sur l'issue de la guerre et peut-être par la préoccupation de se ménager dans l'avenir un rapprochement possible avec l'Allemagne. Cette appréciation correspond exactement à la pensée intime que mon collègue anglais nous a confiée, sans qu'il ose la donner comme sienne à son gouvernement.

579

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 871-872-873. *Paris, 9 décembre 1915, 15 h. 30 – 15 h. 55 – 16 h. 15.*

Très urgent.

Sir Edward Grey et lord Kitchener sont venus à Paris pour s'entendre sur la défense des troupes alliées à Salonique et se sont mis d'accord sur les bases suivantes :

Les puissances ne peuvent plus perdre de temps à discuter et négocier soit avec le gouvernement, soit avec les autorités grecques ; elles estiment que les déclarations que le roi de Grèce vous a faites (votre télégramme n° 910) peuvent servir de base à un accord immédiat de nature à respecter les scrupules grecs et à assurer la défense de nos intérêts.

Le roi Constantin vous a dit : « Que le général Sarrail demande ce qui lui est nécessaire. Je ne veux pas évacuer Salonique, mais si mes troupes sont trop nombreuses j'en éloignerai une partie de manière à ne laisser qu'une division. Pour le chemin de fer, l'entente est facile : si le gouvernement veut y mettre aussi des Français, je ne m'y opposerai pas. Quant aux

positons défensives et aux travaux, je ne peux pas donner des autorisations formelles, qui seraient contraires à la neutralité grecque, mais il n'y aura pas de conflit sur place. Là où vos troupes se présenteront les miennes se retireront et je protesterai. »

Ce programme, conforme à la parole du roi, permet aux troupes alliées de s'organiser défensivement à Salonique, mesure de sécurité quoi qu'il puisse ou doive se produire ultérieurement.

Vous voudrez bien, de concert avec vos collègues anglais, italien et russe, informer le gouvernement grec que des instructions formelles viennent d'être données par les gouvernements français et britannique aux généraux Sarrail et Monro en vue de prendre d'urgence leurs dispositions d'après les indications ci-dessus.

Les autorités militaires acceptent que les troupes grecques, en s'écartant de Salonique, y conservent une division, pourvu qu'aucun obstacle ne soit apporté à l'exécution des travaux défensifs indispensables.

Si le gouvernement grec considère que le souci de sa neutralité l'oblige à apparaître comme ayant la main forcée et à protester, qu'il le fasse, mais qu'il nous laisse agir conformément aux besoins de notre sécurité.

Les généraux Sarrail et Monro indiqueront au colonel Pallis leur volonté d'agir sans délai dans les conditions que je viens de vous tracer.

Nous ne voulons nullement mettre en doute la parole du roi, donnée publiquement, que jamais les troupes helléniques ne tireraient sur les troupes alliées : mais nous devons cependant nous assurer que les forts qui commandent la rade de Salonique ne puissent tomber en d'autres mains et mettre notre flotte en péril ; il y a donc nécessité de trouver le moyen de concilier l'amour-propre du roi et le souci impérieux de notre sécurité : l'amiral Gauchet et les généraux doivent s'entendre à cet égard.

Priez le gouvernement grec de prendre ses dispositions pour qu'aucune difficulté ne nous soit suscitée : nous ne sommes plus à l'heure des discussions, il faut agir et le moment est venu pour la Grèce de nous montrer sa bonne foi.

Si des difficultés venaient à être soulevées, les deux gouvernements anglais et français, qui sont entièrement d'accord sur les mesures ci-dessus, seraient contraints, malgré leur désir extrême de ménager la Grèce, de prendre des mesures immédiates.

Je vous prie de communiquer ce télégramme qui a été concerté avec sir Edward Grey à sir Fr. Elliot, à qui le Principal secrétaire d'Etat télégraphie de se concerter avec vous.

La démarche est urgente et je vous prie de m'en communiquer sans retard le résultat.

Le présent télégramme est communiqué à Rome et à Petrograd, mais je vous prie de faire la démarche inscrite sans attendre vos collègues russe et italien qui vous appuieront plus tard s'ils ne se croient pas suffisamment autorisés pour se joindre dès maintenant à nous.

Ambassadeur français à Londres (4254-4255-4256), Petrograd (2107-2108-2109), Rome (2049-2050-2051).

J'adresse à M. Guillemin le télégramme suivant : (reproduire le télégramme ci-dessus).

580

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4259. *Paris, 9 décembre 1915, 19 h. 30.*

En clair.

Par votre télégramme n° 2765, vous m'avez fait connaître que l'accord relatif aux réquisitions exercées et aux dommages causés par les troupes britanniques opérant en France était conclu et allait être constaté par un échange de lettres entre votre ambassade et le *Foreign Office*.

Les représentants des départements du Nord au Parlement insistent très vivement pour connaître la solution donnée à une question qui intéresse au plus haut point les populations qu'ils représentent.

Je vous prie de me mettre en mesure de leur donner satisfaction, dans le plus bref délai possible.

581

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. *9 décembre 1915.*

Confidentiel.

Depuis quelques semaines, on recueille dans les milieux du Vatican des symptômes de mécontentement contre les procédés de l'Allemagne. Parmi les raisons connues, on peut citer les suivantes :

D'après la propagande, la secrétairerie d'État et le Pape lui-même, au cours de ses audiences, continuent à recevoir des informations qui témoignent de la complicité sinon des suggestions allemandes, dans les persécutions infligées aux missions catholiques d'Orient. Un religieux assomptionniste, par exemple, citait l'autre jour au Souverain Pontife le fait que, sous ses yeux, un officier allemand avait dirigé une perquisition dans un couvent de cet Ordre, à Gallipoli, et brisé avec ostentation divers objets de piété. De même en Bulgarie, au lendemain de la déclaration de guerre, c'est, d'après le même témoignage, un officier allemand qui a signifié au Supérieur de la maison de Philippopoli un arrêté d'expulsion et de fermeture d'établissement.

On se rend compte qu'en Belgique la rigueur des autorités et des tribunaux militaires va croissant sans aucun but que d'exercer la terreur sur la population. Il est vrai que l'Empereur a commué à plusieurs reprises, sur l'intervention du Saint-Siège, des condamnations à mort en la peine des travaux forcés à perpétuité. Toutefois, si l'*Osservatore Romano* a pris acte,

pour la forme, de ces mesures de prétendue clémence, dans l'entourage du Souverain pontife on les estime à leur valeur. Benoît XV, à propos de la commutation accordée l'autre jour au comte de Hemptinne, aurait tenu ce propos désenchanté : « Voilà pourtant tout ce qu'un Pape peut obtenir ».

Le *Berliner Tageblatt* et, à sa suite, l'*Agence Wolff* viennent de publier un prétendu interview dans lequel on prête au Pape, outre un langage plein d'indulgence pour les excès allemands et la destruction du *Lusitania*, des lieux communs contre la franc-maçonnerie française, et même des appréciations inconvenantes à l'adresse du général Sarrail. La presse catholique italienne semble avoir reçu le mot d'ordre de relever avec véhémence ces inventions grossières. L'*Osservatore* leur a même consacré un démenti officiel et souligne : « Il est facile de deviner l'origine et le but de ces allégations fantastiques ».

On sait enfin que l'amour-propre de la secrétairerie d'État est particulièrement engagé dans la réussite de l'initiative qu'elle a prise en faveur de l'internement en Suisse d'un certain nombre de prisonniers de guerre blessés. On crut, il y a quelques temps, cette affaire à la veille d'aboutir, sur la base d'une entente entre la France et l'Allemagne, prévoyant l'hospitalisation de dix mille officiers et soldats pour chaque pays. La rumeur en a été démentie, et l'on commence à convenir, au Vatican, que, si ce projet a rencontré l'empressement de la Suisse et le bon vouloir de la France, il a été traversé, au contraire, par les chicanes de l'Allemagne. M. de Mühlberg, qui avait reçu du cardinal Gasparri une première ouverture à ce sujet, dès le mois de mai 1915, avant de quitter le territoire italien, m'a fait connaître officiellement les vues de son gouvernement que dans les derniers jours d'octobre. Ces vues, du reste, laissent difficilement à envisager une solution prochaine, car, d'après des informations sûres, la note de M. de Mühlberg demande « l'extension de l'arrangement aux autres adversaires et alliés de l'Allemagne, et même aux détenus civils malades ». D'après les mêmes informations, le Saint-Siège aurait répondu :

1) que le gouvernement russe refuse d'envoyer des prisonniers allemands en Suisse ;

2) que l'extension de l'arrangement aux prisonniers civils obligerait à dépasser singulièrement les limites numériques prévues pour l'hospitalisation, ou, si ces limites sont respectées, ferait tort aux prisonniers de guerre ;

3) qu'enfin c'était à l'Allemagne à formuler des propositions précises en vue d'obtenir la participation d'autres États belligérants.

Cet ensemble de faits provoque au Vatican l'impression que, s'il est aisé d'obtenir de l'Empereur d'Allemagne des télégrammes empreints de déférence et même de dévouement vis-à-vis du Saint-Siège, il l'est moins d'exercer une action effectivement modératrice sur la politique de cette puissance. Peut-être, cette constatation n'a-t-elle pas été étrangère à la décision qui vient d'être prise dans l'affaire de l'évêché de Fribourg, contraire aux suggestions de Mgr Marchetti et de l'évêque de Coire. La désignation de l'abbé Colliard au nombre des évêques promus dans le Consistoire du 9 courant met heureusement terme aux intrigues des agents de l'Allemagne.

C'est, depuis le pontificat de Benoît XV, une des rares décisions qui infligent un échec à leur politique. L'évêque de Lugano, Mgr Peri-Morosini, qui n'a pas quitté Rome depuis un mois, y a d'ailleurs singulièrement coopéré.

582

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Lanel, Ministre de France à Rio de Janeiro.

T. n° 92. *Paris, 9 décembre 1915, 23 h.*

Chiffré.

Le ministre du Brésil est venu faire connaître à mon Département que son gouvernement va envoyer en Europe un transport de sa marine de guerre pour transporter des marchandises dont le Brésil a besoin et qui sont retenues dans des ports neutres.

D'après les renseignements confidentiels qui me sont venus d'une haute personnalité brésilienne, cette initiative est le fait de M. Mauro Muller et ne serait pas approuvée par tout le gouvernement.

En vue d'éviter la mise à exécution de ce projet, je vous prie de représenter d'urgence au gouvernement brésilien qu'une semblable démarche ne peut-être considérée favorablement par les gouvernements alliés ; que, par le fait même qu'il chargera des marchandises destinées au commerce, le transport militaire brésilien perdra son caractère de navire de guerre et sera soumis comme tout cargo aux opérations de visite et de recherche ; que le fait, pour un gouvernement neutre, d'assurer le transport de marchandises frappées d'arrêt par les belligérants, pourrait être considéré comme un acte d'assistance hostile et que nous ne doutons pas qu'après avoir mûrement considéré la question, le gouvernement brésilien ne se décide à renoncer à ce projet. En terminant, vous ajouterez que, d'ailleurs, les gouvernements alliés, dans les mesures qu'ils ont prises à la suite de la Déclaration du 1er mars 1915, ont prévu le cas où ils pourraient pour des motifs sérieux et légitimes, faciliter le passage de certaines marchandises ennemies à destination des neutres, et que, sans recourir à un procédé insolite, le gouvernement brésilien peut nous faire connaître les besoins urgents de son industrie et de son commerce ; nous étudierons avec bienveillance les demandes dont il nous saisirait.

En communiquant ce qui précède à notre ambassadeur à Londres, je le prie de demander d'urgence au *Foreign Office* l'envoi à votre collègue britannique d'instructions semblables.

(Fonds Blocus)

583

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 2009. *Paris, 9 décembre 1915.*

Chiffré.

Le consul de France à Bahia me fait savoir que certains agents de compagnies de navigation anglaises touchant au Brésil viennent de recevoir des instructions qui leur interdisent de charger à l'avenir à bord de leurs bateaux des denrées coloniales expédiées à ordre à New York par des maisons allemandes.

La tolérance qu'avait admise l'autorité britannique et qu'elle suspendrait aujourd'hui avait pour effet de faciliter l'expédition dans les pays scandinaves des marchandises susceptibles ensuite de réexportation.

Vous trouverez sous ce pli, en copie, le rapport de notre agent.

Si l'initiative prise par le gouvernement britannique était généralisée les maisons allemandes de l'Amérique du Sud se verraient très sérieusement entravées dans leurs efforts en vue du ravitaillement de l'Allemagne, d'autre part, les mesures de restriction que nous avons instituées pour faire obstacle à ce ravitaillement se trouveraient singulièrement renforcées.

Il y aurait lieu de saisir l'occasion qui se présenterait à vous de faire part au gouvernement britannique de ces réflexions. J'aurais d'ailleurs intérêt à savoir si les assertions de notre consul à Bahia sont bien exactes et dans quelle mesure les réserves formulées en post-scriptum de sa lettre en atténuent la portée.

(Fonds Blocus)

584

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. THIÉBAUT, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM.

T. s.n°. *Paris, 9 décembre 1915.*

Par votre lettre du 1er décembre courant vous avez bien voulu porter à ma connaissance le texte d'une ordonnance royale du 29 novembre dernier, apportant une addition aux règles de neutralité édictée par l'ordonnance suédoise du 20 décembre 1912.

D'après cette nouvelle ordonnance, la navigation et le séjour dans les eaux territoriales suédoises est interdite aux sous-marins des puissances belligérantes, à moins de trois milles de terre, sauf entre les phares de Viken et de Klagshamn. Cette mesure est indiquée comme devant entrer en vigueur le 2 décembre.

J'ai l'honneur de vous faire remarquer, en ce qui concerne le droit de passage dans les eaux territoriales d'une puissance neutre, qu'aux termes de l'article 10 de la convention XIII de La Haye 1907 sur la neutralité

maritime, il a été stipulé que la neutralité d'une puissance n'est pas compromise par le simple passage dans les eaux territoriales des navires de guerre des belligérants.

D'autre part, les puissances signataires ont considéré dans le paragraphe 6 du préambule de ladite convention que les règles de neutralité adoptées par elles ne devraient pas en principe être changées au cours de la guerre, sauf dans le cas où l'expérience acquise en démontrerait la nécessité pour la sauvegarde de ses droits.

Il n'est pas à la connaissance du gouvernement de la République que les sous-marins des puissances alliées aient jamais tenté de compromettre les droits du royaume de Suède.

Enfin le gouvernement royal n'ignore pas qu'aux termes de l'article 27 de la même convention, les puissances contractantes se sont engagées à procéder à la communication de leurs règles de neutralité dans certaines conditions, stipulées comme il suit :

« Les puissances contractantes se communiqueront réciproquement en temps utile, toutes les lois, ordonnances et autres dispositions réglant chez elles le régime des navires de guerre belligérants dans leurs ports et leurs eaux, au moyen d'une notification adressée au gouvernement des Pays-Bas et transmise immédiatement par celui-ci aux autres puissances contractantes ».

Il n'apparaît pas que la notification directement faite au gouvernement de la République, le 1er décembre courant, de l'ordonnance royale suédoise du 29 novembre déclarée en vigueur à dater du 2 décembre, satisfasse en aucun point à la stipulation ci-dessus rappelée.

Dans ces conditions, le gouvernement de la République n'a pu s'empêcher d'être surpris de la communication que vous avez bien voulu lui adresser. Il ne croit pas, en ce qui le concerne, avoir jamais manqué depuis le commencement de la guerre à la consciencieuse observation de la convention dont il s'agit et il se plait à espérer que le gouvernement royal voudra bien reconnaître que la nouvelle ordonnance ne réunit pas toutes les conditions stipulées pour lui être opposée[1].

(Fonds Blocus)

[1] Le ministère des Affaires étrangères suédois transmettait à la légation de France à Stockholm le 30 novembre 1915 :

« Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de communiquer à la légation de France que par une ordonnance royale du 29 de ce mois, laquelle entrera en vigueur le 2 décembre prochain, l'addition suivante a été faite à l'ordonnance royale du 20 décembre 1912 concernant les règles de neutralité de la Suède :

"Il est interdit aux sous-marins de puissances belligérantes de naviguer ou de séjourner dans les eaux territoriales suédoises à une distance de moins de trois milles marins de la terre ferme ou de l'îlot ou récif le plus éloigné de la côte suédoise qui n'est pas continuellement submergé ; exception faite cependant pour la route maritime dans le Sund, entre les parallèles de latitude tirés au nord par le phare de Viken (latitude N. 56°8'7) et au sud par le phare de Klagshamn (latitude N. 55°31'2).

Les dispositions ci-dessus ne seront pas applicables dans le cas où, par suite de l'état de la mer ou pour cause d'avarie, un sous-marin serait contraint de pénétrer dans les eaux interdites, à condition toutefois que dans ces eaux il se tienne à la surface et porte le pavillon de sa nationalité. Dès que la cause de son entrée dans les eaux interdites aura cessé, le sous-marin devra les quitter dans le plus bref délai possible." »

585

Paris, 9 décembre 1915.

Conclusions de la Conférence des techniciens militaires des Alliés à Chantilly du 5 au 9 décembre 1915

Le programme présenté aux conférences a donné lieu à une discussion qui a abouti aux conclusions suivantes :

I. *Théâtres principaux d'opérations*

Les représentants des armées alliées sont unanimes à reconnaître que la décision de la guerre ne peut s'obtenir que sur les théâtres principaux ; c'est-à-dire sur ceux où l'ennemi a maintenu la plus grosse partie de ses forces (front russe, front franco-anglais, front italien).

La décision doit être recherchée par des offensives concordantes sur ces fronts. Tous les efforts de la coalition doivent donc être tendus pour donner à ces offensives leur maximum de puissance au double point de vue des effectifs et des moyens matériels.

Les résultats décisifs ne seront obtenus que si les offensives des armées coalisées sont prononcées simultanément ou tout au moins à des dates suffisamment rapprochées pour que l'ennemi ne puisse transporter ses réserves d'un front à l'autre [1].

L'action générale devra être déclenchée le plus tôt possible.

Les armées alliées s'efforceront donc de hâter l'augmentation de leurs ressources en hommes et en matériel, de manière à pouvoir donner le plus tôt possible leur effort maximum.

Il est très désirable que cet effort maximum puisse se réaliser à partir du mois de mars prochain.

Les dates définitives des offensives seront fixées en tenant compte :

1) des conditions climatériques ;

2) de la situation de l'ennemi et des circonstances politiques qui peuvent entraîner la coalition à attaquer, même avant cette date et même dans le cas où les conditions les plus favorables ne seraient pas réunies.

Pour parer à toute tentative de l'ennemi, susceptible d'entraver l'exécution de ce plan :

A. Chacune des puissances alliées doit se tenir prête à enrayer sur son front avec ses propres moyens toute offensive ennemie ;

B. Dans le cas d'une attaque ennemie dirigée contre une des puissances de l'Entente, toutes les autres lui apporteront leur concours dans toute la limite du possible.

L'usure de l'ennemi doit être dès à présent intensivement poursuivie par des offensives partielles et locales, surtout par les puissances qui ont encore d'abondantes ressources en hommes.

II. *Théâtres secondaires*

Les conférents sont unanimes à reconnaître qu'il ne faut employer sur les théâtres secondaires que le minimum de forces possibles, et que les troupes qui se trouvent en Orient paraissent dans leur ensemble, suffisantes pour parer aux besoins.

1. Région de Salonique

Les membres conférents, à l'exception des représentants de l'armée britannique, estiment que le Corps expéditionnaire franco-anglais doit être maintenu dans la région de Salonique.

Le maréchal sir John French estime qu'il ne peut exprimer d'opinion à ce sujet, ne connaissant suffisamment ni le terrain ni la situation des troupes.

En toute hypothèse, quelle que soit la décision prise par les gouvernements, les membres conférents estiment *à l'unanimité* que l'organisation de la défense de Salonique doit être effectuée d'extrême urgence.

2. En ce qui concerne la presqu'île de Gallipoli, les conférents sont unanimes à en demander l'évacuation immédiate et complète.

3. Quant à la défense de l'Égypte, dont l'importance pour la suite de la guerre ne peut être contestée, les conférents estiment unanimement que cette défense doit être assurée en tout état de cause, mais en y consacrant le moins de forces possibles.

Il résulte en effet des études faites, que l'attaque de l'Égypte ne sera possible que jusqu'au mois d'avril, et qu'elle ne pourrait être exécutée qu'avec 8 divisions turques au maximum, en raison des difficultés de toute sorte de cette expédition.

Le général Gilinski demande que soit annexé aux conclusions l'extrait ci-joint d'un télégramme qu'il vient de recevoir de l'état-major général russe :

« La décision des Anglais aggrave la situation stratégique pour le présent et l'avenir ; elle complique la situation politique sur le front turc et met les Roumains dans l'obligation de se soumettre à la volonté de nos adversaires. Notre alliée se prive du moyen de frapper au point le plus faible, elle abandonne l'armée serbe. Cependant 200.000 Serbes en liaison avec les Monténégrins peuvent être d'une grande utilité ; aussi, la conservation de ces armées doit-elle être au premier rang des préoccupations des armées alliées. Notre situation géographique s'oppose à ce que nous apportions aux Serbes un secours immédiat. L'ennemi sera très vite obligé de s'affaiblir dans les Balkans.

Déjà maintenant l'on reçoit des renseignements sur le départ des troupes allemandes et autrichiennes dans la direction de Tarnopol et de Loutsk ».

[1] Les études faites actuellement montrent qu'il faut environ un mois pour exécuter d'un front à l'autre un transport stratégique d'une certaine importance.

586

Paris, 9 décembre 1915.

DÉCRET

Le Président de la République, sur la proposition du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères

Décrète :

Article 1er. M. Gout, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Affaires d'Asie au ministère des Affaires étrangères, est chargé d'assister M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, en qualité de commissaire du gouvernement dans la discussion du projet de loi tendant à la désignation de Conseillers légistes musulmans auprès de la commission interministérielle des Affaires musulmanes et du projet de loi portant affectation d'un crédit de 500.000 francs à la création à La Mecque et à Médine de deux hôtelleries destinées aux pèlerins indigents originaires des possessions et protectorat français d'Afrique.

Article 2. Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret[1].

Fait à Paris, le 9 décembre 1915.

signé : Poincaré

Pour ampliation,
Le ministre plénipotentiaire,
chef du Cabinet
signé : Berthelot

Par le Président de la République
Le président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères
signé : Briand

587

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 53. *Paris, 10 décembre 1915, 14 h. 35.*

Très confidentiel.

L'union des colonies grecques qui s'est tenue ces jours-ci à Paris m'a fait demander par M. Kefalas d'autoriser l'envoi en Grèce d'une certaine quantité de riz qui serait mise à la disposition des organisateurs de ce comité et de M. Venizelos pour être distribuée dans un but de propagande dans les communes du royaume que, pour des motifs politiques, le gouvernement actuel voudrait mettre en interdit.

Je serais disposé, à titre d'essai, à faire autoriser une première sortie de 1.000 sacs de riz qui seraient consignés à la maison marseillaise Stavridès et Xydias et qui seraient mis à la disposition de M. Venizelos.

[1] Cf. note s. n°, Paris, 11 décembre 1915.

Je vous serai très obligé de me faire savoir d'extrême urgence après avoir demandé à M. Venizelos s'il est d'accord, si sir Francis Elliott et vous voyez des inconvénients graves à l'organisation de ce ravitaillement spécial de nos amis : il va de soi que les autorisations qui seraient données seraient communiquées à la commission internationale des contingents et qu'il en serait tenu compte dans l'approvisionnement général de la Grèce[1].

588

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1006. *Rome, 10 décembre 1915, 21 h. 20.*
Chiffré.
(Reçu : le 10, 22 h. 40)

J'ai appris que le transport du contingent italien à Valona étant (1 gr. fx.) avancé le gouvernement jugeait possible de reprendre le ravitaillement serbe et qu'il avait invité le commandant en chef des forces navales de ne rien épargner pour en assurer la protection et le succès. M. Sonnino me l'a confirmé aujourd'hui. On a compris ici la nécessité de faire un gros effort ; mais on assure qu'à Saint-Jean de Medua des approvisionnements considérables qui ont échappé au bombardement autrichien restent en souffrance et que rien encore n'a été fait pour en prendre possession. Les déchargeurs de Saint-Jean de Medua, m'a dit M. Sonnino, se sont mis en grève.

La commission de ravitaillement[2] s'est réunie ce soir pour arrêter avec l'amirauté un plan d'ensemble d'opération. D'après les informations données par amiral Pinopini, l'armée serbe avec le roi Pierre et comptant 35.000 hommes serait concentrée à Tirana Picherni à 60 kilomètres de Valona. Au Nord on s'attend du côté de Scutari à l'arrivée de 90.000 hommes de bandes par la voie d'Andievitza, Prizrend. Le prince héritier qui est à Scutari demande d'urgence des vivres et accepterait l'idée d'une retraite vers le sud. Dans ces conditions l'amiral Pinopini a proposé et la commission a accepté de procéder au ravitaillement en convoyant en une fois deux bateaux à Antivari qui déchargeraient en trois jours les vivres destinées à la masse indiquée. L'expédition sera assurée par des forces navales importantes. D'autre part un petit bateau sera envoyé à

[1] Barrère télégraphiait le 13 décembre 1915 (télégramme n° 1012, chiffré) : « Je réponds à votre télégramme 2069. Le départ des navires grecs retenus dans les ports italiens sera autorisé. Quant à l'application du rationnement officiellement organisé du ravitaillement grec, le ministre des Affaires étrangères croit qu'il ne serait pas sans péril d'y procéder immédiatement dans l'état de tension qui existe encore entre les Alliés et la Grèce. Il reconnaît l'importance d'empêcher la création de stocks de vivres en Grèce. Il n'a pas d'objection à ce que la commission internationale des contingents s'occupe d'établir sans retard les contingents mensuels dont la Grèce a besoin et réunisse toutes les informations qui permettront de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la création de stocks. Mais il recommande la prudence dans l'application de ces mesures. »

[2] Commission de ravitaillement de la Serbie composée des attachés navales de la Triple Entente et des représentants de la Marine et de la Guerre.

Durazzo et un autre à Saint-Jean-de-Medua. Puis le ravitaillement sera établi par Valona.

589

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2933. *Londres, 10 décembre 1915, 22 h. 15.*

Chiffré.

Pour M. Georges Picot[1].

Sir A. Nicholson m'a dit qu'il était indispensable de répondre le plus tôt possible au Chérif pour ne pas donner aux Allemands le temps de l'aborder. La question de la Syrie sera réservée.

Voici le texte de la phrase relative à cette question dans le télégramme adressé au Caire :

« Quant à la Syrie vous répondrez au Chérif que d'autres intérêts sont engagés, que par conséquent ce point exige du gouvernement du Roi un examen attentif et qu'une communication supplémentaire à ce sujet sera faite ultérieurement ».

Cette phrase n'a rien d'inquiétant mais elle implique l'obligation de nous entendre rapidement avec le gouvernement britannique sur leurs communications ultérieures. J'insiste donc sur les vues que je vous ai chargé d'exposer.

590

M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 150-151. *Tokyo, 10 décembre 1915, 23 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 11, 7 h. 50)

Le mémorandum japonais invite puissances à un nouvel examen questions. Il importe arriver à un accord pour ne pas laisser (1 gr. fx.) échec qui nous ferait perdre face et augmenterait influence allemande Extrême-Orient.

Il serait inutile tenter nouveaux efforts pour faire revenir le Japon sur refus concernant rupture ouverte, expulsion générale, et la proposition appuyée solidairement sans discuter liste expulsion présentée au gouvernement chinois dans une réclamation télégraphique collective de Pékin.

[1] Cf. lettre s. n°, de Briand à Picot, Paris, 2 novembre 1915.

Mais nous pourrions, semble-t-il, aboutir résultat pratique en acceptant d'établir liste expulsés discutée de concert à Pékin avec les représentants puissances y compris agents japonais.

Le gouvernement chinois admet à ma demande que ces listes pourraient comprendre agents officiels allemands austro-hongrois compromis. Chaque ministre soutiendrait sa liste.

Sur ces listes seraient inscrits notamment : 1°) ministre allemand dont la connivence avec ses agents est démontrée (affaires Papenheim), consul Moukden (complicité matière révolutionnaire), consul d'Allemagne Tientsin (excitation désertion soldats russes), les directeurs Deutsche Asiatic Bank (intrigues au sujet restitution Kiao Tcheou, Chine), etc. 2°) Austro-Hongrois expulsés Japon et réfugiés Chine ainsi que ceux sur lesquels accusations ou suspicions légitimes pourraient être formulées.

Ministre des Affaires étrangères a reconnu lui-même qu'il serait impossible produire preuves juridiques mais que l'on devrait tenir compte présomptions conduisant à des convictions. (*À suivre*)

T. n° 151. *Tokyo, 10 décembre 1915, 14 h.*

(Reçu : le 11, 9 h. 10)

Suite du n° précédent.

Le Japon sera sans doute amené à accepter cette procédure qui est conforme au principe du mémorandum (n° 2), son agent se trouverait malvenu à se faire l'avocat des Allemands et à rejeter les cas les plus notoires contre avis unanime de ses collègues.

Si les expulsés refusaient de se soumettre à ces arrêtés ou se réfugiaient sur le territoire des concessions allemandes, des mesures de coercition pourraient être prises et aller jusqu'à la suspension pendant la guerre ou même l'abolition des privilèges et concessions concernant les Germains, avantages que la Chine a accordés uniquement pour l'exercice du commerce pacifique qu'on a (mot passé) pour faciliter les intrigues portant atteinte à sa neutralité. Toutes les complications qui surgiraient avec nos ennemis à ce propos seraient évidemment à notre avantage.

L'effet produit par ces mesures vaudraient un succès pour les puissances et aboutiraient à une rupture ouverte ou tout au moins à une rupture de fait avec l'Allemagne. Il conviendrait cependant de ne pas en souligner les conséquences probables afin de ne pas permettre au Japon de reproduire les objections formulées par lui sous l'article 3 du mémorandum.

Quant à la question des arsenaux le Japon ne saurait avoir des exigences plus grandes que celles manifestées lors de ses dernières négociations avec la Chine ; la note ne parle que d'une coopération.

L'ambassadeur d'Angleterre télégraphie dans ce sens à son gouvernement et j'ai la (mot passé) que notre collègue de Russie s'associera à notre manière de voir. J'ai télégraphié à Pékin[1].

[1] Cf. télégramme n° 157, chiffré, Tokyo, 19 décembre 1915.

591

M. BERTHELOT, CHEF DE CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Note pour la presse. *Paris, 10 décembre 1915.*

L'organisation du haut commandement.

Il a toujours été admis que les forces qui agissent sur un même théâtre d'opérations doivent être réunies sous un commandement unique ; mais l'expérience de la guerre actuelle prouve que cette unité de direction est nécessaire même quand les forces sont réparties sur plusieurs fronts.

Elle devient indispensable quand plusieurs armées alliées ont à concerter leurs vues pour l'adoption d'un plan unique, s'appliquant à tous les théâtres d'opérations.

Le texte des décrets du 28 octobre 1913 (conduite des grandes unités) et du 2 décembre 1913 (service en campagne), lesquels ne visaient que l'action par théâtres d'opérations, a donc dû être élargi sous l'influence des événements ; c'est cette nécessité qui a imposé les décrets du 2 décembre 1915.

Dans ces décrets, le général Joffre, tout en conservant le commandement direct des armées de l'Est et du Nord-Est, s'est vu confier la direction supérieure de nos armées sur tous les fronts. Relèvent ainsi directement de lui les décisions relatives au personnel.

En vertu de l'article 37 du décret du 28 octobre 1913 qui prévoit, à côté du général en chef, un chef d'état-major général, le général Joffre a désigné pour cet emploi le général de Castelnau, qui conserve son rang de commandant de groupe d'armées[1].

592

M. CHEVALLEY, MINISTRE DE FRANCE À CHRISTIANIA,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 683-686. *Christiania, 11 décembre 1915, 16 h. 30.*

Chiffré.

(Reçu : le 11, 18 h. 35)

Je me réfère à mes télégrammes 662 et 677 pour ministre de la Marine.

J'ai obtenu ce matin du ministre des Affaires étrangères, malgré avis défavorable du ministre de la Défense, le permis de sortie pour les deux derniers navires achetés par la mission navale française. Ces deux bâtiments se trouvaient actuellement désarmés en Norvège. Le ministre a marqué que c'était uniquement pour être agréable au gouvernement français qu'il passait outre à l'avis de son collègue. Il a rappelé que, bien qu'achetés avant l'interdiction de sortie, les dix autres navires acquis par

[1] Notes marginales : « Téléphoné à Havas, Information, Fournol – Prévenir la censure. 11 décembre – 9 h 30 du soir ».
Cf. télégramme n° 4491-4492, chiffré, Paris, 23 décembre 1915.

la mission ne pouvaient légalement être aliénés sans une dispense qu'il avait déjà accordée. Ces bâtiments se trouvent actuellement en dehors de la Norvège. Le ministre a nettement indiqué qu'il ne pourrait pas accorder de dispenses après les 12 qu'il vient de consentir en notre faveur. (*À suivre*)

T. n° 686. *Christiania, 11 décembre 1915, 22 h. 45.*

Confidentiel.

(Reçu : le 12, 5 h. 45)

Suite à mon télégramme 683.

Le ministre de la Marine demande à la mission navale d'acheter encore 20 petits vapeurs.

Comme l'indique mon télégramme n° 683 il ne sera plus possible d'obtenir la sortie d'autres baleiniers norvégiens achetés directement. Sans parler des 34 possibles il se peut que les voies indirectes à envisager soient fermées, si la mission qui est actuellement dirigée par un officier belligérant et connu en Norvège ne devient pas exclusivement civile et commerciale.

593

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4291. *Paris, 11 décembre 1915, 22 h. 15.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n°.

Si la formule télégraphiée au Caire réserve nos droits sur la Syrie, la réponse hâtivement transmise au Chérif de La Mecque avant toute entente avec nous n'en présente pas moins des inconvénients politiques sérieux.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'elle aura pour résultat de diminuer nos moyens de pression sur les Anglais qui auront ainsi donné comme ils le souhaitaient une première satisfaction aux Arabes et en seront moins pressés d'aboutir dans la négociation actuellement engagée. En outre la réponse ainsi faite nous pose en quelque sorte en adversaire du Chérif qui se voit octroyer par les Anglais ce qu'il souhaite alors que la France apparaît comme la puissance disposée à lui disputer par ailleurs les satisfactions qu'il demande.

Il serait hautement désirable que dans toute cette question il ne fût pas fait de distinction entre les puissances intéressées. Par la déclaration du 2 septembre 1914 à laquelle l'Italie a adhéré le 26 avril dernier, les puissances de l'Entente ont engagé ensemble la question en stipulant que l'Arabie et les Lieux Saints musulmans en Arabie seraient laissés sous l'autorité d'un pouvoir musulman indépendant. Les Alliés, notamment la France particulièrement intéressée dans toute cette affaire en tant que future voisine de la nouvelle principauté, doivent donc continuer à apparaître aux yeux des musulmans comme participant à un égal degré à la création d'un royaume arabe qui ne saurait être le fait de l'Angleterre seule.

Je ne puis que vous laisser le soin de signaler ce point de vue à l'attention du gouvernement britannique afin que dans ses communications avec les autorités arabes il tienne compte de cette situation et ne paraisse pas agir de sa seule initiative[1].

594

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4292-4293. *Paris, 11 décembre 1915, 22 h. 40.*

Chiffré.

Je vous transmets ci-dessous un télégramme du ministre de France à Bucarest (Bucarest, n° 634).

Je vous serai obligé de me faire connaître d'urgence quel accueil le gouvernement britannique a fait à la proposition dont il a été saisi par son ministre à Bucarest.

Ainsi que vous le savez le gouvernement français avait lui-même pris l'initiative, au mois de juin dernier, de proposer aux Alliés l'acquisition d'un quart de la récolte roumaine. Cette opération devait, dans son esprit, et suivant les assurances qui avaient été données à M. Blondel, permettre au gouvernement roumain de maintenir l'interdiction de sortie des blés qu'il avait édictée au mois de septembre 1914. Vous savez également qu'après avoir donné en principe un avis favorable, le gouvernement britannique est revenu au mois d'août sur cette opinion et s'est décidé à ne pas poursuivre les négociations. Pendant le long laps de temps qui s'était écoulé en effet, la situation s'était modifiée en Roumanie et, sous la pression des agrariens, le gouvernement roumain croyait ne plus pouvoir maintenir cette prohibition de sortie, à moins que les puissances alliées ne consentissent à faire l'achat de la totalité de la récolte roumaine.

Aujourd'hui, M. Bratiano nous propose d'acquérir la même quantité, ou à peu près, de blé que nous aurions acquise au mois de juillet dernier, mais il ne nous propose plus de nous donner en compensation l'assurance que les États de l'Europe centrale ne trouveront pas d'approvisionnements en Roumanie. Il ne s'agit donc plus, à l'heure actuelle, que de savoir si nous avons réellement intérêt à payer à un aussi haut prix une clientèle roumaine, afin de combattre la propagande et les intrigues de nos ennemis.

Je serais désireux de savoir le plus promptement possible quelle est l'opinion du gouvernement britannique sur ces différents points[2].

[1] Télégramme préparé par Jules Cambon.

[2] Cf. télégramme n° 625-626, chiffré, Bucarest, 1er décembre 1915.
À ce télégramme, Joffre répondait (minute n° 12852, G.Q.G., 21 décembre 1915) :
« Vous avez bien voulu me communiquer la copie des télégrammes échangés entre vous, l'ambassadeur de France à Londres et notre ministre à Bucarest relativement à l'achat de céréales en Roumanie. (Télégrammes n° 634 de M. Blondel, n° 4292, du ministre des Affaires étrangères, n° 2951 de l'ambassadeur de France à Londres).

595

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 380. *Le Caire, 11 décembre 1915.*

Chiffré.

Les inconvénients pouvant résulter d'un manque de discrétion de la part des fonctionnaires ou des officiers britanniques ont sans doute motivé l'envoi d'instructions précises au Caire, car je n'ai, depuis trois semaines, recueilli aucun bruit digne de quelque attention, concernant le projet de constitution d'un empire arabe indépendant et les pourparlers engagés à ce sujet avec le Chérif de La Mecque ou les principaux chefs des tribus arabes.

On peut regretter que le gouvernement anglais n'ait pas cru devoir adopter dès le mois de juin dernier la ligne de conduite à laquelle il adhère aujourd'hui.

Les Alliés auraient peut-être pu obtenir alors du gouvernement roumain le maintien de l'interdiction de sortie des blés et des céréales et ils auraient privé l'Allemagne du réconfort matériel et moral qu'elle trouve actuellement dans l'achat de ces blés.

Quoi qu'il en soit, les négociations entamées par les Allemands pour un premier marché de 500.000 tonnes de céréales roumaines sont actuellement accueillies avec joie par nos ennemis. La presse de Berlin et de Vienne s'est fait l'écho de la satisfaction avec laquelle les Austro-Allemands escomptent l'arrivée des blés, des maïs, des haricots, qui rendront à la population rationnée un si précieux service.

Aussi je suis d'avis qu'il n'est pas suffisant de se borner, comme le suggère M. Blondel, à contrebalancer par un marché semblable à celui qui a été consenti aux puissances centrales, la bonne impression produite sur les populations roumaines par l'initiative et l'esprit de décision de l'Allemagne. J'estime qu'il serait particulièrement désirable que la livraison de ces céréales à nos ennemis fût arrêtée par une intervention *immédiate* des Alliés.

Cette intervention est peut-être encore possible puisque, d'après le télégramme 634 de M. Blondel, l'accord ne serait pas terminé entre l'Allemagne et la Roumanie au sujet des modalités de paiement.

En tous cas, si (par suite de l'indécision des Alliés qui depuis plus d'un an n'ont pu aboutir à une solution) les Allemands réussissent à enlever les cinquante mille wagons qu'ils ont en vue, il importe que de nouveaux achats de céréales ne puissent plus être effectués par eux et, pour cela, le seul moyen paraît être que la France et l'Angleterre se substituent à l'Allemagne comme acheteurs.

L'Angleterre et la France sont importatrices de blé et nos prochaines récoltes seront fortement déficitaires en raison des difficultés de main-d'œuvre et de la pénurie des engrais. Les céréales achetées aujourd'hui par nous et entreposées dans les ports russes jusqu'à ce que le passage à travers les Dardanelles puisse être assuré, seront donc certainement les bienvenues lorsqu'elles arriveront un jour à Londres et à Marseille.

Il ne m'appartient pas de discuter la question au point de vue financier. Mais alors même que l'opération dût entraîner un certain déficit, ce sacrifice me paraîtrait largement motivé par les avantages, politiques et autres, que nous pourrions retirer de l'opération. Ce déficit ne serait-il pas rapidement compensé d'ailleurs, si la réussite de l'opération abrégeait de quelques jours seulement la durée de la résistance militaire de nos adversaires ?

Je me permets donc d'appeler l'attention du gouvernement sur l'importance de premier ordre que présenterait, pour la conduite ultérieure de la guerre, le maintien de l'interdiction d'exportation des blés roumains en Autriche-Hongrie, en Allemagne et en Turquie. Et j'insiste pour que des négociations dans ce sens soient poursuivies avec le gouvernement roumain, dût le résultat cherché nous entraîner à acquérir la totalité des céréales achetables. »

Cf. notes pour l'ambassade de Russie, Paris 23 décembre 1915 et s. n°, Paris, 27 décembre 1915.

La lettre de notre ambassadeur à Londres, en date du 11 novembre, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer et qui m'est parvenue hier par la valise, indique d'ailleurs que des conversations sont engagées à ce sujet au *Foreign Office* où l'on a reconnu que la délimitation des frontières de ce qui serait la Syrie était la condition nécessaire et primordiale de la réalisation du projet de royaume arabe.

Mais ce que l'on a appris de ce projet et l'incertitude qui plane sur les intentions ou les décisions des gouvernements français et anglais causent une grande inquiétude parmi les Syriens : les uns, et spécialement les chrétiens, ne peuvent s'empêcher de redouter que la France, sous l'empire des nécessités de l'heure présente abandonne ses revendications séculaires ou se contente d'une Syrie étriquée, privée de ses plus riches provinces, d'une sorte de Liban à peine agrandi ou d'une bande de territoire sur la côte ; les autres, et particulièrement celles des personnalités musulmanes que nous avons toujours connues hostiles à notre influence, souhaitant la formation d'un État arabe le plus vaste possible et craignant que l'Angleterre, par égard pour son alliée, consente à n'y pas englober la Syrie tout entière.

J'ai grand peine à me soustraire aux sollicitudes des uns et des autres, surtout de nos partisans qui, après avoir abondamment discuté entre eux, tentent d'obtenir de moi quelque déclaration conforme à leurs espérances et me demandent quand la France fera publiquement et officiellement connaître sa décision au sujet de la Syrie.

Je les exhorte au calme, à la patience, à la confiance ; je dois aller parfois jusqu'à ordonner aux plus ardents de ne pas se départir de l'attitude la plus correcte vis-à-vis des Anglais auxquels ils ont tendance à reprocher une politique qu'ils affirment être cauteleuse et anti-française ; et j'assure à tous que le règlement de la question syrienne résultera, ainsi que cela doit être, d'un accord parfait et loyal entre la France et l'Angleterre.

Les Syriens s'en vont alors, rassurés ou feignant de l'être, pour revenir quelques jours après me confier leurs appréhensions et me demander des apaisements nouveaux[1].

[1] Cf. télégramme n° 278-279, confidentiel, Le Caire, 2 novembre 1915, télégramme n° 340, confidentiel, Le Caire, 2 novembre 1915 et note s. n°, Paris, 3 novembre 1915.

596

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
M. Thiébault, Ministre de France à Stockholm,
Général Galliéni, Ministre de la Guerre.

T. n° 2055 ; 378 ; 136 ; 197 ; 5901. *Paris, 11 décembre 1915.*

Pour les postes : Très confidentiel.

Pour la Guerre : Secret.

Le ministre de la République à Christiania m'entretient des pourparlers qui seraient intervenus récemment entre les états-majors suédois et allemand au sujet d'une participation éventuelle de la Suède dans la présente guerre.

Les renseignements, d'après les indications que me donne M. Chevalley, auraient été recueillis à une source sérieuse et proviendraient, indirectement, de milieux militaires.

Pour les 4 postes :

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information confidentielle, une copie de la lettre que m'a écrite à ce sujet notre représentant en Norvège[1].

Pour la Guerre :

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information une copie de la lettre que m'a écrite à ce sujet notre représentant en Norvège, en attirant votre attention sur le caractère secret de cette information.

597

Cabinet du Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

M. s.n°. *Paris, 11 décembre 1915.*

M. Zaharoff, Grec associé de la maison Vickers, a dit à M. Painlevé et à M. Liard qu'il irait volontiers à Athènes pour y faire, d'accord avec M. Venizelos avec qui il est en relations fréquentes, de la propagande en faveur des Alliés.

Bien entendu il ne s'agit pas d'une mission et encore moins d'une mission payée mais M. Zaharoff désirerait être assuré que son voyage serait agréable au gouvernement[2].

[1] Lettre non retrouvée.

[2] Texte de la main de Berthelot.

598

GÉNÉRAL GALLIÉNI, MINISTRE DE LA GUERRE,
M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

M. s.n°. *Paris, 11 décembre 1915.*

La constitution d'un Wakf (ou habous en arabe, marocain ou algérien) c'est-à-dire d'un bien dédié à Dieu paraît être la seule forme possible d'assurer l'acquisition ou la construction des hôtelleries destinées à nos pèlerins musulmans. Suivant les circonstances, en effet, nous achèterons par l'entremise d'un membre d'une des grandes confréries de notre Afrique du Nord un immeuble déjà construit et qu'il suffira d'aménager ou nous procéderons à une construction sur un terrain acquis par notre envoyé.

Il est en effet possible, en tout pays musulman, de créer un bien de mainmorte, de plus, aucun étranger ne peut posséder dans les terres saintes de l'Islam, à savoir dans le vilayet du Hedjaz.

Notre envoyé, choisit avec soin comme il a été dit parmi les chiouk des grandes confréries, achèterait soit un terrain, soit un immeuble, et ferait devant le « defter hakkani » (bureau du cadastre) une déclaration affirmant que telle propriété devient le Wakf de la Grande Mosquée (Kaaba) de Laque et de la Wastani (Mosquée centrale) de Médine.

Par suite de cette déclaration, les biens en question deviendraient incessibles et inaliénables, dispensés du paiement de tout impôt, et les revenus qui pourraient en découler sont, de droit, affectés à l'entretien du Wakf[1].

599

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Note pour le président du Conseil. *Paris, 11 décembre 1915.*

Urgent.

Le sous-secrétaire d'État de la Marine marchande est entré en négociations avec des courtiers anglais pour obtenir la vente d'un certain nombre de navires de commerce anglais qui seraient affectés spécialement au trafic français. Le ministère du Commerce de son côté a entrepris des démarches auprès du gouvernement anglais en vue d'assurer l'approvisionnement de la France et de l'Angleterre en céréales. Pour cette opération le concours de la marine de commerce anglaise paraît indispensable. De son côté le sous-secrétaire d'État des approvisionnements recherche du fret en Angleterre et le sous-secrétaire d'État des munitions a des accords avec l'administration anglaise pour les transports. Nous croyons savoir qu'également le ministère des Travaux publics a eu l'occasion, pour les charbons, de négocier des arrangements en vue du fret.

[1] Cf. décret du 9 décembre 1915.

De toutes ces initiatives diverses, il semble résulter une grande complexité, comme l'indiquait M. Cambon dans un récent télégramme, il paraît urgent d'établir entre les différentes administrations françaises intéressées un accord afin de connaître avec précision quels sont exactement les besoins auxquels l'État français et les diverses administrations ont à faire face et les moyens que l'on pourrait employer pour y satisfaire. M. Paul Cambon a justement fait observer que cette multiplicité d'accords avec les différentes administrations anglaises, ou directement avec les armateurs, ne peut aboutir qu'à faire monter le prix du fret, sans nous assurer le tonnage dont nous pouvons avoir besoin.

De son côté, le gouvernement britannique fait observer que le gouvernement français ne paraîtrait pas avoir étendu son droit de réquisition sur les navires de commerce aussi largement que le fait le gouvernement britannique. Il assure que des offres de fret sont faites à Londres par des compagnies françaises à des conditions trop avantageuses pour ne pas indiquer une situation meilleure en France, pour l'armement, qu'elle ne l'est en Angleterre.

Dans un télégramme plus récent, M. Cambon demande au sous-secrétaire d'État aux Approvisionnements de se rendre en Angleterre afin de négocier ces questions de transport maritime avec le *Board of Trade*. Notre ambassadeur fait observer que, au cours des conversations qui se sont tenues à Boulogne le 22 août 1915, M. Ribot avait obtenu de M. Mac Kenna la promesse de s'intéresser au transport des munitions françaises par des bateaux réquisitionnés par l'amirauté britannique.

Le directeur des Affaires politiques et commerciales, après avoir exposé cette situation à M. le président du Conseil croit devoir lui suggérer de déterminer le plus rapidement possible une entente entre les divers départements ministériels intéressés de façon à ce que, s'il se rend à Londres, M. Joseph Thierry soit en mesure de traiter avec l'administration britannique la question des affrètements dans son ensemble. Il est à présumer en effet que nous obtiendrions ainsi des conditions meilleures, et surtout une meilleure utilisation du tonnage qui nous serait réservé.

Si M. le président du Conseil partage cet avis, il y aura lieu de prévenir les ministères intéressés afin que sous la présidence, par exemple de M. Joseph Thierry, des délégués de chaque département se réunissent pour élucider promptement cette question des affrètements et munir le sous-secrétaire d'État aux Approvisionnements des renseignements nécessaires pour lui permettre d'établir avec l'administration anglaise un arrangement général intéressant la Défense nationale.

600

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 889-890. *Paris, 12 décembre 1915, 12 h.*

Chiffré.

Votre conversation avec le Roi et celle des ministres alliés avec M. Skouloudis m'ont donné ainsi qu'au maréchal Kitchener et à sir Edward Grey, qui n'ont quitté Paris qu'aujourd'hui, l'impression que le gouvernement grec s'est décidé à donner satisfaction immédiate à nos demandes, et que les généraux français et anglais à Salonique peuvent procéder sans résistance à toutes les mesures de repli des troupes et de mise en état de défense de la base.

Il convient maintenant de redonner à nos relations avec les Grecs toute la cordialité possible ; sir Edward Grey a donné les ordres nécessaires pour relâcher la rigueur des mesures prises contre la marine et le commerce grecs ; l'amirauté française s'entendra avec le marine anglaise pour agir de même.

Je pense que le général Sarrail aura discuté la question des forts de manière à ne pas susciter à ce propos des difficultés excessives ; quand l'organisation de notre ligne défensive sera réalisée les forts seront, d'ailleurs, sous notre contrôle.

Vous estimerez, sans doute comme moi, qu'il y aurait un très grand intérêt à agir de la manière la plus adroite et la plus insistante, par tous les moyens en votre possession, sur la presse grecque à Athènes, à Salonique et dans tout le pays en vue de réveiller et de nourrir les inquiétudes helléniques contre la présence des Bulgares à Monastir, contre les ambitions du roi Ferdinand, et les risques très graves que la présence des troupes bulgares à toutes les frontières du nord de la Grèce va faire courir au pays. La haine et la défiance des Grecs contre la Bulgarie sont un de leurs sentiments les plus profonds : l'attitude et les déclarations du roi Constantin sur son intention d'ordonner à l'armée grecque de ne pas s'opposer à l'entrée des soldats bulgares sur le territoire grec sont de nature à inquiéter le patriotisme grec sur l'avenir que leur réserve une telle attitude et à rapprocher de nous les Grecs, en leur montrant que nous restons leurs plus sûrs défenseurs et que la présence de nos troupes à Salonique est de nature à parer au danger et à constituer, en dernière analyse, une protection efficace pour la Grèce.

Tout ceci doit être fait sans donner au roi l'impression d'une ingérence de notre part dans la politique intérieure du royaume.

C'est assez important et délicat pour que vous vous en occupiez vous-même, sans laisser à M. Bertrand et à nos propagandistes le soin de mener une telle campagne. Vous avez assez de doigté pour la mener avec le maximum d'effet et le minimum de compromission de la légation.

Si les fonds qui sont à votre disposition ne vous suffisent pas, prévenez-moi[1].

601

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2132. *Paris, 12 décembre 1915, 20 h. 45.*

Chiffré.

Sur la demande du ministère de la Guerre, je vous prie insister auprès du gouvernement russe en vue d'obtenir la *réquisition* totale du platine et du minerai de platine indispensable aux Alliés, dans l'intérêt de la défense commune.

Le sous-secrétaire des Munitions me signale les tentatives d'achat indirect par l'entremise de neutres faites par les puissances centrales et insiste sur le fait que la Russie produit la presque totalité du platine, mais que l'extraction aurait été très faible cette année. Dans ces conditions, M. Thomas estime que seule la mesure qu'il suggère permettrait de réserver aux Alliés la totalité de la production. De son côté, le gouvernement français prendra des mesures pour empêcher tout emploi commercial du platine en France.

(Fonds Blocus)

602

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 381. *Le Caire, 12 décembre 1915.*

Les travaux dont j'ai annoncé, par ma lettre n° 371 du 1er de ce mois, la mise en train pour assurer la défense de l'Égypte du côté de l'est sont poussés avec activité : on assure que le doublement de la voie ferrée entre Zagazig et Ismaïlia sera achevé à la fin du mois et que la ligne avancée de défense dans le désert à l'est du canal de Suez, sera terminée dans le courant du mois de janvier. De ce côté, il ne s'est produit jusqu'à présent que l'escarmouche dont j'ai rendu compte par mon télégramme n° 309 entre une patrouille indienne et un groupe de Turcs et de Bédouins qui, pense-t-on, avaient l'intention de placer des mines dans le canal.

Du côté de l'ouest, après l'évacuation de Solum et de Sidi-Barrani, la résistance a été organisée à Mersah-Matrouh : un combat a eu lieu hier à l'ouest de ce point : des partis de Senoussistes parcourant le désert ont été signalés au sud et même au sud-est de Mersah-Matrouh : plusieurs

[1] Télégramme rédigé par Berthelot.

des oasis qui se trouvent à l'ouest de la vallée du Nil ont été ou vont être occupées par des troupes britanniques ainsi que le Fayoum et les villes de Damanhour, Béni-Souef, Minieh et Louxor. J'ai déjà mentionné que plusieurs officiers de l'armée égyptienne, dont l'un en garnison à Solum était considéré comme particulièrement loyal et servait même d'intermédiaire avec les chefs senoussistes, avaient déserté : la plupart des soldats des garde-côtes qui surveillaient la frontière et occupaient les postes de la côte ont également passé à l'ennemi en emportant leurs armes et en emmenant leurs chameaux : il faut considérer comme prête à pactiser à la première occasion avec les Senoussistes toute la population bédouine, en grande partie d'ailleurs affiliée à la secte qui habite ou parcourt le désert à l'ouest du Nil.

Le bassin oriental de la Méditerranée, et notamment la partie comprise entre la côte égyptienne et la Crête, est activement sillonnée par les sous-marins ennemis. Les nouvelles de leurs méfaits parviennent en général d'abord à Alexandrie ; j'ai donc prié notre consul en cette ville de les signaler directement au Département et aux autorités navales françaises. Ce n'est que par exception que j'aurais moi-même à transmettre une information de ce genre qui serait parvenue au Caire avant d'avoir été reçue à Alexandrie.

Les paquebots des Messageries Maritimes ne naviguent maintenant en Méditerranée qu'armés d'une pièce de 70 m/m, le *Yara* lors de son dernier voyage, est allé spécialement à Port-Saïd pour y recevoir un armement de cette nature avant de repartir pour Marseille.

La nouvelle de la retraite vers Kut-el-Amara de l'armée anglaise, dont on s'attendait d'un jour à l'autre à apprendre l'entrée à Bagdad, a causé une vive désillusion parmi les Anglais et une fâcheuse impression dans le monde indigène. Il ne faut pas se dissimuler que cette retraite, venant après les efforts infructueux des Alliés aux Dardanelles et en Macédoine, renforce considérablement chez les Égyptiens l'opinion de la force invincible de l'Allemagne et de la Turquie et avive l'espoir de leur triomphe chez ceux, trop nombreux ici, qui souhaitent la victoire de nos ennemis.

Le bruit court depuis hier dans les milieux militaires britanniques du Caire que le général Monro viendrait prendre la direction générale de la défense de l'Égypte et on se demande quelle serait, dans ce cas, la situation du général Maxwell actuellement commandant en chef des Forces britanniques en Égypte.

603

M. THOMAS, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ARTILLERIE ET MUNITIONS, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. n° 048543. *Paris, 12 décembre 1915.*

J'ai appelé l'attention de M. l'ambassadeur de Russie, en France, sur l'intérêt qu'il y aurait à faire venir de Russie des ouvriers, professionnels ou non, pour exécuter dans les établissements de l'Etat et dans les usines de l'industrie privée les fabrications de matériel, de munitions, de poudres et d'explosifs, nécessaires tant au gouvernement français qu'au gouvernement russe.

M. l'ambassadeur de Russie a transmis cette suggestion à son gouvernement. Mais, en vue d'activer la solution des détails que comporte cette affaire, il serait désirable que notre ministre à Petrograd en saisisse de son côté le gouvernement impérial russe.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien lui donner des instructions dans ce sens[1].

[1] C'est le 2 janvier 1916, par télégramme n° 3 et 4, chiffré, que Paléologue rapportait la réaction de Sazonov : « Suite à mon télégramme n° 1551.

Voici ce que m'a adressé M. Sazonov : "La proposition de M. Thomas a été l'objet d'un examen d'autant plus attentif que l'importance des intérêts en jeu disposerait le gouvernement impérial à ne négliger aucune mesure tendant à sa réalisation. Toutefois les difficultés qui surgissent à ce propos ne laissent pas, à l'extrême regret du gouvernement impérial, entrevoir pour le moment la possibilité de procéder à l'exécution de cette idée étant donné le manque actuel d'ouvriers qui se fait sentir dans toutes les branches des travaux les plus urgents ayant trait à la guerre.

Pour faire face à ces difficultés, le gouvernement impérial s'est même vu contraint de modifier certaines dispositions réglant les conditions du travail des femmes et des mineurs, d'appliquer dans nombreux cas la réquisition et d'avoir recours autant que possible à l'emploi des ouvriers de race jaune." (*À suivre*)

Suite à mon télégramme n° 3.

J'ai tenu à vérifier auprès de la chambre de commerce française les affirmations du gouvernement russe et il m'a été répondu que les ouvriers demandés par M. le sous-secrétaire d'État sont précisément ceux qui manquent le plus en Russie. La création ou l'adaptation de nombreuses usines pour la fabrication de matériel de guerre n'ont pu avoir lieu qu'en faisant même venir de l'étranger des tourneurs et des fraiseurs et tout récemment le gouvernement belge a envoyé à cet effet 350 ouvriers spécialistes. La rareté de main-d'œuvre a amené d'ailleurs une augmentation considérable des salaires et un bon tourneur gagnant aisément 8 roubles par jour ne s'expatrierait pas volontiers. »

604

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 4298 ; 2069. *Paris, 12 décembre 1915.*

Chiffré.

À la suite des observations faites par les ministres français et anglais à Athènes qu'il était nécessaire de garder quelques ménagements dans la pression économique sur la Grèce, et de l'acceptation de nos demandes pour Salonique, nous sommes tombés d'accord sir Edward Grey et moi qu'il y avait lieu de relâcher la rigueur de notre pression économique.

L'amirauté britannique a déjà dû donner l'ordre de relâcher les navires grecs actuellement retenus à Malte et à Gibraltar. De notre côté, nous laisserons partir les navires grecs se trouvant dans nos ports.

D'autre part, je donne aux ministres des Finances et de la Marine des instructions dont je vous communique ci-dessous le détail :

« Dans les conférences que j'ai eues avec le ministre anglais des Affaires étrangères, il a été convenu que nous relâcherions la rigueur de notre pression économique sur la Grèce, en raison de son acceptation actuelle de nos demandes : il ne conviendrait pas cependant de rendre toute liberté à son commerce, ni de lui permettre de constituer des stocks, tant que les événements actuels n'auront pas pris une orientation définitive. L'amirauté anglaise a dû déjà recevoir l'ordre de relâcher les vapeurs grecs retenus à Gibraltar et à Malte. Je vous serai obligé de prescrire dès aujourd'hui la même mesure pour les navires grecs se trouvant dans nos ports en raison de l'insistance du ministre de Grèce et des frais considérables résultant pour le commerce de l'arrêt des bateaux dans les ports.

En outre, il convient d'accorder des permis d'embarquement à destination de la Grèce, sous tout pavillon, aux marchandises non prohibées.

En vue d'éviter la constitution en Grèce de stocks, je propose à nos alliés de charger la Commission internationale des Contingents d'établir promptement les contingents mensuels strictement nécessaires à la consommation grecque, pour les blés, farines, riz, maïs, pétrole, charbons et graisses. Dès que ces contingents seront fixés, les croisières alliées en Méditerranée seraient chargées de faire le relevé des chargements de cette espèce se rendant en Grèce, et de communiquer d'urgence ces relevés à la Commission de Paris ; de leur côté, les douanes des pays alliés et d'Égypte tiendraient la commission au courant des exportations de ces produits, de façon que dès que le contingent serait près d'être atteint la Commission puisse, si les gouvernements le prescrivaient, aviser télégraphiquement les autorités navales et douanières alliées d'arrêter les convois et les expéditions ».

Je vous serai obligé de me faire savoir d'urgence si cette proposition est agréée par le gouvernement britannique, italien.

Pour Londres seulement. Vous signalerez à sir Edward Grey les inconvénients qu'il pourrait y avoir à relâcher trop complètement dès le premier jour notre action : l'expérience de la première partie de notre négociation avec la Grèce a montré à la fois combien notre pression ou son relâchement auraient une répercussion immédiate sur l'esprit conciliant ou difficultueux du gouvernement grec[1].

Ministre français Athènes 891.

J'adresse à MM. Paul Cambon et Barrère le télégramme ci-dessous.
(reproduire le télégramme ci-dessus)

605

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Thierry, Sous-secrétaire d'État au Ravitaillement
et à l'Intendance,
M. Clémentel, Ministre du Commerce, de l'Industrie
et des Postes, Télégraphes et Téléphones,
Contre-amiral Lacaze, Ministre de la Marine,
M. Méline, Ministre de l'Agriculture.

M. n° 5897 ; 1141 ; 2020 ; 322. *Paris, 12 décembre 1915.*

Confidentiel. Urgent.

Pour les 4 ministères :

J'avais, à la date du 30 novembre, entretenu l'ambassadeur de la République à Londres des deux questions qui préoccupaient le gouvernement français au point de vue de l'élévation du prix de la vie, à savoir l'approvisionnement en viande frigorifiée et la hausse des frets. J'invitais notre représentant, vu notre intérêt essentiel et évident à maintenir intact le moral de la population civile qu'une cherté croissante des objets de consommation peut affecter, à insister auprès du gouvernement britannique pour obtenir l'augmentation des 20 milles tonnes de viande frigorifiée prévues dans nos accords avec l'Angleterre et, d'autre part, à examiner avec le cabinet de Londres les moyens d'enrayer la hausse persistante des frets. Ces deux questions étaient présentées conjointement comme ayant un caractère d'urgence et de nécessité.

[1] Télégramme rédigé par Berthelot.
Réponse de Cambon, Londres, 14 décembre 1915 (télégramme n° 2969, chiffré, confidentiel) :
« Réponse à votre télégramme n° 4298.
Confidentiel
Sir E. Crowe m'a dit à titre personnel que le meilleur moyen d'exercer notre pression économique sur la Grèce consistait à adopter la suggestion de Votre Excellence. Le Comité de Paris correspondrait avec les ministres à Athènes qui pourraient eux-mêmes utiliser le service anglais de contrôle et de renseignements économiques en Grèce ; ce service commence à fonctionner et peut être développé. Il espère que le *Foreign Office* nous répondra prochainement en ce sens.
Mais il estime que notre système à l'égard de la Grèce présente un grave défaut, nous arrêtons nos navires, les vaisseaux grecs, nos exportations : mais nous laissons les neutres libres d'approvisionner la Grèce qui ne tardera pas à s'en apercevoir. Bien entendu cette opinion m'a été donnée très confidentiellement. »

M. Paul Cambon vient de me télégraphier que ces problèmes sont d'une importance trop considérable pour que la solution en puisse être obtenue par une simple démarche. Tous deux exigent des études approfondies et des discussions entre spécialistes. En ce qui concerne le premier, l'approvisionnement en viande frigorifiée a fait l'objet de nos longs pourparlers avec le *Board of Trade* et, récemment, le représentant de notre intendance à Londres a fait prévaloir une interprétation de nos accords donnant au gouvernement français la libre disposition des 20 mille tonnes prévues. Pour obtenir l'augmentation de ce chiffre, une nouvelle négociation est indispensable, et celle-ci ne peut être confiée qu'aux spécialistes qui ont conduit les précédentes[1].

Pour la Guerre seulement :

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître l'accueil que vous croirez devoir réserver à cette dernière suggestion de notre ambassadeur. Il y aurait tout avantage, à mon sens, à charger M. l'intendant Masure, qui vient de s'acquitter de cette mission à notre satisfaction, de reprendre ses entretiens avec le gouvernement anglais pour lui indiquer les raisons très sérieuses qui nous amènent à demander une augmentation du chiffre prévu. Votre administration me semble avoir toute qualité pour donner à ce sujet à M. l'intendant Masure, d'accord avec le ministère du Commerce (service du Ravitaillement civil) que j'informe par ce courrier, les instructions nécessaires.

Pour Commerce, Marine et Agriculture seulement :

Je signale au sous-secrétaire d'État à la Guerre (Ravitaillement) les suggestions de notre ambassadeur en lui demandant de vouloir bien donner des ordres en conséquence.

Pour Commerce seulement :

Votre administration pourra, par suite, se mettre d'accord avec le sous-secrétaire d'État du Ravitaillement pour demander que les instructions nécessaires soient données à M. l'intendant militaire, membre de la commission internationale du ravitaillement, siégeant à Londres.

Pour Marine et Agriculture seulement :

Je propose en même temps à notre collègue du Commerce (Service du Ravitaillement civil) de s'entendre avec M. Thierry pour faire donner les instructions nécessaires à M. l'intendant militaire, membre de la commission internationale du Ravitaillement, siégeant à Londres.

Pour les 4 ministères :

Sur la question des frets, l'ambassadeur de France à Londres se montre également désireux de voir nos intérêts confiés, dans la commission internationale de ravitaillement, à un agent spécialement compétent, chargé de suivre les questions de transport avec l'amirauté et le *Board of Trade*. Il

[1] Cf. télégramme n° 4362, chiffré, fil spécial, Paris, 16 décembre 1915.

estime aussi que nous devrions faire rechercher une solution par une commission représentant les ministères de la Marine et de la Guerre ainsi que les armateurs ; cette commission pourrait ensuite s'entendre avec les autorités anglaises. Mais il ajoute que les négociations relatives aux achats de blé et au transport de ces blés, que conduisent en ce moment à Londres, avec l'espoir d'obtenir des conditions particulièrement favorables, les délégués de nos services d'approvisionnement civil et militaire, sont en cours et qu'il serait prudent d'en attendre la conclusion avant d'aborder la question des frets.

Pour Commerce et Agriculture :

Celle-ci préoccupe d'ailleurs autant le gouvernement britannique que le gouvernement français. Pour enrayer la hausse, deux ordres en Conseil ont récemment établi un certain nombre de mesures nouvelles concernant les réquisitions de navires. Vous trouverez ci-joint ces deux documents. Le premier interdit à tout navire britannique de plus de 500 tonnes de jauge brute de porter une cargaison d'un port étranger à un autre port étranger sans une licence délivrée par une commission nommée par le président du *Board of Trade*. Le second déclare que tout navire britannique pourra être réquisitionné pour le transport de denrées ou toutes autres marchandises. Les steamers, chargés de denrées d'alimentation, de munitions ou autres objets nécessaires à la guerre et se rendant d'Amérique à un port de France devront donc être désormais pourvus d'une licence, par application du premier des ordres en Conseil. Et l'on peut d'autre part, craindre qu'en vertu du second la commission de réquisition du *Board of Trade* ne se trouve en concurrence avec le service des transports de l'amirauté et ne réquisitionne des navires affectés au service du gouvernement français.

En vue d'examiner les divers problèmes que pose cette nouvelle législation et pour défendre nos intérêts, notre ambassadeur propose de placer auprès du *Board of Trade* un représentant officiel du gouvernement français. J'ai soumis cette suggestion à notre collègue de la Marine en le priant de désigner pour cet emploi un fonctionnaire de son administration.

Pour la Guerre seulement :

Par ma lettre n° 5710 du 27 novembre dernier je vous ai fait connaître les mesures prises par le gouvernement britannique pour résoudre cette dernière, ainsi que les propositions soumises par mon Département au ministère de la Marine.

Pour la Marine seulement :

J'ai eu l'honneur de vous entretenir déjà de celle-ci à la date du 25 novembre et de vous communiquer les deux « Orders in Council » par lesquels le gouvernement britannique se propose d'enrayer la hausse. Je ne puis que me référer à cette communication en attirant à nouveau votre attention sur le dangereux effet que la nouvelle réglementation pourrait avoir pour nous si nos intérêts ne sont pas représentés auprès du *Board of Trade*.

Pour Commerce et Agriculture :

Il semble donc qu'il y ait tout intérêt à ne pas différer davantage la désignation du spécialiste chargé de représenter la France auprès du *Board of Trade* ainsi que le propose M. Paul Cambon.

Pour Commerce seulement :

J'avais proposé le 25 novembre au ministre de la Marine de désigner à cet effet un fonctionnaire de son Département. Je ne puis que vous laisser le soin de vous entendre avec notre collègue au sujet de ce choix.

Pour Agriculture seulement :

Je me suis mis en rapport, à ce sujet, avec les ministres du Commerce et de la Marine.

(Blocus)

606

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 958. *Athènes, 13 décembre 1915, 2 h. 20.*

Confidentiel.

(Reçu : 16 h. 40)

Ayant appris que les journaux venizelistes *Ethnos*, *Nea Hellas* et *Astir* étaient dans une situation critique au point de vue financier malgré les subsides qui leur ont été remis par l'agent anglais chargé de la presse, j'ai voulu me renseigner auprès de mon collègue anglais qui m'a répondu qu'il restait complètement à l'écart de ces questions de fonds secrets. En conséquence, j'ai chargé M. Bertrand d'une enquête discrète ; il me demande d'adresser à Votre Excellence le télégramme suivant dont j'approuve les conclusions :

« Après avoir consulté M. Venizelos et l'agent anglais qui m'a dit être au courant de la situation mais ne pas pouvoir en ce moment renouveler l'allocation déjà donnée par lui, il y a environ deux mois aux trois journaux qu'il était chargé de soutenir, j'estime qu'il est urgent de leur accorder la somme de 16.000 drachmes, savoir 8.000 à *Ethnos* qui est particulièrement obéré, 5.000 à *Neo Hellas* et 3.000 à *Astir*. M. Venizelos m'a déclaré qu'il ne comprenait pas que nous ne fissions pas quelque chose pour ces feuilles dont l'action est si utile et qui sont très gênées par suite du renchérissement du papier et de l'augmentation de leurs frais généraux. J'ajoute qu'il est à craindre que si nous n'intervenons pas immédiatement ces journaux ne soient obligés ou de cesser leur publication ou d'accepter les insertions largement rétribuées du baron de Schenk.

L'attaché naval qui dispose de fonds considérables pourrait être autorisé à me remettre 16.000 drachmes afin de ne pas attirer l'attention sur mon rôle par de trop importantes remises ; mais il serait nécessaire que cette autorisation lui fût envoyée par le télégraphe. Signé : Bertrand ».

607

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1291. *La Haye, 13 décembre 1915, 8 h. 40*

Chiffré.

(Reçu : le 14, 6 h.)

La Chambre des Députés néerlandaise a tenu cette semaine deux séances secrètes pour discuter la question de la démobilisation. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer dans ma correspondance, le Parlement et l'opinion publique étaient plutôt favorables à cette mesure. Elle a été combattue par le président du Conseil dont le discours a tenu presque toute la seconde séance. D'après les confidences que m'a faites un membre du Parlement, le président du Conseil a déclaré que le gouvernement considérait comme absolument indispensable le maintien de la mobilisation. Il s'est attaché à démontrer que la démobilisation pourrait faire croire que la Hollande s'était mise d'accord avec l'un ou l'autre groupe des belligérants, ce qui n'était pas le cas, le gouvernement ayant l'intention de persévérer dans une politique de stricte neutralité. Puis, a-t-il dit, la Hollande se trouve exposée à des dangers aussi grands de la part de l'Allemagne que du fait des Alliés. Il y a à craindre d'abord du côté des Allemands, le mécontentement grandissant au sujet des mesures économiques prises en Hollande pour empêcher le commerce avec l'Allemagne, constitution du Trust, prohibition d'exportation, création d'une zone neutre pour la surveillance de certains produits. Puis si les Alliés arrivent à percer les lignes ennemies et s'il y a refoulement des armées allemandes, la Hollande doit être à même de faire respecter la neutralité de son territoire afin d'empêcher que les troupes étrangères n'utilisent pour leur interdire aux uns et aux autres tout passage. En ce qui concerne les Alliés le maintien de la mobilisation signifiera que nous ne saurions admettre que leur pression sur notre vie économique dépasse la mesure compatible avec l'indépendance du pays. Ils pourraient être tentés eux aussi à un moment donné d'utiliser notre territoire ; nous devons rester toujours prêts à repousser toute tentative de ce genre. En terminant, le président du Conseil a déclaré que si le Parlement ne partageait pas cette opinion, le Cabinet tout entier ne croirait pas pouvoir assumer plus longtemps la direction des affaires. Aucun vote n'a encore été émis à cet égard mais on considère que les crédits seront votés. Du reste dans un discours public le président du Conseil a déclaré le lendemain qu'on étudierait le moyen d'alléger le fardeau dans une certaine mesure, faisant ainsi allusion aux congés que les autorités militaires seraient autorisées à accorder d'une façon plus large.

En tout cas les déclarations du président du Conseil nous montrent que le gouvernement néerlandais serait dans l'intention de résister à toute violation de son territoire. C'est dans ce but qu'il achète des armes et des munitions partout où il le peut, en Amérique, en Suède, en Danemark et

qu'il espère en trouver également en France dans les conditions que nous m'avez indiquées[1].

608

M. DELAROCHE-VERNET, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 412-416. *Scutari, 13 décembre 1915, 9 h. 30.*
Chiffré. Secret.
(Reçu : 18 h. 40)

L'idée que la conclusion d'une paix séparée est le seul moyen de salut pour le Monténégro comme pour la Serbie commence à gagner du terrain. Je sais de source sûre que le prince Mirko s'en est fait l'avocat auprès du prince Alexandre de Serbie pendant qu'ils traversaient ensemble le lac de Scutari en se rendent à Cettigné. Ici même cette thèse est soutenue par M. Lazare Miouchekovitz, ministre du Monténégro en Serbie, dont les sentiments austrophiles sont bien connus et qui a une certaine influence au Palais.

Jusqu'à présent le roi Nicolas paraît réfractaire à toute idée de paix séparée. Je crois qu'il est persuadé du succès final de la Quadruple Entente et qu'il voudrait bien tâcher de ne pas se brouiller avec elle. Mais on peut se demander si en attendant il ne sera pas heureux à un moment donné de se laisser forcer la main par les partisans de l'Autriche et il serait possible que l'augmentation des effectifs autrichiens dans les bouches de Cattaro ainsi que le récent bombardement de Cettigné, de Saint-Jean de Medua et de Durazzo eussent pour but d'exercer une pression morale sur la population et de prouver en même temps que les Alliés ne peuvent la défendre ni contre les aéroplanes ni contre les navires de guerre autrichiens[2].

(A Paix)

[1] Cf. télégramme n° 1569, chiffré, La Haye, 13 décembre 1915.

[2] Le 20 décembre, Barrère télégraphiait de Rome à Briand (télégramme n° 1036, chiffré) : « Les informations reçues à la Consulta en ce qui concerne la possibilité d'une paix séparée dans les conditions désespérées où se trouvent la Serbie et le Monténégro sont conformes à celles de votre télégramme n° 2123.

Le prince héritier de Serbie est revenu mal impressionné de son voyage à Cettigné ; il demeure personnellement très ferme dans ses propos de résister jusqu'au bout, mais on se demande ici si des pourparlers ne sont pas déjà engagés à Cettigné avec l'Autriche. »

T. n° 416. *Medua, 14 décembre 1915, 4 h.*

(Reçu : le 17, 12 h. 40)

Suite à mon télégramme n° 412.

De source bien informée, on me confirme qu'il existe à la Cour monténégrine un parti en faveur de la conclusion d'une paix séparée et que ce parti voudrait faire adopter par la Serbie la même ligne de conduite. On me dit aussi que le prince Alexandre et M. Pachitch seraient au contraire, résolus à continuer la lutte.

Mon interlocuteur a ajouté : « Comment le pourront-ils ? Ils n'ont plus d'armes ».

(A Paix)

609

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2951. *Londres, 13 décembre 1915, 19 h.*

Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes n° 4292-4293[1].

J'ai parlé aujourd'hui à lord Crewe de l'achat de la récolte roumaine. Il m'a dit que le gouvernement britannique adhère aux propositions du ministre et de l'attaché commercial anglais à Bucarest, qu'il approuve l'opération jusqu'à concurrence de dix millions de livres sterling c'est-à-dire 250 millions de francs mais pour ne pas troubler le cours du change il était d'avis d'espacer les livraisons et les paiements sur deux ou trois mois. Il a ajouté qu'il était probable que le gouvernement de la République s'associerait à l'opération. Je vous prie de me faire savoir si vous envisagez notre participation comme en juin dernier.

610

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4322-4323. *Paris, 13 décembre 1915, 22 h.*

Chiffré.

La question de la coordination nécessaire de la Quadruple Entente a fait depuis un mois des progrès marqués, tant au point de vue militaire que diplomatique.

[1] Télégramme du 11 décembre 1915.

Au point de vue militaire, la Conférence des délégués militaires de la Russie, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Belgique et de la Serbie réunie du 6 au 8 décembre sous la présidence du général Joffre, qui avait été investi des pouvoirs de général en chef des armées françaises sur les théâtres intérieur et extérieur, a marqué le point de départ d'un accord des Alliés pour une conduite commune de la guerre sous l'influence directrice de l'état-major général français.

Au point de vue diplomatique également, les Conférences des ministres français et anglais à Paris, le 17 novembre, à Calais le 4 décembre et de nouveau à Paris les 9 et 11 décembre, ont marqué le consentement pratique des Anglais au choix de la France comme point central de la coalition entre Petersbourg, Londres et Rome.

M. Asquith m'a déclaré son intention de proposer une procédure pour la création d'un organisme où seraient représentés non seulement les gouvernements français et anglais, mais le russe et l'italien.

De son côté, M. Sazonov qui s'est rallié au choix de Paris, insiste vivement pour que la question soit réglée dans ce sens et a déjà muni son ambassadeur à Paris de pouvoirs étendus de décision qui lui permettent de n'en référer à son gouvernement que sur les points où il y aurait doute sur la concordance avec les directions générales de la politique russe.

L'ambassadeur d'Italie, qui a paru déçu de ne pas être invité à prendre part à la conférence franco-anglaise du 17 novembre, est prêt à entrer dans nos vues.

Je vous serai obligé de rappeler à M. Asquith sa promesse en lui demandant s'il persiste dans ses intentions et est prêt à se rallier aux dispositions de la Russie, de l'Italie et de la France à cet égard.

La coordination des efforts alliés et la création d'un centre de liaison entre eux, présente une importance évidente tant pour les résultats pratiques de notre action commune diplomatique et militaire, qu'en raison de l'impression excellente que produirait sur l'opinion publique une pareille entente.

611

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 961. *Athènes, 13 décembre 1915, 23 h. 15.*
Chiffré.
(Reçu : le 14, 4 h.)

Je réponds à vos télégrammes 889 et 891.

Grâce à l'intervention personnelle du roi nous avons obtenu des concessions que le gouvernement nous refusait et que l'état-major grec déclarait impossibles, mais il faut nous attendre encore à des difficultés suscitées par le mauvais vouloir de ceux à qui ces concessions apparaissent comme une humiliation et un échec personnels et qui chercheront à en entraver l'application.

Parmi les journaux germanophiles l'un déclare tenir de source officielle que les demandes des puissances ayant été rejetées, celles-ci se sont bornées à prendre acte des facilités que le gouvernement grec a bien voulu leur accorder ; un second tient de « source ministérielle » qu'il est inexact que les ministres de l'Entente aient fait une nouvelle démarche auprès du président du Conseil à qui ils ont seulement donné des renseignements complémentaires. D'autres annoncent d'un ton triomphant que l'évacuation de Salonique par les troupes grecques a été refusée et que, puisque l'on va se battre autour de la ville, le gouvernement grec mettant sa menace à exécution retire le cinquième corps d'armée comme il avait toujours déclaré qu'il le ferait si les Alliés ne s'en allaient pas.

Ce qui est plus grave, c'est que les difficultés de détail et d'exécution renaissent sans cesse, ainsi que Votre Excellence le verra par mon télégramme suivant.

Pour toutes ces raisons, il importe que nous restions toujours maîtres de la situation et que nous n'accordions pas aux Grecs plus de confiance qu'ils n'en méritent. Un peu de blés, un peu de charbon, un peu d'argent, mais pas trop à la fois. À ce dernier point de vue, je dois signaler à Votre Excellence que le président du Conseil m'a presque *imploré* d'obtenir un versement immédiat sur les 40 millions promis avant nos dernières difficultés. Je crois, en effet, que la Grèce est à bout de ressources et même d'expédients. Peut-être pourrait-on lui avancer 8 à 10 millions tout de suite en réservant le reste d'après ce qui se passera à Salonique. Quant à l'arrêt de tous les bateaux grecs et de toutes les marchandises, il va de soi que cette mesure constituant un acte d'un caractère nettement hostile, n'est plus justifié en ce moment. Mais pour le reste, il me semble qu'il y a le plus grand intérêt à nous maintenir dans les limites indiquées par votre télégramme n° 891 et à ne pas laisser croire aux Grecs que nous avons définitivement cessé d'envisager la nécessité éventuelle d'une pression sur eux s'ils ne tiennent scrupuleusement leurs engagements.

612

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 959. *Athènes, 13 décembre 1915, 23 h. 15.*
Chiffré.
(Reçu : le 14, 4 h.)

De la part de M. Turot.

Extrait d'une note qui partira demain par la poste :

« Le général Sarrail éprouverait un grand réconfort moral s'il était tenu davantage au courant des décisions prises à Paris et à Londres. M. Guillemin fait de son mieux pour le renseigner mais notre ministre à Athènes a une besogne écrasante et il ne peut correspondre constamment avec le général.

Celui-ci, sans amertume d'ailleurs, se plaint d'ignorer ce qu'il aurait grand intérêt à connaître. En voici un exemple : mercredi dernier, son collègue, le général anglais, lui avait montré l'ordre reçu de procéder au réembarquement des troupes britanniques. Toute la journée du jeudi, le général fut profondément affecté par la perspective d'être exposé à subir seul l'assaut des troupes bulgares. Le vendredi, il vit avec stupéfaction les Anglais, contrairement aux instructions primitives, débarquer de l'artillerie et des troupes. »

J'ai communiqué au Département quelques-uns des télégrammes par lesquels j'ai tenu le général Sarrail au courant des négociations poursuivies à Athènes et de leurs résultats lui fournissant à cet égard des indications du même ordre, quoique sous une forme beaucoup plus succincte. En ce qui concerne la situation générale et « décisions prises à Paris et à Londres » dont parle M. Turot, je suis surpris d'apprendre que nos autorités militaires et navales ne sont pas renseignées par leurs ministères respectifs.

Je partage entièrement l'avis de M. Turot à cet égard, et Votre Excellence sans doute, comme moi, que le ministre des Affaires étrangères étant en étroite liaison avec les ministères de la Guerre et de la Marine, il appartiendrait à ces trois administrations de s'entendre pour organiser le service des renseignements à communiquer régulièrement de Paris au commandant de notre armée en Orient aussi bien qu'à nos amiraux de Malte, Salonique et Milo, éventuellement aussi à Moudros. Je suis limité en ce qui me concerne personnellement, non seulement par le peu de temps que me laissent les devoirs d'une tâche qualifiée non sans raison par M. Turot, d'écrasante, mais aussi par l'impossibilité de demander un effort plus considérable à mon personnel qui suffit à peine à la besogne matérielle d'un service aussi chargé.

Pour faciliter les charges à ce point de vue, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me donner un chiffre commun avec le général Sarrail et les trois amiraux, ce qui me permettrait de renseigner ceux-ci plus fréquemment en réservant pour des communications spéciales l'emploi du chiffre de la Marine beaucoup plus compliqué que ceux du Département.

613

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 900. *Paris, 13 décembre 1915.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 958.

Mon prédécesseur vous avait ouvert un crédit de 200.000 francs ; comment se fait-il que vous n'en ayez pas fait emploi ?

Faites-vous remettre par l'attaché naval les 16.000 drachmes nécessaires pour les journaux que vous visez et tirez une traite pour vous rembourser.

Si de l'argent a été mis à votre disposition c'est pour que vous en disposiez au moment voulu pour la défense de nos intérêts[1].

614

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1569. *La Haye, 13 décembre 1915.*

Au cours de la discussion du budget à la deuxième chambre, le président du Conseil a eu l'occasion de faire d'importantes déclarations concernant l'attitude de la Hollande dans le conflit européen. Après avoir enregistré avec satisfaction les félicitations adressées par la Chambre au gouvernement pour le maintien de la neutralité, M. Cort van der Linden a ajouté qu'il ne suffisait pas que le gouvernement seul observât une stricte neutralité ; il fallait également que le peuple hollandais fût neutre, si on voulait être fort aussi après la guerre. Le président du Conseil ne cherche pas à dissimuler que cette attitude n'a rien d'héroïque : « Nous n'avons pas besoin, déclare-t-il, de nous faire passer pour meilleurs que nous sommes car si nous sommes neutres, c'est aussi que la neutralité est la politique la plus avantageuse pour notre pays ». Mais il tient à ajouter, cependant, que si la nation hollandaise retire de sa neutralité un grand avantage au point de vue matériel, elle a cependant encore d'autres aspirations, celle, notamment, de travailler au rétablissement du droit.

Les incidents relatifs à l'arrestation du rédacteur en chef du *Telegraaf* étaient trop présents à la mémoire de son auditoire pour que le chef du gouvernement ne crut pas devoir faire une déclaration de principe au sujet de la liberté d'opinion. Il n'y a pas manqué, et ses paroles à cet égard méritent d'être retenues : « Le fait d'être neutre, n'implique nullement que nous devions cacher anxieusement nos pensées. Ce serait contraire à nos traditions et à tout notre passé. Qu'on affirme librement les opinions que nos sentiments nous dictent en faveur des Alliés ou en faveur de l'Allemagne, mais gardons-nous de ne voir le bien que d'un côté et le mal que de l'autre. Tâchons de conserver notre impartialité ».

Le président du Conseil a abordé également dans son discours la question de la paix. « On a demandé, a-t-il dit, si le gouvernement voulait intervenir dans ce sens auprès des nations belligérantes. Le gouvernement manquerait à ses devoirs s'il négligeait la moindre chance pour arriver à ce but, mais, et c'est là où ses déclarations revêtent une signification toute particulière, il a attiré l'attention de la Chambre sur le fait que la mentalité d'une nation neutre est toute différente de celle des nations belligérantes, et que ces dernières témoignaient également d'une méfiance instinctive à l'égard d'un petit peuple qui refuse de prendre leur parti. « Elles ne veulent pas, a-t-il ajouté, que ces peuples qui se sont tenus en dehors de

[1] Cf. télégramme n° 985, chiffré, Athènes, 17 décembre 1915.

la guerre viennent se mêler de leurs affaires à elles ». C'est pourquoi, fort sagement, M. Cort van der Linden estime que la Hollande fera bien d'attendre – pour intervenir – le moment où les belligérants reconnaîtront que le droit et la civilisation sont mieux servis par des négociations de paix que par la continuation de la guerre.

Il est intéressant de relever que ces paroles du Premier ministre hollandais sont à peu près les mêmes que celles qui ont été prononcées par le Pape lors du dernier Consistoire. Des deux côtés, on avait nourri à un moment donné un égal espoir de jouer un rôle prépondérant dans les négociations de paix, on semble être revenu, semble-t-il, à une plus juste appréciation de la situation. Il n'est pas douteux que le ferme langage de la presse des Alliés – et notamment de la presse française – à ce sujet ait convaincu certains neutres, trop empressés d'offrir leur médiation, de l'inopportunité de toute tentative à cet égard[1].

615

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI.

T. n° 81. *Paris, 13 décembre 1915.*

Secret.

Nous nous rendons parfaitement compte de la gravité de la situation signalée par votre télégramme 130 ; mais il semble que M. Pachitch n'ait pas compris le sens de la suggestion relative à la descente de l'armée serbe vers le sud. En raison de la proximité de Cattaro et de l'insécurité naturelle des mouillages, il est impossible de ravitailler par Antivari, Saint-Jean-de-Medua et même Durazzo en vivres et en matériel et d'une façon régulière une force armée considérable. Il n'entre pas non plus dans nos vues de proposer l'évacuation de l'armée serbe. Quant à son transport par mer à Salonique, il est actuellement irréalisable, mais, de toute façon, il comporterait une concentration préalable à proximité de Valona. Cette solution est considérée comme la seule possible par le général Joffre et le ministre de la Marine.

Pour permettre à l'armée de gagner cette région, où les facilités de ravitaillement permettront de pourvoir à sa réorganisation, on va tenter un coup de main et débarquer des vivres en quantité suffisante dans la région de Scutari.

Le gouvernement serbe, d'ailleurs, doit d'autant plus être disposé à entrer dans ces vues que, d'après une communication de M. Vesnitch, il demande l'envoi de bateaux de guerre pour le prendre avec les ministres étrangers, les hauts fonctionnaires, les membres de la Skouptchina, et les transporter à Durazzo ou à Valona.

[1] Cf. télégramme n° 1291, chiffré, La Haye, 13 décembre 1915.

Je prescris à M. Barrère d'entretenir d'urgence de cette démarche le gouvernement italien, en saisissant l'occasion pour le presser d'exécuter le plus vite possible l'action navale indispensable au ravitaillement de la région de Scutari.

616

M. DEFRANCE, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 385. *Le Caire, 13 décembre 1915.*

Le Haut Commissaire m'a exprimé sa crainte de voir échouer les efforts tentés par l'Angleterre pour détacher définitivement les Arabes des Turcs, par suite de nos prétentions au sujet de la Syrie : d'après les renseignements qui lui viennent de Londres, nous réclamerions pour la Syrie les régions de Damas, Beyrouth, Alexandrette, Alep, Diarbékir, Mossoul et nous aurions déclaré que toute participation ou représentation de ses intérêts dans le futur gouvernement de la Syrie serait déniée à l'élément arabe, alors que l'Angleterre serait disposée à admettre que toute la Mésopotamie fit partie du futur État arabe.

Comme je lui rappelais l'opinion qu'il m'avait récemment exposée au sujet de l'impossibilité de constituer un État indépendant comprenant toutes les régions de l'Arabie, il me répéta que la création d'un tel État ne pouvait, au moins actuellement, être qu'un rêve ; il dut alors reconnaître que plusieurs États devraient être formés dont l'un comprendrait la Mésopotamie, puis, répondant à une question que je lui posais sur le régime dont pourrait, d'après lui, être doté cet État qui comprendrait la Mésopotamie et qui resterait, en somme, toujours dépendant des maîtres du golfe Persique, sir Henry Mac Mahon m'a dit qu'il concevait ce régime comme identique ou analogue à celui de l'Égypte.

Je lui fis alors observer que, dans ces conditions, nous étions loin déjà d'un État ou de plusieurs États arabes indépendants, l'Égypte étant depuis longtemps en fait, depuis un an en droit, un protectorat britannique.

Il s'efforça alors de m'expliquer que les Arabes consentiraient volontiers à ce que des régions arabes fussent soumises au régime établi en Égypte, mais qu'ils n'admettraient pas qu'une ou plusieurs de ces régions fussent placées sous un régime analogue à celui qui fonctionne, par exemple, en Tunisie ; j'ai répondu à sir Henry que j'ignorais le régime qui pourrait être, le cas échéant, établi en Syrie ; mais que je m'étonnais de l'entendre juger si différents les protectorats respectifs de la France et de l'Angleterre en Tunisie et en Égypte. « À tort ou à raison, me dit le Haut Commissaire, les Arabes pensent que sous un régime analogue à celui de l'Égypte, les intérêts arabes seront représentés dans le gouvernement et qu'il n'en serait pas de même sous un régime analogue à celui de la Tunisie, et ils croient que l'intention de la France est de faire de la Syrie une nouvelle Tunisie ».

Nous savons depuis longtemps combien le régime de la Tunisie a été critiqué et dénaturé aux yeux des Arabes par les Turcs et par les émigrés d'Algérie et de Tunisie, sinon par d'autres encore, et combien le régime de l'Égypte a été, par contre, vanté et prôné auprès des mêmes Arabes par les divers agents de la propagande anglaise : il est à espérer que ces agents s'abstiennent actuellement d'établir un parallèle tendancieux entre les deux régimes, mais j'avoue que le langage de sir Henry Mac Mahon ne m'a pas rassuré à cet égard.

Au cours de notre conversation, le Haut Commissaire m'a dit que le but immédiat de l'Angleterre en cherchant à gagner les Arabes était surtout de les empêcher de vendre, de louer ou de livrer aux Allemands et aux Turcs leurs chameaux, indispensables à l'organisation de l'expédition contre l'Égypte ; il m'a dit également que, précisément au moment où les succès des Allemands et des Turcs dans les Balkans étaient venus les empêcher de mettre leur projet à exécution, 100.000 Arabes, enrôlés dans l'armée ottomane, se disposaient à se révolter, à déserter et à apporter leur concours aux Alliés ; il m'a dit enfin que l'Angleterre organisait cette fois formidablement la défense de l'Égypte ; qu'une armée de plus de 300.000 hommes commençait à arriver en Égypte pour concourir à cette défense, s'entraîner et être prête à retourner en France au printemps ; qu'à son avis, il était trop tard maintenant pour rien tenter dans la région d'Alexandrette, qu'il le regrettait, mais qu'après tout, cela valait peut-être mieux ainsi, le fait de laisser arriver jusque dans la région du canal de Suez une forte expédition germano-turque pouvant offrir à l'armée britannique l'occasion d'infliger un désastre à ses adversaires.

En ce qui concerne les Senoussistes, sir Henry Mac Mahon m'a dit qu'il n'y avait pas de guerre déclarée mais qu'en fait les hostilités étaient ouvertes entre eux et l'Égypte : « Ni cette attaque de l'ouest, ni l'attaque qui se produira à l'est, m'a-t-il affirmé à nouveau, ne constitueront un danger militaire, mais elles nous causerons de gros embarras politiques et nous aurons, au cours de l'hiver, de mauvais moments à passer en Égypte ».

617

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 963. *Athènes, 14 décembre 1915, 14 h.*
Chiffré.
(Reçu : 17 h. 10)

Voici le télégramme que j'ai reçu ce matin du général Sarrail et qui est visé dans mon télégramme précédent[1] :

1°) Vous prie faire remarquer à gouvernement grec que service télégraphique grec fait obstruction en se branchant sur mes fils, en mettant un

[1] Cf. télégramme n° 907, chiffré, Paris, 14 décembre 1915.

appareil Hughes qu'il règle sur le mien, en refusant certaines installations vers Kara Souli, Kiliadar.

2°) Ai dit à Pallis que je n'avais plus besoin de lui. Je ne puis par suite remercier le roi d'avoir voulu le laisser. Il cherche d'ailleurs simplement à gagner du temps et fait le jeu de l'Allemagne. Toutefois hier pour prouver que je ne lui en voulais pas pour sa duplicité je l'ai invité à déjeuner avec Staios.

3°) Les résultats de la conférence sont presque nuls attendu que :

A) dispositions de défenses sont toujours rejetées par la Grèce ;

B) le roi a refusé ce que je demandais, exploitation française des chemins de fer, et que je viens de vous télégraphier que les Grecs envoient tout leur matériel vers la Bulgarie ;

C) Pallis ne m'a pas dit que Salonique n'aurait qu'une division et s'est simplement exprimé ainsi : « Salonique ne sera pas évacué. »

J'ajoute que les Anglais ont été empêchés par troupes grecques de faire des reconnaissances vers la Chalcidique hier. Seulement 5ème corps a reçu jusqu'à présent l'ordre de repli.

4°) Aucune indication sur dispositions soldats grecs, mais officiers ne veulent pas guerre et seront trop heureux de s'en aller si Bulgares avancent.

5°) Pont Demir-Hissar est occupé par une compagnie grecque depuis quelques jours. Je ne peux par suite attaquer cette compagnie sans vous mettre dans l'embarras mais dès que Bulgares franchiront la frontière j'ai donné ordre de détruire autres ponts et gares.

Télégramme non communiqué à Paris.

618

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4335. *Paris, 14 décembre 1915, 21 h. 50.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 2952.

Pour votre information.

Notre action n'a cessé de s'exercer à Rome pour hâter le transport par mer du ravitaillement en vivres de l'armée serbe fourni par nous actuellement et ultérieurement par les Anglais. Les Italiens ayant réclamé nos torpilleurs, nous les leur avons rendus, en y ajoutant des sous-marins, et l'amiral Dartige a été conférer secrètement à Tarente avec le duc des Abruzzes sur les opérations maritimes nécessaires.

Une action navale va être effectuée sur Antivari pour protéger un débarquement important de vivres. Ainsi sustentée, l'armée serbe pourra se remettre en marche de manière à se grouper vers Valona. La marine italienne comme la nôtre sont en effet d'accord pour reconnaître que la côte

monténégrine et celle de l'Albanie du Nord, en raison de la proximité de Cattaro et de l'insécurité des mouillages, ne permettent pas le ravitaillement régulier qu'une force armée considérable nécessite non seulement en vivres, mais en munitions et en matériel. Par Valona ce ravitaillement sera possible et nous y contribuerons largement pour le matériel et les munitions. On pourra alors procéder à la réorganisation de l'armée serbe, sous la direction d'une importante mission française, commandée par le général Piarron de Mondésir, qui est actuellement en route.

D'autre part, nous allons procéder à l'enlèvement de 700 officiers autrichiens que les Serbes désirent nous confier, et nous examinons la possibilité d'évacuer les autres prisonniers autrichiens.

J'ajoute que nous offrons asile à plusieurs milliers de réfugiés serbes provenant de Salonique et que nous en recevrons sans doute aussi de l'Albanie et du Monténégro.

619

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 907. *Paris, 14 décembre 1915, 22 h. 15.*

Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes n° 962 et 963[1].

Il vous appartient de protester énergiquement de concert avec vos collègues contre la mauvaise volonté des autorités grecques à exécuter les engagements pris par le roi et le gouvernement, et contre la violation de ces promesses.

[1] Télégramme chiffré, Athènes, 14 décembre 1915 :

« Votre télégramme n° 894 venant après le télégramme n° 889 me fait craindre qu'on ne prenne trop vite pour argent comptant à Paris et à Londres les concessions *promises* par la Grèce et dont l'application rencontre déjà les plus sérieuses difficultés. Je transmets pour information sous le n° 963 les plaintes très graves formulées par le général Sarrail dont les communications par chemin de fer et par télégraphe sont entravées d'une façon qui peut rapidement devenir dangereuse. Les autorités grecques ont également retenu et même désarmé plusieurs centaines de Serbes. J'ai protesté hier avec énergie auprès de M. Skouloudis : il m'a envoyé d'abord le directeur général du ministère des Affaires étrangères puis son chef de cabinet à trois reprises mais j'ai refusé avec persistance les explications embarrassées et insuffisantes qu'on m'apportait. Il a fini par venir lui-même mais les instructions données par lui aux autorités grecques et qu'il m'a communiquées étaient en elles-mêmes une preuve de la duplicité et de la mauvaise foi du gouvernement grec ; je lui ai déclaré que de telles mesures constituaient une violation flagrante de l'engagement officiel et écrit du gouvernement hellénique au sujet des Serbes. Il a cédé mais m'a laissé entendre qu'alors on les laisserait mourir de faim et de froid. Les circonstances ont fait que j'ai dû me mettre en avant dans ces différentes discussions mais mes collègues sont absolument d'accord avec moi et ont déjà tenu le même langage au président du Conseil au sujet des Serbes.

Il sera sans doute opportun comme le suggère Votre Excellence d'exprimer au roi personnellement la satisfaction et les remerciements des Puissances ; mais je n'hésite pas à déclarer que la déloyauté du Cabinet hellénique m'apparaît comme un danger permanent contre lequel nous ne devons pas rester désarmés. Je considère en conséquence qu'une force imposante devrait rester à Milo jusqu'à ce que les généraux français et anglais se déclarent en sûreté complète à Salonique et pour l'avenir je m'en tiens aux termes de mon télégramme n° 961 d'hier : un peu d'argent, un peu de blé et un peu de charbon ; suspension des mesures directement hostiles et vexatoires mais rien qui puisse marquer au gouvernement grec une confiance qu'il ne mérite pas. Votre Excellence peut

Ne laissez passer aucun manquement et adressez-vous au roi lui-même, à l'occasion de la preuve de confiance donnée pour l'escadre de Milo, en lui détaillant les difficultés que nous rencontrons et la nécessité où nous serions de passer outre et de reprendre les mesures de pression économique et financière, si l'on continue à nous empêcher d'exécuter les mesures de défense indispensables à notre sécurité.

Nous allons mesurer étroitement les facilités économiques et financières d'accord avec Londres[1].

Ambassadeur France Londres 4337 :

J'adresse à M. Guillemin le télégramme suivant : (Reproduire le télégramme ci-dessus).

Il y a évidemment lieu de maintenir une force navale à Milo et de procéder avec beaucoup de prudence au relâchement de notre pression économique.

620

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3968. *Londres, 14 décembre 1915, 23 h. 35.*

Urgent.

Pour le ministre des Finances.

Deux lettres personnelles de M. de Fleuriau des 10 et 11 de ce mois envoyées par le ministre des Affaires étrangères vous ont transmis les documents relatifs à l'achat de titres de l'emprunt anglo-français à New York.

Cet après-midi lord Reading s'est excusé auprès de M. de Fleuriau du défaut de communication la semaine dernière.

Après examen des textes il a été reconnu que la lettre du 10 courant de la Trésorerie à la maison Morgan reproduisait le sens des directions concertées et notamment qu'elle autorisait la maison Morgan seule à acheter des titres et non à vendre. La trésorerie a télégraphié à New York de ne plus continuer à vendre. Mais la maison Morgan tout en avouant qu'elle n'était autorisée qu'à acheter insiste pour obtenir l'autorisation de continuer ses opérations d'achat et de vente suivant les occasions du marché. Elle a affirmé que c'est là le seul moyen de soutenir les cours et d'obtenir tous les résultats désirés de l'essai tenté par les deux gouvernements.

M. Grenfeld doit voir demain mercredi à 5 heures lord Reading et M. de Fleuriau et soutiendra les vues de sa maison.

compter que dans mes relations avec le président du Conseil je ne me départirai pas de la courtoisie nécessaire mais je crois qu'un langage très énergique s'impose en ce moment et, si Votre Excellence le juge opportun, il deviendrait très utile qu'avec l'autorité qui lui appartient elle parlât elle-même dans le même sens à M. Romanos pour bien faire comprendre ici que nous nous fions à la parole du roi mais que nous ne sommes pas dupes de ses ministres et de son état-major.

[1] Télégrammes rédigés par Berthelot.

La décision de limiter les opérations prévues à des achats avait été prise la semaine dernière sur l'avis du gouverneur de la Banque d'Angleterre afin d'éviter cette apparence de spéculation de bourse qui ne sied guère à des États. Mais aujourd'hui lord Reading a laissé entendre que nous serions amenés tôt ou tard à adopter l'opinion de la maison Morgan. Si cette opinion est conforme à la situation il serait peut-être préférable de l'adopter immédiatement.

M. de Fleuriau avait soutenu la limitation des opérations aux rachats pour s'en tenir à vos instructions et il avait accepté de réduire le contrôle de nos agents à une communication quotidienne à cause de cette limitation. Il s'en tiendra à ce point de vue tant qu'il n'aura pas reçu d'instructions à ce sujet parce que la maison Morgan veut conserver la direction des opérations de vente comme d'achat : elle-même laisserait à ses courtiers une grande latitude afin de tenir compte des conditions toujours changeantes du marché. M. Marjes vous aura probablement communiqué les détails de ces derniers jours qui sont, il faut le reconnaître, assez satisfaisants[1].

621

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À SIR FRANCIS BERTIE, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

M. s.n°. *Paris, 14 décembre 1915.*

Très urgent.

L'ambassade de Sa Majesté britannique a, par une note en date du 12 de ce mois, appelé l'attention du gouvernement français sur la question de l'approvisionnement de Salonique, en cas de siège. Le gouvernement de Sa Majesté propose une série de mesures afin d'assurer d'une part le ravitaillement et d'autre part d'empêcher, par des accaparements ou d'autres manœuvres frauduleuses, le renchérissement des prix pour les objets de première nécessité qui excèdent toute limite.

Le gouvernement de la république est d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté pour étudier dès maintenant les mesures à prendre afin d'assurer le ravitaillement de Salonique, en cas de siège. Il estime qu'il serait opportun de créer, dès maintenant dans cette ville, une commission mixte composée de représentants de l'armée anglaise et de l'armée française auxquels seraient adjoints les consuls des deux pays. Cette commission entrerait en rapport avec des commerçants dignes de confiance auxquels il pourrait être fait appel. Elle établirait également les quantités des divers produits d'alimentation de première nécessité qui seront nécessaires pour pourvoir à l'alimentation des armées et de la population civile. En ce qui concerne les armées, la Commission mixte n'interviendrait que pour ce qui concerne le passage des cargaisons. Elle laisserait à chacune des intendances le soin de pourvoir elle-même aux achats et au ravitaillement.

[1] Cf. télégramme n° 2881 à 2883, fil direct, Londres, s.d. et télégramme n° 2977, fil direct, Londres, s.d.

Pour l'alimentation de la population civile, la Commission pourrait s'entendre avec des importateurs locaux dignes de confiance ; elle indiquerait à chacun d'eux la quantité de matières qui pourrait lui être légitimement concédée et en échange elle imposerait pour les prix de vente à ces mêmes importateurs des maxima qui ne sauraient être dépassés.

Il semble que si cette commission était mise à même de fonctionner promptement, c'est à elle qu'il appartiendrait de délivrer les permis d'importation sur le vu desquels les Commissions de Londres et de Paris donneraient les permis d'exportation nécessaires. Pour les produits à acquérir dans des pays neutres, principalement dans des pays d'outre-mer, les autorisations d'importation délivrées par la Commission mixte de Salonique seraient communiquées à la Commission internationale des contingents à Paris qui les défalquerait du rationnement général anglais, de façon à éviter que l'approvisionnement de Salonique en soit détourné au profit de la constitution de stocks dans le royaume de Grèce.

Le gouvernement français serait très désireux d'obtenir dès maintenant l'agrément du gouvernement de Sa Majesté britannique à l'organisation de cette commission mixte et en même temps une prompte réponse à la suggestion qui a été faite par M. Paul Cambon à Londres pour l'organisation du rationnement de la Grèce par le moyen de la Commission internationale des contingents de Paris.

En terminant le gouvernement de la République croit devoir indiquer que la proposition de sir Francis Elliot de délivrer lui-même les permis d'exportation se heurterait à certaines difficultés pratiques. En effet les autorisations de sortie délivrées par la Commission des Dérogations françaises ne sont pas toujours régies par la seule considération des approvisionnements que l'ennemi peut tirer par l'entremise des neutres, mais la plupart du temps par des besoins propres du marché français. Il pourrait donc arriver que des autorisations d'exportation données à Athènes pour des produits à faire venir de France aillent à l'encontre des décisions prises par la Commission française des Dérogations, en vue d'assurer la distribution en France même des produits qui seraient exportés. Le gouvernement français pense d'ailleurs que le rôle de la Commission mixte à établir à Salonique en connexion avec les divers organes français et anglais chargés de régulariser les exportations permettrait une solution plus rapide des diverses questions.

622

CAPITAINE DOUMAYROU, AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES,
À GÉNÉRAL GALLIÉNI, MINISTRE DE LA GUERRE.

T. n° 8484. *Londres, 14 décembre 1915.*

Le comité de Défense impériale réuni ce matin s'est occupé du plan de campagne Alexeieff dans les Balkans et sir Archibald Murray a été chargé par le Conseil de me prévenir qu'un télégramme partait pour Petrograd, adressé au major général Hanbury Williams, dans lequel sont exposées les raisons qui obligent l'état-major général britannique à *donner avis*

défavorable à toute opération grande envergure dans péninsule Balkans et dans le théâtre opérations Orient[1].

Le document m'a été remis, je vous l'apporterai à mon prochain voyage traduit. Je sais que dans ce télégramme, c'est avec intention que l'état-major anglais n'a pas cru devoir s'appuyer sur avis état-major français qu'il sait *pourtant être en tout point conforme au point de vue anglais*[2 - 3].

623

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
Général Lyautey, Commissaire résident général à Rabat,
M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Alapetite, Résident général de France à Tunis,
M. Doumergue, Ministre des Colonies,
M. Ribot, Ministre des Finances,
M. Malvy, Ministre de l'Intérieur,
Contre-amiral Lacaze, Ministre de la Marine.

T. n° 379 ; 1100 ; 464 ; 1065 ; 2062 ; 687 ; 892 ; 1494 ; 947 ; 2307. *Paris, 14 décembre 1915.*

Chiffré.

Dans son numéro du 15 novembre, ci-joint (p. 8259), le *Journal Officiel* a fait une brève allusion à la création de la Société Suisse de Surveillance économique qui devait fonctionner le 16 de ce mois et a publié une liste des marchandises qui devront dorénavant être adressées à cette société pour être par ses soins, réparties entre les ayants droit.

Les statuts et le règlement intérieur de la Société Suisse de Surveillance économique (dite S.S.S. dont un exemplaire figure également ci-joint) exposent avec une précision suffisante le but que se sont proposé, en la créant, les puissances alliées et le gouvernement fédéral, à savoir : le ravitaillement de la Suisse, sous réserve que les produits importés directement ou après transit, ne devront en aucun cas alimenter nos ennemis et leur faciliter la conduite de la guerre.

[1] Phrase en italiques, soulignée dans le texte original.

[2] Phrase en italiques, soulignée dans le texte original.

[3] Note de Berthelot : « 16 décembre 1915. Il semble qu'il y a là une erreur à redresser : le gouvernement français est au contraire favorable ultérieurement à une opération d'envergure à entreprendre par la base de Salonique, en coopération avec les Italiens et les Serbes en Albanie, avec les Russes en Galicie.

Ce qu'on ne veut pas, c'est sacrifier le moins du monde le théâtre d'opération occidental et le front français qui est le seul front où des actions décisives pourraient se produire et pour lequel nous devons réserver nos ressources.

Comment d'ailleurs le capitaine Doumayron télégraphie-t-il directement ? Est-il chef de service, l'adjoint de l'attaché militaire à Londres ? »

Il était légitime de donner satisfaction aux besoins d'un pays neutre, que sa situation géographique rend tributaire de ses voisins, qui a été en mesure et est encore en état de leur rendre service à eux-mêmes, et qui souffrait depuis un certain temps de restrictions, justifiées du reste par les compromissions de certains de ses ressortissants.

L'institution de la S.S.S., grâce à la surveillance dont elle sera l'objet tant à Berne que dans les pays alliés et notamment de la part de la Commission permanente internationale qui vient d'être établie à Paris, fera, il faut l'espérer, disparaître le malaise qui commençait à se produire dans les relations de la République helvétique et des pays alliés, tout en donnant des garanties suffisantes sur la destination finale des produits importés.

Dans les pays alliés, elle régularisera les transactions normales que les négociants hésitaient à entreprendre par crainte de tomber sous le coup des lois qui répriment le trafic avec l'ennemi ou de provoquer des suspicions.

Au cours des pourparlers qui ont eu lieu, sous les auspices de mon Département, entre les délégués français, anglais, italiens et russes d'une part et suisses de l'autre, certaines modifications ont été envisagées : il appartiendra à la Commission permanente internationale de les étudier et d'en saisir les gouvernements intéressés.

J'ai avisé par télégramme nos postes d'outre-mer de l'entrée en fonctions de la S.S.S. analogue au Trust néerlandais d'outre-mer institué après accord entre les gouvernements de Londres et de La Haye, et les ai invités à en informer les compagnies de navigation pour qu'elles acceptent à partir de cette date les marchandises à destination de la Suisse dont la S.S.S. aura autorisé la consignation à son nom.

(Fonds Blocus)

624

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 646. *Bucarest, 15 décembre 1915, 1 h. 30.*
Chiffré.

(Reçu : le 16, 7 h. 30)

Je réponds à votre télégramme n° 760.

Je me suis déjà préoccupé de la situation du *Journal des Balkans* que nous avons grand intérêt à ne pas laisser disparaître. Au 1er septembre dernier, j'ai remis à son directeur 50.000 francs ce qui lui a permis d'acquitter ses (mot passé) et de subsister jusqu'au 1er décembre. À cette date, d'accord avec mon collègue anglais, nous lui avons garanti une subvention mensuelle de 100.000 francs[1], jusqu'au 1er mai prochain. Cette somme représente à Bucarest les dépenses normales quotidiennes (groupe faux) de réclame.

[1] En marge : 10.000 sans doute.

Malgré tout le soin que je mets à ménager les crédits que vous avez mis à ma disposition, il sera presque complètement épuisé vers la fin de cette année et j'estime avec M. Tavernier chargé sous ma direction du service de la propagande, qu'il faut environ compter sur un minimum de sept à dix mille francs par mois pour nous assurer la continuation de concours ou de bonnes volontés que j'ai pu jusqu'ici nous réserver malgré les offres souvent fort alléchantes que nos ennemis ne cessent de faire à ceux qui nous restent fidèle.

625

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 966-967-968. *Athènes, 15 décembre 1915, 4 h.*

Chiffré.

(Reçu : 20 h.)

Suite à mes télégrammes 964 et 965.

Réponse à votre télégramme 907[1].

En communiquant au président du Conseil votre télégramme 903 conçu en termes si nets et dont j'avais signalé la gravité à M. Politis, je pensais obtenir enfin une réponse satisfaisante. Celle que j'ai reçue ce matin du président du Conseil est une moquerie ; malgré la longueur de ce document j'en communique le texte à Votre Excellence sous le n° suivant pour qu'elle puisse apprécier elle-même le ton employé à notre égard depuis que nous avons retiré notre escadre et levé d'un seul coup les mesures de pression.

Le Roi est toujours alité, mais son état est sans gravité et mon collègue anglais qui avait demandé et obtenu une audience le verra, j'espère prochainement. Il n'y a pas lieu (mot passé) dans le sens indiqué par votre télégramme précité.

En attendant, je proposerai à mes collègues de faire une nouvelle démarche auprès de M. Skouloudis en employant cette fois, le ton comminatoire qui seul peut en ce moment produire un effet utile. Il est profondément déplorable que le général Sarrail ne soit pas en mesure de prendre de force ce qui lui est nécessaire dans les limites indiquées par les déclarations du Roi. J'espère que la situation sera modifiée à ce point de vue lorsque le 5ème corps grec sera parti et les troupes alliées revenues en nombre à Salonique.

(À suivre)

[1] Télégramme du 14 décembre 1915.

T. n° 967. *12 h. 30.*

(Reçu : 15 h. 10)

Suite à mon télégramme précédent.

Sans attendre la communication officielle que Votre Excellence vient de me faire par lettre en date de ce jour, ayant eu connaissance de la conversation que M. Politis avait eue avec Votre Excellence à ce sujet, je me suis empressé de communiquer télégraphiquement avec Salonique et les autorités royales m'ont transmis au sujet des chemins de fer les renseignements suivants que j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence.

Il est tout à fait inexact que des ordres aient été donnés de concentrer tout le matériel de chemin de fer entre Sérès et Drama. On s'est seulement borné à faire partir 50 wagons et 2 locomotives en prévision de l'interruption des communications et afin d'assurer les transports entre Damir-Hissar et Oxilar.

Les griefs tout à fait infondés dont le gouvernement de la République a été saisi doivent sans doute être basés sur des informations erronées fournies par M. Delaunay qui vient de rentrer de Serbie et qui comme vous le savez a de tout temps eu la tendance d'entraver les bons rapports que les autorités royales doivent entretenir avec les autorités militaires françaises.

M. Delaunay avait été pour ce motif remplacé à Salonique par un officier français grâce auquel toute difficulté avait pendant quelque temps complètement disparu. M. Delaunay est à peine revenu en Grèce que les incidents, si heureusement supprimés par suite de l'éloignement précité, renaissent. Aujourd'hui même M. Delaunay a demandé l'envoi à Kara-Souli de deux locomotives serbes, envoi qui a dû tout d'abord être refusé parce que les locomotives étaient montées par un personnel étranger. *(À suivre)*

T. n° 968.

(Reçu : 15 h. 58)

Suite à mon télégramme précédent.

Pour donner satisfaction au désir exprimé à ce sujet, par le général Sarrail lui-même, hier le colonel Messala y a consenti à condition que ces locomotives soient conduites par un personnel grec, ce qui a été accepté.

Le gouvernement royal est d'autant plus fondé à se plaindre de l'attitude de M. Delaunay qu'il vient de se rendre responsable d'une flagrante violation de l'accord relatif au régime des chemins de fer, suivant lequel tout le système doit demeurer uniquement grec. Dirigé sur la ligne Karasouli-Kilindar, M. Delaunay a procédé à l'installation d'employés militaires français et assumé lui-même la direction du mouvement. De ce fait, le gouvernement royal se voit obligé de formuler les plus expresses protestations et d'insister auprès du gouvernement de la République pour qu'il veuille bien dispenser à nouveau M. Delaunay de s'immiscer dans les affaires de chemins de fer au détriment des bons rapports que nous désirons

voir maintenir entre les autorités respectives de ce pays. Quant au grief du général Sarrail au sujet du télégraphe, je me réserve de fournir à Votre Excellence les explications nécessaires aussitôt que le service compétent, ayant réussi à se rendre compte de la nature des griefs, m'aura transmis des renseignements exacts sur la question.

626

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1514. *Petrograd, 15 décembre 1915, 12 h.*
Chiffré.
(Reçu : 13 h. 40)

La réponse du gouvernement japonais à la proposition de démarches communes à Pékin n'étant pas jugée satisfaisante, M. Sazonov a prescrit à l'ambassadeur de Russie au Japon une nouvelle démarche et M. Iswolsky et le comte Benkendorff ont été chargés de prier les Cabinets de Paris et de Londres d'agir de même.

Le gouvernement russe n'attache qu'une importance secondaire à la production d'armes pour son armée par les arsenaux chinois, mais il considère comme très sérieux le coup que subirait l'Allemagne par suite de l'expulsion de la Chine des agents et ressortissants allemands. C'est là ce qu'il faut obtenir et personne ne bénéficiera plus que le Japon de la disparition de l'Extrême-Orient de l'influence et du commerce allemand.

627

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 973-974. *Athènes, 15 décembre 1915, 23 h. 40.*
Chiffré.
(Reçu : le 16, 3 h. 25)

« À la suite des plaintes formulées à plusieurs reprises depuis quelques jours par les autorités militaires alliées en Macédoine, les gouvernements français et britannique, italien et russe ont chargé leurs représentants à Athènes de protester énergiquement contre les obstacles apportés par les autorités grecques à l'exécution des promesses de Sa Majesté le roi des Hellènes ainsi que contre les violations des engagements pris par le gouvernement grec envers les quatre puissances.

Les ministres des puissances alliées ont également reçu l'ordre de ne plus laisser passer aucun manquement et de signaler la nécessité où leurs gouvernements se trouveront de passer outre et de prendre toutes les mesures qui leur paraîtront nécessaires si l'on continue à empêcher les autorités militaires alliées de pourvoir à leur défense et à leur sécurité ». *(À suivre).*

T. n° 974.

Chiffré.

(Reçu : le 16, 5 h.)

Suite du n° précédent.

Après avoir écouté la lecture de ce document et en avoir relu le texte, le président du Conseil a commencé par nous demander de préciser nos griefs et de lui fournir des faits précis pour qu'il pût ouvrir une enquête.

Je lui ai répondu que les nombreuses plaintes du général Sarrail suffisaient à démontrer que la liberté de ses mouvements était constamment entravée, que l'attitude des autorités locales était empreinte à l'égard de nos troupes d'un esprit naturellement vexatoire et chicanier rendu plus fâcheux encore par la gravité de la situation et que nous ne pouvions que laisser au gouvernement grec la responsabilité des conséquences de cette attitude.

Ne pouvant nous entraîner dans une discussion de détails M. Skouloudis a alors changé de ton et affectant subitement la plus vive indignation il nous a déclaré que notre « papier » était injurieux, qu'il refusait de l'accepter, que nous insultions le gouvernement grec, etc. À cela nous avons répliqué que ce document, rédigé d'après les instructions de nos gouvernements, ne mettait directement en cause que les « autorités helléniques » et que la violation par ces autorités des engagements pris envers les puissances dans la réponse grecque à notre première note officielle résultait de faits notoires, tels que le désarmement de plusieurs centaines de soldats serbes, et le refus des facilités qui avaient été promises aux troupes alliées, puisqu'on avouait avoir enlevé 50 wagons en un seul jour de la ligne de Gevgheli pour les transporter sur une autre ligne. Après avoir donné ces explications sur un ton conciliant nous avons bien entendu laissé notre aide-mémoire au président du Conseil en l'engageant à rechercher lui-même les moyens de donner satisfaction à nos gouvernements avant qu'il fût trop tard.

628

GÉNÉRAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. n° 9749 S.G.C. *Rabat, 15 décembre 1915.*

En transmettant les rapports ci-joints de M. Gaillard, secrétaire général du gouvernement chérifien, sur la réorganisation des Habous et de la justice indigène, j'ai l'honneur d'attirer tout particulièrement l'attention de Votre Excellence sur la portée politique des réformes accomplies, tant au point de vue international qu'au point de vue musulman.

Les réformes judiciaires que nous avons réalisées ont été accueillies avec la plus grande satisfaction dans le monde indigène. Elles ont déjà réussi à donner aux justiciables des tribunaux indigènes des garanties très sérieuses ; tant au civil qu'au pénal, et elles ont mis un terme aux difficultés considérables que nous avons rencontrées au début de notre installation au

Maroc, du fait que le régime immobilier était laissé à l'arbitraire absolu des fonctionnaires locaux. La création du Conseil des Ouléma nous a permis, d'autre part, d'avoir un organisme judiciaire compétent devant lequel sont portés aujourd'hui les appels interjetés par les étrangers en matière immobilière, autrefois déférés au représentant du sultan à Tanger.

La réorganisation des Habous était également une œuvre très délicate et très compliquée. Il s'agissait non seulement de créer de toutes pièces un contrôle, jusque là inexistant, mais de mettre un terme aux abus tant de la part des sujets marocains que de celle des ressortissants étrangers. L'article 63 de l'Acte d'Algesiras, en confiant au corps diplomatique de Tanger le soin de régler les questions relatives à la détention irrégulière des biens habous ou domaniaux par des étrangers, créait un obstacle presque insurmontable à l'établissement d'une administration régulière de ces biens. Votre Excellence connaît en effet les difficultés que nous avons toujours trouvées auprès du corps diplomatique lorsqu'il s'agissait de combattre les abus dont les ressortissants étrangers étaient bénéficiaires. La solution adoptée a le mérite d'avoir sauver les intérêts des domaines et des Habous sans porter atteinte aux traités et de se concilier les étrangers eux-mêmes par la largeur de vues avec laquelle elle règle les droits de clef. La réorganisation judiciaire, qui se poursuivait en même temps, facilitait le règlement des privilèges à l'article 63, par les garanties dont elle entourait les transactions immobilières.

Le résultat obtenu est plus important encore au point de vue de notre politique musulmane. Votre Excellence connaît la propagande anti-française contre laquelle nous sommes obligés de lutter et dont les principaux arguments sont la prétendue suppression à notre profit de l'autorité indigène, la destruction de la religion et surtout la main mise sur les fondations pieuses.

La réorganisation des Habous et de la justice musulmane, notamment de celle des tribunaux de chraa, telle qu'elle a été conçue par M. Gaillard, est le démenti le plus catégorique qu'il était possible d'infliger à cette campagne mensongère. Voici en effet une œuvre accomplie sous notre impulsion et notre contrôle il est vrai, mais par un personnel entièrement indigène et en conformité absolue avec les principes de la loi coranique, et dont les résultats heureux sont si évidents que même les éléments de la population les plus méfiants à notre égard, ceux qui étaient au début les plus hostiles à notre protectorat, sont obligé de les reconnaître. Les indigènes, qui se souviennent des abus scandaleux d'un passé encore tout récent, se rendent bien compte que sans nous ces réformes n'auraient jamais été réalisées et ils nous savent doublement gré de la discrétion dont nous avons fait preuve, dans des questions touchant de si près à leur vie religieuse.

Enfin, les réformes accomplies et le crédit qui en rejaillit sur le Makhzen ont eu pour conséquence heureuse de montrer au sultan et à ses Vizirs, le rôle important qu'ils peuvent jouer avec notre assistance et de faciliter ainsi la réalisation de ma conception du protectorat en pays musulman, qui tend à donner aux indigènes non seulement l'illusion, mais la réalité d'un Makhzen vivant et agissant, travaillant avec nous en une collaboration

étroite dont le rendement est en raison directe du prestige dont il jouit auprès de la population.

Je tiens, en terminant, à signaler l'importance de l'œuvre ainsi réalisée par M. Gaillard. Il a fallu sa haute et profonde connaissance des choses de l'Islam, son expérience spéciale de l'Islam marocain, sa pratique des choses et des gens, son aisance à en manier la langue lui permettant le contact personnel et direct avec les hauts personnages, et l'autorité qu'il s'est acquise au Makhzen dans l'élite indigène, pour qu'il puisse mener à bien en si peu de temps de telles réformes.

Il est vraiment ici la cheville ouvrière de la politique de protectorat et, dans les circonstances actuelles, il est particulièrement précieux d'avoir un collaborateur aussi rompu à cette question de l'Islam, si grosse de périls dès qu'elle n'est plus maniée par les mains les plus expertes.

629

M. BOISSONNAS, MINISTRE DE FRANCE EN MISSION À SALONIQUE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. *Salonique, 15 décembre 1915.*

Confidentiel.

Dès la réception de votre télégramme n° 9, du 11 de ce mois, j'ai été rendre visite à M. Salem, administrateur de la Banque de Salonique.

Je lui ai dit que le général Sarrail avait été très frappé par ses réflexions sur l'intérêt que nous aurions à être tenus au courant de ce qui se passait à Constantinople et que nous utiliserions volontiers ses relations avec les Turcs pour apprendre quelles étaient aujourd'hui les dispositions des hommes au pouvoir.

M. Salem, avec qui je suis en relations depuis mon arrivée à Salonique, avait déjà déploré devant moi l'absence de tous rapports entre les Jeunes Turcs et les puissances de l'Entente. « Au mois d'août dernier, m'a-t-il dit, la Turquie était réellement fatiguée de la lutte et presque à bout de ressources. On aurait cru à Constantinople pouvoir causer avec vous, que la tentation eût été bien forte de risquer une démarche ; mais vous avez laissé les Turcs en tête-à-tête avec les Bulgares et les Allemands, facilitant ainsi le jeu de ces derniers. Les Turcs vous croyant irréductibles ont consenti à la Bulgarie une cession territoriale sans laquelle l'accord n'aurait probablement pas pu se faire. Il aurait été, en tous cas, plus difficile si vous aviez permis à la Turquie de jouer de vos dispositions conciliantes dans ses conversations avec Sofia.

Aujourd'hui la situation est très différente, toute ouverture serait prise pour un aveu de faiblesse, mais sans faire d'ouvertures, on peut laisser savoir que l'empire ottoman n'a pas été irrévocablement sacrifié par l'Entente. Bien des gens se tourneraient vers vous s'ils ne se croyaient condamnés d'avance.

Entre ce qu'ils vous demanderaient et ce que l'Entente veut, sans doute, leur laisser, il y a un abîme et la conversation serait dangereuse, vous avez

donc raison de ne pas vouloir causer vous-mêmes, mais faites naître seulement l'espoir qu'une conversation est possible, cela suffira déjà pour modifier des attitudes, compliquer la tâche de vos adversaires et vous laisser des chances ; car en Orient, il faut toujours se laisser des chances. »

M. Salem ne voit, du reste, pas la possibilité de nous servir immédiatement d'intermédiaire et il regrette d'avoir donné cette impression au général Sarrail. Il ne pourrait agir qu'en allant à Constantinople où il rencontrerait Djavid Bey avec lequel il est très lié. Il obtiendra sans doute l'autorisation de passer quelques jours dans la capitale turque et cherchera à obtenir des confidences de ses amis.

La seule chose que j'aie autorisé M. Salem à dire pour provoquer des confidences c'est qu'ayant causé à Salonique avec diverses personnalités françaises tant civiles que militaires, il les a trouvées toutes animées de sentiments amicaux pour la Turquie que tant de liens et séculaires rattachent à la France.

Cela ne suffira peut-être pas à rassurer Djavid mais ce n'est pas compromettant.

630

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

Paris, 15 décembre 1915.

Note sur la nouvelle librairie littéraire de Bâle

I. La librairie a pour but unique de faire connaître en Suisse allemande la culture française. Sa direction n'est guidée par aucune idée commerciale, politique ou confessionnelle.

II. Pour atteindre son but, la direction de la librairie s'est tracé un programme très net, qui est en partie réalisé. Ce programme comprend :

1) *la vente de livres*, brochures et journaux,

2) la création d'expositions mensuelles et ininterrompues, consacrées aux artistes français. La 1ère aura lieu en janvier 1916 et sera consacrée aux éditions Edouard Pelletan. Le successeur de M. Pelletan, son gendre, M. Helleu, M. Darquet ont abouti à un accord définitif.

La 2ème sera consacrée à l'œuvre du sculpteur *Bourdelle* et aura lieu en février. M. Darquet possède une collection de 120 photographies de cet artiste. Un catalogue explicatif sera mis à la disposition des visiteurs.

La 3ème sera consacrée à l'œuvre de Maillol, etc.

3) *la création de causeries et de lectures expliquées.*

Ces causeries existaient depuis 4 ans. La série a été interrompue. Elle sera reprise en janvier 1918. La 1ère sera consacrée à *Paul Claudel* et plus spécialement destinée au public catholique.

4) *la création d'éditions.* Pendant la guerre, nous ne publierons que des livres destinés au grand public. Un album, contenant 140 reproductions

et intitulé : *Le passage des rapatriés français à Zurich* est complètement établi et sera mis en vente, avant Noël.

5) la création d'une revue littéraire et bibliographique *Das französische Buch*. Deux numéros ont déjà paru, le troisième est sous presse. La revue est mensuelle et paraîtra régulièrement à partir de janvier 1916.

6) *la création d'une revue d'art*. Le 1er n° de cette revue est établi. Le secrétaire de la rédaction, M. Carl Burckhardt, le sculpteur suisse le plus apprécié, a écrit une étude technique sur l'œuvre d'Émile Bourdelle. Ce premier numéro contiendra 20 reproductions. Le format est 26 x 32. Le nombre de pages est 32.

7) *la création d'une revue populaire*. *Mars* paraît depuis trente semaines. Son tirage de 4.000 au début, a monté jusqu'à 6.000. 147.650 ont été répandus dans le public suisse. Nous espérons tirer à 10.000 dès les premiers numéros de janvier 1916. Le nombre de nos dépositaires en Suisse est de 70, dont plusieurs agences qui ont elles-mêmes des dépositaires. *Zurich*, d'abord hostile, est la ville où *Mars* compte le plus d'amis dévoués.

8) *la création d'une revue commerciale*. Le 1er n° est en préparation. Il contiendra une étude sur la *Navigation du Rhin*, une étude sur *la Suisse et l'industrie du fer*, une monographie consacrée à Thyssen. Notre but est de constituer un véritable bureau d'informations, où les documents seront classés méthodiquement, de façon à être immédiatement utilisables pour nos correspondants ou nos visiteurs.

9) *la création d'un prêt de livres et de revues*. M. Darquet a déjà donné 4.000 livres reliés formant une grande partie de sa bibliothèque : ce sont des livres d'art, de littérature, de critique et de philosophie, tous reliés et pour la plupart de grande valeur.

Ce prêt de livres, rattaché à la librairie déterminerait une grande affluence, dont les autres créations de la librairie bénéficieraient. Mais il serait nécessaire de compléter la bibliothèque de M. Darquet par l'achat d'un certain nombre de livres d'histoire et de romans.

Conclusion. Cette réunion de toutes les œuvres en direction unique et leur groupement autour de la librairie a permis à chaque œuvre particulière de profiter du travail de pénétration déjà accompli par les autres et de se développer normalement.

La *nouvelle librairie littéraire* rendra, même plus tard, les plus grands services à la cause française.

(NS Suisse)

631

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1510. *Petrograd, 15 décembre 1915, 12 h. 29.*

Secret.

(Reçu : le 15, 13 h. 40)

Le shah de Perse vient de confier au gouvernement russe qu'il ne se sent plus la force de régner et qu'il a décidé d'abdiquer en faveur de son père (l'ancien shah Mohammed-Ali qui s'est retiré à Odessa). Cette résolution lui aurait été dictée par l'impossibilité où il se reconnaît d'exécuter les obligations qu'il aurait imprudemment souscrites envers l'Allemagne. Quoi qu'il en soit, il prie l'empereur Nicolas de renvoyer très secrètement Mohammed-Ali à Téhéran, au-devant duquel il irait à Kasewin.

M. Sazonov fait recommander au shah de ne rien brusquer et il se concerte avec le gouvernement britannique.

L'abdication du shah sultan Ahmad marquerait assurément un échec pour la politique (mot passé) ; mais dans la pensée de M. Sazonov elle risquerait de déchaîner la guerre civile en Perse et d'imposer à la Russie un effort militaire dont elle n'a guère le moyen présentement.

632

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2977. *Londres, s.d.*

Fil direct

(Reçu: le 15 décembre 1915, 23 h. 15)

Pour le ministre des Finances.

Ce soir, à la Trésorerie, M. Grenfell a défendu le système d'achat et vente sur le marché de New York comme le meilleur moyen de soutenir les cours de l'emprunt anglo-américain. Le gouverneur de la Banque d'Angleterre a fait des objections non contre toutes les ventes, mais contre des manipulations de marché. Après quelques discussions, on a convenu de demander des explications à la maison Morgan en lui laissant entendre qu'il ne lui était pas interdit de procéder à des ventes dans des conditions avantageuses.

M. de Fleuriau désirerait savoir sous quelle forme il devra faire connaître l'assentiment de M. le ministre des Finances aux mesures adoptées. Il a envoyé à M. Ribot par la valise de samedi la lettre que la Trésorerie avait adressée le 10 décembre à la maison Morgan. Doit-il écrire à M. Grenfell dans le même sens en ajoutant que toute information susceptible d'éclairer M. Homberg sur les opérations engagées devra être fournie chaque jour ?

M. Grenfell lui a dit aujourd'hui que telle était l'intention de M. Morgan.

L'exécution des mesures prises exige le versement à la maison Morgan de New York de 5 % des sommes nécessaires aux achats ou la remise de titres pour couvrir cette marge. Les instructions nécessaires ont été données à l'agent anglais. Pourrons-nous dire qu'il en a été de même pour M. Homberg[1].

633

M. GUEYRAUD, EN MISSION À NEW YORK,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2631. *New York, 15 décembre 1915, s.h.*

Chiffré. Très confidentiel.

(Reçu: le 17, 8 h. 20).

Pour le ministre des Finances de la part de M. Homberg.

La banque Morgan me communique un télégramme de Londres par lequel M. Grenfell l'informe que les autorités françaises auraient demandé à la Trésorerie britannique d'arrêter la revente des titres achetés par intervention sur le marché de l'emprunt anglo-français. La raison donnée serait que le gouvernement français n'estime pas de sa dignité de faire revendre en Bourse les titres achetés pour son compte. M. Grenfell termine en disant qu'il ne peut comprendre les raisons de ce scrupule et qu'il va essayer, de concert avec la Trésorerie britannique, de modifier les vues du gouvernement français.

La banque Morgan était très émue par ce câblogramme et m'a demandé si je pouvais lui fournir quelque explication. Elle a insisté sur ce point que l'objet principal de l'intervention était non seulement de soutenir les cours mais encore et surtout d'élargir le marché, qu'il était nécessaire pour cela de favoriser à un certain niveau à la fois les opérations des acheteurs et des vendeurs. Elle fait valoir que si on achète sans profiter des occasions de revente, on atteindra la limite fixée et qu'alors on devra abandonner le marché avant que les cours soient stabilisés.

J'ai répondu que j'étais sans information sur ce point et me demandais s'il n'y a pas un malentendu à l'origine de la démarche relatée par M. Grenfell. En effet, en réponse au télégramme par lequel je vous ai rendu compte des opérations des deux premiers jours qui comportaient achats et ventes, vous m'avez câblé de ne vous aviser que lorsqu'il surviendrait quelque chose de notable. Ce télégramme, surtout rapproché des précédents, m'avait paru confirmer votre approbation de l'accord intervenu à Londres avec la maison Morgan-Grenfell.

Il me paraît évident que le but principal à rechercher est, comme je l'avais exposé dans mon rapport, de créer un marché large et facile sur l'emprunt anglo-français. C'est la condition de nos opérations futures dans

[1] Cf. télégramme n° 2968, urgent, Londres, 14 décembre 1915.

ce pays. Acheter en baisse et revendre en hausse sont les bases de l'intervention. J'ajoute que, jusqu'à présent, le secret a été bien gardé et que le cours de 95 à 95 ½ a été défendu sans que la banque Morgan reste acheteuse pour les comptes des deux gouvernements d'un solde atteignant un million de dollars.

Je vous serai reconnaissant de me télégraphier d'urgence ce qui a provoqué le câblogramme de M. Grenfell. S'il y avait à l'origine une décision de votre part, vous voudrez bien sans doute, apprécier les avantages qu'il y aurait à ce que, dans des cas semblables, je fusse informer directement[1].

634

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 710. *Paris, 16 décembre 1915, 17 h.*

Chiffré.

La Banque de Paris et des Pays-Bas me signale l'extrême gravité des prétentions de Carranza, qui viendrait de requérir, par ordre exprès, la Banque Nationale du Mexique de rembourser en espèces métalliques 100.000 piastres de billets. La banque a formellement refusé, déclarant que ses billets étaient valablement remboursables en papier monnaie qui a cours forcé. Elle indique que, si elle cédait, il se produirait une panique immédiate amenant la faillite. Il y a là pour cet établissement dont la plus grande partie des actions sont entre les mains de porteurs français une question de vie ou de mort ; elle n'est pas moins essentielle pour le pays dont l'encaisse métallique fuirait aussitôt à l'étranger. Les banques des États-Unis ont en effet plus de 25 millions de billets de la Banque Nationale.

Veuillez entretenir le Département d'État de cette situation et lui en exposer les dangers. Si Carranza, après les preuves de bon vouloir qu'il vient de recevoir de nous, commence son administration par la ruine d'une banque où nos capitaux sont considérables, et si les États-Unis ne nous prêtent pas leur appui pour l'arrêter dans cette voie, nous pourrions avoir lieu de nous étonner que leur inaction, en la circonstance, coïncide précisément avec l'intérêt de leurs financiers, détenteurs de billets de banque mexicains[2].

[1] Cf. télégramme n° 4138, chiffré, Paris, 3 décembre 1915 et télégramme n° 2797, très confidentiel, New York, 28 décembre 1915.

[2] Le même jour, Briand télégraphiait à Lefaivre à Mexico (télégramme n° 147, chiffré) :

« Veuillez protester de la manière la plus énergique contre tous ordres ou réquisitions ayant trait au remboursement forcé des billets de banque en espèces métalliques, et indiquer au gouvernement mexicain que de telles mesures, qui exposent la Banque Nationale du Mexique à la ruine, sont de nature à léser très gravement les intérêts français ; prière de vous mettre d'accord avec M. Simon. »

Jusserand répondait à Briand le 19 décembre 1915 (télégramme n° 826, transmis à Londres et Mexico) :

« Réponse à votre télégramme n° 710.

Avisé directement par notre ministre au Mexique, j'ai fait hier une démarche au Département

635

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4362. *Paris, 16 décembre 1915, 17 h. 50.*

Chiffré. Fil spécial.

Le Conseil des ministres se préoccupe du ravitaillement de la population civile, qui est un problème inquiétant : outre les 20.000 tonnes mensuelles de viande frigorifiée que l'Angleterre nous donne pour l'armée, nous avons un besoin urgent d'un supplément de mille tonnes par mois pour la population civile.

Je vous prie de saisir d'urgence de cette demande le gouvernement britannique, en insistant vivement pour qu'elle soit prise en considération : vous savez combien il est important de maintenir le moral de Paris, et la répercussion que peut avoir la privation de viande[1].

636

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. RIBOT, MINISTRE DES FINANCES.

T. n° 2984. *Londres, 16 décembre 1915, 19 h. 45.*

Chiffré.

Sous les réserves indiquées ce matin, les résultats de l'emprunt en Angleterre sont les suivants : 26.720 souscriptions pour 602.003.700 francs bons du Trésor, 577.000 livres sterling rente trois pour cent, 1.871.260 francs rente amortissable 6.600 francs. Les premiers virements à notre crédit seront faits incessamment.

Je remets à la valise diplomatique le dernier paquet de titres de rente trois pour cent.

d'État où j'ai reçu l'assurance qu'un télégramme, dans le sens que comportaient ces circonstances dont j'ai signalé la gravité, serait envoyé le jour même à l'agent américain à Mexico.

J'en ai informé M. Lefaivre. »

Il s'agissait en fait de protéger 250 millions d'argent français.

Cf. télégramme n° 722, chiffré, urgent, Paris 21 décembre 1915.

[1] Télégramme préparé par Philippe Berthelot. Cf. minute n° 5897 ; 1141 ; 2020 ; 322, confidentiel, Paris, 12 décembre 1915.

637

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 2102. *Paris, 16 décembre 1915, 21 h. 40.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 1012.

Je ne méconnais pas l'intérêt qu'ont les Alliés à ne pas exciter le mécontentement dans la population grecque, par des mesures trop strictes. D'autre part les événements prouvent qu'il est nécessaire de ne pas laisser se constituer en Grèce des stocks qui mettrait le gouvernement à l'abri de toute pression économique. Or pour parer au danger de cette constitution de stocks une action prompte est nécessaire, car nous savons que le gouvernement d'Athènes prend des mesures en vue de se munir d'approvisionnements importants. C'est dans le dessein de faciliter une action à la fois prompte et mesurée que le gouvernement de la République a *proposé* de fixer par l'entremise de la Commission interministérielle de Paris le *rationnement* de la Grèce pour un nombre de produits restreint[1].

[1] Le 19 décembre 1915, sir Francis Bertie transmettait à Briand (lettre s. n°) :

« L'ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, suivant les instructions de sir Edward Grey, d'informer le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, que le gouvernement de Sa Majesté étudie la question de reprendre l'octroi de licences et de permettre la libre exportation de marchandises destinées à la Grèce mais pas jusqu'au point de faciliter l'accumulation de stocks en Grèce. Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention d'entraver l'embarquement de marchandises dont la Grèce a un besoin urgent mais il juge opportun, au cas où les circonstances se modifieraient d'être en mesure de reprendre à tout moment sa pression économique sur la Grèce. Le ministre de Sa Majesté à Athènes a en conséquence reçu comme instructions de fournir un rapport indiquant celles des principales importations en Grèce qui dans son opinion devraient être retardées ou retenues et celles qui devraient être autorisées à partir librement. Comme cette politique devra être appliquée aussi bien aux exportations de pays neutres qu'aux exportations britanniques et comme le danger d'une importation excessive de certains produits est sujet à des variations, en particulier celle de blé dont un grand nombre de cargaisons importantes sont actuellement sur la mer, sir Francis Elliott a reçu comme instructions d'envoyer des rapports périodiques à ce sujet.

Le gouvernement de Sa Majesté se propose pour le moment de ne pas accorder de licences pour les marchandises qui, comme le drap kaki, ont une valeur militaire directe.

Lord Bertie of Thame doit ajouter que le gouvernement de Sa Majesté ne se propose pas d'accorder aucune licence jusqu'à ce qu'il ait été mis au courant des vues de sir Francis Elliott et du gouvernement français en ce qui concerne les considérations précédentes et il a l'honneur de solliciter une réponse prochaine de M. Briand afin qu'un plan commun d'action puisse être établi sans délai. »

(Fonds Blocus)

Le 26 décembre 1915, le Cabinet du ministre des Affaires étrangères français préparait la note suivante sur le contingentement des marchandises pour la Grèce :

« 1°) Les gouvernements alliés sont résolus à éviter l'accumulation de stocks dans les pays neutres limitrophes des pays belligérants et en conséquence, tout en faisant tous leurs efforts pour assurer à la Grèce l'arrivage d'approvisionnements suffisants pour sa consommation intérieure, les gouvernements alliés maintiendront leur contrôle sur les importations de la Grèce, afin d'éviter la constitution de stocks importants.

2°) Le gouvernement estime qu'en effet un avis doit être donné aux fonctionnaires consulaires aux États-Unis et dans l'Amérique du Sud, afin que les chargeurs soient prévenus que les cargaisons de grains et de farine pour la Grèce seront sujettes à être retenues à Gibraltar ou en Méditerranée, afin d'éviter cette constitution de stocks.

3°) En ce qui concerne les licences à accorder à l'exportation de marchandises placées sur les listes de prohibition le gouvernement estime que la Commission internationale des Contingents

638

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 981. *Paris, 16 décembre 1915, 23 h. 50.*

Chiffré.

(Reçu : le 17, 6 h. 30)

J'adresse le télégramme suivant au général Sarrail :

Le directeur général du ministère des Affaires étrangères a fait aujourd'hui à mon collègue d'Angleterre une longue visite au cours de laquelle il s'est efforcé de lui démontrer que nous suivions une mauvaise politique à l'égard de la Grèce en cherchant à obtenir d'elle des déclarations, des concessions et des facilités qu'elle ne peut nous accorder sans s'exposer aux représailles de l'Allemagne. M. Politis a ajouté que nous faisions ainsi le jeu de nos ennemis qui se réjouissent de nous voir amenés à prendre des mesures coercitives contre un pays ami où nous perdons peu à peu de cette façon des sympathies traditionnelles qui nous étaient acquises sûrement autrefois. Enfin il a fait valoir qu'à l'inverse de ce qui se passait il y a deux mois les rapports avec les autorités militaires britanniques étaient excellents, tandis que les autorités militaires françaises usaient d'un ton peu courtois, manifestaient des exigences excessives et avaient parfois recours à des procédés vexatoires ; « les choses iraient bien mieux, a dit M. Politis, en terminant, si le général Sarrail prenait ce dont il a besoin car nous céderions forcément ce que nous ne pouvons accorder de bon gré. »

Cette dernière déclaration est seule intéressante car pour le reste nous ne savons que trop de quel côté sont les chicanes les vexations et le mauvais vouloir. Peut-être pourriez-vous essayer sur un point où nous serions en force d'éviter une discussion irritante en prenant tout simplement ce qu'il vous faut, ce qui nous permettrait d'être plus conciliants dans la forme

se réunissant le 27 de ce mois à Paris et devant fixer les contingents mensuels des matières les plus importantes à la consommation grecque, il y aurait lieu de donner aux commissions des Dérogations dans les pays alliés l'instruction de délivrer des autorisations à destination de la Grèce pour toutes les marchandises prohibées qui ne sont pas d'un intérêt militaire immédiat. Les Commissions des Dérogations alliées devraient dans ce cas faire connaître à la Commission internationale de Paris le montant des autorisations accordées afin que celle-ci puisse, le cas échéant, et d'accord avec les observations que feront les ministres alliés à Athènes, indiquer aux diverses commissions les limites qu'elles ne doivent pas dépasser.

4°) En ce qui concerne l'approvisionnement en charbon de la Grèce, le gouvernement ne peut qu'approuver pleinement la proposition du gouvernement de Sa Majesté britannique d'assurer au gouvernement grec qu'une quantité de charbon suffisante pour faire face à ses besoins normaux pourra lui être fournie par le Royaume-Uni.

Le gouvernement est tout disposé, en ce qui le concerne, à donner les instructions nécessaires à son ministre à Athènes et à ses représentants en Amérique. Il estime toutefois qu'afin de faciliter l'action commune des Alliés dans ces matières, il y aurait avantage à charger la Commission internationale des Contingents de préparer les projets d'instructions communes qui pourraient être ainsi transmises aux représentants des Alliés à l'étranger. Ces instructions se trouvant être exactement les mêmes, faciliteraient grandement la tâche de nos agents et assureraient une unité de vues de plus en plus désirable. »

(Fonds Blocus)

Cf. télégramme s. n°, chiffré, Paris, 16 décembre 1915.

puisque nous aurions satisfaction sur le fond. J'ai donné à ce sujet quelques indications verbales au lieutenant Abrami qui vous en fera part en arrivant à Salonique après-demain dans les conditions indiquées par mon télégramme 74[1].

639

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. s.n°. *Paris, 16 décembre 1915.*

Chiffré.

Votre situation actuelle est délicate, car il y a un équilibre à garder entre la faiblesse qui consisterait à laisser passer sans protester les difficultés faites par les autorités locales, et une raideur dans les interventions des ministres alliés qui pourrait envenimer des incidents agaçants mais réglables.

Je sais que votre tact ne se laissera pas influencer par les vues de politique intérieure de venizelistes imprudents, et que vos démarches sauront allier à la fermeté la mesure voulue.

Nous avons obtenu les satisfactions de principe essentielles ; vous devez en poursuivre l'exécution, en relevant un à un les manquements qui viendraient à se produire, mais sans passionner le débat et à ce titre remise d'un aide-mémoire écrit n'était peut-être pas sans quelque inconvénient.

640

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4363-4364. *Paris, 16 décembre 1915.*

Chiffré.

D'après les renseignements adressés par notre attaché militaire à Londres au général Joffre, les engagements volontaires dans l'armée britannique ne donnent pas actuellement un nombre d'hommes suffisant pour alimenter les 70 divisions qui ont été prévues au programme établi par lord Kitchener et que le gouvernement britannique nous avait annoncé son intention d'entretenir jusqu'à la fin de la guerre.

Le chiffre des engagements volontaires qui devrait s'élever à 35.000 hommes par semaine pour l'entretien complet des effectifs ne dépasse pas actuellement 20 à 21.000 hommes.

Le déficit est donc réel et ne peut que s'accentuer.

Or, il semble que certains membres du Cabinet anglais ne seraient pas disposés à prendre des mesures à base de service obligatoire et envisagerait

[1] Cf. télégramme n° 930, chiffré, Paris, 20 décembre 1915.

au contraire la réduction du programme Kitchener en cas de rendement insuffisant des engagements ; ce qui ramènerait à 50 le nombre des divisions entretenues par la Grande-Bretagne.

Une pareille diminution des forces britanniques aurait pour conséquence inévitable une réduction du front tenu par les forces britanniques en France, surtout si les nécessités de sa politique mondiale amenaient l'Angleterre à augmenter encore ses effectifs en Orient.

Elle rendrait aléatoire le succès de nos offensives d'ensemble.

Obligées, en effet, de relever sur une partie de leur front les forces britanniques en France, les armées françaises ne pourraient plus constituer en réserve, instruire en vue de l'offensive et amener à la bataille des forces suffisamment nombreuses. Il leur deviendrait difficile dans ces conditions de prononcer sur un vaste front une offensive ayant toute la puissance nécessaire pour obtenir la rupture des lignes fortifiées allemandes.

Disposant d'effectifs réduits, nos alliés seraient dans l'obligation de border leur activité au maintien de leurs positions défensives et devraient renoncer à user l'ennemi par des actions partielles dont la nécessité a été établie dans la conférence de Chantilly.

Je vous serai en conséquence, obligé d'attirer la plus sérieuse attention du gouvernement britannique sur cette question, de lui demander de maintenir au complet les 70 divisions et d'insister auprès de lui sous la forme que vous jugerez la meilleure, mais de la façon la plus pressante, pour que des mesures immédiates soient prises en vue d'assurer un recrutement régulier de ces divisions.

Un effort insuffisant de l'Angleterre, au moment où les ressources en hommes de la France sont étroitement limitées, compromettrait gravement les intérêts supérieurs de la coalition.

641

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. s.n°. *Paris, 16 décembre 1915.*

Urgent.

La dislocation des forces navales de Milo est accomplie et il n'est plus possible de les réunir de nouveau : les navires anglais sont employés aux Dardanelles ; les contre-torpilleurs français ont été mis à la disposition des Italiens et sont indispensables pour assurer le ravitaillement serbe. Tout au plus trois cuirassés français y seront pourtant maintenus.

Les ministres alliés à Athènes peuvent cependant tenir *éventuellement* aux Grecs le langage suivant : « Nous sommes partis de Milo, mais n'oubliez pas que nous avons tout près de chez vous une force navale très importante qui peut revenir rapidement sur vos côtes, en cas de besoin, et cette fois ne pas s'arrêter à Milo ni se borner à faire acte de présence. »

Je n'estime pas qu'il soit pour le moment désirable de suspendre de nouveau le départ des bateaux grecs, ces modifications successives et trop rapides des mesures arrêtées présentant des inconvénients, tout au plus la délivrance des permis sera-t-elle légèrement retardée.

Au contraire, il y aurait intérêt à régler d'urgence le régime du rationnement de la Grèce pour les matières les plus nécessaires à sa subsistance ; les principes généraux seraient appliqués : la Grèce, étant limitrophe de territoire occupés par nos ennemis, les Alliés sont fondés (en vertu de l'acte du 11 mars et de la théorie du voyage continu) à considérer comme suspectes et à déférer aux tribunaux de prise toutes marchandises inscrites aux listes de contrebande et voyageant sur bateaux neutres, qui se dirigent sur un port grec en excès des importations normales.

Pour Londres et Athènes seulement. J'ai adressé à M. Barrère à ce sujet le télégramme suivant (reproduire le télégramme 2102 à Rome)[1].

642

N. *Paris, 16 décembre 1915.*

NOTE ANGLAISE

(traduction)

L'ambassadeur de Sa Majesté, suivant les instructions de sir Edward Grey et à propos des communications de M. Briand en date des 27 novembre et 2 décembre relativement au ravitaillement de l'armée serbe et des réfugiés par l'Adriatique, a l'honneur de transmettre ci-inclus au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, un mémorandum traitant les questions financières soulevées par toute la situation créée par les commandes de vivres et d'approvisionnements faites par les gouvernements alliés pendant les derniers mois au nom du gouvernement serbe.

En soumettant ce mémorandum à l'examen du gouvernement français, lord Bertie of Thame, suivant les instructions reçues de sir Edward Grey, tient à préciser que les propositions actuellement faites sont destinées à couvrir toutes les obligations assumées au nom du gouvernement serbe et se référant aux commandes faites aux États-Unis, et non seulement aux approvisionnements fournis par les gouvernements alliés pendant le mois écoulé depuis la mise à exécution du plan tendant à ravitailler la Serbie et le Monténégro par l'Adriatique. Le gouvernement de Sa Majesté estime que ce point doit être précisé et il reconnaît avec gratitude que le gouvernement français a jusqu'ici fourni la plus grande partie des vivres destinés à la base de Brindisi en dépit de l'accord aux termes duquel le gouvernement de Sa Majesté avait pris la responsabilité de la fourniture de ces approvisionnements. C'est plus spécialement en ce qui touche les fournitures futures de ce genre, pour lesquelles le gouvernement de Sa Majesté sera désormais responsable, et surtout en ce qui concerne les importantes

[1] Télégramme préparé par Berthelot.
Cf. télégramme n° 2102, chiffré, Paris, 16 décembre 1915.

commandes d'approvisionnements et de matériel de guerre de tout genre faites aux États-Unis par le gouvernement de Sa Majesté au nom du gouvernement serbe qu'une consolidation des obligations entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français est jugée désirable.

Sir Edward Grey ne juge pas nécessaire de fournir aucune réponse spécifique aux différents points soulevés par le gouvernement français dans les communications mentionnées ci-dessus, étant donné que l'organisation conjointe des Alliés à Rome semble fonctionner normalement et qu'on semble avoir réussi à obtenir la coordination des efforts. L'ambassadeur français à Rome adressera sans doute un rapport plus détaillé au gouvernement français au sujet de l'organisation en question et le gouvernement français peut être assuré que le gouvernement de Sa Majesté fournira tous les approvisionnements et tout le fourrage nécessaires en dehors des quantités promises par le gouvernement français.

Lord Bertie of Thame a été prié d'ajouter qu'indépendamment des approvisionnements en vivres et fourrage, le gouvernement de Sa Majesté envoie à Brindisi des chaussures, des tentes pour bivouac, des uniformes et des médicaments et que d'autre part, des couvertures, des chaussures et des vêtements pour les réfugiés sont envoyés par le Fonds de Secours serbe.

MÉMORANDUM

L'accord de Paris prévoit que la charge des avances à faire à la Serbie sera en fin de compte supportée par les gouvernements anglais, français et russe par parties égales. Les gouvernements français et russe ont convenu que les débours quels qu'ils soient qu'il sera nécessaire d'effectuer pour le compte serbe, et quelle que soit la façon dont ils auront été effectués en premier lieu, rentreront dans les clauses de cet accord. Mais cet accord ne prévoit pas la façon dont sera fourni l'argent nécessaire pour couvrir ces dépenses au cours de la campagne.

Comme on peut admettre que la part russe devra pour le moment être avancée par les gouvernements français et britannique, il s'agit d'une question à régler entre ces deux derniers gouvernements. Jusqu'ici le fardeau des dépenses avait été supporté également, chacun des gouvernements avançant la moitié de la part russe. Mais au cours des derniers mois, la Serbie, par l'intermédiaire de la Commission internationale, a reçu des secours en nature de plus en plus nombreux ; il en résulte qu'étant donné que tous les achats de la Commission sont, en premier lieu, payés au moyen des fonds anglais, les débours pour le compte serbe effectués sur les fonds anglais tendent à dépasser la demi-part anglaise de l'avance serbe affectée à leur règlement.

D'autre part, la quantité de secours en nature fournis à la Serbie par le gouvernement français a été relativement faible et la capacité du gouvernement serbe pour les secours en espèces a diminué de plus en plus.

Cet état de choses a atteint son point culminant du fait des derniers événements. Le résultat des mesures actuellement proposées sera que de beaucoup la plus grande partie des dépenses nécessitées par les secours fournis à la Serbie seront, en premier lieu, effectuées sur les fonds anglais ; et à

moins qu'un accord soit conclu pour des règlements périodiques et provisoires en espèces, entre les gouvernements britannique et français, le gouvernement britannique aura à financer non seulement sa propre part et la moitié de la part russe mais aussi une proportion importante de la part du gouvernement français.

Il n'est pas possible de fournir actuellement des données précises sur les dépenses courantes et futures qui seront nécessitées par les achats dans le nord de l'Amérique, mais toutefois, le règlement de plusieurs des articles les plus importants (farine de blé, avoine, fusils et cartouches) devra être effectué dans ce pays directement ou indirectement.

En conséquence, et se référant au paragraphe 12 de la communication de M. Briand à lord Bertie, en date du 13 novembre, le gouvernement de Sa Majesté a confiance que le gouvernement français se sentira en mesure de prendre une part immédiate à la fourniture de fonds destinés à aider la Serbie et qu'il consentira à assumer la responsabilité générale du règlement d'un tiers des dépenses totales après la guerre. À vrai dire, étant donné la situation en ce qui concerne les réserves d'or et les arrangements régissant le récent emprunt anglo-français aux États-Unis d'Amérique, le gouvernement français reconnaîtra sans doute qu'il peut parfaitement supporter la moitié de la charge des dépenses faites pour le compte serbe en Amérique du Nord, pour un total maximum actuel de 5 millions de dollars. Cette somme devrait être dans ce cas, transférée du compte du Trésor français à New York au compte du Trésor anglais en la prenant sur le produit du dernier à compte à verser sur le récent emprunt. L'accord ainsi suggéré couvrirait la période finissant le 31 mars prochain. Si les charges assumées en premier lieu par le gouvernement britannique pour les dépenses courantes et futures pour le compte serbe en Amérique du Nord jusqu'au 31 mars 1916 sont inférieures à 10 millions de dollars, le solde non dépensé de la part française sera retournée au gouvernement français et de nouveaux arrangements dictés par les circonstances du moment pourront être conclus. Il reste entendu que le gouvernement britannique s'engage à faire état de toutes les dépenses ayant trait à l'accord ci-dessus.

Comme conclusion, il est suggéré que toutes les dépenses faites au terme de cet accord par les gouvernements britannique et français pour le compte serbe, leur soient imputées sur leurs demi-parts respectives de l'emprunt commun de 172.500.000 francs conclu en octobre dernier, sans tenir compte des buts particuliers auxquels une proportion quelconque de cet emprunt était assigné, jusqu'à épuisement de telles disponibilités ; et qu'ensuite les deux gouvernements reporteront les dépenses supportées par chacun d'eux respectivement à un compte d'attente (Suspense Account) pour consolidation à une date ultérieure.

643

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 911. *Paris, 16 décembre 1915.*

Votre situation actuelle est délicate, car il y a un équilibre à garder entre la faiblesse qui consisterait à laisser passer sans protester les difficultés faites par les autorités locales, et une raideur dans l'intervention des ministres alliés qui pourrait envenimer des incidents agaçants, mais pourtant susceptibles d'être réglés. C'est affaire de diplomatie.

Je sais que votre tact ne se laissera influencer par aucune considération autre que le souci de permettre à notre corps expéditionnaire de mettre à bref délai, en sécurité, par une forte organisation, sa ligne de défense.

Nous avons obtenu satisfactions de principe essentielles ; vous devez en poursuivre l'exécution en relevant un à un les manquements qui viendraient à se produire, en évitant les conflits irréparables ; à ce titre, la remise d'un aide-mémoire écrit n'était peut-être pas sans quelques inconvénients.

Au point où nous en sommes, après les promesses faites par le roi et le gouvernement, déjà partiellement exécutées, il me paraît impossible que nous ne réussissions pas à atteindre notre but.

644

GÉNÉRAL GALLIÉNI, MINISTRE DE LA GUERRE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. n° 8722-3/12. *Paris, 16 décembre 1915.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Service de l'aéronautique a chargé la maison Morgan et C° d'acheter au Canada des mitrailleuses Lewis, dont certaines de nos escadrilles ont un pressant besoin.

La maison Morgan vient de câbler à sa succursale de Paris, qu'il lui paraît possible de trouver dans le Dominion environ 200 de ces armes, livrables en janvier.

Ces courtiers ajoutent, toutefois, qu'il leur paraît utile, pour assurer la réussite de l'opération, qu'une démarche soit faite après du Canada, par la voie diplomatique.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter notre consul général à Montréal, à faire, d'urgence, toutes démarches utiles pour faciliter la livraison à la France des armes dont il s'agit, en insistant sur l'extrême importance qu'il y a, pour l'aviation française, à être dotée d'armes de ce type dans le plus bref délai, et en signalant le très grand service que nous rendrait le Canada, s'il voulait bien autoriser la cession de ces mitrailleuses à mon Département[1].

[1] Cf. note de Jules Cambon du 16 décembre 1915.

645

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 985. *Athènes, 17 décembre 1915, 3 h. 20.*
Chiffré.
(Reçu : 18 h. 35)

Il n'est pas surprenant qu'on ne puisse pas dépenser *utilement* 200.000 francs en quelques semaines pour rétribuer des feuilles venizelistes qui nous sont acquises par définition et qui publient tout ce que nous voulons. Quant aux journaux du baron Schenk, l'étude que j'ai faite à propos de l'affaire de l'*Embros* m'a convaincu du danger qu'il y aurait pour la légation à entrer dans cette voie même indirectement. Tous les gens de bon sens et d'expérience partagent cet avis, notamment M. Turot. J'appelle tout spécialement l'attention de Votre Excellence sur une note rédigée par lui que j'envoie aujourd'hui par la valise et où toute la question de la presse est traitée à fond.

Enfin en ce qui concerne les correspondants français et étrangers dont le nombre est considérable, j'entretiens avec eux les rapports les meilleurs et souvent les plus amicaux. Seul M. de Maizière, du *Petit Parisien*, aigri, m'a-t-on dit, par des malheurs de famille, aurait cru au début avoir à se plaindre de la légation mais il a bientôt changé d'avis et nous avons vécu dans les meilleurs termes jusqu'à son départ.

Je m'excuse de ces longues explications mais je crois qu'elles n'étaient pas inutiles[1].

646

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1530. *Petrograd, 18 décembre 1915, 21 h. 51.*
Chiffré.
(Reçu : le 19, 12 h. 40)

M. Doumer a quitté Petrograd ce matin.

Peu après son départ, comme j'énumérais les résultats de sa mission devant M. Sazonov, celui-ci m'a déclaré que ses renseignements personnels l'obligeaient à douter que le haut commandement russe se fût engagé, même en principe, à expédier ultérieurement sur le front français un contingent (1 gr. fx.) de 40.000 hommes par mois.

J'ai répondu que, sans avoir assisté aux entretiens que M. Doumer a eu soit avec l'empereur soit avec le général Alexeieff, je connaissais assez la précision de son esprit pour garantir la fidélité de sa mémoire.

[1] Cf. télégramme n° 900, chiffré, Paris, 13 décembre 1915.

M. Sazonov ayant persisté dans ses doutes je crois nécessaire d'élucider au plus vite la question qui d'ailleurs ne peut-être traiter qu'avec le général Alexeieff.

J'invite donc le général Pau à avancer son départ pour le Grand Quartier Général afin de faire stipuler immédiatement par écrit les engagements que M. Doumer a obtenu du haut commandement russe.

647

À TOUTES LES AMBASSADES, LÉGATIONS ET POSTES CONSULAIRES.

Paris, 18 décembre 1915.

Contre-projet d'instructions soumis à la Marine

Désormais, il sera pourvu comme il suit à la rémunération des personnes vous apportant des renseignements et documents de nature à faciliter l'action des marines alliées contre le trafic maritime de l'ennemi.

1°) *Informations concernant les navires ou marchandises sujets à capture et à confiscation* (par ex. navires appartenant à des ennemis, navires neutres se livrant à des actes d'assistance hostile, marchandises de contrebande, navires ou marchandises destinées à violer un blocus) : lorsqu'à la suite de semblables informations une prise aura été effectuée et validée par le conseil des Prises, l'informateur dont les informations auront été reconnues exactes aura droit à une quote-part du produit brut de la prise.

Cette quote-part variera selon l'importance et la précision des renseignements fournis. Elle pourra s'élever jusqu'à 30 %, lorsque les renseignements auront été accompagnés de documents constituant par eux-mêmes la preuve complète de la saisissabilité. En cas de retard dans la liquidation du produit de la prise, des acomptes à prélever sur le produit brut déjà obtenu pourront être versés à l'intéressé.

2°) *Informations concernant, soit des marchandises, qui, sans être sujettes à capture et à confiscation, sont susceptibles d'être seulement arrêtées, en exécution du décret du 13 mars 1915, comme étant de propriété, provenance ou destination ennemies, soit des passagers ennemis mobilisables se rendant en pays ennemi, soit des agents des États ennemis voyageant pour compte et dans l'intérêt de ceux-ci* : lorsqu'à la suite de semblables informations, les marchandises ci-dessus visées auront été arrêtées et déclarées par le conseil des Prises à bon droit arrêtées, ou lorsque lesdits passagers et agents ennemis auront été arrêtés, l'informateur, dont les informations auront été reconnues exactes, aura droit à une rémunération fixée par le ministre de la Marine, sur votre proposition.

Cette rémunération variera selon l'importance et la précision des renseignements et suivant que ceux-ci auront été ou non accompagnés de documents probants précis et pertinents.

3°) Dans tous les cas aucune rémunération n'est acquise que sous condition de renonciation complète et définitive à toute réclamation ultérieure.

4°) J'attire tout spécialement votre attention sur la nécessité absolue de n'accueillir et accepter que le concours d'informateurs sérieux et sûrs vous apportant des renseignements et des documents précis, concordants et pertinents.

Je vous rappelle, à cet égard, que des captures, arrêts ou arrestations effectuées sur des informations inexactes sont de nature à engager gravement la responsabilité de l'État.

5°) *Les instructions du ministère de la Marine sur l'application du droit international en cas de guerre* vous indiqueront, selon les espèces, les cas où les captures, arrêts ou arrestations peuvent être légitimement pratiqués et par là même les éléments de preuve qu'il importe de réunir pour en obtenir la validation devant le conseil des Prises.

6°) Tout en conservant aux indications qui précèdent un caractère confidentiel, vous pourrez faire connaître aux intéressés les conditions dans lesquelles ils seront le cas échéant rémunérés de leurs services.

(Fonds Blocus)

648

M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 157. *Tokyo, 19 décembre 1915, 6 h.*
Chiffré.

(Reçu : 21 h. 20)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a fait connaître ainsi qu'à l'ambassadeur de Russie que sir Edward Grey est (1 gr. fx.) s'entendre avec le gouvernement impérial sur l'établissement liste expulsion comprenant agents officiels et qu'il avait appuyé cette idée à Paris, Petrograd.

En tous cas le Japon demande (1 gr. fx.) non officiel au ministre des Affaires étrangères britannique « qu'il conviendrait laisser passer un certain temps afin de favoriser apaisement opinion publique Japon (1 gr. fx.). » Suivant avis M. Edward Grey puissances pourraient « utiliser ce délai pour l'examen, d'accord avec le Japon, des preuves culpabilité allemande en leur possession (1 gr. tronqué). Le gouvernement japonais estimera qu'elle suffit pour justifier une mesure expulsion. »

En raison attaques violentes actuelles contre le Cabinet il semble en effet préférable laisser partir Chambres en vacances. Elles s'ajournent 22 décembre au 7 janvier. Cependant l'ambassadeur de Russie a reçu hier instructions intervenir énergiquement afin d'obtenir adhésion Japon à la rupture ouverte, cette mesure étant considérée par M. Sazonov comme la seule efficace. J'ai lieu de penser que mes collègues, malgré promesses, appuient propositions de mon télégramme n° 151 (1 gr. fx.) pas transmis à Petrograd.

Il a fait ces jours derniers démarches pour reparler rupture et a dû constater gouvernement japonais n'est pas disposé revenir sur refus de principe donné par lui dans arrangement.

Toute nouvelle action isolée de notre (…) n'aurait suivant nous d'autre effet que de démontrer affaiblissement accord entre les puissances et risquerait indisposer gravement le Japon par une insistance inopportune.

649

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI.

T. n° 4401 à 4405 ; 2166 à 2170, 96 à 100. *Paris, 19 décembre 1915, 14 h. – 14 h. 30 – 14 h. 40 – 15 h. – 15 h. 30.*

Chiffré.

J'adresse à M. Barrère le télégramme suivant :

(reproduire les télégrammes à Rome, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127).

Pour Londres seulement. Nous avons toutes raisons de croire que le gouvernement anglais n'a jusqu'ici exercé qu'une très faible action à Rome pour décider l'Italie à intervenir dans les Balkans, que ce soit à Salonique ou même en Albanie.

La situation si grave de la Serbie, les conséquences redoutables d'une capitulation serbe et d'une progression bulgare jusqu'à l'Adriatique ne peuvent manquer de décider sir Edward Grey à faire à Rome, en même temps que nous, l'effort diplomatique indispensable et urgent.

Pour Petrograd et Scutari seulement. J'insiste à Londres pour que le gouvernement anglais agisse énergiquement à Rome dans le même sens que le gouvernement français et j'attends de la Russie le même service.

650

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO.

T. n° 4409-4410 ; 429-430 ; 2172-2173 ; 164-165. *Paris, 19 décembre 1915, 17 h.*

Chiffré.

Je reçois du ministre de France à Pékin le télégramme suivant :

(reprendre Pékin n° 220 depuis le commencement jusqu'à « chacun même assurance »).

D'autre part, le chargé d'affaires du Japon est venu me dire qu'après un renseignement confidentiel donné à Tokyo par le ministre de Chine, la

proclamation officielle de l'empire ne pourrait sans doute pas être faite avant la fin du mois de janvier en raison des préparatifs nécessaires : le ministre de Chine aurait demandé au baron Ishii de lui indiquer si le Japon considérerait cette date comme convenable.

Le gouvernement japonais se propose de répondre au ministre de Chine qu'il a constaté avec plaisir que les efforts faits par la Chine pour empêcher les troubles depuis qu'il est question du changement de régime, avaient eu un heureux résultat notamment ces derniers temps à Shanghai ; les soucis que le gouvernement japonais avait conçus à cet égard se trouvaient donc diminués et il estimait que « le but qu'il s'était proposé serait atteint » si pendant quelques temps encore, trois ou quatre mois, par exemple, l'ordre était maintenu en Chine. Avant de faire cette réponse qui équivaut pratiquement à dire à la Chine que le Japon ne mettra pas obstacle à la proclamation de l'empire si pendant le délai indiqué le gouvernement chinois sait maintenir l'ordre, le gouvernement japonais désire savoir si son intention ne soulève pas d'objections de la part des puissances intéressées.

Pour Londres, Petrograd, Rome seulement. Je vous serai donc obligé de vous enquérir des dispositions du ministre des Affaires étrangères à cet égard.

Pour les quatre postes. Pour sa part, le gouvernement français n'aurait pas d'objections à ce que la décision du rétablissement de la monarchie étant prise, la proclamation officielle ne soit faite qu'après un certain délai pendant lequel il sera possible de se rendre compte si le changement décidé n'est pas une cause de troubles. Il ne s'opposerait donc pas à ce que le Japon répondit au ministre de Chine à Tokyo dans le sens indiqué. Il estime d'ailleurs, que dans ces conditions, le jour où la proclamation sera faite, les puissances de l'Entente, pour ne point laisser à l'Allemagne et à l'Autriche Hongrie le bénéfice de l'initiative, devraient reconnaître immédiatement la nouvelle forme de gouvernement.

651

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 2123 à 2127. *Paris, 19 décembre 1915.*
Chiffré. Urgent. 24 h. – 14 h. 20 – 14 h. 40 – 15 h. – 15 h. 30

D'après tous les renseignements qui nous sont parvenus l'état de désorganisation des différentes armées serbes et la dépression morale du gouvernement donnent à craindre que si des efforts considérables et concordants des Alliés ne parviennent à ravitailler à temps les troupes, et à les concentrer sur un point défendable où on les aiderait ensuite à se reconstituer, nous devons craindre que l'armée serbe ne disparaisse en laissant les Bulgares et les Autrichiens maîtres de l'Albanie et que les gouvernements serbes et monténégrins ne se résignent à traiter avec nos ennemis.

Une telle hypothèse, dont les conséquences pèseraient sur tous les Alliés, est particulièrement grave pour l'Italie, dont l'intérêt majeur est de faire aujourd'hui sur le théâtre albanais, qui est sous sa main, l'effort qui s'impose ; il est évident, en effet, que les Bulgares empêchés, selon toute vraisemblance, de pénétrer sur le territoire grec en raison de garanties données par l'Allemagne au roi de Grèce, vont exercer une pression croissante en Albanie pour détruire l'armée serbe et atteindre la mer ; on peut craindre aussi que les Grecs n'aient, de leur côté, reçu des promesses de compensation dans l'Albanie du Sud : ainsi l'Italie peut se trouver menacée dans sa prépondérance Adriatique à la fois vers Durazzo et Valona, si elle laisse l'ennemi développer son offensive sans faire des efforts majeurs pour l'arrêter.

La première mesure à prendre et la plus urgente c'est de venir au secours des Serbes et de sauver leur armée.

La France est disposée à aider de tous ses moyens la Serbie, par ses missions militaires, ses envois de farine, tous les bateaux dont elle peut disposer : le ministre de la Marine a envoyé hier à l'attaché naval à Rome des instructions dans ce sens par un télégramme que je vous communique ci-joint :

« Le conseil des ministres de ce jour a exprimé l'avis qu'il y avait lieu de réaliser une entente entre les gouvernements alliés pour satisfaire à la demande du gouvernement serbe d'embarquer à Saint-Jean-de-Medua la partie de son armée qui se trouve actuellement dans les environs de Soutari.

La marine française mettra à la disposition de l'Amirauté italienne les bâtiments de transport disponibles à ce moment dans nos ports, ils iront à Brindisi pour se mettre sous ses ordres. Je vous ferai connaître aussitôt que possible les noms de ces bâtiments.

Selon moi les premiers bâtiments à désigner pour ces transports devraient être les navires allemands réfugiés dans les ports italiens.

Une entente doit intervenir entre les états-majors intéressés pour fixer le point où devra être transportée l'armée serbe, mais j'exprime personnellement l'avis que ce point devrait être Valona, qui présente des facilités de débarquement manquant complètement à Durazzo.

Les éléments serbes aussitôt débarqués se porteraient sur El Bassan ou Durazzo selon les nécessités de la situation militaire.

J'estime que sans attendre l'arrivée des grands navires, les torpilleurs pourraient être dès maintenant utilisés à ces transports.

Accusez réception et faites-moi connaître d'urgence l'avis de l'Amirauté italienne sur ces divers points ».

Il en résulte que, conformément aux désirs manifestés par M. Pachitch, aux indications que nous possédons sur les intentions italiennes, et tenant compte des possibilités matérielles ainsi que de l'état présent des troupes serbes et des projets présumés de l'ennemi, nous sommes disposés à tenter d'accord avec l'Italie le transport de l'armée serbe réunie à Scutari, de St-Jean-de-Medua à Valona, ce point pouvant ensuite, selon les circonstances, servir de point de départ terrestre vers Durazzo (si l'on juge possible

d'y concentrer défensivement l'armée serbe) ou vers El Bassan (si l'on estime pouvoir y arrêter l'ennemi).

Je vous prie de faire valoir auprès du gouvernement italien les arguments si forts qui plaident pour qu'il donne son effort maximum en faveur des Serbes et contre les Bulgares. La capitulation des premiers assurerait le succès des seconds dans des conditions qui compromettraient de la manière la plus grave la maîtrise de l'Adriatique, à laquelle l'Italie attache légitimement une importance capitale[1].

652

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DAVID MENNET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS.

L. s.n°. *Paris, 20 décembre 1915.*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, le 10 novembre dernier, en me rendant compte de l'emploi des subventions accordées par mon département en 1915 à la chambre de Commerce de Paris en vue de publier un bulletin périodique et des brochures de propagande à l'étranger, me faire part du succès de vos publications et de leur énorme diffusion. En même temps vous avez exprimé le désir que cette subvention vous fût de nouveau accordée pour 1916. L'emploi éventuel de cette subvention a fait l'objet de plusieurs conversations avec mon département. En définitive, il a été convenu qu'une somme de 230.000 francs serait versée par le ministère des Affaires étrangères à la chambre de Commerce de Paris en deux termes, de 115.000 francs chacun, le premier d'avance pour la période s'étendant du 1er janvier au 1er juillet 1916, la seconde également d'avance du 1er juillet au 31 décembre 1916.

Les sommes seraient destinées :

1° à la publication du bulletin tous les quinze jours qui pourra de temps à autre contenir une illustration ;

2° à l'établissement, au tirage et à la distribution des dernières brochures du comité Lavisse ;

3° au paiement des frais communs de publication de propagande.

Je suis heureux de pouvoir donner ainsi à la chambre de Commerce de Paris le concours du ministère des Affaires étrangères, et lui témoigner à cette occasion la reconnaissance de mon département pour l'aide efficace apportée à la propagande française dans le monde.

D'autre part mon département a décidé d'assumer directement les frais des brochures de propagande intérieure du comité Lavisse, des résumés de presse allemande et réunions des documents sur la guerre assurés par

[1] Télégramme préparé par Berthelot.
Cf. télégramme n° 2170 à 2181, chiffré, très urgent, Paris, 22 décembre 1915.

M. Lichtenberger et M. Basch, ainsi que la subvention mensuelle de l'Alliance française dont le montant a été, d'ailleurs, relevé. Ces différentes publications relèvent en effet plus logiquement de la propagande générale que de l'action que la chambre de Commerce a plus spécialement qualité pour exercer dans l'ordre économique.

Cinématographie

Le service de cinématographie de l'armée (installé dans la Maison de la Presse et à sa disposition) est organisé en collaboration avec la Chambre syndicale.

C'est celle-ci qui fabrique (avec ses ouvriers mobilisés sur les points désignés par le G.Q.G.) et qui débite ensuite par ses représentants à l'étranger : il faudrait faire surveiller cette distribution par des agents (tels que Castor en Suisse).

Notre entente est faite avec quatre maisons : Pathé, Gaumont, Éclair, Éclipse.

Une censure des films a été établie, par l'intermédiaire d'une commission qui fonctionne le jeudi soir à 9 heures rue François 1er, avec des représentants de la Guerre, de la préfecture de police, des Affaires étrangères et en présence de quelques curieux, opérateurs, représentants de maisons cinématographiques ; il y a des consignes générales.

La cinématographie a deux buts : 1. la constitution d'archives militaires ; 2. la formation d'une collection pour la propagande extérieure.

Nous devons constituer : a) des archives, b) une collection complète, c) un stock des principaux films (pour pouvoir en disposer rapidement, sans avoir besoin de retirer).

Les films à préparer doivent être : 1. des films de guerre (les seuls que l'on fasse actuellement ; 2. des films de propagande (soit en subventionnant les films préparés en dehors de nous, sur nos indications, et prenant par exemple 10 copies à 0,80 francs le mètre, par exemple un film de La Flamber, pièce de Kistemsaekers, 500 mètres, soit 400 francs ; – soit en préparant nous-mêmes des films sur des sujets historiques avec le concours de gens connus tels que Brieux qui ferait des films d'histoire, Washington, La Fayette, Franklin, etc., pour les États-Unis, ou bien en intercalant dans des films des scènes pour la propagande, ou en nous servant de films allemands, anglais, italiens, russes dont nous devons procurer la collection, et les truquant pour l'usage de notre propagande, ou encore en prenant des films de notabilités étrangères visitant notre front, roumains, américains, scandinaves, etc.

Nous devons également envoyer des missions (conférences cinématographiques, telles que celles de M. Janvier dans les pays scandinaves, en Russie et Roumanie, ou de M. Gervais Courtellement en Espagne).

À l'armée, des équipes d'opérateurs pris sur place donneraient des représentations aux soldats. Une équipe serait campée au Maroc. Pour cela il faudrait acheter des appareils de projection (5.000 francs l'un) avec groupe électrogène. De même pour des représentations à l'étranger (en fournissant les appareils).

Des voyages comme celui accompli en Suisse pour le cinéma par le lieutenant Groze, pour la photographie par M. Marcel permettront de mettre au point la question de la propagande chez les neutres. Le capitaine Delorme propose d'aller prochainement en Espagne : ces études sont tout à fait utiles pour voir sur place ce qu'il faut faire.

Au point de vue matériel l'organisation cinématographique avait été conçue au début par la Guerre et les Affaires étrangères sur les bases suivantes :

La chambre syndicale percevrait des quatre maisons cinématographiques pour le compte des ministères une certaine redevance. Les Affaires étrangères devaient recevoir 1/5, ce qui aurait représenté 0,01 centime par mètre de film pris ; en fait, le ministère de la Guerre n'a jamais exécuté cette convention et a gardé pour lui la redevance entière. Aussi une seconde redevance a-t-elle été prévue ultérieurement, qui s'élevait à 0,02 centimes par mètre : cette redevance a été perçue et produisait environ 3.500 francs par mois qui étaient déposée au Comptoir d'Escompte et servait à acheter des films que la propagande envoyait à ses bureaux à l'étranger (Fougère, Luc Lair, Waltz, Juge). Actuellement il reste environ 7.000 francs à ce dépôt qui seront employés par le capitaine Delorme à constituer un stock des principaux films à la Maison de la Presse.

Il ne paraît pas désirable de continuer dans cette voie et de rechercher des recettes ; il est préférable de demander aux maisons de cinémas auxquelles nous payons le mètre de film 0,80 d'abaisser ce prix.

La comptabilité de la propagande doit constituer uniquement en dépenses, les recettes impliquant une comptabilité occulte interdite par les Finances.

La correspondance avec les maisons, avec les consuls et avec les correspondants divers sera assumée par les services de propagande, en collaboration avec le capitaine Delorme, chef des services cinématographiques et photographiques de la Maison de la Presse. Parmi les gens auxquels les films sont envoyés nous en remettront sur demande quelques-uns à M. Fournol pour les visiteurs du centre de propagande de la commission des Affaires extérieures.

Une inspection de la diffusion des films doit être organisée.

653

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 752. *Londres, 20 décembre 1915.*

(Reçu : le 22)

J'ai pris connaissance de la dépêche d'instructions que Votre Excellence a prié M. Georges Picot de me remettre, en vue de fixer le sens des prochains entretiens que doit avoir cette ambassade avec le *Foreign Office* au sujet de la délimitation de la Syrie.

Des directions y ont été formulées, il résulte, malgré certaines obscurités, que si notre nouvelle possession doit comprendre en toute propriété le mutessariflek de Jérusalem (avec un régime spécial pour les grands sanctuaires de Palestine), le Vilayet de Beyrouth y compris le Liban, l'ancienne région cilicienne, et la partie nord du Vilayet et d'Alep peuplée de Turcs et d'Arméniens, le Département consentirait par contre à envisager un régime spécial pour tout le reste des territoires revendiqués par la France, y compris Damas et Alep. Sans réunir ces derniers par un lien de droit formel quelconque à notre possession, les privilèges politiques et économiques qui nous y seraient reconnus, tels que la présence de conseillers auprès des chefs locaux etc., devraient nous assurer les avantages pratiques de la souveraineté, tout en ménageant les susceptibilités des Arabes et en leur permettant de comprendre ces régions dans la nouvelle principauté qui serait formée.

Il appartiendrait ensuite à notre représentant en Syrie de multiplier les liens que des intérêts économiques communs ne manqueraient pas de créer entre les diverses régions où s'exercerait notre influence, et de donner ainsi toute sa valeur à l'organisation envisagée.

Au cours d'entretiens récents avec lord Crewe, qui fait actuellement l'intérim du *Foreign Office,* et ensuite avec sir Arthur Nicholson, je leur ai signalé l'intérêt qu'il y avait pour les Alliés dans la question de l'indépendance arabe, comme dans toutes celles relatives à notre action diplomatique ou militaire au cours de cette guerre, à ne pas prendre d'initiative isolée et à nous maintenir en étroit contact. Je n'ai pas manqué de leur rappeler à cette occasion que, dès le mois de septembre 1914, cette affaire avait été envisagée en commun et avait fait l'objet d'un accord précis. Peut-être y aurait-il eu avantage à ce que cette ambassade en ait eu connaissance avant le moment présent. J'aurais été ainsi à même, dès la première conversation que j'ai eue à ce sujet avec sir Edward Grey, de l'invoquer pour revendiquer une part à la négociation ouverte avec le Chérif de La Mecque.

Quoi qu'il en soit, mes interlocuteurs, dont l'un tout au moins ignorait la déclaration intervenue à Bordeaux, sont tombés d'accord sur la nécessité d'agir en étroite entente dans toute cette affaire. Au reste, d'après le sens des réponses faites à l'envoyé du Grand Chérif au Caire, le gouvernement britannique, s'il ne nous a pas associés directement à ses pourparlers, a du moins pris soin de réserver formellement nos droits, en se refusant à donner aucune réponse aux Arabes, en ce qui concerne les territoires sur lesquels le gouvernement français avait récemment formulé des revendications.

654

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1533. *Petrograd, 20 décembre 1915, 3 h. 45.*

Chiffré.

(Reçu : 11 h. 50)

Je me réfère à vos télégrammes n° 2070 et 2123.

Voici la réponse du ministre des Finances à la note que je lui avais fait parvenir conjointement avec mon collègue anglais au sujet des opérations de crédit en Amérique :

« L'aide-mémoire de l'ambassade de France du 10 décembre fait très justement observer que la bonne tenue du change a un intérêt d'une importance capitale. Si le soutien des cours est l'objet de préoccupations spéciales des gouvernements britannique et français cette question est d'importance encore plus grande pour la Russie vu les conditions de son marché.

Les crédits ouverts au gouvernement russe par les gouvernements britannique et français ont des destinations rigoureusement déterminées et le gouvernement russe n'a entre les mains aucun (1 gr. fx.) étrangères dont il pourrait disposer aux fins de soutenir le cours, ce qui sans contredit est absolument nécessaire.

L'(mot passé) financier anglo-russe n'ayant pas été suivi par la mise à exécution de l'accord avec la Banque d'Angleterre signé néanmoins à la même date à Londres, cela (mot passé) mis le gouvernement impérial dans la complète impossibilité de fournir du change au marché libre, ce qui a eu pour résultat de faire passer dans une courte période le prix de la livre sterling de 135 à 158 roubles c'est-à-dire de déprécier le rouble dans une proportion de 17 % (ce qui par rapport à la parité représente une baisse de 67,2 %).

Prenant en considération ce qui précède et ayant en vue (mot passé) non seulement les administrations gouvernementales font des commandes aux États-Unis, mais que les particuliers aussi (mot passé) des achats de certaines subsistances en Amérique il est indispensable au ministère des Finances de Russie d'avoir à sa libre disposition du change américain.

C'est pour des causes de ce genre que les gouvernements français et britannique ont procédé ensemble à la conclusion d'un emprunt en Amérique et comme la Russie ne participe pas à cette opération le ministère des Finances continue de son côté avec un groupe de banques des pourparlers entamés encore avant l'arrangement anglo-russe.

Il va sans dire qu'il ne pourrait être question de garantie collatérale d'une valeur supérieure au montant de l'emprunt respectif : le gouvernement impérial considère des conditions de ce genre comme tout à fait inacceptables ; c'est pourquoi il ne peut donner son assentiment à la proposition de lord Cunliffe de déposer en qualité de garantie des tirages des banques russes sur des maisons anglaises des Bons du Trésor pour un montant supérieur de 20 % aux tirages respectifs.

Dans le cas où le gouvernement impérial serait mis au courant des transactions du gouvernement français avec l'Amérique il ne manquerait point de sont côté de faire part des négociations qu'il mène en ce pays. »

655

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1325. *La Haye, 20 décembre 1915, 8 h. 24.*
Chiffré.
(Reçu : 23 h. 05)

Le gouvernement néerlandais a saisi à nouveau d'une façon officieuse le gouvernement britannique d'un convoi de froment et de farine pour les enfants de Pologne occupée par les Austro-Allemands. Le gouvernement russe a fait dire qu'il n'avait aucune objection si la France et l'Angleterre y consentaient.

En même temps M. Loudon a demandé à mon collègue britannique de saisir son gouvernement de l'envoi en Pologne de froment et de farine de froment d'origine néerlandaise pour la fabrication du pain azime. Cet envoi se ferait par une commission néerlandaise sous le contrôle des rabbins polonais après que le gouvernement allemand aurait donné toute garantie de laisser des produits arriver intacts à leurs destinataires.

Je ne vous transmets ces indications qu'à titre d'information pour le cas où vous croiriez utile de faire connaître au gouvernement britannique notre point de vue à cet égard[1].

656

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DAVID MENNET, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE.

L. s.n°. *Paris, 20 décembre 1915.*

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des conditions dans lesquelles s'est constituée, par l'accord d'importantes collectivités économiques, l'association nationale d'Expansion Économique (Industrie, Commerce, Agriculture).

Cette heureuse initiative aura certainement les plus importants résultats pour la défense et le développement de nos intérêts dans le monde, en raison du groupement des personnalités les plus considérables de notre industrie et de notre commerce.

[1] Note marginale de Berthelot : « Tous ces ravitaillements qui profitent aux Allemands devraient être interdits. »

Désireux de manifester tout l'intérêt qu'inspire à mon département cette organisation nouvelle et de contribuer à son succès, je mets à votre disposition pour l'année 1916 une somme de 120.000 francs payable en deux annuités, la première payable avant la période qui s'étend du 1er janvier au 30 juin 1916, la seconde avant la période du 1er juillet au 31 décembre 1916.

Je désire d'ailleurs que cette subvention reçoive une affectation spéciale et soit versée à l'*Information universelle*, bureau de correspondance fondé par M. Victor Margueritte spécialement pour répandre les idées et la publicité commerciale française au début dans l'Amérique latine, mais qui a tendance à élargir sa zone d'action et à l'appliquer aux pays latins d'Europe.

Le soutien et le développement de l'organe de propagande commerciale susdit rentrent plus spécialement dans le domaine de votre association, le ministère des Affaires étrangères n'étant pas qualifié pour en suivre les progrès et les orienter au fur et à mesure des résultats obtenus.

Le choix de M. Dupeyrat, ministre plénipotentiaire, ancien attaché commercial de presse en Russie, pour la direction et le secrétariat général de vos nouveaux services m'est une indication précieuse de la collaboration fructueuse qui s'établira avec mon département pour le succès de l'association que vous présidez[1].

657

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
À M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 1930. *Paris, 20 décembre 1915.*

Chiffré.

a. s. de votre télégramme n° 996.

Le gouvernement anglais est, comme moi, d'avis qu'il n'y a pas lieu de répondre aux protestations du gouvernement grec contre nos travaux de défense à Salonique : le roi et le gouvernement nous ont prévenus qu'ils devraient protester officiellement et d'une manière solennelle pour maintenir le principe de leur neutralité, tout en admettant en fait que nous passions outre.

a. s. de vos télégrammes n° 989 et 990.

Les difficultés rencontrées par le général Sarrail doivent continuer à être résolues par lui avec fermeté, en imposant sa volonté sur les points qu'il considère comme essentiels à la sécurité et à l'organisation défensive des Alliés, mais sans vouloir des conflits directs : c'est une question de tact et je sais pouvoir compter à cet égard sur son doigté.

[1] Cf. lettre de Paris, 10 décembre 1915 et lettre de Paris, 20 décembre 1915.

a. s. de votre télégramme n° 988.

Je vous prie d'élever une protestation préventive dans les termes les plus nets contre une étatisation éventuelle des sociétés étrangères de Salonique créées avec des capitaux et dirigées par du personnel allié : une telle mesure ne pourrait que rendre plus difficile notre défense et, dans les circonstances actuelles, ne pourrait être interprétée que comme dirigée contre nous[1].

Ambassadeur France Londres (4422), Rome (2142), Petrograd (2178).

J'adresse à M. Guillemin les instructions suivantes (reproduire le télégramme ci-dessus).

658

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1535-1536. *Petrograd, 21 décembre 1915, 1 h. 05.*

Confidentiel.

(Reçu : 18 h. 15)

Un des chefs du parti nationaliste russe, le comte Wladimir Bobrinski, est venu me rapporter ce qui suit :

« Les missions que j'ai plusieurs fois remplies en Hongrie avant la guerre m'ont mis en relation avec un publiciste de Budapest, M. Victor Trady qui s'est acquis une grande autorité parmi les socialistes hongrois. M. Trady ayant été fait prisonnier récemment m'a communiqué en secret des renseignements intéressants sur la situation morale et politique de son pays. D'après lui les Hongrois sont exaspérés du traitement brutal que leur inflige l'Allemagne et ils réclament la paix. Ces sentiments sont particulièrement vifs dans le monde ouvrier. M. Trady estime que les députés socialistes au parlement de Budapest pourraient exercer à Vienne une pression efficace en faveur de la paix, si le parti socialiste français les mettait en mesure d'affirmer à leur parti : 1°) que le parti socialiste français est résolu à poursuivre la guerre jusqu'à la destruction du militarisme germanique et que par suite l'Allemagne doit renoncer à l'espoir d'être victorieuse ; 2°) que dans la pensée du parti socialiste français la paix affranchira certainement la Hongrie du despotisme allemand tant au point de vue économique que politique. M. Trady se chargerait de transmettre cette double déclaration au parti socialiste hongrois par l'entremise d'émissaires dont il dispose à Bucarest. »

M. Sazonov à qui j'ai donné connaissance de cet entretien se prêterait volontiers à faciliter la correspondance entre M. Trady et le parti socialiste français.

[1] Télégramme rédigé par Berthelot.
Cf. télégramme n° 981, chiffré, Paris, 16 décembre 1915.

Si Votre Excellence entre dans ces vues je lui suggère de faire désigné M. Bourtzev comme intermédiaire et *garant* de la déclaration que le parti socialiste français adresserait au parti socialiste hongrois. (*À suivre*)

T. n° 1536. *Petrograd, 21 décembre 1915, 1 h. 06.*

Secret.

(Reçu : 17 h. 55)

Suite du n° précédent.

J'attache quelque importance au fait que la suggestion énoncée dans mon télégramme précédent émane du comte Bobrinski, c'est-à-dire d'un russe connu par l'intransigeance de son nationalisme et que ses manœuvres de propagande slavophile ont impliqué jadis en Hongrie dans un procès retentissant. Le nationalisme russe reconnaît évidemment qu'il doit ménager désormais le nationalisme magyar. Je crois donc que si M. Trady n'a pas trop présumé de son influence la négociation peut avoir un résultat intéressant.

Je me demande même si la déclaration que M. Trady voudrait obtenir du parti socialiste français ne devrait pas être rédigé de telle sorte que non seulement le parti socialiste hongrois mais aussi tous les autres partis politiques de Hongrie en soient amenés à s'orienter vers nous. La France est particulièrement bien placée pour assumer ce rôle délicat. Je souhaite que le gouvernement de la République ne se laisse pas rebuter par tout ce que la négociation comporte de difficile et d'incertain.

659

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 654-655. *Bucarest, 21 décembre 1915, 3 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 22, 9 h. 05)

M. Tavernier me prie de vous faire parvenir le télégramme suivant :

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence d'un incident survenu ces jours-ci à Bucarest et dont notre propagande pourrait tirer parti. La reine Marie de Roumanie a écrit récemment un roman *Ilderim* dont elle a fait tirer une pièce roumaine par un auteur dramatique local. Ce dramaturge étant allé à Berlin nos ennemis n'ont pas manqué de mettre à profit sa présence pour se faire un client de plus et par-dessus sa tête toucher la reine même : ainsi ils ont fait acheter par une maison d'édition allemande le droit de traduction et de publication, et ils ont fait faire une proposition pour les représentations dramatiques sur une des scènes subventionnées de Berlin. Lorsque le directeur général des théâtres roumains, M. Mavrodi, neveu de nos amis, fut mis au courant de leurs projets, il alla chez la reine et lui fit remarquer qu'en l'état de l'opinion en Roumanie, il ne prenait pas les responsabilités des représentations si l'œuvre devait être jouée à Berlin,

il demanda aussi à la reine de lui permettre l'exercice de son droit, la pièce devenant, en vertu des statuts, la propriété de la direction dès sa réception. La reine a répondu que malgré tout son désir de se voir représenter à l'étranger, elle comprenait les raisons de M. Mavrodi, « d'ailleurs, a-t-elle ajouté (c'est le directeur lui-même qui me l'a répété), vous savez bien au surplus que je suis avec l'Entente. »

Un communiqué fut donné aux journaux sur l'affaire. *(À suivre).*

T. n° 655. *Bucarest, 21 décembre 1915, 5 h. 40.*
Chiffré.
(Reçu : le 22, 10 h. 20)

Suite du n° précédent.

Dans ces conditions, j'ai pensé, après en avoir référé au ministre de France, qui approuve l'idée, que nous pourrions reprendre à notre compte le projet allemand. On pourrait peut-être procéder de la façon suivante : l'administrateur du théâtre français saisirait directement la direction générale des théâtres de Roumanie, parce qu'il importe de ne pas donner à l'affaire une tournure politique, et lui demanderait l'autorisation de représenter la pièce sur la scène du Français. Celle-ci est une féérie rappelant un peu le genre de M. Zamacoïs. Je ne puis pas l'apprécier au point de vue artistique. J'ai même quelque raison de croire que la majesté de son auteur n'en est pas le moindre mérite, mais sous ce rapport comme le texte n'est pas en français, il y aurait possibilité de faire une adaptation française dont Votre Excellence pourrait charger un de nos meilleurs auteurs dramatiques. Devant la proposition de l'administrateur deux solutions sont à envisager : ou bien, en raison de l'incident de Berlin, la reine se croit obligée de refuser l'offre – elle n'en sera pas moins touchée, la célébrité parisienne étant infiniment plus appréciée ici que les appréciations berlinoises – ou bien la reine acceptera, ce que je crois probable, car la raison du scandale n'existe plus et j'ai déjà l'adhésion du directeur des théâtres ; dans ce cas il sera possible à la comédie d'attendre sous couvert de préparation, les décisions de M. Bratiano et de ne commencer que le jour où les Roumains se seront prononcés. Si je me permets de soumettre cette idée à Votre Excellence, c'est parce que la souveraine, toujours très sensible à l'admiration, l'est particulièrement quand il s'agit de ses œuvres artistiques. Comme un grand nombre de gens n'ont d'autres (1 gr. faux) que les siennes, cette action serait de nature à augmenter les sympathies françaises dans un monde qui a quelque importance dans ce pays où l'opinion compte si peu[1].

[1] Réponse de Berthelot par télégramme n° 777, chiffré, Paris, 26 décembre 1915, 18 h 30 : « Je réponds à vos télégrammes n° 654 et 655. J'approuve l'idée de M. Tavernier : le ministre de l'Instruction Publique va donner les instructions nécessaires pour que la proposition soit faite à la direction des théâtres de Roumanie. »

660

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BOSSERONT D'ANGLADE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À NEW YORK.

T. n° 4441 ; 215. *Paris, 21 décembre 1915, 14 h.*
Chiffré.

M. Paléologue me télégraphie ce qui suit en réponse aux instructions que je vous ai communiquées par mon télégramme : Londres : 4197 ; New York : 201 (reproduire télégramme no 1533)[1].

Il semble résulter de ce télégramme que l'accord financier anglo-russe n'est pas entré dans le domaine pratique faute de mise à exécution d'un accord complémentaire entre M. Bark et la banque d'Angleterre.

New York : Je demande à M. Paul Cambon de me faire connaître si cette interprétation est exacte et, dans ce cas, comment elle se concilie avec les instructions basées sur l'accord financier anglo-russe données par le gouvernement britannique à son ambassadeur à Petrograd.

Londres : Je vous serai obligé de me faire connaître si cette interprétation est exacte et dans ce cas, comment elle se concilie avec les instructions basées sur l'accord financier anglo-russe données par le gouvernement britannique à son ambassadeur à Petrograd.

661

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 4445 ; 2164 ; 2191. *Paris, 21 décembre 1915, 22 h. 20.*
Chiffré.

L'attention du parlement français et du ministre du Commerce s'est portée depuis longtemps sur un certain nombre de questions économiques qui sont en étroit rapport avec la guerre, et sur lesquelles il serait avantageux pour tous les Alliés d'établir des vues communes, et, sans renoncer à leur liberté, de rechercher si des règles concertées ne pouvaient être élaborées.

Au nombre de ces questions on peut citer :

1) la législation sur les interdictions de commerce avec l'ennemi ;

2) la réglementation des dérogations aux prohibitions de sortie afin d'organiser l'aide réciproque entre les Alliés ;

[1] Petrograd, 20 décembre 1915.

3) les mesures à prendre entre Alliés pour la reconstruction des outillages nécessaires à la reprise du travail normal ;

4) les mesures à étudier pour libérer autant que possible les pays neutres et amis de toute dépendance économique à l'égard des États germaniques.

Il semble que le moment est venu d'étudier ces questions et, si le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, partage notre opinion à ce sujet, je vous serai obligé de lui proposer de réunir à Paris, sous la présidence du ministre du Commerce, une conférence à laquelle pourraient prendre part le ministre du Commerce (anglais, italien et russe) ou son délégué.

Vous ferez observer que si nous proposons Paris c'est que par sa situation géographique notre capitale est le point le mieux situé et qu'en outre le rôle de pays de transit que joue la France au point de vue économique européen la met en mesure de s'intéresser spécialement à ces questions d'intérêt général.

662

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 722. *Paris, 21 décembre 1915, 23 h. 20.*

Chiffré.

Suite à mon télégramme n° 719[1].

Je reçois le télégramme suivant de M. Lefaivre :

(reproduire le télégramme de Mexico n° 176[2].)

La suggestion de notre ministre à Mexico relative à une pression à exercer sur Carranza lui-même, à Saltillo ou ailleurs, me semble fondée. Je vous prie d'examiner si nous ne pourrions pas obtenir du gouvernement

[1] Le 20 décembre 1915, Briand télégraphiait à Jusserand (télégramme n° 719, chiffré) : « Je réponds à votre télégramme n° 826.
Je reçois le télégramme suivant de notre ministre de Mexico.
(reproduire télégramme de Mexico n° 174).
L'extrême gravité de cette situation, qui ne vous a pas échappé, résulte pour nous du chiffre considérable des intérêts français engagés dans la Banque Nationale. Il s'agit en somme ici de protéger 250 millions d'argent français qui risquent d'être irrémédiablement sacrifiés. De plus, si la Banque Nationale est ruinée, un grand nombre d'établissements similaires s'effondreront aussi, accroissant d'autant les pertes de notre épargne.
Je compte sur toute votre vigilance pour obtenir du gouvernement de l'Union que son appui, en la circonstance, nous soit fermement conservé et se manifeste utilement à Mexico. Croiriez-vous utile et pratiquement possible d'inviter M. Ayguesparsse, s'il est encore près de Laredo, à entretenir Carranza de ce grave sujet ? Dans l'affirmative, je vous prierais de lui télégraphier aussitôt en lui signalant l'urgence d'une solution et en lui donnant toutes instructions nécessaires. »
Par télégramme n° 174, chiffré, Mexico, 16 décembre 1915, Lefaivre indiquait à Briand : « Le gouvernement prétend obliger les banques à réaliser leur actif en papier monnaie et passif en or métal.
Cette mesure arbitraire et contraire aux déclarations rassurantes de M. Lansing ruinerait pays entier. Comme le préjudice principal est dans la (…) française représentée par la Banque il est de toute urgence d'exercer active intervention.
Ici tous les recours paraissent épuisés et les banques sont à la veille du décret sanctionnant cet attentat. »

[2] Télégramme n° 176-177, chiffré, Mexico, 20 décembre 1915 : « Le directeur Banque Nationale avec lequel je viens d'avoir nouvel entretien me remet résumé suivant pour être communiqué

américain qu'il exerçât lui-même cette pression en lui représentant le caractère dictatorial des mesures annoncées. Un gouvernement de fait, comme celui de Carranza, reconnu d'hier et encore combattu, qui, faute d'élections générales, ne peut être considéré comme investi d'une autorité régulière et dont les actes, d'après les déclarations mêmes de son chef, sont sujets à la révision du prochain Congrès, un gouvernement qui n'a pas même ses organes au complet (les ministères des Affaires étrangères et des Finances sont encore sans titulaires) n'est pas fondé à jeter la ruine dans le pays par des décisions précipitées, irrémédiables et blâmées d'ailleurs par divers membres du Cabinet. Ces décisions, qui ont pour but de satisfaire des intérêts privés, doivent être au moins ajournées jusqu'au moment où un parlement sera en mesure de les examiner et de les ratifier. Le gouvernement de l'Union pour lequel, depuis l'origine des troubles mexicains, les questions de légitimité du pouvoir et de respect de la volonté nationale ont toujours paru avoir une importance primordiale, ne saurait, semble-t-il, méconnaître les poids des considérations qui précèdent.

J'ajoute que M. Lefaivre déplore l'absence, à Mexico, d'un diplomate américain capable de soutenir, avec l'autorité qui convient, les points de vue du gouvernement de Washington. Il me prie, d'autre part, de vous faire connaître que l'agent des États-Unis dans cette ville, n'a reçu aucune des instructions dont m'entretenait votre télégramme 826[1].

Banque Paris et Pays-Bas : Carranza par de nouvelles instructions au ministère des Finances déclare que les banques doivent rembourser leurs billets et leurs dépôts en monnaie, elles peuvent recouvrer leur crédit également en métal.

Cette dernière partie semble ajoutée pour donner une justification apparente à la première. Mais d'une part depuis 16 mois banques ont été obligées par force recevoir paiements en papier-monnaie de valeur insignifiante, soit pour seule Banque Nationale plus de 20 millions, et d'autre part il est matériellement impossible dans les circonstances actuelles et même par la force de toucher en métal ou billets des banques une partie quelconque de ce qui reste du portefeuille.

Cette prétendue justification n'est donc qu'une imposture audacieuse. L'actif tel qu'il est aujourd'hui composé de valeurs achetées en papier monnaie à des cours excessivement élevés, de portefeuilles impossible à réaliser sinon en papier monnaie, est de 30 millions de crédit contre le gouvernement en majeure partie non reconnu par Carranza et qu'il ne paiera jamais en métal ne peut couvrir qu'une faible portion du passif si celui-ci est payable en métal et sans rien laisser aux actions.

Dans ces conditions si l'on n'arrive pas à la décision dont il s'agit il ne nous reste qu'à demander nous-même la liquidation ou à nous laisser déclarer en faillite ce qui arriverait promptement par l'affluence à nos caisses de nos billets accaparés par des spéculateurs tous prêts à ce pillage. Fin du résumé.

Je ferai d'ailleurs protestation prescrite. Mais selon nous rien ne peut être obtenu que par une pression *directe* sur Carranza qui serait encore à Saltillo.

Suite à mon télégramme n° 176.

Nous serions fondés en ce moment, je crois, à représenter à Washington qu'un gouvernement de fait comme celui de Carranza reconnu d'hier et encore combattu, qui ne peut être considéré comme personnifiant le résultat d'élections générales et dont mesures essentielles, d'après les déclarations de son chef, sont sujet à la révision du prochain congrès, qu'un tel gouvernement qui n'a pas même ses organes au complet, le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances sont encore sans titulaires, n'est pas fondé à jeter la ruine dans l'économie nationale par des décisions précipitées, irrémédiables et blâmées d'ailleurs par divers membres du cabinet.

Ces décisions derrière lesquelles on découvre des intérêts privés doivent être selon toute raison et justice au moins ajournées au moment où un parlement sera susceptible de la ratifier.

J'ajouterai que l'absence persistante à Mexico d'un diplomate américain en état de faire contrepoids à ces abus, conformément aux dispositions apparentes de son gouvernement, est extrêmement regrettable et qu'elle met en évidence la responsabilité croissante des États-Unis dans le désordre actuel. »

[1] Télégramme n° 826, chiffré, Washington, 19 décembre 1915 : « Avisé directement par notre ministre au Mexique, j'ai fait hier une démarche au Département d'État où j'ai reçu l'assurance

663

Note s.n°. *21 décembre 1915.*

POURPARLERS FRANCO-ANGLAIS CONCERNANT LES LIMITES DE LA SYRIE[1]

Présents : sir Arthur Nicholson, sir T. Holderness, sir A. Hirtzel, de l'*India Office*, le major général Callwell, le colonel Parker, le lieutenant colonel sir Mark Sykes, M.P. du *War Office*, M. Weakley, du *Foreign Office*.

Sir Arthur Nicholson prie le délégué français de faire connaître à la réunion l'accueil réservé par son gouvernement aux suggestions développées au cours de la séance du 23 novembre notamment en ce qui concerne les revendications des Arabes sur certaines parties de la Syrie et le régime proposé par les représentants anglais pour les diverses régions intéressées.

M. Georges Picot répond qu'il n'a pas manqué d'exposer à son gouvernement les idées émises au cours de cette séance en faisant valoir l'intérêt qui s'attache pour les Alliés et plus spécialement pour l'Angleterre, maîtresse des Indes et de l'Égypte, à tenter de séparer les Arabes des Turcs, au moment où ces derniers vont accentuer leur offensive sur le front d'Orient. Il y a là une situation dont le plus grand compte doit être tenu et, en alliée loyale, la France est disposée à s'inspirer des intérêts généraux de l'Entente, comme des intérêts spéciaux de l'Angleterre, et des inquiétudes qu'une action arabe en Égypte, en Perse, en Afghanistan pourrait lui causer, pour chercher une solution qui puisse séduire les Arabes. Mais le gouvernement britannique doit également prendre en considération l'état de l'opinion

qu'un télégramme, dans le sens que comportaient ces circonstances dont j'ai signalé la gravité, serait envoyé le jour même à l'agent américain à Mexico.

J'en ai informé M. Lefaivre. »

Par télégramme n° 178, chiffré, s.d., reçu à Paris le 21 décembre 1915, Lefaivre communiquait à Briand :

« Notre ambassadeur à Washington que j'avais prévenu du décret menaçant les Banques d'émission m'a télégraphié hier que le Département d'État avait prescrit à son agent ici d'intervenir en faveur de ces établissements.

Renseignements pris, cet agent n'a reçu aucune instruction.

Prière d'aviser notre Ambassadeur. »

Et par télégramme n° 179, chiffré, Mexico, s.d., reçu à Paris le 22 décembre 1915 :

« J'ai remis hier au ministre des Affaires étrangères *ad interim* une note tranchant situation de la banque nationale avec protestation formelle contre toute mesure obligeant cet établissement au paiement de ses billets en métal.

J'ai traduit et commenté tous ces documents pour le ministre sur lequel je crois avoir fait impression.

Le décret portant l'obligation susdite qui paraît aujourd'hui n'a pas été publié. »

Jusserand répondait de Washington le 22 décembre 1915 à Briand :

« Réponse au télégramme 711.

J'ai fait la démarche prescrite ; mais dans tous les cas de ce genre, il est indispensable comme il a été déjà indiqué, que je sois mis en mesure de déclarer que nous agissons nous-mêmes sur place, et que nous ne faisons rien que demander au gouvernement américain de joindre ses instances aux nôtres. »

[1] Cf. lettre s. n°, de Briand à Picot, Paris, 2 décembre 1915, et dépêche s. n°, de Paul Cambon à Briand, Londres, 26 novembre 1915.

française pour ne pas demander des sacrifices qu'il ne saurait être question de lui imposer.

Le gouvernement français qui a approuvé les déclarations faites en son nom, au cours de la réunion, n'a pu que constater qu'aucune proposition formelle ne lui avait été présentée par le gouvernement britannique. Il semblait donc qu'il convenait en premier lieu, pour poursuivre utilement l'examen de cette affaire, de formuler des précisions à cet égard. M. Georges Picot suggérait en conséquence d'examiner successivement trois ordres de questions :

1. Quels seraient les territoires qui seraient placés sous la souveraineté française ?

2. Quels seraient ceux compris dans la zone française d'influence, sous la souveraineté arabe ?

3. Quels seraient les droits économiques et politiques reconnus à la France dans cette dernière région ?

Tout en acceptant ce programme de discussion, sir Arthur Nicholson insista pour que le délégué français fit connaître les concessions consenties par la France sur ses premières prétentions.

M. Georges Picot objecta que le plan même qu'il venait de proposer, admettant une zone française d'influence sous la suzeraineté arabe, constituait de la part de son gouvernement une concession de principe d'une haute importance, qui l'autorisait à insister auprès du représentant du gouvernement anglais pour connaître ses vues.

Au reste, dès la première séance, certaines indications avaient été fournies : il avait été admis notamment que la Cilicie ne faisait pas partie de l'Arabie, que le Liban avec son régime privilégié ne pouvait être fondu dans le nouvel état et que les diverses puissances chrétiennes ne sauraient admettre la suzeraineté du Chérif de La Mecque sur la Palestine. Ce sont là autant de points qu'il convient de préciser.

Sans plus insister, sir Arthur Nicholson entra dans le vif du débat en admettant qu'il ne pouvait y avoir de contestation pour la Cilicie et même pour Aïntab et Marach. Il reconnut également que les Arabes ne sauraient établir de revendication valable sur Diarbékir et même sur Ourfa. Mais, avant d'aller plus loin, il priait le délégué français de répondre à la question posée le 23 novembre au sujet de Damas, de Homs, de Hama et d'Alep.

M. Georges Picot fit alors savoir que, si regrettable qu'il lui parût de procéder à un démembrement de la Syrie pour constituer un état dont l'avenir apparaît au plus haut point incertain, le gouvernement français, désireux de répondre au vœu de son alliée et de faciliter la création de l'Arabie, consentirait à laisser ces quatre villes dans notre zone d'influence en Arabie. Il pensait toutefois qu'un tel sacrifice lui vaudrait des concessions plus larges de la part des délégués anglais et demandait à connaître leurs vues à cet égard.

Après s'être consulté avec les délégués techniques et plus spécialement avec sir Mark Sykes, M. P. qui a une connaissance approfondie du monde arabe, sir Arthur Nicholson exprima l'avis que l'on pourrait nous concéder Alexandrette, Latakieh et la côte jusqu'à Tartous, mais que c'était là

un maximum et qu'au sud nous devrions nous contenter de posséder les avantages de la souveraineté, le chérif de La Mecque conservant le pouvoir éminent sur ces régions.

M. Georges Picot objecta qu'il était d'autant plus surpris d'une telle proposition concernant le Liban qu'il avait été reconnu, le 23 novembre, que, province privilégiée sous l'ancien régime, il ne pouvait voir son sort aggravé à la suite d'une guerre considérée par lui comme libératrice. Or, le fait d'être placé sous l'autorité même nominale du Chérif de La Mecque apparaîtrait à n'en pas douter aux chrétiens libanais comme une déchéance.

Sir Mark Sykes proposa de consulter à ce sujet les Libanais par voie de plébiscite.

M. Georges Picot répondit que dans un pays où les haines de race, de religion, et de rite sont si vives, une telle consultation ne pouvait manquer d'amener des troubles sérieux qui nécessiteraient une intervention armée de notre part. Il n'y avait aucun motif valable pour consentir ce nouveau démembrement de la Syrie, et le délégué français s'y refusait de manière péremptoire.

Sir Mark Sykes assura que la région au sud de Tartous, à l'exception de la côte libanaise, était peuplée uniquement d'Arabes, que l'Arabie avait besoin de ports sous peine d'être dans l'étroite dépendance des Français et que Beyrouth notamment, véritable centre intellectuel du pays, où toute l'élite arabe venait étudier dans les écoles françaises, lui était absolument nécessaire. Tous les Arabes qui réfléchissent, ajouta-t-il, reconnaissent qu'ils devront recruter leurs dirigeants parmi les élèves de vos écoles, mais, pour qu'ils puissent le faire, il faut que celles-ci soient situées sur un territoire au moins nominalement arabe.

Sir Arthur Nicholson et les autres représentants anglais appuyèrent énergiquement cette manière de voir. Le régime actuel pourrait être conservé au Liban avec cette seule modification qu'un gouverneur français serait placé à sa tête, et la province ferait nominalement partie de l'Arabie, comme Tripoli, Beyrouth et la côte.

M. Georges Picot affirma de nouveau qu'il ne pouvait accepter une telle proposition, qui n'était soutenable ni en droit ni en fait. Il ne paraissait guère sérieux de prétendre que le développement de nos établissements d'instruction, et le besoin qu'en éprouvaient les Arabes créait un titre pour eux à la possession de Beyrouth. Toujours nous serions heureux de les y recevoir et d'aller même à Damas créer pour eux des collèges nouveaux. Ceux qui objectaient aujourd'hui à notre souveraineté, le feraient demain à notre influence intellectuelle.

Aucun Libanais n'accepterait la solution proposée qui exclue du Liban Beyrouth, Tripoli et la plaine de la Bekka. Dès avant la guerre, il était évident pour tout observateur impartial que le Liban tel qu'il était constitué n'était pas viable : il ne pouvait plus nourrir ses habitants et, chaque année, la foule des jeunes hommes devait émigrer vers des terres plus riches. C'est ainsi que plus de 300.000 habitent l'Amérique. En réduisant, après 1860, la province privilégiée à ses limites actuelles, les Turcs

savaient ce qu'ils faisaient. Sur cet amas de rochers, ils ne pouvaient croire que ces populations arriveraient à vivre et ils escomptaient le moment où elles devraient les quitter. Par un tour de force, elles ont transformé leurs montagnes en une suite de gigantesques escaliers verts, où chaque marche représente un jardin et le nombre des habitants est devenu sensiblement plus grand au kilomètre qu'en Angleterre même. Mais les transformations économiques rendent chaque année la situation plus précaire. Beyrouth, Tripoli et le Bekka sont aujourd'hui nécessaires au Liban.

Elles pourraient lui être annexées, dit sir Arthur Nicholson, mais seulement dans l'Arabie. Transmettez notre proposition à votre gouvernement ; il ne saurait la décliner. Dans la principauté nouvelle, vous aurez une situation sensiblement supérieure à celle que nous avons en Égypte. Que voulez-vous de plus ? Un mot.

C'est un mot que vous exigez également pour le chérif de La Mecque, riposta M. Georges Picot. Vous en sentez donc la valeur. Je ne vous cache pas que vous perdez là un temps que j'estime, comme vous, précieux. Mais puisque, sans cela, nous ne pouvons aller plus avant, je ferai cette communication à Paris. Reste la Palestine.

À mon sens, la question est très complexe, dit sir Arthur Nicholson, elle devrait être réservée.

D'autant plus, souligna sir Mark Sykes, que nous devons avoir au sud une sortie sur la mer, pour les régions arabes qui relèveront de nous.

La réunion se refusant à entrer dans l'examen de la question, M. Georges Picot demanda seulement que l'on décide à qui appartiendrait la police des côtes jusqu'à la frontière d'Égypte.

Sous réserve de l'entente à intervenir entre nous pour notre sortie sur la mer, je ne vois pas d'obstacle à reconnaître à votre escadre le droit de police, répondit sir Arthur Nicholson.

Pour conclure, M. Georges Picot exprima le désir que la proposition anglaise fût formulée d'une manière précise.

Sir Arthur Nicholson répondit que les limites de la zone donnée à la France en toute souveraineté pourraient être dessinées par une ligne partant du cap Anamour pour suivre la ligne de faîte du Taurus au nord de Marach, de Maden Kapou, d'Arghana jusqu'à la hauteur de Bitlis, pour redescendre jusqu'au voisinage de la ligne du chemin de fer de Bagdad qu'elle suivrait vers l'ouest en la laissant en Arabie. Elle se dirigerait ainsi sur Beredjik, Aïntab, gagnerait de là le sud en passant à l'ouest de la ligne de Homs et à hauteur de Hama et atteindrait la mer en face de l'île Ruad.

La zone d'influence commencerait légèrement au nord de Caïffa, comprendrait les vilayets de Beyrouth, de Damas avec le Liban agrandi, la plus grande partie de celui d'Alep et de Deir el Zor. La question de Mossoul et de Kerkouk resterait réservée pour des discussions ultérieures, comme celle de la Palestine.

664

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1026 ; 1105. *Athènes, 22 décembre 1915, 1 h. 45.*

Chiffré.

(Reçu : 6 h. 35)

De la part de M. Turot.

Note n° 15.

Me référant à ma note n° 3 et au rapport que j'ai adressé à M. le ministre de France et qui vous a été transmis, je vous confirme que M. Venizelos vient de créer un comité de propagande composé de M. Athanasaki, Zaharoff et Négroponte.

M. Venizelos nous demande une contribution globale de 350.000 francs qui ajoutée aux souscriptions de ses amis d'Athènes, de Marseille et d'Alexandrie suffira pendant six mois pour intensifier la propagande venizeliste et ententiste par des subventions permettant aux journaux venizelistes d'Athènes, du Pirée, de Volo, de Patras et de Crète d'augmenter leur distribution, créer des éditions spéciales et d'abonner gratuitement, de publier brochures et circulaires[1].

Un rapport envoyé par lettre fera connaître les détails et les modes de versements. Il serait désirable qu'un télégramme me permît de faire à M. Venizelos une réponse de principe qui faciliterait la mise en œuvre immédiate de l'organisation générale. Je quitte à l'instant le ministre de Serbie, révolutionnaire ardent qui m'a confirmé ses premières ouvertures et qui trouve le moment opportun pour soulever des incidents sur la frontière gréco-bulgare. Plusieurs conflits spontanés s'y sont déjà produits. Mais il serait aisé de les multiplier avec la collaboration d'officiers serbes dont quelques-uns sont déjà à Athènes, d'autres pouvant y être convoqués très rapidement. Le ministre de Serbie estime qu'une somme

[1] Le 28 décembre 1915, Berthelot préparait un télégramme de Briand à Guillemin (n° 985, chiffré) :

« Je vous prie de faire savoir à M. Venizelos que M. Zaharoff, grec établi depuis longtemps en France et dont il connaît le patriotisme généreux et l'enthousiasme pour la cause française, se déclare prêt à mettre à la disposition de l'ancien président du Conseil pour la propagande une somme qui se chiffre par plusieurs millions.

Vous me ferez savoir si M. Venizelos est disposé à accepter l'offre de M. Zaharoff. »

Le 30 décembre, Guillemin répondait (télégramme n° 1099, secret) :

« Réponse à votre télégramme 985.

Très confidentiel. M. Venizelos s'est montré touché et reconnaissant de l'offre de M. Zaharoff. Il m'a déclaré qu'il accepterait volontiers le concours généreux d'un compatriote dont il connaît de longue date le patriotisme et la libéralité.

Secret. Il a conclu toutefois des termes de votre télégramme 985 que la somme dont il s'agit ne serait pas mise à sa disposition exclusive et que le gouvernement français aurait part aux décisions concernant son emploi. Je l'ai confirmé dans cette interprétation qu'il y aurait grand intérêt à maintenir si M. Zaharoff est de son côté disposé à y consentir. Votre Excellence estimera sans doute comme moi qu'il y aurait avantage à ne pas prendre de décision définitive avant l'arrivée de M. Turot qui partant demain matin pour Salonique sera à Paris dans une huitaine de jours et pourra donner un avis très utile. »

de 100.000 francs serait largement suffisante pour organiser sur le territoire grec des incursions des comitadjis bulgares ou prétendus tels. Il faudrait que fréquemment l'opinion hellénique soit tenue en haleine et que ses colères soient exaspérées par les méfaits bulgares. Le ministre serbe se chargerait lui-même de diriger d'ici toutes les opérations. Je pourrais à votre convenance ou lui verser en bloc la somme de 100.000 francs qui serait mise à ma disposition ou la lui verser par fractions au fur et à mesure de la marche des opérations. Ici encore je souhaiterais une réponse télégraphique car le moment est essentiellement favorable. (*À suivre*)

T. n° 1105. *Athènes, 30 décembre 1915, 0 h.*

Très confidentiel.

(Reçu : le 31, 2 h. 45)

Suite du n° précédent.

Je prie Votre Excellence instamment de ne prendre aucune décision pour la réorganisation du service de la presse en Grèce avant d'avoir entendu M. Turot qui pourra donner au Département toutes les explications nécessaires. La question est très sérieuse et la situation trop délicate ici pour qu'il n'y ait pas un intérêt évident à ce que je sois mis en mesure de donner également mon avis. Je redoute vivement que le choix du candidat ne soit pas entouré de toutes les garanties nécessaires et aussi que, s'il est désigné en dehors de toute intervention de la légation, il n'échappe complètement à une direction ce qui serait très préjudiciable à nos intérêts.

À ce point de vue M. Bertrand me donne toute satisfaction ; d'autre part grâce à ses relations personnelles, à sa longue expérience et à sa connaissance du pays il rend plus de service qu'on ne le croit généralement. J'admets volontiers cependant qu'il n'est ni assez jeune ni assez actif pour une action de grande envergure. Si j'étais admis à présenter un candidat je proposerais en plein accord avec M. Turot, l'envoyé spécial du *Matin*, M. Salonson, ancien secrétaire d'ambassade, qui a frappé tout le monde ici par son activité, son entregent et sa parfaite connaissance du métier de journaliste. Il s'est fait rapidement une excellente situation ; ses vues sont très justes, il est reçu partout et il a à mon avis toutes les qualités nécessaires pour diriger un service de presse important, surtout si comme cela est très désirable nos ressources permettaient d'envisager la création d'une agence française pour parer à la nomination de M. Parresi à la direction de l'agence d'Athènes.

665

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3040. *Londres, 22 décembre 1915, 19 h. 10.*
Chiffré.

Au cours d'un entretien au *Foreign Office* j'ai été informé que lord Bertie avait été prié de vous demander d'envoyer des instructions à notre ambassadeur à Tokyo en vue de l'inviter à signaler au gouvernement japonais les intrigues qui auraient été ou étaient ourdies par les Allemands contre l'Indo-Chine sur le territoire chinois. L'ambassadeur d'Angleterre ferait une démarche identique en ce qui concerne l'Inde et l'ambassadeur de Russie en ce qui concerne la Sibérie. Le gouvernement britannique espère ainsi obtenir l'adhésion du Japon à une action commune vis-à-vis du gouvernement chinois que ces circonstances exigeraient.

666

M. THIÉBAUT, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 472. *Stockholm, 22 décembre 1915, 19 h. 45.*
Chiffré.
(Reçu : le 23, 1 h. 30)

L'occasion se présente d'acheter un fonds de cinématographe pour 15.000 couronnes. Cet établissement peut contenir 300 personnes : il est très bien situé. Le montant des dépenses est de 950, celui des recettes brutes de 12 à 1500 couronnes par semaine. La location du local pourrait être assurée pour cinq ans.

Si cet établissement se faisait une spécialité de ne montrer que des films français, nous aurions là un moyen de propagande très efficace. Si vous approuvez ce projet, l'achat se fera sur les fonds dont je dispose déjà pour la propagande. La collaboration du Département ne serait donc pas nécessaire pour le choix des films. Ceux-ci devraient être expédiés par colis postaux en assez grand nombre pour composer le programme de deux semaines dont une d'avance.

Prière indiquer prix location des films. Il y aurait intérêt à prendre une décision rapide : propriétaire est gravement malade ; l'achat, facile avec lui, offrirait des difficultés avec ses héritiers.

667

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 2170 à 2181. *Paris, 22 décembre 1915, 21 h. 30.*

Chiffré. Très urgent.

La question posée par l'occupation de la Serbie et la retraite précipitée de ses armées en Albanie réclame une solution urgente, que l'attitude singulière de l'Italie complique beaucoup.

Les troupes serbes sont désorganisées et démoralisées, hors d'état non seulement de se reformer mais d'offrir une défense quelconque à la pression heureusement encore assez faible des Bulgares et des Autrichiens.

Le prince Alexandre, malgré son courage, s'est rendu compte de cette situation et s'est adressé au généralissime français pour obtenir une aide immédiate en vue du transport de l'armée de Scutari par mer sur un point choisi par les Alliés comme le plus propice à une réfection des troupes.

Le général Joffre estime que nous devons embarquer à Saint-Jean-de-Medua les 50.000 Serbes de Scutari et les transporter à Valona, point défini par la Marine comme le seul pratique pour un débarquement en Albanie, et par l'état-major comme le plus désigné pour que l'armée serbe puisse en sécurité se reposer et se réorganiser sous la direction des Alliés.

Pour pouvoir réaliser ce programme, il est, en tous cas, nécessaire que nous donnions dès maintenant et pendant toute la durée de l'exécution un double réconfort au gouvernement et à l'opinion serbes : un réconfort moral, en répondant généreusement à la question de M. Patchitch relative aux intentions des Alliés pour la poursuite de la guerre balkanique, un réconfort matériel en continuant l'envoi régulier de ravitaillement par Saint-Jean-de-Medua ; moyennant ces dispositions nous n'avons guère à redouter de négociations de paix séparée de la Serbie, dont les gouvernements n'ont rien à gagner à capituler (du moment que nous ne les abandonnons pas) et peu à craindre de la constitution éventuelle d'un gouvernement dissident en Serbie sous l'influence des envahisseurs.

On peut ajouter que le Monténégro, malgré le peu de confiance que ses dirigeants inspirent, continuera vraisemblablement, selon nos informations, à résister aux troupes autrichiennes si les Alliés de leur côté assurent son ravitaillement régulier par Saint-Jean-de-Medua en vivres et en munitions.

La situation ainsi définie serait soluble puisque d'une part nous avons, depuis la mise à la disposition des Italiens de nos douze torpilleurs, assuré le débarquement du ravitaillement à Saint-Jean-de-Medua qu'il n'y a qu'à continuer, dans les mêmes conditions, pour les Serbes d'abord, et les Monténégrins ensuite, et que d'autre part, le ministre de la Marine française est disposé à tenter avec les torpilleurs français et l'aide navale italienne, au point de vue des transports, l'embarquement immédiat des 50.000 Serbes de Scutari à Valona.

Mais nous nous heurtons à l'Italie qui, depuis la retraite serbe, n'a pas prêté aux Alliés en Albanie l'aide sur laquelle l'Entente a d'autant plus le droit de compter que le gouvernement italien n'a que très incomplètement rempli jusqu'ici les obligations assumées par la Convention de Londres du 26 avril 1915, ne déclarant pas la guerre aux Allemands, ne la faisant pas aux Turcs, et se refusant à aller à Salonique au secours des Serbes.

L'Italie avait cependant consenti, sur les instances de la France, de la Russie et de l'Angleterre à participer à la guerre balkanique et choisi pour le faire le terrain albanais (en raison de sa proximité, de ses ambitions adriatiques, et de la possession de Valona) nous devions donc compter que, dans la phase actuelle, elle tiendrait à honneur de donner toute satisfaction à ses alliés en faisant un effort maritime considérable pour assurer le ravitaillement des Serbes, et en envoyant des troupes assez nombreuses pour protéger leur armée, l'aider à se reconstituer et arrêter les Bulgares : son intérêt le plus immédiat semblait le lui commander.

Pourtant elle n'a prêté qu'un appui faible et intermittent au ravitaillement par Saint-Jean-de-Medua et Durazzo, a conseillé successivement aux Serbes de rester à l'intérieur de l'Albanie, d'assurer la protection du mont Lovden et d'Antivari, et enfin de s'établir défensivement sur une ligne passant par Durazzo, Tirana et El Bassan ; le gouvernement italien paraissait se rendre assez peu compte de l'état de l'armée serbe pour penser à l'utiliser comme couverture des faibles effectifs italiens envoyés à Valona (19.000 hommes) et à Durazzo (un régiment). À défaut, M. Sonnino s'est refusé obstinément jusqu'ici à laisser les Serbes venir à Valona, sous des prétextes d'ordre militaire, général ou même sanitaire ; il conseille de les envoyer à Salonique, sans se préoccuper des difficultés et des risques presque insurmontables d'un tel transport et de l'embarras que l'arrivée de 50.000 hommes mal armés, démoralisés, sans approvisionnements, ni organisation viendrait ajouter à toutes celles que les Alliés ont déjà à surmonter à Salonique.

Les conséquences d'une attitude si peu généreuse, si étroitement égoïste, si éloignée de la compréhension des intérêts généraux de la coalition et même des devoirs directs de l'alliance risquent d'être trop sérieuses, en amenant une capitulation de la Serbie et du Monténégro s'ils se sentent abandonnés par les Alliés, pour que la France, l'Angleterre et la Russie ne fassent pas ensemble un effort nouveau concerté, et plus énergique que les précédents, en vue d'amener le gouvernement italien à donner son appui naval et militaire à l'accomplissement du plan d'action suivant, dont les événements imposent l'exécution immédiate :

1. Continuation régulière du ravitaillement des Serbes et des Monténégrins par Saint-Jean-de-Medua ;

2. Transport de l'armée serbe de Scutari de Saint-Jean-de-Medua à Valona, cette ville ou ses environs n'étant considérés que comme une *destination provisoire*.

Il serait loisible, en effet, à l'Italie de tenir les troupes serbes hors de portée de la ville, en un point fixé à l'avance, à la disposition de la mission française de réorganisation commandée par le général de Mondésir ; on pourrait, une fois les troupes serbes amenées à Valona, les diriger sur un

autre point, par exemple sur Durazzo, où il est difficile de débarquer, mais où l'on peut parvenir en sécurité par route de terre en partant de Valona.

Dans le cas où les raisons si fortes qui militent en faveur de ces solutions logiques ne parviendraient pas à convaincre les Italiens, mais dans ce cas seulement, les ambassadeurs alliés pourraient se rejeter sur la solution qui, après celle de Valona, aurait le moins d'inconvénients, c'est-à-dire le transport des Serbes à Corfou, lequel motiverait évidemment les protestations de la Grèce, mais dans des conditions analogues à celles où nous avons déjà occupé des îles grecques, en donnant des garanties d'évacuation à la fin de la guerre.

Au cours des conversations qui auront lieu avec M. Sonnino, le ministre italien vous fera peut-être allusion à une suggestion portée ici par M. Tittoni et tendant à centraliser à Rome l'examen par les Alliés de toutes les mesures que motivait la situation de la Serbie ; il est évident que les circonstances présentes ne se prêtent pas à une pareille centralisation ; elle n'a pas à être précisée pour le ravitaillement qui est déjà assuré par la Commission internationale qui fonctionne à Rome ; quant aux questions proprement militaires, les demandes directes du prince Alexandre au général Joffre, la mission de réorganisation de l'armée serbe confiée au général de Mondésir, enfin les inquiétudes que les Serbes ne manqueraient pas de ressentir si leur sort dépendait directement des décisions italiennes ne permettent pas de donner suite à la proposition de M. Sonnino qu'il convient d'éluder avec courtoisie : les décisions immédiates à prendre ne demandent, d'ailleurs, pas plus qu'une conversation nette entre les ambassadeurs et le ministre des Affaires étrangères d'Italie ; les instructions qui ont été données par Petrograd et Londres aux représentants de la Russie et de l'Angleterre à Rome leur prescrivent d'appuyer énergiquement votre action que je vous prie de concerter d'urgence avec eux[1].

Ambassadeur français *Londres* 4460, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71

Petrograd 2196, 97, 98, 99, 2200, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07.

Ministre français *Athènes,* 936, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47.

Scutari. 112, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

J'adresse à M. Barrère le télégramme suivant (reproduire le télégramme ci-dessus).

Pour Londres et Petrograd. Je vous prie d'obtenir que des instructions soient adressées à l'ambassadeur d'Angleterre, de Russie pour concerter leur action sur ces données avec l'ambassadeur de France à Rome.

[1] Cf. télégramme n° 2123 à 2127, chiffré, urgent, Paris, 22 décembre 1915.
Ce télégramme a été également préparé par Berthelot.

668

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. s.n°. *Madrid, 22 décembre 1915.*

Très confidentiel.

Par mon télégramme du 9 novembre dernier n° 533, j'ai entretenu Votre Excellence des retards avec lesquels parvenaient à M. Juge les subventions qui lui sont accordées.

Cette situation ne s'est pas améliorée depuis lors. En ce qui concerne le mois courant, notre compatriote a reçu il est vrai avec quelques jours de retard seulement l'allocation de 5.000 francs qui lui est consentie pour frais de presse (4.000 francs) et à titre d'indemnité personnelle (1.000 francs), mais la subvention de 2.000 francs de la *Información Gráfica* ne lui a pas encore été versée et il avait reçu dans les premiers jours de décembre seulement la même subvention afférente à novembre.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention toute particulière sur cet état de choses qui met notre compatriote et l'ambassade dans de sérieux embarras. Comme je l'ai déjà fait observer, tous les frais de rédaction, d'imprimerie, les achats de papier, etc., doivent être soldés d'avance ; M. Juge n'est pas en état de le faire par ses propres moyens et, d'autre part, *Información* est à la merci de la subvention précitée, sans laquelle elle ne peut pas vivre. Je me trouve donc périodiquement dans la nécessité, soit de consentir à M. Juge des avances qui sont irrégulières puisque je n'ai aucun crédit à cet effet, soit de laisser tomber cette feuille de propagande illustrée qui répondait à un besoin certain et qui a un succès assez grand pour que le général Lyautey m'ait récemment demandé une édition avec texte espagnol et arabe à l'usage des deux zones du Maroc.

Au surplus, Votre Excellence me permettra d'élargir la question. Pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, M. Juge fût doté, au moment de son envoi en Espagne, d'une subvention spéciale pour laquelle l'ambassade ne fut pas consultée et qui lui fut depuis lors adressée directement de Paris. Cette subvention fixée primitivement à 5.000 francs comme je l'ai rappelé plus haut (les 2.000 francs de *Información* étant venus ensuite), avait été évaluée sans doute d'après une estimation qui pouvait être juste à l'époque des besoins de notre propagande dans la presse espagnole. Ces besoins se sont très fortement accrus depuis lors et, d'autre part, la baisse du change en Espagne a réduit depuis plusieurs mois l'allocation précitée à 4.500 pesetas (et à 1.800 pesetas l'allocation de *Información*).

Ces deux facteurs aidant, j'ai été amené à prélever sur notre caisse spéciale de propagande une série de subventions accessoires (en dehors bien entendu de allocations plus considérables dont l'attribution est réglée d'accord avec Votre Excellence) dont M. Juge se trouvait dans l'impossibilité d'assurer le service. Il y a là une question matérielle contre laquelle rien ne peut prévaloir, car le développement de notre action en Espagne amène nécessairement un accroissement de dépenses proportionné.

Je me trouve donc actuellement contribuer à un service pour lequel je me plais à le reconnaître, M. Juge me donne toutes les justifications utiles, mais sur lequel, en principe, je n'ai aucun contrôle. Il s'ensuit, si je puis me servir de cette comparaison, un manque d'ajustement des rouages, qui est préjudiciable à notre propagande et qui ne laisse pas que de causer une gêne constante.

Pour ces raisons d'ordre général, aussi bien que pour celles, plus urgentes encore, que je vous ai d'abord exposées, il me paraît préférable que je sois tout au moins autorisé à verser le 1er de chaque mois à M. Juge la totalité des allocations qui lui ont été accordées : soit 7.000 pesetas. Notre propagande ne peut pâtir des pertes du change et cette procédure ne fera que régulariser une situation qu'en fait je suis dès à présent obligé de résoudre dans le même sens.

Il serait d'ailleurs plus logique encore que les services de M. Juge soient régulièrement rattachés à l'ambassade et que l'on fasse cesser un dualisme qui n'est que de forme, puisqu'en réalité M. Juge n'agit et ne peut agir qu'avec l'appui constant et sous la direction absolue de l'ambassade.

(P.A.)

669

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères.

L. s.n°. *Madrid, 22 décembre 1915.*

Note sommaire sur le projet d'une mission intellectuelle à Madrid

L'attitude de l'Espagne nous a quelque peu préoccupés. Nous ne parlons pas ici bien entendu de la neutralité politique. L'Espagne a toujours prétendu l'observer impartialement et de cette décision nous ne saurions être les juges. Mais, derrière les gouvernements, il y a l'opinion – et c'est l'opinion dont nous ne pouvons dédaigner les préférences ou les tendances. Or, si la France a trouvé en Espagne un grand nombre d'amis, elle y a rencontré aussi des adversaires. C'est un fait que dans l'élite dirigeante surtout, et pour des raisons diverses, se sont fait jour des sentiments peu favorables à notre cause. Ces sentiments, il est vrai, nous avons cherché à les modifier. À la propagande allemande s'est opposée la propagande française en Espagne même. Par l'initiative de notre École de Madrid et de ses directeurs, MM. Mérimée et Paris, un centre d'action s'est constitué. Des brochures ont été répandues, opposant aux calomnies et aux mensonges des journaux achetés par l'Allemagne la réalité des faits. Cette propagande a eu des résultats. Elle a mis sous les yeux du public des documents et des faits. Elle a discuté, avec succès, les assertions du parti intransigeant qui essayait de confondre la cause du catholicisme avec celle de l'Allemagne, éveillé les sympathies pour la Belgique, montré avec évidence notre bon droit dans le conflit actuel. Elle a ainsi dissipé bien des préjugés – mais non pas tous. Il en est un qui demeure, profond, tenace, le plus puissant de tous,

et que tous les renseignements s'accordent à montrer comme le plus dangereux : celui que nous ne connaissons pas l'Espagne, que nous ne savons ni l'apprécier, ni même la comprendre, et qu'après comme avant la guerre, nous continuerons à l'ignorer.

En réalité voilà le grand grief de l'Espagne contre nous. Ses préférences pour l'Allemagne peuvent être faites d'admiration pour la puissance militaire et sa structure politique de l'Empire : elles viennent aussi de son animosité contre la France si longtemps indifférente à son génie, à son histoire, à ses progrès. Alors que nous avons découvert, exalté la littérature de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, les Espagnols nous reprochent d'avoir négligé leurs écrivains comme leurs artistes. Ils se plaignent que leur renaissance littéraire n'eut pas inspiré, dans notre pays, un livre comme le *Roman russe.* À les entendre, nous ne connaissons du leur, qu'un romantisme désuet et artificiel, ce à quoi lui-même ne prend plus garde. Ses courses de taureaux, ses guitares et ses mantilles. Préjugé injuste assurément. Mais il existe, et il n'est qu'à lire les journaux hostiles à notre pays, le *Correo*, par exemple, la *Tribuna* pour voir avec quelle perfidie on l'exploite. Il n'est pas d'accusation plus dangereuse pour nous que celle de ce mépris de la France, parce qu'elle est comprise de tous, flatte l'amour propre d'un peuple qui met ce sentiment au-dessus de tout, et sert à couvrir des raisons moins avouables des dehors de la dignité nationale et de la gloire de la patrie.

L'idée d'une « mission intellectuelle » à envoyer en Espagne est née de ces constatations, et le rôle de cette mission est défini par les circonstances qui l'appellent et la forme de propagande qu'en Espagne même nous demandent nos propres amis.

Pour combattre le préjugé que nous avons signalé, elle aurait d'abord à faire quelques conférences. Mais l'originalité de ces conférences serait précisément de ne point parler aux Espagnols de nous, mais d'eux-mêmes. Des entretiens sur leurs grands écrivains ou leurs artistes, ceux d'autrefois, ceux d'aujourd'hui, sur le mouvement intellectuel contemporain, en un mot sur tout ce qui fait l'originalité de l'Espagne, sa place dans la civilisation, son glorieux passé, comme aussi son avenir, rien ne montrerait mieux aux Espagnols que la France les connaît, les estime, et il sait leur rendre l'hommage qu'ils attendent et qui leur est dû.

Ces conférences ne seraient elles-mêmes qu'une partie de la tâche. Plus important peut-être est le *contact*. Si nous ne connaissons pas assez l'Espagne, nous connaissons moins encore les Espagnols. Des visites, des entretiens, quelques réceptions nous permettraient très vite de multiplier les rapprochements. Il nous serait ainsi facile de reconnaître, de grouper tous nos vrais amis, de nouer avec eux des liens durables. Et sans doute aussi dans cette masse qui se réserve, pourrions-nous gagner à la cause de la France des adhérents nouveaux. En 1910, au congrès des Académies tenu à Rome, il a suffi aux représentants de la France de se mettre en rapport avec les délégués de l'Espagne pour les voir se ranger à leur côté et voter avec eux contre le groupe allemand. Si des relations plus étroites pouvaient s'établir entre notre élite intellectuelle et celle de l'Espagne, nos lettrés, nos savants et les écrivains, les professeurs, les membres des

académies, il n'est pas douteux qu'un grand pas serait fait vers une cordiale entente. L'Allemagne pourra sans doute faire à son tour le même effort. Elle est, et les Espagnols le reconnaissent, condamnée à un échec. Nous n'avons, nous, que le tort d'avoir négligé l'Espagne : l'Allemagne, elle, aura toujours celui de ne pas la comprendre et de vouloir brutalement la dominer.

Mais cette œuvre de propagande discrète ne pourrait réussir qu'à une double condition : *l'une*, qu'elle n'offrit aucun caractère *politique* (on sait combien les Espagnols sont jaloux de leur neutralité), *l'autre* qu'elle fût confiée à des personnalités telles que leur présence seule flattât l'amour-propre national et lui fit honneur.

C'est pour ces raisons qu'il a paru tout naturel, à ceux mêmes qui, à Madrid, s'intéressent au projet, de choisir dans l'Institut de France quelques-uns de ses plus illustres représentants. Ils ont songé à MM. E. Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et dans cette même Académie, à MM. Fr. Charmes, Bergson, Richepin, Rostand, dans l'Académie des Sciences, à MM. Émile Picard ou Émile Perrier ; dans l'Académie des Beaux-Arts, aux maîtres Saint-Saëns et Bonat. Ces noms sont connus et populaires au-delà des Pyrénées. Quelques-uns de ces confrères déjà pressentis ont accepté. Si le projet est agréé, il sera toujours temps de demander aux autres une adhésion que l'importance de la mission, le sentiment de servir la France, rendent infiniment probable. La mission trouverait ainsi, dans son sein, les conférenciers les plus capables de parler à l'Espagne avec compétence et avec éclat. Nous ne doutons pas, notamment, que MM. Bergson, Richepin, Rostand, Perrier, ne soient accueillis avec enthousiasme et ne fassent en eux, acclamer la France. Peut-être aussi un concert pourrait-il être organisé à Madrid sous la direction de M. Saint-Saëns – et au profit des pauvres ou des grandes œuvres de la Capitale.

Naturellement, c'est à Madrid d'abord que la mission devrait se rendre, à Madrid qu'il faudrait organiser les grandes réunions ou les réceptions. Mais son œuvre ne devrait pas se limiter à la capitale. Non moins nécessaire serait son action à Barcelone, cet autre centre de l'Espagne, si jaloux d'ailleurs de son autonomie. Et à ces manifestations collectives, nous pensons aussi qu'il serait utile de joindre quelques visites individuelles dans quelques grandes villes, plus spécialement celles des Universités. Quelques membres de la mission pourraient se répartir la tâche et se rendre isolément à Séville, à Valence, à Salamanque où nous comptons des amis sûrs. Dans ces milieux universitaires, il serait très facile de recruter un auditoire. Peut-être encore conviendrait-il de ne pas omettre Oviedo où une conférence sur sujet religieux, Sainte-Thérèse par exemple, pourrait faire la meilleure des propagandes dans des milieux surtout catholiques.

L'organisation matérielle serait elle-même rendue facile par le concours étroit de l'Institut français de Madrid. Le Comité qu'il a créé pour la propagande française en Espagne se chargerait de la préparation des conférences (salles et convocations). Mais il y aurait lieu d'attacher à la mission un secrétaire espagnol, appartenant lui-même à l'élite, déjà connu, et capable par ses relations de rendre les plus grands services.

Naturellement, une « mission » conçue sous cette forme, avec cette ampleur, rendrait nécessaire un budget. Après un calcul serré des frais, réceptions, rémunérations diverses, nous croyons qu'une somme de 18 à 20.000 francs serait suffisante. Mais nous ne pensons pas non plus que cette somme puisse être réduite, à moins de réduire la mission elle-même. Il ne faut pas trop lésiner dans un pays où la générosité n'est pas seulement une élégance, mais une force. Et d'autre part, quelle utilité offrirait cette manifestation intellectuelle si, par le nombre, la célébrité de ses membres, et son éclat même, elle ne cherchait à laisser une impression profonde sur l'élite sociale et sur l'esprit public ?

Devons-nous ajouter que cette « mission » ne devrait avoir aucun caractère officiel, mais paraître un hommage spontané : que le secret le plus absolu devrait être gardé jusqu'au jour de son arrivée à Madrid ? Quant à l'époque la plus favorable, au témoignage de nos amis d'Espagne, serait celle qui précède immédiatement le carême, c'est-à-dire la fin de février et le début de mars. À ce moment, les froids sont déjà moins vifs et la vie intellectuelle et mondaine est plus intense. La France aurait ainsi les moyens d'atteindre, par les meilleurs des siens, tous ceux qui en Espagne représentent l'opinion ou sont capables d'agir sur elle. Il n'est pas besoin d'insister sur le service rendu, et pour le présent – et surtout, pour l'avenir de notre pays.

Note remise au ministre en juillet 1915 sur sa demande

À l'heure actuelle, 40.000 Allemands résidant en Espagne[1] et un certain nombre d'agents poursuivent la campagne commencée dès le début des hostilités en faveur de leur pays. Ces menées n'ont pas été sans exercer une très sérieuse influence sur l'opinion et ne sont point étrangères à l'état d'esprit qui règne en Espagne à l'égard de la France. Pour déjouer ces intrigues, il ne faut pas, à mon sens, entreprendre une propagande « en dehors », bruyante, trop visiblement inspirée, une sorte de réplique aux procédés allemands. Cette propagande s'exercerait vainement. Il convient d'agir, non point *en façade*, mais *en profondeur*. Donc, point de conférences à grand orchestre, de manifestations publiques, etc., mais une action qui, mesurée, discrète, prudente même, n'en sera pas moins *méthodique, pressante, tenace*.

Une condition essentielle, c'est de redonner confiance aux nombreux éléments francophiles qui nous reprochent de les négliger, de les délaisser, voire de les dédaigner. Il est nécessaire de réconforter, de ramener et aussi de grouper ces bonnes volontés éparses, ces dévouements désintéressés qui eussent répondu au premier appel et qui, livrés à eux-mêmes, sont découragés, désemparés. Quand nous aurons reconquis ces éléments – et ce n'est point très difficile, à condition de les bien connaître – nous atteindrons par eux efficacement l'opinion espagnole. La propagande pour la France ne sera pas faite par nous – les intéressés – mais par eux, les Espagnols de toutes classes : commerçants, industriels, artistes, universitaires, *appartenant à tous les partis*. Car notre propagande doit être neutre au point de vue politique ; on pourrait avancer qu'elle doit surtout chercher des appuis dans les milieux conservateurs, la conquête des autres offrant moins de difficultés.

Si, à dire vrai, je possède un plus grand nombre de relations chez les libéraux et les démocrates, j'en compte aussi parmi les observateurs. Ce ne sont pas les moins précieuses pour l'œuvre à accomplir.

Je ne puis m'empêcher de répéter ici que la France ne peut laisser ruiner son crédit en Espagne, vilipender son prestige, rabaisser sa situation morale et matérielle devant la guerre, sans tenter d'éclairer, de détromper et d'encercler à nouveau des gens – abusés par les propagandistes germaniques, la presse à leur solde et quelques fanatiques – qui sont ses amis naturels.

Ce sont ces considérations qui m'ont amené, en complet accord avec M. Juge – et je me crois autorisé à dire que M. Fournol n'est pas d'un avis opposé – à établir, dans ces grandes lignes, le programme suivant : action auprès des personnalités susceptibles de se faire des propagandistes de la cause française ; action auprès des gros commerçants et industriels ; constitution dans les villes de moyenne importance de « groupes sympathiques »[2] de correspondants officieux et sûrs : visites aux journaux et revues amis dans tout le pays ; intervention auprès de certaines personnalités politiques, etc.

Enfin, je donnerais quelques causeries privées dans les *Ateneos* devant un public restreint, mais choisi parmi les indécis qui ne croient pas encore aux atrocités allemandes. Ma propagande pourra revêtir d'autres modalités, s'exercer dans d'autres sens, mais le délai en serait fastidieux. Parfois, les circonstances peuvent inspirer des visées nouvelles. S'il ne faut pas faire trop grande la part du hasard, une certaine marge est néanmoins nécessaire[3].

Telles sont, *grosso modo*, les idées que j'ai exposées à M. Alphand, à M. Juge et, avant-hier à M. Fournol. Je suis prêt à fournir toutes les précisions qu'on estimerait utiles. Quant aux sentiments dans lesquels j'agis, je les ai déjà trop souvent indiqués à M. le ministre pour qu'il ne soit pas superflu d'y revenir à nouveau.

(P.A.)

1) Ce chiffre était fort au-dessous de la vérité. Actuellement, c'est-à-dire depuis l'entrée du Portugal dans le conflit, certains évaluent à 200.000 le nombre des Allemands agissant en Espagne.

2) Il ne s'agit pas, cela va sans dire, de fonder des associations, mais simplement de créer des points de contact entre francophiles, de les pousser à se rencontrer, à se concerter, etc., à se documenter, etc.

3) Au cours de mon premier voyage, j'ai commencé à réaliser mon projet : j'ai vu des centaines de personnes, des journalistes, des hommes politiques, etc., les choses sont très sérieusement amorcées et des résultats sont même déjà acquis.

670

GÉNÉRAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 230 C.M.C. *À bord, 22 décembre 1915.*

Secret.

C'est avec la plus pénible surprise que je viens de lire le procès-verbal de la séance du jeudi 11 novembre de la Commission des Affaires musulmanes.

J'y vois que la lettre d'un caractère tout confidentiel que j'ai adressée le 16 juin au Département en réponse à sa sollicitation de lui donner mon opinion sur la question du Khalifat, a reçu, non seulement devant la Commission des Affaires musulmanes, mais auprès d'un grand nombre de nos agents à l'étranger, une publicité à laquelle elle n'était pas destinée et a été l'objet de commentaires et de déformations que les précédentes séances de la Commission m'avaient déjà révélés, mais que je trouve dans des conditions encore plus froissantes et désobligeantes dans une lettre de M. le Consul de France à Zanzibar insérée dans ce dernier procès-verbal.

Je ne connais pas M. Guy. Je ne doute pas de sa haute compétence en questions musulmanes, mais je ne saurais admettre que cet agent subalterne s'exprime sur le compte d'un rapport du Résident général de France au Maroc, ayant, comme moi, vingt ans de pratique de gouvernement et de maniement des musulmans dans les termes qu'il emploie. Je signale notamment la page 31 que je trouve à mon égard d'une incorrection d'autant plus inqualifiable qu'elle a pour base une lecture trop superficielle et hâtive de mon rapport.

Je vois qu'il se crée la légende que je poursuis l'instauration d'un Khalifat de l'Afrique du Nord sous le sultan du Maroc, alors que si l'on veut bien relire avec attention mon rapport et la note de M. Baillard, on verra qu'il s'agissait simplement d'une parade pour le cas où, comme il en avait été question dans diverses communications, l'Angleterre aurait songé à faire passer le Khalifat au Grand Chérif de La Mecque, dans l'hypothèse d'une dissolution du Khalifat de Stamboul.

Il y avait là une éventualité à prévoir pour en conjurer le cas échéant, les conséquences. Il ne s'agissait pas d'une théorie toute faite à appliquer de plano, conception qui est diamétralement opposée à la politique athéorique et adaptée aux modalités quotidiennes que j'ai toujours suivie en matière indigène. La question, d'ailleurs, ne se pose plus pour le moment, puisque le Khalifat de Stamboul n'est plus précisément en train de se dissoudre, bien au contraire, tandis que mon rapport du 16 juin correspondait à une époque où les gouvernements alliés envisageaient comme une éventualité très prochaine sinon immédiate leur entrée victorieuse à Constantinople. Nous sommes loin de compte.

Mais ce que je demande à en retenir, c'est l'inconvénient de livrer à la discussion et à une semi-publicité des « rapports d'État », sans que leurs auteurs en soient avisés.

Il est incontestable qu'alors que, m'adressant à mes chefs, au ministre, je le fais avec une entière liberté, sans crainte de dire franchement mes vues sur des sujets délicats que je sais devoir soulever l'irritation de certains milieux, de certains organismes qui ne partagent pas les mêmes conceptions, il en serait tout autrement si j'étais prévenu que ces « documents d'État » doivent être livrés en pâture soit à des commissions où figurent des personnages devant la compétence et l'autorité desquels je n'entends nullement m'incliner, soit à des agents qui ignorent comment la question m'a été posée et comment elle se pose au Maroc où je suis seul responsable.

J'estime que, dans les graves circonstances actuelles, les questions de cet ordre ont tout à perdre à faire l'objet de débats publics et ne peuvent être utilement traitées pour aboutir à des solutions qu'entre le gouvernement et ses représentants qualifiés.

C'est ainsi que je viens de suivre avec la plus angoissante appréhension tout ce qui vient de se publier depuis quelques semaines sur la question de l'Islam, les solutions proposées pour combattre l'incontestable action de l'Allemagne sur les musulmans ; sous-secrétariat de l'Afrique du Nord, création de conseillers musulmans, création d'une mosquée à Paris, et autres panacées que je n'hésite pas, malgré l'irrévérence du terme, à qualifier de « calembredaines ».

Le jour où je serais appelé à donner mon avis, je prendrais ces diverses questions une à une. Je vais me borner aujourd'hui à des indications très rapides que m'inspire, avant tout, la lecture de l'exposé des motifs de la proposition de résolution déposée à la Chambre pour la création de conseillers indigènes des affaires musulmanes.

Cet exposé part d'une idée juste, celle de l'influence acquise par l'Allemagne sur l'Islam. Il rappelle en citant le *Temps* du 26 octobre que « la grossièreté de la propagande allemande en pays musulman ne doit pas nous laisser croire à sa vanité ». Je vais plus loin, car j'estime que, non seulement cette propagande n'a pas été vaine, mais qu'elle n'a pas davantage été « grossière » et, au contraire, profondément habile. Elle tire sa force principale de ce que l'Allemagne ne possède aucun pays d'Islam ni comme colonie ni comme protectorat, ce qui lui permet de se poser en protectrice désintéressée et en libératrice vis-à-vis des puissances qui ont établi leur domination effective et administrative sur de vastes pays d'Islam. Mais ce n'est pas par des improvisations hâtives, par des trompe-l'œil, par des étiquettes qu'on remédiera à une situation qui date de si loin et qui a des causes aussi profondes. Ces improvisations ne tromperont aucun musulman ; elles leur donneront à notre égard une impression de faiblesse, je dirai même d'affolement.

Ce que le musulman demande avant tout – qu'on ne le perde pas de vue – c'est qu'on ait l'air de ne se mêler en rien de ses affaires religieuses, qu'on lui laisse à cet égard une autonomie complète. Toute intervention religieuse pratiquée par le chrétien perd de ce fait seul à ses yeux toute autorité et tout crédit. C'est l'idée essentielle dont je me suis inspiré au Maroc, y présentant la France comme la tutrice de l'administration chérifienne défaillante au point de vue *matériel*, comme la reconstructrice de la force et de la prospérité de l'Empire, comme la garante de sa sécurité, et en m'attachant avec

un soin jaloux à laisser au sultan, au Makhzen, aux Oulémas, aux organismes traditionnels l'illusion de les laisser évoluer dans la plus complète indépendance pour tout ce qui touche aux choses d'Islam, administration des Habous, Justice, Enseignement, Médersas, Mosquées. Je crois pouvoir oser dire que les résultats obtenus m'ont donné raison.

Aussi, ne puis-je m'empêcher de trembler lorsque je vois l'exposé des motifs en question avancer d'une part qu'il faut « faire au panislamisme sa place dans nos institutions publiques », d'autre part, dire que les populations musulmanes « n'ayant pas auprès de nous des intermédiaires nous disant leurs doléances ou nous traduisant leurs revendications, il faut leur donner des représentants qualifiés dans nos Conseils de gouvernement et leur donner une représentation unitaire, parce que l'Islam tend à l'unité ».

Vraiment, il est effrayant de lire de telles choses. C'est alors nous qui, de nos propres mains, favoriserions le développement de cette unité panislamique qui n'existe pas encore, mais qu'à Constantinople l'Allemagne cherche depuis Abd el Hamid à constituer contre nous. Notre force dans toute l'Afrique du Nord, spécialement au Maroc, est justement dans l'absence de cette unité panislamique. Nous avons la chance d'y avoir avec le sultanat chérifien un groupement autonome jusqu'ici réfractaire aux appels extérieurs. Je demande donc tout d'abord, si l'on veut que je continue à maintenir le Maroc dans l'ordre et la paix, qu'il soit absolument écarté de toutes ces combinaisons. Les « hommes représentatifs dont la présence aux côtés du chef de notre gouvernement sont une garantie pour l'Islam » y sont tout trouvés ; ce sont : le sultan, le Makhzen et leurs conseillers religieux sans lesquels rien ne se délibère ni ne se décide. Ce serait, pour le sultan, une singulière *diminutio capitis* de savoir qu'il y ait à Paris un conseiller indigène ès choses marocaines quasi indépendant de lui et échappant à son action.

Est-ce dire qu'il n'y ait pas quelque chose à faire au point de vue des musulmans et des satisfactions à leur donner ? Ah ! certes oui, et je suis sûr que ce n'est pas dans ces combinaisons métropolitaines, journalistiques et parlementaires qu'il faut les chercher. Elles sont, si j'ose m'exprimer ainsi, trop visiblement cousues de fil blanc et toutes fleurent par trop l'incompétence, la fantaisie ou, ce qui est pire encore, les conceptions livresques des arabisants en chambre.

L'ordre dans lequel il faut travailler, c'est dans nos possessions mêmes qu'il faut le chercher. Oui, il faut associer dans une autre mesure les indigènes à la gestion de leurs affaires, reprendre leur confiance, *leur montrer dans quelle considération nous tenons leur personnalité morale et leur statut personnel, leurs traditions, leur religion*, mais cela, c'est dans chaque colonie ou protectorat seul qu'il faut le faire, c'est une question de réforme des institutions locales et avant tout de choix des hommes appelés à les gouverner du haut en bas de la hiérarchie. Qu'on me permette de le dire, la politique efficace à suivre avec les indigènes musulmans est une politique de « gentleman like » et de « tradition » qui ne peut être appliquée que par des hommes qui aient le sentiment et le souci de l'un et de l'autre.

Je ne puis m'empêcher d'évoquer le souvenir de l'évolution profonde qui s'était produite en Algérie sous le gouvernement de M. Jonnart, parce qu'il

réalisait au plus haut point cette double condition, et je me rappelle, pour l'avoir vu dans les nombreux voyages où j'ai eu l'honneur de l'accompagner, la confiance que les indigènes lui témoignaient, la sécurité morale qu'il leur inspirait en raison de l'accueil qu'il leur réservait, des égards qu'il leur marquait, du souci qu'il apportait à les préserver des mauvais procédés du petit tyranneau administratif. J'en ai gardé un profond et instructif souvenir, et c'est de ses leçons que je me suis inspiré et ai inspiré tous ceux qui dépendent de moi dans nos rapports avec les indigènes du Maroc.

Je crois, moi aussi, que le péril que créent pour notre Afrique du Nord les événements d'Orient est des plus sérieux.

L'Égypte, prise entre le danger militaire imminent venant d'Asie mineure par l'est, le péril senoussiste que l'Angleterre a aveuglément laissé grandir à l'ouest, l'hostilité de la population autochtone dont elle n'a su s'attirer ni l'affection ni la confiance, est très menacée. J'ignore, n'étant nullement documenté à cet égard, si la grande diversion efficace est encore possible par la Syrie et le Liban, où nous avons de si anciennes racines, où il y avait une si intéressante politique à mener, en jouant de l'antagonisme arabe et turc, et où, comme j'en ai rendu compte le printemps dernier, au retour de La Mecque du caïd Goundafi, des populations désiraient notre venue, à la condition que nous y vinssions non en conquérants pour y installer une nouvelle colonie ou un nouveau protectorat, mais en libérateurs. Il n'est peut-être plus temps. Le gouvernement seul a les éléments d'appréciation à cet égard, et j'ai d'ailleurs trop peu de données pour m'y arrêter davantage.

Ce que je voudrais simplement en faire retenir, c'est que, à mon humble avis du moins, c'est localement, de Damas à Fez, que peuvent se concevoir les ripostes ou les mesures préventives à l'action allemande sur l'Islam, mesures essentiellement souples et diverses, selon les modalités locales, et non à Paris par des manifestations de surface, par des organisations centralisées et par des trompe-l'œil d'exposition universelle et de « Rue du Caire » qui ne feront allusion à aucun musulman.

671

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 759. *Londres, 22 décembre 1915.*
Chiffré.

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint à Votre Excellence avec une carte, le compte rendu du second entretien qu'a eu M. Georges Picot avec sir Arthur Nicholson relativement à la délimitation de la Syrie.

Ainsi qu'elle le remarquera, les pourparlers ont été rendus sensiblement plus difficiles qu'au mois de novembre, du fait de la présence de sir Mark Sykes, membre du Parlement, qui, voyageant en Orient depuis plus de vingt ans et s'étant fait une spécialité des questions arabes, a adopté sur plusieurs points les thèses extrêmes des Arabes et des coloniaux anglais qu'il a fait partager en partie tout au moins à sir Arthur Nicholson.

Toutefois, nous ne devons pas nous dissimuler que, dès à présent, des résultats ont été obtenus qui ont une valeur certaine. La Cilicie, avec les riches plaines d'Adana, ne nous est plus contestée, pas plus qu'Alexandrette, si âprement revendiquée autrefois par un important parti en Angleterre. Diarbékir et le riche bassin minier d'Arghana et de Maden ont été mis dans la zone placée sous la souveraineté française. Ainsi a été constitué un ensemble qui a sa valeur propre et auquel se rattachera une région importante placée sous la souveraineté nominale du Chérif de La Mecque, mais où notre influence tant politique qu'économique demeurera prépondérante.

Il a été suggéré, d'autre part, de constituer le Liban, accru de Beyrouth et de la Bekka, en une province spéciale de l'Arabie, qui recevrait un gouverneur français et conserverait son régime privilégié dans l'organisation nouvelle. Ce projet, que notre délégué a dû consentir à vous communiquer pour ne pas briser là les pourparlers et pouvoir prendre acte des importantes concessions déjà acquises, présente à premier examen de sérieux inconvénients.

Outre la fâcheuse impression que causerait à n'en pas douter aux populations chrétiennes du Liban le fait de se voir soumises, au lendemain de cette guerre, à l'autorité même nominale du Chérif de La Mecque, descendant du Prophète, l'opinion française éprouverait à coup sûr une sérieuse déception à constater que la région où notre activité s'est exercée avec le plus de suite et où nos oeuvres ont pris le plus grand développement, se trouve précisément exclue de notre souveraineté. Quelle que soit par ailleurs la situation privilégiée qui nous y serait faite, il y a là un argument de sentiment dont il n'est pas possible de méconnaître la valeur.

On ne peut d'autre part se dissimuler que l'organisation nouvelle mettrait le gouverneur français du Liban aux prises avec les difficultés les plus extrêmes. Il suffit de savoir ce qu'est en Orient l'ardeur des rivalités entre rites et religions divers, pour prévoir ce que serait la violence des luttes intestines au Liban, le jour où aucune autorité extérieure ne serait en mesure de les réfréner. Dès l'abord, on verrait toutes les « nations » chrétiennes faire bloc contre les musulmans qui en appelleraient fatalement au Chérif de La Mecque, en signalant ce paradoxe d'une province arabe où les mahométans seraient persécutés. Dépourvu de toute milice sur laquelle il pourrait s'appuyer en pareille occurrence, force serait au gouverneur de demeurer spectateur impuissant de cet état de choses et de sembler un ennemi pour les sectataires du Prophète, jusqu'au moment où l'imminence des troubles nous obligeant à intervenir, nous devrions apparaître au contraire comme les adversaires des éléments chrétiens qui nous ont toujours soutenus. Cette situation aurait donc le double inconvénient de nous compromettre successivement aux yeux des Arabes que nous devions nous efforcer de gagner dans toute notre zone d'influence et de nos clients traditionnels qui seront profondément déçus de notre action inattendue.

Il ne semble donc pas qu'il soit possible d'accueillir la proposition anglaise. Mais en la déclinant, il convient de faire en sorte que les pourparlers se poursuivent. Notre délégué ne manquera pas de s'y appliquer. Mais en vue de ces négociations ultérieures et pour répondre au désir exprimé

par le représentant britannique, je serais obligé à Votre Excellence de vouloir bien examiner les propositions anglaises et de faire parvenir sans retard à cette ambassade les directions nécessaires tant sur la question du Liban que sur celle du débouché anglais qui semble devoir être revendiqué par nos alliés au sud du Caiffa.

672

M. REGNAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 161. *Tokyo, 23 décembre 1915, 0 h. 20.*
Chiffré.
(Reçu : 4 h.)

Je n'ai pas encore répondu à la demande du gouvernement japonais pour le transport 13.000 hommes Indochinois à Madagascar. J'aurai à présenter nouvelle demande pour le transport ultérieur 30.000 hommes en France et en (2 gr. faux). Marine pour important transport troupes russes de Sibérie en France.

Étant donné extrême pénurie moyens transports qui soulève journellement réclamation cercles commerciaux j'estime que le sérieux effort demandé gouvernement japonais, ne peut être obtenu sans démarche conjointe des 3 ambassadeurs demandant concours Japon à titre d'allié.

Il serait indispensable ambassadeur de Russie, ambassadeur d'Angleterre reçoivent instructions dans ce sens[1].

673

M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1045-1046. *Athènes, 23 décembre 1915, 11 h. 30.*
Chiffré.
(Reçu : le 24, 6 h. 05)

Par son télégramme 935, Votre Excellence a bien voulu m'inviter à veiller à ce que la part du commerce français soit maintenue dans les achats faits par la Grèce. Au moment où les questions commerciales vont se multiplier par suite de la fixation du contingent à accorder à la consommation grecque, de mesures nouvelles pour la surveillance de la contrebande de guerre, je regrette de devoir constater qu'il m'est impossible de donner aux affaires de ce genre l'attention qu'elles méritent. Je suis obligé d'en laisser beaucoup en souffrance et cet état de choses ne peut aller qu'en empirant. Déjà par mes télégrammes 582 et 583 du 18 octobre dernier,

[1] Cf. minute n° 5363, très urgent, Paris, 7 décembre 1915.

j'avais demandé un attaché commercial pensant alors que M. de Castillon pourrait recevoir cette affectation. Sa lettre de service le désignait pour remplir les fonctions de conseiller de la légation, j'ai trouvé en lui un collaborateur dont j'apprécie le dévouement. Il est comme les autres membres de mon personnel, obligé de consacrer la plus grande partie de son temps à des besognes matérielles ou à des affaires courantes dont le Département ne peut connaître le nombre toujours croissant.

Par suite des circonstances exceptionnelles la légation d'Athènes a pris, surtout depuis le développement de notre expédition d'Orient, une importance et une activité à laquelle elle ne peut suffire. Mes collaborateurs sont surmenés ; ils ont dû prendre les uns quelques jours, les autres quelques semaines de repos. Quant à moi, j'ai été soutenu jusqu'ici par un désir ardent de continuer à défendre les intérêts dont j'ai la charge en justifiant la confiance que Votre Excellence veut bien me témoigner, mais je crains d'être arrêté à mon tour si je ne suis pas déchargé d'une partie de ma tâche qui est devenue tout à fait excessive. *(À suivre).*

T. n° 1046. *23 h. 30.*

(Reçu : le 24, 5 h. 45)

Suite du n° précédent.

Mon collègue anglais a un bureau commercial où travaillent 13 personnes. Je demande instamment à Votre Excellence de (1 gr. tronqué) m'en donner 3, d'abord un attaché commercial à qui je pourrais déléguer ma signature pour traiter avec le Département, le gouvernement royal et les intéressés les affaires ordinaires de commerce, ravitaillement, exportation, contrebande de guerre, etc. Votre Excellence peut être assurée que je ne me désintéresserai pas des questions importantes mais il est nécessaire que je puisse utiliser mon temps et mes forces d'une manière plus conforme à l'objet principal de ma mission. La création temporaire de cet emploi d'attaché commercial ne toucherait en rien à la mission d'études de M. Lefeuvre Méaulle. Ce qu'il me faut, mon personnel devenu insuffisant : à côté de l'attaché commercial, je désirerais avoir deux collaborateurs affectés à ma chancellerie, étant entendu que je lui fournirai suivant les circonstances toute l'aide matérielle nécessaire pour son travail.

La dislocation du bureau politique de l'armée d'Orient va sans doute libérer un certain nombre d'agents tels que MM. Carlier, Roux, Bargeton, Degrand, qu'on pourrait soit démobiliser soit adjoindre pour la forme à l'attaché militaire. On m'annonce aussi le passage de M. de Vitrolles qui pourrait être retenu à Athènes.

De toute façon, je prie Votre Excellence de me donner cette nouvelle marque de bienveillance et de particulière confiance en accueillant cette requête urgente que je lui adresse à la dernière extrémité en présence d'une impossibilité absolue de faire face à la situation avec les moyens dont je dispose.

674

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 2212 ; 770. *Paris, 23 décembre 1915, 14 h. 30.*

Chiffré.

Un mouvement tendant à la fédération à Paris des colonies helléniques dans le monde, s'est produit parmi les personnalités les plus connues de la colonie grecque de Paris. Mon Département encourage discrètement ce mouvement dont les promoteurs sont mus par un sentiment entièrement favorable à la politique de l'Entente. Cependant le télégramme suivant, envoyé il y a dix jours par la colonie de Paris aux présidents des colonies grecques de :

Petrograd : Moscou, Odesssa, Petrograd et Tazanrog ;

Bucarest : Braïla et Galatz,

n'est parvenu à ses destinataires, arrêté sans doute par la censure :

« Hellènes Paris réunis en assemblée décidèrent convoquer Paris 8 janvier nouveau style un congrès colonies grecques pour aviser moyens sauvegarder intérêts hellénisme circonstances actuelles. Vous prions réunir membres votre colonie et nous câbler votre prompte adhésion. Pouvez même désigner délégués parmi Grecs Paris colonies France, Angleterre, Suisse, Égypte, New York ont déjà adhéré. Répondez Triantaphyllidès 127 Malesherbes : signé Ralli Negroponte Baltazzi Salvago Petrocochino Triantaphyllides Scaperdas ducas »

Pour Petrograd seulement. Veuillez faire ressortir auprès du gouvernement impérial l'intérêt qui s'attache à ce que les destinataires soient mis en possession du télégramme et encouragés officieusement, par les moyens appropriés à répondre rapidement et dans un sens entièrement favorable.

Pour Bucarest seulement.

En raison de l'importance que nous attachons à ce mouvement, je vous prie d'assurer par les moyens qui vous paraîtront les meilleurs, la remise aux intéressés de ce télégramme et de faire exercer discrètement l'action nécessaire pour que la réponse soit rapide et conforme à nos vues.

675

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1544-1545-1546. *Petrograd, 23 décembre 1915, 14 h. 50.*

Secret.

(Reçu : 13 h. 15)

Avant de quitter Petrograd M. Doumer avait cru devoir consigner dans une lettre adressée par mon entremise au ministre des Affaires étrangères le résultat de ses entretiens avec l'empereur et le chef d'état-major général des armées russes.

M. Sazonov vient de me répondre par la lettre suivante : « En vous accusant réception de cette très intéressante communication, je me fais un agréable devoir de vous dire combien les autorités civiles et militaires qui ont eu l'occasion de traiter avec M. Doumer, ainsi que moi-même, nous avons apprécié ses hautes qualités et son attachement à l'union et à la collaboration toujours plus intime des deux nations alliées.

En ce qui concerne les *desiderata* exprimés par M. Doumer, l'autorité militaire n'a malheureusement pas pu y déférer dans la mesure qu'elle aurait souhaité.

L'armée russe ne disposant par rapport à la longueur de son front que d'un nombre restreint de réserves instruites, n'est pas en mesure d'en distraire un chiffre suffisant pour permettre l'envoi de quarante mille hommes par mois en France, selon le projet de M. Doumer. Tenant néanmoins à prouver sa volonté de donner dans la mesure du possible satisfaction aux désirs de ses alliés, le gouvernement impérial a décidé d'envoyer en France par la voie d'Arkhangelsk à titre d'essai une brigade d'infanterie si les conditions de navigation dans la mer Blanche ne s'y opposent pas, étant donné la rigueur de l'hiver. Il est entendu que le gouvernement français prendra à sa charge l'armement et l'approvisionnement de cette brigade et lui fournira une partie de ses cadres d'officiers. Tant les autorités militaires que celles de la marine font tout leur possible pour assurer l'envoi de la brigade en question. » (*À suivre*)

T. n° 1545. *Petrograd, 23 décembre 1915, 14 h. 19.*

(Reçu : 20 h. 35)

Suite du n° précédent.

En recevant cette lettre je n'ai pas manqué de représenter au ministre des Affaires étrangères qu'elle contredit entièrement les assertions si précises de M. Doumer. M. Sazonov m'a répondu : « (1 gr. fx.) envers M. Doumer aucun engagement même de principe, pour l'envoi périodique de 40.000 hommes. Le chiffre de 40.000 n'a d'ailleurs pas été prononcé devant lui. Sa Majesté a simplement promis qu'elle prescrirait au chef d'état-major général d'examiner dans l'esprit le plus amical, le plus obligeant, les (mots passés) M. Doumer. Quant au général Alexeieff, loin

d'acquiescer à ces demandes il s'est efforcé de démontrer à M. Doumer que, en toute conscience et quelle que fût sa bonne volonté, il ne pouvait y consentir. »

(*À suivre*)

T. n° 1546. *Petrograd, 23 décembre 1915, 21 h. 20.*

Secret.

(Reçu : le 24, 7 h. 20)

Suite du n° précédent.

Il est regrettable que pour accomplir sa délicate mission, M. Doumer n'ait pas attendu l'arrivée du général Pau qui lui était adjoint comme conseiller technique. Il est plus regrettable encore que pour son entretien avec le chef d'état-major général il ne se soit pas fait assister, soit du général de Laguiche qui était présent au grand quartier impérial, soit du capitaine Buchsenschutz qui par sa connaissance parfait de la langue russe aurait pu contrôler et enregistrer les réponses du général Alexeieff.

676

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3052. *Londres, 23 décembre 1915, 16 h.*

Chiffré.

Réponse à votre télégramme n° 4322 et 4323.

Le gouvernement britannique adhère à la suggestion tendant à constituer à Paris l'organe de coordination diplomatique des Alliés.

677

Jules Cambon, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4490. *Paris, 23 décembre 1915, 21 h. 10.*

En clair.

Je réponds à vos télégrammes n° 2983 et 3039.

Je vous serai obligé de faire savoir au gouvernement britannique que le gouvernement français est disposé à prendre sa part de l'opération, envisagée par le gouvernement anglais, pour l'achat d'une partie de la récolte roumaine. Cette opération devant être faite jusqu'à concurrence de 250 millions de francs, je ne vois pas d'objection à ce que son mécanisme soit celui dont vous m'avez donné connaissance le 16 décembre. Toutefois, du moment où le gouvernement français y participe, il y aurait lieu de prévoir que le bureau d'achat, organisé à Bucarest, fonctionnerait sous le contrôle des deux légations alliées. Également toute liberté devrait

être laissée aux vendeurs de s'adresser à des compagnies françaises d'assurances aussi bien qu'à des compagnies anglaises. Les deux ministres à Bucarest s'entendraient pour le recrutement des membres du bureau d'achat qu'il importerait, en effet, de ne pas constituer avec un nombreux personnel.

J'ajoute que d'après une communication de M. Iswolsky, le gouvernement russe paraît disposé à participer aussi à l'opération ; je pense que dans ce cas il y aurait lieu d'associer le ministre de Russie à Bucarest à ses collègues.

J'avise M. Blondel de la décision prise par le gouvernement français, en l'invitant à se concerter avec le ministre britannique pour la mise à exécution du projet.

678

M. JULES CAMBON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 772. *Paris, 23 décembre 1915, 23 h. 30.*

Chiffré.

Le gouvernement britannique m'a fait savoir qu'il est disposé à faciliter une opération permettant l'achat jusqu'à concurrence de 10 millions de livres sterling des blés roumains, mais en espaçant les livraisons et les paiements sur deux ou trois mois, afin de ne pas modifier le cours du change. En me notifiant cette décision, l'ambassadeur de France à Londres m'a communiqué le plan de l'opération que le gouvernement anglais a établi. Je vous le communique ci-dessous.

(copie ici le télégramme de Londres n° 2983)

J'ai fait connaître au gouvernement britannique la décision du gouvernement de la République de participer à cette opération, en indiquant toutefois que le bureau d'achat qui est envisagé devrait être placé sous le contrôle conjoint des légations alliées, tout au moins de celles dont le pays participera à l'affaire et que les vendeurs pourraient s'adresser à des compagnies françaises d'assurances aussi bien qu'à des compagnies anglaises.

Je vous serai obligé de vous tenir en contact avec votre collègue britannique pour la mise en application de ces décisions[1].

[1] Cf. télégramme n° 345, Paris, 31 juillet 1915, in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

679

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4491-4492. *Paris, 23 décembre 1915, 23 h. 30.*

Chiffré.

Le général Joffre a fait parvenir à M. le général Galliéni le télégramme suivant, dont le ministre de la Guerre approuve entièrement et appuie les conclusions, et qu'il vous prie de bien vouloir faire parvenir avec son sentiment à lord Kitchener par l'intermédiaire de l'attaché militaire :

« Les divisions anglaises et françaises qui sont à Salonique opèrent actuellement sous les ordres de leurs chefs respectifs, le général Mahon et le général Sarrail. L'unité nécessaire dans la préparation de la défense a été réalisée, dans une certaine mesure, parce que vous avez bien voulu prescrire que le commandement anglais aurait à déférer aux propositions du général de Castelnau, sous la réserve cependant qu'en cas de dissolution il vous serait rendu compte et que vous décideriez.

Cette unité est plus nécessaire encore dans le commandement des troupes que dans l'organisation. Nulle part elle n'est plus indispensable que dans une place, sur un terrain étroit, où les effectifs sont limités et où le salut de la défense peut dépendre du plus ou moins de rapidité de concentration de tous les moyens sur le terrain d'attaque.

J'attire tout particulièrement votre attention sur cette question capitale. D'après certains renseignements le corps anglo-français serait attaqué prochainement. Il est absolument nécessaire que, en raison de cette éventualité qui peut se produire d'un moment à l'autre, une seule autorité soit investie du commandement des huit divisions constituant le corps de débarquement.

Si, avant que l'attaque se produise, un seul et même chef n'a pas été investi du commandement par un accord entre les deux gouvernements on peut avoir à redouter qu'il n'y ait divergence d'action entre les deux armées, que la conduite à tenir et l'emploi des réserves ne soit pas conforme aux nécessités de la situation et qu'il en résulte les plus fâcheuses conséquences pour notre corps expéditionnaire.

Je vous prie de me faire savoir si vous partagez ma manière de voir et si vous acceptez le principe de l'unité de commandement à Salonique. »

Je vous serai obligé de signaler au gouvernement britannique combien il est indispensable, dans les conditions où se trouvent les Alliés à Salonique, de réaliser l'unité de commandement si nécessaire à la défense commune et dont peut dépendre le succès[1].

[1] Télégramme rédigé par Berthelot.
Cf. note à la presse, Paris, 10 décembre 1915.

680

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ISWOLSKY, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS.

Note pour l'ambassade de Russie. *Paris, 23 décembre 1915.*

En réponse à sa note du 19 décembre, le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à Son Excellence M. Iswolsky que le gouvernement français est disposé à participer à l'opération français des blés roumains, afin de priver nos ennemis du réconfort matériel et moral qu'ils trouveraient dans l'acquisition de toute la récolte roumaine. L'opération élaborée par le gouvernement britannique et à laquelle le gouvernement français donne son adhésion, porterait sur l'achat d'une quantité de blé jusqu'à concurrence d'une somme de 250 millions de francs. Son mécanisme serait le suivant[1] :

1) les légations des pays alliés intéressés constitueraient à Bucarest un bureau d'achat auquel devraient être faites toutes les offres de vente ;

2) les opérations financières seraient confiées à la Banque de Roumanie qui est anglaise et, à ce titre, donne toutes garanties ;

3) on annoncerait que les achats s'élèveraient à un minimum de 10 millions de livres sterling, même si les gouvernements alliés ne comptaient pas dépasser ce chiffre, mais afin de créer une bonne impression en Roumanie ;

4) les achats seraient échelonnés sur une longue période afin d'éviter une forte baisse du change et réglés de manière à exercer une action politique continue sur le pays ;

5) les achats seraient faits sur place de manière à supprimer les frais de magasinage ;

6) les frais d'assurances seraient à la charge des vendeurs qui devraient s'adresser à des compagnies d'assurances anglaises ou alliées ;

7) l'organisation du bureau d'achat serait confiée à un conseil peu nombreux d'administrateurs.

Le gouvernement de la République serait heureux d'apprendre que le gouvernement impérial donne son adhésion complète à une opération qui aura d'autant plus de chance de donner une bonne impression en Roumanie qu'elle réunira les pays alliés[2].

[1] Briand télégraphiait à Paléologue (télégramme n° 2222, chiffré, Paris, 23 décembre 1915) : « M. Iswolsky me fait savoir que le gouvernement russe serait disposé à s'associer à une opération d'achat des blés roumains envisagée par les gouvernements français et anglais, afin d'éviter que nos ennemis trouvent dans l'acquisition de toute la récolte roumaine un réconfort matériel et moral. Je vous serai obligé de me faire connaître d'urgence si le gouvernement russe a fait savoir au gouvernement britannique les conditions dans lesquelles il adhérerait à cette opération. C'est en effet notre allié anglais qui a proposé le mécanisme même de l'opération, et qui se chargerait par l'entremise de sa légation à Bucarest d'en assurer la mise en train, de concert bien entendu avec les légations alliées. »

[2] Cf. télégramme n° 4292-4293, chiffré, Paris, 1 décembre 1915 et note s. n°, Paris, 27 décembre 1915.

681

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 87. *Petrograd, 23 décembre 1915.*

M. Robert de Caix, après un séjour de quinze jours à Moscou et de deux mois à Petrograd, repart pour vous rendre compte de la mission dont il avait été chargé par votre Département (télégramme 1305 du 9 septembre). Il a résumé ses impressions et ses suggestions dans un rapport qu'il m'adressé et dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie ci-jointe.

J'approuve entièrement les conclusions auxquelles il est arrivé après un examen sérieux des meilleurs moyens de propagande en ce pays, mais je crois devoir ajouter en dernière conclusion : c'est que la personne chargée à Paris de diriger ce service de propagande en Russie et de l'alimenter par des informations, ne devrait être autre, à mon avis, que M. Caix, dont Votre Excellence a pu apprécier les précieuses qualités de jugement et de tact, et qui paraît le mieux en mesure d'exécuter le plan qu'il a conçu.

Monsieur l'Ambassadeur,

Les impressions que laisse un voyage, à vrai dire un peu rapide, en Russie, ne confirment nullement l'idée, assez répandue dans les milieux politiques français, qu'il faudrait acheter des journaux russes pour qu'ils parlent favorablement de la France et de l'effort français. La presse de Russie pêche par ignorance souvent, sans doute aussi par indifférence, mais très rarement par malveillance à notre égard. Son ignorance est, du reste, partagée par un très grand nombre de Russes qui, trompés par l'immobilité du front de guerre occidental, ne se rendent pas du tout compte des efforts et des sacrifices qui n'ont cessé de s'y faire.

J'ai vu des rédacteurs de tous les principaux journaux de Moscou et de Petrograd et je les ai trouvés disposés à insérer les informations qui leur viendraient de France. Loin de les refuser la plupart les sollicitent. Avant donc de savoir s'il faudrait acheter la bonne volonté de tel ou tel journal russe il importe de faire l'expérience de l'envoi de copie sur la guerre française et voir l'usage qui en sera fait ici.

Cette expérience n'a pas été faite jusqu'ici puisque les diverses tentatives pour « nourrir » la presse russe n'ont pas eu de suite, comme j'ai pu m'en rendre compte à l'ambassade où on me les a exposées. Les envois qui viennent du service de la Presse du ministère des Affaires étrangères, qui utilise lui-même les documents fournis par la guerre, ne répondent pas du tout aux besoins des journaux russes. Ils ont continué à n'y pas répondre même depuis les sollicitations que j'ai adressées à Paris, peu de jours après mon arrivée à Petrograd.

Avant de rien pouvoir attendre du débouché, il faut donc s'occuper de la source et faire produire aux services de Paris de la matière utilisable pour les journaux russes. J'ai pu me rendre compte de ce que doit être cette

matière : j'essaierai d'en faire envoyer en Russie une fois que je serai rentré à Paris. J'ai prié certains journalistes de me signaler leurs *desiderata*. Mais il restera nécessaire que Paris soit guidé à cet égard par un service existant à Petrograd, pour transmettre les demandes des journaux russes et aussi pour essayer, en dehors de toute initiative de leur part, de discerner période par période, ce qui répondrait à leurs *desiderata*.

C'est une première raison pour que des relations personnelles soient établies entre les journalistes russes et des agents mis à la disposition de l'ambassade. Mais on doit en trouver une autre dans les habitudes de ce pays apathique, ou aucune promesse n'assure un effort si son bénéficiaire ne vient le solliciter à chaque instant. Non seulement les journaux russes ne feront rien d'une copie omnibus, envoyée de Paris à leurs directeurs, mais encore les informations particulières préparées pour chacun d'eux auront bien des chances de ne pas passer si quelqu'un ne les « pousse » pas auprès d'un des rédacteurs en particulier. On voit le rôle que doit remplir ici une manière de placier des nouvelles françaises. Il faut qu'il soit même tenu auprès des journaux et des rédacteurs avec lesquels il a été entendu que je resterai en rapports de Paris. Celui qui le remplira sera matériellement (usage de la valise et télégrammes) et moralement utile pour maintenir ces relations. S'il disposait d'un budget lui permettant quelques invitations il se renseignerait plus facilement sur l'état d'esprit de la presse, les conscrits à remonter et il assurerait plus sûrement l'écoulement de la copie française.

Celle-ci passerait plus vite et serait prise beaucoup plus volontiers si on la présentait en russe, c'est-à-dire toute prête à être insérée sans effort de la part de journalistes dont beaucoup sont des coureurs de lignes.

À l'heure actuelle aucune organisation régulière répondant à ces divers besoins ne fonctionne. Cependant des efforts très louables ont été faits par le lieutenant-colonel Wehrlin secondé par M. Jean. Sans budget, le lieutenant-colonel Wehrlin a fait éditer en russe deux petites brochures intitulées *Joffre* et *Foch*. Elles résument d'une manière élogieuse des phases de notre guerre. Une autre est en préparation. Des articles de journaux ont été traduits. M. Jean, encouragé par son chef, est entré en relations avec plusieurs rédacteurs militaires : c'est par lui que j'ai fait leur connaissance. Si le lieutenant-colonel Wehrlin, absorbé par les devoirs de la liaison militaire qu'il doit assurer, en peut faire plus pour le service de presse, il serait possible de demander plus au zèle de M. Jean que j'ai d'ailleurs mis en relations avec de nouveaux journalistes.

Afin de permettre une production plus intense de copie, je me suis entendu avec M. Patouillet, qui a bien voulu prêter une salle de l'Institut français à une traductrice, que j'ai engagée pour la durée de mon séjour, et contrôler son travail. Cette organisation embryonnaire a donné quelques résultats : elle en aurait donné bien plus si Paris en avait fourni la matière.

La première chose à faire serait de consolider cette organisation qui est assurée de fonctionner, quelques semaines encore, bien qu'avec des ressources insuffisantes, puisque j'ai payé la traductrice jusqu'au 1cr février. Le budget, très modeste, à proposer, serait le suivant :

Traductrice	225 roubles
Dactylographe	60 roubles
Dépense de la personne en relations avec les journalistes (voitures, etc.)	100 roubles
Frais de bureau et de poste	
Abonnement et achats de journaux russes	20 roubles
	405 roubles

Il faudrait sans doute ajouter quelques frais imprévus et aussi des frais de premier établissement dont le plus gros serait l'achat d'une machine à écrire en russe (l'Institut français donnerait gratuitement l'usage de sa machine française). Avec l'acquisition de quelques meubles, surtout d'une armoire pour les documents, le total pourrait s'élever à 600 roubles.

Il serait sans doute équitable de porter le budget mensuel à 500 roubles pour couvrir une partie des frais de l'Institut français dont les ressources sont très étroitement limitées.

Par cette dépense modérée, et grâce au zèle de M. Patouillet qui dirigerait sans rémunération le travail du bureau, et à celui de M. Jean, on aurait aussi à Petrograd un petit service de propagande capable d'utiliser et aussi de guider les envois de Paris. Il présenterait l'avantage de fonctionner naturellement en dehors de l'ambassade tout en restant sous son contrôle. Il servirait à faire connaître à nos alliés, non seulement l'action de l'armée française sur le front, mais encore les efforts faits pour la production de munitions, et même le concours donné aux armements russes par la mission militaire technique française – ce serait une erreur de croire que les journaux de Russie ne soient pas disposés à lui rendre hommage, plusieurs journalistes m'ont interrogé d'une manière sympathique sur son œuvre.

Il serait désirable que le projet de budget de ce petit bureau de propagande dont tous les éléments existent et fonctionnent déjà soit présenté, avec approbation de l'ambassade, dès mon arrivée à Paris.

Faudrait-il faire plus, consacrer de nouvelles personnes aux relations avec les journalistes ? La chose, si elle était possible, serait sans aucun doute très désirable étant donné le rôle que jouent en ce pays, plus encore que dans beaucoup d'autres, les rapports personnels.

D'autre part, s'il convenait au Département de consacrer un budget moins exigu à la propagande en Russie, on pourrait envisager l'envoi régulier à divers journaux de télégrammes faits à Paris pour le service de la presse. Cependant, dans la plupart des cas, on obtiendrait sans doute le même résultat en se contentant de donner les informations nécessaires aux correspondants que presque tous les journaux russes ont en France : on ne paraît pas parcimonieux dans leurs rédactions, en ce qui concerne les frais de télégrammes. C'est une question que j'étudierai après mon retour à Paris.

Je n'ai rien dit de la propagande photographique. Elle se ferait par les mêmes instruments. Il faut noter qu'elle se fait déjà. Le lieutenant-colonel

Wehrlin et M. Jean ont demandé à Paris et souvent réussi à faire passer dans les journaux et les publications illustrées des photographies du front français. C'est une propagande excellente dont je m'occuperai, à Paris, d'augmenter les ressources en voyant même si l'on ne pourrait pas envoyer ici des films cinématographiques comme ceux qui servent à entretenir la confiance du public français.

(P.A.)

682

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 254. *Copenhague, 23 décembre 1915.*

Les télégrammes de presse relatifs à la séance tenue le mardi 21 décembre par la Chambre de Commerce de Paris et dans laquelle il a été question du développement futur des relations économiques entre la France et le Danemark, n'ont pas laissé d'éveiller ici quelques susceptibilités parmi les groupements commerciaux danois, sympathiques à notre cause et dont les efforts en faveur de la France semblent avoir été passés sous silence[1].

La manifestation de cet état d'esprit apparaît dans une lettre que vient de m'adresser le président du Comité récemment fondé à Copenhague en vue de l'*amélioration de l'échange commercial entre la France et le Danemark*. Ce groupement, qui compte parmi les membres de son comité des négociants danois honorablement connus, en relations d'affaires avec la France et professant pour notre pays de réels sentiments de sympathie, a à sa tête M. Fonnesbach, directeur-propriétaire d'une importante maison de nouveautés, et vice-président de l'Alliance française de Copenhague.

Comme j'ai cru devoir le signaler directement à M. le président de la Chambre de Commerce de Paris, cette compagnie aurait, semble-t-il, avantage à ne pas décourager des bonnes volontés qui ne demandent qu'à s'employer et à utiliser un concours qui nous est tout acquis.

[1] Le Président du « Comité d'amélioration de l'échange commercial entre la France et le Danemark », à son Excellence Monsieur Bapst, ministre de France en Danemark.

Copenhague, le 23 décembre 1915

Pour le cas où Votre Excellence n'aurait pas remarqué la notice insérée hier et aujourd'hui au *Berlingske Tidende*, je prends la liberté de la lui adresser.

À mon sens, une communication faite à la chambre de Commerce de Paris par la légation de Copenhague aurait une grande importance au sujet du fonctionnement du Comité dont elle mettrait en relief la manière de conseiller et d'orienter.

Quelques maisons de Marseille qui sont membres du « Comité de relations avec les pays neutres » ont reçu de notre comité un résumé concernant les articles de l'exportation danoise auxquels on croit pouvoir attacher de l'importance, et il est question d'y ajouter, au début de l'année qui vient, l'envoi de divers projets en faveur de l'échange commercial.

Veuillez agréer, etc.

(signé) : Fonnesbach.

Cf. lettre à Louis Liard, Paris, 18 juillet 1915, in *Documents Diplomatiques Français, 1915, tome II*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2003.

La section industrielle et commerciale de *l'association franco-scandinave*, que préside le grand manufacturier de Copenhague, M. C. Hasselbach, est également toute disposée à seconder, le moment venu, notre initiative.

Mais cette initiative aurait tout à gagner d'une coordination de l'effort commun : une entente entre la Chambre de commerce de Paris, le Bureau nommé par la Commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés pour étudier également les moyens de développer nos relations commerciales avec les pays du Nord, et, enfin, avec l'*Union nationale pour l'exportation des produits français*, que préside M. Raoul Péret, serait, je crois, très désirable et aurait beaucoup plus de chances de produire d'heureux résultats que des initiatives séparées.

683

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 4487 ; 221 ; 952. *Paris, 24 décembre 1915, 1 h.*

Chiffré.

Pour Londres et Petrograd.

J'adresse à M. Guillemin le télégramme suivant :

Pour les trois postes.

Le gouvernement français vient d'accorder au gouvernement hellénique

Pour Athènes seulement : conformément aux suggestions de votre télégramme n° 961.

Pour les trois postes : un crédit en écriture, en or, de dix millions de francs pour soutenir la mobilisation générale grecque, dans les conditions spécifiées pour l'avance antérieure en écriture, c'est-à-dire sans décaissement effectif.

Pour Athènes seulement : et qui ont fait l'objet de ma dépêche du 2 novembre.

Pour Londres seulement : et qui ont fait l'objet de mon télégramme n° 3494.

684

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 671 ; 147. *Paris, 24 décembre 1915, 16 h. 10.*

Chiffré.

Pour Lisbonne. J'adresse à M. Geoffray le télégramme suivant :

En vue de combattre les effets de l'organisation que les Allemands ont réussi à établir dans la péninsule ibérique, le ministre de la Guerre a décidé d'y créer un service de renseignements et de contre-espionnage identique à celui qui fonctionne en Suisse sous la direction de notre attaché militaire et avec l'appui de M. Beau.

Ce service sera placé sous la direction de notre attaché militaire à Madrid et centralisé par le sous-lieutenant Gilbert de Neufville, du 36ème d'infanterie, qui sera adjoint au colonel Fillion. Cet officier réunira les renseignements recueillis dans les principaux centres de l'activité allemande, Barcelone, Saint-Sébastien, Séville, Valence et Lisbonne. Ce service sera complété par un système de visa des passeports analogue à celui qui fonctionne déjà en Suisse.

En outre, les chefs de nos centres régionaux de renseignements seront détachés et accrédités près de notre ministre à Lisbonne et auprès des consulats précités. Ce seront soit des officiers inaptes à faire campagne, soit des mobilisés en sursis d'appel, tous connaissant l'Espagne et le Portugal, la langue du pays et ayant eu dans la ville où ils seront détachés de sérieuses relations d'affaires avant la guerre (fin pour Lisbonne).

Je vous prie d'informer secrètement les consuls intéressés de ce qui précède pour ce qui les concerne.

685

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 2200. *Paris, 24 décembre 1915, 22 h. 50.*

Chiffré. Urgent.

Je réponds à votre télégramme 1045.

Il s'est produit une équivoque sur la proposition de M. Sonnino. Toutes les questions relatives au ravitaillement de l'armée serbe ont été concentrées à Rome, de l'aveu des trois autres puissances de l'Entente ; cela était d'ailleurs naturel, en raison de la réunion dans la capitale italienne de la commission internationale qui s'en occupait, et du rôle prépondérant que la marine italienne jouait ou aurait dû jouer dans la protection des bateaux ravitailleurs. Mais ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie ne sauraient accepter actuellement de laisser au gouvernement italien la direction de

toutes les mesures à prendre pour secourir la Serbie et la reconstituer, dans les conditions où il semble vouloir limiter son action en Albanie et son concours à l'armée et au gouvernement serbes ; une telle décision causerait à la Serbie la plus vive inquiétude et lui paraîtrait peu conciliable avec la mission de réorganisation confiée au général de Mondésir, et avec les appels directs faits par le prince Alexandre au général Joffre.

Une telle conception serait, en toute hypothèse, contraire à la centralisation diplomatique et militaire qui est sur le point de se réaliser à Paris et qui a été acceptée définitivement par le gouvernement russe et le gouvernement anglais. L'Italie, de son côté, a envoyé ses délégués techniques à la conférence militaire tenue du 5 au 8 décembre sous la présidence du général Joffre ; elle semble faire encore des réserves pour munir son ambassadeur à Paris des pouvoirs nécessaires en vue de la représenter aux conférences diplomatiques (mais peut-être plus en raison des relations personnelles de M. Sonnino avec M. Tittoni que pour des motifs généraux) : le ministre des Affaires étrangères italien s'était, en effet, jusqu'ici déclaré en toute occasion partisan d'une centralisation diplomatique à Londres ou à Paris ; je n'ai pas besoin de dire que nous serions heureux s'il voulait venir lui-même à la première réunion qui se tiendra à Paris ; l'accord réalisé avec Londres et Petrograd permettra en effet d'y procéder prochainement ; il aura pour effet de diminuer les délais résultant de la nécessité d'en référer pour chaque détail des négociations à toutes les capitales ; si M. Tittoni n'est pas muni comme ses collègues anglais et russe des pouvoirs voulus, il lui suffira de prendre l'avis de Rome sur les décisions prises d'accord à Paris entre les trois autres représentants de l'Entente, et ce sera déjà un progrès réalisé.

Vous avez en main tous les éléments voulus pour éluder avec courtoisie la démarche du gouvernement italien sans blesser son amour propre ; il serait, de toutes manières, peu explicable qu'au moment même où nous insistons pour la centralisation de l'action diplomatique des alliés à Paris, et où l'Italie seule y oppose des réserves, nous acceptions de lui déléguer la direction du règlement si important d'une partie de notre action en Orient à laquelle elle ne participe qu'incomplètement à Salonique et même en Albanie.

Ambassadeurs France Petrograd (2227), Londres (4504).

J'adresse à M. Barrère le télégramme suivant (reproduire le télégramme ci-dessus) en réponse à son télégramme de ce matin (reproduire télégramme de Rome n° 1045).

Je vous serai obligé d'entretenir de nos vues les gouvernements russe et anglais en le priant de s'y rallier et d'agir dans le même sens à Rome.

686

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1635. *La Haye, 24 décembre 1915.*

Par l'expression générale *Veredelingsverkeer*, les Hollandais entendent l'exportation de produits qui, ne pouvant être utilisés par l'industrie hollandaise, sont envoyés en Allemagne en vue de la fabrication d'articles que l'industrie hollandaise ne peut fabriquer et dont elle a besoin.

Personnellement, j'ai toujours considéré comme regrettable ces opérations parce qu'il est toujours très difficile d'obtenir la preuve qu'elles n'ont pas couvert de fraude, et depuis longtemps elles me préoccupent, notamment en ce qui concerne les métaux, et surtout le cuivre exporté sous forme de déchets. La légation britannique toutefois paraît ne pas envisager la question au même point de vue que moi, et j'ai l'honneur de vous exposer ci-après, son opinion à cet égard :

L'Allemagne souffre de plus en plus de pénurie d'ouvriers. Il en résulte que le nombre de machines qu'elle peut fabriquer pour les neutres n'est guère considérable. Ces machines sont principalement des appareils électriques dans la construction desquels le cuivre intervient pour une notable proportion. Les quantités de ce métal que l'Allemagne possède ne suffisent pas à ses propres besoins. Elle met donc, comme condition à l'exécution des commandes de machines qui lui sont passées, qu'un lot correspondant de cuivre lui soit délivré en échange. La Hollande importe du cuivre électrolytique, mais celui-ci n'arrive que sous consignation au Trust néerlandais d'Outre-mer, et se trouve donc bloqué au point de vue des opérations envisagées. Il n'en est pas de même des déchets de cuivre et du vieux cuivre dont la Hollande possède un stock énorme et dont elle ne peut elle-même tirer directement parti, parce que son industrie n'est pas outillée pour opérer la séparation des métaux qui constituent cette marchandise. C'est ce métal impur et mêlé qui fait donc seul l'objet de ces échanges. Les contrats portent qu'il sera livré 130 en poids de vieux pour 100 d'ouvré neuf, importé d'Allemagne ou d'Autriche.

Cette proportion n'est pas avantageuse pour l'ennemi parce que :

1) le métal fourni par la Hollande est presque toujours du laiton, c'est-à-dire un alliage de cuivre rouge et de zinc ;

2) les machines livrées en échange comportent généralement beaucoup de petites pièces tournées, évidées, échancrées, etc., sur lesquelles le déchet de fabrication est considérable.

Du reste la quantité qui pénètre ainsi en Allemagne ne paraît pas excessive et ne dépasse pas en moyenne quelque 20 tonnes par semaine.

En conséquence, on est d'avis à la légation britannique qu'il vaut mieux ne pas partir en guerre sur la question du *Veredelingsverkeer* des métaux. D'autant plus qu'on y estime aussi qu'il serait injuste d'empêcher les neutres de se procurer en Allemagne les machines que les Alliés ne peuvent pas

leur fournir ; que ceux-ci subiraient peut-être le contre-coup de cette injustice parce que cet outillage sert souvent aux neutres à travailler pour les Alliés ; et qu'enfin, si la Hollande refusait de délivrer le vieux cuivre qu'elle ne peut utiliser directement elle serait probablement exposée aux représailles de l'Allemagne en ce qui concerne son alimentation en charbon.

(Fonds Blocus)

687

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 744. *Copenhague, 25 décembre 1915, 21 h. 30.*

Chiffré. Secret.

(Reçu : 23 h. 20)

Pour le ministre de la Guerre, service de l'Aéronautique, de la part de M. Attanoux.

« Les 186 fusils restant (8 sont en partance par l'ancien mode) avec leurs chargeurs peuvent être pris ici en bloc par un homme qui me garantit le transport jusqu'en Angleterre (Hull ou Newcastle) sauf les risques de prise. Il demande 24.000 couronnes (environ 40.000 francs au cours actuel) dont 10.000 à payer dès la conclusion du marché, 7.000 au départ et 7.000 à l'arrivée en Angleterre. Il voudrait la réponse le 29 décembre ; et dans ce cas, il me serait nécessaire de savoir à qui l'envoi doit être adressé.

Si cette offre est refusée, il me serait impossible d'entreprendre quelque chose d'autre, si je n'ai pas à ma disposition une somme de 6.000 francs. Signé : Attanoux. »

Personnellement, je trouve que les sommes réclamées avant l'arrivée en pleine mer sont trop élevées.

D'après les pièces qu'il m'a remises, je crois sauf avis contraire que la légation peut verser à M. Attanoux la provision qu'il demande[1].

688

Sir Francis Bertie of Thame, Ambassadeur de Grande-Bretagne
à Paris,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

L. s.n°. *Paris, 25 décembre 1915.*

L'ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur de transmettre ci-joint au ministre des Affaires étrangères copie d'une dépêche du secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, laquelle dépêche renferme

[1] Cf. télégramme n° 642-643-644-657-679-688, chiffré, Copenhague, 18 octobre 1915.

copies d'un projet de Proclamation apportant certaines additions et amendements à la liste des articles qui doivent être traités par le gouvernement de Sa Majesté comme contrebande de guerre, et, pour les facilités de référence, une copie de la Proclamation du 14 octobre dernier à laquelle il est fait allusion dans le texte.

La dépêche donne les raisons qui ont amené le gouvernement de Sa Majesté à recommander ces modifications et ces additions à la liste de contrebande et l'ambassade de Sa Majesté a reçu mission d'informer le ministre des Affaires étrangères que le gouvernement de Sa Majesté désire que la Proclamation proposée soit édictée le ou vers le 25 janvier et serait heureux d'apprendre que le gouvernement français est disposé à prendre des mesures semblables à la même date[1].

(Fonds Blocus)

689

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À TOUS LES POSTES.

Note collective s.n°. *Paris 25 Décembre 1915.*

La situation dans les Balkans il y a quelque temps était la suivante :

Nous étions venus au secours de la Serbie en envoyant immédiatement une soixantaine de mille hommes à Salonique. Ce corps expéditionnaire, laissant à la base de Salonique un très faible détachement, était remonté de suite en Serbie pour appuyer la droite de l'armée serbe, maintenir le contact avec elle et, au besoin, assurer sa liaison avec nous et son repli sur nos forces.

[1] Projet de proclamation apportant certaines additions et amendements à la liste des articles à traiter comme contrebande de guerre

Attendu que, le 14 octobre 1915, nous avons édicté notre Proclamation Royale spécifiant les articles que nous avons l'intention de traiter comme contrebande de guerre durant la continuation des hostilités ou jusqu'à ce que nous donnions notification publique ultérieure, et

Attendu qu'il est utile de faire certaines autres additions et amendements à ladite liste.

Nous, en conséquence, déclarons par les présentes, par et avec l'avis de notre Conseil Privé que, durant la continuation de la guerre ou jusqu'à ce que nous donnions une autre notification publique, les articles suivants seront traités comme contrebande absolue en addition à ceux figurant déjà dans la liste I de Notre Proclamation Royale ci-dessus mentionnée :

Liège y compris la poudre de liège.

Os sous toutes formes, entiers ou concassés, et os calcinés.

Savon.

Et nous déclarons par les présentes qu'à partir de cette date les changements suivants seront faits à la liste I de notre Proclamation Royale ci-dessus mentionnée.

À l'article 9, remplacer « phosphore » par « Phosphore et ses composés ».

À l'article 26, il sera ajouté après le mot « parties » les mots « et accessoires ».

À l'article 38, le terme plus général « plomb » remplacera les mots « plomb en saumons, feuilles et tubes ».

Et nous déclarons par les présentes que les articles suivants seront à partir de cette date traités comme contrebande conditionnelle en addition à ceux figurant à la liste II de notre Proclamation Royale ci-dessus mentionnée :

Caséine.

Vessies, boyaux, enveloppes et peaux à saucisses.

Donné en Notre Cour … etc.

Par suite de circonstances diverses, les Anglais qui avaient promis de fournir 90.000 hommes n'ont pu les amener à temps pour établir fortement la base si bien que nous nous trouvions dans cette situation d'avoir une petite armée complètement en l'air, armée qui a fait tout son possible pour défendre le flanc serbe contre les attaques bulgares et maintenir autant qu'elle l'a pu le combat avec une partie de l'armée serbe dans des conditions extrêmement difficiles.

Sa situation paraissait d'autant plus précaire que notre base n'étant pas assurée et les informations venues de Grèce indiquant un état d'esprit équivoque, on pouvait craindre d'éprouver un échec en Serbie même et, d'autre part, de se trouver de la base.

Nous avons toutefois maintenu cette situation au prix de grands efforts de précision et d'énergie aussi longtemps que les Serbes ont pu prolonger leur résistance. Ce n'est que le jour où les Serbes nous ont déclaré que, définitivement, leur armée n'était plus en état de reprendre le contact avec nous que nous avons procédé, d'ailleurs dans des conditions extrêmement précises, à notre repli en dehors du territoire serbe. Ce repli s'est effectué dans des conditions excellentes au prix de pertes très minimes et sans laisser derrière nous quoi que ce soit : troupes, matériel ou approvisionnements français ou serbes qui se trouvaient accumulés dans différentes gares. Nous avons pris le temps de détruire tout derrière nous.

Le malentendu qui s'était produit avec les Anglais avait eu deux phases : le ministère Briand avait tout d'abord décidé les Anglais à envoyer 90.000 hommes et au lieu de les faire passer par Alexandrette, de les diriger directement sur Salonique. Mais, étant donné le temps perdu, cette opération s'est faite progressivement. Une deuxième difficulté est intervenue le jour où l'armée serbe s'est déclarée incapable de continuer la lutte et a commencé à se replier sur l'Albanie par les routes de montagne.

À ce moment, l'opinion anglaise et le gouvernement anglais fortement impressionnés par les événements qui se déroulaient, en vinrent à la conclusion qu'il était indispensable d'évacuer immédiatement Salonique. Cette décision nous exposait au risque de terminer par un échec complet notre opération dans les Balkans.

Fort heureusement les conférences franco-anglaises de Calais et de Paris ont abouti à un accord parfaitement net sur la nécessité du maintien des forces alliées à Salonique, de l'organisation défensive de cette position et de la constitution d'une base solide. Si on se reporte au début de l'affaire et qu'on envisage le résultat obtenu, on est amené à reconnaître que nous nous sommes tirés d'une situation particulièrement délicate.

En même temps, des mesures étaient prises en Albanie pour le ravitaillement de l'armée serbe et de la population évacuée et pour la reconstitution de l'armée dont la plus grande partie a réussi à gagner ce pays. Au cours de la retraite les pertes éprouvées par les Serbes – en dehors du matériel lourd qui a nécessairement dû être abandonné – ont été beaucoup moins considérables que se sont plu à l'annoncer les communiqués bulgares et allemands.

Quant à la question de Salonique et à celle de savoir quelles opérations pourront ultérieurement être dirigées de cette base, c'est le secret des gouvernements alliés.

Les difficultés qui s'étaient élevées entre la Grèce et nous ont été aplanies dans la mesure où elles pouvaient l'être étant donné la situation anormale de la Grèce, décidée à maintenir sa neutralité à tout prix et à ne pas se trouver plongée dans une guerre contre les Allemands, s'efforçant de concilier cet état d'esprit avec les sympathies traditionnelles par lesquelles le peuple grec répond aux services que les peuples occidentaux lui ont rendus.

Un des plus graves reproches adressés aux Alliés était le manque de la coordination dans l'effort commun, aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue diplomatique. Il est agréable de constater que pour la première fois depuis la constitution du cabinet, on est arrivé à se rapprocher de cet idéal.

Au point de vue militaire ce résultat a été atteint par l'envoi des délégués russes, anglais et italiens qui se sont réunis sous la présidence du général Joffre du 5 au 8 décembre. Au cours de ces réunions, les différentes questions militaires intéressant les Alliés ont été minutieusement étudiées et un accord unanime est intervenu sur tous les points envisagés.

Au point de vue diplomatique, les nombreux voyages en France des ministres anglais, les conférences de Calais et de Paris ont montré la parfaite unité de vues existant entre les gouvernements français et anglais.

De tous les échanges de vues qui ont eu lieu au cours de ces conférences, il semble résulter que les Alliés sont d'accord sur ce point que le gros des forces de l'ennemi étant concentré sur le front occidental, c'est sur ce front que se produiront les décisions générales. Il en résulte que Paris constitue le centre de la coalition d'où partira la direction d'une action commune, laquelle ne peut d'ailleurs être envisagée que d'une manière élevée et au-dessus des actions particulières sur chacun des fronts.

Il y a d'autre part tout lieu de croire que la Russie et l'Italie partagent cette façon de voir et que d'ici peu, une conférence des Alliés y compris la Belgique, la Serbie et le Monténégro, se réunira pour procéder à un nouvel échange de vues sur ce point.

690

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 2214 à 2216 ; 4520 à 4522 ; 2236 à 2238 ; 132 à 134 ; 965 à 967. *Paris, 26 décembre 1915, 12 h. 20 – 12 h. 50 – 13 h. 10.*

Chiffré. Extrême urgence.

Pour Londres, Petrograd, Scutari et Athènes. J'adresse à M. Barrère le télégramme suivant, que je vous communique à toutes fins utiles.

Pour tous les postes. Les gouvernements anglais et russe ont donné leur pleine approbation aux vues du gouvernement de la République et prescrit à leurs ambassadeurs à Rome d'appuyer notre demande d'adhésion de l'Italie au transport de l'armée serbe de Saint-Jean-de-Medua à Valona, destination provisoire.

Ils ont adhéré également à la proposition de substituer éventuellement Corfou à Valona dans le cas où l'Italie se refuserait définitivement à laisser l'armée serbe poser le pied à Valona ; mais le gouvernement anglais n'approuve pas beaucoup cette proposition, craignant qu'elle ne se heurte à de sérieuses difficultés diplomatiques du côté grec et à des difficultés matérielles ; le gouvernement russe n'est pas non plus sans appréhension à cet égard.

Tenant compte de ces considérations, j'estime qu'il est préférable de substituer à Corfou une ville française, Bizerte. Je vous prie donc, dans le cas où M. Sonnino persisterait dans son refus de laisser débarquer à Valona l'armée russe, de lui faire la proposition suivante :

Les troupes serbes prises à Saint-Jean-de-Medua par les torpilleurs et tous les petits bateaux dont les Alliés peuvent disposer ; d'autre part les transports de fort tonnage que nous tenons prêts ainsi que ceux dont les Italiens peuvent disposer seraient amenés de suite en *rade de Valona* où ils embarqueraient les soldats serbes au fur et à mesure qu'ils seraient amenés de Saint-Jean-de-Medua par les torpilleurs et sans que ces soldats descendent à terre ; les gros transports se rendraient ensuite dès qu'ils seraient pleins de Valona à Bizerte : le double va et vient ainsi établi d'une part entre Saint-Jean-de-Medua et Valona, d'autre part entre Valona et Bizerte permettrait d'évacuer rapidement toute l'armée serbe en terre française où elle serait reposée et reconstituée.

Dans l'hypothèse, que je ne mentionne que par excès de précaution, où le gouvernement italien n'admettrait même pas ce bref séjour en rade de Valona, vous proposeriez soit Brindisi, soit Tarente comme point d'attente des transports de fort tonnage qui doivent faire la navette vers la Tunisie.

Je n'ai pas besoin d'insister de nouveau sur *l'extrême urgence* de la réponse du gouvernement italien et je compte sur votre diligence pour

arriver à un résultat dès demain : la situation tragique de nos alliés serbes ne peut être sauvée que par une décision immédiate.

L'amiral Lacaze envoie à l'attaché naval à Rome des instructions conformes au présent télégramme et je préviens Londres, Petrograd, Scutari et Athènes[1].

691

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1563. *Petrograd, 26 décembre 1915, 22 h. 50.*
(Reçu : le 28, 7 h. 35)

Strictement secret.

J'ai constaté ces derniers temps dans l'opinion russe quelques symptômes de lassitude ou plutôt d'indifférence et d'apathie à l'égard de la guerre. Sachant avec quelle facilité l'âme russe se détourne de ses rêves et se désintéresse de ce qu'elle a le plus souhaité, j'ai cru devoir m'en ouvrir à M. Sazonov qui pour me rassurer m'a confié ce qui suit :

Avant la guerre le comte Fredericksz, ministre de la cour impériale de Russie, et le comte Eulenbourg, grand maréchal de la cour royale de Prusse, étaient intimement liés par une amitié de 40 ans et par la similitude leurs fonctions.

Or, il y a 3 semaines le comte Eulenbourg a fait parvenir au comte Fredericksz une lettre dont voici le résumé : notre devoir envers Dieu, envers nos souverains, envers nos pays nous oblige, vous et moi, à faire tout ce qui dépend de nous pour amener entre nos deux empereurs un rapprochement qui permettrait ensuite à leurs gouvernements de trouver les bases d'une paix honorable. Si nous réussissions à rétablir leur amitié d'autrefois je ne doute pas que nous verrions aussitôt la fin de cette guerre épouvantable.

Ayant pris connaissance de cette lettre et l'ayant montrée à M. Sazonov, l'empereur a dit simplement à son ministre : « Voici ce que j'en pense : – puis soulignant les mots : *leur amitié d'autrefois*, il a écrit en marge : « *cette amitié est morte pour jamais* ».

L'empereur et M. Sazonov se sont accordés à penser que le comte Eulenbourg (qu'on a *surnommé le baromètre* à cause de sa fidélité à traduire les sentiments de l'empereur Guillaume) n'a pu écrire une pareille lettre que sur un ordre exprès de son souverain. Ce document constitue donc un témoignage irrécusable de l'importance que l'Allemagne attache à séparer la Russie de ses alliés. L'empereur a conclu : « Le comte Eulenbourg ne semble pas se douter qu'il ne me conseille rien moins qu'un suicide politique et moral : l'humiliation de la Russie et le sacrifice de mon

[1] Cf. télégramme n° 4542 à 4545 ; 2247 à 2250 ; 2227 à 2230 ; 138 à 141, chiffré, Paris, 27 décembre 1915.

honneur. L'affaire est cependant assez intéressante pour que nous y réfléchissions encore. Veuillez donc étudier un projet de réponse et me l'apporter. »

Le projet préparé par M. Sazonov portait en substance : « Si vous désirez sincèrement travailler au retour de la paix, obtenez que la même proposition soit adressée en même temps aux quatre alliés. Aucune négociation n'est possible autrement ». En recevant le lendemain M. Sazonov, l'empereur lui a déclaré : « J'ai réfléchi cette nuit. Toute réponse, si décourageante qu'elle fût, risquerait d'être interprétée comme une acceptation d'entrer en correspondance. La lettre du comte Eulenbourg restera donc sans réponse. »

692

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 26 décembre 1915.*

M. Sazonov télégraphie aux ambassadeurs de Russie à Paris, Londres et Rome que, d'après des renseignements émanant des cercles arméniens de Constantinople, il paraîtrait qu'il serait possible de décider Djemal Pacha à s'insurger ouvertement contre le gouvernement de Constantinople et contre les Allemands, si les puissances lui proposaient l'arrangement ci-après :

1) Les puissances se portent garantes de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie d'Asie qui sera composée de provinces autonomes, placées sous l'égide du sultan, à savoir : la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie, l'Arabie, l'Arménie avec la Cilicie et le Kurdistan.

2) Djemal Pacha sera proclamé sultan et la succession au trône passera dans sa descendance du père au fils aîné.

3) Djemal Pacha s'engage à déclarer déchus le gouvernement de Constantinople et le sultan, étant donné qu'ils sont prisonniers des Allemands, ainsi qu'à entreprendre une expédition militaire contre eux.

4) Pendant la durée de son expédition contre Constantinople, les puissances lui fourniront des armes, des munitions et de l'artillerie.

5) À l'issue de la guerre, les puissances prêteront à Djemal Pacha leur concours financier.

6) Djemal Pacha consent à renoncer aux détroits et à Constantinople.

7) Djemal Pacha s'engage à prendre dès à présent des mesures pour sauver la population arménienne et pour subvenir à son ravitaillement jusqu'à la fin de la guerre.

M. Sazonov ajoute que toutes complications intérieures en Turquie ne sauraient que l'affaiblir et produire des résultats avantageux pour les Alliés. Le gouvernement impérial estime, par conséquent, qu'il y aurait intérêt à entrer en pourparlers confidentiels avec Djemal Pacha par l'intermédiaire d'Arméniens dévoués à la cause des Alliés. Même si Djemal

Pacha ne réussissait pas à expulser les Allemands et à renverser le gouvernement de Constantinople, il serait néanmoins utile de fomenter des troubles dans l'Empire ottoman.

M. Iswolsky est chargé de s'enquérir confidentiellement au sujet de ce qui précède de la manière de voir du gouvernement français[1]. (À Paris).

693

M. Lutaud, Gouverneur général à Alger,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 380. *Alger, 26 décembre 1915.*

Vous avez bien voulu me communiquer en copie une dépêche par laquelle M. le commissaire Résident général de la République française à Rabat attire tout particulièrement votre attention sur le fâcheux état d'esprit des groupements algériens, fonctionnaires, instituteurs, interprètes et commerçants, existant au Maroc[2].

On tiendrait, dans ce milieu, des propos qui seraient loin de nous être favorables. L'éventualité de notre expulsion de l'Afrique du Nord par nos ennemis y aurait même été envisagée sans effrayer personne. Au contraire, on y estimerait que l'établissement des Allemands dans nos possessions servirait les intérêts personnels des musulmans.

Ces propos offrent un caractère de gravité que nous devons retenir, d'autant plus que le général Lyautey pense qu'ils ont vraisemblablement des échos de même nature en Algérie.

Nous n'avons pas été sans surprendre ici, comme en Tunisie et au Maroc, dans des conversations et même dans des écrits émanant plus particulièrement de jeunes algériens, les préoccupations relevées par M. le commissaire Résident général à Rabat. Mais jusqu'ici cet état d'esprit est demeuré à l'état d'îlots sans grande consistance et la masse est restée loyaliste au moins en apparence, car les manifestations de l'âme musulmane, versatile à l'excès, sont bien difficiles à saisir.

Comme elles semblent se présenter au Maroc d'une manière plus positive, j'attacherais du prix à recevoir quelques précisions sur les noms, profession, domiciles d'origine des Algériens qui vous ont été signalés.

[1] La note portait en marge une remarque de Briand en date du 26 décembre 1915 : « Au moment où l'ambassadeur de Russie m'a lu cette note, je lui ai fait remarquer qu'elle était conçue en de tels termes qu'elle semblait indiquer de la part du gouvernement russe une disposition provenant d'autre source que de simples renseignements. Il a dû y avoir quelques tractations avec Djemal. L'ambassadeur m'a répondu que cela était possible. »
Le 27 décembre 1915, parvenait à Briand de Rome une dépêche de Giens transmise par Iswolsky : « Sonnino est sympathique à l'idée d'un arrangement avec Djemal dans les conditions indiquées par Sazonov. Il trouve que cette solution plairait aux Anglais en couvrant l'Égypte et en enlevant aux Allemands les ressources qu'ils attendaient en hommes de l'Asie Mineure. »
Cf. télégramme n° 2245-2246 ; 4569-4570 ; 2262-2263, chiffré, Paris, 29 décembre 1915.

[2] Cf. dépêche n° 104 DR., confidentiel, Rabat, 22 novembre 1915.

Ces indications me permettraient en effet de vérifier si les propos qui leur sont imputés ont eu des répercussions en Algérie, dans leurs familles, et par suite de surveiller, le cas échéant, ces dernières.

Je vous serais, en conséquence, reconnaissant, M. le ministre, dans l'intérêt de notre politique indigène, de vouloir bien prier M. le général Lyautey de vous fournir, pour m'être transmis, tous renseignements utiles à cet égard.

694

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI.

T. n° 4542 à 4545 ; 2247 à 2250 ; 2227 à 2230 ; 138 à 141.

Paris, 27 décembre 1915, 21 h. – 21 h. 25 – 21 h. 40 – 22 h.

Chiffré.

Pour Scutari seulement. J'adresse à Petrograd, Londres et Rome le télégramme suivant :

Pour tous les postes. Au début de décembre, M. Pachitch a adressé aux Alliés un appel émouvant pour obtenir d'eux un appui lui permettant de sauver l'armée et de lutter contre toute tentation de capitulation de la nation serbe.

Un peu plus tard, le président du Conseil serbe a demandé de la manière la plus pressante si les Alliés avaient l'intention de quitter Salonique et renonceraient à ravitailler et reconstituer l'armée serbe, décisions qui auraient influé sur les propres résolutions de la Serbie.

Enfin, à plusieurs reprises, le ministre de Serbie a insisté sur l'importance capitale que présentait, pour relever le moral de la nation et du gouvernement et lui donner la force de continuer la lutte dans les heures tragiques que traversent nos Alliés, une déclaration de l'Entente affirmant sa volonté arrêtée de ne pas abandonner la Serbie et de reconquérir le sol national et son indépendance.

Les gouvernements russe et français ont été, dès le premier jour, d'accord pour donner à la Serbie tous les témoignages de sympathie, toutes les garanties d'avenir que méritent l'héroïsme de sa défense, la détresse de son peuple, la constance de son gouvernement et la loyauté de sa politique à l'égard des Alliés. Ni les intérêts de l'Entente, ni les sentiments de fidélité et de générosité qui ont fait de tout temps la grandeur idéale de la France et lui assurant aujourd'hui encore la sympathie du monde ne nous permettent d'abandonner les Serbes ou de leur mesurer notre appui.

Le gouvernement anglais, de son côté, a manifesté nettement le sentiment que les Alliés devaient donner à la Serbie les assurances les plus nettes quant à leur résolution de l'assister dans sa détresse, de l'aider à reconstituer son armée et de continuer la guerre balkanique.

Le gouvernement italien, sans exprimer aussi clairement cette volonté, en raison du fait qu'il est moins engagé dans la guerre balkanique, qu'il n'a pas été à Salonique, se réservant d'agir en Albanie en raison de sa position dans l'Adriatique, n'en a pas moins contribué à toutes les mesures de ravitaillement et de secours prises en faveur de l'armée serbe.

Ces données de la situation montrent que pour respecter le sentiment de chacun et la position respective des Alliés à l'égard de la Serbie, il est désirable que les puissances conservent la liberté de formuler directement à M. Pachitch dans la forme qui leur paraîtra la plus appropriée, la promesse de continuation de leur appui matériel et moral à la Serbie sur laquelle elles sont unanimement d'accord.

Je me propose, dans ces conditions, de charger M. Boppe de déclarer au président du Conseil serbe que le gouvernement de la République, qui a, dès la première heure, envoyé des troupes françaises à Salonique au secours de la Serbie, et qui prête tout son concours pour son ravitaillement, la reconstitution de son armée en terre française et l'hospitalité à sa population réfugiée en France, s'associera à tous les efforts de la valeureuse nation serbe pour reconquérir l'intégrité de son territoire, son entière indépendance et la satisfaction de ses aspirations nationales[1].

695

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 4549 ; 2231 ; 2251 ; 973. *Paris, 27 décembre 1915, 22 h. 10.*
Chiffré.

En présence des plaintes que fait entendre le roi de Monténégro concernant l'insuffisance du ravitaillement, j'ai rappelé à notre ministre à Cettigné que l'interruption des envois d'armes et de munitions était dû pour ce qui nous concerne à ce que le vapeur « Thyra » qui en portait un fort chargement avait été coulé. Nos envois vont être repris et comporteront, outre l'artillerie et ses projectiles, 5.000 fusils français avec 400 cartouches chacun, 20 sections de mitrailleuses avec 9.000 cartouches. Ils seront continués ; j'ai indiqué en outre que nous envisagions naturellement la continuation du ravitaillement en vivres que le départ de l'armée serbe continuera à faciliter. Ces indications permettront à M. Delaroche-Vernet de combattre les impressions de découragement plus ou moins sincères qui pourraient se manifester[2].

[1] Cf. télégramme n° 2214 à 2216 ; 4520 à 4522 ; 2236 à 2238 ; 132 à 134 ; 965 à 967, chiffré, extrême urgence, Paris, 26 décembre 1915.

[2] Delaroche-Vernet avait communiqué le 8 décembre à Briand (télégramme n° 402, très confidentiel) :

696

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DELAROCHE-VERNET, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI.

T. n° 170-171 ; 142-143. *Paris, 27 décembre 1915, 22 h. 40.*

Chiffré.

Pour M. Boppe. J'adresse le télégramme suivant à M. Delaroche-Vernet.

Pour les deux postes. M. Boppe vous a donné connaissance de ses télégrammes relatifs à la conversation de M. Pachitch avec le roi Nicolas, qui confirment vos propres informations. Les griefs énumérés contre les Alliés

« Depuis quelque temps je remarque l'insistance avec laquelle le roi Nicolas revient sur la question du ravitaillement déclarant que c'est la question vitale pour le Monténégro et que toute possibilité de résistance dépend de tout l'approvisionnement.

Cette manière de voir est exacte en elle-même et l'insistance du roi peut s'expliquer par le désir qu'il a d'exercer une pression sur les puissances alliées en vue d'obtenir l'envoi plus rapide des provisions qui lui ont été promises. Mais on pourrait aussi se demander si l'intention du souverain ne serait pas, en même temps, de se ménager éventuellement une excuse valable, s'il lui fallait jamais essayer de sauver le royaume menacé de famine en cessant la lutte contre les empires du centre.

Je reconnais volontiers que jusqu'à présent le Monténégro a courageusement et utilement rempli ses (mot passé). Dans ce pays il y a certaines hypothèses que l'on ne saurait écarter complètement surtout quand il faut faire entrer en ligne de compte la personnalité du roi Nicolas.

Je crois savoir que l'impression du chargé d'affaires de Russie est analogue à la mienne. »

Le 31 décembre 1915, le consul général chargé d'affaires du Monténégro à Paris insistait auprès de Briand (dépêche s. n°) :

« Le Monténégro, suivant ses traditions, poursuit avec vaillance une lutte terrible, dont l'inégalité apparaît chaque jour plus grande.

Sa petite armée de braves déploie toute l'énergie, tout l'héroïsme dont elle est capable et dont les preuves abondent ; elle combat contre des ennemis puissants, disposant de tout le matériel des armées modernes, amplement pourvues de tout.

Elle accomplit son devoir en silence, obscurément ; elle est farouchement résolue à combattre jusqu'au dernier homme, mais il est des limites à la résistance humaine …

Il arrive une heure où le courage d'un peuple, la résolution d'un gouvernement, la volonté d'un souverain, unis dans le même amour de la Patrie, attachés au même idéal de liberté, sont obligés de céder devant la brutalité des faits matériels.

Le Monténégro voit en ce moment se précipiter les terribles instants qui amèneront peut-être cette heure tragique.

Violemment attaqué de toutes parts sur ses défenses terrestres, bloqué du côté de la mer, sans ressources locales, sans réserves, il est menacé d'être vaincu, non par ses ennemis, mais par l'atroce famine.

L'armée manque déjà de munitions pour ses fusils et ses canons.

Les troupes, la population si pauvre, si éprouvée, les réfugiés, trop nombreux hélas, sont à la veille de n'avoir plus de vivres.

À bout de privations et de souffrances, sans moyens de se défendre, le Monténégro, après tant de sacrifices, tant de vaillance, invaincu, devra-t-il se résigner à subir le sort de la malheureuse Serbie ?

D'une part : menace d'envahissement, de dur esclavage ; de l'autre : famine, impuissance matérielle.

Il ne m'appartient pas d'envisager par quelle solution l'existence du Monténégro est susceptible d'échapper à ces dangers, une redoutable épreuve est peut-être réservée à sa fierté !

Mais il lui reste un espoir et c'est à la France, à la France généreuse et secourable, à la France pour laquelle son cœur est déjà gonflé de gratitude et de reconnaissance, que le Monténégro qui veut, lui aussi, aller jusqu'au bout, adresse un suprême appel, aujourd'hui presque un cri de détresse !

par le souverain monténégrin sont à rapprocher de sa circulaire mentionnée par votre télégramme 432.

Il convient de combattre énergiquement et publiquement l'impression que le Monténégro est négligé par les Alliés. Si le ravitaillement en matériel et en munitions a subi un temps d'arrêt, c'est parce que le vapeur *Thyra* qui portait un très important chargement de cette sorte a été coulé par les Autrichiens. Mais le ministre de la Guerre et le général Joffre ont pris immédiatement des mesures pour remplacer le matériel perdu. Les ordres ont été donnés il y a 3 jours pour l'acheminement des nouveaux envois et un bateau va partir pour Saint-Jean-de-Medua avec un chargement de matériel et munitions destiné au Monténégro. Outre l'artillerie et ses projectiles, on lui envoie vingt sections de mitrailleuses avec 3.000 cartouches. D'autre part, comme nous n'avons pas de cartouches pour les fusils de l'armée monténégrine, nous lui expédions 5.000 de nos fusils avec 400 cartouches par arme.

Vous savez d'ailleurs que nous avons prié M. Barrère d'appuyer les démarches que le gouvernement monténégrin ferait à Rome pour obtenir du matériel autrichien.

Quant au ravitaillement en vivres, il est dans nos intentions, cela va de soi, de le continuer après l'évacuation de l'armée serbe, dont le départ contribuera d'ailleurs à faciliter cette opération.

697

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s.n°. *Paris, 27 décembre 1915.*

D'après des renseignements de source sûre, les musulmans seraient très impressionnés par les échecs des Alliés aux Dardanelles, et la campagne de presse effrénée des Germano-Turcs dans les pays d'Islam commencerait à nous aliéner complètement la plupart des musulmans qui dans l'Orient-Moyen et même en Égypte et en Tripolitaine se montreraient déjà très peu favorables à la cause de l'Entente.

Seul un ravitaillement intensif et rapide pourra le sauver, mais pour être efficace, pour atteindre son but il est indispensable qu'il soit puissamment protégé.

Or des vapeurs ont pu être coulés à Saint-Jean-de-Medua dont, récemment, le « Thyra », chargé d'artillerie, de munitions et de vivres ; chaque jour, les voiliers de ravitaillement subissent le même sort. Le 29 courant, l'un d'eux a été coulé devant Dulcigno. Hier encore c'était un vapeur portant deux mille tonnes de vivres.

Le gouvernement monténégrin n'ignore pas que l'initiative d'assurer la sécurité dans l'Adriatique n'appartient plus au gouvernement français, mais en raison de la situation exceptionnellement grave du pays, il n'hésite pas à réclamer à nouveau avec insistance la haute protection et l'appui du gouvernement de la République, sous quelque forme que ce soit mais aboutissant à un résultat pratique et surtout immédiat. »

Pour parer au danger que présente cette situation qui ne peut que s'aggraver, car nous ne saurions être certains que l'agitation qui se manifeste contre les Anglais, les Russes et les Italiens ne finira pas par gagner notre Afrique du Nord, ne faudrait-il pas nous décider à combattre les menées germano-turques en nous servant de leurs propres moyens ? Aux mensonges répandus à profusion dans le monde musulman oriental par l'Agence Wolf ne conviendrait-il pas d'opposer les démentis les plus formels et de faire, au moyen de brochures, d'articles de journaux et d'appels, un exposé du sort qui sera réservé aux empires austro-allemands et à leurs acolytes, lorsqu'à bout de forces, la lutte se prolongeant, ils seront réduits à demander grâce aux puissances alliées ?

D'autre part, ne pourrions-nous pas organiser certaines manifestations qui, au dire des musulmans éclairés, ne manqueraient pas d'avoir un grand retentissement dans tout l'Islam ? Indépendamment du don que ferait la France à l'Islam de deux (illisible) qu'elle mettrait à la disposition des hadjis maghrébins pauvres à Médina et à La Mecque, le gouverneur général de l'Algérie et nos résidents généraux au Maroc et en Tunisie ne pourraient-ils pas être chargés par le gouvernement français de visiter officiellement les principaux sanctuaires ou zaouïas des différentes confréries religieuses ?

Ces manifestations, d'après les correspondances que m'ont faites à ce sujet plusieurs chefs musulmans, seraient très appréciées, elles donneraient à entendre à tous les mahométans, m'ont-ils dit, « que si l'empereur Guillaume veut protéger les Turcs avec l'arrière-pensée de se servir des musulmans pour combler les vides de son armée, la France, elle, qui, depuis le Khalife Haroun Rachid, a toujours entretenu d'excellentes relations avec l'Islam, se réserve, dans un sentiment généreux, de protéger contre les manœuvres allemandes les musulmans arabes, soit la meilleure partie de l'Islam, car aux yeux de tous les musulmans aussi bien sunnites que chiites, les Arabes, descendants du Prophète et de ses compatriotes, dont la langue est celle du Coran, constituent la classe des Achraf, c'est-à-dire la noblesse de l'Islam. »

Le général Lyautey et M. Alapetite ne pourraient-ils pas en outre visiter officiellement les deux grandes universités des Qaraouïnes à Fez et de Djama-el-Zeïntouna à Tunis et faire à ces écoles, au non du gouvernement, des dons assez importants pour favoriser le rayonnement de leur enseignement dans le monde musulman ?[1]

[1] Note préparée par Jules Cambon.
Cf. dépêche n° 97, Genève, 19 octobre 1915.

698

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s.n°. *Paris, 27 décembre 1915.*

NOTE A. S. DES BLÉS ROUMAINS

Il y a lieu de tenir compte de la situation nouvelle que crée la conclusion de l'accord roumano-allemand pour l'achat de 50.000 tonnes de céréales et de farineux.

Les ennemis vont se trouver ainsi dans une situation très améliorée, nous savons que déjà le pain en Allemagne est devenu plus mangeable grâce aux blés arrivés de Bulgarie.

On pourrait, si les gouvernements alliés ne reculaient pas devant la dépense, tenter de mettre sur pied une vaste opération d'accaparement des blés en offrant même une prime aux cultivateurs roumains pour qu'ils rompent leurs contrats avec les Allemands.

L'État-major général considère cette question comme de la plus haute importance.

Si le Conseil la considérait du même point de vue, des instructions seraient envoyées d'urgence à Londres et à Petrograd pour leur proposer de donner cette extension à l'opération limitée à 250 millions que nous sommes tombés d'accord de faire avec eux.

Une décision urgente pourra seule permettre d'obtenir le succès[1].

[1] Note rédigée par Jules Cambon.
Cf. télégramme n° 4292-4293, chiffré, Paris, 11 décembre 1915 et note à l'ambassade de Russie, Paris, 31 décembre 1915.

699

Paris, 27 décembre 1915.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE
DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU RATIONNEMENT,
sous la présidence de M. Gout, ministre plénipotentiaire

Étaient présents :
Le contre-amiral Tracou, représentant le ministre de la Marine,
M. Moulie, administrateur des Douanes,
M. Kahn, consul général,
M. Clauzel, secrétaire d'ambassade,
Sir Henry Austin Lee, conseiller d'ambassade,
Le commandant Acton, attaché naval de l'ambassade d'Angleterre,
M. Meadows Smith, consul honoraire,
Le commandant Leone, attaché naval à l'ambassade d'Italie,
M. Batcheff, délégué du ministre impérial du Commerce et de l'Industrie en France,
Le commandant Dmitrieff, attaché naval de l'ambassade de Russie.

Exposé par M. Gout des événements et de la situation politique qui ont amené les gouvernements alliés à envisager les mesures à adopter vis-à-vis de la Grèce, à limiter les facilités de son ravitaillement et à empêcher la constitution par elle de stocks de matières et produits de première nécessité.

Après l'échange de vues entre les gouvernements anglais et français, il a été convenu que le Comité international des Rationnements à Paris serait chargé d'une double mission :

1) établir les chiffres des contingents ;

2) organiser le contrôle des transactions maritimes et établir les liens entre les croisières ou les bases navales de surveillance, sans omettre les ports d'Amérique, d'une part, et la Commission internationale des Rationnements d'autre part.

M. Gout donne lecture des propositions ci-après, contenues dans une note adressée par le gouvernement britannique au gouvernement français :

1. Informer le gouvernement hellénique que les gouvernements alliés s'opposeront à l'accumulation de stocks qu'il se prépare, dit-on, à constituer, en raison du voisinage immédiat de la Grèce et des pays ennemis et en conformité de la clause 1 de l'arrangement intervenu entre le gouvernement hellénique et le gouvernement anglais, pour le contrôle des importations de la Grèce, étant bien entendu que la Grèce recevra des approvisionnements adéquats pour ses propres besoins.

2. Prévenir les agents consulaires anglais aux États-Unis et dans l'Amérique du Sud que les cargaisons de blé et de farine pourront être

arrêtées jusqu'à nouvel ordre à Gibraltar et à Malte, et que les navires pourront être mis en surestarie.

3. Émettre des licences pour l'exportation du Royaume-Uni de cargaisons de marchandises, sur autorisation du ministre d'Angleterre à Athènes jusqu'à avis contraire de la commission des Rationnements à Paris. Refuser toutes licences pour des produits de valeur militaire directe.

4. Prévenir la Grèce, sous réserve de l'approbation du comité du Charbon, que le gouvernement anglais continuera à lui fournir du charbon, pour ses besoins normaux, mais qu'il ne tolèrera pas l'accumulation de grands stocks d'autre provenance que de provenance anglaise.

M. Gout donne lecture du projet de réponse du gouvernement français à la note ci-dessus, auquel il sera donné suite après entente entre les gouvernements alliés :

1) sur le premier point, des instructions conformes aux vues du gouvernement anglais seront adressées au ministre de France à Athènes ;

2) même chose pour le paragraphe 2, avec indication cependant que les cargaisons de grains et farines seront sujettes à être retenues à Gibraltar ou en Méditerranée et non pas seulement à Malte : cette addition est faite à la demande du contre-amiral Tracou ;

3) licences à accorder à l'exportation de marchandises prohibées ; lorsque les contingents mensuels des matières les plus importantes à la consommation grecque auront été définitivement fixés par la Commission internationale, le gouvernement français demandera à la Commission des Dérogations d'autoriser la sortie à destination de la Grèce de toutes les marchandises qui ne sont pas d'un intérêt militaire immédiat, en ayant soin de notifier à la Commission internationale de Paris le montant des autorisations ; les indications fournies par toutes les commissions de dérogations des pays alliés et complétées par les indications de leurs ministres à Athènes serviront à déterminer les limites au-delà desquelles aucune autorisation ne devra plus être accordée ;

4) approvisionnement de charbon de la Grèce : le gouvernement français se rallie à la proposition britannique.

Conformément à la conclusion de la réponse du gouvernement français le texte de cette réponse est remis aux délégués présents, et il est décidé qu'elle va être immédiatement envoyée, ainsi que les instructions à Athènes, en Amérique et en Espagne.

Sir Austin Lee insiste pour l'uniformité de tractation de la question par les gouvernements alliés.

Le commandant Leone qui part pour Rome le même soir, rendra compte à son gouvernement.

Unification du contrôle des exportations des pays neutres

M. Gout fait remarquer qu'il existe déjà à Athènes, sous la direction de sir Fr. Elliott, un véritable organe de contrôle des importations de la Grèce, auquel les autres légations alliées peuvent apporter leur concours. La Commission Internationale de Rationnement de Paris aura toutes faci-

lités pour se renseigner et provoquer des mesures adéquates. Sans procéder à un rationnement aussi rigoureux que pour la Suisse où il existe une institution (la S.S.S.) avec laquelle on est convenu de traiter, la Commission veillera à ce que les approvisionnements ne dépassent pas les besoins de la Grèce.

La fixation des contingents doit être limitée aux matières de première nécessité ce qui facilitera la tâche des commissions de Dérogation.

La Commission prend connaissance du projet de contingents préparé par l'administration des Douanes françaises d'après les statistiques grecques d'importation.

Quelques divergences sont relevées entre les chiffres de ces statistiques et ceux qui avaient été fournis par M. Craigie, d'après les relevés britanniques.

M. Meadows Smith, éclaircira la raison de ces divergences.

Le commandant Dmitrieff fait remarquer qu'il est préférable de calculer d'après les statistiques remises par M. Moulié, qui sont des statistiques grecques, en ocques.

Une proposition ayant été faite en vue de rayer le charbon de bois de la liste des contingents, on convient de prendre une décision quand on connaîtra les pays importateurs.

En résumé, les seules difficultés paraissent devoir porter sur les huiles, pétroles et corps gras.

M. Gout fait connaître que les gouvernements français et anglais ont été saisis par leurs ministres à Athènes de demandes d'importation de riz, denrée qui ferait en ce moment entièrement défaut et qui est particulièrement utile à l'alimentation. Il s'agirait d'expédier 25.000 sacs représentant 2.500 tonnes.

Le commandant Dmitrieff fait observer que c'est là plus d'un tiers du contingent annuel total et que, par conséquent, il faudrait spécifier qu'aucun nouvel envoi ne devra être autorisé avant quatre mois.

Organisation du contrôle

Le contrôle s'exercera au départ et en Méditerranée. Au départ les consuls feront connaître par toutes les voies s'offrant à eux aux chargeurs de marchandises destinées à la Grèce qu'ils ont intérêt à soumettre au visa des consuls alliés les manifestes et même les connaissements. Avis de ces visas sera transmis télégraphiquement par les consuls alliés à leurs gouvernements. En même temps les consuls préviendront les capitaines en partance pour la Grèce qu'il est de leur intérêt de toucher à Gibraltar ou l'un des ports alliés de la Méditerranée [1] pour faire visiter leur navire. Il leur sera fait observer que grâce au visa préalable des consuls, les formalités de visite seront sensiblement abrégées, et que dans le cas où un navire se serait dispensé de la visite dans un des ports il s'exposerait à être arrêté et dérouté par les croisières alliées à son arrivée dans les mers avoisinant la Grèce.

Lors des visas, les consuls prendront note des quantités de marchandises à contingenter portées sur les documents et les feront connaître par les voies rapides à leurs gouvernements respectifs.

Sir Henry Austin Lee remarque qu'il est indispensable d'insister auprès des gouvernements alliés pour obtenir l'application rapide de la procédure d'information et des moyens d'exécution des mesures prises.

Des instructions *ad hoc* seront préparées au ministère des Affaires étrangères, à Paris, et leur teneur sera communiquée aux délégués alliés à la Commission internationale.

La prochaine réunion est fixée au mardi 4 janvier, à 16 heures ½ [2].

[1] tels que Alger, Malte, Bizerte, Trapani, Palerme, etc.

[2] Cf. télégramme n° 980 à 982, chiffré, Paris, 28 décembre 1915.

700

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Guillemin, Ministre de France à Athènes.

T. n° 980 à 982. *Paris, 28 décembre 1915, 16 h. 20.*

Chiffré.

À la suite des informations contenues dans votre télégramme 1061 et de celles que votre collègue britannique avait transmises au *Foreign Office*, les gouvernements français et anglais se sont mis d'accord sur les quatre points suivants :

1. Les gouvernements alliés, résolus à éviter l'accumulation de stocks dans les pays neutres limitrophes des pays ennemis, ont décidé de maintenir leur contrôle sur les importations de la Grèce, tout en faisant leurs efforts pour assurer à ce pays l'arrivage d'approvisionnements suffisants pour sa consommation intérieure. Cette décision est d'ailleurs conforme à la première clause de l'accord anglo-hellénique pour le contrôle des importations de la Grèce et devra être portée par vos soins et celle de votre collègue anglais à la connaissance du gouvernement d'Athènes.

2. Des instructions seront envoyées aux agents diplomatiques et consulaires alliés aux États-Unis et dans l'Amérique du Sud, en vue de prévenir les chargeurs que les cargaisons de grains et de farines pour la Grèce seront sujettes à être retenues à Gibraltar ou en Méditerranée de manière à éviter la constitution de stocks grecs.

3. Des autorisations d'exportation à destination de la Grèce pour toutes les marchandises prohibées qui ne sont pas d'un intérêt militaire immédiat seront accordées par les Commissions alliées des dérogations qui devront faire connaître à la Commission Internationale des Contingents de Paris le montant des autorisations accordées, afin que cette Commission puisse, le cas échéant, et d'accord avec les observations des ministres alliés à Athènes, fixer les limites au-delà desquelles aucune autorisation ne pourra plus être accordée.

4. En ce qui concerne l'approvisionnement en charbon le gouvernement anglais y pourvoira, conformément aux besoins normaux de la Grèce, sous réserve de l'approbation du Comité britannique du charbon et il s'opposera à la constitution de stocks d'autre provenance.

Ces dispositions ont été communiquées par les délégués italien et russe à la Commission internationale des Contingents, à leur gouvernement respectif, en les priant de les transmettre à leurs représentants à Athènes.

Je vous serai obligé, en conséquence, de vous concerter avec vos collègues alliés en vue de la déclaration à faire en commun au gouvernement grec. Je vous prie de me tenir au courant de la suite donnée à ces instructions.

D'autre part, je vous serai obligé de me faire savoir d'urgence à quelle quantité vous évaluez les stocks de blé existant en Grèce actuellement d'après votre télégramme 1067[1].

701

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 4564. *Paris, 28 décembre 1915, 23 h.*

Chiffré. Fil spécial.

Vous savez les préoccupations que causent au gouvernement de la République les difficultés qu'il rencontre à s'assurer le fret nécessaire pour le transport de ses approvisionnements militaires et civils. Depuis longtemps son attention a été appelée sur le tonnage considérable qui se trouve inutilisé dans les ports portugais sous la forme de cargos allemands qui y ont trouvé un refuge au début des hostilités.

Notre ministre à Lisbonne nous a fait connaître qu'il ne serait pas impossible de déterminer le gouvernement portugais à mettre la main sur ces vapeurs allemands et à les tenir à notre disposition. Il est bien certain que le Portugal étant neutre, il ne peut être question d'une simple mesure de réquisition comme celle qu'ont pu adopter les états belligérants. Néanmoins, il apparaît bien que, sans faire une déclaration de guerre mais en se basant sur les attentats que les troupes allemandes ont commis sur la colonie portugaise de l'Angola, le gouvernement de Lisbonne pourrait comme mesure de rétorsion et afin de se couvrir des pertes qu'il a faites et des dommages qui lui ont été causés, prononcer l'embargo sur la flotte commerciale allemande. Il la réquisitionnerait ensuite et pourrait, dans ces conditions, l'affréter au gouvernement de la République ou aux sociétés françaises qui lui seraient désignées.

Le gouvernement français a donné des instructions à son ministre afin qu'il étudie les conditions dans lesquelles cette opération pourrait être pratiquée. Il estime toutefois qu'il ne saurait y procéder sans avoir au préalable mis son allié au courant de ses intentions et je vous prie en conséquence de les faire connaître au gouvernement britannique et de me rapporter le plus tôt possible l'impression que vous aurez recueillie auprès du *Foreign Office*[2].

[1] Cf. procès-verbal de la séance du 27 décembre de la Commission internationale du Rationnement.

[2] Télégramme transmis à Daeschner le 29 décembre sous le n° 155.
Ce télégramme avait été préparé pour Briand par Berthelot, accompagné des remarques suivantes : « Par un télégramme en date du 26 décembre, le ministre de la Marine, mettant à

exécution une décision du Conseil des ministres, a donné à l'attaché naval à Madrid l'ordre de se rendre à Lisbonne et d'examiner avec le ministre de France dans quelles conditions il serait possible de faire mettre à notre disposition des bâtiments de commerce allemands réfugiés dans les ports du Portugal, en vue de leur affectation à notre ravitaillement.

D'après les renseignements que m'a fournis le ministre de la Marine, l'attaché naval ne serait pas d'ailleurs en mesure de quitter Madrid avant le 3 janvier. À ma connaissance aucune instruction n'a été envoyée récemment au ministre de France à Lisbonne.

La mesure envisagée appelle les observations suivantes : 1°) Jusqu'ici les Alliés ont été d'accord pour éviter que le Portugal prenne une part directe au conflit européen ; son entrée en guerre serait en effet de nature à éveiller en Espagne des susceptibilités et à créer une situation difficile et même dangereuse entre les deux pays de la péninsule. En outre, il n'y a pas à se dissimuler que si le Portugal prenait une part plus ou moins grande à la guerre, les Alliés France et Angleterre ne tarderaient pas à être obligés de lui prêter au moins un concours financier. 2°) Il est certain qu'on peut envisager que le Portugal, sans faire de déclaration de guerre, mais prenant prétexte des incidents qui se sont produits dans l'Angola, incidents au cours desquels les troupes coloniales allemandes paraissent avoir plus ou moins violé la neutralité de la colonie portugaise, le Portugal donc pourrait, à titre de mesure de rétorsion d'un caractère exceptionnel, prononcer l'embargo sur la flotte commerciale allemande réfugiée dans ses ports. Il est toutefois à présumer que l'Allemagne répondrait à cette mesure par une déclaration de guerre et qu'ainsi le Portugal se trouverait impliqué dans le conflit. 3°) Aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique, il paraît difficile de poursuivre l'opération projetée sans en avoir parlé au moins avec le gouvernement britannique. Celui-ci qui, tout autant que nous, se préoccupe de trouver du fret disponible, pourrait se plaindre avec quelque raison d'une mesure qui nous assurerait la mainmise sur un tonnage important, sans lui en avoir donné tout au moins avis.

Si ces observations retiennent l'attention de M. le Président du Conseil, il y aurait lieu d'envoyer les deux télégrammes ci-joints à Londres et à Lisbonne. »

Le 31 décembre 1915, Daeschner répondait (télégramme n° 173, chiffré) :

« Réponse à votre télégramme n° 155.

Confidentiel.

Un projet est actuellement étudié par l'agent de la compagnie transatlantique basé sur le précédent de la réquisition des navires allemands qu'aurait fait le gouvernement italien qui n'est cependant pas en guerre avec l'Allemagne. La combinaison qui procurerait au Trésor portugais des mensualités précieuses serait peut-être de nature à tenter le président du Conseil. Mais aucun arrangement au sujet des bateaux allemands ne pourra aboutir tant que l'Angleterre n'aura pas fait savoir qu'elle donnait par avance son assentiment. J'insiste sur ce point pour le cas où de récentes manifestations ou des assurances de personnes portugaises auraient fait supposer à Paris que nous rencontrerions ici toutes les facilités.

Chaque fois que dans mes conversations avec des membres des divers gouvernements portugais j'ai voulu sortir des considérations sentimentales je me suis vu marquer très nettement que seule l'Angleterre était l'alliée du Portugal.

Tout récemment encore mon collègue anglais a déconseillé un peu brusquement toute rupture avec l'Allemagne. De lui-même il ne prendra aucune initiative. »

Cambon communiquait à Briand (télégramme n° 3113, en claire, s.d., reçu le 30 décembre 1915 à Paris) :

« Réponse à votre télégramme n° 4564.

À la suite de ma démarche relative aux navires ennemis réfugiés dans les ports portugais sir Edward Grey m'a mandé aujourd'hui pour me dire que cette question préoccupait depuis longtemps le gouvernement britannique. Si la Grande-Bretagne n'avait pas jusqu'à présent poussé le Cabinet de Lisbonne à réquisitionner les navires ennemis c'était par crainte de provoquer une déclaration de guerre de l'Allemagne, et par contre-coup un mouvement en Espagne. L'entrée en ligne du Portugal causerait de grands embarras aux Alliés si elle devait être suivie d'une intervention de l'Espagne dirigée contre nous. En dépit de ces considérations, le Cabinet britannique s'est décidé la semaine dernière à faire des démarches en vue de la réquisition des navires ennemis qui sont dans les ports portugais. Il y a été amené par les difficultés toujours croissantes des transports maritimes et notamment des transports de céréales qu'il doit effectuer pour le compte de la France et de l'Italie. Sir Edward Grey n'a pas encore donné mais donnera au ministre d'Angleterre à Lisbonne incessamment les instructions dont le Cabinet de Londres a décidé l'envoi. Il écarte le système de représailles indiqué dans votre télégramme n° 4564 parce que les incursions ennemies ont cessé en Angola depuis la reddition du général Botha des forces de la colonie allemande du sud-ouest africain. Ses instructions à Lisbonne seront basées sur le précédent de l'Italie qui a réquisitionné les navires allemands réfugiés dans ses ports en vertu de ce principe qu'un État a le droit d'utiliser pour ses services nationaux tout ce qui se trouve sur son territoire. L'action de l'Italie n'ayant pas provoqué une déclaration de guerre de l'Allemagne, le précédent est utile à invoquer. Le gouvernement portugais, après avoir réquisitionné les navires ennemis, les nolisera au gouvernement britannique.

J'ai fait observer à sir Edward Grey que nous avions aussi un pressant besoin de transports maritimes. Le secrétaire d'État m'a répondu que les navires saisis au Portugal seraient employés

702

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. GUILLEMIN, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n° 989. *Paris, 28 décembre 1915, 23 h. 45.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 1052.

Bien que la mesure prise par le gouvernement grec d'interdire les exportations de certaines marchandises à destination de Salonique affecte l'apparence d'une mesure de police intérieure, son caractère exceptionnel ne peut nous laisser indifférents. Il est impossible d'admettre que le gouvernement grec ait eu l'intention de mettre en quarantaine et de réduire à la famine la ville la plus commerçante du royaume. Il faut donc considérer que cette mesure est prise uniquement pour gêner le corps expéditionnaire français et créer dans la population de Salonique un état d'esprit contraire à notre armée. J'estime en conséquence que d'accord avec votre collègue britannique vous êtes fondé à protester et à demander le retrait de cette ordonnance.

Vous pourriez faire remarquer au gouvernement royal que toute la Grèce est sous la dépendance économique des Alliés ; que ceux-ci, conformément à la politique économique qu'ils ont poursuivie contre leurs ennemis, entendent empêcher la constitution de stocks dans les pays limitrophes de leurs ennemis, mais qu'ils sont prêts à faciliter le ravitaillement normal de la Grèce. Que dans ces conditions, on s'explique difficilement la mesure prise qui risque de faire penser à la population de Salonique que cette ville ne fait plus partie intégrante du royaume. Vous pourriez ajouter que si ces mesures sont maintenues, les Alliés se verront obligés de faciliter l'organisation d'un système autonome pour le ravitaillement de la population de Salonique.

dans l'intérêt commun des Alliés et que nous pourrions nous entendre à ce sujet. Il nous est bien difficile de ne pas appuyer l'action du gouvernement britannique, car il est exact que nous avons demandé son concours pour des transports de céréales, de pyrites, etc. représentant un total de près d'un million de tonnes. »

Note marginale de Berthelot : « La situation est différente entre le Portugal et l'Italie.

Le Portugal, qui n'est pas belligérant, n'a aucun droit à exercer sur les navires allemands réfugiés dans ses ports. Il ne pourrait agir à leur égard que par mesure extra-légale de représailles, par ex. pour les affaires d'Angola. Cette question a été examinée à la suite d'une dépêche de M. Daeschner l'été dernier. »

Cf. télégramme n° 1717, chiffré, Paris, 22 octobre 1915.

703

M. GUEYRAUD, EN MISSION À NEW YORK,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2797. *New York, 28 décembre 1915, s.h.*

Très confidentiel.

(Reçu: 17 h. 30)

Pour le ministre des Finances de la part de M. Homberg.

Hier et aujourd'hui le marché de l'emprunt anglo-français a été beaucoup plus lourd ; chaque jour le public a vendu pour deux millions de dollars et il a fallu racheter par intervention environ la moitié de ce qui était offert pour défendre le cours de 94. Actuellement, les deux gouvernements restent acheteurs de cinq millions ½ de dollars.

En ce moment, les Allemands font dans la presse une campagne sournoise pour faire ressortir l'énormité des dettes contractées par les belligérants et faire prévoir la répudiation de tout ou partie de ces dettes. Ils n'osent plus comparer leurs finances à celles des Alliés, mais faisant bon marché de leur propre crédit, dont d'ailleurs ils n'auraient plus que faire ici, ils attaquent le crédit des belligérants en général, dans l'espoir de couper nos opérations financières aux États-Unis. C'est ainsi que la (1 gr. fx) des valeurs américaines faite par le gouvernement britannique est représentée à défaut de son aveu que s'il veut emprunter ici de nouveau, il ne pourra plus le faire que sur gage et gage américain. Étant donné l'ignorance profonde où la masse est ici des conditions de la France et de ses réserves, la campagne sous cette forme simpliste : « la ruine de l'Europe », peut avoir certains effets.

Je vais naturellement chercher à réagir, mais il faut prévoir que les difficultés augmenteront et qu'en dépit de l'abondance monétaire toujours croissante les banquiers américains se montreront de plus en plus exigeants sur le chapitre des garanties[1].

704

M. LECOMTE, MINISTRE DE FRANCE À TÉHÉRAN,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 97. *Téhéran, 28 décembre 1915.*

Confidentiel.

Les quelques changements ministériels que ma lettre n° 96 faisait prévoir ont pris les proportions d'un remaniement général. On vient de publier la liste suivante :

[1] Cf. télégramme n° 2631, chiffré, New York, 15 décembre 1915.

Président du Conseil, ministre de l'Intérieur : prince Farman Ferma,

Ministre de la Guerre : Sepahdar,

Ministre des Affaires étrangères : Mouchaver-el-Mamalek,

Ministre des Finances : Mouchar-ed-Douleh.

La liste se termine par des noms sans autre signification que l'attachement des titulaires à la politique anglo-russe, ce qui complète la physionomie nouvelle du Cabinet. C'est en effet le premier, depuis la guerre, que les deux légations auront pu créer sans autre guide que leurs préférences. Même au temps de leur plus grande faveur, c'est-à-dire quand MM. Marling et d'Etter succédaient à d'impopulaires prédécesseurs, la crainte de déchaîner la guerre en Perse par des prétentions inconsidérées leur avait commandé de se contenter de Cabinets panachés où leur clientèle se montrait aussi insuffisante comme nombre que comme influence. Les événements récents et la disgrâce actuelle de nos ennemis ont enfin permis de constituer un ministère exclusivement russo-anglais.

C'est d'ailleurs tout le bien qu'on en peut dire et je veux espérer que son action sera suffisamment dirigée par les deux légations pour que l'œuvre qu'on attend de lui vaille mieux que les artisans qui la signeront.

J'ai souvent parlé du prince Farman Farma. Les services réels qu'il a rendus à nos amis durant le mois très difficile qui vient de s'écouler, méritaient qu'il prît la place du déplorable Moustaufi-el-Mamalek, dont les hésitations, sans doute attribuables à la conscience délicate qu'on lui prête, ont souvent produit l'effet et les effets d'une véritable trahison. Dans l'espoir que Farman Farma persévérera sur cette voie, il convient d'oublier, ou même de réformer, les jugements parfois très sévères que ses nombreux adversaires portaient sur la moralité de sa politique.

Il n'en va pas de même pour Sepahdar, qui continue à représenter cette rare vertu dans le nouveau Cabinet, si l'on entend par moralité une certaine probité privée et une franchise d'allure que les Persans ne s'expliqueraient pas, s'ils ne pouvaient attribuer l'indépendance de Sepahdar à la sécurité que lui donne son immense fortune. Pour la seconde ou troisième fois, ce haut personnage a fait le sacrifice de sa fierté en acceptant de figurer dans un Cabinet autrement que comme président ; on reconnaîtra cette abnégation en élargissant son domaine, lors du remaniement des forces militaires de la Perse, auquel donnera lieu la probable liquidation de la « gendarmerie suédoise ».

À côté de ces deux vétérans du portefeuille (et j'oublie de mentionner le vénérable Ala-es-Saltaneh, à qui une tradition aujourd'hui presque séculaire donne une place de vieil abonné dans tous les Cabinets) sont venus s'adjoindre deux noms à peu près nouveaux. Ils ne sont pas fameux et semblent avoir été choisis pour donner tort au reproche que j'ai souvent adressé aux Persans de ne pas rajeunir leur personnel ministrable.

Mouchaver-el-Mamalek a déjà été longtemps sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il a eu alors maille à partir avec les Anglais, dans l'affaire des mines d'Ormuz, où il soutenait leurs adversaires moyennant (disait-on) un considérable pot-de-vin. Moi-même dans un procès où un de nos ressortissants grecs avait eu gain de cause contre un gros personnage de

Recht, j'ai dû dénoncer au gouvernement persan les actes de prévarication qui paralysaient l'exécution du jugement, dans une note où je désignais clairement le sous-secrétaire d'État. Il n'a pas paru m'en garder rancune dans l'entretien que je viens d'avoir avec lui, je souhaite donc, sans trop l'espérer, qu'un louable souci de relèvement moral le rende favorable aux quelques intérêts que j'aurai à défendre devant lui.

Quant au ministère des Finances, Vossough-ed-Douleh ayant fermement refusé d'y rester (ce qui est d'assez mauvaise augure) on a eu l'idée d'y installer un certain Mouchar-es-Saltaneh, qui est un plat coquin. Ce que Mouchaver a fait dans le procès de mon Grec, Mouchar l'avait fait dans la célèbre affaire Richard, lorsque, chargé de la gérance des Affaires étrangères, il s'opposait en sous-main à l'exécution du jugement. J'ai dû, à cette occasion et par des moyens que l'on a contés alors au Département, exiger son renvoi immédiat du ministère. On m'assure que sa nomination actuelle est encore discutée, j'espère qu'elle ne survivra pas à cette discussion car, depuis que la Trésorerie a été rattachée au ministère des Finances, ce Département a pris une grande importance pour les étrangers qui attendent des paiements du gouvernement persan.

En somme, il importe peu que ce ministère manque de prestige et se passe de popularité s'il est assez fort ou assez docile aux conseils des deux légations pour remettre en état la Perse ravagée par les criminelles entreprises des Allemands. Il a pour lui deux avantages considérables : son entente homogène avec les légations qui nous garantit contre les fastidieuses palinodies et le flottement stérile des précédents gouvernements et surtout la présence des troupes russes dont la victoire vient de démontrer à qui aurait pu l'oublier la valeur comparable de cette ultime ratio.

705

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
ÀM. Lefèvre-Pontalis, Ministre de France à Bangkok.

T. n° 43-44. *Paris, 29 décembre 1915, 1 h. – 1 h. 15.*

Chiffré.

Je reçois le télégramme suivant de l'ambassadeur de France à Londres.

(Reproduire Londres n° 3100)[1].

Veuillez, après vous être entretenu de la question avec votre collègue anglais, vous entendre avec lui sur la meilleure forme à donner à la démarche que vous feriez chacun de votre côté pour signaler à la vigilance du

[1] Télégramme de Londres, chiffré, 29 décembre 1915 :

« Le *Foreign Office* m'a donné connaissance confidentiellement d'une note estimée de source sûre et sérieuse et d'après laquelle agents allemands au Siam s'efforceraient de décider les Siamois à prendre position contre l'Entente en leur faisant valoir que le moment est opportun pour revendiquer des territoires qui leur ont été soustraits par la France et l'Angleterre à l'est et à l'ouest.

Ils ajoutent qu'ils savent qu'un accord existe entre les deux pays pour le partage du Siam après la guerre et que leur victoire marquerait en conséquence la fin de l'indépendance du royaume.

Le gouvernement britannique a prescrit à son ministre à Bangkok de saisir une prochaine occasion de signaler amicalement au gouvernement royal les intrigues allemandes contre la Birmanie

gouvernement siamois les intrigues allemandes et pour dissiper chez lui toute crainte à l'égard de nos intentions.

Nous avons, depuis les heureuses tractations de 1907, donné au Siam, pour ce qui nous concerne, trop de preuves de notre respect pour son indépendance et pour sa souveraineté, et de notre amicale estime pour la politique de progrès poursuivie par Sa Majesté le Roi et par son gouvernement, pour ne pas être assurés que les agissements de l'Allemagne, au moment où celle-ci donne des signes évidents de lassitude, ne rencontreront à Bangkok aucun crédit.

706

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2245-2246 ; 4569-4570 ; 2262-2263. *Paris, 29 décembre 1915, 10 h.*

Pour Londres et Rome. J'adresse à M. Paléologue le télégramme suivant.

Pour les trois postes. M. Iswolsky m'a remis, sur l'instruction de M. Sazonov, une note exposant, d'après des renseignements arméniens, que Djemal Pacha serait prêt à s'insurger contre le gouvernement de Constantinople si les puissances lui garantissaient :

1) l'indépendance et l'intégrité de la Turquie d'Asie, composée de provinces autonomes (Syrie, Palestine, Mésopotamie, Arabie, Arménie, Cilicie, Kurdistan) sous la souveraineté du sultan ;

2) la proclamation de Djemal en qualité de sultan héréditaire par primogéniture.

En échange Djemal s'engagerait :

1) à renoncer aux Détroits et à Constantinople ;

2) à entreprendre, avec l'aide militaire des Alliés et leur concours financiers après la guerre, une expédition contre Constantinople et le sultan actuel, dont il déclarerait la déchéance ;

3) à protéger et ravitailler dès maintenant la population arménienne.

M. Sazonov est d'avis d'entrer en pourparlers avec Djemal par l'intermédiaire des Arméniens, en raison de l'intérêt que nous avons en tout état de cause à fomenter des troubles en Turquie. M. Iswolsky a ajouté que M. Sonnino se serait montré sympathique à ce projet et aurait exprimé l'avis qu'il devait intéresser les Anglais en ce qu'il éloignait le danger de

et de la déclaration de désintéressement formulée par la France et l'Angleterre au sujet du Siam dans les accords de 1904. On estime ici qu'il y aurait intérêt à ce qu'une démarche analogue fût faite par le chargé d'affaires de France en ce qui concerne l'Indo-Chine pour appeler l'attention des autorités siamoises sur les agissements allemands et pour les rassurer en même temps quant à l'avenir. »

l'Égypte et empêchait le recrutement espéré par les Allemands de soldats turcs en Asie mineure.

La proposition faite par M. Sazonov a surpris le gouvernement français, qui ne voit pas comment elle peut se concilier avec engagements pris par le gouvernement russe à l'égard de la France et de l'Angleterre lorsque s'est posée la question de l'attribution de Constantinople à la Russie, à laquelle les deux puissances ont donné leur pleine adhésion ; en ce qui nous concerne spécialement, je n'ai pas besoin de vous rappeler la parole que le tsar nous a donnée le 17 mars 1915 en acquiesçant aux vues du gouvernement français sur la Syrie entière (où il ne réservait que la question des Lieux Saints) et la Cilicie. Le gouvernement anglais, de son côté, a obtenu l'assentiment du tsar à ses ambitions en Turquie d'Asie ; elle ne jugerait vraisemblablement pas possible d'adhérer à la constitution d'un empire turc englobant l'Arabie et la Mésopotamie. Le sang versé par les soldats anglais et français dans la presqu'île de Gallipoli pour la conquête de Constantinople a achevé de sceller notre accord avec la Russie.

Je ne suis pas renseigné sur la valeur des ouvertures arméniennes faites au nom de Djemal et vous serais obligé de m'informer des conditions dans lesquelles elles se sont produites pour pouvoir en apprécier la portée.

J'ai exposé à M. Iswolsky les premières réflexions que me suggérait la note russe ; je lui ai fait également connaître que nous avons été à maintes reprises depuis six mois l'objet de démarches indirectes de personnalités turques, qui auraient été prêtes à entrer en conversation avec nous sur la base du maintien de Constantinople sous la souveraineté turque, même avec un régime spécial : le gouvernement de la République aurait cru manquer à sa parole en acceptant d'entrer dans ces vues.

Pour Londres. Je vous serai obligé d'entretenir sir Edward Grey de la suggestion russe, de lui faire connaître notre point de vue et de lui demander l'accueil que le gouvernement anglais se propose d'y faire de son côté.

Le gouvernement anglais ne juge-t-il pas qu'il pourrait y avoir des inconvénients à laisser le gouvernement russe entièrement ignorant des négociations franco-anglaises relatives à l'Arabie, à la Syrie et à l'Asie mineure ? Je prie M. Barrère de s'informer à Rome sans faire connaître au gouvernement italien les engagements pris par la Russie à l'égard de la France et de l'Angleterre.

Pour Rome. Je vous communique la suggestion russe pour votre information et vous prie de vous renseigner discrètement sur les vues du gouvernement italien sans lui révéler les engagements russes dont il n'a pas eu connaissance[1].

[1] Cf. note s. n°, Paris, 26 décembre 1915.

Le télégramme de Briand a été préparé par Berthelot.

À ce télégramme, Paléologue répondait par télégramme n° 1570, chiffré, Petrograd, 30 décembre 1915 : « Réponse à votre télégramme n° 2263.

La note que l'ambassadeur de Russie a remise à Votre Excellence et dont je comprends que le gouvernement de la République ait été surpris, s'explique par une erreur de chancellerie.

707

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 2270. *Paris, 29 décembre 1915, 20 h.*

Chiffré.

Le général de Laguiche, par un télégramme du 10 décembre n° 420, avait demandé si des cessions de fusils avaient été faites par la France à la Russie en dehors de celles qu'il énumérait comme étant seules, à cette époque, connues de notre ambassade et dont le total était de 261.000 fusils.

L'omission d'un long préambule a eu pour résultat de présenter comme une proposition du gouvernement russe la simple communication des ouvertures faites par Djemal Pacha.

M. Sazonov a pensé et pense encore que ces ouvertures ne doivent pas être dédaignées, parce qu'elles nous offrent le moyen de semer la discorde en Turquie. Mais l'idée ne lui est jamais venue de remettre en cause l'accord relatif à Constantinople et à la Syrie.

Les suggestions de Djemal Pacha ont été portées à la connaissance du gouvernement russe par un de ses agents secrets en Arménie, médecin de profession qui réside actuellement à Bucarest. »

Paléologue donnait à Briand la position de la Russie par télégramme n° 1572, secret, Petrograd, 31 décembre 1915 :

« Mon collègue anglais, G. Buchanan, vient de déclarer à M. Sazonov que le gouvernement britannique ne voit pas d'objection à ce que le gouvernement russe entre en conversation avec Djemal Pacha, sur les bases indiquées par celui-ci. Le gouvernement britannique réserve toutefois l'attribution ultérieure de Bassorah à l'Angleterre et la sauvegarde des intérêts français en Syrie.

À cette déclaration, M. Sazonov a répondu que, dans sa pensée, la négociation devrait être d'abord concertée entre les quatre alliés, puis dirigée par les puissances plus directement intéressées que la Russie au régime futur du monde arabe ; il offre néanmoins pour cette négociation l'entremise du Dr Zabrief qui résidait précédemment à Musch au sud d'Erzeroum et qui est réfugié aujourd'hui à Bucarest.

En prévision des conversations que les ouvertures de Djemal Pacha vont peut-être provoquer entre les Alliés, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître la décision du gouvernement de la République sur la question que j'ai adressée à M. Delcassé par mes télégrammes n° 427, 428 et 439 du mois de mars dernier et qui est restée sans réponse.

La question de la Palestine et des Lieux Saints n'est pas de celles qui se règlent par prétérition. C'est un des problèmes les plus délicats sinon même les plus dangereux qui puissent se poser entre la France et la Russie. Si le gouvernement de la République approuve la solution que j'ai suggérée dans mon télégramme n° 439, je pourrais du moins à l'occasion la rappeler directement à M. Sazonov. »

De son côté, Cambon répondait par télégramme n° 3101, chiffré, Londres, 30 décembre 1915 :

« Réponse à votre télégramme 4569 et 4570.

Le comte Benckendorff fera ce soir officiellement au *Foreign Office* la communication relative aux ouvertures de Djemal Pacha. Enfin avant-hier un de mes collègues russes en avait donné officieusement connaissance à sir A. Nicholson.

Le sous-secrétaire d'État permanent avait aussitôt fait remarquer qu'on ne pouvait parler de la Syrie sans consulter la France. La Grande-Bretagne ferait de son côté des réserves en ce qui concernerait Bassorah, une proclamation ayant promis aux populations de ce district qu'elles ne retomberaient pas sous le joug turc.

Il avait fait observer que la succession des sultans par ordre de primogéniture est contraire aux traditions et que la proclamation d'un nouveau sultan lui paraissait très difficile. Le gouvernement britannique avait reçu autrefois des ouvertures venant soi-disant de Djemal Pacha ; il n'y avait pas répondu parce qu'il doutait de la réalité de leur origine.

Sir A. Nicholson a accueilli avec beaucoup de calme la communication russe. Il ne croit pas que Djemal ait formulé les propositions qu'on lui prête, et il pense que le Pacha répudiera toute ouverture si l'on s'abouche directement avec lui. Aussi n'est-il pas d'avis d'empêcher M. Sazonov de continuer des pourparlers qui peuvent jeter le trouble parmi les Trucs. Il propose à sir Edward Grey d'indiquer au gouvernement russe la conversation ouverte avec le grand chérif de La Mecque

M. le ministre de la Guerre me fait savoir qu'en dehors de ces cessions, il en a été fait deux autres, l'une de 180.000 fusils de 74 à chargement simple ; l'autre de 150.000 fusils du même modèle. Les expéditions de ces armes sur Brest et leurs livraisons à M. de la Mesnardière, vice-consul de Russie à Brest, sont actuellement en cours. En tenant compte de ces deux dernières cessions le total général des fusils cédés par nous à la Russie atteint 591.000 fusils.

Je vous enverrai par lettre détails complémentaires.

708

M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À SCUTARI,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s.n°. *Scutari, 29 décembre 1915, 22 h.*

Chiffré.

(Reçu : le 30, 15 h. 35)

Un des ministres d'Essad Pacha, Chahin Bey, a apporté hier 28 décembre à M. Pachitch une lettre dans laquelle le Pacha expose que depuis leur arrivée à Durazzo, les Italiens prennent tout en main et le dépossèdent peu à peu de son pouvoir. Essad Pacha prie M. Pachitch d'intervenir auprès des Alliés pour que les Italiens ménagent son autorité et il lui demande, en outre, de lui obtenir des Alliés un prêt de 500.000 francs en or, cette somme lui étant nécessaire en ce moment pour pouvoir payer ses fonctionnaires et les empêcher ainsi de passer au service de l'Italie.

709

M. ALAPETITE, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS,
À M. LE CHATELIER.

L. *Tunis, 29 décembre 1915.*

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre communication confidentielle. Les informations de votre correspondant de Beyrouth sont très vraisemblables. Il est inutile de le dire en France où l'opinion traite les questions musulmanes avec le même romantisme et la même ignorance que les questions balkaniques. Mais on ne peut pas nous reprocher d'avoir pêché en Tunisie par excès de confiance. Longtemps avant que le premier coup de fusil ait été tiré, j'ai demandé des troupes sur la frontière du sud tunisien et ce n'est pas par optimisme qu'on en avait différé l'envoi : c'est parce qu'on croyait en avoir un plus grand besoin ailleurs. La partie occidentale de la

et nous serons probablement amenés à lui donner connaissance de nos négociations concernant la création, d'ailleurs problématique, d'un empire d'Arabie.

Sir Edward Grey n'a pas encore donné son adhésion au sentiment du sous-secrétaire d'État permanent. Je vous ferai connaître la réponse à l'ambassadeur de Russie. »

Tripolitaine n'est pas habituellement sous l'influence du grand senoussi. On s'efforce de l'y placer en ce moment en déterminant un de ces courants de mahdisme qui se substituent parfois à l'anarchie et au chaos dans le monde musulman.

Nous avons le sentiment qu'une partie décisive va se jouer en Égypte et qui aura dans l'Afrique de Nord française un plus grand retentissement que ce qui se sera fait dans la péninsule balkanique. Les Turco-Allemands vont-ils faire lever le siège de Tripoli aux Tripolitains pour essayer de les lancer contre notre frontière avec l'espoir de déterminer un soulèvement par une invasion ? Ce ne serait pas impossible. Mais les dispositions militaires prises sont importantes ; les Tripolitains le savent et ils doivent hésiter beaucoup. Ils ne se demanderont qu'une chose, ce que se demanderont d'ailleurs tous les musulmans, c'est à savoir si nous serons les plus forts et si la volonté de Dieu est pour nous. La situation paraît s'être beaucoup raffermie en Tunisie, mais c'est parce que le renforcement des troupes a coïncidé avec mes tournées et mes discours.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'assurance de mes sentiments dévoués.

P.S. – J'essaierai de faire passer quelque chose, dans notre presse française et arabe, sur la politique indigène du regretté M. Ponty.

(P.A.)

710

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 2259 ; 4591 ; 2277. *Paris, 30 décembre 1915, 16 h. 50.*

Chiffré.

Pour Londres et Petrograd. J'adresse à M. Barrère le télégramme suivant.

Pour les trois postes. La nécessité d'une centralisation de l'action militaire et diplomatique de la Quadruple Entente est unanimement reconnue en Angleterre, en Russie, en France et en Italie.

M. Sonnino a été l'un des premiers à exprimer son sentiment à cet égard. En dernier lieu, lorsque des conférences importantes franco-anglaises ont eu lieu à Paris pour le règlement de la politique à suivre à Salonique, M. Tittoni a manifesté sa surprise de ne pas y avoir été convié et il lui a été expliqué que si les représentants de l'Italie et de la Russie n'avaient pas été invités à se joindre, en cette occasion, aux Anglais et aux Français, c'est que la question spéciale à solutionner regardait essentiellement les deux puissances dont les troupes sont engagées côte à côte aux Dardanelles et à Salonique.

Aujourd'hui, c'est la question de principe qui se pose : nécessité de la création d'un organisme diplomatique inter-alliés à réunions périodi-

ques (comme la conférence militaire inter-alliée du début de décembre réunie sous la présidence du général Joffre) pour assurer l'unité et la rapidité de décision et d'action de la coalition. La Russie et l'Angleterre ont adhéré entièrement à la centralisation à Paris de cet organe nouveau et souhaitent comme la France et l'Italie de prendre sa place dans les mêmes conditions.

M. Sazonov a muni M. Iswolsky de nouvelles instructions pour ces conférences, en lui prescrivant de n'en référer à Petrograd que dans le cas où les résolutions engagées ne sembleraient pas se concilier avec les directions générales de la politique russe.

Le gouvernement anglais paraît préférer pour le moment déléguer aux conférences les plus qualifiés de ses ministres, comme il l'a fait à plusieurs reprises depuis deux mois.

Si le gouvernement italien adhère aux vues des trois puissances, il lui est loisible de choisir celle de ces deux solutions à laquelle il donnerait la préférence ; je n'ai pas besoin de dire que nous serions heureux de voir déléguer à ces conférences des ministres italiens, et il va de soi que si M. Sonnino voulait venir lui-même représenter son gouvernement, au moins à la première de ces réunions inter-alliés, le gouvernement de la République serait profondément sensible à sa visite.

Je vous prie de saisir de la question le ministre des Affaires étrangères italien dans les conditions que vous estimerez les plus propres à obtenir de lui une prompte adhésion aux vues des trois gouvernements, adhésion à laquelle nous attachons la plus grande valeur pour le succès de l'action de la Quadruple Entente.

Pour Londres et Petrograd. Je vous serai obligé d'obtenir que les instructions soient adressées aux ambassadeurs d'Angleterre, de Russie à Rome pour appuyer l'action de l'ambassadeur de France auprès du gouvernement italien en vue de l'adhésion de l'Italie aux vues des trois Alliés[1].

711

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 167. *Tokyo, 30 décembre 1915, 17 h. 40.*
Chiffré.
(Reçu : 20 h. 35)

Suite à mes télégrammes n° 161, 165 (1 gr. faux)[2].

Je vous prie de vouloir bien communiquer au ministère de la Marine ainsi qu'aux Colonies.

[1] Cf. télégramme n° 3991 ; 1908 ; 1977, chiffré, Paris, 24 novembre 1915.

[2] Cf. minute n° 5363, très urgent, Paris, 7 décembre 1915 et télégramme n° 161, chiffré, Tokyo, 23 décembre 1915.

Ayant reçu réponse peut satisfaisante du gouvernement japonais qui refuse en particulier intervenir officiellement pour nos négociations avec les compagnies navigations j'ai vu aujourd'hui ministre des Affaires étrangères. J'ai insisté sur l'obligation morale Japon venir aide à ses alliés montrant combien côté politique de ma demande dépasse point de vue purement économique.

Sans me donner réponse définitive ministre des Affaires étrangères m'a promis présenter question Conseil des ministres et s'efforcer satisfaire à mes demandes minima qui sont : premièrement total 30.000 tonnes composées grands cargos s'il est impossible trouver navires passagers mises à notre disposition (1 gr. fx) pour au moins six mois ; secondement à défaut de réquisitions ou fret direct par gouvernement japonais tout au moins intervention directe de sa part dans négociations avec les compagnies sans laquelle nous pourrions contracter qu'à prix prohibitifs.

Si mes demandes sont accueillies ces navires pourraient premièrement transporter 13.000 hommes Madagascar ; secondement contribuer avec navires français anglais transporter ultérieurement 30.000 Annamites ; troisième dans un troisième voyage contribuer transport troupes russes.

Appui ambassadeurs d'Angleterre de Russie me paraît toujours nécessaire pour succès démarche ; ils restent sans instructions.

De même pour embarquer territoire japonais troupes russes si surtout transport en est effectué par navires russes j'estime démarches officielles ne peuvent être faites sans concours ambassadeur de Russie qui continue ignorer complètement la question.

712

M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4594. *Paris, 30 décembre 1915, 21 h. 30.*

Chiffré.

Le gouvernement anglais a appuyé, sur la proposition de lord Kitchener, le principe de l'unité de commandement à Salonique exercé par un général français, mais sous réserve de la désignation d'un général français qui commanderait les contingents alliés et aurait sous ses ordres les généraux Sarrail et Mahon.

Je vous serai obligé de remercier le gouvernement anglais de la largeur d'esprit et du sens des réalités que témoigne sa décision : le gouvernement de la République les apprécie à leur valeur et en sent tout le prix.

Quant au général Sarrail, je vous prie de faire remarquer au gouvernement britannique qu'il a commandé pendant quinze mois une armée sur le front français. Il est devenu général en chef de l'armée d'Orient et s'il a été mis récemment sous les ordres d'un général français c'est du généralissime qu'il s'agissait. Les seuls généraux français du front occidental qui pourraient le commander sont ceux qui ont sous leurs ordres des groupes d'armées et il n'est pas à prévoir que le général Joffre puisse en disposer.

Si l'on se place uniquement au point de vue des opérations de repli sur Salonique et de défense de la ville occupée par les troupes alliées, on doit rendre justice à la méthode et au succès des manœuvres des troupes françaises qui ont perdu très peu de monde et ont ramené, dans ces conditions difficiles, tout leur matériel : l'opinion française a attribué au général Sarrail le mérite de l'opération et comprendrait mal qu'on lui imposât un chef nouveau, du moment que les effectifs ne sont pas augmentés et que le développement de l'entreprise de Salonique n'est pas envisagé dans la phase actuelle. Elle pourrait croire à une disgrâce que rien ne justifierait à ses yeux.

Vous voudrez bien faire valoir ces considérations dont le gouvernement britannique appréciera, j'en suis convaincu, le bien-fondé.

713

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE.

T. n° 475. *Paris, 30 décembre 1915, 22 h. 15.*

Chiffré.

Par un traité passé à Washington le 15 septembre 1914, le gouvernement de la République et le gouvernement des États-Unis sont convenus d'établir une commission permanente d'enquête à laquelle seraient soumis « pour examen et rapport » les litiges qui surviendraient entre les deux pays.

Cette commission comprendra cinq membres : deux désignés par la France : MM. Louis Renault et Carton de Wiart ; deux désignés par les États-Unis : MM. Olney et Naon ; pour le cinquième, qui doit être désigné d'un commun accord et exercer les fonctions de président, les deux gouvernements se sont entendus sur le choix de M. Loudon.

M. Lansing a chargé le ministre des États-Unis à La Haye de solliciter l'acceptation du ministre des Affaires étrangères néerlandais. Veuillez, de votre côté, exprimer à celui-ci le vif désir qu'éprouve le gouvernement de la République d'obtenir de lui une réponse affirmative.

La rémunération pour chacun des commissaires a été fixée à deux cents francs par jour pendant la durée éventuelle des travaux.

714

M. LECOMTE, MINISTRE DE FRANCE À TÉHÉRAN, À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 100. *Téhéran, 30 décembre 1915.*

Ma lettre du 22 décembre, n° 96 se terminait par l'annonce, sous toutes réserves, des succès de l'armée russe qui se sont heureusement confirmés ; Koum est fortement occupé et le retour offensif des Moudjaheds sur la

ligne Robat Kerim-Keredj a donné aux Russes l'occasion de remporter une victoire dont l'effet, profond sur l'opinion publique, doit influencer puissamment sur les dispositions prises ou préparées par nos ennemis.

À Téhéran, l'atmosphère n'est plus la même. Le Shah, rayonnant de la joie d'un joueur qui a misé sur le bon numéro, a fait aux ministres anglais et russe un accueil d'une cordialité toute nouvelle. Ceux-ci, dont l'ambition n'allait qu'à éliminer du Cabinet des ministres ouvertement compromis, ont pu faire maison nette et envoyer les simplement suspects rejoindre les coupables. Un nouveau Cabinet (auquel est consacrée ma lettre n° 97) a pu imposer, sans protestation sérieuse, des noms qui, il y a quelques jours, eussent semblé un défi jeté à l'opinion, ou du moins à ce que mes deux collègues, trop nouveaux ici, prenaient pour l'opinion.

Ils voient aujourd'hui que rien ne réussit comme le succès et que rien ne procure le succès comme l'emploi de la force. Ce succès, si bienvenu qu'on oublie de remarquer qu'on eût pu le conquérir plus tôt à moins de frais, continue à croître et se fait déjà sentir en province. Déjà les Moudjaheds, Mollahs et Allemands d'Ispahan ont cessé de goûter ce poétique séjour, on y fait ses malles et il se pourrait que, bientôt, l'illustre Pugin ne s'y sentit plus en sûreté sous son turban de mamamouchi et le nom musulman qu'il a pris en franchissant le seuil étroit qui sépare la religion de Mahomet de celle de Moïse.

Il y a mieux : les diplomates ennemis commencent à s'ennuyer du rôle fastidieux, ridicule et peut-être dangereux, que leur a imposé leur grand chef allemand, en partant seul « chercher les gendarmes ». Ils s'aperçoivent qu'en somme, le prince Reuss a réussi à se mettre en sûreté et les laisse ici exposés, sinon à représailles, du moins à la dérision de ceux sur lesquels, il y a quelques jours, ils faisaient encore peser la terreur. On m'assure que le comte Logothetti (Autriche) a fait sonder la légation de Russie au sujet d'un sauf conduit qui lui permettrait, éventuellement, de rentrer chez lui, soit par la Russie, soit par la Turquie, en traversant les villes persanes occupées par les Russes.

Il paraît également que l'ambassadeur turc, qui, pour servir le plan allemand et accréditer la légende du danger russe menaçant Téhéran, avait infligé à sa famille le fatigant voyage de Koum, puis la fuite à Ispahan, songerait à la faire revenir à Téhéran, prêt à solliciter, dans ce but, le libre passage à travers Koum entre les mains des troupes russes.

Ce serait une excellente idée, d'abord pour Mme Assim Bey, victime innocente de la comédie de terreur jouée par nos ennemis, ensuite pour le triomphe, aux yeux des Persans de la vérité enfin reconnue qu'ils n'ont rien à craindre de notre part ni des cosaques russes.

Ce retour devrait avoir une conséquence plus précieuse encore car, si la demande de l'ambassadeur venait réellement à se produire, les deux légations pourraient, en retour des facilités accordées à cette famille ottomane, stipuler la libération du consul anglais et des autres sujets britanniques arrêtés à Chiraz et gardés comme otage à Borazdjoun. Ce marchandage, qui n'aurait rien de cruel pour Mme Assim, actuellement en lieu sûr et confortable, serait justifié par les usages de la guerre, dont notre délicatesse a trop longtemps laissé le bénéfice exclusif à nos ennemis.

Si cette opération réussissait, le règlement de la question du sud, allégé de l'angoisse que cause la captivité menaçante de ces infortunés, s'en trouverait simplifié. Car il ne faut pas que la détente apportée au nord et au centre de la Perse par le succès russe fasse perdre de vue que la périphérie est encore loin d'être pacifiée. Dans le sud la situation n'a pas cessé d'être critique. Dans le sud-est (Kirmân) et dans l'est (Afghanistan), elle peut s'aggraver par suite de l'arrivée des Allemands et révolutionnaires, qui ont quitté Koum d'abord, puis Ispahan, en prenant la direction de l'Afghanistan et du Béloutchistan. Enfin, sur la frontière turque, les Allemands et ce qui les a suivis de Moudjaheb et de gendarmes, attendent ou ont peut-être déjà reçu les renforts turcs à l'aide desquels ils se proposaient de revenir sur Hamadan et, de là, sur Téhéran.

Ce sont des sujets de préoccupation à ne pas négliger et qu'on ne néglige pas. Mais leur gravité qui subsiste, déjà probablement atténuée par l'effet du revirement dont nous sommes ici témoins, laisse intacte et complète la valeur et l'efficace du succès qui vient de restaurer à Téhéran le prestige des deux légations et la foi dans la force des Alliés.

715

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 30 décembre 1915.*

À la demande de l'Indo-Chine et du ministère des Colonies, nous avons prié M. Regnault de s'occuper du transport, après accord avec gouvernement japonais, de 13.000 tirailleurs annamites à Madagascar.

Il semble que notre ambassade ait été saisie par M. Roume vraisemblablement à la requête de la Guerre (mission Trupil) d'une demande de transport éventuel de 30.000 coolies. Cette demande est prématurée, vu que les coolies ne sont pas réunis. Il ne peut s'agir des propositions de M. Conty et de son arrangement à Pékin, qui a été dérangé par la mission Trupil.

De même le Département ne sait rien au sujet du transport éventuel de 6.000 Russes.

Pour le moment il n'y a qu'à s'occuper de l'envoi des tirailleurs à Madagascar à moins que les événements du Yunnan ne le fassent ajourner.

Le télégramme n° 165 est confus et il ne paraît pas qu'il y ait lieu d'y répondre.

N. B. : 5 bateaux de 4 à 5.000 tonnes peuvent facilement transporter 10 à 13.000 hommes à Madagascar en un voyage : ils sont payés pour cela.

Il est évident que le gouvernement japonais ne réquisitionnera que ce qu'il peut !

Les navires anglais et russes qui effectuent des voyages réguliers font des transports de guerre (hommes et matériel).

L'idée de faire des transports de troupes en rompant le voyage, avec escale à Singapour, alors qu'en toute hypothèse il faudrait faire les transports jusqu'à Singapour, est bizarre.

716

M. LACOUR-GOYET, MEMBRE DE L'INSTITUT,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Rapport s.n°. *Paris, 30 décembre 1915.*

Origine de la mission

Le jeudi 11 novembre 1915, je reçus la visite de M. Charles Richet. Celui-ci m'exposa qu'il songeait depuis longtemps à faire en Roumanie une mission analogue à celle qu'il avait faite en Italie quelques mois plus tôt. Il avait là-bas une foule d'élèves et d'amis dans le monde scientifique, auprès desquels il pourrait agir. Il avait déjà soumis cette idée à plusieurs reprises à M. Delcassé et à M. Viviani ; elle avait été provisoirement écartée. Mais, il venait de voir le nouveau président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, M. Aristide Briand, qui avait accepté l'idée et lui avait dit de l'exécuter sans retard.

M. Charles Richet avait d'abord demandé à son ancien compagnon d'Italie, M. Henri Weiss, de l'accompagner ; celui-ci ne pouvait venir. Alors, il venait me demander de me joindre à lui. « Nul, disait-il, n'était plus indiqué que moi », à cause de ma qualité de président du Comité Franco-Roumain et des nombreuses relations personnelles que j'avais en Roumanie depuis les conférences que j'y avais faites en 1914, cinq mois environ avant la guerre.

Avant de me rendre à la proposition de mon confrère qui, je l'avoue, me séduisait beaucoup car elle répondait à mon secret désir, je demandai à me renseigner auprès des personnes les plus autorisées pour me conseiller dans la circonstance.

Le vendredi 18 novembre, dans la matinée, Charles Richet et moi nous étions reçus par M. le président de la République. Le Président nous dit qu'il connaissait l'objet de notre visite, car le président du Conseil lui avait parlé de cette mission possible en Roumanie.

Le président de la République nous donna de longs détails sur la situation intérieure de la Roumanie, et il conclut que notre mission devait être d'une nature toute spéciale :

« Vous allez en Roumanie pour dire, pour affirmer que nous aurons la victoire et que, quoi qu'il arrive, aucun des Alliés ne lâchera jamais. »

Le président de la République nous donna de nombreuses indications sur ce qu'il y avait à dire à propos de telle ou telle circonstance : les munitions des Russes, l'entrée possible de Guillaume à Constantinople, les réserves d'hommes de la Turquie, les concessions territoriales possibles pour la Roumanie, etc. Il conclut par ces mots :

« Vous êtes des professeurs. Demandez à vos collègues des universités et de l'Académie roumaine qui ont signé le manifeste du mois de décembre 1914 ce qu'ils ont fait de leurs déclarations. Ils ont un rôle à remplir vis-à-vis de l'opinion roumaine. Où en est ce rôle ?

Il n'y a pas à douter de la victoire. Elle est certaine. Dites-le, dites-le bien. Les Roumains veulent-ils être avec nous du côté de la victoire ? »

Et, en nous reconduisant :

« Je vous remercie, Messieurs, du service que vous allez rendre au pays. Vous avez une tâche difficile à remplir, je vous remercie. Voyez M. Briand et les chefs de service des Affaires étrangères, entendez-vous avec ces messieurs. Bon voyage, bonne besogne. »

Cet entretien avait duré environ une vingtaine de minutes et M. le Président y avait parlé presque tout le temps.

Je fus accompagné alors dans mes diverses visites au quai d'Orsay par M. Pierre Perroy, secrétaire général du Comité Franco-Roumain.

Je continuai tout seul, sans M. Charles Richet, cette enquête préparatoire au quai d'Orsay. Dans la même matinée, je fus reçu par M. Jules Cambon, chef du secrétariat des Affaires étrangères que j'avais eu l'honneur de connaître déjà comme ambassadeur à Berlin dans deux voyages que j'avais faits en Allemagne.

M. Jules Cambon fut très ferme sur la nécessité qu'il y avait d'aller en Roumanie. Il n'y avait qu'à prêcher la confiance. Je demandai à M. Jules Cambon de me faciliter les moyens d'avoir, auprès des services compétents, notamment à la Guerre, des indications précises devant nous permettre de parler là-bas avec autorité. Il me répondit que ce serait peut-être difficile, mais que j'en parle à M. le président du Conseil.

Je fus reçu ensuite par M. le président du Conseil dans une entrevue d'une dizaine de minutes. Il s'exprima d'une manière très nette :

« Il faut aller en Roumanie. La situation est difficile, mais il y a à faire. »

Il me dit qu'on songeait à envoyer ensuite en Roumanie une mission officielle composée d'un homme politique et d'un général « comme le général Pau ». Pour nous, nous n'avions qu'à entretenir là-bas l'opinion. Il n'y a qu'une chose à leur dire : les Alliés seront victorieux. Pour les notes spéciales que je demandai auprès des services compétents, que je vois les divers services. Quant aux divers détails de la mission et à toute la partie matérielle, je m'entendrai avec M. Berthelot, son chef de cabinet.

J'emportai du cabinet de M. le président du Conseil une impression excellente. Il avait été très net et très aimable. Je ne pouvais pas ne pas aller en Roumanie. D'ailleurs, c'était chose absolument décidée dans mon esprit après les paroles non moins nettes qui nous avaient été dites dans la même matinée, à Charles Richet et à moi, par M. le président de la République.

L'après-midi du même jour, vers 4 h. ½, je vis M. Philippe Berthelot. Il n'y avait pas de doute, dit-il, il fallait aller en Roumanie. Les détails matériels seraient réglés ; le département ferait tous les frais de la mission. Nous parti-

rions avec une somme peu importante pour ne pas nous encombrer ; là-bas, M. Blondel, notre ministre, nous ferait avoir tout l'argent nécessaire.

Cette journée se termina par un entretien avec M. de Margerie, directeur des Affaires politiques, auquel assista aussi comme aux précédents, M. Pierre Perroy.

Le directeur des Affaires politiques fut très accueillant. Il me garda près d'une demi-heure. Je lui demandai comment il comprenait notre rôle :

« C'est un rôle avant tout social, un rôle de société ; voir les uns et les autres, recevoir et être reçu, et dans les conversations ne cesser de montrer que nous sommes et serons vainqueurs, que nous ne lâcherons jamais, etc.

– Alors, dis-je, c'est un rôle mondain ?

– Parfaitement, c'est une action dans le monde et par le monde : monde intellectuel, politique, monde industriel, tous les mondes. »

M. le directeur fut très affirmatif sur la manière dont il comprenait notre mission et sur le bien qu'il pouvait en résulter. Cette entrevue où il parla beaucoup et avec une confiance marquée à notre égard termina la journée par une impression excellente.

Parmi les visites nombreuses que je fis dans les jours suivants à propos de cette mission avec des personnages en vue, je signale, en particulier, l'audience qui fut donnée à Charles Richet et à moi, le lundi 15 novembre, par M. le général Gallieni. Le ministre de la Guerre nous confirma cette idée de confiance et de succès assuré où étaient tous les hommes militaires et il nous dit que des renseignements militaires allaient nous être donnés de vive voix à ce sujet par un officier supérieur. Il nous mit aussitôt en rapports avec M. le colonel Alexandre.

Cet officier supérieur nous fit, à Charles Richet et à moi, une conférence du plus grand intérêt sur la bataille de la Marne, sur les diverses questions d'organisation militaire, de munitions, d'aéronautique, etc., qui étaient de nature à nous permettre de causer utilement en Roumanie. Cette conférence du colonel Alexandre dura environ une heure au cours de laquelle je pris moi-même de très nombreuses notes.

J'eus ensuite, moi tout seul, une audience de M. Albert Thomas. M. le sous-secrétaire d'État aux Munitions m'exprima en termes très énergiques la confiance absolue dont il était pénétré lui-même et me dit qu'il ferait préparer pour la mission une note technique par ses services compétents. Je reçus en effet cette note du plus grand intérêt le lendemain même, des mains de son chef de cabinet, M. Mario Roques.

Le même jour, j'eus à l'Hôtel des Invalides, une longue conversation avec M. le général Pau. Comme il avait été en Roumanie au début de la guerre, il me confia ses impressions sur les hommes et les choses de ce pays qu'il connaissait en détails et me souhaita bonne chance pour ma mission.

Le mercredi 17 novembre, j'eus un long entretien avec M. Paul Deschanel. Le président de la Chambre me parla en détails de la situation politique d'une manière générale.

Enfin, le jeudi 18 novembre, en compagnie cette fois de Charles Richet, je fus reçu au Grand Quartier général par le général Joffre.

Le général Joffre nous retint environ 20 minutes et nous expliqua pourquoi il fallait avoir confiance, c'est-à-dire il nous donna les thèmes très convaincants des conversations que nous devions avoir là-bas, en Roumanie. Il nous souhaita bonne chance en nous félicitant et en nous remerciant à l'avance de l'œuvre de bons Français que nous allions accomplir.

Les documents qui en même temps avaient été préparés par divers services pour le bon succès de la mission comprenaient :

1. Un rapport du ministère des Finances sur notre situation financière générale, qui avait été préparé par mon confrère M. Arnauné, chef de Cabinet, et M. Alexandre Ribot, ministre des Finances ;

2. Un rapport de M. G. Pallain, gouverneur de la Banque de France, sur la situation de la Banque de France depuis la guerre ;

3. Un long rapport fourni par le ministère du Commerce, sur la situation économique de la France pendant la guerre et, en particulier, sur les résultats de l'exposition de San Francisco et de l'exposition de Casablanca ;

4. Des rapports du ministère de la Guerre comprenant :

a) une note très détaillée du sous-secrétariat d'État des Munitions, sur la fabrication des armes de toute nature et des poudres et explosifs depuis le début de la guerre ;

b) un long historique sur les opérations militaires de la Marne à l'Yser ;

c) une longue note sur la guerre de position ;

d) une autre très longue note sur la préparation de l'offensive.

Tous ces documents ne devaient pas sortir de nos mains, mais être utilisés par nous qui les avions dans la mémoire, au cours des conversations que nous aurions en Roumanie.

Le ministère des Affaires étrangères avait donné aux membres de la mission un passeport diplomatique sur lequel ils étaient ainsi qualifiés : « se rendant en Roumanie chargé de mission ».

De plus, chacun de nous était porteur d'une lettre qui nous accréditait auprès de messieurs les agents diplomatiques et consulaires de France.

Dans un dernier entretien que j'avais eu avec M. Berthelot, celui-ci me remit de la main à la main la somme de 7.000 francs qui, à ses yeux, représentait les frais du voyage seulement, tout le surplus devant, comme il l'avait dit dans un entretien antérieur, nous être remis à Bucarest suivant les besoins, par M. Blondel.

La mission comprenait désormais trois membres. J'avais exprimé le désir que M. Gavoty, président du conseil d'administration de la *Revue Hebdomadaire* nous fût adjoint à cause des services que ses relations mondaines pouvaient lui permettre de rendre à la mission et à la cause pendant notre séjour à Bucarest. Cette idée avait été acceptée.

C'est ainsi que le vendredi 19 novembre, vers 8 heures du matin, Charles Richet, Georges Gavoty et moi-même, nous sommes partis de la gare du nord à destination de la Roumanie.

717

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 744. *Paris, 31 décembre 1915, 12 h. 45.*

Chiffré.

Le chargé d'affaires des États-Unis à Tanger, ayant reçu l'ordre d'assurer la protection des intérêts turcs au Maroc, a demandé au représentant du sultan si le Maghzen ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'en l'absence de tout représentant américain à Casablanca cette protection fût confiée au consul d'Espagne dans cette ville.

L'ordre donné par le gouvernement fédéral à M. Blake appelle de notre part les plus expresses réserves. Jamais le Maghzen n'a accepté la présence au Maroc d'un représentant de la Turquie ce qui, aux yeux des Marocains, aurait signifié la reconnaissance de la suprématie religieuse de Constantinople. Il ne saurait, en ce moment moins que jamais, se départir de cette manière de voir.

La protection des intérêts turcs au Maroc n'est pas davantage nécessaire en fait. Les sujets turcs suspects ont été expulsés ; ils ne possédaient d'ailleurs au Maroc aucun intérêt. Les autres sujets ottomans (Syriens, Libanais, etc.) sont déjà depuis longtemps nos protégés officieux.

Je vous serai obligé, dans ces conditions, de faire savoir au Département d'État, mal renseigné par l'ambassade de Turquie à Washington, que nous ne saurions admettre une représentation de la Turquie au Maroc et j'attacherai du prix à savoir que M. Lansing a envoyé à M. Blake l'ordre très net de s'abstenir de donner suite à ses projets.

718

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,
M. JULLEMIER, MINISTRE DE FRANCE À BUENOS AYRES,
M. LANEL, MINISTRE DE FRANCE À RIO DE JANEIRO,
M. LEFAIVRE, MINISTRE DE FRANCE À MONTEVIDEO.

T. n° 746 ; 685 ; 160 ; 212 ; 99, 92. *Paris, 31 décembre 1915, 20 h. 15.*

Chiffré.

En raison de l'attitude du gouvernement hellénique, les puissances alliées ont décidé d'exercer un contrôle sur les approvisionnements grecs et de prévenir l'accumulation des stocks. Je vous serai obligé, ainsi qu'aux agents placés sous vos ordres, de notifier aux chargeurs et transporteurs :

1) qu'ils s'exposent, dès à présent, à voir les cargaisons de grains et de farines arrêtées par les croisières ;

2) qu'en vue d'abréger la visite et d'éviter le déroutement des navires, ils ont intérêt à soumettre les manifestes et connaissements des navires au visa des agents diplomatiques ou consulaires alliés dans les ports d'embarquement et en outre à faire escale à Gibraltar ou dans les ports alliés de la Méditerranée.

Mon Département devra être avisé d'urgence du nom et de la nationalité des navires transporteurs, de la date de leur départ et de celle de leur arrivée probable en Méditerranée, des quantités embarquées de blés en grains, farines de froment, riz, autres céréales en grains, huiles minérales et pétroles et résidus de leur distillation, charbons de terre et houilles, charbons de bois, graisses de toute nature et suifs, margarines et beurres divers.

719

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. s.n°. *Paris, 31 décembre 1915.*

Chiffré.

Le ministre des Affaires étrangères de Belgique a adressé à M. Jules Cambon la lettre ci-jointe en copie, dans laquelle il fait part du désir qu'a la Belgique d'être partie aux négociations qui suivront la guerre. J'ai autorisé le secrétaire général du ministère à faire savoir au baron Beyens que, pour ma part, je ne conçois pas que la Belgique puisse être tenue en dehors des négociations.

Ainsi que vous le verrez, la lettre du ministre des Affaires étrangères du roi Albert indique, en outre, que lord Crewe a fait une ouverture au ministre de Belgique à Londres au sujet d'une déclaration à faire à la Belgique par les puissances alliées.

Je vous serais obligé de vous entretenir de cette question avec sir Edward Grey et de lui demander de préciser le sens de la déclaration envisagée.

Le gouvernement de la République ne pourrait que se montrer favorable à une démarche d'ordre général qui serait de nature à encourager le gouvernement et la population belges auxquels la prolongation de la guerre impose une si cruelle épreuve.

P.S. Vous trouverez également sous ce pli, une lettre du ministre de France près le gouvernement belge, qui a trait au même objet.

2ème P.S. M. le baron Beyens a également remis à M. Jules Cambon la courte note suivante qui résume les *desiderata* du gouvernement belge :

« Le gouvernement belge serait heureux si les puissances voulaient bien lui donner l'assurance qu'elles ne cesseront pas les hostilités avant que la Belgique soit rétablie dans son indépendance complète, politique et économique, et largement indemnisée des dommages qu'elle a subis, sans préjudice de la restauration commerciale et financière, pour laquelle les puissances pourraient lui prêter leur aide. Le gouvernement belge désire aussi

recevoir la promesse d'être appelé à participer aux négociations de paix, pour y faire valoir les justes revendications qu'il aura à formuler. »

Le gouvernement de la République estime quant à présent que le mot de revendications porté dans la phrase finale de la note belge ouvre la porte à des éventualités sur lesquelles nous devons faire toute réserve.

(A Paix).

720

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, 31 décembre 1915.*

Par une note en date du 23 décembre, le ministère des Affaires étrangères a bien voulu faire connaître à l'ambassade impériale les modalités de l'opération relative à l'achat des blés roumains, élaborée par le gouvernement britannique et à laquelle le gouvernement de la République donnait son adhésion.

Le Grand Quartier général des armées russes, après avoir pris connaissance de la note précité, fait observer que dans sa pensée, l'achat des blés roumains ne devait être effectué que dans le cas où cette opération pouvait réellement priver l'Allemagne de la possibilité de s'approvisionner de blés en Roumanie. Or, dans le cas présent, le contrat relatif à l'achat par le syndicat austro-allemand de 50.000 wagons de blés roumains paraît être un fait accompli.

L'ambassadeur de Russie est en conséquence chargé de s'enquérir auprès de Son Excellence M. Briand de la manière dont le gouvernement de la République envisage les considérations émises par le Grand Quartier général russe, ainsi que de s'informer si l'opération d'achat des blés roumains a déjà commencé[1].

[1] Note marginale : « Répondre que les 500.000 tonnes achetées par l'Allemagne ne représentent qu'une partie de la récolte roumaine, qu'il y a donc intérêt à immobiliser le plus possible du stock restant. »

Le 26 décembre 1915, du Grand Quartier Général, État-major, 1er bureau, la note suivante avait été transmise au cabinet du ministre des Affaires étrangères :

« Il faut empêcher l'Allemagne d'importer des blés et des céréales de Roumanie.

Pour cela il est nécessaire d'intervenir *immédiatement* à Bucarest :

1° pour faire rompre les marchés en cours avec l'Allemagne ;

2° pour s'opposer à ce que de nouvelles tractations puissent être engagées.

Pour obtenir ces deux résultats, il importe :

1° de se substituer comme acheteurs aux Allemands pour les marchés en cours, même s'il y a surenchère.

2° d'acheter au besoin la totalité des céréales et légumes secs destinés à l'exportation.

Quel que soit le coût de l'opération il n'y a pas à hésiter. Là où l'investissement de l'ennemi ne peut pas être obtenu par des moyens militaires, il faut employer des moyens financiers. »

Le 29 décembre 1915, par minute n° 17650, Joffre, insistait auprès de Briand :

« Par dépêche du 23 décembre 1915, vous avez bien voulu me faire connaître qu'à la suite de la lettre que je vous ai adressée le 21 décembre, le gouvernement de la République avait décidé, d'accord avec le gouvernement britannique, de consacrer une somme de 250 millions à l'acquisition de blés en Roumanie. Vous ajoutiez que vous aviez ainsi en vue tout à la fois d'entraver les

721

M. DE MARGERIE, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

N. s.n°. *Paris, 31 décembre 1915.*

Confidentiel.

Des notes ont paru, à diverses reprises, dans les journaux, ces derniers temps, qui tendent à indiquer qu'un accord est intervenu entre la France et l'Italie sur la question de la « Banca Commerciale ».

Il semble que ces notes doivent être attribuées à M. Mangili, sénateur et président de la banque, avec qui M. Guiot a échangé, à la fin de sa mission, des lettres qui ont fait l'objet d'une note de M. de Margerie, en date du 17 de ce mois.

Ces notes, tendancieuses, représentent la situation sous un jour inexact, aucun accord n'étant intervenu depuis que M. Guiot a remis son rapport du 6 décembre 1915.

M. Barrère, à qui ce rapport a été envoyé, a été prié de faire connaître son sentiment. Sa réponse n'est pas encore parvenue.

opérations d'achat que les Allemands négocient et d'imprimer en même temps sur les populations roumaines une impression favorable aux Alliés.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que mon intervention auprès de vous n'avait pas spécialement pour but l'avantage politique à retirer de la bonne impression produite en Roumanie par des achats de céréales venant contrebalancer les achats allemands ; je désirais surtout signaler au gouvernement le danger militaire que présente pour nous le fait que les Allemands peuvent trouver en Roumanie, si nous n'intervenons pas de suite et énergiquement, le moyen d'assurer d'une manière très large le ravitaillement de leur armée.

Vous savez en effet qu'il résulte des renseignements fournis par le consul de France à Galatz que la Roumanie est en état de céder aux Allemands 1.350.000 tonnes de froment, ce qui représente 2.109.780.000 rations de pain à 750 gr., soit l'alimentation en pain d'une armée de cinq millions d'hommes pendant 422 jours.

L'avoine, le maïs, l'orge représentent la ration quotidienne pour un million de chevaux pendant 490 jours. Enfin les légumes secs suffisent pour assurer les distributions à cinq millions d'hommes sur la base de la ration forte pendant 96 jours. Je laisse de côté le seigle, le millet, les sons et issues provenant de la mouture, dont le gouvernement allemand a déjà fait état le 3 décembre dernier au Reichstag pour l'élevage intensif des troupeaux de porcs en voie de reconstitution.

Il est d'une grande importance militaire que les Allemands soient empêchés de s'approprier ce stock considérable de denrées. Si nous laissons les négociations se poursuivre et les livraisons s'effectuer, nous verrons disparaître pour une grande partie les heureux effets que nous étions en droit d'attendre du blocus économique de l'Allemagne. Déjà il semble résulter de diverses informations, radiogrammes interceptés, télégrammes de presse, qu'un second marché portant sur 500.000 tonnes de céréales viendrait s'ajouter au premier marché d'égale importance qui nous a été signalé.

Je renouvelle donc auprès de vous avec instance ma précédente démarche. Quel que soit le coût de l'opération il n'y a pas, à mon avis, à hésiter à la conclure et, puisque l'achat par nos soins de la totalité des céréales et légumes secs que la Roumanie peut exporter paraît être le seul moyen d'empêcher les Allemands de conclure pour leur compte, c'est l'achat total qui s'impose aux Alliés.

Ce serait à mon avis assumer, vis-à-vis du pays, une grande responsabilité que de ne pas prendre d'urgence les mesures nécessaires pour atteindre ce résultat. »

Dans l'intervalle, M. Clémentel est venu au Département, en compagnie de M. Raynaud, député, ancien ministre, et de M. Perquel, agent de change, et a entretenu M. de Margerie de cette affaire.

Il a rappelé au directeur des Affaires politiques qu'à une séance du Conseil des ministres, il avait reçu mandat de régler cette affaire. M. de Margerie ayant rappelé de son côté que M. René Viviani avait chargé M. Guiot d'une mission en Italie à ce sujet, M. le ministre du Commerce a déclaré qu'il ne pouvait y avoir là qu'une mission de renseignements, à quoi M. de Margerie a répondu qu'en effet le gouvernement s'était réservé la décision finale qui, à sa connaissance, n'avait pas encore été prise.

M. Perquel, agent de change, qui accompagnait MM. Clémentel et Raynaud, et qui, semble-t-il, agit pour le compte d'un groupe où figurent le baron Mercuric et le Chevalier Compagnone mentionnés dans la note du directeur du 17 décembre dernier, paraissait au courant des idées de M. Guiot. Il en a fait une critique assez vive, mais aussi assez confuse et il a été impossible d'obtenir des précisions, aussi bien sur ses vues que sur les intérêts au nom desquels il parlait et sur les motifs de son intervention dans cette affaire.

D'après des indications puisées à d'autres sources, il représenterait un groupe qui se proposait à l'origine de procéder à un achat considérable de titres de la « Banca Commerciale » de façon à assurer la prédominance de la France dans cette affaire, idée qui avait semblé également en faveur dans les milieux officiels français à l'époque où, pour la première fois, la question de la « dégermanisation » de la « Banca Commerciale » a attiré l'attention des pouvoirs publics. Ce groupe paraît avoir, depuis lors, reconnu que le rachat des titres, difficile à réaliser, n'était pas, d'autre part, le moyen propre à assurer, comme il convenait, l'entrée de la France dans l'affaire.

On sait que telle a, d'ailleurs, été la conclusion très nette du premier voyage de M. Guiot à Rome.

Sur un autre point, celui de la représentation de la France au conseil d'administration, M. Clémentel a indiqué qu'il conviendrait d'y faire entrer un homme politique français. C'est à cette fin que M. Raynaud, qui assistait à l'entretien, avait été secondé par le groupe Perquel.

Celui-ci a vivement attaqué le sénateur Mangili, très contesté lui-même, dit-il, en Italie et a mentionné la nécessité d'associer à l'affaire des intérêts anglais et belges.

En fin de compte, M. Clémentel a indiqué qu'il appartenait aux Affaires étrangères de chercher à faire rentrer la combinaison présentée sous ses auspices dans celle que le gouvernement pourrait avoir en vue à la suite de la mission de M. Guiot.

Sans diminuer en quoi que ce soit les préoccupations de l'intérêt français dont M. Perquel a déclaré, à plusieurs reprises, s'inspirer, il semble bien toutefois que la combinaison qu'il n'a pas, du reste, précisée ne soit pas étrangère au souci de certains intérêts particuliers qu'il n'a pas non plus indiqués, mais qui seuls paraissent expliquer son intervention dans cette affaire.

Quoi qu'il en soit, dès que la réponse de M. Barrère sera parvenue, M. de Margerie sera en mesure de préciser les résultats de la mission Guiot ; ce qu'il faut en retenir, et les points sur lesquels elle peut avoir besoin d'être complétée et poursuivie, notamment ceux-ci :

1) La « dégermanisation » de la « Banca Commerciale » est-elle suffisamment assurée par le départ de MM. Joël et Weil ? (question Foeplitz) ?

2) La représentation de la France au conseil d'administration est-elle bien assurée ?

3) Est-ce avec le sénateur Mangili, seul, en raison du rôle qu'il a joué dans la banque, alors que l'influence allemande y dominait, qu'il convient de régler les modalités de la collaboration française ou convient-il de prendre un appui sur des éléments moins engagés dans le passé de la banque ?

4) Les combinaisons économiques et industrielles, qui constituent l'intérêt capital de notre entrée dans cette affaire, sont-elles dès à présent assurées ou ne conviendrait-il pas de pousser plus avant ce côté de la négociation[1] ?

722

M. André Berthelot,
à M. Philippe Berthelot, Ministre plénipotentiaire,
adjoint au directeur des Affaires politiques.

L. *Mercredi matin (décembre 1915).*

Je voulais avant de partir te dire un mot de deux questions.

Dans ma note sur la Chine le fait à noter est la présence de Francqui à Paris ; il y a une chance sur deux pour que ce soit pour une manœuvre allemande, et neuf sur dix pour que parmi les questions qu'il traitera il y en ait où il soit un instrument allemand. Étant données les relations de l'Union Parisienne (associée aux Allemands en Roumanie et en Argentine dans de grosses affaires) la surveillance s'impose.

Bériac m'a parlé de la combinaison relative à la Banca Commerciale ; si je ne m'absentais pas, je serais venu en causer avec toi et avec ton président.

S'il est exact qu'on demande 25 millions à l'État pour payer des actions rachetées par les organisateurs de l'opération et que les ministres discutent sérieusement une pareille proposition, c'est navrant.

Le gouvernement va au-devant d'une duperie et probablement d'un scandale ; je ne puis croire que Briand commette une pareille imprudence et je serais désolé que Pichon y fût mêlé – avec Clémentel et Raynaud.

Laissant de côté l'intervention inacceptable du Trésor français dans une affaire qui forcément comporte des comptes qu'on ne pourrait produire

[1] Cf. minute s. n°, Paris, 22 octobre 1915 et lettre d'André Berthelot à son frère Philippe, mercredi matin (décembre 1915).

et de forts bénéfices pour les vendeurs, courtiers et acheteurs des actions, l'opération en elle-même est absurde.

Parce que l'influence bancaire allemande s'est établie par le travail. En Italie comme à Paris, comme à Londres, comme à New York, les Allemands ont exporté des hommes laborieux, actifs, souples qui ont occupé les places et qui soutenus par les financiers allemands ont organisé leur influence. On ne supprime que ce qu'on remplace – or nous n'avons même pas pu les remplacer à Paris. L'idée de remplacer Joël par Clémentel et Weil par Raynaud est bouffonne, il n'y manquerait que de Verneuil pour que ce fût complet.

Au surplus, l'idée même de diriger les grandes affaires en Italie est chimérique. Les Allemands y cherchaient un client pour leur industrie : « quels articles sommes-nous en mesure de fournir à leur place ? et à meilleur prix que les Anglais » ?

L'Italie a de la main-d'œuvre et peu de matières premières – il est plus sensé d'importer des ouvriers italiens en France que d'aller avec l'argent français créer des usines en Italie pour concurrencer les nôtres sur les marchés extérieurs.

Si les Italiens ne placent pas leur argent dans leur industrie c'est parce qu'ils savent qu'en Italie les dirigeants, administrations et directeurs mangent les sociétés en frais généraux (gros traitements, autos, voyages, etc.) et se paralysent par leurs divisions personnelles et jalousies au lieu de travailler dans l'intérêt social – en outre les Italiens sont très nationalistes et répugnent à la direction étrangère ; une compagnie à capitaux étrangers aura toujours tort dans tout litige avec son personnel et le plus souvent tort dans ses désaccords avec entrepreneurs ou fournisseurs italiens. Les Anglais ont fait des affaires de gaz, les Belges des affaires de tramways et n'en ont pas tiré grand chose.

L'influence allemande est très probablement appuyée sur des accords secrets garantissant même en cas de guerre les intérêts et propriétés allemandes et autrichiennes en Italie ; le parti pris des gouvernements de Rome et de Berlin d'éviter les hostilités directes impose une hypothèse de ce genre.

Que reste-t-il alors du projet ? un programme qui n'est qu'un prospectus à l'usage de gogos et un tripotage aux frais de l'État français[1].

[1] Cf. minute s. n°, Paris, 22 octobre 1915 et note s. n°, confidentielle de Margerie au président du Conseil, Paris 31 décembre 1915.

723

M. Paul Claudel, Chargé de mission en Italie,
à M. Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Mémo. *Rome, décembre 1915.*

Mission économique en Italie

À mesure que mon travail de documentation avance et que je commence à me rendre compte d'une manière précise de la situation de la France et de l'Italie à l'égard l'une de l'autre, je m'aperçois mieux que le problème du développement des relations entre les deux pays dépend surtout, en dehors de tous les petits moyens depuis longtemps connus et si efficacement signalés, de deux choses :

1) de l'aire géographique et surtout économique que la France occupera après la guerre ;

2) du régime douanier qui existera entre les deux pays. Sur le premier vous connaissez déjà ma manière de voir ; c'est le second qui actuellement m'intéresse le plus.

J'ai rendu l'autre jour visite à Luzzatti qui, parmi un flot de paroles débitées avec l'accent des Italiens de Vaudeville, m'a appris du moins une chose assez intéressante. Il m'a appris que parmi les questions débattues récemment à Vienne lors des conférences économiques entre les représentants de l'Autriche et de l'Allemagne et qui aboutiront sans doute pratiquement à un Zollverein plus ou moins déguisé, se trouvait celle des traités de commerce à conclure plus tard entre le futur bloc central et les autres nations. On aurait proposé de les diviser en nations alliées, nations neutres malveillantes, nations neutres bienveillantes et nations ennemies. Quoi qu'il en soit il est certain que cette guerre aboutira à la formation de blocs qui remplaceront les anciennes nations et que celles qui resteront isolées se trouveront, économiquement du moins, désavantagées pour traiter avec la masse anglo-saxonne, la masse austro-allemande, la masse slave, etc. Luzzatti dit qu'après la guerre les relations franco-italiennes commerciales ne pourront plus rester ce qu'elles étaient, et je le crois aussi. Il m'a dit qu'il avait des idées à ce sujet et m'a convié aimablement à venir m'entretenir avec lui à ce sujet dès que la session parlementaire sera close.

En rentrant chez moi, j'ai trouvé une lettre de M. Bonneffon-Craponne, à qui j'avais écrit sur ce même sujet préoccupant, et que je trouve si intéressant que je me permets de vous en adresser une copie. Craponne n'est nullement un rêveur. C'est un grand marchand de soies de Turin, fort pratique et fort intelligent, qui m'a communiqué les épreuves d'un livre qu'il a écrit sur l'Italie, et qui est absolument remarquable. Comme vous le verrez, il conclut audacieusement à l'idée d'un Zollverein franco-italien. C'est d'ailleurs une idée qui n'est pas nouvelle en Italie et qui a été pour la première fois mise en avant, il y a dix ans, par M. Tullio Martelle de Bologne. Son article a été tout récemment reproduit avec approbation par la *Liberta Economica* de Bologne. J'avoue que moi-même cette idée me

séduit beaucoup et j'ai rédigé à ce sujet une note que vous trouverez également ci-jointe.

Qui sait si le moment ne serait pas venu, alors que la guerre retient toutes les attentions et atténue les petits dissentiments, de jeter dès maintenant les bases de cette union ? L'expérience prouve que les grandes réformes économiques ne peuvent se faire que par des espèces de coups d'État : telle celle de 1860, sortie des entretiens récents de Michel Chevalier et de Cobden, telle celle même du traité de 1898. Trop d'intérêts particuliers sont ou se croient lésés pour qu'il soit possible de les concilier d'avance.

Je me demande si dès maintenant il ne serait pas possible de signer un protocole ainsi conçu : dans le cas où la guerre actuelle aboutirait à une modification de l'équilibre économique tel qu'il existait en Europe au moment de l'ouverture des hostilités, la France et l'Italie prennent l'engagement dès maintenant de placer leurs relations commerciales dans une situation telle qu'elle leur permette de discuter dans une entière solidarité l'ensemble des contrats ou pactes commerciaux qu'elles auront à conclure avec les autres nations.

J'ai longuement causé avec de Billy ce matin qui m'a exposé longuement l'état des négociations engagées avec le B.C. Elles paraissent en bonne voie.

Pardon de prendre sur votre temps pour vous faire lire ces élucubrations. Mais puisque les Allemands s'occupent déjà de leurs relations avec leurs alliés, il me semble que nous devons en faire autant. Il faut prendre dès maintenant des sûretés et ne pas permettre que l'Italie retourne après la guerre sous le joug de l'Allemagne à qui l'attache un parti puissant, puissant surtout au point de vue économique, et la politique a une tendance dangereuse à suivre les intérêts. N'oublions pas que la guerre actuelle a eu pour cause la poussée du monde allemand vers la Méditerranée.

Sur le régime douanier futur à établir entre la France et l'Italie

« Il me reste maintenant à répondre à votre dernière question – celle du régime douanier. Il y aurait un volume à écrire. Je vais essayer, au courant de la plume, de vous dire très sincèrement ce que je pense et ce que je n'oserais certainement pas écrire dans un journal ou dans une revue. Naturellement je pose comme prémisse à tout mon raisonnement la victoire des Alliés, victoire en tous cas suffisante pour leur permettre de défendre ou de songer à défendre leurs intérêts économiques. Malgré cette victoire, la France et l'Italie, pour des raisons différentes, mais tellement évidentes qu'il est inutile de les développer, se trouveront très sérieusement atteintes par la guerre. Nous avons à l'heure actuelle dépensé 38 milliards. Si les hostilités se prolongent encore pendant un an, nous en aurons dépensé 70 au minimum, sans compter le capital représenté par les retraites, les indemnités aux départements envahis, etc. En résumé un intérêt de 4 à 5 milliards à payer annuellement, soit notre budget doublé. L'Italie de son côté en admettant que sa guerre ne se développe pas se trouvera endettée d'une dizaine de milliards – ce qui est pour le moins aussi grave, vu sa situation financière fort précaire. Je ne crois pas (et c'est ici que je vous dis

tout ce que je pense) que l'on pourra arriver à un écrasement des Empires ennemis suffisant à les obliger de se ruiner définitivement pour payer nos dettes. Même vaincus ils formeront un bloc économique formidable qui, nous étant opposé, ne pourra qu'aggraver notre situation latine, si nous n'avons pas le courage de prendre des mesures efficaces contre ce nouveau danger. Or il me semble que, soit en Italie, soit en France, on est en train de se préparer volontairement le plus sombre des avenirs. Des deux côtés la question que vous posez n'est abordée que fort superficiellement avec la pensée secrète de rouler son voisin dans le prochain traité de commerce, en sacrifiant une fois de plus l'intérêt général à quelques intérêts particuliers qui ont le mérite de savoir s'imposer à l'avance, comme ils s'imposeront lors des négociations officielles. Je ne vous parlerai pas de votre pays et des théories qui s'y agitent : vous les connaissez certainement mieux que moi. Mais voyez ce qui se passe en Italie. La Commission nommée par le ministre Luzzatti pour la révision des traités de commerce continue à fonctionner sur l'ancien canevas qui lui avait été préparé avant la guerre, subissant toutes les influences des gros industriels de la sidérurgie, de l'Institut Cotonnier, des Marzini et consorts des sucreries. Tout le chambardement que provoquera fatalement le cataclysme actuel ne l'émeut pas et personne ne songe à modifier son programme. L'Italie devra cependant prendre part à de nouvelles alliances économiques pour les raisons mêmes qui l'ont décidée à se ranger, malgré l'avis d'une *majorité* aux côtés de la France dans la guerre actuelle. L'histoire économique de l'Italie a été en effet peu brillante en ces dernières années. Son exportation a subi toutes les conséquences de sa politique. La rupture de 1888 avec la France avait forcé l'Italie agricole et industrielle à se créer de nouveaux débouchés : la guerre de 1914-191 ? la forcera à recommencer cette *via crucis* très douloureuse dans des conditions encore plus difficiles qu'il y a 30 ans. Il est très curieux de constater que les nationalistes qui ont poussé à la guerre, il y a 6 mois, et qui défendent la grande politique d'expansion oublient, dans toutes leurs théories, simplement la question des exportations italiennes. Si leur système réussissait à prévaloir, que deviendrait l'Italie agricole, dont les produits forment la presque totalité des exportations ? Où exportera-t-on les vins dont le débouché principal était en Autriche et dont l'Allemagne consommait des quantités importantes ? Et la question des huiles, des fruits, des légumes, des pâtes alimentaires, du riz et de nombreuses autres denrées ? N'est-il pas naturel de supposer qu'en fermant le marché italien aux importations étrangères, on fermera automatiquement les marchés étrangers aux productions agricoles italiennes, les seules que l'on puisse frapper avec succès par représailles ? En résumé il me semble que, soit en France, soit en Italie on n'envisage la question des futurs rapports économiques des deux pays que sous le jour actuel – peut être modifié pour quelques voix douanières secondaires – légèrement tamisé par la fraternité des armes : ce ne sera plus la lutte protectionniste des deux côtés des Alpes, mais ce sera quand même la défense à outrance de quelques intérêts nationaux. Je puis me tromper et m'exagérer les conséquences de cette guerre épouvantable qui épuise l'Europe, mais je crois qu'elles seront beaucoup plus graves que nous ne le supposons. Et ce qui paraissait une utopie ridicule il y a deux ans pourrait bien

devenir une nécessité, une condition vitale pour les peuples latins. Je veux faire allusion à l'Union douanière, à *l'Uberbangs abgaden* allemande dont Kühne a donné une définition bien nette que vous connaissez fort bien : « l'adhésion pure et simple de plusieurs États à une législation douanière unique dans le but de se diviser proportionnellement les ressources d'un tarif douanier commun ». J'ai été frappé dernièrement de retrouver dans un document, échappé à l'œil vigilant de la Censure, sur le Congrès de Vienne d'il y a quelques mois, cette ancienne formule placée comme base du Zollverein futur des Empires austro-boches. Nous contribuerons probablement jusqu'à la fin de la guerre, et même après la signature de la paix, à discuter des tendances libre-échangistes et protectionnistes. Nous nous réveillerons de notre très docte somnolence théorique devant la surprise du fait accompli – par les autres, quand il sera trop tard pour en faire autant de notre côté. Les erreurs politiques et militaires se répéteront, je le crains, sur le terrain économique et il faudra des efforts nouveaux, des sacrifices immenses pour éviter la débâcle. Je crois à la nécessité de l'abandon complet du système ancien, à la fatalité du bloc latin contre le bloc austro-boche sur les bases du Zollverein de la Prusse et des États allemands du 22 mars 1833 ».

(Extrait d'une lettre de M. Bonneffon-Craponne, conseiller du Commerce extérieur. Union, 30 novembre 1915).

Au sujet d'un projet douanier entre la France et l'Italie

Point de vue politique.

1. Ce point de vue domine tous les autres. Il est certain que si nous ne cherchons pas à profiter de la situation actuelle, résultant d'un concours extraordinaire de circonstances, pour nous attacher l'Italie par des liens économiques, celle-ci est exposée à reprendre peu à peu ses habitudes avec les Empires centraux, vers lesquels l'inclinent tant d'intérêts et de besoins et qui comptent encore dans la Péninsule un parti puissant et influant.

2. Une union douanière avec l'Italie, établissant entre les deux pays une solidarité entière d'intérêts, nous rendrait maîtres de la Méditerranée, c'est-à-dire de la position la plus importante du monde entier. À la jointure de trois continents, la Méditerranée est comme un estuaire qui donne débouché à un monde entier. Son importance potentielle est bien supérieure à celle de la Baltique, et les Allemands la sentaient si bien qu'une des raisons de la guerre actuelle fut leur effort pour y prendre pied. L'axe futur des affaires du monde entier sera l'axe Odessa-New York. Le commerce en effet, surtout le commerce maritime, tend à prendre un caractère international et ne peut plus s'alimenter des ressources d'un seul pays. Or de Gibraltar à Batoum, sur tous les pourtours de ce double bassin, quelle variété de ressources et de besoins. Et surtout quel avenir, quand l'Orient sera ouvert. C'est une nouvelle Amérique.

3. Quels que soient les succès militaires et les combinaisons diplomatiques, une Allemagne morcelée me semble toujours une conception artificielle et impossible. Mais en face d'une Allemagne, diminuée sur certains points, mais vraisemblablement agrandie d'une partie de l'Autriche, la

France ne peut absolument pas rester ce qu'elle est. Il lui faut absolument chercher des contreforts : la Belgique, l'Italie.

Au point de vue économique

Avantages communs aux deux pays

1. La lettre de M. Bonnefon-Craponne fait très bien ressortir les avantages qu'auront la France et l'Italie à associer leurs intérêts pour en imposer le respect parmi les groupes de puissances agrandies à qui la guerre va imposer la nécessité de se créer un supplément de ressources.

2. C'est précisément parce que la France et l'Italie ont plusieurs de leurs productions similaires ou identiques qu'elles ont intérêt à s'associer, au lieu de se faire concurrence, pour se rendre aussi complètement que possible maîtresses des marchés. Il faut que les nations suivent l'évolution des activités particulières *et qu'au régime de la concurrence succède celui de l'association*.

3. L'association de la France et de l'Italie constituera pour les autres peuples méditerranéens, par exemple pour ceux de la péninsule ibérique, un foyer d'attraction et d'intérêts si puissant qu'elle leur rendra bien difficile d'en rester indépendants. Ceci simplement pour mémoire.

4. La principale production commune de l'Italie et de la France est la soie et le tissu de soie dont le principal consommateur est l'Amérique du Nord, dont on connaît la vigueur douanière. Il est probable qu'à ce point de vue le groupe Italie-France, composé de près de 100 millions de consommateurs (sans compter les colonies) sera mieux armé pour défendre ses intérêts.

Avantages particuliers de l'Italie

1. Les avantages pour ce dernier pays de se voir ouvrir un immense marché comme celui constitué par la France et ses colonies, d'une richesse bien supérieure, sont évidents et il est inutile d'y insister.

2. La France agrandie de certaines régions du Rhin, unie à la Belgique, pourvue de contrats qui lui assurent des droits sur la houille westphalienne qui, trop riche pour l'Allemagne seule, doit être considérée comme le patrimoine de l'Europe entière, deviendra un des pays les mieux pourvus de ce qui manque totalement à l'Italie, le fer brut. C'est le fer brut, l'acier brut, dont l'approvisionnement lui permettra avec la mise en exploitation de ses forces hydrauliques le développement de ses industries de transformation.

Avantages particuliers à la France

1. L'Italie en raison de sa position géographique fournira à la France une aide précieuse dans la mise en valeur de son domaine de l'Afrique et du Levant et pour les relations avec le monde de la Mer Noire.

2. Les nombreuses colonies italiennes d'Amérique constitueront pour elle un nouveau point d'appui très important.

3. L'Italie est un pays neuf appelé à se transformer industriellement et à s'enrichir. D'où une clientèle vaste et intéressante, soit pour l'industrie

française qui, admirablement outillée et dirigée à l'intérieur, manque surtout de marchés extérieurs, soit pour nos produits de luxe.

4. Enfin, considération la plus importante de toutes, *l'Italie est un immense réservoir de main-d'œuvre* (600.000 émigrants chaque année). Or la main-d'œuvre est ce qui manquait surtout à notre agriculture et à notre industrie et ce qui lui manquera davantage encore après la guerre. Mettre la main sur un réservoir de main-d'œuvre, c'est comme si on s'annexait un bassin houiller, surtout une main-d'œuvre intelligente comme l'est celle de l'ouvrier italien. Avec des lois appropriées (voir celles de l'Allemagne) on peut parfaitement empêcher l'émigration, à condition de lui trouver un emploi intérieur.

Objections

1. Crainte de voir le marché français inondé par certains produits italiens : le vin, les huiles. Cette crainte ne résiste pas à un examen détaillé des statistiques commerciales.

Pour l'huile d'abord, la production italienne est en voie de diminution constante. De 3 millions d'hectolitres, il y a 15 ans, elle a passé à 2 millions. L'Italie est actuellement un pays *importateur*, soit des huiles de Tunisie, soit surtout des huiles de coton des États-Unis contre lesquelles l'association avec la France permettra de mieux se défendre.

Il en est de même pour *les vins*. L'Italie d'aujourd'hui n'est plus un pays exportateur de vin, matière première. Au contraire elle importe chaque année pour 600.000 hectolitres de vins de Grèce. Elle exporte chaque année 1,5 million d'hectolitres. Tandis que nous achetons couramment à l'Espagne en dépit de droits élevés, des quantités qui varient entre 1 million et 2 millions d'hectolitres. L'Italie a surtout, et avec grand succès, spécialisé sa production du côté des vermouths et des vins-liqueurs, pour lesquels nous ne lui faisons pas concurrence.

Pour *la soie*, la situation est un peu différente. Notons cependant qu'en dépit des primes, notre sériciculture agonisait et que la guerre lui portera un coup de grâce. Le paysan de la vallée du Rhône trouve plus d'avantages à d'autres cultures. Notre industrie du moulinage n'est pas des plus brillantes. Notre industrie du tissage seule pourrait être menacée, bien que les centres industriels ne se déplacent pas facilement.

Mais ici interviennent des considérations très importantes qui valent également au regard des nouvelles industries italiennes. Celles-ci sont en effet le résultat un peu artificiel d'un protectionnisme et d'une organisation intenses et pourraient à juste titre se croire menacées par l'ouverture des frontières.

Depuis le temps de Cobden et des vieux économistes, la situation de l'industrie s'est modifiée du tout au tout. L'époque héroïque de la liberté et de la concurrence est passée. Les industries similaires ont compris qu'elles ne pouvaient plus rien isolées, et l'une des raisons du succès de l'Allemagne est qu'elle a compris cette simple vérité un peu avant les autres nations et qu'elle y a conformé plus complètement sa pratique. Cette situation peut singulièrement simplifier, si on le veut, la tâche du législateur douanier.

Nous avons vu que l'industrie italienne est fortement associée et organisée, c'est une industrie jeune et tout à fait outillée, même économiquement, à la moderne. L'industrie française l'est également plus qu'on le croit. Il semble qu'à l'intérieur d'un même territoire douanier, alors surtout que les gouvernements conservent par devers eux l'arme des tarifs de chemins de fer, que ces différents groupes, appuyés par des soutiens financiers commun, peuvent assez facilement arriver à une entente. J'en dirai autant des lignes de navigation.

En ce qui concerne la concurrence des ports de Gênes et de Marseille, je trouve dans un rapport de notre agent à Gênes (1910) le passage suivant :

« Pour Gênes, les seuls rivaux, les seuls véritables concurrents sont les ports de la Mer du Nord. On sait que les représentants autorisés des ports de Gênes et de Marseille ont eu, ces dernières années, diverses occasions, saisies avec empressement, de se voir, de se connaître et de s'apprécier. On peut regretter qu'une sorte de *modus vivendi* pour un partage équitable du trafic n'ait pu s'établir sur des bases durables. Le temps n'est plus où l'on pouvait dire qu'une entente entre les armateurs et commerçants Génois et marseillais serait désirable. Elle est à l'heure actuelle *nécessaire*, et si une sorte de ligne de résistance ne s'organise pas, si Gênes et Marseille, qui déjà renoncèrent à leurs querelles, n'unissent pas leurs efforts pour défendre les trafics qui leur reviennent de droit, il est à craindre qu'elles ne soient bientôt plus en mesure de lutter contre une concurrence de plus en plus redoutable ».

9 décembre 1915.

J'ai vu hier Giretti, industriel et député du Piémont. Je lui ai dit quelque chose de mon idée. Il pense que la principale difficulté viendrait de l'Angleterre, dans le cas où le régime douanier des deux pays viendrait à être aggravé au détriment de ceux qui ne font pas partie de l'Union douanière. Son désir serait que dès maintenant on pût arriver à une amélioration du régime douanier entre la France et l'Italie, sur la base d'une abolition du droit sur les soies moulinées italiennes, et de l'extension à l'Italie de la faveur accordée aux soieries suisses. Ce qui, dit-il, serait plus facile maintenant que plus tard et permettrait à l'Italie de faire des concessions immédiates sur les moulinées et les soieries (actuellement soumises au tarif maximum, prohibitif). Il me remettra un mot prochainement à ce sujet. Naturellement je lui ai bien expliqué que je n'avais aucun titre pour négocier à ce sujet et que je ne m'occupais de ces questions que pour mon instruction personnelle et à un point de vue purement général et théorique. J'ai fortement insisté là-dessus. Je dois causer prochainement avec le ministre Barzilaï et d'autres députés, mais pas sur ce sujet.

Erreur de l'auteur : Voici les principaux clients de l'Italie : Suisse : 569.500 hectolitres. – France : 229.000. – Brésil : 164.800 ; – Argentine : 147.400. – Allemagne : 46.600. – Autriche-Hongrie : 5.700. Il est vrai qu'une bonne partie des importations suisses va sans doute en Allemagne.

724

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

M. s.n°. *Paris, s.d.*

Le rédacteur de la note ci-jointe ignore :

1°– que pour la guerre économique les organes d'exécution sont : a) le ministère de la Marine qui réprime la contrebande ; b) le ministère des Affaires étrangères qui par les ententes avec les Alliés et les neutres prépare et dirige l'action de la Marine ; c) le ministère des Finances (douanes) qui empêche les transactions prohibées.

Ne peuvent être que des organes de renseignements et d'études :

a) le ministère de la Guerre, qui peut indiquer les produits utiles à la guerre, ceux qu'il convient de soustraire à l'ennemi – qui fait connaître les possibilités de transport sur notre territoire.

La commission internationale des contingents a un pouvoir de négociations et n'est pas un simple bureau d'enregistrement.

Le programme esquissé est immense et si on le suit à la lettre, le ministre de la guerre économique deviendra le régulateur de toute la vie économique du pays, et même il en aura la maîtrise puisqu'il *décidera*.

Le Cabinet du ministre choisi devra être recruté avec grand soin car il peut ou bien absorber tous les autres services, ou bien rester en l'air et ne créer qu'un organe de plus, c'est-à-dire de trop[1].

LA LUTTE ÉCONOMIQUE

(Organisation schématique)

Organes de renseignements et d'études

Ministère de la Guerre :
État-major de l'Armée – 4ème Bureau
État-major de l'Armée – 5ème Bureau
Section économique.

Ministère des Affaires étrangères :
Direction des Affaires politiques et commerciales
Commission interalliée de Contingentement.

Ministère de la Marine :
Comité de Restriction.

[1] Note de Margerie datant de la fin décembre 1915 rédigée à la suite de la lecture du texte sur la lutte économique.

Ministère des Finances :
Commission des Dérogations
Chambre syndicale des agents de change
Secrétariat général de la Banque de France.

Ministère du Commerce :
Commission Consultative
Chambres de Commerce.

Coordination des Études
Le Cabinet du ministre.

Préparation des décisions
Le ministre chargé de la lutte économique.

Décisions
Le Conseil des ministres.

Exécution
Les Directions compétentes des ministres intéressés (liaison assurée par le Cabinet du ministre).

Remarques : Le seul organe à créer est le Cabinet ou Secrétariat du ministre. Ce Cabinet devrait être essentiellement composé d'officiers et de fonctionnaires détachés par les ministères les plus intéressés – Guerre – Affaires étrangères – Marine – Finances – et choisis dans les services qui s'occupent déjà des questions économiques.

Organisation de la lutte économique

La lutte économique doit être envisagée comme une annexe de la lutte militaire. Elle doit avoir pour but d'utiliser au maximum les ressources dont disposent la France et ses Alliés et de restreindre au minimum les ressources de l'ennemi. Elle doit avoir pour effet d'amener devant nos troupes confiantes et bien pourvues un ennemi affaibli matériellement et moralement.

Elle doit agir sur les gouvernements, sur les financiers, sur les commerçants, sur les masses populaires. Elle est le moyen le plus efficace à employer pour démoraliser une grande nation. Rationner un pays, imposer à tous des privations quotidiennes, contraindre le paysan à tuer sa vache, la mère à sevrer de lait son enfant, augmenter le goût de l'existence, ruiner les industries, interrompre le commerce, couper toutes communications, obliger l'État à étendre partout sa tyrannie, le contraindre à exercer un contrôle absolu sur l'alimentation, à inventorier et à réquisitionner toutes les denrées, à déprécier sa monnaie, à écraser le peuple sous le poids des impôts, c'est susciter chez des millions d'individus une souffrance, une lassitude qui peu à peu s'étendront des campagnes et des faubourgs jusqu'au front pour y troubler les cœurs et y amollir les courages.

Pour atteindre de tels résultats, il faut épier toutes les tares, toutes les faiblesses de l'ennemi, découvrir ce qui lui manque, ce qu'il craint. Puis, le point délicat trouvé, il faut frapper *vite* et *fort*, sans pitié et sans faiblesse.

Les coups ainsi portés à l'ennemi, il faut les parer chez soi, il faut tendre le courage de chacun vers le but à atteindre, il faut éviter les achats à l'étranger, extraire du sol national, par le travail de tous, tout ce qu'il peut produire ; il faut cultiver la terre, faire rendre à plein les mines, les usines et les manufactures, intensifier les transports, exiger du patriotisme de chacun les efforts de volonté et d'énergie que la contrainte et la nécessité imposent aux Allemands.

L'exécution de ce programme exige à la base de larges services d'observation et d'étude et à la tête une haute autorité prompte à la décision et à l'exécution.

Jusqu'à présent, en France, la documentation et les moyens d'exécution existent, mais aucune haute personnalité n'a encore assumé la responsabilité de coordonner et de décider.

Presque tous les ministères ont créé un ou plusieurs organes d'études économiques. Tous ont le vif désir d'être utiles, mais chacun a sa vie propre, ses initiatives, ses directions, chacun entend garder sa personnalité et son indépendance dans le choix des objectifs et des moyens. Aussi l'activité déployée reste impuissante et se traduit, la plupart du temps, par une agitation stérile.

Au ministère de la Guerre, la section de Contrôle puise d'abondants renseignements dans l'examen de la correspondance postale et télégraphique, dans la lecture des journaux étrangers, dans des rapports d'agents. Ces renseignements synthétisés par un personnel instruit et dévoué font l'objet de notices adressées au ministre de la Guerre et aux administrations qui paraissent pouvoir être intéressées par la question soulevée. Créée de toutes pièces depuis la guerre, dirigée par un conseiller référendaire à la Cour des Comptes, la section de Contrôle est un organe précieux, susceptible de fournir une large documentation et une base sérieuse d'études.

La section Économique, dont le rôle a été défini par l'arrêté ministériel du 12 décembre 1915 s'occupe essentiellement de l'examen des demandes de dérogation aux prohibitions de sortie. De plus, elle se relie aux comités consultatifs d'action économique créées dans les Départements. Placée sous la direction d'un contrôleur de l'administration de l'Armée, elle relève du sous-secrétariat d'Etat de l'Intendance.

Le 4ème Bureau de l'état-major de l'Armée assume, depuis la mobilisation, la lourde responsabilité des transports à l'intérieur et a la charge de réserver aux Armées le personnel et le matériel nécessaires, tout en cherchant à entraver le moins possible la vie économique du pays.

Au ministère des Finances, la Commission des Dérogations aux Prohibitions de Sortie fonctionne sous la présidence du directeur général des douanes. Son rôle est de chercher à concilier les intérêts du commerce d'exportation avec la nécessité de priver l'ennemi de toutes ressources utiles, mais de celles-là seulement.

Au ministère des Affaires étrangères, la direction des Affaires politiques et commerciales centralise les renseignements envoyés par les agents diplomatiques et prépare les instructions à adresser à ces agents. Son rôle est capital, c'est par elle que la liaison et la bonne harmonie avec les Alliés et les Neutres sont assurées et maintenues.

La Commission Interalliée de Contingentement s'occupe plus spécialement de la détermination des importations à autoriser à destination des pays neutres. Elle a un rôle purement consultatif.

Tous les organismes, qui viennent d'être énumérées, auxquels il y a lieu d'ajouter encore une grande commission d'études créée au ministère du Commerce, trouvent un lien commun dans le Comité de Restriction du commerce et des approvisionnements de l'ennemi qui dépend du ministère des Affaires étrangères, mais siège au ministère de la Marine et est présidé par un amiral, le troisième depuis huit mois. Le Comité de Restriction est, en l'état actuel des choses et malgré ses changements de présidents, l'organisme le mieux adapté à la lutte économique. Il tient du décret du 22 mars 1915 des pouvoirs d'étude et d'investigation très étendus, le président de la Chambre de Commerce de Paris en fait partie et son secrétariat est une source précieuse de renseignements. Malheureusement, le Comité de Restriction doit se borner à émettre des vœux sur les questions qui lui sont soumises. Ces vœux sont recueillis par les représentants des divers départements ministériels et peuvent être présentés par chaque intéressé à son ministre. S'il s'agit de questions de détail, d'allonger la liste des prohibitions de sortie, la solution peut encore être obtenue en quelques semaines, mais s'il s'agit d'une véritable question économique qui, par essence, intéresse toujours plusieurs départements ministériels, la décision incombant à plusieurs n'est prise par personne. Enfin même pour les questions relativement simples l'amiral-président n'a aucune qualité pour intervenir dans les départements ministériels intéressés et poursuivre la réalisation des vœux du Comité. C'est qu'en réalité la lutte économique définie dans son but et ses moyens d'action, comme une auxiliaire et une annexe de la lutte militaire, est essentiellement œuvre de gouvernement. Seul le Conseil des ministres a qualité pour prendre des décisions qui, dictées par le seul souci d'abréger la durée de la guerre et d'en diminuer les souffrances, peuvent avoir pour contrecoup de méconnaître et de froisser des intérêts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Pour que le Conseil des ministres puisse ainsi peser et décider en connaissance de cause, il faut nécessairement que les questions lui soient présentées par un de ses membres qui les ait étudiées en s'entourant des avis de tous les départements intéressés, mais en ayant uniquement en vue le but supérieur des nécessités de la lutte suprême où la France est engagée.

Faute de ce chef de la lutte économique, faute d'un ministre spécialement désigné par la confiance du président de la République et du président du Conseil pour coordonner les études, étudier les problèmes soulevés, préparer les solutions, obtenir la décision et en poursuivre l'exécution : aucune grande question économique intérieure ou extérieure touchant la guerre ne sera jamais susceptible d'aboutir. L'expérience en est faite depuis dix-huit

mois de guerre et l'Angleterre qui a suivi les mêmes errements vient de donner l'exemple en chargeant lord Crewe de la guerre économique.

Le ministre ainsi désigné ne doit pas, d'ailleurs, se superposer à ses collègues ; il doit utiliser les services de chacun en vue de l'obtention du but voulu par tous. Il n'est donc pas nécessaire de concevoir une organisation complexe ni un personnel nombreux. Il ne s'agit pas de créer un ministère, tous les organes de documentation et d'études existent ainsi que tous les organes d'exécution. Il faut simplement que les efforts de ces organes soient coordonnés et dirigés vers un but unique. Ce rôle exige le choix d'un ministre de haute personnalité de manière à éviter à l'intérieur les froissements ou les susceptibilités et à assurer à l'extérieur l'impression des volontés de la France avec une autorité puisée dans l'importance des fonctions déjà remplies et la grandeur des services rendus.

Auprès de ce ministre un seul organe de travail, Cabinet ou secrétariat, est nécessaire. Le chef de Cabinet et ses collaborateurs immédiats seront avantageusement choisis parmi les hommes ayant acquis par leurs travaux et par leurs fonctions du temps de paix une expérience pratique des questions économiques, financières et commerciales : la mobilisation a mis plusieurs de ces hommes à la disposition de l'État. Devraient en outre obligatoirement figurer dans ce Cabinet, pour permettre un bon fonctionnement de l'organisme, deux représentants au moins de l'Armée, l'un émanant de préférence de la section de contrôle, l'autre du 4ème Bureau de l'état-major de l'Armée, ce dernier spécialement chargé de la question des transports, un représentant du ministère des Affaires étrangères, un représentant du ministère de la Marine, un représentant du ministère des Finances.

Ainsi la liaison étant assurée naturellement avec les principaux ministères intéressés, le travail d'étude se ferait vite et complètement, et l'exécution des décisions prises par le gouvernement ne souffrirait point de retard, chacun sachant quelle direction ou quel bureau il y a lieu d'actionner pour aboutir.

La lutte économique pourra donc être entreprise en France sans difficultés. Tous les éléments sont à pied d'œuvre, il suffit que le gouvernement confie à l'un de ses membres la direction de cette annexe de la guerre.

(Fonds Blocus)

725

Fin décembre 1915.

Observations sur la conduite et les résultats de la guerre économique au cours du second semestre de 1915

Secret

Dans cette étude très intéressante, on examine d'une part, les approvisionnements que l'Allemagne a pu obtenir en 1915, soit par les pays neutres limitrophes, soit par ses propres alliés, soit par les pays envahis, et

l'on considère d'autre part, les ressources actuelles des empires centraux ; la conclusion est que la guerre économique pourra amener très rapidement l'épuisement complet de l'Allemagne, si cette guerre est conduite avec intelligence, désintéressement, et un plus grand accord de la part des Alliés.

Cette intelligence et cet accord doivent tendre à la surveillance du commerce national dans chaque État allié, et à la restriction du commerce des neutres ; à une vigoureuse offensive économique qui enlèvera à l'ennemi les stocks encore disponibles un peu partout ; à l'entrave ou même la suppression de l'exportation ennemie.

Tout ce programme devra être exécuté sous la direction, la surveillance et la responsabilité d'un organisme spécial d'exécution en vue de la guerre économique, à créer dans chaque pays ; et par la réunion de ces différents organismes en un comité interallié qui en coordonnera l'action.

Dans un passage de l'étude en question, il est dit :

« La documentation fragmentaire dont disposent les auteurs leur permet de reconnaître que les exportations de France et d'Italie ainsi que le transit par la France et l'Italie furent quelquefois considérables » (page 27, 1° partie).

Et plus loin :

« … si nous pouvons affirmer que les exportations de France en Suisse ne furent pas négligeables, celles d'Italie en Suisse furent plus importantes encore … ».

A la page 49 il est dit :

« Pourquoi l'Italie reste l'inconnue du problème suisse : Avant sa participation à la guerre, l'Italie avait abondamment approvisionné les empires centraux en produits de son sol et en produits d'outre-mer. Elle avait fourni à l'Allemagne non seulement des huiles, des vins, des oranges, des citrons, du soufre, des pyrites, mais aussi des céréales venues d'outre-mer, du maïs importé, etc.

Après sa participation à la guerre contre l'Autriche, l'Italie n'a pas du tout déclaré la guerre à l'Allemagne et les maisons allemandes existant en Italie n'ont pas perdu l'occasion de faire du commerce.

Sans aucun doute, l'Italie a promulgué un grand nombre d'édits défendant l'exportation, mais son trafic avec la Suisse reste intense et varié ; aussi nous est-il impossible de distinguer la part de ce trafic destiné au transit pour l'Allemagne.

D'après des extraits sommaires et pleins de lacunes, nous notons pour les mois d'août, septembre, octobre, l'exportation de 7.390 tonnes de pyrites, 130 tonnes de cuivre, 10.130 tonnes de coton et 1.340 tonnes de pétrole, 540 d'essence et 680 d'huile minérale, et pour tous ces produits l'exportation est prohibée.

Il convient d'autre part d'ajouter que ce n'est pas principalement par la voie de la Suisse que se font les exportations italiennes vers l'Allemagne ; la route par la Suisse sera sans doute de moins en moins utilisée depuis que l'Italie a souscrit à la fondation de la S.S.S.

Les exportations d'Italie, destinées à l'Allemagne, suivent les déviations de la contrebande internationale. Il y a quelques jours, 50.000 tonnes d'acide citrique prirent la route de Copenhague où évidemment elles ne sont pas restées. Des figues, des oranges, du lait condensé passent en Hollande après avoir passé par l'Espagne. Le steamer *Sibilla* porte à New York des laines destinées à von Willer. Enfin, sans avoir recours à des voies aussi détournées, quelques établissements italiens se contentent de diriger leurs marchandises par Modane en France, d'où elles ressortent par Bellegarde.

Mais quelle que puisse être l'activité de l'exportation italienne destinée à l'Allemagne, elle ne peut toutefois entrer en ligne de compte dans la statistique ».

Tout ceci pourrait faire croire que l'Italie est un des pays qui ait fourni à l'Allemagne, dans le second semestre de 1915, une grande quantité de marchandises ; ceci cependant est absolument inexact.

Il suffit de comparer les exportations en Suisse que l'on attribue à l'Italie avec celles qui se sont faites dans les différents pays neutres limitrophes de l'Allemagne et qui sont de toute autre origine.

Les données de l'étude en question proviennent de sources différentes, mais ne sont pas, pour la plupart, tirées des statistiques officielles mais officieuses ; la plupart sont fournies par le War Trade Department anglais et par les organes gouvernementaux français. De tels renseignements peuvent pécher par défaut, mais certainement pas par partialité, au détriment de l'Angleterre et de la France. Elle est même louable la façon avec laquelle on y reconnaît les erreurs et les fautes qui ont permis de ravitailler l'Allemagne en 1915.

Le tableau n° 1 résume, pour certaines catégories de marchandises, les importations faites par les pays neutres du nord, limitrophes de l'Allemagne, en ce qu'elles constituent un excédent sur la consommation locale, et faisant ressortir par ces chiffres la surproduction exportée en temps normal. Il faut remarquer que toutes ces marchandises ont été exportées en Allemagne.

Le tableau n° 2, pour quelques catégories de marchandises, résume l'ensemble des exportations constatées des pays scandinaves en Allemagne.

Le tableau n° 3 résume le chiffre des exportations de certaines catégories de marchandises dont on a constaté le passage de Hollande en Allemagne.

Le tableau n° 4 fait allusion aux quelques exportations effectuées par la France.

Le tableau n° 5 donne les détails relatifs aux exportations de l'Italie, et aux exportations accumulées en Suisse par l'Italie et la France sans que la part de chacun de ces deux pays soit exactement spécifiée.

De l'examen des tableaux annexes il résulte :

L'Italie a exporté 63.378 tonnes de marchandises en Allemagne, de janvier à avril 1915. Les pays neutres du nord ont importé (tableau n° 1) pour 1.219.782 tonnes dont 481.693 dans le 1er semestre de 1915, de fourrages ; et

sous ce terme sont compris : son, maïs, tourteaux et fourrages divers. Nous étions alors en pleine neutralité ; il s'agissait, pour la plus grande partie, de marchandises *déjà acquises* directement par les Allemands. Or notre exportation fut d'environ le 1/20 de celle qui s'effectua par les pays du nord ; pour toute l'année elle est de 1/11 environ de celle qui s'effectua à travers ces pays dans le second semestre de cette même année (728.089).

Quant aux importations, voir tableau n° 5, d'Italie en Suisse durant les trois mois d'août, septembre, octobre 1915, il faut remarquer :

1° qu'elles se rattachent en partie à des échanges fixés entre Suisse et Italie et dont l'emploi en Suisse fut officieusement contrôlé ;

2° que si l'on fait la moyenne *hypothétique* (tableau n° 5) par année, on voit que les quantités importées de l'Italie sont minimes par rapport à celles importées dans les autres pays du nord, sous les yeux de l'Angleterre et de la France.

De cette comparaison résulte :

Pyrites. La moyenne hypothétique de l'Italie, exportation en Suisse, est de 29.560 – encore est-il connu que la consommation suisse est assurée par la seule Italie. Les pays scandinaves (tableau n° 2) ont exporté en Allemagne en 5 mois : 20.900 tonnes, soit pour l'année, *hypothétiquement*, 48.000 tonnes ; *presque le double de l'Italie*.

Cuivre. Moyenne hypothétique de l'exportation en Suisse de l'Italie : 520 tonnes dont une grande partie correspond à du trafic de perfectionnement. Les pays scandinaves (tableau n° 2) en 5 mois, ont exporté en *Allemagne* 971 tonnes, soit en une année, hypothétiquement 2.100 tonnes soit 4 fois plus que l'Italie. Et l'excès d'importation des pays du nord (tableau n° 1) est de 7.297 tonnes, soit 14 fois plus que l'exportation en *Suisse* de l'Italie.

Coton. Moyenne hypothétique de l'exportation en Suisse de l'Italie : 41.500 tonnes dont il faudrait soustraire la consommation suisse et une part de trafics de perfectionnement ; tandis que les pays du nord (tableau n° 1) ont un excédent de 244.462 tonnes soit 6 fois plus que l'Italie.

Pétrole. Moyenne hypothétique de l'exportation en Suisse de l'Italie, en fait de pétrole, huiles minérales, benzine : 30.000 tonnes environ (tableau n° 5), y compris l'exportation normale, qui serait à déduire, tandis que la quantité transitée par la France fut de 445.635 m³ d'huiles lourdes contre 291.714 en 1913 (tableau n° 4), et 2.034 m³ en 1915 contre 1.255 en 1913, d'alcool (substitut du pétrole ou dérivés en diverses applications) et les excédants, donnés par le tableau n° 4, de cire (liquide 21.400 m³ – végétale 2.603) qui aussi en partie remplace le pétrole.

L'Italie a cessé presque complètement tout commerce d'exportation avec la Suisse, et cela déjà depuis le début de sa guerre.

On a fait allusion au *vin*. En mai 1915, l'Italie supprima l'exportation de vin pour la Suisse, pendant quelque temps, pour en empêcher le transit possible aux mains de l'ennemi. En peu de jours, la Suisse fut envahie de vins espagnols *passant par territoire français*. Aux justes réclamations des producteurs et négociants italiens, on ne fit droit qu'avec retard et l'on retira la défense d'exportation.

L'Italie empêcha à partir du mois de mai 1915 l'exportation du riz. En Suisse parvinrent d'énormes quantités de riz espagnol *passant par territoire français*, et aujourd'hui cet article a complètement supplanté le riz italien.

Alors que l'Italie empêchait, avec une rigueur qui parût excessive à beaucoup, l'exportation des citrons et des oranges, on chargeait en Sicile des bateaux anglais à destination de l'Angleterre, qui s'en allaient ensuite en Hollande, et des trains entiers passaient en France et de là en Suisse, à destination de l'Allemagne.

Les tourteaux de semence de lin exportés d'Italie en France allaient finalement à cette destination par la même voie.

On peut en dire autant des légumes, des primeurs, etc.

En d'autres termes, il se produisait pour ces articles à peu près ce qui est arrivé pour le cacao entre France et Angleterre.

Ainsi, tandis que l'Italie fait des difficultés énormes et a supprimé presque complètement l'exportation pour la Suisse des fils de lin, coton et chanvre, l'Angleterre a triplé son exportation pour la Suède :

Exportation 1913 : 56.000 yards

Exportation 1915 : 132.000 yards

et quadruplé celle pour la Norvège :

Exportation 1913 : 24.400 yards

Exportation 1915 : 96.600 yards

Sans que l'industrie textile de ces pays puisse justifier ou expliquer cette augmentation, qui certainement est passée en Allemagne.

Le ministère des Finances qui actuellement règle presque uniquement la question, refuse, d'après un calcul approximatif d'un de nos fonctionnaires, en moyenne 70 % des demandes d'exportation. Nous sommes loin du « Licensing Committee » qui refuse à peine 7 % (page 12 du travail du 5ème Bureau).

« La lecture de ce travail nous fut très agréable, parce que, tout en nous montrant la ferme intention, par l'examen loyal et ouvert des erreurs passées, de parvenir à un plan commun de guerre économique, avec l'engagement net et énergique de l'observer rigoureusement, il nous a donné la conviction que, des Alliés, *notre pays est sans aucun doute celui qui a le moins contribué au ravitaillement des Austro-Allemands* ».

Tableau n° 1

Excédents, en tonnes, des importations dans les pays scandinaves et en Hollande, par rapport à la consommation normale de ces pays, en 1915

Fourrages	1.219.782
Graisses animales	80.915
Saindoux	47.522
Margarine	78.564
Huiles minérales	544.566
Huiles végétales	152.539
Cacao	62.862
Café	279.648
Caoutchouc	3.223
Coton	244.462
Peaux	33.791
Cuir	7.935
Résidus tanniques	7.297
Cuivre	7.127
Fruits	183.137
Thé	21.125

Tableau n° 2

Les pays scandinaves ont exporté en Allemagne dans les cinq mois juillet – novembre 1915

Harengs salés	1.089.740	kg
Harengs frais et peu salés	13.374.587	
Viande de bœuf	865.163	
Lard	4.142.316	
Boudin	938.165	
Beurre	3.576.238	
Minéraux de fer	3.153.978	
Feldspath (bisulfate d'aluminium)	4.031.000	
Carbure de baryte et de calcium (pour les gaz asphyxiants)	2.273.590	
Nitrates	6.657.681	
Scories de pyrites d'Huelva	20.900.317	(cuivre : 5.925.079)
Cuivre brut et travaillé	972.583	
Aluminium	22.878	
Manganèse	2.785.655	
Cellulose	43.122.162	
Goudron végétal (résine)	901.059	
Ustensiles	569.695	

Tableau n° 3

Exportations de la Hollande

1° La *Hollande* a fourni à l'Allemagne, en tonnes :

	en 1913	en 1915
Bœufs	14.935	9.923
Moutons	7.687	192
Porcs frais	36.826	10.313
Porcs salés	8.905	3
Porcs fumés	9.425	487
	77.778	20.918
Poissons	249.802	130.286
Légumes	95.917	38.201
Beurre	36.516	19.023
Fromages	63.165	13.267
Fécule	69.838	24.041

Alcool – dans les premiers mois de 1915 : 32.330 : hl.

L'Angleterre, par l'entremise de la Hollande, a envoyé en Allemagne 47.683 tonnes de gras animal.

Tableau n° 4

Excédents de transit des exportations en France pour les pays neutres limitrophes de l'Allemagne en 1915

Transit et exportations		*Excédent sur 1913*
Cire – liquides et paraffine	Quintaux métriques	21.400
Cire végétale	Quintaux métriques	2.603
Gomme	Quintaux métriques	11.604

Alcool à la Hollande : 2.304 q.m. en 1915
contre 1.255 en 1913.

Huile lourde – en transit – 445.625 q.m. en 1915
contre 291.714 en 1913.

Tableau n° 5

Exportations en Suisse d'après l'étude en question

De l'Italie en Suisse

	Août, septembre Octobre 1915	moyenne hypothétique en 12 mois
Pyrites	7.390 t.	29.560
Cuivre	130	520
Coton	10.130	41.520
Pétrole	1.340	5.360
Essence	540	3.160
Huile minérale	680	2.720

De janvier à avril 1915 l'Italie a exporté en Allemagne 63.378 tonnes de maïs.

Excédent pour l'Italie et la France dans les sept premiers mois de 1915 (Statistiques du WTO) en tonnes

Coton		62.161
Cacao		6.111
Huiles animales		19.402
Huiles végétales		3.796
Extraits tanniques		2.356
Peaux	Importations	1.176 tonnes,
	exportations normales	4.221
	Total	5.397 tonnes[1]

(Fonds Blocus)

[1] Note en marge du paragraphe : « On a fait allusion au vin … » : « Le vin espagnol était contingenté à 700.000 hecto … importation moyenne. Si les vins italiens avaient été maintenu à leur moyenne ordinaire la Suisse n'aurait eu que fort peu à exporter ».

En marge du paragraphe suivant : « mais non ».

726

Fin décembre 1915.

NOTE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Politique économique de guerre

Dès le début de la guerre, les puissances alliées et plus particulièrement les deux puissances maritimes, la France et l'Angleterre portèrent leur effort sur les mesures à prendre pour empêcher le ravitaillement des pays ennemis en matières nécessaires à la conduite de la guerre.

La déclaration de Londres et la contrebande

L'expérience des guerres passées semblait démontrer que seuls les produits destinés à une armée ou à une flotte et acquis par le gouvernement d'un état belligérant étaient susceptibles de tomber sous le coup des mesures passées sous la rubrique générale de la contrebande de guerre. C'est en se guidant sur ce précédent qui avait été confirmé encore récemment par la guerre italo-turque et par les guerres balkaniques que les gouvernements français et anglais mirent en application la Déclaration de Londres de 1909, texte adopté par la plus grande partie des puissances, mais qui néanmoins n'avait encore reçu la consécration d'aucune d'elles et qui, par suite, n'avait pas la valeur d'un contrat synallagmatique international.

Cette mise en vigueur était donc entourée, par les états alliés, de la réserve qu'ils faisaient de leur droit de modifier certaines des prescriptions contenues dans cet acte. Il ne fallut pas longtemps pour que les Alliés se rendissent compte que les manœuvres de leurs adversaires, leur ingéniosité à mettre sous la main de l'État successivement toutes les ressources du pays, leur habileté à se servir de complicités dans les états neutres rendaient illusoires les droits qui avaient été reconnus jusqu'alors aux belligérants à l'égard des cargaisons destinées à un belligérant ennemi. Les gouvernements alliés se trouvaient en présence d'une situation d'autant plus délicate qu'il devenait difficile de faire le partage exact entre le commerce neutre innocent et le commerce destiné à favoriser l'alimentation de nos ennemis.

Extension des listes de contrebande

Tout d'abord, et pour parer aux dangers les plus graves, les gouvernements alliés s'entendirent pour augmenter sensiblement la liste des produits considérés comme contrebande de guerre et en même temps pour déterminer les conditions dans lesquelles les cargaisons de ces produits pourraient être arrêtées pour suspicion légitime de destination ennemie. Le décret du 6 novembre 1914 préparé après entente avec le gouvernement britannique a porté à la connaissance du public français les principales dispositions arrêtées à ce point de vue. Cette première mesure risquait de ne pas donner toute son efficacité si, dans les pays avoisinant l'Allemagne, toute latitude était laissée au commerce local pour alimenter les ennemis.

Mesures de prohibitions de sortie dans les pays neutres

La politique suivie par les gouvernements alliés consista tout d'abord à solliciter les gouvernements neutres de prendre, dans un sentiment de défense personnelle et pour éviter l'accaparement des ressources dont ils avaient eux-mêmes besoin pour leur population, des mesures d'interdiction d'exportation pour la plupart des produits intéressants. C'était une première garantie que pouvaient obtenir les Alliés. En fait, les gouvernements d'Italie, d'abord, de Hollande, du Danemark, de Suède, de Norvège, de Suisse, n'avaient pas tardé, soit spontanément, soit sur des indications qui leur avaient été fournies, de prendre des décrets de prohibition de sortie qui limitaient, dans une certaine mesure, les facilités d'approvisionnement de l'Allemagne et de l'Autriche.

Le contrôle de la destination finale des marchandises en pays neutre

Cette mesure était néanmoins incomplète et les gouvernements alliés durent chercher à s'assurer, à côté des mesures officielles prises par les gouvernements, le concours d'organismes qui assureraient un contrôle dans le pays neutre lui-même sur les cargaisons débarquées d'outre-mer, qui pouvaient être ensuite transmises aux pays ennemis.

Le Trust néerlandais d'outre-mer (N.O.T.)

Le premier organisme de ce genre qui put être créé fut le Trust Néerlandais d'Outre-Mer, communément connu sous le nom de N.O.T. Dès le mois de décembre 1914, ce groupement des grands importateurs hollandais assumait la consignation de toutes les marchandises loyalement destinées à la consommation hollandaise à la condition que ces marchandises fussent portées sur les listes de contrebande de guerre ; le N.O.T. donnait cette garantie qu'elles ne seraient pas réexportées en pays ennemi.

Après quelques débuts rendus pénibles par les accusations dont le Trust était l'objet, surtout de la part de ceux des trafiquants hollandais ou allemands établis en Hollande qui voyaient ainsi menacer la source de leurs profits, le Trust donna aux Alliés toute satisfaction. Cette première expérience était encourageante. Des efforts furent donc tentés pour arriver à constituer des organismes similaires dans les autres pays.

L'arrêt du commerce extérieur ennemi (déclaration du 1er mars 1915)

La nécessité de ces organismes devint encore plus évidente quand, au 1er mars 1914, résolues à atteindre l'ennemi dans toute sa vie économique, la France et l'Angleterre eurent fait connaître à toutes les puissances neutres que désormais elles arrêteraient sur mer toutes les marchandises de propriété, de provenance, ou de destination ennemie. Cette mesure, que dans le langage courant on a baptisée du nom de blocus économique, rendait encore plus nécessaire un contrôle suivi des marchandises pénétrant dans les pays neutres avoisinant les empires centraux puisque ce n'était plus seulement une catégorie relativement restreinte de marchandises qu'il y avait lieu de détourner de leur destination finale, mais qu'en fait les Alliés cherchaient à priver les empires du centre de toutes relations commerciales avec l'extérieur.

La Société Suisse de Surveillance économique (S.S.S.)

Des conversations avaient eu lieu, dès le mois de décembre, entre le représentant français à Berne et le gouvernement fédéral suisse. Le gouvernement français, désireux d'assurer à la Suisse une alimentation régulière que sa situation géographique pouvait rendre de plus en plus précaire, mais conscient d'autre part des devoirs qu'il avait comme belligérant de ne pas tolérer qu'à la faveur de l'alimentation de la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche pussent trouver des ressources pour leur propre approvisionnement, le gouvernement de la République indiquait au gouvernement fédéral que le moment était venu pour lui de créer un organisme qui assurerait sa légitime existence économique, tout en donnant aux Alliés les garanties auxquelles ils avaient droit. Ces premières ouvertures s'étaient heurtées aux hésitations du gouvernement fédéral qui craignait devoir à ce sujet discuter sa neutralité. Néanmoins quand après le 1er mars, les mesures de restriction adoptées par la France et par l'Angleterre devinrent de plus en plus étroites, les conversations qui avaient été reprises grâce à l'envoi d'un délégué technique spécial britannique en Suisse, aboutirent à des négociations extrêmement délicates, longues, traversées par les intrigues des empires rivaux et finalement, après avoir failli se rompre à deux reprises, ces négociations eurent leur conclusion dans la création de la Société Suisse de Surveillance Économique qui fonctionna à partir de décembre 1915.

Bien des opinions ont été émises sur cette Société Suisse. Il est bon de rappeler que le motif principal qui l'a fait instituer et pour lequel les États alliés lui ont donné leur concours est tiré de la nécessité de réduire tous les approvisionnements nécessaires à nos ennemis. Il s'ensuit que, par son essence même, elle apporte au commerce libre des gênes inévitables en temps de guerre. Tous les efforts du gouvernement de la République ont tendu, par une étroite coopération avec ses Alliés d'une part, avec les dirigeants de la Société Suisse, d'autre part, à diminuer ces gênes et ces entraves au commerce toutes les fois qu'un intérêt de défense nationale n'est pas en jeu.

Les améliorations apportées à son fonctionnement ont déjà réduit, dans une très large mesure, les plaintes et les critiques. Il serait vain toutefois d'espérer qu'un organisme de guerre de cette nature puisse rencontrer l'approbation de tous et qu'il ne soit pas attaqué, souvent de très bonne foi, par ceux dont les intérêts particuliers peuvent se trouver légèrement lésés. Il n'en est pas moins certain que son fonctionnement donne des garanties sérieuses aux gouvernements alliés. Nous en avons la preuve dans les récentes découvertes et la saisie de stocks importants constitués sur le territoire de la Confédération par des commerçants plus ou moins affiliés aux organisations allemandes et austro-hongroises. C'est, nous le savons de source certaine, à l'esprit de parfaite loyauté des dirigeants de la Société Suisse que ces saisies sont dues.

Les organismes scandinaves, Danemark et Norvège

Les premiers efforts tentés dans les pays scandinaves pour la création de ces organismes de garantie remontent à la fin de 1914. Dans ces pays,

comme en Suisse, les Alliés se sont heurtés d'une part à une interprétation trop étroite par les gouvernements du principe de la neutralité, d'autre part à la coalition des intérêts particuliers faisant trop souvent cause commune avec les intérêts économiques de nos adversaires. Les Alliés n'en ont pas moins persévéré et, récemment, ils ont pu arriver à constituer au Danemark un groupement qui réunit les principales associations de négociants danois et qui, lui aussi, s'est chargé de donner des garanties pour les marchandises pénétrant sur le territoire du royaume danois et d'assurer le contrôle de ces marchandises entre les mains de leurs acquéreurs définitifs. Tout récemment encore, en Norvège, le premier organisme plus spécialement occupé d'un des commerces d'importation les plus importants de ce pays, l'importation des huiles et des corps gras, s'est fondé à Stavanger et donnera, pour cette branche importante de produits que les Alliés doivent surveiller, des garanties sérieuses et un contrôle efficace.

Rôle de l'Italie dans la restriction du commerce

L'accession de l'Italie à la guerre contre l'Autriche a apporté aux Alliés, dans cette lutte sur le terrain économique, un concours des plus précieux. Du jour, en effet, où la frontière italienne s'est trouvée fermée, une des rares voies par lesquelles pouvait s'exercer une certaine contrebande à été barrée. L'Italie a d'ailleurs participé avec la France et l'Angleterre à la création de la Société Suisse de Surveillance et elle donne son concours à toutes les mesures que nous prenons en parfait accord pour restreindre de plus en plus les approvisionnements et le commerce de nos ennemis.

En Orient, blocus des côtes ennemies, rationnement de la Grèce

Depuis que la guerre a été transportée sur le front balkanique par suite de l'entrée en scène de la Bulgarie, il a fallu envisager des mesures pour surveiller le contrebande dans la Méditerranée orientale et pour empêcher que l'esprit de lucre ne tente certains habitants de la Grèce et ne les amène à faciliter le ravitaillement de nos ennemis d'Orient. Le blocus, d'une part, a été proclamé, établi et maintenu sur toutes les côtes méditerranéennes de la Bulgarie et de la Turquie d'Europe et d'Asie ; d'autre part, des mesures de rationnement qui sont détaillées dans une autre note, ont été prises pour diminuer et ramener à des chiffres normaux les importations de la Grèce.

Le rationnement des pays limitrophes de l'ennemi

En outre des mesures qui viennent d'être exposées et que l'on peut ranger sous le nom de collaboration avec des organismes neutres, les puissances alliées ont dû considérer que pour ceux des pays auxquels il n'avait pas été possible de faire constituer des organismes de surveillance, il y avait lieu de prendre des mesures supplémentaires afin d'empêcher la création de stocks considérables qui se seraient fatalement déversés vers les pays ennemis. C'est de France qu'est partie l'initiative de ce que l'on a appelé le rationnement des pays neutres. Au cours de conférences tenues à Paris au mois de juin 1915, la doctrine de ce rationnement des neutres a été posée. C'est à Londres, au mois d'août 1915 que les principes du fonctionnement du rationnement ont été arrêtés. Ils ont reçu d'ailleurs la sanction des Tribunaux de Prises anglais et depuis lors ils sont mis en pratique par

la croisière franco-anglaise de la Mer du Nord et par le service de surveillance de la Manche et du Pas-de-Calais. Des statistiques soigneusement, longuement préparées par nos alliés britanniques, ont permis d'établir ce que l'on pourrait appeler les besoins normaux de tous les pays neutres avoisinant les empires du centre. Toutes les fois que le contingent trimestriel ainsi déterminé est sensiblement dépassé par les marchandises se rendant dans l'un des pays neutres envisagés, les croiseurs franco-anglais assistés du Comité de Contrebande établi à Londres et dans lequel le gouvernement français est représenté prononcent l'arrêt des marchandises en excédent. Ces marchandises sont entreposées dans des docks en Angleterre, mais, et c'est là que les Alliés ont bien montré leur souci de respecter les intérêts légitimes des neutres, elles ne sont pas confisquées. Si elles appartiennent à des ennemis, elles sont simplement mises sous séquestre ; si elles sont encore la propriété de neutres, elles peuvent être rendues à leurs propriétaires et dirigées sur une destination innocente.

Résultats

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les dispositions qui ont été prises par les Alliés pour mener, contre leurs ennemis, la lutte sur le terrain économique. Les résultats qui ont paru souvent n'être atteints qu'avec une grande lenteur, ne sont pas moins évidents. Nous savons, par les déclarations mêmes des gouvernants de l'Empire allemand, quelle situation critique est faite aux populations de l'Empire au point de vue de leur alimentation, quelle gêne s'impose à tous pour la satisfaction des besoins les plus nécessaires. Que ce soit pour l'alimentation, que ce soit pour l'habillement, que ce soit même pour un grand nombre d'industries, la pénurie est générale. Les déclarations, même les plus rassurantes que les chefs du gouvernement allemand se croient obligés de faire, reconnaissent toutes que si l'on peut bannir la crainte de la famine véritable, il faut consentir à des resserrements de plus en plus étroits de tous les besoins et de tous les appétits.

Il est difficile et il serait aventureux de déterminer l'effet produit sur le moral de la population par les sacrifices renouvelés qu'elle est ainsi obligée de consentir. Nous pouvons néanmoins discerner, à travers les déclarations des uns, les protestations des autres, que l'esprit particulariste, qui n'est pas mort en Allemagne, a trouvé un regain de vitalité dans la lutte que les intérêts matériels se livrent les uns aux autres dans l'Empire.

Ne nous berçons pas d'illusions néanmoins, et restons persuadés que cette gêne que les gouvernements alliés travaillent à augmenter de jour en jour, ne portera tous ses fruits que le jour où le succès de nos armes deviendra apparent, même aux populations germaniques les plus éloignées du théâtre de la guerre. Ce jour là l'effort immense accompli par nos croisières et spécialement par les croisières de nos alliés anglais portera tous ses fruits et nous verrons les souffrances endurées par la population civile s'ajouter au dépit et au désespoir des défaites et entraîner plus rapidement la déconfiture finale de nos ennemis[1].

(Fonds Blocus)

[1] Cf. télégramme n° : « La lutte économique, organisation schématique ».

727

M. BEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1514. *Berne, 31 décembre 1915.*

Chiffré.

L'absence du prince de Bülow a été de courte durée. Il est revenu à Lucerne le 26 et fait répandre le bruit qu'il n'est pas allé à Berlin. D'après des informations puisées aux meilleures sources dans les milieux allemands de Lausanne et de Genève il se serait rendu à Karlsruhe pour assister à une réunion présidée par le prince Max de Bade, comprenant un grand nombre d'agrariens de marque parmi lesquels le vieux prince Hænkel de Donnesmark et le prince Hermann de Hatzfeld, M. de Stumm et un des Blœchrœder assistaient également à la conférence. Dans cette réunion qui a été tenue secrète on a décidé sur la proposition du prince Hermann de Hatzfeld de faire une suite de communications à la presse neutre suisse, hollandaise, scandinave sur les conditions de paix que l'Allemagne serait disposée à accepter. Ces notes sont destinées à tâter le pouls de l'opinion française. La première est celle qui a paru dans la *Nouvelle Gazette* de Zurich le surlendemain du retour du prince de Bülow. Parmi les conditions énumérées dans cette note, la cession à l'Allemagne des créances de la France sur la Russie serait une idée du chancelier à laquelle se montreraient opposés les financiers et la plupart des membres du groupe agrarien notamment les princes Hænkel, Hatzfeld, Sahn, Hohenlohe qui sont de l'avis du docteur Solf de ne pas demander à la France d'indemnité pécuniaire mais de faire avec elle des échanges de territoires en Extrême-Orient et en Alsace-Lorraine.

La seconde note aurait trait à la Pologne mais ne serait publiée qu'après que les deux gouvernements allemand et autrichien seraient tombés d'accord sur cette question dont la solution semble dépendre de l'acceptation par l'Autriche-Hongrie du projet d'union douanière, la couronne de Pologne devant dans ce cas être réservée à l'archiduc Charles-Etienne.

L'opinion générale à Berne est que la note de la *Nouvelle Gazette* de Zurich est bien de source allemande. Ayant échoué dans leurs efforts pour la réunion du congrès pour étudier des bases d'une paix durable, et dans l'interpellation Grenlich au Conseil national les Allemands se sont décidés à lancer dans un journal ce ballon d'essai ; nous les verrons sans doute essayer de multiplier dans la presse les commentaires et les polémiques.

Le bref et vigoureux discours du ministre de la Guerre est arrivé à propos pour donner à nos amis de la presse suisse le ton sur lequel il convient de relever ces ridicules avances[1].

[1] Cf. télégramme n° 1372, chiffré, Berne, 14 novembre 1915.

Annexes

Annexe I

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
BUREAU D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

P.V. n° 10. *Paris, 3 décembre 1915.*

Confidentiel.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1915
LA MÉTALLURGIE FRANÇAISE ET LE FUTUR TRAITÉ DE PAIX

Sont présents : M. Morel, président ; MM. Réville, Landry, Célier, Maljean, Pichon et Pila. M. Lorin assiste à la séance.

Le président, en ouvrant la séance, adresse quelques paroles de bienvenue à M. Alexandre Célier, inspecteur des Finances, sous-directeur à la Diction générale de la Comptabilité publique, qui a été désigné par M. le ministre des Finances pour prendre part aux travaux du Bureau. M. Maljean, pour les Douanes, et M. Célier, pour les Finances proprement dites, remplacement ainsi MM. Luquet et Jouasset primitivement désignés pour représenter le ministère des Finances.

M. Pila rend compte de la visite que lui a faite M. le baron Empain, le grand industriel et financier belge partisan déterminé du rapprochement économique le plus étroit entre la France et la Belgique. Il signale d'autre part, le retour de M. Louis Guérin, l'industriel de Lille, qui rapporte des données très précises sur l'état de nos industries du nord et la façon méthodique dont les Allemands poursuivaient la désorganisation sinon la ruine complète de ces industries.

Le Bureau décide de convoquer ces messieurs dans une de ses très prochaines séances.

*
* *

La séance est ensuite occupée par l'importante communication faite en personne par M. Pinot, secrétaire général du Comité des Forges, sur la situation à venir de l'industrie métallurgique française et la place qu'elle devra tenir dans les préoccupations des négociateurs de la paix. Il expose les conséquences perturbatrices qu'aura dans la condition de cette industrie l'issue de la guerre, si celle-ci aboutit aux remaniements territoriaux que l'on peut supposer, dans un sens ou dans l'autre. Dans les deux cas, la métallurgie française est menacée d'une grave crise ; et il y a lieu d'envisager dès maintenant les mesures qu'on pourra éventuellement prendre, au point de vue international, pour conjurer cette crise autant que possible.

*
* *

Avant la guerre, dit M. Pinot, la situation de la métallurgie française était à grands traits la suivante, en ce qui concerne son approvisionnement en matières premières.

I. *Houille.* La production de la France était, en 1870, de 13.330.000 tonnes. En 1913, dernière année pour laquelle nous possédions des chiffres officiels, elle a atteint 41.000.000 de tonnes environ. Elle a donc plus que triplé ; malgré cela, elle est encore très insuffisante.

La consommation globale exprimée en houille a été, en 1913, de 63.000.000 tonnes. On voit que le déficit net, exprimé en houille, s'établit aux environs de 22.000.000 de tonnes ; il va en croissant et nous sommes obligés d'avoir de plus en plus recours à l'Angleterre, à l'Allemagne et à la Belgique pour faire face à nos besoins.

Pour le *coke* qui constitue l'élément le plus important du prix de revient de la fonte, la situation est encore plus défavorable, l'importation nette (2.840.000 tonnes) atteint sensiblement le montant de la production (3.000.000 tonnes). La plus grande partie de ce coke vient d'Allemagne.

En 1913, le débours net correspondant au combustible total importé représentait environ 531 millions de francs. Sur cette somme, le coke intervient pour 90 millions. On peut admettre que la métallurgie française achète chaque année à elle seule à l'étranger pour 100 millions de francs de combustibles (houille et coke), dont 80 millions environ vont à l'Allemagne.

Les Allemands nous tenaient donc par le charbon et le coke. Or, en Allemagne, les mines de houilles sont généralement en même temps usines de produits métallurgiques. Si bien que c'était des métallurgistes allemands que les nôtres devaient en définitive recevoir en grande partie leur charbon et leur coke. On conçoit aisément les inconvénients d'une telle dépendance.

II. *Minerai de fer.* La situation et tout autre pour le minerai de fer. La mise en valeur, du gisement de Meurthe et Moselle a rendu la France exportatrice.

La production de minerai ne dépassant pas 2.500.000 tonnes en 1870 ; elle atteint, en 1913, 21.714.000 tonnes, non compris l'Algérie et la Tunisie ; elle est donc environ huit fois plus forte. L'exportation nette en 1913 a été de 8.229.000 tonnes représentant une valeur de 59.000.000 de francs, chiffre intéressant sans doute, mais qui est loin de compenser les 531.000.000 que nous payons à l'étranger pour notre combustible. Les principaux consommateurs sont la Belgique, puis l'Allemagne.

Cette exportation est appelée encore à augmenter considérablement, car nombre de mines de Meurthe-et-Moselle n'ont point encore atteint leur rendement normal et les bassins de Normandie et d'Anjou commencent à peine à être mis en valeur.

Néanmoins, vu la valeur respective des deux produits, le surplus de minerai de fer était loin en 1914 de compenser pour la sidérurgie son déficit en charbon. La brutale agression que la France a subie l'an dernier a trouvé notre pays en plein travail. Les importations de houille augmentaient ; le

développement de l'exportation du minerai de fer s'accentuait ; les usines métallurgiques étaient en pleine activité. L'année 1914 s'annonçait comme devant être aussi productive que sa devancière.

La situation des *grandes industries consommatrices* des produits de la sidérurgie, en particulier de la construction de matériel de chemins de fer et la construction navale était satisfaisante.

Le nombre des locomotives commandées à la fin juillet 1914 était de 209, représentant une valeur d'environ 30 millions de francs, tenders compris. Le nombre de voitures et wagons commandés était à la même époque, de 6.117 représentant environ 47 millions de francs.

Les chantiers navals étaient occupés par la construction des cuirassés du programme de 1912.

La production de la France était suffisante pour assurer la consommation intérieure et pour permettre un commencement d'exportation. Si la métallurgie française n'avait pu encore prendre sur les marchés étrangers la place à laquelle lui donne droit la qualité de ses produits, c'est à cause de la dépendance où elle se trouve vis-à-vis de ses concurrents étrangers et surtout de l'Allemagne, au point de vue de son approvisionnement en combustibles.

Néanmoins, de sérieux efforts avaient été tentés avant la guerre pour accroître le commerce d'exportation. Les maîtres de forges avaient demandé des concessions nouvelles dans le prolongement du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, investi de capitaux très importants dans la campine belge. Des hauts fourneaux, des aciéries se construisaient en même temps sur le littoral, à Calais, à Rouen, à Caen. Recevant à bon compte leur charbon par mer ces usines étaient particulièrement bien placées pour le commerce d'exportation.

C'est dans ces conditions que la guerre a surpris l'industrie métallurgique.

*
* *

Que deviendra la sidérurgie française au lendemain de la guerre ?

Deux hypothèses peuvent être envisagées.

1ère hypothèse. Adoptons les idées et les espoirs des Allemands, et supposons que la France devra consentir, pour le rétablissement de la paix, une cession de territoire. Eh bien ! il suffirait à l'Allemagne de s'annexer un simple arrondissement français, le bassin minier de Briey (et c'est le moins qu'elle ferait), pour enlever à la métallurgie française tout avenir. Par contre, avec ce très faible accroissement de territoire, elle deviendrait la première puissance métallurgique du monde.

Industriellement, l'Allemagne ne manque que de minerai de fer. Elle en fait venir surtout de Suède, d'Espagne et du bassin de Briey. Son importation nette a été de 11.400.000 tonnes en 1913 ; elle va toujours en augmentant. Briey exporte déjà 3.800.000 tonnes. L'exportation du minerai de Suède est limitée par le gouvernement suédois ; le minerai d'Espagne

se fait rare et augmente de prix ; seul, le bassin de Briey, avec ses réserves évaluées à 2 milliards de tonnes, reste la plus grande ressource ; et cette ressource est concentrée en un petit périmètre, accolé à la frontière franco-allemande.

Que les circonstances permettent à nos ennemis de s'approprier définitivement cette richesse, et la France disparaîtrait comme grand pays industriel, alors que la puissance métallurgique de l'Allemagne deviendrait à peu près double de celle de l'Angleterre.

2ème hypothèse. Nos vœux se réalisent, et notre victoire nous assure la reprise de l'Alsace-Lorraine. Voyons quelles seraient les conséquences de cette réintégration pour la métallurgie française.

1. *Minerai de fer.* – La presque totalité du bassin lorrain-luxembourgeois soit 120.000 ha, à l'exception d'une superficie de 3.600 ha, appartenant au Luxembourg reviendrait à la France, dès lors la production française passera de 21.700.000 tonnes à plus de 42.000.000 de tonnes. Au contraire la production de l'Allemagne se trouvera réduite de 27.000.000 de tonnes à 7.000.000 de tonnes. L'Allemagne dépendra absolument de la France au point de vue du minerai de fer. Quant à l'exportation de la France, elle passera de 9.700.000 tonnes à 15.000.000 tonnes.

L'Allemagne ainsi privée du bassin lorrain, n'aurait comme ressources que les quelques gisements de la Lahn, de la Dill et du pays de Siegen ainsi que le gisement bavarois encore très mal connu.

2. *Charbon.* – Nous avons vu que la consommation de la France est déjà déficitaire d'une quantité égale à la moitié de sa production. La reprise de l'Alsace-Lorraine fournit bien un tonnage supplémentaire de 3.600.000 tonnes, mais la consommation des usines métallurgiques situées sur ce territoire s'élevant à 9.500.000 tonnes, le retour de la Lorraine suivant les anciennes frontières de 1815 aurait comme conséquence d'augmenter le déficit houiller français de 6.000.000 de tonnes.

Pour le coke, la situation est encore plus défavorable, car la Lorraine consomme 4.250.000 tonnes et ne produit que 90.000 tonnes. Le déficit français qui atteint déjà 2.840.000 tonnes serait porté à 7.000.000 de tonnes.

On voit donc combien la situation de la France, au point de vue combustibles serait empirée, et combien la situation de la métallurgie en particulier serait critique, puisqu'alors que la production de fonte serait accrue d'environ 3.500.000 tonnes et passerait à 8.800.000 tonnes, le déficit houiller passerait de 22.000.000 tonnes à 28.000.000 de tonnes.

Le retour de la France aux frontières de 1815 mettrait l'industrie métallurgique française dans une situation excessivement critique et, en outre, aggraverait très sérieusement la dépendance où la France se trouve vis-à-vis de l'étranger pour son approvisionnement en combustibles.

On est donc amené, en se plaçant au point de vue de l'intérêt général, à se demander s'il n'y a pas nécessité à revenir aux anciennes frontières presque entièrement respectées par les traités de 1814, et à envisager la reprise du bassin houiller de la Sarre.

L'annexion du bassin de la Sarre donnerait 13 millions de tonnes de charbon. Sur ce tonnage, 5 millions de tonnes seraient absorbées par la consommation propre de la région ; il resterait donc disponible un excédant d'environ 8 millions de tonnes qui réduirait d'autant le déficit de la France et le ramènerait à une vingtaine de millions. Évidemment, il ne serait pas remédié au manque de coke, le charbon de la Sarre se prêtant mal à la fabrication du coke, et le coke produit dans la région étant consommé sur place. Mais les chemins de fer, la petite industrie et la consommation domestique de notre pays auraient à leur disposition un supplément très intéressant de charbons calorigènes et gazogènes.

Le bassin de la Sarre serait donc, dans les frontières françaises, un bassin charbonnier d'un bel avenir ; et s'il a peu de valeur au point de vue métallurgique, il serait précieux au point de vue général. On pourrait dès lors établir des compensations entre lui et les bassins houillers déjà français, du Nord, dont le produit est mieux fait pour les travaux métallurgiques.

Ne pas négliger, d'autre part, si on annexe le bassin houiller de la Sarre, de tracer les limites de façon à englober tout le district habité par la population ouvrière. Ne pas annexer seulement la production, mais encore les producteurs.

Mais, à un autre point de vue, la reprise de la région de la Sarre est susceptible d'aggraver encore la situation particulière de la métallurgie française.

En effet, la Sarre nous apportera, en même temps qu'un bassin houiller, de nombreuses usines métallurgiques. Ces usines produisent 1.375.000 tonnes de fonte et 2.080.000 tonnes d'acier, de sorte que le tonnage additionnel total des usines qui rentreront dans la frontière française, tant du fait de la Lorraine que du fait de la Sarre, vient sensiblement doubler la production actuelle de la France.

Nous ne croyons pas que jamais une industrie se soit trouvée en face d'un pareil problème : écouler du jour au lendemain une production doublée, alors qu'avec un accroissement de territoire insignifiant la consommation reste presque identique. L'industrie métallurgique sera obligée d'exporter 5 millions de tonnes environ, quantité égale à sa production actuelle.

Comment la métallurgie française pourra-t-elle assurer l'écoulement de ces 5 millions de tonnes ?

La consommation intérieure est susceptible de développement, mais les progrès sont lents et ne peuvent dépasser une certaine limite. Il y a à cela plusieurs raisons, et notamment la situation de l'industrie de la construction mécanique, l'une des principales consommatrices des produits métallurgiques.

Pendant les premières années au moins, il faudra donc conserver à l'industrie métallurgique annexée ses débouchés habituels.

Quels étaient-ils jusqu'ici ?

Une partie de la fonte, de l'acier brut et des demi-produits obtenus en Lorraine-Sarre, allaient en Westphalie dans les usines de dénaturation. D'autre part, les usines lorraines intervenaient pour une proportion déterminée dans l'exportation allemande. Ce tonnage était vendu à l'étranger

par l'Allemagne à bas prix, grâce aux cours supérieurs pratiqués par l'industrie germanique sur son marché national. Si l'entrée en Allemagne lui était refusée, les industriels allemands pourraient continuer leur politique de « dumping » et empêcher pratiquement la vente des produits lorrains sur les marchés d'exportation.

Si, pour une raison quelconque, ces produits ne pouvaient plus aller là où ils allaient autrefois, ce fait aurait deux conséquences excessivement graves. La première serait d'amener les usines qui possèdent des hauts fourneaux en Lorraine à créer des aciéries pour transformer leur fonte en acier à l'abri de la barrière douanière, ce qui serait augmenter ainsi d'une façon fort dangereuse la crise de surproduction qui sévira en France sur les produits finis en acier. Le deuxième serait d'engager les aciéries et les usines de dénaturation de Westphalie à construire des hauts fourneaux, de façon à s'assurer elles-mêmes les matières premières qu'elles retireraient de Lorraine. On provoquerait ainsi des deux côtés la construction d'usines nouvelles qui viendraient augmenter d'une façon très importante la production mondiale de l'acier et contribueraient encore à la crise générale de surproduction.

Il semble donc nécessaire de spécifier dans le traité de paix, si on ne peut le faire par d'autres moyens, l'entrée en franchise en Allemagne d'une certaine proportion des produits des usines de la Lorraine et de la Sarre. Il faut que la production de ces régions devenues françaises puisse suivre pendant un temps à déterminer son courant habituel d'exportation, et jouisse des facilités du marché allemand. « Il faut, dit M. Pinot, que la jeune fille ait sa dot », et que celle-ci puisse même être réalisée dès la paix, par l'exécution des contrats de fournitures existant entre Lorraine et Westphalie.

Il y a un autre problème qui se pose : il se rapporte au statut même des entreprises métallurgiques se trouvant en Lorraine et en Alsace. L'industrie métallurgique dans les provinces annexées est une industrie importée d'Allemagne, contrairement à l'industrie textile et à l'industrie de la construction mécanique. Toutes les maisons de métallurgie, sauf la maison Wendel, sont de capitaux, de direction et de personnel allemands. Que vont-elles devenir en territoire français ?

M. Pinot estime qu'il y aura de grandes précautions à prendre. Les exproprier ? Mais à quel prix ? Leur valeur va changer dès que sera détaché de l'Allemagne le territoire où elles se trouvent. Leur nouvelle valeur ne sera connue que des années après. L'hypothèse d'une victoire complète nous donne, il est vrai, une solution. Si les Allemands sont battus, ils seront ruinés. Ils devront faire argent de tout. Ils nous passeront donc à bon compte leurs usines des territoires perdus par eux.

En tout cas, il y aura lieu, par une législation appropriée, de nous assurer la prépondérance dans l'administration et la direction de ces entreprises. Il serait peut-être bon d'y conserver toutefois un élément allemand, de façon qu'il soit plus facile de maintenir le courant commercial entre elles et le marché allemand.

*
* *

Régime douanier avec l'Allemagne. Pour parer à la surproduction métallurgique résultant de la réintégration de l'Alsace-Lorraine, le premier moyen serait donc d'imposer à l'Allemagne l'entrée en franchise, pendant une période plus ou moins longue, des produits de la métallurgie des provinces réannexées.

Mais il est donc nécessaire que cette facilité douanière soit accompagnée de certains correctifs ; car l'entrée en franchise sans condition conduisait à une conclusion souverainement injuste. Ce seraient, en effet, précisément les usines annexées, placées actuellement sous le contrôle des industries de Westphalie, qui se trouveraient en profiter. Ayant le charbon à meilleur prix, possédant en Allemagne et à l'étranger des relations d'affaires éprouvées, une représentation commerciale parfaitement organisée, elles seraient dans les meilleures conditions pour bénéficier de la reprise de l'activité économique et écouler en Allemagne la majeure partie de leur production. Elles se trouveraient en fait jouir de la franchise douanière à la fois en France et en Allemagne. La guerre aurait ainsi contribué directement à enrichir les industriels allemands travaillant sur le sol français, aux dépens des métallurgistes français et surtout elle aurait pour premier effet de renforcer les liens économiques entre les usines annexées et leur pays d'origine. Les usines resteraient économiquement en Allemagne.

L'entrée en franchise en Allemagne d'un tonnage égal à celui des usines lorraines, indispensable à tous points de vue, doit donc être organisée suivant une méthode permettant de répartir équitablement sur l'ensemble des producteurs français les avantages qui en découleront. On a envisagé pour cela le recours à un système de bons d'importation. Cette question est actuellement étudiée au Comité des Forges. On n'a pas encore trouvé une solution entièrement satisfaisante.

La situation, d'ailleurs, dans l'ensemble, doit être examinée de plus haut. M. Pinot estime qu'il faut maintenir entre la France et l'Allemagne les relations économiques nécessaires. Nous achèterons toujours du coke en Westphalie, et la Westphalie nous prendra en échange du minerai. Les courants commerciaux ne pourront être interrompus ; mais, par contre, tient à le répéter M. Pinot, il est de toute nécessité de substituer au capital allemand et au personnel allemand actuellement tout puissants dans les usines annexées, un capital et un personnel français. On peut arriver facilement à ce résultat, sans léser en rien la propriété privée, par des mesures de police et de réglementation.

*
* *

Industrie de la construction mécanique. L'entrée en franchise en Allemagne, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, ne pourra être qu'un moyen partiel et temporaire de remédier à la surproduction métallurgique qui doit résulter des circonstances envisagées. Il faut aussi,

et peut-être surtout, qu'augmente la capacité d'absorption de la consommation intérieure.

Cette augmentation doit se faire :

1) par le développement de la construction civile et par celui de notre réseau des chemins de fer ; mais dans un pays où la population est stationnaire comme en France, l'industrie du bâtiment ne peut se développer rapidement et les chemins de fer suivent aussi une progression très lente ;

2) par l'emploi des produits métallurgiques dans l'industrie de la construction mécanique.

Contrairement à ce qui se passera pour la sidérurgie, la reprise de l'Alsace-Lorraine ne modifiera pas beaucoup la situation de la France au point de vue de la construction mécanique, car cette industrie ne peut être comparée comme puissance à l'industrie métallurgique proprement dite.

La plus grande partie des établissements de constructions mécaniques se trouve en Haute-Alsace.

Mulhouse et ses environs représentent le centre de cette industrie ; dans les vallées de Thann et de Guebwiller, il y a également quelques usines importantes.

En Basse-Alsace, il existe deux ou trois grands établissements et une série d'ateliers de moindre importance occupant de 50 à 200 ouvriers.

Enfin, en Lorraine, centre de l'industrie métallurgique, les établissements de constructions mécaniques sont très clairsemés.

Au total, il y a, en Alsace-Lorraine, une cinquantaine d'usines ou ateliers de constructions mécaniques.

Le nombre d'ouvriers occupés dans cette branche d'industrie est d'environ 18.000 à 20.000.

Ce chiffre ne comprend pas les ouvriers des ateliers de réparations des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dont le total est de 5.000, soit :

Aux ateliers de Bischheim	2.500
Aux ateliers de Montigny	2.000
Aux ateliers de Mulhouse	1.000
Ensemble	5.500

Le chiffre d'affaires se monte annuellement à 90 ou 100 millions, ce chiffre ne comprenant bien entendu que la construction mécanique proprement dite.

L'industrie de la construction mécanique en Alsace-Lorraine a subi, de 1871 à 1914, les fluctuations les plus diverses ; mais d'une façon générale, on peut dire qu'elle ne s'est pas développée sous le régime allemand. On a même à déplorer, entre autre, la disparition d'une des maisons de construction les plus importantes de Mulhouse, dont la création remontait à 1834 et dont la réputation en machines-outils était, pour ainsi dire, mondiale : son déclin successif et sa liquidation définitive, il y a peu d'années, sont certainement dus pour la plus grande part, à la séparation de l'Alsace d'avec la France.

Les ateliers de constructions mécaniques en Alsace-Lorraine produisent une grande variété de machines et mécaniques.

C'est la construction de machines pour l'industrie textile qui représente en Haute-Alsace la partie la plus intéressante, en même temps que le chiffre d'affaires le plus important.

C'est l'Alsace *seule* qui, à côté de l'Angleterre, a produit jusqu'à présent le matériel complet d'installations de filature de coton, soit pour le travail des cotons d'Amérique et des cotons d'Égypte, depuis le batteur jusqu'au métier à filer ; de même les machines de filature de laine peignée traitent les laines d'Australie et de Buenos-Aires, et ceci depuis le lavage et le peignage de la laine, jusqu'à la préparation filature et retordage.

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France donnera donc, en matière de construction mécanique, un nouvel élément qui n'existait jusqu'à présent, en France, que dans une proportion très restreinte. L'industrie textile française trouvera dans le pays même le matériel dont elle aura besoin, et les quelques usines de construction du nord auront toutes facilités pour continuer à s'alimenter très régulièrement.

En matière de grosse mécanique : locomotives, wagons, moteurs à gaz et à vapeur, turbines, chaudières, etc., l'Alsace-Lorraine apportera un sérieux appoint à la France, de même qu'en machines-outils, machines d'impression, de teinture, blanchisserie et apprêts, et outillage en général. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'Allemagne a importé en France des quantités considérables de machines et mécaniques de toutes sortes, surtout dans ces dix dernières années.

Sur une importation totale qui a atteint en 1913 le chiffre extrêmement élevé de 321.080.210 francs, la part de l'Allemagne est à elle seule de 132 millions de francs, soit 41 %.

On voit malgré l'appoint intéressant que viendront apporter les 90 à 100 millions produits en Alsace-Lorraine, l'effort qui reste encore à accomplir.

La construction mécanique en France est très en retard, même si on la compare simplement avec la métallurgie française en général, qui, elle est en plein progrès. Elles n'ont pas été jusqu'ici en fonction l'une de l'autre.

À quoi tient cette stagnation de la construction mécanique française ?

À sa constitution même : elle est concentrée surtout dans de petits ateliers, entre les mains de petites gens, d'ouvriers arrivés ; peu de grandes entreprises.

À une mauvaise organisation du marché national : la politique des grandes compagnies de chemins de fer a certainement retardé le développement de la construction française.

Mais surtout à une protection insuffisante vis-à-vis de la concurrence étrangère.

Au point de vue douanier, montre M. Pinot, si l'on fait la courbe des quatorze principales catégories d'importation, telles qu'elles se présentent dans le tableau général du commerce de la France, on constate que pour treize d'entre elles, les variations sont parfaitement comparables ; toutes

les courbes sont groupées dans une même région et leur allure moyenne est la même.

Notre régime douanier a donc donné à ces industries une même et équitable protection.

Pour une *seule* catégorie de marchandises, la courbe des importations se sépare de toutes les autres et accuse une progression demeurée ; ce sont les machines et mécaniques.

Il est donc évident que le régime douanier établi pour la construction mécanique ne lui donne pas une protection égale à celle qui a été assurée aux autres industries. En tous cas, il est inefficace pour empêcher les produits étrangers d'envahir le marché français et d'amener peu à peu mais sûrement, l'anéantissement de l'industrie peut-être la plus nécessaire à la vie économique d'un pays moderne.

Ceci tient en particulier à l'influence de la Convention franco-suisse de 1906. Lors de la révision du tarif douanier en 1910, la Chambre des Députés, à la demande de la Commission des Douanes et du gouvernement, a voté la disjonction de toutes les propositions visant les articles repris à la convention franco-suisse du 20 octobre 1908.

Le Sénat a ratifié cette décision.

Or, si on examine les importations suisses des articles (machines et mécaniques) visés dans la Convention franco-suisse, et si on les compare aux importations allemandes pour les mêmes articles, on se rend compte que cette convention ne profite pas surtout à l'industrie suisse, mais bien à l'industrie allemande. Ce n'a pas été la moindre habileté des négociateurs suisses d'obtenir de l'Allemagne, pour leur pays, des avantages, dont ils auront assuré à l'Allemagne la contrepartie en la faisant payer par la France.

La Suisse a donc servi en cette circonstance d'intermédiaire ; et moyennant d'avantageuses compensations pour elle-même, elle a ouvert le marché français à l'exportation allemande. C'est un des cas les plus typiques où l'article XI du Traité de Francfort ait joué contre nous.

La révision de la convention franco-suisse de 1906 est donc indispensable.

Il faut aussi une nouvelle révision de notre tarif sur les articles dont il s'agit. Celle de 1910 constitue une œuvre d'une extraordinaire modération ; et pour les articles qui concernent les industries de la construction mécanique, on peut même dire que cette œuvre a été non seulement insuffisante, mais inopérante. Aussi les protestations que nos concurrents étrangers, en particulier les constructeurs belges et anglais, firent entendre à cette époque, étaient complètement injustifiées ; les chiffres le démontrent chaque jour, puisque les importations britanniques de machines et mécaniques, qui montaient en 1909, avant la révision, à 48.902.000 francs, se sont élevées en 1911 à 59.352.000 francs (augmentation de 20 %), et les importations belges qui montaient en 1909 à 19.500.000 francs se sont élevées en 1911 à 31.142.000 francs (augmentation de 60 %).

Malgré la révision douanière de 1910, la progression des importations étrangères en France, en machines et mécaniques continue à affecter une

allure anormale ; et il est évident que s'il n'était apporté un prompt remède à cette situation, les industries françaises de la construction mécanique seraient condamnées à une brève et fatale disparition.

Il devra être remédié à cette situation après la guerre, au moment de la révision des accords douaniers. Si le tarif de 1910 est à maintenir pour la métallurgie, il est complètement à remanier et à renforcer pour l'industrie de la construction mécanique.

*
* *

Question de transports. – Cette question aura une importance considérable pour les industries de la métallurgie et de la construction mécanique, et exigera d'être traitée avec grand soin dans les négociations à venir. Nous nous plaçons toujours, naturellement, dans l'hypothèse d'une paix qui nous rendra l'Alsace-Lorraine, avec son complément naturel, le bassin de la Sarre.

L'Allemagne aura besoin du minerai lorrain qu'elle ne trouvera plus dans ses frontières ; la France devra s'adresser à la Westphalie pour se procurer, outre le combustible qui lui manquait déjà, le coke nécessaire aux hauts fourneaux de Lorraine. Des mesures spéciales devront être envisagées d'abord pour les tarifs de pénétration, ensuite pour l'amélioration des moyens de communication.

Pour les tarifs, il sera nécessaire de stipuler dans le traité de paix que les conditions de transport, tant pour l'exportation du minerai de fer en Allemagne que pour l'importation des combustibles en France, devront être les mêmes que celles qui sont consenties aux consommateurs allemands sur des parcours équivalents.

Pour les voies de communication, des améliorations devront être prévues, en ce qui concerne en particulier les voies de navigation. L'exportation vers les pays d'outre-mer, qui devra permettre l'écoulement d'une partie considérable de la production métallurgique de la région en question, s'effectue nécessairement par les ports de la Mer du Nord : Rotterdam, Anvers, Dunkerque. Elle suppose d'une part l'utilisation du Rhin grâce à la canalisation de la Moselle, d'autre part un accès par voie d'eau de la région lorraine aux canaux du Nord.

Le *Rhin* est une des grandes artères économiques de l'Europe centrale. Il a un rôle prédominant dans le trafic de cette partie de notre continent. M. Pinot donne à cet égard des indications et des chiffres concluants.

Si des nécessités politiques obligent à prendre le Rhin comme frontière, comment en faire une limite véritable, c'est-à-dire un obstacle, sans nuire à son utilité et à son développement économiques ? En internationalisant son cours. D'autres puissances ont le même intérêt que la France à ce que le Rhin ne reste pas sous le contrôle de l'Allemagne : la Suisse, qui importe à bas prix par son cours canalisé le charbon et les produits métallurgiques qui lui manquent ; la Hollande, qui vit du transit apporté par cette grande voie commerciale. Il faudra intéresser ces pays neutres à

l'internationalisation du fleuve devenu frontière. Il serait bon aussi de soustraire autant que possible la région westphalienne à la domination allemande, au moyen d'une zone neutralisée.

Le Rhin une fois internationalisé, il faudra se préoccuper de mettre la région lorraine en communication directe avec lui. C'est la question de la canalisation de la *Moselle* qui se pose.

Cette canalisation, dont le résultat doit être de favoriser la région lorraine, a toujours rencontré l'opposition des usines de Westphalie ; et le gouvernement allemand s'était jusqu'ici abstenu de prendre une décision, laissant traîner les choses en longueur. Il y aurait donc lieu, si le cours de la Moselle devait rester en territoire allemand, d'imposer à l'Allemagne, par le traité de paix, cette canalisation, qui serait extrêmement intéressante pour l'avenir du bassin lorrain devenu entièrement français.

La canalisation de la Sarre devrait être également à la charge de l'Allemagne, comme un corollaire nécessaire de la canalisation de la Moselle.

On ne saurait en outre renoncer à prolonger sur le nouveau territoire français le canal de la Moselle, de Novéant à Thionville. On donnerait ainsi à la Lorraine son accès naturel au réseau des canaux français. L'exécution de ce travail, projeté depuis 1807, avait été garantie, à la demande de la France, par le traité de paix de 1871.

L'accès à la mer des usines du bassin lorrain devra être, en effet, facilité par tous les moyens. La Moselle le leur donnera, sans doute, mais par la Hollande. Or, il sera de l'intérêt général de la France de le leur assurer, en partie du moins, par Dunkerque. Le port de Dunkerque ne saurait, à la vérité, suffire, étant donné l'exportation à prévoir. Anvers sera dans tous les cas nécessaire.

M. Pinot insiste, à ce propos, sur la nécessité de n'avoir en France que quelques très grands ports, et non plus cette poussière de ports médiocres que nous possédons aujourd'hui.

Si tout se réalise comme il vient d'être dit, l'exportation considérable des produits de la métallurgie et de la construction mécanique viendra tirer la marine marchande française de la situation défavorable où elle se trouve, en lui procurant le fret lourd qui lui a été jusqu'ici refusé par les conditions mêmes de son industrie.

*

* *

M. Pinot remet à la prochaine séance la suite de sa communication. Il entretiendra le Bureau notamment de *la question du Luxembourg*, appréciée principalement du point de vue de la métallurgie française.

Principaux documents reçus par le secrétariat depuis la dernière séance :

– Projet allemand d'association économique de l'Europe centrale : notes de M. Sayous (Berne, 3 et 8 décembre 1915) ; communications de M. Allizé (La Haye, 17 novembre et 1er décembre 1915). Sera distribué.

– Idées actuelles des Allemands sur la clause de la nation la plus favorisée (note de M. Sayous, Berne, 3 décembre 1915). Sera distribué.

– Nouveau dossier remis par la Fédération des Industriels et des Commerçants français : résultats de l'enquête poursuivie par la Fédération d'après le questionnaire qui lui a été remis par le Bureau.

– Mesures de précautions à prendre contre l'envahissement des produits allemands lors du passage de l'état de guerre à l'état de paix (note de M. Landry). Sera distribué.

– Conditions économiques de la paix franco-allemande en 1871. Le problème de la politique commerciale qui se posait, la solution qui lui a été donnée (note de M. Pila, d'après des documents d'archives inédits). Sera distribué.

– La question de l'Alsace-Lorraine en 1871 : le problème économique soulevé par l'annexion à l'Allemagne ; la solution qui lui fut donnée (note de M. Pila, d'après des documents d'archives inédits). Sera distribué.

Séance du 10 décembre 1915
La métallurgie française et le futur Traité de paix (suite)

Sont présents : M. Morel, président ; MM. Réville, Landry, Célier, Pichon, Rila.

Le président rend compte au Bureau des visites qu'il a faites aux ministres de l'Agriculture et des Colonies, pour les entretenir de nos travaux et leur signaler l'intérêt urgent qu'il y aurait à ce que des représentants autorisés de leurs Départements fussent désignés pour y participer. MM. Méline et Doumergue ont reconnu cet intérêt, et ils ont exprimé l'espoir de pouvoir nommer bientôt des délégués.

*
* *

M. Pinot, secrétaire général du Comité des Forges, est prié de poursuivre sa communication sur les problèmes économiques qui se poseront à la conclusion de la paix, en tant que ces problèmes affectent la métallurgie française.

Dans la dernière séance, il avait exposé la question de l'Alsace-Lorraine et du bassin de la Sarre. Il dira cette fois-ci quelques mots de la question du *Luxembourg*.

Il admet, comme une conséquence naturelle des éventualités politiques à espérer, que le Luxembourg sera détaché du Zollverein allemand. Comme ce petit pays, avec sa forte industrie, ne peut rester isolé, il devra être recueilli dans une union douanière. Ce sera soit par la France, soit par la Belgique. M. Pinot adopte la seconde solution.

Mais les Belges, au point de vue industriel, vont trouver le cadeau très embarrassant. En effet, le Luxembourg, gros producteur métallurgique, est privé de mines de charbon, et n'a pas de quoi se suffire en minerai de fer. Sa production métallurgique est hors de proportion avec sa consommation. Elle devra donc se déverser presque en totalité sur le marché belge. En outre, elle augmentera les besoins de la Belgique en charbon et en minerai de fer. Si bien que l'adjonction du Luxembourg, au point de vue métallurgique, aboutira pour nos voisins à une charge sans compensation adéquate.

*
* *

M. Pinot résume de la façon suivante la situation qui sera faite par les remaniements territoriaux envisagés à la métallurgie des quatre grands pays industriels : France, Angleterre, Belgique, Allemagne.

1. *France.* Avant la guerre, la France importait le tiers de sa consommation de charbon. Malgré l'annexion du bassin houiller de la Sarre, son déficit en charbon restera très important. Elle exportait déjà du minerai de fer ; la reprise de l'Alsace-Lorraine lui apportera la totalité du bassin lorrain. La France devient ainsi le principal pays exportateur de minerai de fer.

Au point de vue métallurgique, la production de la France suffisait à la consommation intérieure, l'exportation était négligeable. Du fait du retour de l'Alsace-Lorraine et de la Sarre, la production métallurgique française double, et tout le supplément de la production devra être vendu à l'extérieur : la France deviendra un grand pays exportateur de produits métallurgiques.

2. *Angleterre.* La situation industrielle de l'Angleterre n'est pas modifiée par la guerre. Grâce à la richesse de ses gisements houillers, l'Angleterre continue à être le premier pays exportateur d'Europe pour les combustibles ; elle importera comme auparavant le tiers de sa consommation de minerai de fer. Elle reste exportatrice de produits métallurgiques.

3. *Belgique.* La Belgique importait déjà une partie du charbon qu'elle consomme. Cette importation va se trouver notablement augmentée du fait de l'annexion du Luxembourg qui ne possède pas de gisements de charbon. Elle importait la presque totalité du minerai de fer qu'elle transforme ; ce tonnage se trouvera augmenté du déficit du Luxembourg en minerai. Enfin l'exportation déjà considérable de la Belgique en produits métallurgiques devra s'accroître considérablement, par suite de l'adjonction de la production du Luxembourg.

4. *Allemagne.* Malgré la perte du bassin houiller de la Sarre, l'Allemagne reste exportatrice de charbon. Par contre, ses besoins en minerai de fer augmenteront considérablement puisqu'elle perd la totalité du bassin lorrain. Au point de vue métallurgique, l'Allemagne qui exportait avant la guerre devient théoriquement importatrice *à la condition que sa consommation intérieure, très supérieure à celle des autres pays d'Europe, se maintienne au même niveau.*

M. Pinot donne des chiffres qui montrent que l'établissement des nouvelles frontières réalisera sensiblement l'équilibre industriel entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne ; et il voit dans ce résultat un des gages les plus sérieux du maintien d'une paix durable.

Il suppose toutefois qu'une lutte économique intense suivra la guerre des armes.

Pour tous les produits métallurgiques, sauf le matériel de voies ferrées (rails, traverses, éclisses) dont le commerce est régi par une entente internationale, les meilleurs clients de l'Allemagne étaient précisément les nations avec lesquelles elle se trouve actuellement en guerre. Cette clientèle va lui échapper.

D'autre part, la production globale de la Lorraine, de la Sarre et du Luxembourg devra être exportée en totalité par la France et la Belgique. Elle va donc se rencontrer sur les marchés neutres avec la production allemande, qui devra elle-même s'y porter plus que jamais.

Or, même en supposant que la France et la Belgique arrivent à chasser entièrement l'Allemagne du marché mondial, ce qui est du reste pratiquement impossible, il leur resterait encore un tonnage de produits métallurgiques qui ne pourrait être placé ailleurs qu'en Allemagne. Conséquence : la mainmise des pays alliés sur les marchés neutres doit être complétée par la mainmise des pays alliés sur le marché allemand. Celui-ci doit nous rester ouvert aussi bien comme débouché pour nos produits que comme source d'approvisionnement de matières premières. C'est une nécessité métallurgique.

Ceci posé, M. Pinot examine les mesures à prendre chez nous et entre alliés, la conduite à tenir vis-à-vis des neutres, enfin les conditions à imposer à l'Allemagne.

*
* *

Mesures à prendre chez nous et entre Alliés. On a proposé, et c'est l'opinion de M. Edmond Théry entre autres, l'établissement d'un système douanier comprenant :

1) le tarif de la nation la plus favorisée, réservé aux pays alliés ;

2) un tarif intermédiaire à débattre pour les pays neutres ;

3) un tarif maximum pour les pays ennemis.

M. Pinot ne pense pas qu'on puisse, au point de vue de la métallurgie du moins, admettre une idée aussi simpliste. Cette idée est fondée sur ce principe que les pays alliés ne sont jamais concurrents au point de vue

économique ; et que chez les pays ennemis il n'existe aucune matière ni aucun objet qui soit indispensable à l'industrie française.

Nous devons, bien entendu, faire tous nos efforts pour faire bénéficier les pays alliés de tous les avantages que nous pourrons leur offrir, mais à la condition qu'il y ait réciprocité. Nous devons même faire certains sacrifices pour aller chercher chez eux les produits que nous trouvions autrefois chez nos ennemis. Mais les richesses minérales restant immuables dans le sous-sol de l'Europe. Malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons pas transporter en pays allié les gisements de la région rhénane. Quoiqu'il arrive, notre industrie lorraine achètera une grande partie de son coke en Westphalie, de même que les usines métallurgiques de la Ruhr devront s'adresser à nous pour le minerai de fer.

On ne voit pas bien non plus comment nous pourrions persuader à l'Angleterre de s'effacer généreusement sur le marché mondial ou dans ses propres colonies, pour nous laisser placer une partie des 4 millions et demie de tonnes de produits métallurgiques que nous allons avoir à exporter après la rectification de nos frontières.

Ce que nous pouvons lui demander, c'est une garantie contre un retour éventuel à la politique douanière du parti unioniste. L'Angleterre et ses colonies constituaient avant la guerre les principaux débouchés de l'exportation de l'Allemagne, de la Belgique et de la France. Le marché anglais absorbait 1.500.000 tonnes de produits métallurgiques allemands, ce qui représente le tiers du tonnage que nous aurons à placer à l'exportation. L'établissement de droits protecteurs en Angleterre porterait un coup fatal à notre industrie et à l'industrie belge. Il sera donc indispensable de profiter des bonnes dispositions qui ne peuvent manquer d'exister en Angleterre à la suite d'une guerre dirigée en grande partie contre elle et dont la France aura supporté le poids le plus lourd, pour nous faire garantir aussi longtemps que possible le maintien du régime actuel du libre-échange dans l'Empire britannique en ce qui concerne la métallurgie.

En ce qui nous concerne, le principe qui devra nous guider en matière douanière ne peut être que l'idée même qui a inspiré le tarif de 1892, c'est-à-dire le maintien pour la France de son tarif douanier, et l'absence de toute convention commerciale enchaînant d'une façon définitive la liberté tarifaire de notre pays.

Il ne faudrait pas, à ce sujet, objecter que l'Allemagne est passée, il y a quelques années, du régime de la maîtrise en matière de tarif, au régime des traités de commerce. Pour qui connaît ces questions, l'Allemagne n'est passée au régime des traités que pour consolider d'une façon durable une série de positions que la maîtrise tarifaire lui avait précédemment assurées. Au lendemain de la guerre, nous ne serons pas, tout au moins au point de vue métallurgique, dans une situation telle que nous puissions consolider des avantages, puisque toute notre situation sera à faire et toutes nos positions à créer. Comment exporterons-nous nos produits métallurgiques, et vers quelles destinations ? Comment développerons-nous l'industrie de la construction mécanique en France ? Nous ne le savons pas encore et il serait terriblement grave d'aliéner notre liberté à ces points de vue.

Il est donc plus que jamais nécessaire, conclut M. Pinot, que nous gardions la maîtrise de nos tarifs. Il faut que la France devienne un pays puissamment protectionniste.

L'exportation allemande, au point de vue métallurgique, n'a été rendue possible et n'est devenue aussi forte que par la politique des cartels. Cette politique aboutissait en somme à un système de primes d'exportation. Il en résultait que les produits étaient vendus moins cher à l'étranger que sur le marché national. Mais comme le prix offert à l'étranger n'était pas inférieur au prix de revient, il n'y avait dans ce système rien d'anormal ni de scandaleux.

Il faut qu'en France on entre résolument dans une politique analogue, qui devrait être accommodée autant que possible à notre tempérament économique ; sinon, pense M. Pinot, un mal incroyable résultera de la surproduction.

Il y a déjà des « ententes » et des « comptoirs » en France. Mais il faudrait en étendre le nombre et l'importance. Il leur faudrait surtout une organisation légale libérale et bien définie. Les articles 415 et 420 du Code pénal seraient à rajeunir.

Sans vouloir imiter le caporalisme des cartels allemands, les industries françaises, pour pouvoir se grouper, devraient se soumettre à plus de discipline.

Il est facile d'établir un « comptoir » pour certains produits courants, toujours pareils, tels que poutrelles, rails, etc … Cela deviendrait beaucoup plus difficile en France, pour des fabrications comportant toutes sortes de types, comme les locomotives. Là apparaît l'individualisme du fabricant et de l'acheteur. Les compagnies françaises de chemins de fer n'ont pas encore pu s'entendre sur le même type, non seulement de machines, mais même de wagons. Cette unification des types de matériel, telle qu'elle existe en Allemagne, est pourtant essentielle. Seule elle permettra l'abaissement des prix et la rapidité de la fabrication, facteurs primordiaux de l'extension de l'exportation. Ce problème du matériel de chemins de fer doit être résolu chez nous. L'avenir de la métallurgie française y est étroitement lié.

Au point de vue de ces mêmes fabrications, il convient aussi de se protéger contre la production étrangère. Avant la guerre, la France était grande importatrice de matériel allemand. Or, en Allemagne, le marché intérieur était entièrement réservé à la production nationale. Interdiction absolue à l'industrie étrangère de soumissionner aux adjudications des chemins de fer. L'industrie allemande, débarrassée de la concurrence étrangère, et pouvant ainsi vendre à l'État à des prix très rémunérateurs, était libre d'exporter à son prix de revient. De là, les progrès de cette exportation. Et le matériel de chemins de fer, la locomotive en particulier, est l'article de la plus grande réclame ; c'est une réclame ambulante et bien visible, dont profitent toutes les autres industries du pays fournisseur.

Que faire contre cela ? Il faudrait au moins que chez nous, nous admissions moins facilement les industriels étrangers aux adjudications publiques. Ou bien alors, donnant donnant que l'étranger nous accorde les facilités qu'il a trouvées jusqu'ici chez nous.

*
* *

Rapports avec les pays neutres. – Ce qui précède amène M. Pinot à parler de nos rapports à venir avec l'étranger, et en particulier avec les pays actuellement neutres, au point de vue des fournisseurs métallurgiques. Ces rapports sont dominés par la question financière.

La banque française n'est pas organisée pour faire à l'étranger des affaires moyennes, c'est-à-dire des affaires exigeant un capital entre 700.000 francs et 7 millions de francs. En outre, dans les plus grandes affaires, elle s'est jusqu'ici beaucoup trop désintéressée des contreparties industrielles des fournitures d'argent qu'elle faisait.

Les placements à l'étranger, dit M. Pinot, ne constituent pas, en principe, pour un pays une déperdition de ressources. La France devient ainsi créditrice des autres pays ; en cas de besoin, elle peut réaliser ses créances et se créer ainsi des disponibilités. On se rappelle, dans des circonstances toutes récentes, l'intérêt qu'ont présenté les arbitrages de titres américains détenus en France, et la part directe que le gouvernement a prise dans ces opérations.

Mais ces placements à l'étranger ne portent tous leurs fruits que s'ils procurent au pays créancier tous les avantages qu'il est en droit d'attendre. Le produit des emprunts contractés en France par les gouvernements, États, municipalités ou sociétés étrangères est, pour la presque totalité des cas, destiné à accroître l'outillage économique du pays emprunteur (construction de ports, de voies ferrées, etc.). Il est nécessaire que le pays qui prête l'argent voie les commandes payées avec ses fonds, exécutées par son industrie ; sinon, il fait un marché de dupe. C'est ce qui a eu lieu jusqu'ici pour la France.

M. Pinot cite comme exemple le cas des capitaux français investis au Brésil et en République argentine. La grande majorité de ces capitaux a été employée à l'accomplissement de travaux publics. Or la part de l'industrie française dans les commandes de matériel de chemins de fer, de matériel électrique, est à peu près nulle, en comparaison de la part réservée à l'industrie d'autre pays.

Ceci est peut-être vrai, fait remarquer M. Célier, pour les catégories de matériel qui viennent d'être indiquées. Ce ne l'est pas dans le cas des fournitures de construction de ports, pour lesquelles la France a joué le rôle principal.

M. Pinot en convient. Mais il importe de généraliser, continue-t-il. Il faut qu'à l'avenir, la France, comme l'a toujours fait l'Allemagne, exige dans tous les cas de l'étranger la contrepartie industrielle de l'argent qu'elle prête. Il est juste et nécessaire que la banque française ne dispose pas exclusivement pour elle de l'épargne publique, sans compensation pour l'industrie, qui est, elle aussi, un élément de la vie et de la richesse du pays. Il faut établir un lien étroit et constant entre la finance et l'industrie. Il est indispensable que la finance soutienne l'industrie dans ses points faibles.

La finance a dit jusqu'ici à l'industrie française : « vous êtes trop chère : Je ne puis handicaper mes entreprises avec vos prix. »

L'industrie répond : « Je suis plus chère, oui ; mais seulement en apparence. Le bon marché allemand est factice par suite du jeu des cartels. La clause de préférence à prix égal, en concurrence avec l'industrie allemande, est un leurre ; car la pratique du *dumping* fausse les prix, qui cessent dès lors d'être comparables ».

*

* *

Conditions à imposer à l'Allemagne. – J'ai montré, poursuit M. Pinot, que le tonnage global des régions détachées de l'Allemagne (Lorraine, Sarre, Luxembourg) est très supérieur au chiffre total des exportations allemandes. En supposant même que l'Allemagne ne vende pas un gramme d'acier à l'étranger, notre surproduction serait importante si nous pouvions l'écouler chez elle. Ce serait d'ailleurs une utopie complète de croire que nous puissions accaparer la totalité de l'exportation allemande et enfermer l'industrie allemande dans ses frontières. D'ailleurs même dans cette hypothèse, la métallurgie allemande dégagée de toute surproduction par l'exclusion des usines du sud-ouest, puiserait au contraire, dans la situation très assainie de son marché intérieur, une force nouvelle pour lutter contre ses concurrents épuisés par une très forte proportion d'exportation.

Pour empêcher l'Allemagne de reconstituer trop vite sa richesse sur un marché intérieur défendu par une forte barrière douanière, il est de toute nécessité, comme je l'ai dit, de lui imposer l'entrée en franchise *du tonnage qui était précisément placé en Allemagne avant la guerre par la Lorraine, la Sarre et le Luxembourg.* L'entrée libre de tous droits nous permettra d'agir sur les cours du marché intérieur allemand et de rétablir l'équilibre des prix sur les marchés d'exportation.

Assurément, il paraît assez dur d'imposer à un pays producteur l'importation d'aussi forts tonnages, et pour pouvoir dicter une telle condition, une victoire complète sera nécessaire.

Toutefois, cette condition ne sera pas de celles qui se heurtent à la résistance opiniâtre et unanime de toute une nation. Des groupes importants auront un intérêt vital à faire prévaloir, pour la production des régions détachées de l'Allemagne, la franchise des droits. Les aciéries de Westphalie voudront recevoir leurs fontes de Lorraine. Les consommateurs westphaliens de billettes et de machines se sentiraient irrémédiablement compromis s'ils étaient réduits à acheter leurs matières premières aux aciéries westphaliennes qui sont leurs concurrentes pour les produits finis. Les fonderies de toute l'Allemagne ne pourraient trouver en dehors du bassin lorrain la matière première qui leur est indispensable. Enfin, les maisons les plus importantes du commerce des fers qui ont étendu leurs ramifications sur toute l'Allemagne ont leurs racines dans le sol des usines du sud-ouest. Toutes ces influences ne peuvent manquer de s'exercer dans le sens de nos intérêts.

Sous quelle forme pourra être assurée, dans les meilleures conditions, à l'industrie française la possibilité d'importer en Allemagne ? Quelles seront

les mesures à prendre pour que la métallurgie française, dans son ensemble, puisse tirer parti des relations des usines annexées afin de réaliser cette importation sans que ces usines puisent faire de celle-ci un monopole ? M. Pinot pose à nouveau ces questions sans donner de réponses. Elles sont actuellement étudiées. Il fera connaître les solutions qui seront retenues et qui paraîtront les plus favorables à la métallurgie française.

*
* *

M. Pinot, en terminant, parle brièvement des *Syndicats internationaux*, et notamment du Syndicat des Rails, auquel la France accéda, il y a quelques années, aux côtés de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne.

Dans des ententes de ce genre, l'industrie de chaque pays adhérent se réserve, en principe, son marché national (y compris les colonies). Ce n'est que le surplus de la production qui est affecté à l'exportation dans le reste du monde.

*
* *

M. Réville demande à M. Pinot ce qu'il penserait d'une clause du futur traité de paix qui obligerait l'Allemagne à payer en charbon, par livraisons échelonnées, une partie de l'indemnité de guerre que nous espérons lui imposer. On aurait ainsi le moyen de parer, pendant quelque temps, à notre déficit en houille, dont notre métallurgie redoute l'aggravation.

M. Pinot répond qu'il ne verrait pas sans appréhension l'État français, qui obtiendrait ces stocks, devenir marchand de charbon. Le marché en serait très probablement troublé.

À ce propos, il tient à dire, au nom des intérêts qu'il représente, qu'il n'est pas partisan en principe de l'insertion dans le futur Traité de paix de clauses économiques permanentes. L'article XI du Traité de Francfort nous a laissé une expérience qui nous incite à être prudents. Qu'on inscrive dans le traité, si c'est utile, des garanties d'ordre général, mais pas de règlements comportant des solutions complètes et précises des problèmes économiques qui se poseront. La nature changeante des intérêts économiques, dont on ne peut prévoir l'évolution, s'accommode mal du caractère perpétuel des traités de paix.

M. Pila cite, comme exemple, des contrats internationaux de fournitures d'intérêt métallurgique, un cas typique que l'on trouve dans les relations économiques du Japon et de la Chine. Le sol du Japon est à peu près dépourvu de minerai de fer, et pauvre en houille productrice de bon coke. La Chine, par contre, est riche en l'un et l'autre de ces deux produits. Dans ces conditions, le grand établissement métallurgique japonais de Wakamatsu, qui est, entre parenthèses, un établissement d'État, a jugé profitable de passer, il y a quelques années, avec la grande compagnie métallurgique chinoise de Hanyang (Hankeou) – qui est à la fois productrice de fer et d'acier, et propriétaire d'une mine d'excellent charbon (Ping-

siang) et de gisements de minerai de fer de qualité supérieure (Ta-yeh) –, son approvisionnement partiel en minerai de fer et en fonte (et peut-être en coke). Ce contrat, très avantageux, lui permet d'échapper aux fluctuations du marché libre.

C'est là peut-être le type des contrats désirables qui pourront intervenir, après la guerre – qu'on les obtienne de gré ou de force – entre la métallurgie française et les producteurs westphaliens de houille et de coke.

Principaux documents reçus par le secrétariat depuis la dernière séance

– Les agissements allemands pour la constitution d'approvisionnements en matières premières (note de M. Landry, du 14 décembre 1915). Sera distribué.

– La reprise du commerce allemand en Italie (communication du ministère des Affaires étrangères, du 14 décembre 1915). Sera distribué.

– La clause de la nation la plus favorisée et le rapprochement économique des États de l'Europe centrale (note de M. Sayous, du 13 décembre 1915). Sera distribué.

– Les échanges entre la France et l'Allemagne ; nature et évolution du commerce franco-allemand de 1871 à 1914 (note de M. Maljean). Sera distribué.

– Historique des relations douanières franco-allemandes (1871-1914) : les questions réglementaires (note de M. Maljean). Sera distribué.

– Les colonies allemandes et les Alliés en Afrique (note de M. Henri Lorin). Sera distribué.

– Les dernières modifications du Cabinet autrichien et les questions du renouvellement du compromis austro-hongrois et du rapprochement économique avec l'Allemagne (note de M. Sayous, du 16 décembre 1915). Sera distribué.

(A Paix)

Annexe II

Paris, 21 octobre 1915.

Commission des Affaires étrangères du Sénat
Séance du 21 octobre 1915

La Commission sénatoriale des Affaires étrangères après avoir entendu, dans sa séance du 15 octobre, M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et MM. les ministres de la Guerre, de la Marine, sur l'intervention éventuelle de la France dans les Balkans, constate qu'en dépit du vœu formulé par elle, le 7 novembre, auprès de M. le ministre

des Affaires étrangères Delcassé, elle se trouve en présence du fait accompli, et qu'elle n'a pu qu'enregistrer le plan d'action adopté par le gouvernement et qui, au moment où il lui était révélé, recevait déjà son exécution.

Elle s'abstient, quoiqu'elle eût beaucoup à dire, de critiques rétrospectives, qui n'amélioreraient pas la situation. Elle prend les choses au point où elles sont, et s'occupe de l'avenir. L'étude à laquelle elle s'est livrée, dans les séances des 18 et 21 octobre lui a suggéré, les observations suivantes :

I. Le plan d'action du gouvernement, tel qu'il a été exposé par le ministre de la Guerre, consiste dans l'envoi à Salonique, avec l'assentiment de la Grèce, d'un corps expéditionnaire de 150.000 hommes, dont, en nombre rond, 60.000 Français et 90.000 Anglais. Ce corps dont le débarquement se poursuit activement, a pour mission essentielle de défendre le chemin de fer de Salonique, à Uskub, exposé aux agressions des Bulgares et de conserver ainsi à l'armée serbe une communication avec la mer, quand elle se verra obligée de battre en retraite dans les districts montagneux du sud-ouest.

Le ministre n'a pas caché que ce cadre étroit pourrait être débordé, par la suite, et qu'on pourrait être amené à doubler, plus que doubler le chiffre des forces présentement engagées. Il a ajouté qu'en aucun cas la participation française ne dépasserait 63.000 hommes, y compris la division empruntée aux troupes des Dardanelles et la cavalerie stationnée provisoirement en Égypte. Le prélèvement sur le front français resterait limité à 40.000 hommes. Le surcroît éventuel serait fourni par les Anglais.

Il est à remarquer que la plupart des forces britanniques seront prélevées sur le front français où les remplaceront numériquement des unités moins aguerries venant d'Angleterre, de même que les forces françaises seront remplacées par des unités formées dans les dépôts. Il en résultera incontestablement un affaissement, au moins momentané, de notre front, sans parler des emprunts de matériel. Le commandement en chef ayant, nous dit le ministre, souscrit à ces substitutions jusqu'à concurrence des premiers 150.000 hommes, il y aurait lieu de s'assurer s'il y souscrit également pour un nouvel effort de 150 à 200.000 hommes, choisis dans le secteur anglais.

La commission ne saurait trop insister pour que notre front, dans toute son étendue, aussi bien anglaise, que française, conserve sensiblement sa force offensive et défensive. C'est, en définitive sur lui que repose principalement la décision de la guerre.

II. La préoccupation de sauvegarder la solidité de notre front et de développer néanmoins aux Balkans la plus grande action possible conduit à adresser un appel énergique à nos alliés. Il serait choquant que les puissances les plus intéressées se tinssent à l'écart ou fissent un effort insignifiant. L'attachement particulier de la Russie pour la Serbie, première cause de la guerre, son influence traditionnelle dans les Balkans, ses aspirations trois fois séculaires vers Constantinople et les détroits semblent lui dicter sa conduite. Elle a promis sa coopération. Mais comment ? Les ports bulgares de la mer Noire et le Danube lui sont à peu près fermés. Le circuit

par Arkhangelsk serait illusoire. Reste la seule voie pratique ; le passage à travers la Roumanie. La Russie a-t-elle fait ce qu'il fallait pour que la Roumanie consentit à jouer à l'égard de ses troupes le rôle que la Grèce vis-à-vis des autres ? La diplomatie des Alliés l'a-t-elle vigoureusement appuyée ? Il n'y a pas un instant à perdre pour faire apparaître un fort contingent russe en Bulgarie. Il devrait y être déjà.

III. L'Italie ambitionne depuis longtemps la domination sur la côte orientale de l'Adriatique : elle veut que cette mer soit véritablement italienne. Que deviendront ses rêves d'avenir si les Autrichiens, passant par-dessus la Serbie, s'installent en Albanie ? La coopération navale qu'elle a, nous dit-on, promise sera de nul effet pour conjurer ce péril. Elle s'est vantée elle-même d'avoir mis un million et demi d'hommes sur pied. Que n'en détache-t-elle une centaine de mille sur Salonique ou à travers l'Albanie ? Pourquoi ne prononcerait-elle pas sur quelque point une offensive puissante qui menacerait les derrières de l'armée autrichienne opérant aux Balkans ? Si elle est gênée à l'intérieur par certaines influences venant du dehors, la France et l'Angleterre ne peuvent-elles l'aider à les surmonter ? Les termes de la déclaration de guerre de l'Italie à la Bulgarie paraissent une excellente occasion de presser les négociations.

IV. La neutralité de la Grèce n'est-elle pas une offense au bon sens ? Est-il admissible que tournant le dos à ses intérêts, oublieux de ses origines et de ses traditions, rompant avec les puissances qui l'ont créé, ce pays tolère indéfiniment qu'un gouvernement d'occasion, en opposition avec la majorité parlementaire laisse le champ libre aux rancunes et aux convoitises bulgares ? La présence de notre corps expéditionnaire et de nos flottes ne peut-elle servir à mettre en valeur les trop bons arguments que nous avons à donner pour entraîner les Grecs à notre suite ? La diplomatie des Alliés a-t-elle épuisée les moyens de pression ?

V. La commission estime que tout doit être tenté pour empêcher les Allemands d'arriver à Constantinople ; la France, sur laquelle pèse le fardeau de l'invasion, et qui résiste depuis 14 mois à une poussée formidable, a fait tout son devoir en offrant 60.000 hommes à l'intervention balkanique. Si les autres puissances, plus intéressées qu'elle, font le leur, les quatre ou 500.000 hommes ainsi groupés, réunis à l'armée serbe suffiront à interdire aux Allemands et aux Bulgares l'accès à Constantinople. Ils peuvent même, par leur présence, déterminer le déclenchement des Roumains et des Grecs, et alors les Balkans deviendraient le tombeau des ambitions germaniques. Mais il faut se hâter.

Si une fois de plus la diplomatie des Alliés, par ses atermoiements, ses hésitations, ses lenteurs, arrive trop tard pour élever la barrière ; si nos ennemis servis par leur rapidité et leur résolution parviennent à Constantinople, chacun prévoit les conséquences ; le plus funeste coup à notre prestige dans le monde entier, un ébranlement profond dans tout l'Islam, des révoltes peut-être aux Indes, en Égypte, en Tripolitaine, au Maroc, un réservoir d'hommes ouvert à l'état-major allemand, une attaque redoutable pour le canal de Suez, et sans doute la rupture des

communications entre l'Angleterre et les Indes. Les Alliés ont-ils envisagé ces risques ? Sont-ils préparés à les conjurer ? Deux opérations surtout s'offrent à leurs états-majors. D'une part, il faut créer un barrage à la descente des Turco-Allemands sur le canal de Suez ; d'autre part, il faut, dans les Balkans mêmes, couper l'armée allemande à Constantinople, de sa base d'opérations. Il faut empêcher son ravitaillement en matériel et en munitions. L'effort que les Alliés n'ont pas su faire avant, il faut du moins qu'ils le fassent après. Ils pourront réparer ainsi la plus grande partie de leur faute. Notre gouvernement est-il disposé à prendre le rôle actif dans ces conjonctures, à jouer le rôle moteur au milieu d'associés indécis cherchant leur voie ? La commission le souhaite ardemment et est prête, autant qu'il dépend d'elle, à le seconder.

La commission adopte à l'unanimité la note qui précède et décide de la communiquer à M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères ; ainsi qu'aux ministres de la Guerre et de la Marine, et d'en adresser une copie à titre de renseignement à M. le président de la République.

Question n° 1 :

Est-il vrai qu'au mois d'avril dernier le ministre Gounaris ait offert son concours aux Alliés pour les opérations d'Orient ?

Si le fait est exact, pourquoi les Alliés ont-ils décliné ces offres ?

Réponse n° 1 :

La réponse à cette question est entièrement contenue et détaillée dans toutes ses phases dans la note sur la Grèce ci-incluse.

Si la commission veut être entièrement édifiée, le président peut lire tout ou partie des pièces ci-incluses :

1) La déclaration générale de M. Zographos, ministre des Affaires étrangères du Cabinet Gounaris, dès son arrivée, le 13 mars, où il déclare continuer la politique extérieure du Cabinet Venizelos.

2) La déclaration de M. Zographos du 23 mars indiquant les conditions générales d'une coopération possible de la Grèce avec l'Entente, sous la condition que la Bulgarie collaborerait également à la guerre contre la Turquie.

3) La réponse des puissances le 12 avril contenue dans un télégramme à Athènes du 11 avril ; cette communication indique les conditions réciproques.

4) La réponse de la Grèce le 14 avril, détaillée dans un télégramme de notre ministre à Athènes.

Question n° 2 :

Est-il vrai que dans les derniers jours de septembre, alors que la concentration de l'armée de Mackensen n'était pas terminée et que la Bulgarie procédait à sa mobilisation, la Serbie ait proposé de marcher sur Sofia, pour renverser par cette manœuvre les plans de la coalition germano-austro-bulgare et que la Quadruple Entente ait désapprouvé l'entreprise et immobilisé l'armée serbe ?

Si le fait est exact, à quel mobile ont obéi les Alliés ?

Réponse n° 2 :

La Serbie n'a fait aucune proposition positive dans ce sens pendant le temps qui s'est écoulé entre le début de la mobilisation bulgare (22 septembre) et la concentration des troupes bulgares.

Toutefois dans des conversations avec l'attaché miliaire, le colonel Fournier, et avec M. Boppe, notre ministre à Nisch, à la date du 25 septembre, le sentiment a été exprimé par les Serbes qu'une intervention immédiate de l'armée serbe, qui ne pourrait d'ailleurs se produire qu'après une préparation d'une dizaine de jours, aurait une grande importance pour troubler la fin de la mobilisation bulgare.

L'attitude de la France a été la suivante :

Antérieurement à ces conversations nous n'avons pas émis un avis différent de celui des Russes et des Anglais qui estimaient tous deux que si la Serbie prenait l'initiative de l'agression, il en résulterait deux graves inconvénients :

1) on grouperait autour du gouvernement bulgare l'opposition toute entière, encore capable de jouer un rôle à ce moment, et l'on déclencherait à coup sûr la Bulgarie, que nos alliés croyaient encore pouvoir impressionner, retenir, retarder ;

2) on fournirait à la Grèce hésitante un argument définitif pour ne pas exécuter les engagements de son traité purement défensif avec la Serbie.

Le gouvernement français, quelques jours plus tard, quand les événements se précipitèrent, fit le 20 octobre, une démarche à Nisch, déclarant « que la mobilisation bulgare ne pouvait être considérée que comme une mesure contre la Serbie, les Puissances ne peuvent empêcher la Serbie d'entrer en action pour défendre son existence ».

La France estimait qu'elle ne pouvait prendre la responsabilité de retenir la Serbie, si ce pays, devant les intentions agressives de la Bulgarie, jugeait indispensable à sa défense de ne pas laisser son ennemi achever ses préparatifs.

Question n° 3 :

En repoussant les offres de la Grèce en avril et en désapprouvant la manœuvre proposée par les Serbes à la fin de septembre, les Alliés croyaient-il obtenir l'adhésion de la Bulgarie à leur politique et s'ils n'avaient sur ce point les garanties les plus formelles, s'étaient-ils préparés à faire face au danger que devait créer pour eux l'intervention de la Bulgarie aux côtés des Empires du Centre et de la Turquie ?

Réponse 3 :

Les réponses aux questions 1 et 2 montrent que la France, contrairement à ce qu'indique la note de la Commission, n'avait nullement repoussé les offres de la Grèce en avril, ni n'avait désapprouvé, fin septembre, une action serbe contre la Bulgarie, action qui n'avait d'ailleurs pas été

proposée ni préparée, mais seulement envisagée comme une des hypothèses pouvant répondre à la menace bulgare.

La Commission ne doit, en outre, jamais perdre de vue que la France ne décide pas à elle seule l'action diplomatique et doit tenir compte des vues des trois autres partenaires de la Quadruple Entente, et arriver à un accord sur chaque détermination.

Les négociations poursuivies avec la Bulgarie pendant toute l'année 1915 et relatées dans la note spéciale, montre les efforts persévérants faits pour entraîner son concours.

Les dispositions équivoques de la Bulgarie ont été sans cesse combattues et le maintien de sa neutralité pendant la première année de la guerre représentait déjà un résultat provisoire de la politique des Puissances.

Dès que l'attitude de la Bulgarie s'est définitivement accentuée dans le sens des Empires centraux, des dispositions ont été prises pour venir au secours de la Serbie et chercher à agir sur la Grèce pour l'exécution de son traité.

Question n° 4 :

Les Alliés connaissent-ils les assurances qui ont été données et les offres qui ont été faites à la Roumanie et à la Grèce par la coalition austro-germano-bulgaro-turque pour le maintien de leur neutralité ?

Qu'a fait la diplomatie des Alliés pour déjouer les manœuvres de la diplomatie ennemie ?

Sa faillite dans les Balkans va-t-elle l'éclairer sur ses erreurs, ses fautes et sur l'insuffisance de ses moyens d'action ?

Réponse n° 4 :

Les assurances qui ont pu être données à la Roumanie et à la Grèce pour les maintenir dans la neutralité ne sont pas connues avec certitude.

Les données que l'on peut avoir à cet égard sont nécessairement incertaines.

D'une manière générale, la position de la Roumanie, sympathique, mais craignant le danger d'une action austro-allemande qui presserait directement sur sa frontière, explique son attitude de neutralité, par la crainte d'avoir à faire face sur deux fronts à la fois. Il y a très peu de probabilités pour que ce soit en vertu d'offres allemandes que la Roumanie reste neutre.

Quant à la Grèce, sa politique repose entièrement sur les liens de parenté du roi avec l'empereur Guillaume, sur sa conviction de la victoire finale de l'Allemagne, sur la crainte inspirée au peuple grec par la Bulgarie et d'une manière générale par la guerre.

Il est peu probable que des offres aient été faites au roi Constantin pour prix de sa neutralité : tout au plus des garanties lui ont-elles été données qu'il ne serait en aucun cas attaqué par la Bulgarie ou diminué dans son royaume.

Notre diplomatie actuelle à Athènes est particulièrement délicate ; ses résultats se caractérisent cependant par la continuation de notre

débarquement à Salonique, et son action par un contact étroit avec M. Venizelos, d'accord avec lequel nous agissons.

Question n° 5 :

A. Les Alliés sont-ils d'accord sur l'importance de l'expédition qu'ils entreprennent dans les Balkans ?

B. En ont-ils mesuré les difficultés et pesé les conséquences ?

C. Ont-ils calculé les résultats qu'auraient pour eux l'écrasement de la Serbie, le succès ou l'échec de la marche des armées austro-germano-bulgares sur Constantinople ?

D. Quels sont approximativement les effectifs fournis par les Alliés soit globalement soit par chacun d'eux ?

E. Dans quel délai les Alliés auront-ils transporté tous leurs contingents à Salonique ?

F. Un plan méthodique a-t-il été dressé : les efforts sont-ils coordonnés ?

G. Toutes les mesures sont-elles prises, en ce qui concerne les transports, le service de santé, le matériel de guerre, le ravitaillement en vivres, munitions, vêtements de couchage, etc.

H. Afin d'éviter les fautes graves qui ont été commises dans l'organisation et la conduite des opérations à Gallipoli ?

M. Pichery :

I. Le gouvernement est-il en complet accord avec le général en chef sur les effectifs expédiés ou à expédier en Orient ?

J. Sera-t-il prélevé des contingents anglais sur le front français ?

Réponse n° 5 :

A. Des vues échangées jusqu'ici entre les gouvernements anglais et français, il résulte que l'on a reconnu qu'une armée franco-anglaise de 150.000 hommes est indispensable pour venir en aide à la Serbie, effectif à fournir moitié par la France, moitié par l'Angleterre.

Des échanges de vue ont lieu en ce moment pour obtenir des Anglais un envoi de troupes supplémentaires plus considérable, pris sur les divisions arrière de l'armée anglaise, ou sur celle que l'on exerce en Angleterre.

B. Les difficultés à prévoir sont surtout celles du ravitaillement des armées alliées, la seule ligne de communication exploitable étant la voie ferrée de Salonique à Nisch. Néanmoins par un trafic intensif et si la Grèce continue à ne porter aucun obstacle à l'utilisation de la section Salonique-Gevgheli, le chemin de fer pourra assurer le ravitaillement en vivres et en munitions de 200.000 hommes, mais à condition que les transports des troupes soient faits par voie de terre.

Les autres difficultés à prévoir tiennent à la nature montagneuse du pays et au climat, elles seront les mêmes pour l'ennemi.

La conséquence est que l'armée alliée n'est pas en situation d'intervenir dans la vieille Serbie en temps utile. Elle ne peut que progresser le long de sa ligne de communication qu'elle doit conserver à tout prix pour gagner si

possible la région d'Uskub, y recueillir les Serbes et reprendre avec eux l'offensive, ou tomber dans le flanc d'une armée austro-allemande, qui ayant refoulé l'armée serbe dans la région de Mitrovitza chercherait à progresser vers Sofia et Constantinople.

C. Les armées serbes peuvent être refoulées soit dans la région de Mitrovitza, soit dans celle d'Uskub, mais aussi longtemps qu'elles auront la volonté de résister, elles ne peuvent être écrasées.

Le territoire de la vieille Serbie ne se prête pas en effet à l'offensive allemande. Il est au contraire favorable à la défense pied à pied et au combat en retraite, à une guerre d'usure très coûteuse pour les austro-allemands.

Les conséquences immédiates de l'évacuation de la Serbie septentrionale seront :

a) interruption de la ligne de communication de la Russie par Prahovo ;

b) ravitaillement en munitions de la Bulgarie et par conséquent de la Turquie par la voie ferrée de Belgrade-Priot-Sofia-Constantinople ;

c) situation précaire du corps expéditionnaire des Dardanelles en présence d'une armée turque désormais pourvue de munitions ;

d) impossibilité de ravitailler en munitions la Roumanie qui fait de ce ravitaillement l'une des conditions pour sortir de sa neutralité.

Les conséquences plus lointaines et plus générales possibles visent le danger d'une attaque de l'Égypte et les répercussions sur les musulmans de l'Afrique du Nord.

La parade à ces différentes possibilités peut être envisagée par des actions se déplaçant successivement selon l'avance allemande (inquiéter le flanc allemand et bulgare, maintenir notre attaque de Gallipoli en la renforçant sur la côte d'Asie, action à Alexandrette et en Syrie contre les troupes turques voulant opérer en Égypte, etc.).

D. Effectifs fournis par la France :

Déjà débarqués :		
3 brigades et éléments d'armée	30.000	hommes
En cours de route et d'enlèvement :		
3 brigades et éléments d'armée :	30.000	
On prévoit en outre l'envoi d'au moins une		
Division supplémentaire	15.000	
	75.000	hommes

Effectifs fournis par les Anglais :

En cours de débarquement :		
une division des Dardanelles	15.000	hommes

Les autres éléments sont en préparation.

E. Le corps français aura complètement débarqué :

2 divisions (40.000 hommes) vers le 23 octobre,

3 divisions (60.000 hommes) vers le 30 octobre.

Il est prudent de prévoir que la deuxième division et suivantes ne pourront commencer à débarquer à Salonique que le 5 novembre.

F. Le plan d'opérations rentre dans les attributions du général commandant en chef et ne saurait d'ailleurs être fixé à l'avance, puisqu'il sera dicté par la situation du moment.

Mais ce plan s'inspirera des directions du gouvernement qui consistent à appuyer l'armée serbe et à lui assurer ses communications, notamment entre Salonique et Uskub. Il sera concerté avec le Grand Quartier général serbe.

G. Toutes les questions concernant les transports, le service de santé, le matériel de guerre, le ravitaillement en vivres, munitions et habillement ont été prévues en temps utile, le service de l'arrière est complètement assuré.

H. Aucune faute grave n'a été relevée dans l'exécution du service de l'arrière du corps expéditionnaire des Dardanelles.

I. L'accord est complet.

J. Le gouvernement britannique n'a pas encore pris aucune décision définitive à ce sujet.

Question de M. Honnorat :

Le rôle précis des forces déjà débarquées à Salonique, de celles qui seront envoyées d'ici la fin du mois, de celles qui suivraient suivant les circonstances a été envisagé par l'état-major, conformément aux hypothèses diverses qui peuvent se produire.

Il n'y a aucun doute que les Bulgares n'hésiteront pas à attaquer les forces anglo-françaises.

L'hésitation ne pourrait se soutenir que pour les forces russes.

Question de M. de la Porte :

Les réponses aux questions précédentes ont déjà indiqué nos efforts et les résultats obtenus pour la coopération étroite de l'Angleterre et pour la participation de la Russie et de l'Italie.

La note sur la Roumanie indique quelles sont nos relations avec ce pays et le point exact où nous en sommes avec lui : nos négociations à Bucarest continuent à être actives.

La note sur la Grèce donne les mêmes indications en ce qui la concerne et les réponses antérieures ont précisé les détails de notre action successive et de notre position présente.

Question de M. Arago :

Les difficultés résultant du nombre de partenaires de la Quadruple Alliance, de la variété de leurs intérêts, de la dissemblance de leurs buts, de l'éloignement qui les sépare sont trop évidentes.

De même que l'Allemagne, au centre même de toute action, et formant un bloc compact et militarisé de 115 millions d'habitants avec l'Autriche-Hongrie, soumis à la direction unique de l'empereur Guillaume, a un avantage inappréciable et des facilités extrêmes partout où le danger où l'action sont pressants.

Il a été question à diverses reprises de centraliser à Londres ou à Paris les directions : mais en fait, c'est très délicat car aucune des quatre puissances n'admettrait de donner pleins pouvoirs à son ambassadeur.

Question de M. Paul Escudier :

La coopération de l'Angleterre a été précisée dans une des réponses antérieures.

La coopération de la Russie représente actuellement sur terre le concours d'une division environ, de plusieurs armes à envoyer par Arkhangelsk, et un bombardement de Valona et Bourgas dans la mer Noire. Les négociations continuent pour que cette participation soit augmentée, et rendue plus rapide en passant par la Roumanie et le Danube.

L'Italie a déjà déclaré la guerre à la Bulgarie, participera au blocus des côtes bulgares, prêtera à nos opérations de guerre et de ravitaillement le concours de sa flotte, nous aidera à établir une seconde voie d'accès par l'Albanie, mettra Valona à notre disposition et examinera sa coopération militaire aussitôt après l'offensive actuelle.

Question de M. Outrey :

1. Ravitaillement par chemin de fer Salonique-Nisch et Salonique-Monastir : la réponse a déjà été faite.

2. Déclaration de la Grèce pour le débarquement à Salonique : la réponse se trouve dans la note sur la Grèce.

En fait, nos débarquements rencontrent le concours des autorités grecques à Salonique et à mesure que nos contingents augmentent, notre force à Salonique et sur la ligne s'exercera et pourra se faire respecter en toute hypothèse.

Question de M. de Chambrun :

1. À Gallipoli, les forces françaises qui ont été maintenues assurent en collaboration avec les forces anglaises la défense des positions conquises.

La défensive est pourvue de moyens matériels suffisants et peut s'exercer dans des conditions d'effectifs beaucoup moins nombreux et coûteux que l'offensive.

2. À Salonique, le plan d'actions dépend des circonstances et est le secret de l'état-major : d'une manière générale, nous tenons fortement la base de Salonique, assurons la garde du chemin de fer de Salonique à Uskub, appuyons l'aile droite de l'armée serbe et dessinons une menace sur le flanc bulgare.

Réponse à la question de M. Longuet :

Notre action éventuelle en Bulgarie pour encourager nos amis, l'opposition, les partis agrariens, les mécontents, les partisans irréductibles de la Reine, est particulièrement difficile.

La loi martiale et l'état de siège ont pour le moment fait disparaître toute velléité ou manifestation d'opposition : l'attitude de M. Chenazieff et de M. Malinoff à cet égard est caractérisée par la plus extrême prudence que leur inspire le risque imminent d'arrestation et d'exécution sommaire.

Par les agents avec lesquels nos attachés miliaires et nos agents divers sont en relations nous suivrons de près et nous nous efforcerons d'agir dans toute la mesure du possible.

M. de Panafieu qui va arriver s'occupera spécialement de la question.

Réponse à M. Paul Bluysens :

C'est le voyage de M. Viviani.

Réponse à la question de M. Malavialle :

1. La Russie nous a promis son concours sur terre et sur mer ; son drapeau et ses icônes seront mis en face des soldats bulgares.

Les difficultés du concours russe étaient de divers ordres :

Il y avait d'abord une répugnance profonde du Tsar et de M. Sazonov à faire tirer les soldats russes sur des Slaves.

Il y avait ensuite la situation militaire russe très menacée sur tout son front par le formidable effort austro-allemand qui l'empêchait de distraire des troupes pour un autre théâtre.

Il y avait la pénurie de fusils et de matériel de guerre dont ont souffert si gravement ses troupes depuis de longs mois, pénurie non encore comblée, malgré une amélioration certaine.

Il y a également et ce n'est pas la moindre difficulté, la quasi-impossibilité de passer par le territoire roumain et la Droboudja sans l'assentiment de la Roumanie, ou par le Danube qui est miné et où les débarquements sont très risqués.

Nos négociations se poursuivent pour, dans de bonnes conditions, obtenir que le concours russe déjà acquis soit le plus puissant et le plus rapide possible.

2. L'Angleterre comprend parfaitement l'importance de la question pour elle.

Aussi tandis que la participation française sera nettement limitée, d'accord avec le général en chef, et ne risquera pas de nous entraîner, l'Angleterre se prépare-t-elle à un effort beaucoup plus considérable, répondant à ses réserves de seconde ligne sur notre front, et à la préparation continue de nouvelles armées en Angleterre.

Les décisions ne sont pas encore arrêtées sur tous les points car elle doit pourvoir également à la défense de ses intérêts en Égypte et aux Indes ; mais les premières sont en cours d'exécution, c'est-à-dire la participation à l'envoi commun de 150.000 hommes.

3. L'Italie qui fait un effort considérable sur son front actuellement, est de mieux en mieux disposée à augmenter sa coopération avec nous tant sur terre que sur mer : elle étudie les hypothèses et nous agissons quotidiennement sur son gouvernement et son état-major.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

ABBADESSA (dell'), vice-directeur général au ministère italien des Finances, 571, 572

ABBAS MIR, prince persan, 604

ABD EL HAMID, chef de gouvernement turc, 91

ABD EL MALEK, 371, 457

ABD EL MEDJID, sultan d'Égypte, 92

ABD UL HAMID, sultan turc, 374, 698

ACTON, commandant attaché naval de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 837

ADELSWARD (baron), 440

AGA CHEIKH DJAFFER, agitateur persan, 607

AÏN ED DOVLEH, prince persan, 156

ALA-ES-SALTANEH, ministre persan, 845

ALAPETITE (Gabriel), résident général de France à Tunis, 88, 835

ALBERT Ier, roi des Belges, 862

ALBERTINI, journaliste italien, 525

ALEXANDRE le Grand, 356

ALEXANDRE, prince de Serbie, 731, 732, 793, 795

ALEXANDRE, colonel français, 859

ALEXEIEFF, général russe, 204, 288, 682, 744, 767, 768, 810, 811

ALICOT (Pierre), collaborateur du ministre de France à Sofia, 58

ALLIZÉ (Henri), ministre de France à La Haye, 309, 905

AL MOUMENIN, commandeur des Croyants Khalife, 358

ALPHAND (Charles), diplomate français, 139, 801

ALPHONSE XIII, roi d'Espagne, 48, 50, 303, 325, 365, 366, 368

AMADE (d'), général français, 173

ANDRÉ, prince grec, 636

APPONYI, comte autrichien, 477

ARAGO, sénateur français, 922

ARGIROPOULO, ancien préfet de Salonique, 188, 189

ARNAUNÉ, chef de cabinet du ministre des Finances, 860

ARREDOUDO, représentant du général Carranza, 473

ARSLAN, émir, député libanais, 357

ARTIN PACHA DADIAN, personnalité arménienne d'Égypte, 307, 308

Ascona (Sanchez), représentant de Carranza, 317, 318, 377

Asquith (lord Herbert-Henri), premier ministre britannique, 153, 226, 309, 429, 430, 469, 643, 651, 662, 664, 733

Assim Bey (Madame), 855

Athanasaki, membre d'un comité grec de propagande, 790

Attanoux, 823

Attila, 399, 468

Augagneur (Victor), ancien ministre français de la Marine, 387, 420

Ayguesparsse (Victor), secrétaire à l'ambassade de France à Mexico, 236, 262, 267, 377, 473, 784

Aziz, émir, chef du mouvement Jeunes Arabes, 358, 359

B

Bade, prince Max de, 892

Baez (Cecilion), ancien président de la République du Paraguay, 373

Baillard, 802

Bailloud, général français, 75, 109

Balfour, premier lord civil de l'Amirauté, 153, 468, 469, 643, 647, 648, 650, 664

Ballalai, négociant français à Bahia, 197

Bapst (Edmond), ministre de France à Copenhague, 94, 117, 223, 406, 507, 818

Barclay (sir G.), ministre de Grande-Bretagne à Bucarest, 314

Bargeton, agent auprès de l'ambassade de France à Athènes, 808

Bark, ministre des Finances de Russie, 36 à 38, 125, 126, 149 à 152, 620, 663, 783

Barrère (Camille), ambassadeur de France à Rome, 10, 45, 135, 160, 178, 182, 194, 195, 200, 201, 228, 230, 232, 244, 258, 259, 336, 393, 398, 523, 582, 599, 620, 710, 726, 731, 738, 763, 770, 795, 821, 827, 834, 848, 851, 864, 866

Basch, 774

Batcheff, délégué du ministre russe du Commerce et de l'Industrie en France, 837

Baudin (Pierre), sénateur français, chargé de mission en Amérique du Sud, 14

Baumann (général), 109

Beau (Paul), ambassadeur de France à Berne, 55, 174, 820

Bédier (Joseph), écrivain et propagandiste français, 115

Bel Out, lieutenant marocain du Tabor de Tanger, 369

Benckendorff (comte), ambassadeur de Russie à Londres, 123, 147, 245, 481, 520, 584, 749, 849

BENEDIC (capitaine), ancien officier d'ordonnance du général Lyautey, 365, 368, 369

BENOÎT XV, pape élu le 3 septembre 1914, 703, 704

BERGER-LEVRAULT, éditeur français, 114, 329

BERGSON, philosophe, membre de l'Académie française, 799

BERIAC, homme d'affaires, 866

BERNHOFT, ministre du Danemark à Paris, 116

BERNSTEIN, 533

BERTHÉLÉMY, professeur de droit, 446

BERTHELOT (André), 259, 866

BERTHELOT (Philippe), directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, 72, 139, 145, 182, 204, 217, 238, 242, 259, 279, 284, 300, 307, 334, 338, 346, 397, 401, 418, 462, 469, 470, 481, 676, 689, 691, 709, 726, 742, 745, 758, 773, 778, 780, 782, 790, 795, 813, 841, 843, 848, 858, 860, 866

BERTIE OF THAME (sir Francis), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 128, 129, 142, 244, 268, 342, 408, 430, 432, 437, 462, 468, 523, 532, 593, 612, 615, 689, 759, 763 à 765, 792

BERTRAND (Emmanuel), délégué par le ministère français des Affaires étrangères en Grèce pour diriger la propagande, 187, 233, 252, 253, 274, 478, 479, 721, 729, 791

BERTRAND, directeur de l'arsenal de Saigon, 563

BESNARD (René), sous-secrétaire d'État à l'Aéronautique, 54

BESSE, ingénieur français, 403

BEYENS (baron), ministre des Affaires étrangères de Belgique, 862

BEYLIÉ (du), lieutenant-colonel français, 679

BILLOTTE, colonel français, 333

BILLY (Robert de), secrétaire à l'ambassade de France à Rome, 869

BIRDWOOD, général anglais, 419, 428

BISSING (lieutenant von), 174

BLAKE, chargé d'affaires des États-Unis à Tanger, 861

BLONDEL (Camille), ministre de France à Bucarest, 29, 42, 44, 195, 209, 248, 249, 314, 316, 323, 324, 715, 716, 811, 859, 860

BLUYSEN (Paul), député français, 483, 486, 923

BOBRINSKI (comte Wladimir), chef du parti nationalite russe, 780, 781

BOETTIGIR (cardinal), archevêque de Munich, 439

BOGHOS PACHA NUBAR, personnalité arménienne d'Égypte, 81, 82, 98, 307, 308

BOIS-JOURNAS, chef du bureau diplomatique du corps expéditionnaire d'Orient, 413

BOJOVITCH, général serbe, 617

BONAT, membre de l'Académie des Beaux-Arts, 799

Bonin (comte), 463

Bonneffon-Craponne, conseiller du commerce extérieur italien, 868, 871, 872

Bonnier, sous-lieutenant français, 592

Boppe (Jules), ministre de France à Nisch, 59, 126, 127, 190, 221, 453, 454, 557, 565, 566, 832, 833, 917

Bordeaux (colonel), 506

Bosdari, comte italien, 657

Bosseron d'Anglade, consul général de France à New York, 45

Boris, prince bulgare, 509

Botha, général anglais, 842

Boulinière (de la), diplomate français, 515

Bourdelle (Emile), sculpteur, 753, 754

Bourgeois (Léon), syndicaliste français, 23, 115, 499, 516, 520, 524

Bourtzev, 781

Bradbury (sir John), sous-secrétaire d'État anglais à la Trésorerie, 35, 472

Braquet, attaché militaire près l'ambassade de France à Athènes, 576, 592, 635

Bratiano (Joan), président du Conseil roumain, 2, 3, 29, 31, 41 à 43, 56, 75, 129, 169, 170, 194, 200, 209, 240, 275, 276, 286, 313 à 315, 323, 324, 351, 376, 439, 563, 564, 572, 595, 676, 715, 782

Briand (Aristide), président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 55, 238, 281, 309, 325, 332, 345, 352, 383, 386, 407, 416, 418, 427, 429, 430, 436 à 438, 444, 453, 454, 459, 462, 467, 471, 488, 504, 532, 533, 536, 551, 576, 580, 586, 596, 599, 620, 623, 631, 633, 643, 644, 647 à 653, 664, 688, 709, 711, 731, 757, 759, 763, 765, 784, 786, 790, 830, 832, 841, 842, 848, 849, 857, 858, 863

Brieux, 774

Brissaud-Desmaillets, colonel français, 503

Brulard, général français, 652

Buchanan (sir George), ambassadeur de Grande-Bretagne à Petrograd, 663, 849

Buchsenschutz, capitaine français, 811

Buisson, député français, 533

Bülow (Bernhard, prince de), 325, 439, 440, 892

Bunsen (sir M. de), 473

Burckhardt (Carl), sculpteur suisse, 754

C

Cabis, professeur de droit, 446

CADORNA, général italien, 187, 201 à 203, 211, 230, 242, 326, 329, 333, 334, 349, 491, 516, 517, 589, 616

CAGGIANO de Azevedo (cardinal), 440

CAIX (Robert de), 815

CALLWELL, major-général anglais, 430, 468, 554, 786

CAMBON (Jules), ancien ambassadeur de France à Berlin, secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères, 79, 82, 130, 378, 424, 462, 715, 835, 836, 858

CAMBON (Paul), ambassadeur de France à Londres, 1, 2, 37, 45, 75, 111, 117, 124, 128, 129, 135, 139, 142, 150, 160, 161, 165, 195, 201, 223, 226, 397, 425, 429, 430, 454, 471, 472, 504, 507, 520, 522, 532, 539, 551, 574, 584, 593, 598, 619, 634, 636, 652, 659, 670, 673, 677, 691, 720, 726, 727, 729, 744, 783, 786, 842, 849, 862

CANELLOPOULOS, 479

CARLIER, agent auprès de l'ambassade d'Athènes, 808

CARLOS, roi du Portugal, 465

CARRANZA (général Venustiano), homme politique mexicain, 236, 262, 263, 267, 316 à 318, 377, 472, 473, 537, 586 à 588, 590, 757, 784, 785

CARRÈRE, 393, 525

CARSON (sir Edward), homme politique britannique, 226, 261, 674

CARTON DE WIART (Henri), ministre belge de la Justice, 854

CASTELNAU (général de), 713

CASTILLON-SAINT-VICTOR (Odon de), 189, 808

CASTRO (José de), président du Conseil portugais, 629

CATANHO DE MENEZES, ministre portugais de la Justice, 630

CAUCHET, amiral français, 596

CAVELL (Edith), infirmière belge fusillée, 368

CELIER (Alexandre), inspecteur des Finances, 893, 905, 910

CHAGAS, 53, 256

CHAHIN (bey), ministre d'Essad Pacha, 850

CHAMBRUN (de), sénateur français, 922

CHARLES (prince), président de la Croix-Rouge suédoise, 477

CHARLES-ÉTIENNE (archiduc), 892

CHARMES (Francis), membre de l'Académie française, 799

CHENAZIEFF, 923

CHEVALIER (Michel), 869

CHEVALLEY (Daniel), ministre de France à Christiania, 222, 552, 718

CHURCHILL (Winston), premier lord de l'Amirauté, 420

CLARK, membre du *Foreign Office*, 643, 664

CLAUDEL (Paul), consul de France, chargé de mission en Italie, 9, 10, 259, 753

Clauzel, 837
Clayton, colonel britannique, 340
Clemenceau (Georges), homme politique français, 623
Clémentel, président de la commission du Budget, 865 à 867
Clercq (de), ministre de France à La Havane, 489
Clotes, lieutenant d'artillerie, 419, 529
Cobden, 869, 873
Cochin (Denys), député français, ministre d'État, 407, 438, 451, 500, 505, 507, 508, 533, 536
Colliard (abbé), 703
Constantin Ier, roi de Grèce, 10, 148, 166, 171, 197, 320, 416, 438, 481, 555, 637, 649, 662, 700, 721, 918
Conty (Alexandre-Robert), ministre de France à Pékin, 301, 327, 492, 856
Cort van der Linden, président du Conseil néerlandais, 736, 737
Costa (Alfonso), président du Conseil portugais, 628 à 631
Couget (Robert), consul de France à Tanger, 36, 456, 497
Coutinho (Azvedo), ministre portugais de la Marine, 630
Craigie, 839
Creciano, sénateur roumain, 595
Crewe (lord), secrétaire d'État au *Foreign Office*, 110, 111, 261, 271 à 273, 481, 547, 555, 732, 776, 879
Crouzet, commandant français, 375
Crowe (sir Eyre), diplomate britannique, 726
Cunliffe (lord), financier anglais, 471, 472, 537, 538, 625, 777
Cyrille, grand-duc russe, 439

D

Daeschner (Emile), ministre de France à Lisbonne, 117, 254, 352, 386, 841 à 843
Darquet, libraire, 753, 754
Darrieus, contre-amiral français, 111, 112, 482
Dartige du Fournet (Louis-René), amiral français, 740
Dato (Eduardo), président du Conseil espagnol, 325, 368, 424, 425, 456, 496, 673
Defrance (Albert), ministre de France au Caire, 13, 89, 96, 213, 231, 397, 435, 436, 482
Degrand, membre du bureau politique de l'armée d'Orient, 808
Delamotte (Gabriel), directeur de la comptabilité au ministère français des Affaires étrangères, 279

DELAROCHE-VERNET (Paul), ministre de France à Cettigné, 25, 832, 833

DELAUNAY, administrateur des chemins de fer de l'armée d'Orient, 411, 412, 748

DELCASSÉ (Théophile), ministre des Affaires étrangères français du 26 août au 29 octobre 1915, 5, 6, 12, 13, 16, 26, 27, 33, 40, 45, 54, 74, 75, 93, 102, 109, 110, 122, 126, 128, 130, 135, 142, 155, 250, 254, 292, 293, 304, 320, 337, 381, 424, 582, 694, 695, 849, 857, 914

DELCASSÉ (lieutenant), fils de Théophile Delcassé, 174, 183

DELME-RADCLIF, général britannique, 230

DELORME, capitaine français, 775

DELVINCOURT, ministre de France à Santiago du Chili, 489

DEPONT, inspecteur général des communes mixtes, représentant de l'Algérie à la Commission interministérielle des Affaires musulmanes, 247

DESCHANEL (Paul), président de la Chambre des Députés française, 444, 859

DESPRÈS (Suzanne), comédienne, 200

DEVAUD (abbé), 361

DEVILLE (Gabriel), ministre de France à Athènes, 694, 695

DIAMANDI, député roumain, ancien ambassadeur de Roumanie à Petrograd, 376, 676

DIAZ (Porpirio), ancien président mexicain, 377

DIOMÈDE, ancien ministre grec des Finances, 187, 188, 232

DJAVID BEY, 753

DJEMAL, Pacha, ancien ministre turc de la Marine, membre du mouvement Jeune Turc, 125, 358, 359, 692 à 694, 829, 830, 847 à 849

DMITRIEFF, capitaine de frégate de la Marine impériale russe, attaché naval de l'ambassade de Russie à Paris, 837, 839

DOBELL, général anglais, commandant les troupes anglaises au Cameroun, 353, 354

DOUMAYROU, capitaine français, 468, 745

DOUMER (Paul), sénateur français, 418, 499, 529, 580, 614, 627, 681, 682, 767, 768, 810, 811

DOUMERGUE (Gaston), ministre des Colonies français, 695, 905

DOUSMANIS, général grec, 10, 28, 30, 576, 635

DRAGOUMIS, homme politique grec, 144

DUBEDOUT (François), collaborateur du ministre de France à Sofia, 58

DUBOURCQ-LAGELOUSE, homme d'affaires français, 14

DUBREUIL, capitaine français, 679

DUNAN (Marcel), correspondant du *Temps*, 100, 101, 190, 565

DUPEYRAT, ministre plénipotentiaire, 779

DUVAL, colonel français, 503

E

ECHAGUE, colonel français, 368

ELLIOT (sir Francis), ministre de Grande-Bretagne à Athènes, 143, 322, 323, 448, 459, 481, 495, 612, 656, 689, 691, 701, 744, 759, 838

EMPAIN (baron), industriel et financier belge, 893

ENVER PACHA, général turc, ministre de la Guerre, 358

ESCUDIER (Paul), sénateur français, 922

ESSAD PACHA, général albanais, chef du gouvernement provisoire albanais pro-allié, 453, 850

ESTOURNELLES (de Constant d'), 23

ETTER, ministre de Russie à Téhéran, 405, 845

EULENBOURG (comte), grand maréchal de la cour royale de Prusse, 828

EYBERT (Georges), diplomate français, 312, 426, 427

EYDE (Sam), 23

F

FALKENBERG (baron), ministre de Suède en Espagne, 489

FARMAN FERMA (prince), président du Conseil persan et ministre de l'Intérieur, 604, 845

FAUQUE DE JONQUIÈRES (E. de), amiral français, chef d'état-major de la Marine, 468, 643, 664

FAURE (Fernand), universitaire, 440, 441, 443, 446

FEDERZONI, directeur d'un journal italien, 394

FENG KOU TCHANG, maréchal chinois, gouverneur militaire de Nankin, 193

FERDINAND Ier, roi de Bulgarie, 100, 101, 132, 148, 181, 220, 496, 508, 509, 721

FERRERO (Guglielimo), 393

FERRY (Abel), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères français, 414

FILIPESCO, chef de l'opposition roumaine, 314, 595

FILLION, colonel français, 820

FLANDIN, parlementaire français, 23

FLEURIAU (Aimé de), conseiller à l'ambassade de France à Londres, 266, 470, 471, 614, 618, 683, 684, 742, 743, 755

FONNESBACH, homme d'affaires danois, vice-président de l'Alliance française de Copenhague, 818

FONSSEGRIVE, capitaine français, 53

FORD, industriel américain, 685

FOUGÈRES (Gustave), directeur de l'École française d'Athènes, 189, 479

FOUQUES-DUPARC (Charles), diplomate français, 130

FOURNIER, colonel français, 917

FOURNOL (Étienne), directeur du bureau de la propagande française en Grèce, 189, 190, 775, 801

FRANKLIN, 774

FRÉDÉRIC, archiduc autrichien, 367

FREDERICKSZ (comte), ministre de la cour impériale de Russie, 828

FRENCH (sir John), maréchal britannique, 170, 261, 626, 627, 708

FREY, 55, 454

FRIED, membre autrichien du Congrès pour la Paix durable, 319

FROMAGEOT, avocat, jurisconsulte au ministère des Affaires étrangères français, 254

FÜRSTENBERG (prince de), ambassadeur d'Autriche à Madrid, 325

G

GAILLARD (François-Henri), secrétaire général près le commissaire résident général au Maroc, 89, 750 à 752

GALLIÉNI, général français, ministre de la Guerre, 362, 398, 428, 430, 468, 580, 585, 611, 620, 643, 646, 647, 649, 652, 664, 670, 813, 859

GASPAR (Rodriguez), ministre portugais des Colonies, 630

GASPARRI (Pietro), cardinal-secrétaire d'État, 703

GAUCHET, amiral français, 306, 554

GAVOTY, président du Conseil d'administration de la *Revue hebdomadaire*, 860

GEOFFRAY (Léon), ambassadeur de France à Madrid, 145, 304, 496, 497, 518, 673, 820

GEORGES Ier, roi de Grèce, 166

GÉRARD, 687

GERVAIS, conférencier français, 774

GHENADIEFF, ancien ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, 509

GILINSKI, général russe, 418, 611, 631, 639, 669, 671, 708

GIOLITTI (Giovanni), député, ancien président du Conseil italien, 394

GIRARD (Pierre), ministre de France à Port-au-Prince, 177, 254

GIRARDIN (Madame de), 257

GIRETTI, industriel et député piémontais, 874

GIRODON, colonel français, 419, 420, 428, 468, 470, 556, 610

GLORIEUX (Mgr), chanoine français à Rome, correspondant de *La Croix*, 232

GOJKOVICH, général serbe, 617

GONDRECOURT (de), colonel, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome, 187, 202, 211, 326, 333, 525, 589

GORÉMIKINE, président du Conseil des ministres de Russie, 681

GOUNARIS, président du Conseil et ministre de la Guerre grec, 144, 251, 320, 321, 323, 415, 416, 635

GOURAUD, général français, 333, 334, 346, 499, 525, 589, 610

GOUT (Jean), sous-directeur d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères français, 21, 70, 837 à 839

GRASSI, capitaine de vaisseau italien, 578

GRAZIANI, général français, chef d'état-major, 468, 643, 664

GREGOROVITCH, amiral russe, 681

GRENFELL, représentant de la maison Morgan à Londres, 107, 538, 684, 742, 755 à 757

GREY (sir Edward), secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, 1 à 3, 12, 21, 32, 65, 75, 78 à 81, 101, 102, 108 à 110, 117, 121 à 124, 126, 128, 129, 131, 135, 142, 146, 147, 153, 154, 163, 169, 170, 175 à 177, 199, 223, 226, 237, 238, 244, 260, 263, 264, 267 à 273, 275, 289, 290, 293, 303 à 305, 309, 314, 322, 327, 333, 341, 352, 362 à 364, 370, 383, 397, 403, 404, 407, 408, 410, 419, 421, 425, 430 à 432, 436, 437, 451, 456, 468, 469, 473 à 475, 479, 481, 490, 492 à 494, 498, 519, 520, 522, 523, 532, 540, 547, 549, 551, 559, 574, 584 à 586, 593, 594, 596, 615, 626, 660, 662, 664, 668 à 670, 674, 700, 701, 721, 725, 726, 759, 763, 764, 769, 770, 776, 842, 848 à 850, 862

GROUBET, directeur de la Société suisse de Surveillance économique (S.S.S.), 564, 571, 572

GROZE, lieutenant français, 775

GUÉRIN, industriel lillois, 893

GUEYRAUD (Georges), chargé de mission à New York, 23, 106, 107

GUIOT, chargé de mission en Italie, 864 à 866

GUILLAUME (baron), ministre de Belgique en France, 15

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne, 439, 828, 857, 918

GUILLEMIN (Jean), ministre de France à Athènes, 27, 108, 110, 111, 120, 128, 155, 189, 199, 242, 251, 297, 322, 375, 407, 408, 416, 420, 451, 458, 459, 481, 495, 502, 504, 508, 516, 531, 536, 555, 576, 578, 596, 598, 612, 613, 616, 656, 662, 691, 734, 742, 780, 790, 819

GUY, consul de France à Zanzibar, 802

GUYOT (Roger), organisateur de tournées théâtrales, 200

H

HAASE, 533

HABSBOURG, dynastie autrichienne des, 509

HAENKEL DE DONNESMARK (prince), 892

HAMELIN, colonel français, chef du service de l'Afrique au ministère de la Guerre, 72, 216, 308

HAMILTON (sir Ian), général britannique commandant en chef le corps expéditionnaire aux Dardanelles, 71, 75, 108, 165, 260, 261

HAMMARSKJÖLD, président du Conseil et ministre de la Guerre suédois, 385

HANBURY WILLIAMS, major général britannique, 744

HARDINGE (sir Arthur), diplomate britannique, 425, 456

HARRIS, journaliste anglais, 305

HARTMANN (cardinal), archevêque de Cologne, 439

HARVEY (sir Paul), 476, 625

HASSELBACH (C.), manufacturier danois, président de l'association franco-scandinave, 819

HATZFELD (prince Hermann de), 892

HAY (D.), général britannique, 523

HAYES, 538

HEIMANN, correspondant de la maison Berger-Levrault à Londres, 114

HELLEU, éditeur, 753

HEMPTINNE (comte de), 703

HENRI (Victor), scientifique français, 183, 184

HENRYS, général français au Maroc, 371

HERVIÉ, lieutenant français, 174, 183

HINDENBURG (famille), 367

HIRTZEL (sir A.), membre de l'*India Office*, 786

HOFFMANN (Arthur), président de la Confédération suisse, 260

HOHENLOHE-SCHILLINGSFÜRST (prince Godefroi de), ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, 892

HOHENZOLLERN (dynastie allemande des), 509

HOHLER, diplomate britannique, 236, 262, 267, 377, 472, 473

HOLDEN (sir Edward), banquier anglais, 45, 569

HOLDERNESS (sir T.), 786

HOMBERG (Octave), diplomate français, 22, 45, 54, 60, 76, 105 à 107, 259, 264, 476, 512, 537, 568, 614, 625, 663, 755, 756, 844

HONDA, conseiller de l'ambassade du Japon à Londres, 557, 558

HONNORAT, sénateur français, 921

HOU WEI TEH, ministre de Chine à Paris, 510

HOUSE (Edward), colonel américain, ami conseiller du président Wilson, 104

HSIU CHE TCHANG, grand secrétaire d'État chinois, 193

HSUAN T'OUNG, empereur chinois, 158, 159, 192

HUE, commandant français, 130

HUERTA, général mexicain, 318

HUMM (de), délégué allemand à la conférence de la Croix-Rouge, 478
HUOT, commandant français, 370
HUSSEIN, sultan d'Égypte, 89

I

IDRISS, cheikh du Yémen, 31
IGNATIEFF (A., comte), colonel attaché militaire de l'ambassade de Russie à Paris, 620
IHLEN, ministre des Affaires étrangères de Norvège, 128, 222, 256, 261, 262, 552
IMPERIALI (marquis), ambassadeur d'Italie à Paris, 584, 669
INOUYÉ (marquis), diplomate japonais, 584
IONESCO (Take), membre de l'opposition roumaine, 314
ISHII (baron), ministre japonais des Affaires étrangères, 328, 474, 493
ISWOLSKY, ambassadeur de Russie à Paris, 93, 102, 142, 171, 309, 352, 385, 461, 462, 498, 528, 532, 631, 749, 812, 814, 830, 847, 848, 852

J

JACKSON, amiral britannique, premier lord de l'Amirauté, 468
JAGOW (Gottlieb de), secrétaire d'État allemand à l'Office des Affaires étrangères, 394
JAKOV, général serbe, 360
JANVIER, conférencier français, 774
JAUNEZ (Victor-Léon), diplomate français en poste à Athènes, 58, 189
JEAN, membre du service de propagande français à Petrograd, 816 à 818
JEKOFF (général), 415
JENSEN (Soeren), représentant d'une société d'armement danoise, 507
JOËL, homme d'affaires, 866, 867
JOFFRE (Joseph, général), commandant en chef des armées françaises, 72, 87, 154, 204, 226, 244, 261, 266, 271, 309, 310, 326, 329, 333, 349, 363, 367, 427, 429, 461, 468, 470, 499, 523, 593, 611, 614, 626, 627, 631, 633, 638, 639, 643, 646, 647, 651, 652, 655, 656, 660, 664, 669, 670, 676, 689, 711, 733, 737, 761, 793, 795, 813, 821, 834, 852, 853, 859, 860, 863
JOHANNET, 107
JONNART (Charles), sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères français, 804
JONQUIÈRES (E. de), voir Fauque de Jonquières
JORDAN (sir John), ministre de Grande-Bretagne à Pékin, 327, 383
JORDANA, général espagnol, 48, 369, 370, 456
JOUASSET, inspecteur français des Finances, 893

JUGE, 306, 775, 796, 797, 801

JULIA (Édouard), 418, 529

JUSSERAND (Jules), ambassadeur de France à Washington, 114, 236, 267, 300, 301, 473, 555, 757, 784

K

KATO (baron), ministre des Affaires étrangères japonais, 328

KAUTSKY, 533

KEFALAS, membre d'un comité grec, 709

KHAN, consul général à Shanghaï, 837

KITCHENER (lord Horatio Herbert), maréchal britannique, ministre de la Guerre, 71, 75, 81, 139, 153, 154, 164, 226, 237, 260, 261, 266, 271 à 273, 288, 309, 310, 362, 419, 424, 427 à 429, 431, 432, 443, 461, 467, 468, 470, 500, 505, 506, 532, 547, 556, 566, 567, 574, 585, 586, 593, 596, 599, 601, 609 à 612, 639, 643 à 646, 649, 650, 652 à 657, 660, 664, 670, 674, 700, 721, 761, 762, 813, 853

KLÜCK (von), général allemand, 367

KOWALSKY, président du parti progressiste à la Douma, 5

KRESS (général von), 693

KÜHNE, 871

L

LACAZE (amiral), ministre français de la Marine, 409, 468, 643, 653, 655, 664, 827

LACOUR-GAYET, universitaire français, 563, 564, 572, 573, 588

LA FAYETTE (marquis de), général et homme politique français, 774

LAGO (Mario), chargé d'affaires d'Italie à Tanger, 26

LAGUICHE (de), général attaché militaire à l'ambassade de France à Petrograd, 204, 234, 235, 288, 329, 529, 811, 849

LAHOVARY (A. Em.), représentant de la Roumanie en France, 595

LAMB, chef du service d'approvisionnement en Albanie, 499, 519, 520, 522

LAMY (E.), secrétaire perpétuel de l'Académie française, 799

LANDRY, 893, 905, 913

LANEL, ministre de France au Brésil, 386

LANGE (Danois), secrétaire de l'Union interparlementaire pour la paix, 23

LANGLOIS, commandant français, chargé de mission au G.Q.G. russe, 633

LANSDOWNE (lord), 226

LANSING (Robert), secrétaire d'État des États-Unis à compter du 8 juin 1915, 9, 177, 254, 537, 784

LARNAUDE, universitaire, 440 à 444, 446

LAROCHE (Jules), secrétaire d'ambassade, 130

LASTEYRIE (marquis de), 509

LA VINASA, comte espagnol, 463

LAVISSE (Ernest), historien français, 773

LAWEL, président de l'Université de Harvard, 440

LECOMTE, ministre de France à Téhéran, 405, 488

LECOQ, directeur de la mission laïque française à Athènes, 188, 478

LEE (sir Austin), conseiller britannique d'ambassade, 837, 838

LEFAIVRE (Jules), ministre de France à Mexico, 318, 378, 586, 757, 758, 784 à 786

LEFEUVRE-MÉAULLE, attaché commercial, 808

LELORRAIN, capitaine français, 544, 545

LEMA (marquis de), ministre des Affaires étrangères d'Espagne, 413, 414, 420, 425, 496, 517

LEONE, comandant, attaché naval à l'ambassade d'Italie à Paris, 837, 838

LESIEUR-DESBRIÈRE, colonel de cavalerie, 419, 529

LÉVY (grand rabbin), 686

LEYGUES (Georges), président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés, 667

LIANG CHE YI, directeur général chinois des Douanes, 158, 383, 490, 559, 623, 678

LIARD (Louis), recteur de l'Académie de Paris, 718, 818

LICHTENBERGER (André), directeur adjoint au Musée social de Paris, 774

LI YUAN HOUNG, vice-président de la République chinoise, 193

LLOYD GEORGE (David), chancelier de l'Échiquier, 153, 226, 261, 468, 469, 674

LOCHER, membre suisse du Congrès pour la Paix durable, 319

LONG, 48, 49

LONGUET, député français, 533, 923

LOPEZ ROBERTS (Mauricio), ministre d'Espagne à Tanger, 369, 370

LORENTZEN, financier norvégien, 24

LORIN (Henri), 893, 913

LOU TCHENG TSIANG, 448, 465, 854

LOUIS-PHILIPPE, roi de France, 372

LOUK, général chinois, 140

LUQUET, attaché au ministère français des Finances, 893

LUTAUD, gouverneur général de France à Alger, 16, 19

LUZZATTI (Luigi), ministre italien du Commerce et de l'Industrie, 868, 870

LYAUTEY (Hubert), général français, résident général de France à Rabat, 19, 26, 48, 89, 90, 145, 368 à 370, 456, 457, 497, 655, 830, 831, 835

M

MAC CLENNAL, ancien maire de New York, 104

MAC KENNA (Reginald), chancelier de l'Échiquier, 54, 55, 105, 107, 125, 126, 150, 265, 470, 472, 538, 625, 720

MAC MAHON (sir Henry), haut-commissaire britannique en Égypte, 298 à 300, 332, 333, 339, 340, 379, 419, 546, 567, 599, 600, 738, 739

MACHADO (Bernardino), président du Conseil portugais, 50, 53, 255, 256, 628

MACKENNA Subercaseaux (Alberto), 257

MACKENSEN, général allemand, 360, 367, 415, 916

MAHOMET, 696

MAHOMET ALI, 356

MAHON, général anglais, 574, 592, 593, 612, 813, 853

MAIZIÈRE (de), journaliste français, 767

MALAVIALLE, sénateur français, 923

MALÉZIAN, avocat arménien, 95, 96

MALINOFF, 923

MALJEAN, 893, 913

MALLET, 22, 60, 76, 105 à 107

MALVY, ministre français de l'Intérieur, 16

MANGILI (sénateur), président de banque, 864, 866

MANZONI (comte), diplomate italien, 571

MARCHETTI (monseigneur), envoyé du Vatican, 703

MARCONI, administrateur d'une banque italienne, 258

MARÉ (de), capitaine suédois, 608

MARGERIE (Pierre Jacquin de), directeur des affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères français, 10, 72, 259, 279, 292, 293, 304, 335, 374, 468, 572, 581, 599, 643, 664, 859, 864 à 866, 875

MARGUERITTE (Victor), fondateur d'un bureau d'information en Amérique latine, 779

MARIA DA SILVA (Antonio), ministre portugais du Fomanto, 630

MARIE, reine de Roumanie, 781

MARJES, 743

MARLING, ministre de Grande-Bretagne à Téhéran, 157, 845

MARTIN (William), directeur du Protocole au ministère français des Affaires étrangères, 164, 266, 310

MARTINEZ (Martial), président du comité France-Amérique pour le Chili, 257

MARTINI, 350

MASURE, intendant militaire, 727

MAVRODI, directeur des théâtres roumains, 781, 782

MAXIMILIEN DE BADE (duc), 477, 478

MAXWELL, général britannique, 13, 16, 39, 44, 95, 98, 112, 113, 124, 197, 299, 419, 435, 464, 546, 594, 599, 600, 602, 603, 723

MAYER (Gaston), directeur du Scala Théâtre à Londres, 628

MAYER (colonel), commandant les forces françaises du corps expéditionnaire français au Cameroun, 354, 355

MAYNIAL, colonel français, 634

MEADEWS-SMITH, consul honoraire de Grande-Bretagne, 837, 839

MEISMER-JENSEN, ingénieur danois, 489

MEKLUDOV, ministre de Russie en Suède, 478

MÉLINE (Jules), ministre français de l'Agriculture, 37, 38, 905

MELOT, commandant d'artillerie, 419, 529

MERCIER (André), professeur de droit international à l'Université de Lausanne, 195, 319

MERCURIC (baron), homme d'affaires, 865

MÉRIMÉE, directeur de l'École française de Madrid, 797

MERRY DEL VAL Y ZULUETA (Raphaël, cardinal), secrétaire du Saint-Office, 425

MESNARDIÈRE (de la), vice-consul de Russie à Brest, 850

MESNIL (général du), contrôleur général, attaché à la mission française près l'armée britannique, 139

MESSALA, colonel grec, 748

MILIOUKOV, président du parti Cadet à la Douma, 5

MILLERAND (Alexandre), ministre français de la Guerre, 16, 113, 139, 169, 226, 260, 293, 297, 430, 436

MIOUCHEKOVITZ (Lazare), ministre du Monténégro en Serbie, 731

MIRKO, prince monténégrin, 731

MOHAMMED ALI PACHA, sultan d'Égypte, 755

MOHAMMED RECHAD, sultan d'Égypte, 89, 92

MOLTKE, officier danois, 507

MONDÉSIR (Pieron de), général français, 741, 794, 795, 821

MONER (général), 419

MONRO, général anglais, 574, 596, 609, 652, 700, 723

MONROE (James), président des États-Unis, 537

MONTAGUE, financier français, 472

MONTENACH (de), membre du Conseil des États pour le canton de Fribourg, 195, 319

MOREL, 893, 905

MORGAN, banquiers américains, 45, 54, 60, 76, 77, 106, 107, 476, 537, 568, 570, 615, 683, 684, 742, 743, 755 à 757, 766

MORISSON, 551, 558, 559

MOTASHEM ES SALTANEH, ministre persan des Affaires étrangères, 156

MOUCHAR-ED-DOULEH, ministre persan des Finances, 845, 846

MOUCHAVER-EL-MAMALEK, ministre persan des Affaires étrangères, 845, 846

MOULAY HAFID, 145

MOULAY YOUSSEF, sultan marocain, 370

MOULIÉ, administrateur des Douanes, 837, 839

MOURE (médecin), 325

MOUSTAUFI-EL-MAMALEK, ancien président du Conseil de Perse, 845

MUEHLBERG (de), 703

MULLER (Mauro), ministre brésilien, 704

MURRAY (sir Archibald), général, chef d'état-major de l'armée britannique, 432, 523, 643, 664, 670, 744

N

NAON, 854

NAPOLÉON Ier, 367

NAVELLE, capitaine d'artillerie français, 117

NEGROPONTE, membre d'un comité grec de propagande, 790, 809

NEUFVILLE (Gilbert de), lieutenant français, 820

NICHOLSON (sir Arthur), sous-secrétaire d'État au *Foreign Office*, 45, 272, 408, 546, 661, 711, 776, 786 à 789, 805, 849

NICOLAS II, empereur de Russie, 755

NICOLAS NICOLAÏEVITCH (grand-duc), généralissime de l'armée russe, 368, 605, 640

NICOLAS Ier, roi du Monténégro, 337, 731, 833

NICOLAS, prince grec, 282

NIPPOLD, professeur suisse, membre du Congrès pour la Paix durable, 319

NOBEL (Emmanuel), 363

NORTON DE MATTOS, ministre portugais de la Guerre, 630

NOURY, frère d'Enver Pacha, 215

O

OBATA, chargé d'affaires du Japon en Chine, 193

O'BEIRNE, ministre de Grande-Bretagne à Sofia, 131, 209

O'CONNOR, consul britannique à Téhéran, 607

OJETTI (Ugo), journaliste italien, 525

OKUMA (comte), président du Conseil et ministre de l'Intérieur japonais, 32, 189, 474

OLNEY, 854

OPPENHEIM (baron), 692

OPPENHEIMER (sir Francis), diplomate britannique, attaché commercial de la légation de Grande-Bretagne à La Haye, 565

ORBÉA, fabricant d'armes espagnol, 113, 545

ORIOLA (Jonquères d'), industriel espagnol, 402, 403

OUTREY, sénateur français, 922

P

PACELLI, 396

PACHITCH, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Serbie, 4, 17, 18, 40, 75, 93, 101, 115, 126, 127, 136, 220, 252, 433, 453, 556, 557, 570, 617, 618, 654, 732, 737, 772, 793, 831 à 833, 850

PADOUX, 492

PAGEOT (Gaston), colonel, attaché militaire français à Berne, 369

PAHIR, bey, 145

PAINLEVÉ (Paul), ministre de l'Instruction publique, 718

PALÉOLOGUE (Maurice), ambassadeur de France à Petrograd, 5, 33, 37, 40, 46, 77, 89, 93, 101, 134, 135, 161, 171, 198, 201, 204, 211, 235, 240, 252, 284, 288, 314, 315, 385, 386, 418, 427, 454, 477, 504, 509, 522, 528, 532, 586, 633, 724, 783, 814, 847, 848, 849

PALLAIN (G.), gouverneur de la Banque de France, 860

PALLIS, colonel grec, 576, 596, 635, 641, 682, 701, 740

PANAFIEU (André de), ministre de France à Sofia, 18, 58, 93, 109, 110, 122, 135, 138, 296, 923

PANOUSE (de la), colonel, attaché militaire à l'ambassade de France à Londres, 75, 94, 273, 432, 460

PARIS, directeur de l'École française de Madrid, 797

PARKER, colonel anglais, 786

PARRESI, directeur du service de la presse en Grèce, 791

PATCHON, homme politique serbe, 617

PATOUILLET, responsable de l'Institut français de Petrograd, 816, 817

PAU (Paul), général français, 418, 419, 529, 768, 811, 859

PAUCHET, 521

PÉAN (René), chef de bureau à la sous-direction d'Europe au ministère des Affaires étrangères français, 182

PELLÉ, major général français, 643, 664

PELLETAN (Edouard), éditeur, 753

PELLISIÉ DU RAUSAS, directeur de l'École française du Caire, 446

PÉRET (Raoul), président de l'Union nationale pour l'exportation des produits français, 819

PERETTI DE LA ROCCA (Emmanuel de), sous-directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères français, 370, 497, 666

PERI-MORODINI (Mgr), évêque de Lugano, 704

PERQUEL, agent de change, 865

PERRIER (Émile), membre de l'Académie des Sciences, 799

PERROY, journaliste de la *Revue hebdomadaire*, 563, 572

PERROY (Pierre), secrétaire général du Comité franco-roumain, 858, 859

PEYSTER (de), représentant à Londres du ministère français des Finances, 35, 471, 472, 614

PICARD (Émile), membre de l'Académie des Sciences, 799

PICHERY, sénateur français, 919

PICHON (Stephen), ancien ministre des Affaires étrangères français, 866, 893, 905

PICOT (Georges), consul de France à Beyrouth, 238, 275, 345, 378, 431, 472, 546, 711, 775, 786 à 789, 805

PIERRE Ier, roi de Serbie, 710

PILA, attaché commercial de France en Extrême-Orient, 893, 905, 912

PILLET, professeur de droit, 446

PILS, peintre, 257.

PIMENTA DE CASTRO, général portugais, ancien chef de gouvernement, 51, 255

PINOT, secrétaire général du Comité des Forges, 893, 894, 898, 899, 901, 903 à 907, 910, 925, 912

PINOPINI, amiral italien, 710

POINCARÉ (Raymond), président de la République française, 100, 107, 631, 709

POLIANI, directeur d'une banque italienne, 258

POLITIS, directeur général du ministère grec des Affaires étrangères, 277, 415, 455, 500, 536, 576, 635, 747, 748, 760

POLIVANOFF, général russe, 681

POLO (Bernabe de), ambassadeur d'Espagne à Berlin, 174

PONSOT, négociateur financier, 232

PONTY, 851

POPOVITCH (Yovo), délégué du gouvernement royal du Monténégro à Paris, 337

PORRO, général italien, 669, 671
PORTE (de la), sénateur français, 921
POSTRO (général), 639
PUGIN, 855
PUTNAM, libraire américain, 114

R

RADOSLAVOFF (Wassil), président du Conseil bulgare et ministre des Affaires étrangères, 28, 59, 77, 109, 121, 122, 132 à 135, 139, 219, 220, 321, 415, 416
RALLIS, homme politique grec, 144
RATIBOR, prince marocain, 145
RAYNAUD, député, ancien ministre, 865 à 867
READING (lord), 55, 60, 76, 105 à 107, 568, 614, 683, 684, 742, 743
RECHID Riza, cheick, directeur de la revue *El-Manar,* 125
REFIK el Azam, membre d'un comité de Syriens musulmans, 125
REGNAULT (Eugène), ambassadeur de France à Tokyo, 300, 301, 383, 474, 475, 494, 687, 856
RENAULT (Louis), 23, 115, 854
REUSS, diplomate, 893
RÉVILLE, 893, 905, 912
RIBEIRO (Almeida), ministre portugais de l'Intérieur, 630
RIBOT (Alexandre), ministre français des Finances, 36 à 38, 107, 126, 131, 149 à 152, 250, 338, 471, 615, 620, 683, 684, 720, 755
RICHEPIN, 799
RICHET, universitaire français, 563, 564, 572, 588, 857 à 859
RIFAAT BEY, secrétaire du prince Sabaheddine, 636
ROBERTSON, chef d'état-major général britannique, 468, 626
ROBECK (amiral de), 362
ROCKEFELLER, homme d'affaires américain, 54, 106
RODD (sir Rennell), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, 45, 350, 523, 549
ROMANOS (A.), ministre de Grèce à Paris, 72, 123, 155, 335, 400, 406, 411, 438, 742
ROOSEVELT (Theodor), homme politique américain, 561
ROOT, secrétaire d'État américain, 527
ROQUEFEUIL, attaché naval en Grèce, 690
ROQUES (Mario), chef de cabinet du sous-secrétaire d'État aux munitions, 859
ROSEN (docteur), 51, 255

ROSTAND (Edmond), écrivain français, 799
ROTHSCHILD (baron Edouard de), 35
ROTHSCHILD (docteur Henri de), 686
ROUGET DE LISLE, 257
ROUME, gouverneur général de l'Indochine, 687, 856
ROUX, agent français à Athènes, 808
RUDEANO, colonel roumain, représentant à Paris du ministère roumain de la Guerre, 402
RUEL, député français, 533
RUSSO (Domenico), correspondant parisien du *Corriera d'Italia*, 394

S

SAAD ED DOVLEH, homme politique persan, 156
SABAHEDDINE EFFENDI, prince turc, 636
SAHMEN (de), directeur de chancellerie, 312
SAHN, 892
SAINT-QUENTIN, lieutenant français, 13, 44, 308, 340, 436, 580
SAINT-SAËNS (Camille), musicien français, 799
SAINT-SEINE (de), commandant français, 387
SAINTE-THÉRÈSE, 799
SAIONJI (marquis), chef du parti libéral japonais, 328
SALANDRA (Antonio), président du Conseil des ministres italien, 202, 211, 350, 393
SALEM, administrateur de la Banque de Salonique, 752, 753
SALES, colonel français, 691
SALONSON, journaliste français, 791
SARRAIL, général français, 242, 277, 404, 405, 411 à 413, 482, 534, 536, 549, 554, 577, 578, 584, 593, 596, 612, 635, 646, 652, 682, 700, 701, 703, 721, 734, 735, 739, 741, 747 à 750, 760, 779, 813, 853
SAVINSKI, ministre de Russie à Sofia, 31, 121, 496, 509
SAYOUS, 905, 913
SAZONOV (Serge Dimitrievitch), ministre des Affaires étrangères russe, 1, 21, 33, 34, 38, 40, 46, 59, 61, 63, 77, 93, 100 à 102, 110, 121, 122, 127, 132, 156, 171, 189, 194, 204, 210, 239, 240, 243, 245, 269, 275, 286, 288, 296, 301, 311, 315, 316, 323, 324, 329, 349, 351, 352, 399, 405, 412, 417, 418, 423, 439, 462, 463, 474, 477, 478, 494, 498, 499, 518 à 520, 523, 528, 530, 532, 540, 549, 605, 606, 614, 619, 627, 633, 640, 724, 733, 749, 755, 767 à 769, 780, 810, 828 à 830, 847 à 849, 852, 923
SCALIERI, secrétaire du prince Sabaheddine, 636
SCAPPINI (Mgr), nonce à Vienne, 439
SCARFOGLIO, directeur d'un journal napolitain, 393

SCHAEFFER (Mgr), 439
SCHENK (baron von), 188, 252, 479, 729, 767
SCHISA, correspondant parisien d'un journal italien, 393
SCHÜNEMANN, agitateur allemand en Perse, 603
SCRZYNSKI (comte), conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Rome, 440
SEDJ (Mgr), archevêque de Goritz, 440
SEMBAT (Marcel), membre du parti socialiste français, 533
SÉNÉCHAL (commandant), membre de la Commission française de Ravitaillement, 227
SEPAHDAR, ministre persan de la Guerre, 845
SEYDOUX (Charles), diplomate français, 182
SHARP (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, 262
SHIDEHARA, vice-ministre japonais des Affaires étrangères, 328
SIMAS (Ferrera), ministre portugais de l'Instruction publique, 630
SIMON, colonel français, 371
SIMON, directeur de la Banque Nationale de Mexico, 378, 757
SKOULOUDIS, président du Conseil grec, 401, 406, 408, 410, 411, 417, 500, 501, 504 à 506, 515, 526, 531, 534, 554, 576, 577, 598, 616, 640, 657, 721, 741, 747, 750
SOLF (docteur), 892
SONNINO (Georgio, baron), ministre des Affaires étrangères italien, 27, 45, 128, 129, 142, 178, 187, 200 à 202, 205, 221, 285, 326, 334, 349, 350, 393, 416, 481, 491, 498, 515, 524, 571, 579, 584, 599, 632, 657, 669, 671, 710, 794, 795, 820, 821, 827, 830, 847, 851, 852
SOUARES (Augusto), ministre des Affaires étrangères portugais, 630
SOUN PAO CHI, ancien ministre des Affaires étrangères chinois, président de la société Han ye Ping, 67, 68
SPALAÏOKOVITCH (Miroslav), ministre de Serbie à Bucarest, 40
SPEYER (M.), 318
SPRING RICE (sir Cecil Arthur), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, 262, 263, 267, 300, 473
STALEWSKY, ministre de Russie à Mexico, 586
STELLIAN, 412
STEPHANOVITCH, colonel serbe, 671
STONE (Melville), propriétaire de l'agence *Associated Press*, 22
STRATOS, homme politique grec, 144
STRÖM (Köll), agitateur suédois en Perse, 604
STUERS (de), 309
STUMM (de), directeur de l'Office des Affaires étrangères à Berlin, 892
SYKES (sir Mark), colonel anglais, 786 à, 789, 805

T

TALAAT BEY, ministre de l'Intérieur turc, 358

TAVERNIER, chargé du service de propagande en Grèce, 563, 572, 745, 781, 782

TCHOBANIAN, publiciste et poète national arménien, 81, 82

TCHTERBACHEFF, général russe, 616

TEOFANI, négociant grec en tabac, 191

TESTENOIRE, officier-interprète, 419

THEOTOKIS, ministre de Grèce à Berlin, 7, 144

THÉRY (Edmond), 907

THIÉBAUT (Emile), ministre de France à Stockholm, 384, 477, 478, 581

THIERRY (Joseph), 720, 727

THOMAS (Albert), sous-secrétaire d'État français à l'Artillerie et aux Munitions, 722, 724, 859

THORESSEN (Thor), 24

THORGOM, évêque des Arméniens orthodoxes du Caire, 308

THYSSEN, 754

TILLION (colonel), attaché militaire de l'ambassade de France à Madrid, 365

TITTONI (T.) ambassadeur d'Italie à Paris, 27, 184, 201, 202, 285, 396, 579, 582, 795, 821, 851

TOGNER, sculpteur danois, 489

TORRE (comte della), membre du parti de l'Union catholique, chargé d'affaires d'Italie à Luxembourg, 393

TOUAN Tche Jouei, général chinois, ancien ministre de la Guerre, 193

TRACOU, contre-amiral français, 837

TRADY (Victor), publiciste hongrois, 780, 781

TREPOW, ministre russe des transports, 681

TRUPIL, 856

TSAÏ TING KAN, amiral japonais, 331

TSENG (amiral), gouverneur militaire de Shanghaï, 465

TSING (dynastie des), 66

TUKHTAEV, détaché à l'ambassade de Russie à Berne, 190

TULLIO-MARTEL, 868

TUROT (Henri), journaliste français, observateur du monde balkanique et turc, 636, 637, 734, 735, 767, 790, 791

U

USSING, lieutenant danois, 489

V

VAZ DE VAYA (Mgr), prélat hongrois, 440

VENIZELOS (Eleuthère), président du Conseil des ministres grec et ministre de la Guerre (renvoyé deux fois au cours de 1915 par le roi Constantin Ier), 2, 3, 8, 10, 11, 27, 28, 30, 31, 41, 42, 56, 60 à 63, 72, 73, 75, 76, 86, 108 à 111, 118 à 123, 128, 129, 142, 143, 145 à 147, 152, 154, 155, 162, 163, 170, 171, 175, 187, 196, 197, 209, 210, 220, 233, 242, 243, 251, 253, 276, 277, 283, 320 à 322, 400, 415, 416, 420, 478, 534, 536 à 638, 694, 695, 709, 710, 729, 790, 919

VERNEUIL (de), 867

VESNITCH (Milenko R.), ministre de Serbie à Paris, 40, 221, 454, 737

VITROLLES (Basche Arnaud de), consul général de France à Salonique, 565, 808

VIVIANI (René), président du Conseil français du 26 août 1914 au 29 octobre 1915, 44, 93, 114, 117, 125, 154, 155, 160, 174, 179, 182, 195, 198, 201, 226, 228, 230, 235, 240, 244, 245, 309, 315, 323, 436, 488, 523, 524, 857, 865, 866, 923

VOSSOUGH-ED-DOULEH, ministre persan des Finances, 846

VUKOTITCH (Janko, général), président du Conseil et ministre de la Guerre du Monténégro, 137

VYVERE (van de), ministre de Belgique en France, 15

W

WALLENBERG, ministre des Affaires étrangères suédois, 552, 580, 581, 639

WANG KO TCHANG, directeur commercial de la Compagnie Han Ye Ping, 68

WANG TSOU T'HONG, gouverneur chinois, 140

WASHINGTON, 774

WASMUS, agitateur allemand en Perse, 607

WATSUI (Keishiro), ambassadeur du Japon à Paris, 328

WEAKLEY, membre du *Foreign Office*, 786

WEHRLIN, commandant français, attaché militaire adjoint à Petrograd, 816, 818

WEIL, homme d'affaires, 866, 867

WEISS (Henri), 23, 857

WENDEL, industriel français, 898

WHITNEY-WARREN, publiciste américain, 560, 561

WILSON (Woodrow), président des États-Unis d'Amérique, 103, 104, 308, 561

Y

YAYA (imam), 358, 359

YOUSSOUF PACHA IZHEDDINE, prince héritier turc, 636

YUAN CHE KAÏ, président de la République de Chine, 66, 140, 158, 159, 192, 193, 286, 300, 301, 327, 447, 465 à 467, 503, 511, 541 à 543, 558, 559

YUAN KAO TING, fils du président Yuan Che Kaï, 192, 193

Z

ZABRIEF (docteur), négociateur russe, 849

ZADOC KHAN, 686

ZAHAROFF (Basil), homme d'affaires grec, 718, 790

ZAÏMIS, homme politique grec, 144, 197, 208, 244, 251, 268, 269, 272, 283, 297, 323, 335, 386, 400, 401, 406, 407, 415, 416, 460, 48O, 526

ZAMACOÏS, 782

ZOGRAPHOS, ministre grec des Affaires étrangères, 320, 321, 916

(Pendant la guerre, nombre d'annuaires et de répertoires n'ont pas été édités, ce qui explique l'impossibilité ici de donner la fonction de certaines personnes).

La liste des *Documents diplomatiques français*
disponibles peut être consultée sur le site Internet
www.peterlang.net

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (3e trimestre 2004)

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site <http://dnb.ddb.de>.

Imprimé en Belgique